This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

15
-
1914

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

TOME XV

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie PIERRE SMEESTERS, rue Ste-Barbe, 18.
1914

Digitized by Google

Digitized by Google

15
-
1914

Revue d'Histoire Ecclésiastique

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

publiée sous la présidence d'honneur de

Monseigneur P. LADEUZE, Recteur magnifique

et la direction de

M. A. CAUCHIE

avec le concours de

MM. H. DE JONGH, P. DELANNOY

J. LEBON et L. VAN DER ESSEN

TOME XV

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

LOUVAIN

BUREAUX DE LA REVUE

40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprimerie CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.

1914

Digitized by Google

Digitized by Google

LA DANSE DANS LES ÉGLISES.

Les Pères et les écrivains ecclésiastiques nous dépeignent volontiers les Anges et les Bienheureux occupés à exécuter des danses en chantant les louanges du Très-Haut (1). Cette conception n'est pas demeurée étrangère à la liturgie chrétienne, qui se plaît à nous montrer les vierges élues formant des chœurs autour de l'Époux :

Virginum sponsum, superumque regem
Virginum sanctae celebrent choreae... (2).
Qui pascis inter lilia
Septus choreis virginum... (3).

C'est donc en pleine conformité avec l'esprit de l'Église que Donatello a conçu la chaîne d'anges chantants de la *cantoria* du musée de Santa Maria del Fiore à Florence (4), que le Guide a pareillement illustré par des danses d'anges le *Jubilemus Deo salutari nostro* du Psalmiste (5), que Boticelli a représenté, dans une de ses *Nativités*, les célestes témoins du mystère de Bethléem, menant, au-dessus de l'humble crèche, une gracieuse ronde aérienne (6).

(1) S. Basile, *Ep 2 ad Gregorium* : PG, t. XXXII, col. 225-226 ; S. Chrysostome, *Hom. 48 in Math.* : PG, t. LVIII, col. 491 ; Jean de Saint-Saba, *Vita Barlaam et Josaphat*, 12 : PG, t. XCVI, col. 971-972.

(2) Hymne des laudes de la fête de Sainte-Gertrude (17 nov.).

(3) Hymne du commun des Vierges. La notion de ces danses virginales du ciel a pénétré jusque dans les chants populaires. Au milieu du xixe siècle encore, en pays flamand, après l'enterrement d'une jeune fille, ses compagnes retournaient à l'église en chantant : *In den hemel is eenen dans, — Alleluia — Daer dansen all' de maegdekens. — Benedicamus Domino, — Alleluia, Alleluia* (E. de Coussemaker, *Chants populaires des Flamands de France*, p. 100-101. Gand, 1856). Le texte de Jean de Saint-Saba auquel il est fait allusion dans la note 1, a été introduit, avec attribution à saint Jean-Damascène, dans l'office de la fête de tous les Saints de l'ordre de Saint-Benoit (4e leçon) au Bréviaire monastique. Et l'on trouve aussi dans l'hymne des laudes de ce même office les vers suivants : *Vos Angelorum curiae — Cingunt chorea perpetim.*

(4) Michel, *Histoire de l'art*, t. III, 2e partie, fig. 327 et 328. Paris, 1908.

(5) Max von Boehn, *Guido Reni*, fig. 96 (Künstler-Monographien). Leipzig, 1910.

(6) H. Knackfuss, *Boticelli*, p. 35 (Künstler-Monographien). Leipzig, 1897. Il s'agit de la *Nativité* de la *National Gallery* de Londres. Boticelli a peint encore une ronde d'anges dans *Le couronnement de la Vierge* de l'Académie de Florence (Knackfuss, *o. c.*, p. 23), « mais combien plus pure ici [dans la *Nativité*], plus légère, plus céleste... Tout n'est plus que chant et prière... » (T. de Wyzewa, *Maîtres italiens d'autrefois ; Écoles du Nord*, p. 122. Paris, 1901).

Digitized by Google

Mais si des gloires de l'Église triomphante nous abaissons nos regards sur l'Église militante actuelle, c'est en vain que nous chercherons dans les cérémonies du culte officiel et universel aucun indice de danses religieuses, comme il s'en pratiqua chez les Juifs en des circonstances solennelles. A entendre pourtant certains auteurs, le christianisme n'aurait pas répugné à l'usage des danses rituelles. Tabourot, de son véritable nom Thoinot Arbeau, chanoine de Langres, publiait en 1589 un traité dialogué de chorégraphie intitulé *Orchésographie*, où se trouvent les lignes suivantes : « Bacchus conquesta les Indes par trois sortes de dances. En l'église primitive la coustume continuée iusques en notre temps a esté de chanter les hymnes de notre église en dançant et ballant, et y est encor en plusieurs lieux observée » (1). Aucune preuve ne vient appuyer l'assertion du bon Tabourot. D'autres ont essayé d'en produire en faveur de cette prétendue coutume de l'Église primitive. On a signalé certains textes bien connus de saint Paul où l'Apôtre invite les Chrétiens à se réunir pour chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels à la gloire du Seigneur (2). Mais il faut être vraiment doué d'une prodigieuse imagination pour découvrir là une allusion quelconque à la danse religieuse.

D'où vient, ajoute-t-on, qu'on a donné à une partie de nos églises le nom de chœur, si ce n'est parce que cet endroit était primitivement destiné aux évolutions d'un chœur de danseurs *(chorus saltantium)* (3)? Les monuments liturgiques les plus anciens sont absolument muets sur ce chœur de danseurs sacrés, et les liturgistes ou auteurs ecclésiastiques, tant de l'antiquité chrétienne que du moyen âge, notamment saint Augustin, Isidore de Séville, Amalaire et Honorius d'Autun, sont d'accord pour reconnaître que le chœur de nos églises tire son nom du *chorus cantantium* ou *psallentium* qui occupait cette partie du lieu saint, et non point d'un *chorus saltantium* imaginaire (4).

(1) Tabourot, *Orchésographie et traité en forme de dialogue par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre et pratiquer l'honneste exercice des dances* (réimpr. Laura Fonta), p. 3-4. Paris, 1888.

(2) *Ephes.*, V, 19 ; *Colos.*, III, 16. — C'est Franz M. Böhme qui a si inconsidérément argué de ces textes dans sa *Geschichte des Tanzes in Deutschland*, t. I, p. 15. Leipzig, 1886.

(3) De Cahusac, *La danse ancienne et moderne, ou traité historique de la danse*, t. I, p. 43. La Haye, 1754; Ch. Barthélemy, note 3 : *La danse au point de vue liturgique*, à la fin du tome II de sa traduction du *Rationale* de Durand de Mende, p. 439. Paris, 1854 ; Böhme, *op. cit.*, p. 15.

(4) S. Augustin, *Tract. in ps. CXLIX* : PL, t. XXXVII, col. 1949 ; Isidore, *Etymologiae*, VI, 19, 5 : PL, t. LXXXII, col. 252 ; Amalaire, *De ecclesiasticis officiis*, III, 3 :

Digitized by Google

On invoque aussi une autre étymologie, celle du mot *praesul*. « Détail vraiment curieux et trop peu remarqué, écrit-on, l'évêque en ces temps lointains, était désigné sous le nom de *praesul*, de *praesilio*, qui veut dire « danser le premier », « conduire un chœur de danse » (1). Certes, le mot *praesul* a eu ce sens, mais à une époque beaucoup plus lointaine que celle que notre auteur a en vue, chez les Romains, au temps où florissait l'institution des Saliens (2). Le mot *pontifex* sert également à désigner un évêque, et cependant personne ne s'avisera d'attribuer aux évêques de la primitive Église les fonctions auxquelles nous reporte l'étymologie du mot « pontife ».

Rien qui prouve, ni même qui rende vraisemblable, l'admission de danses sacrées dans la liturgie de l'Église, pas plus pour les temps primitifs que pour les siècles écoulés depuis. De tout temps la danse est restée en dehors du culte officiel. Mais ceci admis, on est bien obligé de reconnaître qu'en fait, dans tous les siècles, elle s'est pratiquée dans de nombreuses églises de la chrétienté. Tantôt, c'est le peuple qui, aux jours de fête, prétendait témoigner sa joie en carolant aux abords du lieu saint et même jusque dans l'intérieur de la maison de prière; tantôt, ce sont les clercs eux-mêmes qui, aux principales fêtes également, ne se firent pas scrupule d'organiser de véritables danses dans les nefs des églises. Quelle fut l'attitude de l'Église en présence de ces usages locaux? A maintes reprises elle les a réprouvés par l'organe de ses docteurs et des conciles. Parfois elle a usé de tolérance, et cette tolérance s'étend encore aujourd'hui à quelques coutumes de ce genre qui remontent à un lointain passé. Mais là se bornent les concessions de l'autorité ecclésiastique : on peut affirmer, croyons-nous, que jamais elle n'a favorisé ni encouragé l'introduction de la danse dans les églises.

Nous nous proposons de décrire ici les danses exécutées dans les églises catholiques (3), soit par le peuple, soit par les clercs, de chercher à entrevoir leurs origines et de montrer la conduite

PL, t. CV, col. 1105; Honorius, *Gemma animae*, I : PL, t. CLXXII, col. 588. Cf. [B. de Montfaucon], *Le livre de Philon « De la vie contemplative »*, p. 249-250. Paris, 1709.

(1) H. Villetard, *La danse ecclésiastique à la métropole de Sens*, p. 5. Paris, 1911.

(2) Voir Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grecques et rom.*, au mot *Saltatio*, p 1052; A. Rich, *Dict. des antiquités rom. et grecques*, trad. Chéruel. Paris, 1859, aux mots *Praesul*, *Saltatio Saliorum*.

(3) Je laisse complètement de côté les processions dansantes, à moins qu'au début ou à la fin de la procession, comme c'est le cas à Echternach, il n'y ait une danse exécutée à l'intérieur d'une église.

Digitized by Google

suivie par l'autorité ecclésiastique durant tout le cours des âges chrétiens.

* * *

D'après le traité *De la vie contemplative* qui figure parmi les œuvres de Philon, les Thérapeutes auraient exécuté dans leurs cérémonies religieuses des mouvements chorégraphiques. « Ils entonnent, dit ce traité, à la louange de Dieu des hymnes de diverses sortes de mesures et d'airs, partie ensemble et partie alternativement, avec de certains mouvements religieux des bras, des mains et de tout le corps, saisis d'enthousiasme, tantôt s'avançant, tantôt s'arrêtant, et, selon qu'il est à propos, se tournant ou de la droite à la gauche, ou de la gauche à la droite » (1). Il est intéressant de voir la façon dont les critiques ont interprété ce texte, suivant qu'ils ont vu dans les Thérapeutes des Chrétiens ou des Juifs.

Peut-être, observe Montfaucon, qui, lui, considérait les Thérapeutes comme des ascètes chrétiens, cette gesticulation et ces pas ne constituaient-ils point une danse véritable. « D'ailleurs, poursuit-il, la danse n'est pas défendue en elle-même ; ce n'est que le mauvais usage qu'on en a fait qui est la cause qu'on y a attaché l'idée d'un exercice contraire à la gravité, tout à fait mondain, et indigne des personnes consacrées à Dieu » (2).

Au contraire, pour d'autres auteurs, la danse est un exercice à ce point incompatible avec les rites chrétiens que, les Thérapeutes l'ayant pratiquée, c'en est assez pour y voir une secte étrangère au christianisme. Montfaucon avait fait observer que de son temps encore, en Espagne et en Flandre, on pouvait voir exécuter des danses religieuses à certaines fêtes. « Ne citez pas non plus les danses d'Espagne et de Flandre, riposte son adversaire, le président Bouhier, ce sont des abus que la corruption des derniers siècles a introduits dans l'Église et qui sont fort éloignez de cette modestie si recommandée chez les premiers chrétiens. Dès la primitive Église, ces danses ont été regardées comme tellement contraires à l'esprit de notre religion que ceux qui les ont pratiquées ont toujours été mis au nombre des hérétiques » (3). Pour Bouhier, les Thérapeutes étaient donc des Juifs. C'est, aussi bien, l'opinion qui

(1) [Bernard de Montfaucon], *o. c.*, p. 47. Cfr Julian, *Dictionary of hymnology*, art. *Carols*. Londres, 1907.

(2) Montfaucon, *O. c.*, p. 251.

(3) *Lettres pour et contre sur la fameuse question, si les solitairee appelez Thérapeutes dont a parlé Philon le Juif étaient chrétiens : Réplique de Monsieur **** [Bouhier], p. 347-348. Paris, 1712.

Digitized by Google

semble prévaloir (1). Les Juifs, en effet, comme le remarque cet auteur, se livraient volontiers à la danse, notamment le jour du sabbat. Saint Jean Chrysostome (2) et saint Augustin (3) ont reproché cet usage à ceux de leur temps; et c'est à ce propos que le dernier de ces docteurs a prononcé cette sentence que citeront les conciles du moyen âge condamnant la danse : *Melius enim utique tota die foderent, quam tota die saltarent.*

Quand le président Bouhier parle des hérétiques qui se sont livrés à la danse religieuse, il a en vue les Mélétiens. Les sectateurs du fameux Mélèce de Lycopolis, au début du IVe siècle, auraient, en effet, au dire de Théodoret, pris l'habitude de chanter des hymnes en dansant, en battant des mains et en agitant de nombreuses clochettes (4).

Ce qui a souvent fourni aux écrivains ecclésiastiques et aux conciles l'occasion de s'élever contre la danse, ce sont les excès qui se sont longtemps produits durant les vigiles. La veille de la fête du martyr honoré dans le pays, on se réunissait, le soir, autour de son tombeau, dans sa basilique. Pour fixer l'attention et maintenir le peuple recueilli, le clergé usait de divers moyens : on chantait des psaumes et des hymnes, on récitait des oraisons, parfois un sermon était prononcé. Mais, trop souvent, le populaire ne se contentait pas de ces pieux exercices, il introduisait dans la célébration de la fête, de la *laetitia*, comme on l'appelait parfois, des rites de sa façon. Sous couleur d'agapes fraternelles, on mangeait, on buvait, puis des fauteurs de désordre entonnaient des chants profanes, et des danses s'organisaient aux abords de l'église, quelquefois dans l'intérieur même du temple (5). Aux vigiles des grandes fêtes de l'année chrétienne et aux offices diurnes de ces fêtes les mêmes désordres se reproduisaient parfois. Saint Basile signala à la réprobation de son peuple des femmes avinées qui osèrent mêler leurs danses à la célébration de la fête de Pâques (6). A Carthage

(1) Cfr. H. Leclercq, *Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie*, art. *Cénobitisme*, col. 3072 ; Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 481, n. 1. Paris, 1907.

(2) Chrysostome, *Adv. Judaeos*, I, 2 : PG, t. XLVIII, col. 845-846.

(3) Augustin, *Enar. in ps. XCI*, 2 : PL, t. XXXVII, col. 1172 ; *Serm. IX de dec. chord.*, 3 : PL, t. XXXVIII, col. 77.

(4) Théodoret, *Hereticarum fabularum compendium*, IV, 7 : PG, t. LXXXIII, col. 425-426.

(5) Sur les scènes dont les vigiles furent l'occasion, voir E. Lucius, *Die Anfänge des Heiligenkults*, p. 323, note 4 et suiv. Tubingue, 1904 ; Binterim, *Die vorzüglichsten Denkwürdigkeiten der christkatholischen Kirche*, V, 2. Mayence, 1829 ; Smith et Chatham, *Dict. of Christ. Antiquities*, aux mots *Martyrs (cultus)* et *Vigils*.

(6) *Homil.*, XIV : PG, t. XXI, col. 415-446.

Digitized by Google

une bande effrontée envahit le *Martyrium* de Saint Cyprien et s'y livra à des danses et à des chants désordonnés (1). C'est à propos de scènes de ce genre que l'évêque d'Hippone prononça ces paroles : « Ce n'est pourtant pas en dansant, mais en priant, ce n'est pas en buvant, mais en jeûnant, ce n'est pas en se livrant à des rixes, mais en supportant les coups, que les martyrs ont remporté la victoire » (2).

Toutefois, il ne faudrait pas attribuer toutes les danses qui se produisirent en des occasions de cette sorte à des intentions malignes ou sacrilèges ni à des poussées de dévergondage. Il a pu se rencontrer des chrétiens qui crurent ingénument être agréables aux martyrs et aux saints en exécutant des danses en leur honneur. C'est ce que tendrait à prouver une homélie prononcée dans le dernier tiers du IVe siècle à l'anniversaire du martyre de saint Polyeucte, où l'on trouve ces paroles : « Aujourd'hui nous avons devant nous les monuments de son divin anniversaire, il nous est donné de jouir de ses belles actions, et c'est un devoir de foi pour tout chrétien de les publier partout. Mais qu'offrirons-nous au martyr qui soit digne de lui? Par quelles actions de grâce reconnaîtrons-nous l'amour qu'il a eu pour Dieu? Si vous le voulez, célébrons en son honneur nos danses accoutumées ». (Χορεύσωμεν αὐτῷ, εἰ δοκεῖ, τὰ συνήθη) (3).

* * *

Nous croyons utile de placer maintenant sous les yeux du lecteur une série de textes par lesquels le Saint-Siège, les conciles et les évêques ont incessamment condamné et prohibé, au moyen âge et jusque dans les temps modernes, sur divers points de la chrétienté, l'usage de danser à certains jours dans l'intérieur des églises. Ces textes nombreux, éclairés au besoin par quelques autres, nous apprendront ce qu'il est possible de connaître des origines d'un usage si tenace et nous renseigneront sur le caractère de ces danses ainsi que sur les époques auxquelles on avait coutume de s'y livrer.

Troisième concile de Tolède (589), can. 23 :

Exterminanda omnino est irreligiosa consuetudo quam vulgus per sanctorum solemnitates agere consuevit, ut populi qui debent officia divina

(1) Augustin. *Sermo 311*, § 5 : PL, t. XXXVIII, col. 1415.

(2) Augustin, *Sermo 326*, § 1 : PL, t. XXXVIII, col. 1449.

(3) B. Aubé, *Homélie inédite*, en appendice à *Polyeucte dans l'histoire*, p. 79. Paris, 1882. Cf. F. C. Conybeare, *The apology and acts of Apollonius and others*, dans *Monuments of early christianity*, p. 129. Londres, 1894.

Digitized by Google

attendere saltationibus et turpibus invigilent canticis, non solum sibi nocentes, sed religiosorum officiis perstrepentes. Hoc enim ut ab omni Hispania depellatur sacerdotum et judicum a concilio sancto curae committatur (1).

Concile d'Auxerre (573/603), can. 9 :

Non licet in ecclesia choros secularium vel puellarum cantica exercere nec convivivia in ecclesia praeparare (2).

Concile de Chalon-sur-Saône (639/654), can. 19 :

Valde omnibus noscetur esse decretum ne per dedicationes basilicarum aut festivitates martyrum ad ipsa solemnia confluentes obscoena et turpia cantica, dum orare debent aut clericos psallentes audire, cum choris foemineis turpia quidem decantare videantur. Unde convenit ut sacerdotes loci illos a septa basilicarum vel porticus ipsarum basilicarum etiam et ab ipsis atriis vetare debeant et arcere (3).

Dicta Pirminii, 22 :

Nullus christianus neque ad ecclesiam, neque in domibus, neque in triviis nec in nullo loco ballationes, cantationis, saltationis, jocus et lusa diabolica facire non presumat (4).

Dicta Pirminii, 28 :

Ad ecclesiam cum devoto animo... sepius convenite... Et ibi nullas causas ad jucidandum audeat proferre et negutia non faciat et fabolas ociosas ex ore suo non proferat. Bellationis et saltationis vel cantica turpia et luxuriosa velut sagitta diabolica fugite, ned ad ipsas ecclesias, nec in domibus vestris, nec in ullo alio loco facire non presumatis, quia hoc de paganorum consuetudine remansit (5).

Statuta Bonifacii, incorporés aux décisions du concile d'Estinnes (743), can. 21 :

Non licet in ecclesia choros saecularium vel puellarum cantica exercere nec convivia in ecclesia praeparare, quia scriptum est : Domus mea domus orationis vocabitur (6).

Indiculus supestitionum et paganiarum, 10 : De sacrilegiis per ecclesias (7)

(1) Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. IX, col. 999.
(2) MGH, *Concilia merovingici aevi*, I, éd. Maassen, p. 180.
(3) Maassen, p. 212.
(4) Caspari, *Kirchenhistorische anecdota*, p. 176. Christiania, 1883.
(5) Caspari, *o c.*, p. 188.
(6) Mansi, XII, 385.
(7) Pertz, *Leges*, I, p. 19. Cfr A. Saupe, *Der Indiculus superstitionum et paganiarum*, p. 10. Leipzig, 1891.

Digitized by Google

Concile de Rome (826), can. 35 :

Sunt quidam, et maxime mulieres, qui festis ac sacris diebus atque sanctorum natalicis non pro eorum, quibus debent, delectantur desideriis advenire, sed ballando, verba turpia decantando, choros tenendo ac ducendo, similitudinem paganorum peragendo advenire procurant ; tales enim, si cum minoribus veniunt ad ecclesiam, cum peccatis majoribus revertuntur. In tali enim facto debet unusquisque sacerdos diligentissime populum admonere, ut pro sola oratione his diebus ad ecclesiam recurrant, qui ipsi qui talia agunt, non solum se perdunt, sed etiam alios deperire adtendunt (1)

Capitulaire apocryphe de Benoît Lévite :

Ut presbyteri sollicite curent ne inhonesta et turpia quaelibet fiant in ecclesiis. — Illas vero balationes et saltationes, cantica turpia et luxuriosa et illa lusa diabolica non faciat nec in plateis nec in domibus neque in ullo loco, quia haec de paganorum consuetudine remanserunt (2)

Léon IV (874-855), Homilia :

Cantus et choros mulierum in ecclesia vel in atrio ecclesiae prohibete. Carmina diabolica quae nocturnis horis super mortuos vulgus facere solet et cachinnos quos exercet, sub contestatione Dei omnipotentis vitate (3).

Eudes de Sully, évêque de Paris († 1208), Communia synodalia, 36 :

Prohibeant sacerdotes ne fiant choreae maxime in tribus locis : in ecclesiis, in coemeteriis et processionibus (4).

Concile d'Avignon (1209), can. 17 :

Statuimus ut in sanctorum vigiliis in ecclesiis historicae [histrionae] saltationes, obscoeni motus, seu choreae non fiant, nec dicantur amatoria carmina, vel cantilenae ibidem... (5).

Concile de Paris (1212 ou 1213), IV, 18 :

Prohibemus etiam ne choreas mulierum in coemeteriis vel in locis sacris, obtentu alicujus consuetudinis deduci permittant... (6).

Concile de Rouen (1231), can. 14 :

Prohibeant sacerdotes sub poena excommunicationis choreas duci in coemeterio vel in ecclesiis : moneant etiam ne alibi fiant (7).

(1) MGH, *Concilia aevi karolini*, I, éd. A. Werminghoff, p. 581-582.
(2) MGH, *Leges*, II, 2, p. 83.
(3) Mansi, XIV. 895.
(4) Mansi, XXII, 683. Les statuts de Clermont (1268), de Gui de la Tour, répètent la même prohibition (Mansi. XXIII, 1204).
(5) Mansi, XXII, 791-792.
(6) Mansi, XXII, 843.
(7) Mansi, XXIII, 216.

Digitized by Google

CONCILE DE COGNAC (1260), CAN. 2 :

Rursus cum in balleatione quae in festo sanctorum Innocentium in quibusdam ecclesiis fieri inolevit multae rixae, contentiones et turbationes, tam in divinis officiis quam aliis consueverint provenire, praedictas balleationes ulterius sub intimatione anathematis fieri prohibemus, necnon et episcopos in praedicto festo creari, cum hoc in ecclesia Dei ridiculum existat, et hoc dignitatis episcopalis ludibrio fiat (1).

CONCILE DE WURZBOURG (1298), CAN. 4 :

Prohibeant sacerdotes sub poena excommunicationis choreas maxime in coemeterio vel in ecclesiis duci ; moneant etiam ne alibi fiant, quia, ut dicit Augustinus : Melius est etiam in festis diebus fodere vel arare quam choreas ducere ; et quia grave peccatum sit in loco sacro choreas ducere perpendi potest ex poena secundum rigorem canonum talibus injungenda : si quis enim choreas vel balatos in ecclesiis sanctorum fecerit, emendationem pollicitus, tribus annis poeniteat (2).

(Le canon 31 du concile de Bayeux de 1300 répète presque textuellement le canon 4 du concile de Wurzbourg que nous venons de citer) (3).

STATUTA SYNODALIA DE TRÉGUIER (fin XIIIe ou commencement du XIVe siècle), c. 35 :

Item statuimus ne choreae fiant in ecclesiis aut in cimeteriis (4).

CONCILE DE BALE (1435), sess. XXI, CAN. 11 :

Alii choreas et tripudia marium ac mulierum facientes homines ad spectacula et cachinnationes movent. Alii comessationes et convivia ibidem praeparent... Haec sancta synodus statuit et jubet... ne haec aut similia ludibria, neque etiam mercantias seu negotiationes nundinarum in ecclesia, quae domus orationis esse debet, ac etiam coemeterio exerceri amplius permittant (5).

CONCILE DE SOISSONS (1456) :

Praecipit hoc sacrum concilium... ut... larvales et theatrales joci, choreae, mercimonia, negociationes et alia ecclesiam, divinum officium vel ejus honestatem perturbantia, fieri prohibentur (6).

CONCILE DE NARBONNE (1551), CAN. 47 :

Quia ipsis in templis, in maximum Christiani nominis dedecus et rei

(1) MANSI, XXIII, 1033.
(2) MANSI, XXIV, 1190.
(3) MANSI, XXV, 66.
(4) DOM MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, col. 1302. Paris, 1742. Sur la date approximative de ces statuts, voir OLGA DOBIACHE-ROJDESTVENSKY, *La vie paroissiale en France au XIIIe siècle d'après les actes épiscopaux*, p. 44-45. Paris, 1911.
(5) MANSI, XXXIX, 108.
(6) MANSI, XXXII, 176.

Digitized by Google

sacrae contemptum, ducuntur choreae, fiunt saltationes aliaque tripudiorum et ludibriorum genera ; voluit concilium haec radicitus extirpari, ut postea nemo audeat in aede sacra vel coemeterio saltare, seu choream ducere, nec extra quo tempore divina officia celebrantur (1).

Statuts synodaux de Lyon (1566 et 1577) :

Défendent les curés sous peine d'excommunication de mener danses, faire baccanales et autres insolences ès églises ou ès cimetières (2).

Statut de l'archevêque de Cologne (1617) :

Ludicra quae plerisque in locis post conjunctionem matrimonialem in ecclesia in pulsandis sponsis adhiberi solent, peritus tollentur... Est enim talis consuetudo contra reverentiam et honorem ecclesiae, Dei et sacra menti. Monebunt populum fidelem sibi creditum, ut sub poena unius floreni aurei singulis vicibus incurrenda, vitent choreas et ludos vetitos, inhonestos et suspectos, et inter alios quos vocantur ***Kronendanz***, item ***Lehenschwinken***, quos omnes hoc decreto prohibemus (3).

* * *

Les danses exécutées dans les églises par le populaire et justement condamnées par les textes que nous venons de reproduire ne différaient évidemment pas des danses populaires ordinaires, et nous pouvons indiquer leurs traits principaux d'après ce que nous savons en général de celles-ci au moyen âge, puisque c'est à cette époque que se produisit avec le plus de fréquence et d'intensité cette forme d'intrusion du monde profane dans le sacré (4). A eux seuls, du reste, les textes qui viennent d'être cités nous fournissent là-dessus de très précieuses données.

Généralement on ne voit que des femmes figurer dans ces danses. A une époque de mœurs encore rudes la danse semblait, en effet, indigne des hommes. « Ce n'est guère qu'au XIIe siècle, suivant M. Jeanroy, qu'on vit les *bachelers* se mêler aux jeunes filles dans les caroles » (5). Il ne faudrait pas cependant être trop absolu sur

(1) Mansi, XXXIII, 1270.

(2) Cités par J.-B. Thiers, *Traité des jeux et des divertissements qui peuvent être permis ou qui doivent être défendus aux chrétiens*, p. 439. Paris, 1686.

(3) Binterim, *Die vorzüglichten Denkwürdigkeiten der christkatholischen Kirche*, t. II, 2, p. 81-82. Mayence, 1826.

(4) Sur les formes multiples de l'intrusion du profane dans le sacré, au moyen âge, on consultera avec profit l'ouvrage d'Olga Dobiache-Rojdestvensky, déjà cité, ch. III : *Les empiètements du monde laïque* et celui de M. Walter Johnson, *Byways in British archaeology*, ch. III et IV. Cambridge, 1912.

(5) Alfred Jeanroy, *Les chansons*, ch. V de l'*Histoire de la langue et de la littérature française* de L. Petit de Julleville, t. I, 1re partie, p. 363. Paris, 1896.

Digitized by Google

ce point, car en Espagne, au VIIe siècle, d'après saint Isidore de Séville, les deux sexes participaient aux danses des calendes de janvier (1).

La danse par excellence du moyen âge, la carole, était une simple ronde que l'on exécutait en s'accompagnant de chansons (2). Elle ne différait pas de la danse antique représentée sur le bouclier d'Achille où « de jeunes hommes et des vierges gracieuses dansent, tenant les mains sur les poignets les uns des autres » (3). Les figures complexes des danses modernes par couples étaient tout à fait inconnues alors.

Nos sources ne signalent pas d'instruments pour accompagner la carole (4). Outre le chant, on n'employait pour marquer le rythme ou les pauses que battements de pieds et frappements de mains (5).

Quels étaient les thèmes des chansons à danser? Jamais nos textes ne font mention de chansons pieuses. Les chants, même de femmes, accompagnant la danse célébraient quelquefois des exploits guerriers, s'il est permis d'appeler en témoignage un texte que la critique a récemment fort malmené : je veux parler de la très ancienne chanson qui commémorait une victoire remportée par Clotaire Ier sur les Saxons en 555, et qui, en raison de sa simplicité, volait de bouche en bouche et que les femmes chantaient en dan-

(1) *Nexis inter se utriusque sexus choris* (Isidore, *De eccl. officiis*, I, 41 : PL, t. LXXXIII, col. 775). Au concile de Bâle de 1435 il est nettement parlé de *choreas et tripudia marium ac mulierum*. D'ailleurs, l'usage des danses mixtes est fortement attesté avant cette époque (voir Gaston Paris, dans le *Journal des savants*, 1892, p. 410-411).

(2) *Chorea enim circulus est cujus centrum est diabolus, et omnes vergunt in sinistrum*, dit un sermonnaire du moyen âge cité par Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, p. 447, Paris, 1886. Cfr Gaston Paris, *Les origines de la poesie lyrique en France au moyen âge*, dans le *Journal des savants*, 1892, p. 409; A. Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, 2e édit., p. 387 et 393. Paris, 1904.

(3) *Iliade*, XVIII, 593-594.

(4) Bien que *caroler* dérive du grec χοραυλεῖν, qui signifie proprement « accompagner de la flûte une danse en rond » (Gaston Paris, *loc. cit.*).

(5) *Cum plausu manuum et saltatione quadam* (Théodoret, *Heret. fabul. compendium*, IV, 7 : PG, t. LXXXIII, col. 425-426). — *Perstrepunt omnia saltantium pedibus, tripudiantium plausibus*. (Isidore, *De eccl. off.*, I, 41 : PL, t. LXXXIII, col. 775.) — Voir, en outre, les passages de la *Vita Faronis* et de la *Gemma animae* d'Honorius d'Autun cités ci-après. — « Les danseurs, qui se tenaient par les mains, se lâchaient un moment, et frappaient leurs deux mains l'une contre l'autre, sans doute après chaque refrain. » (G. Paris, *Journal des savants*, 1899, p. 746, note 1.)

Digitized by Google

sant et en battant des mains (1). Mais, en général, on se permettait dans les églises, des chansons moins innocentes, lesquelles contribuèrent, sans doute, plus que les danses elles-mêmes, à scandaliser les fidèles et à amener les énergiques censures de l'autorité ecclésiastique. C'étaient parfois des chansons rustiques (*cantilnae rusticae*) contenant, peut-être, des paroles grossières, peut-être simplement composées en l'honneur du renouveau et célébrant les charmes de la nature printanière, à la manière des reverdies; c'étaient, plus souvent, des chants folâtres ou des chansons d'amour *(cantica amatoria)*. On poussa même l'oubli de toute décence jusqu'à faire retentir les voûtes accoutumées aux graves résonnances des chants liturgiques de couplets obscènes et diaboliques *(cantica obscoena, turpia, luxuriosa, diabolica)*. On sait combien la mémoire des gens du peuple se montre accueillante aux chansons de toute nature. Au vi^e siècle, Arlésiens et Arlésiennes, nous dit Césaire, leur évêque, en avaient la tête pleine; mais le pasteur, loin de complimenter ses ouailles de la richesse de leur répertoire lyrique, les en blâme, au contraire, sévèrement, car ces chants n'étaient rien moins qu'édifiants : *Quam multi rustici*, gémit Césaire, *et quam multae mulieres rusticanae cantica diabolica, amatoria et turpia memoriter retinent et ore decantant* (2)!

Que si maintenant nous voulons chercher à pénétrer le symbolisme de chacun des éléments de la danse populaire que nous venons de passer rapidement en revue, c'est à Honorius d'Autun, grand clerc en la matière, qu'il faut en demander la clé. A la vérité, dans le passage de la *Gemma animae*, que nous allons citer, il prétend nous parler de la danse telle que les païens l'exécutaient en l'honneur de leurs idoles *(... quam [choream] antiquitas idolis ibi constituit ut videlicet decepti deos suos et voce laudarent et toto corpore eis servirent)*; mais fatalement c'est à la danse populaire et profane de son temps qu'il emprunte tous les traits de sa description en y ajoutant, suivant la manière de l'époque, de subtiles notions

(1) *Ex qua victoria carmen publicum iuxta rusticitatem per omnium paene volitabat ora ita canentium, feminaeque choros inde plaudendo componebant.* (Bouquet, III, 505; MGH, SS. *rer. merov.*, t. V, *Vita Faronis*, 78, p. 193. Cf. G. Gröber, *Der Inhalt des Faroliedes (Raccolta di studi critici dedicata ad A. d'Ancona*, p. 583-601, Florence, 1901); A. Jeanroy, *Les chansons (Recueil cité*, p. 361); Pierre Aubry, *Le rôle du chant liturgique et sa place dans la civilisation générale du moyen âge (La Tribune de Saint-Gervais*, IV, 1898, p. 34-35), et surtout J. Bédier, *Les légendes épiques : recherches sur la formation des chansons de geste*, t. IV, p. 289-335. Paris, 1913. Sur d'autres chansons lyrico-épiques, voir Gaston Paris, *Journal des savants*, 1892, p. 413.

(2) *Sermones* : PL, t. XXXIX, col. 2165.

Digitized by Google

de symbolisme. Qu'on en juge par la suite de son texte : *Per choreas autem circuitionem voluerunt intelligi firmamenti revolutionem* (1); *per manuum complexionem, elementorum connexionem; per sonum cantantium, harmoniam planetarum resonantium; per corporis gesticulationem, signorum* (2) *motionem; per plausum manuum vel pedum strepitum, tonitruorum crepitum. Quod fideles imitati sunt, etc.* (3). Mais laissons de côté ces ingénieuses spéculations pour nous demander quelle fut l'origine des danses que le *vulgus* se plut si longtemps à exécuter dans les édifices sacrés. La lumière, sur ce point, va encore nous venir, en grande partie, des prohibitions conciliaires et autres que nous avons citées plus haut.

D'après ces textes, ces danses sont manifestement des restes d'observances païennes, de ces *paganiae* (4) que les premiers missionnaires et leurs successeurs se sont montrés si ardents à pourchasser sous toutes leurs formes, et ont eu tant de peine à détruire complètement. Pirmin le dit clairement, et pareillement l'auteur du faux capitulaire cité, et de même le concile romain de 826 : *Hoc de paganorum consuetudine remansit — Similitudinem paganorum peragendo.* Et l'opinion de saint Césaire d'Arles, d'un poids singulier en la matière, vient confirmer ces témoignages. A propos des *ballationes* et des *saltationes* auxquelles osaient se livrer certains de ses diocésains *ante ipsas basilicas sanctorum*, l'évêque d'Arles dit dans un de ses sermons : *Etsi Christiani ad ecclesiam venerint, pagani de ecclesia revertuntur, quia ista consuetudo balandi de paganorum observatione remansit* (5).

Les Grecs et les Romains pratiquèrent, on le sait, plusieurs sortes de danses religieuses (6). Le paganisme fortement naturiste des Celtes et des Germains comportait aussi des danses et des pompes rustiques dont nous indiquerons bientôt les principales

(1) Voir le *Thesaurus linguae latinae* au mot *chorea*, col. 1020. Leipzig, 1906-1912.

(2) Il s'agit des signes du zodiaque.

(3) Honorius, *Gemma animae*, I, 139 : PL, t. CLXXII, 587.

(4) Voir *Du Cange*, à ce mot.

(5) *Sermones*, 265 : PL, t, XXXIX, col. 2239. Le même texte se retrouve dans les *Superstitiones et paganiae einsidlenses* publiées par Paul Piper dans les *Mélanges offerts à M. Em. Chatelain*, p. 306. Paris, 1910. — Nombreux sont les textes qui condamnent les danses exécutées aux abords des églises et dans les cimetières. Nous pouvons encore citer les suivants : *Commonitorium cujusque episcopi*, 39 : PL, t. XCVI, col. 1378 : Concile de Mayence (813), can. 48 : Mansi, XIV, 74; MGH, *Conc. acv. Karolini*, t. I, p. 272; *Judicium Clementis* [Willibrord?], 20 : Haddan et Stubbs, *Councils and eccles. documents*, t. III, p. 227. Oxford, 1861.

(6) Lucien, Περὶ ὀρχήσεως, XV, 277. Cfr Daremberg et Saglio, *Dict.*, au mot *saltatio* (p. 1033 sq.), A. Rich, *Dict.*, au même mot.

Digitized by Google

échéances (1). Il n'est pas douteux que les textes ecclésiastiques susdits n'aient raison : c'est bien de ces vieilles observances païennes, très profondément entrées dans les mœurs des peuples des campagnes au moment de leur conversion au christianisme, que procèdent les étranges et tenaces pratiques dont il vient d'être parlé. C'est ce qu'a fort bien remarqué un écrivain très versé dans la connaissance des traditions populaires médiévales, M. E. K. Chambers, dans les lignes suivantes : « Les missionnaires de l'Occident eurent à régler une question particulièrement difficile, celle que firent naître les danses et les chants des peuples récemment convertis, déjà passés à l'état de coutumes invétérées. A mesure que les vieux cultes tombaient en désuétude, ces usages tendaient à se rattacher au culte nouveau. De là, aux grandes fêtes et durant les vigiles, ces bandes de femmes envahissant les abords et même l'intérieur des édifices sacrés pour y organiser leurs « baleries » avec accompagnement de chants folâtres » (2). C'est bien, en effet, aux jours chômés, aux jours de fêtes, et aussi pendant les vigiles, comme l'indique M. Chambers, que se produisaient ces débordements. Sur ce point encore les prohibitions conciliaires nous renseignent amplement (3).

Parmi les grandes fêtes de l'année chrétienne, deux surtout, Noël et Pâques, semblent avoir, très anciennement, excité la liesse et l'ardeur expansive des meneurs de baleries et de caroles. Dès le VIe siècle une *Constitutio de abolendis reliquiis idolatriae* attribuée au roi Childebert II († 596) proscrit les danses dont ces deux fêtes

(1) AUGUSTIN, *Ep.* 91 : PL, t. XXXIII, 316. Cf. BÖHME, *Geschichte des Tanzes in Deutschland*, t. I, p. 8; A. MARIGNAN, *Études sur la civilisation française*, t. I, *La soc. mérov.*, p. XIII. Paris, 1899.

(2) *Mediaeval stage*, t. I, 161. Oxford, 1903. — « Les danses ont lieu souvent à la porte de l'église, quelquefois dans son enceinte même ou dans le cimetière qui l'entoure, usage remontant, peut-être, à ces anciennes réjouissances populaires qui avaient pour théâtre les édifices sacrés. » (LECOY DE LA MARCHE, *o. c.*, p. 447-448). « Le peuple, tout en fréquentant l'église, se livrait aux plaisirs populaires si aimés : la danse, les chants ou cantiques païens, les repas en commun. Ces chants diaboliques que l'Église leur reproche sont simplement des hymnes en l'honneur de la fête du dieu, ces danses mêmes, auxquelles prenaient part aussi bien les femmes que les hommes, faisaient partie de la cérémonie religieuse. » (A. MARIGNAN, *o. c.*, p. XIII). Je ne souscrirais pas à toutes les assertions contenues dans cette dernière citation.

(3) Voir, plus haut, les textes suivants : Conc. de Tolède de 589, can. 23; Conc. de Chalon-sur-Saône de 639/654, can. 19; Conc. de Rome de 826, can. 35; Conc. d'Avignon de 1209. can. 17; Conc. de Cognac de 1260, can. 2; et, en outre : *Codex eccl. Africanae*, 60 : MANSI, III, 766-767; *Vita Eligii*, II, 16 MGH. SS. *rer. merov.*, t. IV, p, 705.

Digitized by Google

sont l'occasion (1). A la fin du moyen âge, c'étaient non pas seulement ces deux fêtes, mais toutes celles qui se groupent autour d'elles que choisissait de préférence le populaire pour se livrer aux divertissements et à la danse. Il y avait ainsi comme deux saisons dansantes, celle de Noël pour l'hiver, celle de Pâques au printemps (2). La première commençait souvent dès la Saint-Nicolas pour ne se clore qu'à l'Épiphanie, et la seconde se prolongeait jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, fête à observances superstitieuses par excellence (3).

Or ces deux saisons, basées sur le calendrier ecclésiastique, correspondaient précisément à deux périodes de réjouissances païennes, la première ayant pour point culminant les calendes de janvier, la seconde les calendes de mai.

On sait à quels jeux, festins et mascarades, à quelle variété d'observances superstitieuses aussi donnait lieu, chez les païens, tant de l'antiquité que du haut moyen âge, le retour des calendes de janvier (4). Ces coutumes opiniâtres persistèrent longtemps après la conversion des peuples au christianisme, aussi bien en Orient qu'en Occident, en dépit des efforts acharnés que fit l'Église pour les extirper (5). « Kalendae potius dicendae sunt cavendae quam calendae », disait encore au IXe ou Xe siècle, l'auteur du *De divinis officiis*, faussement attribué à Alcuin (6). Nos étrennes et quelques autres pratiques séculaires en usage au 1er janvier sont des vestiges inoffensifs de ces très anciennes traditions. La liesse populaire se traduisait aussi naturellement, ce jour-là, par des danses,

(1) *Noctes pervigiles cum ebrietate, scurrillitate vel canticis etiam in sacris diebus, Pascha, Natale Domini et reliquis festivitatibus, vel adveniente die dominico dansatrices per villas ambulare* (PL, t. LXXII, col. 1122).

(2) CHAMBERS, *o. c.*, t. I, p. 114.

(3) On lit dans un texte parénétique attribué à saint Éloi de Noyon : *Nullus in festivitate sancti Ioannis vel quibusque sanctorum sollemnitatibus solestitia aut vallationes vel saltationes* [*aut caraulas*] *aut cantica diabolica exerceat* (S. OUEN, *Vita Eligii*, II, 15 : PL, t. LXXXVII, col. 524; MGH. SS. *rer. merov.*, t. IV, p. 705-706). Cfr DELOCHE, *Mémoire sur la procession de la lunade et les feux de la Saint-Jean à Tulle (Mémoire de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXII, 2e partie, p. 158). Paris, 1891); A. MARIGNAN, *o. c.*, p. XII-XIII.

(4) Consulter notamment *Du Cange*, aux mots : *cervulus*, *kalendae*.

(5) *Vita Eligii*, *loc. cit.*; *Homilia de sacrilegiis*, V, 16, VII, 23 sq., éd. CASPARI, p. 10 et 14-15. Christiania, 1888; BURCHARD DE WORMS, *Collectio decret.*, XIX, 5 : PL, t. CXL, col. 960. Cfr LECOY DE LA MARCHE, *o. c.*, p. 425; E. VACANDARD, *L'idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècles*, dans la *Revue des questions historiques*, 1890, t. LXV, p. 446; CHAMBERS, *o. c.*, t. II, p. 290-306.

(6) Édité parmi les œuvres d'Alcuin, PL, t. CI, col. 1177-1178.

Digitized by Google

et cela même dans des milieux chrétiens (1). Bien plus, comme on le verra, la danse prit place dans beaucoup de divertissements organisés par le clergé lui-même dans les églises, au temps de Noël, lesquels dérivaient également des antiques réjouissances païennes (2).

L'apparition du printemps, de « la saison jolye », était le signal d'une nouvelle période de fêtes. Au moyen âge, dans toutes les campagnes de l'Europe occidentale, on a célébré avec allégresse les calendes de mai, appelées *maieroles* en France, *kalenda maya* en Provence, *calendimaggio* en Italie (3). Gaston Paris a tracé un frais tableau des parades rustiques auxquelles on se livrait à ce moment de l'année. « Aux jours du renouveau et particulièrement le premier mai, on allait aux bois *chercher le mai*, on s'habillait de feuillages, on rapportait des fleurs à brassées, on ornait de violettes les portes des maisons;... C'était le moment où sur la prairie verdoyante les jeunes filles et les jeunes femmes menaient des rondes pour ainsi dire rituelles » (4). Après l'engourdissement de l'hiver, la danse reprenait, en effet, de plus belle. Les *Carmina Burana*, au XIIe siècle, font allusion aux chœurs et aux chansons par lesquels les jeunes filles célébraient le renouveau :

Ludunt super gramina virgines decorae,
Quarum nova carmina dulci sonant ore (5)

Et maints auteurs français et étrangers attestent la recrudescence de danses et de chansons au retour des calendes de mai (6).

(1) AUGUSTIN, *Sermo*, 198 : PL, t. XXXVIII, col. 1024; ISIDORE, *De eccl off.*, I, 41; PL, t. LXXXIII, col. 775; Conc. in Trullo, 62 : MANSI, XI, 971; Conc. de Rome de 743, c. 9 : MGH, *Conc. aev. Karol.*, t. I, p. 16; PSEUDO-ALCUIN, *De div. officiis, loc. cit.* Pour l'Orient, voir BALSAMON, *Commentaria in canones* : PG, t. CXXXVII, col. 731.

(2) JEAN BELETH (XIIe siècle), *Rationale divinorum officiorum*, cap. 120 : PL, t. CCII, id. 123; DURAND DE MENDE († 1296), *Rationale div. offic.*, VI, 86, 9, p. 327vo, Anvers, 1614.

(3) G. PARIS, *Les origines de la poésie lyrique en France*, dans le *Journal des savants*, 1892, p. 415. On sait que les fêtes de mai persistent encore, sous diverses formes, en maints pays.

(4) G. PARIS, *art. cité*, p. 414-415.

(5) J. A. SCHMELLER, *Carmina Burana*, p. 191, 179, 189. Breslau, 1883.

(6) *N'i remaint dame qui soit — Venue, et tous vont chantant, — Les puceles dont i ot tant — Vienent chantant et font caroles — Si granz qu'onques as maieroles — Ne veistes greignors...* (RAOUL DE HOUDENC, *Meraugis*, éd. M. FRIEDWAGNER, p. 111. Halle, 1897). Voir WILLIAM FITZSTEPHEN, *Vita S. Thomae*, 16 : *Materials for the history of Becket*, III, 11. Londres (Rolls), 1877; MARULLE, cité par A. D'ANCONA, *Origini del teatro in Italia*, t. II, p. 249. Florence, 1877. En Angleterre, les *Morris-*

Digitized by Google

Ces divertissements champêtres avaient de profondes racines dans le passé; ils dérivaient sûrement d'anciennes fêtes païennes du printemps, comme les *floralia* de Rome (1). Ils ont, sans doute, à leur tour, donné naissance, sur plus d'un point, aux fêtes baladoires longtemps en honneur dans l'ancienne France (2); et notre poésie lyrique nationale est, en grande partie, sortie de là (3). Faut-il également rattacher à ces réjouissances populaires, qui, selon le mot de Gaston Paris, « appartiennent à une convention presque liturgique », l'usage que nous verrons pratiqué dans plusieurs églises de mêler des danses à la célébration des fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, lesquelles se meuvent dans le mois de mai ou les mois voisins? Le lien est fort possible, mais il n'est pas aussi fortement attesté que pour les divertissements ecclésiastiques d'hiver (4). Au reste, les effluves du printemps sont assez prenants pour avoir agi d'eux-mêmes, indépendamment de toute impulsion traditionnelle, sur la joyeuse humeur des clercs du moyen âge. Le besoin d'expansion inhérent à la saison nouvelle, joint à la satisfaction d'en avoir fini avec les rigueurs pénitentielles du carême, les aura naturellement amenés à introduire, à titre d'intermèdes, dans la liturgie du temps pascal, les cérémonies dansantes dont nous parlerons. Depuis des siècles, les choristes de Magdalen College, à Oxford, ont coutume de monter au sommet de la tour du collège, le matin du premier mai, pour saluer d'un

dances étaient souvent exécutées le 1er mai et à la Pentecôte. Les *Morris-Dancers* dansaient même dans les églises (CHAMBERS, *o. c.*, t. I, p. 179; W. JOHNSON, *Byways in British archaeology*, p. 184. Cambridge, 1912). — Sur les danses de mai, à l'époque actuelle, sur divers points de la France, voir l'*Intermédiaire des chercheurs*, 1912, t. LXVI, col. 96, 229-230 et 620.

(1) G. PARIS, *o. c.*, p. 416; A. JEANROY, *Les chansons*, chez L. PETIT DE JULLEVILLE, *Hist. de la langue et de la littér. françaises*, t. I, 1re partie, p. 364; CHAMBERS, *o. c.*, t. I, p. 116-119; L. BOURGAIN, *La chaire française au XIIe siècle*, p. 313-314. Paris, 1879; MARIUS SEPET, *Observations sur le « Jeu de la Feuillée » d'Adam de la Halle*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 71. Paris, 1891. — Sur les *Floralia*, fêtes bruyantes et licencieuses qui se célébraient du 28 avril au 3 mai, voir DAREMBERG et SAGLIO, *o. c*, à ce mot.

(2) Sur les fêtes baladoires, voir l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1909, t. LX, col. 787 et 998.

(3) A. JEANROY, *Les origines de la poésie lyrique*, p. 386 sv.; LE MÊME, *Chansons*, p. 362 sv.; G. PARIS, *art. cité*, dans le *Journal des savants*, 1891, p. 685-686, 1892, p. 426.

(4) Pourtant M. MARIUS SEPET (*art. cité*, p. 71-72) n'hésite pas à croire à une relation entre les fêtes de mai et les « momeries » de clercs. — « *El païs fon acoustumat — qu'el pascor, quant hom a sopat — Tota li gens balla e tresca. — E segon lo tems, si refresca* » (FLAMENCA, v. 2661-2664, éd. PAUL. MEYER, t. I, p. 99. Paris, 1901).

Digitized by Google

chant latin le retour des beaux jours (1). Et la belle hymne *Salve festa dies*, qui se chante encore, dans certaines Églises, à la procession du jour de Pâques, célèbre magnifiquement l'heureuse coïncidence entre la Résurrection du Sauveur et l'éveil de la nature :

Ecce renascentis testatur gratia mundi
Omnia cum Domino dona redisse suo.
Namque triumphanti post tristia tartara Christo
Undique fronde nemus, gramina flore favent (2).

(A suivre.)

Farnborough. L. Gougaud, O. S. B.

(1) Chambers, *o. c.*, t. I, p. 168. Voir le texte de cet hymne chez P. H. Ditchfield, *Old english customs*, p. 96. Londres, 1896. Tableau d'Holman Hunt, *The may day on magdalen tower*, fig. 121 *(Künstler-Monographien*, éd. H. Knackfuss, t. LXXVIII.) Leipzig, 1907.

(2) Ul. Chevalier, *Repert. hymologicum*, n° 17949.

Digitized by Google

Le Carême primitif dans la Liturgie mozarabe.

Les origines du carême remontent au premier quart du IVe siècle. Mais il est établi que dans l'Église latine, avant le VII-VIIIe siècle, le mercredi des Cendres n'en fixait pas, comme aujourd'hui, le commencement.

L'opinion courante, parmi nos meilleurs historiens de la liturgie, nous représente le carême, à ce premier stade de son évolution, comme un temps de préparation au dimanche de la Résurrection; il s'ouvrait le sixième dimanche avant Pâques ou plutôt le lundi suivant, pour se clôturer le Samedi-Saint ou plus exactement encore le matin du dimanche de la Résurrection. Le jeûne ecclésiastique en était la pratique essentielle : et comme on ne jeûnait pas le dimanche, le carême ne comptait en réalité que « trente-six » jours, qui cependant étaient couramment appelés la « quarantaine » « quadragesima ». A la longue on s'aperçut, dit-on, de l'antilogie qui existait entre le nom et la réalité. Elle fut expliquée d'abord symboliquement : les trente-six jours sont la dîme de l'année; et finalement supprimée par l'ajoute des quatre jours de jeûne qui fixèrent le commencement du carême au mercredi des Cendres (1).

Nous croyons avoir prouvé que cette conception est erronée. Le carême primitif dans l'Église occidentale comprenait exactement

(1) Voir, p. ex., L. Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, p. 230 ss.; H. Kellner, *Heortologie*, 3e édit., p. 70 ss. Fribourg, 1911 ; J. Rowden, *The Church year and calender*, p. 79 ss. Cambridge, 1910 ; K. Müller, *Das Kirchenjahr*, p. 173 ss. Fribourg, 1911 ; Thalhofer-Eisenhofer, *Handbuch der katholischen Liturgik*, t. I, p. 596 ss. Fribourg, 1912 ; H. Thurston, *Lent and holy week*, p. 12 ss. (à remarquer toutefois les réserves de l'auteur au sujet de la continuité du jeûne, p. 17 ss.) Londres, 1904; Le même, art. *Lent*, dans *The catholic encyclop.*; X. Funk, *Die Entwicklung des Osterfastens*, dans ses *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, t. I, p. 241-278. Paderborn, 1897 ; E. Vacandard, art. *Carême*, dans le *Dict. d'archéologie et de liturgie*, et dans le *Dict. de théologie cathol.* (d'après l'art. de Funk) ; Ermoni, *Le Carême* (vulgarisation d'après l'art. précédent) ; F. Cabrol, vo *Caput jejunii*, et vo *Afrique (liturgie postnicéenne)*, col. 621, vo *Cassien*, col. 2351 s. dans *Dict. d'arch. et de liturg.*; P. Lejay, vo *Ambrosien (rit)* col. 1394 ; H. Achelis, art. *Fasten in der Kirche*, dans *Realencyclopädie für protest. Theol.*, t. V, p. 770-780.

Digitized by Google

quarante jours, à compter du premier dimanche du carême jusqu'au soir du Jeudi-Saint. C'était une période ininterrompue d'ascèse et de purification, qui contenait des jours de jeûne strict et des jours de pénitence mitigée ; il servait de préparation à la grande solennité de la Passion et de la mort du Sauveur, c'est-à-dire au Vendredi-Saint qui était le « Pascha » primitif (1).

En étudiant dans ce premier travail, la discipline primitive en Espagne (2), nous n'avons pu examiner en détail, comme nous l'aurions voulu, les données que nous fournit l'ancienne liturgie mozarabe, dont les précieuses publications de Dom Marius Férotin rendent possible actuellement la connaissance approfondie. Le Sacramentaire que le savant bénédictin vient de publier sous le titre *Le Liber mozarabicus sacramentorum* (3) contient toutes les formules euchologiques propres d'une trentaine de « Missae de Quadragesima » (nn. XXXVI-LXVII; col. 151-252) ; et ces formules renferment assez d'éléments pour nous donner une idée suffisamment nette et de la liturgie quadragésimale et même de la durée et du caractère du carême espagnol primitif.

Une première impression qui se dégage de la lecture attentive des « Missae de Quadragesima », c'est que le carême mozarabe primitif n'était pas une « quadragesima » tronquée de trente-six jours, mais une vraie « quarantaine » exactement comptée.

On sait que de nombreux témoignages, des IVe et Ve siècles, nous montrent dans les quarantaines de jeûne observées par Moïse, par Elie et surtout par le divin Sauveur, les vrais types sur lesquels s'est modelée, au IVe siècle, la « quadragesima » ecclésiastique (4). Or, dans la liturgie mozarabe, le nombre des messes qui attirent l'attention sur ces « exempla Patrum » (col. 151) est particulièrement considérable (5). Et d'ordinaire, ce n'est pas tant pour faire ressortir la nature ou la rigueur des œuvres de pénitence accom-

(1) *La durée et le caractère du carême ancien dans l'Église latine*, dans les *Collationes brugenses*, 1913, t. XVIII. p. 90-108 ; 311-323 ; 455-463 (à suivre).

(2) *Collationes brugenses*, 1913, p. 455-463.

(3) Tome VI des *Monumenta ecclesiae liturgica*. Paris, 1912.

(4) S. Pierre d'Alexandrie, *Canon Poenit.* I ; Eusèbe, *De solemnitate Paschali* n. 4 (Migne, PG, t. XXIV, col. 698) ; S. Augustin, *Sermones de tempore* (édit. Gaume. Paris, 1836) 205, 1 ; 210, 9 ; 252, 10 ; 270, 3 ; *Epistola* 55, n. 28 ; *Tractat. 17 in Joannem* ; S. Jérôme, *In Isaiam*, c. 28 ; l'auteur de *Quaestiones in Genesim*, 169 ; S. Pierre Chrysologue, *Sermo* 166 (Migne, PL, t. LII, col. 635) ; S. Grégoire, *hom. XVI in Evang.* ; S. Isidore de Séville, *De eccles. officiis*, c. 38 n. 1.

(5) Voir p ex. les messes n. XXXVI, col. 151 ; XLIII, 177 ; XLV, 184 ; XLVI, c. 187 ; L, 199. 200 ; LI, 202 ; LIII, 206, 207 ; LV, 213 ; LVI, 215 ; CXXXII, 541, 542.

Digitized by Google

plies, que pour marquer nettement la durée ou la continuité du jeûne-type (1), et insister sur le caractère mystique et solennel du nombre « quarante », sanctifié par la pénitence des représentants de la Loi, des Prophètes et du Nouveau Testament (2). Elles soulignent le fait que les quarantaines-modèles étaient des périodes ininterrompues « de quarante jours et de quarante nuits ». Mais elles constatent en même temps qu'il faut compter actuellement avec la faiblesse humaine, qui exige une mitigation : « Ut quod Ille *jejuniorum continuatione complevit*, nos per *dierum partes*, et *intervalla virium* imitemur » (col. 188).

Les textes liturgiques nous indiquent eux-mêmes comment il faut entendre ces adoucissements. On ne jeûne pas une journée entière de vingt-quatre heures, mais, *(per dierum partes)* on ne prend son repas que le soir, après l'office liturgique qui a lieu *ad nonam* : « Ut quod Ipse in nostri corporis infirmitate pro nobis *jugiter* in quadraginta diebus et noctibus explesti, nos vel *minutatim eumdem numerum* dierum adimplentes, calculi distributa observantia *vespertinis semper orationibus* (3) *terminemus* » (c. 187).

Les forces humaines *(per intervalla virium)* sont ménagées en outre par le retour régulier de certains jours qui, sans interrompre la continuité de la « quarantaine » de pénitence, de prière et de mortification, sont cependant exempts de l'obligation du jeûne proprement dit. Une ligne de démarcation sépare par exemple très nettement les dimanches des féries quadragésimales.

Il n'est pas une messe *férialе* du carême qui ne mentionne fréquemment, outre les prières et la mortification spirituelle, le jeûne, l'abstinence, les privations volontaires, les œuvres de pénitence corporelle. La nécessité ou les salutaires effets des *jejunium*, *abstinentia*, *parsimonia*, *carnis media*, *gule refrenatio*, *jejunantium humi-*

(1) « *Totis* quadraginta diebus per hos dies quadraginta » (c. 152). « Tunc valeamus quadraginta diebus vel noctibus jejunare » (c. 159). « Christus... qui quadraginta diebus vel noctibus jejunavit » (c. 160). « Moyses... quadraginta diebus ac noctibus legem suscipiens jejunavit » (c. 177). « Per hujus quoque Quadragesime *perpetuitatem* jejunii tentator a Christo devictus est inimicus » (c. 206), etc.

(2) « Qui Moysi et Elie per quadragenas dies jejunia inchoantibus quadragenum *numerum dedicasti*. Deinde etiam Ipse jejunans, *eundem numerum nobis dierum jejunii solemnitate signasti* » (c. 187). « Quadraginta enim diebus ac noctibus Elias et Moyses... Et quia Lex et Prophete nihil ex se perfectionis adtulerant, addidit propter hoc Unigenitus tuus Dominus noster quaterdenum hunc dierum *numerum etiam suo jejunio consecrare* » (c. 200).

(3) Le même texte se lit dans le *Missale gothicum* au *Post sanctus* de l'*Ordo missae in initium Quadragisimae* (Migne, PL, t. LXXII, col. 259), mais le mot *orationibus* est remplacé par *refectionibus*.

Digitized by Google

litis... et *humiliantium preces*, etc., sont le thème habituel des exhortations ascétiques autant que des prières liturgiques. Les féries étaient des jours de jeûne strict.

Les *dimanches*, évidemment, ne l'étaient pas. Aussi bien, si le premier dimanche porte un nom qui rappelle le début du carême (1), les dimanches suivants empruntent leur dénomination ordinaire à l'évangile du jour. Nous rencontrons successivement les dimanches *De muliere Samaritana, De coeco nato, In mediante die festo* (2), *De Lazaro;* suivent le dimanche *De ramos palmarum* (3) et la semaine sainte.

Ce qui donne à l'euchologie de ces dimanches leur note tout à fait caractéristique, ce sont les riches variations sur le thème de l'évangile du jour, ce sont les heureuses applications ascétiques des diverses circonstances du récit évangélique, c'est enfin l'orientation de toutes les prières vers l'obtention de la grâce propre au mystère du jour.

De jeûne à observer hic et nunc, il n'est jamais question dans la liturgie dominicale. Mais on sent parfaitement que, si l'obligation du jeûne strict est suspendue pour un jour, l'ascèse pénitentielle propre au carême ne chôme pas, et que la période de purification spirituelle préparatoire au « Pascha » continue son évolution normale. Lisez, par exemple, cette belle prière du dimanche de la Samaritaine : « Da quaesumus... *dies istos* sancti desiderii plenitudine gratiosos habere... ut in *horum celebritate dierum*, te custodiente, *non libidine polluamur, non malitia sauciemur, non scandalis scindamur*. Sed in sancte fidei omnes unitate collecti, ita Spiritus Sancti defensione protecti et inluminati *mundemur a criminibus nostris*, qualiter *ad sanctum Pascha* pervenientes, et ardenter suscipiamus mysterium nostre redemptionis, et veraciter reparatos nos gratulemur in statu eterne lucis. Amen. » (*alia oratio*, col. 166).

Dans la mort et la résurrection de Lazare, la liturgie du cinquième dimanche voit le symbole de l'état de péché et du retour à la vie surnaturelle par la pénitence et la grâce de Dieu. Le thème de

(1) Voir plus bas p. 28.

(2) Au sujet de ce *mediante die festo* comme milieu du carême ou du temps pascal, voir St. Beissel, S. J., *Die Entstehung der Pericopen des römischen Messbuches*, p. 69. Fribourg-en-Br., 1907, et passim (voir table) ; G. Morin, *L'antique solennité du Mediante die festo au XXVe jour après Pâques*, dans la *Revue bénédictine*, 1890, t. VI, p. 199.

(3) On peut lire ces Évangiles dans le *Liber comicus* publié par G. Morin, aux dimanches, *Ad missam*. Dans la liturgie ambrosienne ces dimanches étaient ceux « de la Samaritaine », « d'Abraham », « de l'aveugle-né », « de Lazare », « in ramis olivarum ». Voir St. Beissel, S. J., *o. c.*, chap. IX.

Digitized by Google

toutes les prières du dimanche de la mi-carême *In mediante die festo* est celui-ci : Que Dieu, qui nous a donné la grâce d'observer dignement les jeûnes de la première partie de la sainte quadragésime, nous aide à persévérer avec ferveur durant la seconde moitié et à « arriver à la sainte Pâque, purifiés des souillures de nos péchés » (col. 193) et « chargés du fruit de nos bonnes œuvres » (col. 194). Au dimanche des Rameaux, l'Église demande encore « ut securi accedamus ad tue Passionis sacratissimam Cenam » (col. 225).

Comme le *Liber sacramentorum* ne contient aucune messe pour le samedi, sauf pour le Samedi-Saint, il est impossible de savoir si en Espagne on jeûnait le samedi, comme on le faisait à Rome et dans certaines autres Églises occidentales (1). Mais le lectionnaire de Silos publié par Dom G. Morin sous le titre de *Liber comicus* (2) nous donne les lectures prophétique, apostolique et évangélique pour chacun des samedis du carême. Or, on constate que, tandis que la messe se célèbre, le lundi, le mercredi et le vendredi, *ad nonam*, le samedi elle est chantée *ad tertiam*. Cette différence semble indiquer que, même en carême, le samedi n'était pas jour de jeûne. La même conclusion semble se dégager aussi du 48e décret du second concile de Braga (a. 572) qui défend de célébrer des fêtes de martyrs pendant le carême « sed tantum sabbato et dominico pro commemoratione eorum oblationes offerri » (3).

Les dimanches — et peut-être les samedis — tout en n'étant pas des jours de jeûne strict, font néanmoins partie intégrante de la primitive « quarantaine » de purification et d'ascèse préparatoire au Pascha. Qu'ils entrent en ligne de compte pour atteindre le total de quarante, cela ressort d'ailleurs tout aussi clairement des limites assignées à la « quadragesima ». Car il est certain que l'ancienne liturgie espagnole n'a jamais commencé le carême avant le sixième dimanche précédant Pâques, qui est le 42e jour avant le Pascha resurrectionis, mais exactement le 40e avant le Pascha crucifixionis.

« Dans le Missel imprimé, dit Dom Férotin (4), ce premier dimanche est précédé d'un dimanche *ante Cineres* et d'une *Feria IVa* dont on ne trouve pas trace dans les textes manuscrits. Cela n'a rien d'antique ». Dans ce même missel, « la messe du premier dimanche du carême a été placée au mercredi des Cendres, que

(1) Voir S. Augustin, *Epist.* 36, n. 31 (Ed. Gaume, t. II, col. 119).
(2) Maredsous, 1893.
(3) Voir G. Morin, *Liber comicus*, p. 64, note.
(4) M. Férotin, *Le Liber Mozarab. Sacram.*, p. lxxv, note 2.

Digitized by Google

célèbrent les Mozarabes modernes, pour se rapprocher sur ce point de l'usage romain. La messe du dimanche ayant été ainsi avancée au mercredi, il en est résulté un bouleversement général dans l'économie quadragésimale » (1).

Le premier dimanche est intitulé dans les principaux manuscrits donnés par Dom Férotin (p. LXXIV-LXXV) : *In carnes tollendas* dans le *Comes* de San Milan et le *Libellus orationum* ; *In carnes tollendas* dans le Comes de Silos ou *Liber comicus* publié par Dom G. Morin ; *De initio Quadragesime id est de Carnes tollendas* dans le Sacramentaire de Tolède qui sert de base à la publication de Dom Férotin. Au sujet de ce dernier intitulé, le savant éditeur fait remarquer que « le titre de cette messe devrait être plus exactement : *Missa de initio Quadragesime in Dominica ante carnes tollendas*. Dans l'Église wisigothique, en effet, ajoute-t-il, le jeûne du carême commençait le lundi de la première semaine, et non pas le mercredi des Cendres, dont il n'est nulle part question dans la liturgie mozarabe » (2).

Nous nous permettons de douter de la légitimité de la correction proposée par Dom Férotin : car le texte du sacramentaire de Tolède s'accorde avec les titres donnés par les autres documents, et le *Liber comicus* désigne sous le titre *in dominico* ANTE *carnes tollendas* le dimanche (de Quinquagésime) qui précède et prépare en quelque sorte la liturgie quadragésimale (3).

Mais il importe davantage, au point de vue de l'histoire du carême et de sa liturgie, de bien remarquer que si le lundi est le premier jour et le commencement du *jeûne* quadragésimal, le dimanche est sans aucun doute le premier jour et l'*initium* du Carême ou de la *Quadragesima*. C'est la même distinction qu'il faut établir dans d'autres liturgies entre le *caput jejunii*, mercredi des cendres, et le *caput quadragesimae* qui désigne, à de rares exceptions près, le premier dimanche du carême, le commencement du carême ancien (4).

La messe du lundi suivant est intitulée : *Missa jejunii de II feria inchoante quadragesima*. Au sujet de ce commencement du *jeûne* le lundi, nous lisons par exemple dans la messe du dimanche : indictum a crastino *abstinentiae tempus* incipientes » (*Alia oratio*, col. 153); « indictas a crastino *parsimoniae leges* » (*Benedictio*, col. 156); dans la messe du lundi : « Diem hunc primum... ex quo presentis Quadragesime constitutas *abstinentie leges* incipimus...

(1) M. FÉROTIN, *o. c.*, col. 152, note.
(2) *O. c.*, col. 150, note 1.
(3) *Liber comicus*, éd. G. MORIN, p. 53.
(4) Voir, p. ex., *Dictionn. d'archéol. et de liturgie*, v° *caput jejunii* (F. CABROL).

Digitized by Google

dedicemus... ut haec initia *jejunii* nostri sanctifices » (*Missa*, col. 156); « initia *abstinentie* nostre » (*Alia oratio*, col. 156); « sicque initium horum *jejuniorum* nostrorum amodo benedicendo sanctifices, ut postremo quoque nostra Passionis tue celebritate remuneres » (*Inlatio*, col. 157), etc. On le voit, c'est bien le jeûne qui commence le lundi.

Le carême proprement dit, c'est-à-dire « la quarantaine », est inaugurée le dimanche précédent. Voici quelques textes décisifs tirés de la messe de ce dimanche : « *Salutaris vie initium* hodierne solemnitatis sacrificio cupientibus consecrari » (*Alia oratio*, col. 152); « presentis *Quadragesime initia* hodierno die incipimus festivis consecrare in canticis » (*Post nomina*, col. 153). La solemnité liturgique inaugurant et ouvrant les « quarante jours » de purification (1) a donc lieu le dimanche, mais le jeûne strict ne commence que le lundi : « et *hodierni diei suscepta solemnia* impleamus, et devotissime *a crastino instituta jejunia inchoemus* ». (*Post Pridie*, col. 155).

Si le premier des « quarante » jours est le sixième dimanche avant Pâques, le dernier doit tomber le Jeudi-Saint, c'est-à-dire la veille de la grande solennité anniversaire de la passion et de la mort de Notre-Seigneur. Le carême aurait donc été une période continue de mortification et d'ascèse, préparatoire à la célébration du fait capital du « mysterium Redemptionis » (col. 166) : la mort du Sauveur couronnée le troisième jour par sa triomphante résurrection.

C'est bien ainsi que l'ancienne liturgie mozarabe conçoit la « quadragenaria jejunii decursio » (col. 155). Elle en avertit les fidèles à plusieurs reprises. Dès le premier lundi, elle demande à Dieu la grâce « ut haec inchoata jejunia expleamus et ad *dies Passionis* ejus, mundatis pectoribus accedere mereamur » (*Post Sanctus*, col. 158). Le mercredi suivant elle rappelle aux chrétiens que les jours solennels « et *Dominice Passionis* reverentia consecrati » sont arrivés (*Missa*, col. 159). A la messe du jeudi « Post Lazaro » elle prie : « Fac nos ita jejuniis vel vigiliis *dies illos passionis tue* amabiliter praestolari » (*Ad orationem Dominicam*, col. 220). Le texte cité plus haut (p. 29) prouve d'ailleurs clairement que la commémoration de la Passion du Sauveur était bien le terme final de la sainte Quarantaine : « ut *postrema* quoque nostra (opposé à *initia*) *Passionis tue celebritate* remuneres » (2).

(1) Voir premier dimanche du Carême, *Missa*, col. 152.

(2) Voir encore les textes des colonnes 166, 193, cités plus haut p. 26 et 27, et toute la messe du dimanche *In mediante die festo*.

Digitized by Google

Mais pour se rendre un compte exact de bien des expressions, il importe de se rappeler l'évolution qu'a subie la signification du mot *Pascha*. Car primitivement la fête chrétienne du « Pascha » n'était pas la célébration de la résurrection, mais bien celle de la mort rédemptrice du véritable « Agneau Pascal » : « Pascha nostrum immolatus est Christus. » Dans la suite, la dénomination Pascha s'est étendue à tout le triduum sacré qui commémorait la mort, la sépulture et la résurrection du Rédempteur, ce triduum étant considéré comme une seule grande fête pascale, voire comme un seul « dies Paschae ». A partir du ve siècle, le mystère et la fête de la résurrection commencent à prédominer, jusqu'à finir par accaparer presque exclusivement la dénomination de Pascha, qui acquiert ainsi sa signification actuelle (1).

Cette évolution a fini par faire oublier en outre que l'aboutissant primitif de la « quadragesima » était la Pâque de la Crucifixion, et cela au profit de la Pâque de la Résurrection. Tout naturellement, le Vendredi et le Samedi Saints, deux jours de jeûne très rigoureux qui constituaient même le seul jeûne des trois premiers siècles (2) ont été peu à peu englobés dans le « carême », qui s'est vu prolonger ainsi jusqu'au dimanche de la Résurrection. Au fur et à mesure que le jeûne strict était considéré davantage comme la pratique caractéristique du carême, et que le jeûne des féries quadragésimales devenait plus rigoureux, la démarcation s'est accentuée entre les dimanches et les féries ; et on en est arrivé parfois à ne tenir compte que des trente-six jours de jeûne férial. Et ce nombre représentant approximativement la dixième partie de l'année, d'aucuns ont expliqué symboliquement l'observation de ce jeûne quadragésimal comme la solution de la dîme de l'année payée annuellement à Dieu (3).

La liturgie quadragésimale du *Liber mozarabicus sacramentorum* conserve maintes traces de cette évolution, et les conceptions diverses des âges successifs se juxtaposent ou même s'enchevêtrent dans les formules euchologiques des mêmes messes.

Le mot Pascha, comme terme final de l'observance quadragésimale, garde parfois sa signification primitive. « Faciet [nos] ad calicem *passionis sue* et nunc immaculatos accedere, et *ad sanctum Pascha*, ablutis delictorum sordibus pervenire, » dit le *Post Sanctus*

(1) Voir nos articles sur *La durée et le caractère du carême ancien dans l'Église latine*, dans les *Collationes brugenses*, 1913, t. XVIII, p. 90-108 ; 311-323.

(2) Voir art. cités, *Collationes brugenses*, 1913, t. XVIII, p. 100-108.

(3) P. ex. Cassien, *Collat. XXI*, c. 25 et 27, dont le texte a été repris par S Isidore de Séville, *De officiis*, l. I, c. 36 ; S. Grégoire le Grand, *Hom. XVI in Evang.*

Digitized by Google

(col. 193) de la messe *In mediante die festo.* « Ad Sanctum *Pascha* pervenientes et ardenter suscipiamus *mysterium nostre Redemptionis* » (second dimanche, *Alia oratio,* col. 166).

« Ecce in proximo sunt, dit l'exhortation (*missa*) préliminaire de la messe du Lundi de la Semainte Sainte, dies *Paschalis* letitie, in quibus Dominus ac Redemptor noster pro nobis omnibus et *crucem* pertulit et *sepulchrum* » (col. 226).

La messe du Jeudi-Saint, qui se célébrait à None, était le *solemne Pasce initium* (col. 240). Il fallait s'y préparer « ut securi accedamus *ad tue Passionis sacratissimam cenam* », dit le *Post Pridie* du Dimanche des Rameaux (col. 225). « Gaudio *Pascalis* letitie, ad quod *expleto hoc triduo accedemus* » entendons-nous le jour suivant (col. 228). « Deus, cujus ex proximitate *passionis* gaudemus. — Deus cujus *sacrum Pasca post biduum* exspectamus, » dit la messe du mardi (col. 229). Et le mercredi : « Hodie omittat [= dimittat] pius peccata vestra et cras ostendat vobis *passionis sue* abscondita sacramenta » (col. 234). Le Samedi-Saint est encore appelé « in Sabbato Pasce ».

D'autre part le terme Pascha désigne fréquemment aussi la fête de la résurrection. Le dimanche de Pâques est appelé d'un nom charmant qui fait immédiatement saisir l'idée nouvelle que le Pascha doit exprimer « Missa in *Hillaria Pasche* dicenda » (col. 253). Tous les jours de l'octave sont célébrés : missa de II^a^... III^a^... feria Pasche ; de *Sabbato Pasche ante octavas*...

Le dimanche de la résurrection est déjà considéré dans certaines messes comme le terme final du carême. « Expectantes beatam illam spem *passionis et resurrectionis* Filii Dei... qui ad *Paschalis Dominice* cupitis anhelando pervenire celebritatem » dit dès le début, la messe du dimanche de la mi-carême (col. 190-191). Toute la liturgie de ce dimanche, autant que sa dénomination propre *In mediante festo* s'inspire de l'idée qu'on est arrivé au *milieu* du carême « Sacrate Quadragesime tempore mediante ». Et bien que cette division ne doive pas nécessairement être calculée d'une façon mathématique, d'autant plus que les trois jours du Pascha ancien étaient comptés per modum unius, il n'en est pas moins vrai que le calcul est plus exact lorsqu'on suppute les six semaines complètes du carême, que lorsqu'on exclut les deux derniers jours de la « quarantaine » strictement dite.

L'explication symbolique des trente-six jours de jeûne, comme dîme de l'année, explication que S. Isidore de Séville avait reprise de Cassien, se rencontre elle aussi, par deux fois, dans les formules quadragésimales du *Liber sacramentorum.* Et, ce qui peut paraître

Digitized by Google

assez étrange, elle apparaît déjà dans la messe du premier dimanche, avant que le jeûne proprement dit ne commence : « Ecce Salvator noster et Domine, qui post paginam veteris Instrumenti [Testament] offerri tibi decimas rerum precipimur annuales, tibi *decimas dierum* consecrare conamur » (*ad Orationem Dominicam*, col. 155). La seconde mention est insérée dans la prière *Ad orationem Dominicam* du mercredi de la première semaine : « Si nostis... Deum sibi decimas rerum velle offerri, noveritis etiam *hos dies* de diebus vite vestre, de expleto scilicet anno, *decimarum loco*, nos debere Deo persolvere » (col. 161) (1).

Ces incertitudes et ces fluctuations n'empêchent cependant pas que dans la liturgie ancienne de l'Espagne — comme dans celle de l'Afrique, de la Gaule, de l'Italie, de Rome, de tout l'Occident en un mot — la conception primitive du carême ait été celle d'une période ininterrompue de quarante jours s'ouvrant le sixième dimanche avant Pâques et se terminant le soir du Jeudi-Saint. Durant cette « quarantaine » le peuple chrétien était appelé à faire sa grande retraite annuelle, afin de se préparer, par le jeûne et la pénitence, par un redoublement de prières et par une pratique plus sévère de toutes les vertus chrétiennes, à célébrer dignement la grande solennité et à recueillir en abondance les fruits du mystère capital de notre Rédemption : la passion, la mort et la résurrection du Sauveur.

* * *

Aux preuves que le *Liber sacramentorum* nous a fournies en faveur de cette conception, nous n'en ajouterons pour le moment qu'une seule, tirée du *Liber ordinum*, publié également par Dom Férotin (2). C'est une formule très ancienne qui servait à annoncer solennellement, dans les églises wisigothiques, les fêtes « pascales ». Cette annonce se faisait le jour de l'Épiphanie. « ... vestris Deo devotis mentibus etiam PASCE SOLEMNIA pronuntiamus. Nunc igitur... qui adfuistis eclesie Dei, diem Apparitionis Domini nostri Jhesu Christi agnoscere meruistis, [diem] quoque PASSIONIS ejus, ipso jubante, cognoscite.

(1) Il découle de ces constatations que le *Liber sacramentorum* contient des pièces d'origine diverse dont les unes peuvent être beaucoup plus anciennes que les autres. La même conclusion se dégage des études les plus récentes sur le sacramentaire publié par Dom Férotin. Voir p. ex. Mgr BATIFFOL dans *Bullet. d'ancienne littérat. et d'archéologie chrétienne*, 1913, t. III, p. 236 ; D. DE BRUYNE, *De l'origine de quelques textes liturgiques mozarabes*, dans la *Revue bénédict.*, 1913, t. XXX, p. 421-436.

(2) Col. 527-528. Paris, 1904.

Digitized by Google

» Erit igitur anno presenti, sub era *Illa*, initium beate QUADRAGESIME, die *Illo*, luna *Illa*. CENA vero Domini nostri Jhesu Christi die *Illo*, luna *Illa*. PASSIO quoque ipsius Domini nostri Jhesu Christi die *Illo*, luna *Illa* (1).

» Idcirco ortor vos... dilectissimi Fratres, ut ita juste et pie, caste et sobrie vivere studeamus, ut ad eamdem solemnitatem absque ullo crimine et cum abundantia bonorum operum pertingere mereamur... ut sacratissimae PASSIONIS [mysteria] socios nos faciant dominice Resurrectionis » (2).

D'après cette formule vénérable, les « Pasce solemnia » ne sont pas, comme on serait tenté de le croireaujourd'hui, la fête de la Résurrection : celle-ci n'est qu'une suite et un couronnement de la solennité du Pascha crucifixionis, qui commence par l'office de la Cena, le jeudi soir, et se continue jusqu'au dimanche de la résurrection, mais qui est préparée par la « sainte quarantaine », que saint Augustin, lui aussi, appelle une « paschalis solemnitas ».

Bruges. C. CALLEWAERT.

(1) A la suite de Dom G. MORIN, *Liber comicus*, p. 409 et 424, Dom FÉROTIN publie encore (*ibid.*, col. 528-529) deux autres formules analogues, moins anciennes. L'une et l'autre ajoutent ici la mention : « Resurrectio ejusdem Domini nostri Jhesu Christi die *Illo*, luna *Illa*. » Dom Férotin croit que cette phrase a été « oubliée sans doute dans la première » formule. Il nous semble clair que cette ajoute est au contraire une conséquence toute naturelle de l'évolution dont nous avons parlé plus haut.

(2) Col. 527-528. Paris, 1904.

Digitized by Google

LA CRISE SCOLAIRE AU DÉBUT DU XIIIe SIECLE

ET

LA FONDATION DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS (1)

La fondation de l'ordre des Frères-Prêcheurs est liée très intimement aux besoins généraux qui se faisaient sentir dans la chrétienté au début du XIIIe siècle. L'Église romaine, faisant franchir un nouveau stade à la vie religieuse, se décida à l'utiliser pour la solution des problèmes urgents qui se posaient alors. Ni les moines voués antérieurement à leur sanctification personnelle par le travail de la terre et l'office choral dans des monastères où ils faisaient vœu de stabilité, ni les chanoines réguliers dont l'institution était si voisine du régime monastique, ne pouvaient être utilisés pour un ministère qui réclamait, avant tout, une milice ecclésiastique lettrée et mêlée à la vie sociale du temps. Les Prêcheurs, avec une vocation et une organisation nouvelles, répondirent aux besoins d'un âge nouveau. Ils furent le premier ordre religieux voué à une vie active intense pour le service religieux, intellectuel et moral de la société chrétienne.

La visée fondamentale dans l'institution des Prêcheurs fut incontestablement l'apostolat par la parole. Leur nom seul, *Praedicatores*, qui exprime la mission enseignante de l'Église, le dit assez haut, pour qu'il soit superflu d'en apporter d'autres preuves. Toutefois, la prédication, représentant la forme la plus relevée et la plus commune, à la fois, de l'enseignement chrétien, impliquait, chez ceux qui en assumaient aussi expressément l'office, des obligations scolaires très spéciales. Les nouveaux Prêcheurs devaient, à raison de leur vocation, se vouer particulièrement à l'étude (2). Dans la langue

(1) Ce mémoire a été lu, le 5 avril 1913, à la Ve section du Congrès international des sciences historiques, tenu à Londres (3-9 avril 1913).

(2) Studium non est finis Ordinis, sed summe necessarium est ad fines praedictos, scilicet ad praedicationes et animarum salutem operandam, quia sine studio neutrum possemus. Humbertus de Romanis, *Expositio super constitutiones Fratrum Praedicatorum,* dans *Opera de vita regulari,* éd. Berthier, II, 41. Rome, 1888.

Digitized by Google

de l'Église, au temps où nous nous plaçons, prédicateur et docteur étaient des termes équivalents. L'*Ordo Praedicatorum* et l'*Ordo Doctorum*, qui désignent les membres enseignants de l'Église, sont une seule et même chose (1).

Les Frères-Prêcheurs, cependant, auraient pu organiser leur vie scolaire en vue de suffire exclusivement aux besoins de l'Ordre, c'est-à-dire à la formation doctrinale de leur personnel. Ils ne le firent point. Bien des raisons les poussaient à écarter cette solution étroite, qui eut été aussi une solution stérile. Mais il est probable qu'ils ne s'arrêtèrent même pas à l'examen de cette hypothèse. De même que les exigences de la pastoration du peuple chrétien leur imposait le rôle de prédicateurs ; de même les besoins du clergé, sans instruction et sans écoles suffisantes en nombre et en valeur, leur imposèrent l'office de professeurs de science sacrée.

L'Église subissait, en effet, au début du XIIIe siècle, une crise scolaire très grave, et la Papauté chercha à la résoudre au moyen des Prêcheurs, en même temps qu'elle résolvait, par leur intermédiaire, le problème de l'enseignement du peuple chrétien. Les deux problèmes étaient d'ailleurs si connexes, qu'il était naturel et économique à la fois, de les résoudre en un seul coup, par l'intermédiaire des mêmes agents.

Qu'il ait existé dans l'Église, aux confins des XIIe et XIIIe siècles, une grave crise scolaire et que la Papauté ait finalement cherché à la résoudre par l'intermédiaire de l'Ordre des Prêcheurs, c'est la double question que je veux établir dans la présente communication.

I. La crise scolaire et les premiers essais de solution.

On considère d'ordinaire le XIIe siècle comme marquant un progrès considérable dans le domaine scolaire et intellectuel ; et cela, au premier abord, semble incontestablement exact. Une distinction cependant s'impose. Le XIIe siècle présente une pléiade d'hommes de valeur qui contraste avec la rareté des écrivains et des penseurs au siècle précédent. Un progrès énorme s'opère du côté du nombre et de la qualité des hommes qui occupent la scène littéraire et intellectuelle. Cependant, si on y regarde de près, on voit qu'il s'agit là beaucoup plus de la constitution d'une élite,

(1) PL, t. CXCVI, col. 775-97. — Cum igitur Doctorum ordo sit quasi praecipuus in Ecclesia, non debet sibi quisquam indifferenter praedicationis officium usurpare. Lettres d'Innocent III, 12 juillet 1199 (Potthast, 780.) — OrdoDoctorum, id est Praedicatorum, praecipuus est in Ecclesia Dei. Hostiensis, *Summa aurea*, lib. V, *De Haereticis*, n° 16, col. 1542. Venise, 1574.

Digitized by Google

que de la diffusion de l'instruction et du savoir dans la masse des hommes d'Église, c'est-à-dire, dans la classe sociale qui aurait dû bénéficier d'une culture littéraire.

La raison de ce phénomène tient à la forme même du progrès accompli alors dans le domaine scolaire. La question des écoles avait été la croix constante de l'Église depuis les premiers siècles de l'histoire de l'Europe. L'action combinée des hautes autorités ecclésiastiques et civiles n'est jamais parvenue, et de beaucoup, à créer les maîtres et les écoles nécessaires à la formation du clergé. Malgré les progrès accomplis pendant le XIIe siècle, la situation générale n'est pas changée, et même, par un côté, elle a peut-être empiré. De grands centres scolaires, inconnus aux siècles précédents, se sont formés, particulièrement en France, qui ont attiré et retenu les maîtres les plus célèbres, et ont raréfié, si l'on peut ainsi dire, le personnel enseignant sur toute l'étendue de la chrétienté. La population scolaire qui avait le goût ou les moyens de l'étude a suivi naturellement ce mouvement de concentration. Les grands centres scolaires, en groupant l'élite des maîtres, ont eu incontestablement pour résultat d'élever le niveau de culture de ceux qui pouvaient y accéder comme étudiants et comme professeurs ; mais ils ont laissé hors de leur action la plupart des provinces de la chrétienté et y ont rendu difficile, souvent même impossible, toute organisation scolaire au profit de la grande masse du clergé. Le XIIe siècle nous met donc en présence de ce double fait : un progrès de culture très caractérisé dans une partie du clergé par l'intermédiaire de quelques grandes et florissantes écoles, et une ignorance, à peine concevable, dans la plus grande partie du monde ecclésiastique, privé qu'il est du moyen de s'instruire dans les régions mêmes où le retiennent les fonctions de son ministère, c'est-à-dire dans les divers diocèses de l'Europe.

L'élément propice et même brillant de la culture ecclésiastique, à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, a universellement dissimulé, aux yeux des historiens, l'état lamentable où se trouvait alors l'instruction de la plus grande partie du clergé. Il faut les témoignages documentaires les plus irrécusables pour que l'on se résigne à se rendre à une semblable évidence.

Laissant ici toute investigation de détail, nous nous rabattrons sur les informations les plus sûres et les plus explicites, je veux dire sur l'autorité des deux conciles généraux de 1178 et de 1215, soit le IIIe et le IVe conciles de Latran. La culture littéraire, comme le régime scolaire, étant, à cette époque, limités au monde ecclésiastique, c'est à l'autorité souveraine des conciles généraux qu'il

Digitized by Google

faut, avant tout, faire appel pour connaître l'état réel des choses et les améliorations que l'Église voulait y apporter. La législation scolaire du IIIe et du IVe concile de Latran joue en effet un rôle important dans l'histoire de l'organisation de l'enseignement à la fin du moyen âge, et quelques-uns de ses décrets en commandent le développement en plusieurs de ses éléments essentiels. C'est donc cette législation, qui vaut pour la chrétienté entière, qu'il faut consulter et entendre tout d'abord.

Le IIIe concile de Latran, par son décret du 19 mars 1179, impose le régime scolaire suivant. Il sera établi dans chaque église cathédrale un bénéfice destiné à subvenir aux besoins d'un maître qui aura la mission d'instruire gratuitement les clercs de cette église et les étudiants pauvres. On doit aussi rétablir ce bénéfice dans les autres églises et monastères où il aurait existé jadis. L'autorité ecclésiastique ne doit exiger aucune redevance du maître pour la concession de la licence d'enseigner ; et on ne doit refuser cette licence à qui que ce soit, dès que celui qui la demande est idoine à cet office. Les autorités qui contreviendraient au principe de la gratuité de la licence et à la liberté de l'enseignement seraient punis par la privation de leur bénéfice ecclésiastique (1).

Trente-six ans plus tard, le IVe concile de Latran, en 1215, revient sur le décret du concile antérieur. Considérant que le précédent statut n'est aucunement observé dans un grand nombre d'églises, il le confirme, en l'interprétant et en y faisant des additions. Le concile ordonne qu'il y aura, non seulement dans les églises cathédrales, mais encore dans les autres églises qui pourront le faire, un maître capable, nommé par le prélat et le chapitre, qui instruira gratuitement les clercs de ces églises, et même les autres, dans la grammaire et autres matières suivant ses moyens. L'église métro-

(1) Quoniam Ecclesia Dei et in his, quae spectant ad subsidium corporis, et in iis quae ad profectum proveniunt animarum, indigentibus, sicut pia mater, providere tenetur; ne pauperibus qui parentum opibus juvari non possunt, legendi et proficiendi oportunitas subtrahatur, per unam quamque cathedralem ecclesiam magistro, qui clericos ejusdem ecclesiae et scolares pauperes gratis doceat, competens aliquod beneficium praebeatur, quo docentis necessitas sublevetur, et discentibus via pateat ad doctrinam. In aliis quoque restituatur ecclesiis seu monasteriis, si retroactis temporibus aliquid in eis ad hoc fuerit deputatum. Pro licentia vero docendi nullus omnino pretium exigat, vel sub obtentu alicujus consuetudinis ab eis qui docent, aliquid querat, nec docere quemquam, qui sit idoneus, petita licentia interdicat. Qui autem contra hoc venire praesumpserit, ab ecclesiastico fiat beneficio alienus. Dignum quippe esse videtur, ut in Ecclesia Dei fructum sui laboris non habeat, qui cupiditate animi, dum vendit docendi licentiam, ecclesiasticum profectum nititur impedire. MANSI, *Concilia*, XXII, p. 227 ; DENIFLE-CHATELAIN, *Chartularium universitatis parisiensis*, I, p. 10.

Digitized by Google

politaine doit posséder, en plus, un théologien qui instruise les prêtres et les autres en l'Écriture Sainte et, en outre, en ce qui regarde la conduite des âmes, c'est-à-dire le ministère pastoral. Les chapitres doivent assigner les revenus d'une prébende pour chaque maître, et le métropolitain pour son théologien. Les maîtres ne sont pas faits, par cela, chanoines, mais ils perçoivent les revenus du bénéfice, aussi longtemps qu'ils enseignent. Si dans l'église métropolitaine on ne peut suffire au maître de grammaire et au théologien, on doit trouver la provision du premier dans une autre église de la ville ou du diocèse (1).

Ainsi, le IVe concile de Latran constate que le décret de 1179, qui exigeait un maître par évêché n'est généralement pas observé. Pour faciliter l'exécution du décret, le concile détermine les attributions de ce maître. Un professeur de grammaire doit exister dans chaque ville épiscopale et un professeur de théologie dans chaque ville archiépiscopale. Ce programme scolaire, qui dans la pensée du concile est progressiste, peut nous paraître d'une pauvreté étonnante. Cependant, tel qu'il était, il ne devait pas être exécuté.

Cinq ans plus tard, Honorius III se lamente, dans ses lettres du 16 novembre 1219, sur l'inertie des prélats. Ceux-ci, au dire du pape, prétextent pour s'excuser de n'observer pas les décrets scolaires, de la rareté des maîtres de théologie. Pour résoudre la difficulté, qui n'était sans doute que trop réelle, Honorius décide que les prélats et les chapitres doivent destiner quelques-uns de leurs sujets, aptes aux études théologiques, qui iront étudier aux écoles afin qu'ils puissent ensuite instruire les autres. A cette fin, le pape

(1) Quia nonnullis, propter inopiam, et legendi studium et opportunitas proficiendi subtrahitur, in Lateranensi Concilio pia fuit constitutione provisum, ut per unamquamque kathedralem ecclesiam magistro, qui clericos ejusdem ecclesiae aliosque scolares pauperes gratis instrueret, aliquod beneficium competens preberetur, quo et docentis relevaretur necessitas, et via pateret discentibus ad doctrinam. Verum, quoniam in multis ecclesiis id minime observatur, nos predictum roborantes statutum, adicimus, ut non solum in kathedrali ecclesia, sed etiam in aliis, quarum sufficere poterunt facultates, constituatur magister ydoneus a prelato cum capitulo, seu majori parte capituli eligendus, qui clericos ecclesiarum ipsarum ac aliorum gratis in grammatica facultate ac aliis instruat juxta pro posse. Sane metropolitana ecclesia nichilominus theologum habeat, qui sacerdotes et alios in sacra pagina doceat, et in hiis presertim informet, que ad curam animarum spectare noscuntur. Assignentur autem cuilibet magistrorum a capitulo unius prebende proventus, et [pro theologo] a metropolitano tantumdem; non quod per hoc efficiatur canonicus, sed tamdiu redditus ipsos percipiat, quamdiu perstiterit in docendo. Quod si forte de duobus ecclesia metropolitana gravetur, theologo juxta modum predictum ipsa provideat. Grammatico vero in alia ecclesia sue civitatis vel dyocesis, que sufficere valeat, faciat provideri. MANSI, *Concilia*, XXII, p. 986, 999; DENIFLE-CHATELAIN, *Chart. univ. paris.*, I, p. 81.

Digitized by Google

autorise les étudiants et les professeurs à jouir de leurs revenus ecclésiastiques sans garder la résidence pendant cinq années consécutives (1). Il n'est pas douteux que cette mesure pratique dut contribuer à accroître subitement la population scolaire des grands centres, comme Paris. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la situation scolaire des archidiocèses, puisqu'il s'agit des maîtres de théologie, ne fut pas améliorée.

L'Église romaine tint la main à l'exécution des décrets scolaires de Latran, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses légats. Les actes que nous connaissons témoignent à la fois, et de la résolution de la papauté à poursuivre la réforme, et de la négligence ou de l'impuissance des prélats. Ainsi, nous voyons le légat, Robert de Courçon, accorder, le 30 novembre 1215, à Hugues III, duc de Bourgogne, l'établissement d'écoles de grammaire à Dijon (2). Un autre légat, Jean d'Abbeville, préside, en 1229, le concile de Lérida, et fait prendre des mesures pour l'exécution du décret de Latran en ce qui concerne la grammaire (3). Passant aux voies de fait, le même légat promulgue, la même année, une constitution pour l'église de Barcelone dont l'évêque n'a pas établi de maître de grammaire. Après son retour de l'expédition de Majorque, s'il n'a pas institué ce maître, il sera privé de la collation des bénéfices, et il en sera ainsi toutes les fois que le maître viendra à manquer (4). Le 14 mai 1254, Innocent IV désigne lui-même un maître de grammaire pour Venise, et ordonne à l'évêque de Castello de lui fournir les revenus d'une prébende (5).

En général le décret relatif aux maîtres de grammaire fut mieux observé parce qu'il était plus facile, et aussi parce que le pouvoir civil, fréquemment, fournit les subsides à ces maîtres. C'est même ainsi que ces écoles commencèrent à prendre un caractère municipal, bien qu'elles fussent longtemps encore régies par des clercs et destinées surtout aux aspirants à l'état ecclésiastique. C'est même sur ce terrain qu'éclatèrent, plus tard, les conflits entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile en matière d'enseignement.

C'est le décret relatif à l'établissement du maître de théologie dans les archevêchés qui resta à peu près lettre morte. Nous voyons bien le légat Romain, cardinal de Saint-Ange, décréter, le 4 janvier 1227, l'établissement d'un maître de théologie à Avignon, mais

(1) *Chart. univ. paris.*, I, p. 91.
(2) Ch. Muteau, *Les écoles et collèges en province*, p. 75, n. 1. Paris, 1882.
(3) Archives épiscopales de Barcelone.
(4) Mansi, *Concilia*, XXIII, col. 189 ; Martène, *Thesaurus Anecdot.*, IV, 597.
(5) G. Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, VII, p. 109. Milan, 1833.

Digitized by Google

ce sont les magistrats, c'est-à-dire la ville, qui doit en faire les frais (1). Le légat Jean d'Abbeville, promulgue, à Valladolid, en 1228, des constitutions, en présence des prélats de Castille et de Léon, par lesquelles il cherche à rétablir l'école jadis célèbre de Palencia, et renouvelle les mesures d'Honorius III touchant l'exemption de la résidence pour les clercs qui se livrent à l'étude (2). Le 21 juin 1231, Grégoire IX impose à la cathédrale de Reggio d'Emilie la collation d'une prébende en faveur de Magister Petrus theologus qui a enseigné pendant cinq ans la théologie dans cette ville (3). Mais ces faits, qui témoignent de la volonté de la papauté de faire passer en pratique le décret de Latran sur le maître de théologie, laissent aussi pressentir qu'on se heurtait à une puissance d'inertie difficile à vaincre.

Ce qui est peut-être plus étonnant, c'est que dans de grands centres universitaires, comme Bologne, où l'on étudiait il est vrai les lois et les décrets, mais où les clercs juristes devaient vouloir souvent arriver aux ordres, on ait pu manquer d'un maître de théologie. C'est ainsi que l'évêque de Bologne fait appel, en 1219 ou 1220, à maître Aycardus, archidiacre de Reggio, pour qu'il vienne enseigner la théologie dans sa ville qui manque d'un maître (4). Mais rien n'établit que l'archidiacre y soit venu. Pareillement, les magistrats de Vercelli, dans l'acte d'institution d'un *studium generale* pour leur ville, le 4 avril 1228, avaient prévu la présence d'un maître de théologie. Ici encore, c'était le pouvoir civil qui devançait en zèle l'autorité ecclésiastique. Or nous voyons par un testament de 1234, qu'à cette date, ce maître n'avait pas encore été établi (5).

Mais, ce qui est plus significatif que les faits isolés que l'on peut glaner à travers la documentation historique du temps, ce sont les jugements directs portés, sur cette question du maître de théologie, par des contemporains bien informés. Voici quelques témoignages qui tombent au commencement de la seconde moitié du XIIIe siècle, c'est-à-dire en un temps où le décret de Latran avait eu toutes les facilités d'exécution. Un canoniste connu, Bernard de Parme, dans ses gloses aux décrétales de Grégoire IX, écrit à propos de la

(1) M. Fournier, *Les statuts et privilèges des universités françaises*, II, p. 303. Paris, 1891.

(2) Florez, *España sagrada*, XXXVI, p. 218. Madrid, 1787 ; Denifle, *Die Universitäten*, p. 476.

(3) *Archiv für Lit.- u. Kirchengesch.*, IV, 240.

(4) *Loc. cit.*, p. 242.

(5) Denifle, *Die Universitäten*, p. 292, n. 277; J. A. Irici, *Rerum patriae libri III*, p. 81. Milan, 1745 ; Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. VII, p. 90.

Digitized by Google

constitution scolaire de Latran : istius constitutionis quoad hunc articulum nullus sit effectus, sicut nec praecedentis : leges enim istae impositae sunt verbis et non rebus, cum potius contrarium sit verum (1). — Henri de Segusia, le célèbre cardinal Hostiensis, écrit de son côté touchant le même décret : Sed quidquid velit, quidquid mandet, adhuc non observetur, unde et adhuc aut nullus aut rarus est fructus statuti ipsius et multorum aliorum... Non est culpa statuti, quod in se rationabile fuit et utile, sed culpa subditorum inobedientium, et statuentis non corrigentis, ac negligentium praelatorum (2). — Enfin, saint Thomas d'Aquin, en 1257, dans son écrit polémique contre Guillaume de Saint-Amour, signale le même état de choses : Propter litteratorum inopiam, nec adhuc per saeculares potuerit observari statutum Lateranensis Concilii, ut in singulis ecclesiis metropolitanis essent aliqui, qui theologiam docerent, quod tamen per religiosos, Dei gratia, cernimus multo latius impletum, quam etiam fuerit statutum (3).

Ainsi, d'après saint Thomas, le clergé séculier n'a pas rempli les prescriptions du concile touchant les maîtres de théologie dans les villes archiépiscopales. Par contre, les religieux, et saint Thomas vise ici surtout les Frères-Prêcheurs, ont exécuté et au delà le décret ; c'est-à-dire qu'ils ont établi des écoles de théologie, non seulement dans les villes archiépiscopales, mais encore dans un grand nombre de villes épiscopales.

Une pareille impuissance, ou incurie, de la part de l'épiscopat étonne, et l'on se demande quelles pouvaient bien être les causes véritables d'un tel état de choses. Le cardinal d'Ostie, nous l'avons vu, désigne trois catégories de responsables. D'abord les subordonnés qui n'obéissent pas. Les clercs qui possédaient des bénéfices avaient le droit d'étudier et d'enseigner la théologie pendant cinq ans sans être tenus à la résidence au lieu de leur bénéfice. Il n'est pas douteux que beaucoup de clercs, mettant à profit la concession d'Honorius III, allèrent aux écoles ; mais après avoir étudié la théologie, ils ne devinrent pas maîtres à leur tour. Pourquoi l'auraient-ils fait, puisqu'ils n'y trouvaient aucun profit ? L'enseignement était gratuit, et le bénéfice ecclésiastique, ils le possédaient déjà. La solution du concile, et non celle d'Honorius III, était efficace : employer les revenus d'un bénéfice à solder un maître aussi longtemps qu'il enseignerait. Les prélats, il est vrai, se plaignaient de la rareté des maîtres, et leur grief n'était pas sans fondement.

(1) *Comment. in c. super speculam* X. *De magistris*, 5.
(2) Glos. in V Docibiles, C. 5. X. *De magistris*, 5. 5.
(3) *Contra impugnantes Dei cultum. Opera*, Vivès, t. XXX, p. 29.

Digitized by Google

Mais la raison véritable c'est qu'il était presque impossible de trouver un bénéfice vacant pour l'appliquer à l'entretien d'un maître en théologie. Au moment où le IVe concile portait son décret, tous les bénéfices étaient occupés. Beaucoup d'entre eux étaient retenus par une expectative ou une réserve pour le moment de la mort du bénéficiaire ; de sorte qu'il n'arrivait que rarement des vacances. D'autre part comme les prélats, les bénéficiaires eux-mêmes et les autorités civiles étaient toujours aux aguets afin d'obtenir un bénéfice pour leurs parents et amis, il devenait à peu près impossible de disposer d'une prébende en faveur d'un maître de théologie, qu'on avait d'ailleurs difficilement sous la main au moment opportun, si ce moment se présentait (1). Je n'ai rencontré qu'un seul cas de la constitution d'un bénéfice en faveur du maître demandé par les conciles de Latran. Mais cette fondation, il faut bien le dire, n'est pas l'œuvre d'un évêque, mais de Beaudouin, comte de Flandre et de Hainaut, en 1196, qui erigea une école dans l'abbaye des chanoines réguliers de Valenciennes, et désigna lui-même, pour l'office de maître, son propre clerc, Magister Gonterus (2).

Quant à la négligence des prélats, signalée par le cardinal d'Ostie, je crois qu'elle se résout finalement et surtout dans cette difficulté de disposer d'un bénéfice vacant en faveur d'un maître ; sans nier cependant qu'un certain nombre d'archevêques, absorbés par les affaires temporelles, pouvaient manquer, en cette question, de clairvoyance et de zèle.

Notre canoniste fait enfin remonter une partie des responsabilités jusqu'au Saint-Siège qui n'urge pas, par l'emploi des pénalités, l'application des décrets. Le fait signalé par Hostiensis est exact, au temps où il écrit, c'est-à-dire après le milieu du XIIIe siècle. Mais nous avons vu que les papes avaient tenu tout d'abord très fermement la main à l'exécution des décrets (3). S'ils se relâchèrent très vite, c'est que, en présence de l'inefficacité de leur tentative, ils avaient substitué une seconde solution à la première ; et celle-ci avait eu, très rapidement, son plein effet. Les papes avaient confié à une nouvelle milice religieuse le soin de fournir des maîtres de théologie à la chrétienté entière. En présence de ce nouvel état de choses, les prélats se considérèrent comme plus ou moins eximés

(1) A. Luchaire, *La société française au temps de Philippe-Auguste*, p. 141. Paris, 1909.

(2) A. Miraeus, *Opera diplomatica et historica*, t. II, p. 837. Bruxelles, 1723.

(3) Honorius III avait même déposé un évêque qui n'avait pas étudié la grammaire. *Rerum italicarum scriptores*, t. VIII, p. 1053 ; MGH, SS, t. XXXII, p. 33.

Digitized by Google

des ordonnances scolaires des conciles de Latran, sur la question du maître de théologie ; et les papes eux-mêmes n'insistèrent plus, alors qu'ils avaient trouvé dans les écoles des Frères Prêcheurs une solution plus sûre que dans le maître de théologie, toujours problématique, qu'auraient pu instituer les archevêques. C'est en effet l'institution de l'ordre scolaire des Frères-Prêcheurs qui donna satisfaction aux desiderata des conciles de Latran, en matière d'enseignement de la théologie, et dépassa de beaucoup dans l'exécution, la mesure de ce qui avait été prévu et exigé.

II. Fondation de l'ordre scolaire des frères-prêcheurs.

Que l'ordre des Frères-Prêcheurs ait été fondé avec un caractère essentiellement doctrinal et scolaire, c'est ce qu'établissent surabondamment sa législation et son histoire. Ce qu'il importe de signaler ici, c'est que ce caractère lui fut propre dès la première heure de son institution, et qu'il le reçut en vue de résoudre le grave problème que nous avons signalé : fournir des maîtres pour l'enseignement des sciences sacrées.

L'ordre fondé par saint Dominique, ainsi que nous l'avons dit au début de cette communication, fut établi sous le nom d'*Ordo Fratrum Praedicatorum*. Or, ainsi que nous l'avons observé, l'*Ordo Praedicatorum*, dans la langue du temps, est identifié avec l'*Ordo Doctorum*. C'est assez dire que les Prêcheurs ont une vocation stricte d'étude et d'enseignement. Quand, le 22 décembre 1216, Honorius III confirme solennellement le nouvel ordre, il ne donne d'autre justification de sa détermination que la définition du but de l'ordre et l'assurance que l'ordre doit atteindre ses fins. Le pape écrit, en effet, en s'adressant à saint Dominique : Nos attendentes fratres Ordinis tui futuros *pugiles fidei et vera mundi lumina*, confirmamus ordinem tuum (1). Quand on connaît l'extrême réserve de l'Église Romaine dans l'approbation des ordres religieux naissants, on ne peut qu'admirer son assurance en face de l'œuvre de saint Dominique. En conséquence de leur vocation, saint Dominique presse ses frères, ainsi que nous l'apprennent les témoins de sa vie lors du procès de sa canonisation, à ne pas cesser d'étudier l'Ancien et le Nouveau Testament (2). Quand, en 1217, il disperse ses premiers compagnons, c'est pour les envoyer dans les grands centres scolaires de l'Europe,

(1) *Bullarium ordinis praedicatorum*, t. I, p. 4. Rome, 1729.

(2) Item [Fr. Joannes His panus] dixit quod praedictus F. Dominicus saepe monebat et hortabatur Fratres dicti Ordinis verbis et literis suis quod semper studerent in novo et veteri testamento : et hoc scit quia audivit eum illa dicentem, et literas ejus vidit. Quétif-Schard, *Scriptores ordinis praedicatorum*, t. I, p. 50.

Digitized by Google

à Paris et à Bologne. Leur première mission c'est d'y étudier. C'est ce que nous apprend Jean de Navarre, un des religieux du premier groupe qui fut envoyé à Paris (1). Le 27 février 1220, Honorius III recommande les Frères-Prêcheurs de Paris aux maîtres et étudiants de l'université, en les qualifiant : dilectos filios fratres ordinis Praedicatorum, in sacra pagina studentes Parisius (2). L'année d'après, le 4 mai, Honorius écrit à Jean de Barastre, doyen de Saint-Quentin et professeur de théologie à l'université de Paris, pour qu'il se constitue le maître des Frères-Prêcheurs : de mandato nostro Parisius doceat fratres de Ordine Praedicatorum in theologica facultate (3). Le même phénomène se produit à Bologne, où Jacques de Vitry a vu les Prêcheurs, en 1222, et les décrit comme faisant partie des étudiants de la ville et se livrant, sous la direction de l'un d'eux, à l'étude de l'Écriture sainte (4).

Les constitutions primitives des Prêcheurs (5), comme il faut s'y attendre, portent un cachet scolaire très marqué. Je n'en tire que ce qui est strictement nécessaire au point de vue où nous nous sommes placés. Tout d'abord c'est l'obligation de l'étude intensive. Les Prêcheurs, disent les constitutions, doivent s'appliquer à l'étude, le jour, la nuit, à la maison et en voyage (6). Elles concèdent même aux religieux de pouvoir veiller la nuit pour des raisons d'étude (7). Elles ordonnent de dire les heures canoniales de façon brève et rapide, pour ne pas entraver l'étude des religieux (8) ; et des dispenses leur sont accordées pour raison d'étude (9). Les provin-

(1) Misit [Fr. Dominicus] hunc testem, quamvis invitum, Parisios cum ullis Fratribus clericis et uno converso, ut studerent, et praedicarent, et conventum ibi facerent. *Script. ord. praed.*, t. I, p. 50.

(2) Denifle-Chatelain, *Chart. univ. paris.*, t. I, p. 95.

(3) *Chart. univ. paris.*, t. I, p. 101.

(4) Ipsi autem ex numero scolarium Bononiae causa studii commorantium in unum congregati, divinarum Scripturarum lectiones, uno eorum docente, singulis diebus audiunt. *Script. ord. praed.*, t. I, p. 24. P. Mandonnet, *Les chanoines-prêcheurs de Bologne d'après Jacques de Vitry*, dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, Fribourg (Suisse), 1903, t. VIII.

(5) C'est à tort que Denifle, en éditant les Constitutions primitives, en a rapporté la rédaction à 1228 (*Archiv für Litt.-und Kirchengesch.*, t. I, p. 165). Le fond de la première distinction, ou partie, est de 1216, et celui de la seconde est de 1220, ainsi que j'espère l'établir ailleurs.

(6) Qualiter intenti debeant esse in studio, ut de die, de nocte, in domo, in itinere legant aliquid vel meditentur, et quidquid poterunt retinere cordetenus, nitantur. P. 201.

(7) In cellis legere, scribere, orare, dormire, et etiam de nocte vigilare possint, qui voluerint propter studium. P. 223.

(8) Hore omnes in ecclesia breviter et succinte taliter dicantur, ne fratres devotionem amittant et eorum studium minime impediatur. P. 197.

(9) P. 123.

Digitized by Google

ciaux doivent envoyer dans les centres scolaires les religieux qui sont aptes à pouvoir enseigner en peu de temps, et on ne doit pas les distraire de l'étude jusqu'au moment de leur rappel (1). Ici on croirait lire le passage des lettres d'Honorius, du 16 novembre 1219, où il demandait une semblable mesure à l'épiscopat. Enfin, et c'est ici un point essentiel, les Prêcheurs ne peuvent pas établir de couvent sans qu'il y ait un docteur, c'est-à-dire un professeur. Avant qu'il puisse enseigner publiquement, il doit avoir étudié lui-même la théologie, au moins pendant quatre années (2).

De par son institution et de par ses lois l'ordre des Prêcheurs était donc un « clergé universitaire », ainsi que l'a justement qualifié A. Luchaire (3). L'obligation qu'il s'imposait, et que la papauté lui avait vraisemblablement imposée elle-même, d'ouvrir une école dans chacun de ses couvents, réalisait les projets scolaires du concile de Latran pour l'enseignement de la théologie ; et avec la rapidité d'extension prise par l'ordre, ses écoles de théologie s'ouvrirent, non seulement dans les villes archiépiscopales, mais encore dans un grand nombre d'évêchés.

Les Prêcheurs, qui s'étaient établis fortement dans les deux grands centres universitaires, Paris et Bologne, tirèrent un nombre considérable de recrues d'entre les maîtres et les étudiants de ces villes, et cela dès la première heure. Le second maître général de l'ordre, Jourdainde Saxe (1222-1236), conquit à lui seul à l'ordre un millier de sujets, venus presque tous des écoles et des universités (4). Par ce moyen était réalisée la décentralisation scolaire qui anémiait une

(1) Curet prior provincialis vel reguorum, ut si habuerit aliquos utiles ad docendum, qui possint in brevi esse apti ad regendum, mittere ad studium ad locum, ubi viget studium, et in aliis illi, ad quos mittuntur, eos non audeant occupare, nec ad provinciam remittere, nisi fuerunt revocati. P. 218.

(2) Conventus citra numerum duodenarium et sine licentia generalis capituli et sine priore et doctore non mittatur. P. 221.

(3) Nullus fiat publicus doctor nisi per quatuor annos ad minus theologiam audierit. P. 223.

(4) *L'université de Paris sous Philippe-Auguste*, p. 53. Paris, 1899.

(5) Frequentabat civitates in quibus vigebat studium ; unde quadragesimam uno anno Parisius, alio Bononie sepe faciebat ; qui conventus, eo ibi morante, apium quasi alvearia videbantur, quamplurimis intrantibus, et multis exhinc ad diversas provincias transmissis ab eo. — Se totum dabat ad attrahendas personas bonas ad ordinem, et ideo morabatur quasi semper in locis, in quibus erant scholares, et precipue Parisius. *Vitae Fratrum*, éd. Reichert, p. 108, 529. Louvain, 1896 ; C. Bayonne, *Lettres du bienheureux Jourdain de Saxe*. Paris, 1865 ; *Beati Jordani de Saxonia Opera*, éd. Berthier. Fribourg en Suisse, 1891 ; B. M. Reichert, *Das Itinerar des zweiten Dominikanergenerals Jordanis von Sachsen*, dans *Festschr. 1100 Jubil. deusch. Campo Santo Rom*, p. 153. Rome, 1897.

Digitized by Google

grande partie du corps de la chrétienté. Ces maîtres, qu'on ne pouvait arracher des grandes écoles, consentaient à se disperser partout, au commandement de leur chef, le jour où, ayant revêtu l'habit religieux, ils avaient substitué un idéal de zèle et de dévoûment à la préoccupation de leur gloire, de leur plaisir, ou de leur intérêt personnel.

L'épiscopat accueillit, universellement, les Frères-Prêcheurs avec empressement. Sans parler des recommandations réitérées des Souverains Pontifes, les évêques qui ne pouvaient se procurer, ni des prédicateurs, pour évangéliser leurs fidèles, ni des maîtres pour instruire leur clergé, trouvaient une solution aisée, sûre et économique dans l'activité des Prêcheurs. Nous avons très explicitement l'expression de ces vues et de ces dispositions dans les lettres du 22 avril 1221 de l'évêque de Metz, Conrad de Scharfeneck, chancelier de l'Empire, par lesquelles il recommande l'établissement des Prêcheurs dans son diocèse. « La cohabitation des Prêcheurs, dit-il, ne sera pas seulement d'un grand profit pour les laïques par la prédication de ces religieux, mais aussi pour les clercs par leurs leçons de sciences sacrées. C'est d'ailleurs, ajoute-t-il, l'exemple qu'a donné le Seigneur Pape, qui leur a concédé une maison à Rome, imité en cela par un grand nombre d'archevêques et d'évêques » (1). En présence de la diffusion des écoles dominicaines, l'épiscopat se considéra comme à peu près eximé de l'exécution des décrets scolaires de Latran en matière d'enseignement théologique. Le Saint-Siège, lui-même, favorisa cet état de choses qui était son œuvre. Il accorda des privilèges aux écoles des Prêcheurs au profit des clercs qui les fréquentaient (2) ; et il s'abstint surtout de leur

(1) Scientes itaque quod si in civitate Metensi aliquam eorum habet Ordo mansionem, cohabitatio ipsorum, non tantum laicis in praedicationibus, sed et clericis in sacris lectionibus, esse plurimum profuturum, exemplo Domini Pape qui eis Rome domum contulit, et multorum archiepiscoporum ac episcoporum. *Gallia christiana*, XIII, Instr. p. 409; M. D. Chapotin, *Histoire des dominicains de la province de France*, p. 31, n. 1. Rouen, 1898. — Hugues de Pierrepont, prince-évêque de Liège, accueille les prêcheurs dans sa ville, avec des considérants analogues, le 11 avril 1229 : concessimus et ordinavimus, quod in civitate Leodiensi recipiatur conventus fratrum predicatorum, qui ibi commorentur et legant de theologia, et per totum episcopatum disseminent verbum Dei, et confessiones audiant, et absolvant confitentes. P. Fredericq, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. I, p. 73. Gand, 1889 ; Chapotin, *o. c.*, p. 129, n. 1. Voy. ainsi Fredericq, *o. c.*, p. 74, et le texte plus correct de Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, 1229.

(2) Le 6 février 1245, Innocent IV accorde, sur la demande de la duchesse de Bourgogne, aux clercs de la province lyonnaise : ut quicumque vestrum in scolis fratrum Praedicatorum Dyvionensium Lingonensis diocesis studio insisterent theologiae, beneficium suorum proventus integre percipiant, ac si Parisiis in eodem studio morarentur. *Chart. univ paris.*, t. I, p. 176.

Digitized by Google

faire concurrence, à l'occasion de la fondation de nouvelles universités. Le Saint-Siège, en effet, n'accorde pas d'ordinaire l'érection de la faculté de théologie, les écoles des Prêcheurs, et des autres religieux qui ont plus ou moins marché sur leur trace, sont considérées sinon comme équivalent à une faculté de théologie, du moins comme en remplissant suffisamment l'office (1). Aussi voyons-nous, au cours du XIIIe siècle, des personnages qui ayant étudié les arts, le droit, ou la médecine dans des villes universitaires, qui ne possédaient pas de faculté de théologie, y poursuivre leurs études en fréquentant les écoles de théologie des Prêcheurs. C'est le cas, par exemple, de Richard, plus tard évêque de Cicester, à Orléans (2) ; d'Engelbert d'Admont, à Padoue (3) ; d'Arnauld de Villeneuve, à Montpellier (4).

Cependant quelques archevêques, au XIIIe siècle, et plus tard, quelques évêques ne renoncèrent pas à exécuter, pour leur propre compte, les décrets du concile de Latran. Mais, chose assez étonnante, et qui nous montre encore la difficulté où se trouvait le clergé séculier à se pourvoir de professeurs de théologie, c'est aux Frères-Prêcheurs que s'adressent d'ordinaire les prélats pour fournir leurs écoles. J'ai relevé au cours de mes lectures, une centaine de noms de Prêcheurs, qui ont enseigné du XIIIe au XVe siècle dans les écoles épiscopales, et même dans les abbayes monastiques. Par contre, je n'ai presque pas rencontré d'autres noms de clercs séculiers ou de religieux. On peut se rendre compte de ces faits en voyant, par exemple, l'archevêque de Reims demander, et obtenir d'Innocent IV, le 9 juin 1246, la translation du couvent des Prêcheurs, pour qu'il soit placé plus près de sa cathédrale, afin que le Frère qui enseigne la théologie aux chanoines puisse remplir plus commodément son office (5). Pareillement, l'archevêque et le chapitre cathédral de

(1) Denifle, en interprétant cette manière de faire des papes comme un moyen de laisser à l'université de Paris sa situation prépondérante et privilégiée, me paraît n'avoir pas envisgé suffisamment le problème scolaire dans son ensemble. (*Die Universitäten*, p. 704). Il est bien vrai que les papes se sont efforcés de maintenir à l'université de Paris son autorité et son éclat ; mais Paris ne pouvait pas satisfaire, à lui seul, au besoin de culture théologique de tous les clercs de la chrétienté. La papauté cherchait plutôt à décentraliser Paris, comme elle le fit par la fondation de l'université de Toulouse, en 1229, où l'on enseignait aussi la théologie. (*Die Universitäten*, p. 325 ; *Chart. univ. paris.*, p. 129).

(2) *Acta Sanctorum*, t. I Aprilis (1675), p. 279

(3) B. Pezius, *Thesaurus anecdotorum novissimorum*, t. I, col. 430. Augsbourg, 1721; E. A. Gloria, *Monumenti della università di Padova (1222-1318)*, p. 361, n. 2. Venise, 1882.

(4) H. Finke, *Aus den Tagen Bonifaz VIII*, p. CLXXIII, CXC. Munich, 1902.

(5) *Bull. ord. praed.*, t. I, p. 165.

Digitized by Google

Lyon, dans une lettre du 3 février 1363, adressée à Urbain V, pour obtenir un professeur dominicain, excipe du fait que les Prêcheurs desservent la chaire de théologie de l'archevêque, depuis leur établissement à Lyon (1), c'est-à-dire depuis près d'un siècle et demi, et cet état de choses dura d'ailleurs jusqu'à la fin du xve siècle, sinon plus tard (2).

Enfin, les Prêcheurs ne furent pas seulement les instruments de la réforme scolaire par les couvents-écoles qu'ils établirent un peu partout et les maîtres qu'ils fournirent au clergé séculier. Ils exercèrent également une action de premier ordre dans les universités qui possédaient, au xiiie siècle, une faculté de théologie. Dans ces universités l'école dominicaine fut dès l'origine incorporée à cette faculté. Tel fut le cas à Paris, à Toulouse, à Oxford. A Paris, l'ordre des Prêcheurs eut même le privilège de posséder deux écoles, afin de hâter l'accroissement de son personnel scolaire. Dans ces grands studia, l'ordre plaça des maîtres remarquables, et il suffit de nommer ici Albert le Grand et Thomas d'Aquin, dont l'activité doctrinale résolut un autre grave problème, ouvert depuis le début surtout du xiiie siècle : l'assimilation de la science d'Aristote dans le monde chrétien.

Lorsque, au cours du xive siècle, le Saint-Siège commença à concéder à diverses universités des facultés de théologie, les écoles dominicaines, existantes depuis longtemps, furent incorporées dans ces nouvelles institutions.

Telle est la marche générale du développement scolaire de l'ordre des Prêcheurs, et le rôle qu'il a joué dans la solution du problème scolaire posé au commencement du xiiie siècle.

L'organisation scolaire des Prêcheurs peut être étudiée très exactement, à raison de l'abondante documentation qui nous est restée sur ce sujet. Connaissant, d'une part, le nombre de maîtres employés dans les différentes catégories d'écoles, et, de l'autre, la statistique de ses maisons, on peut estimer que les Prêcheurs possédaient, à la fin du xiiie siècle, un personnel scolaire d'au moins quinze cents membres, dont la moitié, environ, était destinée à un

(1) Antiquitus juxta canonicas sanctiones in vestra ecclesia Lugdunensi, ab institutione Ordinis Praedicatorum, unus frater idoneus dicti Ordinis, ad hoc per eumdem Ordinem deputatus, consuevit legere sacram theologiam in loco honorabili et solemni cathedra ordinatis, ad cujus lecturam totus clerus dicte ecclesie, et quasi totius civitatis vestre indifferenter veniunt et consueverunt interesse. *Chart. univ. paris.*, t. III, p. 98.

(2) J. M. H. Forest, *L'école cathédrale de Lyon*, p. 239. Paris-Lyon, 1885; J. Beyssac, *Les prieurs de Notre-Dame-de-Confort*. Lyon, 1909.

Digitized by Google

enseignement public de la théologie. Cette masse de religieux professeurs était répartie entre les écoles conventuelles, les universités, les écoles épiscopales et monastiques. Quatre-vingts ans plus tôt, il était impossible, malgré les décrets des conciles œcuméniques, de trouver, en dehors de quelques grands centres scolaires, une douzaine de professeurs de théologie.

Fribourg (Suisse). P. MANDONNET, O. P.

Digitized by Google

LES BUCHERS ET LES AUTO-DA-FE

DE L'INQUISITION

DEPUIS LE MOYEN AGE.

(Suite et fin) (1).

IV. — L'Inquisition moderne aux Pays-Bas.

Après l'Espagne, c'est aux Pays-Bas, que le régime inquisitorial a sévi avec le plus de violence dans les temps modernes, à en juger par le nombre des condamnations à mort, pour délit d'hérésie, qui s'élève à deux mille environ (2) dans le court espace de cinquante années et dans un pays de médiocre étendue, en comparaison de l'Espagne (3). Si le pays s'est montré réfractaire à l'introduction du Saint-Office espagnol, incompatible avec ses franchises historiques, il n'y a rien gagné au point de vue de l'humanité, puisque cela lui a valu une inquisition *sui generis*, que M. Pirenne a justement définie une inquisition d'État (4). C'est Charles-Quint qui l'a créée de toutes pièces, d'une part en déléguant des commissaires laïcs pour poursuivre les hérétiques et d'autre part en publiant ses fameux placards pour définir les délits à rechercher et les peines à appliquer.

(1) Voir RHE, 1913, t. XIV, p. 720-751.

(2) Ce chiffre n'est pas officiel, attendu que les documents officiels ont de nombreuses lacunes. Mais il est fondé sur un calcul très judicieux, que nous empruntons aux éditeurs de la *Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais*, p. 58 de l'introduction. La Haye, 1890. Quant aux auteurs du temps qui parlent de 30 mille, 50 mille, voire cent mille victimes, c'est une façon de dire qu'il y en eut beaucoup.

(3) La même incertitude existe dans la statistique des victimes du Saint-Office durant les trois siècles qu'il a sévi en Espagne ; le chiffre varie de 4.000 (Gams) à 32.000 (Llorente, IV, p. 271). Lea (IV, p. 518) a fortement rabattu les calculs fantaisistes de Llorente, en constatant que, sur les relaxations dans dix autos, les chiffres donnés sont forcés du double au déculpe. Toutefois Lea s'est abstenu de proposer, à son tour, une statistique, à raison des lacunes que présentent les archives de l'inquisition, durant les premières années, qui furent les plus actives, de l'institution (t. I, p. 159).

(4) *Histoire de Belgique*, t. III, p. 321-357, où l'auteur a synthétisé, avec sa *maestria* habituelle, les documents du *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae* de P. Fredericq et les études juridiques de Poullet, *De la répression de l'hérésie au XXIe siècle dans les Pays-Bas*, dans la *Revue générale*, 1877, t. XXVI.

Digitized by Google

Soucieux de couper court par ses placards à la propagation de l'hérésie dans ses États héréditaires, il a cru y arriver en érigeant en crime de lèse-majesté non seulement la profession d'hérésie, mais le simple fait de répandre les écrits hérétiques ou des bibles frelatées, de les imprimer, de les lire ou seulement de les avoir en sa possession, de tenir des prêches ou seulement d'y assister, ou même de discuter sur la Sainte Écriture, à moins d'être gradué en théologie, et toute contravention à ces défenses, est punie de mort, avec cette seule distinction que les *impénitents*, c'est-à-dire les hérétiques proprement dits, seraient brûlés et les *pénitents* seraient décapités, non comme hérétiques, mais comme rebelles (1),

Cette législation monstrueuse est la négation de la législation sans contredit plus logique du Saint-Office telle qu'on l'a exposée plus haut.

Cette outrance, Charles-Quint lui-même l'a reconnue, à la fin de sa vie, dans une lettre écrite, de sa retraite de Yuste, sous l'empire de l'indignation que lui causa la découverte d'un foyer de luthériens en Espagne. S'adressant à la régente, pour l'engager à sévir avec la dernière rigueur, il invoque son propre exemple :

« Puisque l'occasion s'en présente, j'en profite pour dire ce qu'il me souvient qui se passa à ce sujet dans mes États de Flandre. Comme je cherchais à y établir l'inquisition pour prévenir et châtier ces hérésies qui y arrivaient d'Allemagne, d'Angleterre et aussi de France, il s'éleva de grandes contradictions de tous, protestant qu'il n'y avait pas de Juifs parmi eux. Après des discussions pour et contre, on prit ce moyen terme de faire une ordonnance déclarant que les personnes de quelque état ou condition qu'elles fussent, qui tomberaient dans l'un des cas y spécifiés seraient *ipso facto* exécutés et leurs biens confisqués. Pour appliquer cette ordonnance, on nomma certaines personnes chargées de rechercher et de découvrir les coupables et d'en aviser les juges dans le ressort duquel les prévenus demeuraient afin que, les délits étant vérifiés, fussent brûlés vifs ceux qui s'*obstineraient* et décapités ceux qui seraient *réconciliés*. Ce qui a été exécuté, bien que l'on en murmura beaucoup et non sans raison, à cause de la rigueur de cette ordonnance. Mais la nécessité m'a contraint d'agir ainsi ». (Datée de Yuste, 25 mai 1558) (2).

(1) Ces placards de Charles-Quint s'échelonnent sur la durée de tout son règne. Voir *La table chronologique du Registre sur le faict des hérésies et inquisition* par Hubert. (Travaux du cours pratique de P. Fredericq, fasc. 2.) Gand, 1884. Les textes sont en publication dans le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, éd. Lameere, 5 vol. in-fol. Bruxelles, 1900-1907. Ils sont analysés et appréciés par feu Poullet : *De la répression de l'hérésie au XIVe siècle dans les Pays-Bas*, cité ci-dessus.

(2) Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. I, p. 299.

Digitized by Google

Ce que Charles-Quint oubliait de dire dans cette recommandation, que d'ailleurs l'on se garda bien de suivre en Espagne, c'est que ses placards draconiens n'ont jamais été exécutés à la lettre, et qu'on y fit deux restrictions. Ses commissaires spéciaux chargés de les appliquer s'étaient heurtés aux franchises provinciales ou communales qui réservaient aux échevinages locaux la juridiction sur leurs bourgeois. Dans les grandes villes comme Anvers, l'échevinat avait continué à exercer seul la juridiction sur les hérétiques ou suspects laïcs. Ailleurs, comme à Louvain et à Tournai, les commissaires spéciaux avaient été obligés d'accepter comme assesseurs un certain nombre d'échevins de la ville, et ce n'est que là où éclatait un mouvement séditieux que l'on vit des commissaires extraordinaires envoyés sur place par le gouvernement pour présider exclusivement à la répression.

Et seconde restriction, conséquence de la première, ces magistratures locales, très indépendantes dans leur esprit, s'attribuaient un pouvoir discrétionnaire pour tempérer les rigueurs d'une législation implacable; ils se contentaient le plus souvent, quand le délit n'était pas grave, d'imposer soit des peines pécuniaires, soit le bannissement, soit même des pénitences canoniques, rentrant dans le système des auto-da-fé, telles qu'une amende honorable faite à l'Église, les insignes de pénitent à subir, des messes à faire célébrer, un pèlerinage à un sanctuaire fréquenté.

En tout cas, ce qui prévaut ici, c'est l'élément laïc; c'est le souverain temporel qui fait la loi; et ce sont les juridictions séculières qui l'appliquent. C'est le contre-pied du régime qui régnait en Espagne, et, en ce sens, on a pu dire que l'inquisition n'a pas pris racine aux Pays-Bas, comme dans les autres États réunis à la couronne d'Espagne (1).

Ce n'est pas qu'il n'y eût toujours des inquisiteurs ecclésiastiques ici comme ailleurs (2). Pas de ville importante qui n'eût son officialité épiscopale, et à côté d'eux, se perpétuaient les inquisiteurs apostoliques, la plupart dominicains et délégués par le maître-général de l'Ordre. Ces inquisiteurs existaient avant Charles-Quint

(1) Quant à Philippe II, on sait que dans sa lutte avec ses sujets des Pays-Bas, tout se réduit à la question du maintien ou de la modération des placards de Charles-Quint. Il eût été d'ailleurs difficile d'aller plus loin.

(2) Voir Monseur, *Les inquisiteurs des Pays-Bas au XVIe siècle* (Travaux du cours pratique de P. Fredericq). Gand, 1884, qui a dressé une liste de 84 noms, dont presque une moitié de dominicains. On ne doit pas en conclure qu'ils furent tous en activité. Pour beaucoup, cette qualité d'*inquisitor hereticae pravitatis* équivaut à un titre scientifique, puisqu'il implique cette sûreté de doctrine que l'on doit exiger d'un juge de la foi.

Digitized by Google

et il y en aura après lui; et lui-même n'a pu se passer entièrement de leur concours : ses commissaires spéciaux, tirés de ses conseils de justice, étant des laïcs tels que van der Hulst, étaient incompétents pour juger de l'hérésie soit des personnes soit des écrits.

Aussi, dans ses instructions, il enjoint à ses commissaires de s'associer pour autant que de besoin, deux Docteurs en théologie ou deux notables personnages versés dans ces matières. De plus, quand il s'agissait de clercs, cette juridiction séculière allait se heurter au privilège du for ecclésiastique. Pour tourner la difficulté, Charles-Quint sollicita d'Adrien VI, son ancien maître, qui ne savait rien lui refuser, et pour ce même van der Hulst, quoique étranger au clergé, mais qu'Adrien connaissait et avait apprécié étant encore à Louvain, et lui obtint juridiction sur les clercs de tout ordre, à l'exclusion des évêques, et avec la réserve de ne leur imposer de peines canoniques, en cas de réconciliation, qu'avec le concours d'un ou plusieurs dignitaires ecclésiastiques et gradués en théologie et de ne les livrer au bras séculier, en cas d'obstination, qu'après les avoir fait dégrader par l'ordinaire du diocèse ou à son défaut par deux abbés de monastère.

Cet inquisiteur-général laïc — c'est le titre que lui conférait la bulle du pape — ne tint bon que dix-huit mois. Dans les régions contaminées par l'hérésie, à Anvers et en Hollande, quand il voulut agir, il rencontra une telle opposition de la part des conseils de justice et des échevinages qu'on s'empressa de le révoquer, à la suite d'une falsification d'acte qui fut démasquée, et force fut au gouvernement d'en revenir aux inquisiteurs ecclésiastiques, mais en ayant soin de les choisir parmi des théologiens sur lesquels il avait autorité, et en subordonnant leur action à ses commissaires spéciaux tirés des conseils de justice. A partir de ce moment, l'organisation inquisitoriale aux Pays-Bas a eu et conservé un caractère mixte mi-politique, mi-ecclésiastique (1).

Le rôle respectif de ces deux éléments différait selon qu'il s'agissait d'un prévenu clerc ou laïc. Quand il s'agissait d'un laïc, c'était l'autorité séculière qui vaquait en ordre principal, se chargeant elle-même souvent d'obtenir une rétractation et n'appelant à la rescousse un théologien que lorsqu'elle avait affaire à des dogmatisants ferrés sur les discussions théologiques. S'agit-il d'un clerc? En vertu du for ecclésiastique, l'inquisiteur supportait tout le poids de la procédure, tandis qu'au magistrat incombait l'arrestation et l'exécution (2).

(1) PIRENNE, *o. c.*, t III, p. 337.

(2) Cette distinction est très nette dans les documents. Les archives laïques ne nous

Digitized by Google

Quant à la procédure appliquée dans les procès ecclésiastiques, les rapports d'un inquisiteur daté de 1566, sur les rétroactes de l'inquisition ecclésiastique en Brabant, la définit en ces termes :

« Quand un suspect était signalé, s'il y avait quelque espoir d'amendement, on se contentait, pour l'obtenir, de lui adresser un avertissement secret. Que s'il y avait résistance ou scandale exigeant une réparation publique, alors seulement on instituait un procès canonique, en tâchant avant tout et en s'efforçant, avec le plus grand zèle, de retirer l'accusé de son erreur et d'en obtenir la révocation » (1).

Dans quelle mesure la conduite des inquisiteurs a-t-elle répondn à leurs principes, il faut renoncer à le savoir, puisqu'il s'agit d'un tête-à-tête, qui tient plus de la confession, — on l'a dit plus haut, — que du tribunal. Il ne nous est pas donné d'assister aux entrevues répétées où se débattait non seulement une question de théologie, mais le sort d'un homme placé entre la vie et la mort, et quelle mort! Les seules pièces authentiques qu'on a pu recueillir (2), ce sont des sentences finales soit d'abjuration, soit de dégradation, plus quelques recueils de dépositions pour ou contre la culpabilité du prévenu. En nous bornant ici au règne de Charles-Quint et aux procès concernant le clergé, nous procéderons par diocèse, en commençant par le Brabant, qui relevait alors pour la plus grande partie du diocèse de Cambrai.

Le mouvement luthérien à ses débuts, était, comme on sait, une rébellion de moines et de théologiens. Aussi est-ce par le clergé que l'inquisition débutera aux Pays-Bas. Le couvent des augustins d'Anvers fut la première victime. Ce couvent était en relation étroite avec celui de Wittenberg, dont Luther sortait; il dépendait d'un même supérieur : c'est ce qu'on appelait la congrégation

ont conservé que les procès des laïcs. C'est pourquoi nous sommes moins bien renseignés sur les procès des clercs, d'autant plus que les inquisiteurs, dont l'action était intermittente, n'en tenaient pas un registre, comme l'affirme un inquisiteur consulté à ce sujet : « *registra apud notarios* nulla prorsus reperire potuimus ». Voir GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 539. Même distinction quant à la langue, vulgaire pour les premiers, latine dans les seconds.

(1) « Processum instituendo, imprimis quoque semper summa diligentia studendo et admitendo ut ab errore reduci et revocari posset apprehensus aut diffamatus. » Rapport de Josse Tiletanus au gouvernement des Pays-Bas : 31 janvier 1566, dans GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 539.

(2) Ces pièces sont reproduites dans le *Corpus documentorum inquisitionis*, plutôt trop complet, de l'inquisition des Pays-Bas, cité ci-dessus. Nous éliminons ici les versions des martyrologes qui appartiennent à la littérature et n'ont pas la valeur de document officiel.

Digitized by Google

réformée des augustins de Saxe. Le prieur d'Anvers, Jacques *Prepositi* (filius) ou Leprévôt, d'Ypres, avait rapporté de Wittenberg l'erreur luthérienne et tout le couvent en fut bientôt infecté. Comme il la professait aussi en public dans ses sermons, il fut dénoncé à l'évêque du diocèse de Cambrai, qui chargea de cet examen deux docteurs de Louvain, le carme Nicolas d'Egmont et le professeur Jacques Latomus ou Masson (1).

Durant la détention du prieur dans un couvent de Bruxelles, chez des tertiaires réguliers, la crainte du bûcher arracha au prévenu une rétractation, qui donna lieu à un premier auto-da-fé solennel. Pour les inquisiteurs c'était un succès.

Un dimanche, le 9 février 1522, en la collégiale de Sainte-Gudule, à l'issue de la grand'messe, en présence du nonce Aléander, de l'évêque auxiliaire de Cambrai, du chancelier de Brabant, entourés d'une brillante assistance (la cour impériale étant de passage à Bruxelles), le prieur d'Anvers, du haut du jubé, fit lui-même le sermon d'usage en thyois brabançon. Il lut ensuite à haute et intelligible voix d'abord en latin, ensuite en thyois trente articles condamnés soit comme hérétiques, soit comme scandaleux, soit comme offensants pour les oreilles pieuses, suivis d'une confession de foi les révoquant, de tout quoi le chancelier fit dresser par le notaire Nicolas de Spire un acte authentique, dont le texte nous a été conservé (2). Comme pénitence, il fut relégué dans un couvent d'Ypres, d'où il ne tarda pas à s'évader pour rejoindre son maître Luther (3). Le succès n'avait été qu'apparent.

Pour rompre le lien entre la congrégation saxonne et les couvents des augustins belges, la plupart, — il y en avait sept — se choisirent un vicaire spécial, Jean de Malines (4). Mais Anvers refusa de s'y rallier, à la grande indignation du gouvernement, qui ordonna l'arrestation de tous les moines. Leur nouveau prieur, Henri van Zutphen, détenu provisoirement au couvent de St-Michel, en fut arraché par une tourbe de femmes, armées de couteaux et de bâtons, et s'évada en Allemagne (5). Les autres, au nombre de seize, furent

(1) P. Fredericq, *Corpus documentorum, cité*, t. IV, p. 80.

(2) P. Fredericq, *Corpus documentorum, cité*, t. IV, p. 90-96. Dans ce document précieux, on trouve déjà le luthéranisme dans toute sa raideur dogmatique. Il s'agit de bien autre chose que de l'abus des indulgences: c'étaient là les bagatelles de la porte ! *Justification par la foi seule, — négation du libre arbitre ; — l'homme naturel incapable d'une bonne action ; — est péché tout acte humain avant la grâce*, etc., énormités qui ont justement provoqué les censures des théologiens.

(3) On le retrouve en 1540 curé luthérien de Brême. ***Mémoires d'Enzinas,*** par Campan, t, II, p. 177. Bruxelles, 1862.

(4) P. Fredericq, *Corpus documentorum, cité*, t. IV, p. 133.

(5) Le 29 sept. 1522. *Corpus documentorum, cité*, t. IV. p. 174.

Digitized by Google

conduits à la prison de Vilvorde, où leur procès dura huit mois (du 6 oct. 1522 au 29 mai 1523) (1).

Treize consentirent à se retracter, ce qui donna lieu à un second auto-da-fé, qui eut lieu à Notre-Dame d'Anvers (2). Ils furent envoyés, pour faire leur pénitence, dans un couvent de Déventer, mais ils s'évadèrent à leur tour et ils rejoignirent à l'étranger leurs partisans. Quant à leur couvent d'Anvers, le gouvernement, dans son indignation, donna l'ordre de le raser jusqu'aux fondations.

Restaient trois malheureux dont on ne put avoir raison. Leurs admirateurs, en célébrant leur constance, soulignent les efforts inutiles, mais méritoires, des inquisiteurs pour les ramener dans le giron de l'Église (3). Il fallut en venir à une dégradation. Bruxelles, qui avait assisté au premier auto-da-fé, devait être aussi le théâtre du premier bûcher luthérien. C'était le 1er juillet 1523. Sur une estrade dressée en face de l'hôtel de ville, prennent place l'évêque auxiliaire de Cambrai, les abbés mitrés, les théologiens de l'université, les chanceliers et conseillers de Brabant, tandis que s'amènent en procession les moines des trois ordres mendiants. Le gardien des frères-mineurs est chargé de prêcher à la foule, pendant que l'évêque procédait, selon le rituel, à la lugubre cérémonie, qui dura toute une heure.

Non loin de là, sur la même place, était préparé le bûcher. Toutefois le plus jeune des trois, on ne dit pas pourquoi — s'est-il repenti *in extremis?* — fut ramené en prison. Les deux autres, dont l'histoire a conservé les noms, Voetius et Essenius, furent impitoyablement brûlés. Pour les inquisiteurs, c'était un échec grave, et si mortifiant que le lendemain on fit répandre dans les paroisses de la ville que, dans les flammes et avant de mourir, les suppliciés auraient abjuré leurs erreurs. Mais cela ne prit pas dans le peuple, et dès l'année suivante, Érasme constatait, comme il l'avait prédit, que « leur mort a fait beaucoup de luthériens ». Pour ceux-ci, c'était un triomphe, et leur chef, Luther lui-même, consacra une hymne à la gloire de ces premiers martyrs de la foi nouvelle (4).

Nous sommes moins bien renseignés sur d'autres victimes ou martyrs, comme les qualifient les protestants, que l'inquisition ecclésiastique a faits dans les rangs du clergé brabançon.

Nous ne connaissons pas même de nom, ni à quelle branche de

(1) P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*. t. IV, p. 173.

(2) P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. IV, p. 191.

(3) « Nil non tentatum est ut ii eandem quam fratres eccinerunt, cancrent cantionem. » (P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. IV, p. 208).

(4) Pirenne, *o. c.*, t. III, p. 388.

Digitized by Google

l'ordre appartenaient les deux augustins exécutés à Bruxelles à la date du 4 août 1534 (1). La même année fut brûlé, le 27 juillet, à Bruxelles, un ancien curé d'Amsterdam, Scholl, comme relaps, malgré son repentir sincère, mais tardif (2).

Nous ne savons pas s'il faut rattacher au clergé un étranger, Tyndal, qui avait fait imprimer à Anvers une traduction anglaise de la Bible, jugée hétérodoxe. Il fut amené d'Anvers à Vilvorde, où il fut l'objet des sollicitations des inquisiteurs De Lattre, Ruard, Masson, avec le concours d'un commissaire laïc. Le résultat fut négatif. En conséquence il fut étranglé et brûlé le 7 août 1536 ; on suppose qu'il y eut dégradation préalable, puisqu'il devait être dans les ordres, sans avoir charge d'âmes, ayant été autorisé autrefois à prêcher dans les paroisses de Londres (3). Mais les détails manquent.

Le privilège du for n'était pas toujours respecté par les justices séculières, là où elles s'étaient réservé toute la juridiction. A Anvers, notamment, un augustin du nom de Nicolas, auquel le magistrat avait interdit la prédication sous peine de mort, fut surpris par les recors du margrave en flagrant délit, pendant qu'il tenait un prêche en plein air, à bord d'un bateau. Il fut cousu dans un sac et noyé dans l'Escaut. Cela se passait en 1525 (4). Il ne fut question ni d'inquisition, ni de dégradation, non plus qu'à l'égard d'un ex-dominicain, Speke, qu'on découvrit parmi les premiers anabaptistes d'Anvers, dont il se disait l'évêque, et qui fut brûlé vif en 1537 (5).

Telles ont été les scènes de réconciliation ou d'exécution de clercs dont a été le théâtre, sous le règne de Charles-Quint, le ressort de l'évêché de Cambrai en Brabant.

A Louvain et dans les autres parties du Brabant qui relevaient du diocèse de Liège, l'inquisition ecclésiastique de cette époque n'eut à enregistrer que des réconciliations. Elles présentent cette parti-

(1) Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, livre VII, p. 96. Amsterdam, 1601.

(2) Aussi ne figure-t-il pas dans le martyrologe protestant, puisqu'il avait abjuré le protestantisme.

(3) Les pièces du procès nous manquent ; mais elles ont été vues par l'inquisiteur Josse de Thielt, qui nous a conservé ces détails insuffisants dans un *Rapport* adressé à la gouvernante des Pays-Bas, en 1565, imprimé dans Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 539. Le nom est estropié, de *Tindalem* le copiste a fait *Hudalem Anglum*.

(4) P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. IV, p 379 ; t. V, p. 91, 240.

(5) *Antwerpsch Archievenblad*, t. VII, p. 434. Il ne figure pourtant pas dans le martyrologe anabaptiste.

Digitized by Google

cularité qu'elles eurent lieu non pas avec la publicité d'une église, mais en petit comité, rentrant dans la catégorie des *autillos* espagnols.

La première, le 2 décembre 1525, eut lieu dans la salle capitulaire de la collégiale de Saint-Pierre, en présence d'un docteur de l'université, Nicolas Coppin, inquisiteur apostolique, et de l'official du lieu, inquisiteur diocésain. Le curé Nicolas Christens, du béguinage de Berg-op-Zoom, y reconnut et abjura les erreurs qu'il avait professées en prêchant et fut condamné comme pénitence à une offrande de deux cierges de quatre livres et suspendu de ses fonctions de curé pour sept mois (1). A la différence des réconciliés précédents, il fit preuve de persévérance, comme l'atteste un acte du 15 juin 1526.

La même année, 1526, au mois de décembre, devant le même inquisiteur, deux prêtres de Bréda, qui avaient été condamnés à une pénitence après rétractation, sont relevés de la suspense, et leur pénitence, consistant en offrande de cierges, est commuée en une distribution de pains aux pauvres de Bréda (2).

En 1527, un chanoine augustin, Roelants, du couvent du Trône à Louvain, fait sa rétractation, en présence de quelques témoins, dans la maison de Nicolas Coppin, le doyen de la ville. Il est condamné à reprendre l'habit qu'il avait quitté, à ne plus se mêler des questions de foi et à garder la geôle de son monastère jusqu'à nouvel ordre (3).

Très intéressante au point de vue de la procédure inquisitoriale est l'épisode d'une descente judiciaire à Louvain en 1543, qui nous a été conservée par un témoin, un luthérien espagnol, disciple et correspondant de Mélanchton, dans une longue lettre à celui-ci (4). A s'en rapporter à ce témoin, les commissaires impériaux envoyés de Bruxelles pour informer contre une contagion luthérienne répandue dans la bourgeoisie de Louvain, s'y comportèrent avec une véritable férocité. Quarante bourgeois étaient en cause; vingt-huit furent jetés en prison, des femmes dans le nombre. La plupart sans doute en furent quitte moyennant des pénitences consistant en amendes honorables et en grosses peines pécuniaires. Mais il y eut cinq vic-

(1) P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. V, p. 41-62; 68-71; cfr p. 137. C'est dans la même salle qu'avait eu lieu l'année précédente l'abjuration de Nicolas de Bruxelles, curé de Saint-Jacques, à Anvers (cfr H. De Jongh, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain*, p. 250, et *Documents*, p. 48-49. Louvain, 1911).

(2) P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. V, p. 165.

(3) P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. V, p. 243-245

(4) Publié sous le titre de *Mémoires d'Enzinas*, par Campan, 2 vol. Bruxelles, 1862

Digitized by Google

times, deux femmes enterrées vives, un homme décapité; deux autres, comme relaps, furent brûlés, après avoir été étranglés. Il y avait aussi deux chapelains de Saint-Pierre impliqués dans la même accusation ; ils auraient subi le même sort ; mais l'un s'empressa de détaler ; l'autre, maître Paul de Roovere, le principal propagateur de la nouvelle doctrine, et à ce titre le plus coupable, échappa en se rétractant. Il aurait été exécuté quand même, sinon pour hérésie, du moins pour contravention aux placards, s'il avait été laïc. Mais prêtre, il devait être d'abord dégradé. Son sort était entre les mains des inquisiteurs ecclésiastiques, qui étaient alors deux célèbres professeurs de théologie, Jacques Masson et Ruard Tapper (1). Ils eurent toute la peine du monde à lui arracher une rétractation. Après avoir épuisé leur science théologique, ils furent réduits à l'argument vulgaire, mais plus impressionnant, de la menace du bûcher. C'est ainsi du moins que nous comprenons la première des deux cérémonies publiques auxquelles le procès du chapelain donna lieu.

Au couvent des augustins, dans leur grande salle (que l'université avait l'habitude d'emprunter pour ses séances plénières) sur une estrade, érigée à cet effet, comparut le prévenu au milieu d'un cercle de théologiens et d'officiers de l'université. Le recteur, dans un discours latin, qui fut ensuite reproduit en flamand par un orateur dominicain, signala et censura les principales erreurs du chapelain pour conclure qu'il devrait être déclaré hérétique et livré au bras séculier. Toutefois on n'en fit rien. On attendit l'effet qu'on espérait de ce simulacre de condamnation. Ramené en lieu sûr, le prévenu, déjà ébranlé, eut à subir de la part des théologiens un dernier assaut qui acheva de lui arracher une rétractation. En conséquence, reparaissant dans la même salle quelques jours après, il rétracta cette fois en face du public les erreurs signalées et mit lui-même au feu ses manuscrits, qui les contenaient. Comme pénitence et pour le mettre hors d'état de nuire, il fut astreint à une réclusion perpétuelle.

Cet auto-da-fé final était un succès pour les inquisiteurs et une défaite amère pour les protestants comme le témoigne l'indignation qu'exhale, en le racontant, le correspondant de Mélanchton.

Quoi qu'il en soit, le cas est intéressant parce qu'il met en relief l'action parallèle, mais indépendante des deux inquisitions, l'une

(1) H. De Jongh, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain*, p. 173 et 180. Louvain, 1911.

Digitized by Google

pour les laïcs, l'autre pour les clercs, celle-ci sans contredit plus humaine que celle-là (1).

Si du Brabant nous passons dans la Flandre, qui relevait du diocèse de Tournai, l'inquisition y débuta par un succès : c'est l'auto-da-fé du curé d'Orcques, Jean Le Grue, dont les erreurs firent l'objet d'une information par un inquisiteur dominicain. Le prévenu consentit à les retracter dans la ville épiscopale, en présence d'une grande foule et, comme pénitence, fut astreint à une réclusion perpétuelle, sauf révocation (salvo eorum moderamine) (2). C'était en 1525.

Par contre dans la même ville, l'inquisition perdit ses peines quand elle eut affaire à deux étrangers, échappés tous deux de leur couvent, l'un ancien Augustin de Trèves, luthérien et marié, l'autre ancien Dominicain de Metz, marié pour la seconde fois et devenu un personnage important dans le calvinisme. Le premier, Henri de Westphal, appréhendé en habit de marchand à Courtrai, où il faisait du prosélytisme, fut détenu durant 27 mois à la cour épiscopale, sans que l'official réussit à lui arracher une rétractation. Il lui aurait suffi de s'accuser de concubinage et d'en témoigner du repentir; mais, en professant la légitimité de son mariage, il s'obstina dans l'hérésie et fut en conséquence dégradé publiquement sur le grand marché de Tournai et délaissé aux mains de la justice laïque, « pour en faire ce qu'il appartiendra ». Cette justice, composée du bailli de Tournai et de ses assesseurs, le condamna à la peine du bûcher, ce qui fut exécuté hors des portes de la ville le 13 juillet 1528 (3).

On pouvait moins encore espérer une rétractation de la part de l'autre étranger, Bruly, qui avait été le successeur de Calvin dans l'église réformée de Strasbourg (de 1541 à 1543), avant d'avoir été appelé à organiser un mouvement calviniste en Flandre. C'eût été un désastre pour son église que la défection d'un coryphée de la religion. Une démarche fut pourtant faite, et même deux évêques, celui de Tournai et son collègue de Cambrai, deux princes de Croy, s'y employèrent, mais vainement. On examina la question de savoir s'il y avait lieu à dégradation.

Mais comme lui-même renonça à se prévaloir de sa qualité de clerc, on passa outre. Le procès fut mené rondement par les

(1) A la suite des *Mémoires d'Enzinas*, t. I, p. 318-656, on a publié les *fragments du dossier* des luthériens de Louvain, retrouvés aux archives de Bruxelles, mais concernant les laïcs seulement; il n'y a rien concernant les clercs en question.

(2) P. Fredericq, *Corpus documentorum, cité*, t. V, p. 27. 121.

(3) P. Fredericq. *Corpus documentorum, cité*, t. V, p. 338-343.

Digitized by Google

commissaires du gouvernement, Tisnacq, du conseil privé, et un membre du Conseil de Flandre et il fut condamné « à être attaché à une estaque sur le grand marché de la ville et illec être bruslé et consumé en cendres » le 19 février 1545 (1). C'était un succès pour pour ses corréligionnaires, qui rendirent grâce à Dieu de ce glorieux dénouement (2).

Si de la Flandre nous passons dans les provinces de Hollande, qui dépendaient du diocèse d'Utrecht, le premier procès ecclésiastique fut un insuccès pour les inquisiteurs ; il fallut trois docteurs appelés de Louvain, pour juger le cas d'un ex-vicaire de Woerden, qui, ayant eu le malheur d'entrer trop jeune, n'ayant pas 24 ans, dans le clergé, l'avait quitté pour se marier et s'établir à La Haye comme boulanger. C'était sans doute sa vraie vocation ; elle lui valut le surnom de *Pistorius*. Le malheureux aggrava son cas en voulant le justifier par des textes bibliques, qui firent l'objet d'interminables discussions entre lui et les théologiens. Enfin après des tentatives réitérées, mais vaines de conversion — le procès traîna durant onze mois, — Pistorius fut déclaré *hereticus et tradendus curiae seculari*, après dégradation par l'évêque auxiliaire d'Utrecht dans les formes usuelles. Mené par devant le conseil de Hollande, il fut condamné au bûcher et exécuté le 15 septembre 1525 (3). Comme compensation pour les inquisiteurs, il n'y eut pas moins de trois réconciliations de prêtres, moyennant pénitence, au mois de décembre suivant (4).

A Utrecht même, quelques années plus tard, après une année d'efforts inutiles, un ex-curé de Horn fut déclaré *hérétique incorri-*

(1) Voir PAILLARD, *Le procès de Pierre Brully* (Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, in 8, t. XXVIII). Bruxelles, 1878.

(2) Voir une curieuse lettre du 28 avril 1545, adressée à Calvin (citée par PAILLARD, *o. c.*, p. 48).

(3) Son procès a fait l'objet d'une relation intéressante, mais qu'il ne faut pas accepter argent comptant, par un humaniste du temps, *Grapheus*, recteur de l'école de Delft. Il n'est pas certain que celui-ci fût dans les ordres. Ce qui peut le faire penser, c'est que, accusé également d'hérésie, il fut condamné à une pénitence de trois mois au pain et à la bière dans un couvent. Quant à sa relation, une critique superficielle suffit pour y reconnaitre une fiction littéraire, très habilement conduite, mais non une source historique, moins encore un document, bien que figurant dans P. FREDERICQ, *Corpus documentorum*, *cité*, t. IV, p. 342-499. Sa place eut été dans une publication des bibliophiles, puisque l'original est si rare. Des hors-d'œuvre de ce genre, en allongeant le *Corpus documentorum inquisitionis* en retardent l'achèvement.

(4) Un curé du béguinage de Hoorn, — un vicaire de Delft, — un prêtre de Wormer pour (P. FREDERICQ, *Corpus documentorum*, *cité*, t. V, p. 10, p. 75). Le premier s'évada peu après, avec une femme, pour rejoindre les luthériens d'Emden (*ibidem*, *l. c.*, p. 111).

Digitized by Google

gible et dégradé. Le conseil de la ville le fit décapiter le 12 juillet 1533 (1). Utrecht venait seulement d'être soumis au gouvernement de Charles-Quint, qui semble être demeuré étranger à cette exécution.

Il résulte de cette série de faits, attestés par des documents officiels, que ces rebelles du clergé ont eu, à peu d'exceptions près, le choix entre le bûcher et l'auto-da-fé (2). Ainsi on s'explique que le nombre des victimes exécutés dans les rangs du clergé sous Charles-Quint ne dépasse pas la quinzaine, en y comprenant un prêtre anonyme exécuté en 1538 à Douai (3), dans le diocèse d'Arras, — un carme, le propre prédicateur de la gouvernante, condamné par contumace en 1543 (4),— et trois prêtres ou moines morts en prison, soit comme condamnés, soit comme détenus au cours du procès (5). Les autres prévenus, dont les actes ont conservé la trace, ont dû se tirer d'affaire, soit par un auto-da-fé, soit par un non-lieu. Un plus grand nombre sans doute, pour ne pas avoir à choisir, ont pris le chemin de l'étranger, où ils allèrent fonder sur les côtes de la Frise ou de l'Angleterre, des églises de refuge, qui leur assuraient, avec la liberté de se marier, des postes fixes et souvent confortables.

Divisés en luthériens, calvinistes, sacramentaires, anabaptistes, ils n'ont pas tardé à y déployer à leur tour leur intolérance en s'anathématisant et en se persécutant les uns les autres.

Quoi qu'il en soit, c'est le clergé des Pays-Bas qui a fourni à l'inquisition ses premières victimes (6) et au protestantisme ce qu'il appelle ses proto-martyrs. Ils ont donné lieu à une littérature édifiante, les martyrologes protestants ou anabaptistes, qui continuent à s'imprimer, et tandis qu'on ne se lasse pas de glorifier ces vic-

(1) *Berigten van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, t. IV, p. 117-119.

(2) Il y eut aussi, au début et avant les placards draconiens de Charles-Quint, des auto-da-fé laïcs. Le plus intéressant est celui du secrétaire de la ville d'Anvers, Grapheus, en 1523. P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. IV, p. 122.

(3) *Bibliographie des martyrologes*, *citée*, n° 610.

(4) *Mémoires d'Enzinas*, *cités*, t. II, p. 391.

(5) P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. V, p. 254, 377. Nous éliminons les procès de la Gueldre et des principautés ecclésiastiques, qui ne relevaient pas du gouvernement de Charles-Quint.

(6) Il n'y a pas de victimes laïcs, avant 1527 en Hollande, où fut exécutée à La Haye une femme Claes (P. Fredericq, *Corpus documentorum*, *cité*, t. V, p. 273) avant 1528 en Flandre, exécution d'un bonnetier de Bruges (*ibid.*, *l. c.*, p. 355), avant 1533 en Brabant, décapitation de deux petits bourgeois d'Anvers (Génard, *o. c.*, t. VII, p. 189), avant 1533 en Artois, exécution d'un tailleur (*Bibliographie des martyrologes*, *citée*, n° 110).

Digitized by Google

times, comme des modèles de piété chrétienne, des héros et des saints, on y arrange fort mal les inquisiteurs représentés comme des bourreaux, comme des fanatiques bornés, stupides, n'étalant dans le cours de ces procès que leur ignorance grossière et leur brutalité (1).

Pourtant ces martyrs et leurs soi-disant bourreaux appartiennent au même monde clérical. Ils ont reçu la même formation théologique. Ils en ont gardé ce penchant au dogmatisme qui, dans les petits esprits, dégénère facilement en fanatisme. La différence entre eux commence lorsque les premiers sont sortis de l'Église pour se marier, pour mener souvent une vie de bohême, jusqu'à leur arrestation. Les seconds, la plupart professeurs d'université ou tout au moins docteurs de Louvain, sont restés dans l'Église qu'ils ont continué à honorer dans leur chaire par leur enseignement; plusieurs se sont distingués au concile de Trente par la sûreté de leur doctrine. C'est encore parmi eux qu'ont été choisis les premiers titulaires des nouveaux sièges épiscopaux sous Philippe II (2). De quel côté est la dignité de la vie et le plus de droit à l'estime de la postérité (3) ?

Dieu nous garde d'insulter à l'obstination de ces fanatiques qui ont librement choisi de mourir pour leurs convictions, ce qui est toujours respectable. Mais nous réservons toute notre commisération à leurs adeptes laïcs, à ces malheureux, qui se sont laissés entraîner par les novateurs dans des réunions suspectes ou en ont accepté des livres défendus. A ceux-là, on ne leur laissait pas le choix entre le bûcher et l'auto-da-fé, entre une mort atroce et une pénitence canonique. Ils avaient beau se rétracter; quand ils n'étaient pas exécutés comme hérétiques, ils l'étaient comme rebelles (4).

(1) Il existe un répertoire remarquable de cette littérature édifiante dans la *Bibliotheca belgica* de Ferd. van der Haegen. La Haye, 1890; mais elle n'a pas encore passé au crible de la critique. A première vue, on y reconnaît, comme dans les *Acta Sanctorum*, des thèmes d'imitation, des exercices littéraires et même çà et là un miracle, qui suffirait pour nous mettre en défiance. Nos historiens modernes, si exigeants dans la critique des auteurs catholiques du XVIe siècle, accueillent et reproduisent ces pieuses légendes sans broncher. Pour remettre les choses au point, il faudrait quelques bollandistes protestants.

(2) Voir dans Monseur, *o. c.*, leur liste avec notes prosopographiques.

(3) Voir H. De Jongh, *L'ancienne faculté de théologie, cité, passim.*

(4) Voici, comme spécimen, le texte d'une condamnation à mort, contenant un certificat d'orthodoxie, il s'agit d'un adepte du calviniste Bruly, un haut-lisseur de Tournai (1545) : « sur lesquelles erreurs et propositions détestables et hérétiques il aurait et a depus en jugement, pardevant nous révoqué et persisté en icelle révocation,— ayant *néanmoins* (!) encouru (en) la peine de mort contenue esdites ordonnances faites sur la punition des infracteurs d'icelles ordonnances, — pourquoi avons icelui condempné et condempnons d'être exécuté par l'espée ».

Digitized by Google

Elle est navrante cette fournée quasi annuelle de petits gens traînés aux lieux du supplice, pour être exécutés par le feu, par le glaive ou par la fosse. On ne rencontre guère parmi eux de gentilhommes, à peine deux hommes de loi et deux artistes, tout le reste ce sont de petits bourgeois ou gens des plus humbles métiers : des savetiers, des fripiers, des tisserands, des maçons, des potiers (1).

Non moins désolant est le registre du receveur des confiscations, qui, en dressant son état, évalue, presque à chaque poste, la défroque de ces malheureux par le chiffre : *néant* (2).

Tel a été en particulier le sort des anabaptistes, contre lesquels un placard spécial, celui du 20 juin 1535, portait : « *seront mis au dernier supplice* ceux qui demeureront obstinés et persistants dans leur mauvaise opinion *par le feu*, ceux ayant renoncé à leur mauvaise opinion et en ayant contrition et pénitence, les hommes *par l'épée*, les femmes *par la fosse* » (3).

Et nous constatons, qu'à la différence des placards contre les luthériens, celui de 1535 est le seul qui ait été appliqué presque à la lettre par les magistratures locales. « Autant qu'il est possible d'en juger, dit Pirenne, les anabaptistes fournirent, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, la presque totalité des victimes de l'inquisition et des placards » (4).

A la vérité, les anabaptistes n'ont pas été réprimés avec une moindre rigueur en pays protestant (5). L'exécration universelle dont ils furent l'objet, rappelle l'aversion que s'étaient attirée les

(1) Voir la *Bibliographie des martyrologes, citée*, introd. p. IV-VI, un classement des victimes par profession.

(2) Voir des extraits de ce registre dans l'*Antwerpsch archievenblad*, t. VII XIV, *passim*.

(3) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas sous le règne de Charles-Quint*, t. III. La différence des supplices n'était pas fort grande en pratique : « La plupart des martyrs exécutés par le bûcher ou par la fosse, étaient d'abord étranglé sou suffoqués ». *Bibliographie des martyrologes, citée*, t. II, p. 640.

(4) PIRENNE, *o. c.*, t. III, p. 347. Toutefois il y a ici un *lapsus* ou une coquille dans les chiffres. D'après la *Bibliographie des martyrologes, citée*, introd., p. 67, dont ces chiffres sont tirés, il y eut 617 [et non 717] anabaptistes sur 877 martyrs catalogués. Il reste donc 260 nos à porter au compte des luthériens.

(5) Sur les exécutions d'anabaptistes dans les cantons protestants de la Suisse, voir RIFFEL, *Kirchengeschichte*, t. III, p. 529. Dans le *Recueil des dépêches* de Salignac au roi de France, t. VI, p. 490, il écrit de Londres, 13 août 1575 : « L'on a brûlé, ces jours passés en cette ville aulcuns hollandays, pour cause d'hérésie, parce qu'ils n'ont voulu desdire, soubstenans entre autres erreurs qu'il n'était loisible aux chrestiens d'exercer magistrat ». L'incompatibilité du christianisme avec l'exercice du pouvoir était un article du *credo* anabaptiste. Cela se passait sous le règne d'Élisabeth. — Ce sont les nos 623 et 765 du répertoire des martyrologes. — Encore en 1612, on brûlait vif à Londres un anabaptiste anglais, du nom de Weigtman.

Digitized by Google

Manichéens du IVe siècle et les Cathares du XIIe et s'explique par les mêmes motifs, par leurs doctrines anarchiques, qui s'attaquaient non seulement à l'Église, mais aux bases même de la société. Ajoutez-y les excès inouïs qui signalèrent l'entrée en scène des anabaptistes en Hollande et à Munster. Ce n'en était pas moins une iniquité que de refuser à leurs adeptes égarés, mais inoffensifs, le bénéfice de l'abjuration et du repentir.

La conclusion de cette étude on la trouvera dans une lettre de Philippe II à la gouvernante des Pays-Bas. Se défendant du reproche qu'on lui faisait de vouloir introduire aux Pays-Bas l'inquisition espagnole, il constate, non sans étonnement, « que l'inquisition des Pays-Bas est plus impitoyable que celle d'Espagne » (1).

L'hérésie est un délit *sui generis*. Ce qui le distingue, ce n'est pas l'erreur dans la foi, c'est, on l'a vu, l'obstination dans l'erreur, si bien que la rétractation efface le délit. Telle est la portée de l'acte de réconciliation ou *auto-da-fé*, ainsi que l'entendait l'inquisition d'Espagne. C'est par là que l'inquisition ecclésiastique se distingue des tribunaux civils, vis-à-vis desquel le repentir du condamné est sans influence sur la peine ; il est vrai de dire que, s'il l'était, il n'y aurait plus guère d'exécution. Or la législation de Charles-Quint, à l'instar des tribunaux civils, supprimait virtuellement, du moins pour les laïcs (2), le bénéfice du repentir. On en est venu sans doute ainsi à ne plus distinguer entre bûcher et auto-da-fé. C'est pour tirer au clair cette distinction que nous avons entrepris la présente étude.

Est-il nécessaires de dire que cette législation n'est pas imputable au clergé belge ? Le premier placard de Charles-Quint publié contre l'hérésie aux Pays-Bas, le 17 juillet 1526, le seul rendu après consultation des théologiens et le seul raisonnable, tout en défendant la propagande hérétique par livres, caricatures, prêches ou conventicules, ne connaît encore d'autre peine que l'amende, doublée et triplée en cas de récidive, et subsidiairement le bannissement temporaire ou même perpétuel.

Lorsque trois ans plus tard parut tout à coup le premier placard

(1) GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 207 : lettre du 17 juillet 1566.

(2) Les auto-da-fé laïcs de Grapheus à Anvers en 1523 (ci-dessus p. 61) et des Van Orley à Bruxelles en 1527 (P. FREDERICQ, *Corpus documentorum, cité*, t. V, p. 234), sont antérieurs au placard de 1529. — N'entre pas en ligne de compte l'auto-da-fé d'un cuvelier Diercks d'Utrecht en 1525 (P. FREDERICQ, *Corpus documentorum, cité*, t. IV, p. 369, 396), antérieur à l'annexion d'Utrecht aux États de Charles-Quint. A relever une grosse bévue de la *Bibliographie des martyrologes*, (*citée*, t. I, p. 274), qui en fait le proto-martyr de la Hollande. Il a été simplement réconcilié.

Digitized by Google

draconien, celui du 14 octobre 1529, qui érigeait les mêmes contraventions en crime capital, les inquisiteurs ecclésiastiques éprouvèrent des scrupules à collaborer avec les justices séculières à l'application de ce nouveau régime pénal. Il fallut qu'en 1544 le gouvernement sollicita un bref de Rome, pour leur apaisement; même on constate qu'en 1549 les docteurs de Louvain ergotaient encore sur la portée de ce bref, qui les autorisait bien à intervenir dans ces procès comme témoins, mais non, disaient-ils, comme inquisiteurs (1).

Il est permis de conclure : l'inquisition de Charles-Quint est bien son œuvre personnelle, et, comme on l'a vu plus haut, il s'en faisait même un mérite. Ce n'était pourtant rien moins qu'un fanatique, comme le prouve son attitude vis-à-vis des Luthériens d'Allemagne et les concessions qu'il leur fit et qui soulevèrent les protestations des catholiques. Pendant que Charles-Quint combattait l'islamisme dans la Méditerranée, son zèle religieux ne lui a pas fait oublier les intérêts mercantiles de ses États d'Espagne et de Sicile, et à plus d'une reprise, il a amorcé à ce point de vue des négociations secrètes avec les pires ennemis du nom chrétien.

Son erreur dans sa politique religieuse aux Pays-Bas, c'est d'avoir cru que la crainte des supplices aurait eu raison d'un mouvement qui, après tout, était, non pas national, mais exotique. Ses premiers placards étaient plutôt comminatoires; c'est ainsi du moins que l'ont compris les magistratures locales qui les appliquent avec de grands tempéraments. Mais voyant que l'hérésie continue à se répandre en tâche d'huile, Charles-Quint avec cette obstination inhérente à sa nature, — il le reconnaissait lui-même (2), — redouble de sévérité : il aggrave les peines; il promulgue jusque huit fois et presque sans variantes les mêmes placards; il entend qu'on les exécute à la lettre; il veille, lors du renouvellement des justices locales, à n'y laisser pénétrer que des catholiques zélés.

Quant au succès de sa politique religieuse, Charles-Quint s'est fait une complète illusion; non seulement les contemporains, Erasme, Wezembecke, mais lui-même, dans les préambules de ses

(1) Voir les pièces dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. VIII², p. 36-38. PIRENNE, *o. c.*, t. III, p. 352.

(2) En 1530, un ambassadeur vénitien Contarini, dans sa *Relation* sur Charles-Quint, rapporte cette anecdote : Un jour qu'il causait familièrement avec moi, il me dit qu'il était de sa nature tenace dans ses opinions ; voulant l'excuser, je lui dis : « Sire, être ferme dans une opinion qui est bonne, c'est de la constance, non de l'obstination ». Il me répartit aussitôt : « Mais quelquefois je le suis dans les mauvaises ». GACHARD, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 27 de la préface. Bruxelles, 1856.

Digitized by Google

édits, constatent que les placards n'empêchent pas les progrès effrayants de l'hérésie ; et ces placards sont l'une des causes, et non la moindre, des difficultés croissantes avec lesquelles son successeur sera aux prises et qui aboutiront à la révolution des Pays-Bas.

Cette révolution allait suspendre l'inquisition de Charles-Quint et après la restauration de Farnèse, en 1585, il n'en est plus question que de loin en loin : jusqu'à la fin du siècle, on n'a compté qu'une douzaine d'exécutions, une seule par le feu à Hondschote, en 1588, la dernière est une femme enterrée vive à Bruxelles, en 1597.

Au XVIIe siècle, sous le régime inauguré dans les Pays-Bas méridionaux par l'édit de 1609 (1), il y a encore des officialités épiscopales; mais il n'y a plus ni bûchers, ni auto-da-fé (2). La propagande de l'hérésie est toujours interdite; mais la peine la plus grave est l'expulsion, sans confiscation toutefois. L'hérésie a perdu, avec l'attrait de la nouveauté, sa puissance de prosélytisme. Le catholicisme y est redevenu la religion nationale sans violence et comme par enchantement. C'est la contre-épreuve de l'expérience de Charles-Quint.

L'expérience de l'Espagne n'est pas moins instructive. Le comte de Maistre, avec le goût du paradoxe et sur le ton tranchant qui lui sont habituels, a proféré cet oracle, que les apologistes ont répété sans réflexion : c'est à l'inquisition que l'Espagne doit le bienfait de l'unité religieuse. Il est impossible de méconnaître davantage les réalités de l'histoire.

Le gouvernement des rois catholiques avait compté, à l'aide de l'inquisition, assimiler aux vieux chrétiens les chrétiens judaïsants; après dix ans d'efforts et autant d'insuccès, il dut s'avouer vaincu et simplifia le problème en expulsant du sol de l'Espagne toute la juiverie espagnole. Vis-à-vis des *Moriscos* ou Musulmans baptisés, le gouvernement fut plus patient; le travail dura tout un siècle, et aboutit au même aveu d'impuissance, à l'expulsion en masse de cet élément récalcitrant. Le gouvernement espagnol eut mieux fait de s'inspirer d'une sage réflexion du pape Clément VII adressée au grand inquisiteur d'Espagne, en l'autorisant à absoudre et faire absoudre les Moriscos en secret, sans pénitence publique aussi

(1) V. BRANTS, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas sous Albert et Isabelle*, t. II, p. 26. Bruxelles, 1913.

(2) En Angleterre, le bûcher, de plus en plus rare aussi, n'a été aboli officiellement qu'en 1677, A° 29 Car II c. 9 *Act for taking away the Writh* « De heretico comburendo », tout en laissant au clergé l'application des peines canoniques, excommunication, déprivation, dégradation et autres censures ecclésiastiques : *The statutes of the Realm*, p. 850, in-fol. V (1823).

Digitized by Google

souvent qu'ils retombent et qu'ils se repentiront — c'était faire bon marché des manuels du Saint-Office quant aux relaps, — il ajoutait « qu'on parviendrait à les convertir par la douceur et par la charité beaucoup plus aisément que par les moyens de rigueur ». (Bulle du 2 déc. 1530.)

Ceci rappelle la parole d'un autre pape, de Pie V à Philippe II, qu'il suppliait de se présenter à ses sujets des Pays-Bas « avec la miséricorde et non avec le feu et le fer « (1).

Arrivé au terme de ce chapitre macabre, l'esprit est heureux de se reposer sur ces paroles miséricordieuses et d'entrevoir, au-dessus des bûchers fumants, un rayon de bonté.

A vrai dire, des voix de pitié se sont fait entendre dans l'Église dès le XIe siècle, à l'occasion des premiers bûchers, à commencer par le bon évêque de Liége, Adalbéron (2).

Mais à ces appels à la pitié, les États modernes depuis le XVIe siècle se sont montrés plus sourds que le moyen âge. Après les bûchers des hérétiques, faut-il rappeler les bûchers plus nombreux encore et plus horribles des sorcières ? Cette aberration s'est emparée alors de l'Europe entière, mais surtout des pays protestants sous l'empire de la théologie luthérienne, qui donne au diable un rôle éminent dans les affaires humaines (3).

Comme la sorcellerie était un délit de droit commun, relevant des tribunaux séculiers, l'inquisition ne s'en est guère mêlée qu'exceptionnellement, sauf en Espagne, et là l'historien Lea fait remarquer que l'inquisition y a été plus humaine envers les sorciers que les tribunaux civils ailleurs, attendu que, moyennant pénitence, elle leur assurait le pardon (4).

Il faut descendre jusqu'au XVIIIe siècle pour arriver à une réaction définitive contre ces abus d'un autre âge. Cette réaction n'a pas une origine très pure ; elle fut entreprise par ceux qu'on appelait au XVIIe siècle les libertins et qui ont formé au XVIIIe une secte compacte sous le nom de philosophes. Ce qu'ils réclamaient au fond, c'était la liberté de l'irréligion, qui n'était alors admise nulle part sous le régime de l'État confessionnel, soit catholique soit protestant. Mais par leurs réquisitoires enflammés contre l'ancien régime, ils ont contribué à faire prévaloir les sentiments d'humanité sur la

(1) PIRENNE, *o. c.*, t. IV, p. 5.

(2) Voir de nombreux textes dans la dissertation de MAILLET, *o. c.*, *passim*.

(3) Voir les textes réunis par JANSSEN, *Geschichte des deutschen Volkes*, t. VIII, p. 523-528.

(4) LEA, *Inquisition of Spain*, t. IV, p. 197.

Digitized by Google

barbarie de la procédure et des pénalités. Dans cette campagne humanitaire, ils s'inspiraient, à leur insu, du véritable esprit du christianisme, comme le fait observer Macaulay dans une page originale, où il y a beaucoup de vrai (1) :

Pour être juste envers le patriarche de la sainte Eglise philosophique et ses compères, il faut dire que le grand secret de leur puissance était dans la vérité qui se trouvait mêlée à leurs erreurs et dans leur enthousiasme généreux sous des airs frivoles... Pendant qu'ils attaquaient le christianisme avec une rancune et une injustice déshonorante chez des hommes qui se donnaient pour philosophes, ils professaient envers les hommes de toute classe et de toute race la charité qu'enjoint le christianisme. La persécution religieuse, la torture judiciaire, la multiplication inutile des exécutions capitales, les lenteurs et les chicanes des tribunaux, les exactions des fermiers généraux, l'esclavage, la traite étaient le sujet constant de leurs vives satires et de leurs éloquents plaidoyers. Les armes vraiment efficaces avec lesquelles ils attaquaient la foi évangélique étaient empruntées à la morale évangélique.

A quelque école qu'ils appartinssent et quel que fût leur mobile, l'histoire impartiale nous oblige à rendre justice à tous ceux à qui nous devons de vivre dans des temps meilleurs.

Louvain. CH. MŒLLER.

(1) MACAULAY, *Critical and historical essays*. Edition TAUCHNITZ, t. IV, p. 136.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

P. Batiffol, P. Monceaux, E. Chénon, A. Vanderpol, L. Roland, F. Duval et A. Tanquerey. *L'Église et la guerre.* Paris, Bloud et Cie, 1913. In-8, F. 3.

L'Église et la Guerre est un recueil d'articles écrits par un certain nombre de spécialistes éminents, qui ont eu pour dessein d'exposer quelle a été, sur cet important sujet, la doctrine de l'Église aux diverses époques de son histoire. Il comprend huit notices juxtaposés sans pagination commune, et qui ont paru dans le *Bulletin de la ligue des catholiques français pour la paix.*

La première a pour titre *Les premiers chrétiens et la guerre*, et pour auteur Mgr Batiffol. On y trouve bien mis en lumière les deux sentiments qui ont inspiré les chrétiens des premiers siècles. La tradition primitive admet la légitimité du service militaire, qui suppose la légitimité de la guerre. Mais un courant contraire existe, représenté par Tertullien montaniste, Origène et Lactance. L'Église suit le premier courant. A l'époque post-constantinienne, où sa voix devient si puissante, le métier des armes est ouvert à tous les chrétiens, pourvu que la guerre soit légitime, c'est-à-dire qu'elle ait une cause juste. Le pacifisme n'est qu'un beau rêve, le rêve d'Arnobe, quand tous les hommes auront vaincu leurs passions. C'est, en attendant, tout au plus un conseil.

Saint Augustin, de qui M. P. Monceaux expose la doctrine, admet aussi que, sous certaines conditions, la guerre peut être légitime. La condition essentielle c'est qu'elle soit juste. Est juste, évidemment, la guerre ordonnée par Dieu, comme on le voit dans l'Ancien Testament, celle ordonnée par une autorité régulière pour obtenir réparation d'un dommage, châtier les rebelles, les ambitieux et les autres coupables. Est illégitime et injuste la guerre civile, la guerre de conquête. Augustin insiste donc à son tour sur l'idée de justice, et, sans la définir avec la pénétration que l'on atteindra plus tard, il marque au moins que le principe de cette justice n'est pas dans le pouvoir de l'État, mais dans la volonté de Dieu exprimée dans la conscience. M. Monceaux a su très bien saisir, dans les fluctuations de la pensée d'Augustin, ces idées maîtresses.

Avec M. Chénon nous étudions la doctrine de saint Thomas d'Aquin,

Digitized by Google

qui marquera avec plus de précision les conditions d'une guerre juste : qu'elle soit déclarée par l'autorité publique, qu'elle ait une cause juste, que l'intention des belligérants soit droite. Toutefois, même juste, la guerre est un exercice de vengeance qui ne convient pas à certaines catégories de personnes, comme les prélats et les clercs, et, de plus, tout n'est pas permis à tous.

C'est un exposé didactique, vraiment *ex professo*, du droit de guerre que nous a donné le célèbre théologien espagnol, François de Vittoria, d'abord dans le *De jure belli*, où il traite la question de principe, puis dans le *De Indis* à un point de vue particulier, les droits de conquête des Espagnols envers les Indiens d'Amérique M. Vanderpol analyse l'un et l'autre traité. La légitimité de la guerre, en soi ne lui paraît pas douteuse. Mais on s'aperçoit, à le lire, que la doctrine chrétienne n'a pas encore sorti tous ses effets. On admettrait malaisément aujourd'hui certaines thèses de Vittoria sur la légitimité du pillage et de la réduction en esclavage des prisonniers, et même sur leur massacre.

On voit, dans Suarez, dont la doctrine est exposée par M. Louis Rolland, s'accroître les exigences des théologiens. Au dessus des princes, Suarez voudrait voir s'établir le tribunal arbitral du souverain pontife, qui éviterait jusqu'aux extrêmes limites du possible le fléau. Car seul le prince qui n'a pas de supérieur a le droit de déclarer la guerre. Enfin, la caractéristique de la thèse suarézienne, c'est qu'elle présente la guerre sous les espèces d'une procédure juridique.

Je ne puis que signaler l'intéressant exposé de M. Frédéric Duval : *Les applications pratiques de la doctrine de l'Église sur la guerre au moyen âge*. On y connaîtra le progrès des études dans l'Église au xe siècle et le retour à la notion chrétienne de la guerre, les nombreuses et utiles institutions créées par l'Église pour réprimer les abus de la guerre (ligues pour le maintien de la paix, paix de Dieu, trève de Dieu, influence des Tiers-Ordres), la façon dont l'Église appliqua sa doctrine sur la légitimité de la guerre, les interventions des chefs de l'Église pour maintenir la paix et pour réprimer la guerre (on ne compte pas moins de cent arbitrages au XIIIe siècle entre les princes et les communes).

M. A. Tanquerey clôt ce recueil par une synthèse de la doctrine théologique sur le droit de guerre, où il étudie les questions suivantes : La guerre peut-elle être légitime ; conditions requises pour qu'elle le soit ; ce qui est permis en temps de guerre. L'exposé est excellent.

Ce recueil est dans l'ensemble une très bonne œuvre apologétique. Non pas qu'il n'y ait en cours de route des faiblesses ou des lapsus imputables aux typographes. Je me bornerai à un seul point de quelque importance C'est minimiser un peu trop que de dire de la fameuse bulle *Inter cetera* d'Alexandre VI, qu'elle « divise l'Amérique, par une ligne idéale, *en deux zones d'influence* ». Il suffira de mettre en regard ce passage : « ... in perpetuum, tenore praesentium, donamus, concedimus et assignamus, vosque (les rois de Castille et de Léon) et haeredes

Digitized by Google

ac successore, praefatos illarum dominos, cum plena, libera et omnimoda potestates, auctoritate et jurisdictione, facimus, constituimus et deputamus ». Surtout si on ajoute ce qui suit : « Decernentes nihilominus per hujusmodi donationem, concessionem et assignationem nostram, nulli christiano principi, qui actualiter praefatas insulas et terras firmas possederit, usque ad dictum diem Nativitatis Domini Nostri, jus quaesitum sublatum intelligi posse aut auferri debere. » Que restait-il aux princes indiens non chrétiens ? A. VILLIEN.

C. W. EMMET. *The eschatological question in the Gospel, and other studies in recent New Testament criticism.* Édimbourg, T. et T. Clark, 1911. In-8, XIII-239 p. Sh. 6.

Ce livre est un volume de mélanges renfermant sept études qui, comme le titre l'indique, ont pour trait commun d'examiner des questions récemment agitées par la critique du Nouveau Testament. La plupart de ces études ont déjà paru dans diverses revues anglaises ; l'auteur les publie de nouveau sans y faire de changement important, se contentant de tenir compte de la bibliographie subséquente. Le premier *Essay*, le plus étendu, est inédit ; nous y reviendrons après avoir donné une idée rapide du contenu des autres, en commençant par le dernier.

Dans *le problème de l'Apocalypse et sa portée touchant la conception de l'inspiration* (VII), M. Emmet établit que l'interprétation de ce livre doit tenir compte de deux principes. Tout d'abord, cet écrit ne peut être isolé du reste de la littérature apocalyptique ; il dépend de l'Ancien Testament, des apocalypses juives et de légendes circulant dans le milieu d'où il est sorti ; puis, son auteur vise une situation historique déterminée et n'entend pas fournir des révélations proprement dites concernant l'avenir. L'inspiration y est subjective, non objective et le livre est vrai, au sens le plus profond, simplement parce que la conscience chrétienne le reconnaît comme tel, le divin en elle répondant au divin dans l'esprit de l'écrivain sacré. Nous ne discuterons pas ici cette théorie. L'article sur *l'épître aux Galates, la plus ancienne des épîtres pauliniennes* (VI) suppose l'envoi de la lettre aux chrétientés de la Galatie du sud et, poussant plus loin, en fait remonter la composition au temps marqué en *Act.* XV, 1-2. C'est dire que l'auteur rejette l'identification des voyages hiérosolymitains de *Gal.* II et *Act.* XV ; l'entrevue dont parle l'Apôtre a eu lieu à l'occasion du voyage de *Act.* XI. La conviction de M. Emmet touchant ces divers points nous paraît plus solide que les arguments qu'il apporte. A la question : *le Magnificat doit-il être attribué à Elisabeth* (V), il répond en montrant qu'il n'est nullement certain que le nom de Marie soit interpolé en *Luc*, I, 46 et que d'ailleurs, si la leçon καὶ εἶπεν était

Digitized by Google

démontrée primitive, encore ne serait-il pas douteux que l'évangéliste ait entendu attribuer le Magnificat à la sainte Vierge. L'a-t elle réellement composé ? C'est là une seconde question, à laquelle M. Emmet, sous prétexte de ne pas faire de haute critique, se dérobe non sans laisser percer ses préférences pour la thèse de l'authenticité, que favorise le caractère interne du cantique. La quatrième étude se contente de présenter, presque sans remarques personnelles, les idées émises par le *professeur Harnack touchant la seconde source du premier et du troisième évangiles* (IV). L'auteur les puise dans le travail : *Sprüche und Reden Jesu* du critique berlinois et paraît heureux d'enregistrer ses opinions sur Q pour faire voir combien elles favorisent la conciliation de l'antique foi avec les nouvelles méthodes critiques.

Sous ce dernier nom, il faut comprendre les procédés de la critique dite libérale, à laquelle M. Emmet se rattache avec une conviction fortifiée par l'étude consciencieuse des travaux d'une école plus récente, moins radicale et plus religieuse en apparence, et qui a pour représentants ici considérés Loisy en France, Tyrrell en Angleterre et A. Schweitzer en Allemagne. La seconde et la troisième étude empruntent leur sujet aux *Évangiles synoptiques* du critique français que M. Emmet, en bon anglican, considère comme « a sincere christian », presque comme un martyr, mais sans se laisser aucunement éblouir par son auréole. Au contraire, l'appréciation est sévère dans les deux cas, tant pour *M. Loisy et l'histoire évangélique* (II) que pour *l'opinion de M. Loisy touchant la résurrection* (III). Après un bon exposé, pourvu de nombreuses citations, l'auteur reproche à M. Loisy, outre son ton peu respectueux et son préjugé contre le miracle, l'abus de l'interprétation symbolique dans des documents tels que les évangiles synoptiques. Cette méthode aboutit à rendre Jésus inconnaissable et à dresser le fait du christianisme comme la plus formidable énigme devant l'esprit du penseur. Une énigme insoluble, c'est aussi ce que devient la foi incontestable de la première génération chrétienne en la résurrection si, avec Loisy, on rejette l'explication par le tombeau trouvé vide pour recourir à des visions subjectives, créées par l'impression de la personnalité de Jésus sur les Apôtres. Car c'est là transporter le miracle dans le domaine psychologique où il n'est pas moins miracle que dans le domaine matériel. Les remarques de M. Emmet sont très sensées et pleines d'à-propos, bien que nous ne puissions partager l'opinion qu'il trahit touchant la nature de la résurrection du Christ.

Venons-en enfin à l'étude principale : *la question eschatologique dans les évangiles d'après l'interprétation de Schweitzer* (I); elle comprend six chapitres. Nous trouvons tout d'abord un exposé documenté de la théorie eschatologique appliquée avec tant de vigueur et de conviction par l'érudit allemand à l'explication de la personne et de l'œuvre de Jésus et adoptée par Tyrrell. La critique ne se fait guère

Digitized by Google

attendre ; elle est méthodique et décisive autant que loyale et courtoise jusqu'au bout. Pour s'opposer aux critiques libéraux, A. Schweitzer se flatte de s'en tenir plus étroitement qu'eux aux textes évangéliques, d'éviter de lire entre les lignes, d'écarter toute tendance vers une interprétation qui s'inspire trop de la psychologie et des théories modernes et de revendiquer le caractère original et primitif de la doctrine des sacrements et de l'Église. Ce sont là des attraits bien puissants pour des lecteurs peu avertis ou superficiels. M. Emmet ramène toutes ces prétentions à la stricte vérité, c'est-à-dire, les détruit en les tournant contre celui-là même qui les formule. Car Schweitzer néglige non seulement le quatrième évangile, mais aussi le troisième et il prend à l'égard des deux autres non moins de libertés que les critiques qu'il combat. Il fait aussi de l'interprétation, élabore des hypothèses, recourt à la psychologie ; son Christ eschatologique n'est-il pas une création toute moderne, fruit des études récentes sur la littérature apocalyptique ? Des sacrements, de l'Église, les noms seuls sont conservés, les choses ayant complètement changé de nature pour s'accorder avec la théorie en faveur. Un reproche plus grave s'ajoute à ces critiques préliminaires ; c'est celui d'assertions et de négations gratuites en des points de première importance. Ainsi, Schweitzer a nié tout élément politique dans l'attente messianique à l'époque de Jésus ; pour lui, le messianisme de Jésus fut purement eschatologique ou il n'est pas historique. M. Emmet n'admet pas ce dilemme. Dans le messianisme eschatologique et le messianisme politique, qui existaient tous deux alors, Jésus a pu choisir les traits qui méritaient d'être conservés et se croire et se dire le Messie en un sens supérieur. Le grand tort de la théorie de Schweitzer est l'exclusivisme intolérant et systématique dont elle témoigne. Les paroles qui font allusion à la consommation imminente ne sont pas tout l'évangile ; l'imagerie apocalyptique doit être prise parfois au sens littéral, mais aussi parfois au sens spirituel et, quelque délicate que soit la distinction des cas, nul n'a le droit d'affirmer que tout ce qui est spirituel, tout ce qui est intérieur, dépasse par le fait même la pensée qui fut celle du Christ. Le problème que suscite la détermination de cette pensée est d'ailleurs loin d'être simple ; si Jésus eut des idées eschatologiques, la première génération chrétienne, à laquelle appartinrent les évangélistes, les reprit après lui. Matthieu a-t-il accentué l'eschatologie de Jésus ou Luc l'a-t-il atténuée ? Pourquoi accepter toujours comme original précisément ce qui est le plus empreint d'eschatologie ? Si tous les textes de ce genre devaient s'interpréter dans un sens rigoureusement littéral et comme reproduisant des paroles authentiques de Jésus, encore ne s'ensuivrait-il pas que l'eschatologie fut centrale et prédominante dans l'enseignement du Sauveur. Le fut-elle dans celui de Paul qui, plus certainement que Jésus, nourrit tout d'abord les espérances eschatologiques ? Au demeurant, la morale essentielle de Jésus ne trouve pas d'explication cohérente dans cette hypothèse. Bref, — et c'est le dernier trait de la

Digitized by Google

réfutation — le portrait dessiné par Schweitzer n'est qu'une caricature ; ne l'excusons pas simplement de n'être pas celui du Christ moderne, mais avouons qu'il n'est pas davantage celui du Christ des évangiles. Dominé par une erreur, vivant d'une illusion, le Jésus de la théorie eschatologique aurait peine déjà à se faire admirer et aimer ; jamais on ne l'adorera. Et de la sorte, cette conception qui reproche aux critiques libéraux de rabaisser le Christ à une commune mesure avec l'humanité, ne parvient pas même, elle, à le conserver à la religion.

Cette analyse rapide montre l'intérêt du livre de M. Emmet. A côté de principes et de théories que nous ne croyons pas pouvoir adopter, ses études renferment de bons exposés et de solides réfutations de conceptions que nous devons combattre. Écrits d'une plume alerte, fine et toujours courtoise, ses articles n'ont rien perdu de leur actualité et rendront des services aux lecteurs désireux de se renseigner rapidement sur les questions touchées. J. LEBON.

GERMAIN MORIN, O. S. B. *Études, textes et découvertes. Contribution à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles.* (Anecdota maredsolana, 2de sér., t. I.) Maredsous, A l'abbaye, 1913. In-8, XII-526 p. F. 12,50.

Je ne puis mieux faire pour définir le caractère du nouveau volume publié par l'infatigable chercheur qu'est Dom Morin, qu'emprunter ses propres paroles : « Trois motifs principaux, nous dit-il, m'ont déterminé à entreprendre cette publication. »

« D'abord j'avais — et j'ai encore — dans mes cartons bon nombre de textes inédits qui méritaient d'être publiés. Pour plusieurs d'entre eux cette publication s'imposait et je m'étais formellement engagé à ne la point faire attendre. » Cette promesse est amplement réalisée dans le présent volume. Nous y trouvons édités pour la première fois une série de textes que les travaux de l'auteur nous avaient déjà fait connaître, tels le *de Similitudine carnis peccati* de l'évêque Pacien de Barcelone, un traité priscillianiste sur la Trinité, le *Liber ad Gregoriam* d'Arnobe le Jeune, pour citer les trois plus importantes richesses versées par l'auteur dans le trésor de la littérature patristique. Nous avons encore deux homélies inédites, l'une au moins en partie, de saint Augustin, des leçons des Actes, intéressantes au point de vue de la critique textuelle, du lectionnaire mérovingien de Schlettstadt, qui appartient à la famille des textes dits occidentaux, une *Regula canonica Gregorii VII Papae*, que l'on avait signalée sous le titre de *Regula canendi*, et enfin trois lettres de Walter de Honnecourt, « un écrivain inconnu du XIe siècle. » qui doit à Dom Morin, de sortir de l'oubli de la tombe.

Digitized by Google

Pour chacune de ces pièces, nous n'avons pas seulement une édition du texte soignée avec toute la science et la critique avisée de l'auteur : nous avons une étude complète : description minutieuse des manuscrits, résumé de l'œuvre, ses particularités doctrinales, linguistiques, enfin l'exposé complet de la question de provenance et démonstration de l'identification proposée. L'auteur ne s'est pas contenté de redire ce qu'il avait déjà exposé ailleurs ; il a voulu faire une étude compacte et coordonnée de l'œuvre publiée. Pour Arnobe le Jeune, il a fait mieux : il reprend la série des ouvrages qu'il lui a successivement revendiqués, malgré les assurances des critiques, et il nous donne de ce moine du ve siècle une étude poussée a fond, autant qu'il était possible actuellement, et qui est un véritable chaptire de patristique. Je dois en dire autant du long article sur les monuments de la prédication de saint Jérôme, dont nous n'avons pas parlé plus haut, parce que l'auteur ne publie pas de textes ; il n'en avait pas à publier ; mais dans lequel il recense toutes les pièces qu'il a restituées au moine-prêcheur de Bethléem, et fait une étude d'ensemble, critique et littéraire, de cette page de son activité inconnue ou presque jusqu'ici.

On saura gré à l'auteur d'avoir repris et complété une revue déjà ancienne des sermons et homélies apocryphes du bréviaire romain. On y trouve « l'attribution enregistrée au Bréviaire, avec *l'incipit* de chaque pièce ; puis une appréciation de sa valeur au point de vue critique, avec renvoi aux sources, généralement à la double patrologie de Migne. » Le travail est fait uniquement pour les offices obligatoires pour toute l'Église latine.

Dans son introduction, Dom Morin se défend d'avoir fait de la critique négative et dissolvante. Notre critique, dit-il, avec raison, est une critique positive, en ce sens qu'elle vise « à restituer à leurs maîtres véritables, » des documents rejetés en bloc comme apocryphes. « Non seulement, ajoute-t-il, nous n'avons touché à rien de ce qui était vital, mais même, si j'ose le dire, nous avons ressuscité des morts» (p. x). Nous avons ici quelques-uns de ces ressuscités, Pacien de Barcelone, Arnobe le Jeune, Walther de Honnecourt, Jérôme prêcheur à Bethléem. C'est dire toute l'importance du travail accumulé dans ce nouveau volume ; importance due non seulement aux sujets mêmes qui sont traités, mais à la manière de l'historien, à son attention toujours en éveil, sa critique avisée, fine et pénétrante, toute de bon sens, détestant les hypothèses romanesques, « qu'il serait temps de proscrire enfin des procédés de la critique sérieuse » Et à ce point de vue, l'œuvre est à lire non seulement pour elle-même, mais pour les leçons que l'on peut retirer des exemples d'un maître.

Dom Morin poursuit un deuxième but. Il a voulu répondre au vœu « formulé récemment par le prof. J. Wittig de Breslau, à savoir qu'on devrait dresser un inventaire bibliographique détaillé des travaux publiés par ceux des chercheurs contemporains qui ont le plus contribué à faire progresser telle ou telle branche du savoir » (p. VIII).

Digitized by Google

« L'Introduction bibliographique » par laquelle débute l'ouvrage constitue un commencement de réalisation d'un vœu si légitime. L'auteur suit l'ordre chronologique des matières, autant que c'est possible, renseignant sur les auteurs ecclésiastiques des douze premiers siècles, sur les documents qu'il a touchés dans ses études, les conclusions qu'il croit établies par ses travaux antérieurs et il donne la liste bibliographique de ceux-ci. La notice n'est pas toujours d'égale longueur ; mais le développement qui lui est accordé ne tient pas à l'importance matérielle de l'ouvrage résumé. Dom Morin a tenu avant tout « à mettre en relief ce qui présentement lui paraît offrir de l'importance à quelque titre que ce soit ; un peu comme ou ferait pour une carte dessinée après un long voyage et sur laquelle on marquerait les points que l'on aime à se rappeler davantage, même si l'on ne s'y est arrêté qu'en passant » (p. 2). Et encore nous n'avons pas un simple résumé du contenu primitif de chaque étude ; l'auteur ne s'est pas fait faute de compléter, de modifier, de rétracter au besoin. C'est une bibliographie mise à jour.

Elle ne comprend pas moins de 114 numéros, sur des sujets se rapportant à la littérature ecclésiastique des douze premiers siècles. Elle permet de se rendre compte de la grandeur et de l'importance du travail accompli dans ce domaine par le moine bénédictin. On peut y voir surtout ce que certains auteurs ecclésiastiques lui doivent ; car certains noms sont particulièrement favorisés dans cette liste, sans que cependant ils aient suffi à l'activité du chercheur. Car la variété des sujets correspond au nombre.

Nous n'insisterons pas outre mesure sur un troisième but réalisé par Dom Morin dans son ouvrage ; il a entendu se décharger de toute responsabilité des erreurs rétractées autrefois par lui et que l'on continue de lui prêter, et aussi bien dire ce qu'il croit devoir rectifier dans ses conclusions antérieures « Cette introduction bibliographique » sera pour lui, dit-il, « comme une sorte de testament, destiné à (le) préserver de scrupules et à dégager (sa) responsabilité scientifique. » Que le mot de testament n'effraie point les amis du savant bénédictin ; car il nous annonce que c'est ici le premier feuillet seulement ; qui le connaît — il s'accuse lui-même de bavardage — doit être assuré que celui-ci sera suivi de beaucoup d'autres, pour notre plus grand profit.

Il a voulu dans une pensée délicate faire figurer le nom de Maredsous en tête de cette nouvelle collection, pour marquer sa gratitude à sa chère abbaye-mère ; « c'est grâce à elle, à elle seule, que la publication en a été rendue possible » (p. XI). C'est une pensée qui fait honneur à l'institution et à l'auteur.

Au sujet de la citation curieuse d'apocryphe faite par le traité priscillianiste sur la Trinité, p. 107, j'attirerai l'attention de l'auteur sur la description de Photius du codex renfermant le canon manichéen des Actes apocryphes des apôtres : L'auteur, dit-il, brouillant et mêlant tout, l'appelle (le Christ) et père et fils, καλεῖ αὐτὸν καὶ πατέρα καὶ υἱόν. Photius, *Bibliotheca*, c. 114, éd. Bekker, p. 90. J. FLAMION.

Digitized by Google

Jos. Dahlmann, S. J. *Die Thomas-Legende und die ältesten historischen Beziehungen des Christentums zum fernen Ostem im Lichte der indischen Altertumskunde.* **Fribourg-en-Br., Herder, 1912. In-8, IV-174 p. M. 3.**

Le R. P. Dahlmann s'est fait connaître par ses *Indische Fahrten*, dans le monde des professionels de la géographie et de l'archéologie indienne C'est un voyageur intrépide, qui a le goût de l'aventure. Il nous présente aujourd'hui le résultat d'une excursion hardie qu'il vient de faire sur le terrain de l'histoire du christianisme primitif. S'il n'en rapporte pas, comme les voyageurs antiques, le trésor qu'il a voulu conquérir, il nous offre cependant des connaissances précieuses, moins brillantes peut-être, mais plus utiles. Son livre représente un des plus grands efforts et une des plus habiles combinaisons tentées dans ces derniers temps en vue de justifier l'assertion émise par les Actes de l'apôtre Thomas sur l'évangélisation de l'Inde par leur héros,

La thèse du R. P, se résume assez facilement. Il s'agit pour lui de savoir si la légende des Actes renferme un noyau historique. Ils conduisent l'apôtre aux Indes, sous la forme d'un architecte que le ministre du roi de là-bas serait venu chercher en Syrie et dans les Indes mêmes ils le mettent en rapport dans leur première partie avec un roi du nom de Gundaphore. Or la géographie ancienne nous apprend les relations commerciales intenses de la Syrie, patrie d'origine de nos Actes, avec les pays du Nord-Ouest de l'Inde, avec le Kaboul. Et le R. P. utilise avec une rare habileté pour sa documentation les conclusions des savants en la matiére, aussi bien que ses connaissances personnelles. Son exposé très attachant est fait pour passionner le lecteur Or il arrive que dans cette même partie de l'Inde, quelques siècles avant et après le Christ, il y avait une dynastie indo-parthe très puissante et l'un de ses principaux rois porte précisément le nom du prince des Actes. Ajoutez à cela qu'il apparaît comme l'un des principaux promoteurs de cet art gréco-boudhique du Gandhàra, comme l'appelle M. Foucher, qui marque une pénétration de l'art classique, plus précisément d'après le R. P., de l'art cosmopolite de l'époque impériale, dans les pays orientaux et suppose l'existence, dans ce coin de l'Inde, d'une école formée par des maîtres venus du monde romain, de la Syrie, intermédiaire naturelle du commerce de l'empire avec l'Inde. Nouvelle rencontre suggestive, qui nous explique la fiction de la légende apostolique faisant de Thomas un architecte. Ces deux rencontres importantes entre toutes, pour ne pas parler d'autres secondaires, ne peuvent s'expliquer en dehors de la supposition d'un noyau historique recueilli par les Actes, surtout si l'on pense que le roi fameux est inconnu dans toute la littérature grecque et syriaque en dehors de nos Actes et que l'archéologie de l'Inde seule nous l'a révélé après des siècles d'oubli. Ce noyau historique est la tradition de l'évangélisation de l'Inde par l'apôtre Thomas conservée dans l'Église

Digitized by Google

d'Édesse, qui a servi de base à la fiction poètique de Bardesane, auteur de nos Actes.

La démonstration, on le voit, est habilement échafaudée. Il est regrettable qu'elle pèche par la base. Le R. P. traite sa source comme une légende et prétend lui retrouver un noyau historique par son heureuse rencontre avec certains détails historiques que la science vient de nous révéler. Mais les Actes de Thomas ne sont pas une légende au sens de notre auteur. Ils appartiennent à un genre littéraire connu et défini, au roman apostolique, imitation du roman grec. Or le romau grec et à sa suite le roman apostolique aime à relever son récit en l'encadrant de réalités et de personnages historiques qu'il fait intervenir habilement au cours des événements, pour donner à son œuvre une certaine historicité. On constate l'application du procédé dans les Actes de Pierre, dans les Actes de Paul. Les historiens qui se sont occupés de ces productions ont été unanimes à le reconnaître. Il est à supposer que l'auteur des Actes de Thomas n'aura pas procédé autrement. Il a utilisé habilement ce que les voyages de ses compatriotes dans les pays lointains avaient pu lui apporter d'informations, les connaissances que les livres mêmes avaient déjà recueillies, que son expérience personnelle lui avait assurées et il les aura introduites habilement dans son œuvre, en vue de lui donner l'illusion de la vérité historique. Qu'il ait pu connaître les voyages des Syriens aux Indes, que des architectes étaient recherchés par les princes de ce pays, rien d'étonnant à cela. Qu'il ait connu le nom du roi fameux de la dynastie indo-parthe, cela peut paraître plus difficile, mais n'est pas incompréhensible, si l'on sait la place tenue par le prince dans l'histoire de son pays et de sa dynastie. Son nom n'a pu être de si tôt oublié Il en faut dire autant de Masdai et de Siforus, pour lesquels j'admets l'identification proposée par le R. P., sans me scandaliser de l'anachronisme ; car l'historien du roman grec, M. Rohde (*Der griechische Roman und seine Vorläufer*, 1e éd., p. 450 et sv. Leipzig, 1876) a soin de nous avertir de la liberté avec laquelle ces écrivains traitent la matière historique employée par eux et nous montre par des exemples leur peu de cas de la chronologie et du synchronisme des faits.

Mais, nous dira-t-on, la détermination géographique de l'activité apostolique de S. Thomas, appartient peut-être à ces éléments historiques empruntés par l'auteur. On voit que les Actes de Paul s'attachent à suivre l'itinéraire consigné dans les Actes des Apôtres de Luc. La comparaison est pertinente. Mais nous ne connaissons de façon certaine la fidélité toute relative du romancier à suivre l'itinéraire historique que par le contrôle de l'œuvre de S. Luc. Pareillement, pour nous assurer de l'historicité de la détermination géographique de l'activité apostolique de Thomas, il faudrait une garantie en dehors des Actes, une source indépendante de ceux-ci, c'est ce que le R. P. ne nous donne pas. Il invoque bien le témoignage de l'Église d'Édesse, qui repose sur la composition même des Actes et la translation des

Digitized by Google

reliques, attestée par des textes tardifs, et pour laquelle on peut citer le cas parallèle de la translation des reliques de S. André de Patras à Constantinople. Et rien ne sert d'invoquer l'existence du fameux royaume indo-parthe, pour s'annexer la tradition de l'évangélication de Thomas en Parthie consignée par Origène. Car je comprends par là le choix que l'on a fait de l'apôtre pour en faire le héros d'une campagne évangélique dans ce pays de rêve qui était l'Inde. On a pas cru déroger trop à la tradition existante, puisque les Parthes étaient allés jusque là et on le savait. Je comprendrais moins bien que la Parthie ait pu être substituée à l'Inde dans la tradition primitive, même par des chrétiens connaissant l'existence de la dynastie indo-parthe.

Il reste cependant que le R. P. Dahlmann a fait un bon livre. J'ai rarement lu avec autant d'intérêt et de profit un ouvrage dont la thèse m'apparaissait fausse. C'est qu'il renferme des résultats appréciables, en dépit de la faiblesse de la thèse fondamentale. Après l'avoir lu, on ne doute plus de l'origine syrienne des Actes de Thomas ; les derniers doutes qui pouvaient encore subsister, tombent devant sa démonstration. En second lieu, son ouvrage renferme les éléments d'un commentaire érudit des Actes de Thomas ; l'exposé du R. P. jette la lumière complète sur les détails historiques et géographiques enchâssés dans le roman. A ce point de vue son livre a une valeur inappréciable pour l'historien des romans apostoliques. J. FLAMION.

A. LELONG. *Le pasteur d'Hermas. Texte grec, traduction française, introduction et index.* (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, fasc. 16.) Paris, Picard, 1912. In-12, CXII-347 p. F. 5.

Ce volume forme le fascicule 16 des *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, et le quatrième opuscule de la section des *Pères apostoliques* : faisant suite à la *Doctrine des Apôtres* avec l'*Épître de Barnabé* (I) ; à l'*Épître aux Corinthiens* avec *l'Homélie de Clément de Rome* (II) ; aux *Épîtres d'Ignace d'Antioche* avec le *Martyre de Polycarpe* (III).

Les amis de la science catholique ont applaudi au projet de MM Hemmer et Lejay de nous doter d'une collection patristique, à la fois au courant des découvertes modernes et à la portée des particuliers isolés des centres littéraires. Et le travail de M. Lelong est un de ceux qui feront excellente figure dans cette galerie d'érudition vulgarisée.

Le texte grec est celui que Funk a édité en 1901. Il faut en excepter un court passage, à califourchon sur la quatrième et la cinquième *Similitude*, et pour lequel l'auteur a utilisé, le premier, le parchemin

Digitized by Google

d'Hambourg, récemment découvert et communiqué à l'Académie de Berlin, le 28 octobre 1909. La traduction française très soignée rend la pensée du *Pasteur* avec autant de fidélité que de clarté. On ne pouvait attendre moins d'un auteur que n'avait pas rebuté jadis le style souvent obscur et toujours mouvementé de saint Ignace d'Antioche; car le troisième fascicule des *Pères apostoliques* est également de M. Lelong.

L'importance théologique du *Pasteur d'Hermas* dans la doctrine de la pénitence et son intérêt historique pour les mœurs de la primitive Église ont inspiré à l'auteur de donner une certaine étendue à l'*Introduction*. Cette étude préliminaire en effet comporte 112 pages et touche avec une compétence indéniable à tous les problèmes relatifs à ce curieux monument de l'antiquité chrétienne. Nous ne pouvons que transcrire ici les chapitres généraux : I. *Titre, but, forme, division et analyse de l'ouvrage ;* II. *Origine et nature du Pasteur ;* III. *Contenu doctrinal et institutions ;* IV. *Sources du Pasteur ;* V. *Autorité du Pasteur ;* VI. *Transmission du texte* ; VII. *Bibliographie des divers points ci-dessus.*

Ce simple énoncé suffit à montrer les services que l'on peut attendre du volume de M. Lelong, d'autant plus que la littérature française sur ce sujet est restée jusqu'à ce jour fort pauvre, et qu'il est parfois extrêmement difficile de se procurer même en anglais ou en allemand, les importantes publications où il est question de ce document.

Enfin un *Index des citations bibliques* et un *Index des mots* complètent le livre, et en font un instrument de travail à de multiples points de vue. J. WARICHEZ.

A. PUECH. *Les apologistes grecs du IIe siècle de notre ère.* Paris, Hachette, 1912. In-8, VII-344 p. F. 7,50.

D'entre toutes les questions qui se posent au sujet des Apologistes du IIe siècle, M. Puech a choisi la suivante : rechercher leur témoignage sur l'état de la doctrine chrétienne de leur temps, rechercher quelle part personnelle chacun d'eux a prise au développement de cette doctrine et en quoi la philosophie à contribué à cet apport. Le but ultime poursuivi par les apologistes, qu'ils l'avouassent ou non, était d'arriver, par une justification rationnelle de la doctrine chrétienne, à établir le droit à l'existence de la communauté qui la professait. A cet effet, il fallait dissiper les préjugés et faire connaître le christianisme ; de là, dans l'œuvre des apologistes, avec des proportions variables, une partie polémique contre les anciens cultes et une exposition et démonstration de la religion nouvelle. La polémique des apologistes est peu originale dans son fond, elle est esssentiellement tributaire de la polémique classique, elle ne trahit même pas un grand souci d'adaptation aux circonstances

Digitized by Google

actuelles. Elle est d'une certaine façon originale dans son esprit, puisque désormais le conflit se pose non plus entre différentes sectes philosophiques, mais entre le polythéisme et la révélation monothéiste. Mais ici encore, dans cette utilisation nouvelle de matériaux anciens, les apologistes ont eu des prédécesseurs : ils n'ont pas été plus discrets à l'égard des Juifs qu'à l'égard des païens. La partie la plus intéressante de leur œuvre, celle que l'auteur s'est spécialement attaché à mettre en lumière, c'est sans contredit l'exposé positif de la doctrine spécifiquement chrétienne. En analysant cette doctrine, déjà précise dans ses formules, avec un esprit philosophique, les apologistes ont contribué à la développer. Quelle est la part apportée par chacun d'eux à ce développement ? Quelle fut leur attitude vis-à-vis de la philosophie que tous avaient plus ou moins fréquentée avant leur conversion, quelles traces de ce commerce leurs théories dénotent-elles encore ? Comment concilier la connaissance partielle de la vérité que la plupart d'entre eux sont obligés de reconnaître chez les païens, avec l'apparition de la révélation juive et chrétienne ? Tels sont les problèmes d'un intérêt passionnant et d'une importance capitale, que M. Puech s'est proposé d'examiner. Mais il tient à formuler d'abord (p. 14-16) quelques réserves indispensables, qu'on ne devrait jamais perdre de vue : si nous n'avons pas de témoins plus importants que les apologistes sur le développement du christanisme au cours du IIe siècle, il est essentiel de se souvenir que ce n'est pas *le christianisme du IIe siècle* que nous pourrons arriver à connaître : ce sont quelques formes individuelles de ce christianisme. La plupart des apologistes se sont donné eux-mêmes leur mandat ; il peut se faire que leur doctrine ne coïncide pas rigoureusement, sur tous les points, avec la croyance moyenne des fidèles et de leurs chefs hiérarchiques. On n'a pas le droit d'identifier l'Église avec les apologistes. D'ailleurs, nous ne sommes même pas en mesure d'affirmer que ceux-ci nous ont toujours livré leur pensée tout entière.

M. Puech analyse successivement le Cerygma Petri et l'Apologie d'Aristide, l'œuvre de Justin, de Tatien, d'Athénagore et de Théophile d'Antioche. Un dernier chapitre est consacré aux apologies apocryphes ou anonymes : le *Discours aux Grecs*, la *cohortatio*, la *Lettre à Diognète*, le *De Monarchia* attribué à saint Justin, les fragments du *Traité sur la Résurrection*, l'*Apologie* syriaque attribuée à Méliton, l'*Irrisio* d'Hermias. Certains points plus spéciaux sont traités dans les appendices : les relations mutuelles des deux apologies de saint Justin, la part de la vérité et de la fiction dans le dialogue de Justin, l'origine et la valeur de l'expression λόγος σπερματικός chez Justin, le sens d'une phrase de Tatien (Discours aux Grecs I : Τούτου χάριν ἀπεταξάμεθα τῇ παρ'ὑμῖν σοφίᾳ, κἂν εἰ πάνυ σεμνός τις ἦν ἐν αὐτῇ, qu'on traduit d'ordinaire : « c'est pourquoi j'ai répudié votre sagesse, et cependant j'étais un de ses plus éminents représentants » et que M. Puech propose de rendre ainsi : « Nous avons répudié votre sagesse, et cela sans nous en laisser

Digitized by Google

imposer par ses représentants *les plus imposants*), la notion du πνεῦμα chez les apologistes du second siècle, l'authenticité des fragments du *Traité de la Résurrection* attribués à Justin.

Le but poursuivi par l'auteur donne au livre tout entier une grande unité. Le plan est uniforme pour chacun des apologistes : après une caractéristique générale de l'écrivain et de son œuvre, on examine son attitude vis-à-vis du paganisme et de la philosophie, puis son credo, sa doctrine sur Dieu, sur le Verbe, sur l'Esprit, sur les démons, sur la matière, sur l'homme, l'âme, la destinée, le libre arbitre et en plus, pour Justin, sur le baptême et l'Eucharistie. En se plaçant toujours au même point de vue du jugement à porter sur l'humanité avant le Christ, l'auteur, dans un chapitre préliminaire, a recherché les origines du genre apologétique dans les livres canoniques du Nouveau Testament, dans les actes des Apôtres et dans le quatrième évangile. Les idées développées par Paul dans les discours de Lystres et d'Athènes, sur la possibilité pour la raison humaine d'atteindre Dieu par ses œuvres et de le reconnaître dans les manifestations de sa Providence, les vues émises par saint Jean, dans son célèbre prologue, sur le Verbe éternel de Dieu, révélateur du Père, fourniront fréquemment aux apologistes les thèmes de leurs développements. Il nous semble que l'auteur aurait pu se prononcer plus catégoriquement en faveur de l'historicité substantielle des discours de Paul dans les Actes. Son analyse du prologue du quatrième évangile aurait gagné aussi à être moins tributaire de Holtzmann et à s'inspirer davantage du commentaire de Loisy. Nous nous demandons, par exemple, si c'est bien l'idée de la permanence d'une révélation divine parmi les hommes que le prologue veut inculquer, si ce n'est pas plutôt l'idée d'une révélation de Dieu par l'incarnation du Verbe, qui le domine depuis le verset 3.

Après avoir résumé, à la fin du chapitre, les thèses de chacun des apologistes, M. Puech donne encore (p. 285-309) les conclusions générales de son étude. Elles sont nettement favorables aux apologistes. Ce sont des convertis véritables, entièrement chrétiens, profondément convaincus de la nécessité d'une révélation. Il n'ont certainement pas consciemment adultéré le christianisme, mais n'ont-ils pas subi, sans le vouloir, quelque influence persistante de leur éducation philosophique? Sans vouloir nier cette influence, ni même la diminuer, l'auteur est convaincu que le principe de la théologie des apologistes n'est pas dans leur philosophie, mais dans la révélation. On a souvent exagéré l'influence du platonisme dans la doctrine des apologistes sur Dieu le Père ; leur doctrine sur le Verbe est plus religieuse que philosophique : Jésus n'est pas déifié parce que la doctrine philosophique du Logos l'exige, mais il devient Logos parce qu'il est cru Dieu (p. 295) et si cette notion n'a pu être éclaircie et développée qu'avec l'aide de la philosophie, elle a été fournie cependant par le quatrième évangile. L'existence de l'Esprit Saint est acceptée de par la foi, mais souvent les apologistes ne savent comment le définir ou l'utiliser, le Verbe révélateur du Père ayant pris sa place. C'est sur la nature et la

Digitized by Google

destinée de l'âme que les apologistes se sont le plus écartés de la philosophie, tandis que celle-ci fait davantage sentir son influence sur la conception de l'esprit en général.

M. Puech caractérise d'une façon bien intéressante les principaux apologistes, en prenant pour terme de comparaison saint Justin auquel il consacre avec sympathie près d'un tiers de son étude. Justin, avec son âme généreuse, son esprit droit, sa science médiocre, converti plutôt par un mouvement du cœur que par de longues démarches intellectuelles (il faut faire la part de la fiction et du symbole dans le *Dialogue*), a voulu fonder en raison sa croyance. Son christianisme porte peu l'empreinte du paulinisme, il a surtout subi l'influence des évangiles. Il ne pouvait se résoudre à admettre l'abandon total de l'humanité avant le Christ et c'est ce qui l'a conduit à la théorie assez singulière du verbe séminal. Son disciple Tatien, avec ses défauts et son originalité, est déjà en possession d'une théologie plus rigoureuse, définit plus nettement les rapports de la religion avec la philosophie, est moins étranger à la tradition de saint Paul et fait la place plus grande au Verbe sauveur, par contre utilise moins les évangiles et s'attache moins au Jésus historique. Athénagore, plus habile, plus diplomate, plus courtois, qui coordonne les dogmes avec plus de logique et de clarté, déjà trop chrétien pour se préoccuper beaucoup de la façon dont l'humanité avant le Christ pouvait atteindre à la vérité et qui, en somme, a peu de choses à nous apprendre. Et enfin Théophile, ce Tatien sans talent, qui ne mérite par lui-même que peu d'intérêt (p. 227).

M. Puech demande, avec raison, qu'on ne juge ses conclusions dans le détail, qu'en reprenant le travail qu'il s'est lui-même imposé. Il s'est appliqué à bien entendre la langue de chaque auteur, à pénétrer ses procédés d'expression et de composition, à se familiariser avec ses habitudes d'esprit, à déterminer le degré et la qualité de sa culture, à analyser minutieusement les textes. Nous ne pouvons discuter dans le détail les conclusions particulières tant d'ordre littéraire que doctrinal. Faut-il admettre les dates proposées pour la *Cohortatio*, l'épître à Diognète, l'*Irrisio Hermiae*? Justin et Athénagore ont-ils lu Platon? la théorie de Justin sur l'homme vivant avec le logos, avant le Christ, est-elle originale? Justin est-il aussi indépendant de saint Paul qu'on le prétend? Nous préférons rapporter en terminant le jugement de deux spécialistes en la matière, celui de M. Lejay (*Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 2e année, n° 4, p. 306) : « Aucun livre ne donnera une idée plus juste et plus claire de l'ancienne littérature apologétique et des progrès qu'elle a, souvent inconsciemment, fait réaliser à la doctrine chrétienne » et celui de M. Geffcken (*Theologische Literaturzeitung*, 1912, n° 24, col. 746) qui, bien qu'ayant été souvent combattu par M. Puech, fait un grand éloge de son étude et se plaît à reconnaître qu'elle l'a déterminé à changer d'avis sur plusieurs points : « Und so bekenne ich gern, dass ich über manche Punkte, durch Puechs feine Polemik und treffende Gründe belehrt, anders zu denken begonnen habe. »

É. Tobac.

Digitized by Google

Dr Karl Hubik. *Die Apologien des Hl. Justinus des Philosophen und Märtyrers*. Literar-historische Untersuchungen. (Theologische Studien der Leo Gesellschaft, éd. A. Ehrhard et F. Schinller. T XIX.) Vienne, Mayer, 1912. In-8, viii-384 p. M. 7.

La série des travaux sur saint Justin, n'est pas, semble-t-il, à la veille de se clore. Après l'ouvrage de Pfättisch, dernièrement analysé ici et celui de Puech, voici que vient de paraître un gros volume de K. Hubik, consacré au même écrivain, et l'importance de plusieurs de ses conclusions provoquera sans doute de nouvelles recherches. Outre l'attention que suscitent ces résultats, les principes qu'émet l'auteur, les questions qu'il soulève, la méthode qu'il applique, les critiques, souvent judicieuses, qu'il formule sur ses devanciers, donnent à son livre un intérêt spécial, que fera reconnaître sans peine le simple exposé du contenu.

Le plan de l'auteur n'embrasse pas tous les problèmes accumulés autour de l'œuvre polémique de saint Justin ; il n'a pas non plus pour but de nous donner une étude, complète en ses divers aspects, des deux *Apologies* du philosophe chrétien. Il se contente de deux grandes questions : l'une, avant tout littéraire, s'occupe du mode et du plan de composition de la première *Apologie* (p. 60-137), et de ce qu'on appelle communément l'*Appendice* ou la seconde *Apologie* p. 138-194); une étude préliminaire sur le *Dialogue* sert d'introduction (p. 1-59). La seconde question est d'ordre chronologique : après avoir établi qu'un espace de temps assez notable sépare ces deux pièces (p. 195-209), l'auteur date la première *Apologie* de l'année 155-156 et fixe la seconde, grâce aux rapports entre Justin d'une part, Crescens, Tatien et Fronton de l'autre, entre l'année 163-164 et le milieu de l'année 165 (p. 209-320). Deux appendices terminent l'ouvrage ; l'un s'occupe des données chronologiques fournies par Eusèbe (p. 321-338) ; l'autre, de la persécution de Marc Aurèle (p 339-377).

L'ordre adopté par cette table des matières, l'extension inégale de ses diverses parties, ses digressions et jusqu'à la nature de ses lacunes, s'expliquent par la marche même que l'auteur a suivie dans son travail et par la série des constatations qui l'ont conduit à formuler ses résultats ; c'est ce qui donne de l'unité à l'ensemble de son travail.

Un examen attentif du *Dialogue* lui a d'abord permis de se rendre compte des caractéristiques de style et de rhétorique propres à Justin ; il a saisi ainsi son procédé d'argumentation. Après cela, à l'aide des préceptes de la technique oratoire, il a pu comprendre pleinement les grandes lignes et les diverses parties de détail de la première *Apologie* : Justin se montre écrivain bien conscient du but à atteindre, qui met en pratique les recommandations de la rhétorique régnante : *exordium*, *propositio*, *partitio*, *tractatio* ; celle-ci se divise dans son œuvre en trois parties, apologétique négative, apologétique positive, usages cultuels des chrétiens. Tout cela s'entremêle tantôt d'un épisode,

Digitized by Google

tantôt d'une *narratio*, tantôt d'une *propositio*, d'une *recapitulatio*, etc., suivant les usages classiques de l'époque. D'autres fois, la série même des preuves, prend à rebours l'ordre indiqué dans la *partitio*, comme c'est le cas dans les chapitres sur le synchronisme des diverses religions (chap. 54-60) et sur l'origine diabolique du paganisme (chap. 24-29). Dans une comparaison rapide avec le *Dialogue*, l'auteur donne une confirmation de son système d'interprétation.

Les recherches sur la seconde *Apologie* lui donnent l'occasion d'appliquer une fois de plus les principes énoncés dans son *Einleitung*, et dont l'oubli, ou une application vicieuse, condamne à l'avance, dans ce qu'elles ont de trop rigide, les idées ou les méthodes de Wehofer, de Rauschen ou de Geffcken : il faut comparer les diverses œuvres d'un même auteur, les expliquer l'une par l'autre dans la mesure voulue par les circonstances de la composition, ne pas se contenter de la théorie, ni d'une appréciation subjective. La seconde *Apologie*, si souvent appréciée avec défaveur du point de vue littéraire, n'est pas un simple appendice de la première ; elle apparaît toute différente au terme des recherches de Hubik. Une série de particularités lui a fait reconnaître comme adversaire de Justin dans cette œuvre, le célèbre Fronton de Cirta dont le discours contre les chrétiens intervient aussi dans l'*Octavius* de Minucius Felix. Ainsi s'expliquent les répétitions et les digressions qu'on constate dans les chap. IX-XIII de cette seconde *Apologie*. Le style est marqué des défauts ordinaires de saint Justin ; mais il présente à un haut degré un spécimen de ses meilleures qualités et justifie, non moins que ses autres écrits, l'appréciation d'un juge aussi compétent que Tatien en la matière : ὁ θαυμασιώτατος Ἰουστῖνος.

Ainsi tranchée, la question des rapports entre les deux *Apologies* appelait tout de suite celle de la date précise à assigner à chacun d'elles et au *Dialogue* ; c'est, comme on l'a vu plus haut, l'objet de la troisième partie du travail de Hubik. Le *Dialogue* se place, non plus après, mais entre les deux Apologies (p. 208). Pour fixer la date de la première, l'auteur reprend les arguments ordinaires, entre autres la mention du papyrus Kenyon trouvée par Zahn, et y ajoute un papyrus d'Oxyrhynchos. La date qu'il préconise, fixée vers 153-155 sur la foi de ces indications, serait à avancer plutôt vers l'année 155-156, si l'on s'en tient à divers indices d'Eusèbe (p. 209 et 298).

Pour dater la seconde *Apologie*, Hubik soumet à un nouvel examen la critique faite jadis par Harnack des données chronologiques d'Eusèbe : c'est dire qu'il passe en revue les rapports de Crescens et de Tatien avec Justin, et leur chronologie mutuelle — le chapitre sur Tatien est peut être un peu plus « ausführlicher » qu'il ne convenait pour le but — Hubik est d'accord ici avec Kukula et Puech pour la date relative du *Discours aux Grecs*, qu'il place après la seconde *Apologie*. Le principal résultat est celui qui distance de dix années environ la publication respective des deux Apologies. La date de la seconde trouve un

Digitized by Google

terminus ad quem dans la mort de Peregrinus, donc avant le milieu de l'été 165 ; le *terminus a quo* est fixé par les rapports de l'*Apologie* avec le discours de Fronton de Cirta. Divers indices, notamment la mention de saint Jérôme dans sa *Chronique*, place celui-ci entre le 7 mars 163 et le 6 mars 164 (troisième année de Marc Aurèle) ; c'est entre ces deux termes que paraît la deuxième *Apologie* ; l'auteur ne voit rien dans son contenu qui ne s'harmonise avec cette chronologie.

La conformité de ces conclusions avec les notices chronologiques de l'ancienne tradition amène Hubik à consacrer tout un chapitre à Eusèbe de Césarée; il y examine les divers témoignages de l'Hérodote chrétien relatifs à saint Justin et apporte une confirmation de ses résultats.

Nous ne nous arrêterons pas bien longtemps, dans les limites de ce compte rendu, aux appréciations d'ordre littéraire. Il serait difficile de se dissimuler que les divers systèmes, qui visent à nous donner l'explication du plan des *Apologies*, échappent à toute influence d'éléments subjectifs. L'auteur a raison de rejeter le dualisme de composition ou le système trop aisé des interpolations. Ces explications de Cramer et de Grundl ont rencontré mauvais accueil ou ont même été taxées de « fantaisies ». Quant au plan même, aucun essai tenté pour l'expliquer, n'échappe au reproche de complication. Puis, est-il nécessaire de voir toujours l'emploi plus ou moins conscient des ressources de la rhétorique, chez celui qui veut faire partager sa manière de voir à son semblable. La tendance spontanée précède la systématisation de la technique et bien souvent peut s'en passer.

Le résultat le plus important est celui qui a pour objet la composition et la date de la seconde *Apologie*. Est-il bien établi dans toutes ses parties ? Il y a lieu, croyons-nous, de faire un partage entre les diverses conclusions. Sans doute le système qui fait de la seconde *Apologie* un supplément ou un appendice à la première, est une espèce de compromis que n'a pas remplacée l'hypothèse émise par Schwartz dans son troisième volume d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, p. CLIV). Par contre, il existe plus d'un indice qui rend fort vraisemblable entre les deux Apologies un intervalle plus étendu qu'on ne l'admettait d'ordinaire, et qui rapproche sensiblement de la mort de saint Justin, contrairement à ce que voulait Zahn, la composition de ce qu'on appelle communément l'« Appendice ». Récemment, un des savants qui ont le mieux étudié les apologistes grecs, A. Puech, — dont Hubik n'a pu utiliser le dernier ouvrage — penchait vers la même opinion. Mais l'identification de l'adversaire de Justin est-elle établie ? Est-ce bien de Fronton qu'il s'agit ? Cette explication a pour elle divers indices ; mais quelque attrayante qu'elle soit, l'on ne peut se dissimuler qu'elle ne dépasse guère les limites d'une hypothèse. Il n'est nullement prouvé que les objections de Cécilius, et par suite les réponses de Justin, reproduisent le discours du rhéteur de Cirta. Usener et d'autres avant lui avaient contribué à cette interprétation, et récemment Schanz l'a reprise et développée, mais sans rallier toutes opinions, tant s'en faut. Dès lors, le

Digitized by Google

parallèle entre Fronton et l'adversaire de Justin n'a pas une base aussi solide que le croit Hubik. Puis, ces attaques, presque toujours les mêmes, contre les chrétiens, se répétaient un peu partout dans le monde payen. La comparaison établie n'est pas non plus bien décisive : l'ordre des objections est bouleversé ; Justin en omet, et pas des moins importantes, parmi celles que rencontre Cécilius. Enfin, le sens de προχείμενον, préconisé par Hubik, est contredit par la suite du chap. X. Quant aux données chronologiques fournies par Eusèbe et saint Jérôme, si c'est à l'aide des deux textes comparés de Justin et de Tatien qu'Eusèbe date l'occasion du martyre de saint Justin, quel élément nouveau apporte son témoignage dans le débat ? Pour ce qui regarde saint Jérôme, à supposer même que sa traduction fût fidèle, et l'on sait quelle hâte il avoue avoir apportée à ce travail, les mots mêmes qu'il emploie et la place donnée à sa notice sur Fronton, s'harmonisent avec l'interprétation de Hubik, assurément, mais ne constituent pas un élément chronologique probant. Néanmoins, si l'on ne peut admettre sans nouvelles preuves à l'appui, toutes les parties de cette thèse de Hubik, il faut reconnaître que l'ensemble de son ouvrage contient nombre de pages instructives qui témoignent d'une très sérieuse étude et aident à notre connaissance des apologistes du deuxième siècle.

J. DE GHELLINCK, S. J.

S. SCHIWIETZ. *Das morgenländische Mönchtum*. T. II. *Das Mönchtum auf Sinai und in Palästina im vierten Jahrhundert*. Mayence, Kirchheim, 1913. In-8, VIII-192 p. M. 5.

Le présent volume du Dr Schiwietz paraît neuf ans après le tome Ier, qui traitait de l'ascétisme pendant les trois premiers siècles du christianisme, ainsi que du monachisme en Égypte durant le IVe siècle (1). L'auteur s'excuse, il est vrai, du retard, et promet pour 1914 un troisième et dernier volume, où il décrira l'expansion du monachisme en Syrie, Asie Mineure et Mésopotamie, pendant la période correspondante. L'étude qui vient de paraître est divisée en deux parties : la première traite du monachisme au Sinaï pendant le IVe siècle ; la seconde montre les progrès de l'institution monastique en Palestine à la même époque. La première section débute par une description géographique et ethnographique de la presqu'île du Sinaï, suivie d'un examen critique des principales sources pour l'histoire des premiers moines de la région : l'auteur attribue une grande valeur au récit d'Ammonius et à la *Peregrinatio Silviæ*. Cette brève étude préliminaire est suivie d'un exposé historique de la situation, de l'organisation

(1) Voir le compte-rendu de Mgr P. Ladeuze dans la RHE, 1906, t. VII, p. 83-85.

Digitized by Google

et de la vie des moines, des vicissitudes et des persécutions qu'ils subirent. L'auteur s'arrête quelque temps à considérer certaines figures de moines connus : Silvanus, Netra, et surtout saint Nil. La biographie du célèbre anachorète et l'étude de son activité littéraire, en même temps que de sa doctrine ascétique, occupe la seconde moitié de cette première section.

Le monachisme en Palestine au IVe siècle, qui fait l'objet de la seconde section, pour être mieux connu, présente toutefois plus de variété et d'intérêt. Les grandes personnalités d'Hilarion, Épiphane, Chariton, Cassien, Mélanie et Rufin, Paula et Jérôme sont étudiées au point de vue de leur influence sur les institutions monastiques d'Orient. A côté d'eux, des figures de moindre importance méritent néanmoins l'attention : les noms de Porphyre, Innocent et Adolius ont passé à l'histoire, parmi tant d'autres qui resteront à jamais inconnus. L'auteur constate en Palestine diverses formes de la vie ascétique. A l'exemple de saint Antoine en Égypte, il se fonde un grand nombre de colonies d'ermites dans les endroits bibliques. Il faut les distinguer des couvents fondés par les Latins, tant à Jérusalem que dans les environs : ceux-ci, à l'exception du monastère de Rufin, avaient une organisation pakhômienne. A côté de ces ermitages et couvents, se maintint l'ancien ascétisme chrétien, qui nous apparaît dans les catéchèses de saint Cyrille comme affectant l'élite de la communauté chrétienne. On a reproché à tort aux moines d'Orient leur aversion pour les gens du monde. Charitables et zélés, nous voyons les ermites travailler à la conversion et au soulagement moral et matériel des populations voisines. Les communautés latines d'Orient se confinèrent davantage dans leurs monastères, où elles eurent le grand mérite de s'occuper des anciennes littératures chrétiennes, qui, sans elles, ne nous seraient jamais parvenues.

Le Dr Schiwietz a donné en ces 200 pages une excellente synthèse des données éparses sur l'histoire monastique de l'époque. Si quelques grands moines avaient déjà leur biographie, on gagne à les connaître dans l'ensemble de l'institution qu'ils représentent. On se persuade de plus en plus de l'influence prépondérante du monachisme égyptien : l'auteur a tenu compte toutefois des tendances ascétiques qui se sont manifestées spontanément dans les communautés chrétiennes, dès l'origine de leur existence. On peut regretter qu'il n'ait pas cru devoir tracer une ligne de démarcation plus nette entre les ascètes primitifs et les moines proprement dits. Nous nous trouvons ici en présence de phénomènes connexes, mais distincts, et l'on ne voit pas, par exemple, comment on pourrait classer parmi les moines, les martyrs de Palestine dont parle Eusèbe, pour le motif qu'ils menaient une vie sévère et se rattachaient à une même école catéchétique. On se demande aussi pourquoi l'auteur a senti le besoin de donner des extraits suivis des œuvres de saint Nil. Le chapitre suivant sur le schéma des péchés capitaux en rapport avec les théories astrologiques, bien qu'amené par

Digitized by Google

le précédent, constitue une malheureuse digression. Il eût été désirable de voir les sources discutées dans une section spéciale : l'exposé historique eût beaucoup gagné en clarté et en cohésion. Fort heureusement l'auteur a réuni en deux pages les conclusions qui se dégagent de la seconde partie de son étude : il était, croyons-nous, nécessaire de le faire eu égard au plan choisi par lui Si la littérature du sujet n'est pas complètement donnée, on se félicite de constater un progrès sensible dans la critique, par rapport au premier volume. Il y avait lieu, notamment, de se défier de la biographie de Chariton, qui fut rédigée à distance et de mémoire.

Il y aurait beaucoup de bien à dire de l'ouvrage de M. Schiwietz : bornons-nous à augurer qu'il rendra aux historiens de l'Église de grands services Le livre est, d'ailleurs, d'une lecture attachante, et, par son exposé généralement clair et concis, se recommande à tous ceux qui veulent, en peu de temps, se rendre un compte exact de ce qu'étaient les moines du Sinaï et de la Palestine au siècle de saint Jérôme.

P. Van Cauwenbergh.

E. Schwartz. *Kaiser Constantin und die christliche Kirche.* Leipzig-Berlin, B. G. Teubner, 1913. In-8, xii-171 p. M. 3.

T. de Bacci-Venuti. *Dalla grande persecuzione alla vittoria del cristianesimo.* (Collezione storica Villari.) Milan, Hoepli, 1913. In-8, xxxi-339 p. L. 4,50.

Les fêtes constantiniennes ont suscité une multitude d'articles, de brochures et de livres. Les auteurs des deux ouvrages que je me charge de présenter au public se défendent de nous offrir des écrits de circonstance et je commence par leur donner acte de ces déclarations.

Le livre de M Schwartz est issu d'une série de conférences faites par lui en 1912 à l'Institut supérieur libre (Freies Deutsches Hochstift) de Francfort sur le Mein. En les revisant pour les publier, il a négligé d'en soigner la toilette extérieure ; ces cinq entretiens se présentent à nous sans en-tête, sans sommaire, sans table des matières, sans références bibliographiques : les lecteurs les moins exigeants trouveront qu'on aurait pu se gêner un peu davantage pour eux. Faisons ce dont l'auteur s'est dispensé et apprenons-leur que l'ouvrage se divise d'une manière très logique en cinq chapitres, le premier étudiant l'évolution de l'Empire romain et celle de l'Église chrétienne depuis leurs origines jusqu'à l'époque de Dioclétien, le second racontant les persécutions, le troisième nous faisant connaître Constantin et son règne, le quatrième exposant les origines de l'arianisme, le cinquième consacré à l'histoire du concile de Nicée et de ses suites jusqu'à la mort de Constantin.

Digitized by Google

Ce sont les trois derniers qui constituent la partie essentielle du livre, c'est-à-dire les vues personnelles de l'auteur sur Constantin le Grand et sur son rôle. Selon M. Schwartz, Constantin de tout temps rêva l'unité monarchique de l'Empire et par suite la destruction de la tétrarchie de Dioclétien fut le premier article de son programme politique. Une religion qui, comme la chrétienne, avait à sa base le monothéisme, harmonisait avec sa conception du monde civilisé sous un seul maître; il l'embrassa donc, sincèrement d'ailleurs, et persuadé que l'empereur unique était sur terre le représentant du Dieu unique. L'hérésie vint le troubler dans cette conception; sans rien comprendre aux débats d'ordre théologique, il crut pouvoir les apaiser en imposant le silence aux donatistes d'abord, aux ariens ensuite. Je note en passant que l'étude des origines de l'arianisme depuis Origène est la partie la plus personnelle et la plus fouillée du livre, et que tout le monde lira avec fruit les pages que l'auteur consacre à cette question. Constantin, qui n'y entendait rien mais qui voulait dans l'Église la discipline unitaire qu'il faisait régner dans l'État, crut pouvoir mettre fin par un acte d'autorité aux querelles religieuses.

Au concile de Nicée, qu'il réunit dans le but de rétablir l'unité à tout prix, ce fut lui qui dirigea la discussion, lui qui imposa la formule *homoousios* (qui semble d'ailleurs lui avoir été suggérée par Osius de Cordoue). Le concile se soumit aveuglément à tout ce que voulait l'empereur, sans s'apercevoir qu'il courait à la pire des catastrophes, et que cette Église qui avait si fièrement bravé l'empire pendant trois siècles, allait devenir son humble servante.

On peut déjà entrevoir par là l'esprit dont l'auteur s'inspire : c'est celui du radicalisme religieux le plus avancé, pour lequel les thèses rationalistes en matière d'histoire de l'Église sont tellement acquises qu'on peut les introduire comme des vérités incontestables dans un livre de vulgarisation. A ce point de vue l'ouvrage de M Schwartz n'est pas dépourvu d'intérêt pour les croyants eux-mêmes, parce qu'il leur offre, en un aperçu clair et rapide, sous la plume d'un maître de l'érudition, les vues fondamentales de l'école rationaliste sur les origines du christianisme.

Selon M. Schwartz, les sources qui nous renseignent sur ces origines, à savoir en tout premier lieu le Nouveau Testament, sont de peu de valeur. L'Église chrétienne apparaît tout d'abord sous la forme d'une multitude de petites communautés autonomes dans lesquelles l'autorité est exercée par un collège de presbytres; c'est plus tard seulement, vers la fin du IIe siècle, qu'on voit apparaître l'épiscopat monarchique. Si l'on invoque à l'encontre de cette thèse les listes épiscopales qui remontent jusqu'au temps des apôtres, M. Schwartz nous apprendra que ces listes n'ont pas plus de valeur que le Nouveau Testament. Comment, étant donné cette forme de la constitution primitive de l'Église, l'unité a-t-elle pu s'y maintenir? Par une vraie merveille, selon M. Schwartz, et sans qu'il soit nécessaire de rien expliquer par

Digitized by Google

la papauté, dont on ne nous parle que pour insinuer que l'auteur de sa primauté pourrait bien n'être autre que... l'empereur Aurélien !

En ce qui concerne la question proprement religieuse, M. Schwartz n'est pas moins radical. Il ne craint pas de dire que « l'Eucharistie est la concession la plus fatale que l'Église ait faite au paganisme ! » Ses sympathies ne vont pas au christianisme, loin de là ! Tandis qu'il n'a qu'indulgence pour les lettrés païens qui applaudissent aux persécutions, lesquelles sont d'ailleurs loin, selon lui, d'égaler les cruautés de l'Inquisition, qu'il voit dans Celse « un esprit perspicace et exempt de tout fanatisme » et dans Julien l'Apostat « une honnête nature de soldat », il juge avec la plus grande sévérité tout ce qui est chrétien. La polémique des chrétiens contre l'idolâtrie est grossière et tapageuse; les chrétiens, M Schwartz le sait, ont approuvé les épouvantables massacres organisés par Licinius ; les conciles sont les pires tribunaux du monde; quand on y rencontre un peu de justice, c'est grâce à la présence d'un officier impérial; l'orthodoxie est synonyme d'étroitesse d'esprit et de manque de culture ; l'hérésie suppose toujours une belle formation intellectuelle. On ne s'étonnera pas, cela étant, de l'aversion de notre auteur pour le grand homme dont le nom personnifie en quelque sorte l'orthodoxie de son temps : saint Athanase d'Alexandrie. Ce n'est ni un penseur ni un écrivain ; on ne trouve dans les volumineux in-folios de ses œuvres, ni science, ni éloquence, ni véritable esprit religieux, mais seulement une foi grossière dans les mystères et d'interminables rabâchages sur la divité du Christ. Il a d'ailleurs calomnié Eusèbe de Césarée, Eusèbe de Nicomédie et Arius ; c'est un personnage antipathique dont l'étoile jette un éclat sinistre.

Toutes ces assertions débitée sous une forme apodictique eussent mérité, même dans un livre de vulgarisation, d'être présentées avec un essai de preuve. Car il n'est nullement établi qu'on puisse accepter autrement que sous bénéfice d'inventaire les affirmations même les plus catégoriques de notre auteur. Quand, par exemple, il nous dit que l'histoire de la mort d'Arius est une légende inventée par saint Athanase, il avait pour devoir de nous expliquer pourquoi cette « légende » est rapportée aussi par Socrate, par Sozomène et par Théodoret et pourquoi Eusèbe de Césarée, qui est favorable aux idées ariennes, ne l'a pas démentie, au lieu qu'il garde à ce sujet un silence significatif. M. Schwartz me répondra que la preuve ne s'imposait pas dans une conférence et que ses auditeurs le croyaient sur parole, et je veux l'admettre, mais les lecteurs ne sont pas si accommodants.

Autre exemple. Dans la question de la nature du Christ, le pape Denys, selon M. Schwartz, se laissa duper par le retors Denys d'Alexandrie, qui fit prendre des vessies pour des lanternes au bougonneur de Rome (*der polternde Römer*). Je n'ai pas le temps d'insister, mais il me paraît difficile d'altérer la vérité historique plus que ne fait l'exposé de l'auteur.

Je m'arrête ici, n'ayant pas l'intention de suivre pas à pas M. Schwartz

Digitized by Google

mais de donner une idée de sa manière. J'ajoute que les erreurs matérielles ne manquent pas dans son petit livre : c'est ainsi qu'on y voit les fils de Zébédée mis à mort en 44, ce qui est d'une historicité un peu fantaisiste et qu'au concile de Nicée on nous présente un évêque de Dijon qui n'a pas existé, Dijon faisant partie alors du diocèse de Langres et n'ayant eu un évêque qu'à partir de 1731.

Le livre de M. de Bacci-Venturi est, sous beaucoup de rapports et et en particulier sous celui de la forme littéraire, tout l'opposé de celui de M. Schwartz. Il est manifeste que l'auteur s'est attaché à rendre son récit intéressant sans rien sacrifier de l'exactitude matérielle, et il y est parvenu. Agréablement écrit, avec beaucoup de méthode et de clarté, l'ouvrage se lit avec plaisir. On n'y rencontrera pas les préoccupations sectaires du précédent ; si le point de vue rationaliste de l'auteur apparaît de temps à autre, il n'altère pas l'aspect des faits et laisse au lecteur toute liberté de les juger par lui-même. Chaque chapitre est suivi de l'indication de la bibliographie ; en tête du volume, une excellente table des matières et une liste des sources. Les notes *ad calcem* sont rares et substantielles, comme p. 69 sur Lactance. Le sujet est d'ailleurs bien délimité. Ce que l'auteur nous raconte, c'est la phase suprême du grand conflit entre le christianisme et le paganisme, c'est-à-dire la persécution de Dioclétien, la conversion de Constantin et la victoire finale de la foi chrétienne. Il débute par un exposé de la polémique religieuse et de la crise morale de l'Empire pendant le troisième siècle : l'impossibilité d'une conciliation et même d'une transaction entre les deux doctrines est mise en lumière. Dans cette situation, Dioclétien apparaît comme l'homme qui veut sauver la société romaine du danger qu'elle court de périr : la tétrarchie doit le débarrasser de l'anarchie politique, l'extermination du christianisme doit mettre fin au malaise religieux. Dioclétien échoue : le chapitre III raconte *l'agonie d'une grande idée*. C'est une autre idée, celle de Constantin, qui va remanier le monde : elle consiste dans la substitution de l'hérédité à l'adoption impériale, et dans la substitution du christianisme au paganisme dans la vie religieuse du monde. De là le conflit entre Constantin et Maxence : quoique celui-ci ne soit pas précisément le persécuteur des chrétiens, comme on le dit généralement (1), il n'en est pas moins le représentant de la société païenne et sa défaite est aussi celle du paganisme. Victorieux, Constantin se trouve en face de nouveaux problèmes : Quelle attitude va-t-il garder vis-à-vis de l'Eglise chrétienne, quelle position prendra-t-il dans le conflit entre l'orthodoxie et l'hérésie? Le concile de Nicée est la réponse à cette dernière question ; la fondation de la *nouvelle Rome* répond en partie à la première. Somme toute malgré ses déchirements intérieurs, le christianisme poursuit le cours

(1) Je le note parce que, dans un travail de vulgarisation publié sous mon nom sans que j'aie pu en corriger les épreuves, on a laissé passer l'erreur banale ; je la rectifie ici.

Digitized by Google

de ses triomphes : il convertit peu à peu tout l'empire et il se répand jusque sur les rives de l'Indus.

Voilà un rapide aperçu du livre; dans un appendice. l'auteur nous initie à la discussion relative à l'édit de Milan, dont Seeck avait nié l'existence, prétendant que ce que Lactance et Eusèbe citent n'est qu'une instruction aux gouverneurs émanant de Licinius seul. L'auteur avec M. Carassai écarte ce point de vue mais admet avec Seeck que les restrictions annulées par l'édit de Milan sont celles de Maximin, et non d'un prétendu édit de Constantin et de Licinius qui aurait été publié en 312.

J'aurais à marquer plus d'une dissidence avec l'auteur, comme par exemple lorqu'il croit pouvoir excuser les sévices de Licinius contre les chrétiens par les prétendus excès de ceux-ci, qu'il admet comme vraisemblable qu'Arius a été empoisonné, qu'il prétend que saint Augustin a calomnié Porphyre, qu'il fait de saint Athanase l'intransigeant ennemi de la liberté de conscience alors qu'il en a été plutôt le martyr.

GODEFROID KURTH.

J. STRAUBINGER. *Die Kreuzauffindungslegende. Untersuchungen über ihre altchristlichen Fassungen mit besonderer Berücksichtigung der syrischen Texte.* (Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte, éd. A. EHRHARD et J. P. KIRSCH, T. XI, 3.) Paderborn, Schöningh, 1913. In-16, VII-108 p. M. 3,60.

Le grand mérite de l'ouvrage de M. Straubinger est d'avoir renouvelé la manière de traiter un sujet déjà connu. Il a porté surtout son attention sur une recension de ce qu'il appelle l'Helena-Legende, la légende de Cyriacus, qui occupe une place importante dans la diffusion de celle-là. On n'en compte pas moins de quatorze textes édités, en syriaque, grec et latin, sans compter les recensions qui dorment inédites dans les bibliothèques. Notre auteur compose les trois textes, se servant à cette fin d'une reconstitution de valeur empirique, dont il ne méconnaît pas les défauts, mais qui était la seule possible. Il lui semble que le latin dérive immédiatement du texte syriaque, ce qui reste sujet à contestation, étant donné la documentation utilisée et aussi étant donné, à mon avis, que les trois textes sont déjà eux-mêmes la résultante d'une évolution ; mais on lui accordera certainement que la légende a son origine en Orient et plus précisément en Syrie, vers 400. Elle est un développement de la légende d'Hélène-Macarius, dont l'auteur place la composition en Occident.

Sans s'arrêter à celle-ci qui est amplement connue et qui a été favorisée dans les études antérieures, il passe immédiatement à la légende dite de Protonike, dont il donne la traduction du syriaque, d'après le meilleur manuscrit, Il n'y a pas de peine à démontrer qu'elle est

Digitized by Google

originaire elle aussi de la Syrie et probablement d'Édesse. Il veut qu'elle ait paru aux alentours de 400, au plus tard dans le premier tiers du ve siècle. Il la place après la légende d'Hélène-Macarius, dont elle serait d'après lui un remaniement ou plutôt un développement. La démonstration se base surtout sur le caractère légendaire plus accentué de la légende syrienne ; ces sortes de récit, croit il, évoluent dans le sens d'une plus grande place accordée au merveilleux et dans le grossissement de celui ci, si l'on peut dire. Je me permettrai de faire remarquer à l'auteur qu'on peut envisager la chose d'une autre manière. Je lui accorde volontiers le caractère légendaire du texte syrien ; et c'est ce qui frappe à première lecture, nous n'avons pas affaire à une histoire, mais à une sorte de conte bleu, dont les personnages mêmes sont inconnus et sans grande attache avec la réalité. Mais ce qui est arrivé pour d'autres représentants du genre, c'est que l'on a voulu historiciser ces sortes de contes, en substituant des personnages historiques anx anonymes de la fiction, en rendant les épisodes par trop merveilleux plus vraisemblables, par la suppression de leur tendance outrancière. C'est à mon avis ce qui est arrivé en l'occurrence ; on eût difficilement dépouillé la mère de Constantin de sa gloire, pour la passer à une inconnue, à un être de rêve.

On admettra facilement la conclusion finale de l'auteur : revenant à la légende de Cyriacus, il montre avec beaucoup de perspicacité qu'elle dépend en somme des deux autres, qu'elle s'est efforcée de concilier.

En somme, le livre de M. Strausbinger est un ouvrage d'une érudition de bon aloi, conduit avec méthode et d'un critique perspicace, il fait honneur à l'excellente collection éditée par MM. Ehrhard et Kirsch.

J. Flamion.

H. Weinand. *Die Gottesidee, der Grundzug der Weltanschauung des hl. Augustinus.* Paderborn, Schöningh, 1910. In-8, viii-135 p.

La monographie de M. Weinand cherche à déterminer comment et dans quelle mesure l'idée de Dieu inspire la philosophie religieuse de saint Augustin. C'est une œuvre de saine et solide critique, l'auteur ayant pris soin de rapprocher l'une de l'autre et d'éclairer l'une par l'autre, l'évolution des idées et la marche des faits externes intéressant son sujet.

Un premier chapitre décrit l'influence qu'exerça l'idée de Dieu dans l'évolution intellectuelle d'Augustin jusqu'au moment de sa conversion (p. 1-26). C'est un fait qu'au milieu des excès d'une vie déréglée et des vertiges du doute, le jeune Augustin garda toujours en son esprit l'idée de l'existence et de la providence de Dieu. Toutefois, si cette idée a pu calmer les ardeurs d'un sang numide et changer des convictions philosophiques, c'est qu'elle a été soutenue de puissants

Digitized by Google

auxiliaires. Parmi ceux-ci la première place revient — à côté de la tendresse éclairée de sainte Monique — au néo-platonisme. Car le néo-platonisme, étant, comme l'a si bien dit M. Harnack, le testament de la philosophie grecque et son expression religieuse la plus adéquate, fut pour Augustin le dernier refuge contre les sollicitations du scepticisme et le vestibule de l'Église. La triade plotinienne — comprenant l'ἕν πρώτον, le νοῦς, et la ψυχὴ τοῦ παντός — lui fournit, au moins provisoirement, l'explication du problème du mal, et lui permit de se familiariser avec l'enseignement johannique du Verbe fait chair. Bientôt donc le philosophe se trouva préparé à la conversion. L'homme ne tarda pas à l'être. Lorsque l'événement se produisit, Augustin comprit sur l'heure que Dieu et Dieu seul est le dernier mot de la vie et de la science, qu'il est tout en tout.

M. Weinand montre comment cette conviction se fait jour à travers les ouvrages du grand docteur, en recueillant les enseignements qu'il nous a légués sur le bonheur, la science, la vertu, le mal, le monde, l'âme, l'Église et la grâce (p. 27 sv.).

Le chapitre intitulé : Dieu et la grâce (p. 114 sq.), est d'une précision remarquable. Jusqu'en 396, y lisons-nous, Augustin s'était représenté la grâce comme un salaire que l'homme doit mériter par sa foi, comme une récompense que Dieu octroie à ceux qui s'en sont rendus dignes par des mérites, encore que ces mérites puissent échapper à nos investigations. Il a consigné l'aveu de son erreur dans ses *Retractationes*. Vers la fin de l'année 396 ou au plus tard au cours de l'année 397, en méditant les paroles de saint Paul : « Quid habes quod non accepisti ? », il s'aperçut qu'il avait fait fausse route. Ce lui fut dès lors une vérité incontestable que Dieu distribue les grâces à titre de dons gratuits, parce qu'il le veut et de la manière dont il le veut. Le principe une fois reconnu, Augustin s'appliqua, à la lumière de la philosophie néo-platonicienne, à fixer les conclusions qui en découlent. Dans le *Tractatus in Joannem*, qui date de l'année 416-417, ce même principe fournit du problème de la prescience et de la prédestination divines une solution que l'évêque d'Hippone ne devait plus abandonner.

C. VAN CROMBRUGGHE.

ACTA SANCTORUM NOVEMBRIS, collecta, digesta, illustrata a C. De Smet, F. Van Ortroy, H. Delehaye, A. Poncelet et P. Peeters. Tomus III quo dies quintus, sextus, septimus et octavus continentur. Bruxelles, Société des Bollandistes, Boulevard Saint-Michel, 22, 1910. In-fol. XII-999 p. avec 1 grav. F. 75.

L'on sait que, depuis la présidence féconde du regretté Charles De Smedt (1877-1911), la méthode de publication des *Acta Sanctorum* fut engagée résolument dans les voies de la critique moderne.

Digitized by Google

Comme le disait ici même le directeur de cette *Revue* dans l'article nécrologique (1) consacré au senior des bollandistes, « non seulement les actes authentiques, mais tout ce que les bollandistes ont pu trouver concernant les saints, actes interpolés et légendaires, ont été livrés à la publicité... Surtout, l'établissement du texte a été l'objet des sollicitudes les plus savantes : si les néo-bollandistes n'ont pas procédé à la reconstitution de l'archétype, du moins ont-ils adopté un système équivalent. Comme leurs prédécesseurs, le P. De Smedt et ses collaborateurs ont vérifié les textes déjà imprimés et parcouru les grandes bibliothèques de l'Europe pour examiner le plus de textes manuscrits qu'ils ont pu ; de plus, ils ont recherché les diverses leçons d'une même source, les ont collationnées et les ont ramenées à l'exemplaire principal, avec ce tempérament toutefois qu'ils ont accordé plus de prix aux manuscrits anciens qu'aux manuscrits récents, sauf dans le cas où une leçon récente représente le texte plus correct d'un meilleur manuscrit ancien. »

Ce soin méticuleux apporté à l'établissement des textes est particulièrement apparent dans le tome III de novembre, dont il est question dans ce compte rendu. Si le lecteur veut s'en convaincre, nous le renvoyons aux préliminaires écrits par le R. P. Albert Poncelet en tête des biographies de saint Willibrord. Pas moins de trente-neuf manuscrits ont été recueillis et collationnés pour la restitution de l'exemplaire principal de la *Vita Willibrordi* (p. 414 et svv.).

Non seulement pour ce qui concerne l'établissement du texte, mais aussi pour ce qui regarde les annotations historiques et philologiques, les néo-bollandistes, puisant dans les trésors de leur admirable bibliothèque et grâce à leurs multiples rapports avec les spécialistes du monde entier, étalent une richesse bibliographique de premier choix. Rien ne leur échappe et les moindres opuscules sont utilisés du moment qu'ils apportent quelque lumière concernant l'histoire ou le culte d'un saint. Le tome III de novembre offre à ce sujet des spécimens remarquables. Pour ce qui regarde la critique même des productions hagiographiques, il serait superflu de démontrer que la plupart des commentaires écrits en guise d'introduction pour chaque vie de saint sont des spécimens accomplis au point de vue de la méthode. A peine pourrait-on découvrir une certaine faiblesse dans quelques-unes des notices, écrites pour ce volume par le R. P. De Smedt en cette fin de carrière où déjà la maladie paralysait sa brillante intelligence.

Ces constatations préliminaires étant faites, il est temps d'en venir à l'analyse même du tome III. Ce majestueux in-folio présente des notices et des textes concernant soixante-seize saints ou groupes de saints honorés du 5 au 8 novembre. Ces soixante-seize saints se répartissent, au point de vue géographique, de la manière suivante.

(1) A. Cauchie, *Le R. P. Charles De Smedt, président de la Société des Bollandistes*, dans RHE. 1911, t. XII, p. 347-358.

Digitized by Google

En tête vient l'*Italie* avec le nombre de saints le plus considérable : saint Celse, évêque de Pouzzoles (Ier siècle ?) ; saints Félix et Eusèbe de Terracine (1) ; saint Pardo, martyr à Bénévent ; saint Marc, évêque d'Eca en Apulie ; saint Quartus, confesseur à Capoue ; saint Magnus, évêque de Milan (avant le milieu du VIe siècle) ; saint Dominator, évêque de Brescia (fin du VIe siècle) ; saint Martin de Porras, tertiaire profès de l'ordre de saint François (1639) ; saint Félix, moine du Latium (VIe siècle) ; saint Émilien, évêque honoré à Faenza ; saint Caste, martyr honoré à Bénévent ; saint Prosdocime, évêque de Padoue ; saint Léopard, évêque d'Osimo (IVe siècle ?) ; sainte Lucie de Stifonte, de l'ordre des Camaldules (XIIe siècle) ; saint Pierre Cambiano de Ruffia, de l'ordre des dominicains (1365) ; saint Bernardin de Fossa, des frères mineurs (1503) ; le bienheureux Antoine Baldinucci, S. J., (1717) ; les quatre couronnés ; le pape Deusdedit (618).

Suit la *France*, avec sainte Marciane, vierge à Albi ; saint Laetus, évêque d'Orléans (avant le milieu du IXe siècle) ; saint Gonsald, ermite au diocèse de Limoges (fin du VIIe siècle) ; sainte Bertille, première abbesse de Chelles (705-706) ; saint Guiraud, évêque de Béziers (1123) ; saint Léonard, confesseur à *Nobiliacus* (VIe siècle ?) ; saint Louant, confesseur au pays de Chinon (avant le Xe siècle) ; saint Étienne, évêque d'Apt (1046) ; saint Théobald, chanoine régulier à Dorat (1070) ; saint Amarande de Vieux (département du Tarn) ; saint Restitut du Dauphiné ; saint Romain du Mans ; saint Baud, évêque de Tours (milieu du VIe siècle) ; saint Florence, évêque de Strasbourg (commencement du VIe siècle) ; saint Agomar, évêque (avant le milieu du VIIe siècle) ; saint Clair, prêtre à *Primuliacus* (fin du IVe siècle) ; saint Godefride, évêque d'Amiens (1115).

Voici les saints d'*Irlande*, aux noms barbares, et dont on ne connaît l'époque que d'une manière approximative : saints Kenan et Kerrian (Ve siècle) ; saints Colman, Flannan, Faelan, Gobban, Cuillen, Cainnera, Caenna (VIIe siècle ?) ; sainte Gwenfaen, vierge au pays de Galles (VIIe siècle) ; saints Euflam, Honora et Gestinus (début du VIe siècle ?) ; saint Aedan, prince d'Airthir (début du VIIe siècle) ; saint Cronan, abbé de Bangor (fin du VIIe siècle) ; saints Barfinn, Colombus, Adia et Finchan (milieu du VIIe siècle ?) ; ceux de *Bretagne* ou d'*Armorique*, qui s'appellent : saint Guethenoc, confesseur (VIe siècle ?) ; saint Blinlevet, évêque, (Xe siècle) ; saint Tremore, martyr du VIe siècle ; ceux d'*Angleterre* ; saint Illtyd ou Eltet, abbé dans le sud du pays de Galles (VIe siècle) ; saint Kyngar, confesseur (VIIe siècle) ; saint Kybi ou Kubi, évêque au pays de Galles (VIe siècle) ; saint Gervade, confesseur (IXe ou Xe siècle) et saint Moroke, évêque ou abbé, appartenant tous deux à l'Écosse.

L'*Allemagne* est représentée par saint Fibicius, évêque de Trèves (début du VIe siècle) ; saint Rufus, évêque de Metz (début du Ve siècle) ; saint Géric, fondateur du monastère de Gerresheim (IXe siècle) ; sainte Gebetrude,

(1) Nous omettons toute indication chronologique après les noms de ces saints, pour lesquels les éditeurs se sont contentés de la mention : *tempore incerto*. L'époque indiquée est celle de la mort du saint.

Digitized by Google

abbesse d'Hadeburg (après le milieu du VIIe siècle) ; saint Ernest, abbé de Zwifalt (1148) ; saint Engelbert, archevêque de Cologne et martyr (1125) ; saint Willehad, premier évêque de Brême, apôtre des Saxons (789) ; saint Wiomade, évêque de Trèves (791). La *Belgique* compte saint Winnoc, abbé de Wormhout (début du VIIIe siècle) et saint Willibrord, évêque d'Utrecht (739). La *Suisse* est représentée par saint Protais, qui passe pour avoir été évêque de Lausanne (milieu du VIIe siècle).

L'Église d'*Espagne* ne compte que deux de ses membres dans le tome III de novembre : saint Félix, prêtre à Hara ou Haro (VIe siècle) ; saint Sévère, évêque et martyr à Barcelone (VIIe siècle). Les saints d'*Afrique*, étudiés dans le présent volume, s'appellent saints Nivalis, Matrona et Salvius, martyrs du VIe siècle ; saint Félix, martyr à Toniza ; saint Achillas, évêque d'Alexandrie (312).

Quant aux saints de l'Église *orientale*, nous trouvons : saints Zacharie et Élisabeth ; les dix martyrs de Jérusalem (638) ; saint Hiéron et ses compagnons, martyrs à Mélitine en Arménie (sous Dioclétien) ; saints Galaction et Épitème, martyrs ; saints Domninus et compagnons, martyrs en Palestine (307) ; saint Démétrion, évêque de Chytron en Chypre (910-915) ; saint Lazare, moine à Alamandagh (1054) ; sainte Matrone, abbesse à Constantinople (Ve siècle) ; sainte Euphrosine la Jeune, vierge à Constantinople (Xe siècle).

Comme les néo-bollandistes, on le sait, se sont respectivement spécialisés dans les diverses époques ou subdivisions de la vaste matière qui s'offre à eux, voici comment se répartit, d'une façon générale, la collaboration apportée par chacun des éditeurs du présent volume. En général, le P. Delehaye s'est réservé les six premiers siècles et les saints de l'Église grecque et orientale, dont les biographies sont rédigées en grec ; le P. P. Peeters étudie les textes coptes, syriaques, arméniens, etc. des saints orientaux ; le P. Albert Poncelet se cantonne de préférence dans l'hagiographie mérovingienne et, en général, dans celle du VIe au XIIe siècle ; le reste est du domaine du P. Van Ortroy, qui s'occupe en outre d'une manière spéciale des saints italiens ; enfin le P. De Smedt, autrefois éditeur, en collaboration avec le P. De Backer, des *Acta Sanctorum Hiberniae* (Édimbourg, 1887), était tout désigné pour traiter des saints d'Irlande, de Grande-Bretagne et d'Armorique.

L'on n'attend pas de nous que nous donnions ici une analyse complète de toutes les notices consacrées aux soixante-seize saints du volume : cette analyse dépasse les limites d'un compte rendu. Nous nous bornons à nous arrêter aux notices ou commentaires et aux éditions de textes qui, par l'importance de la matière même, le développement ou la nouveauté d'aperçus, se recommandent particulièrement à l'attention des hagiographes ou qui s'occupent de saints dont nous avons étudié nous-mêmes les actes. Nous suivrons, dans cette analyse, l'ordre même dans lequel ces commentaires et ces textes se présentent dans le volume.

1° *Saints Zacharie et Élisabeth, parents de saint Jean Baptiste*, par

Digitized by Google

le P. Peeters (p. 5-29). L'éditeur ne se préoccupe point d'examiner le récit de saint Luc; il donne l'histoire de ces saints comme elle se présente « simpliciter legenti ». Il s'occupe consécutivement des anciennes interprétations données de l'histoire de Zacharie et d'Élisabeth par le pentateuque ou chaîne en arabe, par les fables gnostiques, par les légendes d'Origène, basées sur la tradition juive, par saint Jérôme, par le proto-évangile de saint Jacques, par une source copte, par Jacques d'Édesse, par Salomon de Bassora, par le synaxaire alexandrin. Les chrétiens ont appliqué à Zacharie, père de saint Jean Baptiste, ce qui se dit de Zacharie, fils de Joiada. Les passions amplifiées consacrées à raconter la mort violente du grand-prêtre se divisent en quatre classes. On en trouve de nombreuses traces dans les synaxaires et les ménologes orientaux. Quant au culte de Zacharie, nous ne possédons à ce sujet que des renseignements incomplets et peu sûrs. C'est surtout en Orient que l'on trouve des traces de fêtes de Zacharie et des endroits qui lui sont consacrés.

2° La vie latine de *saint Laetus* ou *Lié* est, selon le P. A. Poncelet, sans valeur aucune (p. 67 et svv.). Signalons ici une heureuse innovation. Le P. Poncelet a employé des artifices typographiques pour distinguer dans le texte qu'il publie les emprunts faits par le biographe à la *Vita Viatoris* et imprimé en manchette les endroits de l'Écriture Sainte cités par l'auteur de la *Vita S. Laeti*. C'est, on le sait, le procédé employé par les éditeurs des *Monumenta Germaniae historica*.

3° A propos de la biographie de sainte Bertille, abbesse de Chelles, dont la vie latine n'est qu'un remaniement carolingien d'une *Vita* contemporaine, nous trouvons (p. 85-86), de la main du P. A. Poncelet, une discussion approfondie sur *la date de la mort de saint Éloi*. Cette question, on ne l'ignore pas, était jusqu'ici controversée. Le P. Poncelet nous paraît avoir trouvé la solution définitive : il date la mort du saint évêque de Noyon-Tournai du 1er décembre 660. Voici les éléments de la discussion. Saint Momelin a succédé à Éloi en 660, à s'en tenir au témoignage du privilège d'Emmon pour Saint-Pierre de Sens, qui est daté de la troisième année du roi Clotaire. D'après cette donnée, Éloi serait mort (*un 1er décembre*) avant 660. Mais nous possédons d'autre part un précepte d'Emmon pour Sainte-Colombe de Sens, où nous trouvons, à la date du *26 août 660*, la signature d'Éoi. Comment concilier ces données contradictoires? Le P. Poncelet propose l'hypothèse suivante. Après que, le 26 août 660 la charte d'Emmon en faveur de Sainte-Colombe eût été donnée et revêtue de la signature d'Éloi, une autre fut émise par le même Emmon en faveur de Saint-Pierre avant le 10 octobre ou le 16 novembre de la même année. Emmon fit circuler le document — il l'affirme — pour que les autres évêques de la province y apposassent leur signature. Le voyage de cette charte dura assez longtemps et l'évêque Éloi mourut entretemps à Noyon, le 1er décembre. A sa place signa son successeur Momelin.

4° *Saint Martin de Porras, tertiaire dominicain* († 1639), par le P. Van

Digitized by Google

Ortroy (p. 108). Signalons à ce sujet que l'éditeur préfère la déposition officielle, faite par Bernardo de Medina, au procès decanonisation, et qui est rédigée en italien, aux biographies mêmes du saint.

5° Le P. Ch. De Smedt a consacré une étude pénétrante à *saint Winnoc*, abbé de Wormhout en Flandre, mort au début du VIIIe siècle (p. 253 svv.). Nous somnes heureux de constater que le savant critique se rallie aux conclusions formulées par nous dans notre *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens* (p. 402-405, 410-411) concernant Winnoc. Comme nous, le P. De Smedt pense que la première *Vita Winnoci* est antérieure au milieu du IXe siècle. Il ajoute à nos arguments un fait nouveau en faveur de cette opinion : l'on ne trouve dans cette biographie aucune allusion à la translation du corps de Winnoc à Saint-Omer en 846. Comme nous, le P. De Smedt admet que le récit des miracles arrivés du temps du comte Gérard est une ajoute faite postérieurement à la première biographie. Il pense que la *Vita secunda* est en tous les cas postérieure à 962, puisque Folcuin de Saint-Bertin ne l'a point copiée dans ses *Gesta*, emprunt qu'il n'aurait pas manqué de faire si la *Vita* avait déjà existé. Le P. De Smedt n'admet pas la date de 1022 proposée par M. Holder-Egger. Ce qui est plus important encore, c'est que le savant bollandiste exhume une troisième biographie de saint Winnoc, qui était jusqu'ici inconnue. Cette *Vita* s'inspire de la *Vita secunda* et des *Miracula* de Drogon : les ajoutes personnelles à l'auteur ne présentent aucune valeur. Cette *Vita* est conservée dans le manuscrit de Bruxelles 8933-34. Pour ce qui concerne la biographie même de saint Winnoc, le P. De Smedt, contrairement à l'opinion de Mabillon et de Malbrancq qui identifient saint Winnoc de Bergues avec l'homonyme de la *Vita Judoci*, pense qu'il est originaire de la Bretagne insulaire. Le saint arriva à Saint-Bertin en 690, fonda Wormhout — prieuré et non monastère — en 695-696, sans avoir été d'abord à Bergues, et mourut en 716-717.

6° A propos de *saint Romain du Mans* (p. 362-364), le P. Poncelet émet l'opinion que ce saint est peut-être le même que saint Romain de Blaye. La *Vita*, attribuée à tort à Grégoire de Tours, n'est qu'un centon de peu de valeur.

7° Le même P. Poncelet a consacré une étude vraiment magistrale à *saint Willibrord, évêque d'Utrecht et apôtre des Frisons* (p. 414-500). Cette étude de près de cent pages commence par constater que, en dehors des témoignages fragmentaires d'Eddius Stephanus, de la *Vita Wilfridi*, de la chronique de Bède et de l'*Historia ecclesiastica* du même, de saint Boniface et de la *Vita Bonifacii*, il n'existe pas encore de biographie du saint jusque environ cinquante ans après sa mort. La première *Vita* est celle rédigée par Alcuin. Le P. Poncelet renonce à lui attribuer une date précise : elle vit le jour entre 782 et 797. La biographie qui, d'après les dires de Théofrid d'Echternach († vers 1100) aurait été écrite par un irlandais, un *scotus*, avant celle d'Alcuin, n'a jamais existé : c'est ce que le P. Poncelet montre très bien et c'est ce qui est désormais acquis. Comme nous le disions déjà, il n'y a pas moins de trente-neuf manuscrits

Digitized by Google

qui ont servi à la publication du texte de la première *Vita Willibrordi*. Le P. Poncelet a diligemment recherché quelles biographies d'autres saints ont copié l'œuvre d'Alcuin. Il cite la *Vita Liudgeri* d'Altfride, la *Vita Vulframni prima*, la *Vita* de saint Adalbert d'Egmond, la *Vita Condedi*. Adam de Brême s'en est aussi inspiré. L'abbé Théofrid d'Echternach composa à son tour deux biographies, l'une en prose (1103), l'autre en vers (1105). Il utilisa le fameux calendrier où Willibrord traça lui-même des annotations biographiques, les renseignements de Bède, la plus ancienne *Vita Vulframni*, des chartes conservées à Echternach, la chronique de Réginon, le pseudo-Fredégaire, la *Vita bonifacii* de Willibald, la *Vita Willehadi* et la *Vita Amalbergae*. Tout ce que Théofrid ajoute aux données de ces sources ne sont que des conjectures ou des renseignements locaux.

Dans le paragraphe intitulé *De Scriptis S. Willibrordi* (p. 430-432) le P. Poncelet revendique l'authenticité du testament du saint, non sans apporter cependant quelque tempérament à son opinion par les mots « si genuinum est » (p. 429), « probatae et sinon omnino certae fidei ». Il laisse donc subsister le léger doute qui perçait dans la conclusion de son article *Le testament de saint Willibrord* (*Analecta bollandiana*, 1906, t. XXV, p. 163-174), écrit pour défendre l'authenticité du document en question contre les raisons que nous avions cru pouvoir alléguer dans notre étude sur Willibrord parue dans les *Geschiedkundige Bladen* (t. II, 1905, p. 371 svv.). Étudiant le culte du saint, le P. Poncelet devait nécessairement rencontrer la fameuse « procession dansante » d'Echternach : il renonce à en chercher l'origine.

Cette étude sur saint Willibrord est un vrai chef-d'œuvre : on peut la comparer au commentaire écrit naguère sur saint Hubert par le P. De Smedt au tome Ier des *Acta* de novembre.

8° Le P. Van Ortroys s'est occupé de *saint Ernest, abbé de Zwifalt*, mort en 1148 (p. 608 et svv.). La biographie qui lui est consacrée est antérieure à la fin du XIIe siècle. Il faut dénier énergiquement toute autorité à la lettre d'un certain Marsile, prêtre arménien, qui accompagne la *Vita* et certifie la réalité du martyre du saint. Cette pièce constitue un faux.

9° C'est encore le P. Poncelet qui s'est chargé de critiquer et de publier la biographie de *saint Engelbert, archevêque de Cologne et martyr* († 1225) (p. 623 et svv.). Cette tâche avait d'abord été attribuée au R. P. Hocedez, mais celui-ci ayant été désigné par ses supérieurs pour les missions des Indes, le P. Poncelet reprit et termina le travail commencé. Saint Engelbert a trouvé un biographe en Césaire d'Heisterbach (1126-1237). Ce récit est bien informé et sincère et — chose rare chez les hagiographes — n'évite point de blâmer à l'occasion l'évêque oppresseur et pillard. « Sanctitatem quae vitae defuit, dit Césaire, mors preciosa supplevit. » Engelbert fut, en effet, tué pour avoir pris la défense des églises d'Essen contre des avoués rapaces et violents. La biographie de cet évêque est curieuse, Ernest fut en lutte, en 1205, avec Brunon pour siège de Cologne. Il fut excommunié par Innocent III à cause de ses

Digitized by Google

déprédations et de ses pillages. On le trouve en 1212 à la croisade contre les Albigeois. Il prit parti pour Frédéric de Souabe contre Othon de Brunswick. Nommé archevêque en 1216, il se montra excellent administrateur temporel. Il fut tuteur et administrateur de l'empire en 1221. En 1225, il eut l'occasion de rencontrer à Cologne le pseudo-Baudouin de Flandre : il ne semble pas avoir favorisé les prétentions de cet imposteur.

10°. Signalons brièvement qu'à propos de l'édition de la vie du *bienheureux Bernardin à Fossa* (p. 686 svv.), le P. van Ortroy nous donne la liste critique des œuvres de ce frère mineur et que, publiant la biographie contemporaine du *bienheureux Antonio Baldinucci* (p. 723 svv.), le même bollandiste attire l'attention sur la grande valeur de la *Vita* rédigée en italien par André Budrioli à la gloire de ce jésuite mort en 1717. Nous trouvons là un spécimen de critique hagiographique moderne des plus instructifs.

11° *Les quatre couronnés*, par le P. Delehaye (p. 748 et svv.). Le problème suscité par les actes des quatre couronnés — « couronné » ayant ici la signification de « martyr » — est peut-être un des plus difficiles à résoudre de toute l'hagiographie occidentale. La légende des quatre couronnés, dans son développement ultérieur, nous parle des martyrs de Pannonie Sempronius, Claudius, Nicostrate, Castorius et Simplicius, associés ou identifiés par ailleurs à quatre martyrs romains anonymes ; quelquefois ces martyrs romains sont nommés Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorin. Pour débrouiller cet écheveau légendaire, le P. Delehaye commence par distinguer les actes anciens des actes plus récents du prêtre napolitain Pierre, qui écrivit au xe siècle. Les actes anciens présentent deux classes de manuscrits : la version grecque et la version latine. Les actes grecs ne sont pas originaux, car il semble bien que la passion des quatre couronnés fut rédigée d'abord en latin.

Les actes latins comptent deux versions : la passion *pannonienne* et la passion *romaine*. Avant de s'occuper de les critiquer, il importe d'enlever d'abord de l'histoire des quatre couronnés les noms de Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorin. Ce sont là des martyrs d'Albano, dont le nom a été introduit dans l'histoire primitive des quatre couronnés, au IXe siècle, lorsqu'on eût découvert leurs reliques et que sous l'empire de cette circonstance on retoucha les actes primitifs au service d'Adon. Ces éléments adventices éloignés, voici comment se présentent repectivement les actes pannoniens et les actes romains. L'histoire racontée par les premiers est très plausible. *Cinq* travailleurs de marbre de Pannonie, employés à l'embellissement de Salone par Dioclétien, sont mis à mort par l'empereur, en 306, à l'instigation des « philosophes », qui les dénoncent comme chrétiens. Les actes romains, au contraire, nous parlent de *quatre* corniculaires, point différents en fait des martyrs pannoniens. L'auteur de ces actes romains a mutilé la fin de la version pannonienne et a soudé à celle-ci la version romaine des quatre corniculaires. Comme l'un des martyrs de Pannonie, Simplicius, apparaît d'abord comme païen, son souvenir a été négligé, et c'est ainsi que l'on a pu parler de

Digitized by Google

quatre couronnés. C'est le peuple qui les a nommés ainsi : *Quatuor Coronati*. L'auteur de la passion romaine, qui s'est inspiré de la passion pannonienne, ayant lu dans celle-ci cinq noms et connaissant d'autre part l'appellation : « Quatre couronnés » a transporté le dédoublement dans le domaine littéraire en parlant des quatre corniculaires, distincts des cinq martyrs de Pannonie.

Cette étude du P. Delehaye avait déjà paru dans le tome III de novembre, quand un article écrit par Mgr Duchesne dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome (1911, t. XXXI, p. 231-246) et consacré au *Culte romain des Quatre Couronnés*, sembla tout remettre en question (voir RHE. 1912, t. XIII, p. 192-193). Peu de temps après, M. P. Franchi de'Cavalieri s'occupait à son tour des quatre couronnés dans un travail intitulé *I Santi Quattro (Studi e testi*, 1912, t. XXIV, p. 57-66). Dès lors, l'axe de la question s'est déplacé : l'on a discuté surtout sur le centre primitif du culte, et, à cette occasion, Mgr Duchesne et M. Franchi ont émis des opinions nouvelles concernant les actes mêmes des saints.

La RHE a signalé (1913, t. XIV, p. 430-432) les trois systèmes désormais en présence. Elle a signalé aussi que le P. Delehaye avait répondu à ses contradicteurs dans un article des *Analecta bollandiana* (1913, t. XXXII, p. 63-71) sous le titre *Le culte des Quatre Couronnés à Rome*. Le savant bollandiste maintient, — d'accord en cela avec M. Franchi, mais contrairement à Mgr Duchesne, qui préconisa le mont Célius, — que « jusqu'à plus ample informé », il faut placer sur la voie labicane le premier sanctuaire romain où l'on fit mémoire des cinq martyrs de Pannonie. Selon Mgr Duchesne et M. Franchi, la légende pannonienne, qui arriva assez tardivement à Rome, n'a eu aucune influence sur la formation de la légende romaine des quatre corniculaires. Cette dernière était indépendante. La soudure des deux versions, la pannonienne et la romaine, serait l'œuvre d'un troisième hagiographe, qui n'est l'auteur ni de l'une ni de l'autre. Le P. Delehaye, dans sa réponse, persiste à rattacher directement la légende romaine à la légende pannonienne. Il démontre fort bien, nous semble-t-il, que cette dernière, étant donné son antiquité indiscutable, peut avoir été apportée très tôt à Rome et qu'elle a donc pu exercer de l'influence sur la rédaction de la version romaine des quatre corniculaires. Non seulement elle a pu avoir cette influence, mais elle l'a réellement exercée, puisque la version romaine suppose l'existence et la connaissance de la légende pannonienne.

Dans l'état actuel de la controverse, il nous paraît qu'il faut se ranger du côté du P. Delehaye.

Celui-ci donne, dans le volume des *Acta Sanctorum* dont il est question, de précieux renseignements sur le culte des quatre couronnés (p. 762 et svv.). C'est surtout en Belgique que l'on en trouve le plus de traces, notamment à Anvers, Bruxelles, Bruges, Gand, Louvain, Malines, Termonde, Soignies.

12° *Saint Willehad, premier évêque de Brême et apôtre des Saxons*, par le P. A. Poncelet (p. 835 et svv.). La *Vita* de ce saint est importante

Digitized by Google

pour l'histoire de la Saxe inférieure. Nous possédons une biographie écrite par un clerc de Brême entre 838 et 860 (?), et des *Miracula* rédigés par saint Anschaire vers 860. Anschaire n'est pas l'auteur de la *Vita*. L'auteur de cette dernière a eu en mains une recension perdue des *Annales laureshamenses* : son œuvre est digne de foi.

13° *Saint Godefride, évêque d'Amiens* († 1115), parle P. A. Poncelet (p. 889 et svv.). La biographie de ce saint a été écrite par Nicolas, moine de l'abbaye des Saints Crépin et Crépinien à Soissons, entre 1136 et 1138. Cet auteur se base sur de bons témoignages, il est sincère, mais l'on ne peut oublier qu'il est avant tout hagiographe. On doit ajouter foi au récit qu'il nous donne des démêlés du saint avec les moines de Saint-Valéry, mais on ne peut admettre l'existence des lettres que Pascal II aurait écrites à Godefride en faveur de ce dernier. Signalons que, à la page 896 et aux pages suivantes, le P. Poncelet nous donne les régestes de Godefride, dressés d'après les actes, lettres et documents divers qu'on possède de lui ou qui le concernent. A être toujours traitée de cette manière, l'hagiographie gagnerait en solidité et en intérêt.

Voilà les remarques que nous a suggérées le dépouillement de cet in-folio. Sans doute le lecteur n'aura qu'une image bien imparfaite du contenu de ce nouveau volume des *Acta Sanctorum*. Si nous n'avons pas insisté sur les vies des saints de l'église grecque et orientale, c'est qu'il nous aurait fallu pour le faire une compétence que nous ne possédons pas. Les spécialistes retrouveront sans doute dans les notices et les éditions de textes concernant ces saints la maîtrise de l'éditeur du synaxaire de Constantinople et l'érudition de l'auteur de la *Bibliotheca hagiographica orientalis*. Si nous nous sommes occupé plus spécialement de l'hagiographie latine, c'est que, à plus d'un point de vue, elle est aussi la mieux représentée dans le présent volume. L'analyse de celui-ci ne serait pas complète si nous ne signalions la présence, p. 945 et svv., d'*Addenda et corrigenda*, et, aux pages 947 et svv., d'une table historique, classée par ordre alphabétique, d'un index topographique — c'est là qu'on trouvera l'identification des noms de lieux —, d'un glossaire grec et latin et d'un *index realis*, consacré à répertorier certains thèmes hagiographiques ou certaines matières importantes.

Le volume est dédié au roi Albert Ier de Belgique, dont un magnifique portrait en photogravure est donné hors texte.

L. VAN DER ESSEN.

A. WERMINGHOFF. *Verfassungsgeschichte der deutschen Kirche im Mittelalter*. 2e édition. (Grundriss der Geschichtswissenschaft, éd. A. Meister, 2e sér., section 6.) Leipzig, B. G. Teubner, 1913. In-8, 238 p. M. 5.

En 1905 M. Albert Werminghoff, alors privat-dozent à l'université de Greifswald, aujourd'hui professeur à l'université de Koenigsberg,

Digitized by Google

publia le tome Ier de sa *Geschichte der Kirchenverfassung Deutschlands im Mittelalter*. Nous avons consacré à cet ouvrage un compte rendu dans la présente *Revue* (1908, t IX, p. 95-99). Comme nous l'avons mentionné dans cette recension, la *Geschichte der Kirchenverfassung* était sortie d'un travail plus restreint écrit par M Werminghoff pour le *Grundriss der Geschichtswissenschaft* de M. A. Meister : l'auteur annonçait un second volume, qui devait conduire l'histoire de l'organisation ecclésiastique de l'Allemagne jusqu'à la fin du moyen âge. M. Werminghoff a, depuis, renoncé à ce dessein : il a préféré condenser la matière du tome Ier et continuer l'exposé, rendu plus succinct, pour le *Grundriss*, avec un titre légèrement modifié : *Verfassungsgeschichte der deutschen Kirche im Mittelalter*. C'est de ce travail, qui reprend l'œuvre de 1905 et en continue l'exposé jusqu'à la fin du moyen âge, que nous présentons ici la deuxième édition.

La présente *Verfassungsgeschichte* offre donc, à notre point de vue, deux parties. La première (§§ 1-28) reprend, tout en la condensant d'une part et en multipliant les références bibliographiques d'autre part, la matière du livre paru en 1905. Nous pouvons donc nous dispenser d'insister ici longuement sur le contenu et la valeur des vingt-huit premiers paragraphes. Dans notre compte rendu cité plus haut, nous avons fait ressortir les grands mérites de cette entreprise et les louanges que nous avons adressées à l'auteur, nous ne pouvons que les répéter ici. Tant au point de vue de la synthèse qu'au point de vue bibliographique, cette partie de la *Verfassungsgeschichte* est une œuvre de première valeur. Notons cependant les quelques changements que l'auteur a introduits, en raison même du plan général du *Grundriss*, dans lequel la *Verfassungsgeschichte* venait s'emboîter. Les paragraphes 1, 3 et 4 de l'édition de 1905, s'occupant des origines de l'épiscopat, des rapports de l'Église et de l'État avant l'édit de Constantin et de l'élévation de l'Église au rang d'Église d'État au IVe siècle, ont disparu. Les paragraphes 8 et 9, s'occupant respectivement de l'Église dans le royaume des Vandales et dans les royaumes d'Odoacre et des Ostgoths, ont été condensés en un seul (§ 3) : *Die arianischen Sonderkirchen* ; de même les paragraphes 10, 11, 12 et 13 se trouvent résumés dans le présent volume au paragraphe 4 : *Die Organisation der Kirche in Gallien. Die katholische Kirche im tolosanischen Reiche der Westgothen und im Reiche der Burgunder*.

Nous nous étions permis, dans notre compte rendu antérieur, de suggérer quelques additions bibliographiques et quelques corrections : nous constatons que M. Werminghoff en a tenu compte. C'est ainsi qu'il cite dans la présente édition le travail de Mgr Vaes sur l'Église franque à l'époque de Grégoire le Grand, l'article de M. Bondroit sur les *precariae verbo regis* et qu'il ajoute, en citant le *Trésor de chronologie* de Mas Latrie, un correctif quant à la valeur des listes de monastères antérieurs au XIIIe siècle dressées par cet auteur (Cfr RHE, *loc. cit.*, p. 96, 97, 98, n. 1.).

Digitized by Google

Cette attitude nous engage à produire, à propos de la présente édition, quelques desiderata qui n'ont pas tous la même valeur, mais dont la réalisation ne rendrait que plus parfait le travail du distingué professeur de Koenigsberg. La bibliographie du paragraphe 2 (*Die Verfassung der Kirche im römischen Reich*) gagnerait à être augmentée de la citation des travaux de Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église* et de Mgr Batiffol, *L'Église naissante et le catholicisme*. Nous comprenons difficilement comment M. Werminghoff, en parlant des biens d'Église, ne mentionne pas le livre de M. Bondroit, *De capacitate possidendi Ecclesiae* (Louvain, 1900) alors qu'il cite l'article du même auteur sur les précaires. Au paragraphe consacré à la géographie ecclésiastique, le travail de Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, ne ferait point mauvaise figure à côté de la *Géographie de la Gaule* et de l'*Atlas* de A. Longnon. De même, la bibliographie sur les chorévêques (p. 21) peut être complétée par l'article de J. Zeiller, *Le chorévêque Eugraphus. Note sur le chorépiscopat en Occident au Ve siècle*, paru dans la présente *Revue* (1906, t VII, p 27-32). La littérature sur les *scotti* ou moines irlandais présente des lacunes : l'article de Dom Gougaud, *L'œuvre des Scotti dans l'Europe continentale* (*Revue d'histoire ecclésiastique*, 1908) et celui de M. Levison, *Die Iren und die fränkische Kirche* (*Historische Zeitschrift*, 1912) sont à ce point de vue de première importance. A propos des théories sur l'origine du pouvoir des empereurs (p. 30, n. 2), M. Werminghoff aurait pu avantageusemant citer le travail de Stengel, *Den Kaiser macht das Heer*, d'autant plus qu'il le nomme plus loin dans la bibliographie d'autres chapitres. De même, au § 17 (*Der Kirchenstaat*) la mention de Kleinclausz, *L'empire carolingien* aurait été la bienvenue. Du livre de Mgr Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, il existe une troisième édition, parue en 1911. En donnant (p 75-77) la bibliographie des travaux sur le pouvoir temporel des princes-évêques, l'auteur ne pouvait manquer de citer, à côté du travail vieilli de Wohlwill sur Liège, l'œuvre récente de M. G. Kurth, *La cité de Liège au moyen âge*.

Lorsque, nous plaçant au point de vue de l'exposé même, nous aurons dit que M. Werminghoff doute de la venue de saint Pierre à Rome et qu'il ne semble pas avoir été converti, par la lecture du travail de Mgr Vaes, à d'autres idées sur les rapports de l'Église franque et de la papauté à l'époque mérovingienne, nous aurons épuisé la série des remarques que nous a suggérées la lecture des vingt-huit premiers paragraphes de la *Kirchenverfassung*.

La seconde partie de l'ouvrage (§§ 29 53) est neuve : elle remplace le tome II de la *Geschichte der Kirchenverfassung Deutschlands*, que M. Werminghoff avait d'abord songé à publier. A ce titre, l'on nous permettra de nous y arrêter plus longuement. Pas plus que nous n'avons analysé en 1908 le premier travail du professeur de Koenigsberg, nous ne pouvons songer à donner ici un résumé, même succinct,

Digitized by Google

de la seconde partie de la *Verfassungsgeschichte*. Le paragraphe 30, traitant de la condition sociale du clergé en Allemagne, se rattache encore à la matière du volume publié en 1905, mais avec le paragraphe 31 commence une nouvelle division : *Die Kirche in Deutschland*. C'est ici la place pour indiquer les grandes divisions du travail : 1re section : *Die Grundlagen der Kirchenverfassung* ; 2e section : *Die Kirche vom 5. bis 9. Jahrhundert* ; 3e section : *Die Kirche vom 10. bis 15. Jahrhundert*. La matière des deux premières sections avait été traitée par M. Werminghoff dans le tome Ier de la *Geschichte der Kirchenverfassung Deutschlands*, ainsi que le chapitre 1er de la troisième section (*Staat und Kirche in Deutschland*). La partie neuve de la présente édition comprend donc les chapitres 2, 3 et 4 (ou B, C, D) de cette troisième section.

L'auteur y traite successivement, en vingt-trois paragraphes, de la géographie ecclésiastique, de la nomination aux évêchés, de la position des archevêques, de celle des évêques, des chapitres cathédraux et collégiaux, des évêques auxiliaires, des vicaires et pénitenciers de l'évêque, des archidiacres, juges, officiaux et vicaires généraux, des paroisses et des doyennés, des ordres monastiques et des traits principaux de leur histoire interne, des confréries et des associations religieuses. M. Werminghoff étudie ensuite les droits et les revenus du pape, l'élection pontificale, les cardinaux et fournit un aperçu rapide sur les divers rouages administratifs de la curie. Un dernier chapitre traite des conciles du moyen âge (synodes diocésains, conciles provinciaux, nationaux, généraux et œcuméniques, conciles réformateurs du xve siècle).

En étudiant cette vaste matière, l'auteur suit naturellement les principes directeurs du *Grundriss*, dont son travail constitue une partie. Il résume d'abord en larges traits les développements généraux de l'institution qu'il étudie et cet aperçu est imprimé en grand texte. Il étudie ensuite le développement organique et interne de la même institution : grâce à l'emploi d'un petit texte, l'auteur est parvenu à condenser matériellement un nombre énorme de renseignements. Une attention spéciale a été accordée aux problèmes qui ont été peu étudiés jusqu'ici. L'on est vraiment heureux de trouver pour plusieurs d'entre eux une étude d'ensemble, par exemple pour la question de la position des archevêques et des évêques, pour les archidiacres, pour les paroisses et les doyennés, pour les élections pontificales et les cardinaux. D'autre part, quelle n'est pas l'utilité de synthèses vigoureuses pour des sujets comme la condition sociale du clergé, où elles nous montrent les lacunes actuelles de la documentation et appellent par là même l'attention sur les problèmes encore à traiter, ou pour les chapitres cathédraux, où elles nous offrent des traits généraux d'une histoire dont la vue d'ensemble risque de se perdre au milieu du nombre presque exagéré des monographies locales ? A signaler aussi tout particulièrement le paragraphe 40 : *Grundzüge der klösterlichen Verfassungsgeschichte*, où M. Werminghoff nous brosse en larges

Digitized by Google

traits, mais dont la précision ne laisse rien à désirer, la constitution-type des ordres monastiques.

Partout, d'ailleurs, l'on retrouve les qualités que nous avons eu à louer à propos du tome Ier paru en 1905 : dégagement des points saillants d'une évolution, qui sont mis judicieusement en vedette, groupement habile des détails autour d'idées maîtresses, nuancement délicat des faits qui appartiennent à une phase d'évolution intermédiaire, esprit pratique et spéculatif à la fois du juriste et du canoniste, clarté et précision.

Conformément au but poursuivi par le *Grundriss*, M. Werminghoff a porté spécialement son attention du côté bibliographique. A ce point de vue, son livre constitue un excellent répertoire bibliographique des institutions ecclésiastiques du moyen âge, non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe en général. Si la littérature d'expression allemande est surtout mise en vedette, celle d'expression française n'est pas négligée ; elle est même fort bien représentée. Aussi ne saurait-on assez admirer l'étendue d'information et l'érudition du distingué professeur de Koenigsberg. Nous nous sommes donné le plaisir d'examiner « à la loupe » les renseignements bibliographiques donnés en tête et en note de ces paragraphes dont la matière nous était plus spécialement familière : nous avons été émerveillés du résultat de cet examen. Pour toutes les questions l'auteur ne manque jamais de citer les publications vraiment importantes et bien rares sont les cas où l'on pourrait le prendre en défaut (1).

(1) L'on nous permettra de relever ici quelques menus oublis, que nous avons notés au courant de la plume. Nous aurions désiré voir cités, aux paragraphes 37 et 38, le travail de M. J. Laenen, *Notes sur l'organisation ecclésiastique du Brabant a l'époque de l'érection des nouveaux évêchés (1559)*. Anvers, 1904 ; p. 178, à propos des ordres mendiants, à côté du livre de S. Pierron, celui de H. Hefele, *Die Bettelorden und das religiöse Volksleben Ober-und Mitten-Italiens im XIII. Jahrhundert*, 1911 ; p. 178, n. 2, à propos de sources de la vie de saint François d'Assise, l'article de A. Fierens, *La question franciscaine*, paru dans cette *Revue*, 1906, t. VII, p. 410 svv. ; à propos des origines de l'ordre de sainte Claire, l'article du P. Pascal Robinson, *The rule of St Clare and his observation in the light of early documents*, paru dans l'*American Ecclesiastical Review*, 1912, p. 398-414 ; à propos des spirituels, le travail du P. R. de Nantes, *Histoire des spirituels dans l'ordre de Saint-François*. Paris, 1909, et le travail du P. F. Callaey, *L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale*, Louvain, 1911. Tout en citant l'article de M. G. Kurth sur Lambert le Bègue, publié à l'occasion du travail de Greven, M. Werminghoff n'admet point que les béguines doivent leur origine au prêtre liégeois. Cela nous semble cependant hors de doute. A signaler à ce sujet l'article de Mgr Schoolmeesters, *Lambert le Bègue et l'origine des béguines*, paru dans *Leodium*, 1912, p. 125-132. P. 219, à propos du synode diocésain, l'auteur pouvait citer l'étude de G. Savagnone, *Le origini del sinodo diocesano*, paru dans les *Studi in onore di Biagio Brugi*, Palerme, 1910. A propos du grand schisme nous n'avons pas rencontré la mention du livre de L. Salembier, *Le grand schisme d'Occident*, plus récent que le travail de Gayet ; p. 228, le travail de A. Kneer sur les théories conciliaires appelle la mention de celui de M. H. X. Arquillière, *L'origine des théories conciliaires*. Paris 1911.

Digitized by Google

Quant à l'ensemble du travail, M. Werminghoff a appliqué partout le principe excellent qu'il développait dans l'introduction de l'édition de 1905 : « J'écris comme protestant, mais aucun mot, aucune expression n'offusquera ceux qui ne partagent ma croyance. L'historien protestant du moyen âge doit savoir penser « catholiquement »...» Cette impartialité, l'auteur a su la garder cette fois encore dans les chapitres nouveaux ajoutés à son premier essai. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de ce livre, qui se révèle, par tout ce que nous en avons dit, comme une publication de première valeur.

L. Van der Essen.

Mgr Minguella y Arnedo. *Historia de la diócesis de Sigüenza y de sus obispos.* Madrid, Imprenta de la Revista de Archivos. 1910, 1912, 1913. 3 vol. in-4, viii-675 ; x-705 et 710 p. Le vol. Pés. 12.

Ce livre comptera parmi les meilleures monographies diocésaines. C'est un travail complet et définitif sur l'église de Sigüenza, en même temps qu'une mine de renseignements sûrs pour d'autres parties de l'Espagne.

Il est le fruit de trois carrières d'historiens. L'auteur, qui donne son nom à l'ouvrage, est l'évêque actuel du diocèse, déjà connu par des travaux fort appréciés, entre autres une monographie, *San Millan de la Cogulla*, (Madrid 1883, un vol. in 8). Quand il prit possession de son siège en 1898, il trouva de nombreux matériaux sur l'histoire de Sigüenza, rassemblés par deux ecclésiastiques, qui étaient décédés depuis la première moitié du xixe siècle. L'un, Roman Andrés de la Pastora avait laissé plusieurs milliers de feuilles manuscrites et une ébauche d'un catalogue des évêques de Sigüenza jusqu'au xiiie siècle. L'autre, Mariano Juarez, avait poursuivi ce catalogue jusqu'en 1855.

Ce sont ces travaux, conduits avec une saine critique, que Mgr. Minguella a complétés et publiés. Auparavant il a confronté avec les documents originaux chacune des données de ses devanciers. Il a revu, pièce par pièce, les archives de sa cathédrale, dont il nous fait connaître, dans le premier et le second volume, la collection diplomatique complète. Il a dépouillé les actes capitulaires et les actes du municipe de Sigüenza. Enfin, il a puisé à une source fermée à ses prédécesseurs : aux archives du Vatican, où le seul index des bulles et des registres qui concernent l'évêché de Sigüenza occupe soixante-dix pages.

Comme toutes les monographies diocésaines, l'histoire de Sigüenza tient surtout dans les biographies de ses évêques. Elle en offre un catalogue critique, qui redresse les erreurs et les omissions des anciens historiens de l'Eglise espagnole, Gil Gonzalez Davila et Sanchez Portocarrera. Sur la question encore obscure de la délimitation des

Digitized by Google

diocèses dans le haut moyen âge, Mgr Minguella apporte, en ce qui concerne son diocèse, des précisions fort justifiées. Dans le débat toujours ouvert sur les patrons de Sigüenza, sainte Livrade et saint Sacerdote, et sur l'authenticité de leurs reliques, il garde l'attitude prudente que commande l'absence de documents irrécusables. Toutefois il expose les raisons plausibles. sinon péremptoires, qui l'inclinent à admettre comme de sainte Livrade le corps qui se vénère dans la cathédrale de Sigüenza et comme de saint Sacerdote, évêque de Limoges, le chef qui s'y conserve.

Mgr Minguella a eu l'heureuse idée de compléter son travail par la monographie de chacun des archiprêtrés qui composent son diocèse Il le termine par une notice sommaire sur les personnages marquants, ecclésiastiques ou séculiers, originaires de Sigüenza.

En un mot, ce livre apporte une précieuse contribution à l'histoire de l'Église espagnole. Puisse ce haut exemple du savant prélat être imité dans les trop nombreux diocèses de la péninsule qui n'ont pas encore leur monographie régionale ou qui n'ont que des ouvrages sans documentation directe et sans critique P. SICART.

Dr H. BAIER. *Päpstliche Provisionen für niedere Pfründen bis zum Jahre* 1304. (Vorreformationsgeschichtliche Forschungen. éd. H. FINKE. T. VII). Munster, Aschendorff, 1911. In-8, VII-342 p. M. 8,75.

Parmi les fonds des archives vaticanes qui ont plus spécialement attiré l'attention des érudits, il importe de citer, presque en premier lieu, celui des suppliques et des lettres communes, ayant trait principalement à la collation des bénéfices : il n'y a guère de pays, peut-on dire, qui n'en ait tiré quelque publication. Ces publications, toutefois, concernent à peu près exclusivement la période des papes d'Avignon, et cela n'a rien d'étonnant : ce n'est que depuis le pontificat de Jean XXII que les lettres communes ont été enregistrées séparément de façon à constituer des groupes nettement distincts, et les suppliques ne nous sont conservées qu'à partir du règne de Clément VI. C'est à la même époque que les dispositions canoniques et les règles de chancellerie qui président aux provisions, à la présentation des suppliques et à la rédaction des lettres deviennent abondantes et précises. Nous apprenons ainsi à connaître la période de plein épanouissement du système bénéficial de la curie sans avoir assisté à ses origines, et les quelques essais que nous possédons concernant les périodes antérieures — l'excellent ouvrage de M. J. Haller, *Papsttum und Kirchenreform* (Berlin, 1903) en fournit la preuve — sont loin de donner une réponse suffisante aux questions qui se présentent nombreuses et pressantes, à

Digitized by Google

l'esprit du chercheur : dans quelles circonstances les papes ont-ils été amenés à supplanter les patrons et collateurs naturels ? quels sont ceux qui ont été les premiers à bénéficier de leurs empiètements ? n'y eut-il pas de résistance et comment put-elle être réduite ? quels furent au début le rôle et l'importance des protecteurs et des exécuteurs ? enfin le formulaire des lettres de provision fut-il toujours aussi fastidieusement long qu'à l'époque d'Avignon et dans la négative quelles furent les étapes successives de son développement ? A toutes ces questions et à d'autres encore M. Baier essaie de répondre par le menu dans les différents chapitres du remarquable mémoire qu'il présente au public. Nous ne pouvons songer à le suivre dans tous les détails d'un exposé extrêmement fouillé ; mais nous ne résistons pas au plaisir de noter au hasard de la lecture quelques-unes de ses constatations les plus intéressantes et de dégager si possible quelques idées maîtresses de l'ensemble.

Le premier mandat pontifical de provision qui nous reste émane du pape Innocent II et remonte à l'année 1137. Les successeurs d'Innocent se contentent, comme lui, de quelques collations occasionnelles jusqu'à ce Adrien IV, aux environs des années 1156-1158, semble poser en principe que le Saint-Siège a le devoir de procurer des bénéfices aux clercs qui lui témoignent quelque fidélité spéciale. Sous le règne d'Innocent III les réservations individuelles se multiplient, mais il importe de noter que son registre nous est conservé d'une façon beaucoup moins fragmentaire que celui de ses prédécesseurs ; il ne semble pas d'ailleurs qu'Innocent ait innové quant aux principes.

Changement de programme au XIIIe siècle à cause des réservations générales : elles multiplient considérablement les cas d'intervention pontificale. Sous Honorius III l'augmentation est frappante ; une baisse se dessine sous Grégoire IX ; nouvelle augmentation sous Innocent IV, suivie d'un nouveau recul sous Alexandre IV et pendant les deux premières années du pontificat d'Urbain IV, qui parait être infiniment plus entreprenant durant la troisième année de son règne. Dans la suite le chiffre reste à peu près ce qu'il était sous Honorius III, sauf sous Benoit XI, où il monte brusquement. Ce fut la France, qui, en règle générale, eut le plus à souffrir des entreprises du Saint-Siège : elle eut à fournir près de la moitié des provisions sous Honorius III, Alexandre IV et Boniface VIII ; environ le tiers sous les autres pontificats. L'Allemagne et l'Italie suivent de près ; une minime partie seulement du total va à l'Angleterre et à l'Espagne ; les autres pays ne comptent pas.

Cet exposé, basé sur les données des registres, reflète-t-il exactement la situation ? M. Baier ne le croit pas. Il passe en revue les réclamations d'églises et de chapitres, qui n'ont pas l'air, d'après les documents, d'être trop éprouvés ; il étudie l'importance de la répartition des bénéfices ecclésiastiques dans la lutte entre la papauté et l'empire ; il examine les hésitations d'Innocent IV et d'Alexandre IV dans l'application des

Digitized by Google

mesures destinées à remédier à la multiplicité des expectatives ; il constate par certaines lettres d'Urbain IV que son prédécesseur a décrété des provisions que nous ne connaissons pas par ailleurs, et il conclut que l'enregistrement des mandats devait être bien incomplet. L'existence de provisions papales indirectes, faites par l'intermédiaire des légats pontificaux, complique d'ailleurs la situation ; car encore que leur nombre a dû être considérable, les renseignements précis à leur sujet font absolument défaut.

Malgré cela, on peut se rendre compte que les interventions du Saint-Siège profitaient avant tout aux Italiens, et plus spécialement aux clercs pauvres pendant le XIIe et au personnel de la curie pendant le XIIIe siècle. Cette conclusion d'ensemble, M. Baier ne la formule pas aussi explicitement, mais elle ressort clairement de l'examen minutieux qu'il fait des différents pontificats. Il a très bien saisi, du reste, l'importance en quelque sorte primordiale de la question et le chapitre qu'il lui consacre me paraît être le plus intéressant de son livre. Les âpres critiques, dit-il (p. 70), auxquelles les provisions pontificales furent en butte pendant le bas moyen âge, trouvèrent en partie leur raison d'être dans l'insuffisance morale des bénéficiaires. Pour juger sainement il importe donc de savoir s'il en était de même au début, si l'abus, en d'autres mots, était en quelque sorte inhérent au système.

Jusqu'au pontificat d'Adrien IV les bénéficiers qu'on rencontre se recrutent dans des milieux très divers : ce sont des savants, des dignitaires, des étudiants, des pèlerins ou des hommes d'affaire de passage à la curie. Alexandre III intervient de préférence en faveur des clercs pauvres et de ceux qui ont été lésés dans leurs intérêts par suite des contingences politiques du jour ; peu de curiaux ; quelques personnages recommandés par les rois et les princes. Les renseignements sur la période qui s'étend de Lucius III à Innocent III sont trop rares pour permettre des conclusions précises ; en revanche le pontificat d'Innocent III se prête à une étude approfondie.

Ici M. Baier n'examine pas seulement les provisions faites par ce pape en empiétant sur la compétence des collateurs ordinaires ; il passe également en revue les collations qui revenaient de droit au Saint-Siège. Aux premières, les clercs pauvres ont la plus grande part ; suivent ceux qui ont des relations influentes à la curie et les protégés des grands. Quant aux secondes, elles paraissent avoir été régies par des vues particulières : en cas de dévolution, les bénéfices vacants vont de préférence aux sous-diacres pontificaux, aux employés de la chancellerie, aux clercs des cardinaux et, exceptionnellement plutôt, à des bénéficiers locaux ; en cas de décès en cour de Rome, la succession est recueillie par les parents du défunt ou du pape ; les vacances par consécration épiscopale profitent deux fois à des sous-diacres pontificaux, une fois à un parent du pape ; les bénéfices résignés à la curie vont à peu près régulièrement aux parents ou amis du démissionnaire. Bref, si Innocent III songe à ceux dont l'entretien est à charge du trésor

Digitized by Google

pontifical quand il dispose de bénéfices qui attendent de lui leur titulaire, il semble ne pas être guidé par des considérations financières dans les collations que nous appellerons usurpées.

Dans les provisions qu'il entreprend d'imposer, Innocent III aime à se prévaloir auprès du collateur ordinaire soit des avantages qu'il peut espérer retirer de la nomination faite, soit des vertus et des capacités du titulaire imposé ; chez les curiaux et les parents du pape ces dernières considérations sont remplacées par l'énumération des services qu'ils ont rendus à l'Église

Le mérite des clercs, il était sans doute difficile au pape d'en parler en connaissance de cause : pendant le très court passage qu'ils faisaient à la curie ils ne se montraient que par leurs bons côtés et les lettres de recommandation dont ils pouvaient être munis ne leur connaissaient évidemment que des qualités. Les inconvénients du système étaient corrigés par l'examen qu'ils avaient à subir au lieu où se trouvait le bénéfice conféré.

Quant à l'utilité que le collateur ordinaire avait à attendre de la collation, elle ne pouvait être effective qu'en cas de résidence. Or les curiaux et les familiers des princes et des cardinaux étaient retenus par leur charge ; les parents du pape préféraient sans doute le séjour à la curie et la présence des gradués était nécessaire, le plus souvent, à l'université. Mais, encore que les preuves documentaires fassent défaut, on peut présumer avec M. Baier que les clercs pauvres résidaient ainsi qu'une partie tout au moins des sous-diacres pontificaux : or c'est à leur avantage surtout que se faisaient les empiètements du Saint Siège.

Après Innocent III la situation devient moins idéaliste. Les clercs pauvres, certes, recueillent encore un grand nombre de provisions : mais à partir d'Urbain IV qui substitue l'examen à la curie à l'ancien examen local, ils semblent passer petit à petit à l'arrière-plan et sous Boniface VIII ils sont écartés des bénéfices dont les revenus dépassent un maximum déterminé. Ils ont à faire, en réalité, à partie plus forte qu'eux. Les papes du XIIIe siècle désirent fournir des ressources aux membres des grandes familles d'Italie ; la richesse des chapitres et les vicissitudes politiques les font affluer dans les Pays-Bas, au Nord de la France et en Angleterre ; lorsque celle-ci proteste contre les charges écrasantes qui pèsent sur elle, le fardeau des deux autres pays n'en devient que plus lourd. D'autre part, le personnel de la curie augmente, le besoin d'argent se fait sentir de jour en jour davantage à la cour pontificale et les provisions faites aux curiaux se multiplient de façon remarquable. Le système bénéficial prend nettement le caractère d'un système financier, destiné à alléger les charges du trésor. Dorénavant l'attribution de bénéfices sans charge d'âmes, dans lesquels le bénéficier non résidant ne devra pas se faire remplacer par un vicaire réclamant une partie notable des recettes, deviendra la règle : un procureur y touchera les revenus et y veillera aux intérêts du titu-

Digitized by Google

laire. A partir d'Innocent IV la multiplicité des prébendes devient chose commune.

La concision indispensable à ce compte rendu nous empêche d'exposer comment M. Baier s'efforce de déterminer avec précision les différents groupes de clercs auxquels s'applique le titre de *curialis* ainsi que le montant des revenus dont ils ont pu disposer. Des pages de très grand intérêt sont consacrées à l'examen des bases juridiques des provisions papales ainsi qu'à l'étude de la nature des bénéfices qui en furent l'objet, et les tables dressées à ce sujet aux pages 141 à 143 et 145 à 149 sont des plus significatives. L'auteur consacre un chapitre spécial aux efforts faits par les collateurs pour se prémunir contre les entreprises du Saint-Siège ; mais les privilèges qu'ils ont pu obtenir à ce sujet sont en quelque sorte sans importance, puisqu'il suffisait au pape d'y déroger, au besoin par une mention spéciale, dans le *non obstante* de la lettre de provision, pour les rendre caducs. Mieux que les privilèges, la constitution « Execrabilis », édictée par Alexandre IV le 5 avril 1255, fut une sauvegarde contre les abus de l'expectative. Les cinq derniers chapitres du livre traitent des protecteurs, moniteurs et exécuteurs, des provisions en rapport avec le droit canon et la littérature du XIIIe siècle, des essais de résistance de la part des collateurs et des chapitres et de leurs résultats — pages d'un intérêt considérable, parce qu'elles montrent comment le droit nouveau de l'ingérence pontificale a dû se frayer lentement et péniblement son chemin —, et enfin de la forme donnée par les papes à leurs bulles de provision et de son évolution. Dans les plus anciens textes le pape n'oblige pas le collateur, il le prie de se rendre à son désir ; s'il doit revenir à la charge, sa prière devient un ordre. Au bout de fort peu de temps du reste la terminologie employée perd sa signification littérale : à l'époque du concile de Latran, nous dit M. Baier, et peut être déjà sous Adrien IV, tous les mandats de provision, quelle que fût la formule employée, furent également obligatoires. L'auteur s'occupe aussi des lettres *in forma communi* et *in forma generali :* c'est un sujet qui mérite d'être repris, par une étude approfondie des textes originaux et complets, tant pour le XIIe et XIIIe siècles que pour les siècles suivants.

On ne se figure pas aisément la somme de travail que M. Baier a dû fournir pour arriver aux conclusions que nous avons essayé de dégager de son ouvrage. Non seulement il a fallu analyser et étudier jusque dans les moindres détails les résumés des bulles de provision de trente pontificats, mais il a fallu les rechercher patiemment parmi les textes innombrables que contiennent les regestes de Jaffé, de Potthast, de Pressuti, des membres de l'école française de Rome. Pour atteindre la perfection, il eût fallu compléter les résumés par une étude minutieuse des registres conservés aux archives du Vatican. A cette dernière opération M. Baier a renoncé parce que ses fonctions d'archiviste grand-ducal de Bade l'ont empêché de se rendre à Rome.

Digitized by Google

Nous sommes bien aise, du reste, qu'il n'ait pas attendu de faire ce voyage pour nous communiquer le résultat de ses patientes investigations : sauf pour les *formalia*, où elle est indispensable, nous croyons que l'étude des textes *in extenso* ne modifierait pas considérablement l'exposé qu'il nous donne. Nous regrettons davantage que son travail se présente sans introduction comme sans vue d'ensemble et sans conclusion générale. Le livre, quelque méritoire qu'il soit, est tout entier à la microscopie des détails. A moins d'être familiarisé avec les problèmes posés par l'étude du système bénéficial du moyen âge, le lecteur tombe au beau milieu d'un sujet dont il ne voit pas les attaches avec des questions d'ordre plus général ; il est entraîné à travers un examen minutieux de centaines de textes, sans que l'on songe à lui faciliter le travail intellectuel par des aperçus synthétiques et récapitulatifs bien placés. Le même laconisme se remarque du reste dans les citations et références bibliographiques, qui à force d'être concises, rappellent parfois, même aux initiés, les agréments de l'algèbre. Une liste des ouvrages cités aurait remédié à cet inconvénient.

Nous n'avons que du bien à dire des tables qui terminent le volume : celle des noms de lieux et de personnes est une preuve de la richesse peu commune des renseignements contenus dans l'ouvrage, tandis que les listes des bénéficiers et des curiaux, pourvus de prébendes depuis le pontificat d'Honorius III rendra les services les plus signalés à tous ceux qui auront à étudier les affaires bénéficiales antérieures à la période d'Avignon. Il est à regretter, peut-être, que M. Baier n'ait pas ajouté des listes analogues pour le XIIe siècle. Ce n'est, certes, pas une lacune, car toutes les provisions de cette époque ont été étudiées une à une dans le corps du travail. Mais il existe un vieil adage qui dit : *quod abundat non vitiat*. Pour la facilité du chercheur, c'était, croyons-nous, le cas de l'appliquer. A. FIERENS.

Dr KARL MEYER. *Blenio und Leventina von Barbarossa bis Heinrich VII. Ein Beitrag zur Geschichte der Südschweiz im Mittelalter mit Urkunden*. Lucerne, Haag, 1911, In-8, XII-284-100*p.

Blegno et Léventina : c'est ainsi que s'appelent deux vallons du canton du Tessin, dans la Suisse italienne, partant l'un de Lukmanier, l'autre du Saint-Gothard, pour se rejoindre à Biasca ; anciennement le nom de Léventina s'étendait, en outre, à la vallée plus large qui s'étend de Biasca à Bellinzona et qui se nomme aujourd'hui la Riviera. Le passage de Lukmanier fut utilisé depuis la plus haute antiquité ; celui du Saint-Gothard ne s'ouvre qu'à la fin du XIIe siècle, mais il acquiert d'emblée une importance internationale, puisqu'il constitue la voie de communication la plus courte entre les régions du Rhin et les pays du Pô. C'est lui, du reste, qui donne aux trois vallées étudiées par M. Meyer leur impotance historique : pendant les longues luttes entre

Digitized by Google

le sacerdoce et l'empire on comprend l'importance que présentait leur possession pour les princes allemands.

Nous ne pouvons songer à analyser par le menu l'exposé, nécessairement tout en détails, du savant professeur de Lucerne, certaines parties de son livre, consacrées à l'étude de la situation économique des régions en cause, n'ayant d'ailleurs pas de rapport direct avec l'objet de la *Revue*. Mais il est de notre devoir de rendre hommage à l'auteur pour la patience et la persévérance avec lesquelles il a épluché les archives, peu connues et souvent dispersées, se rapportant à son sujet, et pour l'esprit de méthode qui a présidé à l'ordonnance générale de son travail. Dans une première partie M. Meyer examine le régime de la propriété terrienne : les communaux constituent, dit-il, à côté de l'église paroissiale, le lien le plus solide entre les habitants d'une même localité. Une seconde partie s'occupe des droits des seigneuries — droits étendus et variés qui furent souvent cause de conflits. L'auteur distingue à bon droit entre seigneurs laïcs et seigneurs ecclésiastiques et termine son étude de l'organisation économique des Tre Valli par un aperçu de l'organisation sociale : les hommes libres constituent la grande majorité ; les non-libres apparaissent sous le nom de *servi, ancille, homines de masnada;* ils se libèrent non seulement par rachat, mais encore par mariage. La troisième partie de l'ouvrage a trait aux choses administratives, judiciaires et financières ; la quatrième est consacrée aux vicissitudes politiques de la région aux XIIe et XXIIIe siècles et pendant les premières années du XIVe. Parmi les appendices nous signalerons surtout le septième : *Die Gotteshäuser des Ambrosianischen Sprengels.* Les documents inédits, qui occupent les 100 dernières pages du volume, sont publiés avec soin ; une carte peut-être un peu rudimentaire facilite l'intelligence du texte.

Le livre de M. Meyer constitue une contribution importante à l'histoire d'une région encore peu étudiée et d'autant plus intéressante qu'étant restée à l'écart, en raison de sa situation géographique, des bouleversements du haut moyen âge, elle a pu conserver jusqu'à une époque relativement récente des institutions disparues ailleurs de bonne heure.

A. FIERENS.

N. HILLING. *Die Offiziale der Bischöfe von Halberstadt im Mittelalter.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 72.) Stuttgart, F. Encke, 1911. In-8, VII-134 p. M. 5.

L'auteur de cette étude (1) traite, dans un premier chapitre, de l'origine des officiaux en Allemagne. On sait que l'institution est d'ori-

(1) L'auteur avait déjà publié en 1902 une étude intitulée : *Die Halberstädter Archidiakonate im Mittelalter.* Le présent travail en est la continuation. M. Hilling se propose de terminer son œuvre par une étude sur l'organisation des doyennés dans le diocèse d'Halberstadt.

Digitized by Google

gine française ; c'est à l'Église gallicane que l'Église germanique l'a empruntée. Elle fut introduite en Allemagne un demi-siècle après avoir paru en France : le plus ancien official allemand qui soit connu est, d'après M. Hilling, le doyen du chapitre de Trèves Guillaume, qui, en 1221, fonctionne comme official de l'archevêque.

Au surplus les diocèses du Sud de l'Allemagne, avant d'adopter l'official tel que le leur présentait la pratique de la France et de l'Angleterre, essayèrent d'utiliser, pour l'administration de la justice spirituelle de l'évêque, des *judices delegati* institués conformément aux principes du droit canonique classique sur la *jurisdictio delegata*. Ainsi deux procédés furent, à la fin du XIIIe siècle, employés concurremment en Allemagne pour l'exercice de la juridiction épiscopale : l'official agissant au nom d'un mandat général, qui lui confie la juridiction ordinaire, si bien qu'il est en quelque façon la voix de l'évêque et qu'on ne saurait appeler de sa sentence à celle du chef du diocèse, et les juges délégués agissant en vertu d'une délégation spéciale et rendant des décisions dont, d'après le droit commun, il est toujours permis d'appeler à l'auteur de la délégation. J'ai hâte d'ajouter que le premier système, infiniment plus pratique et plus commode, ne tarda pas à supplanter le second même dans les diocèses de l'Allemagne du Sud.

Les causes qui déterminèrent la création des officialités sont nettement résumées par M. Hilling : elles sont d'ailleurs les mêmes en Allemagne qu'en France. La multiplicité des affaires ; l'insuffisance de la juridiction synodale ; l'introduction, grâce à la renaissance du droit romain, de la procédure dite romano-canonique, infiniment plus compliquée que la procédure amorphe suivie précédémment dans les cours ecclésiastiques, tout cela contribua à provoquer la création d'un nouvel organe de la juridiction épiscopale. Ce nouvel organe, ce fut, non un bénéficier indépendant et inamovible, mais un fonctionnaire amovible et révocable, n'existant que par la volonté de l'évêque dont il était l'ombre, et n'ayant par lui-même aucun pouvoir. La création des officiaux fut dans l'Église une réaction contre l'indépendance des auxiliaires de l'évêque investis de bénéfices, tels les archidiacres : M. Hilling a raison de comparer cette réaction à celle qui vers la même époque, amena, dans la société civile, la substitution des prévôts et baillis aux vassaux.

Après avoir exposé ces idées générales, l'auteur s'efforce de déterminer la date et le nom des premiers officiaux du diocèse d'Halberstadt, et des diocèses voisins de Hildesheim, de Münster, d'Osnabrück, de Minden, de Paderborn, de Brême, de Magdebourg et de Mersebourg. Il conclut que dans ces diocèses, l'official apparaît à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, de 1291 à 1330. Il faut toutefois faire une exception pour le diocèse de Münster, où l'officialité fonctionne dès 1265 : peut-être faut-il expliquer cette anomalie par l'importance du diocèse, et sa situation géographique plus rapprochée des régions occidentales où s'était d'abord répandu l'usage de confier la juridiction épiscopale à des officiaux. En somme les évêques du Nord de l'Alle-

Digitized by Google

magne ont constitué des officiaux plus tard que leurs collègues des autres pays germaniques, et même plus tard que leurs propres archidiacres, soit que la juridiction synodale ait pu fonctionner plus longtemps dans ces régions, soit que les évêques aient eu des raisons de ménager les archidiacres, toujours hostiles à la création de l'official épiscopal. L'auteur étudie ensuite les officiaux créés non pour un diocèse, mais pour une circonscription particulière d'un diocèse ; il y en eut dans les diocèses de Münster, d'Halberstadt et de Hildesheim. A la différence des officiaux forains des diocèses français, ces officiaux affectés à des circonscriptions sont placés sur le même pied que l'official de la cour épiscopale : au lieu de lui être subordonnés, ils ont la même compétence, mais restreinte à un territoire déterminé. — M. Hilling donne alors une liste minutieusement établie des officiaux d'Halberstadt depuis leur origine jusqu'à la Réforme : il fait connaître, non seulement leurs noms, mais, autant que possible, la durée de leurs fonctions, leurs titres scientifiques et leur carrière ecclésiastique avant et après l'époque où ils présidèrent au tribunal épiscopal. Il en déduit diverses observations intéressantes, notamment celle-ci, que les officiaux sortaient en général de la bourgeoisie, tandis que les archidiacres comme les chanoines, appartenaient plutôt aux classes aristocratiques. On lira aussi avec autant d'intérêt que de profit les pages consacrées par l'auteur à l'étude du titre que prend l'official, des qualificatifs honorifiques qu'il y ajoute et du rang qui lui est assigné.

M. Hilling en vient alors à préciser la situation juridique de l'official. On a déjà dit qu'il n'est point un juge délégué, chargé de la mission de juger telles ou telles causes ; c'est un mandataire investi d'une juridiction ordinaire qui ne lui appartient pas, mais qui appartient à l'évêque, dont il n'est que le reflet. Ce mandataire, qui dépend absolument de l'évêque, exerce sa juridiction comme lui-même l'exercerait. M. Hilling croit pouvoir ajouter qu'il se conforme en l'exerçant à des règles posées par la loi ou la coutume. Mais il va de soi que le mandat dont il tient ses pouvoirs, peut toujours être révoqué ou limité par l'évêque ; il tombe naturellement par la mort ou la démission de celui dont il émane. Enfin, la juridiction de l'official (au moins de l'official principal) est si bien celle de l'évêque qu'on ne peut appeler de l'official à l'évêque : l'appel, en effet, ne se conçoit que comme déférant une sentence à une juridiction supérieure : or l'official et l'évêque exercent la même juridiction.

L'auteur termine son travail par des pages consacrées au fonctionnement de l'officialité d'Halberstadt. Il y a réuni tous les renseignements qu'il a pu recueillir, ils sont d'ailleurs assez maigres ; par suite de la disparition des archives, M. Hilling n'a eu à sa disposition aucun registre analogue à ceux que conservent quelques dépôts français. En tout cas il a bien tiré parti des informations qu'il possédait ; ces dernières pages complètent heureusement un exposé clair et sobre, qui rendra service à l'historien du droit canonique.

PAUL FOURNIER.

Digitized by Google

E. Brem. *Papst Gregor X. bis zum Beginn seines Pontifikats.* (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte begründet von E. Marcks und D. Schafer, herausgegeben von K. Hampe und H. Oncken. Fasc. 32.) Heidelberg, Winter, 1911. In-8, x-118 p. M. 3.20.

De cette étude clairement conçue, nettement divisée et agréablement écrite se dégage une sympathie chaude, profonde et sincère pour celui que j'appellerais volontiers l'ami de saint Dominique et le guide respecteusement aimant de saint François. Dans ces dernières années il a souvent été question de lui à cause des recherches dont le saint d'Assise est l'objet ; mais on l'a étudié surtout dans ses rapports avec le Poverello, et comme M. Brem le fait judicieusement observer, à peu près exclusivement d'après les sources franciscaines.

L'auteur élargit le programme : il approfondit avant tout l'action politique du cardinal Hugolin et s'efforce d'en dégager quelques traits distinctifs de son caractère qui permettent de mieux saisir son tempérament religieux. Les préoccupations franciscaines ne disparaissent pas du livre : elles y tiennent, au contraire, une place importante. L'amitié du cardinal fastueux, rusé et lettré pour le mendiant naïf et dédaigneux de la science que fut saint François apparaît comme un problème à élucider et la part prépondérante qu'il prit à la direction de l'Ordre retient nécessairement l'attention du biographe.

Hugues ou Hugolin, de la maison des comtes de Segni, naquit à Anagni aux environs de l'année 1170. Il étudia la scolastique à Paris (son séjour à Bologne nous paraît insuffisamment prouvé) et fit de bonne heure son apparition à la curie. Devenu cardinal-diacre de Saint-Eustache en 1199, peut-être en 1198, et cardinal-évêque d'Ostie en 1206, il fut jusqu'en 1216 un des collaborateurs assidus d'Innocent III. Il n'eût pu se trouver à plus haute école. Dans les démêlés entre Philippe de Souabe et Othon de Brunswick il servit avec habileté les vues du grand pape et il ne resta pas étranger à l'élévation de Frédéric II au trône impérial. Sous le pontificat d'Honorius III la majeure partie de son activité se localise dans l'Italie septentrionale. Dans ce pays d'individualisme et de rivalité intense, il ne connaît pas que le succès, mais il y fait ample provision d'expérience et sa politique s'y caractérise par un sens très développé des réalités. Dans son diocèse d'Ostie il s'appuie sur un parent, Richard Conti, pour réprimer des abus, et le choix de cet ennemi des Hohenstaufen semble indiquer que sa confiance en Frédéric II commence à fléchir. Tandis que les conflits anglo-français trouvent le collège des cardinaux divisé et le pape indécis, Hugues se range constamment du côté de l'Angleterre. Honorius III se rend compte d'ailleurs de sa supériorité politique et subit souvent son influence. S'il ose lui faire résolument la leçon dans les questions financières, il lui abandonne, en revanche, les affaires monastiques. Le cardinal se mouvait avec aisance au milieu des diffé-

Digitized by Google

rents ordres et s'appropriait avec facilité l'esprit de chacun d'eux. Cet homme d'une activité étonnante cachait au fond de soi une âme religieuse et sentait de temps en temps le besoin de se reposer dans le calme de la vie monacale de l'agitation incessante qui l'entourait.

Dans sa jeunesse, Hugues avait sympathisé avec les tendances ascétiques de son maître, le savant Raynaud de Cîteaux, dont l'idéal quelque peu aristocratique était fait de solitude et de mépris pour les choses de ce monde. L'idéal franciscain, tout d'amour et de dévouement, fut une surprise pour le cardinal. Il se familiarisa avec lui au point que ce fut un bonheur pour François de voir l'évêque d'Ostie accepter le protectorat de l'Ordre. Avec tact et modération celui-ci se mit à faire droit aux exigences du jour, répudiées ou méconnues par le saint, modifiant les règles, s'appliquant à rendre viable l'institution dont les destinées lui étaient confiées, suppléant à l'insuffisance de la puissance organisatrice du Poverello, insuffisance qui se révéla en présence de l'essor rapide de la jeune fondation. Saint François s'aperçoit de la transformation qui s'opère, mais sa confiance naïve l'empêche de voir qu'elle est due au cardinal protecteur ; c'est le relâchement des frères qu'il en rend responsable, c'est du renouveau de leur zèle qu'il attend, jusque dans son testament, le retour aux anciennes conceptions.

Telle est la thèse de M. Brem. Elle tient le milieu entre celle de M. Sabatier qui attribue au cardinal une action malfaisante, et celle de M. Schnürer qui nous montre un saint conscient mais résigné. Pour notre part, nous ne pouvons voir en François un fondateur mystifié : les sources nous le montrent simple, bon, croyant à la puissance de l'affection, convaincu de la force entrainante de l'exemple; si elles nous permettent de lui attribuer trop de confiance dans l'avenir, elles ne nous autorisent pas à douter de sa clairvoyance dans le présent.

Le portrait d'Hugolin, tel qu'il est tracé par M. Brem dans sa conclusion, est extrêmement attachant. L'auteur y revient sur cette idée que son action politique et ses préoccupations religieuses puisaient aux mêmes sources et concouraient au même but. Un appendice concernant la date de l'entrevue de saint François et d'Hugolin à Florence termine le mémoire.

A. FIERENS.

A. HAUSS. *Kardinal Ottavian Ubaldini, ein Staatsmann des 13. Jahrhunderts.* (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, begrundet von E. MARCKS und D. SCHAFER, herausgegeben von K. HAMPE und H. ONCKEN. Fasc. 38.) Heidelberg, Winter, 1913. In-8, VIII-114 p. M. 3.

Otttaviano des Ubaldini naquit en 1214 d'une puissante famille de Toscane. Il étudia le droit à Bologne, y devint rapidement archidiacre de la cathédrale pour y monter en 1240 sur le siège épiscopal devenu

Digitized by Google

vacant par la démission de Henri de Fracta. Le 28 mai 1244 il fut promu par Innocent IV à la dignité de cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Via lata*. C'est à cette heure qu'il commence la carrière singulièrement mouvementée qu'il continue sous les pontificats d'Alexandre IV, d'Urbain IV, de Clément IV et jusqu'à l'élection de Grégoire X.

Au moment de son élévation au cardinalat, la lutte entre Frédéric II et le Saint-Siège était arrivée à un tournant décisif : quelques jours à peine après son arrivée à la curie, celle-ci se transporta, avec combien de péripéties, à Lyon : c'est de là qu'Ottaviano fut envoyé, en Lombardie, en 1247, à la tête d'une armée destinée à porter secours au légat pontifical Grégoire de Montelungo. Au point de vue militaire son action fut nulle, mais après que Montelungo se fut dégagé par ses propres forces de l'étreinte de ses ennemis, Ottaviano sut remporter quelques avantages diplomatiques en s'appuyant sur Bologne. Lorsque, après la mort de Frédéric II, le pape se décida à rentrer en Italie, il alla le cueillir à Gênes et l'entraîna dans ce voyage à travers la Lombardie, dont M. Jordan *(Les origines de la domination angevine en Italie.* Paris, 1909) a si bien décrit les ennuis. Le 10 novembre 1251 Innocent IV le chargea d'une nouvelle légation dans le nord. Le 8 mars Ottaviano faisait renouveler la ligue lombarde, mais la défaite de Rivergara, due à son inaction, montra une fois de plus son insuffisance stratégique; il fut rappelé à la curie et du vivant d'Innocent IV ne se releva pas de sa disgrâce.

Il redressa la tête après l'élection de son successeur. Pendant cinq ans il fut le véritable chef de la politique pontificale ; manifestement il la poussa dans des voies gibelines. Entré en campagne, au printemps de l'année 1255, pour combattre Manfred de Sicile, il se cantonna, comme toujours, dans l'inaction ; au mois d'août il passa avec lui un compromis qui devait être répudié par le pape, mais qui, en fait, rendit le Hohenstaufen maître de l'Italie méridionale. En même temps il entra en lutte avec Florence, mais il ne subit que des échecs.

L'énergie d'Urbain IV, qui opposa résolument Charles d'Anjou au descendant de Frédéric II, n'eut que faire de l'intervention du cardinal des Ubaldini. Sous Clément IV, il fut sans doute à la tête de l'opposition ; il réussit néanmoins à conserver assez d'influence pour faire accepter sa médiation dans quelques conflits de second plan. L'avènement de Grégoire X lui promettait une situation prépondérante comme celle qu'il avait occupée sous Alexandre IV, car le nouveau pape, qui était étranger à la curie, ne pouvait pas ne pas se confier à celui qui avait fait triompher son nom au conclave. La mort brisa ces espérances le 10 février 1272.

Ottaviano des Ubaldini fut un personnage étrange. Défenseur par position du parti et des intérêts des Guelfes, il trahit des sympathies secrètes pour les Gibelins, et ses tergiversations devant l'ennemi font supposer à ses contemporains qu'il est de connivence avec lui. Il n'oublie jamais, du reste, ses intérêts matériels ni ceux de sa famille, et

Digitized by Google

l'exercice de ses fonctions lui sert de prétexte pour accumuler des richesses considérables. M. Hauss a très bien dépeint ses tendances politiques en nuançant comme il convient leurs fluctuations et leur opportunisme ; il conclut avec raison : « Ottaviano ne s'identifia jamais complètement avec une cause ; il eut toujours une carte qu'il ne joua pas, conserva toujours quelque lien qui l'attachait à l'adversaire. Cela même l'empêche d'atteindre à la grandeur d'une figure historique : il ne s'est jamais dévoué à quelque chose de grand ! »

Nous connaissons donc parfaitement l'homme d'affaires et le diplomate ; nous voyons moins bien l'homme privé et l'homme d'église. M. Hauss nous parle, certes, de son goût du luxe et de la bonne chère, voire de sa piété et de sa foi douteuses ; il nous énumère les causes ecclésiastiques qu'il eut à juger au cours de sa carrière ; mais cet aperçu manque de profondeur ; il eût fallu lui consacrer un chapitre spécial et interroger davantage les documents. C'est le côté faible d'une étude qui possède d'autre part de solides qualités.

A. FIERENS.

Chroniques liégeoises publiées par le chanoine S. BALAU. T. I. (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire.) Bruxelles, P. Imbreghts, 1913. In-4, XXXIV-590 p.

Le présent travail est, peut-on dire, un pendant de l'étude critique du sagace auteur M. le chanoine S. Balau : *Les sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge* (cfr RHE, 1904, t. V, p. 181-183). Les textes édités sont de deux sortes : les uns se rapportent à l'histoire des temps antérieurs à Henri de Gueldre (1247-1274) ; les autres nous parlent du règne et des années postérieures au règne de ce prince-évêque et intéressent également l'histoire religieuse du pays de Liège, quoique à un degré moindre. Pour les premiers, l'auteur ne donne que de courts fragments, car ces écrits ne renferment que l'histoire de faits généralement connus. Il a surtout voulu fixer leur date exacte ; après un examen minutieux il a formulé la conclusion suivante : cette première série de textes nous révèle l'existence de trois sources historiques aujourd'hui disparues : a) une chronique latine utilisée par Jean d'Outremeuse ; b) une chronique rédigée à saint Laurent ; c) une chronique de l'abbaye de Saint-Jacques, rédigée au XVe siècle. Toute cette étude sera spécialement utile pour la reconstitution du texte de Jean de Warnant.

A partir d'Henri de Gueldre, l'auteur a donné des textes contemporains et autrement détaillés des faits racontés. Cette partie constitue de loin la plus importante de l'édition ; tout n'y était pas de l'inédit, cependant pour les textes déjà connus, l'érudit éditeur fournit une publication bien plus complète et plus sûre que celles existant avant lui, tandis que pour les œuvres perdues il a tâché de les rétablir aussi

Digitized by Google

exactement que possible d'après les données éparses retrouvées dans d'autres écrits : il suffit de lire ce qu'il donne sur la chronique de Jean le Prêtre (p. 28 et ss.) et le récit étendu du règne de Jean de Horne (p. 339 et ss.), par exemple, pour se convaincre du travail fatiguant et intelligent de recherches et de critique que leur reconstitution exigeait. Pour arriver à ce résultat le savant chanoine a fouillé dans les principaux dépôts d'archives où il pouvait se procurer des renseignements ; qu'on lise à cet effet l'introduction de l'ouvrage et les préfaces qui précèdent séparément chaque texte édité, on y trouvera en même temps une description détaillée et une critique approfondie des divers manuscrits utilisés. Remarquons au sujet de ces manuscrits que l'auteur ne s'est basé pour la présente édition que sur des textes latins à l'exception d'un seul, qu'il appelle le ms. D. allant de la guerre de Troie jusqu'en 1504, le principal de ceux qui ont aidé à reconstituer le texte de la chronique du règne de Jean de Horne, et qui était en roman. Les autres ms. romans seront examinés au tome II.

Le mode d'édition mérite toute louange. Outre d'abondantes indications bibliographiques pour les diverses parties des sources, l'auteur emploie les caractères de différente grandeur pour distinguer les parties originales des parties empruntées ; les textes sont bien divisés et numérotés, ce qui facilite les renvois. Les nombreuses variantes indiquées en note nous mettent pour ainsi dire en présence des différents manuscrits employés et nous font saisir du coup les divergences et les altérations.

Une table onomastique manque dans ce premier volume, mais c'est une omission volontaire ; en effet, elle sera annexée au tome II pour les deux volumes afin d'éviter la répétition des mêmes noms dans deux tables séparées et de faciliter ainsi les recherches du lecteur.

L'utilité de ces sources au point de vue de l'histoire religieuse est fort différente ; s'il en est dont des éditions antérieures nous avaient donné connaissance (et que la présente complète), il en est d'autres qui nous apparaissent pour la première fois et qui par conséquent contiennent des indications intéressantes sur certaines périodes de l'histoire du diocèse et de l'Église liégeoise. Pour n'en citer que deux : le récit des luttes et de la mort de Guillaume de la Marck, l'adversaire de Louis de Bourbon, nous donne de précieux renseignements sur la part du chapitre de Saint-Lambert dans l'administration temporelle du diocèse; la chronique du règne de Jean de Horne, texte reconstitué par l'auteur d'après quatre manuscrits, donne d'une manière détaillée et sûre l'histoire du règne de ce prince.

Une mention spéciale doit être faite au sujet des notes explicatives qui remplissent le volume : elles se rapportent tantôt à la chronologie, tantôt aux faits historiques divers, mais surtout nous renseignent sur la géographie et les noms de personnes (voir aussi les quatre tableaux généalogiques dans l'Introduction), aussi pouvons-nous dire qu'elles remplacent en quelque sorte la table onomastique qui manque.

É. Devester

Digitized by Google

WILLY SCHEFFLER. *Karl IV und Innocenz VI. Beiträge zur Geschichte ihrer Beziehungen 1355-1360.* Berlin, E. Ebering, 1912. In-8, 174 p. M. 4,50.

Les Allemands du XIVe siècle ont blâmé avec acrimonie les rapports de Charles IV avec la papauté. Ils ont vu en lui une créature de la cour d'Avignon et lui ont décerné par mépris le titre de « roi des prêtres »

Sans nul doute, Charles devait la royauté aux efforts combinés de la curie et des princes lésés par la politique territoriale de Louis de Bavière. Lui-même reconnut l'aide puissante que lui avait accordée la papauté, en lui prêtant serment. Mais on se tromperait étrangement si — comme on l'a trop fait jusqu'ici — on jugait la politique de Charles IV d'après les serments de 1346. En réalité, Charles n'en tint aucun compte. Ainsi, quoiqu'il eût promis de n'entrer en Italie qu'après avoir obtenu de la cour d'Avignon la confirmation de son élection, il ne rédigea jamais une demande d'approbation ; il se contenta de solliciter des faveurs et en particulier celle d'être couronné empereur. Charles s'était encore engagé à combattre les évêques intronisés sur les sièges allemands par Louis de Bavière contre le gré du Saint-Siège ; dès que Henri de Virnembourg, dépossédé par Clément VI de l'archevêché de Mayence, l'eut reconnu pour son souverain légitime, il cessa de soutenir le candidat de la curie, Gerlach de Nassau, et se retrancha dans une stricte neutralité.

Ce ne furent pas les seules déconvenues réservées à la papauté. Clément VI vit avec amertume son ancien élève éconduire ses avis, refuser la main d'une fille de France, épouser la princesse palatine Anna et se réconcilier, par ce mariage, avec la maison des Wittelsbach. Par dépit le pape excommunia à nouveau le margraf Louis l'Ancien et ses partisans. Se défiant de la politique indépendante de Charles, il s'opposa à toute expédition romaine. Il craignait que le roi se permît d'empiéter sur les droits du Saint-Siège en Italie. Charles n'a donc pas mérité la réputation que lui ont fait ses contemporains. Sa politique a toujours été indépendante de celle de la curie, sous le pontificat de Clément VI.

Quelle fut la nature des rapports de Charles et d'Innocent VI ? M. Scheffler a cherché à la déterminer, en limitant ses investigations à la politique intérieure du roi des Allemands. Les huit chapitres que comporte son étude sont fort intéressants et riches en aperçus nouveaux. Il convient de les analyser successivement.

I. — *Innocent VI et l'acquisition de Donaustauf.* — La politique d'extension territoriale poursuivie par Charles IV n'avait pas pour but l'acquisition de grands territoires, mais la création de petites enclaves qui servaient à développer l'influence de la maison de Luxembourg hors des frontières de la Bohême. Le 12 juillet 1355, il passa une convention avec l'évêque Frédéric de Ratisbonne par laquelle il acquérait, en tant que roi de Bohême, la seigneurie et la forteresse de Donaustauf en Basse-Bavière. La sanction du pape était

Digitized by Google

nécessaire. L'évêque et l'empereur la sollicitèrent. Mais, peu après, le chapitre de Ratisbonne se plaignit auprès d'Innocent VI de la vente de Donaustauf qui entrainerait, disait-il, la ruine de la mense déjà fortement endettée par l'évêque. Avant qu'une décision eût été prise à la cour d'Avignon, Charles IV fit sanctionner son acquisition par la diète de Nüremberg (décembre 1355.)

Innocent VI chargea l'évêque Bertrand d'Apt d'instruire une enquête sur les lieux (18 janvier 1356). Au mois d'avril suivant, l'évêque d'Apt entendait les membres du clergé et les bourgeois les plus honorables de Ratisbonne et s'informait soigneusement des avantages et des désavantages de l'accord passé par leur ordinaire avec l'empereur.

Le retour du délégué pontifical à Avignon coïncida presque avec l'arrivée d'un ambassadeur impérial, Burchard, burgrave de Magdebourg. Charles IV comprenait la nécessité d'éviter un conflit à un moment où sa politique d'extension mécontentait le duc d'Autriche et les princes bavarois. Burchard avait pour mission de proposer des concessions. Au cours des négociations qui s'engagèrent à Avignon, Innocent VI laissa percer son dessein de refuser de sanctionner la convention passée par l'évêque de Ratisbonne. Burchard offrit de rétrocéder la seigneurie et la forteresse de Donaustauf, dès que l'évêque de Ratisbonne aurait rendu à l'empereur les sommes d'argent qu'il avait déjà reçues et les biens échangés en Bohême. Le pape se contenta de cette solution. La concession de l'empereur n'était pourtant qu'une feinte. Il connaissait trop la situation financière de l'église de Ratisbonne pour craindre la rétrocession de Donaustauf. Il s'était, d'ailleurs, assuré de la complicité de l'évêque de Ratisbonne. Aussi il lui en coûta fort peu de paraître un fils soumis de l'Église. Ses prévisions étaient justes. Les années s'écoulèrent sans que Charles IV se démunit de son gage.

L'évêque de Ratisbonne, cité à comparaître en Avignon, démontra l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de liquider sa situation. Innocent VI pressa Charles IV de restituer Donaustauf et de consentir à un rachat (14 juillet 1360). Au lieu de se rendre aux désirs du pape, l'empereur se fit confirmer la vente de Donaustauf par l'évêque de Ratisbonne. Innocent VI ne protesta pas. En 1360, il espérait rallier Charles à sa politique italienne et obtenir des secours pour défendre Bologne, attaquée par Barnabò Visconti. D'ailleurs, l'empereur avait eu l'habileté de plier le chapitre de Ratisbonne à ses volontés, en concluant avec lui un accord. Ainsi, il arriva à son but malgré le pape et sans rompre avec lui. Il affecta une soumission apparente, mais poursuivit avec indépendance ses propres intérêts.

II. — *La politique ecclesiastique de Charles IV en Bohême.* — Après avoir donné à la Bohême une organisation politique, Charles IV songea à la doter d'une Eglise autonome. En 1344, l'évêque de Prague fut élevé à la dignité de métropolitain et relevé des liens spirituels qui le liaient à l'archevêque de Mayence. Charles jugea bon de soumettre au

Digitized by Google

nouveau dignitaire le diocèse de Breslau qui relevait de la province ecclésiastique de Gnesen, et de combattre, par ce moyen, l'influence polonaise qui y dominait Il crut incliner la curie à ses projets en lui assurant les avantages financiers dont elle était censée jouir dans la province de Gnesen. L'offre était tentante, car la levée du denier de Saint-Pierre en Silésie avait rencontré la plus vive opposition. Clément VI n'exauça pourtant pas les désirs du roi de Bohême. Soit par défiance à son égard, soit par condescendance pour le roi de Pologne, que le projet de Charles lésait gravement, il ne porta aucune décision.

Sous Innocent VI, Charles reprit ses desseins, mais sous une autre forme. Il sollicita l'érection en église cathédrale de la collégiale de Bautzen, située dans le diocèse de Meissen, et son union à la province ecclésiastique de Prague. Le pape parut, d'abord, seconder les vues royales. Des commissaires furent chargés d'une enquête sur les lieux (25 février 1354). Aucune décision n'intervint. Le pape, sans doute, avait crainte de s'aliéner le plus ferme champion de sa politique italienne, Louis Ier de Hongrie, qui était l'allié du roi Casimir Ier de Pologne. Il n'ignorait point que les projets de Charles IV portaient atteinte aux droits de ce dernier.

Le roi de Bohême crut encore possible d'insister auprès de la curie. Son chancelier déclara, en présence du légat pontifical, le cardinal Pierre d'Ostie, que la promesse jadis prêtée par Charles IV de faire payer le denier de Saint-Pierre en Silésie était caduque, puisqu'il ne l'avait faite que dans l'espoir de la séparation de l'évêché de Breslau de la province de Gnesen (12 mai 1355.) En conséquence, le Saint-Siège était prié de restituer les actes notariés qui garantissaient la promesse royale. Innocent VI consulta les cardinaux et adressa à l'empereur un refus catégorique. Quelques années plus tard, celui-ci obtint satisfaction partielle. En 1365, Urbain V nomma légat apostolique l'archevêque de Prague dans la province ecclésiastique de Prague, le diocèse de Bamberg et ceux de Meissen et de Ratisbonne qui relevaient auparavant des sièges de Magdebourg et de Salzbourg.

III. — *La succession au siège épiscopal de Constance.* — Innocent VI exerça sans difficulté le droit de nomination aux évêchés sis en Allemagne. Charles IV lui laissa toute liberté. Il y avait avantage ; sa diplomatie agissante parvint à obtenir des nominations de clercs qui lui étaient dévoués. C'était un succès en regard des années écoulées où Clément VI avait refusé de promouvoir le chancelier royal Nicolas de Prague au siège de Cologne.

Il n'y eut de conflit, sous Innocent VI, qu'à propos de l'évêché de Constance. Le 5 février 1356, le chapitre avait élu en désaccord Ulrich de Friedingen et l'évêque de Freising, Albert de Hohenberg. Le choix de ce dernier, partisan du duc d'Autriche, ne pouvait que porter ombrage à l'empereur, qui, d'autre part, désirait mettre sur le siège de Constance l'évêque Dietrich de Minden. Il écrivit au pape en faveur de son candidat. Innocent VI répondit par un refus

Digitized by Google

(3 septembre 1356). Une ambassade parvint en Avignon : elle demanda la translation de Dietrich sur un autre siège, plus avantageux, et la nomination d'Ulrich de Friedingen à Constance. Ce fut en vain. Innocent consentit à une seule concession, à la nomination d'un prélat agréable à Charles IV. Si celui-ci n'obtenait pas d'être exaucé dans tous ses désirs, du moins il avait réussi à écarter la candidature d'Albert de Hohenberg.

IV. — *Charles IV et la perception des décimes pontificales en Allemagne* (*1355-1357*). — Le 15 mai 1355, Innocent VI avait décrété la levée d'une décime triennale en Allemagne, afin de recouvrer les États de l'Église. L'impôt ne fut pas favorablement accueilli. Certains évêques feignirent d'en ignorer l'existence. Le clergé de Mayence, de Cologne et de Trêves rédigea une protestation où il exposa l'état misérable auquel les malheurs des temps l'avaient réduit. Il fut éconduit par Innocent VI qui démontra sans peine la faiblesse des arguments invoqués et écrivit, au contraire, à Charles IV de forcer les rebelles au paiement de l'impôt. L'embarras du prince fut grand. D'un côté, il craignait de s'aliéner les évêques allemands et surtout les princes électeurs. D'autre part, il ne voulait pas favoriser l'opposition du clergé. Enfin, il désirait conserver de bons rapports avec la cour d'Avignon et voyait dans le recouvrement des États pontificaux l'unique moyen de favoriser le retour du Saint-Siège en Italie. Dans ces conjonctures, Charles IV évita de se prononcer. Il ne sortit de la réserve que lors de la vacance du siège de Constance, dans l'espoir de plier Innocent VI à ses projets. Il écrivit donc sur un ton menaçant à l'épiscopat allemand, tandis que le pape lui faisait appréhender des sentences d'interdit et d'excommunication. L'opposition ne céda pas devant les menaces. Innocent VI se résolut alors à négocier avec l'épiscopat allemand. Androin de la Roche, abbé de Cluny, fut chargé de se rendre à la diète qui devait se tenir à Metz et d'y défendre les intérêts de la papauté, de concert avec l'empereur. Mais, à cette époque, les sentiments impériaux étaient plutôt défavorables à la curie. Innocent VI n'avait-il pas mis en échec la candidature de l'évêque de Minden au siège de Constance ? Charles IV cacha son dépit et prit le parti de réaliser ses projets, en profitant de la situation embarrassée du Saint-Siège. Il usa de son influence sur l'épiscopat allemand, en lui faisant consentir à une transaction. Le Saint-Siège fut prié de retirer la décime et d'accepter, en échange, une double procuration (diète de Metz, décembre 1356). Innocent VI accepta l'offre et témoigna sa gratitude à l'empereur. Mais celui-ci espérait mieux que des paroles. Il avait exprimé à Androin de la Roche le désir d'être libéré de sa promesse de faciliter la levée de la décime en Silésie. Il entendait bien se faire payer son intervention près du clergé allemand. Son obstination eut gain de cause. Le pape, qui avait besoin de l'appui de l'empereur pour sa politique italienne, céda. Il en fut de même pour le siège de Constance. Le 6 mars 1357, le plus fougueux

Digitized by Google

défenseur de l'autonomie de la royauté allemande, Léopold de Bebenburg, en était pourvu. Puis, Léopold ayant refusé la dignité qui lui avait été conférée, l'abbé d'Einsiedeln, Henri de Brandis, reçut l'institution canonique.

V. — *La bulle d'or, les prétentions de la curie à l'approbation de l'élection du roi des Allemands et Innocent VI.* — On sait que la Bulle d'or passa sous silence les prétentions de la curie à autoriser et à confirmer l'élection du roi des Allemands. Jusqu'ici ce silence a été unanimement interprété comme la négation de ces prétentions. Récemment, K. Zeumer (1) a prétendu que, si Charles IV ne les mentionna pas, ce fut uniquement pour ne pas prendre position et laisser la difficulté en suspens. M. Scheffler montre aisément que Charles IV a aboli en fait les prétentions de la curie, mais qu'il les a passées sous silence afin d'éviter un conflit avec la curie. Rien n'est plus curieux à ce sujet que l'attitude qu'il prit lors de l'élection de son fils Wenceslas. Il adressa le décret d'élection à Grégoire XI, sans demander l'approbation pontificale. Comme le pape hésitait à reconnaître l'élu, Charles fit des promesses personnelles, sans l'aveu du collège électoral, rédigea une requête dans laquelle le placet du Saint-Siège était sollicité pour l'élection et l'antidata. Bien plus, il concéda à la curie le droit, du vivant d'un empereur, de s'entremettre dans l'élection du roi des Allemands. Mais il ne faut point voir dans cette concession une négation de la Bulle d'or. C'était un simple expédient, sans conséquences pour l'avenir, nécessaire pour éviter un conflit avec Grégoire XI.

La généralité des historiens rapportent qu'Innocent VI protesta contre la Bulle d'or et qu'à partir de la publication de celle-ci les rapports amicaux cessèrent entre le Saint-Siège et l'empereur. M. Scheffler n'a pas eu de peine à prouver le contraire. Il n'existe en effet aucune trace d'une protestation quelconque de la part du pape. Bien plus, après la diète de Metz où la Bulle d'or fut publiée et à laquelle assista le délégué pontifical, Androin de la Roche, Innocent adressa à Charles IV une lettre pleine de louanges. S'il se crut offensé par le célèbre édit, il cacha du moins son mécontentement. Son attitude n'a pas de quoi surprendre. Il comptait sur l'appui de l'empereur pour seconder sa politique italienne, obtenir le concours financier de l'Allemagne et repousser les incursions des grandes compagnies dans le Comtat-Venaissin.

VI. — *Charles IV et la politique française d'Innocent VI.* — Le souci constant d'Innocent VI fut de mettre fin à la guerre franco-anglaise. Jusqu'au printemps de l'anné 1356, le pape agit seul, sans solliciter le concours de l'empereur, soit qu'il estimât son autorité suffisante pour conclure la paix entre les deux nations ennemies, soit qu'il pensât superflu de provoquer l'intervention de Charles IV qui avait été inutile lors des pourparlers de 1355. Lorsque les grandes

(1) *Die Goldene Bulle Kaiser Karls IV*, p. 194 et sq. Weimar, 1908.

Digitized by Google

compagnies menacèrent Avignon et le Comtat, le Saint-Siège invita l'empereur à s'employer activement en faveur de la paix, mais en vain. La bataille de Poitiers changea les sentiments du monarque qui craignit de voir s'affirmer la prépondérance de l'Angleterre. Une entrevue eut lieu, à Metz, en décembre 1356, entre Charles IV et le dauphin de France. Les deux princes conclurent une alliance qui, conçue dans des termes très vagues, laissa toutes facilités à l'empereur pour garder, vis-à-vis des deux ennemis, une neutralité effective. Toutefois, l'entrevue de Metz ne fut pas étrangère à la ratification de la trêve de Bordeaux (1357).

Cette trêve, qu'Innocent VI avait tant désirée, devint un danger pour sa propre sécurité. Les compagnies se replièrent vers la Provence. Le pape, plein d'effroi, sollicita des secours de Charles IV. Ce fut bien inutilement. L'empereur le paya de bonnes paroles. L'affaiblissement de la France servait ses desseins et lui permettait d'étendre son influence jusqu'aux rives du Rhône. Innocent se plaignit bien de l'attitude de Charles. Voulant, cependant, éviter de se brouiller avec lui, il parut se contenter des excuses présentées par le chancelier impérial.

VII. — *Les essais de réforme ecclésiastique de 1359.* — Vers la mi-mars 1359, Charles IV se rencontra à Mayence avec les trois princes-électeurs ecclésiastiques, le duc Rodolphe de Saxe et le comte palatin du Rhin. Bien qu'il soit difficile de préciser la nature des pourparlers qui eurent lieu à cette occasion, on sait cependant que l'empereur réclama l'abolition des abus de tout genre qui sévissaient dans le monde ecclésiastique allemand. Il adressa même une circulaire aux évêques où il leur rappela, ainsi qu'aux chapitres cathédraux, les prescriptions canoniques trop oubliées. Il protesta contre le luxe des prélats et les invita à réformer les mœurs de leurs inférieurs. Il menaça les récalcitrants de la saisie de leurs bénéfices et de leurs revenus au profit des princes temporels. Le but de Charles était moins de mettre à exécution ces mesures radicales que de pousser le Saint-Siège à intervenir et à édicter des réformes salutaires. Le succès répondit à son attente. Innocent VI écrivit à l'empereur pour le remercier de son zèle pieux ; mais il le pria de ne pas donner suite à ses menaces. Il l'avertit du danger que présentait, pour la liberté de l'Église, la saisie des biens du clergé. Il lui députa un nonce, Philippe de Cabassole, qui était chargé de savoir exactement la nature des abus reprochés à l'Église d'Allemagne. Le 29 avril 1359, une bulle parut. C'était presque le calque de la circulaire impériale, sauf qu'elle ne contenait pas de peines disciplinaires contre les clercs récalcitrants. Il est assez piquant de comparer le texte du rescrit pontifical à celui d'un autre rescrit concernant la levée des impôts dus au Saint-Siège. Ici le ton en était menacant, au lieu que là le pape semblait vouloir atténuer les reproches. La politique prenait le pas sur la religion. En dépit de la rigidité de son caractère, Innocent comprenait que la

Digitized by Google

réforme des abus lui aliénerait le clergé allemand et entraverait la levée des aides financières nécessaires pour le recouvrement des États pontificaux. Au reste, Charles IV ne persista pas dans ses essais de réforme. Ni lui ni le souverain pontife ne s'en inquiétèrent dorénavant.

VIII. — *Les bulles de Clément V « Romani Principes » et « Pastoralis cura.»* — Après la mort de Henri VII (1313), Clément V avait réglé les rapports de l'Église et de l'Empire dans deux décrétales, demeurées célèbres. L'une, « *Romani Principes* », affirmait que les serments prêtés au Saint-Siège par Henri, à l'occasion de son élection au trône d'Allemagne, constituaient de véritables serments de fidélité. D'après l'interprétation de la curie, ces serments équivalaient à des serments de vassalité. La seconde décrétale, « *Pastoralis cura* », proclamait entre autres choses la supériorité de l'Église sur l'Empire.

Vers le mois de mai 1359, Charles IV demanda l'annulation ou du moins une nouvelle rédaction des deux constitutions pontificales. Quels motifs inspirèrent le prince en l'occurrence ? Bon nombre d'historiens ont prétendu que Charles réclama la révocation des décrétales comme attentatoires aux droits de l'Empire. Au vrai, les princes électeurs ne leur reconnurent jamais une telle portée, dès l'instant qu'eux-mêmes ne les avaient pas sanctionnées de leur autorité. Charles IV fit valoir le même argument auprès de Grégoire XI, quand celui-ci voulut publier un décret relativement à l'élection du roi des Allemands. Il lui représenta que le Saint-Siège pouvait légiférer à plaisir, mais que ces lois n'auraient aucune valeur, parce qu'il ne les approuverait jamais.

Charles n'a vu dans les *Clémentines* qu'une flétrissure à la mémoire de son grand-père. Telle fut la véritable raison qui le porta à intervenir près du Saint Siège. Au surplus, les bulles d'Innocent VI relatent ce motif.

Cependant un second motif guida l'empereur. Guillaume Ockam avait attaqué la validité de son élection en 1346, à l'aide d'un argument spécieux : d'après lui. Henri VII, s'étant mis en rébellion contre les constitutions pontificales lors de l'expédition romaine, était entaché d'hérésie ; par suite, sa postérité était déchue de toute dignité jusqu'à la troisième génération. D'autre part, Charles IV ne devait pas ignorer que certains partisans de l'Église prétendaient que Henri VII avait refusé, lors de son couronnement à Rome, de prêter à la fois des serments de vasselage et des serments de fidélité au Saint-Siège. La mémoire de son aïeul était donc fort maltraitée.

Mû par ces divers motifs (1), Charles IV adressa une demande à Innocent VI par l'intermédiaire d'un ambassadeur, en vue de remédier à la réputation faite à son aïeul. Le pape répondit par une fin de non recevoir très polie (23 juillet 1359) : il avoua son intention de convoquer un consistoire.

(1), M. Scheffler combat avec raison l'opinion des historiens qui ont vu dans la demande de révocation des deux décrétales une réponse à la protestation d'Innocent VI contre la Bulle d'or. On sait en effet qu'une telle protestation n'eut jamais lieu.

Digitized by Google

Vers la fin de septembre 1360, Charles IV députa de nouveaux ambassadeurs à Innocent VI. Le moment était bien choisi. Le pape avait sollicité les souverains européens d'intervenir en Italie contre Bernabò Visconti qui menaçait de prendre Bologne à l'Église. D'autre part, l'entrée des compagnies en Provence remplissait le pontife d'alarmes. Innocent condescendit au désir de l'empereur afin de l'attirer à son parti. Une bulle (11 février 1361) déclara que, si Henri VII avait agi inconsidérément contre le roi Robert de Naples en le déclarant coupable de lèse-majesté, il n'en avait pas été moins un sujet docile de l'Église. Clément V n'avait pas voulu flétrir sa mémoire en publiant les deux décrétales, mais seulement affirmer les droits de l'Église. Innocent passa prudemment sous silence la doctrine de la suprématie de l'Église sur l'Empire, tout en laissant percer son sentiment à l'égard des *Clémentines*, qu'il considérait comme décisives.

L'étude de M. Scheffler, si riche en aperçus nouveaux, entraîne avec soi des conclusions intéressantes. Si jamais surnom fut immérité, ce fut bien celui de « roi des prêtres » décerné à Charles IV par ses contemporains. Sa vie durant, sans doute, le prince affecta une soumission apparente à l'Église et évita soigneusement tout conflit avec elle. En réalité, il poursuivit une politique égoïste, avec une sagacité remarquable et une opiniâtreté mêlée de souplesse. Il sut, en fin de compte, plier le Saint-Siège à ses volontés.

Innocent VI semble avoir montré peu de perspicacité. Son amour de la conciliation fut excessif et l'entraîna à être la dupe de l'empereur. Ses concessions répétées ne lui valurent, pour ainsi dire, aucun avantage appréciable. Charles IV ne seconda jamais efficacement les projets qui lui tenaient tant à cœur : le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre; la conquête des États pontificaux. Cependant, il faut avouer que l'affaiblissement de la France au XIVe siècle devait fatalement amener Innocent VI à rechercher l'alliance de l'Empire. C'est l'une des excuses les plus fondées en faveur de sa politique. D'ailleurs, le pontife sut ne pas entièrement exaucer les désirs de Charles IV ou, du moins, il ne s'y rendit qu'après avoir employé tous les expédients dilatoires en son pouvoir.

G. MOLLAT.

Analecta franciscana sive chronica aliaque varia documenta ad historiam Fratrum Minorum spectantia, edita a PATRIBUS COLLEGII S. BONAVENTURAE, T. V. *De conformitate Vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu* auctore Fr. BARTHOLOMEO DE PISA. Liber II, fructus I-XVI. Liber III, fructus I-XII. Quaracchi, Collège de Saint-Bonaventure, 1912. In-4, CXXVIII-558 p. Fr. 15.

On connaît l'objet des *Conformités* de Barthélemy de Pise : c'est une espèce de parallèle entre le Christ et saint François d'Assise. L'auteur a divisé son travail en trois livres, comprenant respectivement douze, seize

Digitized by Google

et douze chapitres ou méditations qu'il appelle « Fructus ». Chaque fruit est divisé en deux parties : la première est consacrée à l'étude d'une des perfections de Jésus ; dans la seconde apparaît saint François comme l'image parfaite de son divin maître. Graphiquement les quarante fruits des *Conformités* furent représentés dans les premières éditions par un arbre à vingt branches, dix à droite et dix à gauche du tronc, ornée chacune de deux fruits. Le tronc porte le Christ crucifié : au pied de l'arbre se voit saint François, à genoux, perdu dans la contemplation. Ces gravures du XVIe siècle ont été reproduites aux pages LXIV et LXVII du tome V des *Analecta franciscana*.

L'idée d'établir un rapprochement entre le Christ et François est antérieure à Barthélemy de Pise, qui doit avoir écrit son livre vers 1390. Les éditeurs nous disent (p. XXXII) qu'elle remonte à la *Vita major* de saint Bonaventure qui montre le séraphique patriarche « [*volens*] *recte per omnia Christo crucifixo esse conformis*,... *Vivens Christo viventi et moriens morienti* » ; elle se retrouve à la première page des *Actus beati Francisci et sociorum ejus* : « *beatus pater noster Franciscus in omnibus suis actibus fuit Christo conformis* » ; déjà avant 1284 le frère Salimbene avait composé un traité concernant les ressemblances entre le Christ et François et saint Bonaventure avait fourni jusqu'à l'idée de l'Arbre et des fruits dans son *Lignum Vitae*. Il est évident que l'impression des stigmates sert de première base à cette abondante littérature.

L'importance des *Conformités* réside moins dans les considérations ascétiques et mystiques qu'elles contiennent que dans les données historiques qu'elles fournissent. Barthélemy de Pise a fait un usage très large des biographies et des légendes franciscaines ; souvent il cite les sources qu'il emploie et il les reproduit généralement avec exactitude et fidélité. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été appelé à la rescousse dans les controverses littéraires récentes et que le besoin d'un bon texte se soit fait impérieusement sentir.

Il y a quelques années, nous avons fait connaître longuement aux lecteurs de la *Revue* (RHE, t. VIII, 1907, pp. 352-356) le premier volume de la nouvelle édition, publiée par les Frères Mineurs de la puissante maison d'études de Quaracchi, près de Florence. Le second et dernier volume de ce gigantesque travail sort de presse. Par le soin méticuleux avec lequel les éditeurs ont établi le texte, commenté les données et annoté les variantes, il est en tous points digne de son aîné ; par l'importance de l'introduction et l'étendue de l'*index specialis nominum et materiarum ad S. P. Franciscum spectantium* — il ne comporte pas moins de 34 pages à trois colonnes d'un texte serré (pp. 526-558) — il lui est certainement supérieur ; enfin, par l'addition d'une table de concordance avec les anciennes éditions de 1510, 1513 et 1590 (pp. 511-519) et d'une liste des emprunts faits par l'auteur aux écrits des Pères (pp. XXXIV-XXXV) et aux sources franciscaines (XXXVI-XLIV), il est fait droit aux desiderata que nous avions exprimés lors de

Digitized by Google

la publication du premier volume. Toutes ces tables se rapportent aux deux tomes.

La savante introduction, qui constitue un complément remarquable à celle du premier volume, est répartie en quatre chapitres, traitant de l'auteur des *Conformités*, des sources qu'il a utilisées, des manuscrits et des éditions précédentes de son œuvre, du sort des *Conformités* dans l'histoire littéraire et les controverses religieuses et enfin des autres ouvrages dus à la plume de Barthélemy de Pise. Le premier et le dernier de ces chapitres ne sont pas les moins neufs et sont certainement les plus intéressants : elles nous montrent en frère Barthélemy de Rinonico de Pise — qu'on a longtemps confondu avec Barthélemy Albisi de Pise — un travailleur infatigable, aux aptitudes variées. Citons au moins les principaux de ses écrits : *De vita et laudibus B. Marie Virginis* (éd. Venise, 1596), travail comparable sous plusieurs rapports aux *Conformités ; De contemptu mundi*, une série de sermons de carême datant de l'année 1398 (éd. Milan, 1498) ; *De casibus conscientie*, autre série de sermons de carême prêchés à Florence après 1390 (éd. Lyon, 1519), etc. Dans les pages consacrées à l'étude de ces travaux comme dans l'introduction tout entière nous rencontrons une documentation abondante et une érudition de bon aloi.

Dans une note perdue au bas de la page CXXIII on trouve le nom des religieux qui ont travaillé à la présente édition. Ce sont les RR. PP. Lemmens, Mencherini, Lopez, Bihl et Bughetti. Ils ont bien mérité de la science franciscaine. A. FIERENS.

P. H. DUNAND. *Histoire complète de la bienheureuse Jeanne d'Arc.* Nouvelle édition. T. I. *La jeunesse de Jeanne d'Arc de Domremy à Orléans.* Paris, J. de Gigord, 1912. In-8, XVII-648 p. Fr. 7,50.

Sans être prophète, on peut prédire de cette réédition de l'œuvre du chanoine Dunand qu'elle recevra l'accueil le plus favorable tant du grand public que des spécialistes. En effet, son sujet est des plus attrayants, il est à l'ordre du jour et, en outre, il est traité de main de maître. « Histoire complète » semble un peu prétentieux à première vue. Mais rien qu'en parcourant le volume on gagne bien vite la conviction que, loin de mentir à son titre, il contient réellement *toute* la vie de Jeanne d'Arc... et autre chose encore. Avec une exactitude qui touche au scrupule, l'auteur a examiné toutes les questions qui intéressent de loin ou de près la noble héroïne française, confrontant, discutant et combinant les informations avec beaucoup de discernement.

Après avoir affirmé dans l'introduction qu'il faut reconnaître dans cette histoire l'intervention manifeste du surnaturel sous peine de la mutiler, il y passe en revue les sources spéciales (le procès de condamnation et celui de réhabilitation) et secondaires qui fournissent la

Digitized by Google

trame du récit. Puis il oppose la Jeanne « Fille de Dieu », saine de corps et d'âme, à la Jeanne hallucinée, impulsive, dénuée d'énergie morale représentée par quelques historiens français comme J. Michelin, H. Martin, sans nommer les A. France et les Thalamas. Un aperçu préliminaire retrace les principaux faits de la guerre de cent ans avant Jeanne d'Arc (1328-1429). Ensuite l'auteur décrit et analyse la jeunesse de la libératrice de France, la phase de préparation à sa glorieuse tâche. On voit se dérouler les différentes étapes de la formation humaine, familiale, chrétienne, patriotique et surhumaine de Jeanne dans les cinq chapitres qui sont consacrés à son séjour à Domremy, son village natal. Puis vient l'exposé clair et vivant de ses efforts en vue de réaliser sa mission. Cédant aux instances toujours plus pressantes de ses « voix » qui l'excitent sans cesse à sauver la France, elle s'en va à Vaucouleurs, où elle décide non sans peine le capitaine Robert de Baudricourt à la faire conduire sous escorte à Chinon, résidence du roi Charles VII. Elle prouve à celui ci qu'elle est l'envoyée de Dieu en lui révélant son secret. Les commissions chargées de l'enquête concernant la vertu et la foi de la jeune fille aboutissent en sa faveur. Alors le roi, soutenu par quelques conseillers clairvoyants, n'hésite plus et nomme Jeanne d'Arc chef de guerre. Aussitôt la Pucelle organise un convoi et un corps de secours pour délivrer Orléans assiégée et somme les Anglais de quitter la France.

Là s'arrête le récit du premier volume. Mais alors commence la série des notes et pièces justificatives qui se prolonge durant deux cents pages environ. Celles concernant les chroniqueurs du xve siècle inféodés au parti français ou au parti bourguignon, ne sont pas les moins instructives. Les autres ont rapport à la patrie et à la famille de Jeanne d'Arc, à ses dévotions, à ses « voix », à ses voyages et aux chroniques étrangères où ses faits et gestes sont relatés. Des plans et des cartes des endroits où se passe sa jeunese permettent de la suivre aisément dans ses jeux enfantins, ses pieux pèlerinages, ses visites à Sermoise en Champagne, à Vaucouleurs et à Chinon. On le voit, le souci du fini, nous dirions presque de la minutie, a présidé à la composition de cet ouvrage. Si nous avions une remarque à énoncer, elle porterait sur l'ordonnance des matières. En effet, nous ne voyons ni l'opportunité, ni l'utilité de la méthode de l'auteur qui consiste à reprendre à la fin du volume des questions comme celles de la profession de Jeanne d'Arc, de ses habitudes chrétiennes, des prophéties à son sujet, de ses « voix », des visiteurs célestes, etc. Traitée à leur place naturelle, là où les circonstances les posaient, elles n'auraient nullement, nous semble-t-il, alangui la narration. Au reste, il n'y aura qu'une voix pour proclamer que l'œuvre richement documentée du chanoine Dunand, qu'anime le souffle vivifiant de l'enthousiasme religieux et patriotique, est bien digne de l'héroïque Française et de la chrétienne inspirée de Dieu que fut Jeanne d'Arc.

F. Callaey, O. M. Cap.

Digitized by Google

G. Doublet. *Godeau, évêque de Grasse et de Vence* (1605-1672). T. I. Jeunesse de Godeau et son épiscopat à Grasse de 1636 à 1639. Paris, Picard, 1911. In-8, VIII-224 p.

Dans une thèse doctorale présentée en Sorbonne, en 1900, l'abbé Cognet avait jeté sur Godeau un jour nouveau ; il avait fait connaître ce que furent la vie, les œuvres et l'épiscopat de celui qui tout jeune fréquenta le cercle Conrart. Et il se dégagea de cette étude la preuve que l'évêque de Grasse fut considéré à son époque comme un grand homme, qu'il exerça une grande influence sur la réforme religieuse au XVIIe siècle et qu'il fut un prédécesseur de Bossuet. Mais l'œuvre de M Cognet demandait certaines retouches : le rôle de Godeau évêque avait été laissé quelque peu dans l'ombre, et, bien que M. Lanson ait jugé trop sévèrement cette étude, elle demandait cependant son complément. C'est ce que M. Doublet s'est proposé de faire dans ses recherches sur Godeau : il apprécie hautement le travail de son prédécesseur et le mettra largement à profit, mais il estime que son œuvre ne sera pas inutile et offrira « quelque intérêt à ceux qui n'ont pas oublié que le « nain de Julie » fut en son siècle un des littérateurs et des évêques dont ses contemporains ont le plus parlé ».

M. Doublet a certes atteint son but : il nous a fait mieux connaître les premières années de l'épiscopat de Godeau. Et la suite de ses travaux donnera peut-être le dernier mot sur la vie de cet homme qui exerça une grande influence sur ses contemporains. Car M. Doublet ne nous présente que la première partie de son œuvre : celle qui étudie la jeunesse de Godeau, jusque 1639, et qui forcément sera la plus courte. La deuxième partie comprendra les 14 années où Godeau fut à la fois évêque de Grasse et de Vence (1640-1653) et le troisième volume étudiera les dix-neuf années où, après avoir résigné Grasse, Godeau fut évêque de Vence seulement (1654-1672). Cette division qu'adopte l'auteur a le tort, pensons-nous, de ne pas distinguer nettement le Godeau, d'avant l'évêché, tout adonné aux plaisirs mondains et peu soucieux des lois de l'honnêteté, du pasteur adonné tout entier aux soins de son troupeau. Et M. Doublet ne note pas assez d'ailleurs qu'il y a en Godeau de 1605 à 1639 deux hommes absolument distincts.

Quoi qu'il en soit, ce premier volume nous met sous les yeux, documents à l'appui, ce que fut l'activité épiscopale de Godeau avant 1639 : il fonde des conférences, convoque les prêtres à des synodes, visite ses paroisses, dispense au peuple la parole de Dieu. Et l'auteur a donné, avec une précision qui à elle seule prouve la valeur de son travail, un relevé complet des actes de Godeau dans son diocèse ; il a tenu en outre à signaler ses relations suivies avec les habitués de l'hôtel de Rambouillet.

Après le travail de M. Doublet il ne sera plus mis en doute, que « Godeau aimait son diocèse bien qu'il fut un des plus pauvres et des plus éloignés diocèses de France », et son exemple dut agir

Digitized by Google

sur certains évêques qui avait oublié l'obligation de la résidence. Nous saurons surtout gré à M. Doublet d'avoir mis à néant les accusations portées contre l'évêque de Grasse.

Tout d'abord la conversion de Godeau fut sincère : ce n'est pas en vue d'obtenir l'évêché de Grasse que le jeune mondain serait revenu à de meilleurs sentiments, car il refusa, au début, l'honneur que lui offrait Richelieu (p. 42-55). Ensuite on ne doit pas prendre au sérieux l'appréciation que porte sur l'évêque de Grasse le cartulaire de Lérins (publié en 1905 par M. Moris, t. II). Quand il dit que « Godeau est un mortel ennemi des Cassinistes — et qu'il a agi envers eux avec *rage et passion* ». Si les Cassinistes furent chassés de Lérins pour être remplacés par des religieux de Saint-Maur ce fut là le fait de Louis XIII qui avait en vue un but patriotique. Godeau aida simplement à exécuter cet ordre royal, pp. 137-142, (152-161) 211 et sv. Et enfin M. Doublet, toujours également documenté, nous montre que l'évêque de Grasse n'a pas songé, en août 1639, à résigner son diocèse pour l'échanger contre des bénéfices meilleurs : c'est en effet en ce moment qu'il écrit à Chapelain : « Je suis marié avec mon église, ma femme est pauvre, dure comme les rochers, rude, incivile, mélancolique, mais il la faut aimer quand même. »

Après avoir justifié ainsi Godeau de ces reproches, l'auteur se propose de montrer dans ses deux volumes suivants que l'œuvre de réforme religieuse entreprise par l'évêque de Grasse fut une œuvre sincère et désintéressée, l'œuvre d'une âme apostolique. A en juger d'après ce premier volume on peut croire qu'il ne s'est pas trop avancé en écrivant dans sa préface. « L'œuvre de Godeau reste une œuvre dont la littérature et l'Église ont encore le droit d'être fières »; et ce ne sera pas peu de chose d'avoir contribué à le prouver. A. DEGRÈVE.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, **publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. T. XIX, *Florence, Modène, Gênes*, par EDOUARD DRIAULT. Paris, Alcan, 1912, 1 vol. gr. in-8, sur papier de Hollande, CVI-416 p. F. 20.**

Si au point de vue de l'importance territoriale et de la puissance militaire, Florence, Modène et Gênes n'eurent jamais qu'une importance tout à fait secondaire, par contre, en servant d'appoint dans la lutte séculaire des Bourbon contre les Habsbourg en Italie, ces petits états jouèrent, au point de vue de l'histoire diplomatique, un rôle d'une importance très appréciable. Ce rôle donne un intérêt tout spécial à la publication des instructions données aux agents diplomatiques accrédités par la France auprès de ces trois cours dont les possessions commandaient les abords ou les approches de l'Apennin.

Digitized by Google

Dans une excellente introduction historique, M. Driault, après avoir déterminé les caractères généraux de la politique française dans l'Italie moyenne, de 1648 à 1789, étudie méthodiquemment les faits qui permettront de mesurer la valeur des *Instructions* qu'il publie

Il nous montre, tout d'abord, les Habsbourg et les Bourbon aux prises dans ces pays pendant la période de 1648 à 1715, c'est-à-dire jusqu'au moment où les traités d'Utrecht et de Rastadt donnèrent une solution à l'épineuse question de la succession d'Espagne. C'est d'abord Mazarin qui, par une étroite union avec François Ier d'Este, duc de Modène parvient à faire de ce duché un satellite de la politique française, et qui, ensuite, par le mariage de Marguerite-Louise d'Orléans avec Cosme de Médicis, réussit à placer la cour de Florence sous l'influence de la France. Plus tard, c'est Louis XIV qui, en négociant le mariage de la princesse Marie-Beatrix avec le duc d'York, héritier du trône d'Angleterre, retient le duché de Modène dans les intérêts de la France. Il fut plus difficile de faire régner une franche cordialité dans les rapports entre la France et la république de Gênes. M. Driault rappelle les démêlés entre Louis XIV et le Sénat, démêlés qui se terminèrent par le bombardement de Gênes par Duquesne et par la signature du traité du 12 février 1685, dont l'heureuse conclusion était due, en grande partie, aux efforts persévérants du pape Innocent XI et du nonce Ranuzzi.

La politique des mariages, qui avait si bien réussi à la France, allait tourner au profit des Habsbourg à la suite des brillantes alliances contractées par les enfants de l'électeur palatin de Neubourg et à Florence même, l'influence, jusqu'alors prépondérante, de Louis XIV allait être menacée. Pour éviter une défection de ce côté et obtenir au moins la neutralité des petites cours italiennes, le grand Roi chargea d'une mission générale dans l'Italie centrale un de ses plus habiles diplomates, le bomte de Récenac. Les instructions données à cet envoyé par Colbert de Croissy, en décembre 1691, constituent un document des plus intéressants et exposent les considérations historiques qui dictent la politique suivie par la France en Italie.

Le succès de cette mission, qui aboutit à la signature de quatre conventions d'alliance défensive entre le roi de France et les souverains de Parme, de Mantoue, de Modène et de Toscane et à la constitution d'une sorte de ligue des neutres contre la maison d'Autriche, n'allait pas tarder à être compromis par l'ouverture de la question de la succession d'Espagne. M Driault expose, avec beaucoup de clarté, les complications dans lesquelles cette question entraîna les princes italiens et les diverses missions envoyées auprès d'eux par Louis XIV; il montre l'attitude de Clément XI qui, effrayé des progrès des Impériaux, outré de leurs vexations et de leur refus de reconnaître l'antique suzeraineté du Saint-Siège sur le royaume de Naples, paraît disposé à prendre l'initiative d'une ligue italienne capable de refouler l'influence étrangère hors de la Péninsule. Le roi essaye de profiter de ce mouvement, en confiant au maréchal de Tessé et à l'abbé de

Digitized by Google

Pomponne une mission extraordinaire, en même temps qu'il négocie secrètement, à Gênes, avec le duc de Savoie, par l'intermédiaire d'un marchand juif nommé Raphaël Sacerdoti. Mais ces négociations ne devaient pas avoir grand résultat ; comme le dit M. Driault, les Italiens, au commencement du XVIIIe siècle, n'étaient pas mûrs pour l'unité !

M Driault consacre ensuite un chapitre, très spirituellement écrit, à deux questions qui devaient vivement préoccuper la diplomatie française en Italie après que les traités d'Utrecht et de Rastadt eurent réglé le sort des possessions espagnoles dans la péninsule. Il s'agit de la piquante aventure matrimoniale de Charlotte-Aglaé d'Orléans, fille du Régent et femme de François-Marie prince héréditaire de Modène et des divers incidents relatifs à l'ouverture, par suite de l'extinction de la maison de Médicis, de la succession au trône de Toscane, succession qui donna lieu à de longues difficultés, terminées par l'avènement du duc François de Lorraine, ouvrant la porte à la maison d'Autriche.

L'annexion de la Corse à la France forme l'objet du dernier chapitre de l'introduction. Ce dernier grand épisode de la politique française en Italie avant la Révolution, y est exposé d'une façon claire et complète, depuis ses origines jusqu'à la conclusion du traité de Versailles du 15 mai 1768 et jusqu'à la fuite de Paoli, chef du parti de l'indépendance, le 13 juin 1769, événements qui allaient permettre à Napoléon Bonaparte de naître « français ».

Non content d'avoir, par cet exposé savant de la politique française en Italie de 1648 à 1789, facilité au lecteur l'intelligence des textes, M. Driault a encore apporté à la publication de ces documents les soins les plus minutieux. Chacune des *Instructions* est précédée d'une courte notice historique, rappelant et précisant les circonstances dans lesquelles elle fu envoyée et souvent suivie de documents ou commentaires permettant d'apprécier les résultats de la négociation.

Si les textes publiés n'intéressent pas directement l'histoire ecclésiastique, il y a pourtant plusieurs détails à y glaner spécialement pour l'histoire de la papauté au XVIIe siècle ; les papes de cette époque ont occupé une place tellement importante dans les combinaisons de la politique française en Italie que bien souvent on peut retrouver dans les négociations avec les petites cours de l'Italie centrale le reflet des relations entre Rome et Versailles. CH. TERLINDEN.

A. SICARD. *L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution* (1700-1808). Nouvelle édition. Ouvrage couronné par l'Académie française Paris, Lecoffre et Gabalda, 1912. In-8, IX-592 p. F. 6.

Beaucoup de publications ont déjà paru sur l'enseignement avant et pendant la Révolution. Le présent ouvrage, dont l'abbé Sicard nous

Digitized by Google

donne une édition nouvelle, s'offre à nous avec un intérêt particulier. Ce n'est pas l'organisation de l'enseignement que nous y traite l'érudit auteur; il passe en revue les systèmes d'éducation proposés à la fin de l'ancien régime; il les analyse, les discute, les critique et il en dégage les idées fondamentales. Les principes mis en œuvre pendant la Révolution devaient aboutir fatalement au désarroi. L'abbé Sicard, très familiarisé avec les événements de la Révolution, nous en fait une description vécue.

A la fin de l'ancien régime il y avait deux courants d'idées en matière d'éducation. Le représentant le plus attitré du courant traditionnel est l'abbé Rollin dans son *Traité des études*. « Un tel maître était digne de nous faire connaître l'éducation religieuse donnée pendant tant de siècles aux générations qui ont fait la France. » Les principes chrétiens en étaient la base et nul parlement, nulle autorité avant le milieu du XVIIIe siècle n'eût osé concevoir une éducation séparée des idées chrétiennes. L'amour de la patrie n'était pas séparé de l'amour de Dieu. Rollin en est un témoin autorisé. L'instruction, déclarait-il, doit comprendre, entre autres choses, le formation des mœurs : or, former les mœurs des élèves, c'est « rectifier et régler leur cœur par des principes d'honneur et de probité pour *en faire de bons citoyens* ».

Un souffle destructeur du passé traversa la France dans la seconde partie du XVIIIe siècle. A la religion les nouveaux éducateurs voulurent substituer comme fondement la morale, comme si la morale n'entrait pas dans la religion; bien plus il fallait s'affranchir du dogme et de la révélation; la morale naturelle devait servir de base à l'éducation. On ne se contenta plus d'enseigner l'amour de la patrie dans les écoles; les jeunes élèves furent mêlés aux questions et aux fêtes politiques. Il en résulta des désordres tant au point de vue des études qu'au point de vue social et politique. On comprend que les novateurs ne furent point d'accord entre eux; l'abbé Sicard nous expose leurs systèmes avec leurs divergences.

Dans ce conflit, la tradition succomba. L'esprit nouveau avait une grande puissance fascinatrice et l'Église n'avait pas à sa disposition des ressources d'éloquence capables d'y mettre un frein assez puissant. La Révolution éclata et par degrés, sous les gouvernements qui se succédèrent depuis 1789 jusqu'à l'avènement de Napoléon, l'éducation chrétienne fut abolie. Seule fut conservée l'éducation morale et civique; il en résulta de si graves désordres qu'une réaction puissante nécessita la restauration de l'enseignement chrétien.

Nous jugeons d'autant moins nécessaire de nous attarder à une analyse plus complète que l'abbé Sicard a un exposé très ordonné et très méthodique, que dans sa conclusion il en résume lui-même les idées fondamentales et qu'une table très détaillée permet au lecteur de se rendre facilement compte des questions traitées.

Cet ouvrage intéresse à plus d'un titre. Il intéresse l'apologiste. Souvent nous avons entendu cet adage : « Pas d'instruction sans édu-

Digitized by Google

cation, pas d'éducation sans religion. » Nous l'avons vu appuyé par des arguments philosophiques; ici nous en avons une savante démonstration par les faits. Il intéresse aussi le psychologue, le moraliste, le pédagogue. Comment faut-il former le cœur d'un enfant, quelles fibres faut-il toucher, quels ressorts faut-il actionner, quelles sont les graves conséquences d'une éducation mal conçue, telles sont les questions auxquelles il donne une suasive réponse. Nous avons été particulièrement intéressé par l'analyse des principales publications parues au XVIIIe siècle en matière d'éducation. Nous voyons défiler devant nous le long cortège des philosophes, pédagogues et éducateurs avec leurs écrits judicieusement critiquées.

Il intéresse surtout l'historien. Un jour nouveau est projeté sur l'histoire de la grande Révolution. Cet événement si incohérent en apparence est la résultante des idées semées à la fin de l'ancien régime. La vie des jeunes gens nous est décrite dans sa simplicité première, puis modifiée et troublée par l'influence des idées nouvelles. Il est particulièrement intéressant de voir par quelle évolution l'éducation civique et antireligieuse triomphe dans les assemblées délibérantes ainsi que de lire le récit des fêtes politiques. Une contribution nouvelle est apportée à l'histoire religieuse de la Révolution : nous y lisons des pages pleines d'intérêt sur le culte de l'Être suprême, des théophilanthropes, décadaire. Si d'autres ouvrages plus étendus ont paru sur ces cultes, c'est ici que nous voyons le mieux l'influence qu'ont exercée les idées philosophiques de l'époque.

L'insuccès de ces créations nouvelles et la réaction qui suivit la Révolution nous montrent combien peu elles étaient en harmonie avec l'âme de la nation. Puisse ce beau livre réaliser le but qu'il poursuit : faire comprendre à ses lecteurs, aux lumières de l'histoire, le soin qu'il faut accorder à l'œuvre si grande et si délicate de l'éducation.

P. DEMEULDRE.

Ozanam. Livre du centenaire par MM. G. GOYAU, de LANZAC de LABORIE, H. COCHIN, E. JORDAN, E. DUTHOIT, Mgr ALFRED BAUDRILLART. Préface de M. R. DOUMIC. Bibliographie par M. l'abbé CORBIERRE. Paris, G. Beauchesne, 1913. In-8, XV-479 p. F. 6.

CH. CALIPPE. *Ozanam.* (La pensée et l'œuvre sociale du christianisme. Études et documents.) Paris, A. Tralin, 1913. In-8, V-206 p. F. 2,50.

I. Il y a des personnes dont le nom semble évoquer toute une époque, tant fut étendu le champ de leur activité. Tel est Frédéric Ozanam. Le centenaire de sa naissance a donné occasion à de nombreuses publications et la plupart des revues lui ont consacré des

Digitized by Google

articles. *Le Revue pratique d'apologétique* a voulu célébrer d'une manière particulière la mémoire de ce grand apôtre du XIXe siècle ; elle a fait appel à des écrivains de renom qui le présenteraient à ses lecteurs sous des aspects divers. Ces articles, précédés d'une préface de M. Doumic et suivis d'une bibliographie par l'abbé Corbierre, ont été réunis pour former le présent volume.

En voici les sujets : *Ozanam collégien, étudiant, son apostolat intellectuel* par G. Goyau ; *le fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul* par de Lanzac de Laborie ; *Ozanam historien* par E. Jordan ; *Ozanam, homme de lettres*, par Henry Cochin ; *la pensée sociale de Frédéric Ozanam* par E. Duthoit ; *Ozanam apologiste* par Mgr A. Baudrillart ; *bibliographie de Frédéric Ozanam* par l'abbé Corbierre.

L'idée qui a guidé ces auteurs n'est pas de faire de l'inédit, ni d'épuiser un sujet aussi vaste qu'Ozanam, mais plutôt de tresser une couronne au vaillant apôtre en apportant chacun leur fleur. Ils ont voulu lever le voile qui cache encore à la masse la générosité délicate d'Ozanam, analyser son âme telle qu'elle se révèle dans ses écrits ou telle que la font connaître les témoignages de ses amis et en faire ressortir la beauté. Hâtons nous de le dire, ils ont bien réussi ; les pages attachantes dans lesquelles ils décrivent l'activité de leur héros en le situant dans son milieu le font revivre et le font aimer.

Si complexe que soit l'activité d'Ozanam, une idée maîtresse inspire pourtant toutes ses œuvres : l'apostolat. En lui tous les éléments se fusionnent en cette idée mère et il est impossible de l'approfondir sous l'un ou l'autre aspect sans rencontrer les autres. A plusieurs reprises dans ces articles, les auteurs ont dû reprendre et analyser les mêmes œuvres ou relater les mêmes incidents. Grâce cependant à leur soin de se confiner dans le point de vue qu'ils s'étaient assigné, ils ont évité les redites fastidieuses.

Toutes ces études intéressent l'historien de l'Église puisqu'elles envisagent une des formes de son extension. Obligés de renoncer à les analyser toutes, nous nous contenterons d'indiquer les grandes lignes de la troisième étude rentrant plus directement dans le cadre de cette Revue, *Ozanam historien*. Son auteur E. Jordan nous montre d'abord comment naquit la vocation historique d'Ozanam, puis il nous expose sa méthode. Inutile certes de chercher en lui un homme devançant son époque, furetant dans les archives ou submergé dans des flots d'érudition bibliographique, initié aux subtilités de la critique et concevant l'organisation de son travail comme nous au seuil du XXe siècle. Ozanam a fait de l'histoire en vue d'une thèse, il est apologiste avant tout ; il poursuit un but : montrer les bienfaits de l'Église et son action sociale. Actuellement nous sommes tellement habitués dans les milieux scientifiques à des travaux plus objectifs que nous sommes portés à mépriser ce qui paraît tendancieux. Qui oserait pourtant lui en faire un reproche à cette époque où les préoccupations des adversaires de l'Église étaient de la dénigrer au nom de l'histoire. Ce genre

Digitized by Google

a certes des inconvénients et plusieurs conséquences d'Ozanam en sont faussées ; mais il peut avoir ses avantages en nous faisant mieux saisir la portée des événements. — Ozanam d'ailleurs fait de l'histoire pour l'enseigner et il ne concevait pas des leçons arides dans leur forme. Nul ne songeait à donner des cours s'imposant plus par l'abondance des idées que par le coloris ou même la sentimentalité de l'exposé. Tout en faisant de l'histoire, il vise à l'effet. M. E. Jordan oppose à la méthode d'Ozanam la méthode moderne dont il nous trace les grandes lignes en note ou dans son exposé.

Il est bien difficile de faire comprendre le mérite de publications historiques parues il y a un siècle. M. E. Jordan a pourtant réussi à mettre en relief le mérite d'Ozanam. Dans l'analyse critique qu'il nous fait de ses ouvrages historiques, il ne néglige pas de bien établir au préalable les conclusions alors acquises sur le sujet, puis il momtre facilement comment la méthode et les conclusions d'Ozanam constituent un progrès. Il prend aussi soin de mettre en regard les données actuelles, ce qui nous permet de fixer la place d'Ozanam dans le mouvement des idées.

Les lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* rapprocheront avec intérêt de cette étude l'article publié dans la RHE, 1913, t. XIV, p. 304-330, par M. Ch. Moeller, *Frédéric Ozanam et son œuvre historique*.

La meilleure manière de rendre hommage à un savant et à un publiciste, c'est de faire connaître sa bibliographie. Peut-on concevoir une couronne plus belle que l'énumération des œuvres qu'il a produites ou inspirées. M. Corbierre nous donne cette bibliographie. Si, comme il le déclare, elle est encore incomplète, elle est cependant suffisamment fournie pour donner une haute idée de l'activité féconde d'Ozanam et de l'influence qu'il a exercée.

II. Nous ne ferons qu'indiquer le volume moins étendu, mais plus spécial de l'abbé Calippe. M. Calippe a beaucoup étudié les publicistes français du XIXe siècle au point de vue social ; nul ne pouvait entreprendre avec plus d'autorité la rédaction du volume que *La pensée et l'œuvre sociale du christianisme* voulait consacrer à Ozanam. L'auteur nous dit dans sa préface l'objet de son travail. « A quelles préoccupations répondait l'activité d'Ozanam ? Quelle doctrine l'inspirait et la soutenait ? De cette doctrine comme de cette préoccupation et de ses efforts, quelles sont les formes particulières, personnelles, caractéristiques ? Quelle en est la genèse, quelles en sont les sources ? A toutes ces questions et à quelques autres, nous avons essayé de répondre. »

Cet ouvrage est divisé en neuf chapitres. Il est avant tout une biographie d'Ozanam faite au point de vue de ses idées sociales. C'est l'exposé du milieu où il vécut, des influences qui ont orienté sa vie, une analyse de ses ouvrages pour en dégager ses idées. Substituer à l'égoïsme la charité, telle est celle qui fut la base et l'inspiratrice de son action sociale.

P. DEMEULDRE.

Digitized by Google

E. DE MOREAU, S. J., *Adolphe Dechamps* (1807-1875). Bruxelles, Dewit, 1911. In-8, VII-550 p.

L'attention a été appelée dans ces derniers temps sur les grands hommes d'État qui, continuant l'œuvre des patriotes et des constituants de 1830, ont donné à la Belgique, avec l'ordre et la prospérité à l'intérieur, le respect et la considération au dehors. Déjà les ouvrages du Baron de Trannoy et de M. Paul Hymans ont évoqué, pour la plus grande utilité de notre génération, les grandes figures de Malou et de Frère Orban, et, à côté de ces deux grands patriotes, de ces deux grands chefs de parti, Adolphe Dechamps méritait, lui aussi, d'être tiré des brumes d'un passé déjà lointain pour la grande masse de nos contemporains.

Mêlé, jeune encore, aux grands événements de notre révolution et formé à la vie politique par les sévères disciplines d'une solide éducation et d'une vaste instruction littéraire et philosophique, Dechamps, n'avait pas tardé à s'imposer à l'attention publique et, dès 1834, les électeurs de l'arrondissement d'Ath l'envoyèrent, à l'âge de 27 ans, les représenter à la Chambre.

C'était le début d'une brillante carrière politique, longue de trente années, qui devait connaître, après les premiers succès et les triomphes oratoires, après les lourdes responsabilités du pouvoir, les amertumes de la défaite et les coups cruels de l'adversité. Dès son entrée au parlement, Dechamps joue un rôle de premier plan, intervient efficacement dans les débats sur la loi communale de 1835, consacre ses efforts à organiser et à développer la presse catholique, défend avec un talent de plus en plus formé et sûr de soi-même, l'idée de l'unionisme, battue en brèche par la haine des libéraux et la maladresse des catholiques, se pose en champion de l'intégrité de notre sol national, en prêchant la résistance passive à l'exécution pure et simple des XXIV articles, et contribue finalement à la chute du ministère libéral homogène Lebeau.

Après nous avoir ainsi exposé le rôle de Dechamps dans la crise nationale de 1839 et dans la crise parlementaire de 1840, le P. de Moreau consacre un chapitre plein d'utiles leçons à la question de l'enseignement, dont il expose l'état et les progrès, d'après le rapport présenté par Dechamps à la Chambre, en 1842. Il justifie ainsi l'affirmation des évêques, qui se glorifiaient, dans leur mandement collectif du 7 décembre 1878, d'avoir, après 1830, sauvé l'enseignement du peuple, et montre comment les catholiques, trop confiants, ne surent, lors du vote de la fameuse loi scolaire de 1842, déjouer le calcul politique de leurs adversaire et commirent la faute d'abandonner toutes leurs écoles aux mains d'un État qui n'allait pas tarder à devenir antireligieux.

Le livre troisième est consacré à Dechamps au ministère (1843-1847). Nous l'y voyons d'abord comme ministre des travaux publics dans le cabinet Nothomb, s'inspirer des idées anglaises et, par l'association de l'industrie privée à l'État dans la construction des chemins de fer con-

Digitized by Google

tribuer puissamment au développement remarquable de notre réseau. Puis, lorsqu'affaibli par la discussion de la question des jurys d'examens, le ministère Nothomb, privé à cette occasion du concours de son ministre des travaux publics, démissionne en 1845, Dechamps se voit attribuer le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Van de Weyer dit « ministère de la parenthèse » et conserve ce portefeuille dans le ministère catholique homogène des « six Malou ».

« L'œuvre de Dechamps au département des affaires étrangères le range incontestablement parmi les ministres les plus remarquables de notre pays » déclare le P. de Moreau et l'examen de son œuvre commerciale justifie largement cette affirmation de l'auteur. Celui-ci, répudiant l'exemple fâcheux de beaucoup de biographes qui se contentent d'un exposé sec et étroit du *curriculum vitae* de leur héros, ne manque aucune occasion d'élargir sa sphère d'exposition et, pour nous faire mieux comprendre l'importance du rôle joué par Dechamps, nous retrace, d'une façon claire et complète, l'histoire de la politique commerciale de Belgique de 1830 à 1847, en insistant spécialement sur le mécanisme et les résultats de la fameuse loi du 21 juillet 1844 établissant les tarifs différentiels On sait que cette loi faillit complètement au but que lui avaient assigné ses auteurs et que son unique mérite fut d'être un moyen de négocier des traités de commerce. Pour obtenir la conclusion de ces divers traités, qui devaient pour la première fois affirmer nettement notre individualité économique et politique, Dechamps déploya, officieusement d'abord, pour le traité de 1844 avec le Zollverein, puis, officiellement, pour la convention franco-belge de 1845, pour les traités belgo-américain et hollando-belge de 1845, des trésors d'activité sagace et prudente, se tenant à l'écart de toute exagération ou précipitation, tout en comprenant que l'avenir était à la liberté commerciale.

Les élections de 1847 firent passer Dechamps dans l'opposition. Pourtant, scrupuleux observateur de la noble maxime qu'il devait formuler en 1869 : « Je suis de mon pays avant d'être de l'opposition », il se garda de combattre le ministère libéral homogène Rogier-Frère-Orban, tant que ne furent pas dissipés les sombres nuages accumulés à l'horizon politique par la révolution de 1848 ; mais il entra en campagne, avec un talent en pleine possession de toutes ses ressources, contre le projet de loi sur l'enseignement moyen qui devait, conformément au programme du congrès libéral, assurer l'*indépendance du pouvoir civil* ; on sait quel sens le parti libéral attachait à ces termes !

De 1853 à 1857, nous trouvons Dechamps soutenant le ministère présidé par son ami De Decker, le ministère de la *loi des couvents*, ministère faible entre tous et qui a laissé le plus déplorable souvenir aux jeunes générations catholiques ; le P. de Moreau ne se laisse pas aveugler par son admiration pour son héros et expose, sans réticence, ce qu'il appelle l'*éclipse* du courage de Dechamps.

La triste impression laissée au lecteur par l'attitude du grand homme

Digitized by Google

d'État en cette circonstance, où un peu d'energie eût tout sauvé et eût assuré le prestige du parti catholique, se dissipe lorsque nous lisons, au chapitre suivant, consacré aux fortifications d'Anvers (1858-1859), quelle fut l'attitude de Dechamps en matière militaire, quelle claire et exacte compréhension il eût des obligations de notre neutralité et quels efforts il déploya pour détourner son parti de la voie dangereuse de l'antimilitarisme. — De même, l'admiration de tous les catholiques restera acquise à Dechamps, orateur, pour ses discours de 1861 à 1863 sur la reconnaissance du royaume d'Italie, sur les cimetières, sur les bourses d'études et sur la loi scolaire de 1842. Les passages bien choisis cités par l'auteur montrent, d'une façon que nous voudrions peut-être plus complète, la force pénétrante de l'éloquence et de la dialectique qui devaient assurer aux catholiques de beaux succès parlementaires.

Ce furent ces succès qui donnèrent l'idée de grouper toutes les forces catholiques en un solennel congrès qui se tint à Malines en 1863. Le P. de Moreau consacre un des chapitres les plus intéressants de son travail à ces importantes assises, organisées par Moeller, Ducpectiaux et Dumortier, et d'où devait sortir la réorganisation de la grande presse catholique par la transformation du *Journal de Bruxelles* et la création de la *Revue générale*.

La même pensée de groupement des forces catholiques inspira à Dechamps son programme politique de 1864 qui, malgré son échec, doit retenir l'attention, car c'est la première fois que fut formulé en Belgique un programme conservateur.

Après nous avoir rappelé dans quelles circonstances le roi Léopold fit, en 1864, appel à Dechamps pour constituer un ministère, l'auteur expose la génèse de ce programme et montre comment, dès cette époque on voit poindre à l'horizon la politique démocratique du parti conservateur qui, non content de lutter pour les libertés religieuses, lutterait désormais aussi pour la liberté au sens le plus large du terme. Mais Dechamps n'allait pas pouvoir faire triompher ce programme des répugnances royales et même de l'hostilité de quelques catholiques; le ministère Frère-Orban allait rester aux affaires et les élections de 1864, néfastes au parti conservateur, devaient l'être particulièrement à Dechamps, battu dans l'arrondissement de Charleroi qu'il représentait presque sans interruption depuis 1834. Sa carrière parlementaire était finie.

Il ne devait cependant pas disparaître de la grande scène politique et la politique européenne qui allait désormais retenir particulièrement son attention.

« Les petits États à institutions démocratiques et libres, écrivait-il, ont deux dangers à éviter : l'exagération de l'esprit de parti et des luttes intérieures et l'oubli de la politique étrangère et des périls extérieurs ». C'est pour rendre service à la religion et à la patrie qu'il allait employer toute son activité et toutes les ressources de son talent

Digitized by Google

en combattant pour l'indépendance des États de l'Église, en s'efforçant de détourner Bismarck de sa politique antireligieuse et en défendant la nationalité belge contre les ambitions de Napoléon III.

Si toutes les prédictions de Dechamps en matière de politique étrangère ne se réalisèrent pas, on ne peut pourtant dénier à ses observations et à ses études sur ces délicates questions un grand bon sens, de la finesse et une riche expérience ; ces qualités donnent un grand intérêt à ses vues sur l'action de la diplomatie européenne. En exposant le rôle ainsi joué par Dechamps, le P. de Moreau rend son ouvrage aussi intéressant au point de vue de l'histoire générale qu'au point de vue de l'histoire politique interne de notre pays.

Le sixième livre de l'ouvrage du P. de Moreau est consacré à étudier dans Dechamps le chrétien, son âme, ses luttes et ses épreuves Cette remarquable étude de psychologie religieuse offre en même temps un grand intérêt historique, spécialement en ce qui concerne les graves controverses touchant les libertés constitutionnelles, la mission du comte Hadelin de Liederkercke à Rome et le Syllabus. Dans l'exposé, très objectif, qu'il nous donne de ces graves discussions, l'auteur remonte aux premières années de notre indépendance et comble ainsi en partie une lacune de l'histoire religieuse de notre pays, où les origines du mouvement catholique-libéral sont beaucoup moins connues qu'en France.

Un chapitre, fort intéressant également, étudie et explique l'attitude de Dechamps à l'égard du Concile du Vatican : « inopportuniste » d'abord, mais « inopportuniste » modéré, il se soumet pleinement et sans arrière pensée et, par son exemple et sa bienfaisante influence, assure la soumission du Père Gratry, l'auteur des trop fameuses lettres parues en 1870 contre la doctrine de l'infaillibilité

La vieillesse de Dechamps devait être attristée par une série de cruelles épreuves : la mort lui enleva ses meilleurs amis : Montalembert, le P. Gratry, puis Augustin Cochin ; son honorabilité allait être injustement attaquée à propos des affaires Langrand-Dumonceau. Ce dernier épisode donne au P. de Moreau l'occasion d'exposer d'une façon claire, sans passion, ni parti pris, les péripéties de cette grande cause financière qui coûta si cher à l'épargne belge et, la politique s'en mêlant, passionna si fort l'opinion

« On n'écrira pas de sitôt l'histoire des sociétés Langrand » dit, trop modestement, le P. de Moreau ; pourtant les pages qu'il y consacre ont tout le mérite d'une œuvre historique solidement documentée et éclairent d'un jour complet « ce dédale dont les passions politiques ont encore épaissi les ténèbres ».

Si, comme le P. de Moreau le démontre victorieusement, l'honorabilité de Dechamps sortit intacte des affaires Langrand, sa fortune était fortement ébranlée. Sa santé aussi était épuisée par tant de travaux, tant de luttes et tant d'épreuves ; il ne la ménage pas cependant : il accourt partout où il y a un service à rendre, un conseil à donner, —

Digitized by Google

c'est ainssi que nous le voyons, au mois d'août 1870, entrer en relations étroites avec le roi Léopold II et le ministère catholique, — et il s'éteindra doucement, le 19 juillet 1875, sans avoir pu réaliser le rêve de sa vieillesse en achevant les livres auxquels il avait songé depuis si longtemps.

Ce pâle résumé du beau livre du P. de Moreau aura, nous l'espérons, mis en relief l'importance de la contribution apportée par lui à notre histoire politique La façon large et intelligente dont il a compris son rôle de biographe, lui a permis de donner des aperçus nouveaux et complets sur toutes les grandes questions qui ont agité ou préoccupé la Belgique au cours de près d'un demi-siècle, et des aperçus, faits avec clarté et méthode, dans un style simple et aisé, avec un scrupuleux souci d'impartialité auquel tous ont rendu hommage, rendent l'ouvrage du P. de Moreau indispensable à quiconque se propose d'étudier l'évolution politique de la Belgique contemporaine.

CH. TERLINDEN.

E. LECANUET. *L'Église de France sous la troisième République*, T. I. *Pontificat de Pie IX, 1870-1878*. T. II. *Pontificat de Léon XIII, 1878-1894*. Paris, Poussielgue, 1910, 2 vol. in-8, VII-567 et XXV-630 p.

C'est avec le plus vif plaisir que nous présentons aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* cet excellent ouvrage de vulgarisation historique. Qu'on ne pense pas qu'en employant le mot : vulgarisation, nous entendons diminuer, en quoi que ce soit, la valeur scientifique de l'œuvre du P. Lecanuet. Bien au contraire, nous le félicitons d'être parvenu à écrire pour le grand public, tout en observant si scrupuleusement les règles les plus strictes de la méthode historique et tout en donnant à son récit un ton de noble et sereine impartialité.

Certes les catholiques français ont commis des fautes, de lourdes fautes, et, sans aller aussi loin que M. Debidour qui, dans son livre haineux et partial, leur impute toute la responsabilité de la crise subie par l'Église de France (1), le P. Lecanuet établit équitablement les responsabilités, d'où qu'elles viennent, et, conformément à l'avis mémorable de Léon XIII, ne craint pas d'exprimer toute la vérité.

Son livre s'impose donc à tout esprit éclairé et équitable et malgré la proximité relative des événements qu'il rapporte, il est parvenu à faire œuvre d'historien.

L'auteur débute par une étude des rapports qui, depuis la Révolution française jusqu'à l'avènement de la troisième République, ont

(1) L'Église catholique et l'État sous la troisième République, 1870-1889. Paris, 1906.

Digitized by Google

existé entre l'Église catholique et l'opinion républicaine, rapports empreints, sauf pendant les premiers temps de la République de 1848, de défiance et d'hostilité causées par des raisons historiques et encore augmentées sous le second Empire par l'alliance trop intime de l'Église et de l'État au lendemain du deux décembre. Aussi, quelques mois avant sa mort, en 1869, Montalembert, après avoir multiplié les avertissements pour dissuader les catholiques français de se poser en coryphées de l'absolutisme, pouvait-il leur annoncer, avec une perspicacité vraiment prophétique, quelle serait leur triste situation d'« ilotes de la société moderne », le jour où les républicains avancés s'empareraient du pouvoir.

Seulement, comme le remarque fort judicieusement l'auteur, l'opinion du pays n'était pas prête aux transformations radicales ; pendant quelque temps les modérés gouverneront, mais les avancés prépareront le pays *lentement* et *sûrement*, « on y mettra des années, s'il le faut ; mais les jacobins, les socialistes finiront par avoir leur jour ! »

On sait combien les prêtres et les religieux de tous les ordres, spécialement les pères de la compagnie de Jésus, se distinguèrent par leur admirable charité sur les champs de bataille et dans les hôpitaux pendant la guerre contre l'Allemagne. On sait aussi quelle récompense la Commune de Paris réservait à ces héroïques soldats de la milice du Christ. C'est ce que le P. Lecanuet rappelle en deux chapitres d'un intérêt soutenu. Nous signalons, tout spécialement, les pages consacrées aux crimes de la Commune, crimes qui devaient procurer les palmes du martyre aux plus nobles fils de l'Église de France. Ces faits sont connus, il convenait cependant de les rappeler parce qu'ils constituent une page glorieuse à l'histoire de l'Église.

Le P. Lecanuet examine ensuite, dans son chapitre IV, les embarras suscités à l'Assemblée nationale, composée en grande partie des catholiques sincères, par la question romaine. Parlant de la pétition des évêques en faveur du rétablissement du pouvoir temporel et de la campagne de presse de l'*Univers*, il reconnaît combien ce mouvement généreux, était, à raison des circonstances, « singulièrement imprudent et impolitique » et il montre combien les résultats en furent néfastes pour la France, en poussant l'Italie dans les bras de l'Allemagne, et pour les catholiques français, en les divisant, en les discréditant dans le pays et en fournissant aux républicains des armes puissantes pour les luttes électorales. Parlant ensuite des tentatives de restauration monarchique, l'auteur fait voir comment le clergé n'intervint pas toujours avec la prudence et la discrétion désirables, et comment Mgr Pie et l'*Univers* contribuèrent, pour une large part, par leur intransigeance et les conseils maladroits donnés au prétendant, à l'échec définitif de la restauration. L'Église de France ainsi compromise par son concours à la campagne monarchiste s'était attiré une recrudescence d'hostilité de la part de l'opinion républicaine.

Digitized by Google

L'œuvre religieuse de l'Assemblée nationale, spécialement la loi du 12 juillet 1875, établissant la liberté de l'enseignement supérieur, est ensuite examinée par le P. Lecanuet. Il nous fait voir comment « la majorité a constamment cherché à faire œuvre chrétienne et donné à la religion la place éminente qui lui convient dans la société et dans les lois ». Si cette œuvre est restée incomplète et fragmentaire, si elle n'a pas résisté aux coups des adversaires de l'Église, devenus maîtres du pouvoir, l'histoire n'en doit pas moins rendre hommage aux efforts tentés en faveur de l'idée religieuse

Avec la fin de l'Assemblée nationale prend fin également la paix religieuse. Avant d'entamer le récit de la longue série de luttes qui vont mettre aux prises l'Église et la nouvelle majorité républicaine, l'auteur étudie les forces respectives des adversaires et met en présence l'Église de France et la libre-pensée. Il commence, dans une série de chapitres (VII à XI), par exposer le bilan glorieux des huit années de paix et de prospérité que l'Église vient de traverser. Il y étudie l'épiscopat et son recrutement, le clergé, les séminaires, les ordres et les congrégations, les comités catholiques ; il y expose l'efflorescence des œuvres après 1870 : l'apologétique, la prédication, la presse, l'école, la charité, la vie chrétienne. Un chapitre spécial est consacré à l'Église vis-à-vis de la question sociale, l'auteur y retrace les débuts des cercles catholiques d'ouvriers de MM. Meignan et de Mun, en étudie l'organisation et le fonctionnement et recherche les causes de l'échec de ce grand et noble effort. Mais l'activité de l'Église de France déborde à l'extérieur : cela donne au P. Lecanuet l'occasion de nous parler des missions, et, dans un rapide voyage autour du monde, il nous montre le zèle, le dévouement et l'héroïsme des champions de la foi et de la civilisation (1).

En face de l'Église se dresse la libre-pensée qui l'attaque sur tous les terrains à la fois. Le P. Lecanuet examine successivement les armes dont elle se sert : la critique des textes sacrés, les nouveaux systèmes de philosophie et de morale, le programme laïque et républicain et surtout la franc-maçonnerie dont l'auteur met remarquablement en lumière l'union étroite avec le parti républicain.

Contre toutes les forces ainsi mises en œuvre, les catholiqnes mal organisés au point de vue électoral ne pouvaient lutter à armes égales, aussi les élections de 1876 furent elles un succès décisif pour les républicains, surtout pour les radicaux.

La situation devenait particulièrement grave et la question romaine, subitement réveillée par le discours prononcé par Pie IX au consistoire du 12 mars 1877, provoque un grave conflit à la chambre. Telle est la

(1) Je ferai ici au P. Lecanuet le léger reproche d'enlever a la Belgique la figure touchante du P. Damien Deveuster (et non Devenster), le glorieux apôtre des lépreux de Molokaï. L'Église de France compte assez d'exemples d'héroïsme et de dévouement pour ne pas devoir en emprunter aux pays voisins !

Digitized by Google

cause du soi-disant coup d'État du 16 mai, par lequel Mac-Mahon et le parti conservateur tentent d'enrayer le flot montant du radicalisme. Le P. Lecanuet expose, avec sagacité, les causes de l'échec de cette tentative et démontre, contre les allégations des écrivains républicains que, dans cette grave crise, l'attitude du clergé fut, d'une façon générale, irréprochable et ne justifie nullement le ressentiment témoigné par les radicaux à l'Église toute entière.

A partir de ce moment, qui coïncide avec l'avènemend et Léon XIII, la lutte prend un caractère encore plus grand d'acuité. Gambetta déclare la guerre à l'Église et trace à la majorité qui le suit le programme d'une persécution sans merci, élaboré dans les loges.

Le P. Lecanuet nous retrace, d'une façon vivante et abondamment documentée, l'histoire de ce formidable conflit, expose les péripéties de cette persécution, tantôt violente, tantôt sournoise, montre la résistance y opposée par les catholiques et met en relief l'intervention du puissant génie de Léon XIII. Nous voyons ainsi se dérouler sous nos yeux la discussion des projets scolaires de Jules Ferry et du trop fameux article VII, l'application des décrets du 29 mars 1880 et l'expulsion des congrégations, le vote des lois consacrant la laïcité complète de l'enseignement primaire. Nous assistons, ensuite aux résistances catholiques, résistances que le pape et les évêques veulent purement légales, mais qui n'irritent pas moins les radicaux ; le concordat est menacé et, seule, l'attitude conciliante de Léon XIII et de son nonce Czacki empêche, en ce moment, une rupture complète.

C'est vers cette époque également que Léon XIII inaugure sa politique du ralliement à la République, ralliement qu'avec son grand tact de diplomate, il dissimule d'abord sous une politique de ménagement dans sa remarquable encyclique *Nobilissima Gallorum gens*, mais, en même temps, il proteste, en toutes circonstances, contre les lois antireligieuses, notamment contre les lois scolaires et contre la loi du divorce, et n'hésite pas à condamner, en termes solennels, dans son encyclique *Humanum genus*, la secte même qui les inspire.

Grâce à cette sage politique de Léon XIII, une heureuse détente ne tarde pas à se manifester dans les rapports entre l'Église et l'État spécialement en ce qui concerne la politique coloniale et les missions catholiques. Le P. Lecanuet montre comment les services rendus à la France par les missionnaires, spécialement par Mgr Lavigerie en Tunisie, contribuèrent, tout comme l'influence pontificale, à faire naître un certain apaisement dans les régions du pouvoir.

Ce résultat appréciable fit espérer à Léon XIII que le gouvernement français finirait par comprendre que l'Église n'étant point hostile, en principe, à la République et rendant au pays, à l'intérieur comme à l'extérieur, des services considérables, il avait tout intérêt à ne plus la combattre et à vivre en bons rapports avec elle. Ce fut dans ce but que Léon XIII s'efforça de mettre fin aux divisions des catholiques pour les rallier à la République. Le P. Lecanuet nous donne, dans les

Digitized by Google

chap. VII à IX de son tome II, l'exposé particulièrement intéressant des démarches et efforts du grand pontife pour réussir dans cette tâche particulièrement délicate. Il nous fait voir avec quelle prudence le Pape procède tout d'abord, pour en finir, par ses encycliques *Immortale Dei* et *Libertas praestantissimum*, avec la vieille querelle du libéralisme, brandon de discorde entre catholiques; puis comment, profitant du désir d'apaisement qui suit la crise boulangiste et la nouvelle défaite des conservateurs aux élections de 1885, il charge Mgr Lavigerie de proclamer, dans son fameux toast d'Alger, la nécessité de l'adhésion sans arrière-pensée à la forme actuelle de gouvernement. On sait quelle exaspération ces paroles produisirent dans le monde conservateur et même dans le clergé, deux évêques seulement suivent l'archevêque d'Alger et cardinal Rampolla doit intervenir pour protéger ce prélat contre les attaques et les critiques dont il est l'objet. Cette attitude empêche la réalisation des bons effets espérés ; la masse des républicains d'idées modérées et libérales qu'il s'agissait de gagner continue à se méfier de l'Église. Aussi, pendant l'année 1891, Léon XIII n'intervient-il plus dans les questions politiques et se prononce solennellement sur la question sociale. L'auteur en profite pour reprendre l'exposé du catholicisme social en France, au point où il l'avait laissé, en 1875. Il nous montre l'élaboration de la doctrine des catholiques sociaux au sein du Conseil des études et de l'*Association catholique*, les efforts de leur propagande dans le pays et au parlement, en dépit de l'opposition de certains de leurs coréligionnaires, partisans du libéralisme économique. En 1884, ils se rapprochent à Fribourg des catholiques sociaux européens et achèvent de préciser leurs idées ; Léon XIII les encourage et dans son immortelle encyclique *Rerum novarum* proclame la doctrine sociale de l'Église. Mais déjà, à côté de l'école sociale de M. de Mun et de ses amis, des groupes de démocrates chrétiens se constituent dans le clergé et parmi les jeunes catholiques. C'est ce mouvement complexe et un peu confus que le P. Lecanuet nous décrit dans le chapitre X de son tome II.

Nous avons vu que la tentative de Léon XIII pour amener la paix religieuse n'a réussi qu'à surexciter les passions politiques. Aigris et mécontents, les monarchistes demeurent sur leurs positions et déclarent qu'ils n'ont point d'ordres à recevoir du pape au temporel. La majorité de l'épiscopat et les catholiques avant tout se sont résignés à sortir du camp royaliste, mais sans entrer dans la République. D'autre part, les radicaux et les francs-maçons dénoncent comme un danger ce qu'ils appellent la nouvelle évolution de l'Église et, avec un redoublement de haine, reprennent les hostilités. Cette haine est encore avivée par la lettre trop énergique adressée par l'archevêque d'Aix, Mgr Gouthe-Soulard au garde des sceaux, en reponse à sa circulaire interdisant les pèlerinages ouvriers à Rome, et M. de Freycinet présente son projet sur les associations. Léon XIII estime le moment venu de reprendre son action pacificatrice : au cours de

Digitized by Google

février 1892, il profite d'un interview pour faire connaître au peuple français par le *Petit journal* ses véritables intentions, dénaturées par les préjugés et la malveillance, et, quelques jours plus tard, il lance sa fameuse encyclique prescrivant d'une façon formelle aux catholiques français de reconnaître et d'accepter la République.

Bien comprise et fidèlement suivie, dit le P. Lecanuet, la politique de Léon XIII pouvait avoir pour la France et pour la République elle même les plus heureuses conséquences. Mais elle fut mal comprise ; monarchistes et radicaux s'acharnèrent à la défigurer ; une partie seulement des catholiques consentit à la suivre et la suivit mal ; cela suffit pourtant à procurer quelques années de paix et de prospérité relative. C'est aux péripéties et aux conséquences de ce ralliement et à l'éveil de l'*esprit nouveau* que l'auteur consacre ses deux derniers chapitres, en montrant que c'est principalement aux efforts de Léon XIII qu'est dû l'apaisement.

« Désormais, écrit-il, la paix est possible, et la République elle même l'offre à l'Église. Il dépend en grande partie des catholiques de ne point compromettre cette paix par trop d'impatience, de la rendre ferme et définitive et d'en tirer les heureux résultats qu'elle comporte. »

Certes on pourra ne pas partager entièrement la façon de voir de l'auteur, ou pourra trouver notamment qu'il s'exagère la sincérité des offres de paix faites par les vagues promesses de l'*esprit nouveau*, on pourra trouver aussi qu'en s'attachant à de si frêles apparences Léon XIII pêcha peut-être par excès d'optimisme ; il n'en reste pas moins vrai que le P. Lecanuet, en faisant œuvre d'historien impartial et consciencieux, a pleinement rendu justice à la politique du grand et glorieux pontife qui assura au Saint-Siège un incomparable éclat et, qu'en présentant ainsi les événements sous leur véritable jour, il a rendu un service signalé à la science historique comme à la religion.

CH. TERLINDEN.

Mgr ALFRED BAUDRILLART. *Vie de Monseigneur d'Hulst*. Paris, Poussielgue, 1912. In-8, 582 p.

Voici un beau livre racontant une belle vie. Monseigneur d'Hulst a été, selon l'heureuse expression de Monseigneur Baunard, le premier prêtre de France, en ce sens que nul n'a joué un plus grand rôle dans la vie religieuse et intellectuelle des catholiques français. Homme de science et homme d'œuvres, philosophe, polémiste, apologiste, recteur de l'université catholique de Paris, successeur de Lacordaire dans la chaire de Notre Dame, créateur des congrès scientifiques internationaux des catholiques, Monseigneur d'Hulst a été dans tous les domaines un apôtre et dans plus d'un un initiateur. Il est mort trop jeune pour que l'Église plaçât cette lumière sur le chandelier, en

Digitized by Google

l'élevant à un siège épiscopal ou en le revêtant de la pourpre cardinalice, mais il est de ceux dont on peut dire en toute vérité qu'ils continuent d'enseigner du fond de leur tombeau. A ce titre, un livre qui retrace sa vie est comme le prolongement de son apostolat

Il serait difficile d'analyser ce volume compact de 582 pages qui sera suivi prochainement d'un second ; je me bornerai à en donner un rapide aperçu.

Maurice Lesage d'Hauteroche d'Hulst (1841-1896) naquit à Paris, d'une famille de vieille noblesse profondément dévouée à la maison d'Orléans. Sa grand'mère maternelle, la marquise du Roure, était dame d'honneur de Madame Marie-Amélie ; sa mère remplit les mêmes fonctions auprès des filles de Louis-Philippe, avec lesquelles elle avait grandi ; la famille royale la tenait en haute estime. La biographie nous apporte des traits touchants de l'amitié qui unissait la sainte mère de notre prélat aux princesses d'Orléans, à la reine des Belges surtout, dont nous lisons plusieurs lettres nous révélant le noble cœur de la souveraine restée si populaire chez nous. Je ne puis résister au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur le récit d'un gracieux épisode où le futur recteur de l'université catholique de Paris apparaîtra sous un jour assez peu connu :

« La reine des Belges continuait à entretenir avec son amie une correspondance où les chers petits n'étaient pas oubliés. A la fin de 1846, elle vint à Paris et voulut les voir tous ensemble. Elle les reçut avec bonté et fit à chacun de jolis présents. Maurice reçut en partage un costume complet de mousquetaire, ce qui le ravit de joie, et dès que la reine se fut retirée dans une autre pièce pour causer librement avec Madame d'Hulst, il voulut sans tarder se revêtir de la cuirasse, du tricorne à panache et de l'épée. Alors, tout fier, il se mit à monter la garde devant la porte de Sa Majesté ; il allait et venait gravement, si absorbé qu'il ne pensait point à faire de son mouchoir un usage qui n'eût pas été superflu. Tout à coup la porte s'ouvrit ; il présenta les armes à la Reine, qui rit de bon cœur et voulut l'embrasser. Mais lui se retourna lentement en disant sans le moindre embarras : « Attendez, la Reine, que je me mouche. » L'opération faite, il se remit en face de Sa Majesté et lui présenta son petit visage pour recevoir le royal baiser, qui lui fut donné avec une douce caresse. » (P. 47-58.)

La révolution de 1848, qui renversa le trône de Louis-Philippe, fut l'occasion de mettre en pleine lumière le dévouement de Madame d'Hulst à ses augustes amis ; elle ne renonça pas à leur service et alla deux fois l'an les visiter dans leur exil de Claremont. Aussi, quand la reine des Belges se sentit mourir, c'est madame d'Hulst qu'elle supplia de diriger l'éducation de la princesse Charlotte, et ce fut une de ses dernières consolations de voir son amie accepter cette mission C'est ainsi que la famille d'Hulst vint s'installer pour trois ans à Bruxelles, dans l'hôtel Salazar, rue des Sols ; elle y fit la connaissance intime du P. Dechamps, plus tard cardinal-archevêque de Malines, qui ne

Digitized by Google

tarda pas à s'intéresser vivement à Maurice. Une maladie de son fils aîné força madame d'Hulst à renoncer au séjour de Bruxelles ; elle continua d'ailleurs de diriger de loin l'éducation de la jeune princesse, avec laquelle elle entretenait une correspondance active. Dans les lettres conservées au château de Louville, « on voit, dit l'auteur, que madame d'Hulst fit tout pour empêcher la princesse de se jeter dans la redoutable aventure où devait sombrer tout son bonheur » (p. 67, note 1).

Je me suis laissé écarter un peu de mon sujet par l'intérêt que les détails ci-dessus offrent pour des lecteurs belges ; j'y reviens. L'éducation de Maurice d'Hulst se fit partie à Bruxelles, partie aux châteaux de Rouvignac près de Béziers et de Louville dans la Beauce, où l'enfant passa des années heureuses, entouré de la tendresse de sa mère, de ses grands parents, de ses sœurs aînées Jeanne et Marie. Il perdit la première assez tôt ; quant à l'autre, qui entra plus tard en religion, il lui resta attaché par les liens de la plus tendre affection, et sa correspondance avec elle contient des pages exquises où se révèlent chez lui des qualités de cœur qu'il mettait une sorte de coquetterie à dissimuler dans ses relations extérieures.

Pour juger de cette éducation et pour en comprendre l'efficacité, il suffirait peut-être de lire la page admirable que madame d'Hulst écrivit pour son fils à la veille de sa première communion (p. 65). Aussi ne s'étonnera-t-on pas de la précocité de la vocation religieuse chez l'enfant d'une telle mère. Elle fut d'autant plus solide qu'elle dut passer par l'épreuve, car le père s'opposa longtemps aux vœux de son fils et ne céda qu'après une longue et âpre résistance. Maurice, après des études brillantes au collège Stanislas, put enfin entrer au séminaire d'Issy, d'où il passa à Saint-Sulpice, puis à Rome. Il y prit le grade de docteur en théologie et en droit canon et reçut les ordres en 1865.

L'abbé d'Hulst débuta dans le sacerdoce à Paris comme vicaire de la populeuse paroisse Saint-Ambroise et se consacra avec zèle et amour à sa mission ; une des œuvres favorites auxquelles il donna son temps, ce fut la maison d'apprentis de son ami l'abbé Courtade. A la guerre de 1870, il partit comme aumônier du 12e corps d'armée ; il fut à Sedan, où il se prodigua au service des pauvres blessés et où il eut l'occasion de rendre à l'ennemi un témoignage qui l'honore tout autant qu'eux : « Nous pûmes voir à l'œuvre les Allemands, écrit-il, » pleins d'égards et des soins délicats pour les blessés, rudes et brusques » pour les habitants, exigeants mais disciplinés pour la plupart et,

(1) Voir encore l'émouvante lettre de l'impératrice Charlotte à madame d'Hulst après la mort de l'empereur Maximilien (p. 175) et celle du comte de Flandre et de la reine Marie-Henriette à la même, au sujet de la catastrophe qui a néantit la raison de l'infortunée princesse. Ces pages trempées de nobles larmes ne se liront pas sans attendrissement; celles de Marie-Henriette surtout, empreints d'une souveraine beauté morale.

Digitized by Google

» malgré d'inévitables excès desquels aucune armée victorieuse ne sait » jamais entièrement s'abstenir, dignes jusque-là de l'estime de ceux » qu'ils avaient vaincus. » (p. 185).

D'autres scènes dont il fut témoin, notamment le jugement et la condamnation à mort du curé de Balan, lui dictent, il est vrai, des jugements moins favorables, mais les uns et les autres respirent un accent d'incontestable sincérité. Après le départ des soldats de son corps emmenés prisonniers en Allemagne, l'abbé d'Hulst gagna à pied la Belgique, « s'arrêta quelques heures pour se refaire à l'au- » berge de Libramont, dont la plantureuse hospitalité, après tant de » jours difficiles, lui laissa d'agréables souvenirs qu'il aimait à conter », puis par Namur et Bruxelles il regagne Paris, où il reprit avec le plus grand dévouement son poste de vicaire et courut plus d'une fois danger de mort pendant les jours de la Commune.

Cependant l'abbé d'Hulst, à la suite surtout d'une retraite qu'il avait faite à Saint-Claude dans le Jura, en arrivait peu à peu à se convaincre que sa vraie mission était moins le ministère paroissial que l'apostolat intellectuel, et l'archevêque de Paris, en le nommant son secrétaire littéraire, puis son vicaire-général, lui ouvrit la carrière où il devait prendre sa place à la tête des catholiques de son temps. Il conquit rapidement sa réputation de polémiste, de prédicateur et de professeur; il enseigna aux cours publics libres du Luxembourg et à l'École libre des Hautes-Études et se déclara nettement adhérent de la philosophie scolastique, ce qui provoqua les protestations de Dupanloup. La loi de 1875, qui établissait la liberté de l'enseignement supérieur, créa du même coup le champ d'action de Monseigneur d'Hulst et le conquit à la vie universitaire. C'est lui qui fut le bras droit des évêques pendant les années de la fondation des universités libres, lui qui parvint à recruter pour celle de Paris un corps imposant de professeurs, parmi lesquels des valeurs scientifiques de premier ordre comme Branly, Lapparent, Duchesne. Aussi les évêques finirent-ils par le mettre à sa vraie place en le nommant en 1880 recteur. Il le resta pendant seize ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa vie.

L'histoire de son activité pendant cette période remplit plus de la moitié du volume, et de beaucoup la plus intéressante moitié, puisque c'est par là que le héros de l'ouvrage voit son existence mêlée d'une manière intime au mouvement religieux et intellecuel des catholiques français. Je n'en entreprendrai pas l'analyse ; il me suffira de dire que cette partie de l'ouvrage de Mgr Baudrillart a la valeur d'une histoire de l'enseignement supérieur catholique en France dans le dernier quart du XIXe siècle. Ce furent pour Mgr d'Hulst des années riches en travaux, en épreuves, en initiatives, parmi lesquelles il faut placer au premier rang la création des congrès scientifiques internationaux des catholiques, dont les deux premiers siégèrent à Paris en 1888 et 1891, et dont le troisième, tenu à Bruxelles en 1894, marqua, comme dit l'auteur, le point culminant de l'œuvre. Bien qu'absent —

Digitized by Google

il était en ce moment retenu près du lit de mort du comte de Paris — sa voix fut la plus écoutée au congrès, où son vaillant collaborateur et ami, le chanoine Pisani, donna lecture de son mémoire. Mgr d'Hulst ne vit plus les congrès de Fribourg 1897 et de Munich 1900, mais son souvenir y fut glorifié et son esprit y resta ; si on les ressuscite un jour, ce sera son programme encore qu'on voudra y réaliser.

Telle fut la carrière : quel fut l'homme ? Ce personnage aristocratique, de haute distinction, dont l'exquise courtoisie n'allait pas sans une certaine réserve un peu froide que l'on pouvait prendre pour de la hauteur, était une âme pleine de tendresse pour les siens, de piété envers Dieu et de charité envers ses semblables. Quoi de plus suave, de plus touchant que sa correspondance avec sa sœur Marie, dont quelques passages semés de ci de là dans le livre y mettent, avec un parfum de spiritualité, un accent plein de douceur et d'émotion ?

« Vous avez bien raison, écrit-il à cette sœur aimée, de ne pas croire que la perfection doit étouffer le sentiment jusqu'à empêcher de souffrir. La sensibilité du cœur est comme la croix de Jésus, l'instrument du sacrifice, et par conséquent la condition du mérite et l'occasion précieuse de fournir le témoignage de l'amour » Voilà le ton de cette correspondance que traversent parfois des réminiscences de famille dont la mélancolie, adoucie par l'esprit de renoncement, nous rend visible le travail de la grâce dans une âme d'élite, Son journal intime le révèle mieux encore dans la profondeur de ses sentiments religieux et dans la vivacité de sa piété ; on l'y voit tendant toujours à une vie plus parfaite en Dieu, à une imitation plus fidèle de Jésus-Christ. Dans ce cœur que dévorait le zèle des âmes, il n'y avait pas de place pour les vulgaires ambitions. Il est mort pauvre, ayant prodigué tout son patrimoine en bonnes œuvres. Un trait que l'auteur rapporte d'après Mgr Touchet permettra de juger de sa charité : « C'est au temps de la guerre. Un de ses apprentis est saisi par la petit vérole noire. L'abbé d'Hulst s'installe le plus souvent possible à son chevet. Un soir qu'il était contraint de s'éloigner, l'enfant se mit à pleurer, puis, à travers un sanglot : « Père, dit-il, embrassez moi. » L'abbé d'Hulst ne se demanda pas si Élisabeth de Hongrie avait fait plus, avait fait moins à la Wartbourg, si François-Xavier avait fait pire, avait fait mieux dans les hôpitaux de Venise ; il se pencha sur ce pauvre front tuméfié, pourri, et il le baisa. L'enfant ne pleura plus » (1).

Après avoir exposé, beaucoup trop brièvement à mon gré, ce que fut le héros de ce livre, il me reste à dire un mot de l'ouvrage lui-même. C'est, à mon sens, une des lectures les plus substantielles que puisse faire quiconque s'intéresse à l'histoire du mouvement religieux chez nos contemporains. En faisant vivre son héros, Monseigneur Baudrillart ressuscite le milieu dans lequel il a agi et qui l'explique ;

(1) P. 190.

Digitized by Google

il peint une figure d'homme et de prêtre et il peint la société qui sert de fond à son portrait. Partout on sent parler le témoin racontant ce qu'il a vu de ses yeux, ce qu'il a en partie vécu lui-même. Il ne fait pas de panégyrique ; il évite le lyrisme ordinaire des biographes trop épris de leur sujet ; en racontant une grande âme, il ne ferme pas les yeux sur ses côtés humains, sur ses imperfections, ses faiblesses, ses erreurs. C'est par cette absolue objectivité qu'il conquiert d'emblée la confiance du lecteur et que son livre, dont nous attendons avec impatience la suite, se trouve être dès aujourd'hui un précieux document pour l'histoire de notre temps. GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

SEMAINE INTERNATIONALE D'ETHNOLOGIE RELIGIEUSE.

La semaine d'ethnologie religieuse a tenu cette année, du 27 août au 4 septembre, sa deuxième session. Comme il avait été décidé l'an dernier, l'université de Louvain a encore eu l'honneur d'hospitaliser cette œuvre de science loyale et de foi courageuse. Nous avons rendu compte ici-même de la première session et de son succès. Celui-ci a été plus grand que nous ne pouvions le dire alors. Depuis ce compte rendu, sans qu'aucune voix discordante se soit fait entendre, vingt-six revues allemandes, anglaises, belges, néerlandaises, françaises, russes, italiennes et espagnoles, ont vanté l'idée de l'institution et l'esprit qui anima la première manifestation de vie. Les savants et dévoués promoteurs, les PP. Bouvier et W. Schmidt doivent se réjouir que leur œuvre soit si bien comprise. Cette joie peut être partagée par Mgr Ladeuze qui, dès le début, apprécia toute l'importance de l'institution nouvelle et encouragea et soutint sa création. Tous peuvent se dire que leur peine n'a pas été perdue et qu'ils ont servi fidèlement la cause de la science et de l'Église.

Ils ont ce droit plus encore après cette deuxième session. Par la valeur des conférences et par le nombre des auditeurs son succès a dépassé celui de la première. Nous ne nous étendrons pas maintenant sur le contenu des trente-quatre conférences. Le moment d'en donner le compte rendu détaillé viendra, quand paraîtra le volume qui les contiendra. Nous nous bornons aujourd'hui aux détails qui conviennent à une chronique.

La semaine s'est ouverte le 27 août par une messe du St-Esprit, célébrée par le recteur de l'université, Mgr Ladeuze. Ce dernier a ensuite présidé la séance d'ouverture. La liste des auditeurs compte cent cinquante-quatre noms, parmi lesquels se trouvent ceux de notabilités scientifiques appartenant aux principales nations de l'Europe. Les Belges y ont assisté en plus grand nombre, notamment les membres de l'enseignement secondaire et supérieur.

Parmi les conférenciers, outre les PP. Schmidt, Bouvier, Pinard, De Clercq, de Grandmaison, l'abbé Bros, Mgr Leroy, — dont d'ici longtemps

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

on ne pourra se passer à cause de leur compétence exceptionnelle, — se sont fait entendre Dom Cabrol, le P. De Munnynck, professeur à l'université de Fribourg, le P. Maréchal, professeur à Louvain, le Dr Hehn, recteur de l'université de Wurzbourg, le Dr Miguel Asin y Palacios, professeur à l'université de Madrid, le P. Power, professeur à l'université de Beyrouth, le P. Blatter, professeur à l'université de Bombay. Le seul énoncé de ces noms témoigne combien la semaine d'ethnologie religieuse est hautement estimée dans le monde savant. A côté de ces représentants de la science universitaire, les missionnaires ont fait excellente figure. Les conférences, notamment des PP. Esser, Van Oost et Marchal, que j'ai entendues, sont tout à fait remarquables. Je n'essaierai pas de taire la légitime fierté qu'éprouve un catholique à reconnaître dans ces apôtres du Christ, que le dévoûment a entrainés loin de la vie civilisée au milieu de peuples barbares, des esprits de haute culture et des observateurs très fins et très sagaces. C'est un des grands mérites des PP. Bouvier et Schmidt que désormais ce riche capital intellectuel ne soit plus perdu pour l'Église et pour la science européenne.

Le programme comportait, comme l'an dernier, une partie générale et une partie spéciale. La partie générale fut consacrée à une orientation dans la science de l'ethnologie. Elle ne fut sur aucun point la répétition de celle de l'an dernier. Des sujets nouveaux d'une importance capitale, tels que la psychologie des religions, furent traités par des maîtres de toute première valeur. Quand le même thème fut repris, il subit une refonte complète. La partie spéciale traita de la mythologie astrale et de l'Islam. Les semainiers doivent à l'initiative intelligente de M. le chevalier de Wyels, le dévoué trésorier de l'œuvre, une visite fructueuse faite au musée de Tervueren.

Son Éminence le Cardinal Mercier, empêché par la direction d'une retraite d'assister à la conférence de clôture, tint à s'y faire représenter par un délégué. Mgr Van Roey la présida en cette qualité, ayant à ses côtés le recteur de l'université, Mgr Ladeuze. Conformément aux vues énoncées en 1911, dans la réunion où fut décidée la création de la semaine, celle-ci, à raison de son caractère international, se transportera successivement de pays en pays. C'est l'Allemage qui prochainement aura l'honneur de la posséder. Une œuvre comme elle, qui honore grandement la science et l'Église, est faite pour être comprise dans la patrie de Windthorst et de von Hertling.

E. Remy.

Allemagne. — A la librairie J. B. C. Mohr (Paul Siebeck), de Tubingue, vient de paraître le fascicule qui complète l'œuvre entreprise par M. G. Krüger, avec la collaboration de MM. G. Ficker, H. Hermelinck, E. Preuschen et H. Stephan, le *Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende*. Elle se compose de quatre parties, formant deux volumes, plus un fascicule d'additions, de corrections et de tables.

La quatrième partie, consacrée à l'histoire ecclésiastique de l'époque moderne et contemporaine et composée par M. H. Stephan, sortit la première des presses (*Die Neuzeit*, 1909. In-8°, XII 300 p. M. 5); nous n'avons plus

Digitized by Google

à nous en occuper ici. Successivement, les années 1911, 1912 et 1913 nous apportèrent, avec une certaine lenteur, les parties I, III et II et les tables. — L'antiquité chrétienne y doit son histoire à deux savants dont la compétence en ces matières est universellement connue et appréciée : MM. G. Krüger et E. Preuschen. Sous le titre : *Das Altertum* (1911. In 8°, XIII-295 p. M. 5), ils conduisent la narration des vicissitudes de la vie chrétienne jusqu'au tournant du VIIe et du VIIIe siècle. On trouvera peut-être que cette date est bien tardive pour parler encore d'antiquité; nous préférerions certes terminer celle-ci au milieu du Ve siècles, au temps du concile de Chalcédoine, et encore serait-ce là une limite extrême. Mais les auteurs se sont expliqués à ce sujet dans un premier paragraphe, qui est leur œuvre commune, tandis que les §§ 2-24 appartiennent en propre à E. Preuschen et les §§ 25-49 à G. Krüger. La lecture de ce premier paragraphe est encore très utile pour pouvoir se rendre compte de la conception essentiellement protestante que les auteurs se sont formée touchant l'Église chrétienne et l'histoire de l'Église. Mais nous ne voulons considérer le manuel que comme instrument de travail. A ce point de vue et sous réserve du contrôle constant que l'étude personnelle doit exercer sur les opinions et appréciations émises, il nous paraît excellent. Les ressources qu'il renferme sont considérables en exposé bref, en notes explicatives, en bibliographie surtout, générale et spéciale; dans cette dernière, les auteurs se sont donné la peine de noter les prénoms des écrivains cités; il faut les louer de ce soin, tout en regrettant que souvent ils n'aient pas indiqué le lieu de publication des ouvrages. Pourquoi, pourrait-on dire, conserver le titre d'histoire de l'Église si ce travail est destiné à retracer la vie du peuple de Dieu après le Christ, dans laquelle l'organisation ecclésiastique ne serait qu'un accident, quoique d'importance considérable? C'est la théorie protestante; elle pousse les auteurs à puiser leur division de l'antiquité chrétienne dans la considération de circonstances extrinsèques, c'est-à-dire, des rapports du christanisme avec la puissance séculière, avec l'empire romain. La première période va de l'origine à la fin du IIIe siècle, et la seconde, qui voit l'alliance de l'empire et de l'Église, se poursuit jusqu'à la chute de l'empire et de son Église avec lui. Les divisions et sous-divisions sont abondantes : sections, chapitres, paragraphes, cette dernière se poursuivant dans tout le volume. Mais la distribution systématique de la matière dans les divers chapitres manque d'unité et est vraiment trop variée, alors qu'une certaine uniformité, par des rubriques se répétant dans un ordre constant, fixerait un cadre-type, précieux pour la mémoire de l'étudiant et pour la poursuite de l'histoire d'un mouvement d'une institution, d'une idée à travers des périodes successives.

La partie médiévale du manuel (*Das Mittelalter*, 1912. In 8°, 278 p. M. 5) a été confiée aux soins de G. Ficker et H. Hermelinck. La division générale de l'histoire ecclésiastique au moyen âge et ses subdivisions respectives, telles qu'elles sont adoptées par les auteurs, nous paraissent très logiques. De même, l'exposé met suffisamment en lumière les faits saillants de chaque période et les points importants de chaque question particulière, encore que les développements et les appréciations soient, en plus d'un endroit, influen-

Digitized by Google

cées par les théories protestantes. Nous relèverons, comme donnant une grande valeur à cette partie de l'ouvrage, la bibliographie soigneusement choisie et triée qui précède chaque paragraphe. Le lecteur y trouvera un véritable répertoire bibliographique, dont l'utilité considérable n'échappera pas à ceux qui voudront s'orienter rapidement dans la littérature si touffue de l'histoire ecclésiastique médiévale. Il nous paraît cependant que, dans ce relevé bibliographique, les travaux de langue française ont été trop négligés.

Le troisième volume : *Reformation und Gegenreformation* (1911. In-8°, XIII-328 p. M. 5) a été donné par M. H. Hermelinck. L'auteur a conçu largement son sujet, et tout en suivant l'ordre chronologique pour les grandes lignes, il introduit de bonnes divisions logiques qui mettent de l'ordre et de la clarté dans cette masse de renseignements. La première période, étudiée ici, s'intitule : *Vom Mittelalter zur Reformation* (1450-1517), la deuxième porte comme titre : *Die Reformation* et va de 1517 aux environs de 1560, la troisième et dernière partie : *Die Gegenreformation und die Orthodoxie*, s'étend jusqu'à 1689. Dans ce volume du *Handbuch* nous remarquons aussi les qualités signalées pour le volume précédent. M. Hermelinck fait preuve d'une grande loyauté; visiblement il s'efforce d'exposer, sans parti pris, les faits religieux de cette époque critique; peu de manuels protestants racontent d'une manière aussi objective la réforme et la contre-réforme, ce qui ne veut pas dire cependant que partout l'auteur ait saisi exactement la doctrine, la pratique, le point de vue des catholiques.

Comme nous l'avons déjà dit, les tables générales forment un fascicule complémentaire (*Register*, 1913. In-8°, III-137 p. M. 3) dû à la patience de M. A. Dell. Chaque partie avait déjà en tête sa table analytique et fournissait, à la fin, une table alphabétique des noms propres. M. Dell a donné une table systématique très développée qui facilite singulièrement la consultation rapide du manuel. Les auteurs en ont profité pour dresser une liste d'additions et de corrections à chacune des parties. C'est un dernier témoignage du souci d'exactitude et des préoccupations vraiment scientifiques qui les ont guidés dans l'élaboration de leur utile manuel.

— Les controverses relatives à l'existence de Jésus, suscitées principalement en Allemagne par l'apparition du *Christusmythe* d'Arthur Drews, ont ramené l'attention des critiques sur les plus anciens témoignages des auteurs profanes au sujet du Christ et du christianisme. Plusieurs en ont nié l'authenticité, d'autres en ont contesté l'importance. Une nouvelle étude s'imposait, où les différents passages seraient groupés et soumis à un rigoureux examen philologique (Cfr K. Hoenn, *Lit. Centralblatt*, 1912, p. 119). C'est ce que M. Kurt Linck vient de faire, en latin, avec le plus grand soin, dans un fascicule des *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, édités par Richard Wünsch et Ludwig Deubner, t. XIV, fasc. 1. *(De antiquissimis Veterum quae ad Jesum Nazarenum spectant testimoniis scripsit* Kurt Linck, Giessen, Töpelmann, 1913. In-8, 115 p. M. 4.) Il y discute les témoignages de Josèphe, de Pline, de Tacite et de Suétone. Le chapitre III concernant Tacite

Digitized by Google

avait déjà été publié comme dissertation de Königsberg, en 1913, sous le titre : *De Taciti quod ad Christianos spectat testimonio.* On ne s'occupe pas de la littérature rabbinique et l'on ne recherche pas ce que les juifs des trois premiers siècles rapportaient de Jésus. Il est vrai que ces recherches ont été faites diligemment par des spécialistes comme Travers Herford (*Christianity in Talmud and Midrasch.* Londres, 1903) et A. Meyer (*Jesus im Talmud* dans HENNECKE, *Handbuch zu den neut. Apokryphen.* Tubingue, 1904, p. 47-71). Il est vrai aussi qu'il n'y a rien à tirer du Talmud pour la connaissance de l'histoire de Jésus. L'histoire précise était la moindre préoccupation des rabbins, et tout ce qu'ils nous disent du Christ n'est qu'une déformation des traits pris à l'Évangile ou à la tradition orale chrétienne.

De Josèphe, M. Linck ne retient qu'une brève allusion à Jésus, dans son récit du martyre de Jacques de Jérusalem (*Antiq.*, XX. 200) : « Hanan, jugeant l'occasion favorable..., fit siéger le sanhédrin des juges et comparaître devant ce tribunal le frère de Jésus surnommé Christ, Jacques était son nom, et quelques autres, sous la prévention d'illégalité. et il les livra à la lapidation. » Quant au fameux passage des *Antiquités judaïques*, XVIII, 63, 64, il serait non seulement interpolé, comme le soutient Théodore Reinach, mais tout entier inauthentique. Le P. Lagrange (*Le Messianisme chez les Juifs*, p. 19), Mgr Batiffol (*Orpheus et l'Évangile*, p. 16-22), Wernle (*Die Quellen des Lebens Jesu*, p. 4), Bousset (*Was wissen wir von Jesus*, p. 16), que je n'ai pas rencontrés dans l'abondante bibliographie de M. Linck, défendent la même thèse. Mgr Batiffol apporte les mêmes raisons de suspecter le passage de Josèphe et donne la même explication que Linck du silence de l'historien juif touchant le Christ. Le travail de Case (*The historicity of Jesus*, The University of Chicago Press, 1912) où l'authenticité du passage de Josèphe est niée et celui de R. Steck (*Das echte Zeugnis des Josephus von Christus*, dans le *Protestant. Monatshefte*, 1912, p. 1 ss.), qui soutient que Josèphe a dû parler de Jésus de Nazareth en cet endroit des *Antiquités*, paraissent également avoir échappé à notre auteur On voit que l'accord n'est pas près de se faire entre les critiques. Récemment encore Burkitt (*Josephus and Christ*, dans le *Theolog. Tijdschrift*, 1913, p. 135-144) défendait l'authenticité du texte dans sa forme actuelle (1) et Harnack, incité par cet exemple, réexaminait la question plus à fond et ne trouvait dans toute la citation rien à dénier à Josèphe, si ce n'est peut-être les mots : « Celui-là était le Christ, ὁ χριστὸς οὗτος ἦν » qui pourrraient être une glose

(1) Il sera peut-être utile de remettre ce texte sous les yeux des lecteurs. Voici la traduction qu'en donne Théodore Reinach (*Revue des études juives*, t. XXXV, 1897, p. 1 et suiv.) : « A cette époque parut Jésus, homme sage, s'il faut l'appeler homme. Car il accomplit des choses merveilleuses, fut le maître des hommes qui reçoivent avec plaisir la vérité, et il entraîna beaucoup de Juifs et aussi beaucoup d'Hellènes. Celui-là était le Christ. Sur la dénonciation des premiers de notre nation, Pilate le condamna à la croix ; mais ceux qui l'avaient aimé au début ne cessèrent pas (de le vénérer) ; car il leur apparut le troisième jour ressuscité, comme l'avaient annoncé les divins prophètes, ainsi que mille autres merveilles à son sujet. Encore aujourd'hui subsiste la secte qui, d'après lui, a reçu le nom des Chrétiens ».

Digitized by Google

(Der jüdische Geschichtsschreiber Josephus und Jesus Christus, dans l'*Internat. Monatsschrift f Wissensch., Kunst und Technik*, 1913, Nr 9, col. 1037-1068. Cfr *Theologische Rundschau*, octobre 1913, p. 329-333).

M. Linck démontre très bien l'historicité de la légation impériale de Pline le Jeune en Bithynie, l'authenticité de ses épîtres en général et en particulier celle des épîtres 96 et 97 (rescrit de Trajan) où il est question des chrétiens. Il défend aussi et victorieusement, nous semble-t-il, principalement contre Hochart *(Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*. Paris, 1885), que Drews appelle continuellement à son secours *(Christusmythe*, II, 1911), l'authenticité et la grande valeur historique du célèbre témoignage de Tacite *(Annales*, XV, 44). Toutefois, il n'a pas tenu compte des attaques de Smith qui, dans son ouvrage *Ecce Deus* (Iéna, 1911), a un chapitre intitulé *Das Stillschweigen des Josephus und Tacitus* La précision et l'exactitude de l'information de Tacite donnent à penser qu'il ne parle pas du Christ par ouï-dire ; à quelle source a-t-il puisé ? Gerke *(Senecastudien*, dans le *Jahrbuch f. Klass. Philol.* Suppl. XXII, 1899, p. 216 sqq.) et Batiffol *(Orpheus*, p. 46-47) conjecturent que cette source pourrait bien avoir été les *Historiae* de Pline l'Ancien. Harnack (*l. c.*) après beaucoup d'autres (Mueller, Westberg, Reinach, Lehmann) pense que Tacite se serait inspiré de Flave Josèphe. Linck admet avec raison que la source de Tacite n'a pu être juive, et il développe d'une façon séduisante (p. 85-86) les arguments qui sont en faveur d'Antonius Julianus, l'écrivain romain dont parle Minucius Felix *(Octavius*, 33, § 4).

Suétone parle des chrétiens dans sa vie de Néron, 16, 2: *afflicti suppliciis Christiani, genus hominum superstitionis novae et maleficae*. Mais dans sa vie de Claude, 25, 4, il ne serait fait mention ni des chrétiens, ni du Christ : *Judaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit*. Linck établit d'abord que Suétone ne parle que de l'expulsion des Juifs, il démontre ensuite que ce Chrestus ne peut pas être identifié avec le Christ (p. 104-107). Le nom de Chrestus était très répandu dans l'empire romain ; Suétone n'a pas dû désigner cet agitateur inconnu par l'expression *quidam Chrestus ;* il n'a pas pu croire que le Christ en personne agitait les juifs de Rome sous Claude ; s'il entendait parler du fondateur du christianisme, il serait étonnant qu'il n'en eût pas dit davantage, alors qu'il raconte ailleurs la persécution de ses sectateurs par Néron. On ne conçoit pas bien les continuelles agitations (*assidue tumultuantes*) des juifs de Rome à cause du Christ, avant l'an 49 (l'édit d'expulsion aurait été publié, d'après Orose, la 9e année de Claude), alors qu'une douzaine d'années plus tard, au témoignage des *Actes* (XXVIII, 17 ss), ils s'informent encore avec tant de curiosité, auprès de saint Paul, au sujet de la secte nouvelle des Nazaréens.

L'étude de M. Linck n'apporte sans doute pas toujours la pleine lumière dans le chaos de toutes ces questions si controversées ; on pourrait lui reprocher aussi certaines hypothèses acceptées de confiance et difficiles à soutenir, comme celle qui place la composition de la première épître de saint Pierre vers l'an 100 et des Actes des Apôtres vers 100-105 (p. 75-76): son travail n'en reste pas moins très intéressant et très instructif. É. Tobac.

Digitized by Google

— On ne peut approuver l'exclusivisme de certains travaux d'ailleurs sérieux, qui affectent d'ignorer tout ce qui n'est ni allemand ni protestant. Il est regrettable que M. A. von Stromberg n'ait pas cru devoir se départir de cette méthode dans ses *Studien zur Theorie und Praxis der Taufe in der christl. Kirche der ersten zwei Jahrhunderte* (18e fasc. des *Neue Studien z. Gesch. d. Theologie u. d. Kirche* hsgb. von N. Bonwetsch und R. Seeberg. Berlin, Trowitzsch, 1913. In-8, VIII-253 p. M. 9). Pour s'en tenir du reste aux données de la critique la plus indépendante, l'auteur n'affiche pas moins des tendances très conservatrices qui lui font honneur. La première partie de son travail traite de la notion du baptême dans le Nouveau Testament. Il y expose avec soin et compétence la doctrine de saint Paul, qui, pour lui, représente exactement la croyance primitive, dont elle s'est inspirée bien loin qu'elle l'ait influencée en aucune façon. Il traite au long de la rémission des péchés, de la régénération, de l'adoption divine, et montre que dans la conception primitive du baptême chrétien il est impossible de découvrir, quoi qu'on en ait dit, des indices certains d'influences païennes, mithriaques et autres : car les analogies ne prouvent rien, expliquées qu'elles sont par les symbolismes naturels. On va plus loin encore dans le sens des explications traditionnelles : dans l'entretien avec Nicodème on reconnaît l'annonce du rite chrétien, et dans le baptême de Notre-Seigneur son premier accomplissement. A côté de cela malheureusement des réticences inattendues viennent déconcerter le lecteur : ainsi l'auteur renonce à parler de l'institution divine sous prétexte que le texte de saint Matthieu, XXVIII, 19, est matière à controverse. C'est traiter bien à la légère un élément — sans doute assez essentiel ! — du mystère chrétien. Par contre M. von Stromberg insiste longuement sur le don du Saint-Esprit inséparable du baptême. Le préjugé confessionnel se trahit ici vraiment trop : il fallait montrer que rien dans le texte sacré n'appuie la doctrine catholique de la confirmation ; aussi quelle complaisance à commenter les passages qui semblent l'exclure ; mais quelle gêne et quel embarras, quand il s'agit du chap. VIII des *Actes* ou de la manifestation de l'Esprit-Saint *après* le baptême du Sauveur ! — La seconde partie de l'opuscule étudie les témoignages des premiers auteurs chrétiens sur la question du baptême, depuis Barnabé jusqu'à Tertullien. L'analyse est fouillée et témoigne d'une connaissance approfondie de la littérature patristique. Mais une autre préoccupation, chère à une certaine école, s'y mêle constamment, qui rend pénible la lecture de ces pages par ailleurs si instructives. Plus on s'éloigne des origines, plus on veut faire large la part de la magie dans l'administration du sacrement. On convient pourtant que les rites baptismaux ont suivi un développement régulier, mais on prétend que les fidèles en ont faussé le sens. Il serait, semble-t-il, plus digne de la méthode historique, puisqu'on fait volontairement abstraction de l'institution divine, de confesser que le mode d'action du sacrement échappe à l'esprit du critique : ce serait simple prudence, ce serait aussi plus conforme à la vérité. P. de Puniet.

— C'est pour rendre service aux historiens du christianisme primitif aussi bien que pour honorer la mémoire d'un ami que M. H. Lietzmann publie

Digitized by Google

Zwei Kirchengeschichtliche Entwürfe de GERARHD LOESCHCKE. (Tubingue, Mohr, 1913. In-8, v-78 p. M. 2.) Le premier de ces essais : ***Die alte Kirche und das Evangelium*** a pour but de montrer que l'Église primitive ne doit aucunement sa foi, sa morale et sa piété au Christ, mais bien à l'évolution du judaïsme helléniste de la dispersion, dont elle est du reste un produit. Elle en représente le mouvement libéral, tandis que le judaïsme du Talmud en serait l'aile conservatrice. La démonstration occupe quelque dix pages; on ne peut lui demander de traiter le sujet à fond. On trouvera toutefois qu'elle se réduit à quelques rapprochements faciles et superficiels, qui laissent la question intacte. On ne peut dire qu'il suffit de rapprocher l'attitude de Jésus au Jardin de Gethsémani de celle de Perpétue devant le martyre pour proclamer que l'idéal moral et mystique de celle-ci ne doit rien au Maitre.

Autrement important à mon avis est le second essai : ***Quellenkunde der alten Kirchengeschichte***, p. 15-78. Nous n'avons pas seulement ici le bilan succinct, mais d'une érudition de bon aloi, des sources de l'histoire du christianisme primitif du Ier au VIe siècle, par périodes bien délimitées. L'auteur énonce un jugement sérieux et motivé sur la valeur des sources les plus importantes et l'on y trouvera plus d'une remarque originale et pertinente, mais aussi parfois des observations à tendance paradoxale qui rappellent trop le ton du premier essai. Il vise dans cette revue à faire ressortir les lacunes et la pauvreté relative des sources qui sont à la base de notre connaissance du christianisme des premiers siècles. On doit avouer que la démonstration n'est pas des plus difficiles et qu'il n'est pas besoin de beaucoup d'éloquence pour convaincre en l'occurrence ceux qui ont quelque expérience de la matière. Et vraiment ce que l'on peut reprocher à l'auteur, c'est de s'être arrêté à des constatations faciles. Il eût fait œuvre certes plus ardue et peut-être plus fructueuse, s'il eût fait suivre son bilan des sources d'une étude synthétique de la valeur scientifique de l'histoire ecclésiastique basée sur d'aussi chétifs appuis ou bien d'une étude critique des moyens par lesquels nous nous évertuons à suppléer à l'insuffisance des documents. J. FLAMION.

— Parmi les recueils de textes adaptés aux besoins de l'enseignement et de l'étude de l'histoire ecclésiastique, le volume de M. D. C. MIRBT intitulé : ***Quellen zur Geschichte des Papsttums und des römischen Katholizismus***, 3e édit. (Tubingue, J. C. B. Mohr, 1911. In-8, XXIV-514 p. M. 8), est un de ceux qui ont obtenu le plus vif succès, puisque en 1911 il est arrivé à sa troisième édition. Avec les appendices, il contient actuellement 620 documents ou extraits de documents. L'ordonnance de l'ouvrage est très simple et fort claire. Les pièces éditées dans les appendices sont consacrées à des questions particulières, tandis que, dans le corps même de l'ouvrage, les sources sont rangées d'après l'ordre chronologique depuis les mesures prises par l'empereur Claude contre les juifs de Rome (41-54) jusqu'à la lettre de Pie X (1911) concernant les facultés de théologie catholique et le serment antimoderniste ; l'édition de ces textes est très

Digitized by Google

soignée. Diverses tables, notamment une liste chronologique et rigoureusement numérotée des textes, un tableau alphabétique des sources et une table alphabétique des matières, facilitent considérablement le maniement de l'ouvrage.

— Dans ses recherches et explications nouvelles sur l'épître de Barnabé (*Der Barnabasbrief neu untersucht und neu erklärt*, Paderborn, Schöningh, 1912, In-8, 132 p. Mk. 4,50) publiées dans les *Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte* d'Ehrhard et Kirsch, le docteur Haeuser s'est principalement proposé d'établir, par une analyse approfondie du contenu doctrinal de l'épître, la suite logique des idées, de façon à éclairer les passages obscurs et à défendre l'authenticité des textes soupçonnés d'interpolation. Pour ne pas interrompre continuellement le développement, les avis divergents sont d'ordinaire exposés et discutés en note. Dans une seconde partie, l'auteur utilise les données acquises par l'analyse du document pour établir la date de composition, le but, le caractère littéraire de l'épître de Barnabé, ainsi que sa position vis-à-vis du Nouveau Testament et des écrits des Pères apostoliques. Cette seconde partie, beaucoup moins développée (25 pages) et moins originale que la première, n'appartenait pas à la dissertation doctorale présentée à la Faculté de Fribourg-en-Brisgau.

Pour le Dr Haeuser, l'auteur de la lettre de Barnabé n'est pas tant un polémiste appliqué à combattre les prétentions des judéo-chrétiens, qu'un prédicateur soucieux de fortifier ses fidèles par des exhortations morales basées sur l'interprétation allégorique de l'Ancien Testament : prophéties relatives au Messie souffrant, symbolisme des rites et des pratiques cultuelles de l'Ancienne Alliance.

La composition de l'épître est placée, à la suite de Harnack et de Schlatter, au temps d'Hadrien, à l'époque de la destruction du Temple, en 133 ou 134. On s'appuie surtout sur XVI, 2ss où il est question de la destruction du temple et sur IX, 1ss, où l'auteur de l'épître envisagerait la suppression générale de la circoncision comme un état de fait, postérieur par conséquent à l'édit d'Hadrien de 131, révoqué dans la suite par Antonin le Pieux. Par contre, l'emploi fait de la prophétie de Daniel (IV, 4-5) ne fournirait aucun point d'appui historique pour fixer la date de composition de l'épître. Le P. d'Herbigny, qui a publié dans les *Recherches* (1910, n. 5 et 6, p. 417-443 ; 540-566) une cinquantaine de pages sur la date de l'épître de Barnabé, était arrivé à la conclusion suivante : « Toutes ces considérations confirment la date qui nous paraît expressément marquée par le chapitre IV. Cette signification générale et profonde de notre Épître concourt donc à désigner Vespasien : c'est par ce règne que l'auteur lui-même a daté son œuvre. » Il reproche aujourd'hui (*Recherches*, juillet-octobre 1913, p. 402-406) au Dr Haeuser de n'avoir pas même rencontré ses arguments, de n'apporter aucune considération nouvelle en faveur de l'époque d'Hadrien, de tomber dans la même contradiction que Harnack, en niant d'une part que le pseudo-Barnabé ait voulu présenter vraiment une exégèse historique

Digitized by Google

et en concluant d'autre part à une série d'allusions historiques qui permettraient de retarder Barnabé jusqu'à l'époque d'Hadrien, et enfin de tourner avec Schlatter dans un cercle vicieux en construisant une histoire d'Hadrien d'après l'épître de Barnabé et en utilisant ensuite les allusions historiques de cette épître pour la placer sous le règne d'Hadrien. É. Tobac.

— A Breslau vient de paraître une monographie très fouillée sur la correspondance de saint Basile avec Libanios : Adolfus Laube, *De litterarum Libanii et Basilii commercio* (64 pp. in-8). Entreprise sous les auspices de M. R. Foerster, le savant éditeur de Libanios, elle résout par la négative, définitivement semble-t-il, la question d'authenticité. Une étude approfondie a permis au jeune docteur de prendre le rédacteur en contradiction avec lui-même, avec l'histoire et la chronologie, avec le caractère et le style des deux correspondants supposés. Le faussaire aurait été animé d'une intention apologétique : montrer qu'un évêque chrétien avait pu vaincre en habileté littéraire un rhéteur païen célèbre dans tout le monde grec. J. M.

— Nous voulons attirer l'attention des lecteurs de la RHE sur une étude intéressante du Dr K. Pelz, intitulée : *Die Engellehre des heiligen Augustinus* (Munster in W., Asschendorff, 1913. In-8, 87 p. M 2,40). Personne, en effet, n'ignore l'influence considérable qu'a exercée saint Augustin en matière d'angélologie. La doctrine du saint docteur y est ramenée méthodiquement à ces trois points : la nature des anges, leur élévation à la grâce, la chute des mauvais anges. Souvent l'auteur débute dans l'examen d'une question par quelques considérations sommaires sur la doctrine des Pères antérieurs à saint Augustin. Pour ce qui concerne les sources de l'évêque d'Hippone, l'auteur s'est borné le plus souvent à mentionner celles que saint Augustin rapporte lui-même explicitement. Un examen plus approfondi du milieu n'aurait-il pu fournir sur ce point des renseignements plus complets et plus intéressants ? Au reste, nous ne pouvons que souhaiter que des études de ce genre, d'ailleurs peu difficiles, se multiplient de plus plus ; elles formeraient une base solide et sûre à une histoire des dogmes synthétique complète. Alb. De Meyer.

— M. le professeur Glaue (Iena) a écrit (*Zur Geschichte der Taufe in Spanien*. I) un travail sur les idées d'Isidore de Séville, Ildefonse de Tolède et Justinien de Valence concernant le baptême. Isidore († 636) et Ildefonse († 667) ont traité les usages baptismaux en Espagne. Ces deux auteurs n'utilisent pas une source commune. C'est Ildefonse qui dépend d'Isidore. Tel est, contre Helfferich, la conclusion de cette étude. Le travail a été présenté à l'académie de Heidelberg le 26 juillet dernier par le Dr von Schubert. M. Gothein présenta à la même occasion un travail du professeur Cartellieri (Heidelberg) : *König Heinrich V. von England und Herzog Johann von Burgund im Jahre 1414*. C. Mohlberg.

— Les recherches du Dr Fr. Gillmann de Wurzbourg, dans le domaine doctrinal des anciens canonistes et théologiens, sont depuis longtemps connues des lecteurs de la *Revue*. Cette fois, il nous donne avec son acribie ordinaire,

Digitized by Google

en une bonne trentaine de pages, le vrai libellé d'une question souvent débattue au moyen âge, à savoir la valeur du baptême conféré *in nomine Christi* (*Taufe im Namen Jesu oder im Name Christi*, extrait et développement d'un article paru dans *Der Katholik*, Mayence, 1912, novembre et décembre). Contrairement à l'affirmation de beaucoup de théologiens modernes, Gillmann établit qu'il ne s'agit pas de la formule *in nomine Jesu*, mais de la formule *in nomine Christi* chez les auteurs médiévaux. Tous, ou équivalemment tous, ne parlent que du baptême *in nomine Christi*. Une longue série rétrospective fait défiler les canonistes et les théologiens, à commencer par ceux du XIIe siècle, pour s'arrêter aux débuts de l'ère moderne, avec Thomas de Vio, le cardinal Cajetan. J. DE GHELLINCK.

— Au tome XXV du *Neues Archiv*, p. 331-431, M. W. LEVISON avait attiré l'attention sur deux manuscrits anglais du *Liber pontificalis*, dont l'importance est nulle pour la restitution du texte, mais qui renferment cependant des continuations du *Liber* et certaines ajoutes, insérées dans le texte même et entre le texte des diverses biographies des papes. Notamment, un manuscrit de Cambridge fournit une collection de trente quatre inscriptions urbaines de Rome, datant de la fin du IVe au début du VIIIe siècle ; la découverte de cette collection augmentait nos connaissances en fait d'inscriptions romaines, mais les variantes par rapport à des inscriptions déjà connues provoquèrent des doutes au sujet de la valeur de ces textes. Depuis lors, M. O. Marucchi et Mgr Duchesne ont tâché de montrer, le premier la valeur des variantes, le second la valeur de ces inscriptions que seule cette collection présente et le doute qui subsiste quant aux variantes de textes connus.

L'examen de ces manuscrits anglais (de Londres et de Cambridge) du *Liber Pontificalis* avait démontré l'existence d'un fonds commun, d'une compilation née à Cantorbéry, entre 1119 et 1125, par suite de la fusion d'un manuscrit du *Liber* remontant à Hadrien Ier et d'un catalogue des papes, qui aurait été composé à l'aide d'autres documents et de sources narratives. Cette compilation fut employée par Guillaume de Malmesbury dans ses *Gesta regum Anglorum* (1125). Ce n'est cependant pas à Malmesbury que l'on doit placer l'origine de cette compilation, mais, comme nous venons de le dire, à Cantorbéry. C'est dans cette collection de Cantorbéry qu'il faut chercher le fonds commun aux deux manuscrits anglais du *Liber pontificalis*, et aussi la collection d'inscriptions romaines, qui ne se trouve que dans le codex de Cambridge. L'examen d'une histoire des papes provenant de Cantorbéry le démontre. C'est ce que M W. Levison nous apprend dans un nouvel article : *Eine Geschichte der Päpste aus Canterbury*, le cinquième de sa série d'articles : *Aus englischen Bibliotheken* (Neues Archiv, 1913, t. XXXVIII, p. 645-662). Il s'agit du ms. Cartae antiquae A. 42 de la bibliothèque capitulaire de Cantorbéry. L'histoire des papes y est conduite jusqu'à la mort de Jean XII (964) : avec Grégoire le Grand l'auteur commence l'histoire des archevêques de Cantorbéry, qui se poursuit mêlée au texte des vies de papes. C'est un mélange de plusieurs sources, parmi lesquelles on

Digitized by Google

remarque la chronique universelle de Marianus Scottus (1082) avec les ajoutes de Florentius de Worcester († 1118), le catalogue pontifical qui précède le texte de Marianus dans l'archétype de la chronique, et l'histoire des papes qui se trouve au quatrième livre de la collection canonique de Bonizo de Sutri. De plus, le compilateur a employé le *Liber pontificalis*. Ce qui est plus important, c'est qu'il a utilisé un dérivé du *Liber pontificalis* identique à celui des manuscrits de Cambridge et de Londres, ainsi que la collection d'inscriptions romaines, que nous retrouvons utilisée par le manuscrit de Cambridge. Cependant, il a encore eu à sa disposition d'autres sources, dont on ne retrouve point de traces dans les manuscrits de Londres et de Cambridge. Pour ce qui concerne la source des données biographiques sur les archevêques de Cantorbéry, M. Levison est moins catégorique. Il ne lui paraît pas très probable que le compilateur ait utilisé le récit de Gervasius, *Actus pontificum cantuariensis Ecclesiae* (jusque 1205) et, pour ce motif, il le place au XIIe siècle, — après 1125 — plutôt qu'au XIIIe siècle. Pour terminer, M. Levison publie le début, deux extraits du milieu et la fin de cette histoire des papes originaire de Cantorbéry, en faisant ressortir par des artifices typographiques les passages copiés dans d'autres sources.

Le grand mérite de cette étude est d'avoir exhumé un nouveau témoignage de l'existence de cette collection d'inscriptions romaines dont il est question plus haut et d'avoir débrouillé l'écheveau compliqué des continuations et des dérivés du *Liber pontificalis* en Angleterre.

— Les récentes publications du Dr Finke (*Acta Aragonensia. Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen korrespondenz Jayme II (1291-1327)*, 2 vol. Berlin, 1908; *Papsttum und Untergang des Templerordens I. Darstellung. II. Quellen* Münster 1907. Cf. RHE, t. X, (1909, p. 357 svv.) ont attiré l'attention des historiens sur la richesse du dépôt d'archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone. M. Finke a orienté l'activité de ses élèves vers des travaux basés sur les documents qu'il y a recueillis. L'un d'eux, le Dr K. SCHWARZ, vient de publier une étude sur les charges de cour et les organismes d'administration centrale en Aragon (*Aragonische Hofordnungen im 13. und 14. Jahrhundert Studien zur Geschichte der Hofämter und Zentralbehörden des Königreichs Aragon*; fasc. 54 des *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*. Berlin et Leipzig, 1914. In-8, IX-142 p.) pendant le XIIIe et le XIVe siècles, en réalité pour la période de 1276 à 1335, qui correspond aux règnes de Pierre III (1276-1285), d'Alphonse III (1285 1291) et de Jacques II (1291-1327). Le grand organisateur de la cour aragonaise est Pierre III le Cérémonieux, dont la grande ordonnance du 17 octobre 1344 a réglé les attributions des officiers de la cour, majordomes, camerlingues, chanceliers et trésorier ou *maître rational*. Cependant, en matière d'administration centrale, l'Aragon est précédé par la France et la Castille où l'on trouve des grandes ordonnances dès la seconde moitié du XIIIe siècle. Ce travail ne dit pas le dernier mot sur les institutions centrales aragonaises sous le règne de Pierre III le Cérémonieux ; l'auteur ne se fait pas faute de

Digitized by Google

l'attribuer à la pénurie des documents dont il a disposé. Le travail d'un autre élève de M. Finke, le Dr Klüpfel, mort tragiquement en Espagne (*Die Beamten der aragonischen Hof- und Zentralverwaltung am Ausgange der 13. Jahrhunderts* dans le *Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, 1913, t. XI) complète déjà, en certains points, l'œuvre du Dr Schwarz.

L'auteur semble, bien à tort, vouloir limiter au XIVe siècle l'importance des archives aragonaises pour l'histoire générale. Elles présentent un égal intérêt pour le XVe siècle et le début du XVIe, jusqu'au règne de Charles-Quint, époque où le centre de la chancellerie se déplace à Madrid.

A. Pasture.

— Un des derniers volumes parus (n° 49) des *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte* de G. von Below, H. Finke et Fr. Meinecke est l'étude de Mademoiselle Marguerite Rothbarth : *Urban VI und Neapel* (Berlin et Leipzig, W. Rothschild, 1913, in-8, de 116 p.). Le rôle joué à Naples et dans le midi de l'Italie par Jeanne d'Anjou et le pape Urbain VI est de ceux que les passions contemporaines et les intrigues de coteries ont singulièrement aidé à obscurcir. Mlle Rothbarth s'est attachée à démêler, dans ce conflit d'ambitions, l'action des principaux compétiteurs. Trois personnages se trouvent ici à l'avant-plan : la reine Jeanne de Naples, favorable à Clément VII, Urbain VI, napolitain de naissance et ennemi de Jeanne, et Charles III de Durazzo. L'auteur raconte la vie agitée, où les aventures galantes ne manquèrent point, de la reine, qui mourut empoisonnée en 1382, expose le désaccord de Charles III (1382-1386) et décrit les dernières années d'Urbain VI, occupées par les luttes contre Ladislas de Hongrie (1386-1389). En annexe, on trouve un itinéraire d'Urbain VI (1378-1389), une notice critique sur la mort de Jeanne d'Anjou et le texte d'une lettre du 2 avril 1384 sur les affaires de Naples. Les appréciations de Mademoiselle Rothbarth sont, en général, judicieuses et modérées ; le fait est d'autant plus méritoire que les sources contemporaines sont très partiales.

H. Nelis.

— Après avoir consacré sa dissertation doctorale à l'étude de l'activité religieuse et scientifique du franciscain Étienne Fridolin, prédicateur, auteur ascétique et humaniste célèbre de Nuremberg, le P. U. Schmidt, O. F. M. commence à présent la publication des sermons qu'il a prêchés devant les clarisses de cette ville en 1492. (*Mittelalterliche deutsche Predigten des Franziskaners P. Stephan Fridolin*, publié dans la collection « Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München », IVe série, fasc. 1. Munich, 1913. In-8, VIII-163 p. M. 3,40.) Ils occupent 268 pages du ms. sur papier germ. fol. 1040 de la Bibliothèque impériale de Berlin. L'éditeur en a extrait les cinq sermons commentant primes, la première des petites heures de l'office romain. Le premier traite de la préparation à l'office choral, le second de l'intelligence des psaumes ; le troisième paraphrase l'hymne initial de primes, *Jam lucis orto sidere ;* le quatrième son premier psaume *Deus in nomine tuo* et le cinquième les deux premières subdivisions

Digitized by Google

du long psaume CXVIII, *Beati immaculati in via*. Exempts d'interprétations fantaisistes et subtiles, écrits dans une langue sobre et naturelle, ces sermons à tendances apologético-ascétiques forment un appoint très intéressant à l'étude de la pastorale allemande au déclin du moyen âge. Des annotations philologiques et scripturistiques facilitent la compréhension du vieux texte allemand. Celui-ci n'eût fait que gagner en clarté si elles eussent été plus nombreuses. F. Callaey, O. M. Cap.

— Dans un article extrait de la *Zeitschrift für Theologie und Kirche* et intitulé : *Thomas Chalmers und die Anfänge der kirchlich-sozialen Bewegung* (t. XXIV, 1913, p. 219-265), le professeur Holl de Berlin, s'occupe de Thomas Chalmers, écrivain anglais qui publia surtout de 1820 à 1835. Il le représente comme un précurseur du mouvement *kirchlich-sozial* protestant. Il expose son plan d'organisation paroissiale à ce point de vue. Puis il analyse rapidement les théories économiques de Chalmers. A ce dernier point de vue, Chalmers était tout-à-fait l'homme de l'école libérale, et un des partisans décidés de l'initiative privée. Il était hostile à l'assistance publique. Il admettait l'action de la lutte économique des forces où chacun cherche son mieux-être. Il s'en rapportait à cette *nature des choses* que l'école libérale invoque toujours largement. L'auteur cherche à expliquer comment ses idées sociales se rattachent à ses doctrines religieuses, et veut les relier aux théories de Calvin. Enfin dans cette étude, l'auteur recherche les relations de Chalmers et son influence en Angleterre sur Carlisle et Mill, et à l'étranger sur le mouvement protestant allemand. Il faut reconnaître que son action pratique fut peu considérable. Il n'y a pas lieu ici de rechercher les rapports des idées de Chalmers avec le calvinisme; la question du calvinisme au point de vue économique est, on le sait, l'objet d'un débat assez vif dans lequel on ne peut entrer ici D'autre part on ne peut oublier que Chalmers appartient à l'école libérale et qu'il fut un des partisans les plus décidés des idées de Malthus. V. B.

— M. J. Mumbauer a publié les œuvres du grand évêque social Guillaume Emmanuel de Ketteler, le défenseur attitré de la vérité, de la liberté et du droit en Allemagne. (*Wilhelm Emmanuel von Kettelers Schriften*. Kempten et Munich, J. Kösel, 1911. In 8, VI-422 ; 320 et 334 p. M. 7,50). Cette édition, qui a coïncidé avec les fêtes du centenaire de la naissance de l'éminent prélat, rend un précieux service à tous ceux qui s'intéressent à la question sociale comme à l'histoire politique et religieuse de l'Allemagne contemporaine, car, bien que la plupart des écrits sortis de cette infatigable plume n'aient eu qu'un caractère occasionnel en vue d'un but immédiat, ils n'en ont pas moins conservé toute leur valeur et leur force. L'éditeur nous met entre les mains dans un premier volume les œuvres apologétiques de Ketteler ; ses sermons, ses lettres pastorales et sa remarquable étude sur les *Idées modernes examinées à la lumière de la foi ;* ses écrits pour la défense et la liberté de l'Église et du pape ; ses travaux sur les rapports entre l'Église et l'État et sur les relations de la religion et de la politique. Le tome II est consacré aux œuvres politiques proprement dites ; nous

Digitized by Google

mentionnerons tout spécialement le remarquable programme qu'en février 1871, il assignait aux catholiques dans le nouvel Empire allemand et sa lettre pastorale sur les élections pour le premier Reichstag impérial Nous trouvons encore, à la fin du même volume, le texte des célèbres sermons prononcés, en 1848, dans la cathédrale de Mayence, sur les grandes questions sociales des temps présents.

Les autres écrits concernant le problème social sont recueillis dans le tome III. L'éditeur nous y donne la grande étude sur la question ouvrière dans ses rapports avec le christianisme, le rapport présenté à la réunion des évêques d'Allemagne, à Fulda, en septembre 1869, sur la charité sociale de l'Église pour les classes ouvrières, le projet de réponse à la question de savoir si un ouvrier catholique peut s'affilier au parti ouvrier socialiste et le magnifique discours prononcé, en 1871, au XXIe congrès général des Associations catholiques d Allemagne, où le libéralisme et le socialisme étaient mis en parallèle avec la religion chrétienne. Ce volume se termine par des extraits des lettres et déclarations de Ketteler destinés à mettre en relief sa personnalité et son caractère.

Cette publication ayant été faite dans un but de vulgarisation et non d'érudition, les notes sont réduites au minimum et les textes ne sont pas accompagnés de commentaires ni d'explications. Cela n'était pas nécessaire, d'autant plus que dans une excellente introduction, M. Mumbauer, après avoir retracé la vie de Mgr de Ketteler et esquissé sa physionomie physique et morale, nous le présente comme orateur et prédicateur, comme écrivain, en insistant sur son originalité et sur son constant souci de la forme, et indique les éditions antérieures de ses œuvres. Ces indications sont complétées, à la fin du tome III, par une liste chronologique de tous les écrits de Ketteler, d'après le recueil du P. Plülf, S. J. C. TERLINDEN.

— Au temps des Romains, Mayen, petite ville rhénane dans l'Eifel, a été un centre de commerce. Toutes les anciennes voies de communications, surtout la grande route de la Belgique au Rhin et la voie de Trèves à Andernach, passaient par Mayen. Une industrie de pierres, de riches carrières développèrent la vie de commerce. On vient d'ouvrir à Mayen un nouveau musée subsidié par la ville et l'arrondissement.

M. W. KEYER, mort le 20 mars 1913, est le fondateur d'un musée à Cologne qui réunit des instruments, manuscrits, autographes, etc., intéressant l'histoire de la musique. Le 20 septembre le musée a été ouvert au public.

La ville de Cologne s'est enrichie d'un nouveau musée, le ***Museum für ostasiatische Kunst der Stadt Köln***, ouvert au public le 25 octobre dernier C'est, dit un auteur compétent en la matière, le premier musée en Europe qui nous présente les richesses du Japon et de la Chine dans un ensemble complet. Les collections sont distribuées dans 32 salles, qui ont des administrations à part. Le musée est joint au *Gewerbemuseum* et au musée d'art ecclésiastique

Digitized by Google

de Schnütgen, au *Hansaring*. La collection a été entreprise et la donation a été faite, en 1909, par le professeur ADOLF FISCHER, ancien attaché scientifique du gouvernement allemand à la légation de Peking.

Le 23 septembre, les membres de la *Görres-Gesellschaft* se réunirent à Aschaffenburg. Grand nombre de professeurs d'universités, de directeurs de lycées, de *Privatdozenten*, de savants de renom, comme les RR. PP. Grisar, Wasmann, Mgr Wilpert et Mgr Ehses étaient présents. C'est toujours un événement pour les catholiques instruits ; les publications protestantes en font à peine mention. Après les séances des sections du premier jour, on se réunit pour entendre Mgr WILPERT sur la Vision et le Labarum de Constantin le Grand. Notons les travaux suivants : Mgr EHSES (Rome) sur un décret projeté par Pie IV pour régler l'élection du pape ; par le professeur Dr DYROFF (Bonn) sur trois sources de la philosophie néo-scolastique ; par le Dr WUNDERLE : *Aufgaben und Methode der modernen Religionspsychologie ;* par le Dr BAUMSTARK : *Konstantinischen Bauten am hl. Grab in Jerusalem ;* par le Dr E. KREBS, *Scholastisches zur Lösung von Danteproblemen.* — Le trésorier, M. CARDAUNS, a demandé à être déchargé de ses fonctions. Il a veillé pendant 22 ans sur les finances de la société. C'est à regret que le président a accepté sa demande.

Le 28 septembre, la société des bibliophiles s'est réunie en séance plénière à Hambourg. Cette année la réunion aura lieu à Leipzig, le premier dimanche du mois de juillet.

C'est en France qu'on a surtout cultivé systématiquement les monuments, trésors et œuvres d'art. L'« Archiv de la commission des monuments historiques » est devenu l'organe de cette culture et le modèle des publications en la matière. La nécessité d'une entreprise pareille a inspiré aux archéologues allemands l'idée de discuter des questions de méthode et de principe dans une réunion générale. C'est à Dresde, le 24 septembre dernier, que le premier *Denkmalarchivtag* d'Allemagne a été tenu. Le *geh. Rat* GENTHE, président de la commission royale pour la conservation des monuments en Saxe, y a exercé la présidence.

Le *Historischer Verein für den Niederrhein* s'est réuni, le 20 octobre dernier, à Münstereifel. Le directeur Dr BRÜLL présida en remplacement du professeur Dr H. SCHRÖRS. Le Dr MEYER traita l'histoire de Münstereifel jusqu'à la fondation du « Novum Monasterium Eifliae », tandis que M. l'abbé A. KALSBACH présenta un travail, d'après des sources manuscrites, sur les jésuites à Münstereifel. Rappelons que l'église de Münstereifel conserve un trésor précieux et peu connu d'anciens objets d'art.

A la séance du 30 octobre de l'académie prussienne, à la section de philologie et d'histoire, M. HARNACK présenta les t. XXIII et XXIV de la collection : *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte* (*Eusebius*, VI. VII, 1, Leipzig, 1913). A la séance plénière du 20 novembre M. BRUNNER offrit la sixième édition de ses *Grundzüge der deutschen Rechtsgeschichte* (Munich, 1913.)

Digitized by Google

A la séance de la section de philosophie et d'histoire de l'académie des sciences à Heidelberg, le 8 novembre, M. Reitzenstein de Fribourg a présenté son travail : *Ueber das Martyrium Cyprians*. Dans son introduction, l'auteur a montré que la rédaction la mieux connue des actes du martyre de Cyprien manque de base suffisante dans la tradition manuscrite.

Le professeur X. Matthias, président du grand séminaire à Strasbourg, entreprend la fondation d'un institut en l'honneur de Léon IX († 1045). Il aurait pour but de cultiver la musique ecclésiastique. Les statuts ont été présentés au Saint-Père.

Avec leur 43e année de publication les *Stimmen aus Maria-Laach* ont changé de rédaction. Le R. P. Hermann Krose a cédé sa place de rédacteur au R. P. Hermann Muckermann, connu par ses travaux en matière de biologie. On sait que les *Stimmen* ont été commencées lors du séjour des jésuites à Maria-Laach, l'ancienne abbaye bénédictine. Malgré l'exil du *Kulturkampf* ils ont conservé le titre de l'abbaye, qui aujourd'hui est de nouveau habitée par des bénédictins.

Literarischer Ratgeber für die Katholiken Deutschlands, tel est le titre d'une publication qui paraît depuis onze ans déjà et qui a pour but de donner aux catholiques instruits une orientation sûre et éclairée dans le domaine de la littérature de chaque année. Les rapports du *Ratgeber*, paru en novembre 1913, ont été écrits par des auteurs de renom. Notons le rapport du professeur F. Kampers de Breslau sur les publications en matière d'histoire générale et profane et celui du professeur J. Sauer de Fribourg-en-B. sur les travaux d'histoire ecclésiastique. C'est un guide sûr et judicieux et un précieux instrument de travail. C. Mohlberg.

— Une nouvelle revue franciscaine vient de se fonder en Allemagne, avec comité de rédaction à Bonn, sous le titre de *Franziskanische Studien*. Son programme consiste dans la recherche de l'influence que les franciscains ont exercé sur toute la vie intellectuelle, artistique et sociale du passé, et dans l'étude externe et interne des fondations franciscaines en se plaçant surtout au point de vue des pays de langue allemande. De plus, comme il n'existe pas encore d'organe commun, central, qui dresse le catalogue de tout ce qui paraît annuellement sur le monde franciscain, les *Franziskanische Studien* offriront deux fois par an une revue bibliographique de la littérature franciscaine.

Les études qui dépassent les limites d'un article de revue seront publiées dans des « Beihefte ». La nouvelle revue sera trimestrielle : elle coûtera 6 Marks par an. On s'abonne soit à la librairie Aschenforff, à Munster, soit à la rédaction, à Bonn (Kreuzberg).

— La direction de la *Revue d'Alsace*, dont le comité avait entrepris la continuation après la mort de son fondateur, M. Liblin, fait savoir à ses lecteurs qu'avec le numéro de novembre-décembre 1913, le dernier de la quatorzième année de la nouvelle série, ce périodique cesse de paraître.

Digitized by Google

— On a fêté, dans sa ville natale, le troisième centenaire de la naissance de BARTHOLOMÄUS HOLZHAUSER. Ce « *restitutor vitae clericorum saecularium in communi viventium in superiore Germania* », comme l'appelle l'épitaphe de l'église paroissiale à Bingen, était né en 1613 à Laugnalez-Wertingen en Souabe. Depuis 1655 il fut doyen et curé à Bingen. Il est mort en cette ville le 20 mai 1658.

L'année 1913 a marqué le centième anniversaire de la naissance de GEORG WAITZ. Ses élèves, fils et petit-fils s'étaient réunis le 25 octobre dernier dans le grand auditoire de l'université de Gottingue pour fêter le fameux historien allemand, le plus grand élève de Ranke. Un des fils de Waitz, EBERHARD WAITZ, pasteur protestant à Hannovre, vient de publier une petite biographie de son père : E. WAITZ, *Georg Waitz. Ein Lebens- u. Charakterbild zu seinem hundertjährigen Geburtstag, 9. Oktober 1813.* (Berlin, Weidmann, 1913. In-8, 100 p. M. 1,80.) C. M.

— M. G. VON HERTLING et M. C. BÄUMKER, deux sympathiques compagnons d'armes, se sont, depuis longtemps, illustrés dans le domaine de l'histoire médiévale. Aussi est-ce à juste titre que des *Mélanges* leur ont été offerts : au premier, par la *Görresgesellschaft*, le 31 août dernier, sous le titre de *Festschrift Georg von Hertling* (Kempten et Munich, J. Kösel, 1913. In-4, VIII-633 p M. 25), à l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance; au second, par ses disciples et amis, le 16 septembre suivant, sous le titre de *Festgabe Baeumker. Studien zur Geschichte der Philosophie* (Munster, Aschendorff, 1913. In-3, VIII-492 p. M. 16), à l'occasion d'un événement analogue : le 60e anniversaire de sa naissance. Nos lecteurs trouveront dans la *Bibliographie* de cette revue l'indication des mémoires qui intéressent l'histoire ecclésiastique. Ici nous devons nous borner à présenter nos félicitations à ces deux savants jubilaires et à leur souhaiter longue vie et succès scientifique, même, pour M. von Hertling, au milieu des sollicitudes de sa carrière ministérielle.

— La fondation *Marschall von Ostheim* a mis au concours la composition d'une histoire pragmatique de l'ancienne principauté de Bamberg. Le prix est de 7000 marks Les travaux peuvent être présentés jusqu'au 1er janvier 1918. C. MOHLBERG.

— *Nominations.* — Le Dr E. GRAFE, professeur d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Bonn, est admis à l'éméritat.

Le Dr J. WELLHAUSEN, professeur ordinaire de philologie sémitique à l'université de Gottingue, est admis à l'éméritat et remplacé par le Dr E. LITTMANN, ci-devant professeur à l'université de Strasbourg.

Le Dr J. KARST, *privatdozent* d'arménien à l'université de Strasbourg, y est nommé professeur extraordinaire.

Le Dr J. KROMAYER, professeur d'histoire ancienne à l'université de Czernowitz, est nommé professeur à l'université de Leipzig.

Le Dr H. HERMELINK, *privatdozent* d'histoire ecclésiastique et d'histoire des dogmes à l'université de Leipzig, passe en qualité de professeur extraordinaire à l'université de Kiel.

Digitized by Google

MM. les Drs Budde, H. R. Rohde, Meyer Hurschfeld et Nehio ont été nommés membres de l'Institut historique prussien de Rome, pour l'année 1913-1914.

— *Décès.* — Le Dr Th. Kolde, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Erlangen, décédé à l'âge de 63 ans.

Angleterre-Écosse-Irlande. — Le catalogue par noms d'auteurs de la *London library*, publié en 1903, comptait 1626 pages in 4°, à deux colonnes. Depuis 1903 huit suppléments ont été publiés annuellement. La première partie (A-K) d'un nouveau catalogue vient de paraître, qui englobe la matière de celui de 1903 et, en plus, les nouvelles acquisitions jusqu'au début de 1913 Ce premier volume du nouveau *Catalogue of the London library* (Londres, 1913, 1395 pages), d'un format identique aux précédents, et le volume complémentaire (L-Z), qui doit paraître au début de 1914, sont offerts aux souscripteurs au prix de 30 shillings.

Dans l'ouvrage intitulé *Early Latin hymnaries, an index of Hymns in hymnaries before 1100* (Cambridge, Univ. Press, 1913, xx-107 pages. Prix : 5 shillings), le Rév. James Mearns nous donne un répertoire des plus anciennes hymnes latines, classées par ordre alphabétique des *incipit*. La mention de chaque hymne est suivie de l'indication de son emploi liturgique et du nom de l'auteur, s'il est connu. On renvoie ensuite aux recueils qui contiennent le texte de l'hymne (Dreves et Blume, Werner, Stevenson) et au *Repertorium hymnologicum* de M. Ulysse Chevalier. Enfin un ingénieux système de lettres et de chiffres fait connaître les hymnaires qui contiennent chacune des pièces répertoriées, hymnaires dont les listes par ordre de pays d'origine et par ordre chronologique se trouvent placées en tête du livre. C'est probablement par inadvertance que l'Antiphonaire de Bangor est daté : *circa* 890. Ce répertoire, d'un maniement commode, rendra service aux liturgistes. M. Mearns prépare un ouvrage analogue sur les cantiques liturgiques.

On a publié en 1903 un *Index and epitome* en un volume du *Dictionary of national biography*, qui permet de prendre connaissance en un clin d'œil des faits principaux et des dates de chaque biographie. Les éditeurs Smith et Elder viennent de mettre en vente, au prix de 3 shillings, un second *Index and epitome*, celui-ci des trois volumes du second supplément (1901-1911) du *Dictionary* (Cf. RHE, 1912, t. XIII, p. 760-761 ; 1913, t. XIV, p 424-425).

Nous avons plaisir à faire connaître le *Dictionary of english Church history* publié par MM. S. L. Ollard et Gordon Crosse (Londres, Mowbray, *s. d.* In-8 de xvi-673 p. Prix : shillings 12,6 ou 21), dont nous annoncions la préparations en juillet 1912. C'est un ouvrage qui rendra de grands services. Le plan en est judicieux et méthodique, les articles sont succints et rédigés, pour la plupart, par des spécialistes. La liste des collaborateurs contient quelques noms d'historiens et de critiques de tout premier ordre : M. R. James, C. W. S. Oman, R. L. Poole, feu l'évêque Wordsworth.

Digitized by Google

C'est une chose trop méritoire d'avoir réussi à condenser toute l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre depuis l'évangélisation des Bretons jusqu'à nos jours dans un volume bien proportionné et de format très maniable pour que nous ayons la mauvaise grâce d'insister sur le côté défectueux de l'ouvrage, à savoir la pauvreté et, dans quelques cas, le caractère peu critique de la bibliographie. On ne trouve pas dans ce dictionnaire que des articles biographiques; beaucoup traitent d'institutions et de choses ecclésiastiques, dont voici quelques exemples pris dans la lettre A : *Abbeys (English); Anchorites*; *Archdeacon*; *Architecture (Pre-Norman Period; Norman, 1060-1190; Early English, 1190-1245; Decorated, 1245-1360; Perpendicular, 1360-1547; Renaissance, 1510-1750; Gothic revival, from 1830); Arminianism; Articles of Religion; Authority in the Church.* Sous chaque nom de siège épiscopal on trouve un résumé de l'histoire de ce siège et du diocèse, ainsi que la liste des évêques avec une résumé de la carrière de ceux des plus notables qui n'ont pas d'article biographique propre. Un index ingénieux indique les articles où il est traité incidemment de personnages ou de choses qui n'ont pas d'article propre. Ainsi pour Catherine d'Aragon l'index renvoie aux articles *Cranmer* et *Henry VIII*. Une pochette renferme deux cartes géographiques des circonscriptions diocésaines de l'église anglicane en Angleterre et au pays de Galles sous Henri VIII et en 1912.

Nous avons déjà rendu compte ici d'un volume de la série des *Cambridge Manuals of science and literature*, publiée par l'*University press* de Cambridge (RHE, 1912, t. XIII, p. 163). La série vient de s'augmenter d'un nouveau manuel : *Comparative Religion* (Cambridge, 1913, VI-154 pages) par le Dr F. B Jevons, professeur à l'université de Durham. A la suite d'une introduction instructive, l'auteur traite des sujets suivants : sacrifice, magie, culte des ancêtres, vie future, duel, bouddhisme, monothéisme. L'ouvrage contient une bonne bibliographie et un index. — Les manuels suivants doivent paraître dans la même collection : *Celtic art* par Joseph Anderson, *The Vikings*, par le Prof. Allen Mawer, *Life in the medieval university* par R. S. Rait, *The old grammar schools* par le Prof. Foster Watson.

Signalons la publication d'une nouvelle édition — la neuvième —, complètement refondue, de l'important ouvrage de William Stubbs : *Select charters and other illustrations of English constitutional history from the earliest times to the reign of Edward the first* (Oxford, Clarendon Press, 1913, xx-528 pages. Prix : 8 shillings 6). Le nouvel éditeur, M. H. W. C. Davis, a soigneusement tenu compte des découvertes récentes : il a notamment mis à contribution les recueils du professeur Liebermann et de M. Bémont. La bibliographie aussi a été remaniée et mise au point.

On ne possédait pas encore de monographie des petites écoles de Port-Royal, l'ouvrage de Carré : *Les pédagogues de Port-Royal* (Paris, 1887) et celui de Cadet : *L'éducation à Port-Royal* (Paris, 1887) n'étant que des

Digitized by Google

recueils d'extraits des auteurs de Port-Royal qui ont écrit sur l'éducation. C'est l'Angleterre qui nous donne la première étude spéciale sur cet important sujet, et cette étude : *The Little Schools of Port-Royal* (Cambridge, University press, 1913, x-263 pages; prix : 7 shillings 6), due à M. H. C. Barnard, est de tous points excellente. Après avoir rappelé les débuts de Port-Royal et de ses écoles et renseigné son lecteur sur leur personnel (ch. II), l'auteur expose les théories pédagogiques des célèbres professeurs (ch. III) et décrit leurs méthodes d'enseignement, tant générales que particulières (ch. IV et V). Suivent deux chapitres fort intéressants consacrés, l'un à l'école des garçons, où l'on trouve des détails sur l'horaire scolaire, sur la nourriture, les jeux, le sommeil des élèves, sur le prix de la pension, etc , l'autre aux écoles de filles, pareillement étudiées en détail. Enfin M. Barnard fait bien ressortir l'originalité de l'œuvre des petites écoles en montrant ce qui avait été fait en matière d'éducation avant Port-Royal et ce qu'on a fait depuis sa suppression (ch. XIII). L'ouvrage est muni d'un portrait de Saint-Cyran, le fondateur des petites écoles, de plans et de vues cavalières de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs. La bibliographie est fort bien ordonnée. Je n'y ai constaté qu'une lacune : il semble que le précieux recueil iconographique publié en 1909 par M. A. Gazier sous le titre : *Port-Royal au XVIIe siècle; images et portraits* aurait dû trouver place dans la liste des livres modernes à consulter sur les doctes et habiles éducateurs des petites écoles.

La trente sixième session annuelle de la *Library association* s'est tenue à Bornemouth du 2 au 6 septembre. On y a entendu plusieurs *Lectures* ou communications intéressantes. M. H. R. Tedder a parlé sur *E. W. B Nicholson, Bodley's librarian 1882-1912* (Cfr RHE, 1912, t. XIII, p. 580 581). M. Basil Anderson sur *Planning a catalogue of local literature*, Miss Snouck Hurgronje, de Dordrecht, sur *The libraries of Holland*, ce qui amena une communication de M. H R. Tedder sur les archives hollandaises. Le conseil de l'association a pris en considération une utile suggestion de M. T W. Lyster relative à la préparation d'un index général des périodiques, qui serait dû à la collaboration des bibliographes anglais et américains. Sur la proposition de M. Falconer Madan, bibliothécaire en chef de la Bodléienne, il a été décidé que la session prochaine se tiendrait à Oxford.

Les *Birkbeck lectures* d'histoire ecclésiastique ont été données à Cambridge par le Dr R. Lane Poole, conservateur des archives de l'université d'Oxford et directeur de l'*English historical review*. Le sujet traité était le suivant : *Outlines of the history of the papal chancery*.

Au théâtre des Burlington Gardens et sous les auspices de la *British academy*, le professeur F. C. Burkitt, de Cambridge, a donné trois lectures sur *Jewish and Christian apocalypses* les 12, 19 et 24 novembre.

M. Henry Thomas a entrepris de donner, au Caxton Hall, à partir du 15 octobre 1913, une série de dix leçons sur l'*Historical bibliography*, et

Digitized by Google

M. W. R. B. PRIDEAUX donne, au même endroit, un cours de *Practical bibliography*, à partir de janvier 1914. D'autre part, dix *lectures* seront faites pendant l'hiver sur chacun des sujets suivants, à la *School of Economics* de Londres : 1° *Library foundation and equipment* (H. W. FORVARGUE et ERNEST A. BAKER) ; 2° *Practical cataloguing* (W. R. B. PRIDEAUX) ; 3° *Library routine* (W. S. C. RAC). Tous ces cours sont organisés par la *London Association*.

Autres lectures :

A la réunion de la *British Society of Franciscan Studies* qui s'est tenue le 6 novembre, *The Grey Friars of London*, par M. C. L. KINGSFORD.

Le 20 novembre, à la *Royal historical Society*, *Wycliffe and Canterbury Hall*, par le Rév. A. S. CRONIN.

Le 5 octobre, M. HYVERNAT, le savant professeur de langues orientales à l'université de Washington, a donné une conférence, à l'abbaye bénédictine de Farnborough, sur l'avenir des études coptes. Il a fait principalement ressortir l'importance considérable qu'a pour le développement de ces études l'heureuse découverte de cinquante manuscrits coptes, la plupart liturgiques ou bibliques, faite en 1910 sur l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Michel, au Fayoûm (Voir *Académie des inscriptions et belles-lettres : Comptes rendus des séances de l'année 1912*, p. 8-10). M. Hyvernat s'occupe actuellement à dresser le catalogue de ces manuscrits, qui furent acquis par J. Pierpont Morgan. Chacun d'eux doit être reproduit en six exemplaires phototypiques, et les textes qu'ils renferment seront édités dans le *Corpus scriptorum orientalium christianorum*, publié maintenant par les universités de Washington et de Louvain, où ils formeront une série nouvelle, la série Pierpont Morgan.

M. R. JAMES prépare une édition du *De nugis curialium* de Walter Map (+ v. 1210), qui sera publiée par l'*University press* d'Oxford.

Durant le cours de cette année 1914 sera commémoré à Oxford le VIIe centenaire de la naissance de Roger Bacon. A cette occasion s'est constitué un comité, sous la présidence de lord Kurzon, pour publier une nouvelle édition des œuvres de l'illustre philosophe anglais.

L. GOUGAUD, O. S. B.

— *Nominations.* — Le Dr MONTAGUE RHODE JAMES, prévôt de Kings's College à Cambridge et érudit bien connu, a été élu vice-chancelier de l'université de Cambridge.

M. GEORGE CALDER a été appelé à enseigner le celtique à l'université de Glasgow, à la place de George Henderson décédé (Cfr. RHE, 1912, t. XIII, p. 765).

— *Décès.* — Le 6 septembre, le Dr JAMES ORR, professeur de théologie et d'apologétique au *United Free Church College* de Glasgow depuis 1901. Il était né à Glasgow le 11 avril 1844. En 1891 il fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à *l'United Presbyterian College* d'Édimbourg. Plusieurs

Digitized by Google

fois il passa l'Atlantique pour aller donner des conférences dans les universités américaines, notamment à Chicago et à Princeton. Nous relèverons parmi ses œuvres les suivantes : *The Ritschlian Theology and the Evangelical Faith* (1897), *Neglected factors in the study of the early progress of Christianity* (1899), *Early Church history and literatur* (1901), *Elliot lectures on the progress of Dogme* (1902), *Essays on Ritschlianism* (1903), *The Virgin birth of Christ* (1907).

Le 8 septembre, à Richmond, William Carew Hazlitt, bibliographe et numismate, né à Londres le 22 août 1834. Il a écrit notamment : *The history of the origin and rise of the Republic of Venice* (1858), et *Remains of the early popular poetry of England* (1866). Il a catalogué les ouvrages anglais de la bibliothèque Huth et a publié, sous le titre de *A Roll of honour* (1908), une liste des collectionneurs de livres en Angleterre depuis le xive jusqu'au xixe siècle.

Le 8 octobre, Robinson Ellis, professeur de philologie latine à l'université d'Oxford. Il était né en 1834. Ses connaissances philologiques étaient très étendues. Il a surtout travaillé dans le champ de la littérature profane. Cependant c'est à lui qu'on doit l'édition du poète chrétien Orientius du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* (t. XVI, 1888). Il a aussi publié *Specimens of latin palæography from manuscripts in the Bodleian library* (1903). L. G.

Autriche-Hongrie. — On accueillera avec reconnaissance le récent inventaire que M. Julian Paz, archiviste général de Simancas, a consacré à une importante collection du dépôt dont il a la garde ; il a paru dans le tome 103e (Vienne, 1913, p. 165-432 et 1*-77*) de l'*Archiv für oesterreichische Geschichte*, sous le titre : *Archivo general de Simancas. Catalogo II. Secretaria de Estado.* 1494-1796. L'auteur catalogue, liasse par liasse, et chronologiquement, la correspondance de la cour d'Espagne avec ses agents en Allemagne, ainsi que les rapports du Conseil d'État ; le tout est classé sous les rubriques suivantes : *Capitulaciones y tratados con la Casa de Austria* (années 1499 à 1661) ; *negociacion de Alemania* (1510-1678) ; *minutas de consultas de officio de Alemania* (1620-1660) ; *minutas de despachos para Alemania* (1586-1678) ; *cartas de Alemania* (1604-1700) ; *minutas de despachos para Alemania* (1699-1788) ; *negocios notables* (1511-1763) ; *congreso de Francfort* (1741-1744) ; *Sajonia* (1738-1788) ; *Polonia* (1746-1788) ; *Hamburgo* (1725-1759). Bien que M. Paz se contente d'indiquer très sommairement l'objet du dossier — son entreprise eût été impossible autrement — le travail rendra néanmoins les plus précieux services ; sa consultation n'exclut pas, cela va sans dire, le recours aux Archives de Simancas, d'un accès difficile. Au point de vue de l'histoire ecclésiastique aussi ce répertoire est un excellent guide. H. Nelis.

— La « Commission pour l'histoire moderne de l'Autriche » a publié cette année le 1er vol. des « matériaux d'Archives pour l'histoire moderne de l'Autriche », qui contient les documents d'archives de familles nobles de la Bohême et de la Moravie. C. Baur, O. S. B.

Digitized by Google

— Le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'académie impériale des belles-lettres de Vienne vient de s'enrichir d'un nouveau volume par la publication de l'édition critique de l'*Expositio psalmi CXVIII* de saint Ambroise par M. Petschenig. (*S. Ambrosii opera. Pars V. Vol. LXII.* Vienne, F. Tempsky, 1913. In-8, XI-538, p. M. 16).

La tâche de faire cette édition fut tout d'abord confiée à M. Ihm, et cet érudit, si entendu dans les questions ambrosiennes, avait déjà rassemblé et collationné plusieurs manuscrits, lorsque la maladie le terrassa et le conduisit au tombeau. M. Petschenig recueillit sa succession, et après de nouvelles recherches et d'attentives collations de manuscrits, il publia l'édition que voici.

Ce n'était pas chose aisée. L'édition princeps de l'œuvre de saint Ambroise, sortie des presses à Bâle en 1492, et les trois éditions parues depuis étaient complètement dépourvues de sens critique. On n'utilisait qu'un manuscrit sans même trop s'inquiéter de sa valeur, ou bien la divination seule présidait au choix des leçons douteuses. Aussi furent-elles de peu d'utilité dans l'établissement du texte

La tâche dévolue à M. Petschenig était en outre d'autant plus délicate que le nombre des manuscrits de l'*expositio* est très considérable, la plupart datant du XIIe siècle ou d'une époque plus récente encore. Il en examina vingt-huit, les autres furent laissés de côté. Pourquoi? Aucune raison n'est indiquée; le principe de la préférence à accorder à l'antiquité des manuscrits serait-il seul entré en ligne de compte pour faire ce départ? Huit d'entre eux servirent de fondement pour établir le texte : ils se divisent en deux classes, les *gallici* et les *germanici*, d'origine différente, mais il ne fut pas possible à l'éditeur de dresser un *stemma codicum* L'importance relative des différents exemplaires n'étant pas tirée au clair, la restitution du texte devenait plus difficile encore. Il serait à souhaiter que dans une édition critique, le lecteur pût se rendre compte de cette impossibilité.

Une introduction sommaire (V-XII), mais substantielle, donne des renseignements au sujet de l'héritage homilétique de saint Ambroise sur les Psaumes. Il se compose de l'*expositio psalmi CXVIII* et de l'*explanatio psalmorum XII*. Les homélies sont de longueur fort inégale. Tout porte à croire qu'elles furent remaniées après avoir été prononcées; c'est du reste la façon la plus naturelle d'expliquer l'antinomie qui existe entre les différentes expressions, notées dans l'introduction, p. V. et, à mon avis, M. Petschenig émet une hypothèse inutile pour résoudre ce problème, p. V. : *haec commentaria jam ab initio etiam ad usum legentium destinata*. Saint Ambroise, dans ses homélies, semble plutôt s'adresser à des lecteurs instruits, bien que le genre parénétique domine dans son interprétation.

En ce qui concerne le temps où furent prononcées ces homélies, M. Petschenig ne fait que reproduire le résultat de l'étude publiée par M. Ihm dans son livre : *Studia Ambrosiana* (Leipzig, 1889, p. 22-24).

Une question d'un vif intérêt, mais à peine effleurée dans l'introduction, est celle de la provenance indirecte de l'œuvre d'Ambroise, question dont la solution est hérissée de difficultés par le fait que les sources sont en général

Digitized by Google

utilisées sans aucune indication. M. Petschenig promet dans l'édition de l'*explanatio psalmorum XII* un relevé de toutes les choses dignes d'intérêt contenues dans les 2 volumes; j'exprime le vœu qu'un chapitre spécial soit réservé à cet examen, et que le travail commencé par M. Ihm, soit ainsi complété. Les chaines sur les Psaumes, malheureusement encore peu étudiées, faciliteraient certes ces recherches.

L'impression du texte de l'édition est très soignée, les passages scripturaires sont soulignés ; en note, on trouve la liste des variantes qui ont été rejetées ; ceci est d'une particulière importance, lorsqu'un tableau généalogique des manuscrits n'a pu être dressé, la place de la conjecture étant plus considérable, et partant les divergences entre les érudits plus nombreuses.

L'édition se termine par un *index locorum* ; d'autres et différentes notes tirées de ce volume, seront insérés dans l'édition de l'*explanatio psalmorum XII*, dont M. Petschenig est encore chargé. Il ne faut donc pas séparer les deux volumes, le jugement définitif sur le premier ne peut être donné qu'après l'examen du second, et tout porte à croire qu'ensemble ils constitueront non seulement une excellente édition, mais un progrès considérable pour les études ambrosiennes. E. VAUTHIER.

— Dans les *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien* (t. 172, fasc. 1. Vienne, 1913, 404 p.), le Prof. Dr H. SINGER a publié : *Neue Beiträge über die Decretalensammlungen vor und nach Bernard von Pavia* (Mit Benutzung der in Friedr. Maassens Nachlasse enthaltenen Vorarbeiten). — L'auteur traite de deux collections inconnues jusque maintenant : la *Collectio compendiensis* des XIIe-XIIIe siècles, provenant de l'abbaye Saint-Corneille à Compiègne, et la *Collectio sangermanensis* et *abrincensis*, du XIIe siècle, de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, maintenant à la bibliothèque de la ville à Avranches ; il examine aussi leur relation mutuelle, et publie les titres des différents chapitres avec les renvois nécessaires aux autres collections connues et aussi les textes nouveaux de ces deux collections.

Dans la 4e partie du même volume le Dr C. WESSELY a publié : *Neue Materialien zur Textkritik der Ignatius-Briefe* 72 p. 1 table. Ces matériaux sont fournis par de nouveaux fragments de papyrus coptes (du VIIIe-IXe siècle) de la collection de l'Archiduc Renier à Vienne (K. 9416 9421) ; ils contiennent les épîtres *ad Trallianos, ad Philadelphios, ad Romanos.*

L'auteur donne le texte copte en ajoutant une reconstitution du texte grec, et fait de même pour le texte d'un fragment copte du Brit. Mus. Or. 3581A, et de la *Biblioteca Borbonica* de Naples : Mus. Borgiano : Velitrensis Caps. XI n° 84. C. B.

— Sous ce titre, *Der Gegenwartswert der geschichtlichen Erforschung der mittelalterlichen Philosophie* (Vienne, Herder, 1913, In-12, VI 94 p. M. 1,50), le Dr M. GRABMANN, nommé récemment à l'université de Vienne, reproduit avec quelques développements et compléments son discours inaugural du 14 avril 1913. Après avoir rapidement esquissé les progrès accomplis dans

Digitized by Google

notre connaissance de la philosophie médiévale, il signale les travaux qu'il conviendrait de faire et ceux qui sont déjà entrepris. La valeur de ces études historiques pour le temps présent est triple (p. 11) : reprenant une idée énoncée il y a trente ans par le P. Ehrle, Grabmann s'attache à développer trois grandes considérations : l'étude historique de la philosophie médiévale est la vraie manière, disons mieux, la seule, qui permette de l'apprécier à sa réelle valeur et de détruire les préjugés auxquels obéissent à son égard bien des esprits; elle est des plus utiles (p. 33) pour l'intelligence des diverses doctrines et la compréhension du système d'ensemble; enfin (p. 39), elle n'est pas seulement un coup d'œil rétrospectif sur un passé, intéressant sans doute, mais fini et mort; elle fait trouver dans les idées des grands penseurs médiévaux des foyers lumineux, dont peut tirer parti la pensée philosophique moderne et dont s'éclaire avec profit le développement actuel de la scolastique; plus d'une école d'ailleurs manifeste en ce moment des points de contact avec les grands docteurs du moyen âge. L'auteur développe ces idées en passant en revue les diverses branches de la philosophie, logique, critériologie, psychologie, cosmologie, éthique, etc., et insiste surtout sur la théodicée (p. 79). Pas n'est besoin d'ajouter quelle haute valeur donne à ces considérations la maîtrise depuis longtemps reconnue de l'auteur dans l'histoire des doctrines médiévales.

J. DE GHELLINCK, S. J.

— Signalons une publication qui, si elle ne présente pas une grande importance au point de vue historique, à cause de son caractère élémentaire — elle est destinée aux enfants des écoles primaires — marque au contraire, une date au point de vue philologique; c'est la ***Pitla storia bibia data ora pergher dima*** (Brixen, 1913). Cette « histoire sainte », due au Dr DEMEZ DA PIAZZOLA, professeur à Trente, et à M. GIOVANNI PERATON IN NALLES, est, en effet, le premier ouvrage écrit en dialecte ladin du Tyrol, car cet idiome, à la différence du romanche de l'Engadine, n'avait pas encore été fixé par l'écriture, ou, tout au moins, par l'imprimerie. Les auteurs ont dû, pour cette raison, forger de toutes pièces un système de reproduction phonétique qui nous paraît aussi exact qu'ingénieux (cf. ***Archivio per l'Alto Adige, 1913***, fasc. II-III).

J. FRAIKIN.

— L'exposition historique des trésors les plus précieux de la ***Bibliothèque impériale*** (Papyrus, autographes, manuscrits, incunables etc.) s'est close le 31 décembre.

A Salzbourg se tint, du 4 au 6 octobre 1913, la réunion générale de la ***Leo-Gesellschaft***, laquelle a pour but de favoriser l'activité scientifique et littéraire parmi les catholiques d'Autriche. Comme nouveau président de la société on élut l'archevêque de Vienne, Mgr Piffl, qui succède ainsi au Prince Al. Leichtenstein, démissionnaire.

Le 4 novembre l'***Institut archéologique autrichien*** tenait sa séance annuelle. M. le Prof. E. Reisch, directeur a rendu compte de l'activité de l'Institut, spécialement des fouilles faites à Éphèse sous la direction du

Digitized by Google

Prof. Heberdey. On y étudia particulièrement la place, où, sur un ancien bâtiment d'époque païenne, avaient été construites successivement trois églises, l'une sur les ruines de l'autre, et dont la première était celle où fut tenu le concile d'Éphèse en 431. — D'autres fouilles ont été faites aux frais de l'Institut à Élis et en différents endroits de l'Autriche même.

C. B.

— Depuis le mois de septembre 1913, le cycle des études de la faculté de théologie à l'université de Budapest a été fixé à cinq années au lieu de quatre. Le programme consacre 9 heures à l'histoire ecclésiastique durant la troisième année de ce cycle et 3 heures à l'archéologie et à l'art chrétien pendant la cinquième année. Quatre cours pratiques ou séminaires ont également été établis et l'un d'eux est réservé aux exercices d'histoire ecclésiastique. S.

— A partir du 1er octobre 1913, l'université de Vienne a commencé à publier un « Journal officiel » (*Amtsblatt*) dans lequel seront publiés les avis aux étudiants, les changements dans le corps professoral, les noms des chargés de cours et autres membres du personnel enseignant, les changements de cours, le commencement des leçons, ainsi que des communications sur les institutions de bienfaisance en faveur des étudiants, les sports, etc.

Le 4 décembre, le *Conseil municipal* de Vienne a accordé des subventions de 10,000 francs à la société des antiquités, 700 francs à la société de numismatique et 2,000 francs aux conférences populaires à donner à l'Université de Vienne. C. Bauer.

— *Nominations.* — L'université de Vienne a accordé les honneurs du doctorat en théologie à Son Excellence Mgr Fr. Piffl, archevêque de Vienne et ceux du doctorat ès lettres au célèbre poète styrien Pierre Rosegger. Le Dr G. Wostry a été nommé *privatdozent* pour l'histoire de l'Autriche à l'université allemande de Prague.

Le Dr E. Tomek, *privatdozent* à l'université de Vienne, connu par son étude sur la réforme des monastères autrichiens, a été nommé professeur extraordinaire pour l'histoire ecclésiastique à l'université de Gratz, et succède à feu le prof. Ant. Weiss, mort en 1912.

Le Dr V. Sesan a été nommé *privatdozent* pour le droit canonique grec-oriental à la faculté de théologie grecque de Czernovitz. C'est lui qui, en 1911, a publié le premier volume sur les relations entre l'Église et l'État dans l'empire byzantin depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople en 1453.

Le Dr M. Gumowski est nommé *privatdozent* de numismatique à l'université de Cracovie.

— *Décès* — A Trente, le 18 février 1913, M. Desiderio Reich, auteur de divers articles sur l'histoire du Trentin, publiés dans les revues d'histoire locale.

Le 6 mai, M. Andreas Markl, archéologue et numismate de grande valeur.

Digitized by Google

Le 14 septembre, à l'âge de 81 ans, le Dr H. Vambéry, professeur émérite de langues orientales à l'université de Budapest.

Le 10 décembre, à Vienne, à l'âge de 62 ans M. Charles Domanig, littérateur et poète renommé, qui en même temps avait été directeur des collections artistiques et historiques de la maison impériale.

Le 15 décembre, âgé de 50 ans seulement, le Dr Rud. Beer, conservateur de la Bibliothèque impériale et lecteur de langue espagnole à l'université de Vienne. Le défunt avait publié, outre certains travaux de philologie classique, les *Handschriftenschätze Spaniens*, les *Monumenta palaeographica vindobonensia* (Leipzig, 1910) et une *Spanische Literaturgeschichte* (Leipzig, 1902). C. B.

Belgique. — Personne n'était mieux désigné que M. le chanoine A. De Meester, professeur de droit canon au grand séminaire de Bruges, pour entreprendre une nouvelle édition de l'excellent manuel de droit canon de P. De Brabandere et C. Van Coillie. Voici que la 1re partie du tome Ier de la huitième édition vient de paraître sous l'ancien titre : ***Juris canonici et juris canonico-civilis compendium***. Editio octava denuo recognita, expolitior et auctior. (Bruges, Desclée, 1913. In-8, cii-321 p.) Le présent volume traite de l'Église, de sa nature et de son pouvoir ainsi que des personnes ecclésiastiques.

Ces notions aussi bien que les questions générales de droit, de sources et de méthode traitées dans l'introduction, qui mérite de vifs éloges, seront d'un secours précieux à l'historien du droit canonique, d'autant plus que la documentation historique a été considérablement augmentée et s'est vue l'objet de soins tout particuliers.

— Notre collaborateur, M. Van Crombrugghe vient de publier un traité de marialogie : ***Tractatus de B. Virgine Maria***. Gand, Scheerder, 1913. In-8, viii-216 p. F. 3. — La partie positive de l'ouvrage s'inspire des méthodes de critique les plus sévères et fournit la solution d'un nombre considérable de problèmes historiques. Signalons, à titre d'exemple, l'étude insérée dans le ch. II, concernant la valeur historique de l'évangile de l'enfance (p. 43-76). L'auteur y examine d'abord le degré d'authenticité et d'historicité qu'il convient d'attribuer aux récits de saint Mathieu et de saint Luc ; ensuite il se demande si la critique est en état d'établir l'existence d'une tradition à laquelle l'idée de conception virginale aurait été étrangère ; enfin, il s'attache à montrer que ni l'influence de la version des Septante, ni les légendes païennes concernant les vierges-mères et les naissances miraculeuses, ni les spéculations de la théologie juive n'ont pu fournir le point de départ du dogme catholique. Pareillement, l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception est traitée avec toute l'ampleur que comporte le sujet (p. 119-142), et l'on saura dorénavant non seulement que les grands scolastiques, comme saint Bernard, Albert le Grand et saint Thomas, se refusèrent à admettre l'Immaculée Conception, mais aussi pourquoi ils s'y refusèrent et que leur opposition, s'inspirant d'une théorie particulière touchant la transmission

Digitized by Google

du péché originel, ne représente à aucun degré la tradition de l'Église. — L'ouvrage contient en appendice une étude comparative des deux listes généalogiques de Jésus, dans laquelle l'auteur vulgarise, en les complétant d'heureuse façon, les vues de M. Heer (p. 205 sv.)

Le traité de M. Van Crombrugghe a le grand mérite de réfuter d'une manière victorieuse et sans abandonner le terrain de l'histoire pure, les brillantes théories soutenues naguère par MM. Herzog et Saintyves ; nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite.

— Nous ne pouvons laisser passer sans le signaler aux lecteurs de la Revue l'article publié par Dom Germain Morin, dans la *Revue bénédictine*, du mois d'avril dernier, (1913), t. XXX, p. 153-172, sous ce titre suggestif : *Pro Instantio. Contre l'attribution à Priscillien des opuscules du manuscrit de Würzburg*. Il ne vise à rien moins qu'à substituer l'évêque Instantius à Priscillien, comme auteur des écrits découverts par Schepps dans le manuscrit cité. On sait que le nom proposé par celui-ci avait été accepté sans grandes récriminations et cependant des difficultés subsistaient, dont on se rendait compte. Le savant bénédictin les rappelle et s'attache à faire voir que l'attribution à Priscillien en est toute la raison. Il détermine en premier lieu l'origine du traité *De fide et apocryphis* ou *Liber apologeticus*, les circonstances qui ont donné lieu à la rédaction de ce traité: c'était la difficulté principale restée insoluble jusqu'ici. Il montre qu'il faut y voir un mémoire adressé par Instantius au concile de Bordeaux. Celui-ci peut, tout aussi bien que le maitre, être l'auteur du *Liber ad Damasum*, qui avait servi de base à l'argumentation de Schepps.

L'hypothèse suggérée par Dom Morin est surprenante à première vue ; elle déconcertera et causera des regrets, l'auteur s'y attend. Mais si une hypothèse s'impose par sa simplicité et sa facilité à résoudre des difficultés et à dissiper des obscurités, c'est bien celle-ci. Aussi recevra-t-elle, nous le croyons, et a t-elle déjà reçu bon accueil. J. Flamion.

— M. A. Kempeneers a fait paraître, dans les *Studiën en Tekstuitgaven* (fasc. 3) dirigés par M. le professeur L. Scharpé, une contribution importante à la littérature concernant saint Servais : *Hendrik van Veldeke en de bron van zijn Servatius* (Anvers, Ch. et H. Courtin; Louvain, J. Reeckmans-Vanderwaeren, 1913. In-8, IX-166 p. F. 8). D'après trois manuscrits de la bibliothèque des bollandistes, l'auteur publie une *Vita Servatii* jusqu'ici inédite, qu'il considère comme la source de la légende néerlandaise rédigée par Henri van Veldeke. Pour prouver cette opinion, il démontre l'indentité du contenu de la *vita* latine et de la légende néerlandaise. L'identité du contenu ne serait cependant pas ici une preuve suffisante, car d'autres auteurs ont prétendu retrouver la source des légendes néerlandaise et allemande dans d'autres biographies latines de Servais. Ainsi O Greifeld prétend que les auteurs des légendes en langue vulgaire ont employé un remaniement de la *Vita Servatii* de Joconde; F. Wilhelm, dans son *Sanct Servatius* (voir RHE. 1911, t. XII, p. 713 svv.) soutient au contraire que Joconde a écrit après les auteurs des légendes néerlandaise et allemande, notamment

Digitized by Google

au XIIIe siècle, et que ceux-ci se sont inspirés des *Gesta Sancti Servatii* trouvés par lui et publiés dans son travail. — Contrairement à ces auteurs, M. Kempeneers veut prouver que le poète néerlandais et le poète allemand n'ont pas utilisé la même vie latine et que la source de Veldeke est la *Vita* de la bibliothèque des Bollandistes, non les *Gesta* retrouvés par Wilhelm. Outre l'identité du contenu, M. Kempeneers allègue, pour prouver cette hypothèse, les résultats d'une minutieuse comparaison des textes en langue vulgaire avec les six recensions plus ou moins différentes de la légende latine de saint Servais, qui existait au XIe siècle. Cet examen paraît convaincant. Dans un deuxième chapitre, l'auteur étudie la légende néerlandaise de Veldeke, dans un troisième, la date de composition de cette légende. Il se base ici sur de nombreux documents pour retrouver quelques éléments sûrs de la biographie du poète néerlandais. Ce dernier, d'après ce qui résulte des recherches de M. Kempeneers, traduisit la *Vita* de saint Servais vers 1176. Le chapitre IV du travail étudie dès lors la façon de traduire et examine la question de savoir si, en traduisant la vieille biographie latine, Veldeke avait un but particulier. Il résulte de ce chapitre que Veldeke ne copie pas servilement sa source latine : il en change les données et n'hésite pas à la contredire en plus d'un endroit. D'après Wilhelm, Veldeke aurait été anti-grégorien, partisan de l'empereur Henri IV. Il aurait écrit sa légende de saint Servais pour désapprouver la conduite du pape, même pour attaquer la théorie du pouvoir des clefs défendue par ce dernier. D'accord en cela avec M. Levison, le P. Poncelet, l'abbé J. Paquay, M. Kempeneers n'a pas de peine à montrer que M. Wilhelm a attribué à Veldeke beaucoup d'intentions qu'il ne manifeste pas en réalité et que, pas plus que les vies latines de saint Servais, la légende néerlandaise ne révèle aucun but politique.

En appendice, M. Kempeneers traite et résoud d'une façon négative la question de savoir si Veldeke a étudié à Maestricht, s'il y a vécu et composé son œuvre ; il donne ensuite une édition comparative des vieux fragments du texte de Veldeke avec la version du manuscrit de Leiden ; il communique ensuite trois documents inédits de l'abbaye d'Averbode concernant Veldeke ou sa famille ; il finit en signalant l'opinion de quelques critiques qui sont d'accord avec lui pour rejeter les théories de Wilhelm.

M. Kempeneers a rendu un grand service aux hagiographes et aux historiens en montrant d'une façon irréfutable que le *Sanct Servatius* de Wilhelm a introduit dans le débat des éléments sans valeur et des hypothèses insoutenables. Il a de plus acquis un titre à la reconnaissance de ceux qui s'occupent de la littérature néerlandaise médiévale, en étudiant de près une de ses productions les plus célèbres.

Il est à regretter que cet excellent travail soit déparé par certaines négligences de rédaction et de technique, qui auraient pu être facilement évitées.

— G. Kurth. *Un poème en l'honneur de Saint Edmond de Cantorbéry.* Bruxelles, Société des Bollandistes, 1913. Gr. in-8. 5 p. (extrait des *Ana-*

Digitized by Google

lecta Bollandiana, t. XXXII). Dans un court, mais important opuscule, M. G. Kurth publie, avec quelques mots d'avant-propos et de conclusion, 58 vers en l'honneur de saint Edmond Rich, sacré archevêque de Cantorbéry en 1234, mort exilé en 1240 à Soisy en Champagne, et canonisé par Innocent IV en 1249, qu'il a retrouvés dans le *Palat. lat.* 443 de la bibliothèque vaticane et qu'il a remis en ordre, car ce petit poème, composé en plusieurs fois, comprend plusieurs additions insérées de la façon la plus singulière L'auteur en est, d'après le début même, un certain Jean, d'origine anglaise, qui devait être, évidemment, moine de l'abbaye cistercienne de Pontigny, au diocèse d'Auxerre, où, à la suite de démêlés avec Henri III, Edmond Rich s'était retiré, à l'exemple de son illustre prédécesseur saint Thomas Becket. « Jean, dit M. Kurth, n'a pas connu le saint lui-même et n'a lu aucun des documents que nous possédons sur sa vie ; il est peu renseigné sur sa vie... En revanche, il nous apprend sur la gloire posthume du saint certains détails curieux... »

J. Fraikin.

— Pour l'histoire de la révolution des Pays Bas au XVIe siècle, les historiens ne manquent pas de documents : ils sont, au contraire, submergés par le flot sans cesse croissant des publications se rapportant à cette période. L'on ne fera cependant pas un grief à M. E. Gossart d'avoir ajouté à toute cette littérature déjà si abondante une unité de plus par son livre ***Les Espagnols en Flandre. Histoire et poésie*** (Bruxelles, H. Lamertin, 1914, In-8°, 330 p.). Le genre de sources que M. Gossart nous fait connaître est tout spécial, et les historiens l'ont jusqu'ici presque complètement négligé : ce sont en effet des pièces de théâtre, drames ou comédies, et des productions lyriques. Parmi les nombreuses pièces qui nous sont restées, quelques-unes retiennent particulièrement l'attention : ce sont les drames qui rappellent les guerres de la seconde moitié du XVIe siècle. Plusieurs sont écrits par des maîtres de la scène et tous méritent d'être remarqués, parce que nous y apercevons les sentiments qui animaient les contemporains et les hommes du siècle suivant qui venaient applaudir ces pièces.

Il va de soi que dans ces œuvres d'imagination il ne faut point chercher l'expression exacte de la réalité historique mais, constatation remarquable, les pièces dont s'occupe M. Gossart n'altèrent pas les faits et ne travestissent pas les caractères aussi manifestement qu'on pourrait le supposer à priori. Il est même arrivé à ces poètes dramatiques de révéler des faits que ne mentionnent pas les écrivains de leur temps et qui n'ont été reconnus vrais que plusieurs siècles après eux. Ainsi Enciso, dans son *Don Carlos*, met en scène l'exécution secrète de Montigny !

M. Gossart donne une analyse substantielle de chaque pièce et nous fournit souvent de larges extraits du drame ou de la comédie même. En connaisseur du XVIe siècle, M. Gossart n'a pas de difficulté à comparer la production théâtrale avec la vérité historique, soit au cours de l'analyse même, soit dans des notes nombreuses, où l'on retrouve l'érudition et la compétence de l'auteur de ***Espagnols et Flamands au XVIe siècle.***

— M. Ch. Pergameni, qui s'est spécialisé dans l'étude du régime français en Belgique à la fin du XVIIIe siècle, vient de nouveau d'écrire sur ce sujet un

Digitized by Google

article dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1913, t. XXVIII, p. 5 60, sous le titre : *Les fêtes révolutionnaires et l'esprit public bruxellois au début du régime français, d'après des documents inédits.* (Extrait, 59 p. et 7 illustr. Bruxelles, Vromant et Cie, 1913). Le grand mérite de M. Pergameni, c'est de ne pas s'être laissé tromper par la logomachie et les exagérations calculées des documents officiels, mais d'avoir soumis ceux-ci à une critique sévère et au contrôle des documents d'ordre privé et des récits du temps. Aussi, les conclusions de son étude ne sont-elles pas en faveur des oppresseurs et des fantoches que le Directoire envoya en Belgique pour préparer ou parfaire l'« annexion des esprits » après l'annexion du territoire. Au seuil des temps nouveaux on légifère beaucoup, on légifère trop. On croit à la toute puissance des lois, des règlements et des arrêtés émanant de l'autorité suprême ou du peuple souverain. Mais l'esprit public bruxellois ne s'en laisse pas imposer par les théoriciens. Aussi, les cultes révolutionnaires ont échoué et les cérémonies nationales et décadaires ont sombré sous les *lazzis*, l'indifférence ou l'hostilité des bourgeois.

Félicitons M. Ch. Pergameni de cette belle étude. En même temps, nous croyons utile, à propos de la politique religieuse de Robespierre et du culte de l'Être suprême, de signaler à son attention le travail de M. G. Kerl, *Robespierres Kirchenpolitik* (voir RHE. 1913, t XIV, p. 199-200).

— Deux volumes d'un aspect splendide ont récemment paru sous le titre : *Université de Gand. Liber memorialis. Notices biographiques.* T. I. *Faculté de philosophie et lettres. Faculté de droit.* T. II. *Faculté des sciences et écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures, faculté de médecine* (Gand, Vanderpoorten, 1913, 2 vol. in-4, 480 et 618 p.).

A ces deux volumes, qui constituent la partie biographique du *Liber memorialis*, s'en ajoutera ultérieurement un autre contenant la partie générale, c'est-à-dire « l'histoire de l'université, une série de notices sur les différentes institutions académiques et la liste des cours qui ont été faits depuis 1817 avec l'indication de leurs titulaires ».

Cette date rappelle l'année de la fondation de l'université. Les deux volumes parus donnent une haute idée de cet établissement d'instruction supérieure. Le premier est le plus intéressant pour l'histoire ecclésiastique, car dans le nombre des 110 professeurs de la faculté de philosophie et de la faculté de droit auxquels sont consacrées des notices biographiques, on rencontre beaucoup de savants qui se sont occupés de l'enseignement de l'histoire et de publications historiques soit à titre professionnel soit par goût personnel : il est donc utile de posséder l'histoire sommaire de leur activité professorale et surtout la liste de leurs œuvres en tant qu'elles se rapportent ou qu'elles touchent à l'histoire religieuse. Citons, à cet égard, dans l'ordre du volume : C. Ph. Serrure, H. Moke, P. Fredericq, H. Pirenne, V. Van der Haeghen, L. de la Vallée-Poussin, J. Bidez, A. Roersch, H. Van Houtte, E De Stoop, L. A. Warnkoenig, P. Laurent et Ch. De Lannoy.

— *Nominations.* — A l'université de Bruxelles M. Michel Huisman a été promu professeur ordinaire; M. Denucé, conservateur adjoint du musée

Digitized by Google

Plantin à Anvers, a été nommé chargé de cours pour l'histoire de la géographie.

A l'Académie royale de Belgique ont été élus comme membres correspondants le R. P. H. DELEHAYE, bollandiste, le R. P. U. BERLIÈRE, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, M BIDEZ, professeur à l'université de Gand et M. É. VANDERVELDE, député.

A la commission de la *Biographie nationale*, MM. V. BRANTS et P. FREDERICQ ont été nommés délégués, M. HENRI LONCHAY, secrétaire.

M. TIHON, attaché aux Archives de Mons, a été nommé membre de l'Institut historique belge de Rome.

— *Décès.* — M. CH. DE GHELDERE, médecin, qui a publié plusieurs recueils de chansons religieuses médiévales, et écrit l'histoire de la chambre de rhétorique de Thourout.

M. V. MAELFAIT, auteur de plusieurs contributions historiques concernant Roulers, sa ville natale.

Le 19 novembre 1913, V. CHAUVIN, professeur de langues sémitiques à l'université de Liège. Retenons de lui son œuvre capitale : *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, arrivé aujourd'hui à son douzième volume.

Espagne. — Le R. P. ZACARIAS GARCIA VILLADA a eu la pensée salutaire de retoucher les douze conférences qu'il a données à Barcelone durant l'année académique 1911-1912 et de les réunir en un volume intitulé : *Cómo se aprende a trabajar cientificamente. Lecciones de metodologia y critica históricas* (Barcelone, Tipografia católica, 1912. In-12, 242 p.). C'est en quelque sorte un cri d'alarme et un appel aux armes lancés par un membre de la compagnie de Jésus, justement ému de la situation lamentable des études historiques dans son pays. Son livre est plein de constatations désolantes (voir notamment, p. 1-2, 15-22, 36-41, 61-67, 103-107, 110, 116, 141, 148, 151, 156, 185-186, 199, 206, 207, 209-210) qui permettront aux savants des autres pays de contrôler par des faits précis l'opinion générale sur ce point. Dans la pensée de l'auteur, elles n'ont d'autre but que de piquer l'amour-propre de ses compatriotes et de secouer leur torpeur scientifique. Le diagnostic pratiqué par le R. P. serait certes désespérant si son livre n'était en même temps une œuvre de thérapeutique intellectuelle. Son but primordial est, en effet, d'offrir à ses compatriotes le moyen de s'engager dans la voie des progrès réalisés ailleurs et de leur indiquer la route à suivre dans le labeur historique.

Le plan de son ouvrage est analogue à celui qu'on rencontre aujourd'hui dans la plupart des manuels du genre : notions générales, heuristique (y compris les sciences auxilaires), critique, synthèse et exposition ; on y trouve, en outre, un chapitre sur les séminaires ou laboratoires historiques. Ce plan est clair (et c'est sans doute par distraction que l'auteur divise d'abord la science historique en 4 (p. 12) et puis la méthode historique en 5 parties (p. 38). L'exposé fournit la quintessence des notions, des principes

Digitized by Google

et des procédés exposés dans les récents manuels de Bernheim, de Langlois-Seignobos, du P. Fonck et, semble-t-il bien aussi, dans un opuscule plus ancien déjà du P. Ch. De Smedt. L'œuvre, d'ailleurs, ne se réclame pas uniquement de ces patrons : le R. P. Garcia Villada a suivi, soit à Inspruck, soit à Vienne, les leçons de méthodologie du P. Fonck et de H. Srbik ainsi que les exercices du séminaire historique de M. Erben et de celui de O. Redlich. D'ailleurs ses propres essais historique et la confiance que lui a témoignée l'académie de Vienne en le chargeant de publier la *Bibliotheca patrum latinorum hispalensis* sont des garants de son éducation scientifique.

Au cours de ses conférences, l'auteur fournit de nombreux aperçus sur l'histoire de la production historique sous l'ancien régime en Espagne, il signale les principaux instruments de travail relatifs à l'histoire, principalement à l'histoire religieuse de ce pays ; et, pour illustrer les notions et les procédés des diverses opérations du travail historique, la plupart de ses exemples sont empruntés à l'histoire littéraire et à l'histoire religieuse proprement dite de l'Espagne même (p. 32-38, 43-47, 51-53, 68-69, 73-116, 123-126, 133-135, 140-143, 147-148, 152, 155, 157, 162, 164-165, 172-175, 185, 189-191, 212, 217, 219, 221, 223-225 et 228). De ce chef, ce livre est bien approprié aux besoins des Espagnols, et c'est en même temps un titre en plus à l'attention des étrangers qui s'intéressent à ce département de l'histoire. Peut-être toutes ces incursions dans le domaine national sont-elles parfois disproportionnées avec les autres parties de l'exposé ; leur distribution n'est, d'ailleurs, pas toujours heureuse et nuit çà et là à l'harmonie du plan général, à l'enchaînement et à la clarté des enseignements didactiques ; mais, vu leurs avantages, nous nous en voudrions de tenir rigueur à l'auteur sur ce point.

La leçon sur la synthèse est la moins étendue et la moins soignée : les notions concernant la combinaison des faits ne sont ni complètes ni assez précises (p. 205-208). L'énumération des causes et des facteurs généraux n'est nullement adéquate (p. 200-205). La partie générale, qui traite des questions étroitement unies à la synthèse, est meilleure, mais n'est pas irréprochable. La conception historique d'Eusèbe et celle de saint Augustin ont certes été admises dans les siècles suivants, mais elles datent de l'antiquité chrétienne et non du moyen âge, comme le laisserait croire le titre *la concepción histórica en la Edad Media* (p. 55). La fable, la nouvelle, le mythe, le conte et la légende (p. 42-47) n'ont aucun droit à figurer sous la rubrique *historia narrativa* : ce sont des sources à signaler en heuristique et à caractériser en critique. On peut en dire autant des inscriptions et des monuments destinés à perpétuer le souvenir des événements et des personnages, des listes des rois et des autres analogues, des obituaires, des martyrologes, etc. (p. 47-49). En ce qui concerne l'histoire pragmatique, est-il bien vrai qu'elle exclut l'élément individuel ? Les biographies, par exemple, ne sont-elles pas souvent de l'histoire pragmatique ? La différence entre le jugement des écrivains espagnols et celui des écrivains étrangers sur l'Espagne à l'époque de Charles Quint et de Philippe II est-il bien en place comme

Digitized by Google

exemple du subjectivisme en histoire pragmatique ? Les écrivains contemporains de ces deux monarques étaient-ils réellement des historiens ? Enfin, le R. P. montre bien que le pragmatisme ne répond pas aux exigences scientifiques de l'histoire : mais dès lors comment peut-il conclure que l'histoire pragmatique est « nécessaire pour former le peuple, les gouvernements et surtout la jeunesse », en alléguant qu'il suffit d' « éviter les écueils indiqués » (p. 49-53) ? Comment échapper à ceux-ci ?

La partie relative à l'heuristique et aux sciences auxiliaires a un caractère bien pratique. Mais elle appelle aussi quelques observations. La terminologie n'est pas parfaite : le terme bibliographie conviendrait mieux que le mot *Literatura* (p. 12 et *passim*), assez arbitrairement consacré par l'usage allemand. La distinction introduite entre *textos* et *documentos* (p. 16, 126, 132) pour indiquer d'une part les sources littéraires et d'autre part les sources d'archives n'est-elle pas arbitraire ? Au lieu de trois classes de publications historiques : 1° *publicación de documentos* ; 2° *publicación de codices o textos y*, 3° *trabajos criticos*, il eût été plus simple et plus logique de distinguer comme suit : 1° publication des sources (*a*) monumentales, *b*) d'archives etc., *c*) littéraires ; 2° travaux historiques proprements dits. Et parmi ceux-ci pourquoi exclure les travaux de deuxième main (cfr p. 12 et 60) ? Ne se justifient-ils pas dans plusieurs cas ? L'auteur a négligé de parler de la bibliographie générale mais il emploie improprement les termes *Repertorios bibliograficos generales* (p. 67) pour désigner les répertoires de bibliographie historique. De plus, ici comme ailleurs encore, le classement des instruments de travail n'est pas toujours assez net (p. 67-72, 122-123, 154-155) et leur choix est parfois trop restreint. C'est ainsi que l'auteur oublie les excellents *Éléments de paléographie* de feu le chanoine E. Reusens (Louvain, 1899) et la *Grundriss der Geschichtswissenschaft* en cours de publication, à Leipzig, depuis 1906, sous la direction de M. A. Meister, tandis qu'il y a erreur à attribuer au R. P. d'Alès un dictionnaire de géographie. Le R. P. D'Alès édite un *Dictionnaire apologétique de la foi*, alors que c'est Mgr A. Baudrillart et Cie qui publie un *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Ce que l'auteur dit (p 117-130) des inventaires d'archives et des catalogues de manuscrits est excellent, mais incomplet : il y a d'autres espèces de catalogues et d'inventaires que celles dont il s'occupe.

En critique, contrairement à ce que laisse croire son exposé, la provenance (immédiate) des sources n'est pas distincte de la question d'authenticité (p. 160-167) ; de même, l'interpolation n'est pas toujours le résultat d'une fraude (p. 163), mais peut provenir d'une erreur. En étudiant la parenté des sources littéraires (p. 167-170), le R. P. néglige le problème délicat de la nature et des degrés de la parenté. C'est, au reste, une question analogue à celle des relations entre les diverses copies d'un même texte. Il traite celle-ci, mais n'envisage que le seul cas de la filiation de deux copies en ligne directe et encore il n'allègue qu'une règle bien sujette à caution et souvent inexacte : « dans le cas de deux copies en style différent, ce n'est pas la plus mal rédigée qui dépend de l'autre, mais c'est le contraire »

Digitized by Google

(p. 171). Dans la question de l'exactitude (autorité) des sources, le R. P. accepte, dans certains cas, la valeur de la tradition orale. La plupart des critiques même catholiques admettent en général que, en dehors de la tradition dogmatique, la tradition orale, comme source narrative, n'a par elle-même aucune valeur.

Dans la judicieuse conférence sur les séminaires historiques, le R. P. enferme les professeurs et les élèves dans un cercle assez étroit d'exercices : à ceux qu'il prescrit, on peut en ajouter bien d'autres, d'après la nature des questions, d'après le tempérament des élèves et d'après bien d'autres circonstances ; l'auteur n'envisage même pas le cas d'une monographie ou d'un travail plus vaste de synthèse à élaborer par les élèves. Le R. P., qui s'en tient trop à ses souvenirs d'Inspruck et de Vienne, aurait pu s'inspirer avec profit de l'expérience consignée dans l'ouvrage de P. Fredericq. *L'enseignement supérieur de l'histoire. Notes et impressions de voyage. Allemagne, France, Écosse, Angleterre, Hollande, Belgique* ainsi que du tableau des cours pratiques d'histoire dans les universités belges, tableau esquissé dans un livre au titre insuffisant, puisqu'il est une simple dédicace : *A Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liège, à l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire* [Liège, 1899]. Leur lecture et celle de bien d'autres ouvrages du même genre auraient sans doute atténué ses jugements sur la suprématie de l'Allemagne et de l'Autriche (?) dans le royaume des études historiques (p. 10, 30, 148). Mais peut-être s'est-il laissé entraîner par son admiration et sa reconnaissance pour le R. P. Fonck, de même qu'il s'est exagéré le rôle de la compagnie de Jésus dans la fondation des séminaires scientifiques (p. 211 sv.). Quoi qu'il en soit, ce manuel, bien que moins étendu que ceux de Bernheim et de Langlois-Seignobos, a un caractère scientifique et sa technique est adaptée aux nécessités des étudiants et des professeurs de son pays. Puisse-t-il éveiller chez eux le goût des recherches critiques ! Les éléments d'une renaissance intellectuelle ne font d'ailleurs pas défaut, notamment à Madrid et plus encore peut-être à Barcelone, qui est aujourd'hui en Espagne le foyer le plus intense de la vie intellectuelle aussi bien que de l'activité économique. Au reste pourquoi l'appel du R. P. Z. Garcia Villada ne trouverait-il pas un écho dans tous les pays de langue espagnole, chez les religieux et particulièrement dans les scolasticats de la compagnie de Jésus, qui disposent de nombreux capitaux intellectuels ?

— Les lignes précédentes allaient paraître lorsque nous avons reçu un ouvrage qui, à l'égal du précédent, manifeste la renaissance des études historiques dans la péninsule. Il a pour titre : *Cuestiones históricas (metodologia* par Ant. y Pio Ballesteros, T. I. *Edades antigua y media*. Madrid, E. Dossat, 1913. In-8, 354 p.). A la différence du livre du R. P. Z. Garcia Villada, celui-ci ne s'arrête pas aux défauts de la situation actuelle du labeur historique en Espagne, mais comme le précédent il signale quantité d'instruments de travail spécialement appropriés aux besoins actuels des fidèles de l'histoire espagnole. Les auteurs ont donné une grande attention

Digitized by Google

aux aspects philosophiques de l'histoire et traité avec soin les divers points relatifs soit aux sciences auxiliaires, soit à l'heuristique et à la critique, soit à la composition historique, bien que la succession des chapitres ne marque pas nettement ces grandes divisions du plan général. Ici aussi on peut relever certaines disproportions entre la part faite aux différentes modalités de l'histoire, constater des superfluités et des lacunes, relever quelques inexactitudes. Mais, dans l'ensemble, ce manuel de méthode est appelé, comme le précédent, à donner une nouvelle impulsion et une sage orientation aux entreprises historiques des travailleurs espagnols.

— Sous l'impulsion du R. P. Fita, son zélé directeur, la *Real Academia de la Historia* poursuit activement la publication des collections de documents dont elle est chargée. Elle vient de donner simultanément le tome XXXVI des *Actas de las Cortes de Castilla*, qui comprend les sessions des *cortes* célébrées à Madrid, du 19 juin au 7 septembre 1621, et le tome XVIII des *Cortes de Cataluña*, qui rend compte de la dernière partie des séances tenues à Barcelone depuis 1431 jusqu'à la fin de 1434. Le tome suivant de cette dernière collection, actuellement sous presse, contiendra la photographie de nombreux documents.

La *Real Academia de la Historia* a terminé, à la satisfaction des travailleurs, une œuvre dont l'impression, commencée en 1835, restait interrompue depuis 1837. C'est une très importante collection diplomatique intitulée : *Memorias de Enrique IV de Castilla*, t. 2 ; in-4. Madrid, Fortanet, 1913, 740 p.

Enfin, l'un de ses membres, M. Bonilla y San Martin, met la dernière main à la bio-bibliographie de *Menendez y Pelayo*, qu'il prépare sur l'invitation de l'Académie. La partie bibliographique, à peu près terminée, ne compte pas moins de 200 pages in-folio.

L'histoire locale s'est enrichie cette année de quelques travaux intéressants. Deux d'entre eux traitent de la province de Catalogne. L'un, dû à M. d'Angel Ossorio y Gallardo, ancien gouverneur de Barcelone, intitulé : *Historia del pensamiento politico catalan durante la guerra de España con la Republica francesa (1793-1795)*. (Madrid, Suarez, 1913. In-4, p. 272), étudie, sous leur aspect historique, les revendications régionalistes catalanes, qui s'affirment, en ce moment, avec une inquiétante énergie. L'autre est une *Geografia general de Catalunya*, (in-8, 1124 p. ; Barcelone, Alberto Martin ; 1913), copieusement illustrée, à laquelle ont collaboré divers auteurs sous la direction de Francesch Carreras y Coudi. Dans la province d'Astorga, la monographie d'Angel San Roman, *Historia de la Benificencia en Astorga*, (Astorga, 1913, in-4, p. vi-416), étudie la fondation et le développement des institutions charitables d'Astorga, à l'aide de documents originaux puisés, pour la plupart, dans les archives locales ; elle donne, à cette occasion, des renseignements biographiques sur des personnages ecclésiastiques des xiiie, xive et xve siècles.

Le nouveau directeur de la *Biblioteca nacional* de Madrid a pris l'heureuse initiative d'ouvrir la bibliothèque au public de 9 heures du matin à 6 heures

Digitized by Google

du soir, au lieu de 10 heures à 4 heures. Par contre, les travailleurs apprendront avec peine que la riche bibliothèque de l'Institut de Saint-Isidore, constituée par l'ancien fonds du collège des Jésuites, leur est pratiquement interdite. A la suite d'un remaniement du personnel, elle n'offre plus cette large hospitalité, qui en faisait l'un des charmes, ni la commodité, si appréciée, de s'ouvrir le soir de 4 1/2 heures à 8 heures ; elle est fermée sous le moindre prétexte de congé scolaire, et le règlement s'est aggravé de prescriptions minutieuses et vexatoires, qui trahissent chez leurs auteurs l'intention bien arrêtée de la rendre seulement accessible aux jeunes écoliers. Mais il faut espérer que, si le ministre compétent permet qu'un bibliothécaire réformateur transforme en salle d'études de collège une bibliothèque publique, il ordonnera de transporter ailleurs les nombreux livres rares qu'on ne trouve que là.

L'université de Madrid vient de créer une chaire de littérature juive et hébraïque. Le premier titulaire sera le Dr S. A. Yahuda, professeur à l'institut des études juives à Berlin. P. Sicart.

— Une nouvelle revue, sous le titre *El siglo de las missiones*, paraîtra désormais mensuellement à Bilbao, sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus. Son cadre embrasse l'histoire actuelle des missions catholiques dans le monde entier. Le prix est fixé à 6 pesetas pour l'Espagne et à 8 pesetas pour l'étranger.

— Un magnifique numéro extraordinaire des *Estudios Franciscanos* (Sarcia Barcelone), octobre, novembre et décembre, 1913. In-8, xxxi-246 p.) vient d'être publié en mémoire de Son Eminence le Cardinal Vives y Tutto. La RHE signalera les articles dans sa prochaine bibliographie.

— *Décès.* — A Baena, D. Francisco Valverde Morales, correspondant de la *Real Academia de la Historia*, auteur de nombreux articles d'archéologie sur les monuments romains et visigothiques d'Andalousie.

A Orense, D. Juan Bautista Casas, correspondant de la *Real Academia de la Historia*, collaborateur assidu du *Boletin de la Comision provincial de monumentos historicos y artisticos de Orense.*

A Alicante, D. Pascual Serrano y Gomez; à Santa Cruz de Tenerife, D. Juan Bethencourt ; à Séville, D. Pedrode Leon y Manjon ; à Leon, D. Elias Gago. P. S.

Le 19 décembre 1913 à Madrid Don Louis de Pidal y Mon, marquis de Pidal, journaliste d'un talent remarquable et historien de mérite. Citons de lui : *Les progrès du catholicisme* et *L'Espagne et la société moderne.* Le défunt a joué un rôle important dans la vie politique contemporaine de l'Espagne.

A Madrid, le 31 décembre 1913, à l'âge de 72 ans, le R. P. Caecilius Gomez Rodeles, S. J., le directeur bien connu des *Monumenta historica societatis Jesu.*

Digitized by Google

États-Unis. Amérique — Le 19 décembre 1906, un riche américain, M. Charles L. Freer, achetait d'un marchand arabe, en Égypte, quatre ballots de manuscrits anciens contenant des textes bibliques de l'Ancien et du Nouveau Testament : le Deutéronome et Josué d'après les LXX, les Psaumes dans un texte grec nouveau, les quatre Évangiles, des fragments des Épîtres de Saint Paul.

Les manuscrits, gardés provisoirement à Détroit, sont destinés à la *Smithsonian Institution* de Washington (de là le sigle W donné au manuscrit des Évangiles). M. le professeur Sanders, de l'université de Michigan, s'est chargé de les publier. En 1911 il édita *The Washington Manuscript of Deuteronomy and Joshua* qui ne nous intéresse pas ici. La publication du manuscrit des Evangiles est au contraire un événement qui ne peut pas passer inaperçu des lecteurs de la *Revue*.

Nous ne parlons pas de la magnifique édition en phototypie du manuscrit que la générosité de M. Freer a permis de réaliser, cette édition n'étant pas mise dans le commerce, mais généreusement offerte aux grandes bibliothèques Mais à côté de ce splendide *Facsimile of the Washington Manuscript of the Four Gospels in the Freer Collection*, M. Sanders vient de publier une introduction critique et la collation du manuscrit : *The New Testament Manuscripts of the Freer Collection*. Part I : *The Washington Manuscript of the Four Gospels* by Henry A. Sanders, University of Michigan. In-4, viii-247 p. avec cinq planches en phototypie. New-York, The Macmillan Company, 1912. Prix : d. 2.

L'introduction comprend quelques mots sur l'histoire du manuscrit, une étude très détaillée sur sa paléographie, un chapitre sur les procédés du scribe et les différents correcteurs, une longue étude sur le texte de W dans ses rapports avec les diverses recensions du texte des Évangiles, des recherches sur la date du manuscrit et, enfin, quelques notes sur le rapport entre le texte de W et les citations des Pères

Voici les principales conclusions de l'introduction critique. Le manuscrit des Évangiles, un beau parchemin à onciales couchées, compte 187 feuilles disposées en 26 cahiers de huit feuilles. Il y a deux lacunes : *Jo.* xv, 25-xvi, 7 ; *Marc.* xv, 13-88. *Jo.* i-v, 11, est d'une toute autre écriture W, dont on ne connait pas bien la provenance, daterait du quatrième siècle, ou, au plus tard du commencement du cinquième. D'après M. Sanders, il aurait été copié d'un manuscrit formé de pièces et de morceaux de texte de types différents, car les diverses parties des Évangiles ne représentent pas la même recension. Et ce phénomène s'expliquerait le plus aisément par la persécution de Dioclétien durant laquelle les manuscrits bibliques furent recherchés et brûlés : l'ancêtre de W aurait été constitué alors de morceaux de provenances et de recensions diverses.

On n'est malheureusement pas d'accord sur cette date et encore moins sur la nature et l'origine de l'archétype du manuscrit de Washington. Certains paléographes reculeraient W jusqu'au sixième siècle, ce qui diminuerait considérablement l'importance du manuscrit. Il faudra donc attendre les recherches ultérieures des spécialistes pour la solution définitive de ce problème important.

Digitized by Google

La seconde partie donne la collation du manuscrit avec le *textus receptus*, édition d'Oxford 1880 qui représente, à très peu de variantes près, l'édition de Mill et le texte de Robertus Stephanus de 1550. A notre avis M. Sanders eût été mieux inspiré s'il avait collationné le manuscrit avec une édition plus répandue parmi les biblistes, p. ex. la VIII major de Tischendorf ou le texte de Westcott-Hort. L'inconvénient n'a pas passé inaperçu. Déjà dans le cahier d'octobre de l'*American Journal of Theology*, M. E. J. Goodspeed a donné la collation de W avec le texte de Westcott-Hort pour le premier Évangile, collation basée sur la reproduction phototypique du manuscrit. Il est à espérer qu'il étendra ce travail utile aux autres Évangiles.

Mais le problème le plus important et le plus difficile que pose la publication du nouveau manuscrit est incontestablement celui-ci : quelle est sa place dans l'histoire ancienne du texte du Nouveau Testament ; en d'autres mots, quelle est la valeur du texte qu'il représente ? Si vraiment le manuscrit date des environs de 400, s'il est presque contemporain et compatriote du *Vaticanus* et du *Sinaïticus*, antérieur en tout cas à l'*Alexandrinus*, nous avons un témoin nouveau dont la déposition pourrait être décisive dans la question des systèmes qui prétendent expliquer l'histoire du texte pendant les premiers siècles

Ce n'est pas ici le moment de résumer les théories de Westcott et Hort et de von Soden. Nous les supposons connues dans leurs grandes lignes. Quel est donc le témoignage de W dans cette question épineuse ?

M. Sanders s'est chargé lui même de donner un résumé de ses conclusions. « L'argumentation contenue dans cette longue étude se rapporte principalement à la recherche de l'ancêtre ou des ancêtres de W. L'archétype en question était composé de six parties distinctes : 1 Matthieu ; 2 Jean, V, 12-xxi ; 3 Luc, I-VIII, 12 ; 4 Luc, VIII, 13-xxiv ; 5 Marc, I-V, 30 ; 6 Marc, V, 31-xvi. Nous ne savons pas si le manuscrit contenait Jean I-V, 11, mais on peut l'admettre très plausiblement (1). A une date antérieure, Jean V, 12-xxi semble avoir été formé par la combinaison de deux manuscrits différents. Matthieu et Luc VIII, 13-xxiv avaient été jadis corrigés pour s'accorder avec la recension antiochienne (le *Syrian Text* de Westcott et Hort, K de von Soden) ; Jean V, 12-xxi et Luc I-VIII, 12 avaient été de même conformés à la recension hésychienne (l'*Alexandrian* et *Neutral Text* de Wescott et Hort, la recension H de von Soden) ; Marc I-V, 30 dérivait d'un manuscrit bilingue gréco-latin ; Marc V, 31-xvi d'un manuscrit trilingue à tendances latino-syriaques prononcées, avec moins d'influence copte. Le texte antérieur à ces corrections dans les parties 1, 3 et 4 était aussi étroitement apparenté avec ce même groupe textuel. Jean V, 12-xiii avait aussi comme base le même texte, mais le reste avait subi plus d'influence copte... Le premier cahier de Jean, constituant en fait un manuscrit distinct et indé-

(1) Le cahier contenant ce passage est d'une autre écriture. M. Sanders croit cette partie du manuscrit plus ancienne que le reste. Mais il n'est pas suivi. Ses arguments sont en effet très faibles et l'on croit très généralement que ces feuilles sont plus récentes.

Digitized by Google

pendant, possédait, avant la correction d'après la recension hésychienne, un texte très voisin de celui de la seconde partie du même Évangile. A certains points de vue ce texte ressemble au texte de Marc I-V, 30 mais avec moins d'influence latine et plus d'influence copte » (p. 133).

Ce qui précède revient à direque dans l'ancêtre de W.. d'après Sanders un manuscrit égyptien du quatrième siècle, antérieur d'un demi siècle au Vaticanus et au Sinaïticus, le texte *occidental* aurait dominé presqu'exclusivement. Dans W l'ordre des quatre Évangiles est encore « occidental » : *Matth.*, *Jo.*, *Luc. Marc.* Et ce texte *occidental* — M. Sanders l'appelle « *the Version Text* » — devrait son origine aux imperfections et aux gloses des traducteurs, et aux harmonisations dans les manuscrits bilingues et trilingues. Par voie de conséquence les versions latine et syriaque remonteraient très haut dans le second siècle. Ici M. Sanders se rallie à la thèse de H. C. Hoskier dans son ouvrage : *Concerning the Genesis of the Versions of the New Testament* (Gospels). Londres, Quaritch, 1910 et 1911. In-8, XVI-469 et VIII-4-23 p. Sh. 12.

C'est en définitive une nouvelle solution de la question du texte *occidental* des Évangiles, qui reste toujours la grande énigme de la critique textuelle du N. T. Cette hypothèse se fera-t elle recevoir mieux que tant d'autres qui n'ont eu qu'une vogue éphémère et à l'encontre de l'hypothèse de « Tatien » si doctement défendue par von Soden et quelques autres ? C'est peu probable. Mais ce qui est certain c'est que la publication de l'important manuscrit de Washington pose à la critique textuelle des Évangiles des problèmes nouveaux et provoquera sans aucun doute des études et des recherches nouvelles dont il y aura lieu de parler dans cette chronique.

H. COPPIETERS.

— La riche collection des inventaires d'archives publiés par le département historique de la *Carnegie Institution* de Washington, dont nous avons souvent parlé au cours de nos précédentes chroniques, vient de s'augmenter d'une importante unité, consacrée à l'inventaire des documents d'histoire américaine conservés au *Public Record Office* de Londres. L'utilité des archives centrales du royaume d'Angleterre pour l'histoire d'Amérique ne doit pas être démontrée : aussi est-ce de ce côté que s'était portée dès l'abord l'activité des dirigeants de la *Carnegie Institution*. Par suite de diverses circonstances, les résultats de l'examen fait au *Public Record Office* ne purent être communiqués que relativement tard. C'est ainsi que le premier volume du *Guide to the materials for American History, to 1783, in the Public Record Office of Great Britain* ne vit le jour que récemment (Washington, 1912. In-8, XI-346 p.). Il est dû à M. CH. ANDREWS, professeur à la Yale University. Ce répertoire est fort bien conçu. Non seulement nous y trouvons, comme dans tout répertoire bien fait, une notice claire et substantielle sur l'histoire et l'organisation du dépôt étudié, mais encore une notice spéciale consacrée à chaque fonds particulier, publiée en tête de l'inventaire de ce fonds. M. Ch Andrews a successivement examiné et inventorié les documents classés sous le titre de *State Papers (Foreign, Domestic and Home Office, Miscellaneous)* et l'importante collection des

Digitized by Google

Colonial Office Papers. Les autres séries du *Record Office* seront examinées et décrites dans un second volume. L'inventaire de M. Andrews est un inventaire mixte, c'est à-dire que l'auteur passe rapidement sur les documents dont le titre suffit à indiquer le contenu et qu'il s'arrête plus longuement à décrire, parfois à « excerper » les séries plus importantes ou dont le caractère hétéroclite demande un examen plus détaillé.

Une innovation que les historiens apprécieront, c'est la présence d'une bonne notice historique consacrée à l'institution dont les divers documents relèvent ou proviennent. L'histoire succincte de la Secrétairerie d'État d'Angleterre (p. 18-21), et surtout du *Board of Trade*, chargé de la direction de l'administration coloniale anglaise au XVIIe et au XVIIIe siècle (p. 82-112) vient ici fort à point pour guider les historiens dans ce dédale compliqué de l'ancienne administration. Une étude diplomatique sur les divers documents provenant des rouages administratifs anciens a été ajoutée par l'auteur pour chaque série particulière de pièces. Ce n'est donc pas un simple inventaire, mais encore une espèce de manuel — très sommaire et succinct, il est vrai — d'anciennes institutions que nous donne M. Andrews.

L'importance de ce *Guide* pour l'histoire ecclésiastique ne semble pas être grande. Cependant, à ce point de vue, l'on pourra y glaner des renseignements concernant quelques missionnaires, comme Andrews et Bennet, les missions en Brunswick, les catholiques au Canada, la présence des jésuites dans diverses provinces, l'envoi de clergymen en Jamaïque, Floride, Pennsylvanie, etc , la conversion des Indiens, les évêchés, etc.

Outre la seconde partie du présent *Guide*, le département historique de la *Carnegie institution* vient précisément de faire paraître un répertoire des principales archives du Mexique, par le professeur HERBERT E. BOLTON, ainsi qu'un inventaire des archives canadiennes par M. DAVID W. PARKER. Nous leur consacrerons une notice dans une prochaine chronique.

La Suisse, les Pays-Bas et la Suède seront bientôt à leur tour explorés par les envoyés de la *Carnegie Institution*. En effet, en ce qui concerne spécialement les Pays-Bas, le professeur WILLIAM I. HULL, familiarisé avec les archives de ce pays, partira au cours de l'année 1914 pour aller recueillir les matériaux d'un inventaire des divers dépôts néerlandais. Les archives de la Russie seront explorées par le professeur FRANK A. GOLDER. L'examen des dépôts de Vienne, Salzbourg et des cantons allemands de la Suisse vient d'être terminé. Enfin, le *Guide to the materials for the History of the United States since 1783 in London archives*, œuvre de MM. PAULLIN et PAXSON, est sous presse.

— La bibliographie annuelle d'histoire américaine, rédigée par Miss GRACE G. GRIFFIN, publiée jusqu'ici par l'*American Historical Association*, paraîtra désormais comme publication indépendante de la Yale University Press. Le volume consacré à 1912 paraîtra dans le courant de l'hiver.

En novembre 1912 a paru une nouvelle revue, *Texas History Teacher's Bulletin*, qui vise surtout à donner des informations pratiques. Elle est

Digitized by Google

redigée sous la direction des professeurs d'histoire de l'Université de Texas.

— *Nominations.* — M. William S. Ferguson, professeur à Harvard, est envoyé comme professeur à l'*American School of Classical Studies* d'Athènes.

M. H. M. Henry a été nommé professeur d'histoire à l'Emory and Henry College.

M. David R. Moore devient professeur d'histoire médiévale et moderne à l'Oberlin College.

M. W. M. Sweet, professeur assistant d'histoire à l'Ohio Westleyan University, a été nommé professeur d'histoire à la De Pauw University.

M. Arthur N. Holcombe a été nommé professeur assistant à la Harvard University.

M. Edw Channing a été nommé « Mc Lean professor » d'histoire ancienne et moderne.

M. Ch. H. Haskins a été nommé « Gurney Professor » d'histoire à Harvard University.

M. Archer B. Bull a été nommé archiviste à la Commission on Western History.

M. John H. Latané est nommé professeur d'histoire à la Johns Hopkins University.

— *Décès.* — Le 25 juillet, J. Haughton Concy, professeur d'histoire à la PrincetonUniversity.

Le 15 août, J. Nelson Lalned, surintendant de la bibliothèque de Buffalo, auteur de *Literature of American History* (1902) et de *History of Buffalo* (1911).

Le 16 septembre, le colonel Reuben T. Durrett, amateur et collectionneur d'une riche bibliothèque historique, acquise par l'Université de Chicago.

Haven W. Edwards, chef du département historique de l'Oakland High School (Californie), secrétaire de la Pacific Coast Branch de l'*American Historical Association.*

France. — Encore que la *Revue d'histoire ecclésiastique* n'ait pas, comme certains philosophes et plusieurs savants qui ne connaissent guère l'histoire, la prétention d'aller au delà de la « synthèse érudite », il ne sera pas inutile de signaler à l'attention de nos lecteurs un nouveau traité paru, il y a quelque temps déjà, dans la « Bibliothèque de philosophie contemporaine » sous le titre: *La synthèse en histoire. Essai critique et théorique* par H. Berr, directeur de la Revue de synthèse historique (Paris, F. Alcan, 1911. In-8, xvi-272 p. F. 5.) Les « historiens historisants » éprouveront peut-être quelque peine à suivre l'exposé de l'auteur, qui traite de matières, sinon abstraites, du moins assez abstruses, et plusieurs se trouveront sans doute ébahis par une terminologie qui n'est pas précisément familière à leur discipline. Ils entendront parler, « de la légalité... de la nature », et ils devront lier connaissance avec bien des individualités : « individualité

Digitized by Google

singulière, individualité collective, individualité géographique,... individualité temporaire, individualité momentanée : » ils apprendront la nécessité d'une « articulation organique » et se verront présenter « les articulations de la synthèse scientifique ». Si c'est quelque peu la phraséologie pompeuse à laquelle les néo-philosophes et les sociologues ont accoutumé les oreilles de leurs auditeurs; si à première vue toutes ces individualités collectives et autres paraissent de la logomachie, ce n'est cependant pas du pur charabia : le livre est quelque peu dur à lire, mais il est sérieux et mérite d'attirer l'attention. L'auteur, frappé de l' « état inorganique des études historiques » et « de ce qu'un trop grand nombre d'historiens n'ont jamais réfléchi sur la nature de leur science », a tenté de « réagir contre les excès de l'analyse et de la spécialisation ». Son but n'est pas de « faire la synthèse effective », mais « la théorie de la synthèse ». Il a voulu « mettre à profit le travail des dix années récentes, coordonner les acquisitions positives qui sont dues à des théoriciens divers, condenser la doctrine diffuse dans la *Revue de synthèse historique*, donner à l'histoire, si c'était possible, le statut dont elle a besoin » et « pour conclure, dit-il, nous essayerons de résoudre une question qui sortira de notre travail... quels seront, dans l'avenir, les modes divers de l'histoire ». Pour ce, M. Berr emprunte aux penseurs français les principaux éléments de son étude, se réservant de donner dans son second volume « l'exposé du mouvement théorique allemand des quinze ou vingt dernières années ».

Son livre dénote effectivement beaucoup de lectures et, comme l'auteur souhaite qu'il puisse servir aux étudiants en histoire et aux étudiants en philosophie, il a fait à la bibliographie une large part. L'ouvrage accuse également un grand effort de réflexion. Il est vigoureusement pensé et savamment construit. M. Berr distingue une « synthèse érudite », celle dont se contentent les historiens, et une « synthèse proprement scientifique ». Quant à celle-ci, « si elle remplit l'office de la philosophie de l'histoire, si elle tend à satisfaire le même besoin, [elle] a des caractères opposés à la philosophie de l'histoire ». Elle « doit être la science,... se tenir dans cet entre-deux qui est l'analyse (la synthèse ?) érudite et la spéculation *a priori* ». Elle ne doit pas se contenter du comment, mais rechercher le pourquoi, non pas par « la spéculation *a priori* » mais par la recherche expérimentale des causes.

La première partie du livre traite de ces deux synthèses, tant pour montrer l'insuffisance de la « synthèse érudite » que pour montrer la nécessité, la possibilité de « la synthèse scientifique » et tracer la voie à suivre pour y arriver. La deuxième partie, de loin la plus longue et la plus originale, examine les trois ordres de la causalité : la contingence, la nécessité et la logique.

La contingence résulte à la fois du hasard et de l'individualité. Pour le hasard, il faut en préciser la nature et déterminer dans quelle mesure il affecte l'ordre des lois. L'individualité est multiple. « L'individualité personnelle » comporte les problèmes d'hérédité, de continuité, d'ethnologie, de psychologie pathologique, de la pathologie du génie et des rapports de cette

Digitized by Google

individualité avec l'ordre des lois et l'ordre des raisons. — Dans l'étude de « l'individualité collective », on doit éviter la confusion des idées au sujet de la race et du milieu, si fréquente dans l' « anthroposociologie » et faire appel non pas tant à l'anthropologie et à l'ethnologie qu'à l'ethnologie collective, pour arriver finalement à préciser les caractères de chaque individualité collective, établir la coordination et la subordination des éléments qui constituent le caractère propre des diverses individualités collectives et mesurer le rôle des diverses causes contingentes dont chacune de ces individualités est le résultat. — Quant à « l'individualité géographique », il s'agit d'étudier le milieu physique et la « géographie humaine », de préciser les influences de ce milieu sur l'homme, de déterminer les individualités géographiques et d'examiner comment, jusqu'à quel point l'homme réagit sur le milieu géographique. — L'étude de « l'individualité temporaire », ou « des modalités temporaires de l'individualité collective », relève de l'interpsychologie ou « psychologie intermentale », dont l'objectif est ici de mesurer l'action de la socialité, de la similitude, de l'hérédité et surtout de l'imitation. — « L'individualité momentanée », ou les manifestations « dynamiques » de l'individualité collective, demande qu'on étudie de manière plus méthodique les problèmes de la psychologie des foules abordés par les Italiens sous le titre de « psychologie collective » et par les Allemands sous le titre confus de *Völkerpsychologie*. — De cet ensemble, il appert que la contingence est un élément de l'histoire, mais on n'est pas pour cela autorisé à appeler celle-ci une simple « science approximative » ; « la contingence se combine avec des lois étrangères à l'histoire et s'en trouve atténuée », « le hasard se canalise », si bien qu'il y a dans l'histoire un ordre relatif, à tel point que la contingence en histoire n'affecte guère plus sensiblement l'ordre des lois que dans beaucoup d'autres « disciplines auxquelles on ne dénie pas le nom de sciences ». Dès lors, reste à chercher si les individualités collectives ne sont pas soumises à un ordre de lois bien spécifiques et, surtout, si « la nature de leur développemeut et la portée de l'influence » ne s'expliquent pas par un ordre de raisons ou de « causes au sens profond du mot ». Jusqu'ici l'auteur avait eu affaire surtout aux « historiens historisants » : désormais, il s'occupera principalement des sociologues et des philosophes idéalistes.

Et tout d'abord qu'y a-t-il de spécifique dans l'organisation collective ? Telle est la question qu'il examine dans son chapitre sur la *Nécessité*. Il s'élève contre l'attitude indifférente ou contre les idées arbitraires des historiens en matière de sociologie, retrace les débuts et les essais d'organisation de sociologie jusqu'à l'avènement de Durkheim et de son groupe, pour préciser ensuite les rapports de l'individu et de la société. A l'encontre de Durkheim, qui donne un rôle exclusif à la société, Berr met en lumière le rôle aussi bien de l'individu que de la société, tant sous le rapport des fonctions qu'au point de vue de la structure ou de la morphologie sociales : c'est là un des côtés les plus attrayants du travail.

Qu'y a-t-il de spécifique dans l'évolution ? Le long chapitre intitulé *La logique* répond à cette question. Ce terme n'est pas employé ici au sens habituel des philosophes : il est « l'équivalent scientifique de la finalité ».

Digitized by Google

L'auteur critique non seulement la philosophie finaliste du XIXe siècle, mais aussi les excès de la réaction mécaniste et oppose à celle-ci le réveil du vitalisme biologique, dont Bergson est l'un des plus brillants représentants. Pour M. Berr, il ne faut donc pas exclure la finalité, mais plutot « débrouiller et épurer » le « finalisme ». Dans sa théorie de la logique, il décrit le processus logique de l'esprit humain depuis les premiers raisonnements pratiques jusqu'à la logique rationnelle, il estime qu'« un processus logique est essentiellement un processus qui a une *raison d'être*, dont le résultat est une valeur par rapport à l'être qui pense ». Or « un processus de finalité est un processus logique ». Comment, abstraction faite de l'esprit humain, « peut être pratiquée dans la science, d'une façon générale, la recherche du même processus »? « La préoccupation logique consistera à discerner la trame de la causalité .. des séries de causes et effets qui, en plus de leur détermination causale, présentent le caractère de valeur d'un dernier terme, d'efficacité des moyens termes, par rapport à un premier terme. » Les modes de la logique sont divers : on peut distinguer une logique intelligente, celle qu'on vient de définir, « une logique affective, où une conscience plus ou moins obscure s'aide de la mémoire associative », et « une logique automatique, sans auxiliaire, sans élaboration psychique », celle que le darwinisme a vainement tenté d'éliminer de la biologie. « L'évolution de la logique » est « le fond même » de « l'évolution de la vie et de la conscience ». Or une hypothèse s'impose : « l'évolution de la logique consisterait en la production d'appareils de plus en plus perfectionnés pour fabriquer de la logique ». Dès lors l'évolution de la vie pose un double problème : quelle est « la nature du principe interne, de la cause *sui generis*, réellement explicative, sur laquelle est fondée la logique »? Quelles sont « les modalités de cette évolution »? Le principe logique est « la *tendance à être* », la « tendance de l'être à persévérer dans son être .., à être pleinement et *sans limites* ». Quant aux modalités de l'évolution, il s'agit de savoir « jusqu'où, comment s'opère la combinaison des trois éléments, — la contingence qui est succession pure, la nécessité, qui est immobilité ou répétition, et la logique, qui est tendance et durée ». En histoire, il faut se garder des exagérations des darwinistes, des sociologues et des psychologues, mais l'auteur veut profiter partiellement de leurs idées aussi bien que de sa propre science pour examiner la finalité, l'action et les rapports de la nature et de la société dans la genèse de la conscience sociale, du pouvoir, de la morale et de l'organisation économique (*logique sociale*), les origines des connaissances, la croissance de l'esprit, l'origine des concepts et de la science (*logique mentale*), l'épanouissement de la pensée, la formation et l'action de la raison, la distinction et la hiérarchie des valeurs (*l'évolution logique et l'essence de la civilisation*). C'est la valeur-esprit qui constitue l'essence de la civilisation. « La raison profonde de l'histoire, conclut l'auteur, serait donc l'épanouissement de la vie, par la science, dans la raison. »

Dès lors, « l'histoire, comme science, dans sa plénitude et son originalité, consisterait-elle essentiellement à étudier le rapport des causes de

Digitized by Google

nature diverse, *l'interaction* et le réarrangement des causes » ? « Là est le problème de la synthèse. » Et si les recherches expérimentales pour le résoudre aboutissent à « une interprétation définitive de l'histoire », « la synthèse s'épanouira en résultats pratiques. Elle sera maîtresse de vie : elle fera mieux comprendre le sens de l'action, les possibilités d'action, les résistances qui interdisent les transformations trop rapides. Non seulement elle précisera à l'homme son rôle dans la société, mais elle l'aidera à prendre consience de son rôle dans l'Univers ». On voit combien ce système s'oppose à « l'histoire-intuition » aussi bien qu'à la thèse antiintellectualiste ou pragmatiste de l'inutilité de l'histoire pour la vie ; néanmoins tous les éléments de l'histoire-intuition et de l'histoire à but éducatif ne sont pas également à rejeter, mais aux formes esthétique et pratique ou pédagogique de l'histoire il faut opposer la forme scientifique : tel est, selon la *conclusion* du livre, « l'avenir de l'histoire » !

L'auteur a raison de pousser au rapprochement, à la « symbiose » des historiens et des philosophes. Son œuvre contribuera à faire connaître aux « historiens historisants » les conceptions historiques en vogue dans beaucoup de milieux « scientifiques » ; il y a aussi le mérite d'avoir tenté de faire le départ entre le vrai et le faux dans les théories des philosophes idéalistes, des psychologues, des biologistes, des pragmatistes antiintellectualistes et des historiens intuitionnistes aussi bien que des sociologues de l'école durkeimienne et de bien d'autres ; il a également attiré l'attention sur plusieurs disciplines et sur plusieurs aspects de l'histoire parfois trop négligés par maints érudits, et peut-être stimulera-t-il plusieurs d'entre eux à envisager sous un angle plus philosophique le labeur historique.

A le suivre les « historiens historisants » risqueraient néanmoins de n'abandonner « la synthèse érudite » que pour embrasser une hypothèse impuissante à enfanter une « synthèse proprement scientifique ». Car en réalité échappe-t-il au reproche de faire souvent, lui aussi, de la « spéculation à priori » ? Généralement on tient à ce qu'une hypothèse historique jaillisse de l'observation d'un nombre respectable de faits, sauf à la vérifier par des observations ultérieures. Libre à M. Berr d'estimer que « pour la constitution de la science, il y a plus à tirer des philosophies de l'histoire que du pur historisme », libre à lui d'estimer qu'une collection de faits n'a pas plus de valeur scientifique qu'une collection de timbres ou de coquillages ; encore néanmoins, non seulement pour les expliquer, mais aussi pour établir la théorie destinée à les expliquer, faut-il les connaître, en tenir compte. Or, l'auteur peut très bien connaître sous tous ses aspects l'histoire de tous les pays à travers tous les âges, mais le fait est qu'il n'en est guère question dans son livre : il lance sur le marché scientifique une hypothèse, des théories. A beaucoup de ses théories on peut adresser le reproche qu'il inflige lui-même à certains sociologues (p. 206 sv.) : « La tendance qu'ont nos sociologues, pour justifier leur parti pris, à se cantonner dans les temps lointains et les sociétés inférieures n'est pas sans inconvénient » et encore (p. 171) : « Remarquons que les sociologues durkeimiens fondent, en grande partie, leur conception de la société sur les sociétés primitives, —

Digitized by Google

c'est à-dire sur les premières sociétés dont l'histoire a gardé quelque trace, — qui ne représentent pas les origines de la société, mais parfois un regrès social. Les plus lointains débuts leur échappent, — comme à tout le monde; les plus proches et les plus complets développements ne fixent pas leur attention. Ils se cantonnent dans l'entre-deux. En lisant leurs travaux, si consciencieux et si attachants, on ne peut s'empêcher — même lorsqu'on n'a pas de compétence spéciale sur les primitifs et les sauvages — de leur faire des objections ». Or, comment M. Berr (p. 147 sv.) sait-il, par exemple, que « l'homme primitif, pour vivre, a construit une foule de « raisonnements concrets », en actes dont les moyens termes étaient plus ou moins adaptés au besoin et dont le résultat était le succès ou l'échec » ? Pour élaborer une interprétation synthétique des faits bien connus, il faudrait donc vérifier une hypothèse basée sur des faits inconnus ou à peu près ?

Sur le terrain même de la philosophie, M. Berr procède d'une manière analogue Il accorde une grande attention, au point de le réfuter, à M. Ern. Millard, dont les bizarreries n'ont jamais eu accès chez aucun historien de son pays ; mais il néglige les philosophes chrétiens, il néglige saint Augustin et bien d'autres. Or, encore que ses idées doivent et puissent se discuter, saint Augustin était un penseur incomparable et, en s'occupant de philosophie de l'histoire, il n'a eu garde de négliger l'histoire. Mais, sans doute, a-t-il une tare originelle, car il a eu le tort de croire en Dieu et à la divinité du christianisme. Pour M. Berr, « il y a encore des esprits dans lesquels coexistent des connaissances scientifiques et la croyance au moral » (p 48, n. 2); c'est se leurrer que de « subordonner à quelque cause métaphysique, à Dieu... » certaines causes contingentes; de même la religion, chrétienne ou autre, « répond aux besoins logiques — qui ne se développent qu'en prenant le caractère institutionnel » (p. 132), et « l'institutionnel n'exprime souvent que des besoins secondaires, éphémères ou factices » (p. 133). M. Berr d'ailleurs paraît connaître bien peu le christianisme, puisqu'il n'hésite pas à nous apprendre que « le croyant fait son *mea culpa* pour la moindre tentation de péché » ! (p 17).

Quant à ses vues personnelles, ses théories sur la contingence et sur la nécessité ne sont pas toutes également neuves et beaucoup paraissent légitimes. Mais sa « logique » est incomplète et, si elle n'est pas totalement fausse, du moins elle n'est qu'une hypothèse sans appui solide dans les faits en ce qui regarde la logique sociale, la logique mentale et l'évolution logique. A supposer même exacte son hypothèse sur « l'épanouissement de la vie, par la science, dans la Raison », d'où vient cette vie et d'où vient cette Raison ? Le savant chrétien ne prétend pas supprimer les causes secondes ou, si l'on veut, les causes dont s'occupe M. Berr; mais, tout en les étudiant et les recherchant scientifiquement, il se considère en droit de reconnaître l'action suprême de la Providence, dont ces causes secondes sont les instruments et mettent la sagesse davantage en lumière dans le gouvernement du monde. Il est d'ailleurs à remarquer que, si le savant chrétien croit à la Providence, il est loin de prétendre connaître dès ici-bas, en dehors de la Révélation et de certaines vérités naturelles évi-

Digitized by Google

dentes, quel est le but précis qu'Elle poursuit et par quels moyens Elle atteint son but, en tout, toujours et partout. En philosophie, comme en histoire, il faut savoir se résigner à ignorer beaucoup.

— La pratique de cataloguer des séries de documents d'archives, de provenance diverse, relatifs à un sujet historique spécial, s'introduit de plus en plus. M. L. Le Grand, conservateur-adjoint aux Archives nationales, vient d'en donner récemment un excellent exemple par son livre : *Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales* (Paris, H. Champion, 1914, in-8 de 210 p.). C'est un très précieux complément aux *Sources de l'histoire de France depuis 1789*, édité en 1907 par M. Ch. Schmidt ; mais, comme depuis lors de nouveaux classements ont été exécutés et que des versements importants ont été faits aux Archives nationales, le manuel de M. Le Grand rendra encore de grands services aux travailleurs qui ont à consulter l'énorme série F. Signalons aussi les sous-séries : *esprit public*, *police générale*, *cultes* ; puis, les séries : *ventes des biens ecclésiastiques*, *biens des corporations religieuses*, *comité du salut public*, etc., etc. Chaque état de documents est précédé d'une notice succincte sur la nature des pièces renfermées dans les séries. En annexe il y a deux tableaux des divisions ecclésiastiques, par province, avant la Révolution française, et un tableau des métropoles et évêchés dressé conformément au décret du 12 juillet 1790. M. Le Grand promet l'apparition prochaine d'un nouveau volume qui sera le bienvenu : *Les sources de l'histoire de France avant 1789 aux Archives nationales.* H. Nelis.

— Nous avons annoncé l'heureuse entreprise du R. P. E.-M. Rivière, S. J., destinée à signaler dans le monumental ouvrage de son confrère le P. C. Sommervogel des lacunes et des erreurs (RHE, 1912, t. XIII, p. 183). Le 2e fascicule de ses *Corrections et additions à la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, Supplément au De Backer-Sommervogel* (Toulouse, chez l'auteur, rue Boulbonne, 7, 1912. In-fol., col. 45-312) nous est parvenu. Ce fascicule se compose de 816 numéros. Les renseignements sont classés par ordre alphabétique des noms des membres de la compagnie de Jésus. Il serait superflu d'entrer dans le détail des indications que nous donne ce fascicule. Faisons remarquer cependant que la note additionnelle pour le P. Annat occupe treize colonnes et nous fait encore mieux voir l'activité du confesseur de Louis XIV, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du jansénisme. Il nous est impossible de dire ce que ce fascicule représente de recherches immenses et patientes et bien des travailleurs seront reconnaissants au R. P. pour le labeur, pénible, mais fructueux, auquel il a bien voulu se livrer.

— M. l'abbé E. Jacquier, professeur d'Écriture Sainte à la faculté de théologie de Lyon, a réuni en un petit volume les deux conférences qu'il a données aux étudiants des Facultés catholiques de cette ville, en février et mars 1913, sur *La crédibilité des Évangiles* (Paris, Gabalda, 1913. In-12, 91 p. F. 1). Après un exposé succinct des attaques rationalistes contre la crédibilité des Évangiles, l'auteur précise la nature du caractère de ces

Digitized by Google

écrits, puis il établit l'existence d'une tradition évangélique primitive, qui a été reproduite sans déformation par les évangélistes. Il examine ensuite la chronologie des Évangiles qu'il trouve exacte, et prouve objectivement que les actes et les paroles de Jésus sont fidèlement rapportés dans les Évangiles, que nous possédons tels qu'ils sont sortis de la main de leurs auteurs. De cet examen, conduit d'une façon scientifique, il ressort nettement que nos Évangiles canoniques possèdent une valeur historique de premier ordre.

— Nous avons déjà parlé dans une chronique antérieure (RHE. 1912, t. XIII, p 196-197) des études de M. Jobbé-Duval sur les *Idées primitives dans la Bretagne contemporaine*. Un chapitre intéressant était celui où le savant professeur de la faculté de droit de Paris étudiait les *ordalies*, et, d'une façon générale, la survivance de cette vieille coutume judiciaire en Bretagne. Dans son dernier article, il avait porté son attention sur le duel judiciaire et l'épreuve par le feu. Dans une nouvelle contribution, dont il vient de nous envoyer un exemplaire (*Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine*, 2e étude : *Les ordalies* (suite), dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1913, t. XXXVII. Extrait, p. 75-126. Paris, Larose et Tenin, 1913), M. Jobbé-Duval étudie l'épreuve par la mer. Dans la conception populaire, la mer est à la fois bienfaisante et terrible ; comme le feu, elle est un témoin : elle connaît le passé, le présent et l'avenir. L'ordalie par la mer ne se rattache pas seulement, comme les autres ordalies, au culte animiste des forces de la nature ; elle s'explique aussi par une conceptien de la vie d'outre-tombe qui, bien loin d'être spéciale aux Celtes, joua dans l'histoire de l'humanité un rôle important. Le pays des morts se trouve au milieu de l'Océan, à l'Ouest, là où le soleil se couche. Il faut donc y aller en bateau. La mer, conduisant au pays des morts, condamne celui qui, confié aux flots, ne reparaît point. La mer sauve les innocents, et cela contre toute espérance. Ce rôle justicier de la mer se retrouve surtout dans les vies des saints bretons. Nous voyons la mer justifier un grand nombre d'entre eux, proclamer leur innocence et les sauver de la mort.

Examinant ensuite la procédure de l'ordalie par la mer, l'auteur étudie aussi les instruments dont l'on se sert, d'après les légendes bretonnes. Ces instruments sont l'auge de granit flottant sur les eaux, les navires miraculeux en bois, le bateau sans voile ni rames, le sac de cuir.

L'ordalie de la mer vit dans les légendes populaires. A-t-elle été, comme le duel judiciaire et l'épreuve par le feu, une véritable institution judiciaire primitive, à laquelle certaines cours de justice ont réellement eu recours ? L'auteur n'ose l'affirmer, ne possédant point à ce sujet des témoignages irrécusables.

Cette étude est une contribution précieuse au folklore scientifique : elle offre aussi des aperçus nouveaux qui sont de nature à nous faire mieux comprendre la signification des légendes hagiographiques bretonnes. A ce titre, elle méritait d'être signalée ici.

Digitized by Google

— En 1907, la RHE (t. VIII, p. 146 sv.) a signalé, sous la signature de M. H. Van Houtte, l'importance de l'œuvre de Don Antonio de Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, publiée en 1905 par L. Pastor, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Naples. Le texte de ce voyage est en italien. Voici que, sous le titre que nous venons d'indiquer, Madeleine Havard de la Montagne nous en donne une traduction française, enrichie d'une introduction et de notes par le traducteur et d'une préface par Henri Cochin (Paris, Perin et Cie, 1913. In-8, xxx 327 p. F. 5). Les qualités de la traduction aussi bien que celles des diverses autres parties du livre ne manqueront pas d'attirer une foule nouvelle de lecteurs à ce récit si important pour l'histoire de la civilisation.

— Le R. P. Le Bachelet, S. J., le savant et infatigable historien de Bellarmin, vient de publier un *Auctarium Bellarminianum, Supplément aux œuvres du cardinal Bellarmin* (In-4 de xxiv-726 p. F. 25. Paris, Beauchesne, 1913), qui rendra de grands services. Dans une *préface générale*, l'auteur nous fait connaître l'objet et les sources de l'*Auctarium* ; il expose la pensée directrice de l'ouvrage ; il se propose non pas de publier tous les écrits inédits de Bellarmin, même des œuvres de jeunesse qu'il a lui-même utilisées et retouchées plus tard, mais il désire grouper des « matériaux pour servir de contribution à une histoire complète du cardinal Bellarmin : histoire de sa vie, de son caractère, de ses écrits, de son influence ». Des traités qui ne sont pas publiés en entier, par exemple, des leçons données à Louvain, reprises plus tard à Rome et publiées alors sous leur forme définitive, nous recevons cependant, en leur première forme, de larges extraits, se rapportant aux controverses doctrinales de l'époque.

Le volume se divise en trois parties. La première partie (p. 1-200) est intitulée : *Écrits relatifs à la controverse de auxiliis*. Le P. Le Bachelet fait précéder cette série d'une introduction d'une trentaine de pages, dans laquelle, se basant sur les documents publiés ici, il expose quelle fut en réalité dans ces fameuses discussions l'opinion de Bellarmin, qu'on tire dans différents sens. La conclusion de l'auteur semble pouvoir se résumer ainsi : Bellarmin ne changea pas d'avis ; toujours il fut d'accord avec Molina et Lessius sur les points principaux ; pour des points secondaires il admit toujours des théories thomistes. Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur cette controverse, tous ceux qui s'en occupent liront avec grand fruit l'exposé calme et objectif qui est donné ici de l'intervention du cardinal, et les seize documents inédits sur lesquels s'appuie cet exposé. La seconde partie : *Ouvrages divers*, nous donne des opuscules, de petits traités sur différentes matières ; un prologue nous fait connaître les écrits publiés ici, soit intégralement (nos 17-19), soit par analyses et fragments (nos 20-22). Signalons dans cette section des documents se rapportant à la controverse avec le roi d'Angleterre et une réfutation de Baius, composée par le futur cardinal pendant son séjour à Louvain. Les cent numéros qui constituent la troisième partie : *Mélanges* (p. 375-700) sont rangés par ordre logique : apologie,

Digitized by Google

Écriture sainte, liturgie, droit ecclésiastique, histoire ecclésiastique, théologie (la série la plus longue et la plus importante), censures d'ouvrages. Ces écrits détachés de moindre étendue, composés sous l'empire des circonstances, se rapportent à des sujets tout différents ; ils montrent bien « les différentes directions où s'exerça, en dehors des grandes œuvres qui ont illustré son nom, l'activité intellectuelle du cardinal Bellarmin. »

Ce volume occupera une place honorable à côté de son aîné : *Bellarmin avant son cardinalat* ; les deux ouvrages sont indispensables à quiconque veut s'occuper de l'histoire de la théologie catholique à l'époque qui suit le concile de Trente.

— Le septième volume de la *Correspondance* de Bossuet a paru (Hachette, 1913, 539 pages; voir RHE, 1913, t. XIV, p. 428). Il s'étend de janvier 1695 à juin 1696 et comprend 230 lettres (nos 1160-1390), plus cinq appendices qui sont 1° des documents relatifs à l'Abbaye de Rebais, c'est-à-dire aux difficultés que Bossuet, évêque de Meaux, eut avec elle ; 2° des « Avertissements » de Mme de La Maisonfort sur sa correspondance avec l'illustre prélat; 3° des témoignages concernant Mme Guyon et le quiétisme, ainsi que des actes de soumission de l'ardente quiétiste et des attestations qui lui furent données par Bossuet ; 4° le procès-verbal (en tête duquel figure ce dernier) de l'ouverture de la châsse de saint Fiacre ; 5° l'approbation, par le grand évêque, d'un ouvrage de Des Mahis, chanoine de l'église d'Orléans.

Déjà, à six reprises différentes, nous avons dit tout le bien qu'il fallait penser de cette vaste publication entreprise par MM. Ch. Urbain et E. Levesque. Aujourd'hui que nous en parlons pour la septième fois, nous ne pouvons qu'accentuer l'éloge exprimé dans nos articles antérieurs et nous tenons d'autant plus à louer leur œuvre qu'elle continue à rester scientifique comme au premier jour et que les soins minutieux dont elle est l'objet ne l'empêchent pas d'avoir une « parution » très régulière. G. Doutrepont.

— M. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, continue avec une étonnante activité la publication de ses *Andegaviana*. Nous avons reçu la 12e et la 13e série de ceux-ci (Paris, Picard, 1912-1913, 2 vol. in-8, 572 et 464 p.). La nature et la méthode de cette publication sont trop bien connues pour que nous soyons obligés de nous y attarder. Il nous est également impossible de donner la liste des documents publiés dans ces deux volumes. Disons que dans la 12e série les documents vont du IXe siècle à 1895 et dans la 13e série du XIVe siècle à 1895 également, et que ce sont surtout les documents de l'époque moderne et contemporaine qui abondent. Souhaitons que M. Uzureau se décide un jour à mettre en œuvre les archives de l'Anjou que ses *Andegaviana* mettent à la disposition des travailleurs. Il est tout désigné pour donner une bonne histoire religieuse de la période révolutionnaire dans l'Anjou.

— L'ouvrage du R. P. Le Falher, *Le Royaume de Bignan : 1789-1805* (Hennebont, Ch. Normand, 1913, in-8° de VIII-842 pages, avec une carte et plusieurs plans. Prix : 7 fr.) repose sur une documentation très abondante et de première main, exhumée, en majeure partie, des archives publiques ou

Digitized by Google

privées. Le héros du livre, Pierre Guillemot (1759-1805), dit « le roi de Bignan », fut l'un des chefs les plus célèbres de la chouannerie morbihannaise. Le « Royaume de Bignan », limité au nord-est par l'Oust, au sud par les landes de Lanvaux, à l'ouest par la forêt de Colpo, correspond à peu près à la neuvième partie du département du Morbihan. C'est l'histoire détaillée des faits de chouannerie dont cette région, particulièrement hostile à la Révolution, fut le théâtre depuis 1789 jusqu'à 1805, que nous présente l'érudit et très impartial Père Le Falher. L. G.

— Un décret ministériel du 5 juin 1913 a permis le prêt des registres, plaquettes, volumes ou rouleaux des Archives Nationales dont le contenu n'offre qu'un intérêt local. On pourra consulter ces documents au siège des archives départementales.

Le 25 novembre dernier a été ouverte au public la bibliothèque Thiers. Cette bibliothèque, établie dans l'hôtel de l'ancien historien, est consacrée à l'histoire contemporaine de la France, depuis et y compris la Révolution jusqu'à nos jours. Aux livres légués à l'Institut par Thiers et sa belle-sœur, mademoiselle Dosne, on a joint le riche fonds de la bibliothèque de Henry Houssaye et d'autres acquisitions ou dons. La nouvelle bibliothèque contient déjà 20.000 volumes environ; elle est une annexe de celle du quai Conti. Elle sera ouverte les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, de une à cinq heures. On y aura accès sur la recommandation écrite ou la présentation personnelle de deux membres de l'Institut.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 26 septembre, M. Monceaux parle du traité de saint Optat contre les Donatistes. D'après lui, l'ouvrage aurait été publié à la fin de l'année 366 ou au début de 367; l'auteur aurait travaillé à une seconde édition qu'il ne put achever et qui fut publiée après sa mort, en 385.

Le 17 octobre, M. Lucien Romier soutient la thèse que le cardinal de Lorraine annonça au pape le massacre de la Saint-Barthélemy dès juin 1572, soit trois mois auparavant. Le rôle de la cour de Rome serait donc très important. M. Valois montre que les conclusions de l'auteur appellent des réserves.

Le 24 octobre, M. L. Romier continue la lecture de son étude. Il insiste sur l'attitude de Grégoire XIII qui n'aurait ni encouragé, ni entravé le projet des Guises. MM. Valois et Picot contestent l'interprétation donnée aux textes par M. L. Romier.

Le 31 octobre, M. Ch. Diehl parle de la basilique d'Eski Djouma, à Salonique, qui remonte à la seconde moitié du ve siècle et semble une réplique des églises de la Syrie septentrionale. Le monument, restauré en 1910, est remarquable par les mosaïques ornementales qui sont d'une élégance, d'une variété et d'un coloris extraordinaires. — M. Léon Dorez fait connaître la vie d'un musicien célèbre du xvie siècle, François de Milan, luthiste et compositeur, familier du cardinal Alexandre Farnèse et professeur d'Octave Farnèse. Il accompagna Paul III à l'entrevue de Nice, en 1538.

Digitized by Google

Le 14 novembre, M. P. Monceaux décrit *un couvent de femmes d'Hippone au temps de saint Augustin*. Ce couvent fut celui qu'Augustin fonda près de sa cathédrale et dont il confia la direction à sa sœur, vers 396 L'ordre y fut parfait jusqu'à la mort de la première supérieure, survenue vers 420. La seconde, appelée Félicité, se fit détester de la communauté à tel point qu'une émeute s'ensuivit. L'évêque prit parti pour la supérieure malgré qu'elle eût usé d'une trop grande sévérité. Pour couper court à toute rébellion, il imposa un règlement minutieux aux religieuses. Il donna des pouvoirs très étendus à la supérieure. Rien ne devait se faire sans sa permission. Les sœurs ne portaient pas un costume particulier. Elles n'étaient pas cloîtrées. Leur temps n'était pas suffisamment employé entre les divers offices auxquels elles étaient tenues d'assister. On s'étonne que saint Augustin ait préconisé la dénonciation réciproque des fautes à la supérieure. Par contre, il dispense les conseils les plus salutaires aux nonnes et les prévient contre les charmes de leur sexe.

Le 21 novembre, M. Cl. Cochin lit une lettre du 28 mai 1512, par laquelle le sculpteur Michel Columb prie Marguerite d'Autriche de l'excuser du retard apporté daus l'exécution du tombeau de Philippe de Savoie, qui était destiné à l'église de Brou.

Le 28 novembre, M. Paul Monceaux communique une inscription chrétienne sur mosaïque dont M. Carcopino lui a envoyé le texte et qui a été découverte à Béni-Rached, aux environs d'Orléansville. Cette inscription daterait du temps de saint Augustin. Elle est entourée d'nne couronne de lauriers et d'un cadre de feuillages. Ce serait une dédicace placée dans l'abside d'une église où elle conservait le souvenir des donateurs Florus, Matrona et leurs enfants.

Société nationale des Antiquaires de France. — Le 19 novembre, Mgr Batiffol parle de Toulouse à l'époque wisigothique et de la messe mozarabe qui se célébrait, au moyen âge, à l'occasion de la Translation de saint Sernin. — M. Chénon décrit les peintures murales récemment découvertes dans l'église Notre-Dame-la-Petite de Châteaumeillant (Cher) et relatives à la vie de la Vierge. — M. Corbierre fait une communication sur un sceau de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, au xiie siècle, qui paraît être le plus ancien sceau aujourd'hui connu.

Le 26 novembre, M. Maurice Roy annonce qu'il a retrouvé les patrons des tapisseries de Saint-Mammes de Langres. Le 14 juillet 1593, les tapisseries furent commandées à Jehan Cousin père, par le cardinal de Givry, évêque de Langres.

Le 10 décembre, M. Maurice parle d'un préambule de l'édit de Milan, qui ne fut publié que dans les provinces soumises à Constantin. Il figure en effet dans Eusèbe, mais manque dans le texte de Lactance.

Le 17 décembre, M. Prinet lit une note sur un vitrail de l'église Sainte-Geneviève-du-Mont, à Paris, dont l'image novie a été conservée par Millin. Le donateur en dut être l'abbé Guillaume Le Duc qui garda la dignité abbatiale de 1517 à 1534. — M. Serbat attire l'attention sur des tablettes d'ivoire du xive siècle, surtout remarquables par les sujets religieux

Digitized by Google

représentés sur les plaquettes de garde. Elles étaient suspendues à la ceinture par des étuis de cuir.

Un décret ministériel a réduit à quarante le nombre des chaires du Collège de France. Les trois chaires qui sont supprimées disparaîtront au fur et à mesure des vacances.

Un bref de S. S. Pie X a rattaché à la circonscription universitaire de l'Institut catholique d'Angers les diocèses de Vannes, Quimper et Saint-Brieuc qui, jusqu'ici, ressortissaient à l'Institut catholique de Paris.

La librairie Hachette édite une nouvelle revue : *Revue du XVIIIe siècle*, organe de la *Société du XVIIIe siècle*. Cette revue sera uniquement consacrée au XVIIIe siècle. Trimestrielle, elle coûtera 16 fr. pour la France et 18 fr. pour l'étranger.

Une *Société d'histoire ecclésiastique de la France* s'est fondée à Paris, 212, rue de Rivoli, sous le patronage de divers évêques et membres de l'Institut, dans le but de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger des idées, de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux. Elle aura pour organe la *Revue d'histoire de l'église de France*. La cotisation annuelle de 15 francs donnnera droit au service de la revue. G. MOLLAT.

— Lacordaire, personnalité sincèrement sympathique, a exercé une vaste et profonde action religieuse au XIXe siècle. Pour la faire mieux connaître et la continuer, les dominicains de la province de France ont décidé de donner une nouvelle édition de ses *œuvres complètes*, afin de préparer cette édition, ils viennent de fonder une nouvelle Revue, *La Revue Lacordaire*, dont le tome Ier a paru à Paris, chez Lethielleux, en 1913 (vol. in-8 de 416 pages). Conformément au programme annoncé, ce volume contient des textes inédits (correspondance du P. Lacordaire), des documents contemporains, des articles spéciaux et divers renseignements intéressant les œuvres et la vie de ce grand apôtre du catholicisme au siècle dernier.

— *Nominations.* — Ont été nommés, pour quatre ans, membres de la commission supérieure des bibliothèques : MM. G. COCHERY, BIENVENU-MARTIN, CHATELAIN, JULLIAN, H. MARTIN et RÉBELLIAU.

M. MAITRE, directeur de l'école française d'Extrême-Orient, a été maintenu dans ses fonctions, pour une nouvelle période de six années, à partir du 11 janvier 1914.

M. A. DIEUDONNÉ a été nommé conservateur-adjoint au cabinet des médailles.

M. R. ROHMER a été nommé archiviste de la Lozère.

M. L. BIERNAWSKI a été nommé archiviste de la Loire.

M. M. COURTECUISSE a été nommé conservateur de la bibliothèque et des musées d'Abbeville.

M. H. LEMOINE a été nommé bibliothécaire de la ville de Calais.

G. M.

Digitized by Google

— Ont été nommés, pour 1913-1915, membres de l'École française de Rome :

M. Léo Constans, ancien élève de l'École Normale Supérieure :

M. Henry Coville, ancien élève de l'École des Hautes-Études ;

M. Jean Marx, ancien élève de l'École des Chartes.

M. de Cenival, membre de seconde année, prépare, en ce moment, la publication des registres d'Alexandre IV, commencée par M. de Loye. On peut donc espérer que la grande entreprise de la publication des registres des papes du XIIIe et du XIVe siècles, commencée, il y a une vingtaine d'années, par l'École française, touchera bientôt à sa fin. J. Fraikin.

— Le personnel de la bibliothèque de l'Institut a été ainsi remanié. M. Rébelliau laisse le titre d'administrateur pour celui de conservateur. MM. A. Régnier et H. Dehérain, sous-bibliothécaires, deviennent bibliothécaires. M Marcel Bouteron a été nommé bibliothécaire.

M. de Charmasse, d'Autun, connu pour ses travaux relatifs à l'archéologie médiévale, a été élu correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Ont été élus correspondants étrangers de ladite académie : MM. Carl Robert, professeur d'archéologie à l'université de Halle ; Lindsay, professeur de littérature latine à l'université de Saint-Andrews ; Rockhill, ambassadeur des États-Unis, à Constantinople ; Pastor, directeur de l'institut autrichien de Rome ; le marquis de Cerralbo de Almazza, sénateur espagnol.

M. R. Genestal a été nommé directeur d'études pour l'histoire du droit canonique, à l'école des Hautes-Études.

M. Ganet a été nommé directeur d'études pour les religions d'Extrême-Orient, à la même école. G. M.

— *Décès.* — M. Paul Chevreux, inspecteur général des bibliothèques et archives, ancien archiviste des départements des Vosges et de la Seine-Inférieure, membre des commissions supérieures des archives et des bibliothèques.

M. A. Dupond, ancien archiviste de l'Aude et des Deux-Sèvres.

M. Ernest Lichtenberger, ancien maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Nancy et professeur à la Sorbonne.

M. Eugène Landry, maître de conférences à l'université de Grenoble et professeur à l'institut français de Florence.

A Bordeaux, M. de Fayolle, auteur de travaux remarquables sur la numismatique et l'histoire du Bordelais. G. M

Nous avons appris avec d'autant plus de regret la mort de M. le chanoine Louis Salembier (30 octobre 1913), qu'il était un ami dévoué de l'université catholique de Louvain et plus particulièrement du séminaire historique et de la RHE. Professeur d'histoire ecclésiastique et secrétaire général des facultés catholiques de Lille, il a publié nombre d'œuvres historiques parmi lesquelles nous devons nous borner à rappeler sa dissertation doctorale : *Petrus ab Alliaco* (Lille, 1886) et son œuvre favorite : *Le grand schisme d'Occident* (Paris, 1900).

Digitized by Google

Italie.— La publication du *Corpus nummorum italicorum* se poursuit avec une rapidité qu'on ne saurait trop louer. Vient de paraître le tome IV, consacré aux hôtels des monnaies de la Lombardie, Milan excepté. Il est aussi complet, aussi exact et aussi important que ses aînés.

Vient de paraître également une autre publication numismatique qui mérite d'être signalée : c'est le catalogue, dressé par MM. Pietro et Pio Santamaria, de la collection réunie par M. l'ingénieur Edoardo Martinori (Pérouse, Bastelli, 400 pages, 55 planches). Un simple coup d'œil jeté sur cette œuvre modeste suffit pour qu'on se rende compte de l'incroyable richesse d'une collection qui est, évidemment, une des premières du monde. Il est vrai qu'en dehors de l'Italie nous ne voyons guère que l'hôtel des monnaies de Provins qui y soit représenté, mais, pour ce qui concerne la péninsule, il offre un ensemble doublement remarquable, d'abord parce qu'il est, pour ainsi dire, absolument complet, et ensuite parce que la collection contient un grand nombre de pièces d'une rareté et d'un intérêt tout à fait exceptionnels. Tous les hôtels des monnaies d'Italie y ont quelque spécimen, même ceux qui ont disparu depuis longtemps et dont les produits sont devenus quasi introuvables. La série des monnaies (350 environ), médailles et bulles des papes, depuis Adrien Ier jusqu'à Pie IX, est aussi à peu près sans lacune, ainsi que la série des monnaies du Sénat de Rome durant la période pendant laquelle il eut le droit de battre monnaie (1184-1438). Citons, parmi les joyaux de la collection : *sou d'or* de Bénévent à l'effigie de Liutprand et de sa mère Scauniperge, dont jusqu'à présent un seul exemplaire était connu ; un denier — le seul connu — de la commune de Cittaducale ; un écu d'or et un demi-écu d'argent du siège de Florence (1530), les deniers de Trévise à l'effigie de Charlemagne, l'*antiquior* du pape Jean VIII, la pièce de deux ducats et demi, frappée à Rome sous Léon X à l'occasion de l'arrivée de l'ambassade du Portugal, un ducat et un quart de ducat frappés dans le château Saint-Ange, à l'effigie de Clément VII, durant le sac de Rome, etc.

J. Fraikin.

— Une récente publication destinée à devenir un précieux instrument de travail est celle de M. le chanoine F. Lanzoni, recteur du séminaire de Faenza : *Cronotassi dei vescovi di Faenza dai primordi a tutto il secolo XIII* (Faenza, E. Castellani, 1913. In-8, 207 p.). M. Lanzoni s'est proposé de réunir sur les 35 prélats, qui de l'an 51 à 1302 occupèrent le siège épiscopal de Faenza, le plus grand nombre de renseignements possible ; son livre se présente donc moins comme un catalogue d'actes émanant de ces pontifes que comme un recueil d'extraits de textes, de mentions puisées aux sources les plus diverses tant manuscrites qu'imprimées : chroniques, listes épiscopales, pièces de comptabilité, documents de nature diplomatique, inscriptions funéraires, etc. Les archives vaticanes ainsi que celles du chapitre de Faenza ont été largement utilisées. La variété même des sources auxquelles l'auteur a puisé doit conseiller quelque prudence quant à leur utilisation : toutes ne sont pas d'égale valeur et la critique ne saurait les mettre sur le même plan. Néanmoins, le livre de M. Lanzoni, fruit de laborieux dépouil-

Digitized by Google

lements, rendra de grands services et complète les travaux de Tonduzzi, Strocchi, Gams et du P. Eubel. La continuation du travail est attendue avec reconnaissance.

H. Nelis.

— M. Alfredo Monaci a publié, sous les auspices du Comité romain des fêtes constantiniennes, et sous le titre de *La visione e il labaro di Costantino* (Rome, Imprimerie L. Ricca et Cie, 1913. Gr. in-8, 19 p.), la conférence faite par lui le 23 mai 1912, dont nous avons rendu compte dans le numéro du 15 juillet de la même année. Nous n'avons pas à y revenir, mais on nous permettra de mentionner, à ce propos, un article sur le même sujet, publié d'abord en italien, puis en français, dans deux revues de la Société des marianites, peu connues des adeptes des sciences historiques : *Fides et labor*. Rome, février 1913, et *L'apôtre de Marie*, Nivelles, mai 1913. Sous ces titres, *La visione di Costantino*, *La vision de Constantin*, l'auteur, M. E. Maurice, prêtre de cette compagnie, réfute assez bien les objections faites au récit d'Eusèbe et propose une nouvelle interprétation, qui nous semble très plausible, de la description du labarum que nous a laissée l'évêque de Césarée. Suivant lui, la forme du drapeau était non pas carrée, comme on le dit généralement, mais plutôt rectangulaire, et les images de l'empereur et de ses fils non pas, comme le prétendent tous les auteurs depuis Baronius, peintes ou brodées sur le drapeau lui-même, mais gravées sur des médaillons placés le long au-dessous, de la hampe de la lance. L'article est précédé d'une figure où l'auteur a précisément essayé de reconstituer le labarum et qui permet de suivre les détails de cette interprétation.

Signalons un autre opuscule inspiré par le jubilé constantinien : les *Fasti e monumenti costantiniani, con guida alle basiliche e chiese di Roma*, par Mgr Giuseppe Cascioli (Rome, 1913. In-12, avec illustrations, 1 fr. 50).

J. F.

— Dans la revue *La Romagna* (1913, sér. V, t. X), le chanoine F. Lanzoni a étudié d'une façon très complète les légendes de saint Cassien d'Imola (*Le leggende di S. Cassiano d'Imola*. Extrait. Forli, L. Bordandini, 1903. In-8. 49 p.). Les légendes relatives à ce saint se divisent en deux groupes, dont le premier dépend du poème Περὶ Στεφάνων du poète espagnol Prudence (ve siècle). Les trois premiers points du récit de Prudence, portant que les habitants d'Imola vénéraient, au début du ve siècle, le corps d'un martyr appelé Cassien, que ce martyr avait été professeur de sténographie dans les écoles de la ville et qu'il avait probablement subi la mort au cours de la dernière persécution, sont confirmés par d'autres documents et par les monuments archéologiques. Quant au genre de mort que, d'après Prudence, Cassien aurait subi — le juge l'aurait condamné à être transpercé de coups de stylets à écrire par ses propres écoliers — le chanoine Lanzoni sait difficilement en admettre la réalité historique et se cantonne à ce sujet dans une réserve des plus méritoires. Le savant hagiographe nous montre ensuite que tous les écrivains qui, du ve au xiie siècle, ont retracé la vie de Cassien ou se sont occupés de lui, se sont uniquement inspirés du poème de Prudence, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une *Passio* sans valeur.

Digitized by Google

Le second groupe des légendes de saint Cassien dépend à la fois du récit de Prudence et des *Gesta sanctorum Cassiani, Ingenuini et Albuini episcoporum*. En effet, l'église de Soeben, en Tirol, était dédiée, au moins dès le IXe siècle, à un saint martyr Cassien, le même que celui d'Imola. Lorsque le siège épiscopal de Soeben eût été transporté, au cours du Xe siècle, à Brixen, la nouvelle cathédrale prit le nom des saints Cassien et Ingenuinus. Un document hagiographique, non antérieur à 1141 — les *Gesta* précités — prétendit raconter l'histoire de Cassien de Brixen. Il aurait été l'apôtre et le premier évêque de Soeben : capturé au cours d'une invasion, il fut conduit à Imola. Là il devint maître d'école et fut tué à coups de stylet par ses écoliers en haine de la foi chrétienne. Ce récit, où l'on voit revenir l'épisode narré par Prudence, n'a aucune valeur. C'est de lui que se sont inspirés les biographes qui ont écrit à Imola dès le XIIe siècle. Tel est le schéma de la savante étude du chanoine Lanzoni. Ne pouvant entrer ici dans les détails, nous engageons vivement ceux qui s'occupent d'hagiographie à les lire eux-mêmes dans le travail en question. Ils y trouveront un modèle de critique hagiographique.

Outre l'étude signalée plus haut, M. Lanzoni a également publié le texte d'une *Vita* du XVe siècle, consacrée au bienheureux Novellon de Faenza, tertiaire franciscain († 1280) (*Una vita del beato Novellone faentino, terziario francescano* († 1280) *composta nel secolo XV*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, 1903, t. V, p. 623-653). Cette *vita*, composée en 1415 par un membre du clergé de Faenza, est en opposition, sur plusieurs points, avec ce que nous racontent les documents contemporains du saint. L'auteur copie d'ailleurs plusieurs *vitae* de saints, parmi lesquelles la légende de saint François d'Assise par saint Bonaventure. L'élément légendaire aussi est très développé dans le récit, et l'élément historique y est réduit à la portion congrue.

— L'opuscule du P. Aurelio Palmieri, O. S. A., *La sacratissima ostia che si venera in Offida* (Storia e documenti). (Rome, E. de Gregori, 1913. In-12, VI-141 p.) est une œuvre d'édification plutôt que de critique ; il contient le récit d'un miracle eucharistique arrivé au XIIIe siècle à Lanciano dans les Abruzzes. Une femme qui, sur le conseil d'une sorcière juive, voulait préparer un philtre et brûler une hostie, vit cette dernière se transformer partiellement en chair et en sang ; ces reliques miraculeuses, enfouies pendant plusieurs années dans une étable, furent ensuite transportées par un religieux augustin à Offida dans la marche d'Ancône.

Après avoir exposé les faits au long et au large, le P. Palmieri aborde au chap. XIV la discussion des sources. Comme il le reconnaît lui-même, tous les récits que nous connaissons ne reposent guère que sur un document qui, d'après la tradition, remonterait à 1280, mais dont il ne reste plus qu'une copie du XVIIIe siècle. Le culte public de l'hostie miraculeuse d'Offida ne date lui-même que du XVIe siècle ; il se répandit grâce à la prédication du P. Merli, religieux augustin ; celui-ci publia en italien une histoire du miracle *raccolta dall' antico originale* ; Merli ne donne pas de détails sur l'original, mais il en publie cependant le texte latin.

Digitized by Google

Ce texte édité par Merli est la principale source qu'eurent à leur disposition ceux qui depuis lors s'occupèrent de la Sainte Hostie d'Offida. En 1597, seize ans après la publication de Merli, Don Nicola Laghi insérait dans un recueil de miracles eucharistique celui de Lanciano qu'il tenait d'un religieux augustin; cette version présente des variantes notables. Une objections grave à la véracité de cette histoire, c'est que, d'après ce qu'en dit le P. Palmieri, il semble que le premier couvent des Augustins à Lanciano ne remonterait pas au delà de 1426 ; il est vrai que l'auteur nous parle de l'existence de *carte* d'où il résulterait que ces religieux étaient fixés à Lanciano avant d'y obtenir leur couvent du pape Martin V ; mais malheureusement l'auteur ne donne pas le texte de ces documents et ne nous fournit à leur sujet aucune indication ; cela était cependant plus *ad rem* et avait plus d'importance pour l'histoire que le P. Palmieri entreprenait de discuter que les considérations théologiques sur lesquelles il s'étend au cours des derniers chapitres. Toute respectable que soit cette tradition, il est donc présentement difficile de se faire une idée exacte sur le degré de créance qu'elle mérite, et il ne paraît pas que l'opuscule du P. Palmieri soit de nature à faire avancer beaucoup la question.

Un appendice assez considérable est consacré aux documents (bulles, lettres, concession d'indulgence, etc.) relatifs au culte de la Sainte Hostie d'Offida. L. Dieu.

— Si l'on excepte les Écritures, il n'est pas une œuvre qui soit lue, étudiée, commentée, interprétée, citée et paraphrasée plus abondamment que la *Divine Comédie*.

Dans l'immense production qui va s'accumulant autour du poète florentin, M. Paolo Bellezza s'est offert le malicieux plaisir d'épingler ce qu'il y a de plus particulièrement plaisant. De ses glanures, il a tiré sans peine un gros volume de *Curiosità dantesche* (Milano, Ulrico Hoepli, 1913, xvi-600 pp. in-16, 8 fr. 50). L'ouvrage se lit avec un intérêt soutenu car, sous les paillettes qui garnissent un tissu haut en couleurs, on sent la trame d'une solide culture et d'une information singulièrement étendue. Si futile que paraisse le sujet de certains chapitres (II. *Dante nella politica e in parlamento ;* XIX. *Dante, i giornalisti e la réclame*, etc.), il en est d'autres qui méritent d'être remarqués, à divers titres, notamment : III. *Dante, i Turchi e gli Arabi ;* IV. *Dante nella storia del Risorgimento italiano ;* VIII. *Dante, lo spiritismo e la fortuna d'un verso dantesco all' estero ;* X. *Le interpretazioni bizzarre ;* XVI. *Di alcune notevoli coincidenze tra la Divina Commedia e una visione inglese del secolo XIV ;* XXI. *Quale stima il Manzoni facesse di Dante.* A. Bayot.

— Sous le titre *Saggi di storia e politica religiosa* (Città di Castello S. Lapi, 1914. In-8, vii-278 p.). M. Luigi Salvatorelli a réuni un certain nombre d'articles et de conférences relatives à diverses questions religieuses agitées en ces derniers temps. Le point de vue de l'auteur est nettement moderniste.

Digitized by Google

— On procède en ce moment, en Italie, sous la haute direction de M. Corrado Ricci, à la restauration d'un grand nombre de monuments, dont beaucoup sont des églises du moyen âge, et ces travaux, outre qu'ils sauvent de la ruine des œuvres dont la perte serait profondément regrettable au double point de vue historique et artistique, ou les délivrent des additions sacrilèges des siècles modernes, amènent souvent la découverte soit de substructions qui révèlent l'existence d'un édifice antérieur à l'actuel, soit de fresques, de peintures ou d'ornements qui, cachés sous quelque enduit postérieur, avaient disparu depuis longtemps, et dont la plupart étaient entièrement inconnus. C'est ainsi qu'à Rome, au cours des travaux de restauration de la curieuse église des Saints-Quatre-Couronnés, dont la première construction remonte au pontificat de saint Léon IV, c'est-à-dire au milieu du IXe siècle, on a retrouvé des fresques peintes sur le plafond et qui datent de la seconde construction de l'église, sous le pontificat de Pascal II, c'est-à-dire du début du XIIe siècle (cfr A. Muñoz, article dans *Studi romani*, 1e année, fasc. II-III et IV), une chapelle du IXe siècle, et, dans la crypte de Léon IV, plusieurs *plutei* de la *schola cantorum* de la même époque.

Mgr Biasiotti et le P. Ferdinando Giannitelli, cistercien, ont découvert également, entre le plafond et le toit de la basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem, des fresques remarquables, probablement du XIIe siècle, représentant la série des patriarches antédiluviens et postdiluviens (cfr Biasiotti et Pesarini, art. dans *Studi Romani*, 1e année, fasc. IV).

A Bologne, M. Adolfo Venturi a retrouvé, grâce à d'anciens documents, dans le dépôt de l'académie des Beaux-Arts, une fresque du célèbre peintre ferrarais du XIVe siècle, Ercole Roberti, qui y avait été transportée après l'incendie de l'église de Saint-Pierre, mais dont on avait perdu la trace.

A Tivoli, au cours de la restauration de l'église constantinienne de S. Silvestre, à laquelle préside M. le prof. Piero de Pray, ont été découvertes, sous la grande calotte de l'abside et sur l'arc qui la précède, deux admirables fresques du XIIe siècle, dont la seconde représente, au milieu de deux gracieuses frises peintes, le Christ bénissant, d'une main, et tenant, de l'autre, l'Évangile, entouré des vingt-quatre vieillards de l'apocalypse, auxquels se sont joints Élie, Élisée, Melchisédech et Abraham. La première, immense et majestueuse, comprend quatre lignes de figures : l'Agneau mystique, entouré des douze agneaux ; Marie, assise sur un trône, et tenant dans les bras son Fils, entourée des deux Jean et de prophètes ; la légende du pape saint Silvestre et de Constantin ; enfin, tout au-dessous, viennent cinq tableaux votifs du XIVe siècle. De plus, la seule fresque de l'abside qui n'eût pas entièrement disparu sous les dégradations du XVIIIe siècle, a été rétablie dans toute sa beauté (cfr Vincenzo Pacifici, *Tivoli bizantina risorge. I restauri nella chiesa di S. Silvestro*, dans *Il Corriere d'Italia*, de Rome, 28 octobre 1913).

On a découvert également, à Tivoli, une chapelle du XIIIe siècle, décorée de fresques, et commencé la restauration de l'église de Sainte-Marie-Majeure.

Digitized by Google

Dans l'église de S. Flaviano, à Montefiascone, M. Sernicoli, en enlevant, par les ordres du ministère de l'instruction publique, le crépi qui recouvrait les murs du monument, a remis à jour des fresques du XIVe siècle représentant des légendes de saints et le triomphe de la mort, celle-ci rappelant le Campo Santo de Pise. A cette occasion, l'architecte bien connu, M. Aristide Sartorio, a retrouvé, sous l'église gothico-lombarde du « quattrocento », l'église primitive du Ve ou VIe siècle, dont il a relevé des traces indubitables (voir, de lui, *Impressionanti scoperte archeologiche nella Chiesa di S. Flaviano a Montefiascone*, dans *La Tribuna*, de Rome, 7 octobre 1913).

Dans l'église paroissiale de la commune de Sant'Eufemia della Fonte (province de Brescia), a été retrouvée une fresque signée, si l'on peut dire, par un certain Pederzoli, et datée de 1464, représentant la Sainte Trinité.

Dans l'église de Sant'Ilario, à Florence, a été dégagée une fresque de l'école de Giotto représentant la Vierge.

Dans une maison privée d'Imola a été découverte une fresque remarquable du XIVe siècle, représentant la Vierge portant l'Enfant Jésus sur ses genoux et ayant, à ses côtés, saint François et saint Jean-Baptiste.

Mgr Ercole Marini a retrouvé, à Norcia, les fondements de la maison de saint Benoît et de sa sœur sainte Scolastique.

A Albano ont été découverts, au début du mois de novembre, deux sarcophages, dont l'un, qui est évidemment le tombeau d'un scribe, a donné lieu à d'intéressantes discussions. Quelques-uns des ornements sculptés sur la face antérieure, en particulier deux petites cuvettes, qui se retrouvent dans les mosaïques de Ravenne et les diptyques des époques postérieures, — ce sarcophage est, sans aucun doute, du IIIe ou du IVe siècle — ont paru à certains une preuve que l'art chrétien des Ve et VIe siècles dériverait non pas de l'art oriental, comme le veulent nombre d'archéologues, mais de l'art romain et païen.

A Viterbe, des travaux de restauration de l'église de Santa Maria Nuova ont amené la découverte d'une crypte, de l'ancien pavé et de restes d'un *ciborium* du XIVe siècle.

A Sestri Levante (province de Gênes), a été terminée la restauration de l'église de S. Niccolò dell' Isola, construite sur les ruines d'un temple de Vénus.

Le jubilé constantinien, qui s'est terminé à Rome le 8 décembre dernier, par une grande solennité dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, a été singulièrement moins riche en conférences durant l'été et l'automne que pendant la première partie de l'année. Nous n'avons guère à noter que celle qu'a faite, le 1er décembre, à l'académie pontificale de l'Arcadia, M. Giuseppe Arsenio, sur *La donation de Constantin*, dont il a de nouveau démontré la fausseté, en faisant ressortir les grossiers anachronismes du prétendu texte de cet acte, que Bartolomeo Pincerno soutint avoir trouvé dans la bibliothèque

Digitized by Google

de Jules II, et en établissant qu'on ne peut tirer aucune preuve sérieuse du fameux passage de Dante et de la bulle de Nicolas III, qui font allusion à une légende aujourd'hui universellement abandonnée.

En septembre, Mgr Gennaro Aspreno Galante a fait, à Naples, dans la salle du collège des théologiens, une conférence sur l'art chrétien, en particulier dans la région de Naples.

Ce même prélat a fait, le 16 février, à l'académie pontanienne de la même ville, une communication sur un titre sépulcral chrétien du IVe siècle, trouvé dans la via S Agostino de la cité parthénopéenne, et qui doit provenir des catacombes romaines de Saint-Calixte.

Les « Lectures de Dante », de la salle d'Or San Michele à Florence, qui porteront, pour l'année présente, sur les sept premiers chants de l'Enfer, doivent être précédées de quelques conférences de caractère général sur l'œuvre du poète. M. Arrigo Solmi, professeur à l'université de Pavie, doit en faire une, le 22 janvier, sur « l'État et l'Église dans le Dante ».

Dans la séance du 13 novembre du « Reale istituto lombardo », M. le prof. Remigio Sabbadini a lu une note sur deux lettres écrites par le Pogge à Francesco Pizolpasso, qui fut plus tard archevêque de Milan, et a rappelé, à ce propos, les découvertes de manuscrits latins faites en Allemagne, à l'époque du concile de Constance, par le grand humaniste.

Dans la séance du 9 septembre de la « R. deputazione di storia patria per gli Abruzzi », le président, M. le duc Giuseppe Rivera, a commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la société. Puis le secrétaire a donné lecture d'une communication de M. Vincenzo Moscardi sur quelques fragments d'autographes d'A. L. Antinori, qui constituent une addition à ses *Annales*, mais qui ne se trouvent ni dans cet ouvrage, ni dans le tome IV de la *Raccolta di memorie storiche*, publiée à Naples, en 1783, par son frère Gennaro. Enfin M. De Bartholomaeis a fait une communication sur un manuscrit en parchemin, du XIVe siècle, conservé aux archives de la cathédrale d'Aquila, contenant la règle des cisterciennes de cette ville et des poésies en dialecte des Abruzzes. Il a parlé ensuite de la mise en ordre de ces archives, œuvre éminemment méritoire, à laquelle il travaille.

L'institut historique prussien de Rome, qui a aussi fêté, le 8 avril dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, s'installera prochainement dans un local de sa propriété. C'est ce que nous annonce son directeur, le Dr Kehr, dans un article de l'*Internationale Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik* (novembre 1913).

L'académie de l'Arcadia, qui a célébré, en novembre, le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture de conférences et de ses cours d'éducation populaire, a inauguré, le 19 décembre, un cours d'histoire de l'art, en particulier à Rome et dans la région, professé par M. Giuglielm Ferri.

Un concours est ouvert pour la nomination d'un professeur extraordinaire

Digitized by Google

d'histoire politique au « R. istituto superiore di magistero femminile » de Rome. Les demandes, accompagnées des pièces requises, devront être remises avant le 31 janvier 1914.

M. Crivellucci a retrouvé, sous l'écriture du ms. 585 de la Bibliothèque communale d'Assise, qui est un recueil d'homélies, des fragments des livres II et V de l'*Historia Longobardorum* de Paul Diacre ; ces passages étaient déjà connus, mais la leçon donnée par ce palimpseste est la plus ancienne. Mazzatinti avait déjà parlé de cette rédaction, comme ayant existé jadis, mais en ajoutant qu'elle avait sans doute disparu. Dom Kögel, O. S. B., de l'abbaye de Vessbrun (Bavière), prépare, actuellement, la mise complète au net du précieux palimpseste.

Particulièrement remarquable et à tous les points de vue — y compris, ce qui ne gâte rien, le luxe éditorial — est *Neapolis*, revue d'archéologie, d'épigraphie et de numismatique du midi de l'Italie durant l'antiquité et les premiers siècles de l'ère chrétienne, organe de la Commission d'archéologie communale, dirigée par MM. V. Marchiorro et L. Correra. Nous relevons, dans le premier numéro, paru en avril dernier, des *Notes tarentines* de M. S. Reinach, *Questions italiques d'histoire et de préhistoire*, par M. Ribezzo, *Essai de numismatique tarentine*, par M. Correra, plus une bibliographie de premier ordre. La partie la plus précieuse de cette publication est peut-être la rubrique intitulée : *Découvertes et fouilles*, qui a le mérite d'être extra-complète. Nous y relèverons (dans ce premier numéro et aussi dans le deuxième, paru en septembre) : la découverte d'une chape du VIIe ou VIIIe siècle à Fondi, celle d'une grande nécropole chrétienne du IVe ou Ve siècle près de Floridia, et l'ouverture d'un musée civique d'antiquités dans les deux villes de Gerace Marina et de Cotrone (Abonnement : 15 fr. par an pour l'Italie, et 20 fr. pour l'étranger ; numéro séparé : 5 fr.).

Aux revues dont nous avons annoncé la naissance durant l'année dernière, nous devons ajouter les quatre suivantes, dont l'importance et l'excellente rédaction attestent l'essor pris, dans la péninsule, par les études d'histoire : à Ravenne, *Ravenna Felix*, sous la direction de M. le professeur Giuseppe Gerolo, surintendant des monuments de la ville. A Faenza, *Faenza*, organe du musée international de la céramique, sous la direction de M. le chevalier Gaetana Ballardini, directeur du musée : c'est une publication non seulement technique, mais encore artistique et historique A Mileto-Catanzaro, l'*Archivio storico della Calabria*, sous la direction de MM. Ettore Capialbi et Fr. Pititto. Les premiers numéros font vraiment bien augurer de l'avenir de cette revue : ils contiennent, entre autres excellents articles, de précieuses additions à l'*Italia sacra* d'Ughelli, pour la Calabre (Abonnement : 10 fr. par an pour l'Italie, et 12 fr. pour l'étranger ; le numéro séparé, 2 fr., ou 2,50 ; près la direction, ou chez Federico et Andra, Naples, 23 via Quercia).

Une statue a été élevée, le 15 août, dans la ville de Civitavecchia, au P. Alberto Guglielmotti, de l'ordre de Saint-Dominique, l'illustre auteur de *Storia della marina pontificia*, qui y naquit en 1812.

Digitized by Google

L'académie pontificale romaine d'archéologie a mis de nouveau au concours, pour l'année 1914, le sujet déjà proposé par elle l'an dernier : *L'iconographie de Constantin et de sa famille jusqu'à la fin du moyen âge.* Les manuscrits devront être remis à M. le professeur O. Marucchi avant le 1er janvier 1915. Le jugement sera prononcé le 15 avril suivant.

J. Fraikin.

— *Nominations.* — M. le Dr Alfonso Bartoli, inspecteur des fouilles du Forum et du Palatin, a été attaché temporairement à la confection du catalogue et à la mise en ordre du musée de topographie romaine au Château Saint-Ange.

Dans la liste des nouveaux sénateurs du royaume d'Italie nommés par décret royal du 25 novembre 1913, figurent MM. Enrico Cocchia, professeur de littérature latine à l'université de Naples et doyen de la Faculté des lettres, Francesco L. Pullè, professeur de sanscrit à l'université de Bologne, Giuseppe de Lorenzo, professeur de géographie physique à l'université de Naples, auteur d'*India e buddhismo antico* et, en collaboration avec M. K. E. Neumann, d'une traduction en italien des cinquante premiers discours du *Majjhimanikayo.* J. F.

— *Décès.* — A Oneglia, le 23 décembre 1912, M. Giuseppe Calligaris, proviseur du lycée de cette ville, auteur de *A Milano nel 1798*, d'un opuscule sur la comtesse d'Albany, et de nombreux articles parus dans *Atti dell' accademia delle Scienze* de Turin, *Archivio storico Lombardo* et *Il Risorgimento* (voir article nécrologique sur lui dans cette dernière revue, 1913, p. 400, et dans *Memorie storiche forogiuliesi*, 1913, t. V, p. 137-140).

A Desenzano, le 1er juillet 1913, M. Ulisse Papa, qui y était né en 1844, député au parlement et auteur d'ouvrages sur l'histoire ecclésiastique de cette ville.

A Manerbio, le 5 juillet, don Pietro Bariselli, auteur d'un travail sur l'abbaye de Ciniolo (voir art. nécrologique dans *Brixia sacra*, t. IV, 1913, n. IV, juillet-août).

A Palerme, M. le baron Gabriele Sordonaro, sénateur du royaume d'Italie, membre de la « Società siciliana per la storia patria ».

Au sujet de la mort de Son Éminence le cardinal Rampolla del Tindaro, survenue à Rome dans la soirée du 16 décembre, nous ne pouvons que répéter, à plus juste titre encore peut-être, ce que nous disions, il y a un an, au sujet de celle du cardinal Capecelatro : elle est un deuil irréparable non seulement pour l'Église, qu'il a si laborieusement et si glorieusement servie dans les plus hautes charges, et pour l'Italie, sa patrie — il était né à Polizzi Generosa (Sicile), le 17 août 1843 —, mais encore pour l'humanité tout entière. Elle est, de plus, une perte doublement regrettable pour l'histoire ecclésiastique. L'ancien secrétaire d'État de Léon XIII ne s'est pas borné, en effet, suivant le mot d'un ministre français, à « faire l'histoire », il l'a encore écrite, à ses heures de loisir. Nous l'avons rencontré souvent, sortant de la Bibliothèque vaticane,— dont il était devenu le chef depuis la

Digitized by Google

mort du cardinal Capecelatro, en devenant bibliothécaire de la Sainte Église Romaine — où il travaillait comme un simple étudiant, préparant son premier ouvrage, sur le lieu du martyre des Machabées, sa *Vita di santa Melania juniore*, modèle de composition et de critique historiques, et une vie du pape Libère, à laquelle le coup soudain qui l'a frappé l'a empêché de mettre la dernière main. Espérons que les héritiers de ses notes pourront en tirer les éléments d'une publication posthume qui tranchera peut-être, une fois pour toutes, la question tant discutée de la prétendue hérésie de cet infortuné pontife. Souhaitons aussi de voir bientôt paraître les mémoires du cardinal, commencés par lui il y a quelques années et qui seront probablement, pour bien des événements, une révélation. Le défunt cardinal était, de plus, un mécène éclairé de l'archéologie chrétienne. C'est sur son initiative et grâce à sa générosité que furent entreprises et menées à bonne fin les fouilles pratiquées sous la basilique de Sainte-Cécile — son « titre » cardinalice — qui aboutirent à la découverte de la maison de la jeune martyre, l'un des restes les plus remarquables et les plus touchants des premiers siècles de la foi dans la Ville Éternelle.

J. Fraikin.

Pays-Bas. — Signalons le deuxième volume du répertoire de M. Louis D. Petit : *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands* (Leyde, E. J. Brill, 1913, 879 p. gr. in-8). C'est la continuation du répertoire, depuis l'an 1901 jusqu'à 1910, d'après le projet méthodique dont nous avons déjà apprécié les mérites, en annonçant le premier volume (voir RHE, t. VI, 1905, p. 729 ; t. VII, 1906, p. 491, 960 ; t. VIII, 1907, p. 460). Maintenant le nombre des titres bibliographiques dans les deux volumes est monté à plus de 46300. Nous félicitons M. Petit d'avoir complété ce précieux instrument de travail, et d'avoir ainsi obligé tous les historiens néerlandais. Espérons qu'après dix ans il nous gratifiera encore d'un troisième volume.

A l'université de Leyde, M. René Miedema a obtenu le doctorat en théologie par une dissertation sur saint Ménas : *De heilige Menas* (Rotterdam, M. J. van Hengel, 1913, 129 pages in-8°).

On sait que saint Ménas, dont la fête est célébrée au 11 novembre, mourut martyr à Alexandrie vers l'an 295. L'empereur Constantin lui consacra une église à Constantinople. Son culte a été très populaire. La ville de Ménas, dont M. Kaufmann a commencé les fouilles en 1896, fut même pendant quelques siècles une espèce de Lourdes pour le monde antique. Sans exagération on peut donc assurer que l'histoire de saint Ménas et de son sanctuaire a une valeur exceptionnelle non seulement pour l'histoire ecclésiastique aux IIIe et IVe siècles, mais aussi pour l'archéologie et pour l'histoire de l'art, ce qui explique parfaitement la féconde prédilection avec laquelle nos érudits contemporains ont traité ce sujet.

En partageant sa dissertation en six chapitres, M. Miedema y donne suc-

Digitized by Google

cessivement un aperçu critique : 1° des manuscrits, 2° des monuments, images et inscriptions, 3° du contenu des différentes biographies qui se rapportent à saint Ménas. Dans le 5e chapitre l'auteur, en émettant un léger doute concernant l'historicité de saint Ménas, acceptée d'ailleurs comme certaine par le P. Delehaye, cherche à démontrer que probablement ce culte est d'origine égyptienne et que l'on aurait substitué le saint martyr à quelque dieu païen. En appendice nous trouvons le texte de quatre biographies de saint Ménas, dont les manuscrits se trouvent aux bibliothèques de Leyde, de La Haye, de Berlin et du Vatican.

M. Miedema s'est donné beaucoup de peine pour approfondir son sujet et pour en éliminer les points obscurs qui sont encore nombreux. Mais avec l'ardeur du néophyte il aime trop le doute scientifique et la tendance ultra-moderne de vouloir avant tout attribuer une origine païenne aux phénomènes de la culture chrétienne, même quand ceux-ci ont directement et suffisamment leur raison d'être comme faits historiques.

M. le Dr M. Schoengen, archiviste d'État à Zwolle et chargé de cours à l'université de Groningue, a commencé la publication d'une grande œuvre illustrée sur l'histoire de l'enseignement aux Pays-Bas : *Geschiedenis van het onderwijs in Nederland* (Amsterdam, H. Meulenhoff, 1913, in 4°). L'œuvre sera complète en deux volumes ou 24 livraisons, dont la quatrième, allant jusqu'à l'époque de Charlemagne, vient de paraître. Le premier volume traite de l'enseignement jusqu'à l'humanisme. On y trouvera esquissé le développement des écoles cathédrales, collégiales et religieuses, comme aussi des écoles paroissiales et communales, parmi lesquelles ont excellé les écoles de Deventer et de Zwolle qu'on appellait parfois les universités du Nord, ce qu'elles étaient de fait vers la fin du moyen âge. Le second volume racontera l'origine et le développement de l'enseignement supérieur et élémentaire après la Réforme. Le choix des nombreuses illustrations a été fait judicieusement par feu M. le Dr W. Moes, directeur du cabinet royal des estampes à Amsterdam.

M. Schoengen s'est déjà montré très compétent dans cette matière par sa monographie *Die Schule von Zwolle* (1898). Depuis vingt ans il a recueilli sans cesse des matériaux qui la concernent, en fouillant les archives et les bibliothèques non seulement des Pays Bas, mais aussi de l'étranger. Son œuvre, large d'envergure, pourra donc contribuer éminemment à la connaissance d'un sujet qui jusqu'ici a été trop négligé et qui est si important pour l'histoire de la culture nationale. Souhaitons de tout cœur que M. Schoengen termine heureusement le travail difficile auquel il s'est consacré comme à son œuvre de prédilection.

A la même université M. Pierre Geyl vient d'obtenir le doctorat ès lettres néerlandaises, par une dissertation sur le résident vénitien qui, depuis 1616 jusqu'à 1623, fut accrédité à La Haye : *Cristoforo Suriano* (La Haye, M. Nyhoff, 1913, xiv-169 pages in-8°).

Ce n'est qu'un fragment d'une publication plus étendue qui est déjà sous presse, et qui contiendra la correspondance complète du même

Digitized by Google

diplomate à cette époque. La dissertation nous donne un récit succinct et soigneusement composé d'après les sources de la mission de Suriano, qui d'abord devait engager des troupes hollandaises comme auxiliaires de Venise dans sa guerre en Istrie. Cet enrôlement réussit assez bien ; mais l'expédition elle-même, commandée par le colonnel Jean Ernest de Nassau, cousin de l'illustre stadhouder Maurice, échoua presque complètement pendant le long siège de Gradisca. Ayant terminé cette partie de sa mission diplomatique, Suriano continua les négociations avec les États-Généraux. Après de longues péripéties, elles aboutirent enfin au fameux traité du 31 décembre 1619, qui allia pour quinze ans les deux Républiques, celle du Lion hollandais avec le glaive et celle du Lion vénitien avec le livre, contre la maison de Habsbourg, et qui devait se renouveler encore plusieurs fois, comme le grand soutien politique des prétentions croissantes du protestantisme.

Par sa dissertation, M. Geyl a déjà prouvé qu'il sait exploiter les sources avec une rare diligence et avec un sain esprit de critique. Son talent synthétique promet beaucoup pour l'historiographie néerlandaise.

Dans les *Publications de la Société historique et archéologique de Limbourg* (t. XLIX, 1913) le père dominicain Dr J. H. H. Sassen vient de publier le *Register en Memorieboek van het Dominicanessenklooster Sint-Agnetenberg te Sittard* (146 p. in-8°), dont l'original se trouve au couvent d'Echterbosch. Ce fut dans le couvent des sœurs dominicaines à Sittard, fondé en 1648 et aboli en 1802, que pendant un siècle et demi les jeunes filles appartenant aux meilleures familles des environs reçurent leur éducation. Cette circonstance montre l'importance généalogique de cette source historique, qui présente beaucoup de valeur pour la topographie et l'histoire économique du Limbourg méridional. La partie principale de ce registre et livre mémorial fut composée par le P. Raymond a Campo (van de Velde), décédé le 7 décembre 1701 et qui fut pendant 14 ans confesseur du couvent. Mais ses successeurs ont continué fidèlement le même travail

L'introduction succincte nous esquisse brièvement le contenu et l'importance de cette source intéressante.

A l'occasion du centenaire de l'indépendance nationale que la Hollande vient de célébrer une foule de publications jubilaires ont paru. C'est avec plaisir et non sans orgueil que, parmi celles-ci, nous signalons la publication monumentale : *Het katholiek Nederland 1813-1913* (Nimègue, L. C G. Malmberg, 1913, 2 vol. in-4°, XVI-446 et 384 pages). Pour la composer, un groupe de neuf catholiques éminents, prêtres et laïcs, s'est formé sous la présidence de S. E. l'ancien ministre de la justice, M. le Dr J. Loeff, et avec le père Jos. Looymans S. J. comme secrétaire. Pas moins de 58 auteurs y ont collaboré. S. E. le cardinal Van Rossum et S. G. Mgr l'archevêque d'Utrecht l'ont honorée d'une préface Les deux beaux volumes se partagent en 11 chapitres, dans lesquels sont traités successivement, et par un spécialiste pour chaque matière : la condition juridique des catholiques hollandais pendant le dernier siècle ; leur vie religieuse dans la patrie et les colonies ; l'enseignement catholique ; la vie sociale, la charité, la science, la liturgie et les beaux arts ; les périodiques, l'historiographie, la littérature, la presse,

Digitized by Google

l'activité et l'organisation du parti politique; les hommes d'État et les autres grandes figures qui récemment ont brillé en Hollande. Parmi ces 56 essais se trouvent de vrais bijoux; mais nous hésitons à y faire un choix et à établir une comparaison entre eux

Cette œuvre monumentale est illustrée de 16 reproductions héliotypiques. Elle fait grand honneur non seulement au comité organisateur et aux différents auteurs qui se disputent la palme, mais surtout à l'énergie et à la persévérance des catholiques hollandais qui, après deux ou trois siècles d'oppression, se sont émancipés complètement au bout de cent ans, et ont regagné le terrain perdu presque dans toutes les branches de l'activité humaine.

D'un progrès si merveilleux, il faut avant tout remercier et louer Dieu, comme le fait dans sa préface S. É. le cardinal Van Rossum d'une façon touchante. Mais il faut aussi que cette gratitude continue à se manifester par des faits dignes du glorieux passé et capables d'assurer à l'avenir l'héritage des ancêtres. G. Brom.

— Le Teylers theologisch genootschap de Haarlem a mis au concours, pour le premier janvier 1916, la question suivante : « La société désire un aperçu historique et critique sur la philosophie religieuse depuis Feuerbach »

— *Nominations.* — L'université d'Utrecht, en célébrant le centenaire de son rétablissement, a nommé M. le Dr S. Muller Fz., archiviste d'État, docteur ès lettres néerlandaises *honoris causa.*

— *Décès.* — Le 21 novembre 1913, est décédé à l'âge de 39 ans, à l'abbaye de Saint-Paul à Oosterhout, le R. P. Dom Louis Baillet, O. S. B., bien connu de nos lecteurs pour sa précieuse collaboration à la RHE.

Péninsule des Balkans : Roumanie — L'histoire de l'Église en pays roumain se présente sous un habile raccourci dans un manuel élémentaire que le professeur N. Dobrescu met aux mains des séminaristes de Roumanie: *Istoria Bisericii române intocmità pentru clasa a VII-a de Seminar* (Vâleniide-Munte, Neamul Românesc, 1912. In-16, 272 pp., 2 fr 50).

Suisse. — Dans la *Revue de théologie et de philosophie* (nouv. série, n° 5, septembre 1913, p 363-378), M. E. De Faye a donné la seconde partie d'un article déjà signalé ici (cfr RHE, 1913, t. XIV, p. 862) touchant *les études gnostiques* (1870-1912). Il y examine les plus remarquables travaux d'ensemble publiés au cours de cette période pour tenter de reconnaître les origines du gnosticisme et d'en donner une définition adéquate. La *Dogmengeschichte* de A. Harnack ouvre la série des ouvrages examinés ; tout en relevant les difficultés et les mérites de ce premier essai, l'auteur s'attache à faire ressortir le progrès accompli dans la quatrième édition, où cependant le chapitre consacré au gnosticisme est un peu confus par suite du manque de distinction nette entre gnosticisme de la première époque et gnosticisme postérieur. Le livre de M. Anz (1897), apprenons-nous ensuite, se fait une idée trop étroite du gnosticisme en le considérant uniquement comme une spéculation de l'esprit, et en le ramenant, en le limitant à un trait donné comme fondamental, c'est-à-dire à l'ascension des âmes. La critique des sources y a été trop complètement négligée. Avec les études de M. Liech-

Digitized by Google

tenhan (1901, 1910), le gnosticisme apparaît comme une religion plutôt que comme une métaphysique, les systèmes gnostiques comme des révélations, les gnostiques eux-mêmes comme des prophètes et des révélateurs. Tout cela est bien sujet à caution et appelle les plus sérieuses réserves, car on n'a pas le droit de généraliser quelques cas particuliers. Enfin, W. Bousset (1907, 1910) revient à la conception de Anz, mais en l'élargissant et en enrichissant considérablement la documentation. Les religions orientales doivent expliquer l'origine et le sens des quelques traits essentiels distingués dans le gnosticisme. Mais ici encore, la critique des sources est négligée, les exagérations sont trop fréquentes ; l'hypothèse joue un rôle prépondérant ; tels sont les défauts d'une étude qui conserve cependant une grande valeur.

La revue des travaux de synthèse n'est pas complète, mais elle a porté sur les ouvrages principaux. Sans flatterie comme sans parti pris, M. De Faye a donné son avis, avis autorisé assurément, et dont les connaisseurs lui sauront gré. Notons sa conclusion : il serait encore prématuré de tenter une explication vraiment complète et historique de l'énigme gnostique. Sur ce terrain, comme sur tant d'autres en histoire, il reste de la besogne pour les jeunes.

— L'opuscule : *Les Archives de Simancas au point de vue de l'histoire des pays du Nord-Baltique (Annales academiae scientiarum fennicae*, sér. B, t. VIII, n° 1. Extrait. Genève, Imp. E. Chaulmont, 1912, Gr. in-8, 141 p.) a une utilité singulièrement plus générale que ne le donnerait à supposer le titre. Ce n'est guère, en effet, que dans les appendices III-VII, que l'auteur, M. H. Biaudet, chef de l'expédition finlandaise à Rome, donne le dépouillement extrêmement complet et qui peut rendre les plus grands services aux travailleurs septentrionaux, des *legajos* du fonds *Estado* (le seul, à peu près, qui se rapporte à l'histoire étrangère) contenant des documents relatifs au Danemark, à la Pologne, à la Russie et à la Suède. Dans le cours de l'ouvrage, il donne, après une description de la bourgade, du château et des Archives générales de Simancas, de précieuses indications sur l'origine et la formation des différents fonds, ainsi que sur les index, et, dans le chapitre IV, il expose la classification générale des fonds, présente un inventaire sommaire du fonds *Estado* et termine par une répartition par pays des groupes qui constituent le fonds. Enfin la première annexe contient une liste sommaire des papiers de Simancas possédés par les Archives nationales de Paris, et la deuxième est un tableau de répartition par années successives (de 1510 à 1610) des *legajos* et *portefeuilles* formant les groupes *Roma*, *Napoles*, *Flandes* et *Alemania* de ce même fonds. Cette simple énumération suffit à faire comprendre quelle reconnaissance doivent au patient *cicerone* d'un des dépôts les plus riches, mais ausssi les plus confus du globe, les travailleurs, qui n'avaient jusqu'à présent d'autre fil conducteur pour se diriger dans ce labyrinthe que la vieille et si insuffisante *Guia de la Villa y Archivo de Simancas* de Diaz Sanchez. J. Fraikin.

— *Décès.* — Le Dr P. Mezger, professeur de théologie biblique du N. T. à l'université de Bâle, est décédé à l'âge de 62 ans.

Digitized by Google

LA DANSE DANS LES ÉGLISES.

(Suite et fin) (1).

Avant de parler des danses cléricales auxquelles il vient d'être fait allusion, j'aurais à signaler deux sujets qui touchent à l'histoire de la danse dans les églises. Je voudrais dire un mot premièrement des légendes sur les danseurs divinement punis ou maudits, et rappeler, en second lieu, quelles furent les origines de la danse macabre.

Il circula, au moyen âge, des légendes propres à frapper les imaginations en montrant à quels châtiments s'exposaient ceux qui osaient troubler de leurs danses insolentes le recueillement du lieu saint. La plus connue est celle des danseurs maudits de Kölbigk. Dans cette bourgade du duché d'Anhalt, en l'an 1020 ou 1021, comme le prêtre se disposait à célébrer la messe pendant la sainte nuit de Noël, une bande d'hommes et de femmes se mit à mener, à la porte de l'église, une ronde frénétique accompagnée de chants. Ni les objurgations du prêtre, ni les efforts des assistants ne réussirent à faire s'éloigner les perturbateurs, qui firent même finalement irruption dans l'église. Mais la punition du ciel fondit soudainement sur eux. On vit les uns s'abattre sur le pavé pour ne plus se relever, les autres s'en aller, comme fous, à travers les campagnes, chantant et dansant sans répit, probablement affligés de la névrose connue sous le nom de danse de saint Guy (2). La malédiction du prêtre pesa sur eux pendant un an.

Cette légende, sous une forme ou sous une autre, figure dans les

(1) Voir la RHE. 1914, t. XIV, p. 5-22.

(2) Edward Schröder, *Die Tänzer von Kölbigk, ein Mirakel des 11 Jahrhunderts*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1897, t. XVII, p. 94-164. Cfr G. Paris, *Les danseurs maudits, légende allemande du XIe siècle*, dans le *Journal des Savants*, 1899, p. 733-747; G. Raynaud, dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 53. Paris, 1891; A. Tille, *Die Geschichte der deutschen Weihnacht*, p. 301-302. Leipzig [1893]. Rapprocher de ces légendes celle qui est rapportée par Giraud de Cambrie dans son *Itinerarium Cambriae* (*Opera*, éd. J. F. Dimock, t. VI, p. 32-33).

Digitized by Google

recueils d'*exempla*, et les sermonnaires s'en sont avidement saisis pour inspirer l'horreur des danses illicites (1).

Ce qui dut également vivement impressionner l'imagination populaire, ce fut la représentation, organisée dans l'église même, d'une mascarade dansante où figuraient des vivants et des morts, et qui avait pour but d'illustrer un sermon sur la mort. Telle fut la conception primitive de la danse macabre. Car il ne paraît plus douteux maintenant qu'avant d'avoir inspiré les peintres ladite danse n'ait réellement fait l'objet d'une représentation scénique, aux XIVe et XVe siècles (peut-être même auparavant). A M. Émile Mâle revient le mérite d'avoir définitivement fait la lumière sur ce point (2).

Avant lui quelques érudits avaient bien soupçonné la chose (3). Magnin avait même cru trouver l'origine de cette sorte de drame dans les *ludi* en faveur dans les églises au temps de Noël (4). Mais les preuves avancées de part et d'autre n'avaient pas été jugées assez convaincantes. Irrécusables, au contraire, nous paraissent les témoignages à l'aide desquels M. Mâle a démontré que la plus ancienne danse macabre a bien été l'illustration mimée d'un sermon sur la mort.

Un antiquaire de Normandie, l'abbé Miette, eut entre les mains un document appartenant aux archives de Caudebec, aujourd'hui perdu, duquel il résultait qu'en 1393 on avait dansé dans l'église même une danse religieuse fort semblable à un drame. L'abbé Miette la décrit en ces termes : « Les acteurs représentaient tous les états depuis le sceptre jusqu'à la houlette. A chaque tour il en sortait un, pour marquer que tout prenait fin, roi comme berger. Cette danse, sans doute, ajoute-t-il, n'est autre que la fameuse danse macabre » (5).

D'autre part, il ressort d'un texte cité par Du Cange qu'en l'année 1453 les Franciscains de Besançon, à la suite de leur chapitre pro-

(1) SCHRÖDER, *o. c.*, p. 116 sv. ; LECOY DE LA MARCHE, *La chaire française*, p. 448 ; LE MÊME, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil d'Étienne de Bourbon*. Paris, 1877, p. 398 ; G. RAYNAUD, *Deux nouvelles rédactions françaises de la légende des danseurs maudits*, dans les *Mélanges Wilmotte*. Paris, 1910.

(2) É. MALE, *L'art à la fin du moyen âge*, p. 391-392. Paris, 1908. Cfr LOUIS GILLET, *Histoire artistique des ordres mendiants*, p. 201-202. Paris, 1912 ; A. MASSERON, *La « Danse des Morts » en France, les origines, le nom, les personnages, le but* (*Correspondant*, 10 nov. 1910, p. 546-547).

(3) Notamment Félibien, Dulaure, Lacroix. Cf. F. DE MENIL, *Histoire de la danse à travers les âges*, p. 56-57. Paris, s. d.

(4) MAGNIN, *Cours de littérature étrangère*, dans le *Journal de l'instruction publique*, 9 août 1855, p. 418.

(5) Bibliothèque de Rouen, Ms. 2215, Y, 39, fol. 69, cité par MALE, *O. c.*, p. 391.

Digitized by Google

vincial, firent représenter la danse macabre dans l'église Saint-Jean (1).

Si la funèbre farandole était accompagnée de paroles, il est probable que chacun des personnages emportés par la mort (ou par un mort) (2) : pape, évêque, chevalier, philosophe, etc. tenait un langage semblable à celui du monologue que cite M. Mâle, d'après un manuscrit du XIVe siècle :

Vado mori, praesul, baculum, sandalia, mitram,
Nolens sive volens, desino. Vado mori.

Ou bien c'était peut-être un dialogue qui s'établissait entre la mort (ou le mort) et le personnage entraîné *nolens sive volens*. Or un dialogue de cette espèce existe aussi, c'est une *Lamentatio* où se trouve incorporé le *Vado mori* et qui vient d'être publiée par Miss Eleanor Prescott Hammond (3).

Que la danse macabre ait été l'illustration mimée d'un sermon sur la mort, aucun texte ne le prouve plus clairement qu'une moralité espagnole d'un auteur jusqu'ici inconnu, mais qui remonterait, d'après Ochoa, au milieu du XIVe siècle et qui est intitulée *Danza general en que entran todos los estados de gentes*. Il y est nettement fait mention d'un sermon sur la nécessité de mourir et la pratique des bonnes œuvres, comme introduction à une danse à laquelle la Mort en personne vient ensuite donner le branle (4).

* * *

(1) Du Cange, *Glossarium*, aux mots *Machabaeorum chorea*.

(2) C'est un mort, et non pas la mort, qui entraîne un vivant, dans la procession par couples, suivant K. Künstle, *Die Legende der drei Lebenden und der drei Toten und der Totentanz*, p. 93 sv. Fribourg-en-Br., 1908. Cfr A. Masseron, *Art. cité*, p. 536.

(3) E. P. Hammond, *Latin Texts of the Dance of Death*, dans *Modern Philology*, 1910-1911, t. VIII, p. 5-8.

(4) « ... Se introduce a un predicador que intima a todos la necesidad de morir, aconsejando la práctica de las buenas obras a fin de disponerse para entrar en una danza que tiene prevenida la Muerte, y dice esta : A la danza mortal venit los nacidos — que en el mundo sois de cualquier estado, etc. » (Eugenio de Ochoa, *Tesoro del Teatro Español desde su origen [año de 1326] hasto nuestros dias — Colleccion de los mejores autores Españoles*, t. X, p. 57, Paris 1838). Thomas Antonio Sanchez donne quelques couplets de la susdite *danza general* dans sa *Colleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, t. I, p. 182-184, Madrid 1779-1790. Cfr W. Wackernagel, *Der Todtendanz*, dans *Kleinen Schriften*, t. I, p. 318, Leipzig, 1872. — Il y a dans *Don Quichotte* (2e partie, ch. XI) un passage bien curieux où il est parlé d'une troupe de comediens errants s'en allant de village en village représenter le mystère des *Assises de la Mort*. C'est là, certes, un texte de basse époque, mais rapproché de celui de la *Danza general*, il tend à faire croire que la représentation scénique de la danse macabre fut longtemps populaire en Espagne.

Digitized by Google

Dans les mêmes siècles où le peuple chrétien était témoin de spectacles de cette sorte, propres à entretenir l'âme dans de graves et salutaires pensées, il se déroulait, sous ses yeux, dans maintes églises, des pompes d'un tout autre caractère. Nous voulons parler des cérémonies burlesques connues sous le nom générique de fête des fous, appelées encore fête des sous-diacres, fête de l'âne, etc. (1). Ces *ludibria*, dérivés des divertissements païens et populaires des calendes de janvier et greffés par les clercs sur la liturgie chrétienne, comportaient fréquemment des danses : c'est uniquement par là qu'ils nous intéressent.

Au moyen âge, Terpsichore compta des fidèles dans les rangs du clergé, bien mieux jusque dans les cloîtres. A Sens on disait : « Tel jour, le préchantre bale » (2). Fénel parle d'une danse ecclésiastique, nommée *cazzole*, qui se pratiquait dans la même ville, le jour de Pâques (3). A Gournay, en Normandie, les ecclésiastiques dansaient à la Saint-Nicolas, comme nous l'apprend le journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1275). Et le même document nous fait savoir que les moniales de Villarceaux célébraient aussi par des danses la fête des Saints Innocents ainsi que celle de Sainte-Madeleine, usage qu'elles cherchaient à légitimer en rappelant la danse sacrée de David devant l'Arche (4).

Du XIIIe au XVIe siècle, les évêques, dans les conciles ou dans leurs constitutions, s'évertuèrent à défendre la danse aux ecclésiastiques et aux religieux et religieuses (5). Quant aux cérémonies dansantes

(1) Festum stultorum, hypodiaconorum, Innocentium, baculi, asinaria festa, etc. Cfr J. P. Jacobsen, *La comédie en France au moyen âge : singularités dans l'office divin au moyen âge*, dans la *Revue de philologie française et de littérature*, 1909, t. XXIII, p. 179-196.

(2) D'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant*, au mot *baler* (col. 155).

(3) Lettres de Lebeuf, t. II, p. 289. Cité par Villetard, *Office de Pierre de Corbeil*, p. 76. (Bibl. musicologique, t. IV. Paris, 1907).

(4) *Registrum visitationis archiepiscopi Rothomagensis*, éd. Bonnin, p. 471 et 44. Rouen, 1852. Voir Du Cange, au mot *Kalendae*, Léop. Delisle, *Le clergé normand au XIIIe siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e sér., 1846, t. III, p. 497; Pierre Aubry, *La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle*, p. 25. Paris, 1906.

(5) *Prohibetur penitus universis sacerdotibus ludere cum deciis et interesse spectaculis vel choreis assistere (Communia synodalia* d'Eudes de Sully, évêque de Paris († 1208), 13 : Mansi, XXII, 681). *Quodque intra septa seu clausuram monasteriorum, tam virorum quam mulierum, choreae et tripudia nullo tempore exerceantur per quoscumque : nec etiam extra ipsa monasteria liceat religiosis personis in quibuscumque locis praefatas choreas et tripudia agere* (Conc. de Soissons, 1456 : Mansi, XXXII, 177). *Statuimus praeterea ne clerici in sacris constituti publice ludant, vestesque deponant... Omnino a choreis se reddant alienos.* (Const. synodale de Louis III

Digitized by Google

appelées *tripudia*, en vigueur dans de nombreuses églises, l'autorité ecclésiastique fut impuissante à les supprimer et dut les tolérer fort longtemps.

Jean Beleth, vers le milieu du XIIe siècle, mentionne quatre *tripudia* en usage dans les jours qui suivent la fête de la Nativité : celui des diacres, le jour de la Saint-Étienne, celui des prêtres, le jour de la Saint-Jean, celui des enfants de chœur (*pueri, clericuli, esclaffardi*), à la fête des Saints Innocents, et enfin celui des sous-diacres (*subdiaconorum, hypodiaconorum*), à la Circoncision ou à l'Épiphanie (1). Au siècle suivant, la distribution des cérémonies est identique chez Durand de Mende. Toutefois, cet auteur remarque que la fête des sous-diacres (*festum stultorum*) est rejetée, dans quelques églises, jusqu'à l'octave de l'Épiphanie. D'ailleurs beaucoup d'églises assignaient un ordre différent à chacune des fêtes susdites.

Durand dit que, dès le soir de Noël, les secondes vêpres de cette fête étant chantées, les diacres inauguraient la solennité de leur patron, saint Étienne, en exécutant un *tripudium* au chant de l'antienne du saint (*in tripudio convenientes cantant antiphonam de sancto Stephano*) (2). De même les prêtres et les enfants commençaient de cette façon leurs cérémonies respectives, dès la veille au soir.

Dans le diocèse de Bordeaux, la célébration de la fête des Saints Innocents, avec son élection de l'*episcopus puerorum* et sa *balleatio*, donna lieu à de tels désordres que le synode de Cognac dut, en 1260, décréter la suppression de ces rites adventices (3).

Au Puy, ce n'était pas le jour des Saints Innocents que les *clericuli* célébraient leur fête, mais à la Circoncision, parce que cette cité se vantait de posséder la relique insigne du saint prépuce, qu'il convenait d'honorer particulièrement ce jour-là. Aussi une

de Canossa, évêque de Bayeux (1518) : PL, t. CXLVII, col. 240); cfr. E. DU MÉRIL *Poésies populaires latines*, p. 167. Paris, 1847. — En 1547 le parlement de Paris abolit l'usage, établi dans plusieurs diocèses, suivant lequel les prêtres devaient danser le jour où ils célébraient leur première messe. Cfr E. H. VOLLET, dans la *Grande encyclop. du XIXe siècle*, t. XIII, p. 885.

(1) *Fiunt autem quatuor tripudia post nativitatem Domini in ecclesia* (BELETH, *Rationale*, 72 : PL, t. CCII, col. 79).

(2) DURAND, *Rationale*, VII, 42, éd. d'Anvers de 1614, p. 462. — Sur le mot *tripudium* et les termes apparentés, voir FORCELLINI, *Totius latinitatis lexicon*, au mot *tripudiatio* et *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours* par un religieux bénédictin, p. 185. Maredsous, 1912. Dans une *Passio Leudegarii*, I, 17 : MGH, *SS. rer. Merov.*, t. V, p. 299, on lit : ... *clerici tripudeant cum antiphonis.*

(3) Can. 2 : MANSI, XXIII, 1033. Voir d'autres textes signalant des abus analogues dans les diocèses de Bordeaux et de Nevers, au XIIIe siècle, chez OLGA DOBIACHE-ROJDESTVENSKY, *La vie paroissiale en France au XIIIe siècle*, p. 142.

Digitized by Google

rubrique du *Prosolarium* de cette église, dont le texte peut remonter à l'an 1327, prescrit-elle aux *clericuli* de danser avec énergie, à la fin de l'office de cette fête (*tripudiant fortiter*) (1).

La Circoncision était, d'ailleurs, le jour choisi par la plupart des églises pour la célébration de la fête des fous. A Sens, ce jour-là, le peuple mêlé au clergé dansait dans la nef en imitant le braiment de l'âne et en se livrant à mille bouffonneries (2). Deux textes sont particulièrement propres à édifier quiconque voudra connaître en détail les débordements auxquels, soit à Sens, soit en d'autres villes, la célébration de la fête des fous donnait lieu. Le premier est une lettre circulaire adressée par la Faculté de théologie de Paris aux chapitres et aux évêques de France, en date du 12 mars 1445 (3); le second est un extrait des statuts de Louis de Melun, archevêque de Sens, publiés en novembre 1445 (4).

Quelques auteurs ont voulu voir dans certaines pratiques en usage à Constantinople dès le IXe siècle l'origine de la fête des fous (5). Mais ces coutumes orientales ne sont, comme celles de l'Occident, que des transformations cléricales des *ludibria* païens de janvier en vigueur dans tout le monde gréco-romain aux premiers siècles de notre ère (6). Nous avons cité plus haut l'opinion de Jean Beleth et celle de Durand de Mende à cet égard (7). Guillaume d'Auxerre († 1230) n'était pas d'un autre avis, lorsqu'il disait, en parlant des divertissements cléricaux de la Circoncision : *Et si ista die ab ecclesia quaedam fiunt praeter fidem, nulla tamen contra fidem. Et ideo ludos qui sunt contra fidem permutavit in ludos qui non sunt contra fidem* (8).

La fête de Pâques était le point de départ de la saison dansante

(1) UL. CHEVALIER, *Prosolarium ecclesiae aniciensis*, p. 57. Paris, 1894. La rubrique : *Clericuli trepudiant* se rencontre encore aux pages 51 et 54 du même livre.

(2) H. VILLETARD, *L'office de Pierre de Corbeil*, p. 61 sv. Paris, 1907; CHAMBERS, *The Mediaeval Stage*, t. I, p. 284 sv.

(3) PL, t. CCVII, col. 1169-1176.

(4) *Gallia christiana*, XII, 96, cité par DU CANGE, au mot *Kalendae*, p. 484, 3e col. éd. de 1885.

(5) Les textes les plus importants sont : 1° un passage de l'*Historiarum compendium* de CEDRENUS : PG, t. CXXII, col. 67; 2° un passage des *Commentaria in canones* de BALSAMON : PG, t. CXXXVII, col. 727.

(6) Voir CHAMBERS, *o. c.*, p. 328-335.

(7) Voir page 20, note 2.

(8) *Summa de officiis eccl.*, citée par CHÉREST, *Nouvelles recherches sur la fête des Innocents et la fête des fous*, dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1853, t. VII, p. 44. Voir l'explication d'un mot embarrassant de ce texte chez CHAMBERS, *o. c.*, t. I, p. 290. Voir encore la lettre circulaire de la faculté de théologie de Paris ci-dessus mentionnée : PL, t. CCVII, col. 1170.

Digitized by Google

printanière. Jean Beleth et Durand de Mende nous signalent la coutume des prélats de se divertir, ce jour-là, avec leurs clercs, ainsi qu'à Noël, soit en jouant à la paume, soit en se livrant à la danse; et Durand, ayant relaté la coutume traditionnelle, termine par ces mots : *Laudabilius tamen est a talibus abstinere* (1).

A la vérité, ces deux auteurs ne disent pas que ces divertissements avaient l'église pour théâtre; ils spécifient même les endroits où on avait coutume de s'y livrer : *vel in claustris, vel in domibus episcopalibus*. Cependant, il n'est pas douteux qu'en divers lieux il ne fût d'usage d'exécuter ces danses pascales dans l'intérieur même du lieu saint.

On lit dans un rituel de l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine, de Besançon, lequel date de 1582, au chapitre du jour de Pâques : *Finito prandio, post sermonem, finita nona, fiunt choreae in claustro, vel in medio navis ecclesiae, si tempus fuerit pluviosum, cantando aliqua carmina ut in processionariis continetur. Finita chorea. , fit collatio in capitulo cum vino rubro et claro* (2). Un ordinaire de la même église, datant des environs de l'an 1662, décrit la cérémonie à peu près dans les mêmes termes. Relativement à la danse, il ajoute : *Domni canonici et capellani, manibus se tenentes, choream agunt...* (3). Cette danse était donc une ronde. Un manuscrit bisontin du commencement du xve siècle nous apprend, en outre, qu'on la désignait du nom de *bergerette* et qu'elle s'exécutait quelquefois au chant de l'hymne : *Fidelium sonet vox sobria* (4). Cet usage n'aurait cessé définitivement qu'en l'année 1738 (5).]

A Auxerre, la danse pascale, à laquelle prenaient part également les chanoines de la cathédrale, s'exécutait dans la nef, autour du labyrinthe dessiné sur le pavé de cette église *(choream circa dedulum ducentibus)* (6). On dansait ici au chant de la prose *Victimae paschali laudes*, l'orgue accompagnant le chant, et en se jetant une

(1) Durand, *Rationale*, VI, 86, 9, éd. de 1614, p. 372v; Beleth, *Rationale*, cap. 120 : PL, t. CCII, col. 123.

(2) C. Leber. *Collection des meilleures dissertations*, t. IX, p. 426. Cette dissertation anonyme a été d'abord insérée dans *Le Mercure de France* de sept. 1742, sous ce titre : *Lettre écrite de Besançon sur un terme de basse latinité et sur une danse ecclésiastique qui s'y faisait le jour de Pâques* (p. 1930-1955). Le même travail a été reproduit *in-extenso* chez Barthélemy, traduction de Durand de Mende, t. IV, p. 447-459.

(3) Cité par C. Leber, *loc. cit.*

(4) Ul. Chevalier, *Repert. hymnol.*, n° 6311.

(5) Leber, *o. c* , p. 420. Voir Du Cange, au mot *bergeretta*.

(6) Sur les labyrinthes des cathédrales, voir C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I. *Archéologie religieuse*, p. 719-723. Paris, 1902.

Digitized by Google

balle ou pelote, d'où le nom de *pilota* qui servait à désigner cette danse. Comme à Besançon, *prosa et saltatione finitis, chorus post choream ad merendam properabat* (1).

Ce n'est pas seulement à Besançon et à Auxerre que s'était établi l'usage de ces danses ecclésiastiques du jour de Pâques. Le Père Menestrier, jésuite, auteur d'un ouvrage intitulé : *Des ballets anciens et modernes suivant les règles du théâtre*, publié en 1682, affirme qu'il a vu danser, ce jour-là, dans diverses églises, sur le chant de la prose *O filii et filiae*, « dont la mesure ternaire et le rythme sautillant rentrent bien dans le caractère des airs populaires appelés rondes » (2).

A Limoges, on dansait le jour de l'Ascension, mais non pas dans l'église : *in pratello*, dit Martène (3). Par contre, le jour de la Saint-Martial, c'est dans le chœur même de l'église que les Limousins dansaient en l'honneur de ce saint. Les chantres chantaient des psaumes, et les danseurs, à la fin de chaque psaume, en guise de *Gloria*, chantaient le refrain suivant :

Sen Marsau prégat per nous
Et nous épingarem (4) *per bous.*

Cet usage s'est conservé jusqu'au milieu du XVIIe siècle (5).

Dom Martène rapporte aussi que les chanoines de Chalon-sur-Saône avaient coutume de danser *in prato*, le soir de la Pentecôte, en s'accompagnant de divers chants, dont le *Veni sancte Spiritus*, pour commencer (6). Cette coutume fut abolie par l'évêque Cyrus de Thyard (1594-1624) (7).

Naturellement, en divers lieux, le peuple n'hésitait pas à suivre l'exemple donné par le clergé. C'est ainsi qu'une députation de Verviétois, qu'on appelait en wallon *creux d'Vervi*, « croix de Ver-

(1) Voir DU CANGE, au mot *pelota* ; E. DE LA BEDOLLIÈRE, *Histoire des mœurs et de la vie privée des Français*, t. XII, p. 378-379. Paris, 1847-1849.

(2) EL. FR. MENESTRIER, *Des ballets anciens et modernes suivant les règles du théâtre*, préface (pas de pagination). Paris, 1682; F. DE MENIL, *Histoire de la danse à travers les âges*, p. 42. Paris, s. d.

(3) MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. III, p. 195. Bassani, 1788.

(4) « Espringuier » = sauter, danser. Cfr GODEFROY, *Dictionnaire de l'anc. langue française*, à ce mot.

(5) JACQUES BONNET, *Histoire générale de la danse sacrée et profane*, p. 45. Paris, 1724; THÉODORE DE LAJARTE, *Les danses historiques*, dans la *Nouvelle revue*, 1880, t. V, p. 612 ; G. MICHEL COISSAC, *Mon Limousin*, p. 314. Paris, 1913.

(6) MARTÈNE, *loc. cit.*

(7) CLAUDE PERRY, *Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Chalon-sur-Saône*, p. 435 sq. Chalon, 1659.

Digitized by Google

viers » (parce qu'ils venaient croix en tête), se rendait à Liège, chaque année, le mardi de la Pentecôte, afin d'exécuter une danse sous la grande couronne de l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert, usage qui se maintint jusqu'à la destruction de ladite cathédrale en 1794 (1).

Les habitants d'Amercœur, faubourg de Liège, ceux de Jupille et de Saint-Pholien, bourgades voisines de cette ville, se seraient de même livrés, chaque année, le mardi de la Pentecôte, à une danse semblable dans la cathédrale de Saint-Lambert (2). C'est également le mardi de la Pentecôte que continue de s'accomplir la cérémonie dansante, fameuse entre toutes, d'Echternach.

* * *

Avant de parler des danses religieuses qui sont encore pratiquées de nos jours dans la petite ville luxembourgeoise d'Echternach, ainsi qu'à Séville et dans plusieurs autres villes ou bourgades d'Espagne, il nous reste à signaler quelques faits se rapportant aux derniers siècles et qui achèveront de montrer la large diffusion et la longue persistance de l'usage qui nous occupe.

Au XVIIe siècle, il était d'usage, dans le nord du comté d'York, de danser dans les églises de campagne, à Noël, en criant : *Yole, Yole!* c'est-à-dire : « Noël, Noël ! » (3).

En Bretagne, où la danse a toujours été si populaire (4), on dansait, à la même époque, dans les chapelles, les soirs de pardon. « On souffroit en quantité d'endroits, dit le biographe de Michel Le Nobletz, que les jeunes gens des deux sexes dansassent durant une partie de la nuit dans les chapelles, qui sont en ce païs en grand nombre à la campagne ; et l'ont eust presque crû commettre

(1) M. L. Polain, *Mélanges historiques et littéraires*, p. 263. Liège, 1839 ; Auguste Neyen, *De l'origine et du but véritable de la procession dansante d'Echternach*, dans le *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, 1880, t. XV, p. 226 ; Julian, *Dictionary of hymnology*, au mot *Carols*. — C'est surtout au pays de Liège que se rencontrèrent, au XIVe siècle, les énergumènes appelés *Danseurs*, lesquels dansaient jusque dans les églises. Voir le *Dictionnaire de théologie* de Mangenot, au mot *Danseurs*.

(2) *Liturgical dances* (*The Sacristy*, 1871, t. I, p. 66) ; Henri Gaidoz, *Le Grand-Duché de Luxembourg*, dans la *Nouvelle revue*, 1890, t. LXVI, p. 808.

(3) John Aubrey, *Remaines of Gentilisme and Judaisme* (ouvrage publié en 1686-1687), éd. James Britten (*Folk-lore Society*), p. 5. Londres, 1881. — En Italie, les cérémonies religieuses étaient encore accompagnées de danses au XIVe siècle (E. Rodocanachi, *La danse en Italie*, dans la *Revue des études historiques*, 1905, n. sér., t. IV, p. 583.

(4) L. A. Bourgault-Ducoudray, *La musique populaire bretonne* p. 205-206. (*Association bretonne, Cl. d'archéologie*, sess. de 1882.) Saint-Brieuc, 1883.

Digitized by Google

quelque sorte d'impiété de les empescher de celebrer les festes des saints d'une manière si profane et si dangereuse » (1).

Au XVIIIe siècle, cette coutume n'avait pas encore complètement disparu, puisque Cambry a pu écrire : « J'atteste, en 1765 ou 1766, avoir vu danser encore dans une chapelle et dans le cimetière d'une petite terre de Bretagne, près de Brest » (2).

Au pays liégeois, où, nous le savons, la danse a aussi toujours été en faveur, les élèves du collège de Huy avaient l'étrange habitude, au XVIIIe siècle, de danser dans l'église du collège, au début du carême (3).

On a même vu, en plein XIXe siècle, s'exécuter dans les églises des danses soit cléricales, soit populaires. C'est en Provence que l'on a signalé ces faits si voisins de notre temps — et dont certains même sont encore d'actualité — et pourtant d'une singularité telle qu'ils peuvent rivaliser avec les plus étranges coutumes du passé.

A Barjols, on dansait non seulement à la procession (4) qui avait lieu le jour de saint Marcel, patron du pays, mais dans l'église même et cela à deux reprises, la veille de la fête et le jour même, à la grand'messe. « J'ai voulu, dit M. Bérenger-Feraud, avoir des renseignements plus précis au sujet de ces danses, et voici ce que j'ai appris. La veille de la fête, aussitôt après les dernières paroles de l'office, le curé de Barjols se levait de son siège, ses invités venaient se grouper autour de lui, se tenant par la main, et tous se livraient à la chorégraphie pendant un court instant, avant de quitter l'église. » « On comprend, poursuit notre narrateur, que je fus quelque peu surpris le jour où j'entendis pour la première fois raconter ce détail. Et, comme je manifestais mon étonnement,

(1) ANTOINE DE SAINT-ANDRÉ, *Vie de Monsieur Le Nobletz*, p. 184-185. Paris, 1666. Cfr H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz Breiz*, p. LXXIX. Paris, 1867. — D'après l'abbé Manet, la danse ne serait pas aussi dangereuse pour les Bretons et Bretonnes que pour d'autres peuples. « Ovide, dit-il, qui certainement n'était pas rigoriste, a dit des bals en général : « Faites-y entrer un Hypolite, il en sortira avec le cœur du dieu de Lampsaque. » Mais cette vérité de tous les temps semble souffrir une heureuse exception dans la Bretagne bretonnante, etc. » (*Histoire de la petite Bretagne ou Bretagne Armorique*, t. II, p. 594. Saint-Malo, 1833).

(2) CAMBRY, *Voyage dans le Finistère en 1794*, éd. É. SOUVESTRE, p. 216. Brest, 1835.

(3) C'est le traducteur anglais des *Lettres sur la danse* du chorégraphe Noverre qui nous a rapporté cette curieuse pratique : *The Works of Monsieur Noverre translated from the French*, t. I, p. XXI. Londres [1783].

(4) Il y avait autrefois beaucoup de processions dansantes en Provence (voir notamment L. J. B. BÉRENGER-FERAUD, *Superstitions et survivances étudiées au point de vue de leur origine et de leurs transformations*, t. III, p. 409. Paris, 1896) ; mais, je le répète, les processions dansantes ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

Digitized by Google

l'ecclésiastique qui me le racontait, homme très instruit et très sensé, ajouta pour me convaincre : « J'ai dansé, moi aussi à cette fête. J'étais jeune abbé ; je m'étais rendu à l'invitation du vénérable curé X., qui est resté légendaire à Barjols, et, comme j'étais près de lui pendant l'office de la veille de la fête, il se tourna vers moi en me disant : « *Aro, pichoun, vas fairé commo iou* » (maintenant, jeune homme, tu vas faire comme moi). Et ces mots donnèrent le signal de la danse ecclésiastique exécutée en l'honneur du saint Patron. »

Quant à la danse populaire du jour même de la Saint-Marcel, qui a encore eu lieu en 1913 (1), laissons au même narrateur le soin de la raconter. « Le jour de la fête, à la messe solennelle, à à un moment donné, les chants sacrés cessent et on entonne le chant *deï tripettos*, sur l'air de Madame Grégoire de Béranger, que toute l'assistance se met à fredonner... (2). Au moment où le chant *deï tripettos* commence, les mères élèvent leurs petits bébés dans leurs bras et les agitent pour les faire sauter. Les enfants qui sont auprès de leurs parents sont invités par eux à sauter, et, pour les y mieux engager, les parents se mettent, à leur tour, à remuer en cadence ; le mouvement va *crescendo*, si bien qu'à un moment donné toute l'assistance danse et chante *leï tripettos de San Macèou.* »

A la Roquebrusanne, près de Brignoles, il se pratique une danse, appelée danse de l'Enfant-Jésus, à laquelle prennent part les enfants en bas âge, notamment ceux qui sont en retard pour la marche. Le jour de la fête patronale, après la grand'messe, les mères prennent leurs enfants dans leurs bras, et se groupent devant l'autel de l'Enfant-Jésus, où l'une d'elles se met à chanter ces paroles :

Saouti sus lou ped dret,
Saouti sus lou ped gaouché,
Moun buon Jésus !
Saouti sus leï douï peds.

(1) Un joli « *En Flânant* » de M. André Hallays, intitulé *La fête des tripettes* (*Journal des Débats* du 24 janvier 1913), m'apprend que la cérémonie traditionnelle s'est encore célébrée à Barjols en janvier 1913.

(2) Allusion aux tripes du bœuf que l'on immolait jadis, ce jour-là. Voici ce que fredonne l'assistance : *Naountré leïs oouren, — Leïs tripettos, leïs tripettos. — Naountré leïs oouren, — Leïs tripettos de San Macèou* (nous les aurons, les petits intestins, nous les aurons, les petits intestins de saint Marcel). Bérenger-Feraud, *Superstitions et survivances*, t. III, p. 411. Voir Paul Vaillant, *Barjols et le culte de saint Marcel*. Toulon [1903].

Digitized by Google

Celle qui chante joint le geste à la parole, et chaque mère l'imite (1).

* * *

La cérémonie du mariage dans le rite grec comprend une sorte de procession circulaire, où quelques auteurs, notamment le regretté Pierre Aubry, n'ont pas hésité à voir une véritable danse liturgique (2). Les époux ayant trempé leurs lèvres à la même coupe bénite de vin et d'eau, le prêtre prend la main du parrain de l'époux, celui-ci celle de l'époux, celui-ci de l'épouse, celle-ci de son parrain, et tous, se tenant ainsi par la main, tournent lentement, par trois fois, autour de la table (αναλογεῖον) ou devant les portes saintes, en chantant trois tropaires (3). Les rubriques de l'*Euchologe* ne donnent pas à ce mouvement, propre à symboliser l'étroite union en laquelle les époux doivent marcher dans la vie, le nom de χορεία (danse), mais ce terme se trouve chez les commentateurs Siméon de Thessalonique († 1429) et Goar (4). En tout cas, c'est là l'unique exemple de danse liturgique proprement dite que nous ayons à signaler dans cette étude.

* * *

Parmi les danses religieuses pratiquées de nos jours dans la chrétienté, il n'en est pas de plus connues que celles d'Echternach et de Séville. C'est à les décrire que nous consacrerons ces dernières pages.

Des milliers de pèlerins se pressent, chaque année, dans la petite ville luxembourgeoise d'Echternach, qui doit sa célébrité à l'abbaye fondée par saint Willibrord, à la fin du VIIe siècle. Ils viennent des paroisses voisines, de la Prusse Rhénane, du Luxembourg belge et même du pays de Longwy, presque tous dans l'intention de prendre part à la procession traditionnelle qui se célèbre le mardi de la

(1) Béranger-Feraud, *o. c.*, p. 408.

(2) P. Aubry, *La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle*, p. 50. Paris, 1906, note 3. C'est M. A. Gastoué qui a signalé cette cérémonie à Pierre Aubry. Voir aussi H. Villetard, *La danse liturgique à la métropole de Sens*, p. 8. Paris, 1911.

(3) Ευχολόγιον τὸ μετὰ σὺν Θεῷ ἁγίῳ, p. 173. Rome, 1876. Cfr H. C. Romanoff, *Sketches of the rites and customs of the Greco-Russian Church*, p. 204-205. Londres, 1869.

(4) Siméon, *De Sacramentis*, 282 : PG, t. CLV, col. 513-514 b; Goar, Ευχολόγιον *sive Rituale Graecorum*, p. 324. Venise, 1730. Goar, dont le commentaire est écrit en latin, emploie les expressions *chorea*, *choraula*.

Digitized by Google

Pentecôte au matin (1). Cette procession s'appelle, dans le pays, *die Spring-procession*, « la procession sautante ou dansante », ou encore *die Procession der springenden Heiligen*, « la procession des saints sautants (ou dansants) ».

Le point de départ n'est situé qu'à environ 1200 mètres de l'église paroissiale, et pourtant il ne faut pas moins de deux heures à la tête de la colonne pour atteindre l'église. Les pèlerins, groupés par paroisses, se livrent, sur tout le parcours, au son des flûtes et des violons jouant l'air de la « danse de Saint-Willibrord » (2), à des sauts en avant et en arrière qui compliquent la marche et la ralentissent singulièrement. « Ce qui caractérise cette danse ou plutôt cette marche, dit un témoin oculaire, c'est l'alternance des sauts en avant et en arrière, tantôt trois sauts en avant et un en arrière, tantôt cinq sauts en avant et deux en arrière. Pour sauter en rythme, les pèlerins se tiennent non pas par les mains, mais par le bout de leurs mouchoirs, quelquefois par leurs bâtons ou leurs parapluies. Vue de haut, par exemple d'une fenêtre, la procession produit l'effet d'une mer agitée avec un flux et un reflux incessant où les vagues sont faites de têtes humaines » (3).

Ces sauts, incessamment répétés pendant deux heures et plus, sont, on le conçoit, extrêmement fatigants, surtout pour les personnes âgées. La fin de la procession est particulièrement pénible. L'église étant située sur un monticule, les pèlerins doivent gravir pour l'atteindre un escalier de soixante-quatre degrés, large seulement d'un mètre et demi. Durant cette ascension la marche rythmique n'est pas interrompue; elle se continue dans l'intérieur même de l'église. Quand la procession pénètre dans le chœur, on fait trois fois, en sautant toujours, le tour de la châsse de saint Willibrord, puis on redescend la nef et enfin, hors de l'église, on tourne par trois fois autour de la croix en bois plantée sur la pelouse en face de l'église. C'est seulement alors que l'on cesse de s'agiter pour assister tranquillement à la messe, ou, s'il est trop

(1) Consulter : A. J. Binterim, *De saltatoria quae Epternaci quotannis celebratur supplicatione cum praeviis in choreas sacras animadversionibus*. Dusseldorf, 1848 ; J. B. Krier, *La procession dansante ou le pèlerinage au tombeau de S. Willibrord à Echternach*. Luxembourg, 1870 ; God. Kurth, *La procession dansante à Echternach*, dans la *Revue générale*, 1876, t. XXIV, p. 240-265 ; Henry Attwell, *The Echternach Whitsuntide dances*, dans les *Notes and Queries*, 1890, 7e sér., t. IX, p. 381-382 ; Henri Gaidoz, *Le Grand-Duché de Luxembourg*, dans la *Nouvelle revue*, 1890, t. LXVI, p. 809-817.

(2) Voir l'air noté de la danse dans *Mélusine*, 1878, t. I, col. 39-41.

(3) H. Gaidoz, *art. cité*, p. 802-803.

Digitized by Google

tard, à la bénédiction du Saint-Sacrement, cérémonie par laquelle se clôt la procession dansante.

Diverses sont les impressions produites par ce spectacle. L'observateur qui n'a pas la foi s'arrêtera, peut-être, aux détails vulgaires de cette étrange sauterie, ou bien il sera porté à s'appitoyer sur les pauvres gens qui se condamnent à cet exercice pénible, exténuant même, bien que la modestie, la ferveur et la gravité avec lesquelles des milliers de pèlerins exécutent cette danse votive, ne laissent pas d'émouvoir beaucoup d'indifférents. « Mais pour un croyant, écrit un observateur attentif et très fidèle que nous nous plaisons à citer, c'est un grand acte de foi, de piété vivante et agissante, et la « procession des saints dansants » est alors un tableau aussi édifiant qu'imposant; la foi que ces honnêtes pèlerins mettent dans leur sauterie transfigure ce que les mouvements désordonnés présentent de vulgaire. Aussi les écrivains religieux qui ont parlé de cette fête l'ont fait presque tous avec enthousiasme et admiration » (1).

On ignore l'origine de cette curieuse cérémonie. Elle remonte au moins au XVIe siècle; mais on n'a pas encore réussi à trouver d'attestations antérieures à cette époque. On a voulu la rattacher aux pratiques des Flagellants, en vigueur au XIVe siècle, ou bien à une épidémie de danse de saint Guy, ou bien à une épizootie fameuse (2). Rien n'appuie ces diverses hypothèses. Il est plus probable que la procession d'Echternach a pour origine une coutume populaire profane, laquelle se sera transformée en institution ecclésiastique et incorporée au culte de saint Willibrord, très répandu dans toute la région (3).

En Espagne et au pays basque, nombreuses sont encore, de nos jours, les processions où figurent des chœurs de danseurs (4). La

(1) H. Gaidoz, *art. cité*, p. 805.

(2) John Morris, *Dancing in Churches*, dans *The Month*, 1892, t. LXXVI, p. 505-506; *Mélusine*, t. I, col. 40; M. Nordau, *Les danses d'Echternach*, dans la *Revue*, 15 avril 1913, p. 452-460. Voir Alf. Poncelet dans les *Acta Sanct. Boll.*, t. III de nov., p. 432-433.

(3) Aug. Neyen, *De l'origine et du but de la procession dansante d'Echternach*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1880, t. XV, p. 223, 243 sv.; H. Gaidoz, *art. cité*, p. 808.

(4) On danse à la procession de la Fête-Dieu notamment à Oña (prov. de Burgos), à Barbastro, en Aragon, à la procession de la Saint-Jacques, à Saint-Jacques de Compostelle. Voir Palamedes, *Religious dancing*, dans les *Notes and Queries*, 1896, 8e ser., t. X, p. 202; J. B. Krier, *o. c.*, p. 48. — Sur les danses religieuses au pays basque, voir surtout Wentworth Webster, art. *Basques*, dans l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics* d'Hastings; du même, *Les loisirs d'un étranger au pays basque*, p. 102 et 297. Chalon-sur-Saône, 1901 (ouvrage non mis dans le commerce); Larramendi, *Corografía de Guipuzcoa*, p. 199-245. Barcelone, 1882.

Digitized by Google

danse continue de se pratiquer dans l'intérieur même des églises sur divers points de la péninsule ibérique. A Calatayud, en Aragon, le 17 mai, fête de saint Pascal Baylon, le peuple se livre en masse à la danse devant l'autel de ce saint (1). A Manille, on danse également, dans l'église des Franciscains, en l'honneur du même saint, le 17 mai (2). Cet usage serait né, paraît-il, du simple rapprochement du nom du saint et du mot espagnol *baile*, qui signifie danse. Mais les danses religieuses espagnoles les plus remarquables sont celles qu'exécutaient ou exécutent encore, à certaines solennités, dans quelques églises cathédrales, des enfants de chœur, spécialement formés à cet effet, et appelés *seises*, du nombre six qui était primitivement celui de ces danseurs. Les *seises* de la cathédrale de Séville sont particulièrement célèbres.

La fête de l'Immaculée Conception et son octave, la fête et l'octave du Saint-Sacrement, les trois jours du carnaval, telles sont les époques de l'année où les *seises* de Séville exécutent leurs danses (3). La cérémonie commence vers cinq heures du soir; elle dure environ vingt minutes. Les petits danseurs, âgés de douze ou treize ans, sont aujourd'hui au nombre de dix. Leur costume est très élégant (4). Le chapeau au bord relevé sur le devant est empanaché de plumes blanches. Le justaucorps, en soie bleue à bandes d'or pour la fête de la *Concepcion*, en soie rouge pour la fête du *Corpus*, est serré à la taille par une ceinture. Le cou est entouré d'une sorte de fraise de guipure. Une écharpe blanche, nouée par derrière et dont les bouts tombent gracieusement à mi-jambe, des hauts-de-chausse à crevés, des bas de soie et des souliers blancs

(1) Palamedes, *Religious dancing*, dans les *Notes and Queries*, 1897, 8e sér., t. XI, p. 511.

(2) J. Morris, *Dancing in Churches*, dans *The Month*, 1892, t. LXXVI, p. 496.

(3) Consulter sur les *seises* de Séville les ouvrages suivants ; D. Simón de la Rosa y López, *Los Seises de la catedral de Sevilla*. Séville, 1904 ; Don Manuel Serrano y Ortega, *Glorias Sevillanas*, etc., p. 724-736. Séville, 1893 ; Ch. Davillier, *L'Espagne*, illustrée par Gustave Doré, p. 416-422. Paris, 1874 ; John Lomas, *Sketches in Spain from nature, art and life*, p. 188-19. Édimbourg, 1884 ; le même, *In Spain*, p. 157-163. Londres, 1908 ; Lilly Groves, *Dancing*, p. 106. Londres, 1895 ; Palamedes, dans *Notes and Queries*, 1897, 8e sér., t. XI, p. 29-30 ; M. F. J. I. Kessels, *Los Seises, de Dans in de Kathedraal van Sevilla*, dans *De Katholiek*, 1912, t. CXLII, p. 286-295 ; Herbert Vivian, *The Dance of the Seises*, dans *The Wide World Magazine*, 1899-1900, t. IV, p. 315-318.

(4) Voir une planche photographique chez Serrano y Ortega, *o. c.*, pl. 25 ; deux autres chez F. Calvert, *Sevilla*. Londres, s. d., pl. 75 et 76 ; une gravure de Gustave Doré, d'après un croquis pris à Séville, chez Davillier, *o. c.*, p. 419 ; et surtout les planches en couleur données par Simón de la Rosa y López, *o. c.*, p. 250 et 256, ainsi que la reproduction d'un tableau placée après la page 157.

Digitized by Google

ornés de bouffettes bleues ou rouges complètent le costume des *seises* sévillans.

Ils dansent lentement, en faisant résonner leurs castagnettes d'ivoire et en chantant des couplets appropriés à la fête. Voici le premier des couplets qu'ils chantent en l'honneur de la *Purisima* :

Salve, o Virgen mas pura y mas bella
Que la aurora y que el astro del dia ;
Hija, madre y esposa, o Maria !
Y la puerta de Dios oriental (1).

Tantôt les danseurs sont couverts, tantôt ils portent leur chapeau sous le bras. Quant aux pas qu'ils exécutent, ils ne ressemblent en rien aux danses profanes, d'allures si vives en Espagne. « Ce sont, dit Davilliers, des *coulés* ou des *glissés* sur un mouvement de valse très lent, sans doute dans le genre de ceux de l'ancienne pavane d'Espagne telle qu'on la dansait au XVIe siècle, ou du menuet » (2).

Le jour de la Fête-Dieu les *seises* exécutent leurs pas en présence de l'archevêque et devant le *Santisimo*, exposé sur l'autel majeur, puis au cours de la procession.

Ce spectacle, si peu commun, impressionne en général très favorablement les assistants étrangers (3). Rien ne choque dans ces mouvements ni dans ces chants empreints de foi, de solennité et de grâce. « Ce que je puis dire à ce sujet, a écrit un voyageur anglican, c'est qu'après avoir assisté huit fois à ces danses, je déclare n'avoir jamais été témoin d'un spectacle plus touchant, plus idyllique. Rien là de mondain, de prétentieux, de grotesque. Le poète Prudence parle des saints Innocents qui jouent sous l'autel des cieux avec des couronnes et des palmes. C'est une vision analogue que j'eus en voyant ces dix enfants chanter et danser devant l'autel de la cathédrale de Séville. Ils me faisaient aussi songer aux anges de Murillo. Rien de guindé, d'emprunté, d'affecté chez ces chérubins, qui, pleins de vie et avec joie se dépensent au service de leur Père » (4).

On assigne quelquefois une très haute antiquité à ces danses religieuses d'Espagne : on fait remonter leur origine jusqu'aux

(1) On trouvera le texte et la musique de ces chants chez JOHN LOMAS, *Sketches*, p. 189-194, LILLY GROVES, *o. c.*, p. 108-116, SERRANO Y ORTEGA, *O. c.*, p. 728-731 ; H. VIVIAN, *art. cité*, p. 317.

(2) DAVILLIER, *L'Espagne*, p. 421-422.

(3) Voir les opinions de John Lomas, Palamedes, Davillier et Kessels.

(4) LEANDER, *The Seville uses : 2. The dance of « LosSeises »*, dans le *Church Times* 17 janvier 1902, p. 83-84. L'auteur déclare ne pas comprendre qu'un Anglais ait pu dire de cette cérémonie : « The whole thing is abominable from top to bottom. »

Digitized by Google

temps visigothiques (1); mais une telle opinion ne repose sur aucun fondement historique. Quant aux *seises* de Séville, le plus ancien document qui en fasse mention, d'après ceux qui ont spécialement étudié la question, est une bulle du pape Eugène IV, datée de 1439 (2). C'est là déjà une antiquité respectable. Au-delà de cette date s'ouvre le champ des hypothèses et de la légende (3).

* * *

Diverse a donc été, suivant les circonstances, l'attitude de l'Église par rapport aux danses exécutées dans ses temples.

Elle s'employa résolument et avec persévérance à empêcher celles auxquelles le peuple des campagnes, encore mal affermi dans la foi, se laissait entraîner *ritu pagano*, durant les premiers siècles du moyen âge. Quant aux cérémonies dansantes auxquelles clercs et *clericuli* prenaient part dans certaines églises, aux principales fêtes du cycle liturgique, peut-être n'y eût-il rien, d'abord, dans ces usages, que les mœurs ecclésiastiques du temps ne permissent d'excuser; et l'Église, sans approuver jamais, que je sache, ces divertissements trop profanes greffés sur sa liturgie, semble avoir fermé les yeux. C'est le cas de rappeler la parole de saint Grégoire : *Sancta Ecclesia quaedam per fervorem corrigit, quaedam per mansuetudinem tolerat, quaedam per considerationem dissimulat atque portat* (4). Mais, lorsque de grossiers désordres se substituèrent aux simples et naïves manifestations de la joie chrétienne, l'autorité ecclésiastique éleva la voix avec fermeté pour ramener les gens d'Église à une conception plus exacte de la sainteté du sanctuaire.

A Echternach comme à Séville, pèlerins et enfants de chœur sont, dans leurs exécutions de danses rituelles, si manifestement pénétrés de sentiments de foi et de piété que leurs gestes, loin d'être irrévérencieux et répréhensibles, doivent être considérés comme de véritables actes de religion.

Farnborough. L. Gougaud, O. S. B.

(1) Juan Moraleda y Esteban, *Los seises de la Catedral de Toledo*, p. 14. Tolède, 1911.

(2) Simón de la Rosa y López, *o. c.*, p. 65 sv.; Serrano y Ortega, *o. c.*, p. 372.

(3) Voir la tradition légendaire rapportée par Morris, *Dancing in Churches* (*rec. cité*, p. 497).

(4) S. Grégoire, *Epistolarum registrum*, XI, 56 : MGH, t. II, p. 336; PL, t. LXXVII, col. 1191.

Digitized by Google

SAINTE RADEGONDE ET SAMUEL.

Dans la vie de sainte Radegonde par Fortunat de Poitiers, il y a un épisode où l'auteur se plaît à nous montrer la précocité des sentiments religieux de la sainte. Pendant qu'elle recevait l'éducation dans la villa mérovingienne d'Athies, l'enfant se plaisait à faire des œuvres de charité et de piété.

Jam tunc id agens infantula, quidquid sibi remansisset in mensa, collectis parvulis, lavans capita singulis, compositis sellulis, porrigens aquam manibus, ipsa inferebat, ipsa miscebat infantulis. Hoc etiam praemeditans cum Samuele parvulo clerico gerebat. Facta cruce lignea, praecedentem subsequens, psallendo ad oratorium cum gravitate matura simul parvuli properabant, et ipsa tamen cum sua veste nitidans pavimentum (1).

Si je ne me trompe, tous les auteurs qui ont eu à s'occuper de ce passage l'ont compris dans ce sens que la future sainte organisait ses processions enfantines d'accord avec un petit lévite de son âge nommé Samuel. Celui-ci précédait portant la croix, Radegonde et ses compagnes suivaient. Je cite le plus récent historien de la sainte :

« Un jeune clerc, appelé Samuel, réglait avec elle l'ordre des » offices ; prenant la croix, il précédait Radegonde et sa troupe » joyeuse, qui marchaient processionnellement jusqu'à l'oratoire, » en chantant des hymnes et des cantiques » (2).

Ce passage me paraît suspect, et le petit Samuel me fait l'effet d'un personnage apocryphe. S'il était réellement un enfant de l'âge de Radegonde, Samuel pouvait tout au plus être considéré comme

(1) MGH, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 365 ; MGH, *Auctores antiquissimi*, t. IVB, p. 39.

(2) Briand, *Histoire de sainte Radegonde*, p. 13. Déjà Hildebert, au XIIe siècle, interprétait de la même manière le passage : Signum crucis jubebat ante ferri, quod suus ei clericus ex lignis in hos usus compingere consueverat et ipse deferre. (AA. SS, 13 août, p. 84F). Sur quoi le bollandiste Cuperus écrit : « Ex hac constructione saltem intelligimus quid supra sibi velit Fortunatus, qui eamdem rem luxata et obscura phrasi narrat (*o. c.* p. 84F, n. c.). Il est d'ailleurs inutile de relever les menues inexactitudes de Hildebert : tout lecteur peut s'en convaincre en comparant son texte avec celui de Fortunat.

Digitized by Google

un futur clerc ; s'il avait été clerc en réalité, sa place eût été dans quelque école abbatiale ou collégiale, non dans une résidence champêtre au milieu de petites filles.

Mais ce n'est pas tout. La mention que Fortunat fait de cet enfant dans sa biographie de la sainte a quelque chose d'extraordinaire pour quiconque veut se rendre compte du plan de cet écrit. Fortunat s'y attache tellement à la figure de la sainte qu'il ne voit qu'elle, pourrait-on dire, et que les personnes dont l'existence a été en grande partie fondue avec celle de la sainte n'y sont pas même nommées. De tout son entourage il ne cite que son grand-père Bisinus, son père Berthaire, son oncle Hermanfrid, son mari le roi Clotaire, l'évêque de Noyon saint Médard qui lui donna le voile, et la religieuse Pia qui avait l'habitude de lui envoyer en secret un cilice pendant le carême. En tout six personnes, puis, neuf « miraculés ». L'abbesse Agnès elle-même, qui a tenu une si grande place dans la vie de la sainte et dont la figure est inséparable de la sienne, n'est pas mentionnée, non plus que tant d'autres personnages qui, à Soissons ou à Poitiers, sur les marches du trône ou dans les cellules du cloître, ont gravité autour de Radegonde. Dans ces circonstances, ne serait-il pas bien étrange que notre auteur eût pris la peine de faire arriver à la postérité le nom d'un garçonnet qui jouait procession avec la petite pensionnaire de la villa d'Athies?

En réalité, je crois qu'il y a ici une méprise des lecteurs de Fortunat. Le petit Samuel dont il s'agit n'est autre que le grand prophète hébreu, dont l'enfance, au dire du livre des Rois, s'est écoulée comme celle de Radegonde dans des exercices de piété. Ecoutez l'auteur sacré :

Samuel autem ministrabat ante faciem Domini puer, accinctus ephod lineo.

Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus, ascendens cum viro suo, ut immolaret hostiam solemnem (1).

Fortunat veut simplement nous dire que la petite Radegonde, comme le petit Samuel, a de bonne heure donné des preuves de sa piété : celui-là servait à l'autel de Dieu, vêtu de la tunique et de l'éphod, celle-ci organisait des processions. Il le dit d'une manière assez gauche et assez obscure pour induire le lecteur en erreur, mais c'est bien cela qu'il dit, et il suffit pour s'en assurer de constater qu'au cours de son écrit il fait encore plus d'un autre rapprochement du même genre entre Radegonde et les saints personnages de la Bible ou de l'histoire de son temps. Quand, dès les

(1) *I Reg.*, II, 18-19.

Digitized by Google

premières lignes de la vie, il écrit que, devenue prisonnière des Francs, la sainte dut échanger sa patrie contre la terre d'exil à la manière des Israélites, il compare la destinée de Radegonde à celle des Juifs qui furent emmenés captifs à Babylone (1). Plus loin, quand il nous montre la sainte, assise à la table somptueuse du roi, se nourrissant de lentilles et de fèves comme les trois jeunes gens, c'est une allusion qu'il fait à un passage de Daniel, où Ananias, Misael et Azarias, nourris simplement de légumes, sont plus frais et ont meilleure mine que leurs camarades qu'on a gorgés de viandes et de vin (2). Plus loin encore, la sainte est comparée à saint Germain d'Auxerre : comme lui, elle a une meule à main avec laquelle elle moud tous les jours le blé nécessaire à sa subsistance (3). Enfin, elle est appelée une nouvelle Marthe à cause des soins qu'elle prodigue aux malheureux recueillis dans son hospice (4). Voilà, je crois, des passages qui jettent assez de lumière sur celui qui fait l'objet de ces lignes.

On me dira peut-être que je ne tiens pas compte de *praecedentem subsequens*, et que le premier de ces deux mots désigne le petit Samuel et le second Radegonde. Mais ce n'est qu'une illusion. La phrase de Fortunat est très incorrecte : *Facta cruce lignea, praecedentem subsequens, psallendo ad oratorium cum gravitate matura simul parvuli properabant.* Mais tout le contexte montre que *subsequens*, qui est évidemment là pour *subsequentes* (comme portent en effet les manuscrits 1ª et 2) se rapporte aux enfants qui composent le cortège, tandis que *precedentem* ne peut viser que Radegonde, qui conduit la pieuse procession. A moins toutefois qu'on n'admette que *praecedentem* (5) se rapporte à la croix, suivie par Radegonde et par ses petites compagnes. De toute manière, il ne saurait être question de retrouver le petit Samuel dans *praecedentem* : il est et reste exclu définitivement de la biographie de sainte Radegonde.

Le lecteur m'en croira facilement quand je lui dirai que ce n'est pas pour le plaisir de procéder à cette élimination que j'ai écrit les lignes ci-dessus. Mais il s'agit d'une question de méthode, et assez souvent les allusions des auteurs médiévaux aux Livres Saints ont

(1) Quae cum summis suis parentibus brevi mansisset tempore, tempestate barbarica Francorum regione vastata, vice Israelitica exit et migrat de patria. C. 1.

(2) Daniel 1, 11-16. C'est par une erreur évidente que M. Krusch, dans son édition de Fortunat, renvoie ici à II *Reg.* 17, 28, où il s'agit simplement de trois personnages qui font des cadeaux à David fuyant devant Absalon.

(3) C. 16.

(4) C. 17.

(5) *Praecedentem* ne se trouve que dans trois manuscrits ; tous les autres — et il y en a une douzaine — portent *praecedente.*

Digitized by Google

donné lieu à des méprises du genre de celle-ci pour qu'il soit utile de mettre le lecteur en garde.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois que Fortunat, par la gaucherie de son style, a induit l'érudition en erreur et lui a fait admettre des personnages imaginaires. Voici un autre exemple qui, pour n'être pas inédit, ne laisse pas d'illustrer d'une manière instructive le cas du « petit Samuel ».

Dans la préface de sa Vie de saint Hilaire, qu'il écrivit à la demande de Pascentius, évêque de Poitiers, Fortunat dit en s'adressant à ce prélat :

Me dignatus es perurgere, quo de actibus sacratissimi viri Hilarii confessoris, *qui te ab ipsius cunabulis ante sua vestigia quasi peculiarem vernulam familiariter enutrivit*, ut impensi muneris vel verba rependeres, ideo etsi non plera vel ex parte complexa perstringerem : quatinus dum sui gregis auribus vox quodammodo et vita pastoris antiquissimi resonaret, et ille probaret ministerium et ipse non celares affectum. Sed cum mei ingenii brevitatem mensuro, adeo beati Hilarii immensitatem fortem cognosco, ut paene mihi videatur aequale tam istud posse dicere quam digito coelum tangere, praesertim quod etiam ut audio beati Hieronymi torrens illud eloquium recusaverit temptare, qui materiae ejus se imparem eatenus judicaverit, ut taceret. Ego vero, cui nullius scientiae inrigua fluenta succurrunt, quem vix stillicidii pauperis attenuata gutta perfudit, nihil proprio de fonte respirans, qua temecritate inter ingentia flumina Eufraten Hilarii et Nilum Hieronymi siccos velim cursus extendere, cum de illo etiam doctissimi viri quicquid dicere potuerunt, minus est quam meretur, et virum sanctissimum consultius mihi sit mirari quam loqui ? *Aequabilius fuerat haec beato Ambrosio de fratre scribenda mandare, cui verba virtutibus conjuncta florebant* (1).

Les érudits du temps passé, qui lisaient un peu rapidement ces lignes tourmentées, en ont conclu que le Pascentius ici visé devait être un homme du IVe siècle, puisqu'il avait été élevé dès le berceau par saint Hilaire lui-même, et que, partant, le biographe appartenait au même siècle, puisqu'aussi bien il formulait le regret qu'on n'eût pas chargé saint Ambroise de sa tâche (2). Ils auraient dû se dire que, dans l'esprit des hommes du moyen âge, un saint est toujours vivant dans son église et que c'est lui qui agit partout où l'on voit agir celle-ci. De plus, avec un peu d'attention, ils auraient vu que

(1) FORTUNAT, *Vita S. Hilarii* 1 et 2 dans l'édition KRUSCH, MGH, *Auctores antiquissimi*, t. IVB, p. 1 et 2.

(2) Il faut remarquer que l'erreur est déja commise par le catalogue des évêques de Poitiers, dont plusieurs manuscrits sont antérieurs au XIIIe siècle. V. MGR DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 75.

Digitized by Google

les mots *cui verba virtutibus conjuncta florebant* datent suffisamment l'auteur par rapport à saint Ambroise, de même que *pastoris antiquissimi* le date suffisamment par rapport à saint Hilaire. Au lieu de cela, on a cru devoir dédoubler l'évêque et le biographe en admettant un Pascentius I et un Fortunat I qui auraient vécu au IVe siècle. Le *Gallia Christiana*, qui verse dans cette erreur, ne peut s'empêcher d'en constater la bizarrerie, et il écrit naïvement en parlant de ce Pascentius I :

Nihil de hoc episcopo nobis occurrit. Et quidem miraculo simile videtur quod episcopus qui S. Hilario successor datus est fama ubique notissimo ita obscurus fuerit, ut ex iis quae ad ipsum spectant nulla prorsus ad posteros pervenerint (1).

Il est inutile de dire que l'érudition moderne a depuis longtemps relégué Pascentius I et Fortunat I dans le royaume des ombres (2), où désormais le petit Samuel leur tiendra compagnie.

Rome. GODEFROID KURTH.

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 1141 1142.
(2) V. MGR DUCHESNE, *o. c.*, p. 80.

Digitized by Google

LA PREMIÈRE DISTINCTION

DU

DE PAENITENTIA

DE GRATIEN

Le sens de la première distinction du *De Paenitentia* de Gratien a fait l'objet de nombreuses discussions. Le canoniste y conteste-t-il la nécessité de la confession ? Ou bien, celle-ci mise hors de cause, se borne-t-il à discuter le rôle de la contrition et de l'absolution dans le processus de la rémission ? L'une et l'autre de ces interprétations a trouvé des partisans.

Dom Chardon signale la distinction de Gratien, quand il parle des divergences de vues des premiers scolastiques au sujet du rôle respectif des divers facteurs de la rémission (1). La plupart, écrit-il, ne voulaient voir dans l'absolution sacerdotale que la ratification de la rémission déjà obtenue par la contrition, et la remise des peines temporelles ; d'autres retardaient l'absolution devant Dieu jusqu'après la confession et l'accomplissement de la satisfaction. On retrouve, ajoute-t-il, l'écho de ces controverses chez Gratien, qui n'ose se prononcer entre les deux solutions. C'est dire que l'obligation de la confession n'était pas mise en cause par le canoniste et que son indécision ne portait que sur la question théorique du rôle respectif de la contrition et de l'absolution.

(1) « La plupart établirent que la contrition seule remettoit les péchés et que l'absolu-
» tion du prêtre ne servoit qu'a ratifier ce que Dieu avoit déjà fait intérieurement et à
» remettre les peines dues aux péchés... Mais tous n'entroient pas dans ce sentiment ;
» plusieurs prétendoient que l'on ne pouvoit être absous devant Dieu, sinon après la
» confession et l'accomplissement de la satisfaction. C'est ce que nous apprenons de
» Gratien qui propose les deux sentiments et qui après avoir bien raisonné pour et contre
» laisse la chose indécise ». Dom C. Chardon, *Histoire des Sacrements*, t. IV, p. 45-46. Paris, 1745.

Digitized by Google

Reprise par Hober (1) à la fin du XVIIIe siècle, par Binterim (2), puis par le P. Munier dans la *Theologia wirceburgensis* (3), l'interprétation de Chardon a été contestée depuis. Tout en convenant que la plus grande partie de la distinction semble amener cette interprétation, et est de nature à écarter l'opinion de ceux qui y voient contester l'obligation de la confession, M. Turmel (4) et M. Vacandard (5) ont été ébranlés par certains textes de la finale, qui ne s'adaptent pas à l'interprétation que suggère le début. M. Lea (6) trouve dans toute la distinction une preuve de l'indécision qui régnait dans les esprits, encore à cette époque, au sujet d'une question aussi importante que la nécessité de la confession.

Hogan (7), qui pose d'abord le problème dans des termes voisins de l'interprétation de M. Vacandard, lui apporte une solution qui est celle de Chardon. C'est également en faveur de la solution du savant bénédictin que se prononcèrent le P. Gietl (8), le

(1) HOBER : *In sensum decreti Gratiani dist. 1. de paenitentia circa divinum confessionis praeceptum commentatio theologica*, Mayence, 1787. — Dans sa dissertation, après une discussion assez sommaire du texte de Gratien, Hober examine la doctrine des théologiens, Pierre Lombard, saint Thomas, Durand, et le sens de l'Église représenté par saint Anselme, Yves de Chartres, Hugues de Saint-Victor, saint Bernard, Richard de Saint-Victor et Pierre de Blois.

(2) BINTERIM, *Die vorzüglichsten Denkwürdigkeiten der Christ-katholischen Kirche*, t. V, t. 3 p. 257-265. Mayence, 1829.

(3) T. V, fasc. 2, p. 120.

(4) J. TURMEL, *Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au concile de Trente*, p. 323 et 454-455. Paris, 1904.

(5) *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. III, col. 881-887.

(6) LEA, *History of Confession and Indulgences*, 3 vol. Philadelphie, 1896.

LEA traite de la position de Gratien au 1er vol. p. 135 et 208. Nous ne pouvons songer à transcrire ici les deux passages ; notons les conclusions qu'il en tire : *Thus up to this period, the church has arrived at no conclusion : it could not as yet decide whether the sinner should deal directly with God, or whether priestly interposition was necessary : it could not say that absolution was essential and it had not yet framed a working theory of the mysterious power of the keys. Nay more, this non committed position offended no one at the time. The « Decretum » was at once received in the most favorable manner by the great university of Bologne*, p. 136. Quelques lignes plus haut, LEA voit une négation du pouvoir des clefs dans *Decretum Gratiani, Causa 13, q. 3, c. 44, 45, 60, 62*, où Gratien prouve : *quod autem iniustae sententiae parendum non sit multis auctoritatibus probatur. — After stating that opinions are divided, he gives a long series of authorities to show that oral confession is not a necessity, for the sin has already been pardoned through contrition, and he sums them up emphatically in that sense. Ibid.*, p. 208.

(7) Penitential discipline in the early Church, dans l'*American Catholic Quarterly Review*, 1900, t. XXV, p. 434-445.

(8) GIETL, *Die Sentenzen Rolands*, p. 244 en note. Fribourg-en-B., 1891.

Digitized by Google

P. Schmoll (1), le P. de Ghellinck (2), et, plus récemment, le P. Hugueny (3).

* * *

Nous nous efforcerons d'établir le sens de la distinction par l'analyse du texte de Gratien (4), que nous confirmerons par l'examen des théories théologiques du temps et des interprétations que les glossateurs ont données de cette partie du décret. L'examen des écrits des docteurs antérieurs ou contemporains à Gratien s'imposait d'autant plus en l'occurrence que c'est leur autorité qui empêche le canoniste de conclure nettement en faveur de l'une ou de l'autre des opinions qu'il met en présence.

Commençons par situer la distinction et par en exposer brièvement la marche. Le traité de la Pénitence se greffe sur un cas de conscience qui fait la matière de la XXXIIIe cause : c'est le cas d'une épouse infidèle qui se contente de confesser de cœur sa faute par la contrition, *mulier... crimen quod admiserat corde tantum confitetur* (5). Sans plus s'occuper du cas concret, Gratien passe à plusieurs questions de portée générale ; elles forment le traité de la pénitence qui embrasse toute la 3e question de la cause XXXIII et se subdivise en sept distinctions. L'objet de la première d'entre elles, qui se rattache aussi plus étroitement au cas proposé, est formulé en termes généraux dans l'énoncé même de la cause : *si sola confessione cordis crimen possit deleri ;* mais quand il aborde la troisième question soulevée par le cas, l'auteur la formule en termes un peu différents : *utrum sola contricione cordis et secreta confessione absque oris confessione quisque possit Deo satisfacere* (6).

Deux solutions ont été données à cette question, la première est affirmative : *sunt enim qui dicunt quemlibet criminis veniam sine confessione facta Ecclesiae et sacerdotali iudicio posse pro-*

(1) Schmoll, *Die Busslehre der Frühscholastik*, p. 41. Munich, 1909.

(2) J. de Ghellinck, *La réviviscence des péchés pardonnés*, dans la *Nouvelle revue théologique*, 1909, t. XLI, p. 404 : Le même, *Théologie et droit canon au XIe et au XIIe siècle*, dans les *Études*, 1911, t. CXXIX, p. 487.

(3) *Gratien et la confession*, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, janvier 1912, p. 81-88.

(4) Nous citons d'après Friedberg, *Corpus iuris canonici, I. Gratiani Decretum*, p. 1159-90. La *Patrologie* de Migne donne le texte de Gratien au t. CLXXXVII, c. 1519-1563.

(5) Voici l'énoncé de la cause XXXIII : *Quidam vir maleficiis impeditus uxori suae debitum reddere non poterat. Alius interim clanculo eam corrupit : a viro suo separata corruptori suo publice nubit, crimen quod admiserat, corde tantum Deo confitetur, etc.*

(6) Friedberg, p. 1159.

Digitized by Google

mereri (1). A l'appui de cette thèse, Gratien avance une série d'autorités et de raisons, en les entrecoupant de plusieurs conclusions particulières, et précise, dans la conclusion générale, le rôle respectif de la contrition et de la confession (can. 1-37).

La seconde opinion : *alii e contrario testantur dicentes sine confessione oris et satisfactione operis neminem a peccato posse mundari si tempus satisfaciendi habuerit* (2), se trouve énoncée au canon 39. Elle s'appuie sur deux groupes de preuves, plus nombreuses celles-ci, suivis chacun d'une conclusion (can. 39-60, 61-89). Après la « détermination » des preuves adverses, vient une instance en faveur de la première opinion et sa réfutation (VII, 11, 4-8, VIII-III, 9-15) ; une conclusion générale met fin au débat.

Bien que la seconde opinion qui recule la rémission jusqu'après la confession, ait la préférence de Gratien, il n'ose pourtant pas trancher et laisse le soin de conclure au lecteur que la discussion a dû éclairer : *Quibus auctoritatibus vel rationum firmamentis utraque sententia satisfactionis et contricionis innitatur, in medium breviter exposuimus. Cui autem harum potius adhaerendum sit lectoris iudicio reservatur. Utraque enim fautores habet sapientes et religiosos viros* (3). Enfin, à l'appui de cette indécision, Gratien rapporte un canon du concile de Chalon-sur-Saône, qu'il attribue à Théodore de Cantorbéry.

* * *

Avant d'examiner en détail l'énoncé des deux opinions et l'argumentation avancée en leur faveur, arrêtons-nous un moment au sens de la conclusion. Elle nous avertit que nous devons trouver un écho de la controverse chez les théologiens de l'époque. Or, s'il en est un bon nombre qui défendaient la rémission par la contrition avant la confession, tout en inculquant l'obligation de soumettre les péchés au tribunal de la pénitence, tandis que d'autres reculaient la rémission jusqu'après la confession et l'accomplissement de la satisfaction, nous n'en trouvons pas un qui combatte l'obligation de la confession et dont l'autorité ait pu provoquer chez Gratien l'indécision que manifeste sa conclusion. C'est déjà un indice qu'il ne s'agit pas ici de deux opinions contraires : rémission par la contrition avec exclusion de l'obligation de la confession, d'une part ; nécessité, d'autre part, de se confesser et de satisfaire

(1) Friedberg, p. 1159.
(2) Friedberg, p. 1167, après le can. 37.
(3) Friedberg, p. 1189.

Digitized by Google

avant d'obtenir le pardon. Comment expliquer en effet que Gratien ait laissé de côté la position intermédiaire, la plus communément admise alors, qui attribue la rémission à l'action divine dans la contrition tout en maintenant l'obligation de la confession ?

L'examen des termes de la question proposée et des deux solutions en présence nous apporte d'autres indices dans le même sens, en attendant que l'étude de leurs arguments change ces indices en certitude.

La première expression de la question : *si sola confessione cordis crimen possit deleri*, laisse l'obligation de la confession en dehors de son champ et se tient sur le seul terrain de la rémission sans dire mot des obligations ultérieures.

A première vue, la seconde formule de la question : *utrum sola contricione et secreta satisfactione absque oris confessione quisque Deo possit satisfacere*, pourrait paraître exclure la nécessité de la confession. Toutefois, rapprochée d'autres textes contemporains, cette expression perd son sens exclusif. Dans la XVIIe distinction du quatrième livre des sentences, Pierre Lombard, d'ailleurs tributaire de Gratien (1), traite, outre la question de l'obligation de la confession (2), celle de la rémission par la contrition que doit suivre l'aveu des fautes. La dernière des deux questions s'y trouve formulée en termes à peu près identiques à ceux employés par Gratien, *primo enim quaeritur utrum absque satisfactione et oris confessione per solam cordis confessionem peccatum alicui dimittatur*. Même similitude dans l'énoncé des deux opinions en vogue : *Dicunt enim quidam sine confessione oris et satisfactione operis neminem a peccato mundari, si tempus illa faciendi habuerit. Alii vero dicunt ante oris confessionem et satisfactionem in cordis contricione peccata dimiti a Deo si tamen votum confitendi habeat*. Le Lombard, à l'encontre de Gratien, se prononce nettement en faveur de la thèse

(1) Cfr J. DE GHELLINCK, *Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques, ses sources et ses copistes*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1909, t. X, p. 290-302 ; 720-728. Les ressemblances entre cette partie de la XVIIe distinction du Lombard et la première distinction du « *de Paenitentia* » sont telles qu'elles ne laissent aucun doute sur la dépendance du Lombard vis-à-vis du « *Decretum* ».

(2) *Hic oritur quaestio multiplex : primo enim quaeritur utrum absque satisfactione et oris confessione, per solam cordis contricionem peccatum alicui dimittatur : secundo an alicui sufficiat confiteri Deo sine sacerdote ; tertio an laico fideli facta valeat confessio. In his etiam docti diversa sentire inveniuntur quia super his varia ac pene adversa tradidisse videntur doctores. Dicunt enim quidam sine confessione oris et satisfactione operis neminem a peccato mundari ; si tempus illa faciendi habuerit. Alii vero dicunt ante oris confessionem et satisfactionem in cordis contricione peccata dimiti a Deo si tamen votum confitendi habeat* ; PL, t. CXCII, c. 880.

Digitized by Google

qui fait coïncider le pardon avec la contrition : *sane dici potest quod sine confessione etc.* (1). Mais il formule tout différemment la question de l'obligation de la confession : *utrum sufficiat confiteri soli Deo, an oporteat confiteri sacerdoti* (2). Sa solution ne laisse aucun doute sur l'obligation : *indubitanter ostenditur oportere Deo primum et deinde sacerdoti offere confessionem ; nec aliter posse pervenire ad ingressum paradisi si adsit facultas* (3).

La première opinion du *De paenitentia*, dist. 1, est mentionnée en termes analogues chez Hugues de Saint-Victor (4) et chez Robert Pulleyn (5), sans qu'ils voient dans la suffisance de la contrition une négation du devoir de la confession.

Les termes *Deo satisfacere* qui se rencontrent dans la seconde formule de la question chez Gratien, fournissent un nouvel indice du sens restreint de la question. On retrouve cette expression dans la *Summa Sententiarum* (6) et dans les sentences de Roland Bandinelli (7), où elle ne vise que la rémission sans exclure la nécessité de la confession.

* * *

L'argumentation dont Gratien fait suivre l'énoncé des deux thèses nous permet de conclure avec certitude que c'était bien la question théorique du moment du pardon et non celle de la nécessité de la confession que le canoniste entendait traiter. L'équivalence des termes *sine* et *absque confessione* avec l'expression *ante confessionem* se dégagera nettement de l'analyse que nous nous proposons de faire de la distinction.

Les arguments en faveur de la première des deux thèses se composent d'autorités scripturaires et patristiques et de raisons théolo-

(1) PL, t. CXCII, c. 881.

(2) PL, t. CXCII, c. 881.

(3) *Ibid.*, c. 883. *Deo vis, o homo, confiteri quod nolens volens latere non poteris Ecclesiae Christi in qua peccasti satisfacere negligis. Ep.* 92, *ad fratres in provincia Gothorum*. PL, t. C, c. 337.

(4) *De Sacramentis*, l. II, p. XIV, c. 8 : *Quod autem in sola cordis contricione etiam ante confessionem oris peccata dimittantur... probare volunt*. PL, t. CLXXVI, p. 568.

(5) PL, t. CLXXXVI, c. 908, etc.; voir plus bas, quand il sera question de la position de Pulleyn.

(6) *Per veram cordis contricionem solvitur a caecitate mentis, sed tamen adhuc debitor est donec satisfaciat Ecclesiae*. PL, t. CLXXVI, c. 148. Rapprochez de cette remarque la distinction qu'établit déja Alcuin.

(7) *Peccando enim, Deum et Ecclesiam offendimus... et sicut duos offendimus, et duobus satisfacere debemus : Deo per cordis contricionem, Ecclesiae per oris confessionem*. Gietl, *Die Sentenzen Rolands*, p. 249.

Digitized by Google

giques. Nous ne nous arrêterons pas à discuter la valeur intrinsèque de ces autorités ; il nous suffit dans la question exégétique qui nous occupe, de déterminer le sens qu'elles prenaient aux yeux de Gratien, ou mieux, à ceux des théologiens dont il s'est fait l'écho.

Outre deux citations de saint Ambroise, nous rencontrons dans les cinq premiers canons les psaumes L, 19 et XXXI, 5. Un commentaire que Gratien attribue à saint Augustin, mais qui est en partie emprunté à Cassiodore, souligne la portée du dernier texte. ***Magna pietas Dei est ut ad solam promissionem peccata deleverit. Nondum pronunciat ore et Deus iam audit in corde*** (1). ***Votum pro opere reputatur.*** Le principe énoncé dans la dernière proposition est prouvé par une longue liste de textes juridiques (can. 6-30), tendant à démontrer que c'est l'acte de volonté interne plutôt que son exécution externe qui fonde l'imputation. L'application de ce principe général au cas concret qui forme l'objet du litige aboutit à la conclusion : ***Voluntas remuneratur, non opus ; voluntas autem in cordis contricione est, opus vero in oris confessione... Luce clarius constat cordis contricione, non oris confessione, peccata dimitti.*** Ce serait certes dépasser l'application du principe général : *votum pro opere reputatur,* que d'en conclure la négation de l'obligation de la confession. Sinon, comment se refuser à une conséquence bien éloignée de l'esprit de Gratien et des théologiens de son temps : l'inutilité et l'indifférence des œuvres extérieures. L'argumentation n'a d'autre valeur que celle d'un argument *a pari.* Si la simple tentative, sans perpétration, du délit, est punissable, il en faut conclure que de même la volonté du bien est la base du mérite et que, dans le cas présent, la rémission coïncide avec la contrition, sans attendre l'accomplissement de la confession. Donner une plus grande

(1) Le commentaire n'oppose pas la confession faite à Dieu à la confession sacramentelle, mais souligne le moment de la rémission. Il est intéressant de rapprocher de ce commentaire celui qu'en donnent, au dire de Hugues de Saint-Victor et de Pierre Lombard, les adversaires de la confession. Tout le poids y porte sur le « *Deo* » : *si dicis, ecce dico peccatum meum sed Deo, non homini, scripturam sequor. Illa mihi dicit ut Deo confitear peccatum meum non ad hominem* (*de Sacr.*, l. II, p. 14 c. 1. PL, t. CLXXVI, 551 B). Par contre, le commentaire du même texte (ps. XXXI, 5), présenté par d'autres adversaires, qui tout en admettant l'obligation de la confession contestent sa nécessité préalable à la rémission, ne porte pas sur le mot *Deo*, mais, à en juger par la réponse que lui fait Hugues, uniquement sur la précession de la rémission (PL, t. CLXXVI, c. 665 A). Pierre Lombard cite lui aussi à deux reprises le ps. XXXI, 5. Une première fois, quand il traite de la rémission par la contrition, le texte est accompagné du commentaire que nous trouvons chez Gratien ; au contraire, quand il s'agit de l'obligation de la confession sacramentelle, c'est le mot *Deo* qui est mis en relief (PL, t. CXCII, c. 880 et c. 881).

Digitized by Google

portée au *dictum* de Gratien serait dépasser même les positions des rares adversaires de la confession qui, à cette époque, tout en contestant sa stricte obligation, ne niaient pas son utilité. Les conclusions ultérieures viendront préciser le sens du *dictum* précédent.

Nous passons deux citations de Pomerius (1), que Gratien n'interprète pas en cet endroit, pour en venir au texte d'Ézéchiel XXXIII, 12, *in quacumque hora peccator fuerit conversus et ingemuerit*, etc. (2). On pourrait l'appeler le texte classique de la controverse pénitentielle au XIIe siècle ; il est cité à satiété par tous les auteurs qui ont traité du rôle de la confession (3). Le commentaire de Joël XI, 13, *ostendens in contricione cordis non in confessione oris quae pars est exterioris satisfactionis peccata dimitti*, met en relief l'objet de la discussion : le moment de la rémission ; il fait sa place à la confession dans le processus de la rémission. C'est cette même notion de temps qui se trouve en vedette dans le *dictum* suivant (can. 34) : *mox suae conversionis fructum meretur* (4). La restriction du sens de l'expression *sine confessione* se trahit surtout dans les commentaires de la guérison des lépreux et de la résurrection de Lazare, où elle est employée comme l'équivalent de *ante confessionem*. Relevons quelques traits de ces commentaires : les lépreux du ch. XVII, 11-19, de saint Luc reçoivent l'ordre de se présenter aux prêtres, mais sont guéris en route : c'est là un symbole de la guérison du pécheur, qui se voit délivré de cette lèpre morale avant d'avoir fait l'aveu de sa faute, tout en restant obligé de se présenter au tribunal de la pénitence (5). La résurrection de Lazare s'opère à la parole du Sauveur dans le tombeau même (6) : le péché est donc remis avant la confession, que la sortie du tombeau symbolise chez les commentateurs antérieurs et contemporains.

(1) FRIEDBERG, p. 1165.

(2) FRIEDBERG, p. 1165.

(3) Par exemple : saint Anselme, Brunon de Segni, Godefroid Babio, Godefroid de Weingarten, Abélard, Hugues de Saint-Victor, l'auteur de la *Summa sententiarum*. Pierre Lombard, etc.

(4) FRIEDBERG, p. 1165. *Si autem cor nostrum undique a malo ad Deum vertitur, mox suae conversionis fructum meretur, ut Deus ab ira sua ad misericordiam conversus, peccati praestet indulgentiam cuius primo praeparabat vindictam. Unde datur intelligi quod etiam ore tacente veniam consequi possimus.*

(5) *Hinc etiam leprosi illi quibus Dominus praecepit ut ostenderent se sacerdotibus, in itinere antequam ad sacerdotes venirent, mundati sunt. Ex quo facto nimirum. datur intelligi quod ante quam sacerdotibus ora nostra ostendamus, id est peccata confiteamur, a lepra peccati mundamur.*

(6) *Hinc Lazarus vivus e monumento prodiit, non prius de monumento est eductus et postea a Domino suscitatus, sed... in sepulchro revixit et foras vivus prodiit.* (FRIEDBERG, p. 1166.)

Digitized by Google

Guéri par le seul attouchement du Sauveur, le lépreux du chap. VIII, 2-4, de saint Mathieu, n'en est pas moins tenu à présenter au prêtre l'offrande légale. L'attouchement de Jésus est le regard de la miséricorde divine qui éclaire et touche l'âme ; la présentation au prêtre est l'emblème de la confession, et l'offrande légale représente la satisfaction imposée par l'Église (1). Loin d'insinuer l'omission de la confession, tous ces commentaires en supposent l'obligation. Il en est de même dans la raison théologique que les défenseurs de la première opinion tirent d'une interprétation quelque peu fantaisiste des ps. LXXVII, 11 et VI, 2, 5, 6, et du chap. XVII, 26, de l'Ecclésiastique (2). Cette considération est répétée à propos d'un commentaire du ps. LXX par saint Augustin (3).

Enfin, au can. 36, un *dictum* de Gratien présente dans une même phrase l'emploi indifférent des deux expressions *sine confessione* et *ante confessionem* : *cum ergo ante confessionem, ut probatum est, sumus ressuscitati per gratiam et filii lucis facti, evidentissime apparet quod sola cordis contricione sine confessione oris peccatum dimittitur* (4). La confession ne devient-elle pas un acte de surérogation, auquel nul n'est tenu? Loin de là, elle garde toute son obligation : *Fit itaque confessio ad ostensionem veniae, et sicut circumcisio data est Abrahae in signum iustitiae non in causam iustificationis, sic confessio sacerdoti affertur in signum veniae acceptae, non in causam remissionis accipiendae* (5). Quelque inexacte que soit cette conception du sacrement de la pénitence, la confession y demeure obligatoire, comme la circoncision était obligatoire pour les Juifs sous la loi ancienne.

* * *

(1) *Hinc etiam ut Dominus ostenderet quod non sacerdotali iudicio sed largitate divinae gratiae peccator emundatur, leprosum tangendo mundavit et* postea *sacerdoti sacrificium ex lege offerri* iussit. *Leprosus enim tangitur cum respectu divinae pietatis mens peccatoris illustrata compungitur... Leprosus semetipsum sacerdoti repraesentat dum peccatum suum sacerdoti paenitens confitetur ; sacrificium ex lege offert, dum satisfactionem Ecclesiae iudicio sibi impositam factis exsequitur. Sed antequam ad sacerdotem perveniat, emundatur, dum per contricionem cordis ante confessionem oris, peccati venia indulgetur.* (Friedberg, p. 1166).

(2) *Patet quod antequam quisque confiteatur peccatum, a reatu suae praevaricationis quo aeterna sibi debebantur supplicia, per gratiam internae compunctionis absolvitur. Si antequam quisque confiteatur, a Domino ressuscitatur et ressuscitatus vivit, dum confitetur, vel post resurrectionem iterum mortuus est et confitetur. Sed sicut antequam ressuscitaretur mortuus confiteri non poterat, sic post resurectionem mortuus confiteri non valet. Restat ergo ut ressuscitatus vivat dum peccatum confitetur* (Friedberg, p. 1166).

(3) Friedberg, p. 1166.

(4) Friedbeeg, p. 1167.

(5) Friedberg, p. 1167.

Digitized by Google

L'énoncé et la discussion de la seconde opinion que rapporte Gratien (c. 38-89) peuvent nous servir de contre-épreuve pour déterminer le sens de *sine confessione*. L'objet de toute cette discussion est de prouver qu'il n'est point de rémission avant la confession, et non pas simplement que la confession est obligatoire. Par suite, *sine confessione* s'entend toujours dans le sens de *ante confessionem*.

Cette seconde opinion se formule : *Alii e contrario testantur, dicentes sine confessione et satisfactione, neminem a peccato posse mundari, si tempus satisfaciendi habueri(n)t* (1).

Gratien n'avait trouvé que peu d'autorités patristiques à citer en faveur de la première opinion ; en revanche, il en apporte un grand nombre pour étayer la seconde, qui a manifestement ses préférences. L'argumentation est divisée en deux parties, terminées chacune par un long *dictum* de Gratien. La première va du canon 38 au canon 60. Presque exclusivement patristique, elle comprend plusieurs citations qui n'ont guère de rapport avec la question débattue (2) ; on y traite entre autres des péchés irrémissibles.

Le *dictum* qui termine cette partie se divise en trois sections séparées par de brèves conclusions. La première (IVᵃ pars, au début) reprend et résume les autorités : *Ex his itaque apparet sine confessione oris et satisfactione operis peccatum non remitti. Nam si necesse est ut iniquitates nostras dicamus ut postea iustificemur, si nemo potest iustificari a peccato nisi antea confessus fuerit, si confessio caelum aperit, veniam acquirit.., si solis sacerdotibus ligandi atque solvendi potestas tradita est, si nullus veniam accipit nisi Ecclesiae supplicationibus ipsam impetrare contendat : concluditur ergo quod nullus ante confessionem oris et satisfactionem operis peccati abolet culpam* (3).

Dans la 2ᵉ section (IVᵃ pars, 1 et 2), une série d'exemples tirés de l'ancien testament (Adam, Ève, Caïn, les rois qui avaient inconsciemment offensé Abraham, la législation ancienne sur la lèpre, Saül calmé par le jeu de David, le péché et le pardon (4) de David) aboutit à la conclusion : *Quorum exemplis evidenter ostenditur,*

(1) Friedberg, p. 1167.

(2) Il faut noter en outre que seuls les canons 38, 39, 40, 41, 42, 44 sont repris dans le *dictum* qui termine cette première argumentation. Le dernier *dictum* de la première distinction renferme une allusion aux canons 49 et 51. Ce phénomène s'explique par le genre compilatoire de l'œuvre et la diversité des sources auxquelles Gratien a puisé.

(3) Friedberg, p. 1175.

(4) *Non ante audivit a propheta : transtulit... quam ipsum peccatum confiteretur.*

Digitized by Google

quod nullus a Deo consequitur veniam nisi primum satisfecerit sibi per paenitentiam (1).

Un nouveau choix d'exemples (pars IIIa — pars Va) empruntés à l'Écriture, qui forme la 3e section, converge vers le même but : démontrer la nécessité de la confession préalable à la rémission. D'où la conclusion : *Quibus nimirum exemplis evidentissime datur intellegi quod ille quem gravioris culpae macula inficit, nisi confessione proprii oris vel Ecclesiae intercessione suffragante* (2), *sanari non poterit.* Enfin, quelques lignes plus bas, la conclusion générale du *dictum : ex his omnibus facile monstratur, sine confessione nullum veniam posse promereri* (3).

Il n'y aurait pas grand profit, pour le but que nous nous proposons, à nous arrêter au dénombrement des autorités patristiques, d'un contenu d'ailleurs très varié, qui constituent la seconde partie de l'argumentation de Gratien (can. 61-86). On n'en peut tirer aucun argument ni pour ni contre la position que nous défendons. Elles énoncent les conditions générales de la pénitence. Dans le *dictum* qui la clôture, après avoir renouvelé sa conclusion : *his auctoritatibus asseritur neminem sine paenitentia et confessione propriae vocis a peccato posse mundari*, le canoniste s'efforce de *déterminer* dans un sens favorable à sa position les autorités invoquées par l'adversaire (can. 1-38). Saint Pierre (can. 1) ne devait pas se soumettre à une satisfaction spéciale. L'aveu de ses larmes, sa triple confession d'amour du Christ et la consécration d'une vie entière au service de Dieu étaient une satisfaction suffisante (4). C'est le rôle de la satisfaction que Gratien met surtout en relief ; il le souligne encore, dans son interprétation, d'une autorité de saint Léon qui n'a pas été citée dans la première partie de la distinction (5). Les textes de saint Jean Chrysostome et de Pomerius (can. 31, 32) ne visent, dit-il, que

(1) Friedberg, p. 1175.

(2) Allusion à la forme déprécative de l'absolution, cfr Morin, *De paenitentia*, l. VIII, c. 11. *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, p. 244-252 ; A. M. Koeniger, *Burchard I von Worms...*, p. 140. Munich, 1905.

(3) Friedberg, p. 1176.

(4) *Non ergo necessaria sibi erat certa satisfactio peccati, cuius totum vitae tempus oboedientiae impendebatur sui conditoris.*

(5) L'*Epitome theologiae* d'Abélard porte un texte de saint Léon qui répond à cette remarque : *Quod vero Petrus non confessus fuerit ex auctoritate habemus ; ait enim Leo papa : lacrymas Petri legi, confessionem non invenio. Delent ergo lacrymae peccata quae pudor est confiteri* (PL, t. CLXXVIII, c. 1757). La « *détermination* » convient tout aussi bien à la citation de saint Ambroise, au can. 1 de la distinction. A l'endroit indiqué, l'*Epitome* porte aussi un texte de saint Ambroise : *Et Ambrosius hoc idem modo ibi de sacramentis confirmat.*

Digitized by Google

la pénitence publique. Les « déterminations » des textes de l'Écriture n'offrent que peu d'intérêt ; aussi les passons-nous sous silence. Quant aux symboles de la guérison des lépreux et de la résurrection de Lazare (can. 34), *ad contricionem cordis non ad veniam remissionis referenda sunt. Obstinatio animi et confessionis contemtus quaedam animi mors, est impietatis et lepra superbiae a qua quisque reviviscit dum sibi per gratiam dolor delicti et votum confessionis inspiratur* (1). Cette dernière expression suppose que l'adversaire que Gratien a en vue admet la nécessité de la confession au moins *in voto*.

Les raisons apportées dans les canons 34, 35 et 37 (illumination, habitation du Saint Esprit, etc.) reçoivent une interprétation analogue : *ut haec omnia quisque dicatur assecutus ex cordis contricione quam habet, non ex plenaria peccati remissione quam nondum invenit. Sicut enim in baptismo remittitur peccatum et eius paena reservatur, sic per contricionem cordis quisque a Deo ressuscitari dicitur licet adhuc reatu peccati teneatur* (2). Gratien semble considérer la rémission à la façon d'une réhabilitation judiciaire, et se rapproche de la conception qu'en avait Hugues de Saint-Victor. Il conclut toute la discussion où il s'est attaché à démontrer, non la simple obligation, mais la nécessité préalable de la confession, par les mots : *non... ergo... sine confessione oris et satisfactione operis aliquis probatur a peccato mundari*, et trahit de la sorte une fois encore l'équivalence des deux expressions *sine confessione* et *ante confessionem*.

Les adversaires ne se rangent pourtant pas à ces déterminations ;

(1) Friedberg, p. 1185.

(2) Qu'entend au juste Gratien par le *reatus peccati ?* Le parallèle avec l'action rémissive du baptême et la description que le canoniste donne de l'action de la contrition (*obstinatio animi*, etc., détermination des can. 34, 35, 37), font croire qu'il entend par ces mots l'*obligatio paenae aeternae*. Le baptême efface le péché originel et remet la peine éternelle tout en laissant la peine temporelle, la contrition retablit l'amitié entre Dieu et le pécheur qui demeure encore sous le coup de la peine éternelle. Tandis que pour les tenants de la première opinion, le rétablissement de cette amitié entraîne la rémission de la dette éternelle, Gratien sépare ces deux effets et n'attribue que le premier à la contrition. Rapprochez de ce texte, le canon 34 : *si... nemo autem vivit aeternae gehennae filius et perpetua damnatione dignus, patet quod antequam quisque confiteatur peccatum, a reatu suae praevaricationis quo aeterna sibi debebantur supplicia, per gratiam internae compunctionis absolvitur*. Il semble que c'est là le point en litige. Le mot *reatus* serait employé avec sa véritable signification à l'encontre de l'usage courant de la latinité mediévale ; cfr Ducange, *Glossarium*. Qu'on compare ce passage et les phrases qui le précèdent, avec Hugues de Saint-Victor, *De sacram.*, l. II, p. 14, c. 8 (PL, t. CLXXVI, 565, et surtout 568 A) : la distinction entre *impietas peccati* et *peccatum, id est debitum aeternae damnationis*. La *Summa sententiarum*, VI, c. 11, ibid, 148, tout en adoptant la solution générale du *De sacramentis*, appelle le *debitum futurae damnationis poena peccati*.

Digitized by Google

dans une instance (VII pars, II, 4-8) ils repoussent l'interprétation donnée aux citations de saint Jean Chrysostome et de Pomerius et écartent à l'avance d'autres autorités qu'on pourrait leur opposer : ce sont ou de simples exhortations, tel le texte de saint Jacques (V, 16), ou si elles sont impératives, elles ne visent que la nécessité de la contrition et d'une satisfaction intérieure (1). Ils se défendent surtout d'admettre, à l'encontre d'un texte de saint Augustin (2), une rémission que n'accompagne pas la satisfaction. *Nullus enim asseritur a peccato mundari nisi peccati passus fuerit paenam. Sed aliud est peccatum sacerdoti confiteri et eius arbitrio de peccato satisfacere, atque aliud Deo corde confiteri et secreta satisfactione peccatum in se ipso punire* (3). Toutefois dans le cas de faute publique, la confession et la satisfaction officielle doivent précéder la rémission : *publica noxa, ut Augustinus, publico eget remedio.*

Placée en dehors de son contexte, la finale de l'instance : *Praemissis itaque auctoritatibus, pro manifestis criminibus, manifesta probatur offerenda satisfactio et oris confessio. Latentia vero peccata, non probantur sacerdoti necessario confitenda et eius abritrio expianda* (4), semblerait certes nier l'obligation de la confession. Comme ce n'est point une position nouvelle, mais une instance en faveur de la première opinion mentionnée par Gratien, où l'obligation de la confession n'est pas mise en cause, la saine critique demande qu'on interprète ce texte en fonction de cette première opinion. Ici encore, ce n'est donc pas la nécessité absolue de la confession qui est contestée, mais, seulement, l'obligation d'un aveu préalable à la rémission.

Dans la réponse à cette instance, Gratien souligne l'importance et la nécessité de la contrition et accorde qu'il y a une distinction à faire entre la réconciliation des péchés publics et celle des péchés cachés (VIII pars, III, 9) ; aux uns il faut une expiation publique, tandis qu'il suffit pour les autres d'une satisfaction secrète.

(1) Cfr Huguccio, Ms. de Bamberg, P. II, 28, fol. 393r, [1] : *Similiter est satisfactio interior et est exterior ; interior est dolor et amaritudo animae, sine tali satisfactione peccatum non dimittitur adulto nec discreto. Exterior est ieiunium, datio eleemosynae, psalmodia, orationes et huiusmodi : sine hac satisfactione dimittitur peccatum.* La pénitence intérieure dans Gratien me semble plus compréhensive que la définition qu'en donne Huguccio. Elle s'oppose directement à la satisfaction officielle.

(2) Cité au can. 42, Friedberg, p. 1168 : *Nullus debitae gravioris paenae accipit veniam nisi qualemcunque etsi longe minorem quam debeat solverit paenam.*

(3) Cfr Godefroid Babio, PL, t. CLXXI, 347 A : *Quid satisfactio nisi praecedat confessio ? prius dimitte culpam antequam quaeras veniam et sustineas satisfactionem :* cfr 484 D, 485 A. *Summa Sententiarum, VI,* c. 11 : *non enim ad arbitrium suum, sed iuxta arbitrium sacerdotis satisfacere debet.* PL, t. CLXXVI, 148 B.

(4) Friedberg, p. 1186.

Digitized by Google

Ces concessions n'entament pourtant pas la nécessité de la confession comme condition préalable à la rémission. Quoi qu'on puisse dire, les autorités de saint Léon, de saint Augustin et de saint Ambroise, citées repectivement dans les canons 49, 44 et 51, gardent toute leur valeur et sont inconciliables avec la position adverse qui fait coïncider le pardon avec la contrition. Le rappel du canon 51 pourrait donner lieu à une équivoque et faire croire que l'opinion que Gratien réfute rejetait toute obligation de la confession : comment, dit le canoniste, concilier la prétention du pécheur à fixer lui-même la mesure de satisfaction, avec le pouvoir des clefs réservé aux seuls prêtres (1)? Qu'on veuille remarquer qu'il ne s'agit ici que du pouvoir de fixer la satisfaction légitime. Les deux thèses adverses partent d'un principe commun : point de pardon sans satisfaction préalable. Cette satisfaction nécessaire est-elle la satisfaction choisie de sa propre autorité par le pécheur, comme le prétendent les tenants de la première opinion, ou bien la satisfaction imposée par le prêtre est-elle la seule valable? Au sentiment de Gratien, c'est la seconde qui doit précéder la rémission, sous peine de rendre illusoire le pouvoir des clefs. Il ne reproche donc pas à ses adversaires de battre en brèche le pouvoir des clefs parce qu'ils nient l'obligation de la confession et de la satisfaction officielle, mais parce qu'ils n'exigent pas cette dernière préalablement à la rémission.

Un commentaire du *Lévitique*, XXV, 10, nous montre que Gratien n'a rien retranché de la rigueur de ses positions et que c'est bien la nécessité de la confession préalablement à la rémission qu'il reproche à ses adversaires de contester (pars III, 13) : point de pardon complet avant l'entier accomplissement de la seule satisfaction valable, celle que le prêtre détermine et impose (2). Pareille détermination n'étant possible que si la confession précède, partant, point de rémission possible sans confession préalable. Avant d'énoncer la conclusion indécise que nous avons signalée plus haut, Gratien cite encore un long extrait du *De vera et falsa paenitentia*, qui énumère les qualités de la pénitence fructueuse et exalte les avantages de la confession et du pouvoir sacerdotal; vient ensuite un passage

(1) Friedberg, p. 1186.

(2) *Non enim, sicut Hesychius ait, super eumdem locum, statim post definitam paenitentiam quisque a peccato plene mundatur. Cum ergo, ut ex praemissis colligitur, tempora paenitentiae arbitrio sacerdotis definiantur, evidentissime apparet sine confessione propriae vocis, peccata non dimitti. Quis enim tempora paenitentiae alicui praefigat, nisi primum peccata sua sibi manifestare curaverit?* Friedberg, p. 1187.

Digitized by Google

de la lettre de saint Léon aux évêques de Campanie sur la confession secrète. Ni l'une ni l'autre de ces citations ne jette un jour nouveau sur la question. Dans la conclusion, les termes par lesquels Gratien caractérise les deux opinions, *utraque sententia satisfactionis et contricionis*, semblent mettre en lumière l'objet précis de la controverse : la nécessité, non pas seulement de la confession, mais aussi de la satisfaction officielle, la seule valable aux yeux des partisans de la seconde opinion, comme condition préalable à la rémission.

Pour justifier l'indécision de sa conclusion, Gratien cite, en l'attribuant à Théodore de Cantorbéry, une version retouchée du canon 33 du concile tenu en 813 à Chalon-sur-Saône par les évêques et les abbés de la Lyonnaise. La portée du texte primitif demande un moment l'attention (1). Le concile ne s'est pas trouvé aux prises avec des controverses dogmatiques, car tous ses décrets visent la réforme d'abus qui s'étaient glissés parmi le clergé et les fidèles. Traitant de la pénitence, il insiste sur l'obligation de la confession intégrale tant des péchés de pensée que des péchés d'action : *sed et hoc emendatione indigere perspeximus quod quidam, dum confitentur peccata sua sacerdotibus, non plene id faciunt* (can. 32) (2). Les pasteurs ont le devoir de veiller à ce qu'un examen sérieux d'après l'ordre des huit péchés principaux garantisse cette intégrité. Au canon 45, le concile inculque l'obligation de la confession au pasteur de la paroisse (3). Le canon 33 ne peut donc trahir une indécision au sujet d'un devoir si nettement affirmé.

Le canon 33 écarte deux opinions erronées. L'emploi du terme *quidam* nous avertit de l'inexactitude de ces deux opinions : car c'est le terme que le concile emploie pour désigner les gens à éclairer ou à redresser (cfr can. 27-32). La place du canon dans la partie du concile qui s'occupe de la réforme des laïques nous signifie qu'il s'agit d'erreurs répandues surtout chez les simples

(1) *Quidam Deo solummodo confiteri debere dicunt peccata ; quidam vero sacerdotibus confitenda esse percensent ; quod utrumque non sine magno fructu intra sanctam fit ecclesiam, ita dumtaxat ut et Deo qui remissor est peccatorum, confiteamur peccata nostra et cum David dicamus : Delictum meum cognitum tibi feci, et iniusticiam non abscondi. Dixi, confitebor adversum me iniusticias meas Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei, et secundum apostoli institutionem confiteamur alterutrum peccata nostra et oremus pro invicem, ut salvemur. Confessio itaque, quae Deo fit, purgat peccata. Ea vero quae sacerdoti fit, docet qualiter ipsa purgentur peccata. Deus namque salutis et sanitatis auctor et largitor plerumque hanc praebet sua potentiae invisibili administratione, plerumque medicorum operatione* (MGH, Legum sectio III, *Concilia*, t. II, p. 1, éd. A. Werminghoff, p. 280).

(2) *Ibid.*, p. 279.

(3) *Ibid.*, p. 282-283.

Digitized by Google

fidèles (1). Les uns déclarent qu'il suffit de se confesser à Dieu sans l'intervention du prêtre, tandis que d'autres ont dû, en défendant l'obligation de la confession sacramentelle, en arriver à déprécier la valeur de la contrition et de l'aveu fait devant Dieu seul, en dehors du sacrement. Le concile redressa l'erreur des premiers et l'exagération des seconds en déclarant que les deux exercices se pratiquent dans l'Église et que tous deux sont nécessaires. La contrition purifie l'âme, et la confession montre comment s'expient les fautes. La rémission s'opère tantôt par l'action invisible de la grâce dans la contrition, tantôt elle attend l'intervention du prêtre. On retrouve des traces de ce double écart chez les fidèles de l'époque dans Alcuin, qui se voit obligé de démontrer la nécessité de la confession à des laïques récalcitrants d'Aquitaine (2), et chez Jonas d'Orléans, qui s'efforce d'inculquer, dans le *De institutione laicali* (3), la valeur et la nécessité de l'acte de contrition en dehors de la confession sacramentelle.

Placé hors de son contexte, le canon était exposé à être mal compris ; aussi voyons-nous qu'on s'est efforcé d'écarter par des gloses les équivoques qu'il aurait pu faire surgir. Les *quidam* ne sont plus des fidèles de la Lyonnaise, mais les Grecs, d'une part, gens peu considérés en Occident et dépositaires de toutes les erreurs, qui partant ont dû nier l'obligation de la confession sacramentelle ; d'autre part, non plus des défenseurs un peu inconsidérés de la confession, mais toute ou presque toute l'Église catholique. Au lieu de deux excès que l'Église ramenait à la moyenne de la vérité, on n'a plus qu'une erreur et la doctrine de l'Église. Cette première inexactitude d'interprétation a entraîné d'autres gloses : *ita dumtaxat ut et Deo... et secundum institutionem apostoli* est devenu : *ita dumtaxat ut Deo... sed tamen apostoli institutio nobis sequenda est...* La confession faite à Dieu est restreinte aux péchés véniels : *quod est perfectorum... quod est iustorum.* Ces restrictions enlèvent leur portée à la finale du canon, qui tantôt fait coïncider le pardon

(1) *Ibid.*, p. 279.

(2) *Ep.* XCII, *Ad fratres in provincia Gothorum*, PL, t. CCCXXXVII.

(3) Au ch. 14, il insiste sur le devoir de la prière et de la confession faite à Dieu en dehors même des lieux du culte. Le ch. 15 : *Quod confessio peccatorum, excepta ea quae sacerdotibus ad consilium accipiendum Deumque placandum fit, Deo in oratione sit facienda*, est une exhortation à la confession faite à Dieu en dehors du sacrement : *Quamquam autem peccata sua quispiam sacerdoti confiteatur et ad eius consilium tempora paenitentiae peragat, in oratione tamen Deo quem sibi peccando iratum fecit, peccata sua confiteri et ab eo contrito corde et lacrymosis suspiriis veniam sibi deposcere debet.* En faveur de cette pratique, il cite, entre autres textes de l'Écriture, le ps. XXXI, 5, et après un nouvel appel à la confession à Dieu, il termine en esquissant une preuve de la confession sacramentelle (PL, t. CVI, c. 149-152).

Digitized by Google

avec la contrition, tantôt la recule jusqu'après l'absolution (1). La plupart de ces gloses s'étaient déjà glissées dans le canon tel qu'il est parvenu à Burchard de Worms (2). *Ut et Deo* avait été conservé, mais comme il n'avait plus son correspondant par suite de la rupture de la symétrie de la phrase, il devait disparaître à son tour. Grâce à ces interpolations, le canon, en dehors de tout contexte, ne laissait subsister aucun doute sur l'obligation de la confession sacramentelle; point d'hésitation possible entre une erreur patronnée par des Grecs (3), et le sentiment unanime de l'Église.

L'indécision que Gratien a cru voir dans ce canon doit donc porter sur un point autre que l'obligation de la confession, et n'a pu se trahir que dans la finale du canon. Seule, celle-ci s'harmonise par son indécision avec l'indécision de la conclusion de Gratien, et cette indécision ne porte que sur le moment de la rémission et sur le rôle respectif de la contrition et de la confession (4).

* * *

(1) *Unde Theodorus cantuariensis archiepiscopus ait in penitenciali suo : Quidam Deo sollummodo confiteri debere peccata dicunt, ut Greci. Quidam vero sacerdotibus confitenda esse percensent, ut (fere) tota sancta Ecclesia. Quod utrumque non sine fructu intra sanctam fit Ecclesiam ita dumtaxat ut Deo, qui remissor est, peccata nostra confiteamur, et hoc perfectorum est, ut cum David dicamus : delictum meum cognitum tibi feci et iniusticiam meam non abscondi : Dixi confitebor adversum me iniusticiam meam Domino et tu remisisti impietatem peccati mei. Sed tamen apostoli institutio nobis sequenda est ut confiteamur alterutrum peccata nostra et oremus pro invicem ut salvemur. Confessio itaque que soli Deo fit, que est iustorum, purgat peccata. Ea vero quae sacerdoti fit, docet qualiter ipsa purgentur peccata. Deus namque salutis et sanctitatis auctor et largitor plerumque prebet hanc suae penitenciae medicinam invisibili administratione, plerumque medicorum operatione.* FRIEDBERG, p. 1188.

(2) Les capitulaires de THÉODULPHE D'ORLÉANS donnent la leçon du concile. BURCHARD, *Décret*, XIX, 145, et YVES DE CHARTRES, *Décret*, XV, 155, présentent le texte de GRATIEN, sauf quelques variantes de peu d'importance : omission de *fere : ut fere tota sancta... potentiae administrationem*, au lieu de *paenitentiae*. Les meilleurs manuscrits du *Decretum* de BURCHARD, entre autres ceux de la Bibl. vatic. lat. 1355 et de Fribourg, Br. VII, fol. 28 $^{r2-v1}$, portent les mêmes interpolations. Ces gloses ne sont donc pas de Gratien, comme le P. HUGUENY semblait porté à le croire (*Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. VI, 1912, p. 82, n. 3). Pertz incline à regarder le ms. de la Vaticane comme l'archétype et dit que les corrections qu'il porte sont peut-être de la main de Burchard (*Neues Archiv.*, t. XV, p. 226; cfr A. HAUCK, *Der Liber Decretorum Burchards von Worms*, dans les *Sitzungsberichte... der kgl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, phil. hist. Klasse, 1894, t. XLVI, p. 69).

(3) Cfr ABÉLARD, *Sunt qui soli Deo confitendum arbitrantur, quod nonnulli Graecis imponunt* (*Ethica*, PL, t. CLXXVIII, c. 668, C-D).

(4) La citation du pseudo-canon de Théodore embarrassait déjà HUGUCCIO. Dans son commentaire du *De paenitentia*, au mot *Quidam*, il dit : *in hoc canone non dicitur id*

Digitized by Google

Notre conclusion, qui se dégage de la seule analyse de l'œuvre de Gratien, s'appuie d'autre part sur les interprétations qu'ont données du *De Paenitentia* les premiers glossateurs du Décret et sur l'étude des théologiens de l'époque. Presque contemporains de Gratien et mêlés aux controverses théologiques du temps, les premiers glossateurs étaient mieux que personne à même de déterminer le sens des expressions alors en usage. Quant aux théologiens, la conclusion de Gratien nous avertit que nous devons retrouver chez eux l'écho des deux opinions mises en présence et des arguments apportés en leur faveur. L'identité des arguments invoqués et la similitude dans leur exposé nous permettra d'identifier les partisans de la rémission par la contrition avant même que le pénitent se soit confessé et ait achevé sa pénitence.

Un examen même superficiel des glossateurs, nous convainc du peu d'importance qu'ils ont attachée à la discussion si longue et si pénible de Gratien. Loin de se dépenser à commenter les longues listes d'autorités, ils se contentent d'une courte mention de leur propre solution sans censure aucune de l'opinion adverse, et cela plutôt par acquit de conscience, semble-t-il, que par l'intérêt qu'ils ont porté à la question. Pareille indifférence serait pour le

ad quod Gratianus illud inducit, set videtur hic canon aliam determinare questionem scilicet an sufficiat confiteri peccatum soli Deo, an oporteat confiteri et sacerdoti vel laico si sacerdos deest. Et videtur dicere Theodorus quod Greci dicunt sufficere confiteri peccata soli Deo. Tota alia ecclesia dicit peccata primo esse confitenda Deo et postea sacerdotibus. Huguccio se demande ensuite comment Gratien a été amené à citer ce canon. La question en litige dans sa première distinction serait-elle l'obligation de la confession, que les tenants de la première opinion contesteraient et que la seconde opinion affirme? Ce serait bien étrange, vu que Gratien ne trahit nulle part un sens pareil et que rien dans son argumentation n'autorise une telle interprétation. D'ailleurs les auteurs qui défendent la thèse de la rémission par la contrition sont unanimes à affirmer la nécessité de la confession sacramentelle. *Qualiter ergo Gratianus inducit hunc canonem ? Forte Gratianus intellexerat questionem hactenus tractatam, quasi ita in contritione cordis dimittuntur peccata quod nullo modo postea sit necesse ut sequatur oris confessio vel operis satisfactio et ita sufficit secundum illos confiteri peccata soli Deo sine sacerdote. Item in contritione cordis, sine oris confessione et operis satisfactione, non dimittuntur peccata et ita secundum istos non sufficit confiteri soli Deo, sed oportet etiam confiteri sacerdoti vel laico vel alii proximo si sacerdos deest. Sed si Gratianus sic intellexit, mirum est quod ita latuit et quod talem intellectum non explicuit alicubi, sed nec talem intellectum in auctoritate invenimus : sed omnes qui dicunt peccata dimitti in sola cordis contritione dicunt necesse esse ut postea penitens confiteatur ecclesie et satisfaciat secundum ecclesie (?) confitendo sacerdotibus, sed primum Deo.* Ms. du Vat. lat. 2280, fol. 300[1]. Nous devons à l'obligeance de M. Gillmann, d'avoir pu collationner le texte du cod. vat. avec le texte plus défectueux du ms. de Bamberg que nous citons plus bas. — Cette citation confirme donc en tous points les conclusions auxquelles nous étions parvenus.

Digitized by Google

moins étrange, si la question discutée était d'ordre pratique et non du ressort des théories spéculatives qu'ils laisseront de plus en plus aux théologiens de profession.

Paucapalea (1145-50) formule la question dans les termes du *Décret*, amorce l'argumentation et passe incontinent à sa conclusion personnelle nettement favorable à la seconde des opinions énoncées. Pas un mot qui insinue que cette solution soit plus qu'un avis personnel, ni que les tenants de l'opinion inverse soient en contradiction avec la masse des théologiens et la pratique de l'Église. Ce qui eût été le cas, s'ils avaient nié le précepte de la confession : *Nos autem tantarum copiam auctoritatum hinc inde contractantium fastidientes, huiusmodi controversiam ita determinamus : sola cordis contricione dimittuntur peccata, si confitendi ore tempus non habuerint et satisfaciendi opere... His consonantes dicimus etiam, quod peccata non dimittuntur sola cordis contricione si tempus paenitendi et satisfaciendi habet* (1).

Roland Bandinelli met moins de façons encore à expédier la question dans sa *Summa* (2). Elle n'offre aucune utilité canonique. Pour ne point passer sans rien dire, il explique quelques termes et situe quelques-uns des exemples de l'Écriture avancés comme preuves par les tenants de la seconde opinion. Il renvoie l'étude de détail et la solution de la question à ses *Sentences* où il la discutera. L'exposé qu'il en fait dans cet ouvrage emprunte à la *distinctio prima de Paenitentia* de Gratien plus d'un argument (3), bien qu'il conclue en faveur de la rémission par la seule contrition. A l'inverse de Gratien, il apporte une argumentation plus fournie en faveur de la première opinion :

Quod peccatum remittitur in sola cordis contricione probatur auctoritate Domini dicentis per prophetam. Suivent deux textes d'Ézéchiel, XVIII, 21-22 et XXXIII, 12-15, le psaume XXXI, 5, avec le commentaire de saint Augustin, que Gratien cite en termes un peu différents, et la résurrection de Lazare commentée par saint Grégoire le Grand. Une première conclusion reprend l'affirmation du début et précise le rôle de la confession : *Unde manifeste colligitur quod in cordis contricione peccatum remittitur, sed in oris confessione de*

(1) *Die Summa des Paucapalea über das Decretum Gratians*, éd. von Schulte, p. 32. Giessen, 1891.

(2) *Verum pro sui prolixitate eiusque quoad causarum tractatum inutilitate eam ad praesens dimittimus atque sententiis inferendam reservamus. Die Summa magistri Rolandi*, éd. Thaner, p. 193. Inspruck, 1874.

(3) Cfr Gietl, *Die Sentenzen Rolands*, p. 243-249, où le commentaire signale les parallélismes.

Digitized by Google

remissione facta ecclesia certificatur. Un double raisonnement, basé sur deux principes attribués à saint Augustin (le péché qui a son siège propre dans la volonté est détruit par la volition contraire ; la charité est incompatible avec le péché) (1), aboutit à la même conclusion. Une troisième série de preuves débute par le texte de Joël II, 13, suivi d'un commentaire emprunté à Gratien, puis vient l'autorité du pseudo-Prosper (Pomerius), une citation de Maxime de Turin d'après saint Ambroise ; enfin le texte de saint Jean Chrysostome : *Vere lacrymae...* La conclusion : ***His omnibus auctoriritatibus apparet quod in sola cordis contricione peccatum remittitur***, est confirmée par la guérison du lépreux et l'interprétation fantaisiste qu'on sait, des textes Eccli. XVII, 26 et ps. LXXXVII, 11. Les preuves de la position adverse, où l'expression ***absque confessione*** est employée comme équivalente de ***ante confessionem***, sont moins développées : l'autorité de saint Jean Chrysostome, qu'on trouve au can. 40 de la première distinction ***De paenitentia*** ; Isaïe, XLIII, 26 ; Jac. V, 16 : deux textes de saint Ambroise et finalement une seconde citation de saint Jean Chrysostome ; c'est tout. Saint Augustin fournit la solution conciliatrice :

Ad hunc notandum est, quia, ut dicit Augustinus, peccati nomine censetur tam pena quam culpa ; dicimus ergo quod peccatum, id est culpa. remittitur in cordis contricione, remittitur quoque in oris confessione operisque satisfactione, sed aliter in cordis contricione remittitur, id est penitus aboletur, in oris confessione operumque satisfactione remittitur, id est remissum monstratur. La confession et la satisfaction réduisent en outre la peine temporelle due pour le péché.

Après la « détermination » des autorités contraires, Roland réfute l'objection : « Alors, la confession est superflue ?» Il compare les trois actes du pénitent à la triple immersion baptismale : les deux dernières ne perdent pas leur utilité, bien que la première seule suffise à la validité du sacrement. D'ailleurs, le péché contient une double offense : à Dieu, par la volonté mauvaise, à l'Église, par le scandale de l'acte délictueux ; d'où, une double réparation : à Dieu, par la contrition, à l'Église, par la confession et la satisfaction.

Dans toute cette discussion, dont l'argumentation se rattache

(1) *Item, si cordis contricionem quis habet et habet voluntatem contrariam illi voluntati qua commisit peccatum, dimissum est ergo ei illud peccatum. Ut enim dicit Augustinus, omne peccatum, quod voluntate committitur, contraria voluntate deletur. Item si habet veram cordis contricionem et habet caritatem. Si habet caritatem, ergo habet omnium remissionem, quia ut dicit Augustinus caritatem habere et malus esse quis potest ?* GIETL, *o. c.*, p. 244-245, cfr ABÉLARD, *Ethica*, c. 20 PL, t. CLXXVIII, p. 665.

Digitized by Google

étroitement à Gratien, alors que les solutions trahissent l'influence d'Abélard (1), il n'est rien qui batte en brèche le précepte de la confession. La question : « mais alors à quoi bon la confession ? » suppose au contraire qu'on la regarde comme nécessaire ; et la réponse au lieu d'expliquer la part d'efficacité de la confession, devrait affirmer la licéité de son omission. Seule donc, la question théorique du moment de la rémission et du rôle respectif de la contrition et de la confession forme l'objet du débat (2).

Rufin décrit en deux mots l'allure de la distinction de Gratien, signale l'indécision de sa conclusion et indique sa solution personnelle : *Nostra vero et plurimorum, quin immo prope omnium sententia haec est, ut in sola cordis contricione peccata dimittantur, quae tamen remissio infructuosa et quasi nulla iudicabitur, si parata copia sacerdotis et temporis, oris confessio non sequatur* (3).

A en croire Rufin, la seconde opinion n'aurait plus guère de défenseurs, et la grande majorité des théologiens avait embrassé la théorie de la rémission par la contrition. Et pourtant le précepte de la confession n'était pas affirmé avec moins de netteté qu'auparavant. Faut-il voir dans cette évolution l'influence de Pierre Lombard? Le fait n'a rien que de vraisemblable. Jean de Faenza († 1190) se contente de reproduire Rufin (4). Étienne de Tournai († 1203) n'a pas d'opinion personnelle et ne rapporte que les solutions de ses contemporains : pas de pardon sans la confession préalable, ou réviviscence des péchés remis par la contrition si, l'occasion s'offrant, la confession ne suit pas : *Notandum quia eorum qui de peccatis suis cordis contricionem habent, alii tempus habent confitendi, alii non. Qui non habent tempus confitendi sola cordis contricione peccati*

(1) Sur Roland et Abélard, cfr Gietl, *o. c.* préface, p. xxi-xxxiv ; Denifle, *Die Sentenzen Abaelards und die Bearbeitungen seiner Theologia vor Mitte des 12. Jh.* dans *l'Archiv f. Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 1885, t. I, p. 434-461 ; Grabmann, *Die Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 224.

(2) Au sujet d'Ognibene, contemporain de Roland à Bologne, voir Gietl, *Die Sentenzen Rolands*, introduction, p. l-lvi (en particulier leurs rapports et dépendance d'Abélard), p. 243 et 247 en note ; cfr Schmoll, *Die Busslehre der Frühscholastik*, p. 37-38. M. Vacandard me paraît dépasser les textes quand il affirme, en se référant à Gietl, p. 47, que Ognibene, malgré sa dépendance d'Abélard, a embrassé l'opinion de Hugues de Saint-Victor (*Dictionnaire de théologie catholique*, I. p. 173). Il n'est pas du tout prouvé que la *paena* remise par le prêtre soit la *paena aeterna*, plutôt que la commutation des peines du purgatoire en expiation de cette vie. Le texte qui précède chez Gietl suggère plutôt cette dernière interprétation.

(3) *Die Summa Decretorum des Magister Rufinus*, éd. Singer, p. 501. Paderborn, 1902.

(4) Cfr Schmoll, *Die Busslehre der Frühscholastik*, p. 45.

Digitized by Google

remissionem consequuntur ; qui tempus habent et non confitentur, secundum quosdam non consecuti sunt remissionem, secundum alios recidunt in idipsum (1).

Huguccio († 1210) admet la rémission par la contrition parfaite qui implique le bon propos et le *votum confitendi*, mais il rejette la réviviscence au cas où la confession, rendue possible, ne suit pas. Le péché demeure pardonné, mais le refus de se confesser constitue une faute nouvelle (2).

Il sera inutile, je crois, de pousser plus loin notre énumération ; nous avons suffisamment prouvé que les premiers glossateurs n'ont vu dans la première distinction du *De paenitentia* qu'une discussion théorique, et bientôt s'est posée chez eux à ce propos la question : « Ces péchés, non confessés après l'acte de contrition mais remis par cet acte de repentir, revivent-ils chez celui qui par la suite refuse de se confesser, ou ce refus ne constitue-t-il qu'un nouveau péché (3) ? » La question est résolue dans les deux sens ; mais l'une et l'autre solution suppose toujours la nécessité de la confession.

(1) *Die Summa des Stephanus Tornacensis*. Ed. Schulte, p. 246, Giessen, 1891.

(2) Huguccio mentionne les deux opinions : *diversi diversa sentiunt*... et se range à l'avis de ceux qui tiennent la rémission par la contrition : ... *ideo cum affirmantibus sentimus, dicentes quod per solam cordis contritionem sine operis satisfactione et oris confessione dimittitur adulto et discreto peccatum. Ex quo enim adultus et discretus compungitur et conteritur et paenitet de peccato et proponit ab aliis abstinere et illud confiteri et de illo satisfacere secundum iudicium Ecclesiae, statim ei peccatum illud etsi nunquam postea sequeretur oris confessio vel operis satisfactio. Auctorita(te)s autem quae videntur dicere peccatum non dimitti sine satisfactione et confessione, intelligendae sunt* [*de*] *interiori* (corr. fautive *exteriori*) *confessione et interiori satisfactione sine quibus nulli adulto et discreto dimittitur. Interior confessio est recogitatio peccati, scilicet propositum confitendi peccatum vel gratia qua sic homo disponitur, ut peccatum suum recognoscat et velit illud dimitti et illud confiteri et de illo satisfacere secundum praeceptum Ecclesiae, si tempus habuit et locum ; sine tali confessione nunquam dimittitur peccatum adulto et discreto. Exterior confessio est quae fit sacerdoti ore... Similiter est satisfactio interior et est exterior ; interior est dolor et amaritudo animae, sine tali satisfactione peccatum non dimittitur adulto nec discreto. Exterior est ieiunium, datio eleemosynae, psalmodia, orationes et huiusmodi. Sine hac satisfactione peccatum dimittitur sed licet exterior confessio et exterior satisfactio non sit necessaria ad dimissionem peccati, est tamen et haec et illa praecepta, si assit facultas.* Huguccio, *Summa Decreti*, ms. de Bamberg. P. II, 28, fol. 395, r. 1. — Cfr *Glossa ordinaria*, *Corpus iuris canonici*, I, p. 1663-1664. Lyon, 1671.

(3) Cfr. J. de Ghellinck, *La réviviscence des péchés... à l'époque de Pierre Lombard et de Gandulphe de Bologne*, dans la *Nouvelle revue théologique* 1909, t. XLI, p. 404 svv.

Digitized by Google

Ils sont tellement persuadés de cette nécessité qu'après avoir enlevé à la confession sacramentelle presque tout rôle dans le processus de la justification, ils s'ingénient, comme Roland, à trouver une théorie qui lui en assigne un. *(A suivre.)*

Louvain. A. Debil, S. J.

Digitized by Google

VUE GÉNÉRALE

DE L'HISTOIRE DE L'EGLISE EN OCCIDENT

A L'ÉPOQUE INDIVIDUALISTE (1303-1527) (1)

Du sac d'Anagni au sac de Rome, 1303-1527, quatre *crises* déchirent l'Église en Occident, continuant parfois, contrariant surtout, les *résurrections* de l'âge féodal : elles caractérisent l'époque *individualiste* (2).

(1) Ces pages ouvrent le tome VII de l'*Avenir du Christianisme*, qui va paraître ces jours-ci à la librairie Bloud : *le christianisme et la désorganisation individualiste.* 1303-1527.

(2) Voir notre *Avenir du christianisme*, 1re partie, t. VI1. *Histoire de l'Église du XIe au XVIIIe siècle.* * *Le christianisme et l'organisation féodale*, p. 2. J'emploie le mot individualiste faute d'en avoir trouvé un meilleur. La révolte des royautés sur le terrain politique, celle des bourgeoisies sur le terrain économique s'inspirent bien d'une aspiration des bourgeois et des rois à une *absolue autonomie*, *abstraction faite de la loi divine* : et ce sont là, très certainement, des faits capitaux. *Ils ne rendent que plus remarquable l'échec de l'individualisme religieux que l'on constate.* Vaudois, Lollards, Hussites échouent finalement : et quelles occasions pour ruiner la croyance à l'objectivité de l'Église ! Savonarole n'éveille aucun écho ; et que voulait-il au juste ? *Les Spirituels sont résorbés par l'Église.* Luther même n'est pas individualiste, bien que son langage indique parfois le contraire ; sous le chaos de ses propos contradictoires on aperçoit bien le courant profond de sa pensée ; c'est la plus autoritaire des dogmatiques, qui croit, transformant une des deux croyances fondamentales du Christianisme [réalité intrinsèque de la justification et de la délication surnaturelle de l'homme], pouvoir conserver le reste de l'édifice, et qui s'y s'acharne !

Une théorie universellement acceptée date des années 1453-1494 *la fin du « moyen âge », l'essor de la « renaissance et des temps modernes »*. La diffusion de cette théorie n'a d'égale que sa fausseté. Nous montrerons que rien ne meurt, que rien ne nait entre ces deux dates 1453-1494 ; que l'importance, à tous égards, en est nulle ; qu'après 1494 comme avant 1453 les mêmes évolutions se continuent en tous les domaines, sans qu'aucune de leurs étapes, alors, ait la valeur initiatrice et l'importance extraordinaire qu'on dit. — Je reconnais seulement qu'on peut parler d'un affaiblissement de l'esprit critique, vers 1500, et du notable déclin de la pensée franciscaine. Il semble bien que, avec beaucoup de naïveté, les Humanistes ont remis à la mode un dogmatisme. Mais il semble aussi que Suarez a conservé l'essentiel de la critique scotiste. Et sans doute faut-il aussi déclarer que l'idée d'art est appliquée à ce moment, environ, à l'œuvre littéraire et en transforme la notion [Brunetière, *Histoire de la littérature française classique*, t. I, p. 18-20 ; et Fr. de Sanctis, *Storia della lett. italiana*, *passim*. Ici comme ailleurs c'est une généralisation indue

Digitized by Google

La *crise sociale* et la *crise ecclésiastique* éclatent tour à tour, lors de la papauté d'Avignon (1300-1378) et lors du Grand Schisme (1378-1447), dévastant la chrétienté (1). Plus douloureuse et tragique encore s'offre, durant la période suivante (1447-1527), la *crise de la réforme* entreprise par les Saints pour guérir l'émoi des âmes.

L'idéal social, spontanément jailli des âmes croyantes au temps de la Révolution grégorienne, et que travaillaient à réaliser, dans leurs groupements innombrables, les chrétiens féodaux, s'effondre avec fracas : l'Occident rejette l'idée qu'il y a, qu'il doit y avoir une morale réglementant la vie économique et la vie politique ! Étatisme et capitalisme se constituent en leurs prétentions absolutistes. Que la volonté du Père Céleste s'arrête, respectueuse et désarmée, au seuil du monde social : et qu'elle ne veuille plus le régir ! Au lieu de s'achever, l'unité impériale disparaît ; au lieu de s'incarner dans les institutions, la notion contractuelle de l'état s'évanouit devant l'idée absolutiste que les légistes construisent ; la paix et la justice, loin de se consolider, reculent chaque jour devant la guerre et l'arbitraire : le droit censier s'évanouit. Les nations se constituent par l'effet de l'ambition et de l'orgueil des princes ; une double communauté d'intérêts et de souvenirs en unit les membres. Leurs chefs entendent ne relever ni de l'empereur, ni du pape, ni de Dieu : c'est la pleine liberté qu'ils revendiquent, liberté d'attaquer à leur gré l'ennemi du dehors, liberté d'assujettir à leur gré, au dedans, fidèles et vassaux. — En même temps s'efface l'esprit de justice et de fraternité qui réglait les rapports de l'ouvrier et de l'employeur : les bourgeoisies entrent en conflit avec le menu peuple. Ques-

suggérée par un fait d'histoire littéraire, et portée par l'idée anti-religieuse, qui a faussé notre idée de l'histoire générale. — Sur la critique de la théorie tripartite de cette histoire, et sur l'idée de moyen âge général, voir le t. I du présent ouvrage, cinquième édition, p. XX-XXIV, et notre article sur *les Origines de la science moderne*, (sub fine), dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1913.

(1) Sur les débuts de cette double crise au XIIIe siècle, voir tome VI^1, p. 409-433 ; même, il convient de remonter jusqu'à l'époque d'*organisation*, 1153-1226, qui suit immédiatement la Révolution grégorienne. On constate dès lors : 1° l'impuissance sociale de la papauté [les croisades de 1189 et 1204 ; l'échec du droit censier en Allemagne et en France] et 2° son impuissance administrative [elle échoue à constituer une officialité catholique et des finances catholiques] ; 3° l'offensive énergique de la féodalité et des royautés mettant la main sur l'épiscopat et les chapitres ; 4° le demi échec du Franciscanisme aboutissant à accroître le nombre des ordres religieux autant, ou même plus, qu'à rapprocher de l'idéal évangélique la vie des foules chrétiennes ; 5° la diffusion de cette philosophie anti-chrétienne qu'est l'Aristotélisme. [Noter que, durant la période suivante, *saint Louis et saint Thomas paraissent apprécier bien peu le droit censier.*]

Digitized by Google

tions d'horaire, questions de salaire : pour les régler, le bourgeois ne prend conseil que de son intérêt ou de son caprice ; il se soucie aussi peu des droits de l'ouvrier que des droits de l'acheteur. L'histoire des banquiers Médicis, conquérant le pouvoir à Florence, puis mettant la main sur le saint-siège, symbolise cette révolution économique, et sa réaction sur l'Église... Tel est le double drame social qui ébranle la Chrétienté au XIVe comme au XVe siècle. Mais c'est en 1300-1378 qu'il éclate bruyamment, au temps de Philippe le Bel et de Louis de Bavière, lorsque la papauté est bafouée et éliminée par l'Allemagne, bafouée et asservie par la France ; tandis que les États généraux avortent, que les Turcs Ottomans prennent pied en Europe, que les luttes économiques s'exaspèrent en Italie et en Flandre, que la classe des maîtres se ferme, que le droit d'association commence d'être refusé aux travailleurs, et qu'on voit poindre, ici et là, l'impôt progressif sur la pauvreté (1) !

Après la crise sociale, la *crise ecclésiastique* se déroule au premier plan de l'histoire chrétienne, et l'encombre de ses péripéties inattendues, 1378-1447. On n'y croit discerner, de prime abord, qu'une conséquence de la crise sociale, et son prolongement. Parce qu'ils ont rejeté les droits de Dieu, et ceux du pape son vicaire, les princes en viennent naturellement à vouloir dominer la papauté, et régenter l'Église : le régalisme qui asservit les peuples conduit par un très court chemin au césaro-papisme, qui asservit les clercs. La liberté d'action du prince est illimitée en son principe ; pourquoi le droit canon lui serait-il plus sacré que la coutume féodale ? — Mais trois causes s'enlacent à la précédente pour ébranler la hiérarchie. Des abus déshonorent le clergé et minent son prestige : abus anciens, contre lesquels les Grégoriens se sont levés jadis, nicolaïsme et simonie ; abus nouveaux, enfantés par le fiscalisme de la curie, taxes toujours jaillissantes, accaparement ininterrompu des bénéfices. C'est un concert toujours plus bruyant de plaintes, de récriminations, de révoltes, un prodigieux amoncellement de haines : qu'adviendra-t-il le jour où elles éclateront ? — La trahison du sacré-collège concourt avec les abus qui s'enracinent et se multiplient. Les cardinaux ont

(1) Bien des problèmes se posent, du plus grave intérêt, encore mal éclaircis, croyons nous. Dans quelle mesure les princes ont-ils, dès lors, attaqué le droit d'association et le droit de fondation ? Dans quelle mesure le droit romain a-t-il effectivement concouru au progrès de l'idée que le prince, parce que incarnation du peuple, est armé d'un droit absolu ?

Noter, d'autre part, la persistance des institutions jaillies de l'idée contractuelle de l'état féodal : assemblées à parlement, parlements, états généraux, états provinciaux, cortès espagnols, curie generali siciliennes...

Digitized by Google

reçu des Grégoriens, avec la garde de la papauté, le soin du salut de la réforme et de l'avenir de l'Église. Pourtant, que leur importe aujourd'hui que Jésus ait donné à Pierre le droit de lier et de délier, le pouvoir souverain qui sied au vicaire du Tout-Puissant : ils travaillent obstinément à le détruire, puisqu'ils visent à le ligoter. Ils ne voient souvent en la papauté qu'un bénéfice de magnifique rapport. Ils en nomment le titulaire : pourquoi n'en partageraient-ils point l'autorité, et les profits ? — La hardiesse du peuple collabore enfin avec l'audace des « porporati » pour transformer la constitution de l'Église : il imagine d'appliquer à celle-ci la théorie qui supporte l'organisation de l'État. Comme le prince est le délégué du peuple, et qu'il mérite la déchéance sitôt qu'il viole les droits de Dieu, ainsi le pape, ainsi les évêques, ainsi toute la hiérarchie mérite d'être cassée et détruite, puisqu'elle tolère avec persévérance des abus invétérés. Que le peuple nomme donc de nouveaux délégués, les réunisse en un concile général : il sauvera par là l'Église (1).

Impuissante à guérir la crise sociale, la papauté réussit à conjurer la révolution ecclésiastique : comme elle avait triomphé du Schisme d'Occident, elle triompha de la théorie conciliaire. La centralisation pontificale sauvegarda contre les princes l'unité et la catholicité de l'Église (2). Victoire qui pouvait présager un

(1) Cette utilisation de la théorie chrétienne de la révolte est le fait des princes, — ils la jugent impie sitôt qu'elle s'applique à leur personne sacrée ! — En ce sens le *droit conciliaire s'oppose au droit censier*, et caractérise l'évolution du XIVe siècle, comme celui-ci caractérisait l'évolution du XIIe : de même que le droit censier tendait à organiser la supériorité du pape sur l'empereur et les seigneurs dans le domaine social, de même le droit conciliaire tend à organiser juridiquement et à réaliser pratiquement, dans le domaine ecclésiastique, le contrôle du pape par l'empereur et les princes, la subordination effective de l'Église aux États. — Ne pas charger outre mesure les princes : le droit conciliaire se développe parallèlement aux cortès, parlements, états généraux, etc... Noter comme les faits accidentels [désastre de Poitiers, le grand schisme ; sagesse de Charles V, de Martin V] influent directement sur le devenir d'une institution, concile général ou états généraux.

(2) Rapprocher, et distinguer, de l'effort centralisateur de la papauté grégorienne [cf. tome VI[4] passim], celui de la papauté d'Avignon. Les papes grégoriens visent les évêques seigneuriaux, veulent leur imposer la dignité sacerdotale, s'inspirent de l'idéal monastique, tendent à restaurer l'ancien droit électif. Les papes d'Avignon visent les rois nationaux, veulent limiter leur prise sur les évêques, s'inspirent de l'idée de la liberté et de l'unité de l'Église, tendent à remplacer les élections par des nominations directes, développent une administration compliquée et un fiscalisme effrayant.

Après la tourmente du Grand Schisme, les Rovère et leurs pareils reprennent, à leur manière, l'effort de Jean XXII et de ses émules : ils achètent par leurs concessions le désistement des rois (les concordats) ; et surtout, ils capitulent.

Digitized by Google

triomphe !... *L'essor et la faillite de la réforme* (1447-1527) attestent, hélas ! et les efforts et l'impuissance des âmes (1). Les Saints n'ont pas attendu, pour travailler à sauver l'Évangile, qu'éclatât la crise où il semblait devoir trouver la mort. Je rappelle la tentative du cistercien Benoît XII, l'apostolat de sainte Catherine de Sienne, l'œuvre de ses émules. La crise elle-même, parce qu'elle manifestait l'urgence du péril, fouetta l'ardeur des croyants : Raymond de Capoue et Texier, Bernardin de Sienne et Jean de Capistran, Vincent Ferrier et Colette de Corbie, les moines qui se pressent dans les « congrégations réformées », les fidèles qui se jettent sur l'Imitation de Jésus-Christ ou multiplient les confréries de la Passion, tous ils ont entendu l'avertissement du ciel et redoublé de ferveur sainte. Leurs disciples continuent aujourd'hui (1447-1527) la campagne ; avec des frémissements d'impatience, ils attendent l'entrée en ligne du saint-siège ; Nicolas V et Pie II semblent la déclarer... Mais soudain, tout s'effondre. Sixte IV et Borgia, Jules II même et Léon X renient le Maître, comme Pierre fit jadis devant la servante du grand prêtre ! Telle paraît leur inconscience qu'on se demande s'ils comprennent vraiment la nature de leur fonction sacrée ! Ils oublient l'antagonisme essentiel du royaume de Dieu et du royaume du monde ; et que le premier ouvrier de celui-là se doit d'être le dernier à se laisser corrompre par celui-ci. Survenue à l'heure décisive, leur trahison est suivie de la catastrophe prévue : un moine bafoue la papauté et dénature la doctrine traditionnelle. Comme autrefois les hordes de Naboukoudouroussour détruisaient Jérusalem pécheresse, ainsi les bandes du connétable de Bourbon se ruent aujourd'hui sur Rome et mettent à sac l'impudique cité. Funèbre banqueroute des espoirs que les Saints offraient naguère au ciel !

Elle troubla d'autant plus profondément l'Église que les esprits souffraient comme les âmes : de 1300 à 1527 une *crise de la pensée chrétienne* aiguise la crise de la vie chrétienne (2). La crise intellec-

(1) Sur les débuts de la crise religieuse, suite de la crise ecclésiastique, voir tome VI, quatrième édition, p. 430-441.

(2) *Depuis qu'a paru la* première édition *de ces pages, l'histoire de la pensée chrétienne aux XIV-XVe siècles a été bouleversée par les découvertes de M. Duhem, notre collègue à l'université de Bordeaux, touchant l'histoire de l'astronomie, de la physique et de la cosmologie en général :* voir ses *Origines de la statique*, Paris, I, 1905 et II, 1906 ; *Études sur Léonard de Vinci. Ceux qu'il a lus et ceux qui l'ont lu*, Paris, I, 1906 ; II, 1909 ; III, 1913 ; *Essai sur la notion de théorie physique de Platon à Galilée*, Paris, 1908 ; *Le mouvement absolu et le mouvement relatif*, Montligeon, 1909 ; *Le système du monde. Histoire des doctrines cosmologiques de*

Digitized by Google

tuelle ne tient pas, en général, à l'action des humanistes italiens découvrant la philosophie païenne et le panthéisme naturaliste. Aristote était très bien connu avant 1309 ; certains courants de pensée antique favorisent la foi, loin de la combattre ; Oresme, Gerson, Pic de la Mirandole brisent l'astrologie ; les humanistes rendent à la pensée chrétienne le très opportun service de lui rappeler et la grandeur de la nature humaine et les richesses de la tradition primitive ; enfin, la ferveur des Italiens n'a embrasé, avant le XVIe siècle, que bien peu d'esprits. —

La crise intellectuelle tient surtout à l'effondrement de deux doctrines, et donc à l'essor tâtonnant d'une méthode. Les doctrines qui se disloquent, c'est l'Aristotélisme et c'est l'Augustinisme. Malgré les Averroïstes, malgré les Thomistes, malgré les Alexandristes, malgré les Humanistes, malgré que tout le monde révère le Stagirite presque à l'égal des Prophètes, tout le monde aussi finit par apercevoir ses insuffisances : ses élèves s'avouent impuissants à démontrer la création temporelle du monde, et l'immortalité personnelle de l'âme ; ils s'acharnent, en revanche, à établir que la terre est immobile, que le monde est essentiellement double, et que le panthéisme est la conclusion de l'Évangile ! — De même, délaissant l'évêque d'Hippone, beaucoup oublient, et de quel poids le péché pèse sur l'homme, et de quel élan il vole vers Dieu lorsque l'a transformé l'Esprit qui l'habite. La déification surnaturelle est affirmée du bout des lèvres, par égard pour les *dicta Sanctorum* ; elle n'est plus vraiment comprise ni saintement aimée. L'homme de douleurs voile en Jésus l'Homme-Dieu qui donne l'Esprit vivifiant : la communion eucharistique tombe en oubli. La ressemblance de l'âme avec son Père est sourdement attaquée ou mal défendue : on regarde comme indémontrable son immortalité ; on limite de plus en plus la portée de la raison. De Dieu l'Infini, c'est un insondable abîme qui sépare l'homme, insondable néant. D'autres, au contraire, inclinent à rejeter la thèse augustinienne que la nature humaine a été, et demeure, « physiquement » infectée par le péché originel. L'école franciscaine et l'école humaniste prennent garde de ne pas tomber dans l'erreur pélagienne ; mais l'une et l'autre, on le voit bien, admirent la puissance et la grandeur de l'homme,

Platon à Copernic, I, 1914. [M. D. a bien voulu m'en communiquer le chapitre relatif à Lull, Jean de Jandun, Ockam, et Buridan] ; ***History of Physics*** [article paru dans la ***Catholic Encyclopaedia***] 1911. — Le présent livre est sans doute le premier où l'on tâche à utiliser ces découvertes et à montrer dans quelle mesure elles modifient l'histoire générale de la pensée humaine aux XIVe-XVe siècles ; ***elles ajoutent une force singulière à la critique que nous présentions, en 1903, de l'idée du moyen âge.***

Digitized by Google

plus qu'elles ne déplorent son inquiétude et sa faiblesse. Et c'est-à-dire que s'élaborent lentement dans les esprits *les deux théologies antithétiques* que formuleront, d'un côté Luther et Chemnitz, de l'autre Érasme et Bellarmin.

J'ajoute que c'est la *méthode d'observation* qu'organise l'effort des Anti-péripatéticiens et des Anti-augustiniens de toute école, lorsqu'ils découvrent laborieusement, à la même heure, et l'idée de l'*unité du monde* et l'idée de la *bonté de la nature*. C'est par la pratique de cette méthode que se découvre le mouvement de la terre, principe de la physique nouvelle que construisent les Buridan et les Copernic ; par elle se découvre la physionomie originale des époques passées et se crée l'histoire nouvelle, grâce aux Humanistes tels que Pétrarque et Erasme ; par elle, j'ose le dire, par l'effort des âmes scrutant en soi l'action du Dieu invisible et présent, ou méditant sur l'histoire, et sur le rôle qu'y tient l'humble Vierge Mère du Verbe, la mystique chrétienne élargit son essor, la croyance à l'Immaculée Conception conquiert droit de cité dans l'Église. Et toujours la logique du nécessaire, ou sa réduction la logique du convenable, cède le pas à de nouvelles démarches : l'Ockamisme règne en maître, qui incline à voir en Dieu non pas du tout l'Être nécessaire ou le Bien essentiel, mais l'Absolue Liberté. L'Incarnation du Verbe ne se déduit pas *nécessairement* de la chute, ni le péché originel de Marie de l'universalité du péché ; il faut se méfier des déductions de la logique abstraite, et se rappeler que *Dieu peut tout ce qu'il veut*. Ne disons pas : Dieu devait faire telle chose ; ce qu'il a plu à Dieu de faire, tâchons à le voir en regardant bien... L'esprit positif nous gardera des illusions « conciliaires » et des déceptions « maculistes ». Ne changeons pas le point d'appui du dogme révélé : à la *tradition* historique veillons à ne pas substituer la *spéculation* pure. Ne déduisons pas du mouvement des cieux l'immobilité de la terre, ni de la nature de la cinquième essence le mouvement circulaire des astres : ce ne sont peut-être que sottises, — comme cette astrologie, conclusion nécessaire de la physique antique. De même, avant d'affirmer l'existence du péché originel en la Vierge Mère, il n'est pas messéant de méditer sur le culte qu'elle suscite et sur l'action du Saint-Esprit dans les âmes. Ou de même encore, peut-être convient-il d'y regarder de près avant d'affirmer que l'homme, de par la chute, non seulement a perdu les privilèges surnaturels dont l'avait doté Dieu après la création, mais qu'il a encore été blessé dans ses facultés purement et essentiellement naturelles. Et de même, enfin, n'est-il pas sage d'user de prudence, et de méfiance, avant d'accepter l'authenticité de la

Digitized by Google

donation de Constantin et celle des écrits aréopagitiques? Il n'est que d'observer pour connaître le réel... En histoire, en théologie comme en physique, « la méthode d'observation (1) » se heurte à de dures résistances, mais prend en tâtonnant son essor (2).

Cependant, immuable en son essence, se perpétue obscurément la vie intime de l'Église. Rien de changé dans le double service qui constitue sa fonction : service d'adoration et de louange célébrant le Dieu du ciel et le Père des hommes ; service de prédication évangélique et de déification spirituelle visant à pacifier le monde et à associer les hommes à la vie divine. La liturgie eucharistique et la discipline sacramentaire continuent d'être assurées par le corps ecclésiastique pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes.

Paris. A. Dufourcq.

(1) Sur les débuts de ce positivisme chrétien au temps de Roger Bacon, sur l'essor de la Science et de la Philologie-Histoire a la fin du XIIIe siècle, voir tome VI, quatrième édition, p. 374-381.

(2) Noter les retours offensifs de l'Aristotélisme [d'Ailly ; Paul de Venise ; Blaise de Parme...] et surtout de l'Augustinisme [Bradwardine, Wiclif ; Gerson, Thomas de Kempen, Ramon de Sibiude ; Capreolus, Vorlion...]. — Le malheur est que la critique parisienne, qui renouvelait la science de la nature, n'ait pu comprendre le dogmatisme florentin, qui renouvelait la science de l'histoire. Et réciproquement : voir Bruni et Érasme. L'humanisme et la physique, la reconstitution de l'histoire et la description du monde pouvaient être considérées, pourtant, comme des enquêtes paralleles de l'homme découvrant les merveilles créées par l'omnipotence divine, par l'Amour Tout-puissant se jouant dans le temps et l'espace. L'aveuglement des ockamistes touchant l'histoire vaut l'aveuglement des humanistes touchant la science. — Voir pourtant quelques convergences.

Ce qui caractérise le mouvement de la pensée chrétienne de 1300 et 1527, c'en est l'unité de tendance, marquée par l'*essor de la critique franciscaine* et parisienne et par la *grande diffusion de l'Ockamisme*. — Et par là s'oppose nettement le mouvement intellectuel de 1300-1527 à celui qui s'est développé de 1049 à 1300 : l'*antagonisme de deux tendances* (aristotélisme, augustinisme) caractérise en effet cette première période ; *l'ockamisme tourne le dos, à la fois, à l'aristotélisme et à l'augustinisme*. Jusqu'en 1277, les scolastiques Parisiens sont essentiellement des *conciliateurs* ; à partir de 1277, ce sont, essentiellement des *critiques*. De 1277-1300 à 1527 se dessine une *réaction* vigoureuse contre la période antérieure.

Digitized by Google

LE PAPE ALEXANDRE VIII

ET

LES AFFAIRES DE FRANCE (1).

LE CONCLAVE.

Quand le 12 août 1689 mourut le pape Innocent XI, les relations diplomatiques entre la cour de France et la cour de Rome étaient en fait momentanément interrompues : en droit il n'y avait pas, il ne pouvait y avoir rupture complète.

(1) I. Sources imprimées et travaux : a) Actes d'Alexandre VIII. *Magnum bullarium romanum...*, t. XX. Luxembourg, 1727 svv. — du Plessis d'Argentré. *Collectio judiciorum*, etc., t. II-III. Paris, 1755 svv.

b) *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, etc. XVII. *Rome*. Tome II. avec une introduction et des notes par Jean Hanoteau. Paris (1911). — Cfr RHE, 1913, t. XIV, p. 394.

c) Ch. Gérin, *Le pape Alexandre VIII et Louis XIV d'après des documents inédits*, dans la *Revue des questions historiques*, 1877, t. XXII, p. 135-210. M. Gérin a utilisé les documents conservés au ministère des affaires étrangères à Paris ; les mêmes documents ont été mis en œuvre par E. Michaud, *La politique de compromis avec Rome. Le pape Alexandre VIII et le duc de Chaulnes*. Berne, 1888. Voir aussi Ch. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682*. 2e édition. Appendice G, p. 613 svv. Paris, 1870 et J. Th. Loyson, *L'assemblée du clergé de France de 1682*. Paris, 1870.

d) Les dépêches autrichiennes du dépôt de la Minoritenplatz à Vienne forment le fond des pages consacrées au conclave d'Alexandre VIII par L. Wahrmund, *Das Ausschliessungsrecht (Jus exclusivae) der katholischen Staaten Oesterreich, Frankreich und Spanien bei den Papstwahlen*, p. 158-168 et 280-286. Vienne, 1888. Ces mêmes dépêches, enrichies de pièces nombreuses empruntées aux archives privées des princes de Lichtenstein, ont été sérieusement étudiées et employées dans l'excellent essai du dr Sigismund Freiherr von Bischoffshausen, *Papst Alexander VIII und der Wiener Hof (1689-1691.)* Stuttgart et Vienne, 1900.

e) *Histoire des conclaves depuis Clément V jusqu'à présent* (édition de Lyon, Anisson et Posuel, 1691), tome II, p. 535 svv. ; d'après Barbier (*Dict. des ouvrages anonymes*), la première édition de cet ouvrage aurait été publiée à Paris chez Cl. Barbin en 1689 (in-4°) et serait, suivant une note manuscrite sur le catalogue de la Bibliothèque du roi, l'œuvre de Vanel ; c'était une traduction ou adaptation de *Conclavi de' sommi pontifici romani da Clemente V fino ad Alessandro VII* (s. l., 1667) que G. M[elzi], *Dizionario di opere anonime*, etc. (Milan, 1848) attribue au célèbre

Digitized by Google

Le 14 avril Louis XIV s'était décidé à ne plus essayer d'imposer au pape la présence du marquis de Lavardin. Son rappel n'impliquait pas renonciation aux franchises du quartier de l'ambassade, ni reconnaissance du bien fondé des réclamations pontificales à cet égard, tout au contraire.

L'ordre de retour prescrivait au marquis de se rendre dans les États du grand-duc de Toscane et d'y attendre les passeports nécessaires pour traverser le Milanais et rentrer en France (1).

apostat Gregorio Leti. Le récit du conclave qui élut Alexandre VIII, ainsi que celui des deux précédents, ajoutés en 1691 au texte publié en 1689, sont probablement rédigés par des conclavistes : les mémoires de ce genre abondent dans les bibliothèques romaines, par exemple aux Arch. Vat., *Varia Miscellanea* Armadio XI, nº 117-133. Le dernier conclave narré dans cette série est justement celui d'Alexandre VIII.

f) Quelques textes intéressants venant surtout des archives florentines se rencontrent dans le pamphlet de F. Petrucelli della Gattina, *Histoire diplomatique des conclaves*, t. III. Paris, 1865.

II. Sources manuscrites : a) *Paris. Archives du ministère des affaires étrangères.* Correspondance diplomatique. Rome, t. 322 à 340 et 348, 345, 350 et 351.

b) *Aix. Méjanes.* ms. 624 et 625, papiers du cardinal Toussaint de Forbin Janson.

c) *Rome. Archives du Vatican. Nunziatura di Francia*, t. 179, 180, 349, 355, 368 et 382. Voir aussi dans la même collection le tome 317 G : documents divers sur les projets d'accord entre les cours de France et de Rome sous Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII. Ce volume fait partie du fonds que j'ai découvert, classé et décrit dans *Revue des questions historiques*, 1909, t. LXXXVII, p. 131-145.

Avvisi, tomes 119 et 122. Correspondance secrète de Casoni avec le nonce Ranuzzi.

Miscellanea. Armadio I, nº 39. Instructions au nonce Nicolini, 13 janvier 1691.

Fonds de Clément XI, t. 117. Instructions au même, 24 juin 1690.

Bibliothèque vaticane. ms. Vat. lat. 7277. Mélanges provenant du cardinal Pierre Ottoboni, f. 235. Lettre de Chaulnes à Alexandre VIII, 15 octobre 1690, f. 238. Minutes de la lettre projetée des évêques nommés.

ms. vat. lat. 8385, f. 212-216. Justification du cardinal de Forbin contre les attaques du cardinal Coloredo.

ms. vat. lat. 8643. Mélanges sur les affaires de France.

ms. vat. lat. 7492. Congrégations tenues sur les affaires de France ; notes originales du cardinal Astalli.

Bibliothèque casanatense. Manuscrits personnels du cardinal Casanate b. II. 8.

d) *Vienne* (Autriche). *K. und K. Haus-, Hof-und Staats Archiv.*

Romana. Hof-Correspondenz, fasc. 21 et 22.

Rom. Corresp. Lettres écrites par Lichtenstein, Goes, Medici, Emerix, Scarlatti, Rannuccio Pallavicini, etc. etc. fasc. 75 à 79.

Romana Varia. 1689. Scrittura politica sopra il conclave... etc.

Archives privées des princes de Lichtenstein. Documents non classés concernant l'ambassade du prince Antoine Florian.

Je n'ai pas vu les dépêches espagnoles, importantes cependant : une partie de ces documents est conservée, paraît-il, à l'ambassade d'Espagne à Rome ; je n'ai pas vu les dépêches vénitiennes.

(1) Affaires étrangères. Rome, t. 324, f. 247-249. — Cfr Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. II, p. 252. Paris, 1883.

Digitized by Google

Le même jour le roi mandait au cardinal d'Estrées qu'il lui retirait tout pouvoir pour négocier un accommodement, il devait rester à Rome comme simple cardinal (1).

Le 30 avril Lavardin exécuta les ordres reçus. Quant à d'Estrées, il n'eut pas grand'chose à faire pour se conformer à la volonté du souverain : le pape, prétextant une incommodité, lui avait refusé audience; dès l'annonce du départ de l'ambassadeur de France, avait fait tenir au cardinal un billet lui reprochant de s'être chargé de commissions peu convenables à son caractère et contraires à son devoir de prince de l'Église. A lord Porter, envoyé de Jacques II, Innocent XI avait dit : « Pour le cardinal d'Estrées il m'a brouillé avec le roi et jamais ne souffrira la réconciliation, mais toute sa vie il entretiendra la mésintelligence » (2).

Seul l'auditeur de Rote pour la France, Mathieu Isoré d'Hervault (3), maintenait à Rome le contact entre les deux cours.

A Paris le cardinal Ranuzzi (4) nonce depuis 1683, avait enfin quitté la maison de Saint-Lazare où pendant des semaines l'avait gardé à vue M. de Saint-Olon : le cardinal était un otage dont la présence en France garantissait, avaient dit les ministres du roi, la sûreté de M. de Lavardin dans Rome (5).

Quand Lavardin n'eut plus besoin qu'on garantît la précieuse sûreté de ses jours, Ranuzzi fut délivré de son surveillant. Le 4 juin (6) le pape lui fit réitérer l'ordre déjà donné de sortir de France. Il devait demander au roi une audience de congé. Si elle lui était accordée, il irait voir les princes et les princesses du sang, mais s'abstiendrait de toute politesse à l'égard des ministres et du

(1) A. E. Rome, t. 321, f. 409-412. Cfr Michaud, *ibid.*

(2) Lavardin au roi, 8 mars 1689. A. E Rome, t. 324, f. 175-189. — Cfr Michaud, *ibid.*, p. 183.

(3) Mathieu Isoré d'Hervault, le futur archevêque de Tours, mort en 1716.

(4) Angelo Ranuzzi, fils de Marc Antoine, comte de Porretta et de Diutia Albergati, né à Bologne le 19 mai 1626, étudia le droit à Padoue ; entré dans la prélature, il fut gouverneur de Rimini, Chieti, etc., vice-légat d'Urbin, commissaire général des armées pontificales, inquisiteur à Malte (1660), nonce à Turin, en Pologne, où il donna son argenterie pour les frais de la croisade turque, évêque de Fano (1678), nonce à Paris, cardinal en 1686, mort et enterré à Fano (27 septembre 1689). Cfr. L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della S. R. C.* t. VIII, p. 266 sv. Rome, 1792 sv. — Les notes sur les cardinaux qu'on rencontrera ici sont généralement empruntées a ce recueil.

(5) Cfr Bibl. Mazarine, ms. 2294, minutes des lettres de M. de Saint-Olon à Colbert de Croissy et réponses originales du secrétaire d'État. — Documents utilisés par Ch. Gérin, *L'ambassade de Lavardin et la séquestration du nonce Ranuzzi*, dans la *Revue des questions historiques*, 1874, t. XVI, p. 382-432.

(6) Arch. Vat. Nunz. di Francia, t. 177, chiffre de ce jour.

Digitized by Google

P. de la Chaize. Si ces personnages venaient le visiter, il alléguerait, pour ne point les recevoir, que ses meubles étaient déjà emballés. Si l'audience était refusée, il saluerait seulement les ambassadeurs étrangers et la reine d'Angleterre, femme de Jacques II.

Le 11 (1) du même mois une dépêche plus pressante encore enjoignait un départ immédiat, sans même laisser à Paris l'auditeur de la nonciature.

Le cardinal Ranuzzi entretenait par dessus la tête du cardinal Cybo, secrétaire d'État, une correspondance secrète avec le comte Lorenzo Casoni (2), secrétaire du chiffre et seul ministre confident d'Innocent XI.

C'est à ce personnage qu'il expliqua, le 4 juillet (3), pourquoi il ne croyait pas pouvoir exécuter à la lettre les ordres du souverain pontife : avant d'entreprendre en pleine canicule le voyage d'Italie, il avait besoin de se soigner; d'ailleurs il trouvait aux démarches prescrites une apparence provocante capable d'amener entre les deux cours une rupture définitive, laquelle ne pouvait être dans les intentions de la curie, et qui, sûrement, n'était pas de son intérêt. « Ne laisser personne ici, écrivait-il à Casoni, fera dire, j'en ai peur, que le pape est fort hostile à cette couronne; en partant je dois faire en sorte que mon départ ne soit pas pris pour une insulte; nous aurions pourtant bien des motifs d'en user ainsi, quand il n'y aurait que la réponse faite à ma demande d'audience, laquelle n'a point été ce qu'elle aurait dû être! Mais il est certain qu'on embrassera ici toutes les occasions d'introduire des nouveautés et de rompre le commerce avec Rome : à preuve la mesure que je viens d'apprendre, la cour a fait savoir aux évêques qu'ils aient à rechercher dans leurs diocèses tous les exempts, à leur faire montrer leurs titres d'exemption, afin de pouvoir les soumettre tous à leur juridiction et à n'admettre aucune dépendance immédiate du Saint-Siège. »

(1) *Ibid.*

(2) Lorenzo Casoni, fils de Nicolas, comte de Villanova, né à Sarzane le 27 septembre 1645, venu à Rome à 14 ans, élève du collège romain ; étudia auprès de son cousin Favoriti le droit civil et canonique ; Favoriti, secrétaire du chiffre sous Innocent XI, le fit joindre au nonce Bevilacqua envoyé à Nimègue en 1677. En Belgique et en France il se lia avec les docteurs suspects de jansénisme. Successeur de son cousin auprès d'Innocent XI, il fut tenu pour le plus terrible adversaire de la France. Louis XIV songea à le faire enlever; à tous les conclaves le roi essayait d'imposer au futur pape l'obligation de ne pas promouvoir ce prélat. Alexandre VIII exilera Casoni dans la nonciature de Naples ; Clément XI, son condisciple, le rappellera et le fera cardinal en 1706. Casoni mourut en 1720.

(3) Arch. Vat. *Avvisi*, t. 119, chiffre de ce jour.

Digitized by Google

Quelques jours plus tard (11 juillet) le cardinal insiste (1) : « Je laisserai ici mon auditeur, car cette cour ne désire autre chose sinon de pouvoir donner des raisons d'attribuer l'origine de la discorde à la cour de Rome. » C'est à peine si le 18 du même mois (2), enfermé dans la maison où il se soignait, il consentit à une *combinazione* réservant l'avenir : il chargerait son auditeur Fossi d'affaires personnelles, justifiant son séjour à Paris en attendant de nouveaux ordres de la curie, quitte à le rappeler si ces ordres maintenaient les injonctions déjà reçues.

En fait l'auditeur Fossi accompagna Ranuzzi d'abord à Villejuif, où le 1er août le cardinal dut s'arrêter pour se purger (3), puis le 8 août sur le chemin d'Italie par Châlons et Lyon... Ce fut de cette dernière ville que son maître voulut le réexpédier à Paris et cette fois ce ne fut pas la cour de Rome, mais bien la cour de France qui s'opposa au retour de l'auditeur (4).

Le roi cependant, je l'ai dit, n'entendait pas rompre avec Rome. On ne consomme pas pareille rupture à la veille d'un conclave et les dépêches mêmes qui rappelaient le cardinal Ranuzzi annonçaient que le conclave était proche : Innocent XI était mourant.

Aussi sur l'ordre de Louis XIV un fourrier précédait-il le nonce pour lui faire rendre partout les honneurs dus à son rang. Par exemple à Châlons les autorités de la ville en habit de cérémonie vinrent à la rencontre de Son Éminence et Fossi raconta cette fête au cardinal secrétaire d'État. Faut-il ajouter que le voyage de Ranuzzi ne fut pas une fête perpétuelle?.. Et je ne sais si le fourrier du roi ne fut pas pour quelque chose dans l'accident qui le troubla; à tout le moins accusa-t-on le marquis d'Arcy, ministre du roi à Turin, de n'y être pas étranger (5) : au passage des Alpes le cardinal tomba entre les mains de brigands hérétiques, les *Barbets*. Ces voleurs, un peu trop bien stylés pour des gens de ce métier et de cette religion, ne manquèrent pas d'égards, semble-t-il, pour leur éminente capture, ils en voulaient surtout à ses papiers. Aujourd'hui

(1) *Ibid.*, chiffre de ce jour.

(2) *Ibid.*, chiffre de ce jour.

(3) Arch. Vat. Francia, t. 179. Lettres de Fossi, 1er août, 8 août, 15 août 1689.

(4) *Ibid.*, du même, lettre du 9 septembre.

(5) Pompeo Scarlatti, florentin, frère du ministre de Bavière a Rome et informateur inlassable de la cour d'Autriche, raconte l'aventure à l'empereur Léopold dans une lettre de septembre 1689 (Vienne, K und K. H. H. und Staats Arch. Rom. corresp. fasc. 75). Le scritture « gli sono levate nel suo ingresso in Italia, dentro alli stati di Savoia, forse per opera, come si crede, del Marchese d'Arcy, ambasciatore di Francia a Turino, piu tosto che per ingordigia de ladri, o in odio della Chiesa romana, da Barbetti eretici delle valli vicine. »

Digitized by Google

à la Méjanes d'Aix (1) le registre de la nonciature de Ranuzzi voisine avec ceux du prélat que Louis XIV allait bientôt charger de ses intérêts à Rome : Toussaint de Forbin-Janson. Il est bien possible que le roi de France ait eu envie de savoir au juste ce que pensait de lui un cardinal fort papable (2). On songea en effet à Ranuzzi dans le conclave : ce cardinal ne devait pas être pape cependant, il ne parut même pas à Rome, épuisé par les déboires de sa nonciature, très ému de sa dernière mésaventure, il s'arrêta dans son ancien évêché de Fano, où il mourut le 27 septembre 1689.

Si de part et d'autre on ne voulait point une rupture complète des relations diplomatiques, de part et d'autre on n'était pas fâché de les suspendre pour quelque temps : le pape n'avait accepté qu'à contre cœur et avec de multiples réserves les bons offices et la médiation qu'avaient cherché à lui imposer dans les mois précédents — et sur l'instigation de Louis XIV lui-même — le roi d'Angleterre d'abord, puis la république de Venise (3). Les démêlés avec le roi de France portaient sur des points où le chef de l'Église ne pouvait pas admettre de négociations, encore moins de compromis. Extension de la régale, propositions de 1682, franchises du quartier de l'ambassade, prétentions sur l'électorat de Cologne, saisie de l'État d'Avignon, étaient des injustices auxquelles le roi, s'il voulait sincèrement se réconcilier avec Rome, n'avait qu'à renoncer. C'est dans ce sens que s'exprimaient toutes les dépêches officielles et toutes les lettres secrètes envoyées depuis des mois ou même des années au nonce Ranuzzi.

Quant à Louis XIV, s'il avait fait quelques ouvertures et proposé

(1) Ms. 504 (ancien 69).

(2) Scarlatti, dans la lettre citée, dit du cardinal : « fù sempre di genio francese ». Il avait écrit à l'empereur le 10 août, que les amis romains de l'Autriche redoutaient l'exaltation de Ranuzzi : « essendo lesto e scaltrito al maggior segno... », on craignait « che non si sia segretamente accomodato sul luogo con i francesi per mezzo di Madama di Maintenon e dell' arcivescovo di Parigi con i quali si è sempre inteso... » Le florentin insistait sur cette information dans une dépêche du 17 septembre. (Vienne St. A. Rom. corresp. fasc. 75.) Louis XIV au contraire écrivait le 19 août au cardinal d'Estrées : « Le cardinal Ranuzzi partit le 11 de ce mois et vous pouvez bien juger que je ne suis pas persuadé qu'il ait de bons sentiments pour les intérêts de ma couronne. » (Paris, A. E. Rome. Corresp. t. 322, f. 346. Cité par Hanoteau, *o. c.*, p. 46, note 4.) Le cardinal d'Estrées dans sa lettre au roi du 10 septembre 1689 (Paris, A. E. Rome, Corr. t. 325, f. 86 svv.), raconte que les jeunes cardinaux dans la nuit précédente avaient couru éveiller Altieri pour lui proposer l'exaltation de l'ancien nonce de Paris.

(3) Les dépêches relatives à cette double médiation sont contenues : à Rome, Arch. Vat. Francia, t. 177 à 179 ; *Avvisi*, 119 et 122, — à Paris, A. E. Rome, t. 326. Voir Hanoteau, *o. c.*, p. 2 et à cette page la note 1.

Digitized by Google

quelques satisfactions à Innocent XI, il avait lieu d'espérer trouver son successeur plus accommodant.

I.

L'état désespéré d'Innocent XI fut notifié dès les premiers jours d'août à la cour de France par le cardinal d'Estrées; aussitôt fut dressée l'instruction pour le diplomate que le roi chargerait de défendre et de promouvoir pendant le conclave les intérêts de la France (1).

Sans être mauvaise la situation de notre pays était loin d'être alors aussi brillante qu'elle l'avait été pendant les conclaves précédents. Depuis deux ans et demi que s'était formée entre l'empereur, le roi d'Espagne, les Provinces-Unies, les électeurs palatins de Brandebourg et de Saxe la fameuse ligue d'Augsbourg, bien des succès avaient grandi le prestige de la maison d'Autriche. Le 12 août 1687 le duc de Lorraine avait mis en déroute quatre-vingt-dix mille Turcs dans la plaine de Mohàcs, il s'était emparé de la Transylvanie; à la fin de cette même année Léopold avait assuré la couronne de Hongrie à son fils Joseph et à sa descendance, pris Albe Royale et Lippa. Le 6 septembre 1688 l'électeur de Bavière avait emporté d'assaut la forteresse de Belgrade. L'entrée en campagne de Louis XIV sur le Rhin, la déclaration de guerre aux Provinces-Unies et à l'Espagne avaient à peine suspendu les progrès des Autrichiens sur le Danube ; l'invasion de Guillaume d'Orange en Angleterre, la fuite de Jacques II avaient compensé, et au delà, l'avantage de la prise de Philisbourg par le Dauphin (29 octobre 1688) et de l'incendie du Palatinat (janvier 1689). Pendant le conclave le prince Louis de Bade devait battre les Turcs à Jagodina et à Nissa et le prince Charles de Lorraine nous prendre Mayence.

Louis XIV avait absolument besoin de la faveur du futur pontife pour raffermir sa situation ébranlée sur le Rhin et rompre une coalition qui profitait autant aux princes protestants qu'au catholique empereur régnant à Vienne.

A l'intérieur commençaient à se manifester les mauvaises suites de la révocation de l'édit de Nantes : l'instruction et le bon gouvernement des nouveaux convertis n'étaient pas faciles dans les trente diocèses et plus, dont les différends entre la cour de France et la cour de Rome prolongeaient la vacance. Cette vacance elle-même...

(1) Cfr Hanoteau, *o. c.*, p. 30 svv. A. E. Rome. Corr. t. 323, f. 12 svv.

Digitized by Google

et ses causes, — l'obstination du roi à imposer au pape la nomination d'ecclésiastiques ayant assisté à l'assemblée de 1682 — scandalisaient le peuple et inquiétaient la conscience royale.

A tout prix il fallait remédier à ce mal.

Les instructions rédigées à l'intention du duc de Chaulnes, envoyé vers le conclave, précisaient très exactement ce que le roi demandait au futur pape et ce qu'il lui offrait.

Une première note, antérieure à la mort d'Innocent XI, disait (1) :

« Comme la principale occupation d'un bon pape doit être de pourvoir aux plus pressants besoins de l'Église et qu'il n'y en a point qui le soit davantage que le rétablissement d'un parfait concert entre le Saint-Siège et Sa Majesté pour pouvoir ensuite parvenir à la réunion de tous les princes catholiques, si importante et nécessaire au maintien de notre religion, il sera de la prudence et de l'habileté dudit sieur duc de Chaulnes de prendre avec celui qui pourra être élevé au pontificat ou avec ses neveux toutes les assurances possibles sur les différends que leur conscience même les doit obliger de terminer sans perdre un moment de temps... »

Le roi entrait ensuite dans le détail de ses exigences :

« Comme le principal est celui (le différend) de l'expédition des bulles en faveur de ceux que Sa Majesté a nommés aux évêchés vacants de son royaume, tout sujet papable qui aura de bonnes intentions ne se peut dispenser de promettre avant son exaltation qu'il accordera lesdites bulles sans aucun retardement pour faire cesser le scandale, la confusion et le désordre qu'a causé et cause encore une si longue vacance des évêchés de France. »

Dans les derniers mois de la vie du pape Innocent XI on avait songé à régler l'accommodement au moyen de lettres dans lesquelles les ecclésiastiques signataires des quatre articles donneraient à l'Église romaine quelque satisfaction, sinon sur la doctrine, au moins sur l'inconvenance de leur procédé à son égard : Louis XIV ne maintenait pas cette offre.

« Comme tous les projets de lettres qui ont été dressés pour complaire au pape ne peuvent être agréés par Sa Majesté et qu'il n'y a rien dans la doctrine, les mœurs, la probité et la conduite de ceux qu'elle a nommés qui doive être censé répréhensible ou rétractable, celui qui doit être élu pape ne doit faire aucune difficulté de promettre ces expéditions sans aucune condition, ni réserve. »

Pour l'extension du droit de régale aux évêchés libres de cette

(1) Hanoteau, *o. c.*, p. 48 svv.

Digitized by Google

servitude jusqu'en 1673, — c'était la cause initiale de toutes les querelles avec Innocent XI — le souverain était un peu plus accommodant. Sans doute il maintenait ses déclarations de 1673 et 1675 (1) : dans tous les évêchés de France le roi percevrait les revenus des églises vacantes, quitte à en faire don à l'évêque successeur, il nommerait pendant la vacance, aux bénéfices simples de collation épiscopale ; mais il ne retirait rien non plus de ce qu'il avait accordé à son clergé en 1682, à savoir que l'institution canonique par le chapitre s'ajouterait, le cas échéant, à la nomination royale pour former le titre complet du régaliste, ce qui sauvait les principes du droit ecclésiastique. De plus il acceptait — et c'était une concession notable — qu'un indult pontifical lui confirmât un droit que le parlement avait jusqu'alors prétendu venir exclusivement de la couronne. Ainsi reconnaissait-il le caractère spirituel d'une matière que le cardinal d'Estrées s'était acharné depuis quatorze ans à déclarer purement temporelle (2).

« Pour ce qui regarde le droit de régale, disait le roi, comme il ne peut point être éclairci plus avantageusement pour les Églises de France qu'en la manière que Sa Majesté a bien voulu le faire par sa dernière déclaration, il n'y aura qu'à laisser cette affaire en l'état où elle est, et que celui qui sera élu pape s'engage seulement à n'y point toucher, sinon pour la confirmer par un bref ou indult, ce qui ne peut-être aussi contraire aux règles les plus sévères de la plus scrupuleuse conscience. »

Dans l'état des affaires de l'Europe la question de l'électorat de Cologne semblait plus importante que celle de la régale. Si le cardinal de Furstenberg (3), client de la France, avait occupé ce siège, Louis XIV eût été maître de la fameuse rue aux prêtres et de l'entrée de l'Allemagne. Or c'était justement ce qu'Innocent XI, père commun de toutes les nations chrétiennes, s'était cru obligé d'empêcher. Au vieux prince de l'Église soutenu par le roi de France, et choisi par quatorze chanoines de la métropole vacante, le pape avait pré-

(1) Cfr G. I. Phillips, *Das Regalienrecht in Frankreich*. Halle, 1873. — Le texte des déclarations de 1673, 1675 et de l'édit de 1682 se trouve dans *Mémoires du clergé*, t. XI, col. 300, 304 et 306.

(2) Presque dès le début de la querelle Louis XIV avait voulu offrir cette concession à Innocent XI, le cardinal d'Estrées s'était toujours refusé à transmettre au pape cette offre conciliante. Je ne crois pas d'ailleurs, que le souverain pontife eût accordé l'indult demandé.

(3) Guillaume-Egon de Furstenberg, né le 4 décembre 1629, évêque de Metz en 1663, de Strasbourg en 1682, cardinal en 1686, mort en 1704.

Cf. Gérin, *Le pape Innocent XI et l'élection de Cologne*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIII, p. 75 svv.

Digitized by Google

féré un enfant de dix-sept ans, — frère au reste de la Dauphine, — quoiqu'il n'eût obtenu que neuf voix et qu'il fût pourvu déjà de deux évêchés, le prince Clément de Bavière (1) : c'était un allemand. Louis XIV affectait d'être scandalisé de voir un pontife réformateur faire si bon marché des règles canoniques, mais en réalité ce qu'il ne pardonnait pas au jeune beau-frère de son fils, c'était d'être créature de son propre beau-frère à lui-même, de son ennemi irréconciliable : l'empereur Léopold.

Le roi de France regardait donc cette nomination comme nulle. Mais les instructions qu'il donnait à cet égard sont assez étranges : leur début est menaçant, ... on verra la suite (2) :

« Il n'est pas moins du devoir d'un bon pape de terminer au plus tôt les différends qu'il y a entre le cardinal de Furstenberg et le prince Clément de Bavière pour l'électorat de Cologne qu'on sait être la principale cause de la guerre présente et qui empêchera toujours la réunion entre les princes catholiques ; aussi celui qui sera élu ou celui qui devra remplir le poste de cardinal-patron ne doit pas faire de difficulté de s'engager : premièrement, de donner au dit cardinal un bref d'éligibilité tant pour cet électorat que pour quelqu'autre archevêché ou évêché qui viendrait à vaquer, de casser et annuler toutes les procédures qui pourraient avoir été faites tant contre le dit cardinal que contre ses adhérents, et d'ordonner qu'il sera procédé à une nouvelle élection libre et canonique, afin de rectifier par ce moyen tout ce que la partialité du pape d'à présent a fait contre l'ordre et contre les formes en faveur du prince Clément. »

Louis XIV se doutait bien que pareille exigence n'avait aucune chance d'être accueillie, aussi ajoutait-il « cette queue » toute différente de la tête et du corps du paragraphe qu'on vient de lire : « Quoique ces demandes soient très conformes à la droite raison, néanmoins si ledit sieur duc de Chaulnes trouvait trop de difficulté à obtenir du pape futur ou de ses neveux cette cassation de procédure, Sa Majesté veut bien qu'il se contente d'un bref d'éligibilité à plusieurs évêchés ou archevêchés en faveur dudit cardinal de Furstenberg et de quelques assurances verbales de faciliter en tout ce qui sera possible l'accommodement de l'affaire de Cologne. Sa Majesté veut bien même remettre entièrement la conduite de cette affaire à la prudence et discrétion dudit sieur duc de Chaulnes, en

(1) Joseph-Clément de Bavière, fils de l'électeur Ferdinand Marie. Né le 5 décembre 1671, évêque de Freisingen et de Ratisbonne depuis 1685. Il ne prit les ordres qu'après 1706 et mourut en 1723.

(2) Hanoteau, *o. c.*, p. 49.

Digitized by Google

sorte que s'il juge plus à propos de n'en parler qu'après l'élection, il puisse différer autant qu'il le jugera convenable au bien du service de Sa Majesté. »

En réalité en l'affaire de Cologne le roi élevait très haut la voix pour dire ensuite tout bas qu'il ne demandait à peu près rien : la maison de Bavière n'était pas délibérément hostile à la maison de France, on arriverait peut-être à s'arranger avec le prince Clément, était-il bien sûr même que le jeune homme eût tout à fait renoncé à se marier ?

Même comédie pour l'épineuse affaire des franchises (1) :

« Le mauvais traitement qui a été fait au marquis de Lavardin ayant achevé de rompre toute la bonne intelligence que Sa Majesté a toujours voulu rétablir avec le chef de l'Église, il n'y a point de cardinal papable bien intentionné qui ne puisse et ne doive s'engager avant son exaltation à recevoir ledit marquis de Lavardin et le reconnaître en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté aussitôt qu'elle jugera à propos de le renvoyer à Rome avec ce caractère, et, à l'égard des franchises, Sa Majesté pourra se contenter que celui qui doit être exalté ou ses neveux s'obligent d'entrer en accommodement sur ce point aussitôt après son exaltation et de faire expliquer l'article du traité de Pise (2) touchant le respect dû à l'ambassadeur de France.

» On pourrait même, dès à présent, convenir que l'ambassadeur de Sa Majesté bornera son immunité aux seules maisons de la place Farnèse au cas qu'il y demeure et à celles des deux côtés, et que s'il habite un autre palais, elle sera réglée à proportion.

» Cependant comme Sa Majesté est avertie que la république de Venise a ordonné au sieur Lando (3) de se mettre dans le palais de Saint-Marc aussitôt que le pape sera mort, de prendre la qualité d'ambassadeur et de maintenir les franchises ; que d'ailleurs on croit que le marquis de Cogolludo (4), ambassadeur d'Espagne, a le même ordre du roi catholique, Sa Majesté a jugé à propos de

(1) Cfr Gérin, *L'ambassade de Lavardin et la séquestration du nonce Ranuzzi*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XVI, p. 382 svv.

(2) Cfr Hanotaux, *Recueil des instructions*, etc. Rome, t. I, p. 301, et Gérin, *L'ambassade de Crequy et le traité de Pise*, dans la *Revue des questions historiques* t. XXVIII, p. 79 svv. et surtout le même, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. I, p. 466 svv.

(3) Girolamo Lando, envoyé officieux de la République.

(4) Louis François de la Cerda Aragon y Enriquez de Ribera, le turbulent ambassadeur espagnol, était à Rome depuis 1686 : il devait y rester même après la mort de son père (1691), cette mort le fit duc de Medina Celi ; vice-roi de Naples de 1696 à 1701, mort en 1711.

Digitized by Google

donner audit sieur duc de Chaulnes deux sortes de lettres de créance. les premières où elle le traite d'ambassadeur extraordinaire et les autres où elle ne lui donne que celle de son envoyé, qui ne peut pas diminuer la considération et la créance qu'on doit prendre en lui, et Sa Majesté remet à sa prudence de se servir de celle qu'il croira être le plus convenable au bon succès de sa négociation, en sorte que s'il croit que la première y puisse faire quelque obstacle à cause de l'obligation où elle le met de conserver l'immunité, il rende les secondes lettres et n'agisse que comme envoyé par Sa Majesté seulement pour le temps du conclave et pour rétablir une parfaite intelligence entre le pape et Sa Majesté. »

Le roi ajoutait qu'il comptait absolument sur l'élévation au cardinalat d'un prélat qu'Innocent XI en avait toujours écarté : Toussaint de Forbin-Janson (1), évêque de Beauvais. « [Sa Majesté] jugera principalement de la disposition et des sentiments du pape futur à son égard par l'empressement qu'il aura de promouvoir ledit évêque. »

« Quant aux autres points qui regardent les indults pour les archevêchés de Besançon et de Cambrai, l'affaire de Saint-Lazare et celle des Urbanistes (2), il suffira de tirer des assurances générales de celui qui doit être élu qu'après son exaltation, il sera très disposé à donner à Sa Majesté sur tous ces points, toutes les marques qu'elle pourra raisonnablement désirer de ses bonnes intentions. »

Une seconde instruction (3), rédigée après l'arrivée du courrier (23 août) annonçant la mort d'Innocent XI, suggérait l'expédient d'un pacte entre les cardinaux électeurs pour obliger « le pape futur à n'entrer dans aucune ligue et à ne se servir de l'autorité du

(1) Le prélat turc, comme l'appelaient volontiers les Autrichiens et même le pape Innocent XI. Fils de Palamède de Forbin, il naquit le 1er octobre 1634 ; fut chevalier de Malte dès l'enfance, à 22 ans coadjuteur de son oncle l'évêque de Digne, consacré à 26 ans, transféré à Marseille en 1668, à Beauvais en 1679, il sera fait cardinal par Alexandre VIII le 13 février 1690 et mourra le 24 mars 1713. C'est une grande figure de diplomate, nous aurons à revenir sur son rôle. Ses ambassades en Pologne et en Italie ont fait l'objet de plusieurs publications, et le personnage mériterait une étude d'ensemble.

(2) Indults accordant au roi la nomination des titulaires de ces deux sièges, comme successeur du roi d'Espagne pour Cambrai et, en suite d'un échange avec les chanoines électeurs pour Besançon — extinction de plusieurs ordres militaires et hospitaliers et union de leurs biens à l'ordre de Saint-Lazare —, indult pour nommer des abbesses perpétuelles, au lieu des abbesses élues et triennales, des couvents de Clarisses-Urbanistes.

(3) Paris, A. E. Rome. Corr. t. 323, f. 33 sq. Hanoteau, *o. c.*, 53 svv.

Digitized by Google

Saint-Siège que pour réunir les princes catholiques et procurer les avantages de notre religion ». Louis XIV estimait que la partialité d'Innocent XI pour l'empereur avait déchaîné une guerre funeste au catholicisme : « Prévenu par de mauvais conseils, au lieu de seconder les pieuses intentions de Sa Majesté pour l'entière extirpation de l'hérésie qu'il a bannie de ses États et de secourir un prince chassé de son royaume à cause de la religion, (il) a fait connaître par sa conduite qu'il suffisait d'être ennemi de Sa Majesté ou mauvais français pour trouver auprès de lui et ses ministres toute faveur et protection, et oubliant cette qualité si glorieuse de Père commun, il n'a pas voulu seulement écouter aucun des tempéraments qui pourraient servir à l'affermissement ou au rétablissement de la paix, et quoique jusques à présent Dieu n'ait donné que de favorables succès à la justice des armes de Sa Majesté, et qu'elle ait tout sujet d'espérer encore de plus grandes prospérités, elle voit cependant avec douleur que la suite de cette guerre ne peut être que très funeste à la religion catholique, que d'une part l'ennemi commun reprend de nouvelles forces et que les protestants qui étaient presque tous divisés se réunissent et en font une guerre de religion ; ainsi il est de très grande conséquence non seulement d'élire un bon pape qui soit un véritable père commun, exempt de toute partialité soit pour la France ou pour la maison d'Autriche, mais même de l'engager par une semblable convention ou compact, premièrement à faire cesser par un bon accommodement qu'on peut facilement régler avant l'élection... tous les différends qui ont troublé la bonne intelligence que Sa Majesté a toujours désiré d'entretenir avec le pape, secondement à profiter des bonnes dispositions que les différents événements de la guerre pourront donner aux princes catholiques pour rendre toute la chrétienté redevable au Saint-Siège du rétablissement de la tranquillité publique... Au cas que ledit sieur duc de Chaulnes puisse disposer le pape futur à donner satisfaction au roi sur les points contenus en son premier mémoire, il veut bien qu'il l'oblige aussi à faire remettre au pouvoir de Sa Sainteté la ville d'Avignon et Comtat Venaissin avec toutes les appartenances et dépendances. »

A quels personnages de la curie romaine l'envoyé du roi pouvait-il demander les engagements spécifiés dans les mémoires?

Fort probablement les cardinaux choisiraient un vieillard. Parmi les candidats à la tiare déjà avancés en âge et par conséquent en meilleure posture que les autres, Louis XIV aurait préféré à tous

Digitized by Google

le vénitien Delfino (1); mais les sujets de la république étant odieux aux Romains, l'exaltation de ce cardinal paraissait très douteuse. La même nationalité écartait du pontificat, au moins à l'estime du souverain, un cardinal très en vue, qui s'était « conduit sous ce pontificat (d'Innocent XI) d'une manière fort emportée contre les intérêts de la France », Pietro Ottoboni (2). Le roi redoutait cependant l'événement qui allait porter ce cardinal sur le siège de Saint Pierre : l'union sur son nom des chefs de faction, Chigi (3) et Altieri (4). Aussi prescrivait-il à son envoyé d'éloigner son élection plutôt par l'opposition des autres cardinaux papables que par une exclusion formelle au nom de Sa Majesté.

Un ancien pensionné de la France, Cybo (5), était indiqué comme inadmissible, pour avoir été ministre d'Innocent XI et auteur de la bulle contre les franchises. Un autre vieillard, Bichi (6), avait l'esprit trop borné pour qu'on songeât à lui. Pour Franzone (7) et Spinola, cardinal de Sainte-Cécile (8), la France était neutre, on leur témoignerait de la bienveillance. On pourrait à la rigueur prendre des mesures avec Conti (9) et ses neveux; au contraire, il faudrait écarter secrètement Spinola, évêque de Lucques (10),

(1) Giovanni Delfino, patriarche d'Aquilée, cardinal le 14 janvier 1664, mort en 1699 à 82 ans; c'était un prélat très vertueux et très zélé.

(2) Pietro Ottoboni, le futur Alexandre VIII, était le fils du grand chancelier de la république de Venise, où il était né le 19 avril 1610. Il avait étudié le droit à Padoue et était venu à Rome en 1630. Il fut gouverneur de Rieti et de diverses villes, auditeur de rote pour Venise en 1642, évêque de Torcello, cardinal le 19 février 1652, évêque de Brescia en 1654, protodataire sous Clément IX et sous Innocent XI, un des cardinaux les plus influents de la Congrégation de la régale.

(3) Flavio Chigi, Siennois, né le 10 mai 1631, cardinal en 1657, neveu d'Alexandre VII, mort en 1698.

(4) Paluzzo Albertoni devenu cardinal Altieri lors de son adoption comme neveu par Clément X avait été fait cardinal par Alexandre VII en 1666. Il mourut en 1698 à 75 ans. Brouillé avec la cour de France à la fin du pontificat de son oncle, Altieri était rentré dans les bonnes grâces de Louis XIV, grâce aux instances du pape Innocent XI.

(5) Alderano Cybo des princes de Massa et Carare, petit-neveu d'Innocent VIII, né le 10 juin 1613, prélat sous Urbain VIII, majordome d'Innocent X, cardinal le 6 mars 1645, légat d'Urbain, évêque d'Iesi, secrétaire d'État d'Innocent XI, longtemps secrètement pensionné par la France, mort en 1700.

(6) Antoine Bichi, Siennois, né le 30 mars 1614, cardinal en 1657, mort en 1691.

(7) Jacques Franzone, génois (1612-1697), cardinal en 1658.

(8) Jean-Baptiste Spinola, cardinal du titre de Sainte-Cécile depuis 1681, gouverneur de Rome sous Innocent XI, génois aussi (1615-1704).

(9) Jean Nicolas Conti, de la fameuse maison qui a donné à l'Église Innocent III et plusieurs de ses successeurs, oncle du futur Innocent XIII, cardinal en 1664 (1617-1698).

(10) Jules Spinola, évêque de Lucques, frère du cardinal de Sainte-Cécile ; il avait alors 78 ans. Scarlatti le tenait pour Autrichien.

Digitized by Google

Pignatelli (1), archevêque de Naples, Capizucchi (2) et Visconti (3), comme espagnols de faction ou de naissance. Le conventuel Lauria (4), quoique né sujet d'Espagne, mais bien disposé pour la France, et Ciceri (5), seraient des papes bien agréés par le roi; le pontificat du vieux de Angelis (6) « n'est ni à désirer pour Sa Majesté, ni beaucoup à craindre. »

Les cardinaux plus jeunes sont pour la plupart des hommes à ménager, Barberini (7), pour l'avenir, Chigi et Altieri pour le présent, car ils sont chefs des factions encore puissantes d'Alexandre VII et de Clément X. Ginetti (8), quoiqu'il ne soit pas « fort habile », est un ami sûr des français. Grégoire Barborigo (9), trop vertueux pour être élu aussitôt après Innocent XI et par surcroît vénitien, peut être mis en avant sans danger de succès, « il ne pourra être qu'honorable à la France d'avoir appuyé un si saint homme ». Acciaioli (10) a du mérite et est aimé du grand-duc de Toscane. Caraffa (11) serait acceptable.

Le roi prescrit de décourager les partisans de Carpegna (12),

(1) Antoine Pignatelli, le futur Innocent XII, né à Naples en 1615, cardinal en 1681, pape en 1691, mort en 1700.

(2) Raymond Capizucchi, né en 1616, dominicain, secrétaire de l'Index, puis maître du Sacré Palais, cardinal en 1681, mort en 1691.

(3) Frédéric Visconti, archevêque de Milan (1673), cardinal en 1681, mort en 1691.

(4) François Laurent Brancati, né à Lauria (d'où son nom) dans le royaume de Naples en 1612, était un moine conventuel, érudit, très pieux, un peu ambitieux, bien disposé pour les princes et en particulier pour Louis XIV. Innocent XI l'avait fait cardinal en 1681, mort en 1693. Sur son activité scientifique voir Hurter, *Nomenclator litterarius* (3e édit.), t. IV, no 153, col. 351-354. — Sa vie a été écrite par Gabriel Baba et éditée à Rome en 1699. J'ai trouvé aux archives générales des conventuels son autobiographie, délicieuse de candeur; je compte en publier au moins une partie.

(5) Charles Étienne Ciceri, était cosmate comme Innocent XI, qui le fit cardinal en 1686 (1616-1694).

(6) Jacques de Angelis, pisan, né en 1611, cardinal en 1686, mort en 1695.

(7) Charles Barberini, petit-neveu du pape Urbain VIII, était cardinal depuis 1653 (1630-1704).

(8) Le cardinal Mario Ginetti fut toujours un des candidats favoris de Louis XIV.

(9) Le bienheureux Grégoire Barbarigo, patricien de Venise, était l'un des hommes les plus saints, les plus savants et les plus distingués de cette fin du XVIIe siècle. Il avait représenté la république au congrès de Munster en 1648; il fut évêque de Bergame, puis de Padoue, où il fonda des séminaires, collèges, bibliothèques, imprimeries; très libéral pour les érudits, il était lui-même un orientaliste de mérite. Cardinal en 1660. Il mourut en 1697 et fut béatifié par Clément XIII en 1761.

(10) Nicolas Acciaioli, Florentin, cardinal en 1669 (1630-1719).

(11) Fortuné Caraffa, Napolitain, cardinal en 1687 (1631-1697).

(12) Le cardinal Gaspard Carpegna était l'un des sujets les plus remarquables du sacré collège : bien des gens le tenaient pour français de cœur parce qu'il entretenait des relations cordiales avec bon nombre d'érudits de notre pays; d'autres le croyaient dévoué à l'Espagne : en fait il était romain, sans plus. Excellent canoniste, apprécié

Digitized by Google

de Marescotti (1), Bonvisi (2) et de Durazzo (3), tous gens de valeur, mais dangereux. Il recommande d'agir par des voies secrètes : il ne veut aucune exclusion publique, aucune démarche même des cardinaux français qui puisse mécontenter un candidat sérieux.

Bref, l'envoyé du roi qui méditait ce double mémoire y lisait que la volonté de Louis XIV était de s'accommoder presque à tout prix avec le futur chef de l'Église : une seule réserve absolue était imposée, celle qui excluait toute rétractation de la doctrine gallicane professée par l'assemblée de 1682. Vraiment Louis Dieudonné de Bourbon se croyait à cet égard investi d'une mission providentielle !

II.

Le grand personnage auquel allaient être confiés les intérêts de la France pendant le conclave de 1689, le duc de Chaulnes, a été déjà nommé plusieurs fois dans les textes qu'on vient de lire ; il avait été désigné dès qu'on avait reçu à la cour de France de mauvaises nouvelles sur la santé d'Innocent XI : le 7 août on l'avait mandé à Versailles (4).

Sa Majesté, disait le premier mémoire qui fut dressé pour son instruction « s'est d'autant plus déterminée à envoyer à Rome ledit sieur duc de Chaulnes à l'occasion de ce conclave que sa capacité en toute sorte d'affaires, les preuves qu'il en a données en deux conclaves consécutifs, la réputation que la sagesse de la conduite lui a acquise dans tout le collège des cardinaux et la croyance que les plus sensés et les véritables serviteurs du roi auront en lui, ne laissent à Sa Majesté aucun lieu de douter qu'il n'ait toutes les qualités pour l'heureux succès de cette négociation ».

dans les congrégations, mais administrateur impopulaire, il était d'un caractère assez revêche ; cardinal depuis 1670 (1625-1714).

(1) Galeazzo Marescotti fut toujours redouté par Louis XIV : c'était une volonté de fer ; la crainte que son parent le cardinal Capizucchi ne le fit cardinal-neveu avait suffi pour faire rayer l'ambitieux dominicain de la liste des candidats agréés par le roi. Il était cardinal depuis 1675 (1627-1726).

(2) François Bonvisi, Lucquois, très grand homme, successivement nonce à Cologne, en Pologne et à Vienne, l'inspirateur de la croisade turque, né en 1626, cardinal en 1681, mort en 1700. Sur son rôle voir Dr Max Immich, *Zur Vorgeschichte des Orleans Kriegs. Nuntiaturberichte aus Wien und Paris 1685-1688*. Heidelberg, 1898 et W. Fraknoi, *Papst Innocenz XI und Ungarns Befreiung* (traduction allemande de l'ouvrage hongrois par Dr Peter Jekel). Fribourg-en-B., 1902.

(3) Marcel Durazzo, génois, né en 1630, cardinal en 1686, mort en 1710.

(4) Paris, A. E. Rome, t. 326, f. 240. Hanotaux, *o. c.*, p. 30, note 5.

Digitized by Google

Chaulnes avait en effet beaucoup d'amis à la curie, ce sera sa force ; mais des amis qu'il avait quittés depuis une vingtaine d'années ; ces années avaient été remplies d'événements fort graves auxquels les anciennes connaissances de l'ambassadeur de France avaient pris une part fort peu agréée de son souverain, son attitude à leur égard ne pouvait être en parfaite harmonie avec les sentiments que nourrissait à leur endroit le roi Louis XIV : ce désaccord fera la faiblesse de son ambassade.

La première fois qu'il était venu à Rome, ç'avait été pour réparer les fautes du duc de Créquy, et quand Madame de Chaulnes jouissait des succès qu'obtenait dans la capitale du monde chrétien la modération relative et la magnificence de son mari, elle disait volontiers : « Ne resterà mortificato il nostro predecessore » (1). Maintenant le duc retournait sur ce théâtre de ses premiers exploits pour remédier aux erreurs des d'Estrées... mais le malheur voulait que le cardinal d'Estrées fût encore à Rome, collaborateur nécessaire du duc de Chaulnes, et, qui pis est, inspirateur de la politique royale à l'égard du Saint-Siège., moins écouté sans doute qu'autrefois pour le détail des démarches, mais pour le fond des choses toujours en crédit.

Chaulnes était trop indépendant des directions de son gouvernement pour en faire triompher les vues, et trop honnête pour les servir sans réserve... mais il avait trop peu d'autorité et trop peu de lumières pour imposer ses propres desseins, trop peu de finesse et de défiance de lui-même pour ne pas devenir le jouet des redoutables partenaires qui sauraient s'amuser de sa candeur et de sa vanité. C'est un homme, écrivait à l'empereur Léopold (2) le florentin Scarlatti, « più tosto di mediocri che d'elevati talenti ». Il était plus que septuagénaire.

Sur quels appuis pouvait-il compter ?

Le cardinal d'Estrées, ai-je dit, était le collaborateur nécessaire de l'ambassadeur de France.

Envoyé en 1680 pour forcer Innocent XI à accepter l'extension de la régale, le cardinal d'Estrées est en grande partie responsable des erreurs de la politique religieuse du roi de France. Le ton de ses dépêches et les conseils qu'il suggéra à Louis XIV sont franchement scandaleux ; il n'était pourtant point un méchant ecclésiastique, je crois même — et cela paraîtra légèrement paradoxal — qu'il n'était pas porté d'une spéciale mauvaise volonté à l'égard

(1) Cité par Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. II, p. 39.
(2) Vienne, St. Arch. Rom. Corr. fasc. 75, lettre du 7 septembre 1698.

Digitized by Google

du Saint-Siège... mais il exagérait jusqu'à l'absurde les défauts alors ordinaires aux diplomates français en mission auprès de la curie : une infatuation ridicule de soi-même, le mépris de ceux avec qui il traitait, la méconnaissance des principes de conscience qui, dans la politique romaine, quand ils n'inspirent pas toutes les démarches, au moins tempèrent et compliquent les brutalités des intérêts ou des inévitables ambitions humaines. Il était gallican, de sentiment encore plus que de doctrine, et représentait auprès de l'Église de Rome, mère et maîtresse de toutes les Églises, une fille aînée toujours sur le pied de guerre. C'est dans les querelles de famille que l'on emploie les procédés les plus odieux.

Le cardinal apportait à jouer son rôle des défauts d'esprit plus que des vices de cœur.

Au cours du pontificat qui allait commencer, l'abbé de Gesvres (1) remettra à Toussaint de Forbin-Janson un copieux mémoire secret sur les Français établis à Rome et leurs amis, qui contient du cardinal, avec lequel Chaulnes devait concerter ses démarches, un portrait un peu long, mais si intéressant, qu'on me pardonnera de le transcrire ici tout entier.

« Rien n'a fait tant de tort à 71 (M. le cardinal d'Estrées) que l'excès de sa chaleur et de sa vivacité dont les romains se sont joués, aussi bien que de sa crédulité et de sa délicatesse. Ils lui ont reconnu un si grand empressement à se produire et à se faire valoir qu'ils n'ont pas manqué de lui donner de l'exercice, se moquant continuellement de son entêtement à ne vouloir suivre que ses projets, dont ils l'ont trouvé trop fertile, disant que ne songeant qu'à concevoir sans prendre bien du temps pour enfanter il ne se fallait pas étonner si ses projets avortaient quasi toujours.

» On a du moins reconnu qu'il embrassait ses premières idées sans faire jamais de plan certain, pour ne se pas mécompter, ce qui lui arrivait assez souvent, faute de prendre les mesures justes.

» On ne peut pas dire qu'il ne connaisse la cour de Rome, mais il ne s'est jamais attaché qu'à suivre et à profiter dans ses manières de toutes celles qui se sont trouvées conformes à son humeur ou

(1) Ce long mémoire conservé à Paris A. E. Rome, t. 368, f. 282-351 est intitulé « *Mémoire particulier pour S. E. dont elle est très humblement suppliée de ne donner lecture à qui que ce soit sans exception, n'estant fait que pour elle seule.* » Je dois l'indication de son auteur à M. l'abbé Levesque, le savant éditeur de la correspondance de Bossuet. L'abbé Léon Potier de Gesvres, le futur archevêque de Bourges, fut fait cardinal en 1719, mais ne put jamais se rendre à Rome pour prendre les insignes de sa dignité; il mourut en 1744. Dans sa jeunesse l'abbé de Gesvres avait fréquenté la curie et Innocent XI l'avait nommé protonotaire apostolique.

Digitized by Google

ses passions, négligeant toujours d'imiter ce que cette cour pouvait avoir de solide, de réel et d'utile pour bien traiter avec elle et ne s'appliquant qu'à sauver toujours un certain air de grandeur et de supériorité qu'il a cherché de s'y donner en tout et partout, ce qui n'a pas peu aidé à le décréditer.

» On lui a pourtant rendu justice sur toutes ses grandes et belles qualités; car on la rend à tout le monde à Rome mieux que partout ailleurs, mais comme on y fait plus de cas d'un jugement solide à l'égard d'un ministre que d'un esprit trop vif et trop brillant, il s'est souvent mécompté dans cela même par où il a cru tenir les Romains sous sa main. Car ils ne se sont jamais laissé surprendre à ce grand feu d'esprit par où il croyait de les éblouir et ils ont su très bien s'en aider contre lui-même en se prévalant de la facilité qu'il a à se répandre quand son cœur est agité et de sa démangeaison à vouloir toujours étaler son éloquence.

» Comme l'argent ne lui coûte rien, il n'a rien épargné pour s'acquérir de la considération par sa dépense; mais elle lui aurait fait plus d'honneur, si elle eût été accompagnée d'un meilleur ordre dans son domestique; car on a toujours reconnu du déréglement dans sa maison, ses propres officiers en faisant des contes, quoiqu'au fond, un des meilleurs maîtres du monde, bienfaisant, libéral et chaud pour tout ce qui peut regarder l'intérêt ou l'avantage de ses domestiques ou de ceux qui s'attachent à lui, ce qui est un des endroits par où il s'était acquis à Rome le plus d'estime. Mais faute de savoir prendre son temps pour entrer dans le détail des comptes de la dépense de sa maison et ne voulant s'en fier à personne, il donnait lieu souvent à divers contretemps pour ne savoir avertir à propos... son maître d'hôtel, pour ne pas faire payer à point nommé ceux de qui celui-ci prenait à crédit, ce qui ne donnait que trop de matière de parler, aussi bien que sa chaleur à contester de petites choses de rien, passant légèrement sur d'autres plus essentielles.

» Sa démangeaison à vouloir prématurément prendre des mesures pour faire un pape avant la mort du régnant, lui a encore fait un très grand tort. Il s'est attiré par là beaucoup d'affaires de la part du cardinal Altieri du vivant de son oncle (Clément X) et de la part du feu pape, l'un et l'autre ne pardonnant pas volontiers qu'il songeât par avance à leur donner des successeurs et, suivant l'usage de cette cour, rien n'est si pernicieux que de faire paraître trop d'affectation à remettre au pontificat futur ce qu'on n'espère pas d'obtenir ou de finir sous le pape régnant. 71 (M. le cardinal d'Estrées) en cela s'est toujours mécompté, parlant et écrivant trop librement là-dessus, car toutes les fois qu'il a trouvé de la contra-

Digitized by Google

diction, il a trop ouvertement répété que sous un nouveau pontificat il n'en serait pas de même. C'est un langage qu'il ne faut jamais tenir quand on tient le rang qu'il a tenu à Rome et, s'il est naturel de le penser, il est très dangereux qu'on se puisse douter d'un pareil sentiment. »

C'était donc avec cet impulsif, homme de talent du reste, mais un peu décrédité et dont les intentions étaient depuis trop longtemps révélées à tous les cardinaux électeurs que Chaulnes devait négocier la délicate affaire de l'exaltation d'un pontife décidé à accorder à la France ce qu'Innocent XI lui avait refusé.

Pour neutraliser l'influence fâcheuse de d'Estrées ou appuyer ses heureuses initiatives, le duc de Chaulnes emmenait sur les galères royales, parties de Toulon le 10 septembre, les cardinaux de Bouillon (1), de Bonzi (2) et de Furstenberg. Louis XIV n'avait pas autorisé le départ du cardinal Le Camus (3), évêque de Grenoble, promu par Innocent XI sans participation du roi de France.

De ses trois compagnons l'ambassadeur n'aurait pas dû attendre grand secours. Furstenberg, mis au ban de l'Empire, avait besoin d'être défendu lui-même contre l'implacable animosité des amis de la maison d'Autriche : on attribuait à l'ambition de ce prince allemand et à son attachement au roi de France, à juste titre qualifié de trahison, non pas seulement la perte de Strasbourg, mais encore la guerre de la Ligue d'Augsbourg et la ruine des plans de la Croisade turque (4). Le florentin Bonzi, archevêque de Narbonne, était

(1) Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, né en 1643, cardinal à 26 ans en 1669, mort en 1715. F. Reyssié, *Le cardinal de Bouillon* (Paris, 1899) et Hanoteau, *o. c.*, p. 138, note 1, où l'on trouvera l'indication de divers articles sur ce personnage.

(2) Pierre de Bonzi, d'une famille florentine, petit-neveu de Jean de Bonzi, cardinal et évêque de Béziers, neveu de Clément de Bonzi, évêque de la même ville, né en 1631; fut résident du duc de Toscane, coadjuteur, puis évêque de Béziers (1659), ambassadeur à Venise et en Pologne, cardinal sur la nomination du roi Michel qu'il avait fait élire en ce dernier pays. Archevêque de Toulouse, puis de Narbonne, ambassadeur en Espagne, grand-aumônier de la Reine, mort en 1703. L. Cardella (*o. c.*, t. VII, p. 212-213), qui n'est point trop sévère, loue ses bonnes mœurs et sa vertu solide !

(3) Cfr son histoire écrite par Mgr Ch. Bellet. Paris, 1886 et sa correspondance publiée par M. Ingold. Paris. Le cardinal avait écrit au roi le 24 août 1689 pour demander l'autorisation d'aller à Rome. Paris, A. E. Rome. Corr. t. 326, p. 302, cfr Michaud, *Le pape Alexandre VIII et le duc de Chaulnes*, p. 22.

(4) Scarlatti assure à l'empereur Léopold en septembre 1689 que le peuple de Rome voulait écorcher Furstenberg. (Vienne, St. Arch. Rom Corr. fasc. 75.)

De son côté l'empereur demandait au cardinal de Médicis (29 août 1689) d'insister pour que ce traitre fût exclu du conclave « a conclavi ut contumacem notorium adversus sanctam Sedem, et scandalum orbis et facem belli nunc per Europam christianam flagrantis, si fieri potest, arcendum. » Cfr Bischoffshausen, *o. c.*, p. 17.

Digitized by Google

beaucoup mieux vu de ses confrères italiens, mais on le tenait pour un homme de cour, plus apprécié chez les dames qu'aux oratoires (1), trop peu ecclésiastique pour avoir une influence profonde dans un conclave où étaient nombreux les *Zelanti*, admirateurs ou créatures d'Innocent XI.

La principale confiance de Chaulnes reposait sur le cardinal de Bouillon : elle eût pu difficilement être plus mal placée. Bouillon a déçu tous ses amis. Peu intelligent, brouillon, vaniteux, fantasque, il ne manquait pourtant pas de qualités, mais il n'avait aucune de celles qui font les diplomates utiles.

A Rome la faction de France comptait un cardinal résidant, mais c'était un grotesque de petit esprit et de mince vertu que personne ne prenait au sérieux : le cardinal Maidalchini (2).

Pour la tâche difficile que Louis XIV avait à accomplir en 1689, il ne disposait donc pas d'ouvriers de premier ordre.

A Rome on remarqua (3) que le roi avait eu soin de doubler ces grands personnages de subalternes plus intelligents qu'eux. Le jeune marquis de Torcy devait servir de conseiller et de secrétaire à Chaulnes, son frère l'abbé de Croissy, de conclaviste à Furstenberg « pour réfréner ce cardinal » et l'abbé Morel, bien connu par ses missions dans les cours d'Italie, était placé près de Bouillon.

(*A suivre.*)

Toulouse. M. Dubruel.

(1) Vienne, St. Arch. Rom. Varia, 1689, Scrittura politica sopra il conclave... Bonzy « prevale poi nelle conversationi di donne assai piu che nell' oratorii ».

(2) François Maidalchini, né à Viterbe en 1631, neveu de la fameuse signora Olympia, cardinal à 17 ans, le 7 octobre 1647, mort en 1700. « Soggetto ben noto per le sue debolezze », disait le mémoire *Scrittura politica* cité à la note précédente. Un autre mémoire conservé dans le même fonds le décrit brièvement : « Ottimo cuore, buon compagno, a niente buono e d'intera legge con chi si strigne. » C'était donc un bon ami des français dans la faction desquels il s'était depuis longtemps fait inscrire ; mais c'était tout !

(3) La remarque est de Scarlatti. (Vienne, St. Arch. Rom. Corr. fr. 75, lettre du 10 septembre 1689.) Colbert marquis de Torcy est le futur ministre. L'abbé de Croissy, le futur évêque janséniste de Montpellier, édifiait la curie par sa piété. Le mentor de la troupe était l'abbé Jean Morel, fils d'un ancien intendant du cardinal de Furstenberg passé au service du roi ; il avait été formé à la diplomatie par Lionne, envoyé à Mantoue en 1680, puis avait été résident auprès de l'empereur et de l'électeur palatin (1685). « C'était une excellente tête, dit de lui Saint-Simon (*Mémoires*, édit. Boislisle, t. II, p. 243), plein de sens et de jugement, produite par (Colbert de) Saint-Pouange dont il était ami de table et de plaisir et que M. de Louvois avait employé en plusieurs voyages secrets. » Il mourut en 1719.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

G. Foucart. *Histoire des religions et méthode comparative.* (Bibliothèque d'histoire religieuse. Fasc. 10.) Paris, A. Picard et fils, 1912. In-8, CLXIV-450 p. F. 5.

J'ai déjà eu l'occasion de dire autre part (RHR, 1912, t LXVI, p. 87 svv.) ce que je pensais de la thèse de Foucart. On peut la résumer brièvement comme suit.

Il est impossible de faire de réels progrès en histoire des religions si on ne peut comparer entre elles les diverses manifestations religieuses anciennes ou modernes. La méthode est simple. « Après que dans une religion convenablement choisie, on aura étudié, aussi précisement et aussi complètement que possible, soit un rite important, soit une croyance, soit encore une série bien nette de modifications dans les pratiques du culte ou dans les fonds d'une idée religieuse, on devra comparer à ces faits, sûrement démontrés et établis, ceux qui y correspondent dans d'autres religions. Quand on aura trouvé que les caractères générateurs du rite ou de la croyance sont les mêmes, ou quand on rencontrera, à plusieurs reprises, la même évolution se produisant, je ne dis pas sous une forme extérieure identique, mais dans le même ordre et sous l'action de causes analogues, il y aura bien chance qu'on ait réussi à dégager une des règles constantes du développement religieux. Plus les exemples qui serviront à cette comparaison seront nombreux, de façon à faire varier la donnée avec les différents peuples et les différents moments de l'histoire, mieux on pourra généraliser avec confiance ». C'est évident et simple. Quand toutes les religions individuelles seront connues à fond, il sera temps de comparer et si on trouve la même chose en diverses religions, on pourra dire qu'on a découvert « les règles constantes du développement religieux ».

Mais voilà le difficile ; connait-on à fond une religion. A en juger par le livre de Foucart, il y en a une qu'il connait parfaitement, et dans laquelle il n'y a pour lui plus rien d'obscur ni de compliqué, c'est la religion égyptienne.

Les pages 48 et suivantes sont typiques à cet égard.

Il semble vraiment que tout soit fait, et qu'il n'y ait plus qu'à comparer les autres religions à l'égyptienne.

Hélas, il n'en est point ainsi, et Foucart lui-même en convient, dans

Digitized by Google

les revues spéciales. Dans le *Sphinx*, 1912, XVI, 4, pp. 133, il parle « des effroyables problèmes dont la solution est encore tout à fait hors de notre portée, d'ici de longues années ».

Dans le Sphinx aussi, XIV, 3, 1910, p. 113, il écrit : « Malheureusement ces matières sont encore si nouvelles que de simples tentatives peuvent seules être esquissées pour l'instant, tant qu'un énorme travail préparatoire de collection de formules semblables ou analogues et de tableaux synoptiques n'aura pas été exécuté », et il ajoute, p. 115, note 2 : « Le lecteur familiarisé avec ces sujets sait que *tout* ou *presque tout* est encore à entreprendre de ce côté. »

On comprend alors difficilement sur quoi repose la prétention de Foucart à présenter la religion égyptienne comme la base solide de la méthode comparative en matière des religions.

Je reconnais volontiers que le plaidoyer *pro domo* est présenté très habilement et d'une manière qui doit faire illusion à des lecteurs non avertis Cependant des notes telles que la note 2 de la p. 140 ne sont pas sérieuses et la phrase : « Il ne s'agit pas ici de dresser la bibliographie du sacrifice égyptien, mais de permettre le contrôle », quand on renvoie en bloc à des ouvrages qui comportent des centaines de planches, est presque une inconvenance.

Foucart parait avoir à peu près renouvelé ce que l'on sait ou croit savoir sur les religions de l'Egypte Il parle avec une assurance rare de découvertes sensationnelles qu'il a exposées dans ses cours depuis plusieurs années ou dans son grand ouvrage manuscrit couronné par l'Académie en 1908. Il serait vraiment à désirer qu'il pût trouver le temps de publier le tout d'une façon complète et avec références précises *permettant le contrôle*. Il rendrait ainsi grand service à ses confrères en égyptologie et donnerait peut-être aux historiens des religions l'occasion de faire quelques comparaisons utiles.

JEAN CAPART.

ANTONIUS STRAUB, S. J., theologiæ et philosophiæ doctor, theologiæ in C. R. universitate ænipontana professor. *De Ecclesia Christi* Inspruck, F. Rauch, 1912. 2 vol., in-8, XCII-500 et VIII-916 p. M. 25,50.

Il ne manque pas de livres se présentant à nous sous le titre qu'on vient de lire ou sous un titre analogue et synonyme. On en trouverait même de tout récents. Mais plusieurs sont des résumés ou des manuels à l'usage des séminaires. D'autres, qui visent à être plus complets et plus approfondis, ont été conçus d'après un plan et une méthode qui ne répondent parfaitement ni aux habitudes intellectuelles ni aux nécessités apologétiques de notre temps. Aussi bien un nouveau traité

Digitized by Google

étendu sur la matière ne saurait être que bienvenu. Il apparaît du reste comme une nécessité de l'heure présente. En ces dernières années, dans le domaine de l'exégèse et de la critique bibliques, de la patrologie, de l'histoire ecclésiastique et spécialement de l'histoire des origines chrétiennes, tant de questions ont été agitées et souvent mieux posées, mieux éclaircies, qui sont en rapport étroit avec le cadre propre de l'ecclésiologie! Il y a là incontestablement beau champ pour faire glane, et dans bien des cas la glane pourra s'arrondir, se développer en gerbe magnifique. Tous ceux qui sont au courant sentent que certaines thèses gagneraient à être revisées, complétées, différemment agencées, formulées à tout le moins avec plus de précision et parfois avec plus de prudence; que maint argument aurait besoin d'être rajeuni et consolidé, que tel ou tel porte désormais à faux; qu'à côté de théories qui se sont effritées, lézardées, d'opinions et de vraisemblances maintenant insoutenables, déconsidérées et démodées, d'autres ont pris consistance et se recommandent à l'examen; que surtout de nombreuses difficultés ont surgi, dont nos devanciers n'avaient point à se préoccuper, ne les ayant peut-être jamais soupçonnées, ne les rencontrant pas à coup sûr devant eux. Bref, quiconque prétend dorénavant à nous donner une étude vraiment compréhensive et autant que possible exhaustive de l'Église, s'engage par là même à tenir compte et des résultats récemment acquis et des recherches commencées qui, se poursuivant de jour en jour, sont déjà suffisamment avancées pour modifier des points de vue, pour ouvrir ou élargir des horizons. De là l'attente, de là les espérances qu'a éveillées tout naturellement l'annonce des deux volumes considérables dus à la plume du R P Straub

Disons immédiatement que cette attente n'aura pas été vaine et illusoire. L'œuvre du savant professeur d'Inspruck répond dans une très large mesure, sous beaucoup de rapports, aux vastes espoirs que son titre et le talent de son auteur ont eu le don de susciter. Le plan général est à la fois très synthétique et très simple Institution de l'Église; sa fin ou sa mission, d'où découlent sa dignité surnaturelle, sa nécessité et son indéfectibilité; sa constitution en société hiérarchique; nature et délimitation de la puissance qui lui est propre; son magistère infaillible; sa situation et ses droits au regard de la société civile; ses principales propriétés visibles, qui sont l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité; enfin, les mêmes propriétés considérées et utilisées comme notes distinctives : tels sont les huit chapitres dans lesquels viennent se ranger, chacune bien à sa place, les thèses fécondes et solidement développées qui constituent le fond de l'ouvrage.

La richesse doctrinale du contenu résulte non seulement de la façon sérieuse et ample dont les questions ordinaires et pour ainsi dire classiques sont envisagées, creusées, exposées, mais aussi de l'adjonction d'une foule de points, effleurés fort légèrement dans la plupart des traités similaires antérieurs, quand ils n'y sont pas entièrement passés

Digitized by Google

sous silence. Parmi beaucoup d'autres, je signale, en guise d'échantillons, les pages, disons plutôt les chapitres ou les études, sur saint Pierre évêque de Rome à l'exclusion de saint Paul ; sur l'inséparabilité de l'épiscopat romain et de la primauté ecclésiastique ; sur le pouvoir de l'Eglise relativement aux actes intérieurs, relativement aux sacrements, relativement à l'Ecriture Sainte ; sur les réordinations vraies ou prétendues dont l'histoire fait mention ; sur l'origine du pouvoir civil en général ; sur la genèse et la portée du pouvoir temporel des papes ; sur le sentiment de saint Cyprien touchant la primauté romaine ; sur le témoignage que saint Irénée rend à cette primauté, *Adv hær.* III, c. 3 ; etc., etc. Mais, je le répète, ce ne sont là que des échantillons, choisis un peu au hasard entre les plus importantes de ces dissertations, dont plusieurs constituent, tellement elles sont fouillées et documentées, de véritables monographies.

Il en est d'ailleurs, soit parmi celles que je viens d'indiquer, soit en dehors de cette série, dont la présence dans un traité *De Ecclesia* étonnera, à première vue. Elles témoignent du moins, de la part de l'auteur, ce que j'appellerai une certaine tendance annexionniste, mais aussi une belle vaillance à étendre les limites et par conséquent les labeurs de la tâche scientifiqne entreprise. Tels les chapitres concernant le ministre, la matière et la forme de la confirmation, de l'extrême-onction, de l'ordre ; tel un savant plaidoyer en faveur de l'authenticité, niée par Künstle dans ses *Antipriscilliana*, de la lettre de saint Léon à Turribius d'Astorga : telle encore, à propos du pouvoir de l'Église touchant la Bible, une longue et érudite dissertation sur le sens et l'étendue de l'inspiration, sur le canon des Livres Saints, sur l'authenticité de la Vulgate, avec, comme annexe au dernier article, une note de dix pages en petit caractère, pour concilier la leçon du texte original de I *Cor.* XV, 51, et le verset correspondant de notre traduction latine. Chacun comprend de reste que des discussions critiques ou exégétiques de ce genre, quel qu'en soit le mérite intrinsèque, ne se rattachent que d'assez loin à l'ecclésiologie.

Ajoutons que non seulement sur ces points, qui touchent de plus près au domaine de l'érudition et où nous pouvons voir des façons d'excursus complémentaires ou confirmatifs, mais aussi sur les autres grandes questions qui forment la charpente ordinaire et essentielle d'un traité de l'Église, le P. Straub a, où il y avait lieu, accumulé en grande abondance les témoignages traditionnels. Des extraits des Pères et des écrivains ecclésiastiques remplissent quantité de ces pages. Et remarquez qu'il ne s'agit pas de quelques courtes phrases, de propositions isolées, détachées du contexte auquel elles empruntent leur claire et pleine signification ; il s'agit de passages généralement assez longs pour que le lecteur y distingue, sans crainte de se tromper, jusqu'aux nuances de la pensée de chacun des témoins invoqués. Ils sont habituellement rangés dans l'ordre chronologique ; mais on n'a pas craint de déroger à la règle lorsque des considérations spéciales de méthodologie

Digitized by Google

semblaient le demander, surtout lorsque les témoignages les plus anciens auraient été trop difficilement compris avant les témoignages postérieurs qui, en les complétant, les éclairent, leur donnent leur vraie valeur. L'auteur a eu en outre l'utile attention de renvoyer constamment à l'édition de Migne pour les textes patrologiques en général, aux deux volumes de Funk pour les Pères apostoliques, à Harduin pour tous les anciens conciles, à la *Collectio lacensis* pour les plus récents, à l'*Enchiridion* de Denzinger pour les définitions et les décisions doctrinales de l'Église, à la 2e édition des *Regesta romanorum pontificum* pour les lettres des papes. Ainsi, grâce à la sûreté et à la variété des matériaux et des renvois aux sources qu'il nous fournit, cet ouvrage se présente comme un précieux répertoire, où l'on puisera, avec des témoignages et des renseignements autorisés, des moyens de contrôle et d'information ultérieure. Son utilité et sa commodité se trouvent singulièrement augmentées par l'index analytique très détaillé qui figure en tête du premier volume.

Un autre grand mérite, que je suis heureux de lui reconnaître, est de n'avoir point séparé, ainsi qu'on l'a fait trop souvent, le traité *De Romano Pontifice* du traité *De Ecclesia Christi*. Je sais bien que des considérations pédagogiques, des nécessités de programme ont pu, dans bien des cas, expliquer, sinon justifier, cette séparation. Il n'en est pas moins vrai qu'objectivement et à prendre les mots dans leur sens naturel, l'étude de la primauté romaine n'est qu'une partie intégrante de l'ecclésiologie. Sans les apports de celle-là maints chapitres de celle-ci resteront essentiellement fragmentaires ou lacuneux. Dès les premières pages du *De Ecclesia*, on se heurte, d'après la méthode courante, à des difficultés presque insurmontables. Comment, par exemple, sans faire intervenir les promesses et les instructions du Christ à l'apôtre Pierre, donner une démonstration complète de l'institution de l'Église comme société ? Comment, à plus forte raison, mettre en pleine lumière son caractère hiérarchique, sa visibilité essentielle, sa parfaite unité, etc. ? Il faut hautement féliciter le P. Straub d'avoir compris les faiblesses et les illogismes des errements ordinaires et d'y avoir courageusement remédié, en en supprimant la cause.

Au demeurant, il va de soi qu'il a entendu faire œuvre à la fois d'apologiste et de théologien. Poursuivre ce double but était le seul moyen de pouvoir traiter le sujet complètement et à fond, puisque l'apologiste qui s'interdit d'être théologien renonce par là même au supplément de preuves et de lumière que contiennent les actes de l'autorité ecclésiastique. D'autre part, il est un inconvénient inhérent à la manière qui prétend unir et combiner les deux rôles : c'est que, pour les lecteurs qu'intéresse avant tout le point de vue apologétique, les éléments répondant à leur préoccupation se présentent moins distincts, perdent donc quelque chose de leur force démonstrative et conduisent généralement à une conclusion moins nette et moins

Digitized by Google

pressante. Le nouveau traité *De Ecclesia Christi* n'a pas échappé, il ne pouvait pas échapper à ces fâcheuses conséquences ; elles nous apparaissent comme la rançon presque fatale de son cadre très compréhensif.

Pleins de forte doctrine et de saine érudition, généralement attentifs à utiliser les conquêtes et à résoudre les objections de la science la plus récente, ces deux volumes forment-ils, tout considéré, un ensemble entièrement à jour ? Entrent-ils suffisamment partout dans l'esprit des tendances et des méthodes scientifiques modernes ? Je n'oserais m'en porter garant. Peut-être paraîtront-ils rester parfois un peu trop déductifs, ne pas encore attacher aux faits cette importance primordiale que notre siècle y attache. Aujourd'hui, non seulement l'apologétique est nécessairement basée sur les données de l'histoire ainsi que de l'exégèse, et donc de la critique biblique et historique, mais la théologie elle-même se fait de préférence positive, pour s'accommoder aux goûts, voire souvent, aux nécessités de nos milieux intellectuels. Quelques exemples montreront sans doute mieux que je ne pourrais l'expliquer ce que l'attitude du R. P. Straub conserve, sous ce rapport, d'indécis, de flottant et d'inachevé.

Il n'admet point que la discipline générale de l'Église ait jamais comporté le refus de rémission ecclésiastique pour certains péchés. Seulement, dans la série des nombreux textes invoqués à l'appui de cette thèse, je ne rencontre aucun témoignage antérieur à saint Cyprien. La preuve historique manque donc pour deux siècles. Mais ce qui me paraît plus significatif, c'est la manière dont l'étude de la question est introduite. Voici ce que nous lisons à ce sujet, tom. II, pag. 326 : « De même que par la discipline universelle de l'Église la doctrine conforme est reconnue infailliblement vraie, de même d'une doctrine tenue pour vraie suit l'impossibilité d'un usage universel opposé. Aussi bien pouvons-nous conclure que la coutume de refuser l'absolution sacramentelle de quelques fautes n'a jamais été universellement reçue dans toute l'Église En effet, Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils le soient par le ministère même de l'Église, à qui il appartient d'administrer fidèlement les moyens de salut divinement institués, ceux surtout qui sont nécessaires. Or, si le baptême est un moyen nécessaire à tous les hommes non encore baptisés, le sacrement de pénitence ne l'est pas moins, d'après les définitions du concile de Trente, à tous les pécheurs baptisés... Cette vérité étant certaine, plus certaine qu'une vérité historique, même pleinement établie, ou que le sens légitime de quelques témoignages anciens se rapportant à la question, doit nous servir comme d'étoile conductrice dans l'appréciation et l'interprétation de ces témoignages. » Quoi qu'on pense de la thèse ainsi défendue, que de récents travaux ont montrée moins inattaquable que l'auteur ne le suppose, quoi qu'on pense aussi de plusieurs parties de l'argumentation, la forme même de cette argumentation est, si je ne me trompe, d'un théologien plutôt que d'un historien. C'était pourtant le cas, à mon avis, sinon

Digitized by Google

de donner le pas à l'historien, du moins de recommander instamment ses conclusions propres à l'attention du théologien.

Je crois retrouver un procédé semblable et semblablement avoué à propos de la difficulté sérieuse que le Grand Schisme d'Occident constitue contre la doctrine de l'unité visible et indéfectible de l'Église. L'explication assez commune et d'ailleurs suggérée par l'analyse des documents contemporains est tirée des dispositions expectantes et de l'adhésion simplement provisoire et conditionnelle des fidèles aux divers prétendants qui avaient leurs préférences. Pour le R. P. Straub elle est insuffisante et à rejeter. Voici la raison qu'il en donne (t. II, p. 899) : « Impossible de concilier cette opinion avec les principes établis dans le présent traité. C'est pourquoi nous plaçons l'unité pleinement manifeste dans ce fait que, à l'exclusion de toutes les autres, la seule obédience du seul pape véritable (entendons Urbain VI et chacun de ses successeurs) était l'Église du Christ. »

Pour qui va au fond des choses, la même tendance à interpréter, à arranger les faits d'après des théories préconçues semble avoir inspiré ou influencé plusieurs conclusions sur l'autorité et l'intervention des papes à l'égard des conciles œcuméniques. Et d'abord quant à la *convocation* des assemblées, un examen plus objectif des documents officiels conservés dans les grandes collections aurait montré que la conduite des empereurs, loin de paraître irrégulière ou étrange, a eu l'approbation et des conciles et des papes eux-mêmes. Puis, le contenu et le ton des convocations impériales excluent absolument le rôle de simple délégués ou de pouvoir « ministériel » par rapport au chef de l'Église. Tout ce que l'on peut affirmer et démontrer par les sources, c'est que les princes, en repoussant, en reniant toute compétence et toute intention d'ingérence dans les décisions conciliaires à intervenir, ont reconnu que le droit de convocation *formelle* ne leur appartenait point, ne pouvait leur appartenir. Il est vraiment regrettable que l'auteur, en insistant sur quelques textes favorables à sa thèse, ait passé fort rapidement sur ceux, beaucoup plus nombreux, beaucoup plus expressifs, qui plaident en sens contraire. Ce n'est pas seulement dans l'analyse des sources qu'il se révèle ici trop unilatéral : ses indications bibliographiques me semblent refléter quelque chose de la même attitude. Aussi bien, pourquoi, tandis qu'il renvoie aux articles de Blötzer dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, n'accorde-t-il pas une mention aux réponses que Funk a publiées dans plusieurs périodiques, puis reprises dans les volumes de ses *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen* ? Je ne puis me défendre de l'impression qu'un coup d'œil désintéressé sur les arguments du regretté professeur de Tubingue, en inspirant au P. Straub plus de retenue dans ses conclusions, l'aurait en outre préservé de faire appel à plusieurs témoignages qui sont complètement ou à peu près complètement étrangers au problème. Des observations analogues s'imposent relativement à la manière dont est traitée la *confirmation*

Digitized by Google

papale des conciles. Sans doute, la distinction entre *confirmation* ou approbation subséquente et confirmation antécédente est assez clairement indiquée (t. II, p. 167) ; mais ensuite (t. II, p. 184) on prétend tirer de l'histoire du 28e canon de Chalcédoine « une preuve absolument claire de la nécessité de l'approbation papale » ; et, ce faisant, on paraît revenir à la considération exclusive de l'approbation subséquente ; de plus, on oublie que la question de la confirmation ne se pose proprement que pour les décrets déjà régulièrement acceptés ou votés par l'assemblée conciliaire, ce qui n'était pas le cas du 28e canon.

Toujours dans le même ordre d'idées, mon attention a été attirée par le long scolie consacré (t. II, p. 63-87) au pouvoir de l'Église par rapport aux sacrements. Attribuer au Christ « l'institution spécifique » de la matière et de la forme de tous les sacrements est une expression malaisément conciliable avec les variations historiquement constatées et les diversités locales actuellement reçues dans l'administration de quelques-uns d'entre eux. C'est d'ailleurs à tort qu'on croirait la controverse tranchée par l'autorité du concile de Trente, lequel met à part, comme ne relevant que de Dieu, la « substance » des sacrements : la *substance*, ici, n'est-ce pas précisément ce que Jésus-Christ lui-même a fixé comme élément nécessaire et immuable du rite sacramentel, et dans les limites où il l'a fixé ? Cette interprétation a du moins ses partisans.

C'est encore au nom des faits, c'est-à-dire de l'analyse critique des textes, qu'on pourrait réclamer contre la théorie de l'inspiration biblique et la délimitation de l'authenticité de la Vulgate. Qu'il nous suffise de remarquer que le P. Straub adopte sur l'un et l'autre point l'attitude la plus rigoriste et, à mon avis, la moins défendable. Beaucoup, je pense, même parmi les théologiens, seront surpris de voir rattacher au concept de l'inspiration l'opinion qu'« aucun livre inspiré ni aucune partie de livre inspiré ne se seraient perdus » (II, p. 221). Quant à la Vulgate, son authenticité, définie par le concile de Trente, devrait s'entendre de l'antique version considérée indépendamment des autres moyens de conservation traditionnelle du recueil sacré et donc indépendamment de la clause : « prout in Ecclesia catholica legi consueverunt ». Il en résulte qu'aucune proposition dogmatique du texte original ne saurait manquer dans la Vulgate. Mais il y a plus ; car cette affirmation est étendue, au moins comme vraisemblable, à notre édition clémentine. Curieuse est, très curieuse même, la note de dix pages (t. II, 231-240) dont, à ce propos, l'auteur a cru devoir illustrer I *Cor.* XV, 51. Pour concilier avec son sentiment les divergences qu'en cet endroit on constate entre notre version latine et le texte grec, il déploie une grande somme d'érudition biblique et une merveilleuse souplesse de dialecticien ; mais je me permets de douter qu'aux yeux du lecteur impartial le résultat réponde à tant d'efforts et à un si beau talent. L'ensemble de l'argumentation reste plutôt difficile à suivre et à saisir parfaitement. J'ai eu la curiosité de relire

Digitized by Google

les explications critiques qu'Estius a consacrées à ce passage, et je dois avouer que le vieux commentateur de saint Paul l'emporte en clarté et en force persuasive.

Nous avons d'autant plus, ce me semble, le droit d'apprécier très franchement et très objectivement les opinions du P. Straub touchant l'institution des sacrements, que la question est une de celles dont un examen aussi détaillé ne rentrait pas nécessairement dans son cadre. D'autres chapitres ou articles que nous devons à sa générosité débordante pourraient pareillement fournir matière à quelques observations. Dans ce nombre, il est permis de ranger la note sur l'authenticité de la lettre de saint Léon à Turribius (t. II, 11), note où l'on est un peu surpris de ne point rencontrer la mention d'une récente étude de Piontek, concluant dans le même sens. De ce nombre aussi la dissertation en faveur du pouvoir de l'Église sur les actes purement intérieurs. Ici, je reconnais volontiers la force des arguments allégués pour établir la puissance de juridiction directe dont il s'agit. Mais de l'ensemble même des éclaircissements très détaillés qu'on nous donne sur les termes de cette assertion, il me paraît résulter que l'opposition de plusieurs théologiens ou canonistes vient uniquement d'un malentendu sur les expressions : *juridiction propre, pouvoir direct, actes purement intérieurs*. Dans bien des cas donc, la discussion est une discussion de mots, et beaucoup de ceux que, de prime abord, l'auteur paraît combattre lui pourraient répondre qu'à leur égard il enfonce une porte ouverte.

Après avoir constaté, dans ce traité *De Ecclesia Christi*, la présence de plusieurs chapitres assez longs qui, pour être utiles en éclairant amplement les contours des questions essentielles, ne s'imposaient pourtant en aucune façon, on sera naturellement assez étonné d'y relever, en revanche, l'une ou l'autre lacune difficilement excusable. S'il est une vérité fondamentale en ecclésiologie, c'est bien l'institution divine de la primauté en la personne de saint Pierre. Personne d'ailleurs n'ignore de quelle importance est, par rapport à cet objet, la promesse qui se lit en saint Matthieu XVI, 18-19. On sait également que les protestants, qui pendant longtemps furent unanimes à rejeter l'interprétation catholique de ce passage, s'y rallient pour la plupart aujourd'hui sauf à contester l'authenticité, le caractère primitif, l'historicité du *logion*. Les « orthodoxes » ou conservateurs, dont le nombre décroît chaque jour, restent seuls fidèles à l'ancienne tactique. Les autres, par la plume de Kuinoel, de Meyer, de Weiss, de Grill, ont fait, quant au sens du verset, des aveux d'une parfaite franchise, que le P. Straub souligne avec raison. Il y a quelques années, H.-J. Holtzmann est allé plus loin, en déclarant sans ambages que l'exégèse traditionnelle a tout pour elle et que, par conséquent, le seul moyen efficace de s'opposer aux conclusions romaines est d'affirmer que les deux versets sont une interpolation. Et voilà comment nos adversaires, en très grand nombre, ne veulent voir en

Digitized by Google

Mat. XVI, 18-19, que l'écho d'une tradition relativement récente et remontant à peine au IIIe siècle. Il s'ensuit que c'est de ce côté principalement que doit se porter l'attention du théologien et de l'apologiste catholiques. Notre auteur, nous ne voyons pas pourquoi, n'a point été, pratiquement du moins, de cet avis. Il consacre une cinquantaine de pages (t. I, p. 38-87) à la célèbre promesse ; mais il se montre avant tout préocupé de la véritable acception, de la portée profonde des paroles de Jésus. Il les analyse par le menu. Le commentaire qu'il en donne est complet ; il est remarquable de clarté, de pénétration, de solidité. Les objections anciennes et nouvelles, surtout anciennes, sont examinées et bien réfutées. Quant à la question de l'authenticité, elle n'est qu'effleurée dans une note de trois ou quatre pages. Encore faut-il ajouter qu'aucune des principales difficultés soulevées dans le camp adverse n'est, je ne dirai pas discutée et résolue, mais même signalée en particulier : pas un mot du silence de Marc et de Luc ; pas un mot des particularités lexicographiques, étranges à première vue, du logion ; pas un mot de ce qui semblerait le contredire soit en saint Matthieu, soit en saint Paul. La petite note est remplie aux deux tiers par des réflexions et des plaintes, textuellement reproduites, de F. Blass à l'endroit de certaines audaces novatrices qui se donnent libre jeu sous prétexte de critique textuelle. Ces réflexions sont assurément piquantes et très intéressantes ; mais elles se rapportent directement aux *Actes des Apôtres*. En résumé donc, le problème critique concernant Mat. XVI, 18-19, n'est pas même sérieusement abordé ; et, je le répète, cette omission ou cette abstention est bien faite pour nous surprendre quand nous considérons, d'une part, l'actualité du débat et, d'autre part, les habitudes faciles et généreuses de l'auteur, qui s'attarde fréquemment, avec une sorte de complaisance de dilettantiste, à scruter des contours, parfois assez lointains, de son sujet.

Dans un ouvrage comme celui-ci, de fond aussi étendu que varié, il est fatal que toutes les assertions et toutes les déductions ne présentent pas le même degré de certitude, que des opinions, des vues plus ou moins probables aient trouvé place à la suite et en compagnie de thèses dont la substance est incontestable. Il n'est point de domaine scientifique où il ne reste, pour l'esprit humain, des coins à explorer et, par conséquent, matière à tâtonnements, à conjectures, à approximations. On conçoit d'ailleurs que, dans l'estimation des probabilités, l'appréciation subjective de chacun joue un rôle important. Tout lecteur rencontrera donc, infailliblement au cours de ces quelque 1500 pages, des affirmations et des manières de voir qui n'auront pas ses préférences. Je ne puis songer à énumérer ici, encore moins à discuter toutes celles qui vont à l'encontre de mon sentiment personnel. J'indique seulement, entre autres, une identification un peu absolue du « royaume de Dieu » et de l'Église militante (t. I, p. 56) ; puis, l'idée qu'on puisse jamais appartenir à l'Église comme membre sans

Digitized by Google

avoir été validement baptisé (t. II, p. 693) ; de même, la théorie sur l'origine et la légitimité du pouvoir civil, en tant qu'elle se sépare de celle du cardinal Billot et qu'elle nie la légitimité de tout pouvoir constitué, accepté, s'exerçant en fait et en paix (t. II, p. 582) ; de même encore, le reproche d'exagération adressé à cette proposition : « Il est de droit divin — et c'est un dogme de foi, — que celui qui succède à Pierre dans sa chaire (épiscopale) succède aussi dans la primauté. » J'ai déjà signalé plus haut des positions malaisément défendables, selon moi, relativement à l'inspiration, à la Vulgate, au pouvoir de l'Église sur les sacrements.

Plusieurs des assertions de détail qui m'apparaissent comme discutables sont peut-être en partie l'effet d'une certaine rapidité ou négligence de rédaction, d'un manque d'attention ou de précision pour formuler des thèses délicates et parfois pour tracer la ligne de démarcation entre des pensées ou des doctrines connexes, mais distinctes. Dès les premières pages du premier volume, je crois rencontrer un exemple frappant de ce genre de distraction, qui se traduit dans l'expression par un laisser-aller et une obscurité regrettables. Au début de son *Introduction*, l'auteur remarque très justement qu'on peut envisager et développer le traité de l'Église en théologien ou en apologiste. Il distingue ensuite les deux méthodes ou marches générales d'apologétique que tout le monde connaît, que tous les manuels récents et le concile même du Vatican signalent : l'une plus populaire et plus brève ; l'autre, plus longue, plus scientifique et procédant nécessairement par étapes. Or, tout en prétendant définir la première, qui repose essentiellement sur le fait de l'Église catholique et la vue directe de ses aspects divins, il termine son explication par ces paroles déconcertantes : « Ces choses (les merveilleuses propriétés du catholicisme tel qu'il se présente à nos yeux dans sa réalisation historique) et autres semblables, que nous savons par l'apologie de la religion avoir accompagné et accompagner la religion chrétienne considérée en quelque sorte *in abstracto*, nous prouvons facilement qu'elles s'appliquent à la seule Église catholique romaine *in concreto*. » Qui ne sent que cette manière d'exposer va à confondre la méthode populaire et expéditive avec l'autre, j'entends avec celle qui suppose la démonstration chrétienne préalablement établie ? Le danger de confusion est d'autant plus sensible que les termes employés ici rappellent ceux qui, dans le décret du Vatican, caractérisent la seconde méthode. Il n'est pas un théologien qui, en lisant la phrase latine traduite par nous, n'y reconnaisse comme une périphrase du texte officiel du chap. 3 de la constitution *Dei Filius* : « Ad solam enim catholicam Ecclesiam ea pertinent omnia, quae ad evidentem fidei christianae credibilitatem tam multa et tam mira divinitus sunt disposita. » D'ailleurs, si l'on fait appel aux propriétés nécessaires et déjà connues de la religion chrétienne, de quel droit présente-t-on la preuve dont il s'agit comme utilisable à l'égard d'autres que des chrétiens, et des chrétiens suffisamment instruits ?

Digitized by Google

Comment justifier alors la réflexion qui suit immédiatement les lignes reproduites ci-dessus : « Cette démonstration, en même temps qu'elle vaut contre tous les adversaires, est parfaitement à la portée des esprits incultes et de ceux qui ne sont pas accessibles à un genre d'argumentation plus subtile » ?

Mais en voilà assez sur les imperfections et les désidérata, généralement très légers ou très localisés, que, sans prétendre à aucune sorte ni à aucun degré d'infaillibilité, nous croyons saisir dans les deux gros volumes du R. P. Straub.

Il y aurait plus que de la naïveté à s'étonner que, dans une œuvre d'aussi longue haleine, d'un labeur et d'une érudition si considérables, où tant de problèmes d'histoire, d'exégèse, de critique, se présentent, se pressent, se croisent, tout ne soit pas à l'abri de la moindre réserve. On serait déraisonnable et injuste si, pour quelques ombres ou quelques taches qu'il nous a semblé apercevoir, on méconnaissait la solide et riche contexture et le mérite de l'ensemble. Les deux volumes que nous venons de parcourir ne constituent peut-être pas encore, sur l'Église, le livre définitif que l'on a pu rêver. Mais ce rêve n'est-il pas, comme tant d'autres, condamné à rester un pur rêve ? Est-il réalisable ? N'est-ce pas un non-sens que de parler actuellement d'œuvre achevée et définitive pour une matière où, dans de multiples directions, chaque jour amène de nouveaux progrès, éclaire de plus vastes perspectives, révèle d'imprévues nécessités de défense et de tactique ? En tout cas, tel qu'il est à l'heure présente, ce traité *De Ecclesia Christi*, spécialement par la somme de renseignements et de textes traditionnels qu'il condense, rendra, j'aime à le répéter, de précieux, d'exceptionnels services. Pour beaucoup de questions, on pourra et on devra y recourir comme à un recueil abondamment fourni et parfaitement documenté. Tous ceux que l'étude de l'Église intéresse, qui, en vue de leur propre instruction ou de celle des autres, voudront en approfondir quelque partie, sauront gré au R. P. Straub de leur avoir ouvert si large la voie à suivre, de leur avoir fourni pareil instrument de travail, d'avoir mis à leur disposition ce trésor documentaire et doctrinal.

J. Forget.

Léon Vouaux. ***Les Actes de Paul et ses lettres apocryphes. Introduction, textes, traduction et commentaire.*** (Les apocryphes du Nouveau Testament, éd. J. Bousquet et E Amann, T. II.) Paris, Letouzey, 1913. In-8, viii-384 p F. 6.

C'est par les Actes de Paul que M. Vouaux inaugure la publication des Actes apocryphes des apôtres, qui ont leur place marquée dans la collection nouvelle de Bousquet et Amann. Sa besogne était grandement facilitée par le savant ouvrage de C. Schmidt ; il reconnaît de bonne

Digitized by Google

grâce qu'il lui doit beaucoup. Mais nous n'entendons pas dire qu'il se soit contenté de lire *Acta Pauli;* il s'est renseigné sur toute la littérature du sujet et a voulu faire œuvre personnelle.

Après un bon résumé de l'œuvre, il parcourt la littérature des premiers siècles pour retrouver les attestations et les renseignements qu'elle nous a conservées sur les Actes, s'attachant tout particulièrement à faire ressortir l'appréciation émise par les écrivains ecclésiastiques sur le caractère doctrinal du document. Son enquête est bien conduite et ses jugements en général marqués au coin du bon sens. Toutefois je me permets de trouver trop bienveillante à l'égard des Actes l'interprétation du texte de Tertullien. Il y a plus qu'une différence de nuance entre le docteur africain et Hippolyte. Et puis n'est-ce pas exagéré de dire que Turribius et saint Léon se montrent également sévères pour les apocryphes? M. Vouaux n'a pas lu les textes jusqu'au bout; il aurait vu que le pape se refuse à des complaisances et à des distinctions que l'évêque accepte de bon cœur. A vrai dire, notre auteur eût mieux fait d'essayer une synthèse de l'histoire littéraire des Actes des apôtres et en particulier des Actes de Paul depuis leur apparition jusqu'à la fin de l'époque classique, en distinguant nettement l'évolution des sentiments de l'Église à leur sujet en Orient et en Occident, distinguant aussi les Actes de Paul et de Thècle, qui ont eu une destinée spéciale en raison de leur caractère, de l'ensemble même de l'œuvre. Il nous eût appris beaucoup plus et ses conclusions se seraient détachées plus nettement, noyées qu'elles sont dans cette longue série un peu monotone d'auteurs et de textes. On doit savoir gré à M. Vouaux de rompre décidément avec l'hypothèse de Lipsius, prétendant voir dans ces textes des remaniements catholiques d'un fonds gnostique primitif. Mais alors pourquoi verser dans une erreur du même genre, en supposant à chaque instant, pour sortir d'une difficulté, l'existence de remaniements hérétiques (p. 61, 63, 68)? Je reste pour ma part convaincu que les Actes du Canon manichéen et priscillianiste étaient bien les nôtres. Les hérétiques n'avaient nul besoin de les retoucher, pour les adapter à leur but de propagande.

M. Vouaux continue son introduction en étudiant le caractère littéraire et doctrinal de nos Actes. Il est grandement regrettable qu'il se soit contenté de cette notion quelque peu vague de roman, pour apprécier la nature de ces productions. Elles constituent à vrai dire un genre spécial, nettement défini, ayant son idéal littéraire, ses règles, ses procédés, ses développements originaux. A ce compte, notre auteur aurait mieux compris le but poursuivi et n'aurait pas accepté cette idée chère à certains critiques de voir dans l'œuvre de l'écrivain une tentative à tendance historique de suppléer à l'insuffisance relative des Actes canoniques (p. 70); il incline à penser que l'écrivain a voulu faire passer son livre pour historique (p. 132). C'est se méprendre étrangement sur ses intentions, telles qu'elles se manifestent par le genre adopté. Je suis beaucoup plus satisfait de l'exposé de la doctrine

Digitized by Google

des Actes; notre auteur a bien vu les tendances de son livre; s'il eût mieux connu les origines philosophiques des auteurs des Actes apocryphes, il eût certes mieux compris l'intérêt qu'ils portent à certains points de doctrine, qu'il a relevés nettement avec une critique avisée. J'admets ce qu'on nous dit des points de contact avec les écrivains ecclésiastiques du temps, mais ce n'est pas avec ceux-là seuls que nos Actes ont affaire. M. Vouaux me paraît avoir accepté de trop bonne grâce le jugement de certains critiques qui voient dans les romans apostoliques l'expression de la théologie populaire sans plus.

Les deux derniers chapitres de l'Introduction, destinés à nous renseigner l'un sur l'auteur, la date et le lieu de composition, l'autre sur les rapports avec le Nouveau Testament, sont bien pensés et écrits; ce sont incontestablement les meilleurs. On place la composition des Actes en Asie et plus précisément à Antioche de Pisidie, vers 160-170. Nous souscrivons pleinement aux réserves formulées sur le caractère historique de la légende de Thècle; l'auteur est plus sévère encore que Rolffs et avec raison. Mais toutefois je ferai remarquer que le succès de cette page du roman s'explique d'une autre façon. Cette page réalise de la meilleure manière le genre du roman apostolique; c'est un roman dans un roman et une perle du genre, nous l'avons montré ailleurs et dit les raisons.

Je noterai encore pour finir que je ne partage pas les vues exprimées par l'auteur, p. 143, n. 1, sur le titre de l'apocryphe. La comparaison avec les autres Actes apocryphes, comme la comparaison avec les romans grecs, dont les romans apostoliques procèdent, imposent la recherche chez nos romanciers d'un décor historique et la prétention littéraire de parler d'après les contemporains des faits.

M. Vouaux nous donne ensuite la traduction française des Actes de Paul d'après les Actes coptes et les textes grecs et latin. Pour les Actes de Paul et de Thècle, la correspondance corinthienne, le martyre de Paul, nous avons les textes grecs ou latin, chez lesquels ces parties se sont conservées. La traduction française est seule pour les parties des Actes qui se lisent uniquement dans le texte copte édité par C. Schmidt. Le texte est accompagné de notes critiques assez développées, pour les textes grecs et latin, et d'un commentaire purement explicatif, sans grande recherche d'érudition, auquel on serait tenté de reprocher sa sobriété et sa facilité. Il se contente en effet d'expliquer les détails du récit, sans aucun rappel aux sources et aux textes analogues, ou de nous donner l'impression de l'auteur. La traduction est élégante et fidèle. Je ne m'attarderai pas à noter quelques détails d'importance secondaire, par exemple quelques réflexions assez étonnantes et qui montrent combien l'éditeur est loin de comprendre le genre littéraire de l'œuvre étudiée.

Le sous-titre nous indique que M. Vouaux, sans prétendre les mettre en relation avec les Actes, a voulu compléter sa publication, en nous donnant une étude et le texte avec traduction de la lettre de S. Paul

Digitized by Google

aux Laodicéens, voire de celle que M. Zahn appelle la lettre aux Alexandrins, et aussi de la fameuse correspondance de Paul avec Sénèque, pour laquelle l'auteur a composé une bonne introduction.

J. FLAMION.

ERICH SEEBERG. *Die Synode von Antiochien im Jahre* 324-325. — *Ein Beitrag zur Geschichte des Konzils von Nicäa.* (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. XVI.) Berlin, Trowitzsch et fils, 1913. In-8, VII-324 p M. 8,60.

M. Er. Seeberg a écrit tout un livre sur un petit document de cinq pages environ. C'est beaucoup. Ce qui est plus, c'est que le jeune auteur assumait la tâche bien difficile de juge entre deux vieux champions, A Harnack et E. Schwartz, qui, à plusieurs reprises déjà se sont prononcés en sens opposé sur l'authenticité du document en question. Le problème n'est donc pas neuf. Neuve n'est pas non plus la réponse de l'auteur, qui se range du côté de M. Schwartz, R. Seeberg, Holl, Seeck, Lebedew et Spassky.

C'est M. Schwartz qui avait trouvé, à Paris, dans le cod. syr. 62 (VIIIe-IXe s), un document qui consiste dans une lettre et seize canons, et qui d'après lui proviendrait d'un concile provincial tenu à Antioche à la fin de 324 ou au commencement de 325. Ce synode, d'après E. Seeberg, aurait été convoqué pour procéder à l'élection d'un nouveau titulaire au siège métropolitain d'Antioche. Le président du concile était probablement Eusèbe d'Isaurie. Or, un autre Eusèbe, le célèbre historien de Césarée, aurait brigué le siège d'Antioche. Pourtant les Pères du concile ne voulaient pas de ce candidat et, pour l'écarter, un des membres mit en avant la question d'orthodoxie. C'est ainsi que le concile en vint à composer un symbole où le ὁμοούσιος manque mais qui, néanmoins, est dirigé contre les Ariens. — De plus, Eusèbe fut frappé d'anathème et, après ce succès politique, Eustathe fut promu au siège d'Antioche. Ce n'est qu'après coup que les membres du concile s'aperçurent qu'ils avaient entamé une question de portée universelle, pour laquelle le synode œcuménique d'Ancyre Nicée était déjà convoqué. Mais, hardiment, ils prirent sur eux la responsabilité du fait accompli et envoyèrent le symbole avec quelques canons disciplinaires à Alexandre de Byzance, pour prévenir ainsi Constantin et le concile. — Constantin, par un truc assez habile de diplomate, proposa aux Pères assemblés d'accepter le symbole composé par Eusèbe de Césarée, le membre le plus en vue du parti arianisant; pourtant — à l'extrême surprise d'Eusèbe — l'empereur y avait glissé le ὁμοούσιος, le mot d'ordre des orthodoxes. Ainsi les deux partis pouvaient être contents et plus content encore le « mystique » Constantin,

Digitized by Google

qui, d'une manière si simple, avait rétabli la paix et dupé tout le monde! — C'est un beau roman! Et dire cependant qu'il n'est pas du tout certain, qu'à la fin de 324 ou au commencement de 325 le siège d'Antioche fût vacant; qu'on ne s'explique pas bien comment un Eusèbe d'Isaurie y aurait présidé et signé avant Eustathe; qu'il n'est point prouvé qu'Eusèbe de Césarée se trouvât alors à Antioche; qu'il est bien douteux que le synode en question se soit occupé d'élection, puisque le document n'en souffle pas mot; que personne n'a parlé d'une excommunication d'Eusèbe de Césarée avant le concile de Nicée, et que la plupart des digressions de l'auteur sur la religion de Constantin, les motifs de sa politique ecclésiastique et son rôle au concile de Nicée sont un peu de la fantaisie. Il serait encore étonnant qu'un assez grand nombre d'évêques de ce prétendu synode de 324 se fussent retrouvés encore en 341 au synode antiochien des Encaenia, et même que l'évêque Narcissus de Neronias eût vécu jusqu'en 356!

Le dernier mot sur ce document ne sera pas encore dit.

CHRYS. BAUR, O. S. B

Dr GREGOR RITTER VON HANKIEWICZ. *Die Kanones von Sardika. Ihre Echtheit und ursprüngliche Gestalt.* Weimar, H. Böhlhaus, 1912. In-8, 58 p.

Les canons du concile de Sardique ont déjà une longue histoire. A leur sujet, bien des questions ont été posées, dont quelques-unes le restent toujours : sont-ils authentiques ? et s'ils ne le sont pas, quel a été l'auteur de la supercherie, et quel but poursuivait-il ? ensuite, puisque la série nous a été transmise en grec et en latin, avec des différences notables, pour l'arrangement et pour le sens, entre les deux recensions, quelle est l'origine et quelle est la valeur respective de l'une et de l'autre ? surtout, quelle est la portée exacte des trois canons les plus célèbres, ceux qui concernent le jugement des évêques et les appels au pape ?

M. le Dr G. von Hankiewicz vient de reprendre, après beaucoup d'autres, l'examen de ces divers points, n'abordant toutefois le dernier qu'incidemment et à propos des deux premiers. Si nous ne nous trompons, il ne l'aura pas fait en vain. Basée avant tout sur une analyse et une comparaison très attentives et très minutieuses des textes, éclairée d'ailleurs par une connaissance parfaite du temps et du milieu historique, son étude contribuera à rectifier plus d'une opinion trop aisément accréditée ou trop moutonnièrement répétée dans le monde des érudits.

On sa . , osition, absolument nouvelle ou peu s'en faut, adoptée et défendue, en 1901, par J. Friedrich, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Bavière. Pour lui, tous les canons de Sardique sont

Digitized by Google

apocryphes. Ils ont été fabriqués à Rome, vers 416 ou 417, par un Africain soucieux de créer une base juridique à la pratique des appels au siège de Rome. Il est tout naturel que les papes, dont ils favorisaient les prétentions, les aient accueillis avec empressement et en aient assuré la fortune. Devant les objections qui lui furent faites, le savant canoniste, sans renoncer à sa théorie, a dû en modifier maint détail ; c'est ainsi, par exemple, qu'il en est venu à admettre que plusieurs des canons sont, relativement à l'ensemble, d'origine postérieure et qu'ils constituent donc autant de faux nouveaux greffés sur un premier faux.

Cette thèse suppose que le faussaire principal a écrit en latin. Pourtant un simple coup d'œil sur les canons 3, 4 et 5 du texte grec (III, IV, VII du texte latin) suffit pour faire apprécier la supériorité de la tradition grecque. Dans les deux langues, ces trois canons forment un seul et même groupe, il se rapportent à un objet unique : l'exercice du droit d'appel des évêques ; or, dans le latin nous trouvons, très malencontreusement insérées entre le canon IV et le canon VII, deux dispositions relatives à un objet tout différent : la consécration épiscopale. De plus, dans une recension comme dans l'autre, il n'y a, pour les trois canons, qu'une seule clausule, un seul « *placet* », attestant que nous avons sous les yeux non de simples projets, mais des résolutions conciliaires ; cette conclusion commune et nécessaire, le rédacteur grec nous la présente à sa place naturelle, c'est-à-dire après le 5e canon, où elle affecte manifestement la triade qui précède, tandis que son émule latin l'a transportée après le IIIe, laissant ainsi les deux suivants inachevés et comme en suspens. C'est ce que Fuchs, dans son *Histoire des assemblées ecclésiastiques du IVe et du Ve siècles*, avait déjà remarqué.

Mais Fuchs a eu tort de conclure de quelques expressions des canons 3 et 4 à une amplification intentionnelle des droits du pape par le traducteur latin. Le dernier canon du groupe qui nous occupe va clairement à l'encontre de cette hypothèse : d'après le latin, l'évêque de Rome n'interviendrait que pour désigner des délégués à associer aux juges de deuxième instance, tandis que le texte grec lui attribue le droit de prononcer en troisième et définitive instance, avec faculté de le faire par lui-même ou par ses représentants. Le contraste subsiste soit que, pour des raisons qui ne m'ont pas entièrement convaincu, on indentifie, comme le veut M. v. Hankiewicz, le contenu de ce canon à celui du 3e, soit que, avec Mgr Hefele, on nie cette identification.

Il y a encore d'autres indices de la priorité du texte grec, et ils sont même assez nombreux pour qu'on s'étonne qu'ils n'aient pas été remarqués plus tôt. Ainsi, on ne comprendrait point comment un traducteur aurait ajouté à la teneur grecque du 5e canon ce qu'elle a en propre et en plus du VIIe canon latin ; mais on voit très bien comment un interprète latin a pu ne pas saisir dans le grec la distinctions de la 2e instance et de la 3e. Ensuite, nous constatons entre le canon 6 du grec et le canon latin correspondant (V) une divergence

Digitized by Google

qui peut s'expliquer très simplement par une fausse interprétation du grec ἀπομεῖναι : ce verbe est en soi susceptible de deux acceptions : *être de reste ou survivre*, et *se tenir éloigné, à l'écart ;* le contexte indiquait ici la seconde ; c'est la première qui a passé dans le latin, déteignant étrangement sur la physionomie de toute la phrase. En outre, dans le canon 6 de la recension grecque, l'évêque *métropolitain* est mentionné deux fois ; de même, dans le canon 14. Or cette quadruple mention est absente des canons objectivement parallèles (V et XVII) du latin, et partout remplacée par l'une des expressions : « *episcopi vicinæ provinciae, episcopi finitimi* ». L'explication la plus naturelle du fait est de l'imputer à un traducteur occidental antérieur au ve siècle, les métropolitains ne commençant à apparaître et à être connus en Occident que vers 410 ou 420

Après cela, il semble bien clair qu'il faut renoncer à l'hypothèse, trop communément admise à la suite des frères Ballerini, des deux textes également originaux. L'affirmation de Spittler sur la présence d'une majorité d'Occidentaux au concile de Sardique est certainement erronée ; elle n'a pu provenir que d'un examen très incomplet ou très superficiel des documents. Du reste, si grandes sont les divergences des deux recensions traditionnelles, qu'il serait contraire à toute vraisemblance, pour ne pas dire impossible, de les attribuer aux Pères de Sardique, même en supposant chez eux une intention d'adaptation aux besoins divers de l'Orient et de l'Occident. Il est vrai que, reprenant ici l'opinion de Friedrich sur la priorité du texte latin, C. H. Turner a cru pouvoir invoquer en sa faveur deux expressions grecques des canons 5e et 7e. Cette double particularité textuelle aurait sans doute mérité de la part de M. v. Hankiewicz un moment de sérieuse attention, et l'on pourra regretter qu'il s'y soit à peine arrêté. On devine certes assez facilement, quoi qu'il en dise, que la locution ἀπὸ τοῦ ἰδίου πλευροῦ πρεσβυτέρους ἀποστείλοι paraisse, à première vue, plutôt empruntée au latin (*a proprio latere presbyteros mittat*) qu'originale en grec. Quant à prétendre que, de λαϊκοῖς à *pupillis*, le passage, par l'intermédiaire *populis*, est aussi vraisemblable que la marche inverse, c'est oublier d'abord que la leçon *pupillis* figure aujourd'hui dans tous les manuscrits et toutes les éditions du texte latin ; c'est oublier ensuite que *pupillis* cadrant beaucoup mieux avec le contexte, aurait en soi plus de chances d'être primitif que *populis* ou λαϊκοῖς. Néanmoins, même imparfaitement expliqué, ce double détail ne pourrait, à mon sens, prévaloir contre les considérations, si nombreuses et si fortes, qui militent pour l'indépendance et l'originalité du texte grec. Ajoutons que, par là même qu'elle substitue partout *les évêques voisins* au *métropolitain*, qui fait son apparition en Occident vers les premières années du ve siècle, la traduction latine se présente à nous comme existant dès le IV. D'où l'auteur a pu naturellement tirer cette réflexion, par laquelle il clôt son travail : « Si le texte grec est le texte original et si la recension latine est une

Digitized by Google

traduction remontant au IVe siècle, tout plaidoyer ultérieur pour l'authenticité des canons de Sardique serait superflu. »

Personne, j'imagine, ne contestera la légitimité de cette conséquence. Il en résulte que sur la première des questions indiquées plus haut, cette étude apporte une confirmation critique très appréciable aux arguments, d'ordre principalement historique, que plusieurs, et Funk en particulier, ont déjà fait valoir, contre la thèse audacieusement novatrice de Friedrich. Quant à l'autre question, celle de la priorité du texte grec, laquelle est du reste, tout le monde l'a compris, à la base de la précédente, les conclusions de M. Hankiewicz, que j'ai essayé de résumer fidèlement, me paraissent, en dépit de quelques lacunes et de quelques obscurités d'importance secondaire, aussi solidement appuyées que fortement raisonnées. Elles ne peuvent manquer de s'imposer à l'attention la plus sérieuse des milieux compétents. Je me demande, quant à moi, ce qu'on pourrait opposer de décisif aux considérations sur lesquelles elles s'appuient.

J. FORGET.

J. WITTIG. *Die Friedenspolitik des Papstes Damasus I. und der Ausgang der arianischen Streitigkeiten.* (Kirchengeschichtliche Abhandlungen, éd. M. SDRALEK. T. XI.) Breslau, Aderholz, 1912. In-8, XXV-241 p. M. 5.

Voilà quelque dix ans que l'historien du pape Damase nous avait promis une étude de l'action de celui-ci dans le dénouement de la crise arienne. Nous ne devons pas nous étonner que l'exécution de sa promesse ait tardé quelque peu ; elle lui a coûté beaucoup de travail, nous dit-il, et nous l'en croyons volontiers. En tout cas elle nous vaut aujourd'hui un ouvrage intéressant, par son sujet même et par la manière de le traiter. Dans l'histoire si passionnante de l'Arianisme, par les problèmes qu'elle pose à chaque pas à l'historien, celle de la dernière phase, où elle se dénoue en précipitant la défaite et l'anéantissement d'un parti apparemment sûr de la victoire, suscite un intérêt tout particulier. Les historiens du dogme s'en sont préoccupés spécialement et longue est la liste des ouvrages de ces derniers temps qui se sont essayés à déterminer les détails de cette page d'histoire. Le professeur de Breslau est parvenu à renouveler le sujet, non pas par une nouvelle méthode d'exposition, mais par une manière toute neuve d'envisager le problème et par une solution originale, qui marque une réaction nettement accusée contre les théories en vogue, et en même temps fondée sur une révision de toute la documentation, qui pose à nouveau le problème. On pourra discuter et on discutera ses conclusions ; mais on devra les connaître et en tenir compte.

L'originalité de l'ouvrage de M. Wittig consiste d'abord dans la

Digitized by Google

signification donnée à la souscription du pape Libère. Elle n'est pas pour lui un acte de faiblesse provisoire, arraché au pape par la contrainte, mais un acte politique que celui-ci maintiendra à son retour à Rome, inaugurant une nouvelle attitude à prendre dans la controverse. A ce moment de la crise, la lutte devient une question de personnes, de chefs à suivre plutôt que de doctrines. D'autre part, il s'agit pour le pape de ramener à l'unité une partie des semi-ariens, qui se sont rapprochés de l'orthodoxie, au point d'en être séparés par une querelle de mots plutôt que de principes. Libère inaugure la politique d'apaisement, qu'Athanase lui-même suivra bientôt et qui sera celle du pape Damase ; car il n'y a pas entre les deux papes de solution de continuité dans leur politique vis-à-vis de l'Orient.

Celui-ci en effet se rendra bien vite aux sollicitations de S. Basile et s'occupera de résoudre les difficultés d'Antioche dans le sens préconisé par le grand évêque de Césarée. Entre l'évêque et le pape régnera un accord parfait et continu, interrompu seulement par l'intervention imprudente, pour ne pas dire plus, de Jérôme, qui a créé un malentendu passager entre ces deux esprits. Si l'on a donné un autre aspect à la marche des relations qui se sont établies entre eux, c'est que l'on a accepté malencontreusement la chronologie des lettres de Basile établie par les Mauristes et suivie par Loofs ; c'est aussi qu'en certains points de la controverse l'on a identifié injustement la politique des évêques de la Haute-Italie avec celle du pape. Et aussi on s'est habitué à étudier cette histoire en se plaçant au point de vue strictement oriental. La grande originalité de l'ouvrage de M. Wittig est de l'envisager au point de vue occidental, au point de vue de l'intervention de Damase, de l'attitude prise par celui-ci et de son intervention sollicitée et accordée. Sa thèse est de montrer comment Basile et son parti ont vu que le seul moyen de sortir des difficultés de l'Église orientale était de se tourner du côté de l'Occident, du côté de Rome. Damase accueillit ces démarches avec sollicitude ; on ne peut lui reprocher de s'être montré indifférent vis-à-vis des souffrances de ses frères d'Orient. C'est à lui que revient une part prépondérante dans la solution de ces difficultés et dans le rétablissement de la paix. Et cette part est si prépondérante, que nous ne saurions refaire l'histoire de cette dernière phase de la controverse arienne, si nous n'avions conservé les documents qui émanent de lui.

Je me suis contenté de donner les grandes lignes de la thèse originale soutenue par M. Wittig. Comme je l'ai dit plus haut, elle repose sur une nouvelle chronologie des lettres de saint Basile, sur une critique renouvelée de tout le dossier de la controverse. Exposé et critique du reste sont fondus ensemble, l'auteur s'attachant à chaque pas à mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès et l'interprétation qu'il en fait. On peut dire qu'il nous fait suivre pas à pas le détail de son argumentation et le travail critique, qu'il a entrepris pour étayer sa thèse, La lecture de son volume n'en est pas facilitée ; elle est au

Digitized by Google

contraire parfois rendue pénible par la reproduction littérale et complète de tous les documents. L'auteur s'en est rendu compte, semble-t-il, et il s'en excuse dans sa préface. Je ne crois pas qu'il obtiendra son pardon auprès de tous et je suis assuré que sa thèse aurait gagné en solidité et serait plus convaincante, s'il l'avait exposée d'une manière plus continue, en rejetant dans les notes le travail critique qui lui sert d'appui.

Ajoutons, pour finir, que M Wittig nous donne au commencement de son volume, un tableau chronologique, détaillé et exact, des événements historiques qui appartiennent à l'époque étudiée ; il fournit très heureusement les points de respère qu'il ne faut pas perdre de vue, pour s'orienter dans la controverse. Un index des personnages cités termine le volume. J. FLAMION.

DR. HAMILCAR S. ALIVISATOS. *Die Kirchliche Gesetzgebung des Kaisers Justinian I.* (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. BONWETSCH et R. SEEBERG. T. XVII.) Berlin, Trowitzsch et fils, 1913. In-8, VIII-133 p. M. 5,60.

Après un court abrégé de la vie de Justinien, l'auteur nous présente cet empereur byzantin comme théologien et comme législateur ecclésiastique. Justinien Ier portait un intérêt tout particulier aux choses de l'Eglise. Il était en même temps théologien et canoniste, il décidait les questions de foi et légiférait dans l'Eglise d'Orient plus que le pape en Occident. — Il a même composé des ouvrages théologiques où il a pris part à toutes les querelles dogmatiques qui alors agitaient l'Orient. Il publiait des décrets de foi qui devaient avoir force de loi et poursuivait tous ceux qui ne voulaient pas les accepter ; pareillement il n'était point doux pour les hérétiques, les Juifs et les païens. C'est lui aussi qui prescrivit le célibat au clergé, qui, de sa propre autorité, régla le mode d'élection des évêques, leur rang hiérarchique, les taxes à payer à l'occasion des ordinations, etc. Il se mêla aussi de la vie privée du clergé, de l'administration des biens de l'Église, de la manière de dire la messe et d'une foule d'autres choses. — En somme, rien dans l'Eglise orientale n'échappa à l'action législative de Justinien Ier.

D'autre part, il est vrai, il donna aussi des privilèges au clergé et surtout aux évêques, qui avaient même un certain droit de surveillance sur les employés de l'État, spécialement sur les juges « bien que la hiérarchie recût par cela une position qui aurait dû forcer (ruiner) l'État si elle n'avait pas été si entièrement entre les mains de l'empereur » (p. 20).

On est un peu surpris de lire après tout cela, que néanmoins Justinien mettait l'Eglise au-dessus de l'État, que pourtant l'Eglise orien-

Digitized by Google

tale ne voulut jamais dominer l'État, comme l'a fait celle de l'Occident (p. 113-114), tandis que « en matière ecclésiastique elle avait pleine autonomie et liberté » (p. 113 ; ce n'est pas de l'affaire du pape Vigile, que l'auteur y parle !) Tout de même M. Alivisatos avoue que selon la nature (!) des choses, l'État était au-dessus de l'Église (p. 118), laquelle « n'était point une seconde puissance à côté de l'empire » (p. 131), que l'empereur était au-dessus des évêques, que Justinien a « bien senti sa dignité épiscopale » (sic! p. 30), et de plus, que « du pouvoir épiscopal de Justinien découlait le pouvoir de tous les autres (!) évêques » (p. 61) ! — Aussi, si l'empereur ordonnait aux évêques de son empire, d'être « unis à Rome », c'était plutôt un compliment (!) pour Rome, que la reconnaissance d'un primat de juridiction. — Tout ceci ne nous paraît pas bien logique.

Il y a encore d'autres affirmations dogmatiques, auxquelles on ne s'attendrait pas non plus dans la dissertation d'un « orthodoxe » et que l'on chercherait vainement dans les anciens Pères de l'Église ou dans les huit premiers conciles, ou même dans Justinien et Photius. Ainsi, par exemple, l'auteur dit que, au temps de Justinien le mariage ne comptait point encore comme sacrement (p. 120), que la religion chrétienne a beaucoup emprunté à la philosophie païenne et au culte païen (p. 44) et qu'autrefois il y eut une « théologie libre », supprimée plustard par la scolastique (p. 27-29) etc. On peut prévoir aisément où l'Église grecque et orthodoxe sera conduite par des théologiens ainsi formés.

Quelques détails seraient encore à corriger. P. 23, le décret du 15 mars est daté de 532 ; p. 24, de 553.— Les deux décrets du 26 mars et du 4 juin sont datés, p. 23, de 523 à la page suivante, de 533. — P. 54, il est dit qu'un nouvel évêque ne devait pas avoir moins de 35 ans ; onze lignes plus bas, qu'il devait avoir seulement « plus de 30 ans ». — P. 70, l'auteur dit que le clergé ne pouvait pas se recruter parmi les gens de basse condition, et peu après, qu'on y admettait aussi des esclaves. — P. 73, le clergé avait atteint un haut degré d'estime et d'honneur et se distinguait par sa bienfaisance sociale, mais en même temps il était devenu tout à fait mondain (p. 73) et il y régnait le plus grand désordre (p. 77). CHRYS. BAUR, O. S. B.

MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA. Scriptorum rerum merovingicarum tomus VI : *Passiones Vitaeque Sanctorum aevi merovingici*, éd. B. Krusch et W. Levison. Hanovre et Leipzig, Hahn, 1913. In-4, VIII-676 p. et 1 grav. M. 30.

Nous écrivions, en 1907, dans l'introduction de notre *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* p. XVI : « Peu de *Vitae* des saints mérovingiens ont eu les honneurs

Digitized by Google

d'une édition conforme aux principes de nos jours et l'on ne saurait assez regretter de ne posséder pour toutes des textes comme en fournissent les *Monumenta Germaniae historica* pour les biographies de sainte Gertrude, de saint Arnoul de Metz, de saint Vaast, de saint Géry, de saint Éloi et de saint Bavon, dont M. Bruno Krusch a donné des éditions impeccables. »

Depuis lors ce nombre assez restreint d'éditions modernes s'est augmenté rapidement et voici que, après avoir signalé (RHE, 1911, t. XII, p. 163) l'apparition du tome V des *Scriptores rerum merovingicarum* paru en 1910, la RHE se doit aujourd'hui de faire connaître de plus près le tome VI, qui a été gracieusement envoyé au comité de rédaction de cette *Revue*.

Ce n'est pas à nos lecteurs que nous devons présenter M. Bruno Krusch, ce travailleur infatigable, passé maître en fait de critique d'hagiographie mérovingienne. Sans doute, au cours de sa carrière déjà longue, le savant éditeur des *Scriptores rerum merovingicarum* a mené plus d'un combat contre de nombreux adversaires — et cela quelquefois avec une rudesse toute « mérovingienne » — et les résultats de sa critique n'ont pas toujours été acceptés d'un concert unanime. Il n'en reste pas moins vrai que M. Krusch règne depuis longtemps, dans ce domaine, en maître presque incontesté et que les services qu'il a rendus à la science ne seront mis en doute par personne. En ce moment, parvenu à un âge où d'autres s'octroieraient volontiers un repos mérité, il n'a pas voulu abandonner la tâche, mais il l'a allégée en faisant appel à un collaborateur des plus compétents et des plus distingués, M. W. Levison, professeur à l'université de Bonn. Comme l'écrivait le regretté Albert Poncelet dans les *Analecta Bollandiana* (1910, t XXIX, p. 444), « depuis tantôt dix ans, il n'est guère de volume des *Analecta* où nous n'ayons eu à signaler, de lui, un ou même plusieurs travaux hagiographiques, tous marqués au coin de la science la plus probe et de la critique à la fois la plus ferme et la plus éclairée ». La RHE, dans sa chronique d'Allemagne, a fait maintes fois la même constatation. La critique des *Vitae* est donc en bonnes mains et l'on ne peut que se réjouir de voir les fervents de l'histoire mérovingienne dotés d'instruments de travail de la valeur du tome VI des *Scriptores* dont il est question ici.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler autrefois, à propos du tome IV (RHE, 1904, t. V, p. 838-847), quelle est la méthode suivie par M. Krusch. Nous la rappellerons brièvement ici. L'éditeur raconte d'abord la biographie du saint d'après les documents d'archives qui nous sont parvenus : diplômes royaux, chartes de fondations d'églises et de monastères, actes de donations privés, etc. Par là-même nous avons déjà en mains tous les éléments pour contrôler la valeur des assertions de la *Vita* du saint, et cela à l'aide de documents sûrs et indépendants les uns des autres. La date de la mort du saint n'étant souvent connue que d'une manière fort approximative, M. Krusch se livre à ce sujet à de minutieuses recherches dans la littérature martyrologique. Les marty-

Digitized by Google

rologes généraux, comme l'hiéronymien, Bède, Adon, Usuard et les calendriers locaux sont examinés, comparés, et de cette enquête résulte d'ordinaire avec une précision très appréciable la détermination de l'obit du saint. Une fois l'histoire réelle du personnage bien établie, l'éditeur passe à la critique de la *Vita* qui lui a été consacrée, nous fait ensuite connaître les manuscrits qui sont à la base de son édition à lui, et finit par relever les éditions antérieures, en les ramenant aux diverses classes de manuscrits par lui établies et en critiquant d'un mot la valeur de ces précédentes publications. Le texte même de la *Vita* est accompagné de notes philologiques, géographiques et historiques dont ceux-la seuls connaissent la valeur qui ont été amenés à se servir de ces précieux in-quarto.

Cette méthode, que le bollandiste Poncelet qualifiait d'excellente, a aussi été adoptée par M. Levison : l'on en reconnaitra les fruits en lisant l'analyse que nous allons donner du présent volume.

Puisqu'il s'agit d'hagiographie, ne peut-on comparer les introductions de MM. Krusch et Levison aux *Commentarii praevii* que, fidèles au plan de leurs prédécesseurs, les néo-bollandistes publient en tête de leurs éditions des *Acta Sanctorum*? Certes, et l'on constatera, par exemple au tome III des *Acta* de Novembre, une ressemblance frappante entre les introductions de ces deux éditions de textes. Chez les néo-bollandistes, il y a toutefois un chapitre qu'on trouve rarement dans les éditions des *Monumenta Germaniae Historica* : c'est celui consacré à la gloire posthume ou culte du saint, chapitre qui prend dans les *Acta Sanctorum* des développements souvent considérables. C'est que, d'abord, les bollandistes sont tenus de conserver le plan primitivement tracé par l'initiateur de la gigantesque entreprise ; mais c'est aussi parce qu'ils n'envisagent pas seulement le saint durant sa vie terrestre, mais aussi après sa mort. Le culte présente pour eux autant d'importance que l'histoire même du saint. Tel n'est pas le but des éditeurs des *Vitae sanctorum aevi merovingici* : s'ils s'occupent quelquefois du culte, c'est dans le but d'y trouver des éléments de critique pour la biographie même du saint. Ils n'envisagent le saint qu'au point de vue historique, non au point vue cultuel.

Après avoir rappelé ces principes généraux qui président aux éditions des *Vitae* des *Monumenta Germaniae Historica* et qui différencient cette entreprise de celle des *Acta Sanctorum*, passons à l'analyse même du volume dont il est question ici. Ce tome VI contient les *Vitae* des saints de la première partie du VIIIe siècle, de ceux dont la date mortuaire ne dépasse point l'année 727. Les biographies des saints mérovingiens morts après cette date fourniront la matière du tome VII, qui est déjà sous presse, et qui sera le dernier de la série. Voici donc, tels qu'ils se présentent dans l'ordre du volume même, les textes publiés et les questions traitées par MM. Krusch et Levison :

1° *Vita Erhardi episcopi bavarici auctore Paulo*, éd. W. Levison (p. 1-23). S. Erhard, qui fut enseveli au « Niedermünster » de Ratisbonne,

Digitized by Google

passe pour évêque et mourut en Bavière avant 784. Il ne fut probablement pas évêque diocésain, mais évêque errant, *episcopus ad predicandum*. Le jour de sa mort se trouve marqué dans les martyrologes et les calendriers au 8 janvier. L'on trouve des renseignements sur lui dans plusieurs biographies d'époque plus récente, qui s'occupent de l'histoire d'autres saints, mais qui rappellent incidemment la sienne : ainsi les *Vitae* d'Odile, d'Hildulfe, d'Albert *(archiepiscopi Casellensis)*. Ce n'est qu'au XIe siècle, lorsque le culte du saint eût dépassé les frontières de la Bavière, grâce à l'élévation de reliques faite en 1053 par le pape Léon IX en présence de l'empereur Henri III, qu'on voit apparaître une *Vita Ehrardi*. Un certain Paul fut chargé de rédiger cette biographie : il la composa entre 1054 et 1073. Il fit des emprunts à la *Vita Odiliae* et à la *Vita Hildulfi prima*, conformément à l'habitude de ces hagiographes qui, écrivant plusieurs siècles après la mort du saint, copient tous les renseignements qu'ils trouvent dans les documents existant avant eux. Aussi la *Vita Ehrardi* est-elle sans valeur. Il n'en va pas de même pour le récit des miracles du saint : ici le biographe est contemporain des faits et mérite créance. P. 21, M. Levison publie la *Vita Alberti archiepiscopi Casellensis*, qui fournit des renseignements concernant S. Ehrard.

2° *Vida Odiliae abbatissae hohenburgensis*, éd. W. Levison (p. 24-50). Plus le culte des saints, autrefois presque inconnus, se développe, plus on parait en connaître l'histoire détaillée. Un exemple frappant à ce sujet est celui de sainte Odile, patronne de l'Alsace, dont personne ne parle avant le Xe siècle, quoiqu'elle ait vécu du temps de Childéric II (662-675). C'est dans le monastère de Hohenburg, sur le mont Sainte-Odile, près de Barr (Molsheim) qu'il faut chercher l'auteur de la *Vita Odiliae*. Tout ce qu'il nous raconte de la vie d'Odile est sans valeur pour l'histoire de l'époque mérovingienne. L'hagiographe se borne à mettre par écrit la légende locale du monastère d'Hohenburg : il a composé la *Vita* à la fin du IXe ou au début du Xe siècle. Il est possible que le monastère fut fondé au VIIe siècle par le duc Adalric et que sainte Odile était la fille de ce dernier. Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'une vierge nommée Odile prit part à la fondation de l'abbaye.

3° *Passio Desiderii episcopi et Reginfredi diaconi martyrum alsegaudensium*, éd. W. Levison (p. 51-63). L'histoire de Saint-Dizier et de son église, dans l'Elsgau (territoire de Belfort) est bien connue. Il n'en va pas de même de l'histoire du saint dont la localité a reçu le nom. Dizier y fut enseveli avant 737 : sa fête tombe le 17 septembre. La *Passio Desiderii* fut composée avant la translation du saint au monastère de Marbach : elle n'est pas antérieure au IXe siècle et ne présente aucune valeur.

4° *Vita Anstrudis abbatissae laudunensis*, éd. W. Levison (p. 64-78). Anstrude fut abbesse du monastère de Sainte-Marie et de Saint-Jean-Baptiste de Laon : elle succéda à la fondatrice Sadalberge et mourut en 709. La *Vita* et le récit des miracles d'Anstrude ont été rédigés à l'usage des moniales de l'abbaye. L'auteur de la biographie n'est pas antérieur

Digitized by Google

au IXe siècle. Il fait des emprunts à la *Vita Sadalbergae*. Son œuvre est remplie de fables sans valeur.

5° *Vita Aldegundis abbatissae Malbodiensis*, éd. W. Levison (p. 79-90). Dans notre *Étude critique et littéraire sur les Vitae des Saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* (p. 220), nous avions fixé la date de la mort d'Aldegonde à l'année 684, en prenant pour base de notre calcul la date de la mort de saint Amand (679). M. Levison trouve nos arguments bien fragiles. Nous ne faisons aucune difficulté pour le reconnaître. D'après lui, Aldegonde est morte avant 713, puisque saint Ursmer de Lobbes place une de ses nièces à Maubeuge du vivant de la sainte. Or, Ursmer mourut en 713. M. Levison admet avec nous que l'auteur de la première *Vita Aldegundis* était peut-être un clerc de Nivelles, et du fait que la *Vita Aldegundis* révèle des emprunts à la *Vita Gertrudis* (voir Levison, p. 81, n. 6), nous déduisons un argument de plus en faveur de cette hypothèse. Nous avons daté la *Vita Aldegundis* du VIIIe siècle. M. Levison, faisant état de notre argument signalant qu'elle a été connue par Raban Maur († 842-854), admet comme nous qu'elle est antérieure à ce dernier, mais soutient qu'elle vit le jour au IXe siècle, avant la mort de Louis le Pieux. Pour prouver cette opinion, il invoque le style qui, d'après lui, se rapproche du style poétique de l'époque carolingienne. Nous avions fait la même constatation (p. 222 de notre *Étude*), mais, tout en revendiquant le VIIIe siècle comme époque de composition, nous avions supposé que la *Vita* nous était parvenue dans un remaniement carolingien. Le principal critère était pour nous le fait que, à plus d'un endroit, l'auteur semble se révéler comme plus ou moins contemporain. Pour M. Levison, qui place la *Vita* au IXe siècle à cause du style, ces affirmations de l'auteur n'ont aucune valeur. Après avoir bien pesé les arguments de l'éminent éditeur, nous n'hésitons point à adopter ses conclusions et à reculer la date de composition de la *Vita* du VIIIe au IXe siècle. Par le fait même, la valeur de la *Vita Aldegundis* est singulièrement diminuée : l'on ne doit pas croire l'auteur lorsqu'il se fait passer pour contemporain et, en dehors des renseignements qui concordent avec ceux d'autres textes, les données du biographe sont incertaines. C'est pour ce motif que M. Levison ne publie que les premiers et les derniers chapitres de la *Vita* la plus ancienne.

Pour ce qui regarde les cinq autres biographies d'Aldegonde, dans lesquelles la légende se développe de plus en plus, M. Levison est à peu près d'accord (voir p. 32, n. 3) avec ce que nous avons écrit dans notre *Étude* précitée (p. 224 et suiv.). Il n'admet point cependant que Hucbald de Saint-Amand († 930) soit l'auteur de la *Vita* qu'il appelle C et que nous avons désignée par VAH. Il n'admet pas non plus, comme le faisait le bollandiste Poncelet, que C a utilisé une *Vita Gisleni* perdue : pour M. Levison C a utilisé la *Vita Gisleni* de Rainerus. Il s'ensuit que C ne daterait pas du IXe-Xe siècle, mais bien d'après 1052. D'autre part, elle est antérieure au dernier quart du XIIe siècle, puisqu'elle a été employée par Philippe de l'Aumône vers 1170. D'après M. Levison, Rainerus, dans

Digitized by Google

sa *Vita Gisleni*, a copié la *Vita* éditée par Mabillon, et C s'est inspirée de Rainerus. Nous avons cherché en vain les preuves de cette assertion. Nous avons dit aussi que la dernière biographie d'Aldegonde a copié C^1 (ou VAH). Or C^1 a été interpolé (C^2) et c'est ce texte interpolé que nous avons considéré comme la source de la dernière *Vita* (ou VA^6). Pour le reste, nous constatons un accord complet entre les vues de M. Levison et les nôtres.

6° *Vita Rictrudis sanctimonialis marcianensis auctore Hucbaldo*, éd. W. Levison (p. 91-94). L'éditeur, jugeant que cette *Vita* présente peu de valeur, n'en publie que le prologue, où Hucbald raconte comment il fut amené à l'écrire. M. Levison est d'accord avec ce que nous avons dit des sources de la *Vita*. Il n'admet cependant pas l'existence d'une biographie plus ancienne, et rapporte aux *Gesta Dagoberti* le passage que nous avions regardé comme étant emprunté à la *Vita Arnulfi*.

7° *Vita Bertilae abbatissae Calensis* († vers 705), éd. W. Levison (p. 95-109). Au début (658-659), le monastère de Chelles ne comptait que des moniales, plus quelques prêtres qui étaient chargés de prier pour le repos de l'âme de la reine Bathilde. A l'époque où furent composées la *Translatio S. Balthildis* et la *Vita Bertilae*, le nombre de ces prêtres s'était accru au point de faire du monastère un monastère double, c'est-à-dire où des nonnes et des prêtres vivaient sous le même toit. Les sources de la *Vita Bertilae* sont : la *Vita Albini* de Fortunat, la *Vita* de saint Sulpice de Bourges, la *Vita I Bathildis*, la *Vita Hilarionis* de saint Jérôme, la *Vita Martini* et les lettres de Sulpice Sévère, les Dialogues de Grégoire le Grand, la *Vita Gertrudis*. L'auteur se fait passer contemporain, mais le passage où il s'affirme tel est copié de la 78e homélie de Maxime de Turin sur saint Eusèbe de Verceil. A considérer la langue dont il se sert, l'auteur a dû écrire à la fin du VIIIe ou au début du IXe siècle, peu de temps avant la date de composition de la *Translatio Balthildis*. Signalons ici que le bollandiste Poncelet s'était occupé aussi de la *Vita Bertilae* aux pages 83-94 du tome III des *Acta Sanctorum* de Novembre. M. Levison, sauf en quelques points de détail, se déclare d'accord avec les idées émises par son prédécesseur.

8° *Vita Boniti episcopi Arverni* († peu après 705), éd. B. Krusch (p. 110-139). Cette *Vita* est ancienne et digne de foi. Elle fut rédigée par les soins de l'abbé Adolphius, de Grandlieu, et écrite dans ce monastère, où le saint évêque de Clermont s'était retiré à la fin de son épiscopat. L'auteur assista à la translation des reliques (vers 711) du saint et écrivit peu de temps après. Il s'inspira du commentaire d'Ezechiel par saint Jérôme, des Dialogues de Grégoire le Grand, de Sulpice Sévère et de la *Vita Columbani* de Jonas.

9° *Vita Hrodberti episcopi salisburgensis*, éd. W. Levison (p. 140-162). Hrodbert vécut au début du VIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où le diocèse de Salzbourg n'avait pas encore été fondé par saint Boniface. Il faut dès lors le considérer comme un évêque monastique de saint-Pierre de Salzbourg. Ce monastère devint en 739 le siège de l'évêché bonifatien et

Digitized by Google

en 798, celui du métropolitain. L'archevêque résida dans le monastère jusqu'au XII° siècle. De là Hrodbert fut considéré plus tard comme un évêque diocésain. Il mourut vers 722. Le jour de sa « depositio » tombe probablement le 27 mars, comme nous l'apprend une discussion chronologique très instructive. Avant le IXe siècle, on ne trouve que deux homélies sans valeur : la *Vita* fut écrite après la translation du saint faite par l'évêque Virgile en 774, et même après 790, puisqu'elle reprend les termes d'un diplôme donné par le roi Charles en cette année (ch. 8). Elle est antérieure à 851. M. Levison, d'accord avec M. Krusch, Widman, Hauck et le R. P. Alb. Poncelet, date la *Vita* d'entre 816 et 855. Elle ne présente point de grande valeur, abstraction faite des passages qui s'inspirent de diplômes ou de chartes. Pour décrire les vertus du saint l'auteur s'inspire du chap. 2 des *Acta Sebastiani martyris* et au chap. 8, il a recours à l'*Apparatio S. Michaelis in Monte Gargano*. La légende de saint Hrodbert se développa de plus en plus dans six biographies plus récentes.

10° *Vita Wilfridi I episcopi eboracensis auctore Stephano*, éd. W. Levison (p. 163-263). Wilfrid est ce célèbre évêque d'York qui se montra un ennemi fougueux des coutumes irlandaises et un partisan convaincu du parti romain du Nord de l'Angleterre au cours du VIIe siècle. C'est lui aussi qui, le premier, tenta d'évangéliser les Frisons. Il naquit en 634-635. Il mourut vers 720. La biographie fouillée que M. Levison lui consacre est une excellente contribution à l'histoire de l'Angleterre après la conversion par Augustin, et à l'histoire des luttes entre le parti irlandais et le parti romain. Nous ne saurions assez en recommander la lecture à tous les médiévistes. La biographie de saint Wilfrid fut écrite par le prêtre Aeddus Stephanus, qu'il ne faut pas confondre avec l'homonyme « maître de chant des églises de Northumbrie », nommé par Bède. Stephanus était anglo-saxon et fut incité à rédiger la *Vita Wilfridi* par l'évêque Acca (720-731) et par Talberct, abbé de Ripon. Il connut personnellement le saint, l'accompagna à Rome en 678-679, assista à plusieurs événements de sa vie et fut présent à sa mort (709). La *Vita* vit le jour entre 711 et 731. Comme la seule production hagiographique de la littérature anglo-saxonne de cette époque était la *Vita* de S. Cudbert, Stephanus s'en inspira, mais il utilisa aussi les vies de saints que possédait la bibliothèque du monastère de Hexam-on-Tyne. L'on peut dès lors juger de la valeur de la *Vita Wilfridi*. Ce n'est pas à dire que ce soit une œuvre parfaite. Ainsi, pour les années 692-702, Stephanus ne possède qu'un maigre renseignement. Il loue sans mesure Wilfrid, sans cependant se montrer injuste envers ses adversaires, parmi lesquels on compte le scot Ceadola, évêque de Lichfield. Cette *Vita*, qui est à ranger parmi les sources les plus précieuses de cette époque, est d'une forme remarquable.

N'oublions point de signaler ici que c'est la *Vita Wilfridi* qui nous offre le plus ancien témoignage littéraire concernant saint Willibrord, au ch. 26 (p. 220).

Digitized by Google

11° *Vita Trudonis, confessoris hasbaniensis, auctore Donato*, éd. W. Levison (p. 264-298)). M. Levison pense que Donat était peut-être un clerc de Metz. Il avait pu ajouter qu'il était probablement hesbignon de naissance. En tous les cas, contrairement à l'opinion de Mabillon, il admet que Donat a résidé quelque temps à Saint-Trond, avant de rédiger la *Vita Trudonis*. Celle-ci fut écrite entre 784 et 791, du temps d'Angilram. Pour M. Levison, Angilram semble avoir été réellement archevêque de Metz. Il reçut très probablement le pallium lorsque, après la mort de l'abbé Fulrad en 784, il fut mis à la tête de la chapelle palatine. Le savant éditeur n'attache aucune valeur aux arguments par lesquels l'on a cru pouvoir établir que la *Vita* a été rédigée dans les premières années de l'épiscopat d'Angilram (voir à ce sujet notre *Étude critique et littéraire...*, (p. 93). Il n'admet pas le récit de Donat d'après lequel saint Remacle, qualifié évêque de Tongres, envoya Trudon à Clodulphe de Metz pour léguer ses possessions à l'église Saint-Étienne de cette ville. D'accord avec Rettberg et Friedrich, M. Levison est d'avis que, par ce récit, Donat a voulu expliquer pourquoi le temporel du monastère appartenait aux évêques de Metz et pourquoi l'abbaye relevait au spirituel des évêques de Tongres. Il faut se rappeler ici que M. Krusch, au tome V des *Scriptores rerum merovingicarum*, a voulu démontrer que saint Remacle ne fut qu'un évêque monastique à la mode irlandaise et qu'il n'a jamais été évêque diocésain de Tongres. Du moment que l'on admet cette théorie toute nouvelle — et nous la croyons fondée — le récit de Donat perd naturellement toute valeur. Pour charpenter ce récit, Donat a dû employer un acte, par lequel Trudon donne son patrimoine de *Sarchinium* à Saint-Étienne de Metz. C'est là probablement qu'il a lu le nom de l'évêque Clodulphe, qui intervient dans le récit. M. Levison ne se prononce pas sur l'authenticité de l'acte employé par Donat, mais la donation de Trudon est très explicable : l'on connaît le cas analogue du diacre Grimon, qui fonda un monastère dans le diocèse de Trèves et le donna à l'église de Verdun, en reconnaissance de l'instruction qu'il y avait reçue.

La *Vita* de Donat, qui n'a donc pas beaucoup de valeur — « fabulisque miraculis abundat » dit M. Levison — fut copiée par la *Passio Piatonis*, par l'auteur de la *Vita Remacli*, par celui de la *Vita Clodulphi* et par Hériger de Lobbes, au ch. 44 de ses *Gesta*.

Il nous paraît que M. Levison affecte trop de mépris pour la *Vita Trudonis*. Sans doute, pour ce qui concerne l'histoire du saint, l'on n'y trouvera que de maigres détails, mais elle contient des peintures de mœurs et des tableaux, dont nous avons signalé l'intérêt dans notre *Étude... sur les Vitae des Saints mérovingiens* (p. 94).

Quant à la *Vita Trudonis* de Thierry, M. Levison la date de 1086-1093. Il fait remarquer avec raison que Ghesquière et l'abbé Paquay se sont trompés en concluant que la plus ancienne biographie avait été rédigée en langue vulgaire et traduite par Donat en latin, et cela en s'appuyant sur le passage suivant de Thierry : « Quem longe antea Donatus diaconus

Digitized by Google

et postea Guikardus abbas, *utriusque linguae usque ad interpretem uterque periti, latinitati tradiderunt.* »

12° *Vita Landiberti episcopi traiectensis*, éd. B. Krusch (p. 299-432). On le voit, c'est M. Krusch qui s'est chargé de traiter lui-même l'hagiographie du glorieux patron de Liège. Et l'on s'aperçoit de suite que c'est lui qui tient la plume en lisant, dès les premières lignes, des phrases comme celles-ci : « Saint Lambert est un de ces évêques qui furent mis à mort pour des causes profanes « *et inprimis propter nimiam dominandi cupiditatem* ». Est-ce là le cas de saint Lambert? Ici nous touchons de suite à l'intéressant problème des causes de la mort du saint évêque de Tongres. Il est superflu de dire que M. Krusch ne s'arrête pas un seul instant à la légende de la vengeance de la concubine de Pepin, Alpaide : plus aucun critique sérieux ne s'en préoccupe encore. Le savant éditeur se range du côté de ceux qui attribuent la mort de Lambert aux suites d'une rixe provoquée par une violation de territoire, mais il a le mérite de préciser considérablement la nature et les suites de cette rixe, au point de donner des causes de la mort du saint une version nouvelle et solidement charpentée. La voici.

L'on n'a pas assez remarqué jusqu'ici que Nicolas, qui écrivait au XIIe siècle la *Vita Lamberti*, signale l'existence d'un diplôme, accordant l'immunité à l'église Sainte-Marie de Maestricht. Nicolas rapporte à tort ce diplôme à Clovis II (639-657) : nous avons supposé qu'il émane de Clovis III (690/1-694/5) et M. Krusch se rallie à cette opinion (p. 301, n. 4). Il est dès lors établi que Lambert reçut de Clovis III l'immunité et la confirmation des privilèges pour Sainte-Marie de Maestricht. Les deux individus, Gallus et Rivaldus, que la biographie du saint représente comme ayant commis une violation de territoire au préjudice de l'évêque, étaient probablement des officiers royaux et c'est, à n'en pas douter, sur le domaine immunitaire de Sainte-Marie protégé par Clovis III qu'ils avaient exercé leurs dépradations. Les amis de Lambert les tuèrent. C'est alors que Dodon, qualifié par la *Vita* de « domesticus » et qui était par conséquent administrateur du domaine royal et agent du fisc, parent de Gallus et de Rivaldus, rassembla ses gens et marcha contre Lambert et ses serviteurs, pour venger la violation de la « paix du roi », troublée par le meurtre. Au premier moment, Lambert songea à se défendre, mais il jeta bientôt son arme. Il défendit à ses neveux Pierre et Autlaec, les meurtriers de Gallus et de Rivaldus, toute résistance, leur rappelant leur crime et les accablant de reproches. Lambert fut tué à cause du crime de ses neveux, et l'on peut dire en somme, avec le biographe de saint Hubert, qu'il donna sa vie pour ses administrés. Voilà l'excellent récit proposé par M. Krusch (p. 301-302).

Mais comment ce dernier peut-il dès lors ranger Lambert parmi les évêques « qui tombèrent victimes de leur trop grande soif de domination », et n'est-ce pas offenser la logique que d'écrire dans une même phrase (p. 302) « Landibertus propter crimen nepotum suorum mortem occubuit, immunitatem episcopalem *nimium studiose defendens* » ? Ils est vrai

Digitized by Google

que M. Krusch revient quelques pages plus loin sur la mort de Lambert (p. 328). Il sait difficilement admettre qu'il ne s'agit ici que d'une vengeance de sang de la part du domesticus Dodon. Pourquoi tuer un évêque innocent ? L'on nous parle d'une « grande troupe » d'assaillants, et M. Krusch n'est pas loin de penser à une révolte ouverte de Lambert, que Pepin ordonna à Dodon de réprimer. L'évêque de Lyon ne se mit-il pas aussi en révolte contre le fils de Pepin ? Il faut avouer que cela ne se concilie pas très bien avec le premier récit donné par M. Krusch. Aussi, l'éminent critique aurait mieux fait de s'en tenir à cette première version : elle présente le plus de garanties et doit se rapprocher de très près de la réalité. A ce titre, nous signalons à l'attention de tous les fervents de saint Lambert. L'existence de l'immunité accordée au domaine de Lambert ressort encore du fait que, parmi les gens dusaint, l'on rencontre un *judex*, Amalgisle, qui exerçait au nom de l'évêque la juridiction temporelle.

Lambert fut mis à mort le 17 septembre. En quelle année ? M. Krusch se livre à une critique assez longue des théories émises jusqu'ici. Faute de pouvoir la résumer, nous en donnons la conclusion : la date de la mort de saint Lambert doit être placée peut-être en 703. Cette hypothèse est nouvelle, mais elle se base sur des éléments positifs et néglige les données peu sûres de documents dont le P. De Smedt et M. Kurth ont voulu tirer parti.

Selon M. Krusch, la *Vita Lamberti* la plus ancienne a été écrite par quelqu'un qui ne semble pas avoir connu le saint, mais qui paraît en avoir entendu parler dès son jeune âge. Aussi il raconte de la vie et de la mort du saint ce qu'il en a entendu dire. On ne peut supposer que le biographe a d'abord écrit la biographie proprement dite et que, après la translation des reliques du saint — que M. Krusch place en 716 —, il s'est remis à l'œuvre pour ajouter le récit de cette cérémonie. L'œuvre entière a été écrite d'une haleine. L'auteur est liégeois, partisan des carolingiens. Il doit avoir écrit après la déposition de Childéric III, du temps du roi Pépin (dès 751). Si l'on objecte que la *Vita* est citée par l'auteur de la *Vita Huberti*, dont on croyait jusqu'ici qu'il avait écrit entre 743 et 750, M. Krusch nous renverra à l'étude de M. Levison sur saint Hubert, d'après laquelle la *Vita Huberti* n'est pas antérieure au milieu du VIIIe siècle. D'ailleurs l'auteur de la *Vita Lamberti* copie la *Vita Eligii* et celle-ci date, selon M. Krusch, de l'époque de saint Boniface. La *Vita Lamberti* n'a pas été écrite le jour de la fête du saint, car la phrase où le biographe fait allusion à cet anniversaire, est empruntée à la *Vita Eligii*. Les sources de la *Vita Lamberti* sont, pour le fond ou pour la forme, la *Vita Eligii*, la *Vita Fursei*, les dialogues de Grégoire le Grand, la *Vita Servatii*.

Ceux qui sont au courant des questions d'hagiographie mérovingienne auront déjà remarqué que plusieurs affirmations de M. Krusch quant à la provenance de la *Vita Lamberti* se heurtent aux idées reçues. Nous croyons que, en général, le savant critique a raison et nous sommes

Digitized by Google

d'accord avec lui pour dater la plus ancienne biographie de Lambert du milieu du VIIIe siècle.

Pour ce qui concerne les autres biographies du saint, que nous avons soumises à un examen détaillé aux pages 29-53 de notre *Étude critique* souvent citée, M. Krusch veut bien nous reconnaître beaucoup de mérites et adopte presque toutes nos conclusions, à propos du pseudo-Godeschalc, d'Étienne, d'Anselme, de Sigebert de Gembloux et de Nicolas. M. Krusch nous fait connaître du premier texte de la *Vita Lamberti* deux recensions (B et C), et de plus quelques résumés (classe D, E, F.). Il pense que Guetzelon de Kolduc, dans sa *Vita Odae*, a utilisé la *Vita Lamberti* de Nicolas. Il fait, à ce propos, état de nos recherches à propos de l'origine fabuleuse des généalogies postérieures de sainte Ode. Il n'admet point, avec le P. Poncelet (voir à ce sujet RHE, 1912, t. XIII, p. 193-194), que la *Vita Huberti quarta* soit à identifier avec le *libellus* problématique cité par Nicolas, au XIIe siècle, pour confirmer ses renseignements légendaires sur saint Hubert dans sa *Vita Lamberti*. Même, dans un appendice (p. 249 svv.), le savant éditeur consacre un examen approfondi à l'étude du P. Poncelet. Il admet avec lui que la légende du cerf de saint Hubert est une interpolation que présentent seuls les manuscrits les moins bons de la *Vita Huberti quarta*, mais il rejette l'opinion du défunt bollandiste, d'après laquelle cette *Vita* serait antérieure à Gilles d'Orval et daterait de la fin du XIe ou du début du XIIe siècle. Elle n'a pas été employée par Nicolas dans sa *Vita Lamberti* et le *libellus* dont parle celui-ci est à mettre, d'accord avec le P. De Smedt, sur le compte de l'imagination du chanoine liégeois.

Page 353, nous trouvons l'édition de la plus ancienne *Vita Lamberti*. M. Krusch est le premier à nous donner une édition critique de ce précieux document. Il publie aussi les *Vitae Lamberti* d'Étienne, de Sigebert de Gembloux et de Nicolas.

Nous ne pouvons terminer cette analyse de l'étude de M. Krusch sur saint Lambert sans relever un procédé regrettable. Tout en n'ignorant point que M. Kurth a depuis longtemps abandonné plusieurs des idées qu'il avait défendues autrefois dans son mémoire sur *Saint Lambert et son premier biographe*, M. Krusch ne dit pas assez ouvertement, en plus d'un endroit de son introduction critique, que l'éminent historien a changé d'avis. Il est cependant d'élémentaire justice de ne pas tenir rigueur à un auteur des opinions qu'il a jadis défendues, mais qu'il a depuis lors en partie abandonnées.

Cette restriction faite, nous ne pouvons que remercier M. Krusch de son édition exemplaire de la biographie de saint Lambert : les historiens liégeois en particulier lui en seront profondément reconnaissants.

13° *Vita Landelini abbatis lobbiensis et crispiniensis*, éd. W. Levison (p. 433-444).

Dans notre *Étude critique* (p. 130), nous avions placé la *Vita Landelini* « tout à la fin du Xe siècle... ou plus vraisemblablement encore au commencement du XIe siècle ». M. Levison la place résolument dans les

Digitized by Google

premières dizaines du xe siècle. L'argument tiré de l'âge du principal manuscrit ne nous paraît pas solide. Sans doute, aucun caractère paléographique n'empêche de dater ce codex du xe siècle, mais l'on ne possède pas d'éléments assez sûrs pour affirmer qu'il date réellement de cette époque (voir notre *Étude*, p. 131, n. 2). Un argument plus sérieux, c'est que l'auteur décrit l'état intérieur des monastères de Lobbes, d'Aulne, de Crespin et de Wallers comme comportant la présence de *monos*. Or, des *clercs* y furent introduits vers 930. Sans attribuer à cet argument une valeur péremptoire, nous le croyons assez sérieux pour emporter l'adhésion de la plupart des critiques. A en croire M. Levison, nous aurions placé à tort la *Vita* résumée du monastère Saint-Sauveur d'Utrecht avant celle de Philippe de Harvengt.

Pour M. Levison, la *Vita Landelini* est « exiguae fidei » et le récit de Folcuin dans ses *Gesta* ne mérite pas trop de confiance. Malgré l'affirmation de ce dernier, M. Levison admet que Landelin, et non saint Ursmer, a fondé les monastères d'Aulne et de Wallers. M. Levison passe rapidement sur la contradiction qui existe entre le récit de Folcuin et celui d'Hériger et de la *Vita Landelini*. Cependant, les éléments pour éclaircir la question se trouvent dans l'introduction du savant éditeur. M. Levison pense en effet que l'auteur de la *Vita Landelini* appartient à la communauté de Crespin, où repose saint Landelin. Il est dès lors naturel qu'il nous donne plus de détails sur le saint que Folcuin, qui suit la tradition de Lobbes et glorifie saint Ursmer. Le fait que dans la *Vita metrica Landelini* d'Hériger la tradition lobbienne concorde souvent avec la tradition crespinienne de la *Vita Landelini* en prose nous fait croire a une certaine dépendance entre ces deux documents, dépendance dont M. Levison ne s'est pas assez préoccupé.

14° *Vitae Ursmari et Erminonis episcoporum et abbatum lobbiensium auctore Ansone*, éd. W. Levison (p. 445-470). Pour ces documents et leur édition, nous n'avons point à signaler des vues nouvelles. M. Levison confirme ce que l'on savait déjà. Toutefois, il relève qu'Anson a utilisé la *Vita Martini* de Sulpice Sévère, la *Vita Silvestri*, la *Vita Remedii* et la *Vita Fursei*, de même que les Dialogues de saint Grégoire le Grand.

15° *Vita Hugberti episcopi traiectensis*, éd. W. Levison (p. 471-496). La biographie critique de saint Hubert, qui précède l'édition de la *Vita*, présente quelques aperçus nouveaux que nous ne pouvons omettre de signaler ici. Ainsi M. Levison pense que Florbert est réellement le fils de saint Hubert et qu'il faut l'identifier avec l'évêque du même nom, successeur d'Hubert à Liège. Cette opinion avait déjà été émise au XIIIe siècle par le rédacteur des *Notae Aureaevallenses* (MGH., *Scriptores*, t. XVI, p. 634). M. Levison incline à croire que saint Hubert était de noble famille, car ce nom a été porté par plusieurs dignitaires qui jouissaient de l'amitié des premiers Carolingiens. L'on connaît aussi le sénéchal Hubert (*Chugobercthus*) (693-4), que M. Levison est près de regarder comme le père de Plectrude ou même comme le futur évêque de Liège :

Digitized by Google

l'on connaît aussi le comte Hubert, qui vécut du temps de Charles Martel. Saint Hubert succéda à Lambert en 703 ou 704. L'auteur de la *Vita Huberti* attribue à Lambert quarante années d'épiscopat, mais ce doit être là un chiffre rond ; Théodard, prédécesseur de Lambert, est encore en vie en 669-670 et Hubert est déjà évêque en 706. Dès lors, Lambert a été évêque tout au plus pendant trente-six ans (p. 483, n. 1).

Il nous paraît que la biographie critique de saint Hubert, telle qu'elle est donnée par M. Levison, aurait pu être plus complète. Quant à l'époque de la *Vita Huberti* la plus ancienne, M. Levison la date du milieu du VIIIe siècle au plus tôt : l'auteur copie en effet la *Vita Amandi* — que M. Krusch place à l'époque de Boniface — et signale l'existence de la *Vita Lamberti*, qui est elle-même postérieure à la déposition de Childéric III. Outre les emprunts faits à la *Vita Arnulfi*, à la *Vita Lamberti* et à la *Vita Armandi*, M. Levison en signale encore un autre, provenant de la *Vita Wandregiseli*. La dernière partie de la *Vita Huberti* est précieuse. Après l'étude magistrale consacrée par le P. De Smedt aux biographies de Saint-Hubert dans le tome Ier des *Acta Sanctorum* de novembre, il était difficile de trouver encore du neuf. Aussi, M. Levison ne fait-il que reproduire les conclusions de cette étude. D'accord avec le P. De Smedt et M. Krusch, M. Levison se refuse à identifier la *Vita Huberti quarta* avec le *libellus* dont parle le chanoine Nicolas dans sa *Vita Lamberti*. Cependant il admet avec le P. Poncelet que ce n'est que dans la *Vita Huberti quinta* qu'apparaît la légende du cerf crucifère.

Signalons encore une intéressante hypothèse de M. Levison. Le récit de la vision du pape Sergius, prévoyant l'arrivée de saint Hubert à Rome, aurait été inspiré par le ch. 7 de la *Vita Willibrordi*, relatant le voyage de ce dernier à la ville éternelle. L'inventeur de la légende pour saint Hubert y aurait été d'autant plus facilement induit que les deux saints, Willibrord et Hubert, occupaient un siège épiscopal dont le nom commence par *Trajectum*, Willibrord à *Trajectum ad Rhenum*, Hubert à *Trajectum ad Mosam*. De plus, la fête de Willibrord ne suit que de quatre jours la fête de saint Hubert (3 et 7 novembre).

16° *Vita Corbiniani episcopi Baiuvariorum*, éd. B. Krusch (p. 496-635). L'introduction critique aux *Vitae* de Corbinien peut être comparée, en ampleur et en importance, à celle qu'écrivit M. Levison en tête de la biographie de Wilfrid d'York. Corbinien fut un de ces évêques errants irlandais, comme on en trouve chez les Bavarois avant la création des diocèses par Boniface. Corbinien est patron de l'église de Freising. Sa *Vita*, de même que celle d'Emmeram de Ratisbonne, fut écrite par Arbéon, évêque de Freising († 783), avant la renaissance carolingienne. Comme Arbéon rédigea son œuvre au moment où les usages romains avaient triomphé et où les Irlandais avaient été expulsés, il représente à tort Corbinien comme un partisan des usages romains. Néanmoins son œuvre a une grande valeur, tant pour l'histoire profane qu'ecclésiastique de la Bavière. Faute de pouvoir résumer l'introduction historique de

Digitized by Google

M. Krusch, nous en indiquons ici les principales divisions : I. *Corbiniani adventus in Baiuvariam ;* II. *Corbiniani peregrinandi studium ;* III. *Castrum Maiense.* Il s'agit de l'endroit appelé Mais, en Tyrol, où l'émigrant irlandais avait fixé sa demeure. IV. *Plictrudis ducissae insidiae.* Plictrude était l'épouse du duc bavarois Grimoald, qui avait appelé le saint à sa cour. V. *Hucperti* (successeur de Grimoald) *ducis auspicia, Corbiniani mors et sepultura.* Le saint mourut vers 725. VI. *Bonifacius vicarius apostolicus et Ermbertus, episcopus Frisingensis.* Ermbert, frère de Corbinien, est le premier évêque « romain » de Freising, nommé par Boniface en 739. VII. *Anni primorum episcoporum Frisingensium ducumque Baiuvariorum.* VIII. *Translatio Valentini Pataviam, Corbiniani Frisingam* (en 755). IX. *Arbeonis episcopi Frisingensis vita.* Arbéon, l'auteur de la *Passio Haimrammi* et de la *Vita Corbiniani*, devint évêque de Freising en 763. X. *Status et liturgia ecclesiae Frisingensis.* XI. *Vergilius, episcopus salisburgensis.* C'est l'irlandais Virgile, institué comme évêque de Salsbourg par Boniface (avant 748), qui engagea Arbéon à écrire la biographie de Corbinien. Cette biographie, M. Krusch l'étudie à fond dans le chapitre XII. Il faut distinguer deux parties d'inégale valeur dans la *Vita.* Celle qui se rapporte à l'histoire des Bavarois et de leurs ducs est précieuse ; celle où l'auteur traite des choses de Gaule et d'Italie contient, par contre, de nombreuses inexactitudes. Au chapitre XIII M. Krusch étudie, avec une maitrise admirable, la langue d'Arbéon. Le chapitre XIV, intitulé *Vitae Corbiniani retractatae origo et ratio*, recherche les circonstances qui donnèrent naissance à une seconde biographie de Corbinien. C'est à l'occasion de la confirmation des privilèges de l'église de Freising, brûlés en 903, par le roi Louis, à la demande de l'évêque Waldo, que la *Vita B* vit le jour. Elle vise à revendiquer ou à confirmer les possessions de l'église en racontant la vie du saint et les largesses qui lui furent faites autrefois. Les chapitres XV et XVI étudient les manuscrits des deux biographies A et B. Enfin, dans une dernière section, M. Krusch traite des légendes nées postérieurement au sujet de Corbinien.

Nous voilà arrivés à la fin de cette analyse, sans doute fort longue, mais nécessaire pour caractériser le contenu du tome VI des *Scriptores rerum merovingicarum.* Signalons encore que, aux *Addenda* (p. 630-640), M. Levison relève de nombreuses variantes du texte de la *Vita Trudonis* de Donat, empruntées au codex n° 5 de la collection Meerman-Westreenen de La Haye. L'index (p. 641) et les *Lexica* et *Grammatica* (p. 653) du volume sont l'œuvre de M. Levison. Nous aurons fait connaitre complètement cette superbe publication lorsque nous aurons dit qu'à la fin, nous trouvons une planche hors texte, reproduisant une miniature du codex 100 de Luxembourg. Ce codex contient de la *Vita Lamberti* de Sigebert et la miniature représente la mort de saint Lambert.

L. VAN DER ESSEN.

Digitized by Google

F. Snopek. *Konstantinus-Cyrillus und Methodius, die Slavenapostel. Ein Wort zur Abwehr für die Freunde historischer Wahrheit.* (Operum academiae vehehradensis T. II.) Kremsier, édition de l'académie de Velehrad, 1911. In-8, 468 p. Kr. 10.

La littérature concernant les saints Cyrille et Méthode (863-885), apôtres des Slaves, formerait à elle seule une bibliothèque, et cependant, cette question est loin d'être résolue. Les auteurs qui s'en sont occupés n'ont pas, jusqu'en ces dernières années, envisagé au point de vue critique les documents hagiographiques que nous possédons au sujet des deux frères. L'on distingue, le lecteur ne l'ignore point, deux légendes pannoniennes ou slavonnes, la *Vita S. Constantini sive Cyrilli* et la *Vita Methodii*, et la légende italienne ou romaine [de Constantin-Cyrille] *Vita cum translatione S. Clementis*

La première attaque contre la valeur de ces sources, considérées jusque là comme capitales pour l'histoire des apôtres des Slaves, fut menée, il y a quelques années, par M. V. Lamansky. Cet auteur démontra que la *Vita S. Constantini sive Cyrilli*, appelée « seconde légende pannonienne », était un document fort sujet à caution. Depuis lors M. Brückner, professeur de philologie slave à l'université de Berlin, voulut prouver qu'il en va de même de la « première légende pannonienne » ou *Vita S. Methodii*.

De plus, il s'attaqua aussi à la légende italienne ou romaine, qui, d'après lui, s'inspire du même milieu où sont nées les légendes pannoniennes. Dans son fameux travail *Thesen zur Cyrillo-Methodianischen Frage*, publié dans l'*Archiv für slavische Philologie* (1906, t. XXXIII), il prétend que les légendes slavonnes sont indûment appelées « pannoniennes » : c'est en Moravie qu'elles ont vu le jour. De concert avec la légende romaine, ces légendes sont nées avant l'expulsion de Moravie des disciples de Méthode, les deux légendes de Cyrille en 879, la *Vita Methodii* en 885. Ces trois « vies » ont, sinon pour auteur, du moins comme inspirateur direct, saint Méthode lui-même. Ce sont des écrits tendancieux, qui ont pour but d'apprendre aux prêtres slaves et aux amis de la liturgie slave en Moravie et dans les pays voisins à défendre cette liturgie comme une œuvre orthodoxe et agréable à Dieu, œuvre dont la provenance n'est impure ni hérétique.

Mais les «thèses» de M. Brückner n'affectent pas seulement la valeur des légendes mêmes : le professeur de Berlin émit des idées radicales et révolutionnaires concernant la personne des saints eux-mêmes et leur œuvre. Partant de la constatation que les légendes sont l'œuvre de Méthode, il en vient à dire que Cyrille et Méthode, ce dernier surtout, étaient des hérétiques, des imposteurs, partisans fanatiques et opiniâtres de Photius, qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire l'influence de l'Église romaine, dont cependant ils n'avaient refusé ni les bienfaits ni les honneurs.

C'est pour défendre la mémoire des deux saints et aussi pour reven

Digitized by Google

diquer les droits de la vérité que M. Snopek rédigea le travail dont nous avons transcrit plus haut le titre. A vrai dire, ce livre constitue avant tout une œuvre de polémique ardente, où le ton se ressent de la chaleur que met M. Snopek à défendre ses idées. Aussi la lecture n'en est-elle est pas agréable, et les nombreux passages où l'auteur a voulu appeler l'attention sur les points principaux du débat ou les parties capitales de l'argumentation par l'emploi de caractères espacés et d'autres artifices typographiques, sont vraiment trop nombreux : ils engendrent à la longue chez le lecteur une fatigue invincible.

Mais, si le caractère polémique du travail est un peu trop accentué, il faut reconnaître que M. Snopek nous donne une œuvre vraiment scientifique. Malgré la confusion de la rédaction, l'on s'aperçoit bien vite de la façon approfondie dont toutes les questions sont traitées.

Il importe dès lors d'indiquer quelles sont les idées de l'auteur sur le problème des sources et quelles questions il traite concernant la personne et l'œuvre des apôtres slaves.

M. Snopek sépare nettement la légende italienne ou romaine des légendes pannoniennes. Elles n'est pas, en effet, une biographie de Constantin-Cyrille, mais une relation de la translation des reliques du pape Clément, de Cherson, où il mourut, à Rome, dont il occupa le siège avant son exil. Cette relation ne semble d'ailleurs être qu'un fragment d'un travail plus étendu sur saint Clément. Après avoir montré que M. Brückner a associé à tort les légendes romaine et pannoniennes, M. Snopek ne tarde point à se déclarer d'accord avec le professeur de Berlin pour ce qui concerne le caractère tendancieux de ces dernières et leur peu de valeur. Il partage d'autant plus ces idées que, déjà depuis une trentaine d'années, lui-même avait défendu cette opinion dans des écrits qui passèrent presque inaperçus. Mais là où M. Snopek se déclare vigoureusement adversaire de M. Brückner, c'est dans l'attribution de ces légendes à saint Méthode lui même. Encore qu'il diffère quelque peu avec le philologue de Berlin sur la date de composition des légendes pannoniennes, il n'insiste point. Mais pour lui, l'auteur des légendes slavonnes a écrit, non en Moravie, mais en Bulgarie. Cet auteur n'est autre que ce moine Chrabr, qui rédigea une dissertation sur l'écriture slavonne, entreprise apologétique pour défendre cette écriture contre ses adversaires et aussi la liturgie slavonne contre les prêtres célébrant en grec.

Ce Chrabr est, de plus, à identifier avec l'évêque slave Clément, qui passa jusqu'ici pour être l'auteur de la seconde légende pannonienne, mais M. Snopek s'élève avec énergie contre la théorie qui représente ce Clément comme un disciple de saint Méthode. Chrabr-Clément, défenseur de l'écriture et de la liturgie slavonnes en Bulgarie, a voulu se couvrir de l'autorité des saints apôtres des Slaves, qui s'étaient montrés des défenseurs de la même cause en Moravie et à Rome. Il leur a attribué des faits et gestes, des discours à moitié vrais ou entièrement imaginés et c'est pour ne pas avoir entrevu cette

Digitized by Google

genèse des légendes que M. Brückner a été amené à « calomnier » la mémoire des deux saints apôtres.

C'est contre ces « calomnies » qu'est dirigée la seconde partie du livre de M. Snopek. L'auteur ne nous donne pas ici une biographie complète ni un récit chronologique régulièrement ordonné. Il extrait une à une du travail de M. Brückner les propositions qui lui semblent fausses ou hasardées et les soumet à un examen des plus approfondis. Il nous est dès lors impossible de résumer ici, même dans ses grandes lignes, la polémique de l'auteur. Bornons-nous à dire que l'on trouvera, dans cette partie du travail, un examen détaillé des questions suivantes : l'ambassade du prince morave Rostislav à Constantinople et les débuts de la mission de Cyrille et Méthode en Moravie, la juridiction ecclésiastique en Moravie principalement dans les années 863-867, le privilège archiépiscopal donné à Méthode, les fondements de la concession par Adrien II et de la confirmation par Jean VIII de la liturgie slavonne, les luttes de Méthode contre les évêques allemands, l'orthodoxie de Méthode, les falsifications de Wiching, bénédictin d'Allemanie, nommé suffragant de Méthode, l'intervention de Svatopluk contre les disciples de Méthode en rapport avec le droit canon, l'orthodoxie des disciples de Méthode.

Dans tous ces chapitres, M. Snopek est amené à examiner en détail la valeur des légendes, mais, s'il s'efforce toujours d'extraire le noyau historique de ces récits, il ne néglige pas le contrôle des documents d'archives. De plus, il se montre théologien et canoniste averti dans la discussion de ces matières délicates.

La figure des saints apôtres des Slaves ne sort point diminuée de cette enquête : on peut dire que désormais leur orthodoxie et leur sincérité ne sauraient plus être mises en doute. Les idées hardies, antitraditionnelles et radicales défendues par M. Brückner ne résistent point à l'attaque vigoureuse de M. Snopek. Pour ce qui concerne les thèses principales, on doit se ranger à l'avis de ce dernier.

En somme, abstraction faite des défauts de composition de l'ouvrage, l'on ne peut marchander à l'auteur les éloges qu'il mérite pour son entreprise à la fois savante et courageuse. L. Van der Essen.

J. de Ghellinck, S. J. *Le mouvement théologique du XIIe siècle. Études, recherches et documents.* (Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique.) Paris, Gabalda, 1914. In-8, IX-409 p. F. 7,50.

Le R. P. de Ghellinck, très avantageusement connu pour ses travaux sur les XIe-XIIe siècles, avait peut-être eu le tort de disperser ses études aux quatre vents de l'érudition. On les retrouve, en effet, dans une douzaine de revues de langue et de programme assez divers ; c'est

Digitized by Google

beaucoup, surtout que ces articles étaient, en somme, relatifs au même objet. Aussi comprend-on qu'on l'ait engagé à réunir en un volume le résultat de ses recherches.

Celles-ci concernent moins l'histoire des idées que celle des textes, qui constitue l'introduction obligée de tout travail sur la théologie du moyen âge. Au reste, même pour la partie critique et littéraire, le R. P. est trop bien au fait du peu d'avancement de ces études pour se flatter de pouvoir faire œuvre définitive, il veut simplement « dégager quelques caractéristiques » et « enregistrer quelques-uns des points aujourd'hui acquis ».

L'apparition du *Liber sententiarum* est le fait central qui domine toute cette période, c'est l'aboutissant naturel des efforts antérieurs pour synthétiser l'exposé du dogme et le point de départ de la plupart des productions subséquentes. C'est également à ce phénomène d'histoire littéraire que s'est surtout attaché l'auteur dans son exposé. L'époque carolingienne avait préparé deux facteurs importants : la finesse dialectique et le respect des textes traditionnels qui livraient l'expression du dogme ; bientôt, pour parer aux besoins pratiques, se multiplient à foison les compilations canoniques qui classent systématiquement les textes et auxquelles les meilleurs esprits ne se font aucune honte d'emprunter leur documentation patristique ; vers le milieu du XIe siècle, à l'occasion des controverses bérengariennes et de la querelle des investitures, des travaux plus personnels voient le jour et se préparent les conciliations harmonieuses des *discordantium canonum*. Tout ce stade de préparation est dominé par la grande figure de saint Anselme.

Tandis que les partisans et les adversaires de la dialectique appliquée au dogme se disputent, et que lui-même réprouve les écarts des *dialectici moderni*, Anselme ne craint pas de se livrer sur le dogme à une spéculation aussi orthodoxe qu'approfondie, qui fait de lui le père de la scolastique. Toutefois, Anselme reste encore l'homme des monographies et il faudra attendre le XIIIe siècle, pour arriver à la grande synthèse théologique.

Cependant, préparé par les deux facteurs signalés plus haut, favorisé par diverses discussions théologiques, un exposé d'ensemble de la doctrine s'imposait de plus en plus. Le *Liber sententiarum*, qui parut vers 1150, répondait merveilleusement aux besoins du moment ; ce n'était pas encore une œuvre de métaphysique, mais il présentait un ensemble de doctrine relativement bref et précis et groupait plus ou moins organiquement la masse énorme des textes patristiques.

Comme il restait indécis sur une foule de questions et manquait en général d'originalité, il était un excellent thème à leçons ; si on ajoute à ces caractères la plénitude des renseignements qu'il fournissait sur les questions alors débattues, on s'explique aisément son succès. Toutefois, celui-ci n'alla pas sans une opposition violente qui s'attaqua tant à la méthode qu'à certains points de doctrine, jusqu'au moment où,

Digitized by Google

après quelques vicissitudes, le concile de Latran de 1215 reconnut officiellement l'orthodoxie du *Liber sententiarum*. Dès lors, malgré quelques thèses que l'on abandonne de commun accord, cet ouvrage jouit du plus grand crédit : il fut l'objet de plusieurs centaines de commentaires et encore aux XVe-XVIe siècles, c'est par douzaines que l'on en compte les éditions.

Les *Sententiae* de Gandulphe de Bologne sont étroitement apparentées pour le plan, et les principaux matériaux au travail du Lombard ; à ce propos, se pose une question de filiation de sources qui est d'un grand intérêt. L'auteur la discute avec beaucoup d'acribie et d'érudition et établit par des preuves multiples l'antériorité du *Liber sententiarum*. Voici en deux mots son argumentation.

Nonobstant des recours aux originaux, les deux œuvres sont incontestablement en dépendance l'une vis-à-vis de l'autre ; d'autre part, le Lombard est maintes fois plus conforme à sa source que Gandulphe, lequel abrège et change plus souvent et parfois dans des minuties ; or, dit l'auteur, « la fréquence avec laquelle le Lombard développerait d'après les originaux les passages abrégés par Gandulphe, le soin qu'il mettrait à substituer à la transcription du moine bolonais, les particularités de ses modèles, » le fait que P. Lombard, « tout en copiant les abrégés et les altérations de Gandulphe, aurait chaque fois recouru aux originaux pour compléter ses citations » la présence chez Gandulphe de mots qui se comprennent difficilement mais qui ont leur raison d'être chez le Lombard, rendent invraisemblable l'hypothèse de la priorité de Gandulphe. Ce raisonnement, appuyé de nombreux exemples, paraît apodictique.

Le R. P. étudie ensuite en particulier une des sources du *Liber sententiarum*, c'est-à-dire le *De fide orthodoxa* de saint Jean Damascène, que Burgondio de Pise traduisit pour la première fois vers 1150. Le Lombard cite Jean de Damas vingt-six fois, ce qui est beaucoup, du moins pour un Père grec ; il est curieux de remarquer que tous les emprunts du Lombard se bornent à sept chapitres du *De fide* (liv. III, 2-8) : l'auteur suppose qu'une partie seulement du traité de Jean de Damas aura passé sous les yeux du Lombard, probablement durant un séjour que ce dernier fit à Rome. Compromis avec le *Liber sententiarum* par l'intermédiaire duquel il pénétra en en Occident, le *De fide orthodoxa* bénéficia bientôt de sa vogue et participa à sa gloire au point d'être copié dans les mêmes manuscrits, jusqu'au jour où, à raison de la philosophie d'Aristote dont il s'inspire, il sera encore plus largement utilisé et cité par saint Thomas et saint Bonaventure.

La dernière étude est consacrée aux rapports existant entre la théologie et le droit canon aux XIe-XIIe siècles : de part et d'autre on rencontre des chapitres communs, l'un ou l'autre de ceux-ci, comme le *De primatu Romanae Ecclesiae*, sera même emprunté par les théologiens aux canonistes ; la confusion est encore accentuée par cette circonstance que les maitres s'adonnent aux deux disciplines à la fois.

Digitized by Google

C'est à raison de cette communauté de matières que les théologiens se contentaient de puiser leur documentation dans les dossiers canoniques préexistants ; on constate même que dans les chapitres où les collections canoniques n'avaient pas rassemblé beaucoup de matériaux, les recueils théologiques restaient très sobres de documentation ; le Lombard lui-même ne se fait pas faute d'emprunter à Gratien beaucoup de textes avec les mêmes erreurs d'attribution et les mêmes répétitions superflues. Toutefois ces *auctoritates* étaient souvent si discordantes que le désaccord frappait les esprits les moins prévenus. Hincmar de Reims, le premier, avait émis des principes fort judicieux pour ramener à l'unité les témoignages divergents ; d'autres après lui, comme Bernold de Constance et Yves de Chartres, s'essayèrent aussi à la conciliation ; mais ce fut surtout Abélard, dans son fameux *Sic et non*, qui codifia les modes de conciliation et les compléta par quelques idées très justes et très originales, comme celle des *eadem verba in diversis significationibus*, qui fut dans la suite fréquemment appliquée. Après Gratien et P. Lombard, les rapports mutuels entre le droit canon et la théologie s'intervertissent un peu en ce sens que le droit canon empruntera désormais davantage à son ancienne débitrice.

Un aperçu bibliographique sobre et substantiel termine dignement l'excellent travail du P. de Ghellinck. Comme il a eu l'occasion de le faire remarquer lui-même au cours de son exposé, nous sommes trop souvent, au XIIe siècle, dans le domaine de l'inédit, les recherches méthodiques ne font que commencer et pour bien des fonds importants les catalogues n'existent pas encore. Mais en attendant que les inventaires de manuscrits et les éditions critiques se soient multipliés, cet ouvrage rendra, croyons-nous, de grands services aux *scholars* qui s'occupent de la théologie du XIIe siècle, car indépendamment des aperçus d'ensemble et des chapitres neufs qu'il contient, on trouve dans les notes et surtout dans les appendices une documentation abondante, qui prouve le contact intime que l'auteur a pris avec les sources même inédites et la riche moisson qu'il a su en retirer.

L. DIEU.

ELIS. VON WESTENHOLZ. *Kardinal Rainer von Viterbo.* (Heidelberger Abhandlungen, éd. K. Hampe et G. Oncken. Fasc. 34.) Heidelberg, Winter, 1912. In-8, VIII-207 p. M. 5,40.

C'est une idée heureuse d'avoir entrepris la biographie de Rainer de Viterbe, dont le rôle fut si considérable sous le pape Innocent IV. En dehors des histoires de Viterbe par Bussi, Pinzi et Signorelli, et des travaux de Winkelmann (1) et de Rodenberg (2) on trouve dans les

(1) *Kaiser Friedrichs II. Kampf um Viterbo (Historische Aufsätze, dem Andenken an Georg. Waitz gewidmet).* Hannover, 1886.

(2) *Innocenz IV. und das Königreich Sizilien.* Halle a. s., 1892.

Digitized by Google

ouvrages modernes bien peu de renseignements sur ce cardinal. Félicitons l'auteur qui nous a donné un aperçu si complet, si intéressant, de cette activité débordante et qui, fort habilement, a su introduire dans sa biographie les détails d'histoire générale indispensables pour une appréciation exacte de ce personnage.

Aucune source ancienne ne s'est occupée *ex professo* de Rainer. En tous cas l'auteur n'en cite point de telle, ni dans sa préface ni dans ses notes. Dans la préface, on nous dit seulement que « les sources coulent le plus souvent d'une manière fort peu abondante ». Pour les notes, elles renvoient d'ordinaire aux correspondances des papes et de l'empereur et à quelques chroniques comme celles de Richard de Saint-Germain (mort après 1243) et de Matthieu Paris († 1259) (*Chronica majora* et *Historia Anglorum*). Au chapitre V, l'auteur analyse longuement deux libelles que K. Hampe (1) attribue à la plume de Rainer et qui virent le jour, en 1245, pendant le concile de Lyon. Le chapitre IV s'appuie surtout sur une *Relatio*. Quelle est cette *Relatio*, citée déjà au début du livre (2), sans aucune indication complémentaire? On s'attendrait à être renseigné là-dessus dans le chapitre où elle intervient comme source principale. Mais non. A la page 78, nous sommes tout simplement invités à chercher dans l'ouvrage de Winkelmann, *Kaiser Friedrichs II. Kampf um Viterbo*, plus de détails sur la *Relatio*. Disons donc qu'il s'agit de la *Relatio de obsidione Viterbii* (1243), publiée par Winkelmann, dans les *Acta Imperii*, t. I, pp. 546-553. Inspruck, 1880; mais exprimons le regret de ne pas trouver dans l'ouvrage de Mlle von Westenholz des indications bibliographiques plus précises et, surtout, dans l'introduction, une étude sommaire sur les sources. Ne serait-il pas utile, par exemple, de nous rappeler que ce Richard de Saint-Germain, dont la chronique est si souvent utilisée dans le récit, était le secrétaire de l'empereur et, suivant l'expression d'Aug. Molinier, « un gibelin renforcé »; que Matthieu Paris, suivant le même érudit, était « hostile à la curie romaine qu'il traite sans aucun ménagement ».

Nous savons très peu de chose sur Rainer antérieurement à son élévation au cardinalat, en 1216. Il naquit à Viterbe, d'une famille noble. Était-ce celle des Capocci? Mlle von Westenholz en doute, avec raison. Quant à la date de sa naissance, elle est absolument inconnue. Avant de recevoir la pourpre, il fut notaire du pape Innocent III et, en août 1215, dirigea une enquête au Mont-Cassin. L'auteur ajoute que Rainer était cistercien. Je suis fort porté à admettre cette assertion. Mais les preuves que Mlle von Westenholz nous apporte ne sont pas toutes également bonnes et elle ne donne pas à deux ou trois éléments de sa démonstration la place méritée (p. 3).

De beaucoup d'hommes illustres on a fait des cisterciens, alors qu'ils ne l'avaient jamais été. Citons le fameux Langton, Pierre Comestor,

(1) Dans *Historische Vierteljahrschrift*, 1908, t. XI, p. 297-313.
(2) p. 3, par exemple.

Digitized by Google

Pierre Cantor. Il faut donc toujours confronter avec les sources anciennes les affirmations de ce genre que l'on trouve dans les auteurs du XVIIe siècle ; et il ne faut pas se servir de cette « tradition postérieure », ainsi que le fait Mlle von Westenholz, comme d'un argument. Ces écrivains se copient d'ordinaire. Dans le cas présent, un des seuls qui soit vraiment original, le plus critique des historiens de l'ordre de Citeaux, Manrique, est d'avis qu'on a rangé à tort le cardinal Rainer parmi les moines blancs (*Annales cisterciensis*, t. III, anno 1212, c. X, 1, p 576).

Deux témoignages me paraissent rendre peu vraisemblable l'opinion de Manrique. Ciaconius (1540-1592) dans ses *Vitae et res gestae pontificum romanorum et cardinalium*, t. II, p. 34. Rome, 1677, écrit ceci : « *Obiit (Raynerius)... VI Kal. junii anno 1250 vel 1252, ut habet vetustum Kalendarium monasterii S. Cerbonii ordinis cisterciensis dioecesis Lucanae ; in quo etiam refertur de Raynerio hoc in omnibus abbatiis Italiae O. C. sacrum quotanis anniversarium olim haberi solitum.* » Ughelli (1) mentionne aussi ce calendrier. Sans doute ce passage n'est pas tout à fait concluant : le cardinal Rainer a fondé ou restauré plusieurs abbayes cisterciennes en Italie ; il a été un grand protecteur de cet ordre, comme d'ailleurs de l'ordre dominicain (2) ; ce pourrait donc être à un autre titre qu'à celui de moine qu'il figure au nécrologe de Saint-Cerbon.

Le témoignage de Gérard de Fracheto, dominicain, mort vers 1265, nous paraît plus important bien qu'il ne tranche pas la question d'une manière catégorique. Dans la *Cronica ordinis* (1203-1254) qu'il a composée, nous lisons ces lignes : « *Dominus quoque Raynerius ibidem manens (apud Lugdunum)* (3) *elegit sepulturam apud fratres (praedicatores) ; sed monachi quidam nigri apud quos manens mortuus est praestiterunt impedimentum, et delatus est apud Cistercium* (4). » Le cardinal est mort chez les bénédictins de Lyon ; il avait exprimé le désir d'être enterré chez les frères prêcheurs de cette même ville ; les bénédictins s'y opposent ; alors on porte ses restes à Citeaux. — Comment comprendre ce texte sinon de la sorte : malgré toutes les preuves de bienveillance et de générosité données par Rainer aux pères dominicains, les moines noirs, chez qui il mourut, jugèrent qu'appartenant à la grande famille bénédictine et, dans la famille bénédictine, à la branche de Citeaux, il devait reposer parmi les cisterciens ? Cette interprétation reste la plus vraisemblable même si, en réalité, la dépouille mortelle de Rainer ne fut pas transportée à Citeaux (5).

(1) *Italia sacra*, t. I, 2e édit., col. 1409 et svv. Venise, 1717.

(2) L'auteur le prouve, p. 32 et svv.

(3) Rainer fut enterré à Lyon même où se trouvait alors la curie romaine.

(4) *Fratris Gerardi de Fracheto vitae fratrum ordinis Praedicatorum necne Cronica ordinis*, p. 335. (édit. REICHERT, O. P.). Louvain, 1896.

(5) Cfr VON WESTENHOLZ, *o. c.*, p. 164, note 97.

Digitized by Google

Mlle von Westenholz ajoute qu'il fut même abbé du monastère de Trois-Fontaines, près de Rome (p. 4). Nous ne savons sur quoi repose cette affirmation. Pour la justifier, il ne suffit pas de renvoyer à Ciaconius, *o. c.*, t. II, p. 33, qui, d'ailleurs, n'apporte pas non plus de preuve.

Innocent III mourut le 16 juillet 1216, quelques mois seulement après l'élévation de Rainer au cardinalat. Sous le pontificat de son successeur, Honorius III (1217-1227), moins doué et moins énergique, se développa la forte personnalité du jeune prince de l'Église. Chargé de donner un coadjuteur à l'évêque de Viterbe, il enleva tout pouvoir à ce dernier. De là, des plaintes très amères. Grâce à lui, la paix fut rétablie dans le duché de Spolète et les comtés d'Assise et de Nocera, dont il avait été nommé recteur. Viterbe s'étant laissée séduire par un vicaire impérial dut naturellement accepter des conditions assez dures dans le traité qu'elle signa avec les Romains. Négociateur de cette paix au nom de Viterbe, Rainer fut au désespoir : car l'amour pour sa ville natale formait une des caractéristiques de sa physionomie.

Grégoire IX (1227-1241) n'était pas homme à laisser grande influence aux cardinaux. De 1227 à 1232, Rainer est presque toujours à la curie occupé d'instruire des causes déférées au Saint-Siège. En 1234, les Romains, cédant à leur vieille inimitié contre Viterbe, s'emparèrent de cette ville. Nommé généralissime des troupes pontificales, le cardinal Rainer dut la reprendre, de concert avec l'empereur.

On connaît moins son rôle les années suivantes. Le pape ne tarda pas à se brouiller de nouveau avec Frédéric II. A partir de 1239, après l'excommunication de l'empereur, c'est la guerre acharnée. Grégoire convoqua un concile. Mais cent évêques et délégués, y compris trois cardinaux, tombèrent au pouvoir des impériaux. Frédéric II se trouvait aux portes de Rome, quand son adversaire mourut (23 août 1241). Alors commence une période de deux ans, fort troublée. Les dix cardinaux réunis en conclave dispersèrent leurs voix. Godefroid de Sabine ne fut élu pape qu'en octobre. Il prit le nom de Célestin IV mais mourut seize jours après son élection. La vacance du siège pontifical dura un an et demi. Les cardinaux exigeaient la liberté de leurs confrères encore retenus prisonniers et, plus tard, l'éloignement des troupes qui investissaient Rome. Quand le principal adversaire de l'empereur, Romain de Porto, fut mort, on élut enfin Sinibaldo Fieschi, que Frédéric II considérait comme un ami. Il allait vite être détrompé.

Sous le pontificat d'Innocent IV (1243-1254), Rainer prendra la tête de l'opposition à l'empereur. Cela n'est pas contestable. Mais l'auteur fait remonter à bien plus haut l'hostilité du cardinal contre Frédéric II. Déjà en 1227, à la mort d'Honorius III, Mlle von Westenholz représente l'énergie de Rainer « nur von persönlichen Hasz und der Liebe zur Vaterstadt bestimmt » (p. 27). Et qu'il s'agisse bien là d'une haine contre l'empereur, la lecture de ce premier chapitre le prouve assez. Cette haine devint « diabolique » après la mort de Grégoire IX (p. 54).

Digitized by Google

Mlle von Westenholz exagère et c'est l'étude attentive de la première moitié de son livre qui nous en a convaincu. Sans doute, de 1216 à 1243, l'hostilité de Rainer contre l'empereur se prépara. Mais il n'y eut aucune manifestation claire de cette hostilité avant 1243, avant l'avènement d'Innocent IV. Le lecteur va en juger. Nous lui fournirons tous les éléments nécessaires au débat

En 1222, Frédéric fit au Saint-Siège la proposition de rendre le duché de Spolète aux fils du duc Conrad, Rainald et Berthold, qui lui étaient tout dévoués. Naturellement le pape et la curie refusèrent. « Certes, écrit Mlle von Westenholz (p. 15), Rainer, qui à cette époque était à la curie, prit part aux négociations de Veroli, en tous cas du côté de Hugues d'Ostie (le plus opposé aux revendications de l'empereur). » La présence de Rainer est en effet signalée à Veroli, lors de l'entrevue du pape et de l'empereur, en avril 1222. Mais l'auteur ne cite aucune source qui lui permette de caractériser l'attitude de Rainer en cette circonstance. Et supposez même qu'il ait été de l'avis de Hugues d'Ostie, serait-ce là de l'hostilité contre l'empereur ? On ne pouvai de cœur joie donn à celui-ci le duché de Spolète.

En 1222, un vicaire imperial envahit les États pontificaux. Rainer, mais *vingt ans après*, dans son premier libelle au concile de Lyon, reproche vivement à Frédéric II sa conduite dans cette circonstance (p. 20. Cfr aussi p. 96 en haut).

On ne sait quelle part prit Rainer aux événements des années 1227-1232. Après son faux départ pour la croisade, Frédéric II fut excommunié. Tandis que Rainald de Spolète envahissait l'État pontifical et que l'armée de Grégoire IX occupait la Sicile, se déroulait l'expédition victorieuse de l'empereur en Terre Sainte. Le parti de la paix l'emporta au sein du sacré collège. Frédéric II fut absous (pp. 41 et 42).

Lors du conflit de Frédéric II avec les Lombards (1236 et 1237), trois cardinaux furent d'avis de rouvrir les hostilités contre l'empereur. « Parmi ces quelques cardinaux qui proposèrent la guerre, pouvait bien être Rainer de Viterbe (p. 49). » Peut-être !

Il n'y a en tout ceci aucune preuve convaincante de l'hostilité de Rainer contre l'empereur avant l'année 1243. Ajoutons encore les faits suivants.

L'auteur écrit, p. 43 : « La haine contre l'empereur l'emportait chez Grégoire IX sur toute autre considération ; cependant la majorité des cardinaux refusa d'escorter le pape, quand, en mars 1233, il revint à Rome ; ils restèrent à Anagni, et quand le pape se rendit dans cette ville en été, ils l'évitèrent en se transportant à Rieti ; parmi eux était Rainer de Viterbe. La plupart des cardinaux voulaient par cette démonstration exprimer leur mécontentement contre l'attitude hostile de Grégoire IX vis-à-vis de l'empereur... Rainer de Viterbe aurait sans doute favorisé cette politique [d'hostilité à l'empereur] dans d'autres circonstances, mais l'amour pour sa patrie le poussa encore une fois dans les rangs des cardinaux favorables à l'empereur. » Cette

Digitized by Google

dernière phrase ne repose sur aucun document. Mlle von Westenholz ne sait pas plus que nous pourquoi Rainer de Viterbe « se rangea encore une fois parmi les cardinaux favorables à l'empereur ».

Frédéric II avait fait prisonniers cent des prélats qui se rendaient au concile convoqué par Grégoire IX. Il marcha personnellement contre Rome. Dans le conclave qui s'ouvrit sur ces entrefaites, deux cardinaux recueillirent des voix : Romain de Porto, très opposé à Frédéric II, et Gottfried de Milan. Or Rainer de Viterbe donna son suffrage à ce dernier (p. 57).

Rainer a protesté *plus tard*, dans un écrit adressé au concile de Lyon, contre la conduite de Frédéric II pendant la seconde partie du conclave, après la mort de Célestin IV. A-t-il protesté au moment même ? Peut-être. Mais rien ne le prouve. Frédéric II, dans une lettre de mai 1243, ne nomme que Romain de Porto comme son adversaire au sein du sacré collège. Le 25 juin 1243, Sinibald Fieschi fut élu. Rainer avait voté pour lui. Connaissait-il mieux que l'empereur les véritables sentiments du futur Innocent IV ? Croyait-il que ce nouveau pape s'opposerait énergiquement aux visées ambitieuses de Frédéric II ? Peut être. Mais jusqu'alors Sinibald s'était toujours montré fort prudent, fort modéré. Et rien ne nous autorise à voir dans le bouillant cardinal Rainer un profond connaisseur des hommes, un diplomate.

Répétons-le donc. Il n'y a aucune preuve de l'hostilité de Rainer contre l'empereur avant 1243.

Le chapitre IV est le plus intéressant du livre. Il se base en grande partie sur le travail de Winkelmann, cité au début de ce compte rendu.

Innocent IV ouvrit, sans tarder, des négociations avec Frédéric II. Mais on ne parvint pas à s'entendre. Mlle von Westenholz nous représente Rainer mécontent des demandes trop modérées du pape, lui arrachant, pour ainsi dire, des mesures plus énergiques, se mettant même en opposition directe avec lui. Son projet était de reconquérir le patrimoine de l'Église. Le 8 septembre 1243, la ville de Viterbe, occupée par les Impériaux, fut surprise, et Rainer mena en personne le siège du château ou s'était réfugiée la garnison ennemie. Frédéric II dut intervenir. Avec une présence d'esprit et une énergie admirables, le cardinal lui résista longtemps. Le pape n'envoyait pas de renforts. Au contraire, pendant le siège, il rentra en négociations avec l'empereur et un traité fut conclu. Mais Rainer ne céda pas. Sa ténacité permit à Innocent IV de proposer, le 31 mars 1244, d'autres conditions, beaucoup plus favorables au Saint-Siège. Cet accord ne mit point fin au conflit. Au mois de juin suivant, le pape quittait l'Italie et convoquait à Lyon un concile œcuménique. Rainer resta à Rome pour assurer la défense des États pontificaux.

Rainer avait, semble-t-il, violé le traité conclu entre le pape et l'empereur en faisant mettre aux fers des bourgeois de Viterbe qui abandonnaient la ville (p. 93). Au contraire, la conduite du commis-

Digitized by Google

saire pontifical, Otton de Saint-Nicolas, fut exempte de tout blâme. Mlle von Westenholz le reconnaît (p. 93). Mais, dans ce chapitre comme dans tous les chapitres de son livre, elle ne semble pas admettre chez Frédéric de la mauvaise foi, de la duplicité, des oublis de la parole donnée. Et, d'après elle, en s'opposant aux souverains pontifes, en s'efforçant d'établir sa domination dans le nord de l'Italie comme il dominait déjà dans le sud, en ravissant leur autonomie aux communes, Frédéric II faisait œuvre sainte, œuvre admirable !

Retenu loin du concile, Rainer résolut d'agir sur lui par la plume. Un premier libelle, d'une violence extrême, vit bientôt le jour. L'impression produite paraît avoir été profonde. « Il (ce libelle) fut placé à la base des délibérations de l'assemblée ; ses reproches et ses preuves sont reproduites, à la lettre, dans le réquisitoire de cet accusateur passionné, l'évêque de Carinola ; et même, à la fin, la sentence de déposition fut rédigée d'après cet écrit » (p. 112). Cependant le patriarche d'Antioche, Albert, tâcha de ménager une entente entre les deux puissances, au profit des lieux saints. Innnocent IV semblait près de céder. Alors Rainer, mis au courant du danger qui menaçait, reprit la plume. « L'action de ce (second) libelle dut être tout à fait considérable... surtout sur la masse des participants au concile, et comme arme dans la main du pape, qui, de ce moment, sans honte, renonça publiquement à tous les plans pacifiques (p. 129). » Mlle von Westenholz ne prouve pas les assertions contenues dans cette phrase.

Le dernier chapitre de la biographie de Rainer commence par une longue citation, suivie de ces lignes :

« Le but immédiat de Rainer était atteint. Une immense jubilation (*Triumph*) doit avoir rempli cet homme orgueilleux; mais pas un instant il n'hésita à tirer parti de ses avantages; cette joyeuse nouvelle (1), qui devait remplir d'un courage nouveau tous les ennemis de l'empereur, il l'envoya à Orvieto ; pour anéantir tout à fait cet homme odieux, il ne recula plus devant les moyens les plus extrêmes. Avec une passion affreuse (*grauen erregender*) fut menée la lutte d'anéantissement. Il ne s'agissait plus cette fois de la couronne seulement, mais aussi de la vie de l'empereur (p. 135). »

On n'attribue pas d'aussi affreux desseins, même à un personnage qui est mort depuis des siècles, sans preuve convaincante.

Or Mlle von Westenholz établit sans doute fort bien, dans ce remarquable chapitre (pp. 133-165), que le cardinal Rainer reprit aux Impériaux la plus grande partie des domaines pontificaux. Mais on chercherait vainement ne fût-ce qu'un simple essai de preuve des accusations que nous venons de transcrire. On le chercherait vainement dans ces pages, sauf à un endroit (p. 135 et 136). Examinons d'un peu plus près ces quelques lignes de l'auteur.

Frédéric nous apprend, dans une lettre datée de Salerne, 25 avril 1246,

(1) La nouvelle de la déposition de Frédéric II par le concile de Lyon.

Digitized by Google

qu'il vient de déjouer une conspiration tramée contre sa vie par des sujets de l'empire, Theobald Francesco, Jacques de Morra, Pandulphe et Richard de Fazanella, etc (Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici secundi*, t. VI, p. 403. Paris, 1860). Peu importe ce que fut en réalité cette conspiration. Innocent IV accepta les services de Theobald Francesco et de ses amis (*ibidem*, p. 411); mais, d'après Mlle von Westenholz, « vraisemblablement il ne savait encore rien de cette entreprise (contre l'empereur) au moment où elle fut découverte (p. 135) ». Quant à Rainer, sans doute il entretint, les années suivantes, par exemple en 1248, des relations avec Pandulphe et consorts (p. 136), alors devenus les fidèles vassaux du Saint-Siège ; mais c'est de nouveau sans aucune preuve que l'auteur écrit : « Il est vraisemblable que ce très âpre ennemi de Frédéric II (Rainer) savait aussi quelque chose de la tentative de meurtre, lorsque, sur l'instigation de Jacques de Morra, il poussa une pointe contre la ville impériale de Foligno ; le 24 février 1246, Rainer était déjà à Pérouse... » (p. 136 et 137). Deux notes qui devraient étayer ces assertions, ne le font en aucune manièr (notes 8 et 9).

Rainer avait vaillamment lutté pour reconquérir l'État pontifical, en 1248 Cependant cette année même vit sa disgrâce. Le pape confia tous les pouvoirs en Sicile, dans le duché de Spolète et ailleurs, à un jeune cardinal, Pierre Capoccio de Saint-Georges *in Velabro*. Celui-là n'avait point servi plusieurs papes ; il n'avait pas l'indépendance de ses collègues qui avaient détenu l'administration pendant la longue vacance de 1241 à 1243. Rainer remplit la charge de camérier jusqu'à sa mort, arrivée sans doute à Lyon, au printemps de 1250.

On trouve dans le livre de Mlle von Westenholz plusieurs discussions bien conduites. Signalons par exemple, les quatre appendices (pp. 166-187). Mais la critique des sources nous parait insuffisante ; on ne met pas assez le lecteur à même de vérifier le texte ; il y a des affirmations qui ne reposent sur aucune preuve et des synthèses inexactes ; imitant le cardinal Rainer, Mlle von Westenholz emploie parfois des termes trop violents ; enfin elle n'est point exempte de préjugés. Ces imperfections n'empêchent cependant point son livre d'être une bonne contribution à l'histoire de la lutte gigantesque de Frédéric II contre la papauté.

É. DE MOREAU, S. J.

G. PALHORIÈS, *Saint Bonaventure*. (La pensée chrétienne. Textes et Études.) Paris, Bloud et Cie, 1913. In-16. 378 p.

L'histoire n'occupe qu'une part modeste dans ce livre, ainsi que le fait présumer le titre de la collection dans laquelle il est publié. Il est destiné avant tout à vulgariser la doctrine philosophique et théologico-mystique de saint Bonaventure. La réputation de celui-ci comme

Digitized by Google

théologien et comme philosophe ne s'est guère beaucoup répandue en dehors de son ordre. L'auteur a estimé avec raison que la place qui lui revient dans le domaine de la pensée chrétienne est assez belle pour qu'on entreprenne de la lui restituer en le faisant mieux connaître.

Après une introduction sur la vie du Docteur Séraphique, où le lecteur se heurte à tout moment aux notes, références et citations qui encombrent le texte, M. Palhoriès entame immédiatement l'exposé doctrinal, but premier de sa publication. Les théories de l'illustre penseur sur l'homme, Dieu, la nature, Jésus-Christ, le Saint-Esprit, la grâce, les sacrements, la vie chrétienne, la vie mystique, la Sainte Vierge, les anges et les démons, se déroulent en neuf chapitres. Elles sont détaillées avec clarté et précision. L'auteur s'est initié à la terminologie bonaventurienne et voilà comment il est parvenu à développer avec aisance les questions les plus complexes traitées par le maître : le rôle des sens et de l'intelligence, la constitution du monde, le processus de l'affirmation de Dieu, les caractères et les étapes de l'union mystique. Il souligne au passage les sentences intéressant certaines préoccupations religieuses contemporaines, notamment celles sur l'attitude de la pensée humaine en face du divin et sur la communion plus ou moins fréquente.

Après ce résumé fidèle, l'auteur donne une traduction française de l'*Itinerarium mentis ad Deum*, le célèbre traité de saint Bonaventure sur l'élévation de l'âme vers Dieu. Suivent 61 textes caractéristiques tirés de ses œuvres, qui attireraient certainement l'attention du lecteur si M. Palhoriès n'avait négligé d'indiquer à quelles théories ils se rapportent Enfin une bibliographie abondante et bien classée termine ce volume. Celui-ci contribuera sans nul doute à répandre la doctrine solide et sereine du Docteur Séraphique, dont la pensée puissante et souple a scruté avec une maîtrise égale les délicats problèmes de haute spéculation théologique et les plus infimes détails de la vie religieuse.

F. CALLAEY, O. M. Cap.

A. G. LITTLE, *Part of the Opus tertium of Roger Bacon including a fragment now printed for the first time.* (British society of franciscan studies. T. IV.) Aberdeen, Imprimerie universitaire, 1912. In-8, XLVIII-92 p.

Quand le professeur Duhem publia en 1909 *Un fragment inédit de l'Opus tertium de Roger Bacon*, il affirma qu'il restait une lacune entre la fin de l'édition Brewer et le commencement du texte trouvé par lui dans le manuscrit 10264, fonds latin de la Bibliothèque Nationale de Paris. Cette lacune sera désormais comblée grâce à la découverte faite par M. Little. En effet, les manuscrits 39 du Win-

Digitized by Google

chester College, Tanner 116 de la bibliothèque bodleïenne et Ff, IV, 12 de la bibliothèque universitaire de Cambridge, lui ont permis de relier les fragments Brewer et Duhem et de reconstituer ainsi l'*Opus tertium* du célèbre franciscain anglais.

Dans l'introduction, l'éditeur s'efforce de fixer le contenu de l'*Opus tertium*, tel qu'il sortit des mains de R. Bacon. Dans ce but, il établit une comparaison minutieuse entre cet *Opus* et les deux ouvrages précédents qu'il complète et résume : l'*Opus majus* et l'*Opus minus*. Son examen le mène à conclure que, pour être complet, il ne manque plus à l'*Opus tertium* que trois passages : une digression *De partibus animae*, l'énoncé du huitième péché de la théologie et (peut-être) une discussion sur les remèdes aux péchés de la théologie. Après quoi M. Little donne un sommaire bref et précis des questions traitées par R. Bacon. C'est surtout le fragment inédit qui présente de l'intérêt, puisque les autres chapitres ont déjà été publiés par M. Duhem. Il débute par l'exposé de la valeur des mathématiques au point de vue politique. L'influence du soleil, de la lune et des étoiles sur la génération et la croissance des êtres vivants et sur la marche des événements prouvent qu'il faut accorder une grande importance à l'étude des corps célestes. La terre aussi mérite une attention sérieuse. Ses relations avec les astres, ses parties habitées et habitables, ses sciences, ses arts, ses langages, ses lois et ses religions sont autant d'objets dont la connaissance aide puissamment à comprendre la lettre et l'esprit des Saintes-Écritures, à convertir les infidèles, à prémunir contre les dangers les missionnaires vivant en pays sauvage et à repousser les invasions des barbares. R. Bacon soutient que le passé, le présent et le futur tant de la terre que de la volonté humaine seront dévoilés, quand, par l'accord unanime des saints, des philosophes naturels et des voyageurs, on aura défini les lois astronomiques qui régissent le monde. Mais alors la magie ne pourrait plus être pratiquée ni par des imposteurs, ni par des disciples de l'Antichrist, mais uniquement par des savants bons et pieux dûment autorisés par le pape. Après une brève digression sur les sciences d'où la magie est absente, comme la géométrie, l'arithmétique et la musique, R. Bacon traite successivement de l'optique, de la méthode expérimentale, de la science politico-morale, du supplément à l'*Opus minus* et enfin des énigmes et des recettes de l'alchimie. Cette dernière partie, depuis l'optique — *De Perspectiva* — jusqu'aux recettes alchimiques — *De clavibus Alkimie* — est celle que M. Duhem édita d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale. M. Little, qui prend comme texte le manuscrit de Winchester, ne manque pas de signaler les variantes qui se rencontrent dans les trois manuscrits d'Angleterre et dans celui de Paris.

Cette excellente édition, dont le septième centenaire de la naissance de R. Bacon (1214-1914) a donné l'idée à M. Little, sera favorablement accueillie par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences au

Digitized by Google

XIIIe siècle. Elle contribuera sans nul doute à faire ressortir davantage encore la grande importance du mouvement expérimental suscité par le hardi penseur franciscain en vue de régénérer la scolastique.

F. CALLAEY, O. M. Cap.

J. M. VIDAL. *Bullaire de l'inquisition française au XIVe siècle et jusqu'à la fin du grand schisme.* Paris, Letouzey, 1913. In-8, LXXXV-558 p. F. 10.

Ce dossier de l'inquisition, publié par M. Vidal, n'embrasse pas toute la période de l'inquisition française; mais celle que l'on pourrait appeler la période moyenne de l'existence de l'inquisition française, et qui coïncide avec l'époque des papes d'Avignon et du Grand Schisme. M. Vidal s'est fixé ces limites parce que, d'un côté l'inquisition du XIIIe siècle est si bien connue qu'il n'aurait pu y glaner le moindre document inédit, et, de l'autre, les recherches en deçà du schisme ne pouvaient rapporter qu'un butin peu appréciable.

Les différents pontificats du XIVe siècle et du commencement du XVe, constituent les cadres dans lesquels M. Vidal classe les pièces dans un ordre chronologique rigoureux. Les premiers papes du XIVe siècle nous offrent une riche moisson de documents — Jean XXII en compte 128 à lui seul — les derniers de ce siècle et les premiers du XVe, à peine quelques maigres gerbes. Les documents pontificaux s'élèvent à 344. Ajoutez à ce nombre les documents de l'Inquisition placés en appendices, et vous obtiendrez un total de 350 documents précieux.

L'importance de cet ouvrage ressort du grand nombre de documents inédits publiés « in extenso ». Seuls sont résumés, ceux que d'autres avaient édités avec une correction suffisante et rendus accessibles au lecteur.

Les documents que renferme le dossier, ont été occasionnés par différentes espèces d'hérétiques ou criminels au XIVe siècle : les tenants des vieilles erreurs albigeoise et vaudoise; les adeptes des erreurs plus récentes : fraticelles, béguins, béghards; apostats judaïsants ou islamisants; inculpés de schisme ou de tendances schismatiques; les fervents de pratiques superstitieuses et de sciences occultes; enfin les blasphémateurs, les excommuniés et, exceptionnellement, les concubinaires. Évidemment ces hérésies et ces crimes n'exigeaient pas une intervention également impérieuse et fréquente. Les Vaudois du Dauphiné, les fraticelles du Midi, et les sorciers d'un peu partout, tiennent la plus grande place dans le recueil; tandis que les autres ne provoquèrent qu'un nombre de bulles relativement fort restreint.

M. Vidal a accompagné le texte de notes destinées pour la plupart à fournir des détails biographiques et topographiques, ou les renseignements nécessaires pour comprendre les faits mentionnés dans les documents. Un index des noms de personnes et une table analy-

Digitized by Google

tique, dans lesquels apparaît l'énoncé minutieux des noms propres de villes et d'hommes, et des matières contenues dans l'ouvrage, en rend la consultation facile.

Le Bullaire est précédé d'une étude sur l'inquisition en France au XIVe siècle, basée sur les documents, auxquels elle sert d'introduction. Les traits principaux qu'on relève, ont rapport 1° à l'organisation territoriale de l'inquisition (p. II-XII) ; 2° au personnel des tribunaux (p. XII-XLII) ; 3° à leur compétence (p XLII-LXV) ; 4° à leur procédure (p LXV-LXIX); 5° à leurs relations avec la curie et à l'action de cette dernière (p. LXX-LXXXV).

L'organisation territoriale avait été en grande partie réalisée au XIIIe siècle. La revue géographique faite par l'auteur, au numéro 1, nous permet de constater que le XIVe siècle ne fit que développer les institutions ébauchées par le siècle précédent. Le territoire, qui embrasse la France actuelle, se trouvait partagé en sept ou huit districts. Les circonscriptions de certains ressorts inquisitoriaux ne sont pas déterminées avec certitude; il ne faut pas s'en prendre à l'auteur, mais bien à la disette d'informations, par exemple pour l'inquisition dans le Lyonnais, la Bourgogne, la Franche-comté et la Lorraine (p. XIV). Ajoutons que, si les frontières de certaines circonscriptions sont souvent naturellement établies, il n'en est pas de même de plusieurs autres, et ainsi la description des vicissitudes de l'inquisition dans ces contrées devient une tâche malaisée : par exemple, au Nord de l'Albigeois, le Rouergue peut être revendiqué par l'inquisiteur de Carcassonne aussi bien que par celui de Toulouse : l'un et l'autre le visitent tour à tour (p. X).

Quant au personnel des tribunaux, la réforme capitale du siècle fut qu'on exigea, au moins pour les actes essentiels de la procédure, la collaboration du juge monastique et du juge diocésain. — Percin a donné une liste d'inquisiteurs du XIVe siècle pour la circonscription de Toulouse et de Bourges. M. Mahul pour celle de Carcassonne et Mgr Douais pour les deux ? M. Vidal a su mettre à profit ses documents nouveaux, pour apporter mainte précision chronologique, et pour ajouter beaucoup de noms à ceux que nous connaissions. (p. XXV-XXXII).

Le Bullaire nous montre que l'inquisiteur monastique était désigné par le pape, ou, au nom du pape, par les supérieurs de l'ordre : généraux ou provinciaux (p. XXXII). Quant au personnel subalterne des tribunaux de l'inquisition, le recueil ne fournit pas beaucoup de détails importants à son sujet (p. XXXVI).

Mais je m'aperçois que, pour donner une idée complète de la haute valeur de l'œuvre de M. Vidal, je serais forcé d'entrer dans le détail pour toutes les questions traitées. Relevons, à la fin, encore les innovations importantes, signalées dans le code de procédure, et la constatation d'un usage fréquent du recours au saint-siège et de l'influence modératrice et correctrice du pape sur les juges répréhensibles.

Cette œuvre constituera désormais un recueil indispensable pour l'étude du XIVe siècle. EDM. BROECKX.

Digitized by Google

J. Schweizer. ***Ambrosius Catharinus Politus*** **(1484-1553),** ***ein Theologe des Reformationszeitalters.*** **(Reformationsgeschichtliche Studien u. Texte, éd. J. Greving. Fasc. 11 et 12.) Munster-en-W., Aschendorf, 1910. In-8, xvi-308 p. M. 8,50.**

Ambrogio Catarino naquit à Sienne en 1484. A l'âge de dix-sept ans il fut proclamé, à l'université de sa vie natale, *doctor utriusque juris*, et bientôt il se fit remarquer comme professeur de droit et comme juriste. Les voyages scientifiques — fort en honneur à cette époque — le mirent en relation avec des humanistes, et sans être un de leurs chefs, il embrassa cependant leurs aspirations ; il fut aussi un chaud partisan des idées de Savonarole, et c'est comme attiré par lui, qu'en 1517 il entra au couvent de San Marco à Florence.

Trop âgé pour suivre les cours ordinaires de théologie, le novice étudia tout seul les sciences sacrées ; faut-il attribuer à cette circonstance l'indépendance qu'il garda toujours à l'égard des opinions théologiques de l'époque, de celles de sa famille religieuse aussi bien que des autres ? En tout cas, Catharinus est tantôt thomiste, tantôt scotiste, parfois nominaliste, parce qu'il est éclectique avant tout ; et il se laissera aller à des attaques vraiment exagérées contre le plus grand théologien que comptait alors son ordre, le cardinal Cajetan A certains moments les relations entre ce frère prêcheur indépendant et ses confrères furent tendues à tels point qu'on craignit une rupture totale et jamais, peut-on dire, elles ne furent cordiales. Dans la question de l'Immaculée Conception, dans bien des doctrines concernant la grâce, il combattit toute sa vie la manière de voir des dominicains ; en plus d'un point, du reste, il émit des opinions singulières, qui ne devaient pas lui survivre.

Mais quand paraissent les premiers écrits de Luther, Catharinus prend aussitôt la plume pour défendre la foi catholique ; déjà avant la fin de 1520 paraît son *Apologia pro veritate catholicae et apostolicae fidei ac doctrinae adversus impia et valde pestifera Martini Lutheri dogmata.* En jetant ce cri d'alarme, le dominicain eut le mérite d'éveiller bien des catholiques qui ne croyaient pas encore à l'existence du danger luthérien et de leur montrer l'étendue du péril. Cette première polémique antiluthérienne fut suivie de bien d'autres écrits dirigés par Catharinus contre Luther, Orchino, Henri VIII et d'autres ennemis de l'Église catholique. Avec la haine de l'hérésie lui vint aussi l'aversion pour l'humanisme, et il s'en prit bientôt à Érasme lui-même. La vue des malheurs de l'Église poussa le moine frondeur à s'unir plus étroitement au centre de l'unité, et à se détacher des tendances d'opposition entretenues par d'anciens partisans de Savonarole. Pour plusieurs opinions théologiques il tint cependant toute sa vie à sa manière de voir, et cette manière de voir, certes, n'était pas toujours la meilleure.

Ses productions littéraires n'absorbent pas tout son temps ; Catha-

Digitized by Google

rinus voyage beaucoup : jusqu'à deux fois il réside en France, en partie pour échapper aux attaques de ses adversaires, plusieurs fois il vient à Rome. Son activité inlassable s'exercera aussi au concile de Trente. D'abord il prend part aux travaux du concile en simple théologien, mais bientôt il est promu au siège épiscopal de Minori, et aux sessions qui se tiennent à Bologne il siège parmi les pères du concile et exerce une assez grande influence. En 1552 Catharinus est nommé archevêque de Consa et il meurt au moment où le pape songe à lui conférer le chapeau cardinalice.

C'est cette vie mouvementée que nous expose M. Schweizer. Pour le faire, il utilise surtout les écrits du dominicain lui-même, et comme la doctrine de ce théologien, qui n'appartient à aucune école, a plus d'importance que ses faits et gestes, l'auteur s'attache à bon droit à faire connaître ses opinions théologiques et les moyens parfois violents qu'il emploie pour les défendre. Catharinus n'est pas un personnage de premier rang ; M. Schweizer le placerait sur la même ligne que Eck, Fisher, Beda. Ce moine indépendant s'est fait beaucoup d'ennemis, parmi ses contemporains, même parmi les catholiques. Considéré à distance il est cependant sympathique, grâce surtout à sa vie intègre et austère. Catharinus avait droit à une bonne monographie, et c'est une bonne monographie que M. Schweizer lui consacre. L'ouvrage est bien conduit, l'auteur est parfaitement renseigné, il expose en homme averti les questions difficiles auxquelles le moine a été mêlé. Il n'écrit pas une apologie, mais, à côté des mérites du dominicain, il expose franchement ses torts. En appendice, se trouvent une bonne trentaine de documents — pour la plupart des lettres inédites de Catharinus — et une bibliographie très soignée de ses écrits. M. Schweizer a fait un beau livre, un livre très utile aux historiens qui s'occupent des débuts de la contre-réforme et plus spécialement des nombreuses controverses théologiques qui surgissent à l'époque du concile de Trente.

H. De Jongh.

Émile Pasquier. *Un curé de Paris pendant les guerres de religion. René Benoist, le pape des Halles (1521-1608).* **Étude historique et bibliographique, avec sept gravures et un fac-similé hors texte. Paris, Alphonse Picard et fils ; Angers, G. Grassin. In-8, 1913, 404 p.**

Le sur-titre, si l'on peut ainsi dire, de l'œuvre de M. l'abbé Pasquier ne fait comprendre qu'une partie de l'intérêt qu'elle présente. Et, sans doute, après tant de travaux sur l'histoire ecclésiastique de la France au XVIe siècle, il nous manquait encore une étude sur un chef de paroisse de la capitale durant cette période si profondément troublée : mais, quelque curieuse et même nécessaire que puisse être une publi-

Digitized by Google

cation comblant cette lacune, on n'aurait, évidemment, le droit d'y chercher que la consciencieuse mise en valeur de matériaux de second ordre, se référant surtout à l'histoire locale et ne pouvant contribuer qu'indirectement à l'histoire générale de l'époque. Mais, heureusement, le pasteur dont M. Pasquier a entrepris de nous retracer la physionomie, ne s'est pas renfermé dans les limites de sa cure ; le fidèle et intelligent accomplissement des devoirs de sa charge ne l'a pas empêché de jouer un rôle actif dans la politique de son temps et d'en être l'un des écrivains sinon les plus remarquables, du moins les plus féconds. C'est dire que le *René Benoist* que nous présentons aux lecteurs de la *Revue* est un service rendu non seulement à la mémoire d'un homme qui a mérité de ne pas mourir tout entier, mais encore au public moderne, qui y fera connaissance avec une figure sympathique et d'une importance en somme assez considérable.

Dans une première partie, l'auteur expose, un peu brièvement peut-être, la formation de son héros, qui, né, comme son biographe, en pleine « douceur angevine », à Savennières, d'une humble famille, fut vraiment le fils de ses œuvres et ne réussit que grâce à un travail opiniâtre — il commença ses études alors qu'il était palefrenier, puis aide-portier de l'abbaye de Saint-Nicolas près d'Angers — à arriver au sacerdoce et à recevoir le bonnet de docteur de l'université de Paris, après deux ans passés au collège de Navarre.

L'auteur aborde ensuite la carrière proprement dite de son héros et suit, en cela, une méthode qui ne nous paraît pas sans reproche. Craignant la confusion que pouvait engendrer l'observation de l'ordre chronologique dans une existence aussi remplie et aussi complexe, il l'a délibérément abandonné — bien que, chose étrange, il s'en défende dans l'avant-propos, où il prétend avoir fait « concorder l'histoire de la vie et le jugement de l'œuvre » — et a préféré considérer successivement René Benoist sous ses principaux aspects : c'est ainsi qu'il étudie premièrement en lui le théologien, puis le royaliste, et que le théologien se subdivise en docteur et controversiste, et en curé et prédicateur. Ce n'est pas tout : le docteur et controversiste se subdivise à son tour en docteur régent à Navarre, confesseur de Marie Stuart, traducteur de la Bible, lecteur royal en théologie. La seule énumération de ces divisions à l'infini suffit à montrer combien elles sont factices, artificielles, scolastiques ; et, de fait, l'auteur s'y embarrasse parfois et se voit obligé, à maintes reprises, de faire allusion à des événements qu'il n'exposera que plus tard. Elles ont surtout l'inconvénient de ne nous donner que les *disjecti membra poetæ ;* ce sont des morceaux de squelette, non des tranches de vie ; c'est une dissection commode, mais où la personnalité s'évanouit.

C'est pour cette raison, sans doute, que le chapitre sur Benoist confesseur de Marie Stuart et sur son voyage en Écosse, où l'ancien palefrenier accompagna l'infortunée reine, ne tient pas les promesses du titre et est assez terne. Plus intéressants sont les chapitres sur le

Digitized by Google

controversiste et sur la traduction de la Bible. M. Pasquier a bien fait remarquer l'originalité de la controverse chez Benoist, à cette époque de luttes où les adversaires se traînaient mutuellement dans la boue et ne cessaient de s'accuser de mauvaise foi et de mauvaises mœurs. Benoist, lui, fait profession d'éviter, autant que possible les personnalités, de « ne batailler » que « pour la vérité » (p. 50), d'aimer ses contradicteurs, suivant le précepte de saint Augustin, tout en haïssant leurs erreurs, et loue même parfois en eux, par exemple chez Calvin, « un esprit subtil et une admirable grâce d'éloquence ». Il était difficile de mieux caractériser l'auteur de *L'Institution chrétienne*. Bien qu'il se laisse assez souvent entraîner par sa fougue naturelle à une manière « un peu durette », il soutient, d'une façon générale, que ce n'est ni par les injures ni par les persécutions qu'on viendra à bout de la propagande des hérétiques, mais en « leur estouppant la bouche pleine de détraction par honnête conversation, diligence en notre office et vocation et toutes œuvres de piété et de bienséance vers notre prochain. Je n'ai aucun espoir que les troubles soient jamais apaisés si les pasteurs et prélats ne font leur devoir de nourrir leurs troupeaux de sincère parole de Dieu et de vie exemplaire » (p. 66). On ne pouvait mieux dire non plus, n'est-il pas vrai ? Il va plus loin, et nous le voyons tenir un langage qui rappelle une phrase célèbre du chancelier de l'Hôpital. « Chassons donc bien au loin, écrit-il, ces mots de querelle et de contention, huguenots, papistes et semblables, desquels je n'ai jamais lu en bon endroit les fidèles être appelés. »

Ce qui n'est pas moins remarquable en Benoist, c'est sa fécondité. Il ne composa pas moins, en effet, d'une soixantaine de traités. Ce sont, on le comprend, des œuvres de circonstance, où le polémiste n'a cure ni de la composition ni du style, et ne se fait pas faute de copier et de plagier à droite et à gauche, comme le faisaient, d'ailleurs, tous les auteurs de son temps. Ce fut pourtant ce sans-façon de prendre son bien là où il le trouvait qui lui attira la plus grande des mésaventures de sa vie : la condamnation de sa traduction de la Bible. Pour faire vite, il se borna à réimprimer, en la corrigeant du reste, la version de Théodore de Bèze et de Calvin parue à Genève en 1560. La Sorbonne ne s'y trompa point et prononça une condamnation qu'il refusa de signer, mais qui, malgré la protection accordée à l'auteur par l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, fut ratifiée par bref du pape Grégoire XIII, en date du 3 octobre 1575 (1).

Le livre II de la deuxième partie, « Benoist curé et prédicateur », présente le curé de Saint-Eustache sous des aspects qui ne s'excluaient pas avant la Révolution. Plaideur intraitable, qui passe trente ans en procès contre le chapitre de Saint-Germain, auquel il devait sa cure, il est cependant un pasteur plein de zèle (2), de charité, de courage

(1) M. Pasquier dit « bref », p. 104, et « bulle », p. 105.

(2) Parfois exagéré, comme le prouvent ses démêlés avec les Confrères de la Passion, qui étaient établis, depuis 1548, sur le territoire de sa paroisse, rue Mauconseil, dans l'hôtel de Bourgogne ; il les appelait les « sottelets de Bourgogne ».

Digitized by Google

même au moment des ravages de la peste et au temps du siège de Paris. Enfin M. Pasquier loue en lui un prédicateur d'une simplicité qui se « tient dans la dignité qui convient à la parole de Dieu, également éloigné de la solennité et de la bouffonnerie du langage » (p. 183), qualités rares à cette époque triste, s'il en fut, pour l'éloquence de la chaire.

La troisième partie, consacrée au royaliste, est beaucoup plus vivante, parce que le biographe de R. Benoist s'est décidé à jeter par-dessus bord les subdivisions et s'est borné à suivre l'ordre des événements. C'est avec un véritable intérêt qu'on assiste aux fluctuations de son héros par rapport à la Ligue, d'abord sous le règne d'Henri III, puis sous celui d'Henri IV, fluctuations qu'expliquent celles de la puissante association elle-même, et aussi la vertu maîtresse de ce beau caractère : la foi ; *homo antiquæ fidei*, dit l'auteur de son oraison funèbre. C'est pourquoi, après l'arrêt rendu par le parlement de Châlons contre les deux monitoires du pape Grégoire XIV, il prononce contre Henri IV un violent sermon digne en tout d'un ligueur, mais, quand le roi l'invite à venir à Saint-Denis pour assister à son abjuration, il n'hésite pas à s'y rendre malgré le légat. M. Pasquier est sévère pour cet acte, qu'il considère comme une « faiblesse », et, sans aucun doute, l'absolution donnée au souverain par le cardinal de Bourbon et dix évêques des censures prononcées contre lui par le pape était-elle prématurée et, en somme invalide, ou, tout au moins avait-elle besoin d'être revalidée par l'autorité suprême, mais, quand on pense aux difficultés et aux lenteurs que rencontra à Rome l'absolution définitive, on peut se demander si ce n'était pas le cas ou jamais de faire, comme l'enseigne la théologie même, de l'*épikie*. Quoi qu'il en soit, Henri IV s'empressa de le récompenser en le prenant pour son confesseur — ce ne devait pas être, il est vrai, une sinécure que de recevoir les confidences et de redresser les torts du Vert-Galant ! — et en le nommant conseiller d'État, puis, en 1594, évêque de Troyes ; mais, en dépit de l'insistance vraiment extraordinaire du roi, jamais le Saint-Siège ne voulut lui donner l'institution canonique, et, si l'on a généralement voulu voir dans ce refus un châtiment infligé au « politique », au membre de ce « tiers-parti » qui avait préparé le triomphe de la monarchie légitime, M. Pasquier démontre d'une façon fort probante que l'unique cause en fut la condamnation prononcée jadis contre la Bible de Benoist et qui ne permettait guère, en effet, de faire de lui un successeur des apôtres. Il mourut en 1608, trois ans après s'être désisté en faveur d'un de ses compatriotes, Raoul de Breslay, en répétant peut-être la belle devise inscrite par lui en tête d'un de ses ouvrages : « Un Dieu, une foi, un roi », qu'il n'avait vu réalisée qu'en partie.

M. Pasquier termine son étude par une liste des ouvrages de Benoist ; il n'y en a pas moins de 134 — ou plutôt exactement 200, en y comprenant 66 œuvres que l'auteur n'a pas retrouvée —, auxquels

Digitized by Google

il faut joindre vingt ouvrages traduits par lui, et neuf écrits par d'autres auteurs qu'il a corrigés, annotés ou préfacés. Rendons grâce à son biographe de nous avoir épargné une analyse détaillée de ce qui nous paraîtrait aujourd'hui un fatras. Il explique le fait qu'aucun d'eux n'ait survécu par leur dessein, qui était de répondre à des nécessités présentes; et leur succès, lors de leur publication, d'abord par leur actualité et ensuite parce que « l'auteur abandonne les arguments scolastiques de ses prédécesseurs pour la tradition d'où il tire surtout ses preuves; puis, résolument, pour réduire l'hérésie dans l'idiome qui servit à la répandre, il emploie la langue française, une langue assez pure et moins chargée de latinismes qu'on pourrait (1) l'attendre d'un homme habitué au latin par ses études et son enseignement. » (p. 312.) Mais peut-être aurait-il pu nous en faire connaître les principaux par quelques citations plus étendues.

En somme, si l'étude de M. l'abbé Pasquier manque, nous le répétons, un peu de vie à cause non seulement d'un défaut de composition et d'une certaine monotonie dans l'exposition qui laisse tous les faits sur le même plan, sans en mettre suffisamment en relief les plus saillants, mais encore de l'absence de pittoresque et de coloris dans le style, si l'auteur n'a pas su dominer son sujet d'un regard suffisamment synthétique, et nous donner, de la sorte, un portrait plus parlant, oserions-nous dire, de cette figure si originale que devait être « le pape des Halles », elle témoigne, du moins, d'un commerce assidu et véritablement méritoire — étant donné l'immensité de l'œuvre et l'activité débordante du personnage — avec son héros, et nous fait connaître à sa juste valeur un écrivain et un prédicateur dont l'œuvre est morte avec lui, mais qui a exercé une influence considérable sur son temps, un excellent prêtre qui a su accomplir un bien immense dans son long et modeste apostolat curial, enfin un bon citoyen qui a joué un rôle notable dans la grande entreprise de la pacification de la France.

J. Fraikin.

(1) Il faudrait : « qu'on ne pourrait... » Il nous semble aussi que l'auteur prodigue un peu trop les majuscules; c'est ainsi qu'il imprime presque constamment « Chapitre, Université, Politique... », et quelquefois « Pape ». Mais c'est évidemment à l'imprimeur seul qu'il faut s'en prendre si « Vaudemont », exactement imprimé p. 232, devient « Vaudémont » dans l'index, p. 398.

Un reproche plus grave que nous devons faire à M. Pasquier est d'avoir constamment et systématiquement modernisé l'orthographe de ses citations. Cette modernisation, qui serait louable dans un ouvrage destiné au grand public, nous paraît regrettable dans une monographie destinée principalement aux érudits ou, tout au moins, aux intellectuels.

Digitized by Google

Eug. de Uriarte, S. J. ***Catálogo razonado de obras anónymas y seudónimas de autores de la compañia de Jesús pertenecientes á la antigua asistencia española.*** **Con un apéndice de otras de los mismos, dignas de especial estudio bibliográfico (28 sept. 1540, — 16 ag. 1773). T. I et II. Madrid, Sucesores de Rivadeneyra, 1904. Gr. in-8, xxxii-526 et 615 p.**

Diverses circonstances avaient à diverses reprises empêché la RHE de donner une recension de cet ouvrage, lorsque nous avons assumé nous même la charge de le présenter aux lecteurs de cette Revue. Il n'est d'ailleurs jamais trop tard pour faire connaître un bon livre.

La genèse de ce travail est assez intéressante pour que nous en fassions connaître les phases à nos lecteurs. Déjà en 1874, le R. P. de Uriarte eut l'occasion de prendre connaissance de plusieurs mémoires que, depuis un siècle, les diverses provinces de la compagnie de Jésus avaient remis à Rome en vue de la continuation de la *Bibliotheca* des écrivains de la compagnie, qui s'arrêtait à l'année 1676. Il lui vint à l'idée d'examiner si les RR. PP. Augustin et Louis de Backer, dans leur *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, avaient consulté les richesses sur lesquelles il venait de mettre la main. Le résultat de cette enquête donna une réponse négative. Le R. P. de Uriarte conçut dès lors le projet de publier une nouvelle *Bibliotheca*, où il ferait connaître les documents inconnus découverts par lui, et qui serait en même temps plus parfaite que celle des RR. PP. De Backer. Mais voilà que, en 1890, le R. P. Sommervogel fit paraître une troisième édition de la *Bibliothèque* de De Backer. Cette troisième édition, pour imparfaite qu'elle fût, parut rendre quelque peu inutile le travail du R. P. de Uriarte. Mais, ce qui détermina le plus celui-ci à abandonner son grand dessein, ce fut la constatation décourageante qu'une telle entreprise dépassait les forces d'un seul homme. Opérant un triage dans ses innombrables fiches, l'érudit jésuite s'arrêta alors à l'idée d'une entreprise moins vaste, mais conséquemment plus réalisable, c'est-à-dire la publication d'une *Bibliotheca de Escritores de la compañia de Jesús, pertenecientes á la antigua assistencia española.*

Tout en préparant l'édition de ce répertoire, le R. P. de Uriarte crut utile de donner d'abord le jour à un dictionnaire des œuvres anonymes et pseudonymes, écrits par des membres de l'ancienne « assistance » espagnole, dictionnaire du genre de ceux de Baillet, Rassman et Schmidt, Aitze, et d'autres bibliographes d'Allemagne, d'Angleterre, de France, etc. Sans doute, il existe un *Dictionnaire* de ce genre rédigé par Sommervogel, mais ce travail fut fait trop précipitamment et ne constitue que des extraits de la *Bibliothèque* des RR. PP. De Backer, dont il partage conséquemment les nombreuses lacunes et les erreurs. De plus, cet essai de Sommervogel est trop succinct et ne constitue pas un catalogue raisonné ou critique.

Le *Catalogo* du R. P. de Uriarte s'occupe donc des œuvres

Digitized by Google

anonymes et pseudonymes des jésuites de l'assistance d'Espagne, soit des provinces de Tolède, Castille, Arragon et Andalousie, en Espagne; de celle de Sardaigne, en Italie; de Pérou, Chili, nouveau royaume de Grenade, Quito, Mexique, Paragnay et des îles Philippines, en Amérique. Il s'agit, en outre, de l'*ancienne* assistance d'Espagne, c'est-à-dire de celle qui est antérieure à la suppression de la compagnie de Jésus en 1773.

L'auteur a compris dans son répertoire tous les écrivains de la compagnie de Jésus — auteurs d'œuvres anonymes ou pseudonymes — qui naquirent sur le territoire de l'ancienne « assistance » d'Espagne, bien que plus tard ils aient pu passer en d'autres « assistances ». N'en sont point exclus les étrangers qui, à l'un ou à l'autre titre, firent partie de l' « assistance » espagnole, ou ceux qui, après avoir été membres de la compagnie, en sortirent ou en furent expulsés. Enfin, même ceux qui n'appartinrent point à l' « assistance » d'Espagne, mais qui rédigèrent leurs œuvres en langue castillane, ont été admis dans ce *Catálogo*.

Le R. P. de Uriarte a divisé la vaste matière de son répertoire en trois classes. La première comprend les œuvres anonymes ; la seconde les ouvrages publiés sous un pseudonyme ; la troisième les publications dont il est difficile, pour des raisons diverses, d'identifier avec certitude les auteurs. Les deux premiers tomes du *Catálogo* dont il est question dans ce compte rendu sont consacrés aux œuvres anonymes. Cette série est subdivisée à son tour en six sections, comprenant respectivement : 1) les auteurs de l' « assistance espagnole » plus ou moins avérés ; 2) les auteurs qui ont certainement appartenu à cette « assistance » mais qui y sont inconnus ; 3) les auteurs qui semblent avoir fait partie de l' « assistance » espagnole, sans qu'on puisse toutefois l'établir avec certitude ; 4) les auteurs qui pourraient paraître en avoir fait partie, mais qui en réalité n'en furent point membres ; 5) les auteurs qui en firent partie, mais qui imprimèrent leurs ouvrages avant ou après leur séjour dans cette « assistance » ; 6) les auteurs qui, faisant partie de l' « assistance » espagnole, prirent une certaine part à la publication d'œuvres étrangères, ou qui, pour divers motifs, paraissent dignes d'une mention. Ce sont là effectivement les six subdivisions que nous retrouvons dans les deux premiers tomes du *Catálogo*.

Les œuvres recensées ne sont pas subdivisées en diverses classes, mais citées successivement dans l'ordre alphabétique de leur titre. Chaque notice fournit le titre complet de l'ouvrage, avec les indications bibliographiques d'usage. Suit alors, au milieu de la colonne, en grands caractères, le nom de l'écrivain auquel le R. P. de Uriarte attribue l'ouvrage, avec les preuves documentaires de cette attribution. Pour exprimer la qualité d'auteur, d'original, de traduction, etc., le R. P. a employé un système de sigles, sur la signification desquels il s'explique suffisamment dans la préface du tome Ier (p. XIX). Pour identifier, dans la mesure du possible, les ouvrages anonymes, l'auteur a eu recours à

Digitized by Google

de nombreux travaux, soit imprimés soit manuscrits, de bibliographes et d'historiens, et, parmi ces derniers viennent naturellement en première ligne les historiens de la compagnie de Jésus et plus particulièrement de l' « assistance » espagnole. On en trouve la liste aux pages XXI-XXXII du tome Ier. Une source de grande importance furent pour le R. P. de Uriarte les ainsi nommées *Cartas de edificación*. Il faut entendre par là les notices que les supérieurs des collèges de jésuites rédigeaient ou faisaient rédiger le jour même de la mort — ou peu après — des Pères, dont ils annonçaient le décès aux confrères de la province. Ces *Cartas* contiennent une relation succincte des vertus et des mérites du défunt et, s'il était écrivain, une liste des ouvrages publiés de son vivant ou légués en manuscrit à ses parents ou confrères. Il serait superflu d'insister sur la valeur de ces sources et sur l'autorité qu'elles prêtent aux notices critiques du *Catálogo*.

L'on n'attend pas de nous que nous fassions connaître ici, même d'une façon très sommaire, tout ce que l'on peut trouver dans ce précieux répertoire. A titre d'exemple, signalons des documents sur les luttes entre les jésuites et le pouvoir civil à propos d'immunités ecclésiastiques, à propos de dîmes, des ouvrages sur le molinisme, l'histoire des jésuites, des *avvisi*, lettres ou relations sur toutes sortes d'événements historiques, sur les luttes jansénistes, sur les missions d'Amérique et du Japon, des biographies de missionnaires martyrs, des apologies des jésuites, des récits de voyage, des traités géographiques, des vocabulaires à l'usage des missions, des annales d'histoire religieuse locale, des pamphlets, des pièces de théâtre, des éditions d'auteurs classiques, etc., sans compter les innombrables ouvrages ascétiques, théologiques et canoniques. Signalons l'importance particulière des notices consacrées aux constitutions des jésuites (nos 474 et svv., 616) et aux fameux *Monita secreta* (n° 1316). Avis donc à ceux qui sont à la chasse de documents rares et précieux : en feuilletant ce *Catálogo*, ils ne seront point déçus dans leur attente.

L. VAN DER ESSEN.

R. P. ALOIS KROESS, S. J. ***Geschichte der böhmischen Provinz der Gesellschaft Jesu.*** T. I. ***Geschichte der ersten Kollegien in Böhmen, Mähren, und Glatz von ihrer Gründung bis zu ihrer Auflösung durch die böhmischen Stände 1556-1619.*** (Quellen und Forschungen zur Geschichte, Literatur und Sprache Oesterreichs und seine Kronländer durch die Leogesellschaft herausgegeben von Dr J. Hirn und Dr J. E. Wackernell.) Vienne, Opitz, 1910. In-8, XIX-1007 p. M. 12,50.

La province bohémienne de la compagnie de Jésus a été créée en 1623 par le démembrement de la province autrichienne : elle comprenait la Bohême, le margraviat de Moravie et le duché de Silésie.

Digitized by Google

C'est l'histoire de cette province que le P. Kroess S. J. a entrepris d'écrire.

Les jésuites étaient établis en Bohême depuis 1556 mais, en 1619, ils furent successivement expulsés de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie où ils avaient des collèges. Le R. P. a jugé nécessaire et avec raison de raconter les premiers débuts de la compagnie avant d'en retracer l'histoire depuis son établissement définitif. L'espace de temps qui court de 1556 à 1619 correspond aux règnes de Ferdinand Ier (1556-1564), de Maximilien II (1564-1576), de Rodolphe II (1576-1612) et de Mathias (1612-1619).

Le collège clémentin de Prague a été fondé en 1556. Le P. Canisius servit d'intermédiaire entre Ferdinand Ier et le général des jésuites. Le manque de sujets empêcha momentanément les négociations d'aboutir. Bientôt cependant, on établit le nouveau collège dans le couvent de Saint-Clément occupé jusque-là par les dominicains : les jésuites devaient y donner l'enseignement de la philosophie et des humanités. Les cours s'ouvrirent le 8 juillet 1556 La seconde fondation est celle d'Olmutz, en Moravie, sous le règne de Maximilien II : le créateur du collège est l'évêque Guillaume Prusinowsky. La confession protestante comptait plusieurs communautés moraves. L'évêque Prusinowsky fit appel aux jésuites, l'année même de sa promotion (1565), pour la prédication et le ministère des confessions à Olmütz : son but était de les faire connaître et de préparer ainsi la voie à l'établissement d'un collège. Les PP. Ascherman et Rimel vinrent à Olmutz en mars et avril 1565. On ne pouvait songer à fonder un grand collège à cause de l'exiguité des ressources, car l'évêque ne disposait que de cinq cents florins de Moravie. Cependant, le 9 octobre, l'évêque signait les lettres de fondation du collège dont le recteur était l'espagnol Perez Hurtado ; la maison comptait trois pères, Bartholomé Weissag de Glatz, le bavarois Christophe Kramel et le hongrois Blaise Budysich avec deux frères lais, Bartholomé Molitor et Thomas dem Slaw.

Bientôt après, on songeait à établir une nouvelle fondation à Brünn où le protestantisme triomphait. Prusinowsky fut favorisé par les circonstances. Depuis quelque temps, le provincial autrichien Laurent Maggio songeait à séparer du collège de Prague le noviciat: on hésitait pour le transférer entre les villes de Brünn et de Troppau. Le choix se porta sur Brünn d'autant plus que les deux frères Grodecky, chanoines de la collégiale de Petersberg payaient les frais d'établissement et d'entretien de la nouvelle fondation : on était en juin 1572. La quatrième fondation est celle du collège de Krumau. Dès 1578, on avait essayé d'y établir une maison ; le projet échoua à cause du manque d'hommes. Cependant, en 1580, le provincial autrichien Blyssem envoya deux pères, l'un allemand et l'autre tchèque, à Krumau. Il fallut attendre quatre années pour l'établissement complet du collège dont la dotation avait été assurée pour vingt jésuites par Guillaume von

Digitized by Google

Rosenberg : en peu de temps, le nouveau collège devenait un centre important d'enseignement des humanités. Les seigneurs de Neuhaus entretenaient des relations d'amitié avec Guillaume von Rosenberg : à son instigation, ils entreprirent des négociations avec le provincial Bartholomé Viller ; elles aboutirent à la création d'une maison à laquelle furent attachés quatre religieux. Joachim Ulrich acheva la dotation du collège qui, en 1601, comptait les classes d'humanités et de philosophie.

L'opposition du général Claude Aquaviva qui voulait voir fonder un simple centre de missions à Graupen empêcha l'établissement d'un collège dans cette ville en 1588 : les jésuites venaient périodiquement à Graupen prêcher et administer les sacrements. A Kromotau, on commença par des missions données depuis 1588 par des pères venus du collège clémentin de Prague : en 1591, on y établissait un collège dont l'église devenait paroissiale.

En 1581, le provincial autrichien Henri Blyssem avait envoyé les PP. Mathieu Krabler et Etienne Corvin à Breslau pour s'y occuper de prédication et de catéchisation populaires. La fondation d'un collège était de toute nécessité. Le nonce Jacques Bonomi intervint à diverses reprises auprès des évêques de Breslau pour la création d'un collège, mais on n'y put parvenir. Aussi le 20 avril 1595, Laurent Maggio, visiteur de la province autrichienne, mit fin à la mission et rappela les jésuites de Breslau.

Ils furent, en revanche, plus favorisés dans le comté de Glatz où ils purent s'établir : ils en firent un centre d'où ils rayonnèrent pour la prédication dans les paroisses. En même temps, ils organisaient des missions à Neisse, à Ober-Globau, à Ratibor, à Troppau et à Geppersdorf.

Pour comprendre l'importance du rôle joué par la compagnie de Jésus en Bohême, il faut se rappeler quelle y était la situation du catholicisme. Dans la lettre autorisant la fondation du collège de Prague, l'empereur Ferdinand faisait appel aux jésuites pour sauver les restes (*spärlichen Ueberreste*) du catholicisme bohémien. Sa décadence était due à la négligence du clergé et de la noblesse, qui avaient perdu leur influence sur le peuple, ainsi qu'aux schismes et aux hérésies. Les hussites avec leur prosélytisme ardent avaient ouvert la voie : on les connaît mieux sous le nom d'*utraquistes* ou *calixtins*. Ils avaient obtenu la reconnaissance légale à la suite des *compactats* de 1436. Rejetant l'autorité et l'enseignement de la papauté, ils recrutaient leur *consistoire* parmi les curés et les professeurs de l'université de Prague. L'on vit arriver aux fonctions sacerdotales des indignes et des incapables, les uns méprisés du peuple pour leur vie peu édifiante, les autres côtoyant le luthéranisme. Plus d'un membre du consistoire hussite hésitait entre le luthéranisme et l'utraquisme. Au milieu du XVIe siècle, les utraquistes étaient rangés en deux fractions de tendances opposées. Une première fraction, voisine du catholicisme, admettait la communion sous les deux espèces et l'usage du calice ; elle rendait un culte officiel à Jean Huss et à Jérôme de Prague, les

Digitized by Google

deux martyrs du hussisme ; elle donnait la communion aux enfants et utilisait la langue tchèque dans la liturgie. L'autre parti se rattachait toujours aux utraquistes mais il cherchait à introduire en Bohême la confession d'Augsbourg : il formait la fraction prépondérante. Le nom d'utraquistes servait ainsi d'étiquette aux différentes variétés du protestantisme, luthéranisme, calvinisme et anabaptisme. Ils rejetaient ou voulaient rejeter l'élévation des saintes espèces à la messe, les sacrements de la pénitence, de l'ordre et de l'extrême-onction. Ils portaient le nom de *Frères* dans les villes de Jungbunzlau, de Pardubitz, de Leitomischl, de Tabor et de Pisek où ils formaient des communautés indépendantes du consistoire de Prague : elles étaient dirigées par des anciens appelés prêtres ou évêques dépourvus du caractère sacerdotal et nommés par un conseil. Celles-ci constituaient la fraction la plus dangereuse : aussi les rois Vladislas, en 1508 et Ferdinand, en 1547, avaient interdit leurs réunions cultuelles : mais ils les tinrent clandestinement. Lorsque les jésuites arrivèrent à Prague, les *Frères* étaient en étroite alliance avec les luthériens mais ils évoluaient déjà vers le calvinisme. Les prédicants venus en foule de la Saxe et de l'Allemagne du sud trouvaient un accueil favorable surtout dans la noblesse avide de nouveauté. Catholiques et utraquistes manquaient d'ailleurs de prêtres : les paroisses qui en étaient dépourvues voyaient s'installer un prédicant de telle sorte qu'au milieu du XVIe siècle, au dire de Canisius, on pouvait à peine trouver deux ou trois villes catholiques en Bohême. L'élément catholique était devenu minorité : il comptait pour un tiers ou un quart de la population. Le seul espoir des catholiques résidait dans la protection du roi resté nettement favorable au catholicisme malgré la majorité protestante du conseil royal. Pour assurer la rénovation religieuse, il fallait donner au clergé bohémien une solide formation théologique, créer des classes d'humanités latines en concurrence des classes existantes qui étaient toutes aux mains des protestants ou des utraquistes et suppléer par la prédication et les confessions au manque de prêtres : ce travail sera en grande partie l'œuvre des jésuites.

Le travail du P Kroess est ainsi une ample contribution à l'histoire de la rénovation religieuse en Allemagne comme à celle du rôle de tout premier ordre joué par les jésuites.

Richement documenté, le R. P. a exposé dans toute leur objectivité, l'affaissement du catholicisme bohémien et l'effort réalisé par les jésuites en union avec l'épiscopat pour créer le mouvement de restauration. On pourrait reprocher à l'œuvre du R. P. le tort d'avoir adopté les divisions chronologiques par règnes pour retracer les débuts des collèges bohémiens : cette méthode hache trop l'exposé. Pour notre part, nous croyons qu'il y a avantage à tracer d'un trait l'histoire d'un collège depuis sa fondation jusqu'à sa disparition.

Nous attendrons le second volume qui exposera l'histoire de la compagnie de Jésus en Bohême après son établissement définitif en 1623.

A. PASTURE.

Digitized by Google

R. P. Henri Fouqueray, S. J. ***Histoire de la compagnie de Jésus en France des origines à la suppression.*** **T. II.** ***La ligue et le bannissement.*** **Paris, Picard et fils. In-8, VIII-738 p. F. 12.**

Ainsi que le tome premier (RHE, t. XII, 1911, p. 782 svv.), le tome second de l'histoire de la compagnie de Jésus en France du R. P. Fouqueray épouse les grandes divisions de l'histoire politique comme cadres généraux. L'exposé débute par le règne d'Henri III (1576-1589). C'est la période des nouvelles fondations ainsi que les débuts de la Ligue pour barrer à Henri de Béarn l'accès au trône. Signalons les nouveaux établissements de la maison professe de Paris (1580), des collèges de Dijon (1581), d'Eu (1582), de Dôle (1583) et du Puy (1588) sous le règne d'Henri III Les difficultés politiques dans lesquelles se débattait la France pour la question de succession n'arrêtèrent pas l'extension de la compagnie de Jésus. De nouvelles maisons s'ouvrent à Auch, à Périgueux, à Agen et à Rouen, deux noviciats sont créés à Avignon et à Toulouse, de 1590 à 1593. Même pendant la période du bannissement, on établit des nouveaux collèges là où l'arrêt du parlement de Paris n'a pas été enregistré, à Besançon et à Béziers. Dans le même temps, les jésuites continuent leurs œuvres d'apostolat : il donnent des missions dans l'Aunis, la Saintonge et le Poitou, à l'initiative du P. Maldonat ; ils sont au premier rang pour le soin des pestiférés à Paris (1580), à Avignon et à Lyon (1582-1586), ainsi qu'à Bourges, Nevers, Bordeaux, Pont-à-Mousson, Tournon et Chambéry.

Pendant que le duc de Guise concertait, sans effet d'ailleurs, une expédition en Angleterre avec l'appui financier et militaire de Philippe II et de Grégoire XIII pour délivrer l'infortunée Marie Stuart, les PP. Edmond Hay, Guillaume Creytton, Jacques Gordon et Jacques Tyrius étaient désignés pour une mission en Écosse, à la demande de l'archevêque de Glasgow. Le P. Creytton, capturé par les Hollandais, livré à la reine Élisabeth, échappa avec peine à la mort et dut subir une captivité de trois années à Londres. Les autres jésuites avaient pu gagner l'Écosse où ils exercèrent un apostolat fécond.

L'intérêt capital du travail du P. Fouqueray consiste à préciser l'attitude des jésuites dans les conflits politico-religieux de la Ligue et du parti huguenot. Les jésuites comme tous les religieux d'ailleurs se divisèrent sur la question de la Ligue : les uns adhérèrent au parti d'Henri III, les autres au parti des ligueurs. Cependant, si l'on excepte l'un et l'autre religieux qui furent plus en vedette par leurs attaches avec Henri III, comme le P. Émond Auger, soit avec les princes lorrains, comme le P. Claude Mathieu, l'ensemble des jésuites se renferma dans une réserve imposée d'ailleurs par les ordres du général Claude Aquaviva et les règles de l'institut. L'alliance ouverte d'Henri III avec Henri de Béarn après le double assassinat du Balafré et du cardinal de Guise (1588) ne put amener le général Aquaviva à

Digitized by Google

modifier la ligne de conduite de ses religieux : cette attitude de neutralité politique les rendit suspects au parti des politiques comme aux huguenots qui arrachèrent un arrêt d'expulsion contre les jésuites du collège de Bordeaux (1589).

Henri III avait désigné, en mourant, Henri de Béarn comme son successeur. Il se fit contre le nouveau roi calviniste une levée générale de boucliers pour lui barrer la route du trône. Comme dans tous les moments de crise, il y eut dans le parti des ligueurs comme dans celui des huguenots des excès de langage et de polémique. Quelle fut la part prise par les jésuites dans le mouvement d'opposition au béarnais? Faut-il en faire les centres de la résistance comme l'ont affirmé les pamphlétaires calvinistes? L'examen impartial des faits exposés par le P. Fouqueray ne justifie pas cette appréciation : il y eut des imprudences commises par quelques jésuites surtout les P.P. Pigenat et Commolet, mais, dans leur ensemble, les jésuites se tinrent dans une prudente réserve. A Lyon, après l'abjuration d'Henri IV, ils refusèrent de prêter le serment de fidélité au roi sur les ordres mêmes du général qui ne voulait pas préjuger l'attitude de Clément VIII dans la question de l'absolution : cependant ils ne furent pas inquiétés. La situation était plus délicate à Paris : refuser le serment de fidélité (ce qu'avaient d'ailleurs fait les chartreux, les minimes et les capucins) était se mettre en rebellion ouverte avec Henri IV et favoriser les ennemis de la compagnie. Après hésitation, les jésuites s'offrirent à prêter le serment; ce qui leur valut le désaveu formel du général Aquaviva. Le R. P. fait remarquer avec justesse que le point de vue des dirigeants de la compagnie est avant tout de régler leur conduite sur celle de la papauté : or, Clément VIII n'avait pas encore donné la sentence d'absolution. Les jésuites se trouvaient dans l'alternative de reconnaître le nouveau régime ou de s'exposer à des représailles.

Cependant les jours de la compagnie étaient comptés en France : l'université, appuyée par les politiques et les huguenots, n'avait pas abdiqué ses vieilles rancunes contre les jésuites en lesquels elle voyait des concurrents. Croyant avoir trouvé le moyen de les faire expulser en les représentant comme des fauteurs de troubles, elle s'adressa au parlement. Les jésuites s'étaient assuré de puissants protecteurs dans l'archevêque de Paris, Pierre de Gondi, ans l'évêque de Clermont, François de la Rochefoucauld et dans le comte de Never ceux-ci ne purent qu'empêcher d'étrangler le débat au parlement Le cause était entendue de complicité entre les parlementaires et les universitaires. La défense des jésuites présentée par le P. Barry ne pouvait détourner la condamnation. Or le parlement ne la prononça pas immédiatement, sans doute à l'intervention d'Henri IV (p. 376). Il fallut la tentative d'assassinat de Châtel, ancien élève du collège de Clermont, contre Henri IV pour raviver les haines. L'interrogatoire de Châtel ne put rien apporter contre le P. Guéret, son ancien professeur. Le parlement n'en décida pas moins le bannissement des jésuites (29 décembre 1594).

Digitized by Google

Peu de temps après, il condamnait à mort le P. Guignard, coupable comme bibliothécaire du collège de Clermont de ne pas avoir brûlé, suivant l'édit d'Henri IV, tous les libelles dirigés contre lui avant sa conversion, dont des exemplaires étaient conservés au collège.

L'arrêt de bannissement fut exécuté, en province, à Lyon, à Bourges, à Eu, à Billom, à Rouen et à Dijon. Les parlements de Bordeaux et de Toulouse refusèrent de donner suite au décret du parlement de Paris : les jésuites restèrent tranquillement à Auch, à Périgueux et à Agen.

Le bannissement dans les ressorts des parlements de Paris, de Rouen et de Dijon devait durer huit années (1595-1603).

La question de l'absolution papale n'était pas encore résolue : les lenteurs de Rome menaçaient de conduire l'Église de France à un schisme, au dire du cardinal de Plaisance. Clément VIII voulait joindre les deux questions du rétablissement des jésuites et de l'absolution du roi. Il fallut l'intervention du général Aquaviva pour amener la disjonction des deux affaires et ne pas conduire les négociations de du Perron et d'Ossat à un échec certain. L'absolution fut donnée au roi par Clément VIII, le 17 septembre 1595. Peu après, le cardinal Alexandre de Médicis partait en légation à Paris : une partie de l'instruction générale qu'il avait reçue, regardait le rétablissement de la compagnie de Jésus. La bonne volonté du légat devait se heurter « aux préjugés et aux préventions des conseillers du roi ». On attendit jusque 1601 pour voir la reprise directe des négociations avec le visiteur, le P. Maggio. Après de multiples retards, dus à l'opposition du parlement de Paris et aux libelles de Pasquier et d'Arnauld, Henri IV publia l'*édit de Rouen* (1603) qui autorisait le rétablissement de la compagnie de Jésus. Les clauses vexatoires et tracassières maintenues dans l'édit furent successivement abrogées par des ordonnances d'Henri IV.

On peut louer, sans réserves, l'impartialité du R. P. Fouqueray : c'est un mérite incontestable dans un exposé de faits dénaturés également par les libellistes et les panégyristes. Pour formuler un jugement objectif, le R. P. s'est entouré de la lumière d'une information rigoureusement complète dans les dépôts d'archives comme dans les sources littéraires. Il parait bien que son *Histoire de la Compagnie de Jésus* a fixé définitivement les traits généraux de l'histoire des jésuites en France. Cependant le R. P. échappera difficilement au reproche d'avoir trop mêlé son exposé aux questions politiques du temps. La question politique est secondaire dans l'histoire d'un ordre religieux comme celui des jésuites. Une plus grande place accordée aux questions d'apostolat, de missions et d'enseignement eût mieux mis en relief le rôle d'avant-plan joué par les jésuites dans les débuts de la restauration religieuse en France à la fin du XVIe siècle.

A. PASTURE.

Digitized by Google

AND. SCHIMBERG : *L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France sous l'ancien régime (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles)* Avec notes et pièces justificatives. Paris, H. Champion, 1913. In-8, XVI-592 p.

Il nous plait de reconnaître dans le présent ouvrage une œuvre de longue et de profonde érudition. L'appareil critique qui frappe le lecteur dès l'abord est déjà une garantie de la science et de la compétence de l'auteur. L'ouvrage, bien documenté, est bien agréable à lire. M Schimberg « traite les diverses parties de son sujet, non pas seulement en historien, mais en pédagogue et en moraliste : il porte des jugements » (p. 1). Ces jugements, il tâche de bien les faire sortir des faits et « le lecteur qui douterait du bien-fondé de l'éloge ou de la critique est prié de se reporter aux *Sources bibliographiques*, aux *Notes* et aux *Pièces justificatives*, à la feuille des *Additions* et *Errata* renvoyée tout à la fin du volume, après la table des matières et où l'auteur, par un dernier souci de vérité et de justice, tenant compte des remarques bienveillantes, a consigné quelques observations complémentaires destinées à éclairer, à étayer, à mettre au point plusieurs de ses allégations » (p. 1).

Quelle est la marche suivie par M. Schimberg ? Comme pour les jésuites l'éducation morale n'est pas un pur enseignement, mais une suggestion, qui s'adresse en même temps aux sens, à l'esprit, au cœur, à la volonté, tout l'effort des pères tend à créer autour de l'enfant une atmosphère où il vive et qui le pénètre. C'est cette atmosphère que l'auteur reconstitue en détail en commençant par nous décrire la formation religieuse, morale et pédagogique des maîtres, c'est-à-dire la formation du jésuite, qui fit faire un progrès énorme à l'éducation de l'enfance. « Piété solide, habitude de l'obéissance et de la vie intérieure, connaissance approfondie du cœur humain et particulièrement de l'enfant, telles sont les vertus caractéristiques des maîtres. Unité, hiérarchie, centralisation seront les qualités de ce corps professoral » (p. 48). Le ch. II traite des études théologiques et philosophiques, et l'auteur y insiste avec raison, car l'étude de la théologie dans ces collèges de l'ancien régime est un des traits par où ils se distinguent le plus profondément des établissements secondaires d'aujourd'hui. Les jésuites firent de la tradition catholique, dit l'auteur, l'objet particulier de leur labeur, ils fondèrent la théologie positive.

Le ch. III parle de la culture classique. L'humanisme s'étant uni à l'hérésie, les jésuites l'en séparèrent pour en faire un élément de réformation catholique. Les pères veulent former leurs élèves pour la vie, mais à ce point de vue le français, l'histoire nationale n'occupaient malheureusement dans les études qu'une place trop restreinte. L'unité et la centralisation de l'ordre y furent pour une part, un grand souci d'orthodoxie pour une autre.

Au ch. IV nous trouvons les disciplines de la volonté et tout d'abord

Digitized by Google

la religion. Le but de S. Ignace était de former de vrais chrétiens ; aussi l'ossature du système d'éducation en honneur dans sa compagnie fut-elle la religion. Cependant, au XVIIIe siècle, l'on ne donna point une instruction suffisante pour parer aux sophismes et aux sarcasmes du temps ; on n'initiait pas les élèves aux objections courantes.

Quad aux vertus personnelles, périsse la culture littéraire plutôt que la pureté des mœurs : telle était l'idée de ces éducateurs qui voulaient la vertu militante et la jeunesse guerrière comme eux.

Dans le paragraphe intitulé « Les vertus sociales », nous rencontrons la charité, le patriotisme, et l'esprit de tolérance. S'il est ici un reproche à formuler, dit l'auteur, c'est que les jésuites français de l'ancien régime ont trop courtisé le pouvoir, rendant ainsi leur patriotisme suspect. Nous ne nous arrêtons pas à examiner si toutes le preuves apportées sont exactes, cela nous mènerait trop loin.

Et pour ce qui est de la tolérance envers l'hérésie, l'auteur affirme que les jésuites devinrent persécuteurs et violents par accident le jour où, contrairement à l'esprit de l'institut, ils courtisèrent le pouvoir, lièrent leur cause à celle du trône. Cependant, il faut se demander si quelques réjouissances et quelques discours légitiment cette conclusion de M Schimberg.

Persuadé de l'étroite relation qui existe entre le milieu purement extérieur et l'évolution de notre personnalité morale, l'auteur étudie au ch. V la vie au collège, en commençant par l'édifice, les écoliers, le règlement, les sanctions disciplinaires. Puis nous trouvons un paragraphe spécial au sujet de l'éducation par l'action individuelle des maitres et l'action mutuelle des élèves les uns sur les autres. Convaincus que ce sont les minorités agissantes qui gouvernent, les jésuites s'attachèrent dans leurs collèges à atteindre les têtes, à former une élite, sûrs que la foule suivrait. Un troisième paragraphe nous apprend que le collège de l'ancien régime était un membre vif de la cité : le collège prend sa part des grandes fêtes religieuses et nationales, il ne reste point étranger aux grands événements patriotiques,

Vient ensuite un chapitre traitant de l'éducation mondaine de la jeune noblesse, notamment par le théâtre, et ses genres multiples. Bien que cette méthode était imposée en quelque sorte par la vie de la noblesse du temps, l'auteur se demande si les pères ne sont pas quelque peu responsables de la frivolité des classes dirigeantes au déclin de l'ancien régime.

Le dernier chapitre nous parle des résultats obtenus et termine par une appréciation générale dont voici la fin : « Au génie pédagogique de la Compagnie de Jésus, il nous plaît de rendre un hommage dont la qualité trompera d'autant moins... que nous n'avons pas une seule fois rejeté dans l'ombre la vérité, même gênante. . Les jésuites auraient réalisé l'idéal de l'éducation chrétienne, s'ils avaient mêlé à leurs dons merveilleux un peu de la rigidité et de l'esprit libre et fier de Port-Royal, quelque chose de l'allure plus dégagée, plus moderne de l'Ora-

Digitized by Google

toire ; nous ajouterons, si ces soldats d'avant-garde, en se livrant, en dehors des classes, à leurs œuvres multiples, n'avaient commis des imprudences qui jetèrent le discrédit sur les éducateurs et, finalement, provoquèrent leur expulsion. »

Bien qu'il y aurait à redire à ce livre et qu'on pourrait formuler des critiques de détail, nous félicitons l'auteur de son œuvre, et nous souhaitons recevoir de lui, dans un avenir plus ou moins éloigné, des études similaires sur l'éducation morale des autres collèges et instituts de la France sous l'ancien régime. CH. VAN MERRIS.

E. BOURGEOIS ET L. ANDRÉ. *Les sources de l'histoire de France. XVIIe siècle.* (1610-1715). T. I. *Géographie et histoires générales.* Paris, A. Picard, 1913. In-8, XVIII-329 p. F. 5.

Il n'existait pas encore de manuel scientifique pour l'étude des sources de l'histoire de France au XVIIe siècle. Aussi le livre de MM. Bourgeois et André trouvera-t-il un accueil favorable près des historiens du siècle de Louis XIII et de Louis XIV.

Le nouveau manuel a été partagé en dix parties principales : 1° *Géographie.* — La géographie, qui n'existait pour ainsi dire pas au siècle précédent, tendit à devenir une véritable science, au XVIIe siècle. Les éditions de *cartes* se multiplièrent. A la vérité, elles furent d'abord bien imparfaites. La fantaisie régna trop dans la façon d'indiquer la position des lieux, d'évaluer les distances ou d'établir la longitude et la latitude. La découverte du télescope et les travaux de Cassini permirent les observations astronomiques, tandis que les ingénieurs militaires prirent l'habitude de procéder à des relevés de terrain. Les *descriptions* qu'on a données de la France au XVIIe siècle présentent presque toutes le même défaut : leurs auteurs ont rarement visité eux-mêmes les lieux qu'ils décrivent ; elles sont écrites d'après des documents ou des livres parus précédemment. Malgré cela, les ouvrages descriptifs conservent quelque valeur : ils contiennent une foule d'inscriptions qui ont disparu depuis longtemps et font connaître des monuments dont le souvenir aurait péri sans cela. Quoi qu'on en ait dit, les Français eurent l'humeur voyageuse au XVIIe siècle. Toutefois, leur pays les intéressa bien moins que l'Orient, l'Afrique, l'Amérique et même les terres polaires. Les *voyages* présentent donc un grand intérêt pour marquer les progrès de l'expansion extérieure de la politique et du commerce français.

2° *Histoires générales.* — La disparition des chroniques ou des annales est définitive. On n'écrit plus l'histoire comme à l'âge précédent. On ne la considère plus comme un genre littéraire. On proclame la nécessité de n'écrire que d'après des documents authentiques

Digitized by Google

qui aient été soumis au préalable à une sévère critique. Certes, ceux qui édictèrent les principes d'une méthode vraiment scientifique ne purent les mettre intégralement en pratique, mais l'effort qu'ils tentèrent marqua un réel progrès. Vers la fin du siècle, une nouvelle tendance apparut : on voulut faire de l'histoire une œuvre d'éducation morale. Malgré leurs imperfections, les histoires générales contiennent une foule de renseignements que le critique ne doit pas négliger.

Les autres parties du manuel de MM. Bourgeois et André, qui ne sont pas encore achevées, comprendront des remarques critiques relatives aux mémoires, aux lettres, aux biographies, aux mémoires des autres (c'est-à-dire aux périodiques, aux pamphlets, aux écrits de polémique et aux brochures), à l'histoire politique et militaire, à l'histoire religieuse, à l'histoire administrative, à l'histoire locale et provinciale. Dans une sorte d'appendice on trouvera des renseignements indispensables sur les sources étrangères (1). G. MOLLAT.

M. SOURIAU. *La compagnie du Saint-Sacrement de l'autel à Caen. Deux mystiques normands au XVIIe siècle : M. de Renty et Jean de Bernières.* Paris, Perrin, 1913. In-8, 416 p. F. 5.

Grâce aux publications de MM. Allier, Rébelliau, Dom Beauchet-Filleau, de Grandmaison et d'autres, on a commencé à connaître dans ces dernières années le grand mouvement de réveil religieux qui se dessina en France au milieu du XVIIe siècle, et l'importance du rôle joué par la Compagnie du Saint-Sacrement (Cfr RHE, 1909, t. X, p 894-896). Mais on pouvait regretter que ces études eussent un caractère trop général. Le champ était trop vaste pour qu'il pût être exploré assez minutieusement. Aussi M. Souriau a-t-il eu l'heureuse inspiration de consacrer quelques années à l'étude de la compagnie du Saint-Sacrement de l'autel à Caen. Le fruit de ses recherches est une monographie qui résume l'histoire d'un nouveau Port-Royal, non pas celui de Sainte-Beuve, mais « un Port-Royal purement catholique », l'Ermitage de Caen.

Deux figures mystiques dominent cet ermitage : M. de Renty, son fondateur, et Jean de Bernières le continuateur de l'œuvre à Caen et l'âme de l'institution. Monsieur de Renty, humble dans son ardente charité, ami de l'Oratoire et du P. Eudes, était avant tout non seulement un excellent chrétien, mais un mystique arrivé aux hauteurs de la vie spirituelle et doublé d'un homme d'œuvres. Le mysticisme de M de Renty est modéré, il s'arrête à temps, avant l'excès. On le voit passer des heures dans une union intime avec Jésus souffrant, puis se mêler

(1) Le second fascicule vient de paraître. Nous en parlerons dans le prochain numéro de la RHE.

Digitized by Google

au monde des ouvriers, s'imposer des besognes manuelles, fonder des œuvres de toutes sortes. A Paris, il crée une pieuse confrérie de dames; à Autun, une mission lui doit son succès C'est lui, probablement, qui en 1641 fait renaître la confrérie du Saint-Sacrement de Valognes, en Normandie; c'est encore lui qui institue la compagnie de Caen, vers 1644. Aidé par de Bernières, qui est son bras droit, il la dirige si bien que ses adversaires mêmes vantent cette œuvre. Tel est l'objet de la première partie.

La seconde partie retrace la physionomie de cet autre « saint laïque » auquel de Renty abandonna de son vivant la direction de la compagnie, Jean de Bernières Or, pour comprendre « cette âme extraordinaire... il faut connaître la profonde piété des siens ». M. Souriau nous met donc en relation avec toute sa famille et avec tout son entourage spirituel. Les parents de de Bernières sont protecteurs d'œuvres de piété, et notamment du couvent des ursulines; ses frères et sœurs, ses neveux et nièces peuplent les couvents ou brillent par l'ardeur de leur charité. Si Port-Royal avait une Angélique Arnauld, Caen avait sa Jourdaine de Bernières. Remplie de l'amour divin, renonçant complètement au monde, elle entre en religion et fonde une nouvelle maison des ursulines à Caen. Nous ne pouvons énumérer toutes les brillantes qualités qui font de la sœur de Jean « une maîtresse femme, une religieuse exemplaire, une supérieure hors ligne ». Maîtresse générale des élèves, elle compose un traité des études; maîtresse des novices, elle transforme leur esprit et leur cœur; supérieure, elle imprime dans ses religieuses, sous l'influence de Jean, une vie spirituelle pleine de dévouement et d'abnégation.

Après le portrait de la sœur, M. Souriau, trace celui du frère. Fidèle au but que l'auteur s'est proposé, et qui est de « peindre des hommes », il nous met en contact avec cette âme supérieure, tendre, ascétique, éprise de repos et de solitude, passive, il est vrai, mais énergique jusqu'à l'héroïsme, toute remplie de zèle et digne émule du poverello d'Assise. Sans ambition d'écrivain, Jean a écrit toutefois des œuvres remarquables, telles que son *Chrétien intérieur* et encore ses *Œuvres spirituelles*. Ensuite défilent devant nous les divers personnages, les amis spirituels de Jean. C'est d'abord son directeur de conscience, le P. Jean-Chrysostome, un contemplatif par excellence, un modèle d'ascétisme suivi à la lettre par Jean. C'est ensuite Boudon, la sœur Marie des Vallées, la mère Marie de l'Incarnation, c'est surtout monsieur Eudes.

Monsieur Eudes est un missionnaire normand, un homme d'oraison et d'œuvres, que M. Olier appelait « la merveille de son siècle », et qui fut l'ardent collaborateur de Jean. Mais il se fait des ennemis. Les jansénistes le persécutent et veulent le « couler à fond » en le compromettant avec quelques jeunes ermites exaltés. Dès lors, M. Eudes trouva cette solidarité avec l'ermitage trop lourde et finit par y renoncer complètement.

Un tel milieu, « saturé de piété », joint à ses efforts personnels devait marquer sur l'âme de Jean une empreinte toute mystique, qu'il

Digitized by Google

ne voulut point réserver pour lui seul, mais qu'il communiqua à ses disciples de l'ermitage et à ses amis dans la mesure du possible et de la modération.

Nous connaissons l'homme ; maintenant, voyons son œuvre. M. Souriau l'expose dans la troisième partie et lui donne l'ampleur suffisante, car l'œuvre de de Bernières, c'est l'histoire de l'Ermitage. En effet, à la mort de M. de Renty (1649), la compagnie de Caen avait changé de titre et s'appelait désormais l'ermitage de Caen. Les ermites y vivent en commun, d'une vie contemplative et mystique, mais active à la fois. Leur directeur leur donne l'exemple de la sainteté et leur inculque la pratique de l'oraison passive aussi bien que des visites charitables. A côté des internes, il y a des externes, des jeunes gens qui demeurent chez leurs parents, et fréquemment des hôtes de passage. Nous y voyons Boudon, « un des piliers » de la maison, un mystique un peu exagéré qui s'acharme contre le jansénisme ; puis Jean Dudouyt, « un des plus grands missionnaires du Canada » ; puis encore, un neveu du directeur, M. de Gavius ; M. de Mésy, qui avait été un homme du siècle, etc.

Quel fut l'enseignement de Jean de Bernières ? Il propose, dans son *Chrétien intérieur*, la perfection à obtenir par l'imitation de la passion du Christ, mais pour y arriver il faut la pratique de l'oraison. Cette oraison comporte plusieurs degrés : le renoncement absolu, l'oraison de simplicité et de quiétude, et enfin l'oraison passive qui constitue le terme final de son livre et de son enseignement. M. Souriau ne se contente pas d'étaler les beautés d'ordre psychologique et religieux de ce livre, basées sur une profonde connaissance de l'âme humaine, d'exposer la méthode d'enseignement de Jean, mais il critique. Il importe, en effet, de comparer cette mystique à celle qui est approuvée par l'Eglise D'abord, le ton de de Bernières pèche par défaut de modestie. Puis, on peut lui trouver des erreurs ou, à tout le moins, des exagérations, qui présentent un danger pour l'oraison vocale et pour l'activité propre de l'âme. Bien que Jean puisse conserver toujours une solide raison, qui l'arrête à temps ou le ramène dans la pratique à la note voulue, ces écarts furent sans doute la cause, pour laquelle « *Le chrétien* » fut englobé dans la lutte quiétiste et la traduction italienne condamnée à Rome.

Les exagérations théologiques du directeur de l'ermitage sont donc incontestables. Y eut-il des excès de zèle ? Les preuves manquent généralement pour l'établir et, s'il y eût des excès, il faut tenir compte de l'ardeur de la polémique. Nous sommes en effet en plein dans les luttes jansénistes. Or, Jean de Bernières, s'il fut janséniste de cœur par sa vie austère, ne le fut point quant à la doctrine. Ses amis ne le sont pas non plus, bien au contraire. Aussi les attaques du parti janséniste ne manquent pas. L'abbé d'Auny, Charles du Four, un janséniste notoire, commence par attaquer les alliées de l'ermitage, le couvent des ursulines. Mais il est battu, tandis que Jean et Jourdaine de Bernières triomphent. Pour se venger, il ameuta son parti contre l'ermitage lui-

Digitized by Google

même. Les désordres causés par la mort de M. de Bernières, et notamment une mascarade de quelques jeunes ermites exaltés, lui en fournirent l'occasion, et... les pamphlets se succédèrent.

La dispersion de l'ermitage était commencée : les plus pondérés se retirèrent ; les autres, formant une société mixte, organisèrent des manifestations à Falaise, à Argentan et à Séez, que les jansénistes surent habilement exploiter à leur profit en exagérant outre mesure, et en englobant dans une seule responsabilité l'ermitage, la compagnie du Saint-Sacrement et la congrégation de M. Eudes. Toutefois, l'ermitage continue à vivre de l'esprit de Jean de Bernières sous la direction de M. de Gavius et de son successeur, mais s'est surtout au Canada que l'œuvre de de Bernières se perpétue grâce à son élève, le « saint évêque » de Laval. M. Souriau a compris que, s'il eût passé sous silence l'œuvre des enfants spirituels de son héros, il n'eût fait connaître son œuvre que d'une façon incomplète.

On le voit, l'auteur a voulu peindre des hommes et des âmes. Les faits ne sont relatés que pour donner du relief aux personnes. On pourrait regretter, à la rigueur, que la physionomie des personnages en vue avec le rôle qu'ils ont joué, semble avoir effacé un peu l'histoire de la compagnie de Caen. Mais M. Souriau nous a dessiné ses personnages avec « leurs habitudes d'esprit, leurs modes jusqu'à leurs manies », et nous pouvons affirmer qu'il a réussi pleinement. Ses efforts se sont concentrés, et avec raison, sur la figure principale de son étude. C'est de Bernières qui a fait de l'ermitage ce qu'il fut; mais, celui qui joua un si grand rôle à Paris et qui fonda la compagnie de Caen, M. de Renty, n'avait-il pas droit à un portrait plus détaillé, afin que, si possible, son influence sur la compagnie apparût mieux et davantage ? Sans doute, il y avait des difficultés à l'entreprise et M. Souriau ne le cache pas. C'est d'abord, la mise en œuvre des sources. Elles se bornent à des documents religieux, qui sont ou des apologies ou des pamphlets. L'auteur a su, avec les documents qu'il a pu explorer, grâce à son sens critique parfait et impartial, se garder soit d'une trop grande admiration, soit de l'excès contraire.

Il a écrit, de ce nouveau Port-Royal, une histoire que dans la suite on pourra compléter sans doute, mais qu'on ne modifiera pas, au moins quant à l'essentiel du sujet. Ce sujet lui-même comportait des difficultés; car, pour bien apprécier la valeur personnelle de M. de Renty et de Bernières avec tout leur entourage, il fallait plus qu'une vulgaire initiation à la théologie mystique. M. Souriau avoue ce qu'il appelle trop modestement son incompétence. En tout cas, personne ne lui en voudra d'avoir suivi Bossuet « purement et simplement », puisque les décisions romaines ont approuvé celles de son guide. M. Souriau nous permettra encore une remarque : Pourquoi s'évertuer à trouver des contradictions dans l'enseignement d'un homme tel que Jean de Bernières (pp. 269 274), alors qu'en réalité et selon l'avis de l'auteur lui-même, on doive les mettre sur le compte du compilateur, « qui n'a pas

Digitized by Google

su réduire à l'unité des textes disparates, dictés à diverses époques et destinés à des esprits différents »? Si telle est la vraie solution, ne fallait-il pas la présenter de suite?

Somme toute, M. Souriau a fait une œuvre solide, ornée de l'appareil critique nécessaire, une œuvre de science et d'édification. La bibliographie, bien qu'incomplète, n'en est pas pour cela moins précieuse avec les notes critiques qui l'accompagnent. J. SOBRY.

A. AUGUSTE. *La compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse. Notes et documents; le compagnonnage; les bouillons des pauvres; l'hôpital général; les filles de l'enfance; la confrérie du Corpus Christi.* Introduction par H. BEGOUEN. Paris, A. Picard, 1913. In-8, 175 p.

BEGOUEN. *Une société secrète émule de la compagnie du Saint-Sacrement. L'Aa de Toulouse au XVIIe et XVIIIe siècles d'après les documents inédits.* Paris, A. Picard, 1913. In-8, VII-131 p.

Profitant des indications fournies par les *Annales* de la compagnie du Saint-Sacrement, publiées par Dom Beauchet-Filleau, et « reprenant en sous-œuvre » la *Cabale des dévôts* de M. Allier sur les points qui intéressent Toulouse, M. Auguste s'est efforcé de reconstituer — dans la mesure du possible — la vie de la compagnie de Toulouse. Il s'agissait d'esquisser l'histoire d'une société dont la règle la plus impérative était le secret et dont on n'a pas retrouvé les papiers. Dès lors on pouvait s'attendre à une tâche laborieuse, il est vrai, mais aussi à un résultat assez mince.

La difficulté n'a pas effrayé M. Auguste. Il a « exploré patiemment les archives de la Haute-Garonne, et de la ville de Toulouse, les archives hospitalières et les livres de la Bibliothèque municipale » à la recherche de la mystérieuse compagnie.

Le lecteur lui-même pourra juger du résultat. Le chapitre Ier est consacré aux origines. La compagnie fut fondée en 1641 par M. le chevalier de la Coste. Il n'y a pas de liste officielle des premiers affiliés qui soit connue, mais des raisons plausibles font penser que de la Coste avait pour collaborateur Jean de Garibal, conseiller au parlement de la ville. A ces deux s'ajouta, mais plus tard seulement, M. de Ciron, qui a joué un si grand rôle dans la compagnie. Les chapitres II à V sont consacrés à étudier, dans l'ordre chronologique, les œuvres fondées ou, à tout le moins, patronnées par la compagnie. Quel fut son rôle dans la lutte contre le compagnonnage? Ce fut grâce à M. de Ciron que la communauté des frères cordonniers et des frères tailleurs s'établit à Toulouse, probablement vers 1646, et c'est sous l'inspiration de

Digitized by Google

la compagnie que ce phalanstère chrétien a produit « de nombreu réformes dans les mœurs parmi les gens de leur métier », au point que le compagnonnage fut abattu Une autre œuvre, celle des bouillons des pauvres, doit dater également des premières années de la compagnie. Cette institution était dirigée par une *Compagnie des dames*, distincte de la société secrète des *messieurs*, mais sous la direction de celle-ci; elle groupait des femmes charitables, telles que Me de Mondonville, dans le but de visiter et d'aider les malades pauvres. Si cette œuvre des bouillons existe encore de nos jours, c'est à la compagnie que revient l'honneur de l'initiative.

Au milieu du XVIIe siècle, l'hôpital des pestiférés de la Grave devint un hôpital général, un vaste hospice érigé dans le but d'arrêter le développement de la mendicité. L'auteur assume la tâche de prouver que cette transformation capitale est due à la compagnie. En 1647, elle prit des renseignements à Lyon où existait semblable institution, et si par cet emprunt son l'activité charitable perd en originalité, cette charité n'en reste pas moins l'âme de l'œuvre entière. Ceci est prouvé à l'évidence par le texte même de l'*Aumône générale*, dû à l'initiative de M. Arnaud Bariec, qu'on peut considérer comme le véritable fondateur de l'hôpital général. Grâce à ses démarches, l'hôpital est créé par la ville, mais c'est la compagnie qui fut le moteur invisible et qui travaille « dans la coulisse ». Les troubles de la Fronde et la peste de 1652-53 amenèrent une crise dans le développement régulier de l'hôpital général. Ce fut une occasion pour le chancelier de Ciron de se signaler par un dévouement des plus héroïques. C'est encore le même qui obtint du roi les lettres patentes de 1658.

Si l'institut des filles de l'enfance fut pénétré de l'atmosphère de la compagnie, n'est-ce pas grâce à M. de Ciron qui l'avait pris sous sa direction après l'avoir fondé avec Me de Mondonville? Ces deux s'intéressent aussi au soutien de la maison des nouveaux convertis. C'est enfin le même M. de Ciron qui occupe une charge dans la *Confrérie du Corpus Christi*, qui est une société connue officiellement et dont la période de ferveur coïncide admirablement avec l'institution de la compagnie en 1641. Tout porte à croire, selon M. Auguste, que cette dernière a disparu vers 1670.

Voilà les quelques faits que l'auteur a pu établir à force de recherches, de critique et de comparaison. C'est là son principal mérite, d'avoir reconstitué à l'aide de tels matériaux l'activité de la compagnie de Toulouse. Aussi soulignons-nous les éloges de l'introduction qui se justifient pleinement. M. Auguste avouera toutefois que, s'il a voulu restreindre son étude à mettre en relief l'esprit de charité chrétienne qui animait la compagnie tout entière, nous n'avons d'elle qu'une idée forcément incomplète. Nous pouvons regretter, pour l'exactitude historique, le manque de documents qui eussent montré l'attitude de la compagnie vis-à-vis du protestantisme et du libertinage.

L'auteur touche cependant, mais assez légèrement, deux points qui

Digitized by Google

pourraient jeter un jour moins favorable sur la société : ses relations avec l'archevêque Mgr de Montchal et surtout son esprit janséniste. L'étude des relations de l'abbé de Ciron et de Mᵉ de Mondonville avec la première génération janséniste, et plus spécialement par exemple, le lien qui pourrait rattacher la compagnie des dames de Toulouse au « monastère des filles du Saint-Sacrement » d'Angélique Arnauld, donnerait sans le moindre doute de nouveaux aperçus en jetant une nouvelle lumière — fût-elle défavorable — sur la compagnie de Toulouse.

Enfin, nous pensons que, même pour les « lecteurs avertis », la lecture de l'ouvrage est difficile. Cela tient en grande partie à la méthode suivie par l'auteur qui, pour des raisons très plausibles d'ailleurs, a préféré publier des textes mêmes dans son récit plutôt que d'en donner des analyses ou des résumés. Exprimons le vœu qu'à la prochaine édition les additions et les corrections de la fin soient remplacées par la bibliographie qui est actuellement éparpillée.

Cette compagnie du Saint-Sacrement n'était pas à Toulouse la seule de son genre. M. Bégouen, dans une remarquable petite étude, a tiré de l'oubli, ou mieux — puisqu'il s'agit d'une société secrète — a révélé l'existence d'une assemblée, émule inconnue de la compagnie de Toulouse. M. Bégouen consacre la première partie de sa brochure à la documentation, qui a servi à découvrir cette société, et la complète dans les trois appendices qui suivent l'exposé, en y rejetant tout ce qui pourrait encombrer la lecture. Une première indication avait été fournie déjà par les *Annales* d'Argenson, qui parlent d'une assemblée secrète, œuvre filiale de la compagnie. Mais l'auteur a pu obtenir des renseignements plus nombreux grâce à un mémoire sur l'*Aa de Marseille*, rédigé en 1775, publié par M Lieutaud, et grâce surtout à l'*Aa cléricale*, une petite brochure mystérieuse, imprimée en 1893, et que M. Rébelliau avait déjà mise à profit. De plus, il a pu « jeter un coup d'œil » sur les archives même de l'Aa de Toulouse, qui renferment entre autres le livre des règlements de l'Aa (édition 1654). Enfin, on lui a communiqué le registre d'une « petite société » de Toulouse, qui pour n'être pas une Aa, n'en fut pas moins une institution similaire préparatoire Ajoutez à cela les indications sommaires fournies par quelques sources, telles que les *Mémoires* de du Four, et vous aurez tout ce que l'auteur a pu utiliser. Nous ne pouvons qu'indiquer les principaux points touchant la nature et le rôle de la société, qui sont exposées dans la seconde partie. Toutes les Aa prennent racine dans la compagnie de Jésus, et toutes restèrent sous les mains des jésuites. L'exemple du P. Bagot, qui avait groupé un petit noyau d'élèves pour former une sorte de congrégation spéciale, fut suivi ailleurs, en sorte que l'origine de ces créations remonterait jusqu'en 1630. L'auteur insiste avec raison sur un personnage de la compagnie du Saint-Sacrement qui domine l'histoire de ces Aa. C'est M. Vincent de Meur, le fondateur de l'Aa de Toulouse en 1658, et qui donna dès lors aux

Digitized by Google

sociétés déjà existantes une orientation nouvelle, nous dirions, plus cléricale, qui devait aboutir à la séparation des Aa en sociétés de clercs et sociétés de laïques.

Par une série de rapprochements très intéressants, M. Bégouein compare les deux sociétés vivant côte à côte à Toulouse. Si un même esprit de charité les pénètre, si une même mentalité les dirige, il y a cependant plusieurs points qui marquent une profonde distinction. Le but de la compagnie du Saint-Sacrement est une rénovation religieuse générale; elle a des visées politiques, et de là un besoin de centralisation qui enchaîne les institutions filiales à celle de Paris. L'Aa ne poursuit que la perfection morale de ses membres qui sont pour la plupart des ecclésiastiques. Aussi, l'Aa de Toulouse jouit d'une grande indépendance et fonde des filiales dans plusieurs villes; mais, la règle du secret y est plus stricte que dans la compagnie, par mesure de prudence, surtout depuis 1660; et si l'Aa de Toulouse semble ne pas attacher grande importance au culte du Saint-Sacrement, c'est que nous sommes à Toulouse en présence de jésuites et de jansénistes.

Dans la dernière partie, M. Bégouen signale les diverses catégories de membres de l'Aa : on a des Aa pour jeunes gens, laïcs et théologiens. On a des Aa d'ecclésiastiques, ce furent les plus nombreuses; puis encore des Aa de messieurs, et probablement aussi de dames. Chaque Aa groupait de vingt à trente membres. L'esprit qui les anime, c'est la charité, la piété, des exercices d'évangélisation, de mortification et même des exercices publics de discipline; c'est encore une sorte d'éviction systématique des personnes politiques, et l'indifférence aux bruits du dehors, à moins qu'il ne s'agisse des missions.

La petite brochure de M. Begouen, qui pèche peut être un peu par manque d'ordre systématique, prouve que son auteur est un habile chercheur, qui sait, lui aussi, comme M. Auguste, profiter « des moindres indices » pour donner de l'Aa de Toulouse « une esquisse fort intéressante et complète » autant que les documents le permettent.

Ces deux publications ont sans aucun doute fait la meilleure impression sur tous ceux qui s'occupent de la rénovation religieuse du XVIIe siècle et donnent une sûre garantie de succès pour les « mémoires de madame de Mondonville » qui publieront sous peu MM. Bégouen et Auguste.

J. SOBRY.

P. DUBOIS. *Victor Hugo, ses idées religieuses de* 1802 *à* 1825. Paris, Champion, 1913. In-8, VI-402 p. F. 7,50.

LE MÊME. *Bio-bibliographie de Victor Hugo de* 1802 *à* 1825. Paris, Champion, 1913. In-4, XIV-243 p. F. 10.

Dans quelle mesure, Victor Hugo a-t-il été « croyant » à l'époque de ses débuts littéraires? Voilà une question que bien des critiques se sont déjà posée et dont on peut dire qu'elle n'avait pas encore été discutée à

Digitized by Google

fond. Les uns semblent persuadés de la sincérité de ses opinions religieuses, les autres n'ont voulu voir en lui qu'un « chrétien littéraire », selon le mot de Sainte-Beuve. M. Dubois a pensé que ce ne serait pas trop d'un volume in-8 de plus de 400 pages pour traiter et vider ce problème. A-t-il eu tort ? a-t-il eu raison ? Incontestablement, la haute personnalité de son écrivain justifie l'effort considérable qu'il s'est imposé et ce même effort se trouve justifié par les conclusions solides auxquelles il aboutit, encore que l'on puisse juger un peu longue ou non proportionnée à l'importance des résultats obtenus telle partie de son travail. Nous reviendrons sur ce dernier point.

Tout d'abord, nous tenons à louer grandement l'enquête difficile et laborieuse à laquelle il s'est livré pour mettre en lumière bien des coins encore inconnus ou mal connus d'une biographie que cependant l'on a déjà fouillée avec la plus diligente attention. Ensuite il convient de rendre hommage au sérieux de sa méthode et à la sûreté de son coup d'œil critique. Il a lu tout ce qui était à lire de Hugo et sur Hugo, autrement dit tout ce qui concernait les grands-parents et les parents de l'écrivain, son enfance (1802-1815), ses premiers essais (1815-1817), ses prix académiques (1817-1820), ses premières œuvres (1818-1819), sa collaboration au *Conservateur littéraire* (1819-1821), ses *Lettres à la Fiancée* (1820-1822), son *Han d'Islande* (1821-1823), les influences qu'ont eues sur lui les idées à la mode, son recueil lyrique des *Nouvelles Odes* (1824) et sa participation à la *Muse française* (1823-1824). Remarquez au surplus qu'il n'a pas seulement étudié dans leur forme définitive ou *ne varietur* (suivant la célèbre garantie de l'édition Hetzel-Quantin) les très nombreuses pages écrites par le poète avant 1825, mais qu'il en a examiné les retouches, les corrections, les réimpressions et même... les omissions ou les retranchements. Quant à sa vie, il l'a minutieusement reconstituée et l'on peut dire, sans vouloir faire de trait d'esprit, que cette vie il l'a connue trente ans avant que Hugo n'existât : en effet, M. Dubois nous parle, avec la plus parfaite compétence et les plus menus détails, de la famille d'où devait sortir l'illustre chantre de la *Légende des siècles*. C'est la partie du livre à laquelle nous faisions allusion plus haut et qui nous paraît un peu tirée en longueur. Mais le défaut (si c'en est un) n'est pas grave et l'on aurait mauvaise grâce à le souligner quand on songe à tout ce que les patientes recherches du biographe nous apprennent d'utile sur l'enfance et la jeunesse de Hugo. Nous le voyons apparaître dans une famille où les « idées religieuses » n'abondent assurément pas : sa mère est voltairienne et son père indifférent. On ignore s'il a reçu le baptême, mais on sait qu'il n'a pas reçu d'éducation chrétienne chez lui ni dans les maisons d'éducation qu'il a fréquentées. On sait aussi que plus tard la forte action catholique de Chateaubriand fut contrebalancée par des lectures moins édifiantes que celle du *Génie du Christianisme* et par d'autres influences littéraires. Toutefois, de 1819 à 1823, il défend l'idéal chrétien et loyaliste. On se rappelle sa préface des *Odes et poésies diverses* (1822), où il dit : « L'histoire

Digitized by Google

des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses ». Mais s'il déclare indispensable l'union du trône et de l'autel, c'est pour diverses raisons, et notamment pour la raison qu'il est entraîné par le mouvement général des lettres : il subit la contagion de l'exemple.

M. Dubois ne prétend pas cependant que Victor Hugo joue un rôle appris par cœur, mais peut-être ne laisse-t-il pas entendre assez nettement que l'inspiration du poète est sincère quand il chante les beautés extérieures de la religion. Car, on le sait, c'est le christianisme dans ce qu'il a d'extérieurement beau qui l'attire : lorsque le jeune écrivain « prend sa lyre », il va d'instinct, par un mouvement naturel et spontané, vers le merveilleux décor artistique que la religion offre à ses regards ; cette religion, il en feuillette l'histoire et il s'arrête aux pages les plus colorées pour les faire revivre à son tour dans une coloration qui sent parfois l'artifice, mais qui a pourtant sa valeur et sa grandeur. Néanmoins, l'on ne pourrait le nier : il n'a point pénétré ni célébré l'essence intime du christianisme. M. Dubois écrit à ce propos, en comparant le néophyte romantique au poète d'*Athalie* : « Les vierges d'Israël, prosternées à l'intérieur du Temple, chantèrent les louanges de Jéhovah; Victor Hugo, pour accorder sa lyre, s'est arrêté au parvis des Gentils. Racine était catholique ; il ne nous a point semblé que Victor Hugo le fût, même par le désir. Il n'a point quitté le bercail, puisqu'il n'y entra jamais ; ajoutons que s'il ne fit point le pas décisif pour franchir la porte, il est possible de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes » (1).

Au travail, dont ces lignes renferment la conclusion, M. Dubois joint un volume qui le fortifie singulièrement : dans ce volume, la *Biobibliographie*, il détaille, avec une patience « bénédictine », la carrière intellectuelle du poète jusque dans ses infiniment petits les plus minutieux. Le livre commence par une préface où il raconte cette carrière en un récit qui, suivant l'expression familière, « se laisse lire ». Il continue par une bibliographie qui est une œuvre à consulter et qui rendra aux historiens littéraires les plus précieux services : c'est une liste chronologique de toutes les œuvres sorties de la plume de Hugo jusqu'en 1825, avec toutes les références, additions et rectifications qu'on peut rêver. M. Dubois déclare qu'il ne renonce pas à continuer ce travail plus tard de la même manière s'il en a le loisir. Souhaitons qu'il trouve ce loisir le plus tôt possible, dans l'intérêt de la science et dans le sien.

GEORGES DOUTREPONT.

(1) *Préface*, p. v-vi. — On a reproché à l'auteur d'avoir pris comme point de départ de son livre la date de 1802 : il a l'air, par conséquent, d'étudier les idées religieuses de Victor Hugo dès le jour même de sa naissance. La critique est évidemment fondée, mais il ne faudrait pas en grossir l'importance : voilà pourquoi je crois devoir ne la signaler qu'en note.

Digitized by Google

E. VERMEIL. *Jean-Adam Möhler et l'école de Tubingue.* (1815-1840). Étude sur la théologie romantique en Wurtemberg et les origines germaniques du modernisme. Paris, A. Colin, 1913. In-8, XIV-517 p. F. 12.

On accordera facilement que M. Vermeil a été heureusement inspiré dans le choix de son sujet, en essayant de retracer les caractères généraux, l'idéologie, les tendances, les aspirations de la fameuse école de théologie de Tubingue, représentée dès ses débuts par des penseurs aussi originaux et féconds que sont Drey, Hirscher, Möhler, Staudenmaier et Kuhn. Ils tiennent une place spéciale dans le mouvement de rénovation de la théologie catholique allemande aux débuts du XIXe siècle, mouvement sans doute où d'autres maîtres et d'autres facultés ont leur rôle et leur importance, mais sans égaler, semble-t-il, la faculté de Tubingue. En plus celle-ci n'entend pas restreindre son travail à l'un ou l'autre point, à l'un ou l'autre aspect de la vie chrétienne ; l'activité de ses professeurs s'intéresse à tout. dogme, morale, culte, sacrements, prédication, pédagogie.

L'auteur n'a pas en vue de nous exposer simplement les idées de nos théologiens ; il veut faire œuvre scientifique et rechercher les sources de leur inspiration théologique, comme aussi marquer leur influence sur la théologie contemporaine. A son avis, « l'école apparaît comme une des manifestations les plus achevées de l'esprit romantique. Elle en révèle les traits essentiels. Elle est de nature assez complexe pour en faire pénétrer la structure intime ». (p. XII.) D'autre part il croit retrouver son influence dans les thèses des modernistes d'aujourd'hui, allemands, anglais, français.

M. Vermeil est bien informé sur son sujet Il a consciencieusement dépouillé les sources, qui pouvaient lui livrer quelque lumière, étudié et analysé soigneusement les œuvres des théologiens de Tubingue, ouvrages généraux, traités théologiques, polémiques, articles de revue, simples compte-rendus parus dans la revue de l'école ; il a essayé même de retrouver les œuvres inédites encore. On rendra certainement hommage à son érudition ; il n'a rien négligé qui pouvait lui être de quelque utilité pour son travail

A-t-il réussi dans son essai de reconstruire le système théologique de l'école de Tubingue, dans sa première étape ? Je reconnais volontiers que la délimitation chronologique de son sujet est fondée en fait et s'imposait à l'historien. Mais malgré tout, le résultat de son étude est incomplet et entaché de subjectivisme. C'est ce que je voudrais expliquer

Tout d'abord la méthode de l'auteur est strictement synthétique. Il n'y faut pas chercher une histoire suivie des publications et des travaux de la faculté ; ou y chercherait en vain l'analyse systématique des ouvrages principaux des maîtres, de la Symbolique, des Nouvelles recherches, de l'Unité de l'Église de Möhler, par exemple. Il considère

Digitized by Google

en effet les cinq professeurs, comme formant un bloc une sorte de consortium théologique et il nous expose leurs idées communes sur une série de thèmes, qui constituent le plan de son volume, sur la révélation, la philosophie et la théologie contemporaines, sur le problème confessionnel, sur l'éducation de la religiosité et de la moralité populaires, la réorganisation de la hiérarchie Je donne seulement les grandes lignes, sans entrer dans le détail des thèmes développés sous chacune de ces rubriques. Le procédé a sans doute l'avantage de nous donner un plan plus cohérent, mais aussi, comme il vient plus souvent de l'auteur que des théologiens de Tubingue, il risque beaucoup de substituer inconsciemment des idées de celui-là aux pensées de ceux-ci, en donnant une place prépondérante à des préoccupations qui ne sont pas les leurs. Il aboutit à fragmenter des œuvres qui méritaient d'être étudiées pour elles-mêmes ; il est singulier qu'on puisse lire le livre de M. Vermeil, sans se rendre un compte exact du plan, des lignes maîtresses de la Symbolique, dont les pages sont dispersées dans les différents chapitres de l'ouvrage. Et enfin à ce compte, malgré les louables efforts de l'auteur, qui a senti en ce point les inconvénients de son procédé, nous n'avons pas une idée exacte et complète de l'évolution des théories de l'École.

Ensuite, étudier scientifiquement la théologie de Tubingue c'est apparemment en rechercher toutes les sources. Nous n'apprenons rien de nouveau, quand on nous dit qu'elle s'est laissé influencer par l'idéalisme romantique. Ce que nous voudrions savoir, c'est précisément le quantum de cette influence. Nous demandons qu'on nous fasse exactement le départ entre ce qu'elle doit à ce mouvement et aux autres influences, qui ont agi, semble-t il, sur son développement ; il faudrait distinguer la profondeur de cette influence, nous dire si elle s'arrête aux formules, à la méthode d'exposer ou d'envisager les choses religieuses, où et comment elle pénètre jusqu'aux idées et au système dogmatique lui-même. Pour cela, M. Vermeil aurait dû se préoccuper tout aussi bien des rapports de la théologie de Tubingue avec la théologie catholique que de ses rapports avec l'idéalisme romantique. Mais dans son livre la théologie de Möhler et de ses compagnons apparait comme isolée de ses prédécesseurs, sans contact avec eux. C'est que M. Vermeil ne connait pas la théologie catholique ; quand il veut en parler, il s'en réfère aveuglément à des exposés synthétiques de deux auteurs, de Loofs, théologien protestant, et de Turmel. A lire ses critiques sur la Symbolique de Möhler, on entend bien qu'il ne se contenterait pas d'une information aussi simple pour l'étude des théologiens protestants. Aussi ne faut-il pas nous étonner de lui voir attribuer à des tendances romantiques des idées qui ne leur appartiennent aucunement, oublier de faire des distinctions nécessaires et conclure en bloc, quand il faudrait nuancer l'affirmation. Qu'il me pardonne de lui signaler son lapsus sur les sept péchés mortels (au lieu de capitaux), p. 366, qui provoquerait l'étonnement d'un enfant

Digitized by Google

de catéchisme. Pourquoi donc dans certains milieux s'obstine-t-on à vouloir parler de la théologie catholique, sans entrer un contact avec elle et sans se renseigner aux sources ?

C'est encore le même défaut qui reparait dans les rapports de la théologie de Tubingue avec le modernisme. On aurait pu étudier son influence sur le mouvement théologique contemporain, rechercher ce que celui-ci a gardé et ce qu'il a abandonné de ses idées et de ses tendances. On a préféré se contenter de prendre quatre théologiens, que l'on qualifie de modernistes sans plus, Ehrhard, Newman, Tyrell, Loisy et rechercher les analogies de leurs théories avec celles de nos auteurs. Mais on se contente d'une vision purement extérieure des systèmes comparés, se contentant de relever les formules, les expressions, les idées analogues, sans les voir dans l'ensemble du système des deux partis. On donne par là aux prétendues analogies une valeur qu'elles n'ont pas et on oublie de souligner, autant qu'on le devrait, les différences essentielles, les contradictions qui existent. Encore une fois nous n'avons qu'une vue fragmentaire, inexacte, et, disons-le, aussi quelque peu facile et superficielle.

Telles sont les observations que nous a suggérées la lecture du travail de M. Vermeil, travail consciencieux, érudit, qui a son mérite et son importance. Si nous n'en étions persuadé, nous ne nous serions pas attardé à déterminer la valeur de ses conclusions. J FLAMION.

ABBÉ CHARLES BOUTARD, *Lamennais, sa vie et ses doctrines*. T. III. *L'éducation de la démocratie*, 1834-1854. Paris, Perrin, 1913. In-8, 484 p. F. 5.

Ce troisième volume ne mérite pas moins d'éloges que les précédents (Cfr RHE. 1909, t. X, p. 612-615). Avec lui s'achève la première biographie de Lamennais qui soit digne de l'illustre écrivain. M. Boutard, tout à fait maître de son sujet, a écrit dans une langue aisée et d'une sobriété distinguée une œuvre de bonne foi, où se manifeste un souci constant d'impartialité.

Ce volume embrasse les vingt dernières années de la vie de Félicité de Lamennais (1834-1854). On y voit l'ancien apologiste de la foi chrétienne, qui fut toujours, suivant son historien, même quand il défendait l'Eglise, plus préoccupé de la mission sociale de celle-ci que de sa mission surnaturelle de sanctification (p. 135-136), devenu l'apôtre du peuple, pris d'une immense pitié et d'un ardent amour, non exempt de mysticisme, pour les ouvriers, les petits, les pauvres et les souffrants, et se vouant de toute son énergie à l'organisation et à l'éducation de la démocratie.

Suivant sa méthode habituelle, M. Boutard analyse rapidement les

Digitized by Google

œuvres de Lamennais, à mesure qu'elles se présentent dans le développement chronologique de ses doctrines, et il excelle à mettre en lumière dans ces analyses la pensée maîtresse et la portée de chacune de ces œuvres. Il ne manque pas de signaler à l'occasion ce qu'il y a de caduc ou de faux dans les opinions sociales, philosophiques et autres de Lamennais, Pour familiariser le lecteur avec la pensée de l'écrivain et lui permettre d'apprécier les beautés de son style, il n'hésite pas à faire d'assez abondantes citations.

La manière dont M. Boutard donne ses références me suggère une petite remarque. Il indique bien le tome, le livre, le chapitre d'où est tiré le passage cité ou allégué ; mais jamais il ne donne le chiffre de la page visée. C'est une négligence d'autant plus frappante que la plupart des menaisiens sont gens rigoureux, précis et minutieux : voyez M. Duine et voyez M. C. Maréchal, pour ne mentionner que ceux dont nous nous avons déjà parlé ici (Cfr RHE, 1913, t. XIV, p. 228-229 et 796-798).

M. Boutard semble être aussi moins friand que d'autres d'inédit, ce dont, sans doute, le louerait feu Brunetière qui a écrit sur « la fureur de l'inédit » des pages retentissantes. Cependant il ne laisse pas de nous faire, çà et là, avec une parfaite discrétion, de fort agréables surprises en nous révélant plusieurs documents d'un vif intérêt que personne n'avait utilisés avant lui. Ce sont d'abord les dépêches tirées des archives étrangères, qui montrent l'action exercée par les divers gouvernements sur Rome pour en obtenir la condamnation des *Paroles d'un croyant* (p. 73-81) ; c'est le journal, parfois très suggestif, du baron Cottu ; ce sont enfin deux relations de la dernière maladie et des derniers moments de Lamennais, écrites, l'une par Benoît-Champy, l'autre par Joseph d'Ortigues, ancien disciple de Lamennais, qui permettent à l'auteur d'ajouter des traits tout à fait nouveaux — sinon hélas ! plus consolants au point de vue chrétien — sur la fin du prêtre révolté, qui, suivant sa propre expression, tint « à s'appartenir jusqu'au bout ».

On trouve à la fin du livre un index des noms propres cités dans les trois volumes.

L. Gougaud.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Nous devons signaler ici que l'on vient de terminer la publication d'un répertoire qui intéresse également tous les fervents d'histoire ecclésiastique : *Die Religion in Geschichte und Gegenwart. Handwörterbuch in gemeinverständlicher Darstellung*, unter Mitwirkung von H. Unkel und O. Scheel, hrsg. von F. M. Schiele und L. Zscharnack. Ce dictionnaire, qui se publie à Tubingue, chez J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), s'adresse au grand public. Les éditeurs ont voulu en faire un *Lexikon* qui puisse renseigner les lecteurs sur l'état actuel de l'Église et du christianisme, qui tienne compte du développement du travail théologique sous l'influence des méthodes adoptées par l'histoire des religions, l'histoire proprement dite et la philologie, qui soit compréhensible, maniable et complet pour le public auquel il s'adresse. Les articles sont signés et suivis d'indications bibliographiques. L'ouvrage complet compte cinq volumes, qui, reliés, coûtent 145 marks.

— Le professeur O. Stählin, collaborateur de W. Schmid dans le remaniement et la réédition de l'histoire de la littérature grecque de W. von Christ, vient de publier la partie de l'ouvrage qui est consacrée aux productions littéraires des auteurs chrétiens depuis les origines jusqu'au temps de l'empereur Justinien. En extrait, tel que nous l'avons reçu, ce travail se présente comme un gros fascicule, dont on n'aura nulle envie de regretter les proportions (*Die christliche griechische Litteratur*. Sonder-Abdruck aus Wilhelm von Christ's Griechischer Litteraturgeschichte. 5 Auflage. II Band. 2 Hälfte. Neubearbeitet von Wilhelm Schmid (Tübingen) und Otto Stählin (Erlangen). Munich, Beck, 1914. In-8, IV et 907-1246 p.). On le voit, le temps n'est plus où l'on se croyait obligé de justifier ou d'excuser les quelques pages que l'on consentait à accorder aux écrivains chrétiens dans l'histoire de la littérature grecque ou latine. Ces auteurs y ont acquis droit de cité ; on reconnaît même qu'il est nécessaire ou, du moins, très utile de ranger leurs écrits dans une section spéciale et d'exposer à part les phénomènes littéraires qui caractérisent ceux-ci autant que les productions des auteurs de l'antiquité païenne. Dans un essai très méritoire et remarquable,

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Librairies qui voudront bien adresser* rue de Namur, 49, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans* Chronique, *soit soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

Digitized by Google

qui a été longuement recensé ici-même (RHE, 1911, t. XII, p. 90-96), H. Jordan a amplement démontré, s'il en était encore besoin, que les écrits chrétiens eux aussi étaient susceptibles d'une histoire littéraire proprement dite, comprenant autre chose que des séries de notices biographiques et bibliographiques. Toutefois, à procéder d'après cette méthode rigoureusement systématique, il est des inconvénients aussi certains qu'inévitables, qui en ont détourné M. O. Stählin. La division fondamentale de son travail est chronologique et nous présente ainsi successivement la littérature chrétienne depuis les origines jusqu'à l'époque de Constantin le Grand, puis de cette époque au règne de Justinien. Cependant ce n'est point là l'unique critère employé ; la distribution des matières vise encore et réussit assez bien à respecter et à mettre en lumière l'histoire des formes littéraires et l'évolution de la littérature dans les diverses régions et dans les écoles particulières. Constatons que l'auteur a cru devoir comprendre dans son sujet les écrits du Nouveau Testament ; à notre avis, de bonnes raisons engagent à les rattacher plutôt à une discipline spéciale. Nous n'entreprendrons ni l'éloge ni la critique des sections ou notices ; à chacun de les apprécier en les consultant. Ce que nous ne pouvons manquer de relever, c'est l'abondance et la sûreté de l'information qui font de cet ouvrage un très utile instrument de travail pour les patrologues et tous les amis de l'ancienne littérature chrétienne.

— Les *Neutestamentliche Abhandlungen*, publiés par le professeur M. Meinertz de Münster, ont déjà enrichi la littérature exégétique de plusieurs monographies de réelle valeur. La nouvelle étude de K. Kastner : *Jesus vor Pilatus. Ein Beitrag zur Leidensgeschichte des Herrn.* (In-8, xiv-184 p. Münster, Aschendorf, 1912. M. 5.) figure avec honneur dans cette bonne collection.

L'auteur se propose d'étudier les questions historiques, juridiques, topographiques et archéologiques qui se posent au sujet de la comparution du Christ devant Pilate. Ces questions sont très nombreuses et il n'est guère possible que d'indiquer ici les principales, celles qui restent controversées, avec la solution que l'auteur croit devoir leur donner.

Les sources qui nous permettent de résoudre ces questions sont avant tout les quatre Évangiles, mais il y a intérêt aussi à compulser la littérature apocryphe ancienne.

Dans la première partie, M. Kastner examine chaque source en particulier. L'auteur n'admet qu'une réunion du Sanhédrin, le vendredi de grand matin. Jésus y fut condamné et vers 7-8 heures conduit devant le procurateur. Le Sanhédrin pouvait prononcer une sentence de mort d'après le droit mosaïque, mais, pour l'exécution de la peine, il fallait la revision du procès et l'approbation de la sentence par le procurateur.

La question du prétoire est posée à cette occasion et résolue en faveur de la localisation au Sion chrétien. L'opinion traditionnelle qui ne paraît guère antérieure au moyen âge et qui place, comme l'on sait, le prétoire à la forteresse Antonia, est rejetée ainsi que la localisation proposée par Mommert

Digitized by Google

qui se déclare en faveur du tariq-el-Ouadi, près du sanctuaire actuel du Spasme.

On nous permettra de passer sur les divers incidents du procès devant Pilate, les tentatives du procurateur pour sauver Jésus, et l'approbation de la sentence de condamnation.

M. Kastner insiste longuement sur la scène de moquerie imaginée par les soldats romains après la condamnation. A l'encontre de plusieurs théories modernes qui voient dans cette scène une imitation d'usages en cours soit chez les Romains, soit même chez les Perses (le roi des Saturnales, la fête des Sacées), l'auteur montre qu'il est inutile de chercher à cette scène une origine si lointaine. Tout s'explique pour le mieux par l'accusation portée contre Jésus qu'il était le roi des Juifs : une lourde plaisanterie de soldats aura fait affubler Jésus d'insignes royaux !

A propos de *Joh.*, *XVIII*, *28* la question de la date du mois à laquelle le Christ comparut devant Pilate est examinée. Sur cette question extrêmement difficile M. Kastner ne trouve rien de neuf et il se garde prudemment de conclure autrement que par un *non liquet*.

Après avoir ainsi parcouru les données de chaque évangile sur la comparution du Christ devant Pilate, M. Kastner étudie les documents apocryphes qui donnent des renseignements sur le même événement : le texte slave du *De Bello judaïco* de Josèphe, l'Évangile de Pierre et les Actes de Pilate. On y constate une tendance à charger les Juifs et à diminuer la faute de Pilate. Mais il ne paraît pas que ces documents renferment le moindre détail vraiment historique qui ne soit pas dérivé de la narration des Évangiles canoniques.

La seconde partie est consacrée à l'étude comparative des sources et à établir, d'une part, la valeur historique des quatre récits de la passion dans les Évangiles canoniques qui se laissent interpréter harmonistiquement, et d'autre part, le caractère fictif des narrations apocryphes.

Cette harmonie du récit évangélique est exposée dans une troisième partie et commentée à la lumière de l'histoire et du droit.

Par le résumé succinct que nous venons de donner de cette monographie l'on voit aussitôt que l'auteur n'a négligé aucun côté de son sujet. La bibliographie aussi est très soignée. Et si l'auteur n'a guère apporté de lumière nouvelle sur les questions qu'il a étudiées, c'est que le sujet ne le comportait pas. Ces questions en effet ont été souvent traitées et il ne paraît pas qu'il y ait encore beaucoup à trouver en cette matière. Mais il pouvait être utile d'exposer clairement et de résoudre, en une monographie complète et érudite, les questions qui se posent au sujet de la comparution du Christ devant Pilate. C'est ce que M. Kastner a fait et il convient de l'en féliciter.

H. Coppieters.

— Le livre de M. Heinrich Hammer (*Traktat vom Samaritanermessias. Studien zur Frage der Existenz und Abstammung Jesu*. Bonn, Georgi, 1913. In-8, 101 p.) est une livre étonnant. Mais qu'on ne s'y méprenne point ! Ce n'est pas son extraordinaire valeur qui cause notre admiration,

Digitized by Google

c'est au contraire son extravagante naïveté. C'est un livre écrit sans érudition et sans critique, en marge de toute logique et de tout bon sens. L'auteur, qui est juif et tient à l'affirmer, a voulu justifier ses coreligionnaires du reproche qu'on leur adresse depuis bientôt deux mille ans d'avoir tué Jésus, leur Messie. Et voici sa découverte, appuyée sur un imposant faisceau de preuves : Jésus, dont l'existence historique doit être admise sur le témoignage de Tacite et des Évangiles, n'était pas juif, mais samaritain. Il n'était autre que cet agitateur samaritain dont Josèphe raconte les exploits (*Antiq.* XVIII, 4, 1) et que Pilate fit mettre à mort. Les juifs n'eurent aucune part à son exécution. Il y a plus, les apôtres de Jésus et les Évangélistes sont tous d'origine samaritaine, sauf Paul qui est un juif authentique ; aussi son rôle fut prépondérant dans la fondation du christianisme qui est devenu le nôtre après de multiples adaptations. L'auteur ne se dissimule pas que beaucoup de ses preuves, prises séparément, n'ont qu'une valeur précaire, mais l'ensemble doit nécessairement entraîner la conviction. Il daigne même nous faire une confidence : mes preuves, dit-il, me suffisent, et je suis pleinement convaincu de la vérité de ma thèse. Sans vouloir être prophète — les samaritains n'acceptaient pas les prophètes — nous osons prédire à M. Hammer qu'il est et restera le seul convaincu. L'auteur prévoit aussi — sans être prophète — que sa thèse sera combattue, le monde renonce si difficilement à l'erreur une bonne fois acceptée ! et il le regrette, car sa thèse devrait contenter tout le monde : les chrétiens croyants, à qui l'origine humaine de Jésus doit être passablement indifférente ; les ennemis des juifs, qui voient ainsi enlever à une race abominée l'honneur d'avoir donné le jour au Rédempteur ; les juifs eux-mêmes, qui renonceront volontiers à la gloire d'avoir produit un génie pour échapper à l'opprobre d'avoir causé sa mort ! Que veut-on de plus ? La perspective de si grands avantages ne nous dispense-t-elle pas de demander à l'auteur ses preuves ? Elle nous autorise tout au moins, semble-t-il, à les accepter de confiance et à ne pas perdre notre temps à les critiquer. É. T.

— L'école hollandaise de critique radicale du Nouveau Testament est connue des exégètes, surtout par sa négation extravagante de l'authenticité des épîtres pauliniennes. Mais pour la critique des Évangiles et des autres livres du Nouveau Testament cette école n'est pas moins avancée. Elle porte même sa main audacieuse sur le texte traditionnel qu'elle déclare corrompu et interpolé en maints passages. *Omnia cadunt !* Si jamais, c'est le cas ici de se servir de ce fameux dicton pour caractériser en deux mots les résultats de cette critique révolutionnaire.

Il est facile de comprendre que peu d'exégètes se donnent la peine de parcourir les ouvrages où ces thèses sont exposées. Il est en effet des besognes plus urgentes et plus instructives. Pour ceux toutefois qui désireraient s'informer sur les auteurs qui constituent ce groupe radical — ils sont exacment *treize !* — et qui voudraient connaître la formation et le développement de ce système hypercritique, l'ouvrage de G. A. Van den Bergh van Eysinga, ***Die Holländische radicale Kritik des Neuen Testaments*** (In-8°, xiv-187 p. Iéna, Diederich, 1912. Prix : 4 M.), rendra de très grands ser-

Digitized by Google

vices. C'est la première histoire consacrée à cette école. L'auteur connaît bien le mouvement qu'il décrit et il lui est tout à fait sympathique. On lui sera reconnaissant des données qu'il met en œuvre, mais on se gardera bien des appréciations qu'il émet. H. Coppieters.

— On connaît l'ouvrage de M. C. Clemen : *Religionsgeschichtliche Erklärung des Neuen Testaments* (Giessen, 1909). L'auteur vient d'y ajouter des compléments et d'y apporter certaines corrections dans une nouvelle publication : *Der Einfluss der Mysterienreligionen auf das älteste Christentum* (Giessen, Töpelmann, 1913 In-8, 88 p. M. 3,40), qui constitue le premier fascicule du t. XIII de la collection des *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, actuellement publiée sous la direction de R. Wünsch et L. Deubner. Le titre de l'étude en détermine clairement l'objet ; les deux termes mis en parallèle sont, d'une part, les formes religieuses qui se traduisent en des mystères réservés aux initiés, et de l'autre, le christianisme primitif tel qu'il nous apparaît par les écrits du Nouveau Testament. M. Clemen n'a vraiment pas changé sa méthode ; on s'en aperçoit dès l'abord par les règles prudentes qu'il répète dans l'introduction et que l'on ne peut ni trop méditer ni trop louer. La même introduction fournit une très utile revue chronologique et géographique touchant l'existence et la diffusion des principaux cultes à mystères ; on comprend que l'auteur ait voulu la donner pour faciliter l'application de la règle très sage suivant laquelle une influence quelconque de l'un des phénomènes sur l'autre ne peut être admise que si, au préalable, on prouve qu'il y a eu entre eux un contact certain. M. Clemen est resté également hostile à l'action du mithracisme sur le christianisme primitif. Au reste, l'on peut dire qu'en présence des efforts nombreux et souvent peu scientifiques et même peu sensés faits en ces derniers temps pour rendre le christianisme tributaire des mystères païens, l'attitude de l'auteur paraîtra éminemment prudente et conservatrice ; il faut le féliciter d'avoir fait bonne justice de multiples affirmations qui ne s'imposent que par la déconcertante assurance avec laquelle elles sont produites. Néanmoins, tout ne nous paraît pas également acceptable dans les réponses opposées par M. Clemen aux avancés de l'histoire des religions. Ainsi, les longs développements consacrés au baptême et à l'eucharistie dans les deux premières sections nous semblent sacrifier trop l'élément sacramentel, dans ces rites, à la signification symbolique. Nous ne pouvons, en particulier, nous résoudre à croire que saint Paul se soit contenté de considérer le baptême comme l'occasion d'une profession de cette foi à laquelle se rattacheraient, comme à leur cause unique, tous les effets notés par l'Apôtre. Il y a d'autres détails du même genre et également discutables dans les explications proposées ; les relever et les apprécier, c'est la tâche du lecteur qui sera heureux de se voir signaler en si peu de pages les principaux indices allégués pour justifier l'introduction de l'histoire de ces religions de mystères dans l'exégèse et la critique du Nouveau Testament et dans l'exposé de la doctrine et des institutions du christianisme primitif avant, avec et après saint Paul. Plusieurs tables facilitent la consultation rapide de cette étude.

Digitized by Google

— En 1910, le Dr Seppelt, privat-dozent à l'université de Breslau, publait une traduction allemande du beau livre de Mgr Batiffol : *L'Église naissante et le catholicisme*. C'est encore un privat-dozent de l'université de Breslau, le Dr Ziesché, qui vient d'entreprendre, avec le concours du Dr Seppelt, la traduction allemande de l'*Histoire des dogmes* de Tixeront. Le premier volume a paru (*Dogmengeschichte* von J. Tixeront, *ins Deutsche übertragen* von Dr Ziesché. Erster Band, in-8, VIII-550 p. Breslau, Goerlich, 1913, M. 4), les deux autres suivront sous peu. M. Van Crombrugghe, dans la RHE (1907, t. VIII, p. 756-762), a fait ressortir les qualités de l'ouvrage de M. Tixeront. Il n'existe pas de manuel semblable en allemand, et il n'est vraiment pas sans péril de mettre entre les mains des étudiants catholiques des travaux comme ceux de Harnack, Loofs, Seeberg et Bonwetsch. C'est donc une excellente idée qu'a eue le Dr Ziesché, de traduire à leur intention un ouvrage français bien pensé, bien conduit, clairement rédigé, apte en un mot à initier les élèves en théologie aux disciplines si importantes de l'histoire des dogmes. Le traducteur n'a pas modifié le texte, mais il a adapté, dans une certaine mesure, les références bibliographiques à la situation de ses lecteurs allemands. É. T.

— On peut se reporter au compte rendu qui parut ici-même (RHE, 1902, t. III, p. 990 et sv.) au moment de sa publication, pour connaître la valeur et les particularités de la seconde édition des *Patres apostolici* du regretté F. X. Funk. Nous nous contenterons de signaler les changements et améliorations que subit le second volume de ce précieux ouvrage, si justement et si hautement estimé, dans la réédition que vient d'en donner le savant professeur de Munster, Franz Diekamp (*Patres Apostolici*. Editionem Funkianam novis curis in lucem emisit Fr. D. Vol. II. Tubingue, Laupp, 1913. In-8, XC 490 p. M. 8). Dans le domaine de l'ancienne littérature chrétienne, la marche du progrès est incessante, toujours poussée en avant par la multiplication des travaux critiques et parfois singulièrement accélérée par des découvertes aussi heureuses qu'inattendues. La publication de ces vieux textes et l'histoire littéraire et doctrinale à laquelle ils servent de bases et de matériaux sont donc en perpétuelle gestation et les fruits de cette fécondité ininterrompue apparaissent à chaque instant. Il importe donc de toujours revoir, retoucher, mettre au point, d'après les conclusions sérieuses de la science la plus récente. De ce chef, on recevra avec reconnaissance le présent volume où le principe qui vient d'être énoncé est appliqué de main de maître. Les textes en avaient un besoin particulièrement pressant, car les trois quarts de ceux que renferme ce volume avaient été simplement repris par F. X. Funk à la première édition, datant de 1881. Nous empruntons à la préface de M. Diekamp l'énumération rapide des additions et corrections maintenant apportées à cette partie. Les fragments grecs connus des épîtres clémentines *de virginitate* ont été juxtaposés en leurs lieux et places à la version latine ; le *martyrium Clementis* a été revu dans son texte grec et publié dans sa version latine ; il en est de même des épîtres pseudo-ignatiennes, pour lesquelles nous trouvons aussi des corrections du grec et une édition critique du vieux texte latin.

Digitized by Google

Les divers *martyria Ignatii* ont subi un traitement analogue, surtout l'antiochien et le romain, qui ont bénéficié d'heureuses collations de manuscrits inédits ou de premier ordre Des améliorations se remarquent également dans les autres pièces que renferme ce volume. Il est naturel que le nouvel éditeur se soit vu obligé d'introduire de nombreuses explications en notes. Bien que refondus complètement, comme c'était inévitable, les prolégomènes manifestent le pieux souci de maintenir le texte même de F. X. Funk partout où la chose est possible C'est que la critique judicieuse et prudente peut, avec le temps, voir s'élargir le champ de ses informations, mais ne reçoit que rarement ces démentis cruels qu'une pseudo-science, superficielle autant qu'étourdie, se voit forcée d'enregistrer quotidiennement. C'est une joie pour M. Diekamp de constater que bien rares sont les points touchant lesquels il a dû s'écarter des opinions de son prédécesseur, qui l'a même converti parfois par un examen plus approfondi de ses arguments. Le haut crédit scientifique des deux noms dont il se réclame suffit à recommander le présent volume. Si l'édition de Funk a pu être appelée l'édition classique des Pères apostoliques, il faut dire qu'elle le sera désormais sous la forme que lui a donnée M. Diekamp pour la seconde partie et souhaiter qu'elle le devienne ainsi complètement par l'élaboration d'un travail semblable, aussi soigneux et aussi utile, pour la première.

— Un sujet des plus importants est traité par M. Schaub dans son travail *Studien zur Geschichte der Sklaverei im Frühmittelalter* (Diss.) (Berlin et Leipzig, W. Rothschild, 1913. In-8, 116 p.) Ce sont surtout les idées et les théories concernant l'esclavage que l'auteur soumet à une analyse pénétrante. Après avoir étudié la conception des écrivains de l'antiquité païenne, M. Schaub examine les passages de l'ancienne littérature chrétienne : Nouveau Testament, saint Paul, les écrivains de l'Église orientale, ceux de l'Église occidentale. Il insiste sur l'influence qu'a exercée cette ancienne littérature chrétienne sur la disparition de l'esclavage, par le fait surtout qu'elle représente les esclaves comme des frères de leur maître, qui valent autant que le maître lui-même aux yeux de Dieu. L'auteur étudie ensuite les interprètes de la pensée chrétienne à l'époque carolingienne. L'on n'y trouve point beaucoup d'originalité ; ils se contentent de répéter et de copier les théories des Pères. L'auteur étudie plus spécialement les idées d'Agobard de Lyon, de Jonas d'Orléans, de Raban Maur, d'Hincmar de Reims, d'Alcuin, d'Emmon d'Alberstadt, de Théodulphe d'Orléans, de Claude de Turin, d'Atton de Verceil, en faisant ressortir la différence de conception qui les sépare. Un dernier chapitre, et non le moins important, étudie la question de l'entrée des esclaves dans le clergé et dans les monastères.

Ce travail est bien conduit et bien documenté : nous le signalons à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'étude de l'influence exercée par l'Eglise sur l'émancipation des esclaves.

— Dans sa dissertation *Die Bischofsstadt als Residenz der geistlichen Fürsten* (Berlin, Ebering, 1913. In-8, 57 p.) M. B. Dauch étudie la question : Pendant combien de temps et en quelles circonstances la ville épiscopale

Digitized by Google

servit-elle de résidence à ses princes ecclésiastiques? L'auteur étudie d'abord à ce point de vue les villes épiscopales de Bavière : Ratisbonne, Passau, Eichstät, Freising, Salzbourg, Brixen ; ensuite celles de Souabe Alemanie, soit Coire et Augsbourg. Dans la partie non encore imprimée du travail, l'auteur étudie Constance, Bâle, Strasbourg ; les villes épiscopales du territoire franc : Spire, Worms, Mayence, Wurzbourg, Bamberg, Cologne, Trèves ; les villes épiscopales du territoire de langue française : Metz, Toul, Verdun, Cambrai, Liège ; les villes épiscopales de Saxe et de Frise : Utrecht, Munster, Osnabruck, Minden, Paderborn, Verden, Brême, Hildesheim, Halberstadt, Magdebourg. De cette partie non imprimée, l'auteur nous donne cependant un résumé détaillé et substantiel.

De l'ensemble de ces recherches il résulte que, à une exception près, toutes ces villes épiscopales furent abandonnées, temporairement ou pour toujours, par leurs princes-évêques. Ces derniers y furent forcés par l'hostilité des bourgeois, qui combattirent le pouvoir de leurs seigneurs. La lutte commença au xe siècle à Cambrai et à Liège. Déjà Mayence avait pris les devants. Les révoltes se multiplièrent à l'époque de la querelle des investitures. Au xiiie siècle la lutte se transporte sur le terrain des privilèges, qui sont aux mains des évêques et des ecclésiastiques, et elle fut particulièrement vive au point de vue des impôts. De la sorte, dans tous les territoires mentionnés, il arriva un moment où la cité épiscopale cessa d'être, temporairement ou pour toujours, la résidence des princes-évêques

— Comme il y eut une série de « papes allemands » à l'époque qui précède la querelle des investitures, de même il y eut en Italie une série d'évêques allemands, dont l'histoire jette une lumière nouvelle sur la politique des empereurs dans ce pays aux xe et xie siècles. C'est ce que montre M. H. Pahncke, dans sa dissertation intitulée : *Geschichte der Bischöfe Italiens deutscher Nation von 951-1004* (Halle a. S., 1912. In 8, 66 p.). Le chapitre Ier étudie, en guise d'introduction, les évêques allemands qui ont occupé des sièges italiens avant la première expédition d'Othon le Grand en Italie (952) ; le chapitre II examine la question depuis cette dernière expédition jusqu'à la mort d'Othon III ; le chapitre III étudie la base de la politique italienne de Henri II et les évêques allemands en Italie jusqu'à la première visite de cet empereur à Rome, en 1004

Il est bien naturel qu'à l'époque de la domination gothique et langobarde en Italie, l'on rencontre des évêques d'origine germanique. Il ne s'agit pas ici d'une politique suivie, mais plutôt de cas individuels sans relation avec une idée. De même, il ne fait point de doute que, lors de la domination franque, le nombre des évêques d'Italie venant d'au-delà des monts fût grand et que les Carolingiens se servirent des évêques, et cela d'une manière systématique, comme de fonctionnaires royaux. Mais, encore une fois, l'on ne peut parler ici de politique bien définie. Cette tradition caroligienne se perdit à l'époque où les petits potentats de la péninsule se disputaient le pouvoir royal. Une nouvelle période s'ouvre avec Othon Ier. Lui qui inaugura le système de fortifier le pouvoir royal en le fondant sur la collaboration fidèle des évêques, semble devoir introduire en Italie cette pensée si puissam-

Digitized by Google

ment réalisée en Allemagne. Mais en Italie les évêques, au cours des luttes postérieures à la mort du dernier empereur carolingien, s'étaient rendus plus indépendants et avaient acquis une puissance temporelle plus grande qu'en Allemagne. A Venise, les empereurs n'ont jamais essayé d'imposer leurs créatures ; à Milan, ils n'ont pas réussi davantage ; là où une foule de petits potentats locaux s'étaient acquis une indépendance plus ou moins grande, les empereurs ont pu intervenir selon le degré de puissance et de résistance de ces facteurs de décentralisation. Toujours est-il qu'il leur était impossible de brusquer ici, partout et toujours, leur intervention au point de vue de la nomination des évêques. Seule la pénétration lente et progressive de cette idée et de cette politique pouvait conduire à des résultats certains. C'est pour ce motif que la politique d'Othon Ier se montre ici si réservée : il se borne encore à un essai, il tâche de trouver d'abord le terrain ferme. Ses deux successeurs, Othon II et Othon III, l'ont suivi dans cette voie. Ce n'est qu'avec Henri II que la politique othonienne au sujet des évêchés italiens se fait jour et s'affirme. Henri II fait un large usage de son droit de nomination aux sièges épiscopaux, et c'est lui qui envoie en grand nombre des Allemands en Italie. Cette prépondérance de l'élément allemand a continué jusqu'au jour où la puissance tudesque s'effondra dans ce pays avec Henri IV.

Voilà les grandes lignes de la politique impériale au sujet de l'accaparement des sièges épiscopaux par des Allemands, telle que M. Pahncke a réussi à la dégager des faits. L'on en déduira que son travail est des plus méritants.

— Un sujet de première importance est traité par M L. Kuehn, dans sa dissertation *Petrus Damiani und seine Anschauungen ueber Staat und Kirche* (Carlsruhe, von Malsch et Vogel, 1913. In-4, 41 p.) L'auteur commence par nous donner un tableau succinct de l'état de la société à l'époque de Pierre Damien, tiré en grande partie des écrits du célèbre cardinal C'est avec raison, nous semble-t-il, qu'il refuse de recourir aux accusations du *Liber gomorrhianus*, où le tableau de la corruption contemporaine est peut-être trop poussé au noir. Il retrace ensuite, avec une chaude sympathie, la biographie de Damien et le fait connaître comme homme d'une pureté de mœurs exemplaire, comme pieux moine, comme grand réformateur, comme serviteur discret de l'Église, comme grand savant. Nous trouvons ensuite une analyse méticuleuse des idées de Pierre Damien sur le sacerdoce et l'empire, sur leur origine et leurs rapports mutuels, sur le rôle des ecclésiastiques, sur les devoirs du prince. Pour finir, M. Kuehn trace un parallèle entre Machiavel et Pierre Damien, parallèle qui est tout en faveur de ce dernier.

Signalons ici que, dans son analyse des idées de Pierre Damien sur les origines et les relations des deux pouvoirs, l'auteur insiste toujours avec raison sur la différence que l'on constate entre les idées du grand réformateur et les théories grégoriennes et post-grégoriennes, de beaucoup plus hostiles au pouvoir laïc et plus radicales. Une remarque à ce sujet : lorsque, à la suite de Mirbt et de Gierke (p. 21), M. Kuehn dit que les représentants

Digitized by Google

de la tendance rigoriste représentent « l'État comme un produit du démon et du péché », il s'appuie sans doute sur l'explication erronée que ces auteurs ont donnée de la fameuse lettre de Grégoire VII à Herman de Metz.

— Si l'on excepte un travail récent de Traub, paru en 1910, on peut dire qu'on a toujours cru et imprimé, à la suite de von Raumer et de Toeche, que l'empereur Henri VI rêvait de la domination universelle *(Weltherrschaftspolitik)*, qu'il préparait une croisade d'un nouveau genre pour se rendre maître de Constantinople et des royaumes chrétiens d'Orient au moment où la mort le surprit (1197). M. W. Leonhardt s'est chargé de démontrer que cette assertion est à reléguer dans le domaine des légendes, en publiant sa dissertation : *Der Kreuzzugsplan Kaiser Heinrichs VI* (Borna-Leipzig, 1913 In-8, VI 90 p.).

Loin de caresser des plans chimériques, l'empereur Henri VI suivit toujours une politique des plus réalistes. Il ne voulut point, au moyen d'une croisade, établir une domination universelle. Il ne songe pas à conquérir Constantinople : il y songe si peu qu'il sacrifie des prétentions héréditaires sur des territoires de l'empire byzantin pour se procurer, par ce désistement, des secours financiers importants. Sans doute, il s'agit d'une croisade « impériale », entreprise et dirigée par lui seul, mais il la dirige dans une voie qui devait assurer tout d'abord les relations maritimes de l'Occident avec la Palestine et ouvrir un avenir magnifique à son port marchand de Sicile et au commerce de ce dernier. A ces plans se rattache l'acceptation de Chypre dans les liens de vasselage de l'empire : l'on créait ainsi un port vers la Palestine, une base de plus pour l'hégémonie dans la Méditerranée orientale. Enfin, le couronnement de son fils comme empereur serait, de la part du pape, une récompense nécessaire pour le libérateur du Saint-Sépulcre.

A première vue, cette explication plus réaliste des visées de l'empereur Henri VI paraît aussi plus conforme à la vérité. Après avoir examiné la question dans tous ses détails, sous la conduite de M. Leonhardt, qui se montre un guide bien informé et de saine critique, cette impression ne peut que se confirmer. L'histoire du moyen âge comptera désormais une légende de moins.

— Le secrétaire florentin Coluccio Salutati est, avec Pétrarque et Boccace, l'un des chefs de l'humanisme du *trecento*. Mais il est aussi un des écrivains qui comptent dans l'évolution des idées juridico-politiques concernant l'origine du pouvoir et les rapports de l'Église et de l'État. C'est donc une œuvre méritoire qu'a entreprise M. A. v. Martin, en publiant le traité, jusqu'ici inédit, de Salutati *De tyranno*. (*Coluccio Salutati's Traktat « Vom Tyrannen ». Eine Kulturgeschichtliche Untersuchung nebst Textedition. Mit einer Einleitung ueber Salutati's Leben und Schriften und einem Exkurs ueber seine philologisch-historische Methode.* (Diss.) Berlin-Leipzig, Rothschild, 1913. In-8, 98-XXXXIII p.) Signalons ici, comme méritant particulièrement l'attention, l'analyse du traité avec les commentaires excellents qui l'accompagnent, l'aperçu sur la théorie du tyrannicide au moyen âge, la

Digitized by Google

recherche des sources de Salutati et l'essai de faire le départ entre ce qui est encore médiéval et ce qui appartient déjà à la Renaissance Le traité *De tyranno* est publié d'après les manuscrits de la bibliothèque laurentienne de Florence et de la bibliothèque vaticane. L'on y remarquera surtout la discussion avec Jean de Salisbury et le passage interprétant et approuvant un texte de Dante qui condamne les meurtriers de Jules César.

— M. le docteur N. Paulus continue ses savants travaux sur l'histoire des indulgences (cfr RHE, 1913, t. XIV, p. 809-810); il vient de consacrer à ce sujet trois excellents articles dans *Theologie und Glaube*. Un premier article étudie le deuxième jubilé : *Das Jubiläum vom Jahre 1350* (1913, t. V, p. 532-541). La bulle *Unigenitus*, du 22 février 1343, par laquelle Clément VI accorde cette indulgence, diffère très peu de la concession du premier jubilé, accordé en 1300 par Boniface VIII. L'auteur fait remarquer cependant que, dans le document émané de Clément VI, il est question du trésor des mérites surabondants du Christ et des saints, dans lequel l'Eglise puise les indulgences ; la doctrine se rapportant à ce point était répandue dans les écoles avant cette date, elle apparaît ici pour la première fois dans un document papal concernant les indulgences. Vers l'époque où parut la bulle *Unigenitus*, on répandit deux autres bulles, dont l'une permet aux moines de faire le pèlerinage de Rome, même contre la volonté de leurs supérieurs, l'autre est connue par la fameuse phrase où le pape ordonne aux anges de porter au ciel les âmes des pèlerins morts en route, après avoir fait une confession et gagné le jubilé. M. Paulus démontre que ces deux pièces sont indubitablement des faux, et il indique l'usage qu'on en a fait. L'histoire du jubilé de 1350 diffère, elle aussi, très peu de l'histoire du premier jubilé; on peut cependant signaler un nouveau développement assez important : le pape permet à quelques princes et à quelques nobles de gagner l'indulgence sans quitter leur patrie : la faveur du jubilé doit leur être appliquée par le confesseur ; l'auteur montre qu'on aurait tort de conclure de ce fait qu'à Rome aussi l'indulgence plénière, l'indulgence *a poena et culpa*, comme disait le peuple, était appliquée aux pèlerins par le ministère du confesseur. Chemin faisant M. Paulus rectifie mainte affirmation d'historiens, anciens et modernes, qui ont traité un peu à la légère la question des indulgences.

Dans un deuxième article, M. Paulus examine les *Volkommene Ablässe auf Grund des sogenannten Beichtbriefes* (p. 724-738). L'indulgence plénière peut être accordée de deux manières différentes, ou bien le pape la donne directement ou bien il délègue à cet effet un autre prêtre pratiquement le confesseur. Les documents par lesquels au moyen âge les fidèles obtenaient le privilège de pouvoir se faire appliquer une indulgence par leur confesseur s'appelaient *confessionalia* ou *litterae indulgentiales*. L'auteur fait l'histoire de ces fameuses lettres et spécialement l'histoire de leurs origines. Au moyen âge les fidèles ne jouissaient pas d'une grande liberté dans le choix de leur confesseur ; il suffit de rappeler le chapitre : *Omnis utriusque sexus fidelis*, du quatrième concile de Latran (1215), qui exige que la confession annuelle soit faite *proprio sacerdoti*, ou à un autre prêtre avec la permission du

Digitized by Google

proprius sacerdos. Dès le milieu du XIIIe siècle, les papes usent du pouvoir de dispenser que le concile leur reconnait, et accordent à certains fidèles une plus grande liberté pour le choix du confesseur : voilà l'origine des *confessionalia*. A ce premier privilège s'en ajoutent bientôt d'autres : le pape accorde que le confesseur, choisi librement par le fidèle privilégié, puisse absoudre le pénitent bien disposé de censures et de péchés dont l'absolution était réservée au souverain pontife ou à l'évêque. Avant la fin du XIIIe siècle apparait une nouvelle faveur : le confesseur, choisi librement par le fidèle privilégié, pourra, après l'absolution sacramentelle, accorder une indulgence plénière. Ainsi les *confessionalia* sont devenus des *litterae indulgentiales ;* pour les obtenir il fallait, souvent du moins, faire une aumône. Pour étudier le développement de ces usages, l'auteur, à côté d'autres sources d'information, a exploré surtout les registres de la curie pontificale, édités en ces dernières années ; il a noté soigneusement tous les détails se rapportant au sujet, et qui sont antérieurs à 1350 ; à cette époque les pratiques en question ont atteint leur plein développement. Dès l'origine certaines *litterae indulgentiales* portent que le confesseur peut absoudre le pénitent privilégié *a pœna et culpa* et dans le cas présent cette formule est théologiquement exacte. Ne serait-ce pas là l'origine de l'usage populaire d'appeler toute indulgence plénière *a pœna et culpa*, même quand le confesseur ne doit pas intervenir ? L'expression populaire est antérieure, sans doute, aux *litterae indulgentiales* proprement dites, mais nous admettrions assez facilement que la formule usitée pour des cas où elle est exacte a été appliquée par le peuple à des cas où matériellement elle n'est pas exacte. M. Paulus n'est pas très favorable à cette explication, et nous reconnaissons volontiers que la pénurie de documents se rapportant aux premières indulgences plénières ne permet pas de donner une explication certaine de l'origine de la formule populaire matériellement inexacte. L'article que nous analysons, basé uniquement sur des textes sûrs, est une réfutation objective des accusations ronflantes de : « simonie, vente des pardons, avilissement du sacrement de pénitence, nouvelle forme de l'indulgence, destruction de la dogmatique », etc. qui, dans certaines écoles, sont répétées quotidiennement à propos de ces inoffensifs *confessionalia* ou *litterae indulgentiales*.

Le premier fasciscule de 1914 de la même revue nous apporte une étude, aussi très importante, du docteur Paulus intitulée : *Die Anfänge des Sterbeablasses* (t. VI, p. 8 25). Après un examen détaillé de tous les témoignages se rapportant au sujet, l'auteur arrive à cette conclusion solidement établie : l'indulgence plénière, accordée pour l'article de la mort, apparait au XIe siècle, mais dans une forme spéciale : des évêques accordent quelquefois à des bienfaiteurs d'œuvres pies des indulgences partielles, en ajoutant une indulgence plénière, que ces bienfaiteurs gagneront s'ils meurent avant une certaine date, par exemple, avant la fin de l'année. Au XIIe et au XIIIe siècle les papes accordent souvent une indulgence plénière *in articulo mortis* aux croisés qui succombent dans leurs expéditions lointaines. Depuis le XIVe siècle s'ajoute aux *confessionalia* la faveur de pouvoir se faire appliquer par son confesseur une indulgence plénière *in articulo mortis*. Cette

Digitized by Google

faveur s'accorde avec la plus grande facilité : quiconque la demande, l'obtient, en temps de peste cette faveur s'accorde même à tous les moribonds d'un diocèse entier. En règle générale, l'indulgence *in articulo mortis* doit être appliquée par le confesseur, depuis le milieu du XIVe siècle apparaissent des exceptions et parfois l'indulgence à gagner à l'article de la mort ne requiert pas l'intervention d'un confesseur muni de pouvoirs spéciaux. On sait que les deux formes de cette indulgence sont encore en usage dans l'Église catholique.

En signalant à l'attention de nos lecteurs ces excellents chapitres d'une histoire complète des indulgences, ajoutons le vœu d'avoir bientôt cette histoire complète et définitive; personne n'est mieux à même de la faire que le savant auteur des trois articles que nous venons d'analyser.

— Pour témoigner sa gratitude à l'université de Halle-Wittenberg, qui lui avait décerné le titre de docteur en théologie *honoris causa*, le Dr Otto Clemen vient de lui dédier un petit volume d'études sur les *Declamationes* et les *Carmina* de Mélanchton (*Studien zu Melanchtons Reden und Gedichten*, VIII-91 p. Heinsius, Leipzig, 1913, M. 2). Il y donne des détails historiques, bibliographiques et critiques, intéressants pour les spécialistes, sur certains discours de Mélanchton (*Oratio de officio sacerdotali — Oratio de ingratitudine cuculi — Oratio de scripto jure — Querela Lazari — Oratio de officio principum*, etc.) sur son *Libellus de ecclesiae auctoritate et de veterum scriptis*, sur la première collection des discours et des poésies, sur plusieurs de ces dernières (Eclipsis Lunae, a 1533 d. 4. Aug. — Somnium Philippi de hyaena in comitiis Ratisbonensibus — Τεύκριον — De matre Cananaea, Matth. 15 — de oppido Torgau, etc.). É. T.

— Les fonds réunis pour favoriser les études touchant Calvin, en Allemagne, et pour récompenser les meilleurs travaux parus sur ce sujet en 1910-1912, ont été attribués par moitié à M. W. Goeters, pour son ouvrage sur la préparation du piétisme dans l'Église réformée des Pays-Bas, et à M. G. Beyerhaus pour ses publications sur la conception de l'État chez le réformateur de Genève.

— Pour le prix de la fondation Paul Schultze, la faculté de théologie de Berlin demande, avant le 1er mai 1914, une étude sur les conceptions eschatologiques de saint Irénée et leur rapport avec les fondements de sa doctrine.

— *Nominations.* — Le Dr H. Achelis, professeur de théologie du N. T. à l'université de Halle, succède au prof. Grafe, en qualité de professeur ordinaire, à l'université de Bonn.

Le Dr J. Behm, *privatdozent* pour la théologie du N. T. à l'université d'Erlangen, passe à l'université de Breslau.

Le Dr E. Weber, professeur de théologie du N. T. à l'université de Bonn, a reçu les honneurs du doctorat en théologie de l'université de Halle.

Le Dr J. von Walter, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Breslau, a reçu les mêmes honneurs de l'université de Gœttingue.

Digitized by Google

Le Dr M. LAUBERT, *Privat-dozent* d'histoire médiévale et moderne à l'université de Breslau, y a été nommé professeur. — Le Dr H. HERMELINCK, *Privat-dozent* à l'université de Leipzig, est nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique et d'histoire des dogmes à l'université de Kiel.

— *Décès.* — Le Dr H. VON SODEN, professeur d'exégèse du N. T. à l'université de Berlin, est décédé le 15 janvier, à l'âge de 62 ans.

Angleterre-Écosse-Irlande. — Le second volume du *Catalogue of the London Library* par nom d'auteurs (L à Z), refondu et augmenté, vient d'être publié (Londres, 1914, VIII-1339 pages.) (Voir RHE, 1914, t. XV, p 177). La *London library* annonce à ses souscripteurs qu'elle possède actuellement 250.000 volumes.

Nous relevons comme particulièrement intéressants pour les historiens de l'Église les articles suivants du t. VI de l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics (Fiction-Hyksos)* du Dr JAMES HASTINGS : *Fiction* (*Mediaeval and Modern*) par A. I. DU PONT COLEMAN ; *Flacius* par JAMES STRAHAN ; *Flagellants* par RUFUS M. JONES ; *Folklore* (deux pages et demie seulement) par G. L. GOMME ; *Forgiveness* (*N. T. and Christian*) par W F. COBB ; *Freemasonry* (5 colonnes, insuffisant) par E. L. HAWKINS ; *Friendly Societies* par STANLEY H TURNER ; *Friends of God* par FRED. J. POWICKE ; *Friends of the Temple* par W. T. WHITLEY ; *Friends, Society of*, par W. C. BRAITHWAITE ; *Gallicanism* par JOSEPH TURMEL (très bon article) ; *Gnosticism* (p. 231-242) par E. F. SCOTT ; *God* (idée de Dieu dans les différentes religions et chez les différents peuples sauvages ou civilisés, c. 243-306) ; *Golden rule* (Mat., VII, 12, et Luc, VI, 31) par W. A. SPOONER ; *Gongs and Bells* par ADDINSON J WHEELER et ALEX. F. CHAMBERLAIN ; *Good and Evil* par W. D. NIVEN ; *Gospel* par JAMES STRAHAN ; *Gospels* (très important) par F. C. BURKITT ; *Gospels, Apocryphal* (Divisions : A) *Parallel Gospels*, B) *Transition Gospels*, C) *Supplementary or Haggadic Gospels : 1. Infancy cycle, 2. Passion and Resurrection cycle*, D) *Lost and hostile Gospels*) par L. ST. ALBAN WELLS ; *Grace* par H. R. MACKINTOSH et E. L. VAN BECELAERE ; *Grace at Meals* par TH. BARNS ; *Grail, the Holy* par J. M. E. ROSS et MARGARET ROSS ; *Greek Orthodox Church* par S. V. TROITSKY (c. 425-435) ; *Guntherianism* par HERBERT THURSTON ; *Heresy, Christian* (c. 614-622) par GEORGE CROSS ; *Hermesianism* par ADRIAN FORTESCUE ; *Historiography* (c. 716-723) par E. TROELTSCH ; *Holiness* (*N. T., and Christian*), par R. H. COATS ; *Hope, Christian*, par R. L. OTTLEY ; *Hospitality* (c. 797-820) par divers auteurs, dont G. BONET-MAURY pour la section : *Christian hospitality* ; *Huguenots* (c. 820-828) par W. T. WHITLEY ; *Humanists* par HUGH WATT ; *Human sacrifice* dans les religions des sauvages et des civilisés ; *Hussites* par J. T MÜLLER. — Nous remarquons que l'article *Hermits* n'a pas été traité. Notons que le folklore des sauvages tient dans cette publication une place que beaucoup trouveront, sans doute, exagérée.

On attendait depuis de nombreuses années la publication du livre d'Armagh, important manuscrit du IXe siècle, conservé à la bibliothèque de

Digitized by Google

Trinity College de Dublin. Le Dr JOHN GWYNN, *Regius professor* de théologie à l'université de Dublin, nous donne enfin une édition complète et diplomatique des textes contenus dans ce manuscrit : *Liber Ardmachanus edited with introduction and appendices* (Dublin, 1913, in-4°, de CCXCII-504 pages. Prix, broché 1 livre 1 sh.) On sait que ce manuscrit renferme les documents biographiques les plus anciens que nous ayons sur saint Patrice et la *Confessio* de ce saint. Il contient de plus le Nouveau Testament, texte latin de la Vulgate du type irlandais, et enfin la *Vie de saint Martin* et les *Dialogues* de Sulpice Sévère (Cfr E. C. BABUT, *Sur trois lignes inédites de Sulpice Sévère*, dans le *Moyen âge*, t. XIX, 1906, p. 205-213). On trouve dans l'introduction deux mémoires de William Reeves traitant de l'histoire du manuscrit et une étude du Dr Gwynn sur la nature des textes bibliques et sur la valeur et les sources des documents historiques contenus dans le manuscrit.

Sous le titre : *Reliques of ancient Scottish devotion*, le Dr JAMES COOPER, *Regius professor* d'histoire ecclésiastique à l'université de Glasgow, publie dans la série des *Iona Books* un opuscule de 60 pages (Édimbourg, 1913 ; prix : 6 pence) contenant la traduction, avec accompagnement de notes, des pièces suivantes : 1° Prières de la communion des malades du *Livre de Deer*; 2° Litanie de Dunkeld, publiée par A. P. Forbes et par Haddan et Stubbs; 3° La prière récitée par sainte Marguerite d'Écosse à son lit de mort (1093); 4° Les prières pour la consécration d'un cimetière d'après le pontifical de l'évêque David de Berham (XIIIe siècle); 5° Office du dimanche des Rameaux d'après le *Manuel de Rathen* (XVe siècle).

Le premier volume de l'édition du missel de Stowe, confiée à M. GEORGE F. WARNER par la *Henry Bradshaw Society*, a paru en 1906. Ce volume contient la reproduction en fac-similé du dit missel. Quant au second volume, qui doit nous donner le texte de ce livre liturgique avec une introduction, que l'on attend depuis longtemps (Voir RHE, 1911, t. XII, p. 370), le compte rendu de l'assemblée annuelle de la *Bradshaw Society*, qui s'est tenue à Londres le 12 novembre 1913, nous annonce qu'il est sous presse et ne tardera pas à paraître. Doivent paraître aussi prochainement les *Leofric collectae*, le *Martyrology of Ricemarch* et le troisième volume du bréviaire de Hereford.

Parmi les manuscrits et imprimés qui ont été vendus dernièrement chez MM. Sotheby, de Londres, nous relevons les suivants en notant les prix de vente :

Vente du 27 novembre 1913 : Lettre de Mélanchton au conseil urbain de Grimma, datée du 18 juillet 1545 (21 livres) ; Lettre de Louis XIV à Charles II, 17 mai 1678 (20 livres); Lettre de Catherine de Médicis au duc de Montpensier, 8 janvier 1581 (25 livres) ; Lettre de Washington à Samuel Powell sur la folie de Georges III, 5 février 1789 (180 livres); 19 lettres de Marlborough à Georges Ier relatives à la guerre de la succession d'Espagne et 19 autres lettres de la même époque (120 livres) ; Lettre du cardinal Wolsey au sieur de la Palice, chancelier de France, 20 août 1521 (36 livres); Lettre

Digitized by Google

de Henry VIII à Mme de la Ferté (34 livres); Lettre de Machiavel aux commissaires florentins contre les Pisans, 7 juin 1502 (20 livres). Cette vente a produit 3222 livres 15 shillings.

Vente des 2 et 3 décembre 1913 : Une lettre de Bossuet à Mme d'Albert de Luynes du 24 novembre 1691 (23 livres) et une lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Condé (23 livres 10 shillings), toutes deux provenant de la collection Eliot Reed.

Vente du 2 février 1914 (collection de feu George Dunn) : Un volume contenant sept manuscrits anglais relatifs aux abbayes du Yorkshire du XIIe au XVe siècle (44 livres); *Histoire ecclésiastique* de Bède, ms. du XIIe siècle (51 livres), *Breviarium ad usum Ecclesiae anglicanae*, ms. du XIVe siècle (106 livres); *Harmonie des Évangiles* de Clément de Llanthony, ms. anglais du XIVe siècle (59 livres); Cinq livres d'heures français et italiens; Psautier anglais, ms. du XIIIe siècle orné de miniatures (110 livres); Un autre du XIVe siècle avec 11 initiales ornées (56 livres); *Psalterium Eboracense* du XIIe siècle, avec 7 initiales ornées (49 livres); Rodericus Zamoriensis episcopus, *Speculum humanae vitae*, en français, Lyon, 1477 (102 livres); autre édition, Toulouse, 1480 (32 livres); Bible latine provenant de Waltham Abbey, ms. du XIIIe siècle (50 livres). Cette vente a produit 8268 livres.

Vente du 11 févier : Une lettre de Marie, reine d'Écosse, adressée au Laird de Weems le 31 août 1566 (300 livres) et une lettre de Jacques VI au comte d'Athole du 2 janvier 1580 (21 livres).

Vente du 17 février : Un livre d'heures de Notre Dame, manuscrit anglais du XIVe siècle (30 livres), un autre livre d'heures de Notre Dame imprimé par Simon Vostre vers 1508 (51 livres) et un *Missale ad usum ecclesiae leodiensis* du XIVe siècle (23 livres 10 shillings.)

On trouvera dans l'*Athenaeum* des 3 et 10 janvier 1914 (p. 14-15 et 65-66) le compte rendu des ventes aux enchères de livres imprimés et de manuscrits qui ont eu lieu en Angleterre durant l'année 1913. L'auteur de ce compte rendu est M. J. Herbert Slater.

Lectures des derniers mois :

A la séance solennelle d'ouverture de l'année scolaire à l'université de Saint-Andrews (Écosse), *On the highest university education in Germany and France*, par Sir James Donaldson ;

Le 20 novembre, à la *Royal historical society* de Londres, *Wyclif and Canterbury Hall*, par le Rév. H. S. Cronin ;

Le 11 décembre, à la *Society of Antiquaries* de Londres, *Effigies of Saxon bishophs at Wells*, par le Dr J. Armitage Robinson, doyen de Wells ;

Le 18 décembre, à la *Royal historical society*, *Manuscripts at Oxford relating to the later Tudors*, par M. F. J. Routledge ;

Le 22 décembre, à l'*Aristotelian society* de Londres, *William of Ockham on Universals*, par M. C. Delisle Burns ;

Le 15 janvier 1914, à la *Royal historical society*, *Roger Bacon, 1214-1294*, par M. A. G. Little ;

Le 22 janvier, à la *Society of Antiquaries*, *The painting of the Wheel of Life at Leominster Church*, par M. G. Mac Rushforth ;

Digitized by Google

Le 5 février, à la même société, *The funeral of King Henry V*, par M. W. H St John Hope ;

Le 6 février, à la *Philological society* de Londres, *On two fifteenth-century English manuscripts*, par M. Walter W. Seton. Le premier de ces manuscrits appartenant à M. Seton est une version anglaise de la règle du Tiers-Ordre de Saint François ; le second (Bodl. 585) renferme *inter alia* une version anglaise de la règle des Clarisses ;

Du 10 au 27 février, six lectures sur *The age of Erasmus*, par M. P. S Allen, à l'université de Londres ;

Le 19 février, devant l'*English Association*, *A gallery of Durham writers* (Siméon, Lawrence, Réginald), par le Rév. Gee, le nouveau vice-chancelier de l'université de Durham (voir plus loin aux nominations).

Les 19, 20 et 26 février, au *King's College* de Londres, *The criticism of the later Epistles of Saint Paul*, par le professeur Kirsopp Lake ;

Le 26 février, à la *Society of Antiquaries*, *The excavations on the hill of Old Sarum in 1913*, rapport de M. W. H. St John Hope ;

Le 6 mars, à *University College* de Londres, *The meaning of truth in history* (*Creighton lecture*), par Lord Haldane ;

Le 12 mars, au même collège, *A survey of old Irish poetry from about 600 to 900* A. D. par le Prof. Kuno Meyer, de Berlin.

Les leçons données l'an dernier par le professeur Loofs, de Halle, à l'université de Londres, sur *Nestorius and his place in the history of Christian doctrine* (Cf. RHE, 1913, t XIV, p. 427) viennent d'être publiées par la Cambridge University Press.

Les comités de la *National literary society* de Dublin et de l'*Irish literary society* de Londres ont décidé de publier une *Every Irishman's library*, dont les douze premiers volumes paraîtront cet automne au prix de 2 sh. chacun. Les éditeurs de cette nouvelle collection sont M. Alfred Perceval Graves, le Dr Douglas Hyde et le professeur Magennis. Parmi les ouvrages annoncés nous relevons *Irish Christian folk tales* par le Dr Douglas Hyde, à qui on doit déjà les précieux volumes des *Religious songs of Connacht* (London, 1906).

L'*Egypt Exploration Fund* fait paraître, depuis janvier 1914, une nouvelle publication trimestrielle illustrée *The Journal of Egyptian archaeology*. Nous remarquons parmi les collaborateurs M. P. G. Hagarth, le professeur Sayce, le professeur Naville, le Dr Allan Gardiner et M. H. R. Bull.

L. Gougaud.

— *Nominations.* — M. Paul Struder a été choisi pour remplacer le docteur Oelsner comme *Taylorian Professor* de langues romanes à Oxford.

Le Rév. J. P. Mahaffy a été élu vice-prévôt de Trinity College à Dublin.

La chaire de latin, vacante depuis la mort de M. Robinson Ellis (RHE, 1914, t. XV, p 181), échoit à M. A. C. Clark.

M. Arthur H. Dainton a été nommé *lecturer in history* à Durham,

Le Rév Henry Gee, *master* de University College à Durham et profes-

Digitized by Google

seur d'histoire ecclésiastique, succède à Sir George Hare Philipson comme vice-chancelier de l'université de cette ville L. G.

— *Décès.* — En novembre 1913, William Younger Fletcher, ancien conservateur des imprimés au British Museum, né le 12 avril 1830. L'art et l'histoire de la reliure étaient sa spécialité. Il a publié : *English bookbindings in the British Museum* (1895) ; *Bookbinding in England and France* (1897).

Le 17 novembre 1913, à l'âge de 67 ans, le Rév. George Henry Gwilliam, éditeur de textes bibliques syriaques. Il a publié, dans les *Studia biblica : The Ammonian Sections, Eusebian canons and harmonizing tables in Syriae Tetraevangelium* (1890) ; *Materials for critic of Peschitto New Testament with specimens of Syriac Massorah* (1891) ; *Place of Peschitto version in apparatus criticus of Greek New Testament* (1903).

Le 18 décembre 1913, à Killiney, dans le comté de Dublin, le Dr Thomas Kingsmill Abbott, *fellow* et bibliothécaire du Trinity College à Dublin. Il naquit à Dublin le 26 mars 1829. Il laisse de nombreux ouvrages dont plusieurs sont d'une valeur discutable. Notons : *Evangeliorum versio antehieronymiana* (2 vol., 1884) ; *Examples of Celtic ornament from the books of Kells and Durrow* (1892) ; *Celtic ornament from the book of Kells* (1895) ; *Commentary on Ephesians and Colossians* (1897) ; *Catalogue of manuscripts in the library of Trinity College* (1900), ouvrage très défectueux ; *Catalogue of incunabula* de la même bibliothèque (1905).

Le 7 janvier, Patrick Weston Joyce, historien irlandais, né à Limerick en 1827. Le plus marquant de ses ouvrages est *A social history of Ancient Ireland*, 2 vol., 1903. Il a rendu et rendra encore de grands services. Une quinzaine de jours avant la mort de Joyce paraissait le troisième volume d'un autre livre de lui, également très utile : *The origin and history of Irish names of places* (1913).

Le 12 février, le chanoine Augustus Jessop, ancien recteur de Scarning dans le Norfolk. Il était âgé de 90 ans. Il laisse une *History of the Diocese of Norwich* (1879), *The Coming of the Friars* (1885), *Before the great pillage* (1901). Il a écrit plusieurs articles du *Dictionary of national biography*.

Le 26 février, à Oxford, le chanoine Samuel Rolles Driver, *regius professor* d'hébreu à l'université d'Oxford. Il naquit en 1846. Il laisse une œuvre considérable. Presque toutes ses publications sont relatives à l'Ancien Testament. Il a collaboré au *Dictionary of the Bible* d'Hastings, à l'*Encyclopaedia Biblica* et à de nombreuses revues théologiques et scripturaires.

Au commencement de mars, le Dr James Hamilton Wylie, inspecteur des écoles et historien, né le 8 juin 1844. On a de lui : *History of England under Henry IV*, 4 vol. (1884-1898) ; *The council of Constance to the death of John Hus* (1900). L. G.

Autriche-Hongrie. — L'*Historikerklub* d'Inspruck, c'est-à-dire l'association des anciens élèves s'occupant d'études historiques, a fêté l'an dernier, dans cette ville, sa quarantième année d'existence. Comme cette société est très florissante et est, en quelque sorte, le centre d'action dans le domaine

Digitized by Google

de l'érudition dans le Tyrol, il y a lieu de mentionner le *Festschrift* qu'elle vient de publier à l'occasion de son jubilé (*Festschrift der Akadem. Historikerklubs zur Erinnerung an dessen 40. Stiftungsfest.* Inspruck, 1913, in-8 de 109 pp.). Il contient quatre articles importants émanant de savants d'Autriche très en vue. Le professeur v. Voltelini a traité du droit urbain de la ville d'Inspruck vers l'année 1239 ; il le met judicieusement en rapport avec le développement du droit allemand de cette époque ; par des rapprochements ingénieux l'auteur a jeté quelques nouveaux rayons de lumière sur le droit tyrolien, la législation pénale et le droit privé du début du XIIIe siècle. L'article du prof. v. Ottenthal : *Die deutsche Schrift*, a une portée plus générale mais est moins original dans les détails ; il décrit l'évolution de l'écriture depuis le IXe siècle, en notant que les nations germaniques n'ont guère adopté l'écriture dite humaniste, du XVe siècle, alors que les pays d'origine ou d'influence romane s'en sont servi fréquemment ; aujourd'hui l'opposition entre ces deux genres d'écriture est irréductible. Le prof. Redlich a examiné quelques points spéciaux de chronologie et de liturgie médiévales très importants pour nos études ; enfin la notice du prof. Erben : *Streifzüge durch die Geschichte und Vorgeschichte des historischen Seminars in Innsbruck* est une étude fort intéressante où le rôle de l'université d'Innsbruck, au point de vue historique, durant ces cinquante dernières années, est fortement dessiné. L'arrivée à Innsbruck, en 1852, de J. Ficker eut une influence considérable sur les méthodes scientifiques d'origine allemande et leur diffusion dans les milieux d'érudition ; puis, vint l'action des professeurs Huber, Zeisberg et plus récemment de M. von Ottenthal ; en annexe il y a un relevé des publications des membres du *Klub*, depuis l'année 1903 à 1913. H. NELIS.

— M. A. FOURNIER qui prépare « l'histoire du congrès de Vienne » (1815) a publié comme avant-coureur un beau volume sur « La Police secrète au congrès de Vienne » (Vienne, Tempsky, 1913) ; on y trouve quantité de documents de toute sorte (lettres interceptées, rapports secrets, etc.) cachés dans les archives du Ministère de l'intérieur, qui jettent beaucoup de lumière sur ce qui se passait derrière les coulisses du congrès.

Le 21 février le prof. FULLERTON (Columbia University) a donné à Vienne sa dernière conférence sur l'éducation et les écoles universitaires en Amérique. A cette occasion le savant fut nommé par l'empereur professeur honoraire de l'université de Vienne.

Le 25 février ont paru les deux premiers numéros d'une nouvelle *Revue autrichienne du droit public* qui paraîtra six fois par an. Le comité de rédaction est formé par E. Bernatzik, Max Ritter Hussarek von Heinlein, H. Lammasch, Ad. Menzel. De nombreux savants de l'Autriche et de l'Allemagne ont promis leur collaboration. La *Préface* justifie la nouvelle revue comme répondant à un vrai besoin des savants autrichiens, lesquels pour

Digitized by Google

trouver un asile à leurs recherches scientifiques, étaient toujours forcés de recourir aux organes allemands déjà surchargés d'offres et de matières.

Dans la nouvelle revue on admettra des études sur le droit public des nations, le droit canon, et spécialement sur l'histoire récente de la constitution autrichienne. Chaque numéro comportera des articles scientifiques, un choix de « Judicatur » du « Reichsgericht » et du « Verwaltungsgerichtshof », des comptes rendus et un rapport sur la littérature récente du droit.

Le premier numéro contient déjà un article du Prof. Rud. Köstler, sur « le droit canon moderne ». L'auteur y passe en revue l'activité législative de l'Église sous les trois derniers pontifes, spécialement les réformes de Pie X, qu'il trouve en grande partie très à propos et correspondante aux besoins du temps; il parle ensuite de la « modernisation » de l'enseignement du droit canon, qui n'est plus identifié et confondu avec le « droit ecclésiastique de l'État », et enfin du progrès réalisé dans la science du droit canon, progrès qui consiste principalement en ce qu'on a commencé à étudier le droit canon historiquement, dans l'ensemble de son histoire.

Presqu'en même temps, le Prof. Seipl (Salzbourg) a développé, dans une séance de la Leo-Gesellschaft à Vienne, le programme d'une nouvelle « Revue théologique autrichienne », dont le siège de rédaction serait à Vienne et qui servirait d'organe aux facultés théologiques allemandes de l'Autriche réduites jusqu'à présent à la seule revue des Pères Jésuites d'Inspruck. — Nous souhaitons que le projet se réalise et donne un nouvel élan aux études théologiques du pays.

Le 1er janvier, Son Excellence Mgr Dr Zschokke, ancien professeur de théologie à Vienne, et actuellement évêque auxiliaire et chef de section au ministère des cultes, célébra le cinquantième anniversaire de son doctorat, lequel lui fut renouvelé solennellement dans une seance publique du Sénat. Nombreuses furent les félicitations adressées et les ovations faites en cette occasion au jubilaire.

Le 31 janvier, M. L. Pastor, le célèbre professeur de l'université d'Inspruck, et directeur de l'Institut historique autrichien à Rome, a célébré le soixantième anniversaire de sa naissance. Une lettre autographe du Saint-Père et des félicitations des plus hauts personnages de l'Autriche et de l'extérieur ont montré la grande estime que l'éminent historien des papes a su s'acquérir dans le monde entier par ses travaux historiques. C. Baur.

— Élèves, anciens élèves et amis ont fêté dans l'intimité ce soixantième anniversaire du directeur, depuis 1901, de l'*Istituto austriaco di studi storici* à Rome, et de l'auteur bien connu de la *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*. Leurs hommages reconnaissants au maître ont été consignés dans une charmante brochure, illustrée de trois phototypies, de M. le Dr Ph. Dengel, d'Inspruck : *Das oesterreichische Historische Institut in Rom 1901-1913. Festgabe Ludwig von Pastor zum 60. Geburtstage am 31 Jänner 1914* (Vienne, Herder, 1914, in-8 de 98 pp.). On y trouvera, outre une notice sur l'activité de M. Pastor à l'Institut autrichien, deux

Digitized by Google

précieuses listes donnant l'une le relevé du personnel scientifique, depuis 1901, l'autre la bibliographie de ses publications historiques, archéologiques et philologiques ; l'ouvrage contient également un aperçu bibliographique des travaux du jubilaire, débutant, en 1879, par les *Kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karl V* et se terminant par la réédition, considérablement amendée, de la *Geschichte des deutschen Volkes* de J. Janssen. H. NELIS.

— Le 16 février l'Académie des sciences à Vienne (classe de philologie et d'histoire) a accordé une nouvelle subvention de 20.000 couronnes au Prof. SELLIN, pour le mettre en état de continuer ses fouilles à Sichem (Palestine). C. B.

— *Nominations.* — A l'université de Vienne, le Dr I. HIRSCH est nommé professeur extraordinaire pour l'histoire du moyen âge et pour les sciences historiques auxiliaires.

Le Dr H. HAAS, *privatdozent* pour l'histoire mediévale et les disciplines auxiliaires de l'histoire à l'université de Vienne, est nommé professeur extraordinaire.

A l'université allemande de Prague, le Dr J. SCHLENZ a été nommé professeur ordinaire de droit canon et de sociologie chrétienne.

A l'université de Lemberg, le Dr J. GRABOWSKY, est nommé *Privat-dozent* du droit canon, et le Dr M. TARNAWSKY, *Privat-dozent* d'histoire ecclésiastique. C. B.

— *Décès.*—A l'université de Gratz est mort le 22 mars le Dr CHARLES UHLIRZ, professeur d'histoire de l'Autriche et de paléographie latine. Outre de nombreux articles et de petits travaux scientifiques, le savant avait publié les *Sources historiques de la ville de Vienne* (1896) et les *Jahrbücher* d'Othon II (1902). C. B.

Belgique. — Mgr HERBELYNCK a publié récemment le premier résultat de ses travaux préparatoires à la révision du catalogue des mss coptes (fonds Borgia) de la Bibliothèque vaticane. (*Les manuscrits coptes-sahidiques du Monastère Blanc.* Recherches sur les fragments complémentaires de la collection Borgia. I. Fragments de l'Ancien Testament. Louvain, 1911. II. Fragments des Évangiles, Louvain, 1912. Extraits du *Muséon*, nouvelle série, t. XII, 1911, fasc. 2-3 ; t. XIII, 1912, fasc. 3-4.) Les recherches de l'auteur ont porté jusqu'ici sur les fragments bibliques, en dialecte sahidique, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, que renferme la célèbre collection du cardinal Borgia. On sait que celui-ci fonda un musée, dans lequel il plaça notamment les nombreux manuscrits coptes envoyés de la Haute-Égypte par un groupe de missionnaires. Le danois Zoéga dressa, en 1810, le catalogue de ces manuscrits. A la mort du cardinal, sa collection de parchemins coptes fut partagée entre la Propagande de Rome et la Bibliothèque nationale de Naples ; la partie dévolue à la Propagande fut transférée plus tard au Vatican. La grande majorité de ces mss provient,

Digitized by Google

comme on l'a établi depuis lors, du fameux monastère d'Anba Schenouda, à quelques kilomètres de Sohag. Malheureusement, aucun de ces manuscrits n'est complet. C'est à les reconstituer dans la mesure du possible que Mgr Hebbelynck s'est employé, au prix de longues et patientes recherches. La célèbre découverte de M. Maspero, en 1883, au couvent de Schenouda, appelé aussi le « Monastère Blanc », acquit à la Bibliothèque nationale de Paris environ quatre mille feuillets de parchemin contenant des fragments d'ouvrages rédigés en dialecte sahidique. La comparaison de ces feuillets avec ceux de la collection Borgia a permis d'établir avec certitude la provenance de ces derniers. M. Maspero avait remarqué que plusieurs d'entre les feuillets découverts par lui faisaient immédiatement suite à certains feuillets catalogués par Zoéga et avaient appartenu aux mêmes manuscrits. M. Crum faisait des observations analogues pour les manuscrits coptes de Londres et de Manchester. Les recherches de Mgr Hebbelynck ont abouti à la découverte de fragments originaires du couvent d'Anba Schenouda parmi les mss de nombreuses bibliothèques, à savoir : le British Museum ; la Bodléienne d'Oxford ; la Bibliothèque d'Eton College ; la collection Fenwick de Cheltenham ; le Musée de Leyde ; la Bibliothèque de Strasbourg ; la Laurentienne de Florence ; la collection Pierpont Morgan ; la John Rylands Library de Manchester ; la Bibliothèque et le Musée de Berlin ; la Bibliothèque impériale et la Bibliothèque de M. Golenischeff de Saint-Pétersbourg ; la Bibliothèque de l'archiduc Renier de Vienne ; la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise ; le Musée du Louvre ; le Musée égyptien, l'Institut français d'archéologie orientale, la collection Sobhy et le Patriarcat copte orthodoxe du Caire. Le savant auteur est parvenu à retrouver les fragments complémentaires d'une trentaine de mss sahidiques de l'Ancien Testament et d'une quarantaine de manuscrits des Évangiles. Ces derniers fragments avaient été l'objet des investigations de M. Horner, en vue de l'édition du Nouveau Testament sahidique, donnée par lui. Mgr Hebbelynck, par un examen minutieux de chacun des manuscrits, a montré que presque toujours les groupements proposés par M. Horner ont été faits à bon escient, il a dû les rectifier en certains cas, et a pu compléter le travail du docteur d'Oxford par l'étude de certains feuillets de Vienne et de la collection Morgan, inconnus jusqu'alors. L'auteur laisse entrevoir son intention de faire le même travail pour les mss d'Anba Schenouda non représentés dans la collection Borgia. Par ses patientes recherches Mgr Hebbelynck a non seulement jeté les bases d'un catalogue raisonné des mss coptes du Vatican, mais il a préparé en outre la voie à une édition critique des versions coptes de l'Ancien Testament. P. VAN CAUWENBERGH.

— Comment un patrologue, bien au courant de la littérature chrétienne des premiers siècles et du moyen âge, conçoit-il *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours ?* On l'apprendra en lisant le petit volume plein d'érudition et de charme qui livre à la publicité quelques anciennes conférences ascétiques du R. P. Dom GERMAIN MORIN (In-12, 227 p. F. 2.50. Maredsous, abbaye, et Paris, Beauchesne, 1914). Une première édition,

Digitized by Google

parue en 1912, taisait le nom de l'auteur. On ne peut songer ici à résumer les idées du savant moine de Maredsous ; mais, à cette heure de vives controverses, il n'est pas sans intérêt de l'entendre nous dire (p. 118) : « que l'office soit le but de la vie monastique, c'est là une affirmation dont on chercherait vainement trace dans la Règle. » Tout le livre est embaumé d'un « saint enivrement » et, en le lisant, l'on ne peut que répéter cette exclamation de l'auteur : « Heureux ceux qui ont reçu ce don de jeunesse spirituelle et communicative !... »

— Tous ceux qu'intéresse l'organisation des corporations religieuses au moyen âge auront accueilli avec plaisir l'apparition des *Premiers statuts de l'ordre de Prémontré*, que vient d'éditer le chanoine R. Van Waefelghem, dans les AOP (Louvain, P. Smeesters, 1913. In-8, 74 p.). Jusqu'ici, l'on ne possédait des constitutions norbertines d'autres éditions que celles de Martène (*De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. III, col. 890-926. Anvers, 1737. — Texte de la fin du XIIe siècle) et de Le Paige (*Bibliotheca praemonstratensis ordinis*, p. 777-831. Paris, 1633, — Rédaction de 1290). La recension que nous fait connaître M. R. V. W. semble bien être le texte de la première rédaction des statuts prémontrés. En tout cas, sa composition doit être placée avant 1143 et peut-être même avant 1135, comme l'établit l'éditeur dans une introduction bien documentée La transcription du texte est faite avec le soin qu'apporte l'érudit archiviste du Parc dans toutes ses publications. L'éditeur a indiqué, en note, les variantes du texte de Martène et a ajouté en appendice les chapitres de cette dernière édition, que l'on ne trouve pas dans les premiers statuts. Cette disposition facilite un travail de comparaison qui n'est pas sans intérêt. H. Lamy

— Le premier numéro d'un nouveau périodique, la *Revue belge d'histoire*, vient de voir le jour (Bruxelles, 9, rue Terre-Neuve) sous la direction de M. Paul O'Sheridan. Cette Revue, annonce la Direction, paraîtra tous les trois mois et sera consacrée à la fois à l'histoire proprement dite, à ses sciences auxiliaires et à l'histoire du droit et des institutions judiciaires. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 10 francs.

— Au concours des bourses de voyage, le 24 janvier dernier, ont été proclamés premier et second lauréat, MM. l'abbé F. Baix et A. Verstraeten, docteurs en philosophie et lettres de l'université de Louvain. Le premier avait présenté comme mémoire : *Études historiques sur l'abbaye de Stavelot-Malmédy, des origines à 1020* ; le second : *De hollandsche Spectator van Van Effen beschouwd als een spiegel van zijn tijd.*

— *Nominations.* — A l'université de Bruxelles, M. Ch. Pergameni est chargé de donner, à la faculté de droit, les cours de droit ecclésiastique et d'histoire du droit canonique.

Aux archives de l'État à Anvers, M. A. Gielens, conservateur-adjoint est promu au grade de conservateur à titre personnel, par suite de la retraite de M. J. Vannérus.

Digitized by Google

— *Décès.* — Le 1er janvier, le lieutenant-général Cte J. DE 'T SERCLAES DE WOMMERSOM, auteur de publications d'histoire militaire estimées.

Le 12 janvier, M. E. L. PRUD'HOMME, conservateur-adjoint honoraire des archives de l'État à Mons, auteur de plusieurs monographies d'histoire locale et d'études de sigillographie et de chronologie.

Le 5 février, le Cte D'AUXY DE LAUNOY, président du cercle archéologique de Mons.

Espagne. — Le R. P. JOSÉ MARIA MARCH, S. J. a fait un tirage à part de l'article qu'il publia dans *Razon y Fe* (juillet 1913), sous le titre de *Otro codice manuscrito antiguo encontrado nuevamente en Pisa* (Madrid, Administracion de *Razon y Fe*, 1913). Il rappelle la découverte qu'il fit, en 1910, dans la bibliothèque capitulaire de Tortosa, d'un manuscrit du XIIe siècle, qui contient une version jusqu'ici inconnue d'une grande partie du *Liber pontificalis* et qui appartient à la même classe que celui de Pedro Guillermo (RHE, t. XII, 1911, p. 181). La publication de ce manuscrit a amené le P. March à rechercher, dans la bibliothèque du séminaire de Pise, un codex signalé par Waitz, dans les *Monumenta Germaniae historica*, mais qui avait échappé aux investigations de Mommsen et que Mgr Duchesne n'avait point cité. Le savant jésuite a eu la bonne fortune de le découvrir dans un codex intitulé *Aritmetica* de Boëce. Le manuscrit, de la première moitié du XIIe siècle (Pise, Séminaire, no 27, 0,298 × 0,197 ; ff. 55) contient trois traités historiques : la *Cronica Ysidori*, fol. 47r-52r, le catalogue des rois lombards, f. 52r-53r, et, enfin, la *Cronica romanorum presulum*, f 53v-55v. Ce sont les mêmes traités et dans le même ordre que l'auteur avait trouvés dans le ms. de Tortosa et qui existent aussi dans le *Vaticanus* 1348. Dans les trois codices, le texte du catalogue des rois lombards est à peu près identique, quant à la facture, à la rédaction et jusqu'aux lacunes. Les mêmes similitudes se remarquent encore dans la chronique de saint Isidore. Ce qui permet au P March d'établir que le Vat. 1348 n'est plus un texte isolé, comme le suppose Mommsen, mais qu'il forme au moins un groupe de trois codices ; et que ceux-ci émanent d'un archétype commun qu'il faut situer entre le texte primitif de la grande chronique de saint Isidore et les codices de recension interpolée appartenant à la famille de *Vindob.* 580, *Paris ;* 2321, *Breslau univ.* I, fol. 127, etc. Enfin, le *Liber pontificalis* offre un texte très ressemblant dans les trois manuscrits, pour les cinq premières notices. A partir de saint Anaclet apparaissent les divergences. Le codex de Pise est réduit à un simple catalogue, comme le Vat. 1348, tandis que le ms. de Tortosa se continue et se complète par la rédaction de Pandulfe, ce qui souligne l'importance du ms. de Tortosa. De son examen comparatif, le P. March conclut aussi, pour le *Liber pontificalis*, à l'existence d'un archétype qui a servi à la rédaction des deux manuscrits, *Vat.* 1348, *Pisan.* 27 et à celle des cinq premières biographies du ms. de Tortose. Il rattache les trois codices aux recensions lombardes.

Sous les auspices de la *Junta de ampliacion de Estudios*, M. MARIANO ARIGITA Y LASA a publié le *Cartulario de Don Felipe III rey de Francia*,

Digitized by Google

(un vol., in-8 ; 158 pages, Madrid, Sucesores de Hernando, 1913) C'est un codex (0,37 × 0,26) des archives générales de Navarre, qui contient 156 documents. Ceux-ci se rapportent à la période troublée de la régence de Blanche de Navarre, alors que cette reine et sa fille Jeanne s'étaient réfugiées auprès de Philippe le Hardi Ce sont des lettres adressées par le roi de France, de 1276 à 1279, soit aux gouverneurs qu'il avait fait nommer en Navarre, Eustache de Beaumarché et Réginald de Robray, soit au connétable Humbert de Beaujoc, chef des troupes d'occupation. L'intérêt de ce codex vient d'abord de ce qu'il est un des rares documents conservés de cette époque et aussi de la nature des pièces qui y figurent. Les évêques, les chanoines, les communautés religieuses, en un mot, les principaux personnages ecclésiastiques de la région y sont mentionnés. L'intervention armée de Philippe le Hardi y apparait moins inspirée par l'ambition que par le souci désintéressé de défendre les droits de sa nièce. Le codex est complété par la publication de neuf diplômes extraits d'archives diverses et appartenant à la même époque. Des notes historiques et critiques éclairent et commentent le texte. Un index alphabétique termine l'ouvrage.

P. Sicart.

— *A propósito de la muerte de Escobedo ? Envenenó Antonio Pérez (el secretario de Felipe II) al clérigo D. Pedro de la Hera ?* tel est le titre d'une brochure que le P. Herrera y Oria vient de publier (Madrid, Razon y Fe, 1913, 46 p.) sur un épisode bien connu de la cour du roi Philippe. Se basant sur le procès manuscrit de l'affaire qui repose à l'université de Deusto (Bilbao), l'auteur soutient, à l'encontre de Mignet *(Antonio Pérez et Philippe II)*, que le secrétaire du roi, dans l'empoisonnement de D. Pedro de la Hera, fut — indirectement du moins — reconnu coupable : en effet, l'enquête démontra que les témoignages derrière lesquels il prétendait se retrancher avaient été fournis par des bravi à sa solde et, partant, étaient dépourvus de toute valeur.

R. Michel.

— Le R. P. Elias Reyero, S. J. a publié les *Misiones del R. P. Tirso Gonzalez de Santalla* (Santiago, Tip. editorial Compostollana, 1913 ; in-8 ; xxxii-705 p. ; 12 pesetas). C'est une biographie partielle du 13e général de la compagnie et, en même temps, une contribution à l'histoire des jésuites et à l'histoire interne de l'Église espagnole au xviie siècle. Le P. Tirso s'occupa, pendant vingt ans, avec un rare succès, à l'œuvre des missions à l'intérieur. Ce ministère le conduisit à travers la plupart des provinces d'Espagne et lui permit de pénétrer dans les milieux les plus divers, depuis l'humble bourgade jusqu'à la cour de Madrid. Or, il eut soin de tenir le journal de ses expéditions sacrées. Le récit en est consigné dans deux manuscrits de 5 à 600 pages, dans plusieurs mémoires et dans une copieuse correspondance. Ce sont ces documents rigoureusement contrôlés par des pièces d'archives qui constituent le fond du livre du P. Reyero. Ce sont les éléments d'une vaste enquête sur l'état religieux de l'Espagne à cette époque. De plus, comme la réputation de sagesse et de sainteté du P. Tirso le faisait admettre dans l'intimité des

Digitized by Google

grands personnages du temps, ses notes abondent en documents et en témoignages d'intérêt sur les événements du XVIIe siècle. C'est ainsi qu'il nous raconte les vicissitudes de la mission du P. Baffius, délégué à Madrid par les anti jansénistes des Flandres, afin d'engager le roi d'Espagne à dénoncer au pape les menées des jansénistes. Le P. Tirso fut mêlé directement aux négociations et contribua, par ses conseils et son influence, au succès de la mission du franciscain flamand. Le P. Reyero termine son livre par 22 appendices, copies de documents inédits tirés de diverses archives et dont le dernier est une bibliographie des ouvrages du P. Tirso.

La biographie de ce dernier s'arrête au moment où il est appelé aux fonctions de général de la Compagnie. Il est à souhaiter que ce généralat de dix-huit ans fasse l'objet d'un prochain travail du P. Reyero.

Pour commémorer le septième centenaire de la venue de saint François d'Assise en Espagne, les Pères Franciscains fondent une revue analogue à l'*Archivum franciscanum historicum*, sous le titre de *Archivo Ibero-Americano*, Madrid, Paseo del Cisne, 12 (abonnements : 12 pesetas pour l'Espagne et le Portugal ; 16 fr. pour l'étranger). La revue paraîtra tous les deux mois. Elle se spécialisera dans l'histoire des trois ordres mineurs en Espagne, en Portugal, dans les républiques néo-latines de l'Amérique et dans les missions d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. Elle publiera des relations inédites ou rares des provinces franciscaines, des documents qui pourront s'y rapporter et des biographies des personnages des trois ordres. L'histoire des congrégations religieuses offre souvent, en dehors de son intérêt propre, d'abondantes sources d'information pour l'histoire générale. C'est tout particulièrement le cas des franciscains d'Espagne, soit à cause de la charge qui leur fut confiée par les gouvernements d'avoir la haute main sur les missions des colonies, soit à cause du grand nombre de prélats qu'ils n'ont cessé de fournir aux diocèses espagnols. Aussi la nouvelle revue est appelée à rendre de précieux services, même aux travailleurs qui ne s'intéressent pas directement à l'histoire des ordres franciscains. Le premier numéro, paru en janvier, répond aux espérances que cette publication faisait concevoir. Il renferme des travaux substantiels et documentés qui font honneur à l'érudition et à la sûreté de méthode de leurs auteurs. En dehors de cinq études historiques et de la publication d'un livre inédit et de documents originaux, elle ouvre une rubrique, sous le titre de chronique franciscaine, où elle commence à présenter un état descriptif des provinces de l'ordre, de leurs collèges, de leurs couvents et de leurs missions. Nous formons des vœux sincères pour le succès et la prospérité d'une si intéressante et si utile revue.

P. SICART.

— Le Grand Séminaire de Madrid a pris l'initiative de publier mensuellement la « segonda época » de la *Revista del Clero Español*, fondée jadis par Mgr Manuel de Castro Alonso, actuellement évêque de Jaca. La Revue poursuivra surtout un but pratique, mais elle contiendra aussi des articles et d'autres renseignements relatifs à l'histoire ecclésiastique Elle a pour

Digitized by Google

secrétaire de rédaction Mgr Juan Zaragüeta, ancien élève de l'université de Louvain et actuellement vice recteur et préfet des études au séminaire de Madrid.

— *Nominations.* — Le 3 février la *Real Academia de la Historia* a reçu D. Enrique de Leguina, baron de la Vega de Hoz. Il avait pris pour thème de son discours *l'épée espagnole*. D. E. de Leguina est l'auteur de *La Espada. Apuntes para su historia*. Seville. 1885. — *Arte antiguo. La plata española ;* Madrid, 1891. — *Impresiones artisticas*. Madrid, 1895. — *La Espada de San Fernando*. Sevilla, 1896. — *Arte antiguo; Los maestros espaderos ;* Sevilla, 1897. — *Espadas historicas*, Madrid 1898. — *Bibliografia é historia de la Esgrima española*. Madrid, 1904.

Le 1er mars a eu lieu, à la même Académie, la réception de Mgr José Maria Salvador y Barrera, évêque de Madrid. Le nouveau membre a parlé de *Florez y su España sagrada*, et a exhorté l'Académie à achever l'œuvre incomplète du P. Florez. P. S

— *Décès.* — D. Carlos Cambronero y Martinez, archiviste municipal de Madrid, auteur de nombreux articles de revues, d'une monographie locale : *Las calles de Madrid*. (Madrid, 1892), de deux ouvrages importants : *El rey intruso* (Madrid, 1903) et *Isabel II* (2 vol. Madrid, 1908). — Le R. P. Conrado Muinos, directeur de la *Ciudad de Dios* — D. Celso Garcia de la Riega, auteur d'un livre curieux *Colon español* (Madrid, 1914) où il s'efforce d'établir, non sans vraisemblance, que Christophe Colomb naquit à Pontevedra d'un père chrétien et d'une mère juive, espagnols tous deux. P. S

États-Unis d'Amérique — Comme nous le signalions dans notre dernière chronique (RHE, 1914, t. XV, p. 200), la série des inventaires d'archives dressés par les soins du département historique de la *Carnegie Institution* de Washington s'est récemment augmentée d'une unité, consacrée aux archives du Canada. Ce volume nous ayant été adressé depuis lors, nous sommes en état d'en donner ici une courte analyse. Le *Guide to the materiels for United States history in Canadian archives* (Washington, Carnegie Institution, 1913. In-8, x-339 p.) est publié par M. David W. Parker. Cependant, plusieurs érudits ont prêté leur collaboration à l'éditeur, soit en envoyant des renseignements en vue de cet inventaire, soit en faisant eux mêmes des recherches dans certains dépôts — c'est le cas, par exemple, pour les archives de l'archevêché de Québec, qui ont été examinées par un ancien élève de Louvain, M. F. Zwierlein, professeur au séminaire de Rochester —.

Ce *Guide* comprend le résultat des recherches faites aux archives centrales du *Dominion* à Ottawa, aux archives provinciales de Nouvelle-Écosse, de Nouveau-Brunswick, de Québec, de Montréal, d'Ontario, de Manitoba, d'Alberta, de Saskatchewan et de la Colombie britannique. Les archives de Terre-Neuve ont aussi été explorées L'inventaire est rédigé d'après le type de ses devanciers. L'introduction nous fait connaitre brièvement l'histoire des archives du *Dominion* et les conditions du travail qu'on peut y faire. En tête de l'inventaire de chaque dépôt, fonds ou série, se trouve, s'il y a

Digitized by Google

lieu, une notice sur l'origine du fonds et sur l'importance qu'il présente pour l'histoire d'Amérique. Une table excellente complète le volume.

Ce *Guide* offre une grande importance pour l'histoire ecclésiastique. Non seulement les pièces conservées aux archives archiépiscopales de Québec, mais aussi celles de plusieurs autres dépôts contiennent maints renseignements d'histoire religieuse, concernant spécialement les missions et les sectes dissidentes.

Comme l'éditeur du *Guide* n'a pas cru devoir numéroter chaque relevé de pièces, les chiffres de la table des matières renvoient aux pages du livre. La numérotation successive des pièces inventoriées est, certes, un système plus parfait. Cette lacune n'empêche en aucune façon, faut-il le dire, cet instrument de travail d'être digne des travaux du même genre antérieurement publiés par la *Carnegie Institution*.

— Le département historique de la *Carnegie Institution* de Washington annonce l'apparition très prochaine du second volume du *Guide* de M. Ch. Andrews, consacré à l'examen des documents du Public Record Office de Londres concernant l'histoire américaine jusque 1783, et du *Guide* de MM. Ch. O. Paullin et F. C. Paxson, qui reprend la même matière depuis 1783. Avec les répertoires, déjà antérieurement parus, de M. Andrews et de Miss Davenport, les historiens américains possèderont un ensemble de renseignements absolument complet sur les dépôts d'archives de Londres.

Cependant, MM. A. Doysié et Leland travaillent à Paris dans les divers dépôts d'archives en vue de dresser un répertoire des documents « américains » qui s'y trouvent : les richesses du Ministère des affaires étrangères, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales ont déjà été explorées.

M. R. R. Hill a continué ses recherches aux Archives des Indes à Séville. Quant à M. A. B. Faust, qui examine les dépôts d'archives de la Suisse allemande et de l'Autriche, son travail est presque terminé. Miss M. Adam commencera sous peu l'exploration des archives d'Écosse et l'on a dressé le plan des recherches à faire dans celles d'Irlande.

Ainsi se poursuit, avec un esprit de méhode et une persévérance admirables, cette belle entreprise de la *Carnegie Institution*.

L'on a commencé aussi les travaux nécessaires pour la rédaction de l'*Atlas of the Historical Geography of the United States*, confié à MM. Farrand et Paullin.

Si l'on veut connaître tous les projets que le département historique de la *Carnegie Institution* se propose de réaliser, on lira avec intérêt le *Rapport* annuel du directeur, J. F. Jameson, publié dans le *Year Book* de l'institution pour 1913, p. 149-162.

France. — Le 10e fascicule du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (Ambassadeurs-Ampère, col. 1025-1344. F. 5, Paris, Letouzey, 1913), vient de paraître. M. de Roquefeuil s'est chargé de rédiger certains articles concernant les guerres de religion. *La conjuration d'Amboise* (col. 1052-1054) fut ourdie dans un double but, un but politique et un but reli-

Digitized by Google

gieux. Les huguenots étaient résolus, en dernière ressource, à s'emparer de la personne du roi, à donner la lieutenance du royaume au prince de Condé et à obtenir la liberté du culte. Entrait-il dans leurs plans d'attenter aux jours du roi, de la reine et des princes ? Sans doute, le pacte signé par eux réservait la vie du monarque et des princes du sang. En faut-il conclure que les conjurés n'ont jamais eu la pensée du régicide ? M. de Roquefeuil esquive la réponse et se dispense de discuter les opinions contraires qu'il eût valu la peine d'exposer, car la chose est de réelle importance. — *La paix d'Amboise* (col. 1054-1057), signée en 1563, ne contenta personne, ni le parti catholique, ni le parti huguenot. D'ailleurs, Catherine de Médicis s'était plutôt résignée à la conclure Le meurtre de Guise et les menaces d'une descente d'Anglais en France l'y avaient pour ainsi dire forcée. Somme toute, la paix ne fit le jeu que du prince de Condé, qui en fut le négociateur. Elle servit ses propres intérêts, mais non point ceux de son église. Sans doute, M. de Roquefeuil a eu trop tard connaissance du manuel des *Sources de l'histoire de France* de H. Hauser (Paris, Picard, 1912), car on ne s'explique pas comment il ne renvoie pas le lecteur à un livre aussi capital que celui-là. — M. de Labriolle était tout désigné pour traiter la biographie de saint Ambroise, évêque de Milan (col. 1091-1108) Il l'a fait avec maîtrise et indépendance. Ainsi, il blâme l'attitude d'Ambroise dans l'affaire de Callinicium. Empêcher Théodose de punir l'incendie d'une synagogue qui avait eu lieu à l'instigation de l'évêque de la cité, lui paraît avoir encouragé les fauteurs de désordres et peu servi la religion elle-même. Rien n'est plus connu que la pénitence imposée par Ambroise à Théodose, à la suite du massacre de Thessalonique. Pourtant les détails de cette pénitence, acceptés par la postérité, ne dérivent que d'un seul historien, Théodoret « qui aurait fécondé une brève indication de Sozomène avec toutes les ressources de son imagination et de sa rhétorique ». M. de Labriolle montre l'invraisemblance de la plupart d'entre eux. Saint Ambroise, d'autre part, ne mérite pas la renommée d'exégète que ses contemporains lui ont faite. Les procédés employés par lui étaient connus depuis longtemps. Il suffit de citer les noms d'Hilaire de Poitiers et de Tertullien pour se convaincre que l'évêque de Milan n'introduisit pas en Occident l'exégèse allégorique. Ce qui lui est propre, c'est l'importance qu'il lui donna. A propos des textes, il multipliait à l'envi les considérations édifiantes et combattait ainsi plus efficacement les hérétiques de son temps. Le jugement émis par M. de Labriolle sur l'œuvre littéraire d'Ambroise est fort intéressant. Il voit en lui « un littérateur de deuxième ordre », sans grande originalité, qui puisa chez les écrivains ecclésiastiques grecs « une culture un peu tumultuaire, un peu composite », quoique décélant une remarquable faculté d'assimilation Aussi ne faut-il pas chercher dans les livres de saint Ambroise le meilleur de lui-même, « c'est surtout dans l'action pratique qu'il a donné sa mesure et manifesté la lucidité et l'énergie de sa volonté ». — Les *Amis de Dieu* (col. 1222-1225) furent, au XIVe siècle, des chrétiens épris d'un mysticisme, qui versa parfois dans l'hétérodoxie. L'un d'eux, Rulman Merswin, d'après l'opinion du P. Denifle, qui conserve encore sa valeur, créa un personnage

Digitized by Google

fictif qui aurait été l'âme d'une véritable association secrète et qui, sous le nom du Grand Ami de Dieu, publia un certain nombre de traités et de lettres. L'opinion de M. K. Rieder qui voit dans cet anonyme non pas Merswin, mais Nicolas de (Louvain), paraît moins probable. — Ces amis de Dieu ne doivent pas être confondus avec les *Bogomiles* (col. 1277-1288), hérétiques d'origine bulgare, qui portent aussi ce nom. Après avoir fait très longuement l'histoire de la secte, M. Bernard étudie les rapports controversés des bogomiles avec les cathares latins. Il adopte une solution moyenne qui mérite de retenir l'attention. « Avant, dit-il, de former un système complet et indépendant, le bogomilisme a bien pu être déjà une forme particulière, en quelque sorte slavisée, du catharisme grec..., et servir d'intermédiaire entre le dualisme absolu et le catharisme latin. » — L'article *Amérique* (col. 1200-1217) démontre l'importance que prit immédiatement le catholicisme dans les contrées découvertes par Christophe Colomb. Les missionnaires se trouvèrent toujours aux côtés des conquérants. Leur zèle apostolique rencontra de sérieux obstacles du côté des nouveaux colons, dont les procédés à l'égard des indigènes furent révoltants. M. Froidevaux étudie leur rôle dans l'Amérique espagnole, au Brésil, dans les Antilles françaises et les vallées du Mississipi et du Saint Laurent, puis parle du catholicisme dans les pays de l'Amérique anglo-saxonne et latine au XIXe siècle. — M. Ledos a raconté de façon intéressante la fondation de l'*Ami de la religion* (col. 1225-1230) en 1814. Ce journal, que l'on a appelé « la trompette de l'ultramontanisme », était pourtant empreint d'un gallicanisme modéré. Il était profondément attaché aux Bourbons et s'attira les foudres du parti inféodé à Lamennais. La création de l'*Univers* lui fit perdre beaucoup de ses lecteurs. Le journal prit une nouvelle orientation sous la direction du baron Henrion. Il tendit à se détacher des partis purement politiques, malgré les protestations de M. de Genoude, et inclina peu à peu aux idées libérales, jusqu'à adopter le programme du *Correspondant*, de l'abbé Dupanloup et de M. de Falloux. Réorganisé par le P. de Ravignan, M. de Falloux, Montalembert et l'abbé Dupanloup après la révolution de 1848, il entra en lutte avec l'*Univers* ; ce fut sa ruine. En 1862, il cessa de paraître. — Les géographes trouveront beaucoup à glaner dans le présent fascicule. Toutefois, nous regretterons de ne posséder de cartes que pour les diocèses français. La lacune, déjà signalée ici même, n'a pas été comblée. Il eût été encore bon de citer les sources dont s'est inspiré le dessinateur des portraits du cardinal *Georges d'Amboise* et de l'antipape Félix V (*Amédée VIII de Savoie*). Ce dernier surtout, emprunté à Onofrio Panvinio, est vraiment défectueux. L'antipape est par trop rajeuni. Il eût mieux valu se servir d'une gravure allemande du recueil Gaignières. Ce sont légères taches qui n'empêchent pas le *Dictionnaire* de demeurer une œuvre de science. G. Mollat.

— A la fin de l'année 1913, le *Dictionnaire de théologie catholique* (Paris, Letouzey et Ané) s'est encore augmenté de deux nouveaux fascicules. Le premier, qui est le XLIIIe de toute la collection (col. 321-640), donne d'abord la suite de l'étude du R. P. Harent, S. J., sur la *Foi* (col. 321-514).

Digitized by Google

L'auteur y continue l'examen de toutes les questions apologétiques, dogmatiques ou morales, qui se rapportent à cet objet. Il est ainsi amené à exposer les opinions émises par une foule de théologiens et de philosophes qui ont traité cette matière. Il présente la critique de chaque système et répond amplement aux objections qui ont été faites contre la doctrine catholique. On comprend donc aisément que, de cette façon, son étude acquiert un intérêt exceptionnel et, vu l'importance et l'actualité du sujet, on ne la saurait assez recommander aux théologiens désireux de s'instruire. — A côté de cette longue étude sur la foi, le présent fascicule contient encore quelques articles qui méritent d'être mentionnés. Ainsi M. A. Villien y examine, relativement au privilège du *For* (col. 527-536), l'origine, la loi, la sanction de cette institution, ainsi que l'encyclique récente *Quantavis diligentia*. L'auteur y démontre très bien, en s'appuyant sur les décisions de Boniface VIII et des conciles de Trente et de Latran, que ce privilège est né non par une concession de l'État, mais dans une collaboration du droit divin et du droit humain. — Sur la *Forme* du corps humain (col. 546-588) M. A. Michel nous fournit une étude bien menée. Deux questions y sont successivement examinées : la définition du concile de Vienne de 1311 et le décret du concile de Latran de 1513 relatif à la multiplication des âmes en vertu de la multiplication des corps. Pour ce qui concerne le premier point, l'auteur donne l'explication de la définition du concile et partant, des erreurs de P. J. Olivi ; il montre le fondement scripturistique et patristique de cette doctrine, et il en décrit l'évolution en ce sens qu'il fait connaître les différentes erreurs en cette matière, et comment on est arrivé à accepter l'unité substantielle de l'âme humaine. La seconde question est plus subtile et soulève bien des difficultés sur le point de savoir comment l'âme est la forme du corps humain. L'auteur rejette les explications non catholiques de Platon, Descartes, Malebranche, Leibnitz. Il expose ensuite les opinions catholiques, thomiste, scotiste et atomiste moderne, et fait la critique de chacune d'elles. M. Michel trouve que parmi ces trois opinions celle des thomistes répond seule adéquatement aux définitions de l'Église. — Enfin parmi les articles moins importants de ce fascicule mentionnons : M. F. Vernet : *Formose* (col. 894-899) ; M. B. Dolhagaray : *Fornication* (col. 600-611) ; M. J. Bouché : *Fouriérisme* (col. 619-629).

Le fascicule XLIV (col. 641-928) contient plusieurs études très importantes au point de vue historique. D'abord, au mot *France*, nous avons un premier article qui traite de l'*État religieux actuel* de ce pays (col. 630-660). Pour ce qui concerne l'Église catholique, M. G. Goyau y veut fixer « quelques idées au sujet de la situation religieuse de la France actuelle » tout en ne se basant que sur des arguments de fait. A lire cet article, les catholiques pourront admirer l'obéissance du clergé à son premier chef et l'éclosion admirable de tant d'œuvres d'évangélisation, d'éducation, d'enseignement et d'apostolat. C'est ainsi qu'il semble qu'avec la liberté, la séparation a apporté à l'Église de France un renouveau de la foi catholique. Toutefois à plusieurs le tableau tracé par M. Goyau semblera incomplet ; car si l'Église de France fait de réels progrès, que d'obstacles cependant lui restent à sur-

Digitized by Google

monter : les divisions politiques, l'immoralité qui a ruiné la famille, etc. Ensuite M. Goyau emploie trop souvent, sans nous en fournir les preuves, la méthode de généralisation. — Dans le même article M. Bonet-Maury donne quelques faits relatifs à l'Église protestante en France.— Une seconde étude sur la France, composée par le savant directeur de la publication, M. Mangenot, est plus importante au point de vue de l'historien. Il s'agit en effet d'énumérer et de grouper les *Publications catholiques sur les sciences sacrées* (col. 660-712). Évidemment l'auteur n'entend donner que les publications principales. Il divise d'abord la matière au point de vue chronologique, puis chacune de ces divisions est sous-divisée d'après l'ordre systématique. Il serait impossible de résumer ici le contenu de cet article qui n'est qu'une vaste nomenclature de noms d'auteurs et de livres. Nous nous permettons cependant de faire deux observations. La première concerne la compréhension de ces publications *catholiques*, car l'idée de M. Mangenot à ce sujet ne se laisse pas facilement comprendre surtout quand il est question des publications anciennes. S'agit-il de publications qui exposent ou défendent la doctrine catholique ? Il semble que non puisque l'auteur énumère plusieurs livres mis à l'Index ou même condamnés par le Saint-Office. S'agit-il de publications composées exclusivement par des auteurs catholiques ? Outre que ce critère est très difficile à appliquer, — et de fait M. Mangenot cite des écrivains hérétiques — on pourrait dans ce cas objecter que les hérétiques avant leur hérésie, ou même en étant hérétiques ont parfois écrit des ouvrages très catholiques sur d'autres matières. La seconde observation concerne les publications du XVIIe siècle. La distinction des controverses y semble incomplète et parfois inexacte. Il s'ensuit que plusieurs ouvrages sont rattachés à des controverses auxquelles en fait ils n'appartiennent pas. Ensuite l'auteur a-t-il voulu omettre les traductions de la Bible datant de cette époque ? Toutefois ces imperfections n'étonneront pas ceux qui savent combien la tâche était difficile, et il est incontestable que cette étude rendra aux historiens de réels services en même temps qu'elle montrera l'activité toujours grandissante des savants français pour l'honneur de la science catholique. — Après cet article de M. Mangenot, nous avons deux études de M. B. Dolhagaray. La première regarde le concile de *Francfort* de 794 (col. 712-720), qui a rejeté une doctrine adoptianiste et formulé la doctrine de la consubstantialité du Père et du Fils. L'auteur y expose aussi les opinions des théologiens d'autrefois sur la question de savoir si le Christ peut encore s'appeler fils adoptif. — Dans la seconde étude l'auteur s'attache à prouver que la *Franc-maçonnerie* (col. 722-731) est une secte mondiale qui, par sa doctrine naturaliste et sa morale subversive, veut s'opposer partout à l'Église catholique. Il y énumère aussi les différentes condamnations que l'Église a portées contre elle. — Un article qui ne manque certes pas d'intérêt est celui du R. P. Pernin sur saint *François de Sales* (col. 736-762). Il comprend d'abord une notice biographique du saint, puis l'exposé des circonstances de composition de ses œuvres et l'histoire de leurs différentes éditions, enfin une esquisse de la doctrine du saint docteur. Ce dernier point est de la plus haute importance

Digitized by Google

pour qui se rappelle que les hérétiques du XVIIe siècle ont voulu rattacher leurs erreurs à saint François. Ainsi Arnauld ne prétend donner dans son ouvrage *De la fréquente communion* que les règles enseignées par Monsieur de Genève, et plus tard Fénelon en appelle au « doux François » pour établir sa doctrine quiétiste. Il est certain que plusieurs trouveront l'exposé de la doctrine de ce saint par le R. P. trop apologétique. Ainsi affirmer que, pour ce qui concerne la communion fréquente, saint François « est encore en avance sur les théologiens et les directeurs de son temps » paraît pour le moins très douteux, et la comparaison entre sa doctrine et celle de Molina le Chartreux et plusieurs autres semble donner une conclusion toute opposée. — Au sujet des *Fraticelles* (col. 770-784) M. F. VERNET prouve qu'ils étaient indépendants des ordres approuvés par l'Église. Ils se rattachaient, semble-t-il, à la tendance des franciscains purs. L'auteur fait voir combien ils se sont laissé éloigner de la doctrine catholique — Le même auteur traite aussi des *Frères du libre esprit* (col. 800-809). Ceux-ci se rattacheraient aux ortlibiens en ce qu'ils professent le même panthéisme qu'eux, et surtout aux amalriciens en ce que à leur instar ils tirent de leur panthéisme les conséquences les plus immorales. Ces frères ont exercé une grande influence dans la suite et se sont répandus dans plusieurs pays de l'Europe. — Une étude très intéressante est celle du R. P. D'ALENÇON sur les *Frères mineurs* (col 809-863). La première partie comprend l'histoire de l'ordre. Le R. P. y décrit brièvement la vie de saint François, la fondation de son ordre, les difficultés innombrables suscitées parmi les frères qui ont finalement abouti en 1517 à la division. A partir de cette époque l'auteur poursuit séparément l'histoire de chacune des trois branches de l'ordre franciscain. La seconde partie, qui est la plus longue, est consacrée à l'énumération des principaux auteurs de l'ordre et de leurs ouvrages. On y voit que, malgré l'opposition réitérée de certains aux études, qui en appelaient pour cela aux premières idées du fondateur, les savants franciscains ont toujours occupé et occupent encore une place honorable dans la science catholique. — Un autre ordre religieux né en même temps que l'ordre franciscain, est celui des *Frères Prêcheurs* (col. 863-924). Le R. P. MANDONNET donne ici une esquisse de la théologie de son ordre, en notant que de cet article « est exclue l'histoire générale de l'ordre et même en grande partie son histoire scolastique et scientifique ». L'ordre de saint Dominique est le premier qui a posé l'étude à la base de sa constitution. Ce fait est d'autant plus remarquable que l'ordre est né à une époque où le besoin d'hommes d'étude se faisait vivement sentir dans l'Église. Aussi les dominicains ne tardèrent-ils pas à exercer partout une influence considérable grâce surtout à la valeur intellectuelle de plusieurs d'entre eux et au développement rapide que prirent leurs écoles. Les premiers théologiens de l'ordre furent encore augustiniens. Quoique d'un grand mérite, ils furent bientôt éclipsés par l'école albertino-thomiste. En effet l'orientation nouvelle et l'impulsion vigoureuse qu'ont données à la théologie Albert le Grand et surtout son disciple saint Thomas ont bientôt rejeté dans l'ombre les théologiens antérieurs. A cause de sa valeur scientifique le Docteur angélique est devenu

Digitized by Google

une autorité théologique hors ligne et l'influence qu'il a exercée est vraiment considérable. Toutefois, quoique son hégémonie ait été bien vite reconnue par la plupart des théologiens même étrangers à son ordre, il s'en est trouvé qui l'ont attaqué vivement, soit sur sa doctrine en général, soit sur certains points de sa doctrine. Ainsi les franciscains, qui ont été les plus ardents dans l'opposition, l'ont attaqué pour sa doctrine sur l'unité de la personne humaine, sur la pauvreté, sur l'Immaculée Conception, etc. Pendant quelques années l'impulsion donnée aux études théologiques par saint Thomas maintint très haut l'activité scientifique. Aux XIVe et XVe siècles l'ordre subit aussi l'influence de la décadence intellectuelle générale. Mais à partir de la Réforme protestante il a de nouveau connu de beaux jours. En effet sa résistance au luthéranisme en Allemagne a été très énergique et il a eu une part glorieuse au concile de Trente. On s'étonne ici de ne pas voir un mot sur les luttes entre écoles en Espagne au sujet de la question *de auxiliis*. Au XVIIe siècle, lors de la controverse janséniste, l'ordre a connu de rudes épreuves ; il s'est néanmoins énergiquement opposé à l'hérésie après sa condamnation. Pour ce qui concerne le probabilisme, — qui, pour le R. P., est une doctrine absolument irréductible à celle de saint Thomas, — les dominicains l'ont combattu depuis qu'Alexandre VII les y a engagés. Enfin de nos jours la doctrine de saint Thomas est acceptée dans toutes les universités catholiques. Quant aux études historiques, plusieurs frères prêcheurs occupent une place éminente parmi ceux qui s'occupent de critique biblique et d'histoire religieuse. Cette histoire, que le R. P. expose d'une manière méthodique, est certes un des plus beaux titres de gloire de l'ordre de saint Dominique. ALBERT DE MEYER.

— Continuant ses études sur les *Idées primitives dans la Bretagne contemporaine* (cfr RHE, 1912, t XIII, p. 196-197 ; 1914, t. XV, p 208), M. E. JOBBÉ-DUVAL examine successivement (NRHDFÉ, 1913, p. 127-179) l'ordalie par la fontaine, par les pierres (roches naturelles, pierres branlantes, bornes des champs, mégalithes, dolmens, etc.), par les animaux. A propos de chaque forme d'ordalie, il recherche comment la pratique trouve sa racine dans le culte animiste des forces de la nature, comment les populations en sont venues à l'ordalie même, quelles sont les pratiques et la signification de cette dernière. Toujours, le savant auteur signale les ressemblances qu'offrent les civilisations grecques ou romaines ou orientales avec la coutume bretonne. L'intérêt que présentent ces études pour l'histoire religieuse ne réside pas seulement en ce qu'elles nous montrent la perpétuation d'anciennes pratiques cultuelles ou rituelles, mais aussi en ce qu'elles nous expliquent maintes légendes qui foisonnent dans la littérature hagiographique bretonne.

— Il vient de paraître un nouveau volume de la traduction de l'œuvre du P. Denifle, publiée par M. J. Paquier : *Luther et le luthéranisme*, t. IV (Paris, A. Picard, 1913, In 8 de 317 et 134 p. et plusieurs gravures. Prix : 5 fr.). Ce volume contient les deux derniers chapitres du volumineux tome Ier du *Luther und Luterthum*. Un premier appendice donne neuf portraits de

Digitized by Google

Luther, dont un diffère de ceux publiés par Denifle ; un deuxième appendice donne la traduction et les gravures peu décentes de l'opuscule de Luther : *L'image de la papauté*, de 1545. Denifle ne donne qu'une description de ces gravures, et quand on voit dans le texte de M. Paquier combien il est difficile d'avoir cette production du maître, dont les disciples sont peu fiers, on ne peut que le remercier de l'avoir mise à la disposition des hommes d'études. A côté d'une table analytique, propre à ce volume, le traducteur ajoute une table des noms propres et une table des matières se rapportant aux quatre volumes. La deuxième partie du livre donne la traduction de l'écrit de Denifle : *Luther aux yeux du rationaliste et du catholique. Discussion de principes avec Harnack et Seeberg ;* cette partie a une pagination et des tables propres. Et pour la traduction et pour les notes complémentaires, ce volume mérite, lui aussi, tous les éloges que nous avons décernés aux volumes précédents (RHE, 1911, t. XII, p. 386 ; 1912, t. XIII, p. 197 ; 1913, t. XIV, p. 227). M. Paquier annonce l'apparition, au plus tard pour le mois d'octobre 1914, d'un cinquième et dernier volume : la traduction de la *Lutherpsychologie*, faite sur la troisième édition préparée par le P. Weiss, et qui n'a pas encore paru.

— La Société scientifique de la Haute-Loire (France) a reçu une charte de M. Fabre relative à un épisode des luttes du roi Martin d'Aragon contre le pape Boniface IX. C'est une ordonnance du roi Martin, de 1407, trouvée au cours du dépouillement des archives hospitalières du Puy. Elle concerne les quêtes qui avaient lieu, dans les royaumes d'Aragon et de Valence et dans le comté de Barcelone au profit de Notre-Dame du Puy, de Saint-Blaise de Perpignan et de Sainte-Barbe de Prunères, diocèse de Gérone. Deux ministres du roi, pour éviter que des faux *questores*, ou plutôt *raptores*, s'approprient le produit de ces quêtes, prescrivent à Jean March, de Barcelone, qui en est le fermier, d'en déposer le montant par moitié dans deux banques de Valence et de Barcelone. S'il n'obéit pas à cette injonction, Jean March sera poursuivi comme rebelle aux ordres du roi. M. Fabre a montré que l'ordonnance du roi Martin voulait empêcher l'envoi des produits des quêtes à Rome, à Boniface IX. Il soutenait, en effet, même par les armes, le compétiteur de Boniface, Benoît XIII, qui était son parent et lui avait donné les îles de Corse et de Sardaigne. P. SICART.

— La bibliothèque Spoelberch de Lovenjoul à Paris a été ouverte le 15 janvier dernier.

Deux articles du règlement intéressent surtout les travailleurs ; ils sont relatifs aux conditions d'admission :

Article premier. — Conformément à la volonté du donateur, la collection Spoelberch de Lovenjoul n'est pas publique. Uniquement réservée aux travailleurs, elle ne se visite pas.

Art. 2. — Les professeurs, les étudiants, les hommes de lettres, qui désirent travailler sur les manuscrits et les imprimés de la collection, doivent en demander l'autorisation par lettre adressée soit au président de

Digitized by Google

la commission administrative centrale, soit au conservateur, en indiquant aussi exactement que possible l'objet de leurs recherches et les documents qu'ils veulent consulter.

Une commission spéciale est chargée de statuer sur l'opportunité des communications demandées. Elle prend connaissance d'un rapport du conservateur au sujet de chaque demande. Après décision de la commission, le conservateur fait connaître aux intéressés la date à laquelle ils seront admis dans la salle de travail et les documents qui pourront leur être communiqués.

Toute demande doit être munie de références. Toute demande adressée par un étranger doit être présentée ou recommandée par l'ambassade ou la légation dont il relève. Aucune autorisation générale permettant à la personne autorisée de prendre communication de tous les documents de la collection ne peut être accordée.

Le nombre des places assises ne sera que de *six*.

Les manuscrits non reliés et foliotés ne seront pas communiqués.

La bibliothèque fermera chaque année du 30 décembre au 15 janvier et du 31 juillet au 1er septembre.

L'exposition internationale urbaine qui aura lieu à Lyon, en juin prochain, comportera une section affectée à l'enseignement, principalement à l'enseignement supérieur.

Académie des inscriptions et belles lettres. — Le 26 décembre, M. Salomon Reinach parle, d'après une lettre de M. José de Figueiredo, d'un tableau de Rogier van der Weyden, conservé jadis au couvent de Batalha en Portugal, dont on ne connaît l'existence que par un croquis du XVIIIe siècle. Le panneau, probablement détruit au cours des guerres du début du XIXe siècle, représentait la Vierge et l'Enfant, adorés par Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et son fils, Charles le Téméraire. Il daterait de 1449.

Le 30 janvier, M. Dieulafoy lit une longue étude sur les fouilles qui ont amené la découverte d'une basilique chrétienne, du temps de Constantin, à Saint-Bertrand de Comminges. Il convient, tout d'abord, de se souvenir que *Lugdunum Convenarum* fut saccagé vers 409 par les Vandales et complètement détruit, en 584 ou 585, par les Burgondes. Les fouilles effectuées à Saint-Bertrand ont clairement établi que pour enfouir les quatorze sarcophages — qu'on a retrouvés — on a défoncé le dallage d'une basilique : ce qui indique que celle-ci existait antérieurement au début du VIe siècle. Bien plus, cette basilique n'a dû être qu'un remaniement ou un agrandissement d'un édifice primitif, lequel aurait été détruit partiellement vers 409 et restauré plus tard. De fait, sur le sol de la basilique, on a trouvé un certain nombre de monnaies de Constantin, Constance et Gratien. Il y a même une pierre tumulaire d'un prêtre décédé sous le consulat d'Eusèbe et de Rufin, c'est-à-dire en 347. L'édifice se composait d'une nef et de deux collatéraux, séparés par deux files de huit colonnes. Il était dallé de marbre blanc. Ses charpentes polychromes et ses murs enduits d'un crépi rose devaient lui donner un

Digitized by Google

aspect agréable. M. Dieulafoy fait remarquer que cette église est actuellement la plus ancienne de la Gaule que l'on connaisse et que sa fondation est plus ou moins contemporaine de la basilique d'Orléansville.

M. Pelliot met en œuvre une série de nouveaux documents sur le christianisme en Asie centrale au moyen âge. Jusqu'à l'arrivée des jésuites, dans la deuxième moitié du xvie siècle, le christianisme releva du nestorianisme et ne fut qu'une expansion orientale de l'église nationale de Perse. L'apostolat romain, de la fin du xiiie siècle au début du xive, n'eut pas de résultat durable. Les textes chinois, d'autre part, signalent l'existence à Yang-Tcheou, sur le fleuve bleu, d'une église nestorienne et, d'autre part, Marco Polo a relaté le massacre, en 1275, de Russes et d'Alains chrétiens, qui servaient dans la garde impériale. D'autres textes chinois confirment le récit de Marco Polo et montrent qu'en 1336 les chefs alains de Pékin demandaient à Benoît XII un évêque comme successeur de Jean de Montecorvino, décédé depuis plusieurs années. Le pape envoya un légat, Jean de Marignolli, qui fut reçu en 1342 par l'empereur mongol et qui offrit au prince un grand cheval d'Occident, dont il existait encore un portrait dans le palais de Pékin, au xviiie siècle.

Le 13 février, M. Loth étudie les noms propres d'hommes et de lieux les plus anciens, mentionnés dans la Vie de saint Samson de Dol. Ces noms, d'après lui, prouvent que la Vie a bien été rédigée dans la première moitié du viie siècle, et non au viiie ou au ixe siècle, ainsi que l'a prétendu récemment un critique. La Vie n'est donc pas dépourvue d'authenticité. Elle a une grande valeur historique et témoigne de l'exactitude et de la conscience de l'hagiographe.

Le 13 mars, M. Schlouch rend compte de sa mission dans le Grand Atlas. Il a recueilli, en particulier, dix recueils de manuscrits hébreux et judéo-arabes relatifs à l'histoire du Maroc. Il signale l'existence, au xe siècle, d'une principauté chrétienne dans le Haut Oraa.

Le 20 mars, M. Charles Samaran parle d'une peinture sur bois du musée de Versailles, où l'on s'est plu jusqu'ici à reconnaître la Vierge entre saint Michel et Jeanne d'Arc. L'inscription mutilée qui se trouve sur le socle du trône de la Vierge, n'est pas rédigée en français, ni en latin, mais en provençal. Elle contient non pas les mots *Jehenne d'Arc*, mais un simple appel à la miséricorde de la Vierge Marie. De la Pucelle il n'est question en aucune manière. Le bouclier et l'étendard placés à la gauche de la Vierge sont les armes de saint Georges, et non pas celles de Jeanne.

Le 3 avril, M. Paul Monceaux fait connaître une inscription tombale, découverte à Tipasa (Algérie) dans la basilique dite d'Alexandre par l'abbé Dubosq, et portant le nom d'un évêque de Tipasa, au ive siècle, *Renatus*.

Société nationale des antiquaires de France. — Le 31 décembre, M. G. Maurice essaye de prouver que la vie de Constantin écrite par Eusèbe est l'œuvre plutôt d'un panégyriste peu scrupuleux que celle d'un véritable historien.

Le 18 mars, M. Roy démontre que la chapelle de la Trinité, du château de Fontainebleau, ne remonte pas au règne de François Ier, mais qu'elle est

Digitized by Google

l'œuvre de Philibert Delorme qui l'édifia sur les fondations de l'ancienne église des Mathurins.

Le 1er avril, M. DE LOISNE décrit un manuscrit du XVe siècle, qui est un bréviaire du diocèse de Thérouanne, exécuté pour Henri de Lorraine, évêque de 1456 à 1485.

Une *Société de l'histoire du droit* s'est fondée à Dijon, où elle tient son siège, 7, rue Hernoux. Elle a pour but de publier les chartes de franchises et des tables destinées à réunir tous les renseignements juridiques épars dans les cartulaires, les vies de saints, les chroniques et les chansons de geste.

Le conseil de l'université de Toulouse a fait adresser au ministre de l'instruction publique un rapport relatif à la création d'un ***Institut d'études méridionales***, d'un certificat et d'un diplôme d'études méridionales. Dans cet institut serait donné un enseignement sur les langues, les littératures, les arts, les coutumes et l'histoire du midi de la France.

Le 26 janvier et jours suivants les thèses suivantes ont été soutenues à l'École des chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe : MM. VICTOR BAUBET, ***Études historiques et archéologiques sur l'abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1516)*** ; PAUL BOUDET, ***Le chapitre de Saint-Dié, en Lorraine, des origines au XVIe siècle*** ; CHARLES BRAIBANT, ***Études sur le temporel urbain du monastère de Saint-Magloire de Paris*** ; RAYMOND LOUBATIER, ***L'archevêque et l'archevêché de Bourges au XIIe siècle*** ; CHARLES DE LUPPÉ, ***L'historien Paolo Coimi, dit Paul-Émile (1455 environ-1599)*** ; MARC MOREL, ***Étude sur la langue des chartes de Cluny (Xe siècle). Contribution à la chronologie des phénomènes linguistiques romans.***

MM. Constraty et Lestrade ont fondé une revue trimestrielle : la *Revue historique de Toulouse* (un an : 8 fr.). G. MOLLAT.

Nominations. — M. A. VIDIER, conservateur-adjoint à la bibliothèque nationale, a été nommé inspecteur-général des bibliothèques et archives.

M. LÉVY-SCHNEIDER a été nommé professeur-adjoint d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de l'université de Lyon.

M. A. ALEXANDRE a été nommé inspecteur-général des musées départementaux. M. G. MOUREY lui succède dans la charge de conservateur du palais de Compiègne.

M. LAFENESTRE a été réélu administrateur du musée Condé.

M. P. DE LA GORCE a été élu membre de l'Académie française.

M. FOURNIER, professeur de droit romain à la faculté de droit de Grenoble, a été nommé professeur d'histoire du droit public français à la faculté de droit de Paris.

M. BOURRILLY a été nommé professeur d'histoire de Provence à la faculté des lettres d'Aix-Marseille.

M. LAUMONIER a été nommé professeur de littérature française à la faculté des lettres de Bordeaux.

M. JEAN MARX a été nommé membre de l'école française de Rome.

Digitized by Google

M. Marc Morel a été nommé bibliothécaire-archiviste de la ville de Cambrai.

M. Benjamin Faucher a été nommé archiviste du Pas-de-Calais.

M. Max Fazy a été nommé archiviste de l'Allier.

A l'académie des sciences morales et politiques ont été élus membres libres MM. Charles Adam et Paul Deschanel, et associé étranger M. Xénopol. G. M.

— *Décès.* — M Maurice Massip, directeur des archives et bibliothécaire de la ville de Toulouse, qui écrivit une *Histoire du collège de Tournon en Vivarais* (1890).

M. Hubert, professeur à l'école d'Extrême-Orient.

M. l'abbé J. Guibert, ancien supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Paris, ancien directeur de la *Revue pratique d'apologétique*. On lui doit certains livres d'histoire : *Le Réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle* (Paris, 1907) ; *Vie de saint Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes* (Paris, 1905).

M. Charles Waddington, doyen de l'académie des sciences morales et politiques.

M. le Chanoine H. Lesêtre, très connu parmi le clergé pour ses ouvrages d'exégèse sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Il suffit de citer : *Jésus-Christ dans son saint Évangile, l'Église au premier siècle des apôtres, Clef des Évangiles*, etc. Le défunt collabora au grand *Dictionnaire de la Bible*, dirigé par M. Vigouroux. Il était membre de la commission biblique. Il écrivit, dans la collection des *Saints*, deux monographies : *Saint Henri* et *Sainte Geneviève*.

M. Jules Roy, professeur à l'école des chartes, où il tenait la chaire d'institutions politiques, administratives et judiciaires de la France. Il était, de plus, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études. Parmi ses ouvrages, citons : *Saint Nicolas Ier* (Paris, 1899) ; *l'An mille. État de la France, de l'an 905 à l'an 1050* (Paris, 1885).

M Fr. Mortet, bibliothécaire de la bibliothèque de l'université de Paris, auteur de travaux remarquables : *Étude archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris, du VIe au XIe siècle* (Paris, 1888) ; *Maurice de Sully, évêque de Paris, 1160-1195* (Paris, 1890) ; *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France, au moyen âge, XIe et XIIe siècles* (Paris, 1911).

M. A.-A. Babeau qui écrivit une *Histoire de Troyes pendant la Révolution* (Paris, 1873-1874).

M. Ch.-Em. Travers, archiviste du Doubs, dont on peut citer : *Deux pèlerinages en Terre-Sainte au XVe siècle. Les princes d'Orange Louis et Guillaume de Chalon* (Paris, 1869) ; *Une réception dans l'ordre religieux et militaire des saints Maurice et Lazare de Savoie au XVIIIe siècle* (Paris, 1873) ; *Essai historique sur l'élection des papes* (Paris, 1875). G. M.

Italie — Sous le titre de *Letture costantiniane* (Rome, Desclée, 1914, gr. in 12, pp. XI-226), la Commission scientifico-littéraire du comité romain pour

Digitized by Google

les fêtes commémoratives du XVIe centenaire de la promulgation de la paix de l'Église a réuni en un volume les conférences prononcées à Rome, en 1913, dans la grande salle du palais pontifical de la Chancellerie, sous les auspices du conseil supérieur et du comité romain, durant l'année du jubilé constantinien. Outre les conférences des RR. PP. Casamassa et Grossi Gondi, dont nous avons déjà rendu compte (RHE, t. XIV, 1913, p 459), ce volume contient aussi celles de Mgr Kirsch sur « La chrétienté et la hiérarchie à Rome sous Constantin le Grand », du R. P. Paolo Ubaldi, salésien, sur « Le mouvement littéraire d'inspiration chrétienne en Orient durant la première moitié du IVe siècle », de M. le prof. Toniolo sur « Les problèmes et les enseignements sociaux de l'époque constantinienne », et se termine par celle de M. O. Marucchi, intitulée « Observations historiques et archéologiques sur les donations de Constantin aux basiliques de Rome », dans laquelle le savant continuateur de l'œuvre de G. B. De Rossi démontre « que toutes les sept basiliques indiquées dans le *Liber pontificalis* comme constantiniennes doivent être véritablement considérées comme telles, soit parce qu'elles ont été construites directement par ordre de l'empereur, soit parce qu'elles ont été élevées avec les fonds donnés par lui à cette intention ». Cette publication, précédée d'une courte préface de M. B. Nogara, président de la commission scientifico-littéraire, et d'une lettre de S. Ém. le cardinal Merry del Val à S. Ém. le cardinal Cassetta, président du conseil supérieur, constituera un souvenir durable des belles fêtes qui n'ont pas été seulement une magnifique protestation de foi de tout l'univers catholique, mais qui ont encore servi à mieux faire connaître la figure, trop exaltée par les uns, trop rabaissée par les autres, du premier empereur chrétien, et la physionomie de son époque, laquelle, après la première période de décadence de la civilisation romaine, a représenté, grâce au rajeunissement et à la purification de celle-ci par le christianisme, une véritable renaissance politique, sociale, littéraire et artistique.

Très curieux est l'opuscule de M. Pietro Fedele, intitulé *Teodora nella liturgia* (Turin, Bocca, 1913, in-folio, pp. 13, 2 planches, extrait de la *Miscellanea di Studi critici in onore del prof. Rodolfo Renier*). Il y prouve, en effet, d'après une tradition rapportée dans les deux manuscrits *Vat. Lat.* 5516 et 6171, et une hymne qu'on chantait aux vêpres dans l'église romaine de Santa Maria *in Via Lata*, transcrite dans le second de ces deux manuscrits, que, quoi qu'en pense M. Cavazzi, (*La diaconia di Santa Maria in Via Lata e il monastero di S. Ciriaco*, Rome, 1908), la dite église fut véritablement « restaurée ou reconstruite dans les premières années du Xe siècle par Théophylacte et Théodora, sa femme, et fut solennellement consacrée par Serge III ». L'auteur profite de l'occasion pour venger Théodora des accusations lancées contre elle par Liutprand et acceptées les yeux fermés par les historiens, tandis que seule, en réalité, sa fille Marozia les méritait (1).

(1) Une grave faute d'impression, répétée par deux fois, s'est glissée dans les deux planches insérées à la fin de l'opuscule. Ce n'est pas « S. Marco » qu'il faut lire, mais « S. Maria ».

Digitized by Google

Le titre d'un autre opuscule du même auteur, *L'amore di Giovanna di Durazzo per Aimone III di Ginevra* (Turin, Officina Poligrafica Editrice Subalpina « Opes », 1913. Gr. in-4, pp. 19, extrait de la *Miscellanea di Studi storici in onore di A. Manno*) semble indiquer un épisode assez étranger à l'histoire ecclésiastique. Et cependant l'artisan de ce triste et pur roman, si bien dans la note de l'époque des chevaliers et dont il nous narre les péripéties avec autant de brio que d'érudition, fut Pierre d'Ameil, archevêque de Naples de 1363 à 1369, et c'est dans les registres de ses lettres, conservées aux archives du Vatican (arm. LIII, n. 9), que M. Fedele en a retrouvé toute la trame. Ce fut, en effet, le puissant cardinal Gui de Boulogne, son protecteur, qui conçut le projet de mariage entre « le valeureux et chevaleresque comte de Genève, Aymon III, neveu du cardinal, et la duchesse de Durazzo, Jeanne, fille de l'ambitieuse et dissolue reine de Naples, Jeanne Ire », mais ni la vivacité ni la profondeur de l'affection de ces deux jeunes gens ne put fléchir l'implacable souveraine, qui voulait donner sa nièce à Frédéric III d'Aragon, roi de Sicile. La malheureuse, menacée et enfermée dans une étroite prison, dont ne purent la libérer ni les efforts de l'archevêque ni les bulles papales, refusa cependant obstinément de contracter une union qui lui faisait horreur, mais elle dut renoncer à épouser celui qu'elle aimait, et qui devait mourir, à la fleur de l'âge, quelques années après, dans le château de Pavie. J. Fraikin.

— Les *Vitae Pontificum Romanorum* du bibliothécaire pontifical Bartolomeo Platina méritent une étude approfondie : elles nous montrent comment un humaniste du xve siècle écrit l'histoire et comment il utilise les matériaux dont il dispose. C'est pourquoi M. G. J. Schorn a consacré sa dissertation doctorale à rechercher quelles sont les sources des *Vitae (Die Quellen zu den Vitae Pontificum Romanorum des Bartolommeo Platina.* Rome, Ammani et Stein, 1913. In-8, 48 p.) Il s'arrête à l'étude des sources principales, le temps lui ayant fait défaut pour rechercher tous les matériaux que Platina a pu utiliser pour son travail. Le bibliothécaire humaniste emploie d'abord l'*Historia Ecclesiastica* de Bartolomé de Lucques, œuvre qui a été utilisée plus souvent que les citations ne le laissent deviner. Peut-être Platina a t-il consulté lui même une des sources de Bartolomé de Lucques, la chronique de Romuald de Salerne. M. Schorn nous cite ensuite le *Liber Pontificalis*, enfin les *Décades* de Blondus. Pour les premiers siècles Platina a utilisé subsidiairement l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, la Chronique de ce même écrivain, les Étymologies d'Isidore de Séville, la Chronique de celui-ci, les *Antiquitates* de Flavius Josèphe avec le remaniement latin de cette œuvre par Hégésippe, l'*Historia ecclesiastica* de Rufin et l'*Historia tripartita* de Cassiodore, plus quelques extraits d'auteurs classiques.

Ce travail témoigne de beaucoup d'érudition : l'on ne peut qu'exprimer le désir que M. Schorn le termine en recherchant, dans la mesure du possible, toutes les sources des *Vitae Pontificum Romanorum.*

— M. Schmurlo poursuit, dans le t. IV, 2e partie de *Rossia i Italia*, la publication de ses documents, tirés des archives italiennes, sur les relations entre

Digitized by Google

la Russie et l'Italie. Particulièrement intéressants sont ceux (p. 425-505) qui concernent l'arrivée en Moldavie des missionnaires de la Compagnie de Jésus, conduits par le P. Johannes Künig Schönhovianus, en 1588 ; les premiers rapports de ces religieux — lesquels furent reçus à bras ouverts par l'hospodar Pierre — donnent de curieux détails sur l'état de cette principauté à la fin du pontificat de Sixte-Quint et au début de celui de Grégoire XIV. « Gens est », écrit, sous la date du 24 octobre 1588, le P. Warrsewicij au P. provincial, « egregia et ingeniosa, et magis calida quam simplex, colonia quondam Romanorum apparet ex vultu, moribus et sermone » (p. 454). On rapprochera avec fruit de ces documents inédits, trois articles publiés par M. l'abbé C. Karalevsky, sous le titre de *Relations entre les princes roumains et le Saint-Siège dans la deuxième moitié du XVIe siècle, d'après des documents inédits tirés des archives du Vatican*, dans la *Reista Catolica* de Bucarest, t. II, 1913, et t. III, 1914.

Tandis qu'en France les amis de l'art religieux dénoncent en vain « la grande pitié » de leurs églises, le gouvernement italien poursuit avec élan la restauration des vieux temples de la foi chrétienne. C'est ainsi qu'à Rome a eu lieu, le 8 février, l'inauguration des restaurations opérées dans l'église, le cloître et le couvent des Saints-Quatre-Couronnés, par M. le prof. Antonio Munoz et son collaborateur M. Alfredo Stano, et dont nous avons déjà parlé (RHE, t. XIV, 1913, p. 219). Ajoutons à l'indication des trésors artistiques que ces deux archéologues ont fait revivre, celle d'un calendrier du moyen âge, reproduit sur les murs du réfectoire du couvent.

Au cours des fouilles et restaurations de l'amphithéâtre de Domitien à Albano, auxquelles préside le directeur des fouilles de Rome, M. le prof. Pasqui, assisté de M. Conti, ont apparu quelques restes de l'ancienne chapelle du cimetière qui, après le triomphe de Constantin, avait été creusé dans l'amphithéâtre par les chrétiens, avec des traces de peinture, du VIIIe ou IXe siècle ; les mots S. Laurentius, S. Stephanus PP., S. Nicolaus et S. Pancratius (?), qu'on lit au-dessous, attestent qu'il s'agit bien de la chapelle de Saint-Nicolas, qu'Innocent III, par une bulle datée du 13 juin 1198, donna, ainsi que celle de *S. Mariae Minoris et totum Palatium*, c'est-à-dire l'amphithéâtre, au monastère de Saint-Paul hors-les-murs à Rome (cf. G. Del Pinto, *Gli scavi nell' anfiteatro di Domiziano in Roma*, dans *La Tribuna*, de Rome, 12 mars 1914).

A Civitacastellana, M. l'ingénieur Goffredo Badoli a restauré la crypte de la cathédrale, merveilleusement décorée par les frères Cosmas, et, auprès de la ville, au milieu des ruines de l'antique Faléries, le portique et le chœur de l'abbaye de Santa Maria, qu'il a isolée.

Dans un sous-sol de la cathédrale d'Amalfi a été retrouvé un tombeau de la fin du XVe siècle renfermant le corps, parfaitement conservé, de l'archevêque Andrea de Palearia, mort en 1449, ainsi que le montrent les inscriptions gravées sur les côtés du monument.

Digitized by Google

Des travaux de réfection du pavé de la cathédrale de Modène ont amené la découverte, au-dessous de ce pavé, de restes de murs et pilastres de l'ancienne cathédrale, à cinq nefs, qui était dédiée à saint Theodolus, alors patron de la ville, et de tombeaux du haut moyen âge.

On a retrouvé également, à Narni, près de l'ancienne cathédrale de San Domenico, une vieille église du moyen âge, à une seule nef, sans aucune trace de fenêtres, mais avec des fresques curieuses.

On restaure aussi, en ce moment, l'église et l'abbaye de San Nilo à Grotaferrata. Ces travaux ont amené la découverte, dans la nef de droite de l'église, d'une belle *bifora* du XIIIe siècle en marbre, et, dans la nef de gauche, d'une fresque représentant un saint évêque.

La société pour les conférences d'archéologie chrétienne a tenu, le 7 décembre dernier, la première conférence de sa trente-neuvième année, 1913-1914. Le président, Mgr DUCHESNE, a d'abord parlé des découvertes faites récemment dans la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem, et dans les églises de Saint-Chrysogone et des Saints-Quatre Couronnés, puis d'un graphite de la crypte du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin où est invoqué un saint nommé Clemens qu'il a cherché à identifier. Le secrétaire, M. MARUCCHI, a dit aussi quelques mots sur cette question, puis a parlé de la découverte d'un cimetière chrétien au 36e mille de la voie Prénestine, dans la localité nommée Colle San Quirico. Les inscriptions qu'on y a trouvées attestent qu'il remonte au IVe siècle. Dans la séance du 18 janvier, M. LENZI a fait une communication sur les études d'histoire religieuse en Dalmatie, à l'occasion de la publication d'un ouvrage de Mgr BULIĆ sur les évêques de l'antique Salone et les archevêques de Spalato ; une discussion s'est engagée au sujet des noms de quelques-uns de ces évêques. Ensuite M. C. CECCHELLI a lu un mémoire sur la rotonde qui précède l'église des Saints-Côme-et-Damien, au Forum Romain, et sur deux fresques du XIIe siècle qu'on y remarque, l'une représentant sainte Marie-Madeleine, l'autre, Jésus-Christ bénissant, entre saint Jean et la sainte Vierge. Enfin M. MARUCCHI a entretenu ses auditeurs des fouilles récemment exécutées dans la maison des Saints-Jean-et-Paul sur le Cœlius, et, en particulier, de la découverte de deux fosses creusées dans le tuf, dans la pièce où l'on vénère, depuis un temps immémorial, les deux martyrs, découverte qui semblerait indiquer qu'ils ont été vraiment inhumés en cet endroit. Enfin, dans la séance du 1er février, M. SCHNEIDER GRAZIOSI a lu une communication sur le maître-autel de la crypte de l'église de Saint-Sébastien, décrit dans un manuscrit de Dolling et dont un fragment a été découvert il y a une quinzaine d'années. Puis M. MARUCCHI a parlé, à son tour, de l'autel de l'église des Saints-Nérée-et-Achillée, et M. le Dr STIEGEL a lu une communication sur les origines de l'église de Saint-Saba.

Signalons encore une conférence faite, le 31 décembre 1913, au Colisée de Rome, sur ce monument même, au nom de la société « Storia ed Arte » par M. le prof. GIOVANNI STADERINI, et une autre faite, le

Digitized by Google

15 mars, également à Rome, par M. Guglielmo Aurini, de la même société, sur la basilique de Sainte-Marie-in-Cosmedin et les églises de San Giovanni *in Velabro* et de San Nicola *in Carcere*.

Rome a, depuis l'an dernier, comme Florence, grâce à l'initiative d'un comité formé sous la présidence honoraire de S. M. la reine-mère, ses « Lectures de Dante ». Elles ont lieu, cette année-ci, dans le palais historique de l'Anguillara, et ont été précédées de trois conférences préliminaires. La première de celles-ci a été faite, le 18 janvier, par M. le sénateur Pasquale Villari, sur « Dante et l'Italie », et a été publiée ensuite dans *La Nuova Antologia*, 16 février. Les deux autres conférences, de MM. Isidoro del Lungo et Corrado Ricci, ont porté sur la vie de Dante.

Le 1er mars a eu lieu à Rome, sous la présidence de M. le comte Ettore Pedotti, sénateur, une réunion du conseil central de la Société Nationale pour l'histoire du « Risorgimento » italien. Le conseil a approuvé ce qui a été fait par la présidence pour la constitution, à Palerme, d'un comité régional sicilien, pour la préparation d'un congrès de la société qui se réunira à Gênes en septembre prochain, et pour l'achat, par le Comité National pour l'histoire du « Risorgimento », des papiers et documents de Francesco Orioli, particulièrement importants pour l'histoire de la révolution de 1831 dans les États de l'Église.

Le 15 mars, M. Christian Huelsen a fait, au siège de l'Association archéologique de Rome, une conférence sur la tour de Néron et l'incendie de Rome. Au sujet du premier de ces monuments, qu'on appelle, aujourd'hui, beaucoup plus justement, la Tour des Milices, il a établi, une fois de plus, qu'elle a été élevée au moyen âge et n'a, par conséquent, jamais pu entendre le mélomane couronné déclamer des vers durant l'incendie de Rome. Quant à ce dernier événement, il a démontré qu'on ne doit, sans doute, l'attribuer ni à un caprice impérial ni à la malveillance ou au fanatisme des chrétiens, mais à un pur accident. Entre autres arguments, l'ancien sous-directeur de l'Institut germanique de Rome fait remarquer que le ou les prétendus auteurs de l'incendie auraient bien mal choisi leur jour, ou plutôt leur nuit, car celle du 18 au 19 juillet, pendant laquelle il a éclaté, était éclairée par la pleine lune, qui eût rendu difficile cette tentative criminelle et, au contraire, singulièrement facilité l'œuvre de circonscription du feu. Le malveillant est donc, en ce cas, comme en bien d'autres, Tacite, qui s'est plu à recueillir un bruit dû à l'imagination populaire, afin de diffamer, du même coup, les chrétiens et sa bête noire, le dernier des Césars.

Le 9 novembre s'est fondé, à Naples, un « Cercle numismatique napolitain », présidé par M. Memmo Cagiati. Cette société publiera, sous peu, un travail sur les monnaies de Charles-Quint conservées à Aquila.

Dans la séance du 13 novembre dernier de la classe des lettres et sciences morales et historiques du « R. Istituto Lombardo di Scienze e Lettere », M. Berta a fait une communication sur « Les apostilles histo-

Digitized by Google

riques du *Condaghe* de San Michele de Salvénor », dont il a expliqué la composition et établi la date des différentes parties, en complément à une communication faite, le 27 février précédent, sur le même sujet par M. Guarniero. On appelait *condaghe*, en Sardaigne, un registre où l'on prenait note de tous les actes modifiant le patrimoine des communautés, surtout religieuses. Celui de San Michele, qui nous est arrivé dans une traduction espagnole de la fin du XVIe siècle, a été publié récemment et est riche en détails pour l'histoire de la judicature (province) du Logudoro. Dans la séance du 4 décembre, communication de M. Bassano Gabba sur « Vingt-cinq années d'action et de législation catholique sociale en Belgique » : les réformes sociales, dont l'initiative est partie, affirme-t-il, des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, sont dues à l'action de la Ligue démocratique de Liège, de l'épiscopat et des autorités locales. M. Gabba énumère les lois votées sous cette influence et termine en parlant de la part qui revient à Léon XIII dans la direction de cette action. Enfin, le 18 janvier, dans la séance solennelle de cette classe, M. le prof. Giuseppe Zuccante a rendu compte des communications lues durant l'année 1913.

Dans la séance du 25 mai 1913 de la « R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna », M. le prof. Falletti, président de la députation, a lu un mémoire sur « la dernière paix familiale des comtes de Mangona », signée, le 14 juin 1304, dans la cour de l'hôpital de San Pietro à Bologne, par l'entremise d'Ubaldino, archiprêtre de Guzano, et de Bencivenne, archiprêtre de Verzuno ; les deux branches des fils des *fratei miseri lassi* de Dante se jurèrent un amour perpétuel, et, par un autre acte, deux des descendants des contractants s'engagèrent à conclure un mariage. Dans la séance du 21 décembre, présidée par le nouveau président de la députation, M. le prof. Gherardini, M. le prof. Lino Sighinolfi a lu une communication sur les nouvelles études et recherches sur la chapelle majeure de l'église de San Petronio de Bologne. Puis Mgr Giulio Belvederi a lu une communication sur un cimetière judéo-chrétien de Bologne et a démontré, d'après deux textes de saint Paulin et de saint Ambroise, qu'il s'étendait sur l'emplacement où furent retrouvés, à la fin du IVe siècle, les corps des saints martyrs Vitalis et Agricola. On y éleva une église, qui prit plus tard le nom de San Pietro, et où l'on retrouva, au XIIIe siècle, la tombe d'un juif, de même que, tout récemment encore, à l'occasion de fouilles qui y ont été exécutées, diverses tombes. J. F.

— Le bureau de la Commission permanente des congrès internationaux des archivistes et des bibliothécaires, conformément aux décisions du congrès de 1910, a consulté les membres de la commission en vue de fixer la date du prochain congrès, ainsi que la ville où il tiendra ses réunions.

La majorité des membres de la commission s'est prononcée en faveur de la ville de Milan et a estimé qu'il conviendrait que le congrès s'y réunisse à la fin du mois d'août 1915.

La composition de la commission organisatrice de ce congrès sera annoncée ultérieurement.

Digitized by Google

— D. M. Carlo Alfonso Nallino a fait, le 23 février, à l'université de Rome, la première leçon de son cours sur « l'histoire et les institutions islamiques », en étudiant la civilisation médiévale arabe dans l'Europe occidentale, particulièrement en Espagne et en Sicile, et en montrant combien elle fut brillante et quelle profonde influence elle exerça sur les peuples conquis, si bien qu'on en arriva à traduire la Bible en arabe, afin de la rendre plus accessible aux fidèles.

Signalons une nouvelle revue qui se publie à Caltanissetta : *Sicania. Rivista siciliana di storia, archeologia e folklore.* Ce sous-titre en indique suffisamment l'objet.

L'Italie, aussi bien ecclésiastique qu'officielle, prépare déjà pour 1921 le sixième centenaire de la mort de l'auteur de la *Divine Comédie*. Signalons un périodique, qui est né à cette occasion : c'est le *Bollettino del Comitato Cattolico per l'omaggio a Dante Alighieri* ; le numéro de mars, qui est le premier, recommande l'envoi de fonds pour la restauration projetée de l'église S. Francesco de Ravenne, qui a l'insigne honneur de conserver les cendres de l'incomparable poète.

On fête, en ce moment, le quatrième centenaire de la mort du grand architecte religieux de la Renaissance, Bramante. Le 11 mars, jour où il quitta ce bas monde, un cortège, composé des autorités, des écoles, des sociétés et d'un foule nombreuse, s'est rendu au palais ducal d'Urbino, pour déposer des couronnes sur son buste et visiter une exposition de photographies de ses œuvres, qui y a été organisée. M. le prof. Lionello Venturi, directeur de la Galerie Nationale des Marches, a prononcé un discours. Urbino prétend, en effet, être la patrie de l'incomparable artiste, mais divers écrivains soutiennent, au contraire, qu'il est né près de cette ville, à Monte Astrualdo (commune de Fermignano), et d'autres qu'il est né à Villa della Stretta, dans la commune d'Urbania. Une seule chose est certaine, c'est que le petit duché d'Urbino, patrie de Raphaël et de Rossini, a été aussi celle du premier auteur de Saint-Pierre de Rome. Florence a également fêté cette date en réunissant et en exposant au public, dans une salle des Uffizi, les dessins de Bramante que possède cette galerie. Ils appartiennent à la période romaine de sa vie, et la plupart se rapportent à la construction de la basilique vaticane. On y a joint, très opportunément, ceux de ses élèves et collaborateurs, Baldassare Peruzzi, Giuliano da Sangallo et Fra Giocondo, qui permettent de suivre la lente transformations du plan à croix grecque en plan à croix latine. D'autres commémorations auront lieu prochainement, par les soins d'un comité international formé sous la présidence honoraire de M. le ministre de l'instruction publique. Enfin la librairie Hoepli, de Milan, a entrepris la publication d'un périodique intitulé *Studi bramanteschi.*

L'Académie des sciences de Turin a décerné le prix Bressa de dix mille francs — destiné à l'œuvre la plus importante publiée depuis quatre ans — à M. le comm. Vittorio Florini, initiateur et directeur de la nouvelle édition des *Rerum italicarum scriptores* de Muratori. Cette entreprise

Digitized by Google

colossale, commencée en 1900, compte jusqu'à présent 124 fascicules ; elle fait le plus grand honneur aux érudits de la péninsule, qui y ont presque tous collaboré J. FRAIKIN.

— *Nomination* — Par décret du ministre de l'Instruction publique en date du 8 décembre 1913, M. le Dr GUIDO BONOLIS a été nommé *libero docente* d'histoire du droit romain à l'université de Gênes, et M. le Dr VITO VITALE, *libero docente* d'histoire moderne à l'universitéde Bologne. J. F.

— *Décès.* — Le 21 novembre 1913, M. FRANCESCO ACRI, professeur d'histoire de la philosophie à l'Université de Bologne.

A Rome, en décembre, M. DANTE VAGLIERI, professeur d'épigraphie à l'université de cette ville et directeur des fouilles d'Ostie, où il avait fait d'importantes découvertes.

A Rome, le 8 janvier, M le sénateur OTTAVIO SERENA, président honoraire du Conseil d'État, auteur de diverses publications sur l'histoire civile et religieuse d'Altamura.

A Rome également, le 14 janvier, M le sénateur G. BARRACCO, fondateur du musée Barracco, qui se compose d'antiquités recueillies par lui dans ses voyages.

A Naples, le 16 janvier, M. LUPO BONAZIA, professeur de langue et littérature arabes à l'université de cette ville, auteur d'un *Catalogo dei codici arabi della Biblioteca Nazionale*

A Vintimille, le 8 mars, M. GIROLAMO ROSSI, inspecteur des fouilles et monuments de la province de Port-Maurice, auteur de publications historiques sur Vintimille, San Remo, Albenga, Monaco, célèbre surtout par la découverte qu'il fit, en 1877, de l'*Urbs Magna* de Strabon.

A Rome, le même jour, M. ANTONINO SALINAS, professeur d'archéologie à l'université de Palerme, où il était né en 1841, conservateur du musée de cette ville et directeur des fouilles de la Sicile orientale J. F.

Pays-Bas. — Le musée épiscopal de Harlem possède un grand nombre de manuscrits, d'incunables et de livres rares et précieux. La commission du musée a eu l'heureuse idée de charger le R. P. B. KRUITWAGEN, un bibliographe distingué, de la confection d'un catalogue qui serait à la hauteur de la science actuelle. Le P. Kruitwagen s'est acquitté de sa charge avec son exactitude ordinaire et la firme C. L. van Langenhuysen d'Amsterdam put publier à la fin de l'an 1913 le *Catalogus van de handschriften en boeken van het bisschoppelijk museum te Haarlem*, XX-328 p. Le catalogue contient un très grand nombre de notes savantes et deux registres alphabétiques, l'un pour les manuscrits, l'autre pour les livres. Il renferme en outre plusieurs listes, notamment celles des graveurs et des dessinateurs du XVIe jusqu'au XVIIIe siècle, des imprimeurs et éditeurs néerlandais tant catholiques que jansénistes du XVIe siècle jusqu'au commencement du XIXe, des incunables et post-incunables néerlandais, des éditions en miniature et de reliures remarquables pour autant que le musée en fournit des indications. Il est vivement à désirer que les possesseurs de collections analogues à celles

Digitized by Google

du musée de Harlem se décident à faire décrire leurs trésors. Le catalogue du R. P. Kruitwagen pourra servir de modèle. G. Goossens.

— Signalons : *De boekhandel te Amsterdam, voornamelijk in de XVIIe eeuw*, dont la première partie vient de paraître chez M. Nyhoff à la Haye (In-8°, VI-320 pages). Cette publication renferme les notices biographiques et historiques que feu M. M. Kleerkooper a recueillies sur la librairie et l'imprimerie d'Amsterdam aux XVIIe et XVIIIe siècles. Par les soins du savant bibliographe M. W. P. van Stockum Jr., elles sont notablement complétées et préparées pour l'impression. On sait que surtout au XVIIe siècle la librairie et l'art typographique ont tellement fleuri à Amsterdam qu'on peut leur y attribuer une célébrité presque mondiale. M. van Stockum a donc fait œuvre très utile en publiant ces notices dont l'ordre alphabétique facilite beaucoup l'usage.

La deuxième partie, qui suivra bientôt, donnera aussi une liste des sources employées et les registres.

C'est aux soins de M. le professeur Th. Bussemaker que nous devons le tome IV de la quatrième série des *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange Nassau* (Leyde, A. W. Sythoff, XLI-615 pages in-8°). Se joignant au tome précédent (voir RHE, 1913, t. XIV, p. 241), il prend son point de départ à la mort de la princesse-gouvernante Anne (12 janvier 1759) et va jusqu'à la majorité du prince-stadhouder Guillaume V (8 mars 1766). Celui-ci se faisait alors représenter comme capitaine-général de l'Union par le prince Louis de Brunsvic, tandis que ses autres droits furent exercés par les États. L'influence de Brunsvic était donc assez médiocre ; quant à la direction des affaires politiques, elle n'avait que peu d'importance. A vrai dire, il n'y avait plus de direction du tout : une véritable anarchie régnait dans la République. Pour autant qu'on pouvait parler de direction, elle était aux mains des bourgmestres d'Amsterdam et de leurs alliés. Dans la politique extérieure la République fit une bien triste figure ; elle perdit toute sa considération ; sa force militaire était déplorable.

On comprend que pour cette époque de la minorité de Guillaume V les archives proprement dites de la Maison d'Orange-Nassau contiennent fort peu d'éléments importants. Elles sont heureusement complétées par les riches archives de W. Bentinc, et pour les années 1756-1762 par les dépêches de l'envoyé français d'Affry. C'est à ces sources secondaires, mais très appréciables, que M. Bussemaker a su emprunter beaucoup de documents dont le nombre monte à 161 dans ce dernier volume et à 864 dans la série toute entière. Celle-ci se termine par un registre alphabétique des noms propres.

Chez l'éditeur Paul Brand à Bussum vient de paraître un très beau livre sur Rome et l'Italie que nous devons à la plume féconde du R. P. B. M. Molkenboer, O. P. : *Roomsche Schoonheid* (XXIV-524 pages in-4°, avec trois illustrations).

L'auteur y récapitule les impressions esthétiques qu'il a recueillies pendant son séjour récent dans la Ville Éternelle et dans les principaux lieux

Digitized by Google

de la péninsule. Evidemment il a bien observé en homme de lettres et en esthète, mais surtout avec les yeux d'un catholique fervent pour lequel la beauté unique de l'Italie est consacrée et n'arrive à son maximum d'expression que sous les auspices de notre sainte religion. Par la richesse de ses connaissances solides en matière de belles lettres et d'histoire de l'art, comme aussi par la verve poétique de son style et par l'éloquence du pieux amour que presque à chaque page il sait étaler spontanément, le père Molkenboer a enrichi notre littérature nationale du meilleur livre qui jusque maintenant a paru sur cet attirant sujet.

L'introduction passe en revue les écrivains néerlandais qui, depuis le poète Dirc Potterau, ont publié du (xve siècle) jusqu'à nos jours des itinéraires plus ou moins détaillés sur l'Italie. Leur nombre n'est pas considérable, et la qualité de leurs productions, si l'on en excepte quelques-uns, est assez médiocre. En le comparant avec ses prédécesseurs, c'est d'autant plus cordialement que nous félicitons le jeune religieux d'avoir composé son livre monumental, qui pourrait même rivaliser avec les meilleures publications contemporaines dans ce genre, dont se vantent à juste titre d'autres pays. G. Brom.

— M. l'abbé Th. Goossens, de Bois-le-Duc, prépare une bibliographie des écrits de François Sonnius (François van de Velde), professeur de Louvain, chanoine d'Utrecht, premier évêque de Bois-le-Duc (1562-1570), et premier évêque d'Anvers (1570-1576). Le jeune savant vient de faire un appel aux bibliothécaires, afin qu'ils lui viennent en aide dans ses recherches. G. G.

— Le 2 février il y avait quarante ans que M. le Dr S. Muller Fr., archiviste d'État, exerçait les fonctions d'archiviste communal d'Utrecht. A cette occasion ses amis et admirateurs lui ont fait hommage d'un aperçu bibliographique de toutes ses publications, qui atteignent nombre respectable de 520 : *De geschriften van M. Dr S. Muller Fr., 1872 1914* (Utrecht, A. Oosthoek, in-4, 1-83 pages). Par les soins de M. Corn. L. de Leur elles sont classées chronologiquement. Le sujet est très varié. Mais la plupart de ces publications traitent des importantes archives d'Utrecht dont M. Muller a la direction, de l'histoire nationale au moyen âge, surtout de l'ancien évêché et de la ville d'Utrecht, et l'histoire de l'art néerlandais. C'est pourquoi cette liste fournira un instrument de travail très utile à tous ceux qui étudient ces matières, dans lesquelles M. Muller s'est montré si compétent. G. B.

Suisse. — Dans *Les nonciatures apostoliques permanentes de 1650 à 1800* (Genève, imprimerie E. Chaulmontet, 1912, in-4, pp. xi-269; extrait des *Annales de l'Académie Finnoise des Sciences*, série B, t. V, n. 3), Mlle Lisi Karttunen, secrétaire de l'expédition historique finlandaise à Rome, continue et conduit à bonne fin l'œuvre si utile commencée par son compatriote, M. Henry Biaudet, dans *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, dont il a été rendu compte dans cette *Revue* (t. XII, 1911, p. 557-561). Cet ouvrage est fait avec le même soin et conçu sur le même plan que le précédent, de sorte que nous n'avons, pour en donner une idée à nos lecteurs,

Digitized by Google

qu'à renvoyer à la recension que nous venons de citer. Remarquons seulement qu'il n'a pas d'introduction, car on ne peut donner ce nom à quatre pages d'avant-propos, lesquelles contiennent simplement quelques avis pratiques pour l'usage des tableaux, dont, avec l'index alphabétique des nonces, il se compose uniquement. A vrai dire, la plus grande partie de l'introduction du volume de M. Biaudet avait un caractère général et donnait des renseignements qui peuvent s'appliquer à la série complète des nonciatures, tant après qu'avant 1648; la continuatrice de son travail n'avait donc pas à la répéter, mais il n'est pas douteux que la série de 1650 à 1800 présente, sur certains points, par exemple sur la question du traitement alloué aux représentants du Saint-Siège, des particularités qu'il eût été bon de faire ressortir. Mlle Karttunen se borne à noter (pp. VII-VIII) que, par suite de différentes circonstances nouvelles, certains nonces, n'ayant pas été agréés par les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités, n'ont été, si l'on peut dire, nonces qu'*in partibus*, et que d'autres n'ont été agréés que longtemps après leur nomination, de sorte qu'il faut distinguer, plus encore pendant cette période que pendant la précédente, entre la durée officielle des nonciatures et leur durée effective. C'est peu comme éclaircissements préparatoires. Tel qu'il est, cet excellent manuel n'en rendra pas moins les plus grands services pour l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle, plus grands encore que ceux que rend celui de M. Biaudet, car, pour le XVIe siècle, nous avions déjà, outre les *Nuntiaturberichte* et les Nonciatures publiées par les *Archives religieuses de la France*, les manuels de Pieper, tandis que, pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, on est jusqu'à maintenant en présence, à peu près du néant.

J. FRAIKIN

Digitized by Google

A PROPOS
DU
VITA GENOVEFAE

Quelques mots de réponse à M. Bruno Krusch

Le *Neues Archiv* s'est enfin décidé à ne pas laisser ignorer plus longtemps à ses lecteurs mon *Étude critique sur la Vie de sainte Geneviève*, qui a paru l'an dernier ici-même. Dans une revue où l'on a pour programme de mentionner tous les travaux relatifs aux sources médiévales, et où même les plus insignifiants sont signalés *der Vollständigkeit halber* (Voir, par exemple, 1914, p. 208), il semblait difficile, en effet, de pratiquer régulièrement à mon endroit le système du *Todtschweigen* qu'on a appliqué à mes *Trois biographes de Notger* (1) et à mon *Étude critique sur Jean d'Outremeuse* (2).

Et donc M. Krusch me consacre une page et demie (215-216) dans le premier fascicule du *Neues Archiv* de 1914. Est-ce un compte rendu ? Non, car M. Krusch ne dit pas ce qu'il y a dans mon mémoire. Est-ce une réponse à celui-ci ? Encore moins, car M. Krusch n'essaie pas de réfuter mes objections à sa thèse et ne se défend pas même sur le terrain où il est d'ordinaire le plus fort, celui de l'établissement critique du texte. C'est, si je puis parler ainsi, un ingénieux mouvement tournant destiné à masquer une retraite inévitable et à laisser au lecteur non averti l'impression que M. Krusch vient de remporter un nouveau succès sur les ennemis de sa gloire. Il y avait dans le savant archiviste de Hanovre un stratégiste à qui n'a manqué que l'occasion pour se placer comme manœuvrier à côté de Frédéric le Grand.

M. Krusch commence pour apprendre à ses lecteurs une grande nouvelle : je suis, à ce qu'il paraît, le premier catholique rallié à sa thèse concernant la supériorité de la « famille A » ! Le premier catholique ! Un naïf se demanderait ce qu'a de commun la différence de confession avec une question de classement de manuscrits, mais

(1) Dans *Notger de Liège*, t. II, p. 1-9.
(2) *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, coll. in-8, 2e sér., t. VII, 1910.

Digitized by Google

pour qui connaît l'incorrigible manie anticléricale de M. Krusch, cela indique la portée qu'il entend donner à sa critique du *Vita Genovefae* comme, en général, à tous ses travaux d'hagiographe : celle de machines de guerre contre les croyances catholiques. Je ne le lui ai pas fait dire, et je me borne à enregistrer cet aveu dépouillé d'artifice. Au surplus, il n'est nullement vrai que je suis le premier catholique rallié à la thèse de M. Krusch, puisque cette thèse, celle de la supériorité de A, est celle de l'abbé Narbey, à laquelle M. Krusch s'est rallié d'abord et qu'il a fini, par un phénomène d'auto-suggestion assez fréquent chez lui, par considérer comme une découverte de lui. Il a fait de même avec la thèse de Wallin qui, dès 1723, prétendait que le *Vita Genovefae* est l'œuvre d'un faussaire ; il l'a présentée comme sienne, sans nommer Wallin, et lorsque j'ai signalé qu'il démarquait le Suédois, il a crié que j'attentais à son honneur !

Si donc je voulais parler le langage de M. Krusch, je lui répondrais qu'il est, lui, le premier protestant qui se rallie à la thèse de M. l'abbé Narbey. Mais cette manière de discuter n'est pas la mienne, et je ne voudrais pas, en y recourant, diminuer l'honneur qu'a M. Krusch d'en garder le monopole.

Après le péan de victoire vient, dans le mouvement stratégique de M. Krusch, une feinte attaque contre mes positions. Il me déclare que je n'aurai rien prouvé aussi longtemps que je n'aurai pas établi l'antiquité de la tradition dionysienne ; il trouve d'ailleurs inouï que je conteste ce qui a été dit de cette tradition non seulement par lui, mais même par des catholiques (*bis*) comme M. Kohler. Toujours les catholiques ! C'est donc bien le caractère d'une entreprise protestante que M. Krusch entend donner à sa thèse, et l'on est fatalement catholique lorsque l'on ne veut pas admettre avec lui que A est supérieur à B. Je ne sais ce qu'en pense le savant conservateur de la bibliothèque Sainte Geneviève, qui, si je ne me trompe, sera quelque peu étonné du certificat, mais pour mon compte je dois déclarer à M. Krusch que sa caution n'est pas bourgeoise, et que pour pouvoir se dire enfant de l'Église catholique, il ne suffit pas qu'on diffère d'avis avec M. Krusch sur la hiérarchie des lettres de l'alphabet.

C'est seulement après avoir entrepris de faire croire que je n'ai rien prouvé du tout, que M. Krusch estime opportun d'esquisser un simulacre de défensive. « Il n'est pas nécessaire, écrit-il pour toute réponse à mes objections, que tous les arguments invoqués par moi il y a vingt ans contre l'authenticité du *Vita Genovefae* soient valables ; il suffit pleinement qu'il en reste un seul debout ». J'avoue

Digitized by Google

que je me sens désarmé par l'humilité inattendue de cet aveu, et, n'insistant pas plus que lui sur les dix-neuf arguments « non valables » qu'il désavoue avec cette désinvolture, j'aborde celui qu'il considère comme le seul « qui reste debout ».

Cet argument, c'est celui qu'il a tiré de la parenté entre le *Vita Genovefae*, c. 55 et le *Virtutes Martini*, III, 7 de Grégoire de Tours : il est inadmissible, écrit-il, que Grégoire de Tours ait tiré d'un si chétif écrit que le *Vita Genovefae* les expressions dont il se sert dans un de ses innombrables écrits ; donc, c'est le *Vita Genovefae* qui a copié Grégoire, et, par suite, il est postérieur à lui. Et, tout heureux de se sentir ici sur un terrain qui lui paraît solide, M. Krusch déclare que son mémoire de 1893, contenant le susdit argument, a inauguré un nouveau système de critique hagiographique, basé sur l'exacte observation de la langue et du style des sources Ce système, ajoute-t-il, a trouvé même dans les milieux catholiques (*ter*) des partisans et des imitateurs. C'est moi qui suis visé dans ces derniers mots; pour qui en douterait, il suffirait de lire l'article de M. Krusch jusqu'à la fin, où il dit que ma polémique se dirige contre un système qui est le sien, et auquel je viens moi-même de rendre un hommage implicite en m'en servant. Hélas ! cette fois encore M. Krusch est la victime d'une énorme auto-suggestion. De même que tantôt il revendiquait comme sien le classement qu'il empruntait lui-même à M. l'abbé Narbey, de même ici, il s'attribue la paternité d'un procédé de critique (il appelle cela un système !) appliqué par moi nombre d'années avant que parût son mémoire de 1893 ! Dans mon *Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe* qui est de 1876 (1), et dans ma *Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle* (2), qui est de la même année, dans mon mémoire sur *Grégoire de Tours et les études classiques au VIe siècle*, qui est de 1878 (3), comme encore dans celui que j'ai consacré en 1881 à *Deux biographies inédites de saint Servais* (4), pour ne pas parler de tout, c'est grâce à l'emploi prudent de cette méthode de comparaison que je suis arrivé à des résultats auxquels toutes les autorités de la critique ont adhéré et que M. Krusch lui-même a enregistrés comme définitifs, tout en ayant soin, conformément à son habitude, de laisser ignorer à ses lecteurs qu'ils sont le

(1) *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1876, 3e sér., t. III, p. 5-112.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1876, 4e sér., t. III, p. 355-368.

(3) *Revue des questions historiques*, 1878, t. XXIV, p. 586-593.

(4) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1881, t. I, p. 213-269.

Digitized by Google

fruit de mes recherches personnelles. Si donc, encore une fois, j'argumentais comme M. Krusch, je pourrais lui dire qu'il renverse les rôles, que c'est lui le disciple et moi le maître, mais qu'il exagère ma méthode en l'appliquant à tort et à travers, comme il fait dans le cas de « son seul argument valable ».

M. Krusch est si bien convaincu de l'inanité de son mouvement tournant qu'il essaie de le compliquer d'une diversion sur le terrain des personnalités. Sera-t-il plus heureux sur ce terrain ? Il m'appelle « der Vertreter der spätesten Legendentradition (SS. Rer. Merov. VI, 309), der fromme Verteidiger der Hinkmarschen Remigius-Schwindeleien. » Autant de mots, autant de contrevérités. La première accusation est relative à l'opinion que je professais en 1876 sur les causes de la mort de saint Lambert et à laquelle dès 1880 j'avais renoncé, comme le savent tous les élèves qui, pendant un quart de siècle, se sont succédé dans mon cours de critique, et comme on peut le croire par le mémoire de M. le chanoine Balau.

M'accuser, en 1914, de professer une opinion à laquelle j'ai renoncé depuis trente-cinq ans, est-ce un procédé correct ? Il est tout aussi faux que je sois le défenseur des fables de Hincmar. M. Krusch le sait parfaitement ; j'ai déjà eu et j'aurai très prochainement l'occasion de le montrer. Si je reconnais que Hincmar a inventé de toutes pièces plus d'un épisode de son *Vita Remigii*, cela ne suffit pas pour arguer de faux tout le contenu de cet écrit, qui est une œuvre d'érudition bien autrement complexe que M. Krusch ne se le figure avec son procédé simpliste de classer les écrivains en véridiques et en faussaires.

Ayant réédité, je ne sais pour la quantième fois, la légende par laquelle il veut me présenter comme « l'avocat du faussaire Hincmar », et ayant semé de gros mots à mon adresse les volumes du *Neues Archiv* et même ceux des *Scriptores Rerum Merovingicarum*, M. Krusch est-il bien autorisé à se plaindre que je manque de politesse à son endroit ? J'ai, à l'entendre, le tort de l'avoir traité de centuriateur de Magdebourg, de faussaire et de saboteur de la critique. Il ne me déplaît pas d'entendre M. Krusch demander de la politesse à ses contradicteurs : cela semble indiquer qu'il se propose de les traiter désormais comme il veut qu'on le traite. Mais j'ai conscience de n'avoir jamais manqué vis-à-vis de lui aux règles d'une discussion loyale et courtoise. Je ne croyais pas le blesser en évoquant à son occasion le souvenir de Mathias Flaccus Illyricus, qui, lui du moins, ne rougirait pas d'un fils spirituel comme M. Krusch. Il ne m'est jamais venu à l'esprit de lui lancer le qualificatif de faussaire, dont il est, lui, si prodigue envers les hagiographes médiévaux. Mais

Digitized by Google

j'ai montré que si c'était l'être que d'émettre comme vérités acquises des conjectures souvent extravagantes, ce titre lui reviendrait bien plus qu'à l'innocent auteur du *Vita Genovefae*, puisqu'il a échafaudé au sujet de celui-ci un roman dont j'ose dire que désormais il ne revendiquera plus la compromettante paternité. Ce n'est pas davantage à lui — qu'il veuille me relire pour s'en convaincre — que j'adressais le qualificatif de saboteur de la critique, mais à son prédécesseur Wallin et à ceux qui, comme ce dernier, vont jusqu'à nier que sainte Geneviève ait jamais existé. Pour qu'il eût le droit de se croire atteint par mon jugement, il faudrait que M. Krusch eût professé la même opinion, et je reconnais volontiers que, si c'est peut-être son idée de derrière la tête, du moins il ne l'a jamais formulée. Ai-je besoin, enfin, de rappeler qu'en une multitude de rencontres, et notamment, en dernier lieu, dans l'étude même qui met M. Krusch de mauvaise humeur, j'ai toujours hautement reconnu les services que, par l'étendue de son érudition et par l'acribie de sa critique, il a rendus à l'hagiopraphie, chaque fois qu'il a su se dégager des pitoyables préoccupations d'anticléricalisme dont il vient encore de donner un échantillon ? Qu'il s'en débarrasse une fois pour toutes, qu'il cesse, se contentant d'être une autorité de premier ordre dans le domaine de la critique des textes, de s'ériger, comme il fait, en tyran des études mérovingiennes, et nul ne sera plus heureux que moi d'applaudir, comme par le passé, aux résultats de ses recherches, tout en lui demandant la permission — dont au besoin je me passerai — de les soumettre au contrôle d'une critique indépendante et sincère.

Assche. GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

LA PREMIÈRE DISTINCTION
DU
DE PAENITENTIA
DE GRATIEN
(*Suite et fin.*) (1).

Les docteurs du XIIe siècle se trouvèrent assez embarrassés pour démêler l'action des différents facteurs de la pénitence, surtout pour déterminer le rôle de la confession et de l'absolution.

A la base de leurs spéculations théologiques, nous trouvons avant tout les interprétations et commentaires de saint Augustin (2), de saint Jérôme (3), de saint Grégoire le Grand (4), de Bède (5) et d'Alcuin (6), sur la résurrection de Lazare et la guérison des lépreux.

L'influence de ces Pères se trahit déjà chez plusieurs auteurs de date un peu antérieure aux chefs d'école : Abélard, Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard. Saint Anselme de Cantorbéry commente dans sa XIIIe homélie la guérison des lépreux : *Dum irent mundati sunt quia ex quo tendentes ad confessionem et paenitentiam, tota deliberatione mentis peccata sua damnant et deserunt, liberantur ab eis in conspectu interni inspectoris. Unde et per prophetam Dominus ipse testatur quia impietas impii non nocebit ei quacumque die conversus fuerit ab impietate sua. Perveniendum tamen est ad sacerdotes et ab eis quaerenda solutio ; ut qui iam coram Deo sunt mundati sacerdotum iudicio hominibus ostendantur mundi* (7).

Il décrit encore les effets de la contrition dans l'Oratio VI^a : *est et hoc opus Spiritus Sancti, quod peccatori facinora sua displicent et ea agere satagit, quae creatori suo placent ; sed et hoc suis viribus non valet, nisi eiusdem Spiritus Sancti gratia illuminatus ; cuius cor cum per suam gratiam visitat prorsus ab omni labe vitiorum emundat* (8).

(1) Voir la RHE, 1914, t. XV, p. 251-273.
(2) *Serm.* 67, 2, 3 ; P. L, t. XXXVIII, 433-434 ; cfr. *Serm.* 98, 6, *ibid.*, 594 ; *Serm.* 295, 3, *ibid.*, 1349-1350 ; *Tract. Jo*, 59, 24 ; P. L, t. XXXV, 1756-1757, etc.
(3) *Comment. in Mattheum*, l. II, t. 16 ; P. L, t. XXVI, 118.
(4) *Homil. super Evangelia*, l. II, 26, 6 ; P. L, t. XXVI, 1200.
(5) Bède, P. L, t. XCII, 781.
(6) Alcuin, Ep. 92, *ad fratres in provincia Gothorum*, P. L, C, 337.
(7) P. L. t. CLVIII, 662.
(8) P. L, t. CLVIII, 872.

Digitized by Google

Outre le texte d'Ezéchiel, qui sera un des principaux arguments de la controverse scolastique sur le rôle de l'absolution, saint Anselme met déjà en avant la solution qui deviendra classique chez bon nombre de théologiens du XIIe siècle.

Le même argument et la même explication se retrouvent chez l'exégète, le liturgiste et le controversiste qu'est Brunon de Segni, à propos de la guérison des lépreux (Mat. VIII, 2-4, Luc. XVII, 11-19), et de la résurrection de Lazare (Jo. XI, 43-44). Peu concluante dans le commentaire de saint Mathieu (1), son interprétation paraît plus nette dans les deux autres passages : *Prius multoties peccatori debita remittuntur quam veniat ad sacerdotes. Una enim eademque hora et paenitet et sanatur; peccator enim, quacumque hora conversus fuerit, vita vivet et non morietur* (2).

Quand il énumère les qualités de la conversion sérieuse, il cite trois autres textes qui reparaissent dans la controverse : *convertimini* (Joel II, 13), *scindite corda* (Joel II, 12), et *cor contritum* (Ps. L, 19). Peut-être, dit Brunon, devons-nous chercher dans la résurrection de Lazare le commentaire de ce texte d'Ezéchiel. Lazare, emblême du pécheur, paraît lié jusqu'au moment où l'évêque le réconcilie par les sacrements de l'Église, pourtant ce n'est là qu'une apparence car il est déjà libéré devant Dieu : *Quem tamen Dominus solvere iussit, quatenus et nos ostendamus esse solutos qui audita voce evangelii, in anima per paenitentiam ressuscitari meruerunt* (3).

Parmi les auteurs postérieurs à Anselme et à Brunon, et antérieurs ou contemporains à Hugues de Saint-Victor et à Abélard, la plupart ne distinguent pas nettement l'action des divers facteurs de la pénitence (4), ou semblent comme Godefroid Babion (5) et Godefroid de

(1) Le commentaire voit dans le lépreux l'image de l'humanité pécheresse et invite le pécheur à recourir à Jésus. Le pardon lui est assuré car : *Tu enim dixisti, quia peccator quacumque hora conversus fuerit et ingemuerit, vita vivet et non morietur* (P. L, t. CLXV, 137, C).

(2) P. L, t. CLXV, 437, C-D.

(3) *Et valde quidem mirabile, non solum quia mortuus ressurrexit, verum etiam quia pedibus manibusque ligatus foras processit. Et haec fortasse significatio est, ut intelligamus quia peccator quacumque hora conversus fuerit et ingemuerit, vita vivet et non morietur. Ligatus tamen adhuc esse videtur, donec ab episcopis solutus Ecclesiae sacramentis reconciliatur. Iste enim talis quamvis foris appareat, intus tamen ligatus non est, quia peccatorum vinculis solutus, iam Deo per paenitentiam vinctus est. Unde Lazarus, ac si penitus ligatus non esset, de sepulcro liber exivit. Quem*, etc... P. L, t. CLXV, 545, A. B.

(4) Cfr. SCHMOLL, *Die Busslehre der Frühscholastik*, p. 18-28.

(5) Cfr. P. L, t. CLXXI, 449 B, 526 D., et d'autre part : 484 D, 485 A, 578 A-B. Pour l'identification de Babion et l'attribution de ces sermons, cfr. SCHMOLL, *o. c.*, p. 22, et HURTER, *Nomenclator*, II³, p. 82 et 19 en note.

Digitized by Google

Weingarten (1), tantôt admettre la justification par la contrition parfaite, tantôt la restreindre aux péchés de pensée, tantôt même la rejeter. Notons, chez Godefroid de Weingarten, l'emploi du texte : *Dixi confitebor* (Ps. XXXI, 5).

Chez Anselme et Brunon, la question se trouve donc déjà nettement posée et solutionnée dans le sens de la rémission par la contrition parfaite. De plus, ils ont leur explication du rôle de la confession et une esquisse de l'argumentation future : Ezéchiel XVIII, 21, 22 ; Joël II, 12, 13 ; Ps. L, 19 ; XXXI, 5, guérison des lépreux ; résurrection de Lazare. Tous deux, d'autre part, maintiennent l'obligation de la confession sacramentelle.

Dans les chapitres du *De Sacramentis* où il traite de la confession, Hugues de Saint-Victor rencontre deux groupes d'adversaires. Le premier groupe (*De Sacr.* II, p. XIV, c. 1) (2), qui conteste l'obligation de la confession, semble formé plutôt de laïques désireux de se faire une raison pour se soustraire à ce précepte, que de théologiens qui ont élaboré une théorie de la pénitence. Le Ps. XXXI, 5 fournit à Hugues un argument contre ses adversaires ; mais il se voit obligé de le défendre contre une fausse interprétation. Parmi les autorités qui lui sont objectées, il faut citer le texte : *Lacrymae lavent delictum...*, et le repentir de saint Pierre.

Loin de mettre en doute la nécessité de la confession, les représentants du second groupe (*De Sacr.* II, p. XIV, c. 8) (3) l'affirment expressément ; mais ils réduisent le rôle de l'absolution, au profit de l'efficacité de la contrition accompagnée du désir de la confession (4) : ... *in praesenti Ecclesia dicunt ministeria sacerdotum nihil amplius virtutis habere nisi quaedam tantummode signa esse, ut ille videlicet, qui prius per contritionem cordis a Domino absolvitur, postmodum in confessione oris ab eis absolutus esse ostendatur. Quod autem in sola cordis contritione etiam ante confessionem oris peccata dimittantur... probare volunt.* Les arguments qu'ils invoquent comprennent, outre la guérison du lépreux, Ezéchiel XVIII, 21, 22 ;

(1) P. L, t. CLXXIV, 148 C ; 577 B-C, et d'autre part 217 C ; 577 A ; 834 D.

(2) P. L, t. CLXXVI, 549-554.

(3) *Ibid.*, 564-570.

(4) *Idcirco tamen post contritionem cordis, confessionem quoque oris esse necessariam, quia si quis etiam post impetratam veniam peccatorum confiteri eadem peccata sua neglexerit, quasi* institutionis divinae *contemptor, quamvis non pro peccatis quae iam dimissa sunt reus teneatur, tamen pro contemptu reus erit. Vel fortassis quia ipsa peccata iam ad contumacem redeunt quae prius per compunctionem humiliato dimissa fuerant,* (P. L, t. CLXXVI, p. 565, cfr. *Summa Sententiarum, ibid,* 149... ; voir aussi ETIENNE DE TOURNAI, éd. SCHULTE, p. 246).

Digitized by Google

XXXIII, 12, 15 ; Isaïe LVIII, 9 dont ils tronquent la finale : *quia adhuc te loquente adsum* (1) ; enfin le Ps. XXXI, 5.

Par contre, Hugues utilise la résurrection de Lazare en faveur de sa propre solution : la rémission après la confession. Pour la question qui nous occupe, les tentatives d'Hugues pour ramener ces textes à ses propres positions n'offrent guère d'intérêt. Aussi nous bornons-nous à mentionner sa théorie du double lien qui lui paraît tout concilier : un double lien enchaîne le pécheur, l'un interne ; c'est l'endurcissement, l'aveuglement qu'il appelle plus bas l'*impietas peccati* ; l'autre extérieur, le *debitum damnationis*. La contrition fait tomber le premier, la confession dénoue le second ; c'est le péché proprement dit : *Quod si quis hoc* (Ps. XXXI, 5) *de quolibet delicto velit accipere : sciat tamen aliud peccatum esse, aliud impietatem peccati. Impietas namque peccati rectissime obduratio cordis accipitur, quae primum in compunctione solvitur, ut postmodum in confessione, peccatum ipsum, id est debitum damnationis absolvatur* (2).

L'obligation de la confession n'a guère occupé l'auteur de la *Summa Sententiarum* (3). En quelques lignes du ch. 10, tr. VI, il énumère et justifie les trois actes du pénitent ; il ne s'oppose pour toute difficulté que l'autorité de Maxime de Turin, au sujet de repentir et du pardon de saint Pierre. Par contre, il s'attarde plus longuement à discuter le moment de la rémission (ch. 11) (4).

Cette question est à l'ordre du jour : *solet quaeri utrum solvatur homo a peccato ut primum habet veram cordis contritionem*. Le débat porte uniquement sur le moment de la rémission. Les tenants de la réponse positive en appellent au Ps. XXXI, 5 et Ezéchiel, XVIII, 21, 22. Le rôle de la confession et de l'absolution se réduit à l'*ostensio solutionis*. Cette réponse se heurte au texte de Jean, XX, 23 et à l'interprétation symbolique de la résurrection de Lazare, où le rôle

(1) *Tunc invocabis et Dominus exaudiet, clamabis et dicet : esse adsum.*

(2) P. L, t. CLXXVI, 568 A.

(3) Sur l'attribution de la *Summa Sententiarum*, voir P. Claeys-Boüüaert, *La « Summa Sententiarum » appartient-elle à Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1909, t. X, p. 278-289 ; 710-719 ; Denifle, *Archiv f. Litteratur u. Kirchengeschichte des Mittelalters*, 1888, t. III, p. 634-640 ; Portalié, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, art. *École d'Abélard*, col. 53-54 (en particulier pour les idées abélardiennes que la *summa* trahit sur certains points). A noter la divergence entre la *Summa* et le *De Sacramentis*, au sujet de la division : *peccatum = paena peccati ; impietas peccati = ipsum peccatum.*

(4) P. L, t. CLXXVI, 147-149.

Digitized by Google

des disciples ne se réduit pas à l'*ostensio solutionis*. L'hypothèse du double lien, déjà rencontrée dans le *De Sacramentis*, résout les difficultés des textes. Le pécheur est lié par l'aveuglement de l'esprit et par la dette de la peine éternelle. Toutefois le *debitum damnationis* n'est plus appelé *ipsum peccatum* comme dans le *De Sacramentis*, mais *paena peccati* : *Duobus enim peccator ligatus est : caecitate mentis, videlicet, et pro ea debito futurae damnationis ; peccato enim et paena peccati tenetur*. La contrition fait tomber le premier lien, la confession le second. La dette demeure tant que le pécheur n'a pas satisfait à l'Église : *Per veram cordis contritionem solvitur a caecitate mentis ; qui enim mortuus fuerat iam vivit, et quia vivit, interius illuminatus est ; sed tamen adhuc debitor est donec satisfaciat Ecclesiae*. Après l'exposé d'une nouvelle autorité en faveur de la solution positive de la question proposée (Ps. L, 19), l'auteur se tire assez maladroitement des difficultés qu'il s'est faites à propos du texte précité, du Ps. XXXI, 5 et d'Ezéchiel, XVIII, 21, 22 : *Sed opponitur quod a predicto debito tam prius solutus erat per cordis contritionem... Ex quibus inferri posse videtur debitum per cordis contritionem iam esse solutum, quod etiam ratione confirmatur, quia vere contritus in via salvationis constituitur ; si enim tunc moreretur, salvus esset*. Efficace au cas où la confession est impossible, la contrition en dehors de ce cas ne remet pas la peine éternelle ; car, bien que la contrition entraîne avec elle la volonté de se confesser, tant que l'homme reste en vie, celle-ci n'est point immuable et définitive : *Certum namque est quod ille qui habet cor contritum vult confiteri, sed istam bonam voluntatem deserere potest*.

L'auteur combat surtout ceux qui rejettent la reviviscence du péché pardonné par la contrition, et voient dans le refus de la confession un nouveau péché, le mépris de l'institution sacramentelle : *Liquet eum a debito futurae damnationis non fuisse solutum in contritione. Hoc idem dicimus, quia solent quidam dicere eum non pro peccato illo puniendum esse, sed pro contemptu*.

Résumons les propositions et l'argumentation des adversaires combattus par le *De Sacramentis* et la *Summa Sententiarum*.

La confession est obligatoire ; mais la rémission, qui s'étend même à la peine éternelle, s'opère par la contrition.

A l'appui de leur thèse ils invoquent les Ps. XXXI, 5 ; L, 19 ; Ezéchiel, XVIII, 21, 22 ; XXXIII, 12, 15 ; Isaïe, LVIII, 9 ; un commentaire de saint Jérôme sur Mat. XVI, 19 (identification du rôle des prêtres de la loi ancienne et de la loi nouvelle vis-à-vis des lépreux et des pécheurs, que ceux-là symbolisent), et la guérison des lépreux.

Digitized by Google

Ajoutez-y des esquisses de raisonnement telles que : *qui mortuus fuerat vivit... illuminatus est... vere contritus in via salvationis est...* et vous aurez la majeure partie de l'argumentation de Gratien en faveur de la première opinion. L'explication du rôle de la confession est, elle aussi, identique chez les deux auteurs. Il y a donc grande présomption en faveur de l'identification de ces adversaires avec les tenants de la première opinion, d'autant que le *De Sacramentis* et la *Summa* sont contemporains du décret.

Hugues et la *Summa Sententiarum* désignent leurs adversaires par le terme vague : *quidam*. Quels sont ces *quidam* qui, tout en ne rejetant pas le précepte de la confession, attribuent la rémission à la contrition ? Nous croyons reconnaître en eux Abélard et son école. Avec lui nous achevons la revue des grands représentants de la théologie du XIIe siècle, contemporains de Gratien et antérieurs à Pierre Lombard.

L'identification des adversaires de Hugues avec l'école d'Abélard avait déjà été faite par Müller (1). Il y a lieu, croyons-nous, de pousser plus loin cette identification et de voir en eux les tenants de la première opinion du *De Paenitentia*. Qu. 1. La position prise par Abélard sur cette question s'identifie avec celle de la première opinion et les deux argumentations offrent de nombreuses coïncidences.

L'œuvre d'Abélard ne nous étant parvenue qu'à l'état incomplet, nous nous permettrons de compléter son système en apportant, moyennant les restrictions voulues, la contribution de théologiens dont la dépendance à son égard est reconnue : tels Roland Bandinelli, Ognibene, l'auteur de l'*Epitome* et, dans la mesure où notre identification précédente est justifiée, l'exposé que nous venons de donner du *De Sacramentis* et de la *Summa*.

Si Abélard n'a pas laissé un exposé systématique et complet de la question qui nous occupe, il l'a effleurée en divers endroits : dans le sermon VIII, dans l'*Ethica*, dans son commentaire sur l'Epître aux

(1) Cfr. dans les *Theologische Abhandlungen Carl von Weizsäcker... gewidmet*, Fribourg en B., 1892, l'article *Der Umschwung in der Lehre von der Busse*, p. 290-320. La question est traitée p. 300-308. HUGUES polémique contre des *quidam* qui ont tout l'air de former une école théologique et présentent un système tout élaboré. Avant Abélard on ne trouve point de théologien qui ait traité à fond la question et dont la solution, répondant à la position des adversaires de Hugues, offre ce caractère de construction théologique. Le parallélisme des positions et de l'argumentation, surtout si l'on veut compléter Abélard par ses disciples médiats, tels que Roland, légitime l'identification d'Abélard et de son école avec les adversaires de Hugues.

Digitized by Google

Romains, dans le *Sic et non*, dans le dialogue entre un philosophe, un juif et un chrétien, enfin dans l'*Epitome*, qui y consacre deux courts chapitres ; il est permis d'en tirer quelques éclaircissements sur sa pensée.

Le sermon VIII, prêché devant les religieuses du Paraclet, est une homélie sur la résurrection de Lazare. Comme beaucoup de commentateurs antérieurs, Abélard voit dans cette résurrection l'image de la résurrection spirituelle du pécheur, et en tire une exhortation à la pénitence et à la confession sacramentelle. L'appel du Christ figure l'inspiration du repentir : *Vocat Dominus Lazarum cum peccatori salubris paenitentiae inspirat gemitum. In quo quidem gemitu mortuus reviviscit, quia mors animae, quod est peccatum, abscedit. Quippe qua hora peccator ingemuerit peccatum suum, salvus erit* (1). Plus loin il distingue une double honte, l'une salutaire, qui nous fait rougir de nos fautes devant Dieu, l'autre, qui nous éloigne de la confession : *Ad hanc utique Babylonem, id est confusionem laudabilem, cum pervenerimus, ut de peccato scilicet erubescamus, ab illo statim liberabimur parati iam ad confessionem et condignam satisfactionem. Unde et psalmista : delictum meum cognitum tibi feci, et iniusticiam meam non abscondi. Dixi confitebor...*

Le pardon, dit-il encore, coïncide avec le repentir sincère : *Statim quasi Deo sibi apparente et appropinquante, sermonem ad eum convertit... (Lazarus) vocatus a Domino statim est vivificatus* (2).

La vraie pénitence, dit-il, au chap. XIX de l'*Ethica* (*De fructuosa paenitentia*), a sa source dans l'amour de Dieu et remet les péchés (3). Au chap. XX, pour montrer que la contrition parfaite opère la rémission, il a fait appel à saint Jean, XIV, 25 (4). L'efficacité

(1) P. L, t. CLXXVIII, 838 C.

(2) *Ibid.*, 442 D. cfr. 443 D ; 444 C-D.

(3) *Et haec quidem revera fructuosa paenitentia peccati, cum hic dolor atque contritio animi ex amore Dei, quem tam benignum attendimus, potius quam ex timore paenarum procedit. Cum hoc autem gemitu et contritione cordis quam veram paenitentiam dicimus, peccatum non permanet, hoc est contemptus Dei sive consensus in malum ; quia charitas Dei hunc gemitum inspirans, non patitur culpam. In hoc enim gemitu Deo reconciliamur, et praecedentis peccati veniam assequimur, iuxta illud prophetae : Quacumque hora peccator ingemuerit salvus erit* (Ezech. XXXIII, 14), *hoc est, salute animae suae dignus efficietur. Non ait, quo anno vel quo mense sive qua hebdomada, vel quo die, sed qua hora ; ut sine dilatione venia dignum ostendat ; nec ei paenam aeternam deberi in qua consistit condemnatio peccati* (*ibid.*, c. 664 D).

(4) *Ubicumque igitur vera est paenitentia, ex amore scilicet Dei solo proveniens, nullus Dei contemptus remanet, maxime cum Veritas dicat : Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum*

Digitized by Google

de la charité est mise en relief dans le second livre de *l'Expositio in Epistolam Pauli ad Romanos : Ne quis itaque iudaeorum nobis, immo apostolo, posset opponere, nos quoque per legem factorum, id est exteriorum operum sicuti baptismi iustificari, sufficiat hoc de nostra iustificatione, immo omnium, quae in charitate consistit, interposuisse et antequam sacramenta suscipiantur sive nostra sive illorum. Quod et propheta considerans ait : in quacumque hora etc.* (1).

Bien qu'elle ne nous donne pas en termes formels la théorie de l'*ostensio iustificationis*, ni une élaboration complète de la comparaison entre le rôle de la confession et celui de la circoncision, que nous avons rencontrée chez Gratien, l'œuvre d'Abélard nous en fournit les éléments dans une forme si suggestive que la relation entre les deux termes : confession et circoncision, surgit spontanément dans l'esprit du lecteur. La récompense accordée à la foi d'Abraham, foi mêlée de charité, rappelle à la pensée d'Abélard le rôle de la contrition. *Ex amore Dei remittuntur quidem peccata per paenitentiae gemitum de quo dicitur : quacumque hora* (2). La contrition justifie le pécheur, comme la foi a justifié Abraham. A quoi bon alors la circoncision ? *Forte quaereret aliquis quare superflue circumcisionem acceperit Abraham, cum ante iustificatus fuerit, nihilque in ea iustificationis acceperit ? et ideo hanc quaestionem praeveniens, ait non ad iustificationem aliquam eum hoc signum exterius suscepisse, sed ad sanctificationem et ostensionem iustitiae, quam iam habebat in mente dum adhuc in praeputio esset* (3).

La question traitée au chap. 151 du *Sic et Non : Quod sine confessione dimittuntur peccata et contra* (4), n'examine pas, nous semble-t-il, si la confession est obligatoire, mais seulement si la rémission attend la confession, ou si elle coïncide avec la contrition. Tout au moins les textes de la solution négative exigent-ils que la confession précède

veniemus et mansionem apud eum faciemus (Jo. XIV, 23)... *Cum autem in paenitente, iam nullum Deus reperit peccatum, nullam ibi invenit damnationis causam ; et ideo necesse est ut, peccato cessante, non restet damnatio, hoc est, perennis paenae afflictio ; et hoc est peccatum, quod praecessit a Deo condonari, a paena aeterna, quam inde meruerat ei ut diximus, a Deo provideri. Quamvis enim Deus iam non inveniat in paenitente, quod perenniter debeat punire, paenam tamen praecedentis peccati dicitur condonare, cum per hoc, quod gemitum ei paenitentiae inspiraverit, eum indulgentia dignum fecit, hoc est talem, cui nulla tunc debeatur paena aeterna...* (*ib.* 665 C-D).

(1) *Ibid.*, 838 B-C.
(2) *Ibid.*, 840 C.
(3) *Ibid.*, 842 C.
(4) P. L, *ibid.*, 1599-1609 ; cfr. *Ethica*, ch. 25.

Digitized by Google

la rémission ; parmi les autorités qui militent en faveur de la solution positive, la citation de Maxime de Turin et de saint Ambroise, à propos de la conversion de saint Pierre, n'aboutit point à permettre l'omission de l'aveu sacramentel, mais explique l'abstention chez saint Pierre par une dispense, dont le motif est à chercher dans la peur du scandale, que l'aveu d'une faute si grave aurait causé à l'église naissante.

L'*Epitome* confirme cette interprétation ; après avoir établi la rémission par la contrition parfaite, au moyen des textes d'Ezéchiel et du Ps. XXXI, 5 (1), Abélard regarde la confession, au ch. 36, (*De confessione peccatorum)* comme un exercice d'humilité d'institution divine (2) et obligatoire, en dehors du cas d'impossibilité ou de dispense à cause du scandale que provoquerait l'aveu, tel le cas de saint Pierre rapporté par saint Léon et saint Ambroise. Il est à noter qu'Abélard insiste sur l'obligation de la confession, là même où, comme dans l'*Ethica*, il restreint la collation et l'usage du pouvoir des clefs (3).

A deux reprises, Abélard défend dans son dialogue la rémission par la contrition et avant la confession, quand il reproche aux Juifs d'exagérer l'efficacité rémissive des pratiques extérieures (4), et

(1) *De ea vero quae fit ex dilectione Dei, ex amore iustitiae, dictum est etiam per prophetam : In quacumque... Nota quod non dixit die vel mense vel anno, quia cum Deo nihil tardum sit vel absens, quantocius aliquis vere paenitet, tantocius et ipse praesens remittit. Unde et David : dixi confitebor adversum me iniustitiam meam Domino (Ps. XXXI, 5), id est, deliberavi in corde meo illud quod contemnendo Deum feci, mihi displicere propter Deum. Promptum est igitur et manifestum quod ex quo aliquis vere de peccato gemit, ipsum sibi a Deo dimitti. Non vero aliud est Deum peccata dimittere quam aeternam paenam pro ipso debitam relaxare* (*ib.*, c. 17 ; 56 C).

(2) *Ideoque instituit Deus sacerdotem sui vicarium et quasi medicum, cui peccata quasi vulnera ad sanandum delegarentur...* (*ibid.*, 1756 D).

(3) *Neque enim veram cordis contritionem habuisse videtur ; et si habuerit, ex hoc tamen quod instituta Ecclesiae contemnit, aeternaliter puniendus esse convincitur* (*ibid*, 1756 D-1757 A) Cfr aussi *l'Ethica*, ch. 24 (*ibid.*, 668 B, 669 C). Sur la condamnation d'Abélard au concile de Sens, voir le *Dict. de théologie catholique*, t. I, p. 45, 47 et 170.

(4) *Quod vero spiritale bonum peccatorum purificatione, per sacrificia vel quaelibet legis opera exteriora consequi confiditis, miror si, ut ipse professus es, et manifesta veritas habet, vestra Dei et proximi dilectio ad iustificationem sanctitatis sufficiat. Neque enim sine istis quidquam illa proderit, quantum ad animae salutem pertineat, nec dubium est, cum ista quemlibet iustum effecerint, iam non in eo reatu peccati esse ut spiritali egeat purificatione. Unde et de peccatore paenitente scriptum habetis : Sacrificium Deo spiritus contribulatus etc., et rursum : Dixi confitebor...* (P. L, t. CLXXVIII, 1632 D).

Digitized by Google

quand il explique que le péché, qui réside dans la volonté mauvaise, se voit effacé par la contrition, au point de ne laisser subsister que la dette de la peine temporelle (1).

Résumons sa doctrine : la confession est nécessaire, mais la contrition *ex amore Dei* remet déjà le péché et sa peine éternelle. C'est ce qui ressort des textes du Ps. XXX, 5, d'Ezéchiel, XVIII, 22 ; du Ps. L, 19 ; du sens symbolique de la résurrection de Lazare ; des autorités de saint Ambroise, de saint Léon, de saint Jean Chrysostome, de Maxime de Turin ; des raisons théologiques : l'incompatibilité de l'état de péché avec la charité qui produit en nous l'habitation divine, et un principe de morale, fondamental dans sa philosophie : l'acte interne, sujet propre de la bonté ou de la malice morale, et l'indifférence des actes externes, viennent confirmer les arguments d'autorité. Pour finir, une esquisse des éléments de comparaison entre le rôle rémissif de la confession et celui de la circoncision, qui doit tendre à la théorie de l'*ostensio iustificationis*.

Ces similitudes, qui apparaîtront mieux encore dans le tableau comparatif que nous donnerons plus bas, nous paraissent autoriser l'identification d'Abélard avec les tenants de la première opinion rapportée par le *De Paenitentia*.

Les rapports entre les écrits d'Abélard et le *Decretum* ne se heurtent à aucune difficulté historique, car les œuvres du « Magister Petrus » eurent tôt fait de passer les Alpes et étaient lues à Bologne vers le temps où Gratien achevait la composition du *Decretum* (2). De plus, il semble bien prouvé que, d'Abélard à Gratien, il y eut même influence de méthode (3).

(1) *Animae vero reatus sicut voluntate ipsius committitur, per eius cor contritum ac veram paenitentiae compunctionem statim ita condonatur, ut ulterius pro ipso nullatenus damnetur, sicut dictum est : Dixi confitebor adversum me. Postquam enim peccator paenitens apud se constituit se ipsum inde per confessionem accusare, iam in hoc ipso quod culpa perversae voluntatis per quam deliquerat caret, reatu(s) admissi et paena eius perpetua condonatur, etsi adhuc temporalis ad correctionem servetur* (*ibid.*, 1634 B).

(2) Cfr. DENIFLE, *Abaelards Sentenzen und die Bearbeitungen seiner Theologie*, dans l'*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 1885, t. I, p. 620.

(3) Cfr. DENIFLE, *o. c.*, p. 619) et GRABMANN (*Die Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 213, etc.), qui critique entre autres les hypothèses de DENIFLE et de THANER. J. DE GHELLINCK (*Théologie et Droit canon au XIe et XIIe siècle*, dans les *Études*, 1911, t. CXXIX, p. 506-507) est moins radical que GRABMANN et reconnaît l'influence de la méthode du *Sic et non* sur le *Decretum*. R. HEYER, dans le compte rendu de l'ouvrage de KUHLMANN paru dans la *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonische Abteilung*, 1912, t. II, p. 390-391, se range à l'avis du P. DE GHELLINCK.

Digitized by Google

Pour finir, nous signalons encore deux contemporains d'Abélard, d'Hugues et de Gratien : Robert Pulleyn et Pierre Lombard. Pulleyn semble amené à donner sa préférence à la théorie de la rémission par la contrition, par sa conception sacramentaire qui lui fait considérer le sacrement avant tout comme signe et laisser quelque peu dans l'ombre la causalité. C'est la charité qui opère la rémission du péché et de la peine éternelle ; le rôle des sacrements, baptême et pénitence, se réduit à signifier la rémission et à remettre des peines temporelles (1). Quel est alors le rôle de la confession ? *Sed si ex cordis compunctione et ex spe veniae potest esse salus, quid postea opus est confessione ? Quid denique fructus paenitentiae ?* (2). La confession, répond-il, est obligatoire en vertu d'un précepte ecclésiastique ; elle substitue la satisfaction présente plus bénigne à l'expiation plus rigoureuse du purgatoire, et est en outre le signe de la rémission. L'absolution est un sacrement, c'est-à-dire le signe d'une chose sacrée : de la rémission opérée par Dieu dans la contrition (3).

(1) *Sicut ergo sanctorum Patrum Abraham prius ex fide iustificatus, post sacramentum circumcisionis in signum interioris iam perceptae accepit, ita filii eius per fidem, ex fide prius iustificati post sacramentum ablutionis in signum interioris iam perceptae assumunt... Sic cordi contrito et humiliato mox venia conceditur peccati, necesse tamen est postea confiteri...* (P. L, t. CLXXXVI, c. 838 C-D). *Et quomodo quolibet tempore charitas operit multitudinem peccatorum* (I Petr. IV, 8), *ne sint ultra ad damnationem, compunctio vero quam charitas parit atque satisfactio quam importat compunctio, eadem operit ne exigantur ultra ad paenam ; ita homini peccata remittit fides, ne damnetur, baptismus, ne puniatur. Quod fides facit, baptismus ostendit ; fides peccata delet, baptismus deleta docet, unde sacramentum dicitur* (*ibid.* 840 D). Cfr ch. 14 : *Fides more paenitentiae suscitat, baptismus more confessionis sanat, confirmatio more satisfactionis vegetat* (*ibid.*, 841 A).

(2) P. L, t. CLXXXVI, 908 C ; voir aussi le ch. 60, *De ligatione peccati et absolutione*, commentaire de la résurrection de Lazare (*ibid.*, 909 A-C).

(3) *Quid ergo apud homines est peccata remitti aut peccata absolvere, nisi sacramentum remissionis et absolutionis celebrare ? Ex quo quis paenitet. Deus remittit, peccata postmodum confitenti minister Dei absolvendo remittit. Et quid absolvendo remittit ; nisi quod sacramentum remissionis et absolutionis facit ? Absolutio quae peracta confessione super paenitentem a sacerdote fit, sacramentum est quoniam sacrae rei signum est. Et cuius sacrae rei est signum nisi remissionis et absolutionis ? Nimirum confitentibus a sacerdote facta a peccatis absolutio, remissionem peccatorum, quam antea peperit cordis contritio, designat. A peccatis ergo presbyter solvit, non utique quod peccata dimittat sed quod dimissa sacramento pandat. Et quid est opus pandi nisi ut consolatio fiat paenitenti etc.* (*ibid.*, 910 B-C). A noter un autre passage du ch. 1 du liv. VII : *Nimirum dupliciter culpa dimittitur, aut ne sit ulterius ad damnationem, aut*

Digitized by Google

Pierre Lombard, comme nous l'avons dit plus haut, distingue dans sa XVIIIe distinction les deux questions : le moment de la rémission et la nécessité de la confession. La discussion de la première de ces deux questions répond en majeure partie, par endroits même textuellement, à celle de la première distinction de Gratien. Sans exposer la marche de la XVIIe et de la XVIIIe distinction de Lombard (1), nous nous bornons à signaler dans notre tableau comparatif leur concordance avec la première distinction du *De Paenitentia*. Qu'il nous suffise de dire, que chez le Maître des Sentences, comme chez les auteurs déjà mentionnés, on chercherait en vain la trace des *viri religiosi et sapientes* qui auraient nié la nécessité de la confession. Les négateurs même qu'il combat, semblent restreindre leur négation du précepte de la confession à certains cas déterminés : *Dicunt enim quod si quis timens detegere culpam suam apud homines, ne inde opprobrio habeatur, vel alii suo exemplo ad peccandum accingantur, et ideo tacet homini, et revelat Deo, consequitur veniam.*

* * *

En terminant cet exposé, nous croyons pouvoir conclure que l'examen des glossateurs et des théologiens contemporains de Gratien confirme en tous points les conclusions qui se dégagent de la seule analyse de la première distinction du *De Paenitentia*. C'est donc bien la question théorique du rôle de la contrition et de la confession, non la question pratique de l'obligation de la confession sacramentelle, que Gratien se refuse à trancher.

nec saltem ad paenam. Primo genere vitia condonantur, quam cito cor compunctione conteritur, iuxta illud : In quacumque hora ingemuerit peccator, omnium iniquitatum eius non recordabor. (Ezech. XXXIII, 12) *et illud : Dixi confitebor adversum me iniustitiam meam Domino et tu remisisti impietatem peccati mei. Deus ergo nostras obliviscitur offensas, dum compunctione conversos non reputat pertinere ad gehennam. Idem illi qui se apud sacerdotem accusare proponit, remittit non solum peccatum, verum etiam peccati impietatem, id est, quod toties, tali tempore... deliquit* (*ibid.*, 911-912). Sur les rapports de Pulleyn avec Abélard, cfr *Real-Encyclopädie für protestantische Theologie*, t. XVI, p. 318-323, art. de F. Cohrs ; Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, t. I, p. 483-6 ; voir aussi Müller, *o. c.*, p. 312, note 2.

(1) Voir, au début de cette étude, la marche suivie par le Maître des Sentences.

Digitized by Google

Rémission par la contrition avec *votum confitendi* et obligation de confession ultérieure.

ANSELME et BRUNON.	ABÉLARD.	HUGUES et « SUMMA SENT. »
	Sic et non (1599-1600) *Epitome*, ch. 36	[cité par advers. de conf.]
Ps. L, 19	*Dialog.* (1633-4), Ps. L. 19	
Ps. XXXI, 5	Ps. XXXI, 5, passim	Ps. XXXI, 5, comment. *moment* de la rémission
	Idée d'Abélard. : *valeur exclusive de l'acte interne* (contemptus)	
Ezéch. XVIII, 21, 22	Ezéch. XVIII, 21, 22	Ezéch. XVIII, 21, 22
Joël, II, 13		
Joël, II, 12		
Dix lépreux		Lépreux, interprété contre advers.
Lazare	Lazare, *Sermo VIII* (440 ss.)	
Le lépreux	*Ethica* (665 C-D) ?	
		Quia adhuc te loquente, ecce adsum.
	Efficacité de la charité *Dialogus*	Illuminati.
		Illuminatus vivit
Confessio, *ostensio* iustificationis	*In Epist. ad Rom.* ch. II	Confessio ad ostensionem veniae.
	Rôle de la foi (charité) *et des sacrements*	
	Rôle de la *circoncision*.	

Digitized by Google

Rémission par la contrition avec *votum confitendi* et obligation de confession ultérieure.

GRATIEN.	ROLAND (éd. Gietl).	PIERRE LOMBARD.
Can. 1, 2. Ambroise	Max. Tur. Jo. Chrys. (p. 245)	[advers. de confession]
Can. 3. Ps. L, 19		Ps. L, 19
Can. 4. Ps. XXXI, 5	Ps. XXXI, 5 (p. 244)	Ps. XXXI, 5
Comment. d'Augustin.	Comment. d'Augustin.	Comment. d'Augustin.
Votum pro opere...		
Voluntas remuneratur, non opus	Peccatum in voluntate	
[*Can. 5-30.* preuves jurid.]		
Can. 31, 32. Ps. Prosper	Ps. Prosper (p. 245)	[advers. de confession]
Ezéch. XVIII, 21, 22	Ezéch. XVIII, 21, 22 (p. 243-4)	Ezéch. XVIII, 21, 22
Can. 33. Joël II, 13	Joël, II, 13 (p. 245)	
Can. 34. Joël II, 12		
Dix lépreux·	Dix lépreux (p. 246)	Dix lépreux
Lazare	Lazare, comment. de Grég. le Gr. (p. 244)	Lazare
Le Lépreux		
Ps. 87, 11, etc.	Ps. 87, 11 (p. 246)	Ps. 87, 11
Can. 35. texte d'Augustin Habet anima sibi Deum praesentem... inhabitat... illuminat.		
Can. 36. I Jo. III, 9 *ressuscitati*	Caritas, contritio, remissio	caritas etc. D. XVIII si sacerdos potest dimittere vel retinere peccata.
Can. 37. I Jo. III, 14		
confessio : *ostensio* paenitentiae sicut *circumcisio signum* iustitiae	Confessio ad ostensionem [Expiat. des peines temp.] Idée d'Abélard	Confessio ad ostensionem

Louvain. A. DEBIL, S. J.

Digitized by Google

L'ŒUVRE THÉOLOGIQUE

DE

ROBERT DE MELUN.

ÉTUDE D'INTRODUCTION.

Le nom de ce grand docteur nous reporte à une époque fameuse dans l'histoire, au siècle de saint Bernard et de Pierre Abélard.

L'Université de Paris n'est pas encore, mais l'école de Saint-Victor rivalise de gloire avec celle du cloître de Notre-Dame ; et l'une et l'autre risquent d'être éclipsées par l'école de Sainte-Geneviève, où se presse une jeunesse estudiantine accourue de tous les coins de l'Europe. La vie intellectuelle est intense. En philosophie, nominalistes et réalistes se disputent la palme. La méthode dialectique est appliquée à l'explication du dogme. Les doctrines théologiques sont systématisées dans des œuvres impérissables. Guillaume de Champeaux, Hugues de Saint-Victor, Gilbert de la Porrée remuent les écoles et l'Église (1).

Robert de Melun, — en même temps que Pierre Lombard, — après avoir été le disciple des maîtres les plus renommés, devint bientôt leur collègue. Parmi les grands docteurs du XIIe siècle, il brillait, au premier rang, par l'éclat et l'orthodoxie de sa doctrine, et jouissait d'une grande autorité.

La personne de ce maître illustre est restée, même de nos jours, dans l'ombre. Ses œuvres n'ont été que fort peu étudiées (2). On

(1) Cfr B. Hauréau, *De la philosophie scolastique*, t. I, p. 22, 210, 267, 287. Paris, 1850. — H. Denifle, O. P. *Die Universitäten des Mittelalters*, t. I, p. 655-682. Berlin, 1885. — E. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 106-176. Paris, 1910. — G. Robert, *Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle*, p. 13. Paris, 1909. — J. de Ghellinck, S. J. *Le mouvement théologique du XIIe siècle*, p. 94, 169. Paris, 1914.

(2) Une étude d'ensemble n'a pas paru. Il n'existe que des études partielles et des aperçus, dont la plupart, dependent des extraits publiés par Du Boulay, dans l'*Historia Universit. Parisiensis*, t. II, p. 585-628, 772. Jadis, Dom. Hug. Mathoud, O. S. B., a comparé quelques points de doctrine de Robert, avec les enseignements de Robert Pulleyn (Cfr. *Observationes in Robertum Pullum*, 1655 ; Migne, P. L, t. CLXXXVI, col. 1015, 1017, 1024, 1056, 1049). — Le Dr Bach (*Die Dogmengeschichte des Mittelalters*, t. II, p. 170-180. Vienne, 1875) a donné une esquisse de ses doctrines christologiques. Récem-

Digitized by Google

ignore encore la place qu'il a occupée, le rôle qu'il a joué dans l'école. On ne connaît pas assez, ni l'importance, ni la portée de son œuvre théologique, ni ses relations d'opposition ou de dépendance vis-à-vis des milieux scolaires de l'époque.

Le présent travail a pour but de faire connaître davantage la personne et l'œuvre de Robert de Melun. A cet effet, nous ferons dans un premier chapitre un essai de biographie. Un deuxième chapitre sera consacré aux œuvres inédites de Robert : énumération et description des manuscrits ; aperçus analytiques et questions d'authenticité ; origine et sources littéraires. Dans un troisième et dernier chapitre, nous tâcherons de caractériser la position occupée dans l'école par Robert de Melun au milieu du XIIe siècle.

I. — Éléments de biographie. (1)

Robert de Melun naquit en Angleterre. On ne connaît ni le lieu ni la date de sa naissance ; mais il est assez probable qu'il vit le jour dans les dernières années du XIe siècle. Très probablement aussi il étudia d'abord à Oxford, et vint poursuivre et achever son éducation intellectuelle à Paris. Ses goûts pour les sciences furent tels, qu'ils le décidèrent à consacrer sa vie tout entière aux études et à l'enseignement.

L'histoire nous montre pour la première fois Robert de Melun comme professeur à la *Schola artium* de la montagne Sainte-Geneviève, vers 1141 (2). Abélard avait quitté sa chaire pour se rendre

ment le Dr M. Grabmann, utilisant de meilleures sources, a brièvement analysé les œuvres de Robert de Melun, et décrit spécialement la *méthode*, suivie par lui, dans ses *Sentences* (d'après la préface du manuscrit 191 de Bruges). Nous devons à M. Fritz Anders, professeur de religion à Ratingen (Düsseldorf) une nouvelle étude sur l'enseignement christologique de Robert : *Die Christologie des Robert von Melun*, litterar-und dogmengeschichtlich untersucht. Prüm, Jos. Goergen, 1915, in-8o, pp. 52. Voir aussi nos articles : *Les idées de Robert de Melun sur le Péché originel* (*Revue des sciences phil. et théologiques*, 1913, t. VII, p. 700-725, t. VIII, 1914-1919, p. 439-466 et t. IX, 1920, p. 103-120). *La nécessité de croire au mystère de la T. S. Trinité d'après Robert de Melun*, (*Revue Thomiste*, 1913, t. XXI, p. 572); *El problema del influjo divino sobre las acciones humanas un siglo antes de Santo Tomás de Aquino*. (La Ciencia Tomista) Madrid, 1915.

(1) On trouve des notices biographiques de Robert de Melun dans la *Nouvelle Biographie nationale*, article de B. Hauréau, t. XLII (1852), p. 375 ; le *Kirchenlexicon*, 2e édit. art. de Fr. Morgott, t. X, 1222-1224 ; le *Dictionary of national Biography*, vol. XLVIII, p. 366-368. Nous les avons complétées ou corrigées pour certains points.

(2) Cfr Jean de Salisbury, *Metalogicus*, lib. II, c. X. Migne, P. L, t. CXCIX, 867. Vu le témoignage si net de Jean de Salisbury, on est surpris

Digitized by Google

en 1140 au synode de Sens et n'eut plus à reprendre ses leçons (1).

Robert de Melun y succéda à Abélard. Jean de Salisbury, qui suivit ses leçons pendant deux ans, nous a laissé quelques détails touchant son enseignement. Robert lui donna les premiers éléments du *Trivium*, et s'acquitta de sa tâche avec tant de puissance et d'habileté que son jeune élève connut sa matière à la dernière perfection. Robert se distingua à Sainte-Geneviève par la perspicacité de son intelligence. Il n'était jamais arrêté par un problème. Il excellait à distinguer et à préciser les sens divers que pouvait présenter une question, et à donner, en conséquence, des modes divers de solution. Il était prompt, bref et clair dans ses réponses. C'était un esprit chercheur, tenace à l'étude, original dans l'exposé de ses idées (2).

Robert demeura-t-il longtemps à Sainte-Geneviève? Fut-il novateur en dialectique et créa-t-il une école particulière, une secte? Jean de Salisbury insinue qu'il aimait à s'applaudir d'avoir trouvé des théories nouvelles; mais je ne sais s'il faut appliquer à Robert de Melun ces rimes de Godefroid de Saint-Victor :

Herent saxi vertice turbe robertine
Saxee duritie vel adamantine
Quos nec rigat pluvia nec ros doctrine.... (3)

Nous pouvons conclure de certains faits que Robert ne séjourna pas longtemps à Sainte-Geneviève. Il quitta bientôt Paris pour Melun, et cessa, peu après, de professer la dialectique pour s'adonner à l'enseignement de la théologie.

Robert tient son surnom de l'école qu'il a dirigée à Melun. Melun était, à cette époque, une ville importante. Elle était le siège d'un évêché et le roi et la cour y résidaient une certaine partie de

de lire dans le *Dictionary of national Biography*, *loc. cit.*, et dans SCHAARSCHMIDT, *J. Sarisberiensis*, p. 72 : « it has been conjectured that he (Robert) was the successor of William of Champeaux in the schools at Notre Dame at Paris ». M. FR. ANDERS, *op. cit.*, p. 7 écrit : « Nach Vollendung seiner Studien lehrte er die Theologie zunächst auf dem Genovefaberge zu Paris... » Il y là aussi une erreur. Robert débuta à Sainte-Geneviève par l'enseignement des arts.

(1) Au sujet de la date du Concile de Sens, Cfr ROBERT D'AUXERRE, *Chronicon*, ad. ann. 1140. (*MGH*, t. XXVI, p. 235). — E. VACANDARD, *Revue des questions historiques*, 1891, p. 235-245.

(2) JEAN DE SALISBURY, *loc. cit.*, col. 867-868.

(3) Cfr *Fons philosophie*, Biblioth. Mazarine à Paris, *cod. lat.* 1002, f° 151r. Cet ouvrage a été édité par CHARMA, à Caen, 1868. — Voir aussi MIGNE, P. L, t. CXCVI, col. 1420.

Digitized by Google

l'année. Située non loin de Paris, son école pouvait être considérée comme une extension de la Métropole des Arts et des Sciences. Ériger une chaire d'enseignement à Melun, n'était pas, d'ailleurs, du temps de Robert, une nouveauté. Abélard nous raconte, comment « enfant encore » il dressa à Melun, en 1102, à 23 ans, une chaire de dialectique, rivale de celle de Guillaume de Champeaux à Paris, et quels succès y couronnèrent sa témérité. Il y revint plus tard, vers 1110, quelque temps avant de fonder à Paris l'école Sainte-Geneviève (1). Jean de Salisbury, dans ses satires *de Melidunensibus*, nous fait supposer qu'il existait de son temps, à Melun, une école bruyante de philosophie, qui se donnait pour tâche de corriger les erreurs d'Abélard (2). Visait-il l'école de Robert ? Quoi qu'il en soit, Robert a dû s'établir à Melun vers 1144 et assurer en peu d'années à son enseignement un grand renom (3). Nous le trouvons en 1148 au Concile de Reims, où de concert avec Pierre Lombard, le chef de l'école de Notre-Dame à Paris, il s'attaque avec vigueur et finesse à certaines théories de Gilbert de la Porrée (4). Ce fait, que Robert fut appelé à ce Synode, au même titre que le Lombard, démontre que l'école théologique de Robert de Melun rivalisait avec l'école fameuse de la Cathédrale. Il est même avéré qu'en fait de sûreté doctrinale et d'orthodoxie l'école de Robert surpassa en plus d'un point celle de Pierre Lombard. Visant les controverses christologiques de l'époque, Jean de Cornouailles relate que les maîtres Robert de Melun et Maurice de Sully, dans leurs leçons et discussions prenaient souvent à parti les théories de Pierre Lombard et en démontraient la fausseté et l'erreur (5).

(1) Abélard, *Historia Calamitatum* (epist. I.), cap. II, Migne, P. L, t. CLXXVIII, col. 116 B. — *Ibidem*, note 15. — *Ibidem*, col. 120 B.

(2) Jean de Salisbury, *Entheticus de dogmate philosophorum*, Migne, P. L, t. CXCIX, col. 5965 C.

(3) L'appréciation donnée plus tard (1166) par Jean de Salisbury (Epistola CLXXXIII, Migne, P. L, *loc. cit.*, col. 183) — et qui ne fait que modifier un mot du poète Lucain — *stat magni nominis umbra* — appliqué par Abélard (*Hist. Calamit.*, c. III, Migne, P. L, t. CLXXVIII, col. 123) à Anselme de Laon — semble atténuer la vérité des choses, en raison même des circonstances. Dans la même lettre, col. 186, Jean de Salisbury prétend avoir su de ceux qui connaissaient intimement Robert, que, comme professeur, il briguait les éloges et la gloire, autant qu'il méprisait l'argent. La soif de l'argent et l'ambition des honneurs étaient deux défauts qu'on reprochait à beaucoup de maîtres de cette époque (G. Robert, *loc. cit.*, p. 61).

(4) Cfr *Historia Pontificalis* (*MGH*, t. XX, 522). — E. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 334. Paris, 1910.

(5) Jean de Cornouailles, *Eulogium*, cap. IV. Migne, P. L, t. CXCII, col. 1055 A.

Digitized by Google

Robert n'occupa-t-il une chaire théologique qu'à Melun, ou revint-il après quelques années, enseigner derechef à Paris ? Ne faut-il pas rapporter ces derniers détails à l'enseignement de Robert à Paris ? Nous ne connaissons ni fait ni témoignage qui permettent de l'établir d'une manière certaine. Mais une lettre qu'écrivirent plus tard à Robert, l'abbé et le prieur de Saint-Victor, nous amène à conclure que l'illustre docteur occupa pendant les dernières années de sa carrière scolaire, une chaire de théologie à Saint-Victor (1). Cette lettre, en effet, fait allusion à l'enseignement de Robert, aux sentiments que témoignent à son égard ses auditeurs et les religieux de Saint-Victor. Le ton de fermeté et de noble franchise dans lequel elle est écrite, certaines déclarations même, ne peuvent s'expliquer, nous semble-t il, à moins d'admettre que Robert fut quelque temps à Saint-Victor comme maître en théologie.

Robert a dû terminer son enseignement vers l'année 1160. D'une lettre que lui adresse Gilbert, depuis 1161 évêque de Londres, il appert que Robert est archidiacre d'Oxford (2). Son grand âge et les services qu'il avait déjà rendus à l'Église, ne pouvaient le prémunir contre des honneurs plus grands et plus redoutables. Peu de temps après, l'Église de Hereford le choisit pour son évêque, et l'évêque de Londres, Gilbert Folioth, jadis évêque de Hereford, s'empressa d'écrire au Pape Alexandre III de vouloir confirmer ce choix (3). De fait, Robert fut ordonné prêtre le 1 janvier 1163, consacré évêque le 22 décembre de la même année par Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, et occupa dès lors le siège d'Hereford (4).

Le chroniqueur exalte les rares mérites du nouveau pontife, sa profonde science des choses divines et humaines, la rare sainteté de sa vie, les lumières de doctrine qu'il a répandues dans toute l'Église (5). Hélas ! la carrière de Robert comme évêque, fut loin d'être aussi brillante que sa carrière professorale. Henri II, roi

(1) Elle semble avoir été écrite à l'instigation de JEAN DE SALISBURY. Cfr *Epistola* CLXXXIII, MIGNE, P. L, t. CXCIX, col. 186 — Elle est éditée parmi les lettres de S. THOMAS DE CANTORBÉRY, MIGNE, P. L, t. CXC, col. 687, 688.

(2) Cfr *Ibid.*, col, 911. — Voir aussi *Vita et Passio S. Thomae*, edita a MAG. WILLELMO, MIGNE, P. L, t. CXC, col. 131 D.

(3) *Ibid.*, col. 873.

(4) Cfr GERVASE OF CANTERBURY, *Histor. Works*, édités par W. STUBBS, Rolls edition, 1879-1880, 2 vol. *Chronica*, I, 176.

(5) HERBERT DE BOSENHAM. *Vita S. Thomae*, lib., III, c. 16. MIGNE, P. L, *l. c.*, col. 1125, 1153. Le texte mérite d'être cité : *Hic quippe doctor magnus tam vita quam scientia, tanquam luminare magnum per universum ecclesiarum orbem erat rutilans, et discipulorum multitudinem eruditam tanquam varios per orbem lucis suae radios a se emittens.* col. 1125.

Digitized by Google

d'Angleterre, portait alors atteinte aux libertés et aux droits de l'Église, et était en lutte avec Thomas Becket. L'évêque de Hereford, au lieu d'embrasser résolument la cause de l'archevêque de Cantorbéry, qui devait être la sienne, se laissa séduire par l'appât des richesses et s'il ne fut ouvertement du parti de l'opposition, il dissimula les maux de l'Église et ne soutint guère l'œuvre de Thomas Becket. Celui-ci adressa à Robert une lettre touchante, dans laquelle il appelle le vieil évêque son fils premier-né, et se plaint amèrement de son inaction et de sa négligence et l'exhorte au dévouement envers l'Église (1).

Au concile de Northampton, tenu en octobre 1164, et où Thomas Becket essaya vainement de ramener le roi à de meilleurs sentiments, Robert d'Hereford se trouva avec d'autres évêques à côté de Henri II, et ne semble guère être entré dans les vues de l'archevêque de Cantorbéry (2).

Le 7 décembre 1165 Robert est chargé par le pape Alexandre III d'une mission auprès d'Henri II. Robert, en effet, alla trouver en compagnie de l'évêque de Londres, Gilbert Folioth, le roi, à la tête de ses troupes, au pays de Galles (3).

Thomas Becket, quittant brusquement le concile de Northampton, s'était exilé depuis 1164 à Pontigny. Le 25 janvier 1164, il confie à Robert et à Roger, évêque de Worcester, le soin de faire part à l'évêque de Londres de sa nomination de légat pour toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'York (4).

Plus tard, Robert semble s'être rallié aux sentiments et aux vues de l'archevêque de Cantorbéry. A la fin de l'année 1166, Thomas Becket le pria de venir le rejoindre en France, et en janvier 1167 Robert se trouva à Southampton avec l'intention de passer secrètement la mer. Mais il fut arrêté dans son dessein par Jean d'Oxford qui, au nom du roi, le retint en Angleterre. Robert en fut profondément chagriné et mourut peu de temps après, le 27 février 1167 (5). Il fut enterré dans la cathédrale d'Hereford. Une tombe érigée dans la nef latérale, à droite du chœur, le rappelle au souvenir du passant.

(1) V. Migne, P. L, t. CXC, col. 596, 597, 598.

(2) Herbert de Bosenham, *loc. cit.* Migne, P. L, t. CXC, col. 1153. — J. A. Giles, *Saint Thomas Becket*, traduct. par M. G. Darboy, t. II, p. 17. Paris, 1858.

(3) Cfr Roger de Hoveden, (édit. des *Rolls Series*), t. I, p. 243-245. — J. A. Giles, *o. c.*, p. 77-69.

(4) *Ibid.*, p. 91.

(5) *Materials for the history of Th. Becket*, VI, 74, 151 — *Dict. of nat. Biogr.*, *loc. cit.*

Digitized by Google

II. — Les œuvres de Robert de Melun.

Manuscrits ; aperçus analytiques ; questions d'authenticité ; origine et sources littéraires.

Il nous reste de l'œuvre théologique de Robert de Melun, trois ouvrages manuscrits. Ce sont des *Questiones de divina pagina*, des *Questiones de epistolis Pauli*, et deux livres de *Sentences*.

1. Les questiones de divina pagina.

Paris, Biblioth. nationale, manuscrit lat. 1977.

In-4° (XIIe siècle), depuis le fol. 85r-95r. Ce manuscrit faisait autrefois partie de la bibl. Colbert, n° 4321. B. Hauréau le cite (*De la Phil. Scolast.* T. I, Paris, 1850, p. 332) comme manuscrit du roi n° 1977.

Incipit : *Queritur quid sit iuramentum. Iuramentum est obligatio verborum sub atestatione sacrorum.*

Explicit : *Item, queritur de oratione simplicium quid orent ignorantium. Solutio : Simplicitas sic pro talibus orat.*

La table des matières de cet ouvrage a été dressée et publiée par A. Noyon. (1)

Oudin (2), B. Hauréau (3) et Fr. Picavet (4) ont confondu cette œuvre avec la somme des *Sentences*. Il n'y a cependant qu'à regarder l'une et l'autre, pour constater que ce sont deux ouvrages parfaitement distincts. Les *Questiones de divina pagina* constituent principalement des problèmes de théologie morale ou dogmatique ; de fois à autre on y trouve aussi une question de droit ou de liturgie. Citons quelques exemples :

3. Queritur, utrum omne opus ex intentione pendeat... fol. 85rb.
12. Queritur, cur iohannis decollatio celebretur in autumpno (manuscrit : *aptumptno)* cum decollatus sit imminente pasca... fol. 87ra.
25. Queritur, utrum quicquid in deo est, deus sit... fol. 88va.
44. Queritur, quare prohibitum sit (alicui) in tempore gratie coniuges de cognatione sua accipere, cum licitum fuisset ei ante... fol. 91rb.

L'ouvrage, dans son ensemble, ne présente rien de systématique ; les questions se suivent dans un ordre absolument arbitraire. Plus d'une fois même, une question déjà précédemment traitée, revient, pour ainsi dire, dans les mêmes termes (Cfr. qu. 25 et 33 ; fol. 88va et fol. 89vb).

J'ai compté 74 questions, mais dans plusieurs il y a des sous-

(1) Cfr *Recherches de science religieuse*, 1914, t. V, p. 551-553.

(2) Oudin, *Comment. de Script. eccl. antiquis*, t. II, p. 1452. Leipzig. 1722.

(3) B. Hauréau, *loc. cit.*, *supra*. L'auteur a corrigé plus tard, dans son *Histoire de la philosophie scolastique*, t. I, p. 490. Paris, 1872.

(4) Fr. Picavet. *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, 2e édit., p. 187. Paris, Alcan, 1907.

Digitized by Google

questions et des sous-divisions. Elles débutent généralement par *Queritur*. Les mieux achevées, se composent de la position du problème, d'une difficulté et de la réponse. Le tout est bref et concis. Quant à la méthode elle est également arbitraire et variée. Cependant, l'influence de la méthode dialectique est déjà très sensible dans cette œuvre. La difficulté, par exemple, est présentée dans la forme d'un syllogisme, et la réponse consiste à distinguer l'un des termes ou à formuler un autre raisonnement, qui tourne la chose *ad absurdum*. Les passages suivants sont typiques :

Fol. 88va : Queritur, *utrum quicquid in deo est, Deus sit.*

Quod si est, cum voluntas aliquid faciendi in deo sit, ipsa deus est. Sed illa potest non esse. Ergo aliquid quod deus est, potest non esse.

Solutio : *Hoc nomen voluntas equivoce accipitur. Cum dicitur : voluntas dei est hoc faciendi, non est aliud nisi deus volens ; et cum dicitur : hoc potest non esse, non est aliud nisi, hoc non erit subiectum sue divine voluntati. Propter res enim subiectas sue voluntati verum est, non propter deum volentem.*

Fol. 90ra : Queritur, *utrum aliquis furando singulas partes alicuius integri et easdem per tempora et intervalla, plura committit furta.*

Quod si est, cur ergo criminalia ? Quod si est, pluribus tenetur ille.

Argumentum sic falsificatur : *dat quis alicui centum libras et easdem per partes : ergo dat ei plura dona.*

Dans d'autres cas, divers textes patristiques sont mis en regard et Robert s'attache à concilier ces textes entre eux. Il n'est pas rare non plus, de trouver un simple alignement de textes et d'opinions diverses, voire même pour toute réponse, une simple proposition, une pure affirmation.

Le P. Denifle et, après lui, le Dr Grabmann, ont rapproché ces *questiones* des *quodlibeta* du XIIIe siècle, et il semble bien que ce sont des *quodlibeta in nuce*. Quelques-unes révèlent déjà l'ordre et la méthode, suivie dans une plus large étendue, dans les *quodlibet* de saint Thomas, et dans les articles de sa *Somme théologique : videtur quod... sed contra est... Respondeo dicendum...*

Je n'hésite pas à dire que c'est le premier ouvrage théologique composé par Robert de Melun. Il est certainement inférieur aux deux autres, tant pour la fermeté dans la doctrine, que pour la perfection de la méthode et de la forme. Il se révèle comme l'œuvre d'un esprit théologique qui n'est pas mûr encore, mais qui se développe et se forme.

Aucun doute ne s'est levé touchant l'authenticité de cet ouvrage. Le manuscrit cité nomme expressément Robert de Melun comme l'auteur des *questiones*. En effet, en tête du manuscrit, se lit, écrit de la même main que le texte, ce titre complet : *questiones de divina pagina, a magistro Roberto de Meliduno proposite.*

Digitized by Google

2. Les questiones de epistolis pauli.

Paris, Biblioth. nationale, manuscrit lat. 1977 cité plus haut, depuis le fol. 95rb-129rb.

Oxford, Biblioth. Bodléenne, Laud. lat. n. 105, fol. 182r-204vb.

Incipit du prologue : *Inter omnes corporeas creaturas, solus homo ad imaginem dei factus fuisse legitur...*

Incipit du texte : *Evangelium dicitur bona annunciacio...*

Explicit : *Sic quoque dicitur iuste retribuere.*

Le manuscrit de Paris porte ce titre : *Questiones de epistolis Pauli a magistro Roberto de Meliduno enodate.* Ce titre fait défaut dans le manuscrit d'Oxford. Tout le commentaire de l'épître aux Hébreux manque dans le ms de Paris.

Le P. Denifle a publié le prologue de cet ouvrage et quelques passages du texte, où l'auteur explique, dans l'épître aux Romains, les notions de *Iustitia Dei* et de *Iustificatio* (1). Dans une récente publication. M. A. Noyon a relevé l'incipit et le désinit du commentaire sur les différentes épîtres d'après le ms de Paris (2).

Ce deuxième ouvrage de Robert de Melun est, en effet, un commentaire des épîtres de saint Paul. Mais il y a lieu de faire remarquer que ce n'est pas un commentaire suivi ; l'auteur s'est arrêté à commenter certains passages qui présentaient pour lui un intérêt particulier ; il a négligé les autres. Le commentaire de l'épître aux Romains mérite surtout l'attention ; il occupe le plus de place (fol. 95rb-111rb) et l'auteur y traite certaines questions d'une manière fort intéressante. L'explication de l'épître aux Galates ne compte que quelques pages (fol. 124 à 125) ; plus bref encore est le commentaire de l'épître aux Philippiens (fol. 125b-126b) ; nous ne trouvons là que quelques aphorismes.

Signalons quelques chapitres du commentaire de l'épître aux Romains.

1. *La notion de foi vive, de justice, de justification.*

Sed potest queri,... *quid intelligant per fidem operantem per dilectionem, an unum, an duo, an fidem tantum, an fidem cum dilectione.* (ms. de Paris, fo 101rb ; Oxford, fo 186ra).

Quelques-uns, dit Robert, prétendent que la foi qui opère par la charité n'est rien d'autre que la foi. Il faut cependant répondre que la foi vive suppose deux choses : foi et charité. La charité naît de la foi. La foi a plus de valeur par la charité. L'œuvre de la foi vive,

(1) Cfr Denifle, O. P. *Die abendländischen Schriftausleger bis Luther*, p. 76-83. Mayence, 1905.

(2) Cfr A. Noyon, *Inventaire des écrits théologiques du XIIe siècle* (fonds latin de la Bibliothèque nationale à Paris), fasc. I, p. 51. Paris, 1912.

Digitized by Google

c'est la charité. La foi au Christ peut exister dans les méchants, mais non pas la foi vive.

Quant à la justice et à la justification, elles constituent, d'après Robert, l'une et l'autre un don absolument gratuit, qui ne suppose ni la loi, ni aucun mérite, mais qui a pour seul fondement le don immérité de la foi.

2. *Incarnation et Rédemption.*

Item, hic quatuor queruntur : *quare Deus incarnatus sit ; quare per mortem suam mundum redemerit ; item, cui precium datum sit ; item, a quo, id est, a cuius potestate redemerit...* (*Ibid.* f° 101va ; Oxford, f° 186rb).

La solution de ces questions constitue un véritable petit traité de sotériologie.

Le premier point est le problème, si fréquemment agité au moyen-âge, et encore de nos jours, *Cur Deus homo ?* (1) La réponse donnée par Robert embrasse à la fois la deuxième question : pourquoi Dieu sauva-t-il le monde en mourant pour le péché ? Il écarte la solution de saint Anselme et s'attache à celle de saint Augustin. Dieu pouvait, en vérité, racheter le monde par une seule parole, mais il s'est incarné et est mort pour nous :

Quia cum multi modi essent deo possibiles, quibus humanum redimeret genus, nullus tamen erat conveniencior nostre miserie. (*Ibid.* f° 101vb ; Oxford, f° 186ra).

La troisième question est résolue comme suit : Ce n'est pas au démon, mais à Dieu le Père que fut offert le prix de notre rédemption.

Il est nécessaire de se rappeler ici les diverses théories émises par les Pères et les Docteurs du moyen-âge touchant les droits du démon (2). Robert, de même que saint Anselme et Abélard, s'oppose à la théorie qui reconnaissait au démon un droit à recevoir la rançon pour le péché, mais il admet que le démon, de par la permission divine, exerce sur les hommes un certain empire.

Enfin, quatrième point : l'homme a été racheté du péché et du joug du démon. Dans cette réponse Robert répète, presque mot à mot, la formule de rétractation imposée sur ce point à Abélard.

(1) Cfr J. Rivière, *Le dogme de la rédemption*, Étude théologique. Paris, 1914. — D. Petrus Ricard, O. S. B. *De Satisfactione Christi in Tractatum S. Anselmi « Cur Deus homo » Dissertatio.* Louvain, 1914.

(2) Elles ont été très bien exposées par M. J. Rivière dans son bel ouvrage *Le dogme de la rédemption*, Étude historique, p. 373-464. Paris, 1905.

Digitized by Google

3. *La Prédestination.*

Nous trouvons dans le commentaire de l'épître aux Romains la thèse de la prédestination divine gratuite et absolue.

Manuscrit de Paris, f° 102vb; Oxford, f° 187ra: Item queritur, an sola gratia sine meritis sufficiat ad salutem; ex ipsa enim gratia totum esse videtur. Et si ex ipsa totum est, tunc nichil ex merito; quare meritum nichil est, nichil confert. Quod autem totum ex gratia est, multe auctoritates videntur velle... Racionem etiam quidam inducunt ad illud idem ostendendum. Queritur enim, utrum deus ex sola gratia predestinaverit salvare hominem, quod negari non potest. Est enim predestinacio, gratie divine preparacio ad dona sua conferenda. Sed cum deus aliquid faciendum predestinaverit, aut ex sola predestinacione illud facit, aut non ex sola. Non autem ex alio: neque enim alieno indiget auxilio; quare ex sola predestinatione dona sua confert et iustificat.

Robert de Melun ne se cache pas, que cette thèse semble incompatible avec la liberté humaine :

Ibid. f° 103ra; Oxford, f° 187ra : Sic nec homo etiam liberum arbitrium habere videtur. Sunt enim arbitrii duc partes : scilicet, posse bonum et posse malum; quarum altera, scilicet posse malum, cum homo tantum possit, liberum arbitrium nullo modo habere videtur.

Voici la réponse de Robert :

Ibid. Ad hoc autem dicimus, quia non est sic totum gratie attribuendum, ut meritum hominis et liberum arbitrium omnino excludatur : qui error manicheorum est. Nec item totum sic merito, ut nichil gratie : quod putat pelagianus. Est quidem totum ex gratia, aliquid vero ex merito, scilicet per gratiam. Homo enim per se nichil potest... Ipsa gratia prevenit nolentem ut velit, ipsa volentem subsequitur ne frustra velit.

4. *Grâce et libre arbitre.*

L'auteur est amené à discuter cette question plus au long dans un autre chapitre. Un instant encore il revient sur la thèse précédente et s'objecte qu'une prédestination absolue entraîne pour Dieu la partialité et l'injustice :

Manuscrit de Paris, f° 107va; Oxford, f° 190va : Quando deus nec ex meritis hunc eligit, nec ex meritis illum reprobat, videtur ipse etiam iniustus esse... Nam cum neuter istorum gratiam promereri possit, sine qua aliquem salvari est impossibile, quid est quod deus eam huic dat, illi subtrahit. Nam quod istum dampnat cui gratia subtracta est, iniustum esse videtur, cum nullo modo posset non peccare, cum gratia ei collata non esset.

Sa solution est très simple : L'explication du fait excède la science humaine; nous savons toutefois que Dieu agit justement en élisant un tel, et en réprouvant tel autre. Qu'il prédestine un tel à

Digitized by Google

la gloire, c'est l'effet de sa grâce, qu'il réprouve un autre, c'est l'effet de sa justice.

Manuscrit de PARIS, f° 107vb ; OXFORD, *loc. cit.* : De predestinatione autem divina causam reddere nescimus, quare enim istum preordinavit ab eterno ad salutem, illum vero non. Hoc apud ipsum est. Hec enim humanam excedunt cognitionem. Hoc tamen scimus, quia iuste facit hunc eligendo, illum reprobando... Nam ut dicit prosper... Quod autem (*deus*) hunc providet ad salutem, hoc ex gratia est ; quod vero illum ad dampnationem, ex iustitia est.

Robert présente ensuite une série d'opinions, tendant toutes à concilier le libre arbitre avec l'efficacité de la grâce divine. Notons en l'une ou l'autre.

Certains docteurs, dit-il, prétendent que la grâce est offerte à l'homme afin qu'il l'accepte, et ce n'est qu'à la condition de l'accepter qu'il peut être sauvé. Mais, de cette façon, on établit une division entre le mérite et la grâce, et l'on affirme qu'une part d'efficacité est réservée à l'homme, à tout le moins le fait d'étendre la main et de saisir la grâce ; or, cela même n'est pas possible à l'homme sans la grâce. Qu'on se garde donc de suivre cette opinion !

Manuscrit de PARIS, f° 108ra ; OXFORD, 190vb : Sunt alii, qui dicunt gratiam propositam, porrigi homini ut ipse eam apprehendat, sine qua apprehensa erigi non potest : veluti si cui existenti in puteo funis dimittatur sine quo non potest a puteo exire ; si vero manum ad funem porrigat et apprehendat, extrahitur ; et sic aliquid ex merito est, licet meritum absque gratia esse non possit. Sed hic item est divisio inter meritum et gratiam, et quod aliquid boni ibi sit ex homine, illud saltem quod manum erigit et funem apprehendit. Sed hoc non posse fieri quod manus funem apprehendat sine divina gratia, manifestum est. Unde et hec sententia cavenda est.

Il n'est personne, au courant des disputes sur la grâce et le libre arbitre, à qui puisse échapper l'intérêt historique que présente ce passage d'un docteur du XIIe siècle !

Robert, dans la sentence qu'il trouve seule plausible attribue toute l'efficacité à la grâce ; le libre arbitre, néanmoins, exerce son œuvre, mais en dépendance de la grâce ; celle-ci ne l'étouffe pas, mais provoque l'acte du libre arbitre, le mérite. Il se sert, pour faire comprendre son idée, de la comparaison suivante : La vue s'exerce par la puissance visuelle de l'œil et le rayon de soleil, mais de telle manière que, sans l'action du rayon de soleil, jamais l'œil ne pourrait exercer sa puissance. Il en est de même de la volonté et de la grâce. La volonté a la puissance de mériter, mais pour que l'acte méritoire se produise il faut qu'un rayon de la grâce vienne toucher la volonté, et, de cette manière, la volonté se meut

Digitized by Google

et produit un acte méritoire. Tout l'effet méritoire relève donc de la grâce, de telle façon cependant qu'on n'exclue pas du libre arbitre l'acte de mériter.

Manuscrit de PARIS, fo 108ra rb ; OXFORD, 190vb : Dicimus autem divinam gratiam a deo proponi et offerri unicuique, non tamen equaliter unicuique; sed tanta quanta unicuique ad salutem promerendam sufficeret, nisi in ipso remaneret. Cum vero gratia ita unicuique proponatur, non eam tamen unusquisque apprehendit, vel eam trahentem sequitur; immo, multociens ille cui gratie radius infunditur. oculos claudit; et sic radium quo tangitur repellit. Unde et ipsi gratia subtrahitur merito, quia ipse se gratia subtrahit. Est enim in gratia infusa, quemadmodum in radio solis, qui se oculo ingerit, quo oculus tactus visum exercet. Est enim oculus talis nature ut per illum visus exerceatur, si radio solis percutitur... Sic autem anima potentiam promerendi naturaliter in se habet. Hanc tamen potentiam exercere non potest, nisi radio solis, id est, splendore gratie tangatur; cum vero eo tangitur, movetur et promeretur. Unde quod promeretur totum ex gratia hoc modo est, quod sine gratia nichil ipsa boni facere possit : sicut et ibi, quod actus videndi per oculum exercetur, totum ex radio solis est. Et sic non meritum excluditur, et tamen totum hoc modo ex gratia esse manifestatur.

La solution n'est qu'ébauchée ; pour être complète, elle demande des explications ultérieures.

Je ne puis me dégager de l'idée que saint Thomas, en écrivant, un siècle après, sur la prédestination et la grâce, ait eu sous les yeux la solution de Robert de Melun (1).

5. *Péché originel* (ms. de PARIS, fol. 104rb-104va ; OXFORD, fol. 187v-188rb).

Robert expose succinctement quatre points de doctrine relatifs à cette question : 1. Notion du péché originel. 2. Péché originel et justice divine. 3. Transmission du péché originel. 4. Ses effets.

Le péché originel, d'après Robert, c'est le penchant au mal, contracté par l'âme dans son union avec un corps corrompu.

Dieu n'est pas injuste en créant les âmes et en les unissant aux corps. Il est difficile cependant de se faire une idée de la justice divine, en l'occurrence ; mais nous savons que tout ce que Dieu fait est juste.

(1) Voir par exemple, la *Somme contre les Gentils*, l. III, c. 160, *in fine* : Deus enim, quantum in se est, paratus est omnibus gratiam dare; *omnes* enim *hommes vult salvos fieri, et ad cognitionem veritatis venire*, ut dicitur I *ad Timoth.* II, 4, sed illi soli gratia privantur qui in seipsis gratiae impedimentum praestant; sicut, sole mundum illuminante, in culpam imputatur ei qui oculos claudit si ex hoc aliquod malum sequatur, licet videre non possit, nisi lumine solis praeveniatur.

Digitized by Google

C'est sur les lois de la génération que se base la transmission du péché originel. Adam est le chef physique de l'humanité. Descendant de la chair corrompue d'Adam, tous les hommes devaient nécessairement contracter la corruption.

Le péché originel est cause de tous les péchés actuels et des inclinations à ces péchés.

Comme on le voit, les plus hautes et les plus difficiles questions de la théologie sont traitées aux cours de ce commentaire, et brièvement résolues. De ce fait cette œuvre de Robert de Melun n'est pas sans importance et occupe dignement sa place à côté des travaux semblables de cette époque.

3. Les deux Livres des Sentences.

a) *Les manuscrits.*

Les *Sentences* sont conservées dans deux rédactions qui présentent identité complète de doctrine, mais des proportions fort inégales quant au texte : un texte assez sommaire et un texte très développé.

A. Le premier se lit dans les manuscrits suivants :

1. Paris, Bibl. nationale, n. 14522.

Format in-4° (XIIe s.) folios 1-55 à 2 colonnes; provient de l'abbaye de Saint-Victor. Sur le verso de la reliure : *Iste liber est beati Victoris Paris.* ; suit cette note d'une écriture moins ancienne : *Summa magistri roberti meledunensis de theologia.* Au bas du fol. 1° est répétée la 1re note avec, au milieu, les armoiries de Saint-Victor. *Iste liber est beati Victoris Paris.*, et cette remarque : *Si quis eum abstulerit aut titulum deleverit, anathema sit.* — Les titres des chapitres, insérés dans le texte, sont répétés, soit en haut, soit au bas de la page, rarement dans la marge extérieure. Il arrive que le titre, à ces endroits, est plus correct, que dans le texte.

2. Paris, bibl. nat., n. 14885.

In-4° (XIIe s.) folios 1 à 206, à 2 col.; fut jadis également à Saint-Victor.

Ces deux manuscrits semblent être les plus anciens exemplaires dans cette série et avoir été écrits par un moine de Saint-Victor.

3. Avignon. Bibl. de la ville n° 40. (1)

In-4° (XIIIe s.) folios 1-117 à 2 colonnes, écriture de diverses mains ; appartenait autrefois au couvent des Dominicains d'Avignon. Au fol. 1er un scribe d'un siècle plus rapproché a inscrit en haut de la page ce titre : *Questiones in Scriptura Sacra.* C'est aussi le titre que porte le dos du codex. Un autre scribe a posé la question de l'auteur, par ces mots, suivis d'un point d'inter-

(1) Mon savant ami, le P. J. de Ghellinck, S. J., a eu, le premier, l'obligeance d'attirer mon attention sur cet exemplaire.

Digitized by Google

rogation : *fratris hervei ?* Au bas du fol. 1°, *Bibliotheca fr. predic. Avenionensium*, (même écriture que celle du titre). Quelqu'auteur moderne a écrit sur le verso de la reliure, avec un crayon bleu : *Somme théologique d'un auteur inconnu et non du F. Hervée.* Nous en connaissons désormais le véritable auteur.

4. LONDRES. British Museum, Kings Library, cod. 7 F. XIII.

In fol. ; (XIIIe s.) a fol. 59-112v. Ce manuscrit a ceci de spécial par rapport aux autres, qu'à la 4e page (fol. 62vb) il présente une petite préface qui fait défaut dans les autres copies citées.

Les deux derniers manuscrits ont avant chaque grande division de l'ouvrage une table des chapitres. Ces tables ne se trouvent pas dans les exemplaires de Paris.

Incipit (ms. Paris, 14522) : De quinque studiis cognoscende veritatis. *Quemadmodum est proprium oculorum, claritatem luminis appetere...*

Explicit : fol. 155v : *Hoc enim significaret quod reserata non esset eis ianua paradysi ; quod falsum est : nam aperta est eis, sed ipsi nondum digni sunt intrare.*

Les extraits des *Sentences*, publiés par Du Boulay (1), Hug. Mathoud (2), B. Hauréau (3), B. Geyer (4), R. M. Martin, O. P. (5), ont été tous tirés des exemplaires de Paris. L'étude de Anders, sur la christologie de Robert de Melun, est aussi principalement basée sur le ms Paris 14885 et sur les textes publiés par Du Boulay.

B. Le texte plus développé se lit également, en entier ou en partie, dans plusieurs manuscrits :

1. BRUGES. Bibl. de la ville, cod. 191 (XIIIe s.)

Gr. in-fol. depuis fol. 1 à 304 ; feuillets à 2 colonnes, écriture gothique, difficile à déchiffrer en certains endroits. Le copiste a eu de temps en temps des distractions. Quand par exemple, dans une phrase se rencontre deux fois le même mot, souvent le passage intermédiaire a été omis. Un copiste postérieur a comblé ces lacunes par des ajoutes marginales (cfr. fol. 255v). Parfois un même mot ou une même lettre a été placée deux fois. Ces fautes sont indiquées par un pointillé. Ailleurs une lettre fait défaut dans un mot (fol. 225v : *pene alicui si* (sit) *obnoxius*) ; ou deux mots sont liés l'un à l'autre, (*ibid : indubitatione*, au lieu de : *in dubitatione)* ; ou un seul et même mot a ses syllabes séparées (*ibid : absque ambiguitatis vel amine* (*velamine*). Il y a aussi des transpositions de mots (fol. 2vb) ou de propositions (fol. 1vb). — Les marges du ms. portent jusque vers le f° 75, différentes notes : tantôt des références à d'autres auteurs, soit Hugues de Saint-Victor (cfr f° 14va, 15va, 20va, 36rb), soit Pierre Lombard (cfr 14va, 17va, 20va-21ra-va), voir même Pierre le Mangeur (cfr 18ra) ; tantôt, le nom des autorités citées dans le texte

(1) DU BOULAY, *Hist. Univ. Parisiensis*, II, 558-628, 772.

(2) MATHOUD, *Observ. in Rob. Pullum*, MIGNE, P. L, *loc. cit.*

(3) B. HAURÉAU, *De la philosophie scolastique*, t. I, p. 315-315, 332, 324. Paris, 1850.

(4) B. GEYER, *Die Sententie divinitatis*, p. 9. Munster, 1909.

(5) R.-M. MARTIN, O. P., dans la *Revue thomiste*, 1913, t. XXI, p. 573-576.

Digitized by Google

(cfr. f° 23va : Plato, Beda, Hermes Mercurius) ; tantôt, un terme qui résume l'exposé (cfr f° 21rb, 24rb) ; aussi des références aux Sentences de Robert lui-même (cfr 29va, 41). Il est hors de doute que ces notes relèvent de divers copistes et ont été ajoutées à des dates différentes. — Dans le second livre, il n'y a pas de table, ni d'en-têtes aux chapitres ; la place est restée vide. De temps en temps, un chapitre est numéroté. La deuxième partie du second livre fait immédiatement suite à la première partie, sur la même ligne (f° 272v), sans le moindre avertissement qu'il sagit d'une nouvelle matière. Toutefois, ce manuscrit est le plus complet dans la série.

2. Innsbrück, Bibliothèque de la ville, cod. 297.

in 4°, XIIIe s.) fol. 1-168 à 2 colonnes ; appartenait autrefois aux Cisterciens de Stams ; reproduit une grande partie du 1er livre des Sentences, notamment les folios 101v-213v du manuscrit de Bruges.

3. Londres. British Museum, Kings Library, cod. 7 C II.

Gr. in fol. ; depuis le fol. 1 à 57v ; en 2 colonnes ; plus incomplet encore que le ms. précédent. Le fol. 1 coïncide avec le fol. 162ra du ms. de Bruges et le fol. 91r du ms. de Innsbrück ; le fol. 57, le dernier, ne s'étend pas au delà du fol. 203va du ms. de Bruges.

Au bas de la page 57v, se trouve, écrite par une main du XVIe siècle, la note suivante : *Vide summam istam, plenarie completam, in armario claustri, in duobus pulcris et magnis voluminibus.* Nous savons qu'il s'agit ici de la bibliothèque de l'abbaye bénédictine de Bury Saint-Edmund, en Angleterre (Suffolk). La note est probablement de la main du moine Boston, bibliothécaire de l'abbaye. Je ne sais où est resté le bel et complet exemplaire dont parle Boston. Il se trouvait encore à l'abbaye, peu de temps avant sa dissolution. En effet, Leland, faisant à la demande de Thomas Cromwell, l'inventaire des livres de l'abbaye, note dans sa liste sous le n° 8 : *Robertus Melundinensis, episcopus Herifordensis, super sententias sive de Sacramentis Veteris Testamenti scripsit duo pulcherrima iuxta ac doctissima volumina.* Nonnullorum scribendi consuetudo. (Cfr. Montague Rhodes James, *The Abbey of S. Edmund at Bury*, p. 9-10. Cambridge, 1895). Je soupçonne qu'un des deux beaux volumes dont il a été question, est le codex suivant, d'autant plus qu'une grande partie de la bibliothèque de Bury Saint Edmund fut recueillie au British Museum.

4. Londres, British Museum, Kings Library, cod. 8 G IX.

Gr. in fol., 154 feuillets à deux colonnes, d'une écriture gothique nette et ferme, se soutenant jusqu'à la fin. Il renferme toute la grande préface que nous lisons dans le ms. 191 de Bruges, un passage — manifestement une interpolation d'un copiste — excepté. C'est le plus bel et le plus correct exemplaire de ce groupe. Il était tombé dans l'oubli depuis longtemps. T. Wright (*Biographia britt. litteraria*, II, 202) ne l'a pas connu. A la suite de récentes recherches à la Kings Library, nous eûmes la bonne fortune de mettre la main sur ce précieux manuscrit. Dans le catalogue communément employé à cette bibliothèque, nous l'avons trouvé renseigné comme suit : « De diversa consuetudine legendi S. Scripturam Liber. *Nonnullorum scribendi consuetudo est.* » Rien, si ce n'est assurément ces dernières paroles, n'indique que nous sommes ici en possession des Sentences de Robert de Melun. L'auteur du catalogue critique, récemment imprimé et d'un usage

Digitized by Google

plutôt privé, a cru voir dans ces Sentences, une œuvre de Jean de Cornouailles : « *From these allusions* (certains passages de la Préface des Sentences) *it may be conjectured that the author is Johannes de Cornubia* (*al.* de S. Germano) *who flourished* circ. 1176... » Cependant, il n'y pas de doute possible. Nous tenons dans ce ms. une copie des Sentences de Robert de Melun, et une copie, qui par sa correction prime toutes les autres. Le ms. 191 de Bruges demande à être lu en dépendance de cet exemplaire-ci. L'Incipit, au fol. 1cr est le suivant : *Prefatio de diversa consuetudine legendi sacram scripturam. Nonnullorum scribendi consuetudo est ut in singulis immorentur...* Les marges sont généralement vierges de toute annotation. Les en-têtes des chapitres dont la table occupe les fol. 4vb-10va, sont répétés dans le texte, en caractères rouges, écrits de la même main. Dans la préface, au fol. 4rb quelques lignes sont effacées, mais il n'est pas trop difficile d'en restituer le sens. Le ms. se termine au milieu de la page 154ra, par une phrase qui est demeurée inachevée : *Ex quibus forsitan volet aliquis colligere peccatum in aliquo non esse, Quod vere fieri non potest, sed sola fallaci vocum similitudine...* C'est un passage du commencement du troisième alinéa du traité sur le péché originel. Ce manuscrit nous donne par conséquent tout le texte du premier Livre des Sentences, à l'exception du dernier traité. Il comprend les folios 1r-235vb du ms. de Bruges.

5. Londres. British Museum, Kings Library, cod. 2 F 1.

Gr. in fol. (XIIIe s.) depuis le fol. 180va-241vb. Ce ms. renferme le 2d livre des Sentences de Robert de Melun. Au fol. 180va la table des chapitres : *Incipiunt capitula prime partis secundi libri ;* fol. 181rb : *Incipiunt capitula 2e partis secundi libri.* Incipit du texte, fol. 184ra : *Quoniam homo peccando, tam voluntate quam opere, suum offendit creatorem...* Ce ms. avait été également perdu de vue ; je ne l'ai trouvé cité nulle part. Conformément à une note, placée au bas du dernier feuillet, il appartenait jadis à la bibliothèque du chapitre de l'église Sainte-Marie à Worcester : *Liber ecclesie beate Marie Wigornensis, teste Guillelmo Thornhill prebendario et thesaurario.*

6. Eton, près Windsor (Angleterre), biblioth. du Collège, cod. 109.

Gr. in fol. (XIIIe s.) depuis le fol. 103ra à la fin 182rb. Il renferme également le second livre des Sentences. Les tables font défaut. Le titre, d'une écriture relativement récente, se lit comme suit, fol. 103 : *Rob. Miledunensis episcopus Herefordensis, Anglus, De Sacramentis V. et N. Testamenti, De Incarnatione Christi, et aliis.* A la page 6 du codex se trouvent les notes suivantes : *Hunc librum* (Rob. de Mel.) *sepe citat Hugo Mathoud in observationibus ad opera Rob. Pulli... Idem Meledunensis scripsit summam theologie.* Il ne savait pas, ce scribe, qu'il avait sous la main, la Somme même dont il parlait !

Quant à Mathoud, nous savons qu'il a utilisé, non pas le présent texte, mais le texte sommaire des mss. de Paris.

Incipit des Sentences : cfr. supra, ms. Londres Brit. Museum, Kings Library. 8. G IX.

Texte du 1er livre, ibid. fol. 11r : *Hoc primum capitulum agit de hoc quod vetus testamentum novum in doctrina convenienter precessit* (titre en caractère rouges).

Quemadmodum ergo in actu existencie figura veritatem congrue precessit...

Digitized by Google

Incipit du 2e livre : Bruges n. 191. *Quare lex ante Evangelium* (titre, caract. rouges). *Quoniam homo peccando*, etc. cfr. supra, sub nº 5. (Londres).

T. Wright (1) a publié un petit paragraphe du ms. 7 C. II de la Kings Library au British Museum. Le P. Denifle, O. P. (2), le Dr M Grabmann (3), ont donné plusieurs extraits de la préface ; nous avons entrepris nous-mêmes la publication d'importants passages de la dernière partie du 1er livre, suivant le ms. 191 de Bruges (4).

Notons, en terminant, quelques points de différence entre ces deux groupes de mss.

1. Dans toutes les copies du groupe A la préface fait défaut : elle ne fut pas résumée. Ces copies débutent directement par le 3e chapitre de la 1re partie du 1er livre du texte plus développé.

LONDRES, Kings Libr. 8 G IX.

Fol. 11v. De hoc quod proprium est anime veritatem inquirere et de studiis cognoscende veritatis (titre, en caract. rouges).

Quia ergo, sicut oculorum proprium est luminis appetere claritatem, qua adepta res visibiles ab invicem discerni possunt, ita anime rationali naturale est ad cognitionem veritatis rerum tendere. Ideo necessarium iudicavi studia cognoscende veritatis distinguere.

PARIS, Nation. nº 14522.

Fol. 1º De V studiis cognoscende veritatis (caract. rouges).

Quemadmodum proprium est oculorum claritatem appetere, qua res visibiles discerni possunt ab invicem, ita rationali anime naturale est ad cognitionem veritatis rerum tendere. Verum in hoc diversis agitur studiis.

2. Aucun des mss. du groupe A ne renferme le traité du Péché originel qui ailleurs termine le 1er livre des Sentences ; tous ces mss. se terminent brusquement à l'endroit où il est traité de la tentation des premiers parents ; suivent alors deux, parfois trois feuillets blancs, avant que ne commence le second livre des Sentences.

Parmi les mss. du groupe B, seul le ms. de Bruges contient le traité du Péché originel, fol. 235v-261v. Le ms. de Londres n'en donne que les trois premiers paragraphes.

(1) TH. WRIGHT, *Biographia brittannica litteraria*, II, p. 202.

(2) DENIFLE, *Archiv. für Litt. und Kirgengesch. des M. A.*, 1885, t. I, p. 618, note 3 ; 1887, t. III, p. 638.

(3) Dr M. GRABMANN, *Geschich. der schol. Meth.*, t. II, p. 341 et sv. Fribourg, 1911.

(4) R.-M. MARTIN, O. P., *Revue des sciences phil. et théol.*, 1913, t. VII, p. 700-725 ; 1914, t. VIII, p. 439-466 ; 1920, t. IX, p. 103-120.

Digitized by Google

b) *Question de priorité et d'authenticité.*

Le fait de ces deux rédactions, dans lesquelles les mêmes matières se suivent dans un même ordre, soulève une question de priorité et d'authenticité, que nous allons absolument tâcher de trancher. M. Grabmann (1), M. Fr. Andres (2) donnent la priorité au texte de Bruges, donc aux mss. du groupe B. D'autres, au contraire, inclinent à croire que le texte des mss. du groupe A est le texte original, et que le texte plus développé n'est qu'un remaniement ou une paraphrase, œuvre d'un auteur postérieur à Robert de Melun.

Nous n'avons pu nous rallier à cette dernière opinion. Nous n'hésitons pas à dire qu'il faut reconnaître comme l'œuvre originale et authentique de Robert de Melun, le texte que renferment les mss. du groupe B. Les mss. du groupe A ne constituent qu'un abrégé du texte primitif et sont l'œuvre d'un autre auteur, probablement d'un disciple de Robert de Melun.

Nous résoudrons d'abord quelques difficultés qu'on peut soulever contre notre manière de voir. Nous l'établirons ensuite au moyen de preuves intrinsèques et extrinsèques.

c) *Difficultés.* 1. Une première difficulté se base sur le témoignage qu'a rendu de Robert un de ses disciples, Jean de Salisbury. Celui-ci affirme que son maître est bref et concis dans son exposé. Or ce signalement correspond parfaitement au texte des Sommes abrégées, nullement à celui des mss. du groupe B. Dans ces mss. l'auteur est verbeux, prolixe, filandreux et finit par fatiguer le lecteur.

R. Il est à remarquer que le témoignage de Jean de Salisbury se rapporte à l'enseignement que donna Robert à la Montagne Sainte-Geneviève, à la *Schola artium*, et ne peut être appliqué aux leçons de théologie professées plus tard par le maître. Jean de Salisbury le note expressément : *Haec pro tempore, quo illis adhaesi.* Ses paroles ne peuvent donc viser l'exposé des Sentences ni être invoquées contre la priorité du texte plus développé.

2. Il est bien étrange que dans aucun des prétendus mss. abrégés, ne se trouve résumée la fin du premier livre des Sentences, le traité du péché originel ; alors que tout ce qui fut écrit du second livre y a trouvé place. On ne s'explique pas cette omission.

R. Il n'y a pas eu omission volontaire, mais le copiste n'est pas

(1) M. Grabmann, *op. cit.*, p. 330.

(2) F. Andres, *Die Handschriften der Summa Trinitatis des Roberts von Melun*, dans la Revue *Der Katholik* (Mayence) n° d'avril 1914, p. 271. — Je note ici, en passant, que je serais très heureux de savoir où M. Andres a trouvé ce titre qu'il donne aux Sentences : *Summa Trinitatis*.

Digitized by Google

arrivé au bout de son travail. Ainsi, l'on comprend pourquoi dans les plus anciens manuscrits du groupe A, il est demeuré en blanc une colonne (Paris 14522), même plusieurs feuillets (Paris 14855), les uns lignés, les autres non lignés. D'autre part, il est très probable que deux auteurs ont résumé presque en même temps, l'un le premier livre, l'autre le second. Ce qui l'insinue, c'est cette note inscrite au fol. 118r du ms. Paris 14522 (fol. 1° du second livre). *Iste liber fuit de libris fratris Guidonis ;* tandis que le fol. 1° porte cette indication : *Iste liber est S. Victoris Parisiensis.* On est donc tenté de croire que primitivement cette seconde partie était détachée de la première. Le second livre était de loin le plus court ; l'auteur a pu facilement finir sa tâche ; il n'en était pas de même pour ce qui concerne le premier livre, et celui-ci est demeuré inachevé. — Cependant, le résumé du traité du péché originel était prévu, annoncé même, au cours du premier livre : ms. Paris 14522, fol. 83v on lit en effet : *Quare pro originali dampnantur qui nihil peccaverunt. Caput I. Cur vero pro originali dampnentur, maior questio est què in sequentibus suum habebit locum. Hoc nunc tantum admoneo, quod pro solo originali quicumque dampnabitur si absque remedio sacramenti baptismi a vita decesserit...*

β) Passons maintenant aux preuves de notre thèse.

1. *Preuves intrinsèques : a*) Dans les mss. du groupe B rien ne permet de conclure à un auteur postérieur au milieu du XIIe siècle. Au contraire, la méthode employée, les doctrines exposées ou réfutées rappellent parfaitement l'enseignement de cette époque. De plus l'auteur parle à la première personne : *in quantum recolo; ipse audivi ; quibus me respondere sufficere non credo* (ms. 191 de Bruges, fol. 255v) ; manières de parler, qui ne se rencontrent pas dans les mss. du groupe A. Dans la préface, l'auteur se présente à nous comme ayant entendu lui-même les docteurs de ce temps : (ms. de Londres, 8 G. IX, fol. 4ra) *Eis ergo qui auctores predictorum tractatuum viva voce, ut dici solet, suam exponentes sententiam audierunt, magis credendum est in eorumdem tractatuum expositione.* Il nous apprend qu'il est né en Angleterre : *me, citra mare natum... (ibid,* f° 3va). — Dans tout l'ouvrage je n'ai pu trouver un exposé de doctrine qui dépasse les années 1150-1155.

b) Les auteurs des mss. du groupe A disent eux-mêmes en toutes lettres qu'ils font une œuvre abrégée. On peut lire dans le ms. 14525 de Paris, fol. 8v : *pauca de pluribus pro modulo compendii nostri videamus,...* fol. 9r *quam necessario fuerit predicata fides trinitatis... hucusque pro modo abbreviationis ostendimus.* Item, dans le ms. 12855

Digitized by Google

et Avignon, n° 40. Or ces remarques ne sont pas à lire dans les mss. du groupe B. (Bruges, 191 — Londres, 8 G IX.)

Toutefois, il faut le dire, semblables expressions ne suffiraient pas, elles seules, à fournir un argument de réelle valeur. A cette époque, elles ne visaient pas seulement une œuvre résumée, mais étaient usitées également pour désigner une œuvre originale et de première main. Ainsi, Honoré d'Autun écrit à propos de la *Summa totius* : *de tota scriptura hoc collegi compendium*... et Hugues de Saint-Victor, dans le *De Sacramentis* : *nos autem in presenti abbreviatione tam multiplices opiniones prosequi supervacaneum et infructuosum existimamus*. On prêtait donc quelquefois à ces termes la même signification qu'on avait réservée aux expressions : *Summa*, *sententie*. Il faudrait donc pour que l'argument conclue véritablement, montrer par ailleurs que dans le cas présent le terme *compendium* ne signifie vraiment qu'un résumé ou un abrégé d'une autre œuvre.

C'est ce que permet de faire le ms. du groupe A. Londres, 7 F XIII. Dans la très intéressante préface, placée en tête du ms. le copiste affirme qu'en vue du bien commun, il se propose de reproduire une œuvre de Robert de Melun, *déjà condensée dans la forme d'un très utile compendium*. Il nous dit également qu'il mettra aux différents chapitres de ce sommaire, des en-têtes, afin que le lecteur puisse se retrouver plus facilement. Dans le reste de cette préface, il fait valoir les mérites et les qualités de l'œuvre de Robert de Melun, « un saint homme et un vrai théologien », et donne une vue d'ensemble de tout l'ouvrage. Sa phrase dénote clairement qu'il a eu sous les yeux le texte plus développé et l'introduction aux Sentences, qui ne se trouve pas comme nous avons dit dans les exemplaires abrégés. Voici à titre de comparaison, deux passages.

Ms. 8 G IX, Londres, fol. 4vb.	7 F XIII, fol. 62vb.
De sacramentis veteris testamenti primus liber huius operis agit, exordium sumens a creatione mundi et terminum ponens in incarnatione dei. Liber vero secundus ab incarnatione verbi dei inchoans in fine et omnium consummatione clauditur.	A rerum conditione exordiens et per rerum universitatem veritatis tramite progrediens, in omnium consummationem opus suum consumat...

2. *Preuve extrinsèque*. Nous pouvons quelque peu confirmer notre argumentation, en faisant valoir qu'abréger une somme de Sentences n'était pas un fait isolé à cette époque ; mais que, par contre, amplifier un texte était alors chose très rare. Je ne saurais citer que trois cas ; Gilbert de la Porrée († 1154) a fait de la *glossa interlinearis* sur les épîtres de saint Paul d'Anselme de Laon, un commen-

Digitized by Google

taire suivi. Pierre Lombard ensuite, a ajouté de nouveaux développements à l'œuvre de ses devanciers (1). D'autre part, Nicolas d'Amiens, un disciple de Gilbert, a également développé le commentaire de son maître, sur les épîtres de saint Paul (2). Je ne connais pas d'exemple analogue d'une œuvre théologique développée ou amplifiée. Mais par contre, que de *Sommes* ou de *Sentences* abrégées ! Abélard eut quatre abréviateurs. Des Sentences de Pierre Lombard, il subsiste une longue serie de sommaires. On connaît celui de Bandinus (Bruxelles, bibl. royale, cod. 1485-1501, fol. 166va-192vb — Migne, *PL*, t. CXCII, col. 971.) A ceux qu'ont signalés Denifle (3) et Grabmann (4), il faut ajouter le *breviarium sententiarum* que renferme, fol. 129ra à 156, le cod. 7 F XIII de la Kings Library au British Museum et bien d'autres (5). On fit des abrégés du *De Sacramentis* même en vers latins (6). La *Summa sententiarum* fut également résumée plus d'une fois (7). Il est donc naturel, vu le courant de l'époque, que la volumineuse Somme de Robert de Melun fût à son tour abrégée et condensée dans un volume plus maniable.

Nous croyons superflu de rechercher d'autres preuves pour établir notre thèse. Il en résulte, que pour avoir « toute » la pensée de Robert de Melun, on ne pourra désormais se dispenser de recourir aux mss. du groupe B, principalement à ceux conservés au British Museum.

c) *Plan et méthode.*

Pour plus de clarté, et pour faciliter une vue d'ensemble, nous donnons ci-après, en forme de tableau, la division et le plan de la Somme des Sentences.

(1) Robert d'Auxerre, *Chronicon*, ad a. 1152 (*MGH*, SS, t. XXVI, p. 237). On comprend ainsi comment le commentaire de Gilbert était appelé dans les écoles, la *media* glossatura, et l'œuvre de P. Lombard, *maior* glossatura.

(2) Cfr notre étude : *Le péché originel d'après Gilbert de la Porrée et son École*, dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1912, t. XIII, p. 675.

(3) Denifle, O. P., *Archiv für Litt. und Kirchengesch. des Mittelalters*, t. I, p. 438.

(4) Grabmann, *op. cit.*, t. II, p. 388.

(5) Pour plus de détails, voir notre article : « *Filia Magistri* ». *Un abrégé des Sentences de Pierre Lombard*, dans le *Bulletin of the John Rylands Library*, Manchester, October-December 1915. Nous y avons donné une liste des nombreux abrégés qui nous sont connus et essayé d'en faire une classification.

(6) Cfr J. de Ghellinck, S. J., *o. c.*, p. 117.

(7) Cfr *Ibid.*, p. 121.

Digitized by Google

Préface (ms. Londres, 8 G IX, fol. 1r-4vb).
Tables (*ibid.* fol. 4vb-10vb).

- I Livre : De Sacramentis. Vet. Test. (*ibid.* fol. 11ra-154ra) ms. Bruges, 191 (fol. 8v-261v).
  - Première division (Prima pars. principalis enumerationis (1er livre).
    - 1) L'œuvre des six jours : 1re partie. (*ibid.* fol. 11ra-17vb).
    - 2) La T. S. Trinité part. 2-6. *ibid.* fol. 18r-47va.
      - *a*) en général : connaissance de la T. S. Trinité ; distinction des personnes, part. 2-5 (fol. 18r-40vb).
      - *b*) en particulier : Du verbe et du S. Esprit. part. 6 (fol. 40vb-47va).
    - 3) Des attributs de Dieu. part. 7-10 (*ibid.* fol. 47va-86bv.
      - *a*) De la puissance, de la sagesse, de la bonté de Dieu. part. 7.
      - *b*) de la Sagesse de Dieu en tant que (part. 8).
        - science,
        - providence,
        - prédestination.
      - *c*) de la volonté de Dieu. part. 9.
      - *d*) De l'immutabilité, de l'ubiquité, de l'éternité divine. part. 10.
    - 4) Traité des Anges : part. 11 (*ibid.* fol. 87ra-103vb).
      - création,
      - nombre, ordre hiérarchique,
      - excellence,
      - offices et noms,
      - gouvernement,
      - intercession auprès de Dieu et leur rôle au dernier jugement.
    - 5) Traité de l'homme. part. 12. (*ibid.* fol 103vb-119vb)
      - Le composé humain, l'âme humaine.
      - De la prétendue âme du monde.
      - De l'âme des plantes et des brutes.
      - Origine de l'âme humaine.
      - Du libre arbitre.
      - Charité et péché.
  - 2e Division (2a pars principalis enumerationis
    - Traité de l'homme. (suite).
      - 1. Condition de l'homme s'il n'avait pas péché. *ibid.* fol. 119vb-129va.
      - 2) Tentation des premrs parents. *ibid.* fol. 129v-153va. (*Bruges*, ms. 191, fol. 199v-235v)
      - 3) Traité du péché originel. (Bruges, fol. 235v-261v).

Digitized by Google

IIe Livre : De Sacramentis Novi Testamenti (ms. Londres, 2 F I, fol. 184ra-241vb).	1re Partie	Différences entre l'Ancien et le Nouveau Testament	*a*) quant aux *préceptes*, *b*) quant aux *Sacrements*, *c*) quant aux *promesses*, (mérite et démérite dans l'Anc. et le Nouv. Test.).
	2e Partie. (*ibid.*, 204vb-241vb). Traité de l'Incarnation.		*a*) De l'Incarnation comme Sacrement. *b*) De la nécessité de l'Incarnation, mode de la Rédemption. *c*) La nature humaine de l'Homme-Dieu. *d*) Les propriétés de l'Homme-Dieu. Les deux sciences du Christ. *e*) Conception du Christ, sa naissance de la V. Marie. *f*) Condition du Christ, les trois jours après sa mort.
	3e Partie : *Des Sacrements* ..		
	4e Partie : *Des Vertus de Foi, d'Espérance et de Charité*...		
	5e Partie : *Eschatologie*...		

Il y a lieu de faire quelques remarques touchant l'un ou l'autre point de ce résumé schématique.

1. Robert de Melun a divisé son ouvrage en *libri*, en *partes* et en *capitula*. De cette manière l'auteur a renchéri sur Pierre Lombard dont les Sentences ne présentaient au début que la division en *libri* et en *capitula* (1). Toutefois, le fait d'intituler ces divisions est considéré par Robert comme une question de pure forme extérieure, sans grande importance ; affaire d'usage et de mode. Il a cédé à cet usage, pour ne pas se confier imprudemment à son jugement particulier.

2. Le 5e traité de la 1re division du 1er livre, le traité de l'homme, est renseigné, comme suit, dans tous les manuscrits où il se trouve :

Incipit secunda pars principalis enumerationis.

(1) Cfr J. DE GHELLINCK, S. J., *Les notes marginales de Pierre Lombard* dans la RHE, 1913, t. XIV, p. 511. — *Le Mouvement théologique au XIIe siècle*, p. 132.

Digitized by Google

D'autre part, on lit quelques folios plus loin, à la division suivante : *Incipit prima pars secunde partis principalis enumerationis*. Il y a une incompatibilité à maintenir ces deux titres et nous croyons qu'il y a eu une erreur. C'est pourquoi nous n'avons fait commencer la 2e division du 1er livre qu'avec cette dernière partie, et nous avons considéré l'autre comme la partie 12e du 1er livre : d'autant plus que celle-ci dans le manuscrit Brit. mus. 7 C II porte en tête — mais d'une écriture du xve siècle — *pars XII primi libri sententiarum roberti melidunensis episcopi herford*.

3. Les dernières parties du 2e livre des Sentences n'ont jamais vu le jour. Tous les manuscrits s'arrêtent au milieu du traité de l'Incarnation. Elles sont cependant renseignées dans la préface et c'est ce qui nous a permis de les ajouter.

4. On aura déjà constaté que Robert a eu grand souci de la systématique. Cependant celle-ci est loin d'être parfaite ; elle l'est le moins dans les parties concernant la T. S. Trinité. Dans ces parties sont entremêlées les questions *de Deo uno* et *de Deo trino*. Il aurait été facile cependant de les traiter séparément, d'après une division bien nette.

5. Toutes les pages des Sentences de Robert de Melun sont intéressantes à lire, et méritent l'attention. Il y en a cependant qu'on peut à juste titre mettre en relief. Les questions relatives à la Trinité se distinguent par leur caractère spéculatif ; l'auteur y fait preuve de finesse et de subtilité. D. Mathoud a dit du traité de la grâce (nous croyons qu'il a visé la partie qui s'occupe de la prédestination) que c'est une œuvre de premier choix (1). Nous savons déjà que Robert défend la thèse de la prédestination absolue. Vu l'importance du problème, voici quelques en-têtes de chapitres :

Manuscrit Londres. 8 G IX. Libr. III, par. VIII — (Bruges, cod. 191, fo 99ra-101va).

Chap. CIII. *Quibus modis quidam conantur ostendere per predestinationem omne bonum meritum hominis tolli* (fol. 66rb).

CIV. *Qua ratione quibusdam visum sit per predestinationem posse ostendi predestinatos ex necessitate salvari* (ibid.).

CV. *Qualiter quidam, dampnandos a reatu culpe exuere conantur, quia gratia non potest per meritum haberi.*

CVII. *Quia predestinatio hominis meritum non tollit sed ponit* (fol. 66va).

CIX. *Quod homo sine suo merito per gratiam meretur* (ibid.).

(1) D. H. Mathoud, *Ad Rob. Pulli Sententiarum libros observationes*, In libr. I, c. VI, dans Migne, P. L, t. CLXXXVI, col. 1015 C : *Is auctor* (Rob. de Melun) *summam theologiae scripsit, subtilem quidem, et si quam agitat de Gratia medicinali questionem species optatissimam, hoc presertim saeculo.*

Digitized by Google

CX. *Quod predestinatio hominem, necessitatis rigore, mereri non facit* (fol 66vb).

CXI. *Quod homo facere non potest quod predestinatio dei non adimpleatur, licet facere possit quod ipse non salvetur* (ibid.).

CXIII. *Quid illi rationi quorumdam sit respondendum qui per predestinationem probare contendunt hominem absque sua culpa dampnari* (fol 67ra).

CXVI. *Quid secundum quosdam ad hanc questionem sit respondendum quare homo dampnetur cum predestinationem mereri non possit sine qua salvari non potest* (67rb).

A signaler aussi le traité sur les anges et sur le libre arbitre. L'exposé et la discussion relative aux questions sur le péché originel sont exceptionnellement remarquables. Vers la fin des Sentences, l'attention est captivée par le problème de la Science du Christ.

Il nous faut dire encore un mot de la méthode suivie par Robert de Melun. Mais il est permis d'être bref, après les explications fournies sur ce point par le Dr Grabmann. Il y a dans les Sentences, une heureuse alliance de la méthode d'autorité et de la méthode rationnelle. Robert de Melun a une très haute estime de l'Écriture, des Pères et de la Tradition, mais en faisant appel à leur témoignage il n'aligne pas une suite de citations, une chaîne d'autorités, il a l'art de les introduire dans son raisonnement et de les fusionner avec les arguments rationnels en un seul discours. Il se souvient toujours que la théologie est une science qui argumente principalement *ex auctoritate*, mais il a soin aussi de distinguer les différentes « autorités » celles qui ont force décisive et celles qui ne suffisent qu'à faire naître une probabilité. On peut dire que Robert de Melun, par sa méthode a posé les débuts de la merveilleuse harmonie entre la raison et la foi, qui est un des principaux caractères de la théologie scolastique, et qui trouvera plus tard l'expression la plus nette et la plus ferme dans la Somme Théologique de Saint-Thomas d'Aquin.

d) *Origine et sources littéraires.*

1) Comment Robert de Melun songea-t-il à écrire une Somme de Sentences? C'est poser la question d'origine, et Robert l'a résolue lui-même dans la grande préface qui ouvre son ouvrage (1).

Ce n'est pas que des recueils de Sentences manquaient à cette époque. Nous avons vu plus haut, qu'il y en avait déjà un bon nombre. Mais il y avait peu de traités qui, tant par l'ampleur de la

(1) Nous espérons pouvoir donner, dans un bref délai une édition critique de ce document.

Digitized by Google

synthèse que par la brièveté et la clarté de la forme, répondaient aux nécessités de l'enseignement théologique. Les meilleurs travaux du genre étaient encore, au dire de tous les censeurs, le *De Sacramentis* de Hugues de Saint-Victor et la *Summa Sententiarum*. Toutefois, au jugement de Robert, ce ne sont pas des modèles achevés, et il y a lieu de relever là comme ailleurs plus d'un *desideratum*. C'est d'abord le laconisme des uns en telle matière, leur loquacité pour tel autre point de doctrine ; ou bien, telle question est absolument laissée de côté, tandis qu'une autre est traitée avec la dernière exactitude ; enfin, que de fois semble-t-il y avoir opposition de doctrine entre les auteurs, alors que, au fond, il n'y a pas même différence, mais identité complète d'opinion ! Ne vaut-il donc pas la peine de tenter une synthèse de doctrine — *sententiarum excellentissimum corpus* — laquelle évitant ces défauts, réunirait à elle seule les qualités réalisées partiellement par les différents auteurs et présenterait surtout le caractère d'une harmonieuse unité. Oser une telle œuvre, n'est-ce pas vaine présomption et ridicule ostentation ? Dans d'autres circonstances il pourrait en être ainsi, mais non pas dans les conditions où Robert entreprend cette œuvre. Il ne la créera pas de toutes pièces, il prendra pour modèle ces traités intitulés à bon droit du nom de Sentences.

Il peut d'autant mieux juger les doctrines qu'ils renferment, en déterminer le sens et la portée, en signaler les nuances, qu'il a été lui-même pendant quelque temps l'élève de ceux qui en sont les auteurs et qu'il a par conséquent entendu expliquer de vive voix ces théories. C'est là un précieux avantage. Car l'écriture ne traduit jamais aussi bien que la parole vivante la pensée d'un auteur. L'écriture est fixée et n'est d'ailleurs qu'une image parfois très vague de la pensée ; on peut se méprendre facilement sur le sens de tel ou de tel texte. Mais quand on a entendu un docteur exposer ses doctrines, on peut lui demander des explications qui dissipent l'équivoque et le doute et empêchent de voir une opposition entre des théories qui au fond se valent absolument. Puisque Robert est dans ce cas, il aurait plutôt tort de ne pas écrire ; là où d'autres ne pourraient qu'émettre des conjectures, il peut statuer avec assurance, certain de ne pas trahir la pensée des auteurs. Au surplus, pour mener à bonne fin cette tâche, il compte sur le secours des lumières divines : il prie Dieu d'achever ce dont il a inspiré l'idée et le désir.

Telle fut l'origine des deux Livres de Sentences de Robert de Melun, d'après la préface de l'ouvrage.

2. La même préface nous donne plus d'un renseignement utile au sujet des sources littéraires des Sentences. Nous n'examinerons pas

Digitized by Google

cette question dans tous ses détails : c'est l'apanage nécessaire à l'édition critique d'une œuvre. Nous nous bornerons à quelques indications générales.

Distinguons dans l'ouvrage de Robert le plan et la doctrine, ou en d'autres termes les éléments d'organisation, les idées et leur développement.

A première vue déjà, l'on constate une identité d'organisation presque complète entre les *Sentences* et le *De Sacramentis* de Hugues de Saint-Victor. Il y a le même thème théologique : les Sacrements de l'Ancien et du Nouveau Testament ; une même division : en *libri*, *partes* et *capitula*. Comme Hugues de Saint-Victor, Robert a subdivisé le premier livre en douze parties et il est très probable que le second livre, demeuré inachevé, se fut déroulé suivant les mêmes cadres que ceux qui divisent le deuxième livre du *De Sacramentis*.

Pour les divisions du premier livre, Robert — sans y demeurer absolument fidèle dans la suite — a adopté les mêmes points de vue que Hugues.

De Sacramentis, l. I, VI.
(P. L., t. 176, col.263.)
Quatuor enim erant a principio proposita. Primum, quare creatus sit homo; secundum, qualis creatus et qualiter institutus; tertium, qualiter lapsus sit; quartum, qualiter reparetur.

Sentences de Robert de Melun, libr. I, p. x. (Londres, 8 G IX, fol. 78rb. — Bruges, cod. 191, fol. 119v).
Sunt autem quinque in prima et principali enumeratione proposita. Hec sunt : quare homo creatus, qualis factus et qualiter institutus, quomodo lapsus et qualiter restauratus. (1)

Il est donc de toute évidence que, pour le plan et la division l'œuvre de Hugues de Saint-Victor, fut la principale source de Robert de Melun. Il lui a emprunté la charpente et les éléments d'organisation de son ouvrage.

Avec peu de peine, on peut trouver de même, de quelles sources notre auteur fut tributaire pour les doctrines et les idées développées dans son œuvre. Vient encore en premier lieu le *De Sacramentis*. Il faut y joindre la *Summa Sententiarum*, les œuvres théologiques d'Abélard, les sentences de Robert Pullus, les *Sententie divinitatis*, les sentences de Pierre Lombard, le commentaire sur les psaumes et

(1) M. Grabmann a donc fait une petite erreur, quand il écrit au sujet de cette énumération par Robert de Melun, *Gesch. der schol. Meth.*, t. II, p. 334 : Die durch den Gesichtspunkt sacramenta veteris et novi testamenti gegebene Haupteinteilung ist mit einer *selbständig vom Auctor erdachten Hauptgliederung* kombiniert.

Digitized by Google

sur saint Paul du même auteur, certaines des œuvres de Guillaume de Saint-Thierry. Il n'est guère douteux non plus que Robert n'ait lu les sentences sorties de l'école d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux et ne se soit inspiré parfois de leur doctrine. Je signalerai encore un recueil de sentences (Oxford, Bodl, laud misc. cod. 522, fol. 69v-97v) qu'il faut rattacher, me semble-t-il, au *De Sacramentis* et dont plusieurs passages se retrouvent dans l'œuvre de Robert. Voici un exemple :

Incipit.
Sicut proprium est oculis lumen appetere quo pascantur et nutriantur; sic insitum est anime veritatis agnitionem desiderare.

Sentences de Robert (Londres, 8, G. IX), l. I, p. I, cap. III, fol. 11v.
Quia ergo sicut oculorum proprium est luminis appetere claritatem qua adepta res visibiles ab invicem discerni possunt, ita anime rationali naturale est ad cognitionem veritatis rerum tendere.

Pour ce qui concerne les preuves qui servent à établir ses conclusions Robert, pour les arguments d'autorité, puise en premier lieu à la Bible dont il interprète le texte au sens littéral et mystique. Il n'attache pas grande importance aux glossateurs. Parmi les Pères, saint Augustin et saint Jérôme ont eu sa préférence. L'enseignement philosophique de l'époque lui fournit des principes pour ses arguments de raison. (1) Avec beaucoup d'à propos il fait usage de la dialectique, et bien des fois il explique ses vues par une analogie ou une comparaison tirée de la physique ou des sciences naturelles. Bref, il a mis à contribution tout le savoir de son temps.

III. Place de Robert de Melun dans les écoles du XIIIe siècle.

Il faut la considérer au point de vue chronologique et au point de vue doctrinal.

Au point de vue chronologique, Robert de Melun, a écrit, du moins les Sentences, après que les œuvres semblables des grands maîtres du milieu du XIIe siècle avaient déjà vu le jour. Sa Somme de sentences couronne dignement la série. Robert l'a composée vers la fin de son enseignement. Dans la préface même de l'ouvrage il fait remarquer qu'il a longtemps tardé avant de se mettre à l'œuvre, et le portrait, que dans une apostrophe, il fait de lui-même

(1) Il connaît et apprécie Aristote, qu'il appelle *in arte disserendi omnium iudicio omnes excellens.* Il cite certaines de ses œuvres, par exemple le livre des prédicaments (cfr. ms. Bruges, fo 32ra).

Digitized by Google

est celui d'un vieillard au crâne dénudé, à la figure sillonnée de rides.

Il est absolument certain que l'activité littéraire de Robert de Melun est postérieure à celle de Hugues de Saint-Victor († 1141), d'Abélard († 1142), de Gilbert de la Porée († 1154). Mais les auteurs ne semblent pas d'accord quand il s'agit de savoir, si l'œuvre théologique de Robert de Melun doit être placée chronologiquement avant ou après celle de Pierre Lombard.

Dans le remarquable ouvrage de M. Grabmann, les chapitres consacrés à Robert de Melun précèdent la partie qui s'occupe du Maître des Sentences (1). Le P. de Ghellinck, S. J., a appelé Robert de Melun l'un des précurseurs du Lombard (2). M. Anders dit expressément que la Somme de Robert, contrairement à ce qu'on admettait autrefois, à été composée avant les Sentences de Pierre Lombard ; et d'autre part, il note, dans la partie christologique, divers passages où Robert dépend manifestement de Pierre Lombard (3).

Pour notre part, bornant la question à l'ouvrage principal des deux auteurs, les *Sentences*, nous croyons qu'il ne peut y avoir de doute au sujet de l'antériorité du Maître des Sentences. Pierre Lombard avait achevé ses *Livres de Sentences* avant l'année 1152. A cette date Robert n'avait pas encore commencé. En effet, il n'y avait pas dix ans qu'il était professeur de théologie, et c'est pendant ces premières années de professorat que se place logiquement la composition de ses deux autres ouvrages : les *Questiones de divina pagina*, et les *Questiones de epistolis Pauli*. Robert affirme lui-même qu'il a mis du temps pour se mettre à l'ouvrage et que ses Sentences sont une œuvre de sa vieillesse. Aussi il n'a pas pu la terminer. Au surplus, dans les Sentences de Robert il n'y a pas que dans la partie christologique des réminiscences à Pierre Lombard. Dans le premier livre, dès les premières parties, comme on peut le voir dans les notes marginales du manuscrit de Bruges, Robert de Melun, à plusieurs endroits, fait allusion au Maître des Sentences (4).

A notre humble avis, il faut ranger la composition de la somme des Sentences de Robert de Melun entre les années 1152-1160.

(1) M. Grabmann, *Gesch. der schol. Methode*, t. II, p. 323, 359.

(2) J. de Ghellinck, S. J., *Le mouvement théologique au XIIe siècle*, p. 91.

(3) Fr. Anders, article cité du *Katholik*, p. 267.

(4) Pour ces mêmes motifs, nous ne pouvons pas nous rallier à l'avis de M. Anders, qui pense (cfr *l. c.*, p. 269) que Robert lui-même est l'auteur des exemplaires abrégés.

Digitized by Google

Examinons maintenant cette œuvre au point de vue doctrinal et quant à sa valeur intrinsèque.

A la suite des remarques faites plus haut, à propos des sources littéraires utilisées par l'auteur, l'idée pourrait surgir que Robert de Melun ne fut qu'un habile plagiaire, un éclectique prudent et sage, prenant dans les travaux existants ce qu'il y trouvait de meilleur et harmonisant tous ces divers éléments dans une seule œuvre, riche et vaste synthèse théologique.

S'arrêter à ce jugement serait singulièrement diminuer le mérite de Robert de Melun, méconnaître le vrai rôle qu'il a voulu remplir dans l'École. Sans doute il a utilisé ses devanciers. C'était un droit reconnu à cette époque, et dont ont profité d'autres que lui et plus que lui. Mais il n'a pu se borner à refaire et à redire les développements de ses prédécesseurs. Son œuvre présente des caractères particuliers et surpasse à plus d'un titre les travaux des maîtres antérieurs.

Robert de Melun — vu précisément la date à laquelle il écrit — domine les écoles du milieu du XIIe siècle. Il est le dernier des grands docteurs de cet âge d'élaboration et d'effervescence théologique. Il a sous les yeux les œuvres de ses collègues, il connaît leurs avantages et leurs lacunes. S'il met la main au travail, son rôle doit consister à accentuer ces avantages, mais surtout à combler ces lacunes. Il y avait des lacunes au point de vue de l'exposé des doctrines ; il y en avait aussi au point de vue de la fermeté, de la solidité doctrinale. Pour bien saisir le rôle rempli par Robert de Melun, il faut envisager ses Sentences à ce double point de vue : celui de l'exposé, celui de la critique.

1. Robert de Melun et son œuvre d'exposition.

Robert, nous l'avons vu, a repris les cadres de Hugues de Saint-Victor dans le *De Sacramentis*. Toutefois, il les a singulièrement élargis. Les questions auxquelles Hugues ne consacre que quelques chapitres, ont dans les sentences de Robert toute l'étendue et la belle ordonnance d'un traité. On peut comparer de ce chef, les pages écrites par Hugues et Robert, sur la prédestination, sur le composé humain et le libre arbitre, sur le péché originel. Hugues de Saint-Victor n'a pas une page entière sur la prédestination divine. Plus bas dans son ouvrage, il pose encore quelques rares questions qu'on pourrait rattacher à ce problème. Robert de Melun, au contraire, traite ce point de doctrine en vingt-six chapitres et en envisage tous les aspects. Voici, mises en regard les unes des autres, les questions relatives au péché originel, d'après Hugues et d'après Robert.

Digitized by Google

De Sacramentis, l. I, p. 7. (MIGNE, P. L, col. 297.)

Cap. XXV. De originali peccato.

c. XXVI. Quod modis originale peccatum dicitur.

c. XXVII. Quod primo homini actuale fuit, hoc nobis est originale.

c. XXVIII. Quid sit originale peccatum.

c. XXIX. Quomodo originale peccatum a patribus in filios transeat.

c. XXX. Quod anima non est ex traduce.

c. XXXI. Quomodo per carnem peccatum transit ad animam.

Sentences de Robert de Melun, ms. Londres, fol. 153vb, ms. Bruges, fol. 235va.

Enumeratio capitulorum, in quibus questiones continentur que de peccato originali precipue solent tractari : quod quid sit, et quis eius auctor extiterit, et unde processerit, et qualiter in omnem hominem transierit, a multis queritur. Hec et alia de ipso, sunt in questionem adducta Quo iure, quave iusticia, pro ipso apud deum iustissimum iudicem rei teneantur qui illud non fecerunt, nec facere voluerunt, et an omnes pro ipso equaliter sint rei, et utrum ex solo peccato primorum parentum an etiam ex peccatis quorumcumque proximorum parentum in posteros transfundi, sit dicendum. In questione etiam sepe propositum est, quibus modis remittatur, et an post remissionem verum sit ipsum remanere, et si remanet, quid remaneat, pena tantum, an culpa tantum, an pena et culpa. Habet etiam questionem, an in baptismate omni qui baptizatur remittatur, et an redire sit dicendum ea de causa qua alia peccata redire dicuntur...

Dans Migne, *l. c.*, le développement donné à ces questions par Hugues ne remplissent pas 5 colonnes. Dans le manuscrit, in-fol., de Bruges, le traité du péché originel de Robert de Melun occupe les folios 235^{v}-261^{v}.

Robert de Melun excelle également dans l'exposé des opinions des maîtres qui étaient ses contemporains. Nulle part ailleurs, cet exposé est aussi objectif, aussi complet. Citons encore quelques exemples.

Abélard avait soulevé au sujet de la puissance divine une série de questions fort originales. Nous retrouvons les thèses abélardiennes chez Robert de Melun : (manuscrits : de Londres, fol. 47va, Bruges, fol. 69vb et suiv.) A l'énoncé de la thèse, font suite les arguments apportés en faveur de la conclusion ; les uns s'appuient sur l'autorité, d'autres sont fournis par la raison. L'énumération de ces arguments, y compris la réfutation que leur inflige Robert, comprend vingt-neuf chapitres.

Une question fameuse dans le traité de la Trinité était celle qui visait les Personnes comparées aux Relations divines : *utrum pro-*

Digitized by Google

prietates sive relationes sint persone. Certains docteurs, parmi lesquels se distinguait Gilbert de la Porrée, le niaient. Dans l'exposé de leur opinion, Robert de Melun nous présente d'abord les arguments d'autorité et de raison que ces maîtres faisaient valoir ; il met en relief leur argument principal et reproduit enfin douze objections formulées par eux contre la thèse adverse (Cfr manuscrit de Londres, fol. 31va ; manuscrit de Bruges, fol. 43rb et suivants).

Il serait facile de multiplier ces exemples.

Le fait de cette richesse d'information et d'exposition s'explique aisément par cette raison que Robert relate dans la préface de son œuvre : il ne s'est pas borné à consulter les ouvrages de ces maîtres et de ses collègues ; il les a entendu lui-même expliquer de vive voix leurs théories ; il a eu avec eux de fréquents entretiens ; et dès lors, il connaissait toutes leurs ressources, toute leur pensée, ses points d'appui et ses aboutissants ; il savait juger du fond et interpréter les nuances de leur doctrine, mesurer la portée de leurs conclusions.

Quiconque veut se renseigner parfaitement sur les grands problèmes théologiques agités au XIIe siècle, ne peut se dispenser de consulter les *Sentences* de Robert de Melun.

2. Robert de Melun et son œuvre critique.

Relater pleinement une doctrine n'était pas le seul, ni le principal but de Robert. Son exposé est toujours suivi d'une sérieuse critique. Robert est censeur de toute son âme ; il se plaît à remuer les doctrines de ses contemporains. Il est critique maussade, lorsqu'il s'attarde à polémiser dans plus de dix pages in-fol. contre Pélage, Julien et Celestius ; il est critique acerbe et violent, quand il s'attaque à certaines théories de Pierre Lombard ou aux prétentions de Guillaume de Saint-Thierry ; mais sa critique est partout pénétrante et objective : elle suit l'adversaire jusqu'au bout, ne néglige aucun point faible, et envisage les doctrines telles qu'elles sont présentées par l'auteur, dans leur sens propre et non pas suivant des hypothèses ou des préjugés. Il tient à cœur la vérité. Robert n'a pas à céder, au point de vue du souci de l'orthodoxie, devant l'abbé de saint-Thierry ; avec la même ardeur que ce dernier il s'en prend aux nouveautés hardies d'Abélard et démontre ses erreurs ; mais quand il pense que la critique et le blâme infligés à son ancien maître sont injustes et que ceux qui l'attaquent et le condamnent se méprennent sur sa vraie pensée, son âme s'indigne, proteste avec véhémence et traduit son indignation dans des pages d'une logique implacable. Telles, par exemple, ces pages qui renferment la réponse *que facienda est rationibus, quibus quidam conantur distinctionem trium personarum per hec tria factam, potentia,*

Digitized by Google

sapientia, bonitas reprehendere (manuscrit Bruges, fol. 32rb 34vb). J'y trouve une apologie émue de l'inoubliable Abélard.

Robert a soumis à l'examen les écrits et les opinions de la plupart de ses contemporains. Parmi les discussions qui sont le mieux menées et offrent le plus d'intérêt, il faut citer les chapitres touchant la puissance divine, contre Abélard (manuscrit Londres, à partir du fol. 47va), ceux qu'il dirige contre Gilbert de la Porrée à propos des relations divines (*ibid*, fol. 31va et suivants) ; sa critique de la notion du péché originel défendue soit par Hugues de Saint-Victor, soit par le Maître des Sentences, soit par Abélard (1) ; les parties de la christologie où il agite la question de la science du Christ et le problème : *utrum Christus, secundum quod homo sit aliquid.* (Cfr manuscrit Bruges, à partir des folios 279ra et 288ra.)

Robert a-t-il toujours raison dans ses critiques ? Ne présente-il jamais des doctrines aussi peu acceptables que celles qu'il combat ? Il est impossible de souscrire à toutes les conclusions de Robert ; certaines de ses thèses, par exemple sur la notion de personne : *anima separata est persona*, sur la constitution du Christ, les trois jours après sa mort : *non desiit esse homo*, sont évidemment fausses ; d'autres ont besoin d'être corrigées ou précisées. Il faut reconnaître toutefois que son œuvre critique, vu surtout l'époque où elle se fit jour, était une œuvre remarquable.

Robert de Melun — c'est une conclusion qui découle des développements qui précèdent — n'appartient à aucune des grandes écoles théologiques fameuses au XIIe siècle. Il occupe une position à part. Son talent, la vigueur de son esprit qui se délecte dans une spéculation élevée, sa vaste érudition auraient suffi pour faire de lui un chef d'école éminent, supérieur, sans aucun doute, à tous ses contemporains. Mais Robert n'a pas laissé de disciples, ses ouvrages sont tombés rapidement dans l'oubli. Vers la fin du douzième siècle un auteur anonyme, probablement un religieux de Saint-Victor, se fait un plaisir de piller le Commentaire de Robert sur Saint Paul pour composer ses *Quaestiones in Epistolas Pauli* (cfr MIGNE P. L., t. CLXXV, 431) ; au treizième siècle on lit peut-être encore ses œuvres, mais nulle part il est cité comme une autorité de l'Ecole.

Il mérite d'être tiré de l'oubli. Aussi, nous applaudissons aux initiatives qui ont été prises à cet effet ; et c'est notre intention de collaborer, dans la mesure de nos forces, à ce très louable effort de faire connaître de nos jours un des plus grands théologiens du XIIe siècle, Robert de Melun.

Louvain. RAYMOND-M. MARTIN, O. P.

(1) Cfr notre article : *Les idées de Robert de Melun sur le péché originel* dans la *Revue des sciences phil. et théol.*, 1913, t. VII, p. 700-725.

Digitized by Google

LA RELATION OFFICIELLE DU SAINT-OFFICE

SUR

la condamnation des cinq propositions de Jansénius.

En 1883, M. A. Schill a publié dans *Der Katholik*, t. L, p. 282-299, 363-381 et 472-484, la relation officielle du Saint-Office sur la condamnation des cinq propositions de Jansénius. Le texte qu'il en a donné se trouve à la bibliothèque Angelica de Rome, dans deux manuscrits du XVIIIe siècle, provenant de la bibliothèque du cardinal Tamburini, ancien qualificateur du Saint-Office (1). Celui-ci l'avait transcrit de sa propre main pour son instruction personnelle, car à cette époque la question janséniste était encore vivement débattue (2). Comme M. Schill l'a fait remarquer, ce texte s'accorde bien avec la relation rapportée dans le *Journal de Saint-Amour* (3). La seule différence qui existe entre ces deux relations, c'est que Saint-Amour supprime quelques notes finales, qui marquent dans le vote des qualificateurs la condamnation des propositions dans le sens de Jansénius (4). Dès lors on peut se demander si la relation de Saint-Amour n'est pas tendancieuse.

Pour prouver la fidélité du procès-verbal qu'il rapporte, Saint-Amour soutient « que beaucoup de qualificateurs ont explicitement nommé Jansénius, mais qu'il n'existait pour eux aucune obligation d'opiner sur ce sens » (5). Cette affirmation de l'historien janséniste est exacte, au moins pour autant qu'elle concerne les premières séances tenues par la commission chargée d'examiner l'orthodoxie des cinq propositions. En effet, le 9 septembre 1662, un des députés antijansénistes, Lagault, écrivit de Rome à Grandin, syndic de la faculté de théologie à Paris : « les propositions ayant été proposées en général, chacun des consulteurs travaille à trouver divers sens » (6).

(1) Ces deux manuscrits sont cotés R III 5 et S III 1.

(2) Vers 1735. A cette époque, on discutait l'orthodoxie des thomistes. Les jansénistes les attiraient de leur côté en soutenant que les doctrines ne diffèrent en rien de part et d'autre. Les jésuites appuyaient cette prétention.

(3) *Journal de ce qui s'est fait à Rome dans l'affaire des cinq propositions*. Part. II. *Recueil de diverses pièces*, p. 173 sv. s. l., 1662.

(4) Voir les notes dans la publication de Schill.

(5) *Journal*, P. II, p. 173.

(6) Manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds Fr., 10572, f. 40. — Un résumé des lettres autographes de Lagault à Grandin, contenues dans ce manuscrit, se retrouve dans le Ms. 2009 de l'Arsenal.

Digitized by Google

En conséquence, il fit des démarches, d'accord avec ses amis, afin de faire qualifier les propositions simplement dans le sens de Jansénius ; ce à quoi, ajoute-il, les dominicains font une grande opposition (1). Ensuite la relation officielle, publiée par M. Schill et rédigée par l'assesseur Albizzi, indique clairement, elle aussi, que les consulteurs ont eu pleine liberté de qualifier les propositions *in abstracto* (2). A ce sujet, il semble même y avoir une contradiction dans le texte de cette relation : d'une part, les qualificateurs peuvent censurer les cinq propositions *in abstracto* ; bien plus, d'aucuns sont dans la nécessité de le faire « parce qu'ils n'avaient pas encore vu l'*Augustinus* de cet auteur » ; d'autre part, dès la première séance, presque tous qualifient les propositions dans le sens de l'évêque d'Ypres.

Mais la liberté de censurer les propositions *in abstracto*, dont jouirent les théologiens, au moins pendant les premières séances, et la contradiction qui semble exister dans la relation d'Albizzi, justifient-elles les accusations de falsification portées par des jansénistes contre l'assesseur du Saint-Office ?

Remarquons qu'au cours de leurs nombreuses séances les qualificateurs ont censuré plus d'une fois les cinq propositions, ce qui

(1) Lettre du 23 septembre 1952. Cfr Bibl. Nat., ms. 10572, f. 47. Dans sa correspondance, Lagault parle souvent de l'opposition des dominicains. A son avis, ils refusent de condamner Jansénius de peur que la censure des cinq propositions ne soit tournée par les jésuites contre leur propre doctrine. Voir p. ex. la lettre du 24 février 1653 ; Ms. cité, f. 93.

(2) « Introducti qualificatores ; fuit ab eis expetitum votum quomodo deberent qualificari ; et quia unicuique eorum tradita per multos dies ante fuerat prima propositio... sic in abstracto pro majore parte fuit conclusum, qualificandam sicut eis tradita fuerat, quia nonnulli eorum *Augustinum* Jansenii non viderant. Dimissis qualificatoribus DD. cardinales dederunt votum suum et omnes unanimiter censuerunt qualificandas dictas propositiones in abstracto, sed si aliquis ex qualificatoribus vellet eas qualificare et censurare ad mentem Jansenii, liceret hoc eis facere. Iterum introductis qualificatoribus, resolutio praedicta fuit illis per me lecta et intimata, et dimissa congregatio ». *Der Kath.*, t. L, p. 299. — Peu de temps après, le cardinal Spada exprima *le vœu* de voir les qualificateurs opiner sur le sens de Jansénius. *Ibid.*, p. 363.

Le même fait nous est encore attesté dans une relation d'Albizzi, adressée au pape : « Nella prima congregazione sudetta, si propose le cinque proposizioni si dovevano qualificare in astratto, o pure secondo il senso col quale l'aveva proferite Cornelio Jansenio ; e dopo matura discussione fù risoluto che si qualificassero in astratto e semplicemente come erano state proposte ; ma se alcuno de qualificatori si volesse restringere al senso di Jansenio, lo potesse fare ». Cfr le rapport d'Albizzi à Innocent X, contenu dans le ms. 1330 de la bibliothèque Corsini, à Rome, f. 46bis-46bis v.

Digitized by Google

explique déjà les différences qui se rencontrent dans les deux relations. On sait, en effet, que le pape Innocent X, voulant s'instruire personnellement de l'opinion des consulteurs, tint les dernières séances chez lui (1). Les théologiens furent invités à y renouveler et, au besoin, à modifier leur censure. D'autre part, ils étaient tenus de qualifier les propositions dans le sens de Jansénius (2). Or, pendant ces dernières séances, quelques consulteurs changèrent leur vote dans un sens défavorable à l'évêque d'Ypres. Rien d'étonnant dès lors que le procès-verbal de ces réunions se trouve en désaccord avec la relation des séances antérieures.

La relation d'Albizzi nous aura fort probablement conservé les derniers votes des qualificateurs. Elle a laissé subsister en outre la décision prise par les cardinaux lors de la première séance, en vertu de laquelle les théologiens furent autorisés à qualifier les propositions *in abstracto*.

Quant à la relation rapportée par Saint-Amour, déjà Dumas, dans son *Histoire des cinq propositions*, a supposé qu'elle représente le procès-verbal du premier vote (3). Cette hypothèse était parfaitement fondée, comme le prouve un manuscrit conservé à la bibliothèque Chigi à Rome. C'est un codex du XVIIe siècle, tout à fait contemporain des faits, qui contient la même relation (4). Elle a été copiée pour l'usage de Chigi, qui avait présidé avec d'autres cardinaux les commissions d'examen et qui a, plus tard, composé avec Albizzi, l'assesseur du Saint-Office, la bulle *Cum occasione* (1653). En général, cette relation s'accorde parfaitement avec celle contenue dans les deux manuscrits de la bibliothèque Angelica. Seulement,

(1) Le 10 février 1653, Lagault écrivit à Grandin : « Je viens d'apprendre qu'il y a une congrégation indiquée pour jeudi prochain. Je crois que c'est afin de faire convenir tous les consulteurs à condamner les propositions dans le sens de Jansénius, dans lequel quelques-uns n'auraient pas voulu entrer ». Et prudemment, il ajoute : « Je vous prie de ne point publier cette dernière circonstance ». Le pape, en effet, avait défendu sous peine d'excommunication de ne rien communiquer de ce qui s'était passé dans les congrégations. Cfr Bibl. Nat., F. F., ms. 10572, f. 95. — Voir aussi la même opinion exprimée par Albizzi dans sa relation au pape, Bibl. Corsini, ms. 1330, f. 48; et celle de RAPIN, *Mémoires*, t. II, p. 67.

(2) Lagault et Albizzi sont d'accord pour affirmer ce fait. Cfr *l. c.* — Voir aussi RAPIN, *o. c.*, *l. c.*

(3) *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, t. I, nouv. éd., p. 34-35. Trévoux, 1702.

(4) Codex B. VI. 103, f. 492^sv. Inc. : *Censurae DD. qualificatorum ad quinque propositiones a quamplurimis episcopis Galliae Romam transmissis, judicium S. Sedis Apostolicae super his postulantibus.*

Digitized by Google

comme le *Journal de Saint-Amour*, elle omet les notes finales qui se trouvent dans la copie de Tamburini. Dans deux passages le manuscrit Chigi s'accorde avec la copie de Tamburini contre Saint-Amour ; dans le premier, il s'agit d'une fausse indication de date, dans le second, d'une phrase sans importance. Pour mettre l'accord parfait entre le manuscrit Chigi et le *Journal de Saint-Amour*, il faut faire commencer la séance du 6 novembre (1) après la première partie du vote du P. de Pretis et insérer dans le vote du P. Candidus sur la cinquième proposition (2), cette phrase qui caractérise l'erreur des pélagiens : ... *discriminationem etiam humani generis homini tribuebant*...

Cette dernière comparaison prouve sans aucun doute la fidélité et l'exactitude de Saint-Amour dans la copie de la relation concernant les premiers votes des qualificateurs. Mais le député janséniste a-t-il été de bonne foi et a-t-il ignoré l'ordre donné ultérieurement par le pape de qualifier les propositions dans le sens de Jansénius ? Aucun document ne m'a fourni jusqu'ici des éclaircissements sur ce sujet.

La question étant assez importante, j'indiquerai ici les variantes des trois relations en renvoyant, pour les manuscrits de la bibliothèque Angelica à la pagination de la publication de M. Schill.

I. Voici les *notes omises* à la fois par le manuscrit Chigi (= C) et le *Journal de Saint-Amour* (= J), mais qui se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque Angelica (= Kath.).

1° Pour la première proposition de Jansénius :

Vote du P. Pallavicini : Kath., p. 364, ... *in sensu vero Jansenii simpliciter consideratam erroneam vel haeresi proximam*. C. f. 492 ; J, p. 174.

Vote du P. Th. Elbene : Kath., p. 364, ... *in sensu tamen Jansenii est haeretica*. C, f. 492v ; J, p. 174.

Vote du P. Angelus Maria a Cremona : Kath., p. 365, ... *si in sensu Jansenii est haeretica*. C, f. 493 ; J. p. 174.

Vote du P. Wadingus : Kath., p. 365, ... *quem putat esse Jansenii*. C, f. 493 ; J, p. 175.

Vote du P. Modeste a Ferrara : Kath., 366, ... *si in sensu Jansenii est haeretica*. C, f. 493v ; J, pp. 176-176.

Vote du P. Aversa : Kath., p. 366, ... *si in sensu Jansenii est haeretica*. C, f. 493v ; J, p. 176.

Vote du P. Vicecomes : Kath., p. 368, ... *et prout ly « impossibilia » cadit super praecepto est male sonans*. C, f. 494 : J, p. 177.

Vote du P. C. Brunus : Kath., p. 369, ... *in sensu vero praeciso Jansenii est formaliter haeretica*. C, f 495 ; J, p. 177.

2° Pour la seconde proposition :

Vote du P. Mod. a Ferrara : Kath , p. 371 ajoute, ... *vel haereticam vel haeresi proximam*. C, f. 497 ; J, p. 179.

(1) *Journal*, t. II, p. 176.
(2) *Ibid.*, p. 183.

Digitized by Google

Vote du P. R. Aversa : Kath., p. 371, ... *in proprio tamen et rigoroso sensu verborum intento a Jansenio est haeretica.* C, f. 497 ; J, p. 179.

3° Pour la troisième proposition :

Vote du P. Brunus : Kath , p. 373, ... *et in sensu Jansenii formaliter est haeretica.* C, f. 499 ; J, p. 180.

Vote du P. M. a Ferrara : Kath., p. 374, ... *in sensu vero Jansenii esse haereticam.* C, f. 500 ; J, p. 180.

Vote du P. Aversa : Kath., p. 374, ... *in sensu vero Jansenii esse haereticam.* C, f. 500 ; J, p. 180.

4° Pour la quatrième proposition :

Vote du P. M. a Ferrara : Kath., p. 377, ... *vel haereticam, secundum quod gratia interior potest dupliciter considerari.* C, f. 502v ; J, p. 182.

Vote du P. Aversa : Kath., p. 378, ... *in sensu tamen Jansenii est haeretica.* C, f. 503 ; J, p. 182.

Vote du P. Candidus : Kath., pp. 378-379, ... *quoad secundam partem « in hoc erant haeretici » ... quatenus excludebant gratiam in sensu composito vere efficacem* ... C, f. 503 ; J, p. 182.

II. Voici les *autres différences* entre les trois sources :

1° C. f. 500v s'accorde encore avec J, p. 180, pour lire, dans le vote du P. Vicecomes sur la troisième proposition, *respectu peccatorum* au lieu de *respiciens peccata.* Kath., p. 375.

2° C s'accorde avec les manuscrits Tamburini de l'Angelica contre J :

a) pour commencer la séance du 6 novembre après la première partie du P. de Pretis ; C, f. 494 ; Kath., p. 367 ; — J, p. 176 ;

b) pour ajouter au vote du P. Candidus sur la cinquième proposition, ces mots : ... *discriminationem etiam humani generis homini tribuebant*... C, f. 506v ; Kath., p. 472 ; — J, p. 183.

3° Enfin Kath., p. 379, dans le vote du P. Pallavicini sur la cinquième proposition, lit *prolatam,* tandis que J, p. 183, a *probatam.* La lecture de C, f. 504 est incertaine, et on peut lire les deux.

Louvain. Albert De Meyer.

Digitized by Google

LE PAPE ALEXANDRE VIII

ET

LES AFFAIRES DE FRANCE

LE CONCLAVE DE 1689.

(Suite) (1).

Quels adversaires rencontraient les Français débarqués à Rome le 23 au matin et reçus au conclave au soir du 27 septembre 1689 ?

Le conclave avait été fermé le 23 août.

La grande nouveauté du mois écoulé depuis la mort du pape Innocent XI, avait été l'entrée en scène de la branche aînée de la maison d'Autriche par des représentants officiels ; jusqu'alors l'ambassadeur d'Espagne parlait seul au nom de toute l'*Augustissima domus* et de ses intérêts particuliers. Suivant la remarque du docteur Wahrmund (2), de cette année 1689 datent les interventions des Habsbourg allemands dans les conclaves. On sait qu'elles furent souvent et longtemps encombrantes.

Pendant tout le pontificat d'Innocent XI, l'empereur Léopold n'avait pas eu d'autre mandataire permanent auprès du pape que le cardinal protecteur de l'Empire : Carlo Pio di Savoia (3). Bien que l'informateur florentin que j'ai déjà cité, Scarlatti, déplorât cette situation et prétendît qu'à Rome on ne prononçait plus le nom de l'empereur, sinon dans l'oraison de l'office, le Vendredi-Saint (4), Léopold, ses trésoriers et ses généraux pouvaient dire combien efficace avait été auprès d'Innocent XI l'appui du cardinal Pio. Pio mourut quelques mois avant le pontife inspirateur de la croisade autrichienne contre les Turcs, son successeur dans la charge de protecteur ne le remplaça pas.

(1) Voir la RHE, 1914, t. XV, p. 282-302.

(2) *Das Ausschliessungsrecht*, etc., p. 161.

(3) Carlo Pio di Savoia, né à Ferrare en 1622, d'abord militaire, puis prélat, clerc de la Chambre, Cardinal en 1654, homme de talent, l'un des promoteurs de la croisade turque, mort le 13 février 1689. J'ai parlé de sa correspondance avec l'empereur Léopold dans une notice publiée dans la *Revue des Questions historiques*, avril, 1904.

(4) Lettre de Scarlatti à Léopold le 24 septembre 1689. Vienne, St. Arch. *Rom. Corr.* fasc. 75.

Digitized by Google

C'était le tout jeune cardinal François-Marie de Médicis (1) protecteur commun de l'Espagne et de l'Empire ; dès avant le conclave, les cardinaux lui avaient donné dispense pour qu'il eût dans l'élection pontificale, bien qu'il ne fût pas dans les ordres (2), voix active et passive ; il pourrait donc jouer un grand rôle dans l'assemblée électorale. L'empereur devait s'apercevoir bientôt que dans ce rôle le cardinal de Médicis restait avant tout le serviteur du grand-duc de Toscane son frère, et que les intérêts de cette couronne n'étaient pas ceux de l'empire.

Un froissement encore tout récent avait troublé les relations des deux familles de Habsbourg et de Médicis (3). Charles II d'Espagne avait épousé la belle-sœur de Léopold, Marie-Anne de Neubourg, et délaissé Anne de Toscane qu'on songera bientôt à marier au dauphin de France. Aussi le grand-duc avait-il recommandé à son frère de ne pas se lier personnellement aux Espagnols, d'éviter de s'ouvrir au cardinal Aguirre (4) ou au marquis de Cogolludo, ambassadeur du roi catholique et de ménager les Français (5). Le jeune cardinal réglait sa conduite extérieure et même sa conscience sur les avis d'un cardinal, chef de faction, qui était loin d'être, sans réserve, dévoué à l'Autriche : Flavio Chigi, le neveu d'Alexandre VII.

Comme protecteur des deux couronnes autrichiennes, Médicis était tenu pour le chef des cardinaux nationaux espagnols et allemands : deux seulement étaient présents, Aguirre et Kollonitz (6). Le cardinal Joseph Saenz d'Aguirre, jadis abbé de Saint-Vincent de Salamanque et général des bénédictins d'Espagne, était un théologien fougueusement antigallican, très indépendant : il avait déclaré à Medicis qu'il n'agirait au conclave que suivant sa conscience. Léopold, comte Kollonitz, avait été chevalier de Malte et s'était

(1) François-Marie de Médicis, troisième fils du grand-duc Cosme III. Il était cardinal depuis 1686 ; ses deux frères aînés moururent sans enfants ; il se démit du cardinalat en 1709, épousa Eléonore de Gonzague dont il n'eut pas de postérité, en 1711 la maison de Médicis s'éteignit avec lui.

(2) Médicis avait un bref apostolique à cet effet que ses confrères confirmèrent. *Hist. de Conclaves* (édit. de Lyon), 1691, t. II, p. 545.

(3) Cfr Baron de Bichoffshausen, *o. c.*, p. 7.

(4) Joseph Saens d'Aguirre, né à Logroño en 1630, entra chez les bénédictins, fut professeur de théologie à Salamanque et fut le premier à écrire contre les 4 articles de 1682, ce qui lui valut le chapeau à la promotion de 1686 ; homme de science, de vertu, pas politique. Il mourut en 1699.

(5) D'après Petrucelli della Gattina, *Hist. diplom. des Conclaves*, t. III, p. 318.

(6) Cfr Jos. Maurer, *Cardinal Leopold, Graf Kollonitsch, primas v. Ungarn*, Inspruck, 1887.

Digitized by Google

battu en Crète, évêque, il était devenu le père des pauvres et l'un des héros de la croisade contre les Turcs, c'était une belle figure de soldat et de saint. Un second cardinal autrichien Jean de Goess (1), vieux diplomate qui avait couru l'Europe et l'Asie avant de se décider, vers l'âge de 65 ans, à entrer dans les ordres, devait arriver après la bataille. Sept cardinaux originaires de Naples et de Milan, sujets du roi catholique, pouvaient subir quelque peu l'influence du protecteur de l'Espagne, mais c'étaient tous des prélats de carrière, créatures du pape et non du roi ; en somme la cour de Madrid avait moins d'action sur eux que sur les Génois possessionnés en territoire espagnol.

Au jeune chef de cette troupe peu homogène et assez maigre, Léopold adresse le 29 août 1689 (2) une instruction banale : il voulait un pape vertueux, pas hostile à la maison d'Autriche, zélé pour la guerre turque, de préférence romain ou (c'était une politesse) florentin. Il n'autorisait aucune exclusion solennelle et nommait comme agréables presque tous les cardinaux papables, sauf Cybo et Carpegna, qui d'abord écrits, furent rayés ensuite, soit vingt-et-un noms : le seul mandat précis que contenait cette pièce était de faire écarter du conclave le traître Furstenberg (3). Le confesseur de l'Empereur, le jésuite Eder écrivait du reste à Médicis le 1er septembre que cette liste ne signifiait rien (4).

Mais en même temps que, pour la première fois, la branche allemande des Habsbourg donnait une instruction à son mandataire pour le conclave, elle inaugurait une politique beaucoup plus décidée en plaçant à côté du protecteur ecclésiastique du Saint-Empire un ambassadeur laïque. C'était là la grande innovation de 1689.

Pour cette mission de confiance les conseillers italiens de l'empereur lui avaient suggéré de choisir un seigneur assez titré pour qu'il n'eût pas à céder le pas aux princes romains, aux ducs et pairs de France ou aux grands d'Espagne : ils ne songeaient pas que de là naîtraient d'interminables querelles de préséance et des difficultés d'étiquette fort nuisibles à la prompte solution des affaires.

Le choix de Léopold s'arrêta sur un seigneur encore jeune, homme de vertu et de mérite, le futur gouverneur de son fils

(1) Jean de Goess, né en 1640, négocie la paix avec les Turcs après la bataille de Saint-Gothard, évêque de Gurg, représentant de l'empereur au congrès de Nimègue, cardinal en 1686, mort à Rome en 1696.

(2) En partie publiée par WAHRMUND, *o. c.*, p. 280 sv.

Cfr BISCHOFFSHAUSEN, *o. c.*, p. 16 sv.

(3) Cfr *supra*.

(4) D'après PETRUCELLI DE LA GATTINA, cfr BISCHOFFSHAUSEN, *o. c.*, p. 18.

Digitized by Google

l'archiduc Charles : le prince Antoine-Florian de Lichtenstein (1). C'est à lui que fut confié oralement le secret du souverain. Les instructions écrites écartaient du pontificat plus d'un cardinal indiqué comme agréable à Médicis, Ranuzzi, Altieri et Lauria par exemple, tous français de cœur ; pour Ottoboni les minutes successives du mémoire trahissent quelque hésitation et font soupçonner le secret que les lèvres de l'envoyé impérial n'ont jamais laissé échapper. *Ottobonus, alioqui maximus vir, justis de causis non omnino esset gratus*, (minute A : *ut Venetus) tolerabilis quidem* (2). Le candidat favori de l'Empereur se trouve être un de ceux que Louis XIV préférait aussi : Barberini.

Du futur pape, Léopold voulait surtout des subsides pour continuer la guerre contre les Turcs... subsides qu'on pourrait utiliser contre celui que les Autrichiens appelaient volontiers le Turc de l'Occident : S. M. très chrétienne.

Lichtenstein avait quitté la cour d'Augsbourg le 10 septembre et était arrivé à Rome le 23 ; il descendit au palais Médicis, place Madame, *incognito* pour avoir le temps de négocier sur le rang qu'on lui attribuerait. Il visita, au guichet du conclave, Médicis et Kollonitz (3) et régla l'ordre de la brillante audience par laquelle il entendait signifier aux Romains la nouveauté de l'intervention impériale.

La démonstration se fit le 29 septembre (4), elle fut triomphante. Soixante-seize carosses de la noblesse romaine, deux du cardinal

(1) Antoine-Florian de Lichtenstein, deuxième fils du prince Hartmann, était né en 1656. Il resta à Rome de 1639 à 1694 et devint à cette date grand-maître de la cour de l'archiduc Charles et en fait son gouverneur, il l'éleva, l'accompagna en Espagne et revint avec lui quand l'archiduc fut appelé à l'Empire. C'était un homme de vertu et de talent ; son dévoûment à ses sujets pendant la peste de Moravie en 1715, est resté célèbre. Il mourut en 1721. — Il avait été averti de la mission qu'on lui destinait par une lettre du chancelier Strattmann datée de Neubourg le 19 août 1689 ; le 30 de ce mois, le jeune prince était à la cour et la suivait à Augsbourg en septembre ; la rédaction de ses instructions fut laborieuse. L'*Instructio secretior* (4 septembre 1689) est en grande partie imprimée dans WAHRMUND, *o. c.*, p. 281 sv. Cfr BISCHOFFSHAUSEN, p. 18. — Lichtenstein avait reçu pour mentor un vieux diplomate franc-comtois, cousin du fameux Lisola, et resté au service de l'Autriche : François, baron de Chassignet.

(2) Cfr BISCHOFFSHAUSEN, p. 20.

(3) Lichtenstein avait la naïveté d'espérer que ces Éminences lui diraient quelque chose sur les intentions des électeurs ; il manda à l'empereur avec dépit le 24 septembre qu'il n'avait « gar nichts eigentliches der Election halber abnehmben können. »

(4) Cfr BISCHOFFSHAUSEN, p. 35.

Digitized by Google

d'Este (1) et vingt du cardinal de Médicis accompagnèrent jusqu'aux portes de bronze l'envoyé de César. Le cardinal Cybo, doyen du Sacré Collège entouré des cardinaux de Norfolk (2) et Sachetti (3) diacre et sous diacre du jour, le reçut au guichet. Lichtenstein harangua noblement les Pères et leur remit une lettre de l'empereur racontant la défaite des Turcs sur la Morava par le margrave de Bade et la reprise de Mayence sur les Français.

Par égard pour la France, Cybo ne retint pas cette lettre.

* * *

A cette première démarche de l'adversaire officiel, pourrait-on dire, de l'influence française sur le conclave, Chaulnes devait répondre trois jours plus tard.

Son audience fut, paraît-il, moins magnifique. L'ambassadeur autrichien le remarque dans son journal (4). Le Français dut même subir le désagrément d'une délibération des cardinaux sur son admission. Le duc, pour ne pas préjudicier à la prétention des franchises, était descendu chez le cardinal d'Estrées (5). La précaution n'était pas superflue, elle n'était même pas suffisante : l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Cogolludo, fit dire aux cardinaux que si M. de Chaulnes était reçu comme ambassadeur avant d'avoir renoncé au quartier, lui-même reviendrait sur sa propre renonciation à ce privilège ; sous prétexte que vingt-huit galères françaises stationnaient à Civita-Vecchia, il avait armé dans Rome plusieurs centaines de bandits napolitains et fait approcher de la frontière sud de l'Etat pontifical trois mille hommes de troupes (6).

Les cardinaux chefs d'ordre prièrent le duc de Chaulnes de ne

(1) Renaud d'Este, frère de la reine d'Angleterre Marie de Modène, né en 1655, cardinal en 1686, renonça au chapeau en 1694, se maria et devint duc de Modène. Il mourut sans postérité.

(2) Thomas Howard, fils du duc Norfolk, né à Londres en 1630, d'abord capitaine de cavalerie en Savoie, puis dominicain, grand-aumônier de la reine Catherine femme de Charles II, cardinal en 1675, mort en 1694.

(3) Urbain Sachetti, né en 1640, mort en 1705, cardinal depuis 1681.

(4) Bischoffshausen, p. 37.

(5) Hanoteau, *o. c.*, p. 25 et note 1, p. 51.

(6) Cfr Dépêche de Torcy à son père, 27 septembre 1689. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323, p. 69 sv.; du card. d'Estrées, lettre au roi en date du 10 septembre 1689. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 325, p. 86 sv. (cf. Michaud, *Alexandre VIII*, etc. p. 28) ce dernier enregistre avec quelque scepticisme le bruit que les trois au quatre mille hommes que le vice-roi de Naples aurait envoyés à la frontière seraient destinés à faire affront au cardinal de Furstenberg.

Digitized by Google

point rendre leur situation trop critique. L'envoyé de Louis XIV consentit à renvoyer les galères à condition que Cogolludo licencierait ses brigands et écrivit au conclave qu'il ne venait ni comme ambassadeur ni comme envoyé, mais simplement comme duc de Chaulnes, chargé des affaires du roi jusqu'à l'élection du nouveau pape (1).

Les cardinaux avaient déjà reçu le 6 septembre une lettre de Louis XIV leur annonçant l'envoi du duc et le cardinal d'Estrées avait appuyé sa remise d'un petit discours fort sage sur le zèle et la piété du roi, son attachement au Saint-Siège, son désir de voir élire un pape d'un mérite proportionné au besoin de la chrétienté et sur la mission de Chaulnes qui « venait, disait-il, comme la colombe avec le rameau d'olivier en signe de paix. » Ottoboni (2), chef d'ordre, avait répliqué sur le même ton pieux et aimable ; ainsi avait été préparée l'audience que la modestie de Chaulnes rendait plus facile à accorder.

Cependant les cardinaux français, moins accommodants que le duc, présentèrent requête pour faire admettre comme ambassadeur un grand seigneur, qui descendu chez l'un d'eux, ne prétendait pas au quartier. C'est sur cette proposition que délibéra le conclave, dès le 30 septembre, au lendemain de l'audience accordée à l'ambassadeur de l'Empire. Quarante-quatre cardinaux votèrent l'admission de *l'ambassadeur* sans condition, il y eut six suffrages contraires. Au sortir du scrutin Bouillon dit assez haut : « qu'il avait été fort étonné de voir que dans une assemblée de personnes si capables et si prudentes il y eut quelqu'un qui ne connût pas ou ne voulût pas connaître l'estime que l'on devait faire de l'honneur que recevait le sacré collège par l'ambassade d'un roi fils aîné de l'Église et que l'on pût mettre en doute si on le recevrait ». (3)

Chaulnes se présenta au guichet le 2 octobre, au matin. En arrivant près des portes, il s'aperçut qu'il avait oublié sa lettre de créance (4), il n'est pas bien sûr que l'oubli ne fût pas volontaire : à l'encontre des cardinaux français, le duc maintenait sa déclaration, il n'était ni ambassadeur, comme le portait l'une de ses patentes, ni envoyé comme l'indiquait l'autre. Le collège passa sur cette étourderie : pour sa part il recevait Chaulnes comme ambassadeur, les mauvais jours de l'ambassade repoussée de Lavardin étaient

(1) HANOTEAU, *o. c.*, p. 51, note 1. Le card. d'Estrées eût voulu que Chaulnes prit le rang d'ambassadeur.

(2) *Histoire des conclaves*, t. II, p. 584 sv.

(3) *Ibid.* p. 572, sv. et dépêche de Chaulnes, 2 octobre 1689. Paris, AE. *Rome corr.*, t. 323, f. 94 sv.

(4) Cf. HANOTEAU, p. 51, note 1.

Digitized by Google

oubliés. Le duc exposa le sujet de sa mission par un discours fort éloquent et plein de majesté et il dit en substance que le roi avait été touché de la mort du pape, « qu'il espérait que le sacré collège s'appliquerait fortement et sans aucun égard d'intérêt et de passion à lui choisir un saint et sage successeur dont on avait besoin plus que jamais dans le temps présent où les hérétiques s'étaient ligués avec leurs plus grandes forces pour la ruine de la religion catholique... » (1)

Le cardinal d'Estrées manda au roi que ce discours fut très applaudi. (2)

Le cardinal Ottoboni répondit « avec toute l'éloquence et la prudence possible. Il loua et remercia le roi avec des termes proportionnés à la grandeur de ce prince, il fit valoir le mérite, l'expérience et la noblesse de son ambassadeur. » (3)

De ces deux cérémonies un peu inégalement pompeuses, on ne pouvait rien conclure sur l'influence qu'auraient sur les événements ultérieurs les deux grands seigneurs envoyés par les deux souverains dont la rivalité mettait l'Europe en feu. On savait d'ailleurs qu'elle serait presque nulle.

IV.

L'issue du conclave était réglée en dehors d'eux. L'ambassadeur d'Espagne, Louis François de la Cerda, marquis de Cogolludo et fils aîné du duc de Medina Cœli, paraît s'être entendu dès avant l'ouverture des opérations électorales, et moins pour les intérêts de son souverain et de l'auguste maison d'Autriche, que pour ses intérêts personnels, avec le cardinal Chigi.

Flavio Chigi ne disposait par lui-même que des suffrages de neuf cardinaux créés par son oncle Alexandre VII ou ses amis personnels ; mais Médicis lui apportait celui de Kollonitz et probablement, malgré les réserves ombrageuses de son indépendance, celui d'Aguirre, sûrement ceux des cardinaux florentins. Une entente préalable au conclave, semble-t-il, avec le cardinal Altieri (4) permettait à Chigi

(1) *Histoire des conclaves*, t. II, p. 573 sv.

(2) Lettre au roi, 3 octobre 1689, AE. *Rome corr.*, t. 325, f. 165 sv.

(3) *Histoire des Conclaves*, t. II, p. 574.

(4) Le cardinal d'Estrées avait lui-même préconisé l'union des deux factions, Louis XIV l'avait souhaitée et notification de ce désir avait été faite par le cardinal français aux intéressés. Cfr MICHAUD, *Alexandre VIII*, p. 16 sv. Le cardinal d'Estrées, dès le 9 septembre, prévint Chaulnes que l'union des deux chefs de faction était faite. Paris, A. E. *Rome Corr.*, t. 325, p. 81 sv. cfr MICHAUD, *o. c.*, p. 27.

Digitized by Google

de compter au besoin sur neuf voix des créatures de Clément X ; de plus l'envoyé de Venise, Lando (1) avait préparé le succès du candidat porté par le neveu d'Alexandre VII.

Le gros des électeurs demeurait cependant formé par les vingt-six cardinaux promus par Innocent XI ; ils étaient séparés, non pas en deux factions, ce nom ne convenant qu'aux groupes rangés sous la direction d'un cardinal national ou d'un neveu de pape, mais en deux sections; on en disait déjà : *la prefatta fazzione Odescalca é una medesima religione, má divisa in conventuali e riformati dell' istesso ordine, diversi nell' osservanza della regola* (2). Tous les cardinaux créés par le saint pape Innocent XI se piquaient d'être zélateurs de la discipline rigoureuse, mais au sujet de son observance ils se divisaient en conventuels, plus maniables, dont le cardinal Spinola, du titre de Sainte-Cécile, gouverneur de Rome, passait pour être le chef, et en réformés, plus intransigeants, qui suivaient Pallavicini ou peut-être Leandro Colloredo (3). Par l'entremise de don Livio Odescalchi, neveu du pape défunt, par le crédit des cardinaux Renaud d'Este, Médicis et surtout Casanate, Chigi était à peu près sûr d'entraîner tous les conventuels et une bonne partie des réformés. Un moine tchèque, le P. Slavata, jadis général des carmes déchaussés, ami du cardinal Altieri et de Cogolludo, travaillait avec succès la faction entière du feu pape (4). Chigi était par là maître de l'élection.

Contre lui, ni Chaulnes, ni Lichtenstein, s'ils voulaient éviter l'éclat d'une exclusion publique, ne pouvaient grand'chose.

Pour le duc de Chaulnes son impuissance était notoire : nous le verrons d'ailleurs tout de suite gagné aux idées de Chigi.

Quant à Lichtenstein, si bien accueilli par les cardinaux, il était trop nouveau venu pour pouvoir manœuvrer avec avantage sur le terrain difficile d'un conclave : il n'avait aucune habitude dans la Curie, aucun appui. L'empereur lui avait bien donné

(1) Cfr HANOTEAU, *o. c.*, p. 36, note d'après les *Relazioni degli Stati Europei*, éd. BAROZZI et BERCHET, seria III. *Italia. Relazioni di Roma*, t. II, p. 407.

(2) Pompeo Scarlatti à Léopold, 10 septembre 1689. Vienne, St. Arch. *Rom. Corr.*, fasc. 75. Cfr *Histoire des conclaves*, t. II, p. 554. BISCHOFFSHAUSEN, *o. c.*, p. 27, compte 34 cardinaux de la faction Odescalchi, mais huit étaient absents ; il en restait une vingtaine indépendants des couronnes. L'union de la faction Odescalchi, des vieux cardinaux et des *Zelanti* des autres groupes aurait pu balancer le groupe Chigi-Altieri. BISCHOFFSHAUSEN, *o. c.*, p. 30 attribue la division du parti Odescalchi à une habile manœuvre d'Ottoboni.

(3) Obizzo Pallavicini, Génois, nonce à Cologne et en Pologne, cardinal en 1686 (1632-1700), Leandro Colloredo, né à Goritz dans le Frioul en 1639, prêtre de l'Oratoire, cardinal en 1681, mort en 1709.

(4) BISCHOFFSHAUSEN, *o. c.*, 44.

Digitized by Google

une lettre très chaude pour Lorenzo Casoni (1) ; mais ce personnage, quoiqu'il eût beaucoup d'obligés et demeurât redoutable, n'était plus que l'ancien ministre d'un pape mort : amis et ennemis attendaient, pour s'engager avec lui ou contre lui, de savoir le nom du nouveau maître. Au reste au témoignage de l'abbé d'Hervault, assez bien renseigné, il paraissait y avoir partie liée entre Cogolludo, les secrétaires de Chigi et de Médicis et lui ; avec eux il tenait des conférences nocturnes (2). Le titre de prince conféré par l'empereur à don Livio en reconnaissance des services rendus à l'empire par Innocent XI, n'empêchait pas le neveu du feu pape de songer à réconcilier sa famille avec Louis XIV. La réserve trop apparente de Cogolludo à l'égard du représentant de l'autre branche de la maison d'Autriche (3) suffisait à indiquer aux protégés de l'Espagne qu'ils n'auraient rien à gagner dans une liaison trop intime avec l'envoyé de Léopold. Lichtenstein ne pouvait imposer aux cardinaux la volonté de son maître que par un coup d'éclat qui trahirait le secret de l'empereur : on trouve dans ses papiers trois minutes de lettres au cardinal de Médicis portant une exclusion formelle, l'ambassadeur impérial n'osa pas les envoyer (4).

Rien ne pouvait donc empêcher l'exaltation du candidat poussé par le cardinal Chigi.

Son nom ne fut pas mis tout de suite en avant. On lança d'abord la candidature d'un dominicain jadis maître du sacré-palais, Raymond Capizucchi, créature d'Innocent XI, proche parent des cardinaux Astalli (5) et Marescotti ; son frère était des plus liés avec le cardinal que les circonstances faisaient grand électeur. Ce n'était pas sérieux et la pratique était ruinée, quoi qu'en pensât l'intéressé, dès avant l'arrivée du duc de Chaulnes. Néanmoins Capizucchi fit

(1) 7 septembre 1689. Vienne, St. Arch. *Varia Romana* « ... Quod dum nobis de vestra magnitudine animi, prudentia et integritate pollicemur, nos Illustrissimo nostro et Sacri Romani imperii principi Antonio Lichtenstein, quem ablegati nostri extraordinarii munere instructum ad sacrum conclave mittendum duximus, benigne in mandatis dedimus ut... in iis quae sibi agenda incumbunt vos confidenter consulat, vestramque opem et operam nostro nomine requirat. »

(2) L'abbé d'Hervault à Croissy les 13 et 20 septembre. Paris, A. E. Rome, c. 327, p. 27 sv. et 35 sv. cfr MICHAUD, *Alex. VIII*, p. 20 et 30.

(3) Lichtenstein à l'empereur, 1 octobre 1689. L'envoyé impérial l'a trouvé « paulo reservatiorem ». Vienne, St. Arch. *Rom. corr.*, fasc. 75.

(4) BISCHOFFSHAUSEN, *o. c.*, p. 39, note 93.

(5) Fulvio Astalli, romain, cardinal en 1686 (1655-1721).

Digitized by Google

offrir à l'ambassadeur (1) par Furstenberg, les avantages pour l'accomodement avec la France qu'il avait déjà proposés au cardinal d'Estrées, il en écrivit même au roi : ils étaient tels que l'honnête Chaulnes ne put s'empêcher de les trouver exagérés et par conséquent suspects : Toussaint de Forbin Janson eût été fait cardinal dès la première promotion ; les ministres eussent été choisis au gré de Louis XIV, le pontife serait entré dans les intérêts de Furstenberg, les évêques français auraient reçu leurs bulles sur une simple lettre concertée avec le roi, des indults auraient légitimé toutes les pratiques illicites, etc.

On avait aussi parlé du romain Conti que poussait le duc Lanti et pour lequel des neveux besogneux promettaient merveille (2) ; puis on avait tenté la chance en faveur de Ranuzzi dont la mort rompit la pratique ; des *zelanti* avaient sérieusement lancé la candidature du Vénitien Barbarigo (3). Ce saint homme n'avait pas réussi, mais on avait constaté qu' « un républicain » n'était pas écarté *a priori* par le collège : c'était une indication précieuse pour le succès des plans de Chigi.

Malgré ce pronostic et malgré les engagements pris avec ce cardinal, Altieri, s'il faut en croire une affirmation du cardinal d'Estrées, aurait songé un moment à les traverser en se faisant porter lui-même par les Français (4) : ce ne fut qu'une tentation momentanée.

Pietro Ottoboni, le candidat de Chigi, était entré pape dans le conclave et, par une fortune rare, contrairement au dicton célèbre, il n'en devait pas sortir simple cardinal.

V.

Le cardinal d'Estrées, pourtant hostile à la candidature d'Ottoboni, avait fait dire au duc de Chaulnes que cette Éminence et sa

(1) Sur la pratique Capizucchi, cfr *Histoire des Conclaves*, t. II, p. 599 sv. et MICHAUD, *Alexandre VIII*, p. 23. — Les offres au cardinal de Furstenberg sont mentionnées dans une dépêche de Chaulnes du 2 octobre 1689. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323 f. 94 sv. cfr MICHAUD, *Alexandre VIII*, p. 42 sv. Voir même dépôt t. 327, f. 76 la lettre du cardinal Capizucchi à Louis XIV en date du 3 octobre 1689.

(2) Le cardinal d'Estrées au roi. 2 septembre 1689. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 325, f. 4 sv. et Torcy à Croissy, 27 septembre 1889, t. 323, f. 69 sv. cfr MICHAUD, *o. c.*, p. 33. Le duc Lanti était Antonio della Rovere, marié à une la Trémoille et chevalier du Saint-Esprit en 1696.

(3) C'est l'opinion de Torcy dans la lettre qu'on vient de citer et la même appréciation se rencontre dans *l'Histoire des Conclaves*, t. II, p. 567.

(4) Le cardinal d'Estrées au duc de Chaulnes. 3 octobre 1681. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323, p. 154 sv.

Digitized by Google

famille ne se refuseraient pas à tout accommodement (1). Au témoignage de Torcy, le duc « qui l'a(vait) connu autrefois assez particulièrement, (crut) que, si ses parents (voulaient) entrer dans des engagements qui (fussent) bien solides, il sera(it) bon de les écouter... (2) » Aussi Chaulnes, favorisait-il de lui-même des desseins qu'il lui eût été difficile de contrecarrer.

La réponse d'Ottoboni au discours de l'audience solennelle, si flatteuse pour lui, acheva de le conquérir. « Il (Ottoboni) parla, dit une relation contemporaine au sujet de l'allocution de cette Éminence, de manière qu'il augmenta dans l'esprit des cardinaux français et dans celui de l'ambassadeur la bonne intention qu'ils avaient pour lui, de quoi les cardinaux ses amis s'étant aperçus, ils en furent plus animés à le porter à la première dignité de l'Église » (3).

Chaulnes, auprès duquel le duc de Zagarola (4) se portait caution des bonnes intentions d'Ottoboni, avait déjà travaillé à « prendre avec lui toutes les mesures possibles... » et fait entrer en négociation les cardinaux de Bouillon et de Bonzi qui étaient des amis de ce cardinal (5).

Les deux confidents de l'ambassadeur, dès la fin de septembre, avaient donc fait des ouvertures au vieux Vénitien et voici d'après le récit même écrit par Chaulnes (6) au soir de son audience du 2 octobre la réponse d'Ottoboni. « Il leur dit séparément qu'il ne croit pas que l'on puisse (de)mander rien contre son honneur, parce que l'on aurait peu d'estime pour lui ; qu'il avait un bon cœur, qu'il était connu comme tel et qu'ainsi, respect à part, il ne manquerait jamais de gratitude pour Votre Majesté ; qu'il ne fallait pas lui en demander davantage pour ne pas blesser sa conscience.

« Mais comme il a beaucoup d'esprit, il s'en servit en même temps pour dire fort agréablement au cardinal de Bouillon qu'il avait de bons témoins, que sous le pontificat dernier il avait toujours combattu les sentiments du pape au sujet du chapeau de M. de Beauvais et qu'il lui avait dit que c'était une bagatelle, eu égard à l'effet que cette grâce pouvait produire dans l'esprit de Votre Majesté, qu'il était

(1) Ce fut M. de Torcy qui fit la commission. Lettre de M de Torcy à son père, 27 septembre 1689, Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323, f. 69 sv.

(2) *Ibidem.* cf. MICHAUD, *Alexandre VIII*, p. 33.

(3) *Histoire des Conclaves*, t. II, p. 574.

(4) Jean Baptiste Rospigliosi, duc de Zagarola, petit neveu de Clément IX (1646-1722.)

(5) Le duc de Chaulnes au roi, 2 octobre 1689. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323, f. 94-109.

(6) *Ibid.*

Digitized by Google

à croire qu'il ne changerait pas de sentiment ; qu'il ne devait pas y avoir de difficultés pour les bulles des évêques, que le pape en cela avait eu trop d'opiniâtreté et qu'il pouvait même accommoder facilement toutes les affaires ecclésiastiques ; qu'à l'égard des immunités, on ne pouvait pas dire que le pape ne fût en cela moins déraisonnable qu'en toute autre chose, mais qu'il ne doutait pas que s'il avait satisfait Votre Majesté dans les plus essentielles, elle ne lui eût donné satisfaction. »

En somme, Ottoboni blâmait l'entêtement d'Innocent XI, il promettait le chapeau pour Forbin-Janson, et, tout en engageant Louis XIV à « donner les satisfactions » convenables, faisait espérer le rétablissement des bonnes relations entre les deux cours : Chaulnes était porté à penser qu'il avait observé l'esprit et la lettre de ses instructions ; par surcroît de précaution, il voulut d'autres sûretés.

« Outre toutes ces choses, qu'il m'avait fait dire, continue le diplomate, je lui ai fait demander qui serait cardinal-patron, parce qu'il avait plusieurs neveux. Il me fit savoir que ce ne serait pas celui qui est évêque (Rubini) (1) mais un autre qui est dans cette ville (Pietro) (2). Je crus devoir prendre encore des mesures plus particulières avec lui et je fis en sorte que le neveu me vînt voir avant-hier (30 septembre) par la porte secrète avec le P. de la Blandinière (3), qui fait les affaires de M. l'évêque de Beauvais, qui a manié cette négociation. Ce neveu a vingt-trois ans, est bien fait et a beaucoup d'esprit. Je lui parlai à fond du chapeau de M. l'évêque de Beauvais, de bulles et autres affaires ecclésiastiques et de l'éloignement de Casoni. Il me confirma tous les sentiments de son oncle et me répondit sur tous les articles les uns après les autres en termes les plus favorables et les plus précis que l'on pût souhaiter ; quoiqu'il soit fort jeune, la passion que son oncle a pour lui fera qu'il aura beaucoup de part aux affaires. Il me dit en finissant qu'il avait su du cardinal Ottoboni que le cardinal Rospigliosi (4) s'était

(1) J. B. Rubini, évêque de Vicence en 1684, cardinal en 1690, et secrétaire d'État de son oncle, mort en 1707.

(2) Pierre Ottoboni, né en 1667, fut fait secrétaire d'État le 15 octobre 1689 et cardinal le 7 octobre ; vice-légat d'Avignon en 1690, protecteur des affaires de France en 1709-1712. Il prit les ordres en 1724 seulement et mourut en 1740. Il était extrêmement charitable et malgré l'immensité de ses revenus mourut criblé de dettes. J'ai dû à la bienveillance du feu duc de Fiano, don Antoine Ottoboni Rasponi, la permission de parcourir les papiers de ce cardinal : ils n'ont pas d'intérêt pour la période qui nous occupe.

(3) Religieux de la Merci.

(4) Jacques Rospigliosi, cardinal-patron sous le gouvernement de son oncle Clément IX.

Digitized by Google

fort souvent bien trouvé de mes avis et de mes conseils, qu'il me les demanderait, s'il était jamais cardinal, et qu'il pouvait m'assurer que Votre Majesté n'aurait pas seulement en lui un solliciteur fort sûr auprès de son oncle, mais plutôt un persécuteur, si Votre Majesté pouvait n'être pas aussi promptement satisfaite qu'il le croyait.

« Je lui demandai quels pourraient être les deux ministres. Il me dit qu'il n'avait pas été jusque là avec son oncle et qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour le découvrir, mais que par avance il pouvait bien m'assurer que le cardinal Ottoboni n'en prendrait pas qui pussent être désagréables à Votre Majesté. Je lui fis voir la conséquence qu'il y avait de pouvoir être en repos sur ce sujet. »

Le 4 octobre, Ottoboni « expliqua de nouveau au cardinal de Bouillon encore avec plus de confiance et sous le sceau de la confession, tous ses sentiments pour la satisfaction » du roi. « Le cardinal de Bouillon me mande, écrivait Chaulnes le 5 octobre (1) qu'il ne se peut rien ajouter à tout ce qu'il lui dit de respectueux et d'honnête pour Votre Majesté et de précis pour sa satisfaction. Il me mande en un mot qu'il croit bien plus assuré tout ce qu'il lui dit que si bien d'autres lui avaient donné des écrits. »

Ce jour-là même Bouillon fit dire à l'ambassadeur « que dans deux jours l'exaltation du pape serait impossible et, raconte toujours Chaulnes, que si je la souhaitais pour les intérêts de Sa Majesté, il fallait tout tenter et tout risquer... » (2). Le cardinal reçut permission de s'aboucher avec Chigi et sur le conseil de celui-ci courut faire visite au candidat, il lui dit qu'il venait savoir, de la part de l'ambassadeur de France, s'il voulait que nous l'enterrassions ou que nous le missions sur la chaire de Saint Pierre. M. le cardinal Ottoboni se mit à rire et dit qu'il ne fallait rien pousser. Le cardinal de Bouillon lui répondit que s'il n'était pas pressé, je (Chaulnes) l'étais beaucoup que je ne voulais que le faire pape, accommoder toutes les affaires et m'en aller promptement. Ottoboni répondit qu'il ne voulait pas me tromper, que je visse si je le voulais pape, parce que si je prétendais m'en aller après les affaires faites, il pouvait m'assurer que les affaires de Votre Majesté traîneraient longtemps et que sa prétention était bien contraire à la mienne, parce qu'il voulait, étant pape, que Madame de Chaulnes vînt ici et qu'il la voulait voir encore une fois avant de mourir. Comme ce n'était qu'une plaisanterie

(1) Le duc de Chaulnes au roi, 5 octobre 1689. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323, f. 110. Cfr MICHAUD, *Alexandre VIII*, p. 55 sv.

(2) Le duc de Chaulnes au roi, 8 octobre 1689. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323, f. 177 sv. Cfr MICHAUD, *o. c.*, p. 56.

Digitized by Google

honnête et qui ne peut tirer à conséquence, je ne l'ai pas voulu retrancher pour ne rien omettre de cette conversation. »

Le choix de l'ambassadeur était donc irrévocablement fixé, le cardinal d'Estrées avait beau se déméner, écrire billet sur billet, assurer que l'exclusion d'Ottoboni au bénéfice d'un cardinal plus accommodant que le Vénitien était des plus faciles, Bouillon ne voulait rien entendre et Chaulnes s'en rapportait à Bouillon (1).

Cependant les dépêches de Marly ou de Versailles qui couraient vers Rome lui avaient déjà porté la signification des anxiétés de Louis XIV au sujet de la candidature d'Ottoboni. Le 16 septembre, le roi (2) avait laissé le duc libre d'employer au besoin contre lui l'exclusion publique ; le 23, (3) le prince écrivait : « Il y aurait sujet de craindre que le pontificat d'Ottoboni ne ressemblât beaucoup à celui d'Innocent XI et qu'il se servît de Casoni... » il faudrait l'écarter par des voies secrètes et ne l'accepter qu'avec la promesse de faire Delfino secrétaire d'État.

« Vous savez, écrira encore Louis XIV le 10 octobre (4), que ce cardinal a toujours été considéré comme le chef des conseils du feu pape, qu'il a eu une très grande part à la Congrégation de la Régale, qu'il est un des trois lesquels prévenus par les impostures du livre de Pamiers (5) ont porté les choses dans le grand engagement où elles sont à présent, que celui-ci avec Casanata (6), Casoni et Schles-

(1) Le card. d'Estrées au duc de Chaulnes, 4 octobre 1689. J'ai rendu l'exclusion d'Ottoboni, sans bruit et sans éclat, si l'on le jugeait à propos, plus facile que celle de Capizucchi. A. E. *Rome corr.*, t. 325, p. 206 sv. MICHAUD, *o. c.*, 52 et 57. Le cardinal d'Estrées eût voulu de la part du futur pape des engagements écrits, ce que le duc croyait illégitime, impossible et dangereux.

(2) De Marly, Louis XIV au duc de Chaulnes. Paris, A. E., *Rome corr.*, t. 323, f. 34 sv. Cfr MICHAUD, *o. c.*, p. 26.

(3) De Versailles, Louis XIV au duc de Chaulnes. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 323, f. 43 sv. MICHAUD, *o. c.*, p. 27.

(4) De Fontainebleau, Louis XIV au duc de Chaulnes. Paris, A. E. *Rome corr.*, t. 223, f. 115 sv. MICHAUD, *o. c.*, p. 49-51.

(5) *Traité de la régale imprimé par l'ordre de Monsieur l'évêque de Pamiers* [François Étienne de Caulet. (1610-1680)], *pour la défense du droit de son Église.* Cologne, chez Nicolas Schouten, 1680.

(6) Jérôme Casanate, né à Naples en 1620, avocat, entra dans la prélature comme camérier d'Innocent X, puis gouverna diverses villes. En 1658, il fut fait inquisiteur de Malte puis consulteur et assesseur du Saint-Office. Cardinal en 1673, il fut plus tard bibliothécaire de la SRE, et mourut en 1700. C'était un savant homme, assez favorable aux réformateurs suspects de jansénisme. Il légua sa bibliothèque aux dominicains de la Minerve, c'est la *Casanatense*, une des plus riches de Rome. Nous aurons à revenir sur son rôle dans les affaires de France sous Alexandre VIII.

Digitized by Google

trate (1) s'est toujours opposé fortement à tout ce que j'ai demandé, tant pour ce qui regarde le dit droit de régale, que sur l'expédition des bulles en faveur de ceux que j'ai nommés aux évêchés, qu'il a été des plus emportés dans les congrégations qui se sont tenues sur les propositions du clergé de mon royaume, que tous les cabalistes français qui sont à Rome ont trouvé auprès de lui et de ceux que je viens de vous nommer une entière protection ; qu'ils ont toujours fortifié le pape dans ses duretés pour ma couronne et sa partialité pour la maison d'Autriche.

» Ce qui doit encore augmenter les soupçons qu'on peut avoir de ce sujet, c'est le penchant qu'il continue de faire paraître pour Casoni, même l'entière confiance qu'il a pour ce brouillon, en sorte qu'il y aurait lieu de craindre qu'il ne le fît cardinal pour le mettre dans les postes les plus importants et que toutes les bonnes qualités dudit cardinal Ottoboni et son habileté ne servent qu'à rendre son pontificat plus préjudiciable à ma couronne que celui d'Innocent XI... »

VI.

Ces réflexions tardives auraient été à leur place dans la première instruction remise à Chaulnes ; à l'heure où elles se produisaient elles servaient seulement à faire sentir au duc que la Cour agréait médiocrement son empressement pour l'exaltation du cardinal vénitien. Cependant le roi, prévoyant ce qui était en effet arrivé au début d'octobre, disait dans la même dépêche : si le cardinal Ottoboni est élu lorsque ce courrier arrivera « vous n'aurez qu'à témoigner au nouveau pape le plaisir que je me fais d'avoir contribué par le concours des cardinaux de ma faction à l'élection d'un chef si capable de bien gouverner l'Église » (2).

Le mercredi 5 octobre 1689 à l'entrée de la nuit, le cardinal de Bouillon avait assemblé les cardinaux français dans sa cellule et leur avait lu une lettre du duc de Chaulnes leur mandant « qu'ayant pris de telles assurances sur les intentions du cardinal Ottoboni qu'il ne pouvait douter qu'il donnât à Sa Majesté toutes les satisfactions nécessaires, il... déclarait (aux électeurs français) qu'il était de son service que la faction de France concourût à son exaltation » (3).

(1) Emmanuel Scheelstrate, d'Anvers, chanoine de Saint-Pierre et sous-bibliothécaire du Vatican, ami de Casoni et auteur de plusieurs ouvrages sur le concile de Constance et contre les 4 articles. Il mourut en 1692.

(2) Lettre du 16 octobre 1689 *citée plus haut*.

(3) Le cardinal d'Estrées à Louis XIV, 7 octobre 1689, A. E. *Rome corr.*, t. 325, f. 185, MICHAUD, *o. c.*, p. 61 sv.

Digitized by Google

Entretemps Chigi avait déféré au cardinal Altieri l'honneur de la conclusion de cette grande affaire ; accompagné des cardinaux Colonna (1) et Delfino, il l'était allé trouver en sa cellule pour lui proposer l'exaltation d'Ottoboni. Altieri fit la politesse au cardinal Carpegna, un des cardinaux les plus en vue de sa faction, d'opposer un instant son nom à celui du candidat de Chigi ; mais sur la remarque que Carpegna pourrait être réservé pour un autre conclave, il se rangea aussitôt à l'avis de ses confrères.

Le cardinal de Bouillon avait fait connaître au cardinal d'Este et par lui à la faction d'Odescalchi la bonne volonté des Français pour Ottoboni ; Bonzi se chargea de la même commission auprès de Médicis et par lui de la faction autrichienne (2).

Le matin du 6 octobre, d'Estrées eut sa part de l'honneur et quelque satisfaction de vanité : le duc de Chaulnes qui l'avait fait avertir la veille de vive voix par l'abbé d'Hervault des volontés présumées du roi, lui fit tenir un écrit que l'*Histoire des conclaves* rapporte en ces termes : « Je confirme à Votre Éminence ce que je lui fis dire hier autour par M. Hervaut, que si le cardinal Ottoboni est fait pape, comme je l'espère et le souhaite, il vous en aura la principale obligation par les bons offices que Votre Éminence lui a rendus près de Sa Majesté » (3).

Le cardinal d'Estrées fit aussitôt part de ce billet au cardinal Ottoboni : c'était le placet de Louis XIV, l'élection était faite.

Altieri vint immédiatement offrir au vieux Vénitien son suffrage et ceux de sa faction : les autres cardinaux le suivirent. Au scrutin de ce jour-là (6 octobre), les chefs d'ordres comptant les voix assurées au candidat de Chigi, en trouvèrent bien plus qu'il ne fallait pour une élection canonique (4).

Il était plus de dix-sept heures. Les cardinaux fatigués des démarches de la nuit et de la matinée, l'étaient aussi par l'absence de nourriture : l'heure du repas était passée sans qu'on eût eu le temps de se refaire. Si l'exaltation suivait tout de suite, à quelle heure seraient remis et la réfection et le repos nécessaires à tous et surtout à l'élu ? Les cérémonies de l'élection, de l'adoration et le reste prenant en général cinq heures de temps.

Déjà on songeait à différer au lendemain ces onéreuses formalités ; le cardinal Chigi s'opposa à cette remise : « Le pape est fait, dit-il,

(1) *Histoire des conclaves*, t. II, p. 576.
(2) C'était le mercredi 5 octobre. Cfr MICHAUD, *o. c.*, p. 160.
(3) *Histoire des conclaves*, p. 579.
(4) *Ibid.*, p. 581.

Digitized by Google

pourquoi attendre à demain d'en faire publication, qu'on fasse serrer les tours et qu'on intime incessamment un nouveau scrutin » (1) !

Ottoboni, un peu épuisé, s'était retiré dans la cellule de Cybo. Cardinaux et conclavistes s'y précipitèrent pour l'y chercher, tandis que les artisans, valets et portefaix du conclave couraient à celle du futur pape pour la piller... suivant l'usage... on eut quelque peine à les empêcher de vider en même temps celle de son voisin (2).

Au scrutin, le cardinal Ottoboni réunit l'unanimité des cinquante-et-un suffrages exprimés. Il fut publié dans la chapelle Sixtine, adoré et proclamé à Saint-Pierre sous le nom d'Alexandre VIII.

Or à l'heure où le canon du château Saint-Ange annonçait la fin du conclave, le vieux cardinal de Goess que ses rhumatismes avaient empêché de voyager rapidement entrait à Rome par la porte du Peuple... « Il me parut étrange, écrira-t-il bientôt à Léopold, qu'on eût si longtemps attendu les cardinaux français sans qu'il arrivât rien de sérieux dans le conclave et qu'on n'ait pu attendre même une demi-journée un cardinal allemand, qu'on savait tout près et pour ainsi dire aux portes de la ville » (3) !

Justement parce que Chigi savait, par l'estafette même expédiée par Goess à Médicis, qu'aux portes de la ville était un cardinal allemand chargé de deux lettres de l'Empereur contenant peut-être l'ordre de publier un secret que Rome entière soupçonnait, il avait hâté l'exaltation du cardinal Vénitien sur le nom duquel venait de se faire l'accord des seuls électeurs légitimes du pape : les membres du sacré collège (4).

A travers toutes les intrigues des princes et de leurs représentants, qu'il fallait éviter de s'aliéner et d'aliéner au futur pontife, les cardinaux, directeurs de ce conclave, étaient parvenus à placer sur le siège de saint Pierre celui qu'ils jugeaient le plus apte à diriger l'Église dans les conjonctures très difficiles où elle se trouvait.

VII

Certes le cardinal Ottoboni n'était pas sans défauts et la Curie connaissait bien celui qu'il allait manifester avec un fâcheux éclat

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*, p. 582.
(3) Cf Bischoffshausen, *o. c.*, p. 49.
(4) *Ibid.*, C'est l'opinion manifestée par le prince de Lichtenstein dans deux dépêches au chancelier Strattmann et à l'empereur.

Digitized by Google

sur le trône pontifical : l'amour exagéré de sa famille ; mais le vieux Vénitien avait de telles qualités que le sacré collège avait eu raison de passer outre à cette considération (1).

En juillet 1689 Pompeo Scarlatti avait écrit de lui à l'empereur Léopold (2).

« C'est le plus grand et le plus digne personnage non seulement qui vive aujourd'hui, mais que depuis longtemps ait produit la cour de Rome. En lui resplendissent également la science, la doctrine, l'expérience, la facilité, la gentillesse, en somme un ensemble de toutes les qualités les plus propres à former un cardinal de la première sphère (!) Il court la quatre-vingtième année de son âge et cependant il conserve en parfait état toutes les puissances de son âme. Bref personne ne mérite davantage d'être exalté au suprême pontificat, personne n'est plus capable de le bien gouverner ; tous en sont d'accord, il n'y a que sa nationalité vénitienne qui pourra l'en faire exclure ».

Un autre informateur, plus mauvaise langue, mais aussi plus copieux que Scarlatti, avait mandé au même empereur le mois suivant (3) :

« Pierre Ottoboni, évêque de Porto, vice-doyen du sacré collège, naquit à Venise le 27 avril 1610 et fut fait cardinal par Innocent X le 19 février 1652. C'est un excellent légiste, il est instruit à fond en beaucoup d'autres sciences, en particulier dans les sciences morales ; il est versé entièrement dans la pratique des intérêts du Saint-Siège et des princes chrétiens. En outre il a une souveraine habileté pour toutes les grandes affaires. S'il n'était républicain et, qui pis est, Vénitien, sans doute dans ce conclave, ce serait le pape le plus probable, car en fait, nul dans le sacré collège ne le surpasse

(1) Cfr Gérin, *Le pape Alexandre VIII et Louis XIV*, dans la *Revue des questions historiques* (1877), t. XXII, p. 145 : « Quand on prononce le nom d'Alexandre VIII, il est un trait de son gouvernement que ses détracteurs s'empressent de rappeler dans l'espoir d'amoindrir l'autorité du pape qui cassa la déclaration de 1682 : je veux parler du népotisme abandonné par Innocent XI, rétabli par Ottoboni, et qui ne disparut pour toujours que sous son successeur Innocent XII. Oui, il est vrai qu'Alexandre VIII eut une tendresse exagérée pour sa famille et qu'il la combla de sinécures, d'honneurs et de dignités ; mais quand on aura dit cela, on aura tout dit. »

(2) Vienne, St. Arch. *Rome corr.*, f. 75.

(3) Vienne, St. Archiv. *Romana Varia* 1689. Scrittura politica sopra il conclave da farsi per la morte d'Innocenzo XI successa venerdi passato in Agosto 1689, con la descrittione di tutti li 60 Cardinali. Inc. Per la deplorabile. Des : artifice lo Spirito Santo.

Digitized by Google

en doctrine, en sagesse et en habileté, nul n'est plus digne de porter le *camauro* (bonnet du pape), ni plus capable de soutenir un poids aussi écrasant dans les présentes nécessités du Saint-Siège et de la chrétienté tout entière. Il ne jouit pas pourtant de la faveur qu'il mérite, on le craint plus qu'on ne l'aime. »

L'informateur rappelle ici qu'Ottoboni était de ceux qui, au conclave qui suivit la mort d'Innocent X, formèrent ce groupe redoutable, indépendant de toutes les couronnes et de toutes les factions, surnommé l'*Escadron* volant (1) ; il en était le dernier survivant : la hardiesse de son rôle dans l'Escadron avait fait oublier les bonnes impressions laissées par son passage à la Rote et dans l'évêché de Brescia.

« Sa réputation d'avarice, d'avidité pour la grandeur de sa famille, continuait l'informateur, mettra vraisemblablement obstacle à ses prétentions et à la fortune dont il est du reste fort digne. » Notre auteur assure « qu'Ottoboni vint à Rome avec un petit traitement de six doubles par mois, — il avait vingt ans — et qu'avec le temps il a économisé 600,000 écus, outre qu'il a acheté au prix ordinaire la noblesse vénitienne, versé 200,000 écus pour récupérer sa maison..., son neveu Antoine a tout de suite joué les économies de son oncle, aussi n'en a-t-il plus reçu une baïoque. Le cardinal a racheté depuis pour 60,000 écus quelques-uns de ses biens patrimoniaux que la république avait fait vendre pour solder les dettes de ce neveu et en a prudemment laissé l'usufruit à la femme de ce dépensier, etc.

« Les couronnes, ajoute le même témoin, le tiennent pour grand politique, profond et dissimulé et, bien qu'il affecte la neutralité entre elles... on sait qu'il est attaché à l'Espagne et à l'Autriche ; la France ne lui serait pourtant pas défavorable, car la reine de Suède l'a réconcilié avec Lavardin pour faire pique au cardinal d'Estrées,... il a su résister à Innocent XI en certaines circonstances et cela lui a valu renom d'intrépidité.

« Pour conclure, par son mérite aussi bien que par son nom, il est bon à la huitième puissance (otto-buono). Il professe une religion de loyauté envers ses confidents, il est ennemi des scrupules, ami des affaires et des cérémonies solennelles ; sa grande pénétration et sagacité l'ont fait surnommer le renard du sacré collège. Il promet beaucoup et tient peu, quoique pour ne dépiter personne, il sache consoler, et renvoyer avec quelque conseil salutaire et

(1) *Histoire des conclaves*, t. II, p. 324.

Digitized by Google

de nouvelles espérances ceux à qui il ne veut pas rendre service. En ses discours il débute toujours par des éloges pour finir par quelque satire. »

Pour le service de l'Église le cardinal Chigi avait bien fait de pardonner à un aussi grand homme l'opposition que le cardinal Ottoboni, au conclave qui élut Clément X, avait faite à sa faction. Le nom que prit le nouveau pape témoigna de la reconnaissance que l'ancien « escadroniste » entendait conserver au neveu d'Alexandre VII.

Il nous faut voir maintenant quelle attitude garda Alexandre VIII dans les affaires concernant le royaume dont le représentant à Rome avait été au conclave le fidèle collaborateur du cardinal Chigi.

Toulouse. MARC DUBRUEL, S. J.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

Dr Heinrich Ebeling. *Griechisch-deutsches Wörterbuch zum Neuen Testamente.* Hanovre et Leipzig, Hahn, 1913. In 8, VIII-428 p. M. 8.

Les dictionnaires du Nouveau Testament grec se sont multipliés en ces dernières années. Nous avions déjà les ouvrages de Bretschneider, Wahl, Grimm, Cremer, Thayer, et voici que de 1910 à 1913, trois nouveaux dictionnaires apparaissent coup sur coup : le *Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments* de Preuschen, terminé en 1910, le *Novi Testamenti Lexicon graecum* de Zorell paru dans le *Cursus Scripturae sacrae* en 1911, et enfin en 1913, le *Griechisch-deutsches Wörterbuch zum Neuen Testamente* de Heinrich Ebeling, l'auteur bien connu du *Homer-Wörterbuches*. Il faut sans doute voir dans cette multiplicité une preuve du souci croissant qu'on a partout de mettre entre les mains des étudiants, des instruments de travail de plus en plus perfectionnés. Quoi qu'il en soit, le dernier en date, celui d'Ebeling, est appelé à leur rendre les plus grands services. Bien que l'auteur ne nomme pas ses devanciers, il est manifeste qu'il les a connus et utilisés, et même qu'il a voulu, sous certains rapports, les compléter. Son ouvrage est d'une extraordinaire richesse, malgré son peu de volume et la modicité de son prix, et ce n'est que par un prodige de condensation qu'il est parvenu à ramasser en 428 pages tant de matériaux. Aussi, et c'est là le reproche le plus grave que nous ayons à lui faire, bien qu'il soit d'ordre tout pratique, ce dictionnaire ressemble beaucoup trop à un traité d'algèbre. On est effrayé et dérouté par le genre et le nombre des abréviations et des signes conventionnels, et les explications données au début du livre ne parviennent pas à dominer complètement ce sentiment d'effroi. Au risque d'augmenter le volume et le prix, il aurait fallu, de toute nécessité, user d'un style moins télégraphique. Aussi conseillons-nous au lecteur qui voudra retirer de la consultation de cet ouvrage tous les avantages qu'il est à même de lui donner, d'avoir toujours sous la main une liste dressée par lui, d'une façon complète et claire, de tous les signes abréviatifs et de leur signification. Pour montrer que nous n'exagérons en rien, nous voudrions donner un spécimen de la manière de l'auteur. Prenons le mot ἀγάπη. Avant d'arriver aux différentes significations du terme, nous avons le petit tableau que voici :

ἀγάπη, ἡ (BKl 2 S. 55 = P. Berol 9869 IIv Par 49, 61 64v A Phil

Digitized by Google

q D immut 14 1, 283, 17. Dn NB Ni. [Art. ἀγάπησις]. Begriff ungr, ἄτοπον γὰρ εἴη, εἴ τις φαίη φιλεῖν τ. Δία Art, Magn Mor 2, 11. Zezschwitz 63. (Carr, Exp. Times 10,325. Lütgert, D Liebe im NT. L 1905). אַהֲבָה Hohel 2, 4 f. 7.. Weish 3,9 6,18) (Sittl bl) Liebe (in Selbsthingabe u. Aufopferg) 'caritas' 'dilectio'.

On nous concédera facilement qu'il faut un certain temps pour se retrouver dans un pareil dédale. Et ce n'est pas le plus complexe ! Les abréviations sont utiles, mais il ne faut pas en abuser. En l'occurrence, l'abus est d'autant plus à regretter que la valeur de l'ouvrage est plus grande.

Chaque mot du Nouveau Testament est suivi, s'il y a lieu, de l'indication de sa composition et de sa racine, de son sens fondamental, même s'il ne se rencontre pas dans le Nouveau Testament, du nom de l'écrivain chez qui il apparaît pour la première fois, de ses différentes acceptions dans le grec attique, dans le langage néotestamentaire, dans le grec hellénique représenté surtout par les inscriptions et les papyrus du temps, de son équivalent hébreu, s'il se rencontre dans les Septante etc. De plus, l'auteur s'est laissé guider par d'excellents principes, qui donnent à son travail de fortes garanties d'objectivité et d'exactitude. Il s'explique lui-même, dans sa préface, sur le rôle de l'étymologie dans la détermination du sens d'un mot, sur la parenté entre la langue du Nouveau Testament et la forme populaire de la κοινή, sur l'indépendance de cette langue vis-à-vis du parler philosophique, sur l'enrichissement dont sont redevables aux écrivains du Nouveau Testament beaucoup de termes d'usage courant, comme ἀλήθεια, εὐαγγέλιον, πίστις, χάρις etc. Sur toutes ces questions, M. Ebeling serait facilement d'accord avec M. Jacquier (Le Nouveau Testament et les Etudes récentes. Appendice au IIIe tome de l'Histoire des livres du Nouveau Testament).

Il est bien entendu qu'un dictionnaire, même complet, même très bien conçu, ne remplacera jamais pour l'étude des termes importants, les commentaires ou les études spéciales. Sous ce rapport aussi, nous regrettons la trop grande sobriété de l'auteur en fait de références bibliographiques. Les travaux français, en particulier, sont trop parcimonieusement cités. E. Tobac.

P. Basile Dr Sarghissian, de la Congrégation Mékhitariste. *Grand Catalogue des manuscrits arméniens de la Bibliothèque des PP. Mékhitaristes de Saint-Lazare.* T. I. Manuscrits de l'Ancien et du Nouveau Testament (en arménien moderne). Venise, Saint-Lazare, 1914. In-4, xx p. et 838 col. F. 40.

Le couvent des Pères Mékhitaristes de Saint-Lazare, à Venise, possède une riche collection de manuscrits — plus de 2300, assure-t-on.

Digitized by Google

Le P. Dr Sarghissian a eu une idée heureuse en se proposant de dresser et d'éditer le catalogue de ces manuscrits. Le premier volume de ce catalogue vient de paraître. Il est consacré aux manuscrits de l'Ancien et du Nouveau Testament et est écrit en arménien moderne. Ce volume donne la description minutieuse de 199 manuscrits dont 24 (nº 1 à 24) sont des bibles comprenant soit l'Ancien et le Nouveau Testament, soit l'Ancien Testament seul, 61 (nos 25 à 85) des Psautiers, dont quelques-uns donnent aussi des prières de la liturgie arménienne, 106 (nos 86 à 191) des Evangiles, 8 (nos 192 à 199) les autres livres du Nouveau Testament. Chacun des 199 numéros est divisé en trois parties. La première comprend une notice sur le format du manuscrit, son aspect extérieur (couleur, reliure), la matière et le nombre des feuilles qui le composent, les caractères d'écriture employés, les lettrines, enluminures et miniatures avec des explications sur leur symbolisme et leur analogie avec les arts étrangers (grec, syriaque, arabe). L'auteur y donne aussi des renseignements sur le temps de composition, le copiste, le destinataire du manuscrit, sur l'auteur des miniatures, sur l'auteur ou l'époque de la reliure. Il signale aussi les additions postérieures et les lacunes. La deuxième partie donne le contenu du manuscrit ; les passages de l'Évangile qui ont été l'objet d'une longue polémique y sont signalés. La troisième partie ou *memorandum* note les renseignements que le manuscrit lui-même fournit sur le copiste, le destinataire et la date de sa composition ; l'auteur y ajoute quelques notes critiques.

Comme on le voit, le catalogue n'est pas une simple nomenclature de titres de manuscrits, mais constitue une mine précieuse de renseignements des plus divers et peut rivaliser avec les meilleurs travaux de ce genre. Personne n'était mieux qualifié pour l'édition de ce catalogue que le P. Dr Sarghissian qui depuis une quarantaine d'années se consacre à l'étude des manuscrits et est l'auteur de plusieurs ouvrages critiques. La façon dont il a mené sa tâche à bout lui vaut les plus grands éloges. On ne pourrait peut-être regretter qu'une chose : que l'auteur n'ait pas donné, à la fin du volume, quelques tables. L'ouvrage y aurait certes gagné beaucoup et son utilisation en serait devenue bien plus facile.

La publication de ce catalogue est appelée à rendre de grands services et, à en juger par ce premier volume, elle sera d'une grande utilité pour l'étude et l'histoire de la littérature arménienne et même, par les explications sur les miniatures, pour l'histoire de l'art arménien. Il est à espérer que les volumes suivants ne tarderont pas à paraître. L'histoire de la littérature arménienne y trouvera certes un appoint considérable et leur publication ne sera pas sans utilité pour l'histoire des littératures chrétiennes grecque et syriaque qui ont si fortement influencé les auteurs arméniens et dont quantité de documents nous sont conservés dans une traduction arménienne. A. JANSSEN.

Digitized by Google

Ed. Norden, *Agnostos Theos. Untersuchungen zur Formengeschichte religiöser Rede.* Leipzig, Teubner, 1913. In-8, IX-440 p. M. 12.

Ce livre comprend deux parties (*Die Areopagrede der Acta Apostolorum* (p. 1-140); *Untersuchungen zur Stilgeschichte der Gebets- und Prädikationsformeln* (p. 141-308) et huit appendices plus ou moins connexes avec les questions étudiées dans le corps du livre : 1° *Zur Komposition der Acta Apostolorum*; 2° Λέξεις Ἀττικαί *in dem Athenischen Kapitel der Acta*; 3° *Zu Apollonios von Tyana*: 4° *Stilistisch-sprachliche Bemerkungen zu der Allmachtsformel* ἐξ αὐτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ καὶ εἰς αὐτὸν τὰ πάντα; 5 : *Semitischer und Hellenischer Satzparallelismus*; 6. *Stellung des Verbums in neutestamentlichen Griechischen*; 7, Λέξις εἰρομένη. *Der Mythos des Protagoras bei Platon und der Euhemerus des Ennius — Das Argumentum einer Fabula palliata*; 8. *Formelhafter Partizipial und Relativstil in den Schriften des Neuen Testaments.*

Dans la première partie, M. Norden étudie longuement le discours de saint Paul sur l'Aréopage d'Athènes (*Act.* XVII, 22-31). Ce discours n'aurait rien d'original. Ce serait tout simplement une suite de lieux communs tels que les débitaient les prédicateurs juifs et chrétiens de ce temps. On trouve des motifs analogues dans les écrits hermétiques, les odes de Salomon, le Kerygma Petri et la prédication de Barnabé dans les Pseudo-Clémentines. Cependant l'auteur de ce discours, mettant Paul en scène devant un auditoire de philosophes à Athènes, a voulu adapter à la situation choisie le type de discours religieux que la tradition lui avait transmis. De là, aux versets 27-28, des allusions manifestes aux doctrines stoïciennes. Mais ce qu'il faut surtout noter, c'est le point de départ du discours. Celui-ci débute par la mention d'une inscription d'autel : ἀγνώστῳ θεῷ. Rattacher un sermon à une inscription d'autel vue par le prédicateur était également un artifice commun dans le style de la prédication d'alors. Enfin, et c'est là le point capital, l'auteur du discours dépend, pour la mention de l'autel consacré à un dieu inconnu, d'une biographie d'Appolonius de Tyane ou d'un écrit de ce philosophe περὶ θυσιῶν. Car M. Norden prétend établir que le thaumaturge de Tyane, passant un jour par Athènes, y fit un discours religieux, commençant, tout comme celui de saint Paul, par une mention d'autel dédié *aux dieux inconnus*. L'auteur du discours des Actes aurait copié ce détail de la biographie d'Appolonius, mais en le mettant au singulier : *au dieu inconnu;* ce qui, seul, convenait au but de l'orateur qu'il mettait en scène.

Plusieurs conséquences d'une très grande importance découlent de l'étude que nous venons de résumer. Le discours de l'Apôtre sur l'Aréopage ne serait qu'une composition artificielle construite de toutes pièces d'après les τόποι de ce genre de discours. Cependant les idées principales : exhortation à la connaissance du vrai Dieu, à la conversion et à la pénitence avec menace du jugement, constituaient,

Digitized by Google

d'après M. Norden, le fondement de la première prédication apostolique dans le monde grec. A ce point de vue, le discours répond à ce qu'il a dû être dans la réalité.

La dépendance littéraire du discours par rapport à un écrit ou plutôt à une biographie d'Appolonius de Tyane serait un argument certain d'un travail rédactionnel des livres des Actes, au commencement du second siècle. Car cette biographie est elle-même postérieure au premier siècle. Il faudrait donc renoncer à défendre que le livre des Actes, tel que nous le possédons, fut composé vers les années 70, par un disciple et compagnon de l'Apôtre, saint Luc. M. Norden a une opinion à lui sur la composition des Actes. Il n'admet pas que le livre devrait son origine à quelques lignes de *Wir-Stücke* encadrées dans une longue composition historique par un auteur de la fin du premier siècle. Voici comment il faudrait concevoir la composition des Actes : saint Luc aurait écrit un livre assez étendu, parlant tantôt à la première personne, tantôt s'effaçant du récit. Au commencement du second siècle, un auteur inconnu très au courant des procédés littéraires de son temps, aurait retravaillé et augmenté le livre du disciple de saint Paul.

Venons-en à la seconde partie qui est non moins originale. Il est encore plus difficile de la résumer ; elle a d'ailleurs moins de contact avec l'histoire ecclésiastique et nous pourrons être bref.

Comme le titre l'indique, il s'agit dans cette partie d'un examen comparatif touchant les formules de prières et d'hymnes à Dieu, plus exactement : *Gebets- und Predikationsformeln.* Tour à tour la littérature grecque, les écrits juifs et les plus anciens documents chrétiens (les livres du Nouveau Testament, le Symbole des Apôtres, quelques écrits des Pères Apostoliques) sont passés en revue. Et les conclusions les plus imprévues sont avancées avec une certitude que rien ne trouble et qui paraîtra à bien des critiques moins confiants tout à fait déconcertante.

M. Norden expose d'obord la stylistique grecque dans les formules qui décrivent les attributs divins. A l'encontre de ces procédés classiques, il expose ensuite la structure des formules juives : ἐγώ εἰμι, σύ εἶ etc. avec participe. Il en donne plusieurs exemples. Le plus souvent ces formules laudatives sont énoncées dans ce parallélisme si caractéristique de la poésie sémitique, le verbe généralement au participe se trouvant en tête du stique. Tout cela n'est pas neuf et était bien connu des biblistes. Mais ce qui est neuf c'est la rigueur avec laquelle ces critères stylistiques sont appliqués pour juger de la compénétration de l'hellénisme et des religions orientales et de l'influence de l'hellénisme et du judaïsme dans le christianisme.

M. Norden étudie ensuite, à la lumière des règles qu'il a exposées plus haut, certaines formules doxologiques du Nouveau Testament. *Rom.* XI, 33 aurait été emprunté à une formule stoïque très répandue. Les textes liturgiques *Col.* I, 9, 20. I. *Tim.* III, 16 sont de bons exemples

Digitized by Google

de doxologies de style juif. Il en est de même du Symbole des Apôtres dont Norden reconnaît l'origine apostolique (p. 283). Entretemps, l'auteur n'oublie pas sa méthode comparative dans la recherche des τόποι de discours religieux : sur la foi de certaines analogies sur lesquelles nous reviendrons, *Marc* XIV, 72 et *Matth.* XI, 25-30 seraient des formules courantes de discours religieux, mises dans la bouche du Christ par des auteurs plutôt littérateurs qu'historiens.

On le voit, nous sommes plutôt dans l'histoire des religions que dans la critique biblique du Nouveau Testament. En tout cas, nous sommes en plein dans la méthode comparative. Et M. Norden, avec sa compétence exceptionnelle en littérature et en stylistique grecques, nous jette à l'esprit, sans aucun ménagement, une telle avalanche de textes et de comparaisons que l'œil le plus exercé a de la peine à voir clair dans cette argumentation diffuse. Il faut ajouter cependant que M. Norden ne montre pas la même compétence dans la littérature hébraïque. Certains points de comparaison qui auraient été utilement indiqués, paraissent lui avoir échappé. Ainsi, il donne comme certain que la 33me Ode de Salomon représente avec d'autres documents un type traditionnel de prédication. Or, quand on y regarde de plus près, il semble bien que cette ode n'est qu'un développement de la belle prosopopée du livre des Proverbes IX, 1-6, au moyen d'autres textes des livres sapientiaux, dans une terminologie modifiée, telle qu'elle fut au premier siècle de notre ère. Je ne vois pas ce que cette ode, malgré quelques analogies peu caractéristiques, puisse avoir de commun, littérairement parlant, avec le discours sur l'Aréopage et les autres documents qu'on nous signale comme représentant le même schéma de prédication. On revient ainsi toujours au problème de la valeur et à l'usage raisonnable de la méthode comparative. C'est cela qu'il faudrait discuter avant de faire la critique des principales conclusions du livre de M. Norden. Et en cette matière, on est bien loin d'être d'accord. Les rapprochements et les comparaisons que d'aucuns jugeront décisifs, n'auront quasi aucune valeur aux yeux d'autres critiques. Il est en effet difficile d'établir les limites où les coïncidences entre divers auteurs cessent d'être fortuites pour résulter d'une dépendance littéraire. Et, pour en arriver à un exemple ici particulièrement de mise, des prédicateurs d'une même époque et d'un milieu social sensiblement égal, auront bien souvent des idées communes, des développements analogues, sans que l'un soit allé puiser ses idées chez l'autre. Et si des analogies de cette espèce, des lieux communs littéraires nous sont transmis par la tradition, comme venant de différents auteurs qui les auraient développés en fait, il serait hasardeux, pour ne dire rien de plus, de faire aussitôt fi de toute tradition et de nier la valeur historique des témoignages sous prétexte que les ressemblances des discours montrent que nous sommes en dehors du domaine des faits, dans le domaine de la fiction littéraire. Qu'on essaie un peu d'appliquer à la « Missionspredigt » moderne, la méthode que M. Norden

Digitized by Google

préconise chez les auteurs anciens, on serait, je pense, étonné du résultat que donnerait pareille méthode poussée dans ces conséquences ultimes.

Ces quelques remarques générales faites, disons un mot des conclusions principales résumées plus haut. Nous devons nous placer ici au point de vue de l'histoire ecclésiastique. C'est ce qui explique le choix des thèses que nous examinons.

La première partie tend en définitive à établir une nouvelle hypothèse sur la composition du livre des Actes. L'*auctor ad Theophilum*, saint Luc, aurait composé son second écrit sur la mission des Apôtres à Jérusalem, en Samarie et jusqu'aux confins du monde, d'après des témoins dignes de foi, en partie d'après sa propre expérience. Dans ses grandes lignes, le δεύτερος λόγος ressemblait beaucoup au livre canonique actuel. Mais, au commencement du second siècle, un rédacteur retravailla le livre primitif, modifia certains passages, en ajouta d'autres, tout en respectant la physionomie générale de l'ouvrage. On n'apprend pas toutes les modifications, toutes les additions apportées à l'ouvrage primitif par le rédacteur. Toutefois, une des principales additions serait le discours à l'Aréopage, celle où l'œuvre rédactionnelle se laisserait le mieux saisir.

La démonstration esquissée par M. Norden a semblé à d'aucuns définitive (p. ex. A. Loisy, *Les écrits de saint Luc ; à propos d'un livre récent, Revue d'histoire et de litérature religieuses*, IV, 1913, p. 352-368). D'autres ont protesté. M. Harnack a aussitôt répliqué *(Is die Rede des Paulus in Athen ein ursprünglicher Bestandteil der Apostelgeschichte ? Texte und Untersuchungen*, N. F. XXXIX, 1, Leipzig, Hinrichs, 1913) et il a montré par l'examen du vocabulaire, du style, des idées, que le discours à l'Aréopage a toutes les qualités du vocabulaire et du style de l'auteur de l'ensemble du livre — saint Luc d'aprés Norden — et en rapporte la même doctrine. Cette démonstration philologique et historique semble décisive. Quant à la dépendance du discours par rapport à l'écrit d'Apollonius περὶ θυσιῶν ou à la biographie d'Appolonius par Damis, elle n'est pas prouvée. La mention des autels érigés à Athènes « aux dieux inconnus » se trouve dans la vie d'Appolonius par Philostrate, où elle est attribuée au fameux prédicateur dans une discussion qui aurait eu lieu en Éthiopie (!) Malgré toute l'habileté de M. Norden, on ne voit pas que cette mention doive être regardée comme empruntée au discours fait à Athènes par Appolonius vers le milieu du premier siècle. C'est ici le point capital. Les autres ressemblances entre le thème général du περὶ θυσιῶν et le discours de saint Paul ne sont pas assez frappantes ni assez spéciales pour établir une dépendance littéraire. Il n'y a pas à se faire illusion : le vigoureux effort de M. Norden pour juger de l'authenticité d'importants passages du Nouveau Testament par certains procédés de style, par certains τόποι, a complètement échoué.

Ne pouvant tout relever, examinons brièvement comment il croit

Digitized by Google

pouvoir démontrer la non-authenticité du logion *Matth.* XI, 25-30, comme parole du Christ. Il s'agit en particulier du fameux v. 27 qui fournit un argument apodictique pour la démonstration de la divinité du Christ d'après la tradition synoptique et qu'on appelle quelquefois, de ce chef, le « logion johannique » des synoptiques.

M. Norden décompose tout le passage en trois parties : l'action de grâces (v. 25-26) ; le Christ reçoit tout du Père (v. 27) ; et une exhortation aux malheureux (v. 28-30). L'on sait que les deux premières parties se rencontrent aussi dans saint Luc, X, 21-22. M. Norden trouve de nouveau plusieurs exemples de discours religieux de composition analogue. C'est d'abord le chapitre LI de l'Ecclésiastique d'où le passage synoptique serait tiré et qui comprend une division tripartite semblable : action de grâces, v. 1-12 ; acceptation de la sagesse, v. 13-22 ; appel aux insensés pour qu'ils reçoivent la sagesse, v. 23-30. Même formule au chap. XXIV. Formule abrégée dans la 33e ode de Salomon. Formules analogues, mais dans un autre ordre, dans les traités hermétiques. Même τόπος dans d'autres passages du Nouveau Testament, notamment dans saint Paul. Le célèbre passage de Matthieu ne serait donc qu'une composition littéraire d'après un type connu de discours religieux.

En y regardant de plus près, ce type de discours risque bien de s'évanouir. Tout d'abord M. Norden ne fait pas remarquer que le chapitre LI de l'Ecclésiastique se compose de deux parties tout à fait distinctes : v. 11-12 : une description de Dieu délivrant l'auteur de grands maux, et un poème alphabétique comprenant les versets 13-30. Rien ne prouve que nous avons ici un exemple de ce type de discours religieux à trois parties. L'exemple tiré de saint Paul est bien plus fragile encore. Il s'agit de *Rom.* XI, 25-XV, 13 : aux v. 25-32 du chapitre XI : révélation du mystère, v. 33-37 : actions de grâces ; XII, 1-XV, 13 : exhortations. Entre le passage de l'Évangile selon saint Matthieu, XI, 26-30 et la section indiquée par M. Norden de l'Épître aux Romains, il n'y a aucune analogie littéraire. Les chapitres XII, 1-XV, 13 contiennent la partie morale de la lettre et forment littérairement parlant un tout achevé. L'action de grâces clôt toute la partie dogmatique ou tout au moins, la section qui commence au chapitre IX. Elle ne s'adapte pas à la seule révélation du mystère dont il est parlé immédiatement avant. Franchement, on aurait de la peine à trouver trois morceaux aussi disparates de ton, d'objet et de développement. Et l'on prétend les réunir en un tout d'une unité littéraire représentant un vieux type de discours religieux ! Voilà ce que peut devenir la méthode comparative. On ne saurait trop protester contre une argumentation aussi subjective.

Il resterait beaucoup à dire sur bien d'autres conclusions de ce livre, mais il faut finir ce compte rendu déjà trop étendu par une appréciation d'ensemble.

En somme, l'ouvrage intéressant de M. Norden que nous venons

Digitized by Google

d'analyser, nous paraît être une compilation très érudite d'études spéciales assez peu connexes, toutes très originales mais d'inégale valeur. Il faudra attendre que chacune de ces questions ait subi le feu de la critique et le contrôle d'un nouvel examen. Nous est avis, toutefois, que l'appoint réel apporté aux études néo-testamentaires par l'ouvrage de M. Norden sera moins grand que ne le pensent les critiques enthousiastes dans le camp des religionnistes. Quand l'admiration de la première heure sera passée, les défauts de la méthode, le caractère hypothétique de certains rapprochements et la fragilité des conclusions qu'on essaie d'en tirer apparaîtront mieux. Et sans doute se mettra-t-on un jour d'accord pour dire que l'intérêt de ce livre est bien plutôt d'avoir posé des questions que de les avoir résolues, d'avoir noté des rapprochements que de les avoir expliqués, et son véritable mérite, d'avoir donné une poussée vigoureuse à l'étude stylistique des livres du Nouveau Testament. H. COPPIETERS.

GEORGE EDMUNSON. *The Church in Rome in the first century.* Londres, Longmans, Green & Cie, 1913. In-8, XIII-296 p. Sh. 7/6.

Cet ouvrage comprend huit *Bampton Lectures* du Rév. G. Edmunson à l'Université d'Oxford. Les questions controversées sur l'histoire, la chronologie, la littérature et les traditions de l'Église romaine au premier siècle y sont abordées avec une objectivité et une impartialité qui ne se rencontrent guère que chez les historiens de race. C'est à tel point qu'il serait très difficile d'y deviner à quel *Credo* l'auteur appartient. Au reste, il s'y montre, d'un bout à l'autre, franchement conservateur, et ne professe aucun goût pour l'école de Tubingue. C'est pour avoir vu combien aisément les savants d'aujourd'hui changent d'opinion, et combien peu la plupart s'entendent entre eux, qu'il s'est rejeté d'instinct sur le terrain souvent plus ferme des thèses anciennes et qu'il en a voulu démontrer la solidité. Non qu'il fasse fi du progrès. Mais par où ses *lectures* sont originales, c'est précisément en ce qu'il y fait appel aux découvertes modernes pour affermir les vieilles positions, au lieu de les démolir. Certes, il est intéressant de le voir invoquer partout à leur rescousse les témoignages les plus variés des sources historiques, des monuments, des inscriptions, des fresques, des mosaïques, voire des légendes d'où il fait sourdre la part de vrai qu'elles recèlent ; et tout cela sans quitter d'un pouce les principaux travaux actuels dont il discute ou réfute les données, en critique très avisé qu'il est. Cela ne va pas à dire qu'il convaincra tout le monde. Aussi bien les approbateurs eux-mêmes pourront-ils le chicaner sur plus d'un point notamment sur la chronologie relative à saint Pierre, sur l'auteur de l'Epître aux Hébreux, sur le trop de confiance qu'il accorde aux Pseudo Clémentines et à tous les apocryphes en général,

Digitized by Google

sur le « primus intes pares » qu'aurait été, selon lui, le pape après la mort de saint Pierre, sur sa théorie de l'évêque et du prêtre, en qui il persiste à ne voir, à la suite de saint Jérôme, qu'une différence de juridiction, non une différence d'ordre. On pourra même regretter qu'il n'ait pas tiré meilleur parti des Pères. Il reste néanmoins qu'il apporte assez souvent, dans le débat, des arguments dont il faudra désormais tenir compte : ce sont là huit conférences substantielles, savoureuses et d'une science éprouvée.

L'auteur y a ajouté six appendices qu'on ne lira pas sans profit et dont voici les titres : Chronological Statement. — Aquila and Prisca or Priscilla. — The Pudens Legend. — The Family Connexion of Clement the Bishop. — The Tombes of the Apostles St. Peter and St. Paul. — The Cemeteries of Priscilla and Domitilla. Enfin l'ouvrage est pourvu de deux index très soigneusement faits, l'un de noms propres et l'autre de références scriptuaires.

DOM J. SIMONS, O. S. B.

P. DÖRFLER. *Die Anfänge der Heiligenvererhrung nach den römischer Inschriften und Bildwerken.* (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, éd., A. KNÖPFLER. IVe série, n. 2.) Munich, Leutner, 1913. In-8, VII-210 p. M. 4,80.

L'ouvrage du Dr Dörfler a une portée moins générale et moins étendue que le livre du R. P. Delehaye, dont nous avons parlé ici-même, il y a quelque temps. Il a aussi pour objet l'étude du culte des martyrs, mais il entend surtout l'examiner dans une de ses principales manifestations, l'invocation des martyrs, sans cependant s'y tenir absolument, et aussi se restreindre à un genre de sources déterminé. Il ne veut pas nous fournir une hypothèse générale, solutionner le problème posé ; il croit faire œuvre utile en se contentant d'interroger les sources monumentales, inscriptions, peintures, médailles du christianisme romain primitif, pour connaître les renseignements qu'elles peuvent nous fournir sur la matière et les interpréter en vue de les rendre utilisables pour une thèse de portée plus générale.

Son introduction vise à comparer le culte des morts et des héros dans le paganisme contemporain avec l'invocation des morts chez les chrétiens et les représentations des âmes des défunts dans l'art chrétien. Ses observations, pour n'être pas de première main, sont marquées au coin du bon sens et de la critique. Il montre très bien que les formules de l'invocation des défunts dans la dévotion chrétienne ne sont pas à chercher dans les formules païennes, mais ont leur source dans l'Écriture et la liturgie, comme aussi la pratique elle-même a son fondement dans la communion des saints, idée non inconnue au paganisme, mais que le christianisme renouvelle en l'étendant aux défunts,

Digitized by Google

en même temps qu'il donne un autre sens à la dévotion elle-même : « Que deux fassent le même geste, dit l'auteur, p. 13, n'indique pas qu'ils font la même chose. »

Arrivant au sujet même de son livre, M. Dörfler examine les tombeaux des martyrs, leur décoration, les inscriptions, pendant les temps de persécution et ensuite pendant la période de paix, cela s'entend pendant le IVe siècle et les suivants. Nous ne dirons rien de ce deuxième point, auquel l'auteur ne s'est pas arrêté, convaincu qu'il touchait à un sujet suffisamment connu ; l'activité du pape Damase est bien caractérisée. Mais plus originales sont ses conclusions touchant le premier point : « Les sources monumentales nous assurent pour Rome, qu'il n'y avait pas avant le milieu du IIIe siècle de culte des martyrs attaché au tombeau même... La plupart des martyrs reposaient dans des loculi ordinaires sans aucune décoration, sans inscription honorifique, sans place spéciale... Nous ne trouvons aucune trace que la communauté se soit souciée officiellement de leur accorder des honneurs funèbres spéciaux, et aussi qu'elle ait eu des cryptes affectées aux martyrs (p. 87, 88). » Pauvreté et simplicité qui contrastent étrangement avec les richesses et la splendeur des siècles suivants. Et précisément d'après notre auteur, si on ne s'est pas aperçu de la chose, et si l'on hésite tant à admettre les vues qu'il propose et qu'il croit appuyées sur les documents, c'est que l'on a par une illusion d'optique transporté dans les premiers siècles ce qui apparaît d'une façon si éclatante dans les temps postérieurs. Et je crois bien qu'il faut lui donner raison.

Dans une seconde partie, M. Dörfler considère les martyrs comme protecteurs et intercesseurs, en tant que leur pouvoir est attesté par les inscriptions et les représentations picturales. Cette dernière manifestation de l'art primitif chrétien fournit d'assez maigres renseignements, s'il en faut croire la critique de l'auteur, qui attaque particulièrement l'interprétation donnée par Wilpert des prétendues représentations de jugement, où les saints apparaîtraient comme défenseurs du défunt. De l'avis de notre critique, l'art primitif aurait surtout visé à représenter le jugement après la sentence de bonheur rendue, les scènes d'introduction dans le ciel, les défunts dans le paradis et dans ces images, les martyrs figureraient à titre de courtisans formant le cortège du Christ, ou serviraient à situer la scène. La critique de M. Dörfler soulèvera des contestations ; tous les points de son argumentation ne sont pas également solides, mais il faut dire cependant qu'elle mérite considération et appelle l'adhésion. Le pouvoir d'intercession des saints est mieux exprimé dans les inscriptions, par les appellations, les formules de prière qu'elles renferment. L'auteur les étudie en détail, comme aussi il s'efforce de préciser le sens donné par la piété primitive à ces formules, mettant en garde contre les exagérations de certains critiques, qui les prennent trop à la lettre, pour prêter aux fidèles des intentions et des pensées qu'ils n'ont pas eues de fait, à part quelques exceptions possibles et sans valeur. Comme il le dit fort bien, dans ces sortes de

Digitized by Google

formules, le général, le principe dogmatique est souvent sous-entendu, pour mieux laisser paraître le concret et l'original. Je ne sais pourquoi M. Dörfler a introduit dans le même chapitre ses deux études sur le culte des reliques et la sépulture « ad sanctos », qui en est un développement. Non que nous ayons quelque chose à redire à ces bonnes pages de son livre.

Nous n'insisterons pas sur le dernier chapitre, qui nous parle des représentations des saints dans la béatitude céleste. Trois gravures hors texte terminent le volume ; elles sont choisies entre celles qui figurent les scènes dites de jugement, en raison de leur importance dans la controverse de l'auteur avec Wilpert. Un index facilite la consultation du volume, qui fait honneur à son auteur et prendra une place honorable dans les publications du Séminaire historique de Munich. On rendra en effet hommage à l'érudition, à la critique avisée et prudente, au talent d'exposition de l'auteur. Peut-être trouvera-t-on qu'il aurait pu faire appel plus souvent et plus largement aux autres sources, qui auraient pu l'aider dans son interprétation, fine et pénétrante, des inscriptions et des représentations figurées. En tout état, son livre rendra grand service à ceux qui voudront étudier la question à un point de vue synthétique. J. Flamion.

R. Miedema, *De heilige Menas*. Rotterdam, van Hengel, 1913. In-8, IX-135 p.

Le travail de M. Miedema est une dissertation doctorale présentée à la faculté de Théologie de Leyde le 9 décembre 1913. Dans son introduction sur la signification de saint Ménas et de son sanctuaire dans le désert lybique, l'auteur insiste sur l'importance des études d'orientalisme au point de vue de l'histoire du christianisme ; il indique en même temps le but qu'il s'est proposé en étudiant saint Ménas : fournir des matériaux pour l'histoire de l'Eglise copte et montrer que le célèbre martyr et son sanctuaire en Lybie constituent un objet du plus haut intérêt pour l'hagiographe, l'archéologue, l'historien de l'Église et de l'art (p. 1-15). Dans les chapitres qui suivent, M. Miedema étudie successivement les manuscrits (p. 16-31), les monuments et l'iconographie du saint (p. 32-53), le contenu des biographies de saint Ménas (p. 54-70), le caractère historique ou légendaire de ces documents (p. 71-90), et publie en annexe des vies grecques et latines de Ménas (p. 91-129). Dans le chapitre qui traite des manuscrits, l'auteur énumère les documents grecs, latins, coptes, arabes, syriens et éthiopiens que renseignent les catalogues au sujet de saint Ménas. Pour les mss. grecs et latins M. Miedema dépend de M. Krumbacher, qu'il ne suit pas toujours servilement, par exemple dans la manière d'indiquer le fonds dont le ms.

Digitized by Google

fait partie. Ainsi M. Miedema, au lieu de dire avec M. Krumbacher — et beaucoup d'autres — « Vatic. Ottob. 427, 429, etc. », propose de dire et écrit en fait (p. 20) : « cod. Ottob. in Vaticano », formule qu'il emploie de pair avec la suivante : « cod. S. Petri in Vaticano ». M. Miedema confond ici une colline avec une bibliothèque : les mss. de Saint-Pierre sont toujours à la basilique et n'ont jamais figuré à la bibliothèque vaticane. Le docteur hollandais peut être sûr de ne pas être suivi dans sa nouvelle méthode ; M. Krumbacher connaît d'ailleurs très bien les usages en cette matière. Le chapitre III mentionne les inscriptions où figure le nom de saint Ménas et analyse l'iconographie du saint. La première partie de cette étude n'est pas heureuse. M. Miedema cite de longues inscriptions coptes, publiées par Hall, dont l'unique intérêt au point de vue du sujet est de porter entre beaucoup d'autres noms celui de saint Ménas. Il y a cependant de l'inédit : ce sont deux inscriptions provenant des fouilles de la Maréote et se trouvant actuellement au musée du Campo-Santo à Rome. Mgr de Waal a bien voulu en permettre la publication à M. Miedema. Dans une de ces inscriptions (p. 33 svv.) figure le nom d'apa Ménas, qualifié de *proestos*. M. Miedema n'hésite pas à reconnaître le célèbre martyr, présenté comme *gardien* ; il fait dériver le terme *proeistos* de la racine copte *roeis* = *veiller*. Si l'auteur n'avait pas voulu à tout prix trouver le martyr Ménas parmi les personnages cités dans l'inscription, il aurait observé que le proeistos n'est autre que le προεστώς d'un monastère ; le voisinage du *sah* Athanase, appelé le *teutolarios* (δευτεράριος) aurait dû l'y faire songer. Même erreur à propos d'une inscription de Berlin (p. 35) : l'apa Ménas *psarneh* n'est certainement pas le martyr. M. Miedema qui s'abstient de traduire *psarneh* trouvera la clef de cette énigme dans l'importante publication de M. Jean Clédat (*Le monastère et la nécropole de Baouit*, dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire*, t. XII, 1904) où figure l'image d'un saint moine portant un cruchon attaché à un cordon (pl. CIX) avec l'inscription : *pason Lazaros psarneh*, ce que M. Clédat traduit (p. 160) : *mon frère Lazare, le porteur d'huile*. Nous traduirions plutôt : *celui qui distribue l'huile*, c'est-à-dire dans le monastère (*sar* ou *sr*, *distribuer* ; *neh*, huile). Le voisin de Lazare dans la fresque est apa Anoup, l'économe : il porte une clef ; il s'agit donc bien d'une fonction, qu'indique l'attribut respectif. M. Miedema aurait pu se dispenser d'ajouter ces documents au dossier de saint Ménas qui n'a rien à voir avec eux. Ce n'est pas tout. Apa Ménas voisine dans l'inscription du Campo-Santo avec apa Anoup : l'auteur (p. 84) y voit un indice de l'identité entre Ménas et le dieu égyptien Horus, qui n'est pas différent d'Anoub (Anubis). Ce qui est plus fort, c'est que la qualité de *proeistos* = *gardien* (!) donnée à Ménas devient un argument en faveur de la même identification *Ménas* = *Horus*, pour la raison que ce dernier est appelé dans un hymne *l'infatigable gardien* (p. 89). M. Miedema gagnera beaucoup à étudier plus à fond l'hagiographie copte ; il apprendra que

Digitized by Google

les moines Apollo, Anoup et Phib des inscriptions qu'il publie sont très connus dans l'épigraphie et l'iconographie chrétiennes d'Égypte, notamment par la fresque de Baouit (Clédat, *o. c.* pl. LXI, 2 ; p. 91), où ils forment une trilogie qu'encadrent d'autres personnages, dont l'un est appelé le « *père du monastère* », tout comme sur le linteau du Campo-Santo. La seconde partie du chapitre III, consacrée à l'étude des fioles et d'autres objets portant la figure ou le nom de saint Ménas, constitue une mise en œuvre suggestive des principales données de ce problème iconographique. Le chapitre IV donne le contenu des diverses biographies de saint Ménas, que l'auteur critique au chapitre suivant. On peut n'être pas de l'avis de M. Miedema quand il rejette non seulement l'historicité de la biographie, qui est certainement nulle, mais le fait de l'existence même du martyr. Les arguments de l'auteur ne portent pas aussi loin, et l'on continuera à dire avec le P. Delehaye, qu'il n'est pas nécessaire de transformer saint Ménas en divinité païenne et d'en faire un remplaçant de Horus (*Légendes hagiographiques*, 2e éd., 1906, p. 210). L'existence d'un martyr authentique, auquel on a attribué des faits et gestes fantaisistes, empruntés à la mythologie égyptienne, explique beaucoup mieux la physionomie de saint Ménas telle qu'elle nous apparaît dans la tradition littéraire et figurée d'époques diverses. Les théories de l'auteur le conduisent à vouloir expliquer le moindre détail de la vie de saint Ménas par une origine païenne. Ainsi (p. 88) le nom même du saint est-il mis en rapport avec celui du dieu Amen. Le raisonnement de l'auteur mérite d'être souligné : les textes arabes et éthiopiens (plus récents que les autres) racontent que la mère du futur héros, ayant demandé un enfant au ciel obtint la réponse : *amen* et que, *d'après cette réponse*, elle appela son fils *Mena*. Le trait est banal ; aussi aurait-on tort d'y voir autre chose qu'un jeu de mots de la part du biographe ou du traducteur. On pourrait citer d'autres exemples de la méthode employée par M. Miedema dans la recherche des sources païennes de la légende de saint Ménas : l'auteur y met vraiment trop de complaisance. La dernière partie du travail de M. Miedema est certainement la meilleure, nous aimons à croire que les textes grecs et latins de la vie de saint Ménas ont été fidèlement transcrits ; en tous cas les variantes sont-elles indiquées avec soin. Ceux qui ont quelque peu l'habitude de la transcription, du contrôle, de la collation et de la publication de textes pourront se rendre compte de la somme de travail considérable que représentent les 37 dernières pages de cette dissertation. On y trouvera le texte grec de la biographie de saint Ménas d'après le cod. Perizonius F 10 de Leyde (avec les variantes d'autres mss.), et le texte latin d'après le cod. L 29 (Weesp 14) de la Haye (avec variantes), le cod. theol. qu.39 de Berlin et le cod. Borghes. Lat. 297 du Vatican. L'impression du volume fait honneur à la maison van Hengel de Rotterdam, qui s'entend à livrer au public un texte soigné où la clarté s'allie à l'élégance.

P. Van Cauwenbergh.

Digitized by Google

W. K. LOWTHER CLARKE. *St Basil the Great. A study in monasticism.* Cambridge, University Press, 1913. In-8, IX-176 p.

Après une préface dans laquelle il démontre l'utilité de son travail (p. VII-IX), l'auteur étudie brièvement le caractère de l'ascétisme chrétien primitif (p. 1-15), raconte la jeunesse de Basile (p. 16-25), et résume les conclusions des travaux récents sur le monachisme égyptien (p. 26-42). M. Clarke étudie ensuite saint Basile comme moine et évêque (p. 43-62), les écrits ascétiques du saint (p. 63-113), son idéal ascétique (p. 114-126), son influence en Orient et en Occident (p. 127-154), et, après un bref épilogue (p. 155-158), ajoute quelques considérations sur Eustathius de Sebaste (p. 159-161), et sur l'édition des canons de saint Basile par Rufin (p. 162-167). Une table de dates (p. 168), une bibliographie du sujet (p. 169), un index général (p. 171), un index des auteurs modernes cités (p. 172) et des citations d'auteurs anciens (p. 173-176) complètent le travail.

Dans le premier chapitre M. Clarke déplore la critique tendancieuse dont a été l'objet de la part des auteurs anglais l'ascétisme chrétien primitif, concrétisé dans les institutions monastiques. C'est à tort qu'on y a vu une forme de manichéisme. Historiquement l'ascétisme chrétien ne provient pas du judaïsme, moins encore du paganisme ; c'est un produit spécifique de l'Évangile. La vie monastique a été la forme de la vaillance chrétienne au lendemain des persécutions. Le second chapitre contient des détails suggestifs sur la jeunesse de Basile, sa patrie, sa parenté, son éducation, ses études à Constantinople sous la direction de Libanius, son séjour à Athènes en société de son ami Grégoire, ses débuts à Césarée et son grand voyage en Egypte, Palestine et Mésopotamie. Au chapitre suivant, l'auteur étudie les caractères du monachisme égyptien dont Basile prit connaissance et dont il devait s'inspirer. Après ces préambules, l'auteur passe à l'étude de saint Basile comme moine et comme évêque. Les lettres de saint Basile et les écrits des deux Grégoire constituent les sources pour la connaissance de ce double aspect de la carrière du célèbre ascète. A son retour en Cappadoce, Basile s'établit en solitaire à Annesi, aux bords de l'Iris, où il reçut fréquemment la visite d'Eustathius de Sébaste. Bientôt des frères se joignirent à lui. Basile ne tarda pas à esquisser des règles pour la communauté, comportant la prière, le travail manuel et l'étude. Après un bref séjour à Césarée, Basile retourna à son couvent dans le Pont. Revenu à Césarée en 365, il succéda cinq ans plus tard à l'évêque Eusèbe. Il mourut le 1er janvier 379, âgé à peine de 50 ans. Dans le Pont, Basile avait organisé le monachisme déjà existant ; à Césarée il avait jeté les fondements d'un grand couvent, lequel apparaît complètement organisé en 372. M. Clarke termine ce chapitre par quelques considérations sur la charité et l'hospitalité de l'évêque de Césarée. Les écrits ascétiques de saint Basile font l'objet d'une étude approfondie de la part de l'auteur, qui en défend l'authen-

Digitized by Google

ticité contre Qockler, Ramy et d'autres. Les *Ascetica* de Basile sont mentionnés par lui-même, par Grégoire de Nazianze, Jerôme, Rufin et Sozomène. Le témoignage de Photius est plus explicite : il connaît deux livres d'*Ascetica* de saint Basile, dont l'un contient deux sermons : *De Judicio Dei* et *De Fide* l'autre les *Moralia* et les *Règles* dans leur double recension, la longue et la brève. M. Clarke considère comme probablement authentiques les écrits suivants attribués à saint Basile : la *Praevia Institutio Ascetica ;* le *Sermo asceticus « De Renuntiatione Saeculi » ;* le *Sermo de Ascetica Disciplina*. Il rejette comme probablement apocryphes deux *Sermones ascetici* faisant suite, dans les éditions, aux *Moralia*, et comme certainement inauthentiques les *Poenae in Monachos Delinquentes* et les *Constitutiones Monasticae*. L'auteur donne ensuite le contenu des écrits ascétiques de saint Basile et étudie la règle de celui-ci au point de vue de l'entrée en religion, de la vie au monastère, de l'ordre et de la discipline, des relations avec le monde, des diverses occupations des moines, du fondement biblique sur lequel le grand ascète a voulu asseoir ses constitutions. Deux appendices, l'un sur les vœux perpétuels, l'autre sur saint Basile et la vie solitaire, complètent cet exposé. L'autre consacre quelques pages à l'idéal ascétique de saint Basile et arrive à la conclusion que l'œuvre de l'évêque de Césarée fut d'organiser l'ascétisme, de modérer les austérités et l'enthousiasme monastique de l'époque, d'introduire dans son pays le cénobitisme et de mettre le monachisme au service de l'Église. L'influence de saint Basile fut, de l'avis de M. Clarke, peu durable en Orient. Les monastères palestiniens des ve-vi^e^ siècles manifestent déjà une déviation de l'idéal basilien : le cénobitisme est devenu une école de vie érémitique, et les deux formes de vie religieuse existent côte à côte. Les moines de Constantinople du temps de Justinien n'eurent guère l'esprit de saint Basile. Plus tard le pseudo-Denys l'Aréopagite fit triompher ses idées dans le monachisme grec. Théodore le Studite, au viiie siècle, fut un fils fidèle de saint Basile, et l'on sait que le couvent de Studium exerça son influence sur les monastères du Mont-Athos et de Kief. A l'époque moderne comme au moyen âge, l'honneur rendu aux règles de saint Basile fut surtout théorique. Le cénobitisme rêvé par Basile ne parvint pas à prédominer ; la pratique du travail manuel, l'idée d'une fédération des monastères, et le principe de couvents doubles pour hommes et femmes ne furent pas réalisés comme il l'avait souhaité. En Occident saint Basile influença les règles bénédictines ; celles-ci ne prévoyaient pas toutefois la pratique des œuvres de miséricorde et d'enseignement comme celles de l'évêque de Césarée. La plupart des ordres religieux actuellement existants pratiquent l'idéal basilien. Dans l'épilogue de son travail, M. Clarke constate que l'idée fondamentale du monachisme a toujours été la tendance à connaître Dieu et à l'aimer, il estime que l'ascétisme est un élément essentiel à toute religion supérieure. Le monachisme fut la forme spéciale que, par suite de causes diverses, l'ascétisme

Digitized by Google

revêtit au IVe siècle. L'auteur émet le vœu, que dans l'Église anglicane, il se forme des congrégations d'hommes et de femmes, non liés par la tradition monastique occidentale, mais adaptant les règles anciennes à de nouvelles directions. Les règles basiliennes peuvent fournir de nombreux éléments à pareilles institutions.

L'étude de M. Clarke n'est pas d'une grande originalité, mais l'auteur a su tirer un excellent parti des publications récentes sur les moines tant de l'Occident que de l'Orient. Nous avons ici une mise au point exacte de plusieurs questions indirectement et incomplètement traitées par d'autres. Sans doute M. Clarke n'a-t-il pas dit le dernier mot au sujet de l'authenticité des écrits attribués à saint Basile ; on ne peut toutefois adresser aucun reproche à sa critique. Le problème de l'influence basilienne sur la vie monastique des époques subséquentes n'a pas reçu sa solution définitive, mais il est posé clairement et tentera peut-être un jour, grâce au travail de M. Clarke, la curiosité d'un historien du monachisme. L'exposé concis et le style vivant qui font le charme de ce beau livre en recommandent la lecture, non seulement aux spécialistes de l'histoire ecclésiastique, mais à tous ceux qui cherchent dans le grand passé chrétien de bonnes directions pour le présent. Ceux que d'antiques préjugés ont empêché jusqu'ici d'admirer et d'apprécier les grandes figures ascétiques du IVe siècle, feront bien de ne pas négliger le travail très objectif de M. Lowther Clarke.

P. VAN CAUWENBERGH.

E. A. LOEW, *The Beneventan Script*. A History of the South Italian Minuscule. Oxford, Clarendon Press, 1914, xx-384 p., 9 pl., Sh. 21.

Le livre de M. Loew est, à ma connaissance, le premier ouvrage de longue haleine entièrement dédié à l'histoire d'une école calligraphique. Nous avions des manuels généraux, des albums de planches et des articles de revue illustrant tel ou tel genre d'écriture ; mais — étrange lacune pour une discipline si précieuse — nous manquions totalement de monographies traitant avec l'ampleur nécessaire les questions si complexes que soulève l'étude des manuscrits provenant d'une école déterminée.

L'essai de paléographie régionale qu'a tenté M. Loew pour l'Italie du sud, a donc le grand mérite de l'originalité. Entrepris sur les conseils de Traube et exécuté d'après les méthodes du maître, il peut servir de modèle à ceux qui s'essayeront désormais à défricher d'autres parties dans le domaine si vaste et si aride de la paléographie. M. Loew est parvenu à donner au lecteur tous les renseignements nécessaires pour lire, pour dater et pour localiser avec exactitude les manuscrits en écriture bénéventine Ne croyez pas que ce soit chose aisée ; ni Mabillon ni le *Nouveau Traité* n'y étaient arrivés, et tous leurs épi-

Digitized by Google

gones n'avaient pu que multiplier les erreurs. Maintenant le problème est résolu, et les manuscrits bénéventins qui comptaient parmi les plus ardus, seront dorénavant les plus aisés à étudier.

Grâce à des observations qui s'étendirent à près de 600 manuscrits, M. Loew peut établir des règles qui permettent d'interpréter avec précision les moindres signes graphiques de cette école et de déterminer avec rigueur la date et la provenance des manuscrits. Il ne s'est pas borné d'ailleurs, à dégager de ses nombreuses observations ces quelques lois générales, mais il a cherché toujours à donner l'explication rationnelle, la raison d'être des usages observés par les scribes. Sur ce terrain où il est passé maître, M. Loew est arrivé à des résultats surprenants que nous analyserons tantôt. Il nous faut d'abord insister encore sur les qualités générales de ce livre qui ouvre des voies nouvelles pour cette science. Ecrit dans un style clair et sobre, c'est dans toute la force du terme ce que les compatriotes de l'auteur appellent un « Standard work ».

Après en avoir dit tout ce bien, il est cependant nécessaire de signaler dès l'abord une grande lacune de l'ouvrage. Hâtons-nous d'ajouter que c'est la seule critique générale qu'on puisse sérieusement lui faire. M. Loew a exclu de ses recherches l'étude de l'ornementation des manuscrits ; il n'y consacre qu'une page, en passant. C'est profondément regrettable parce que nul mieux que lui, avec la connaissance qu'il avait des monuments, n'était à même de donner une description et une analyse scientifique du style que suivirent les enluminеurs bénéventins dans la décoration de leurs manuscrits. Je comprends qu'on abandonne à des spécialistes l'étude de certaines particularités qui n'offrent pas au paléographe un intérêt direct, par exemple, les neumes des livres musicaux. Mais il semble difficilement admissible qu'on retranche d'une étude paléographique cet élément essentiel qu'est l'ornementation. Bien souvent la miniature est la donnée la plus précieuse pour juger de l'âge et de la provenance d'un volume, et l'on ne voit pas comment l'on puisse séparer les initiales des autres caractères d'une écriture. Mieux que les lettres ordinaires, ces initiales ornées manifestent le style et l'évolution d'une école calligraphique. Le paléographe n'a pas le droit d'en faire abstraction, car il se priverait ainsi d'une de ses meilleures sources d'information. Comprendrait-on le botaniste qui, dans la description d'une plante, s'en tiendrait à la tige et aux feuilles, en négligeant la fleur ?

Voici d'ailleurs un exemple pris à l'ouvrage qui nous occupe. M. Loew expose à merveille les particularités graphiques des deux groupes, du Mont-Cassin et de Bari, en lesquels se divise l'école bénéventine pendant sa période d'efflorescence. Enumérant (p. 150) les caractéristiques de l'école de Bari, il note que les manuscrits de ce groupe présentent dans leur décoration des traces plus marquées d'influence byzantine et que leurs initiales ont de ce chef un caractère tout particulier; les planches qu'il donne, prouvent la justesse de son observation.

Digitized by Google

Plus loin (p. 316), il fait encore remarquer que ces manuscrits peuvent induire en erreur les paléographes parce que le caractère arrondi de l'écriture leur donne un aspect plus ancien que celui des volumes contemporains du Mont-Cassin. En dehors de cet aspect général d'écriture ronde, les particularités graphiques de Bari sont incertaines et difficiles à apprécier. Le style des initiales est, au contraire, très apparent. N'est-il pas logique de conclure qu'en l'occurrence ce sera la décoration qui formera le meilleur critère pour la date et la provenance ?

Si j'insiste sur cette question de méthode, c'est parce que l'ouvrage de M. Loew servira certainement de modèle aux paléographes futurs. Il serait déplorable que sur ce point spécial ils imitent le jeune maître : on ne saurait assez répéter que l' « Initialornamentik » ne relève pas seulement de l'histoire de l'art mais, avant tout de la paléographie.

Après cette objection de principe, venons-en à l'analyse du livre. Dans son introduction l'auteur résume brièvement les événements historiques qui exercèrent une influence sur la vie intellectuelle de l'Italie méridionale pendant le haut moyen âge. En ces siècles de fer, la culture des lettres se réfugia partout dans les cloîtres bénédictins, le monastère du Mont-Cassin, berceau de l'ordre, ne manqua pas à cette mission civilisatrice. On peut dire que l'histoire des arts et des lettres dans le duché de Bénévent se confond avec le récit des vicissitudes que subit la célèbre abbaye de Campanie et les fondations qui en dépendaient. M. Loew appelle avec raison l'écriture bénéventine une écriture bénédictine. Le livre qu'il publie aujourd'hui ne devait être à l'origine, dans la pensée de l'auteur, qu'un chapitre d'introduction à une thèse sur « le Mont-Cassin comme centre pour la transmission des classiques latins ». Chemin faisant, ce qui était l'accessoire est devenu le principal, et il ne nous reste qu'à souhaiter de voir M. Loew reprendre son premier sujet, maintenant qu'il y est si bien préparé. Il nous donne ici que quelques indications trop brèves mais bien suggestives sur l'importance de l'école bénéventine pour la tradition des classiques. Plusieurs auteurs, et non des moindres, nous ont été conservés uniquement par les moines du Mont-Cassin. Le *De lingua latina* de Varron ne nous est connu que par des manuscrits, écrits au Mont-Cassin ; les *Histoires* et les *Annales* de Tacite ainsi que les *Métamorphoses* et la *Florida* d'Apulée ont leur tradition manuscrite entièrement basée sur un seul et même manuscrit, écrit lui aussi au Mont-Cassin vers le milieu du XIe siècle ; la manuscrit le plus important pour les *Dialogues* de Sénèque est le Cod. Ambrosianus b. 90 inf. qui, encore une fois, provient du Mont-Cassin. Cette liste pourrait peut-être s'allonger : telle quelle ne suffit-elle pas à la gloire de la célèbre abbaye ?

Dans le deuxième chapitre, M. Loew examine longuement de quel nom il convient d'appeler l'écriture de l'Italie méridionale. Les paléographes ne s'accordent pas sur ce point et même l'usage ancien n'est

Digitized by Google

pas constant. Dès le commencement du XIe siècle (1008), on trouve des documents où cette écriture spéciale est appelée lombardique (*langobardisca)* par opposition à la caroline, nommée ici française *(francisca, gallica)*. D'autres sources de même époque (1038) emploient le nom de *lictera beneventana*. Ces deux dénominations, dont l'une a un caractère historique et dont l'autre s'inspire de la géographie, se perpétuent dans la suite de la tradition. Mabillon, entraîné par son idée directrice sur les écritures nationales, a consacré le terme de « lombardique » que reprirent à leur tour les auteurs du *Nouveau Traité*, tout en faisant remarquer que « l'écriture appelée lombarde n'est point de l'invention de ces barbares ».

Avec cette restriction, qui lui enlève son caractère historique, le nom d'écriture lombardique serait devenu parfaitement acceptable, au même titre que celui de gothique pour les caractères du bas moyen âge qui n'ont aucun rapport, eux non plus, avec « ces barbares ». Il va de soi cependant que le terme d'écriture bénéventine qui s'appuie strictement sur un critère géographique demeure préférable à tout autre parce qu'il est exact à tout point de vue et ne peut prêter jamais à aucune confusion. M. Loew a donc raison de préférer ce dernier et d'inviter les paléographes à abandonner celui de lombardique. Mais l'un des arguments sur lesquels il appuie cette thèse appelle des restrictions parce qu'il me semble comporter quelque injustice envers la glorieuse mémoire de Mabillon. On sait que le *Traité de Diplomatique* contient, sur l'écriture de l'Italie méridionale, une grave erreur que Traube eut le mérite de relever et de corriger : Mabillon, et à sa suite tous les paléographes postérieurs, confondirent avec la lombardique l'écriture dite de Corbie qui n'a rien de commun avec elle. Cette confusion est regrettable comme toute erreur historique. Mais il ne semble pas — comme paraissent le dire M. Loew (p. 26) et Traube avant lui — qu'on puisse en voir la cause dans l'ambiguité du terme lombardique, ni surtout qu'on puisse rattacher à cette appellation la longue suite d'erreurs dans lesquelles sont tombés plusieurs auteurs qui traitèrent de manuscrits bénéventins. Je crois que les faits se sont plutôt passés comme suit : l'écriture lombardique étant mal connue et d'ailleurs assez ardue, les paléographes d'occasion, parmi lesquels il y a des autorités en d'autres matières, se sont complus à affubler du nom de lombardique tous les manuscrits où ils trouvaient une écriture difficile et qui présentaient un caractère étrange ou des liaisons compliquées. M. Loew a dressé de ces erreurs une liste aussi divertissante que longue (p. 28) ; on y voit que la visigothique, l'insulaire, la mérovingienne et d'autres variétés de pré-caroline furent toutes dénommées indifféremment « lombardiques ». Ces confusions trop fréquemment répétées ont démonétisé, si je puis ainsi dire, le terme traditionnel de lombardique, il vaut donc mieux l'abandonner désormais pour le nom d'écriture bénéventine, également basé sur la tradition. Mais ce motif n'existait pas au temps de Mabillon qui n'est pour rien dans ces erreurs

Digitized by Google

et dans ce discrédit. Ce n'est certes pas lui, par exemple, qui eut jamais, comme les auteurs des *Monumenta Palaeographica Sacra*, appelé lombarde la magnifique mérovingienne du manuscrit *Ivrea Cap. I*. Mais désormais on s'en tiendra au nom de bénéventine et toute équivoque sera dissipée.

Dans les chapitres suivants, M. Loew détermine l'époque et la région où l'écriture bénéventine fut en usage. Il a joint à son livre une carte géographique où sont indiqués les principaux centres qui cultivèrent ce genre de calligraphie. Les frontières de cette « Schriftprovinz » correspondent à peu près, pour l'Italie, aux limites du duché de Bénévent. Mais il est un fait remarquable : la zône de la bénéventine comprend aussi les côtes de la Dalmatie depuis Ossero jusqu'à Cattaro, en passant par Zara, Traü et Spalato. Ce fait que M. Loew a bien mis en relief, présente évidemment le plus grand intérêt pour l'histoire des relations entre l'Italie et la Dalmatie du XIe au XIIIe siècle. N'est-il pas symptomatique que les scriptoria de la Dalmatie suivent à cette époque, quand déjà Venise s'éveille, le style calligraphique de Bari et que, à la fin du XIIe siècle, ce soit précisément un architecte de Bari qui prenne une part prépondérante dans la construction de la cathédrale de Raguse (p. 62) ?

Vient ensuite la question de l'origine de l'écriture bénéventine. Il se pose à ce sujet un double problème : de quelle écriture est dérivée la bénéventine ; la visigothique eut-elle, comme on l'a prétendu, une influence sensible sur sa formation ? Pour le premier point, M. Loew établit très justement que la minuscule de l'Italie méridionale est dérivée de la cursive romaine ; elle a par conséquent la même origine que la minuscule pré-caroline de l'Italie septentrionale et ainsi s'explique l'indéniable similitude de ces deux variétés d'écriture qui forment cependant deux écoles distinctes. Il est bon d'insister sur cette distinction des deux minuscules italiennes parce que l'on trouve chez M. Loew quelques phrases qui peuvent prêter à confusion. L'auteur dit (p. 95) que la bénéventine n'est que la continuation de l'école traditionnelle en Italie et (p. 41) qu'à l'origine, il n'y a pas de différence essentielle entre les produits du Nord et du Sud. Cela est vrai si on se réfère aux lointains ancêtres en cursive (1) dont dérivèrent les deux minuscules. Mais cette proposition ne serait plus exacte, elle serait à mon sens radicalement fausse, si elle voulait signifier qu'à la fin du VIIIe siècle, c'est-à-dire quand apparaissent les plus anciens exemples de la minuscule méridionale, il existait une seule école de calligraphie commune à toute l'Italie et

(1) Je ne connais pas de manuscrit méridional en semi cursive qu'on puisse comparer, par exemple, avec le *Cod. Ambrosianus L. 99 sup.*, *Vercelli Cap. 183, etc.* Le manque de documents nous empêche donc d'établir si, à ce stade de leur évolution, les deux écoles du Nord et du Sud avaient déjà acquis chacune une physionomie distincte. Pour la période suivante (VIIIe-IXe p.), la distinction me paraît manifeste.

Digitized by Google

pareillement développée partout ; que cette écriture italienne aurait été supplantée dans le Nord par la caroline et qu'elle se serait au contraire développée dans le Sud pour évoluer jusqu'à la bénéventine parfaite du XIe siècle. Cette théorie généralement acceptée me semble contredite par les faits. Alors que dans le Sud pendant les années 779-97 *(Mss. Cava, 2* et *Paris lat. 7530)*, on écrivait encore d'informes grimoires (1), il florissait dans le Nord une école bien distincte, avec une écriture très spéciale, dont on peut suivre tout le développement dans les manuscrits de Bobbio, Novare, Nonantola et Verceil (2). Qui confondra jamais le manuscrit de Verceil *(Capit. CCII)* — de tous le plus typique pour l'école du Nord (3) — avec les manuscrits bénéventins ; l'aspect général, le « style » de l'écriture est différent et bien des particularités confirment cette distinction. D'ailleurs la seule décoration (miniatures et initiales) de ce manuscrit de Verceil, le chef-d'œuvre — si ce n'est trop dire — de l'école septentrionale, montre que les ateliers du Nord étaient beaucoup supérieurs à ceux de l'Italie centrale ou méridionale et qu'ils avaient subi l'influence des modèles mérovingiens. Il faudra deux cents ans avant que les enlumineurs de la région bénéventine parviennent à égaler, comme qualité, le miniaturiste de *Verceil CCII*, et alors leur style n'aura rien retenu des éléments qui caractérisent les miniatures de ce manuscrit. Tout cela ne prouve t-il pas que les deux écoles ont suivi une ligne d'évolution différente ? Dès le VIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque des plus anciens manuscrits bénéventins, les deux styles d'écriture sont déjà différentiés (4); celui du Nord, plus développé, sera arrêté par la caroline, dans le Sud, au contraire, la miniscule nationale se maintiendra et conservera dans son évolution ces éléments cursifs que possédaient toutes les pré-carolines. Je crois d'ailleurs que M. Loew serait le premier à souscrire à ces idées.

Reste la seconde question, celle de l'influence visigothique sur la bénéventine. M. Loew démontre victorieusement que les arguments produits jusqu'ici pour prouver la prépondérance de cette influence, reposent sur des observations incomplètes ou erronées. Il n'y a donc pas de motifs pour admettre des rapports directs entre les scribes de l'Italie méridionale et ceux d'Espagne. Mais il serait peut-être excessif

(1) Voyez les reproductions de ces manuscrits dans E. CHATELAIN, *Paléographie des Classiques Latins*, vol. I, pl. 13 ; F. STEFFENS, *Lateinische Paläographie*, 2e éd., pl. 42a ; E. A. LOEW, *Die ältesten Kalendarien aus Monte-Cassino*, pl. 1 et 2 ; Id., *Scriptura Beneventana*, pl. 9 et 10.

(2) C'est à dessein que Vérone n'est pas citée ici. L'école véronaise suivit une évolution spéciale sous l'influence plus directe des écritures françaises.

(3) Cfr. la reproduction du manuscrit dans EHRLE-LIEBAERT, *Specimina Codicum Latinorum*, pl. 10.

(4) Il y a naturellement des manuscrits intermédiaires qui proviennent probablement de l'Italie centrale et dont l'écriture se rapproche beaucoup de la bénéventine. Un bon exemple, de provenance certaine, est le *Ms. Vatic. Reg. 1997* (Collectio Canonum) écrit à Chieti aux environs de l'an 800.

Digitized by Google

d'exclure toute influence de la vie visigothique sur les minuscules italiennes en général. C'est d'abord un fait impressionnant qu'à Verceil (Capit. CLVIII) (1), à Vérone et au Mont-Cassin (2) se trouvent, de temps immémorial, des manuscrits d'origine espagnole antérieurs au commencement du IXe siècle ou datant de cette époque. De plus, d'après des notes de M. Lindsay, le *manuscrit Ambros. B. 159*, écrit à Bobbio en lettres onciales, sous le règne de l'abbé Anastase (c. 750), contient les graphies : *dh, sr* qui sont propres à l'Espagne. Enfin, il existe un manuscrit qui prouve directement la collaboration d'un scribe d'éducation visigothique dans un atelier italien : le célèbre manuscrit du *Liber Pontificalis* à Lucques *(Capit. 490)* qui passe pour avoir été écrit dans cette ville. Il est vrai que nous nous trouvons ici en présence d'un manuscrit « composite » où s'entremêlent l'onciale, la semi-onciale, la semi-cursive, la visigothique et la caroline. Il faudrait une longue étude pour fixer la date et la provenance des feuillets où se trouvent des passages en visigothique (3). Mais il nous suffit ici d'attirer l'attention sur la collaboration à ce volume d'une main espagnole. Tous ces indices réunis forment une certaine présomption pour une influence de l'école visigothique sur les « scriptoria » d'Italie.

En étudiant la morphologie de la bénéventine, M. Loew détermine les quatre types d'écriture qui correspondent aux périodes, ou plutôt, aux étapes par où passe nécessairement l'évolution de toutes les écoles d'art. La première période, période d'essai, va de la fin du VIIIe à la fin du IXe siècle ; la période de formation s'étend de la fin du IXe à tout le Xe siècle ; vient ensuite le temps de l'efflorescence (XIe et XIIe siècles) pour finir par une époque de décadence (fin du XIIe et XIIIe siècle). Pour chacune de ces époques, M. Loew donne les caractéristiques générales de l'écriture et en examine tous les éléments : lettres, liaisons, etc. Dans ce même chapitre il s'étend sur les caractères distinctifs de l'école de Bari ; huit planches accompagnent sa démonstration. Cette partie, qui est le centre de son étude, est définitive et ne peut être résumée.

Notons seulement qu'après avoir étudié ainsi dans le détail les formes compliquées de la bénéventine, M. Loew fait une remarque très juste (p. 131-132) : l'évolution de cette écriture présente une anomalie, pour ne pas dire une contradiction entre son origine et son aboutissement.

(1) Dans le manuscrit Verceil Cap. CLVIII (onciales) la fin d'un des livres est écrit en minuscule visigothique et d'assez nombreuses notes marginales sont en cursive « renversée » (= penchée vers la gauche ; lettre A en forme de 3 retourné ε : caractéristiques de la cursive visigothique). Ces additions permettent de conclure à l'origine espagnole du volume.

(2) Les deux manuscrits visigothiques du Mont-Cassin datent, d'après M. Locio, du commencement du IXe siècle.

(3) Le manuscrit L 90 de Lucques, si important pour l'histoire et pour la paléographie, mériterait plus que tout autre d'être reproduit intégralement par la photographie. N'a-t-on pas voulu y trouver l'origine de l'écriture caroline ? Cfr B. Bretholz, dans *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XXII, 1911, p. 340.

Digitized by Google

Partie de la cursive qui épargne par ses liaisons l'effort et l'espace, la bénéventine en est arrivée à diviser chacune de ses lettres en plusieurs traits distincts, exigeant du scribe autant de mouvements séparés, et à prendre dans les volumes de Desiderius un aspect majestueux qui implique une grande dépense de parchemin. S'il fallait donner un jugement sur la valeur esthétique des différentes écoles calligraphiques, la bénéventine ne viendrait pas en bonne place dans ce concours de beauté, malgré ses volumes de luxe péniblement œuvrés par des scribes toujours attentifs à des règles trop compliquées. Comme l'écriture insulaire, aiguë dans son dernier développement, la calligraphie bénéventine est tombée dès le XIe siècle dans un maniérisme très accentué ; ses caractères, stylisés à l'excès, ont en dépit de leur régularité absolue, tous les défauts d'une mauvaise écriture : ils sont difficiles à lire et à écrire.

Nous quittons maintenant l'étude graphologique de la bénéventine pour examiner les autres particularités de l'école. Un long chapitre de 75 pages est consacré aux abréviations (1). Les remarques sur le signe de *ur* pour la bénéventine, de *us* et de *ue* pour la visigothique sont des plus instructives : que de prudence il faut dans l'interprétation de signes qui semblent si simples à première vue ! Il ressort aussi des observations de M. Loew que les abréviations forment souvent un excellent critère pour la date d'un manuscrit en écriture bénéventine. On peut remarquer encore que, sauf pour le signe de l'*m* et pour le mot *ejus*, les scribes bénéventins n'ont pas enrichi la liste des abréviations latines.

Au cours du chapitre suivant, où il s'occupe de la ponctuation dans les manuscrits bénéventins, M. Loew est naturellement amené à parler du point d'interrogation sur lequel il écrit, en quarante pages, un véritable traité. Cette partie de son livre nous révèle mieux que toute autre la finesse d'observation et la méthode de l'auteur, méthode aussi originale que féconde en résultats. Déjà dans ses *Studia Palaeographica* (2) M. Loew nous avait donné un exemple de sa manière et il

(1) Cette partie est précédée d'une digression, plutôt superflue, sur l'histoire générale des abréviations dans les manuscrits latins. Il y aurait des réserves à faire sur plusieurs points, surtout sur la transmission des abréviations dérivées des *Notae Juris* et des *Notae Tironianae*. M. Loew semble dire que tout ce groupe nous a été conservé par les scribes insulaires exclusivement qui, eux, l'aurait ensuite propagé sur le continent. Il y a lieu plutôt de distinguer : certaines abréviations dérivées des *Notae* antiques comme *per*, *prae*, *pro*, *...en*, *...er*, *etc.*, sont communes à toutes les minuscules nationales auxquelles elles parvinrent par l'entremise de la cursive notariale ; les autres, plus proprement insulaires, ne se trouvent que dans les écoles où les « libri scottici » étaient répandus. Les manuscrits visigothiques confirment cette distinction au lieu de l'infirmer.

(2) E. A. Loew, *Studia Palaeographica* dans *Sitzungsberichte der königl. bayer. Akademie*, t. XII, 1910. Cfr *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. XII, 1911, p. 738-740.

Digitized by Google

était arrivé, pour les manuscrits visigothiques et bénéventins, à des résultats définitifs. Mais, disons-le franchement, le texte trop succinct pour une matière aussi vaste, et des conclusions trop absolues ou trop hâtives, laissaient quelque doute sur d'autres points et nuisaient à la méthode elle-même. Ni pour *ti* ni pour *I longa* les scribes, en dehors de l'Espagne et de l'Italie à une époque déterminée, ne suivaient avec la régularité nécessaire les lois d'airain qu'on voulait voir dans leurs écrits ; dans ce cas, les trop nombreuses exceptions finissaient par anéantir la règle. Il semble que partout, au VIIIe siècle, beaucoup de licence était laissée aux écrivains dans les distinctions de *ti* et de *I longa*. A vouloir trop restreindre ce rôle de l'arbitraire et à poser trop de règles et de trop rigoureuses, M. Loew affaiblissait quelque peu la valeur de sa méthode. Ici au contraire, il a réuni un tel faisceau de preuves, son raisonnement est si bien conduit et ses conclusions si prudentes, que nul ne peut lui refuser son assentiment.

Comme tous les auteurs qui l'ont précédé dans l'étude des manuscrits bénéventins, M. Loew s'est trouvé devant un ensemble de faits qui, à première vue, ne semblaient pas réductibles à une loi générale, ni susceptibles d'aucune explication rationnelle. Certains manuscrits, les plus anciens, n'ont pas le signe d'interrogation ; dans d'autres plus récents, on le trouve, et sa forme varie avec l'époque où ils furent écrits. Mais ce qui déconcerte, c'est de voir dans les phrases interrogatives un signe spécial, ayant la forme du chiffre 2, placé tantôt au-dessus du premier mot tantôt à la fin de la phrase. Il arrive que ce signe 2 soit plusieurs fois répété dans une même phrase et qu'ailleurs, dans le même manuscrit, il fasse totalement défaut. Comment expliquer toutes ces diversités ? Jusqu'ici les uns n'y voyaient que le chaos et concluaient à l'arbitraire ; d'autres expliquaient cet usage ancien par une coutume moderne : précédant les imprimeurs espagnols d'aujourd'hui, les scribes bénéventins auraient comme ceux-ci mis un signe spécial au commencement et à la fin des phrases interrogatives ; certains paléographes concluaient même de cet usage à une dépendance de la bénéventine des scribes visigothiques. M. Loew n'a pas de peine à montrer la fausseté de cette hypothèse qui ne tient compte, d'une part, ni des signes se trouvant sur d'autres que le premier mot, ni des phrases ne portant aucun signe et qui, d'autre part, suppose à tort que le signe en forme de 2 ait été connu des scribes visigothiques. Quelle est donc l'explication véritable ?

Pour le point d'interrogation qui suit les phrases, il est aisé de déterminer les variations que subit son usage dans les manuscrits bénéventins ; la forme du point d'interrogation devient ainsi un bon critère pour la date du volume où on le rencontre. Quant au signe en forme de 2, c'est un adjuvant pour la lecture publique : il marque l'inflexion de voix requise par l'interrogation et se place à l'origine sur les mots, ou mieux, sur les syllabes qui portent l'accentuation interrogative et doivent se prononcer sur un ton plus élevé. Ce signe de lecture ou

Digitized by Google

signe d'inflexion qui doit avoir une origine musicale, fut emprunté par les scribes de l'Italie méridionale aux manuscrits byzantins très répandus dans la Grande Grèce.

Jusqu'ici l'explication est fort simple ; mais elle n'est pas suffisante car elle ne rend pas compte de ce fait que le signe d'inflexion, dès le deuxième quart du XIe siècle, manque à beaucoup de phrases interrogatives, alors qu'il se trouve régulièrement sur d'autres interrogations dans la même manuscrit. Encore une fois, comment concilier cette discordance ? Se rappelant l'ancienne distinction entre la *percunctatio* et l'*interrogatio* (1), M. Loew a recherché si l'emploi divers du signe interrogatif dans les manuscrits bénéventins ne correspondait pas précisément à cette différence entre les deux genres de questions et il a trouvé qu'il en était ainsi. Il faut remarquer — ce que ne disent pas les anciens grammairiens — que la distinction logique entre *percunctatio* et *interrogatio* correspond à une différence phonétique dans la prononciation des deux questions. Pour la *percunctatio* (2), l'inflexion interrogative de la voix se produit au commencement de la phrase, pour l'*interrogatio*, au contraire, la voix s'élève vers la fin de la phrase ; chacun pourra le contrôler sur les exemples cités plus haut. Voici maintenant la conclusion remarquable : du XIe au XIIe siècle, les scribes bénéventins (3) eurent la connaissance pratique de cette règle phonétique. Dans la *percunctatio*, ils usent régulièrement du signe d'inflexion 2 qu'ils placent sur la syllabe accentuée, au commencement de la phrase ; pour l'*interrogatio*, ils n'emploient pas ce signe, parce que la voix ne doit s'élever qu'à la fin de la phrase quand le lecteur aperçoit déjà le point final d'interrogation.

Telle est la conclusion de M. Loew, basée sur de nombreuses observations. Je laisse aux philologues le soin de discuter cette belle découverte qui révèle chez son auteur un sens critique tout à fait extraordinaire. Un paléographe ne peut y faire qu'une seule objection, et M. Loew l'a prévue lui-même : dans la pratique, une distinction aussi subtile dut sembler bien ardue aux humbles scribes qui souvent

(1) Voici une définition de saint Augustin sur la distinction entre les deux genres de questions : « Inter percontationem autem et interrogationem hoc veteres interesse dixerunt, quod ad percontationem multa responderi possunt, ad interrogationem vero aut Non aut Etiam ». (*De doctrina christiana*, Migne, PP. LL. XXXIV, 67). Un exemple pour illustrer la distinction : *Qui va là ?* = percunctatio ; *Est-ce toi ?* = interrogatio. *Cur fecisti hoc ?* = percunctatio ; *Num fecisti hoc ?* = interrogatio.

(2) Il n'est évidemment question ici que de l'accentuation principale de la phrase et l'on ne tient pas compte des accents subsidiaires, bien que ceux-ci puissent dans des cas exceptionnels être les plus marqués.

(3) M. Loew fait remarquer que les scribes visigothiques marquent eux aussi la distinction entre les deux espèces de questions par un point d'interrogation différent pour chacune d'elles. Il reviendra sur ce sujet dans une étude spéciale.

Digitized by Google

s'embrouillèrent dans son application. Mais c'est le cas de toutes ces belles règles : elles furent si mal appliquées !

Après ce traité sur le point d'interrogation, il faut lire chez M. Loew les notes sur le « signe d'assertion » sur les accents, sur la façon de diviser les mots à la fin d'une ligne (hyphen et division des syllables). Pour toutes ces questions, ce livre de paléographie apporte des lumières nouvelles. On peut passer plus rapidement sur le chapitre qui traite de la disposition matérielle des volumes bénéventins (format, réglure, encre, etc.). Pour tous ces détails, il semble que les scribes de l'Italie méridionale aient suivi les modes générales de leur époque. Notons seulement que, plus que d'autres peut-être, ils aimaient pour leurs livres de luxe la grande largeur des marges.

* * *

Après avoir ainsi examiné minutieusement tous les éléments des manuscrits bénéventins, M. Loew, arrivé à la fin de son œuvre (1), groupe les différents critères de datation qu'il a relevés au cours de ses observations. Forme des lettres, abréviations, ponctuation, etc. tout est utilisé dans ce but et les règles finales sont claires et simples. Mais leur auteur est le premier à mettre ses lecteurs en garde contre une application trop machinale ou matérielle de ces règles qui doivent être contrôlées toujours, dans la pratique, par l'aspect général, par le « style » de la page d'écriture.

Ce dernier avertissement est de la plus haute importance et le livre de M. Loew en est une preuve. Celui qui l'aurait étudié, même à fond, ne pourrait se flatter de connaître l'écriture bénéventine et de pouvoir juger, par exemple, l'âge d'un fragment de manuscrit. La raison en est

(1) Le chapitre sur la datation est suivi de deux listes très importantes. La première énumère tous les scribes bénéventins qui nous ont laissé leur nom dans les colophons de leurs œuvres. Pour l'un d'eux, Ascarus (p. 322 et aussi p. 288) je ne crois pas qu'il se soit jamais vanté d'avoir mis vingt ans à écrire un volume, quelque « Luge » qu'il soit. Son inscription : *Ascari... subdiaconi cujus etas occupabat viginti annos,* dit simplement qu'il avait vingt ans lorsqu'il acheva cette œuvre ; c'est l'âge du sous-diaconat.

La seconde liste comprend tous les manuscrits en bénéventine que M. Loew parvint à connaître. Elle contient plus de 600 numéros et constitue la justification de l'ouvrage. Un profane se figure malaisément combien pareille liste représente de longues recherches et de labeur patient. M. Loew ne prétend pas avoir retrouvé tous les manuscrits bénéventins existants ; mais, s'il est certain que sa liste est incomplète, il est aussi probable qu'elle ne s'allongera plus de nombreux numéros. Pour ma part, je puis signaler un fragment que j'ai rencontré tout récemment à la Chartreuse de Trisulti dans le Latium. Le manuscrit 2615 (*Olim.* A. I) : *Martyrologium S. Bartholomaei* (Trisulti), a deux feuillets de garde au commencement et à la fin du volume. Ces quatre feuillets, empruntés à un volume des épîtres de saint Paul, sont en écriture bénéventine du XIIe siècle.

Digitized by Google

que la paléographie reste un art aussi bien qu'une science ; en d'autres termes, elle exige une éducation de l'œil et suppose une connaissance pratique des manuscrits à laquelle ne suppléera jamais aucune théorie. Si donc l'ouvrage de M. Loew se bornait à l'analyse théorique de la bénéventine, il faudrait conclure qu'il est incomplet : ce serait — œuvre nécessaire au progrès de la science — la dissection d'un squelette qui peut révéler l'anatomie d'un être, mais ne permet pas de reconstituer la physionomie vivante d'une personne. Aussi M. Loew n'a pas borné son œuvre à cette partie théorique qui n'est même qu'un commentaire de son grand ouvrage : *Scriptura Beneventana* (1). Les 100 planches de cet album, choisies avec discernement, montreront, mieux que toute parole, l'évolution de l'école bénéventine — école fortunée car, malgré son rang secondaire, elle sera désormais mieux connue que toute autre.

P. LIEBAERT.

P.-V. CHARLAND, O. P. *Madame Saincte-Anne et son culte au moyen âge*. T. I. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-8, 348 p. F. 8.

Sous ce titre naïvement moyenâgeux, qui ferait d'abord penser à la publication du texte de quelque mystère médiéval en vieux français, si l'auteur n'en précisait la signification en nous avertissant qu'il s'agit du culte de la sainte, le R. P. Charland nous donne l'histoire du culte de la mère de Marie en Orient et en Occident. Le tome Ier, dont il s'agit ici, contient l'histoire du culte en Orient.

L'ouvrage est intéressant, mais de lecture fatigante. L'auteur abuse des traits d'esprits, à coup sûr déplacés dans un tel livre, et des digressions et semble avoir voulu utiliser à tout prix les résultats de ses nombreuses lectures, même quand ces résultats n'ont qu'un rapport très lointain avec le sujet. Malgré toute l'érudition qu'il montre, le R. P. Charland ne nous apparait pas comme familiarisé avec les exigences de la critique en fait de composition d'un livre scientifique. Sans insister davantage sur l'inexpérience dont l'auteur fait preuve, l'on nous permettra de citer, à titre de spécimen, cette phrase qui nous paraît particulièrement démonstrative : « Quand l'*histoire* et les *documents écrits* font défaut pour l'étude des derniers siècles du moyen âge, dit le R. P. Charland à la page 57 de son livre, *il reste les codex*, ces vieux témoins irrécusables du passé... » (C'est nous qui soulignons.)

Malgré ces imperfections, le travail de l'auteur est méritoire par la somme considérable de renseignements qu'il nous offre sur le culte de sainte Anne. Après un chapitre préliminaire consacré à la fête liturgique de sainte Anne, chapitre où l'auteur cherche à établir que cette fête — qui est à distinguer du culte — remonte plus haut que le xe siècle,

(1) E. A. LOEW, *Scriptura Beneventana*, Oxford, Clarendon Press, 100 pl., 10 guinées.

Digitized by Google

époque avant laquelle aucun document ne nous en parle, nous trouvons, passés en revue, les divers monuments littéraires d'Orient qui nous parlent de sainte Anne, depuis le proto-évangile de saint Jacques jusqu'aux œuvres de Théophane Graptos le mélode, du temps de la persécution iconoclaste. La deuxième partie du tome Ier s'occupe plus spécialement des fêtes de la sainte en Orient. Ici l'auteur passe d'abord en revue les livres qui témoignent de l'existence des ces fêtes, soit les ménées, les synaxaires, les ménologes et les *typica*, puis il étudie ces fêtes en elles-mêmes, celles du 7, 8 et 9 septembre, celles du 21 novembre, 9 décembre et 25 juillet. Le volume se termine par un paragraphe sur la solennité de ces fêtes.

En somme, le R. P. Charland a fait preuve de beaucoup d'érudition, il a accumulé un grand nombre de textes intéressant le culte de sainte Anne en Orient, et c'est plutôt comme répertoire que comme exposé clair et méthodique de la question que son livre sera apprécié par les liturgistes, les hagiographes et les historiens. On ne peut qu'encourager l'auteur à nous donner au plus tôt le tome II de son travail, consacré à la liturgie de saint Jean Chrysostome, aux sanctuaires et à l'iconographie ancienne de sainte Anne en Orient. Ce volume sera attendu avec d'autant plus d'intérêt que le R. P. Charland nous a promis d'y traiter aussi l'histoire du culte de la sainte en Occident et de nous prouver, à l'encontre de l'opinion généralement reçue, qu'ici le culte de sainte Anne est antérieur au VIIIe siècle.

L. VAN DER ESSEN.

P. VIARD, *Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles*. Paris, Picard, 1912. In-8, 212 p.

Poursuivant ses études sur la dîme ecclésiastique (cfr RHE. 1910, t. XI, p. 555-667), M. Viard examine dans le présent volume l'histoire de cette institution aux XIIe et XIIIe siècles. Il décrit l'assiette et la perception des dîmes, passe en revue les divers groupes de propriétaires, étudie les rapports qu'entretiennent les décimateurs entre eux et avec les décimables. Un appendice traite des prémices, « centimes additionnels » de la dîme.

M. Viard s'attache au récit des faits tout autant qu'à l'exposé de la législation et de la doctrine. Il a ainsi mainte occasion de relever la différence, parfois l'opposition tranchée, qui séparent la théorie et la pratique de l'impôt ecclésiastique. A la règle de l'universalité de la dîme atteignant tout produit et tout fidèle, la coutume impose de graves atténuations. Les revenus du commerce, de l'industrie, du travail ne sont pour ainsi dire jamais dîmés ; les fruits civils, tels que les droits seigneuriaux, ne le sont qu'en vertu d'une donation, assez fréquente d'ailleurs. Les canonistes acceptent en cette matière la vali-

Digitized by Google

dité de l'usage, car ils finissent après une longue résistance par reconnaître que les dîmes personnelles, inconnues de l'Ancien Testament, ne sont pas de droit divin mais d'institution ecclésiastique. Ils persistent, au contraire, à dénier à la coutume force suffisante pour abroger l'obligation à la dîme prédiale ; mais les faits l'emportent sur leurs protestations et des théologiens, comme saint Thomas d'Aquin, recommandent au décimateur d'user de ménagements et de ne point percevoir de dîmes insolites. Leur prohibition devient un principe du droit civil ecclésiastique dont les Parlements, les grands seigneurs comme Alphonse de Poitiers, et les rois imposent le respect. Philippe le Bel, en 1313, menace de saisie du temporel quiconque passerait outre à cette défense. L'usage fixe encore le taux de la dîme et tend à l'abaisser. Il règle également l'étendue des exemptions accordées aux clercs, aux établissements charitables (léproseries et hôpitaux), aux chanoines, aux moines. A ce propos M. Viard (p. 41-55) expose l'histoire et la théorie juridique de l'exemption monastique en matière de dîmes, privilège très complexe, soumis à de fréquentes et brusques variations et d'une application si difficile, qu'elle devient en fait impossible. Il signale les dispenses d'impôt ecclésiastique illégalement concédées par contrat à des laïques ou usurpées par eux.

La dîme est payée en nature, là où se fait la récolte, avant tout prélèvement sur celle-ci. Souvent les détails de la perception sont confiés à un fermier, au *tractor decimae*. M. Viard fait connaître les origines, les droits et les obligations, le salaire de cet intermédiaire dont l'emploi tend à se répandre.

Abordant la question de la propriété des dîmes, l'historien rappelle les règles du droit canonique et montre comment les chapitres et les monastères sont devenus d'importants décimateurs à la place des curés. Des conflits incessants éclatent alors entre le décimateur et le vicaire, mécontent de sa faible *portio congrua*, entre chanoines ou moines voisins, entre clercs et laïcs. Ces derniers, en effet, sécularisent de plus en plus les dîmes, en dépit des Papes, des Conciles, des docteurs qui les déclarent inaptes à posséder le *jus spirituale decimae* et fulminent contre eux excommunications et censures inutilement rappelées, précisées, aggravées. L'approche de la mort amène quelques-uns de ces décimateurs irréguliers à restituer leurs dîmes gratuitement, mais les héritiers respectent mal la volonté du défunt. Si des besoins pécuniaires provoquent la vente ou la mise en gage de certaines dîmes, d'autres usurpations compenseront ces restitutions. L'Église est impuissante à extirper les dîmes laïques. Pour maintenir cependant son droit, elle accepte une transaction. Le concile de 1179 tolère le présent mais interdit toute transmission future de dîmes à un laïc. Il ne s'agit pas ici, comme on le croit communément, de leur inféodation. Les dîmes inféodées sont nées de la pratique et doivent leur statut canonique à Innocent III. M. Viard examine par quel travail doctrinal cette institution fut justifiée. Saint Thomas d'Aquin et saint Raymond

Digitized by Google

de Pennafort établissent une distinction entre le droit même à la dîme et les produits de celle-ci, entre le *jus percipiendi decimam* et les *fructus decimae*. Sur cette question de l'origine des dîmes inféodées, M. Viard rectifie les opinions parfois encore professées aujourd'hui sur la foi des écrivains du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Il signale la croyance des laïques en la légitimité de leur possession et démontre que l'inféodation n'a pas été, comme on semble le croire, l'unique mode d'appropriation des dîmes par les laïcs.

La victoire des idées laïques s'affirme encore dans la conception même de la dîme. D'impôt ecclésiastique, elle devient une redevance patrimoniale et féodale. Clercs et laïques, évêques et rois, seigneurs et curés, établissements religieux et hospitaliers les achètent, les vendent, les engagent, les hypothèquent, les grèvent de rentes et, à l'occasion, les donnent en dot ou en douaire ; les uns et les autres stipulent le paiement de la dîme en échange d'une concession de terre et en font un second champart. Cette sécularisation qui atteint la nature juridique de la dîme s'opère malgré les résistances des autorités législatives ou doctrinales ; elle explique les progrès très sensibles en matière décimale de la juridiction séculière qui grâce aux règles féodales, aux cas royaux et aux actions possessoires évince l'official et les commissaires pontificaux.

Cette étude est limitée au royaume de France. L'auteur donne cependant les indications indispensables au sujet de la Lorraine, de l'Alsace etc. Il avait précédemment retracé l'histoire de la dîme pendant la même période dans les provinces de l'Est et du Sud-Est (*La dîme ecclésiastique dans le royaume d'Arles et de Vienne*, *Zeitschrift der Savigny Stiftung, Kan. Abtheil*, t. I, 1911). Tout récemment M. Viard a suivi les destinées de cet impôt ecclésiastique dans un important article inséré dans le même recueil (*Kan. Abtheil*, t. III, 1913, p. 107-140) et qui a pour titre : *L'évolution de la dîme ecclésiastique en France aux XIVe et XVe siècles*. L'historien y constate « la victoire continue des idées laïques sur le droit canonique ». Le devoir strict de payer la dîme s'efface devant la coutume qui devient la règle exclusive en matière d'obligation, détermine seule l'assiette de la dîme et en restreint ainsi la quotité. La coutume triomphe aussi de la législation canonique en faisant reconnaître le droit des décimateurs laïques. La dîme qui se sécularise de plus en plus, tend à devenir une redevance purement foncière. Les tribunaux séculiers affirment leur compétence en matière de dîme ; leur intervention devient plus fréquente et plus hardie. Les décimateurs sont d'ailleurs obligés d'y recourir en raison des résistances croissantes des décimables. L'historien note ici déjà l'influence exercée sur cet état d'esprit par les sectes hérétiques. Très prochainement, nous l'espérons, M. Viard nous donnera l'histoire de la dîme au XVIe siècle qu'il nous promet et nous exposera le grand conflit ouvert sur ce point entre la tradition catholique et le protestantisme.

Dans ces deux articles comme dans le livre que nous signalons, on

Digitized by Google

retrouve la même préoccupation de distinguer le droit et le fait et de rendre ainsi l'histoire des institutions plus vivante et plus vraie. L'analyse est pénétrante, l'exposition claire et sobre, la documentation abondante et judicieusement choisie. Elle ne pourrait être plus précise et plus riche que s'il existait, — tel n'est pas le cas et l'auteur le regrette — de sérieuses monographies régionales sur l'histoire de la dîme. Le cycle des travaux que M. Viard a consacrés à la dîme et que va compléter l'étude de la dîme au XVIe siècle rejoint ainsi l'époque spécialement étudiée par M. Marion (*La Dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression*, 1912) et Gagnol (*La Dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle*, 1911). Nous posséderons ainsi l'histoire complète de cette grande institution, grâce surtout au labeur et à la fécondité de M. Viard qui aura fait la lumière sur les périodes les plus longues et les plus obscures. E. Lesne.

National Library of Ireland. Bibliography of Irish philology and of printed Irish literature. Dublin, Bowne et Nolan, 1913. In-8, XII-307 p. Sh. 4.

G. Dottin, *Manuel d'irlandais moyen.* T. I, *Grammaire.* T. II, *Textes et glossaire.* Paris, Champion, 1913. In-16, XXVI-304 et XXVIII-264 p. Les 2 vol. F. 12.

L'admirable *Bibliography of Irish Philology*, due à l'initiative de M. T. W. Lyster, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale de Dublin, est l'œuvre d'un celtiste dont le nom a déjà figuré plusieurs fois dans cette revue, M. R. I. Best, bibliothécaire lui-même à la bibliothèque nationale d'Irlande. (Voir RHE, t. IX, 1908, p. 40, t. XII, 1911, p. 370, t. XIII, 1912, p. 392-393). Ce recueil embrasse la philologie irlandaise dans son ensemble et la littérature de langue irlandaise publiée depuis les origines jusqu'à la fin de l'année 1912. Il convient de louer pleinement la rare érudition du bibliographe et l'ordre qu'il a su faire régner dans son ouvrage.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première (*Irish philology*) s'adresse plus spécialement aux linguistes. Cependant les sections relatives aux périodiques, aux sociétés savantes, à l'histoire des études irlandaises, aux inscriptions, aux manuscrits et fac-similés, aux gloses bibliques en vieil irlandais fourniront aussi d'utiles indications à l'historien. La seconde partie concerne la littérature proprement dite. Sur les 200 pages que comprend cette division, 50 environ sont consacrées à la bibliographie de la littérature profane (cycles épiques, voyages, poésie lyrique ou didactique, contes, etc.), tandis que le reste contient le relevé d'environ 2500 textes ou études (publiés en volumes ou insérés dans les périodiques) se rapportant à la littérature religieuse. Un index

Digitized by Google

très développé rend facile la consultation de ce précieux répertoire, qui a sa place marquée dans toute bibliothèque un peu importante.

L'œuvre de M. Best permet de se rendre compte d'un coup d'œil du développement qu'ont pris les études celtiques notamment en France. C'est en France qu'a été fondée, en 1870, par M. H. Gaidoz la première revue celtique savante, laquelle a été continuée par feu H. d'Arbois de Jubainville et que dirige maintenant M. J. Loth, professeur au Collège de France. Et, au pays des anciens Gaulois et des Bretons d'Armorique, on ne s'est pas confiné dans l'étude du vieux celtique et de la langue bretonne. Dans une large mesure, les celtistes français que nous venons de nommer, ainsi que MM. Dottin et Vendryes, se sont également adonnés avec succès à l'étude de la philologie gaélique et à la publication de textes irlandais.

M. G. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, vient de rendre un signalé service aux travailleurs en publiant dans la collection *La Bretagne et les pays celtiques* un *Manuel d'irlandais moyen*, c'est-à-dire de la langue gaélique écrite en Irlande du XIe au XVe siècle. Ce manuel comprend deux volumes : 1° une grammaire, dont nous n'avons pas à parler ici ; 2° un recueil de textes accompagné d'un glossaire et servant d'application à la grammaire. Tous ces textes sont tirés du Leabhar Breac, manuscrit du XIVe siècle, et remontent, pour la plupart, à deux ou trois siècles plus haut. Ces textes appartiennent tous à la littérature religieuse. Ce sont des traductions de la Bible, des adaptations d'apocryphes, des anecdotes hagiographiques, des visions, etc. En outre, le savant auteur a placé en tête de sa chrestomathie (p. XI-XXVI) une bibliographie sommaire des textes en irlandais moyen publiés jusqu'en 1913, qui se divise comme suit : Littérature épique (p. XI-XIX); Littérature religieuse en prose (XIX-XXXI) : Vies de saints ou homélies sur les saints; Visions; Passions; Anecdotes pieuses; *Immrama* (voyages sur mer); Homélies sur le dogme ou la morale; Évangiles apocryphes; Traités divers; Règles monastiques; Prophéties.

L'ouvrage de M. Best et celui de M. Dottin faciliteront singulièrement la tâche des travailleurs exercés. En montrant l'importance de l'œuvre déjà accomplie dans le domaine des études celtiques, ils contribueront aussi, espérons-le, à orienter de nouvelles activités vers ces études.

L. GOUGAUD.

W. STEPHENS, *From the Crusades to the French Revolution. A History of the La Trémoille Family*. Londres, Constable & C°, 1914. In-8, XVI-341 p. plus 31 illustrations hors texte. Sh. 10,6.

Ramasser en trois cents et quelques pages le passé d'une famille dont la longévité historique est aussi vivace que celle des La Trémoille, coordonner ce résumé avec les faits d'ordre général, puis de ce com-

Digitized by Google

posé dégager un récit de fond solide et d'agréable lecture, pouvait paraître une tâche ardue et c'en était une assurément. Cette tâche pourtant Miss Winifred Stephens vient de l'accomplir de haute main et avec un plein succès. Le contenu du beau livre qui vient de paraître chez l'éditeur Constable sous la signature du consciencieux historien, répond pleinement en effet au titre inscrit en tête. Ce sont bien les La Trémoille, et eux seuls, qui revivent en ce livre; ce sont leurs générations successives qui reparaissent en scène ; avec quelle variété d'attitudes et en combien de situations diverses, il est à peine besoin de l'indiquer. Tour à tour guerriers et diplomates, parfois les deux tout ensemble, les descendants de Pierre de la Trémoille ont suivi la Fortune partout où il y avait gloire et profit à retirer. On les rencontre en Palestine, en Egypte, en Tunisie, en Hongrie, en Angleterre, en Espagne. Par leurs alliances, ils sont apparentés aux plus illustres familles d'Europe : avec les Montmorency, les Nassau, les Stanley, les Condé, les Hesse-Cassel, les Sobieski. Aux derniers descendants de la branche royale d'Orléans-Valois ils ont même donné quelques gouttes de leur sang ; on les a vus enfin revendiquer des droits à la couronne de Naples et s'en faire assurer la reconnaissance par un titre authentique.

Vigueur physique et vigueur de caractère vont de pair chez les La Trémoille. La bravoure est chez eux un héritage que les générations se transmettent sans faillir. Qu'il me suffise d'évoquer, à titre d'exemple, le souvenir encore proche de nous d'Antoine-Philippe, prince de Talmond, guillotiné à Laval le 27 janvier 1794 « pour avoir fait son devoir » à la tête des troupes vendéennes. Les reparties cinglantes de ce « ci-devant noble » déconcertèrent ses bourreaux jusqu'au pied de l'échafaud. Hormis Georges, le pernicieux conseiller de Charles VII et l'adversaire de la Pucelle, les La Trémoille furent aussi de loyaux serviteurs de la royauté française. Quelques-uns, il est vrai, se fourvoyèrent dans le protestantisme; d'autres, un peu plus tard, donnèrent tête baissée dans les folies de la Fronde ; ces contradictions et ces inconséquences sont fréquentes parmi les contemporains des puissants seigneurs de Thouars et autres lieux.

Ajoutons que, parmi la descendance féminine des La Trémoille, apparaît plus d'une physionomie attachante et originale. Sous peine de demeurer incomplète, Miss Stephens se devait de nous présenter ces héroïnes. Elle l'a su faire d'une plume alerte, avec une secrète complaisance, dirais-je volontiers, car les chapitres de son livre consacrés à la Dame de Lathom, à la Bonne Tarente, à la Princesse des Ursins et à « l'Egérie » de Charles-Edouard Stuart sont très nourris, très achevés et, si l'on veut avoir le fond de ma pensée, ils comptent parmi les meilleurs.

Aujourd'hui les La Trémoille n'habitent plus la demeure seigneuriale de Thouars et le temps, de concert avec les hommes, s'est chargé de réduire à de justes proportions leur petit « royaume » d'antan. Par

Digitized by Google

bonheur, les précieuses archives de la famille — ce qui en subsiste du moins — soigneusement abritées au château de Serrant en Anjou, ont trouvé dans le défunt duc Louis, l'éditeur à la fois patient et libéral qui convenait à de si vénérables débris. C'est dans la magnifique collection formée par ces publications que Miss Stephens a surtout puisé à pleines mains pour composer son livre.

D. L. GUILLOREAU, O. S. B.

A. F. POLLARD, *The Reign of Henry VII from contemporary sources* selected and arranged... with an Introduction. (University of London Historical Series, n° 1). Londres, Longmans, 1913-1914. 3 vol. In-16, LXX-332, 348 et 344 p. Sh. 31/6.

L'avènement d'Henry Tudor au trône d'Angleterre clôt cette période de compétitions, de batailles et de tueries que l'histoire a désignée sous le nom de guerre des Deux-Roses. Le peuple anglais sortait meurtri de cette lutte poursuivie sans merci pendant plus d'un quart de siècle; mais le vrai vaincu c'était la noblesse qui l'avait voulue et entretenue. Maintenant il s'agissait de pacifier le pays, d'en extirper les derniers germes d'anarchie et d'achever au profit de la sécurité publique l'assujettissement des hautes classes à un pouvoir supérieur. Tel fut le programme du nouveau règne, programme ardu, à la poursuite duquel le vainqueur de Bosworth consumerait son existence ; mais dont, en revanche, le triomphe assurerait l'absolutisme de ses successeurs immédiats.

Les droits d'Henri VII à la couronne étaient lointains, discutables. Aussi la première de ses démarches avait-elle été d'amener le parlement à transformer en principe de droit la question de fait, par la reconnaissance de l'hérédité dans sa propre descendance. Ce premier résultat acquis, son union avec Elisabeth d'York rétablit au sein de la famille royale le principe d'unité auparavant rompu par la rivalité entre York et Lancastre. Malgré cela toutefois deux prétendants, Simnel et Warbeck, se levèrent à quelques années d'intervalle ; tous deux se faisant passer pour Warwick, le dernier rejeton mâle de la branche d'York retenu prisonnier à la Tour par son royal beau-frère, et tous deux recrutant des partisans, réveillant les vieilles sympathies. Cette double tentative, notamment celle de Warbeck, qui trouva des appuis en France, en Bourgogne, en Allemagne, en Écosse et en Irlande, devait tenir Henri VII en haleine pendant près de dix ans et lui susciter de cruels embarras, en dépit du ton méprisant avec lequel il affectait de traiter cet aventurier.

Le chef de la dynastie des Tudors fut un politique à la manière de

Digitized by Google

Louis XI, pas trop scrupuleux et plus sensible au profit qu'à l'honneur. Il n'était point belliqueux et son grand talent consista principalement à conclure des traités avantageux, à nouer des alliances profitables. Ainsi se comporta-t-il à l'égard de Charles VIII qui venait d'épouser Anne de Bretagne, union mal vue en Angleterre ; après une démonstration militaire dans le nord de la France, Henri se hâta d'accepter les écus d'or que son adversaire lui offrait en échange de la paix. Ainsi agit-il encore avec le roi d'Écosse, auquel il donna sa fille en mariage contre l'avis de ses conseillers, pressentant qu'un jour disparaîtraient les frontières des deux royaumes. Notons enfin qu'une fois en possession de l'avantage convoité, le souverain anglais ne lâchait pas facilement prise. Il le montre dans l'affaire compliquée des mariages espagnols, où apparaît Catherine d'Aragon, et où entre-temps, devenu veuf lui-même, il se mit sur les rangs comme prétendant à la main de Jeanne la Folle. Une combinaison de ce genre, si elle eût abouti, implantait de nouveau l'influence anglaise en Castille. Cette page d'histoire diplomatique est curieuse, mais nullement de nature à rehausser le caractère des contractants — j'allais dire des trafiquants. Avec la papauté Henri entretint de bons rapports et ses intérêts le lui commandaient ; dans ses propres États il encouragea la réforme du clergé, la répression de l'hérésie ; cependant l'idée ne lui vint point, comme à son successeur, de prendre le pas sur l'autorité ecclésiastique. En une occasion néanmoins ce clairvoyant fit fausse route, c'est lorsqu'il s'imagina pacifier l'Irlande à l'aide du « Poynings Act ». La tâche était au-dessus de ses moyens et de ses conceptions.

Les trois volumes qu'il me reste à analyser, forment la première assise d'une collection destinée aux étudiants non gradués des cours supérieurs où l'on enseigne l'histoire d'Angleterre. Aux débuts de sa substantielle et suggestive préface, M. Pollard a exposé avec clarté le but de cette publication, son mode et sa méthode ; les résultats pratiques que l'on demeure en droit d'en attendre. Quiconque aura suivi le raisonnement de l'éminent professeur, ne pourra manquer de partager sa manière de voir. Les sources multiples de l'histoire d'un même règne ne sont-elles pas à l'ordinaire éparses dans vingt collections diverses, inaccessibles la plupart du temps à l'élite des lecteurs et aussi, à combien plus forte raison, au public des cours universitaires. Quel moyen alors de contrôler, personnellement au moins, la valeur relative de ces sources ? Un instrument de travail restait donc à créer — un instrument de travail qui fût clair, soigneusement divisé, annoté au besoin — et le grand recueil de Brewer et de Gairdner *Letters and papers... of the reign of Henri VIII* paraît, dans une certaine mesure, avoir servi de modèle à celui que l'on nous présente aujourd'hui. C'est une innovation assurément dans la manière d'enseigner l'histoire, mais une innovation heureuse et qui, souhaitons-le, frayera le chemin à d'autres publications similaires.

Le tome premier des sources contemporaines du règne d'Henri VII

Digitized by Google

renferme les extraits empruntés aux sources narratives, catalogués sous deux cent dix-huit numéros. L'appoint des chroniques est plutôt maigre, et pour cause. L'éditeur, en revanche, a fait de larges emprunts aux *Rolls* du parlement, aux correspondances particulières et à celles que les ambassadeurs d'Espagne et des républiques italiennes entretenaient périodiquement avec leurs cours respectives et *vice versa*, [*Spanish, Milanese & Venetian Calendars*]. Dans le tome deuxième, on trouvera rangés par ordre chronologique les documents concernant l'histoire constitutionnelle, sociale et économique du règne. Cette seconde série ne renferme pas moins de cent soixante-quinze articles tirés des *Year Books*, des *Foedera* de Rymer, de la collection des statuts du royaume, des Caxton's *Statutes*... etc. Le troisième tome enfin nous présente un raccourci des relations diplomatiques qu'entretenait la cour anglaise avec les puissances du continent. (France, Espagne, Saint-Siège.) Une large place a été aussi réservée, dans cette section, à l'Écosse et à l'Irlande. En tout cent vingt-sept extraits. Malgré cette énumération un peu sèche et forcément incomplète, l'intérêt d'un ouvrage de cette sorte apparaîtra clairement, je pense, aux yeux du lecteur qui aura bien voulu me prêter attention.

D. L. GUILLOREAU, O. S. B.

C. EUBEL, O. M. Conv. *Hierarchia catholica medii aevi sive summorum Pontificum, S. R. E. Cardinalium, Ecclesiarum antistitum series ab anno* 1198 *usque ad annum* 1431 *perducta*, e documentis tabularii praesertim vaticani collecta, digesta, edita. 2e édition. Munster, Regensberg, 1913. In-4, VII-558 p. M. 30.

G. VAN GULIK et C. EUBEL, O. M. Conv. *Hierarchia catholica medii aevi sive summorum Pontificum, S. R. E. Cardinalium, Ecclesiarum antistitum series*. Volumen tertium saeculum XVI ab anno 1503 complectens. Munster, Regensberg, 1910. In-4, VI-384 p. M. 25.

En rendant compte des deux premiers volumes de la *Hierarchia Catholica*, parus respectivement en 1898 et en 1901, la RHE (1903, t. IV, p. 732-738) caractérisait cette vaste entreprise comme « une œuvre imposante par l'immensité du sujet, par la belle ordonnance, par l'érudition vaste et sûre ; une œuvre nécessairement imparfaite qu'il faut saluer avec reconnaissance, quelles qu'en puissent être les incorrections et les lacunes ; une œuvre telle de par sa nature qu'on puisse exprimer des vœux et non faire des reproches à l'auteur ».

L'on accueillera donc avec reconnaissance la deuxième édition du tome Ier de la *Hierarchia*, que l'érudit définiteur général des Conventuels a fait paraître en 1913. Il est superflu d'insister ici sur les res-

Digitized by Google

semblances et les différences qui existent entre l'entreprise du R. P. Eubel et la *Series episcoporum ecclesiae catholicae* de Gams : la RHE, dans le compte rendu cité, l'a fait à satiété et nous n'avons pas à y revenir aujourd'hui. Rappelons toutefois que si Gams a cherché ses renseignements dans les sources locales et les ouvrages imprimés, le R. P. Eubel a puisé avant tout dans les richesses des archives vaticanes, et que par conséquent la rédaction des listes d'évêques est de loin supérieure dans la *Hierarchia Catholica*. D'autre part celle-ci ne comprend que les années 1198 à 1592, alors que *Series* de Gams embrasse toute l'ère chrétienne.

Chaque volume de la *Hierarchia* contient, on le sait, deux livres, le premier consacré aux papes et aux cardinaux, le second consacré aux évêques de tous les diocèses de la chrétienté. Le livre premier donne d'abord la liste chronologique des papes, en signalant, sous le nom de chacun d'eux, les diverses promotions de cardinaux et les bénéficiaires de ces promotions. Le tome Ier commence en 1198 avec Innocent III pour finir, en 1431, avec Martin V. La liste chronologique des papes et des cardinaux est suivie de la liste des cardinaux groupés dans l'ordre hiérarchique (cardinaux-évêques, cardinaux-prêtres, cardinaux-diacres) et dans l'ordre alphabétique de leurs titres. Une troisième liste donne, rangés par ordre alphabétique, les noms et les prénoms des cardinaux, et leur dénomination vulgaire. N'oublions pas de citer aussi l'appendice où le R. P. Eubel donne, dans l'ordre chronologique, les noms des prélats qui, pour l'un ou l'autre motif, n'ont jamais reçu leur titre cardinalice.

Le livre deuxième contient le nom des évêques de tous les diocèses de la chrétienté pour la période 1198-1431 : l'auteur adopte la forme latine des noms — avec, entre parenthèse, la forme vulgaire — et le classement alphabétique général des diocèses. La première colonne de ces tableaux nous indique pour quel motif l'évêché est devenu vacant, soit par décès, soit par transfert, soit par déposition du prédécesseur. La deuxième colonne donne le nom du nouvel évêque, avec la dignité qu'il occupait avant son élection. La troisième colonne indique la date de la promotion. Dans la quatrième, enfin, le R. P. Eubel renvoie aux sources consultées.

Ceci nous amène à dire un mot des sources de la *Hierarchia Catholica* et des améliorations apportées à la présente édition. Le R. P. Eubel a mis surtout et quasi exclusivement à contribution les archives vaticanes : là où celles-ci font défaut, il s'est généralement contenté de reproduire les renseignements de Gams. C'est ce qui lui fut reproché lors de la première édition de son travail. Aussi l'auteur a-t-il voulu améliorer sa documentation en vue de la seconde édition. La publication des tomes VI et VII de son *Bullarium franciscanum* le mit nécessairement sur la piste de nombreux documents dans les registres pontificaux, et particulièrement dans les lettres curiales et les *Diversa Cameralia*, de nature à compléter ses renseignements antérieurement

Digitized by Google

imprimés. Mais aussi la littérature imprimée a été mise à contribution pour cette seconde édition : ainsi, pour ne nommer que les publications principales, le *Registrum sacrum anglicanum* publié par Stubbs, pour fixer la date de consécration des évêques d'Angleterre ; *Gli antichi vescovi d'Italia* du R. P. Savio, S. J., livre précieux pour dresser la liste des évêques les plus anciens, non encore pourvus par provision apostolique, mais par élection des chapitres cathédraux ; les publications de Dom U. Berlière sur les évêques auxiliaires de Cambrai, Tournai, Térouane, Liège ; les *Regesta Summorum Pontificum* de Potthast — négligés pour la première édition ! — ont été mis à contribution. Dans les notes apparaissent aussi à maintes reprises les diverses publications de registres pontificaux, faites par l'École française de Rome. Sans doute, nous sommes loin encore, pour ce qui concerne les recherches bibliographiques, de la perfection idéale qu'on peut réclamer en théorie, mais nul n'oubliera quel travail la réalisation de ces desiderata entraînerait et l'on tiendra compte à l'auteur de son désir sincère de perfectionner l'œuvre dans la mesure de ses moyens.

En appendice, le R. P. Eubel nous donne d'abord ce qu'il appelle le « Provinciale Ecclesiae Romanae », soit la liste des siéges épiscopaux distribués au point de vue géographique et en même temps hiérarchique. A ce propos, parlant de la première édition du tome Ier de la *Hierarchia*, la RHE exprimait le regret que l'auteur n'eût pas fait connaître la source de ce « Provinciale », qu'il n'eût pas dit s'il constitue la simple reproduction d'un document dont on voudrait connaître l'âge, ou bien s'il a composé lui-même cette liste et d'après quels éléments.

Dans la préface de la présente édition (p. VI), nous apprenons que ce « Provinciale » reproduit en effet un document du XIIIe siècle ou peut-être antérieur à cette date, que le R. P. Eubel a ajouté lui-même la mention des diocèses érigés postérieurement à ce document et qu'il a omis la mention de ces diocèses dont il ne s'occupait pas encore dans ce tome Ier. Dès lors, on eût aimé savoir quelles mentions l'auteur a ajoutées au texte original de ce document et quelles sources il a consultées pour ce faire. C'est ce qu'on ne dit pas.

L'appendice II nous donne la liste alphabétique des noms des diocèses en langue vulgaire : l'appendice III fournit, pour l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Pologne, les noms des évêques auxiliaires, qui ont exercé leur pouvoir dans ces pays entre 1198 et 1431. Dans la première édition, cette liste accompagnait seulement le tome II, mais elle se rapportait aux années 1198-1503, matière des deux volumes.

Telle qu'elle se présente ainsi, avec sa documentation plus étendue et ses corrections, la seconde édition du tome Ier de la *Hierarchia*, malgré les imperfections qui restent, sera accueillie avec reconnaissance par tous les érudits. Espérons que le grand âge auquel est

Digitized by Google

arrivé le R. P. Eubel ne l'empêchera point de nous donner bientôt la deuxième édition du tome II de sa vaste et si méritoire entreprise.

* * *

Le titre de la première édition et aussi la multiplicité des travaux, entrepris par le R. P. Eubel, notamment la publication de son *Bullarium franciscanum*, laissaient entrevoir que l'auteur de la *Hierarchia* n'était point d'avis de continuer son répertoire au delà de l'année 1503. Cependant, on n'aurait pu que regretter amèrement de ne pas posséder, pour l'époque moderne, et pour le XVIe siècle en particulier, si fécond dans la vie de l'Église et de ses institutions, la continuation de cet excellent instrument de travail. C'est ce qui décida, et les conseils du R. P. Eubel lui-même y furent pour beaucoup, le vice-recteur du Campo Santo dei Tedeschi à Rome, l'abbé Guillaume Van Gulik, à s'atteler à la tâche en vue de continuer l'*Hierarchia* au point où son auteur l'avait laissée. Mais en plein travail, le robuste travailleur fut foudroyé par la mort. En désespoir de cause, la société Goerres, qui patronait l'entreprise, dut s'adresser au R. P. Eubel lui-même et le prier de compléter l'œuvre du défunt. Mais le définiteur général des Conventuels avait quitté Rome et il lui était dès lors difficile de donner au travail inachevé le fini et la perfection nécessaire pour l'impression. Mgr Ehses voulut bien se charger de mettre au point et de collationner à Rome même la partie déjà présentable du manuscrit. Le R. P. Eubel arrangerait le restant des fiches, rédigerait les trois appendices et les *errata*, soit plus de la moitié du volume (p. 168-384). Qui s'étonnera dès lors de trouver dans le tome III de la *Hierarchia*, paru en 1910, des défauts et des lacunes qu'expliquent suffisamment les circonstances défavorables de sa composition ? (voir par exemple J. M. Vidal, *Les références aux Actes consistoriaux dans le IIIe volume de la « Hierarchia Catholica » de Van Gulik et Eubel*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1911, t. XXXI, p. 3-9). Sans vouloir nier l'existence de ces imperfections, ni leur gravité, ni leur nombre, nous préférons nous attacher ici aux mérites de l'entreprise, d'autant plus que, étant donné la probité et l'érudition scrupuleuse du R. P. Eubel, on peut accepter de confiance ses listes, même si la référence aux sources n'est point faite avec tous les soins ou la clarté désirables.

Le tome III de la *Hierarchia* va de Pie III (1503) à Clément VIII (1592) et comprend donc tout le XVIe siècle. Son ordonnance est la même que celle des tomes I et II ; ici aussi nous trouvons un livre premier, consacré aux listes des papes et des cardinaux et un livre second qui contient les noms des patriarches, archevêques et évêques. En appendice au livre premier nous trouvons un paragraphe (p. 92-100) intitulé *De Camera et apostolica et S. Collegii card.* C'est l'œuvre de Van Gulik. Elle nous fournit la liste des camériers de la Sainte Église romaine, de 1503 à 1590 ; le texte des statuts et des constitutions du collège cardinalice concernant l'office de camérier du collège au temps

Digitized by Google

de Léon X (1514) ; la liste des cardinaux, camériers du Sacré Collège, de 1503 à 1592 ; le texte de certaines annotations tirées des archives vaticanes concernant les clercs du Sacré Collège ; la liste de ces clercs de 1503 à 1592 ; enfin la liste des dépositaires et des computistes du Sacré Collège de 1503 à 1590.

Dans la seconde partie, qui contient la liste des patriarches, archevêques et évêques de tous les diocèses, nous trouvons, outre les indications déjà signalées pour le tome Ier, celle des revenus du diocèse et le montant des taxes à payer pour les « communs services » après chaque promotion épiscopale.

Trois appendices complètent ce volume : la liste des évêques titulaires, suffragants ou auxiliaires pour tous les diocèses, de 1503 à 1592 ; le « Provinciale » et la liste alphabétique des noms des diocèses en langue vulgaire, conformément à l'usage suivi dans les deux premiers tomes de la *Hierarchia*, enfin les *Addenda et emendanda* nécessaires.

Les sources qui ont servi à Van Gulik pour composer ce tome III sont, en premier lieu, les actes consistoriaux, actuellement réunis aux collections des archives vaticanes, ensuite les registres des pontificats de Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII, conservés dans la sections « Archivio Lateranense » des mêmes archives vaticanes. Les fiches de Garampi, bien connues de tous ceux qui ont travaillé au Vatican, et les *Régestes* de Léon X, publiés partiellement par Hergenroether, ont aussi été de grand secours ; enfin, comme pour les tomes I et II, l'ouvrage de Gams a été utilisé là où les documents des archives vaticanes font défaut.

Etant donné les preuves de dévouement inlassable que le vénérable définiteur général des Conventuels a données au cours de l'impression de ce tome III, il convient de l'en féliciter hautement et de lui être reconnaissant du service qu'il a rendu aux travailleurs en ne laissant pas périr l'œuvre que le regretté Van Gulik avait si bien commencée.

L. Van der Essen.

L. Cristiani, *Du luthéranisme au protestantisme. Évolution de de Luther de 1517 à 1528.* Paris, Bloud, 1911. In-8, xxi-43 p. Fr. 7,50.

« La Réforme se conclut dans une contradiction. Ce mot de Harnack pourrait servir d'épigraphe au présent ouvrage. C'est cette contradiction, constatée par le célèbre historien au terme de la Révolution religieuse du xvie siècle, que nous avons voulu faire ressortir en opposant deux termes souvent confondus : le *Luthéranisme* et le *Protestantisme* ». Cette phrase de l'Introduction donne l'idée directrice de l'œuvre de M. Cristiani, et on pourrait donner à son beau livre le sous-titre de : Histoire des variations de Luther lui-même. La différence

Digitized by Google

profonde qui sépare le luthéranisme primitif de la religion protestante n'a pas échappé aux historiens, et récemment encore elle a été mise en évidence par les PP. Denifle et Weiss. Mais nulle part cette antithèse ne se trouve exposée avec la clarté et l'évidence qu'elle revêt ici. Hâtons nous de dire que l'auteur ne se laisse pas entraîner par le souci d'établir une thèse : il fait œuvre strictement objective; il laisse parler le plus souvent les documents eux-mêmes, et son exposé constitue une histoire complète des dix années les plus mouvementées de la vie de Luther.

Le livre se divise en trois parties. La première est intitulée : *La querelle théologique (1517-1519).* On y voit le moine de Wittenberg parcourir le chemin de douleurs qui le conduit à l'abîme : le principe de la foi justifiante s'ancre dans son esprit, l'affaire des indulgences lui donne l'occasion de manifester au monde l'erreur qui l'obsède, l'opposition qu'il rencontre l'exaspère, l'éloigne de plus en plus des dogmes catholiques et le prépare à la révolte contre toute autorité doctrinale autre que la Bible, interprétée par chaque fidèle individuellement.

La révolte religieuse (1519-1522), tel est le titre de la deuxième partie. Le pape va le condamner, Luther n'en peut douter ; c'est contre Rome qu'il va diriger ses attaques furibondes : elles ne feront que redoubler de vigueur après l'apparition de la bulle *Exsurge Domine.* La soumission lui est impossible ! Pour soutenir sa révolte, Luther accepte tous les secours, même les plus suspects, il lâche tous les enseignements traditionnels qui le gênent, et bientôt — plus vite sans doute qu'il ne l'avait cru — ses disciples mettent en pratique les idées subversives qu'il répand à profusion. Liberté ! ce mot fatidique figure à chaque page des écrits du réformateur : il ne l'empêche pas de nier le libre arbitre, et lui donne les coudées franches dans ses bouleversements doctrinaux. Mais voilà qu'à son exemple d'autres aussi abusent de la liberté, et à tel point que Luther se voit forcé de virer de bord, pour se mettre *en marche vers le protestantisme (1522-1528).* C'est ce que raconte la troisième partie de livre. Pendant que le maître réside à la Wartbourg, certains docteurs, Karlstadt en tête, montrent des velléités d'indépendance ; eux aussi ils prétendent prêcher le véritable Évangile, mais voilà qu'ils se contredisent et contredisent le grand docteur ; des esprits mystiques, sous la conduite de ce Münzer plus illuminé que Luther, tirent de la Bible des conclusions inattendues ; les pauvres paysans de la Souabe et des contrées voisines eux aussi se mettent à scruter la parole de Dieu : ils n'y trouvent pas seulement la justification de leurs revendications légitimes, mais ils voient que le prétendu « droit divin » leur permet de bouleverser toute la société : une guerre terrible va désoler le sud de l'Allemagne.

Que fera Luther ? Colères homériques, déclamations enflammées, objurgations à résister aux diables, tous les moyens échouent : *Herr*

Digitized by Google

Omnes, la foule, persiste dans ses réclamations violentes. Il ne reste à Luther qu'un moyen de sauver et « son » Évangile et la société : l'appel au bras séculier, et cet appel il le lance avec ses exagérations coutumières ! A peine sorti de l'Église-État, comme dit Harnack, le novateur a conçu et fondé « L'Église d'État ». Le rôle du novateur dans la révolution sociale de 1525 est seulement esquissé à grands traits : vu l'influence exercée par ces événements sur l'évolution de Luther, on pourrait trouver cette partie du livre insuffisante, mais l'auteur annonce (p. 366) qu'il reviendra ailleurs sur ce sujet : depuis M. Cristiani a publié : *Luther et la question sociale*, ouvrage qui complète cette troisième partie.

La politique de la liberté est passée, elle a fait place à la politique de la répression : jusqu'ici on a démoli, on va tâcher maintenant de sauver quelque chose de l'œuvre du Christ, on va essayer d'organiser ; c'est le but des « Visites des églises ». Quelques âmes simples, un Agricola per exemple, auront beau protester au nom de la liberté de conscience : la contrainte de l'État, en matière de foi, s'impose pour sortir de l'impasse où l'on s'est engagé. Le luthéranisme, qui fut jusqu'ici la religion de l'âme seule devant Dieu seul, devient une religion d'État, et à la diète de Spire, en 1529, les princes luthériens « protesteront » en vertu de leur qualité de chefs d'une Église nouvelle.

Les idées maîtresses que nous venons d'indiquer brièvement, M. Cristiani les développe en historien averti : il retrace le cours des événements, replace les personnages dans leur cadre, analyse les mobiles qui les poussent, résume les discours qu'ils prononcent ; et ainsi il écrit un livre instructif et agréable. L'ouvrage était imprimé quand parut le premier volume du *Luther* de Grisar : à la fin de son introduction, l'historien français ajoute quelques remarques que lui suggère la lecture de l'œuvre allemande ; exception faite pour quelques détails, les deux luthérologues sont d'accord, et l'un corrobore les conclusions de l'autre. H. De Jongh.

Dr J. Reitsma, *Geschiedenis van de Hervorming en de Hervormde Kerk der Nederlanden*. Derde bijgewerkte en vermeerderde druk, bewerkt door Dr L. A. van Langeraad. Fasc. 1. Utrecht, Keminck et fils, 1913. In-8, IV-188 p.

L'histoire de la Réforme aux Pays-Bas est entrée dans une nouvelle phase. C'est le résultat de plusieurs monographies et de publications de sources, qui ont paru dans ces derniers temps. La seconde moitié du XVe siècle et le XVIe siècle constituent une période des plus intéressantes mais aussi des plus embrouillées de l'histoire religieuse. En conséquence l'on ne peut douter que le meilleur accueil ne soit réservé à la troisième édition, mise à jour et augmentée, de l'*Histoire de la*

Digitized by Google

Réforme et de l'Église réformée aux Pays-Bas. Le Dr. van Langeraad s'en était chargé, mais avant qu'il ait pu l'achever, une mort inopinée l'a enlevé aux travaux historiques. C'est M. Lindeboom qui a fait la révision du texte de Reitsma pour la période qui suit le synode de Dordrecht (1618).

Le premier fascicule traite de la division religieuse jusqu'en 1530

Les auteurs constatent chez les dissidents du xve siècle un tout autre caractère que chez les sectes antérieures. Celles-ci s'élevèrent principalement contre la doctrine de l'Église catholique. Cette tendance hétérodoxe se trouve au ixe siècle chez les Frisons hérétiques, au xiie siècle chez Tanchelin, plus tard chez les cathares, les bogards et les Frères du libre esprit. Néanmoins les auteurs avouent que leurs doctrines sont peu connues, que tous ont attaqué la hiérarchie et le clergé. Les dissidents du xve siècle sont principalement poussés par un libertinisme religieux, un esprit d'anticléricalisme, ils font opposition à la discipline, et c'est seulement après avoir éprouvé l'impossibilité de réformer la vieille Église, qu'ils s'en détournent.

Au xve siècle, la dévotion moderne apparut aux Pays-Bas. Cet esprit nouveau, tout en restant orthodoxe, est le lien entre le moyen âge et la Réforme. Elle constitue la transition de la mystique à la pratique, de la vie contemplative à la piété active. Cette nouvelle tendance influençait à la fois la vie monastique et la vie religieuse des masses ; elle eut pour effet l'institution des Frères de la vie commune et de la congrégation de Windesheim. Les frères envisageaient surtout la formation des prêtres ; voilà pourquoi leur enseignement était presque exclusivement religieux. En même temps ils firent la propagande pour la dévotion moderne par leurs *collationes* devant le peuple. Bientôt la masse, dépourvue de prêtres zélés, eut besoin de livres ascétiques. C'étaient les frères qui en traduisaient, écrivaient, copiaient et imprimaient. L'opposition contre ces livres théologiques et ascétiques en langue vulgaire ne se fit pas attendre, mais l'Inquisition déclara les frères exempts d'hérésie et ils purent dès lors continuer leur propagande. Grâce aux *collationes* et aux livres ascétiques, le peuple sentit naître des nouveaux besoins religieux. Malheureusement le clergé, peu zélé, n'y satisfit point.

Reitsma-van Langeraad n'admettent pas que les frères de la vie commune aient été des précurseurs directs de la Réforme, ou qu'ils lui aient préparé le terrain d'une manière directe. Leur institution a toujours conservé intacte l'empreinte de son origine catholique. Cependant les auteurs ne veulent pas nier que plusieurs dissidents ou précurseurs directs de la Réforme n'aient été instruits par les frères et qu'il n'en sortit même de leurs maisons.

Les précurseurs directs de la Réforme, ce furent des théologiens humanistes : Pupper van Goch, Wessel Gansfoort, Agricola, Erasme, qui s'opposaient à l'enseignement scolastique et attaquaient la doctrine de l'Église. Ils s'en prennent à certaines institutions et à certains rites

Digitized by Google

plutôt qu'aux abus existant parmi le clergé. Seulement l'unité manquait encore aux idées nouvelles. La révolte de Luther eut un grand retentissement aux Pays-Bas. Alors les novateurs apparurent en plusieurs villes, la campagne seule resta exempte. Aussi lisait-on les écrits du grand réformateur allemand; la traduction de la Bible, adaptée à la sienne, fut souvent mise sous presse. Néanmoins, d'après les auteurs, Luther ne trouva que très peu d'adhérents aux Pays-Bas ; si on lut ses écrits, ses idées ne pénétrèrent pas dans les esprits.

La plupart des réformateurs étaient des moines défroqués, mais plus d'un s'éclipsa bientôt ou abjura ses erreurs. Ce n'était que grâce à l'inactivité des officiaux, qui avaient à exécuter les placards, et à l'opposition, faite par les catholiques à l'Inquisition, que les nouvelles idées persistèrent. Vers 1520, des réformateurs se trouvaient un peu partout parmi les lettrés ; parmi le peuple les réformés étaient encore assez rares. Ce sont les anabaptistes qui vont s'emparer de la masse par leurs sermons enflammés.

La Réforme aux Pays-Bas présente un caractère particulier et national ; il est impossible de l'identifier avec la Réforme allemande : telle est la thèse que défendent Reitsma-van Langeraad. Nous croyons cependant que les auteurs en ont exagéré un peu la portée. Sans doute, la dévotion moderne était éclose et fleurit sur le sol néerlandais, les précurseurs et les premiers réformateurs furent d'origine néerlandaise. Mais la dévotion moderne n'est pas la dévotion subjective protestante, qui exclut la liturgie catholique. Il faudrait donc étudier jusqu'à quel point certains partisans de cette nouveauté ont répudié les pratiques et la doctrine de l'Église catholique. Aussi les auteurs se sont-ils trop fiés aux textes pris séparement (cfr p. ex., Reitsma-van Langeraad, p. 102 et RHE, 1911, t. XII, p. 313 svv.). Ceux-ci ne manifestent souvent chez les écrivains de cette époque qu'une opposition aux abus. Quant aux précurseurs et aux premiers réformateurs, presque tous avaient reçu leur formation humaniste à l'étranger. N'ont-ils pas été influencés par le mécontentement et les erreurs de l'étranger ? C'est une question que les auteurs n'ont pas résolue. Aussi nous est-il difficile d'admettre que les écrits de Luther ou la traduction de la Bible, adaptée à la sienne, aient été lus communément sans que ses erreurs aient pénétré dans les esprits. Il ne faut donc pas, pour démontrer le caractère particulier et national de la Réforme aux Pays-Bas, éliminer tout facteur étranger.

Les auteurs insistent beaucoup sur les nouveaux besoins religieux. Mais pour prouver l'existence de ces besoins, les nombreuses éditions de la Bible en langue vulgaire (p. 144) et les moines désertant le cloître (p. 166) ne fournissent pas des arguments péremptoires. Ce sont plutôt les réformateurs qui ont poussé à la lecture de la Bible. Quant aux moines défroqués, la discipline des couvents laissait à désirer ; mais sont-ce, en général, les meilleurs qui violent les vœux ?

Pour être complet, les auteurs auraient dû mettre plus en relief

Digitized by Google

l'indifférence en matière de religion. Ils auraient dû mentionner l'influence néfaste des ouvrages satyriques d'Érasme, qui contribuèrent beaucoup à faire naître cette indifférence. Nous regrettons que les auteurs n'aient pas exposé les erreurs principales des Cathares. Elles peuvent justifier pour une large part la sévérité de la répression. Aussi n'eût-il pas été difficile de donner (p. 69) le nombre des fêtes obligatoires dans le diocèse d'Utrecht. On en peut trouver une liste, promulguée en 1316, entre autres dans la *Batavia Sacra*, t. I, p. 190. (Bruxelles, 1714).

Nous ne nous arrêtons pas à certaines imperfections, telles que des expressions peu correctes *(werkheiligheid*, p. 31, *opnemen in gebedsverhooring*, p. 65), ni à une petite variation de degré de certitude (p. 98-99 ; p. 114).

Malgré les lacunes et les quelques imperfections signalées et les réserves à faire, nous sommes heureux de posséder l'édition revue et considérablement augmentée de ce travail. Le Dr. van Langeraad s'est montré bien au courant de la nouvelle littérature, il en a profité pour corriger certaines assertions de M. Reitsma, surtout pour les compléter. Il a synthétisé les dernières découvertes. Il l'a fait d'une manière digne de son prédécesseur : en toute loyauté, sans blesser la susceptibilité de personne. Après la lecture de ce livre, on garde de son auteur le souvenir d'un homme tolérant et modéré. Le livre est de nature à rendre grand service aux historiens, parce que les auteurs ont attiré l'attention sur les facteurs et le caractère national des troubles religieux aux Pays-Bas. Puisse cette publication stimuler les catholiques à étudier la même période de l'histoire ecclésiastique nationale.

D. VAN ADRICHEM, O. F. M.

LUDW. VON PASTOR, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*. T. VI. *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Katholischen Reformation und Restauration : Julius III, Marcellus II und Paul IV* (1550-1559). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1913. In-8, XL-723 p. M. 10.

Un nouveau volume du professeur Pastor est toujours un régal pour les hommes d'étude, mais l'intérêt, qui s'est attaché depuis longtemps à son œuvre, s'accroît à mesure que, nous détachant des tristes tableaux de la Renaissance païenne et de la Révolution protestante, il nous fait pénétrer plus avant dans la régénération catholique qui fut, comme il le dit fort justement, une restauration. Après les efforts loyaux et persévérants de Paul III pour la tenue du concile, efforts qui n'avaient abouti qu'à un demi-succès, on se rendit compte de la nécessité qui s'imposait de perfectionner le programme de la réforme que tout le monde réclamait : le meilleur moyen de la faire réussir,

Digitized by Google

c'était de la réaliser en même temps, sinon avant que de la décréter. Le but ne fut pas atteint du premier coup, parce qu'on manqua d'abord la juste mesure, mais une période comme les pontificats de Jules III et surtout de Paul IV, où l'on vit cependant trop de contraste entre la débonnaireté d'un pape et la raideur inflexible de l'autre, cette période engagea résolument l'Église dans la voie du progrès qu'avait indiquée la précédente.

Le signe le plus frappant des temps nouveaux qui se préparaient pour elle, c'était la constitution au Sacré Collège et dans la curie d'un fort parti réformateur fermement attaché à son programme, résolu à le faire réussir aux prix de tous les efforts, de toutes les fatigues. Il avait des chefs et des représentants des plus intelligents et des plus distingués, qui comptaient dans les milieux romains, à la tête des affaires, les cardinaux Cervini, Caraffa, Pole, Morone et même del Monte. Peu nombreux encore, ils étaient déjà en mesure de se faire écouter et même de jouer un rôle prépondérant, décisif et d'arbitrage entre les deux factions à peu près égales qui se partageaient le Sacré Collège, la française et l'autrichienne. Si ce parti ne put imposer du premier coup sa volonté, au conclave qui suivit la mort de Paul III, du moins il prolongea les débats deux mois (19 déc. 1549-8 février 1550), en soutenant la candidature de Pole, dont la France ne voulait à aucun prix, sous le vain prétexte qu'il favorisait l'empereur ; finalement il fit triompher celle de del Monte, qui, par sa participation et son rôle prépondérant au concile, pouvait compter pour un des siens.

Malheureusement le nouveau pape, Jules III, restait trop attaché à la Renaissance par sa vie antérieure, et surtout, par faiblesse de caractère, ne sût pas trancher les liens qui l'enchaînaient au passé : sous un pontife animé des meilleures intentions, le népotisme porta un de ses fruits les plus regrettables, le cardinal Innocenzo del Monte, pour la nomination duquel le pape ne tint nul compte des vives représentations du parti réformateur. En dépit de cette défaillance, Jules III entra résolument dans la voie des réformes, mais les embarras financiers et politiques paralysèrent son action ; il eut à cœur de reprendre le concile de Trente, et après deux ou trois décrets nouveaux, l'assemblée dut se dissoudre devant les menaces des protestants, qui, avec l'appui de la France, inondaient les régions voisines (septembre 1551-avril 1552). Enfin, malgré ses efforts pour rétablir la paix, le pontife ne parvint pas à empêcher les troubles en Italie, la guerre de Parme 1552, puis celle de Sienne, 1554, où la victoire de la maison d'Autriche consomma l'asservissement de la péninsule à la domination espagnole.

Jules III n'eut donc pas le loisir de réaliser le programme qu'il s'était tracé au début du pontificat, mais on ne peut lui reprocher de n'avoir rien fait : ainsi, il protégea l'Inquisition tout en modérant son zèle. Avec son appui, les jésuites se répandirent dans la chrétienté, en Espagne, en Allemagne, en Autriche, etc., où leurs collèges prépa-

Digitized by Google

rèrent partout une nouvelle génération catholique ; en Amérique, aux Indes, leurs missions répandirent le christianisme. Saint François Xavier en particulier mérita autant de l'humanité que de la religion, dit un historien protestant. Vrai disciple de Jésus, instrument de Dieu, il fut un apôtre au plus large sens du mot (p. 229). Pendant que les jésuites s'établissaient au Brésil avec Nobrega, les autres ordres religieux évangélisaient le Mexique, le Pérou, et c'est à leurs efforts, à leur lutte contre l'Espagnol, maître tyrannique, que l'on doit attribuer la conservation des races indigènes de ces régions, plus heureuses que les Caraïbes des Antilles. Mais le succès dont Jules III peut s'énorgueillir, ce fut le retour de l'Angleterre à l'orthodoxie avec Marie Tudor-grâce aux efforts du cardinal Pole que les combinaisons diplomatiques de Charles-Quint retinrent un temps (août-octobre 1554) dans les Flandres.

Le pontificat donna surtout des espérances, dont beaucoup ne se réalisèrent pas, sous la contrainte de causes indépendantes de la volonté de Jules III. La pénurie du trésor le paralysa dans son rôle de Mécène : on lui doit cependant la belle villa Giulia aux portes de Rome, restée un monument remarquable de l'arrière-Renaissance. Grâce à lui, Michel-Ange put développer son plan de la basilique Vaticane et Palestrina commencer son œuvre musicale. A ce moment où la Rome du moyen âge allait se transformer, fondant en une cité moderne unique toutes les Romes du passé, de l'antiquité à la Renaissance, M. Pastor en trace le tableau, quartier par quartier, avec les souvenirs qu'elle conservait, les monuments qui y avaient pris place depuis tant de siècles, et qui de nos jours disparaissent les uns après les autres devant une Rome quelconque.

Le parti réformateur s'était pourtant fortifié pendant ce court règne, et fut assez fort pour faire triompher en quelques jours ses candidats aux conclaves suivants, Marcel II et Paul IV. Avec une réelle émotion, soutenue à la fois et discrète, l'historien rappelle l'enthousiasme plein de belles espérances dont fut accueillie l'exaltation du premier, ce cardinal Cervini, qui avait déjà tant travaillé sous Paul III, dont il organisa la secrétairerie d'État, la première de la papauté, et qui s'était révélé à la fois un saint et un esprit très éclairé. Un pontificat de 22 jours ne fit qu'accroître les regrets des contemporains (9 avril-1er mai 1555), si bien exprimés dans le mot de Virgile que Panvinius lui appliqua : *Ostendent terris hunc tantum fata.* (En. VI, 870.)

Une autre personnalité, le cardinal Caraffa, fondateur des Théatins, avait, en toute une longue carrière, remontant à Alexandre VI, déployé pour la réforme encore plus de zèle, et surtout d'ardeur. Mais un peu étroit, raide, intransigeant, il était moins bien préparé que son prédécesseur à remplir le poste suprême, auquel l'appelait la confiance du Sacré Collège, et ses préventions, son antipathie à l'égard de l'Espagne, qui asservissait Naples sa patrie, firent encore plus ressortir ce qu'il avait d'incomplet qu'elles ne gênèrent son action. Il prépara

Digitized by Google

d'ailleurs les fautes et les revers de son pontificat par la confiance aveugle qu'il accorda immédiatement à un homme indigne, son neveu Carlo Caraffa, condottiere qui, dans la pourpre, ne corrigea aucun des vices de sa première condition, travailla uniquement à la grandeur de sa famille, et assuma seul la responsabilité des échecs et des malheurs du pontificat.

Tout d'abord il lança son oncle contre l'Espagne, sous prétexte d'affranchir la péninsule du joug étranger. Que Paul IV ait travaillé volontiers et de lui-même en ce sens, les propos qu'il tint plusieurs fois devant l'agent vénitien Navagero tendraient à le prouver; il ne faisait d'ailleurs que reprendre le programme de Jules II, auquel fournissaient de nouveaux motifs les événements de la période précédente, depuis le sac de Rome. Mais trahi par la politique maladroite et égoïste de Henri II, qui aurait dû le seconder de toutes ses forces, Paul IV se trouva hors d'état de lutter avec ses seules forces contre la puissance espagnole et dut subir les conditions que le duc d'Albe vint lui dicter sous les murs de Rome.

Bien qu'avec une habileté et un esprit d'intrigue peu ordinaires, Caraffa menât le pape comme un enfant, selon certains témoignages contemporains, celui-ci ne lui abandonna que la politique temporelle et ne lui permit jamais de pénétrer dans le domaine de la religion, qu'il se réserva toujours. Il se consacra à la réforme, mais entendit la faire seul, à sa manière, sans le concile, pour que les princes séculiers n'eussent pas à s'en mêler, préféra les mesures pratiques aux décrets et anathèmes. Il s'y mit dès le début, mais la lutte avec l'Espagne ne lui permit d'y travailler avec suite qu'à partir de 1558. Il étendit les pouvoirs de l'Inquisition d'une manière indéfinie sur tous les points qui se rapportaient à la réforme, même sur la politique : les pratiques simoniaques, le vagabondage des moines, le devoir de la résidence, d'une manière générale la vie publique et même privée à Rome et dans les États de l'Église. Sous la direction énergique du grand inquisiteur, cardinal Ghislieri, le Saint Office étendit sa surveillance à la péninsule entière et réussit à la préserver, sous les pontificats suivants, de l'infection protestante.

La découverte des procédés humiliants dont ses neveux usaient pour l'amener à leurs fins, janvier 1559, exaspérèrent littéralement le pape, qui ne s'en montra que plus raide, intransigeant, excessif dans son ardeur de réforme. Un régime de terreur pesa sur Rome, au point que la détente qui en résulta, après la mort du pontife, éclata en un soulèvement populaire qui fit esclandre. Paul IV prétendit un moment reviser les constitutions de saint Ignace, après la mort de celui-ci, et imposer à ses disciples l'office en commun. Sa soif ombrageuse de tout amender lui fit livrer des innocents à l'Inquisition, comme le cardinal Morone, un des membres les plus en vue du Sacré Collège, un de ceux qui avait rendu le plus de services ; il l'avait toujours soupçonné d'hérésie, il le tint en prison et soumis à une enquête jusqu'à son dernier

Digitized by Google

jour, parce qu'il appréhendait de l'avoir pour successeur. Il dressa même un projet de bulle excluant du conclave tout cardinal suspect d'hérésie. Le vertueux Pole, enveloppé dans les mêmes soupçons, fut privé de la légation d'Angleterre et ne dut qu'à la protection de Marie Tudor de ne pas revenir à Rome pour y être jugé. La disgrâce de ces deux hommes de haute valeur, qui avaient bien mérité de l'Église, et leur persévérance à proclamer à la fois leur innocence et leur soumission jettent une ombre sur la fin du pontificat (mai 1558-août 1559), d'autant plus attristante que Pie IV dut faire reviser et annuler les deux procédures.

Il n'est donc pas étonnant que l'œuvre de Paul IV, avec son tempérament excessif, ait été mêlée de bien et de mal. Il sut stimuler l'Inquisition espagnole et organisa un instant celle de France ; ce fut un véritable progrès qu'il procura à l'Église en créant deux archevêchés et quatorze évêchés dans les Pays-Bas. Mais son intransigeance devait porter de funestes fruits dans la politique internationale : en refusant d'accepter l'abdication de Charles-Quint et l'élection de son frère Ferdinand à l'empire, qui s'étaient faites tout à fait en dehors de lui, la dernière par des protestants, il provoqua une rupture et dut voir impuissant la consécration par la paix d'Augsbourg de la prépondérance des hérétiques en Allemagne. Il gêna même la restauration catholique en Angleterre par le rappel intempestif du cardinal Pole, et la mort de celui-ci ainsi que celle de la reine Marie préparèrent la ruine de cette œuvre de régénération. Le pontife lui même vit, sans la prévoir du reste, les premiers actes de l'apostasie définitive de l'Angleterre avec Élisabeth Tudor. Il mourut sur la brèche (18 août 1559), en ne reconnaissant que le mal que lui avait inspiré le népotisme. Quoiqu'on puisse blâmer plus d'une de ses mesures même réformatrices, on doit reconnaître que le court pontificat de ce Napolitain, un véritable Italien du Sud, « dont l'activité procédait en coup de tempête et comme embrasée du souffle brûlant d'une lave en fusion », a bien mérité de la réforme, dont il prépara le triomphe définitif. Les papes ultérieurs, ceux de l'époque de Restauration catholique n'ont fait que construire sur les fondations qu'il avait solidement établies. C'est sur ce jugement que M. Pastor ferme son livre, avec plus de bienveillance qu'il n'en a montrée pour ce pontife, pour certains des actes qu'il raconte. Malgré cette juste sévérité, qui n'épargne pas non plus Jules III, et qui procède de l'exposé des faits, aussi exact et aussi complet que possible, ce volume n'en est pas moins un monument de plus à la gloire de l'Église et de la papauté. Les hommes peuvent commettre des fautes, l'institution reste ferme et inébranlable, accomplissant son œuvre, opérant le bien et passant de main en main, des mains faibles, imparfaites et mortelles! mais acquérant une forme nouvelle, une stabilité de plus, qui témoigne de son origine surnaturelle comme de sa grandeur et de sa nécessité. Les cardinaux et les conclaves s'y révèlent avec des défaillances, des brigues, des ambitions, des vices même, et pourtant l'autorité qu'ils

Digitized by Google

créent, le maître qu'ils se donnent apparaît comme le représentant de Dieu, qui continue l'œuvre de ses prédécesseurs, prépare celle des temps à venir et apporte un progrès, une perfection de plus dont ceux-ci profiteront pour le bien religieux et moral de l'humanité.

L'époque mêlée et confuse qu'on nous raconte ici présente à la fois des espérances, des déceptions et des échecs. Le bien et le mal sont aux prises comme dans les époques précédentes, mais avec des succès pour le premier, qui font prévoir le résultat final. A raconter ces alternatives, M. Pastor a gagné beaucoup et les faits eux-mêmes apportent un attrait, un progrès de plus à sa narration. Non que le volume soit mieux composé, mieux écrit, avec plus de conviction, de chaleur, d'éloquence, mais on y trouve, dans la froideur d'un récit toujours impartial, quelque chose de plus personnel, par suite de plus vivant. Les épreuves et même les triomphes de l'Église, les fautes de ses chefs, les malheurs de certaines personnalités marquantes lui inspirent des pages émues où domine toujours le souci de la vérité, de la gloire de l'Église, du succès du bien qui doit prévaloir en définitive. Ajoutons que la vaste science historique de l'auteur lui permet de redresser plus d'un préjugé, de réduire à néant plus d'un mensonge, de venger plus d'une réputation calomniée, et il le fait sur un ton pénétrant, convaincu qui ajoute au charme de son récit pittoresque.

Nous avons déjà indiqué les chapitres consacrés à Marcel II, à Paul IV, à saint François Xavier, au cardinal Morone etc. ; citons encore parmi les plus remarquables, les travaux des missionnaires en Amérique, le développement de la compagnie de Jésus et de son rôle pédagogique, la description de Rome à la fin de la Renaissance, bien qu'un peu longue ; l'auteur s'est arrêté à une foule de détails avec la complaisance d'un archéologue chrétien, plein de foi, d'un humaniste et d'un artiste poète, pour qui le passé de Rome n'a plus de secret. La partie la plus remarquable de ce volume est sans contredit celle où l'auteur traite du rétablissement de la religion catholique en Angleterre. Il en oublie même un peu la suite de l'histoire des papes, mais on sait maintenant, grâce à lui et aux historiens anglicans de notre époque, au *Dictionary of National Biography* qu'il cite fréquemment, que cet acte de juste réparation se réalisa sans les injustices, les cruautés et les violences qu'on étalait autrefois complaisamment, avec moins d'exécutions qu'on ne l'a prétendu, en tout cas sans les horreurs qui signalèrent la révolte du sanguinaire et voluptueux Henri VIII et celle de sa digne fille Elisabeth. On sait aussi que la répression légitime dont on a flétri prétentieusement la mémoire de Marie Tudor, fut amplement justifiée par la guerre de pamphlets, de calomnies et d'opprobres dont on poursuivit cette reine, et par les révoltes continuelles qu'on suscitait contre elle. Et l'auteur a raison de terminer par l'éloge de cette princesse, en affirmant hardiment qu'elle fut la meilleure des reines d'Angleterre, et en le prouvant par les faits. Toute sa vie elle

Digitized by Google

fut la plus malheureuse des princesses de son pays. Et la mort ne lui assura pas plus de bonheur, puisque l'histoire l'a longtemps appelée Marie la Sanglante, bien à tort, nous le savons maintenant. L'heure de la réhabilitation est venue, et M. Pastor y apporte une ingénieuse contribution en affirmant que c'est à Marie Tudor que l'anglicanisme doit tout ce qu'il a gardé de catholique.

Citons encore quelques détails qui donnent à ce volume son cachet particulier, c'est-à dire son originalité. Le conflit des jésuites avec l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, est joliment raconté, et l'on ne se moque pas avec une finesse plus discrète de la défiance ombrageuse et souvent radicale des gallicans à l'égard de ce qui venait de Rome (p. 152-153). Par contre l'auteur ne trouve pas de termes assez énergiques pour flétrir l'influence néfaste, avec toutes ses déplorables conséquences, qu'exerça sur Paul IV le cardinal Caraffa et son entourage (*sa clique !* le mot y est, dans le texte allemand, p. 333), composé de bannis napolitains et florentins. Et ce pontife, qui avait une si haute idée de sa dignité qui le mettait au-dessus de tous les princes comme à la tête de tous les peuples, il nous le montre discourant sans fin et en verbiage sénile devant l'ambassadeur vénitien, qui le laisse courir et finit par obtenir ce qui lui avait d'abord été refusé (p. 466-7). D'ailleurs la vive imagination du pape finit par faire dégénérer le souci très justifié qu'il avait de maintenir partout la vraie foi en une manie de voir tout en noir et partout des dangers (p. 526). Il n'en est pas moins vrai qu'il a été calomnié lui aussi et que la légende par exemple, d'après laquelle il aurait hâté le schisme d'Élisabeth Tudor, en déclarant qu'elle devait soumettre au Saint Siège ses droits au trône est une invention de Sarpi, admise encore par Ranke.

En voilà assez, croyons-nous, pour faire juger comme elle le mérite la dernière œuvre de M. Pastor. Avons-nous besoin de signaler ici les quelques imperfections de détail qu'on y rencontre, inhérentes à toute œuvre humaine. L'humaniste français Gentien Hervet est appelé tantôt Gentianus, tantôt Gerziano Erveto (p. 339) ; ailleurs le dataire de Paul IV, Francesco Bacodio (p. 466), n'est autre qu'un Français de pure naissance, de noblesse savoyarde, François de Bachod, qui fut évêque de Genève. Mais quelques négligences font peu de chose en comparaison des résultats excellents que donne ici la somme considérable de matériaux amassés dans toute une vie, qui épuise le sujet et aboutit à une œuvre définitive. M. Pastor est dans la période de pleine production et toute la vigueur de son talent. Qu'il continue son travail, la science historique devra lui en savoir autant de gré que la vérité rétablie et l'Église justifiée. Exprimons un seul souhait en terminant : que la traduction qui doit le faire connaître aux lecteurs français, marche un peu plus vite et avec moins de négligences pour le fond et pour la forme.

P. Richard.

Digitized by Google

Otto Braunsberger, S. J. Beati Petri Canisii, societatis Jesu, *Epistulae et acta*, Collegit et adnotationibus illustravit. T. VI, 1567-1571. Fribourg-en-B., Herder, 1913. In-8, LXVI-818 p. M. 30.

L'œuvre considérable entreprise et poursuivie par le R. P. Braunsberger avec tant de zèle, d'érudition et de méthode, touche à sa fin. Des huit volumes qui doivent contenir la correspondance du bienheureux Canisius, six ont déjà paru nous racontant la féconde carrière du héros de 1541 à 1571, donc pendant trente années merveilleusement remplies. Le sixième volume ne le cède aux précédents, ni en intérêt, ni en importance (voir touchant les volumes publiés antérieurement, RHE, t. VI, 1905, p. 883-889 ; t. VII, 1906, p. 673-676 ; t. XII, 1911, p. 119-122). L'ordonnance de l'ouvrage est la même que pour les volumes précédents, la méthode de publication aussi. Les lettres envoyées par Canisius, écrites ou signées par lui, lettres que l'auteur, à peu d'exceptions près, a eu le bonheur d'avoir entre les mains, sont publiées intégralement ; celles des correspondants de Canisius sont parfois écourtées ou résumées. Parmi ceux-ci, on compte des princes, des cardinaux, des évêques, des jésuites importants, des personnages considérables, mais la plus grande partie de la correspondance publiée ici a été échangée entre Canisius et S. François Borgia général, ou le P. Jean de Polanco secrétaire de la Compagnie de Jésus. Le P. Braunsberger nous communique ainsi pour ces années 1567-1571, 161 lettres dont 105 inédites, 138 « *epistularum summae sive regesta* », 178 « *monumenta canisiana* » non encore publiés ou transcrits de livres anciens et rares. Le prooemium nous expose en quinze pages très serrées ce que les *Canisii epistulae et acta* de cette période nous apprennent touchant la situation du catholicisme et du protestantisme en Allemagne, touchant l'histoire de la Compagnie de Jésus, et spécialement celle du bienheureux Canisius. Mais les historiens y trouveront surtout des renseignements nouveaux et précieux sur les progrès lents mais sûrs de la restauration catholique : les principaux agents de cette restauration, l'activité littéraire des catholiques, le ministère pastoral proprement dit, le réveil de la foi et de la piété ; les difficultés très spéciales que cette restauration avait à vaincre, et qui présentent encore un intérêt si grand d'actualité : controverses autour de la profession de foi à émettre par les professeurs des universités, autour de la législation de l'Index, disputes d'ordre économique suscitées par le 5 %, etc. Le sixième volume présente encore un intérêt particulier par les détails inédits qu'il contient sur la démonologie de l'époque : possessions diaboliques, fausses révélations, exorcismes, etc. Bref, il devient de plus en plus vrai de dire que l'imposante publication de l'infatigable P. Braunsberger est une des sources les plus importantes, non seulement pour l'histoire de la Compagnie de Jésus, mais encore de tout le développement religieux de l'Allemagne pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

E. Tobac.

Digitized by Google

L. Van der Essen, *Les archives farnésiennes de Parme au point de vue de l'histoire des anciens Pays-Bas catholiques.* (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire.) Bruxelles, Kiessling, 1913. In-8, 164 p.

Lorsque MM. Cauchie et Van der Essen firent paraître en 1911 un *Inventaire des archives farnésiennes de Naples,* ils laissèrent entendre que cette publication allait être bientôt suivie d'une autre analogue, destinée à être le pendant de la première et à la compléter sur bien des points. Le rapport que M. Van der Essen présente aujourd'hui à la publicité sur *Les archives farnésiennes de Parme au point de vue de l'histoire des anciens Pays-Bas catholiques* réalise cette promesse formulée il y a quelque deux ans (1).

L'ouvrage est conçu sur le plan de son aîné : c'est dire que l'inventaire proprement dit est précédé d'une introduction générale et suivi d'une table alphabétique.

En 1592, le duc Ranuccio Ier concentra à Parme la riche collection des archives de la maison Farnèse et la fit déposer tout entière dans le *Palazzo* ducal *della Pilotta.* Les papiers de Marguerite de Parme, d'Octave, d'Alexandre, du cardinal Farnèse, ceux personnels au duc régnant Ranuccio en constituaient les différents fonds.

Mais, à deux reprises différentes, l'opulent dépôt dut voir s'en aller des lambeaux de ses richesses : en 1595, lorsque Philippe II réclama certains papiers de feu Alexandre Farnèse ; et en 1734-1746, lorsque le duc Carlos de Bourbon, devenu le roi Charles III de Naples, fit expédier dans cette ville une grande partie des archives de famille dont le palais parmesan était resté jusqu'alors détenteur ; cette seconde mutilation fut, il est vrai, réparée en 1766-1767, mais seulement dans une minime proportion.

Au XIXe siècle, l'*Archivio dei Farnesi* ou *Archivio di Borbone* devint une section de l'*Archivio general di Stato* créé par l'ex-impératrice Marie-Louise (décret du 15 octobre 1816).

Après nous avoir donné ces renseignements de nature historique sur les archives de Parme, M. Van der Essen en vient à nous expliquer l'organisation matérielle du dépôt qu'il a inventorié. Il nous fait connaître ainsi l'existence dans les archives farnésiennes de plusieurs divisions importantes. Signalons ici celles qui nous intéressent : la *Casa ducale* ou collection de documents concernant des membres illustres de la famille Farnèse ; les *Affari Esteri* rangés par ordre alphabétique de pays — avec une section : *Paesi Bassi* — se subdivisant, dans l'ordre des années, en *Carteggio farnesiano* (jusque 1731) et *Carteggio borbonico* (depuis 1731) ; enfin les *Fili correnti* ou collection de la comptabilité farnésienne : naguère encore en désordre, on a commencé à la réordonner ; la partie organisée s'intitule : *Fili correnti, spese in Fiandra.* Rappelons en passant que, à la différence des archives de

(1) Ecrit en 1914.

Digitized by Google

Naples, celle de Parme sont classées dans un ordre strictement chronologique de sorte que l'on y possède, par exemple, le *Carteggio 1581-1583*, le *Carteggio 1557-1562*, etc.

Casa Ducale. Affari Esteri : Paesi Bassi, Fili correnti : Spese in Fiandra, tels sont les fonds que l'auteur a examiné et dont il nous expose le contenu dans un inventaire de 431 numéros.

Fidèle au principe que, de concert avec M. Cauchie, il avait mis en pratique dans l'*Inventaire des archives farnésiennes de Naples*, M. Van der Essen combine ici encore deux systèmes différents : ni purement sommaire, ni simplement analytique, son inventaire est l'un et l'autre à la fois et, relevant ainsi du système dit *mixte*, il en possède à un haut degré les incontestables avantages.

Il n'est pas nécessaire, pensons-nous, d'insister en cet endroit sur la valeur considérable des archives farnésiennes au point de vue de l'histoire des anciens Pays-Bas catholiques : la preuve de leur importance a été faite et quiconque a parcouru l'*Inventaire... de Naples* ne peut manquer d'être surabondamment édifié sur ce point. Et, sans doute, la richesse du dépôt parmesan n'égale pas celle des archives napolitaines ; cela n'empêche que les renseignements à y glaner ont de quoi contenter les plus exigeants et constitueront toujours une source indispensable de notre histoire nationale.

Il va sans dire qu'on ne peut ici tout citer : épingler quelques spécimens au passage serait s'exposer inutilement à en omettre foule d'autres non moins importants que ceux que l'on pourrait mentionner. Contentons-nous de constater, sans entrer dans le détail, que l'histoire religieuse y occupe une place des plus honorables.

Une table alphabétique termine le volume : les noms propres et, en outre, les noms communs auxquels s'attache une signification historique particulière y sont soigneusement répertoriés.

Il nous resterait maintenant à dire tout le bien que nous pensons de l'œuvre de l'érudit historien qu'est M. Van der Essen. Nous nous abstiendrons cependant de le faire dans une *Revue* à la direction de laquelle il se trouve trop intimement associé pour que la louange n'y perde de son poids.

R. MICHEL.

***Les sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1815.* 3e partie. *Le XVIIe siècle* (1610-1715) par E. BOURGEOIS et L. ANDRÉ. T. II. *Mémoires et Lettres*. Paris, Aug. Picard, 1913. In-8, XII-413 p. F. 7,50.**

Le second fascicule de ce manuel contient tout ce qui a trait aux mémoires et aux lettres. La tâche n'était pas facile à remplir. Les mémoires sont si abondants! Comme l'a fait remarquer M. Louis André, au XVIIe siècle, nobles, membres du clergé, bourgeois et même artisans contractent l'habitude de consigner sur le papier, par le menu, chaque soir, ce qu'ils ont vu ou entendu au cours de la journée, et cela non

Digitized by Google

pas seulement à Paris, mais sur tous les points du royaume. Cependant les mémoires ne sont pas que des journaux. Bon nombre ont été écrits longtemps après les événements sur lesquels ils prétendent renseigner, dans un désir évident de justification. Aussi faut-il beaucoup de finesse d'esprit au critique pour caractériser chaque recueil de mémoires avec justesse. M. André s'est acquitté de ce devoir avec une véritable maîtrise. Il peint en quelques mots ses personnages : tel Bassompierre « bellâtre devenu par occasion diplomate, qui ne craint pas de molester et d'accabler ceux qui ont été d'un avis contraire au sien » ; Du Plessis-Besançon, type « de ces serviteurs sortis des familles parlementaires qui, tout en s'employant en faveur de la monarchie, n'oublient jamais leurs affaires personnelles » ; le duc de Navailles, « homme de qualité, qui écrit sans affectation, avec élégance et courtoisie » ; le cardinal de Retz qui « avant de mourir voulut laisser sa vengeance et écrivit ses mémoires », etc.

L'importance historique des lettres a été longtemps méconnue. On n'a commencé à en publier des recueils que dans la seconde moitié du XIXe siècle. Jusque-là l'histoire officielle a puisé, plus que de raison et sans contrôle suffisant, dans les mémoires. On a tracé de Louis XIII et de Louis XIV des portraits magnifiques ; on a répandu sur leur règne des idées précises et attrayantes ; mais portraits et idées qui ont obtenu, « sans opposition, droit de cité parmi les historiens », ont faussé souvent la vérité. Les lettres offraient pourtant un caractère de véracité indiscutable. Elles étaient écrites sous la pression des événements et des nécessités, sans souci de la postérité et sans désir de justification. En un mot, « dans les lettres, les auteurs se dévoilent tels qu'ils sont, chacun avec son tempérament particulier et dans sa sphère spéciale ». Aussi, M. André nous donne des portraits d'épistoliers brefs, mais exacts et particulièrement savoureux. C'est de Rancé qui « apparaît toujours grave, triste, ne souriant jamais, n'ayant aucun souci de la forme littéraire, accomplissant avec sincérité et ponctualité une fonction » ; c'est Mlle de Scudéry qui « dans une forme affaiblie par la préciosité et la négligence rapporte les nouvelles, adresse des compliments, parle beaucoup de littérature et fait parfois des incursions sur le terrain historique » c'est Mme de Sévigné, modèle de la « grande dame, qui écrit au jour le jour tout ce qui l'intéresse dans la société dont elle fait partie », etc. G. MOLLAT.

Pascals « Pensées » (Gedanken) — herausgegeben von M. LAROS (Sammlung Kösel) Kempten et München, Kösel, 1913. In-8, XXXX-292 p. M. 2.

L'auteur se propose de présenter au public allemand une traduction exacte et critique en même temps, que son prix modéré rende abordable à tous. Il suit pour le texte la petite édition de L. BRUNSCHVICG, *Opuscules et Pensées*, Paris, 1909, et il en adopte également, faute de mieux, la division en 14 chapitres, tout en notant très justement

Digitized by Google

dans une introduction du plus haut intérêt, qu'il considère : la reconstruction du plan de l'Apologie comme une impossibilité. La raison en est bien simple, l'auteur des *Pensées* ne possédait pas encore ce plan définitif et arrêté, qu'on s'évertue vainement à reconstituer (p. XIII).

M. Laros a bien vu que c'était une tentative tout aussi stérile que de vouloir entreprendre une traduction littérale de l'Apologie, qui donnerait le mot à mot sans trahir la pensée de l'auteur et qui conserverait en même temps la vivacité du style et la rigueur du raisonnement de Pascal. « Hanc esse regulam boni interpretis ut ἰδιώματα linguae alterius suae linguae exprimat proprietate » (Hieronymus, Ep. M. 856), écrit-il lui-même en commençant son ouvrage ; on doit lui rendre cette justice que tout en restant fidèle au sens, il est en même temps resté fidèle à la règle qu'il avait de la sorte acceptée.

On pourrait néanmoins discuter certains points de détail, surtout au chap. IV et spécialement la traduction de la page 44 ; l'auteur serait également resté plus fidèle au but qu'il s'était proposé, s'il avait moins facilement omis certains fragments, qu'il considère comme des redites ou comme des résumés de « pensées » antérieures.

L'introduction (p. VII-XXXX), qui précède la partie-traduction, est un exposé bref mais clair, qui donne dans un paragraphe I, l'histoire des « Pensées » et leur signification actuelle ; dans un paragraphe II, on fit une analyse sommaire de la philosophie et surtout de la méthode pascalienne. Résumant les essais d'explication contradictoires proposés par différents auteurs, M. L. montre très bien comment il faut, pour comprendre Pascal, tenir compte tout spécialement de la tendance d'esprit qui lui est propre, qui le porte à énoncer d'une façon antinomique certaines vérités qui peuvent être conciliées, mais dont la synthèse n'était peut-être pas faite pour lui, et dont la synthèse n'est certainement pas proposée dans son œuvre.

M. Laros insiste particulièrement sur le rôle que joue dans le système pascalien le cœur ou « l'intuition » ; — peut-être a-t-il même un peu « complété » Pascal, quand il explique par ce même procédé l'argument de la résurrection (p. XXXVI) — on pourrait relever dans cet exposé certaines expressions moins exactes, et on ne voit pas, par exemple, de quel droit « les premiers principes doivent être admis par croyance *(geglaubt)*, alors qu'ils sont évidents par eux-mêmes *(die durch sich selbst unmittelbar einleuchten)* » (p. XXX). Cependant on ne peut pas nier que l'analyse objective de M. Laros jette une réelle lumière sur plus d'un problème intéressant que suscite l'étude des *Pensées* et il faut certainement lui reconnaître le mérite d'avoir vu nettement et d'avoir très bien mis en évidence que « l'auteur de l'Apologie est une unité à part *(eine Einheit für sich selbst)* Pascal a sans doute subi des influences .. ; on ne peut néanmoins le comprendre que par lui-même ; il porte en lui-même sa dernière explication » (p. XXXX).

H. LAMIROY.

Digitized by Google

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. T. XX. *Rome*, par GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. Tome III, (1724-1791) avec une introduction et des notes par JEAN HANOTEAU. Paris, Félix Alcan, 1913. In-8, XIII-556 p. F. 18.

La série *Rome* du *Recueil des Instructions* vient de s'enrichir d'un troisième volume. L'Étude de M. Gabriel Hanotaux sur les relations de l'Église de France et du pouvoir royal avec le Saint-Siège, n'attend plus que sa conclusion, et le quatrième et dernier tome, qu'on annonce dans l'avant-propos, sera un complément précieux pour cette série remarquable.

La publication du tome III, comme celle du tome II a été confiée à M. Jean Hanoteau.

Les documents édités dans ce volume se rapportent à la période 1724-1791. Il est bien vrai que le plan du présent recueil ne comportait pas la publication de documents postérieurs à 1789. Mais, comme l'auteur nous en avertit lui-même, l'affaire de la constitution civile du clergé devait le conduire naturellement à la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint Siège, et ainsi il a pu ajouter en appendice deux pièces qui « ont trait à la dernière tentative de reprise des pourparlers entre les deux puissances, avant qu'elles se trouvassent en état de guerre ». « L'histoire des relations du gouvernement français avec le Saint-Siège au cours des règnes de Louis XIV et de Louis XV, dit Jean Hanoteau dans son Introduction, est loin de présenter l'intérêt qu'elle avait eu jusqu'alors ». Un simple coup d'œil jeté sur les documents publiés dans ce volume permettra de s'en rendre compte. En effet, la lutte autour de la bulle *Unigenitus*, le Gallicanisme parlementaire opposé aux revendications épiscopales, la guerre faite à la Compagnie de Jésus, représentant aux yeux de ses adversaires les idées ultramontaines, et enfin la constitution civile du clergé, sont les seules grandes affaires qui s'agitent avec de longs intervalles de calme apparent. Pour le reste, les ambassadeurs de France ne « conduisent pas des négociations », mais « traitent des affaires » et celles-ci sont nombreuses.

Le volume débute par des instructions se rapportant à l'élection de Benoit XIII (Card. Orsini), le 29 mai 1724. Le résultat de ce conclave fut une défaite pour les couronnes ; la France vit ses candidats échouer l'un après l'autre. Le cardinal de Rohan tenta en vain d'obtenir du nouveau pape des promesses relatives à la Constitution *Unigenitus* et à la vieille affaire de Castro et de Ronciglione ; il dut se contenter de la nomination de ministres agréables à la France (c. XXXIV).

Avec la mission du cardinal de Polignac (1724-1732) coïncidaient

Digitized by Google

les premières années de la résistance si déplorable du cardinal de Noailles à la bulle *Unigenitus*. Après des variations interminables et malgré l'attitude trop conciliante de Benoît XIII, de Polignac parvint à amener l'archevêque de Paris à l'acceptation pure et simple de la bulle (11 octobre 1729). Mais le chargé d'affaires, par son attitude ferme et décidée, sut mener à bonne fin bien d'autres différends ; tels plusieurs incidents qui surgirent à l'intérieur de l'Église de France, ainsi que les difficultés qui existaient dans les affaires européennes à propos des successions italiennes (c. XXXIV). — Dans le conclave de 1730 cependant, l'échec du cardinal fut complet ; car le 12 juillet on élut pape le cardinal Corsini, dont les cardinaux français avaient combattu la candidature lorsqu'une première fois il avait été question de lui (c. XXXV). — Déjà en 1730, les attaques obstinées de ses ennemis avaient amené de Polignac à demander son rappel ; il ne l'obtint qu'en 1732. Il fut remplacé par le duc de Saint-Aignan. Le 7 septembre 1731, le nouvel ambassadeur reçut des instructions « où sa Majesté lui donne connaissance de la manière dont elle se propose de se conduire elle-même, en tout ce qui peut avoir quelque rapport à la cour de Rome, de ce qu'elle pense sur la personne du pape, sur la plupart des cardinaux et sur quelques prélats, de ses premières vues pour le cas d'un conclave, enfin de ses intentions à l'égard des affaires, tant générales que particulières, qu'il aura à traiter dans les premiers temps de son ministère ».

Le duc de Saint-Aignan, n'acquit cependant jamais à Rome l'autorité que sa mission exigeait. Son rôle fut considérablement diminué par une diplomatie secrète entretenue par le cardinal de Fleury et le cardinal Corsini, neveu du pape régnant. Les luttes religieuses en France se poursuivaient avec âpreté ; mais, dans ces démêlés, engagés entre le pouvoir central et les parlementaires, l'intérêt du pape étant de ne pas offenser le gouvernement français, l'ambassadeur n'eut qu'à user d'une prudente réserve. Dans les difficultés suscitées par la succession de Pologne (1733), de Saint-Aignan eut la main peu heureuse. L'opposition toujours croissante de la part de ses ennemis et l'arrivée à Rome du cardinal de Tencin (1739) comme chargé d'affaires, qui ne tarda pas à le supplanter, firent présumer le départ prochain du duc. Celui-ci quitta la ville le 20 juin 1741 (c. XXXVI-XXXVII). — Les instructions aux cardinaux français pour le conclave de 1740 recommandaient l'union avec les cardinaux espagnols et les cardinaux nationaux. Néanmoins ce fut la désunion entre les Français et les Espagnols, qui fut une des causes principales de la longue durée de ce conclave. Il prit en effet six mois pour aboutir à l'élection du cardinal Lambertini qui devint Benoît XIV (c. XXXVIII).

Le 26 août 1742 le cardinal de Tencin ayant été appelé à faire partie du conseil du Roi, en qualité de ministre d'État, l'abbé de Canilliac fut désigné pour remplir à Rome les fonctions de chargé d'affaires (1742-1745). Sa mission fut peu importante, puisque le ministre d'État

Digitized by Google

prit sur lui de traiter lui-même les affaires avec Rome (c. XXXIX). — En nommant M. de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, ambassadeur à Rome (1745-1748), la cour de Versailles rompit avec une tradition, celle notamment de ne conférer ce rang à aucun ecclésiastique, évêque ou cardinal. Vu la bonne volonté de Benoît XIV, qui laissa au roi toute liberté pour lutter en France contre l'opposition janséniste, l'ambassadeur ne se trouva chargé de négociations réellement importantes que pour le choix du successeur de l'empereur Charles VI († 20 janvier 1745). L'archevêque de Bourges fut rappelé le 14 novembre 1747 (c. XL). — Pendant l'année 1748, l'abbé de Canilliac le remplaça, mais ne négocia rien d'important (c. XLI). Le 12 janvier 1749, le duc de Nevernois prit la succession de M. de la Rochefoucauld. Les instructions qui lui furent données, dénotent une nuance de dédain pour le Saint-Siège, dont le pouvoir « n'est plus qu'un fantôme » (p. 261), et montrent suffisamment que l'ambassadeur ne serait appelé à traiter à Rome aucune affaire d'ordre général. Il obtint son rappel en novembre 1753 (c. XLII).

Dans l'entre-temps le soin des affaires fut confié au secrétaire de l'ambassade, M. le Clerc de la Bruyère (c. XLIII), et le 4 novembre 1754 le nouvel ambassadeur, le comte de Choiseul Stainville (1754-1757), arriva à Rome. Les premières années de sa mission furent employées à maintenir le Saint-Siège dans ce rôle passif qui devait éviter une intervention de l'autorité pontificale dans les débats qui mettaient aux prises les parlements et le clergé, au sujet des billets de confession. La dernière année de son séjour à Rome fut au contraire consacrée à amener le pape à une décision dans la question de la bulle *Unigenitus* et du refus des sacrements (c. XLIV).

Pendant le temps qui s'écoula depuis le départ du comte de Choiseul, devenu ministre à Vienne (23 janvier 1757), jusqu'à l'arrivée de l'évêque de Laon comme ambassadeur (13 mars 1758), M. Boyer (23 janvier-15 août 1757), l'abbé de Meyère (15 août-4 septembre 1757), l'abbé Delvencourt (26 septembre 1757-13 mars 1758), s'occupèrent successivement des affaires. Maintenir le pape dans ses sentiments de modération envers les affaires de France, et observer les différents partis qui pouvaient se former dans le Sacré Collège en vue de l'élection d'un nouveau pape, telles étaient alors les grandes préoccupations de la France (c. XLV, XLVI-XLVII).

L'ambassade de M. de Rochouart, évêque de Laon (1758-1762), eut à s'occuper du conclave qui aboutit péniblement à l'élection du cardinal Rezzonico, Clément XIII (6 juillet 1758). Dans la question des jésuites — si brûlante à cette époque, — l'attitude de l'ambassadeur français lui fut encore inspirée par un esprit de stricte neutralité (c. XLVIII-XLIX). Après son départ de Rome, ce fut le chevalier de Basquiat de la Houze, chargé de la correspondance, qui représenta véritablement le gouvernement français auprès du Saint-Siège (c. L). Le 12 décembre 1753, on confia au marquis d'Aubeterre la conduite

Digitized by Google

des affaires. Dans ses instructions, il n'était pas dit un mot des jésuites. La lutte contre la Société devait cependant absorber toute son activité. C'est en effet pendant sa mission que Louis XV donna son fameux édit (novembre 1764), par lequel il se décida à abolir la Société de Jésus, et que Clément XIII soutint énergiquement la lutte pour défendre les jésuites (c LI). M. le marquis d'Aubeterre n'eut plus à s'occuper du conclave de 1769. Dans celui-ci la question des jésuites domina du premier au dernier jour. Le conclave aboutit, le 19 mai 1769, à l'élection du cardinal Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV. Les cours triomphaient, car le nouveau pape s'était déclaré contre la politique de Clément XIII (c. LII).

Pendant les années 1769-1791, le cardinal de Bernis s'occupa des affaires de France à Rome. Deux affaires dominent dans les nombreuses négociations de cette longue mission : la suppression des jésuites sous Clément XIV, et la constitution civile du clergé sous Pie VI. Les instructions que nous lisons dans le présent chapitre concernent uniquement ce dernier point (c. LIII). Quant aux instructions se rapportant au conclave de 1785, d'où sortit comme pape le cardinal Braschi ou Pie VI (15 février), elles sont très vagues. La France semble se désintéresser plus ou moins du choix d'un nouveau pontife (c. LIV). Après le rappel du cardinal de Bernis en avril 1791, le roi vit successivement deux de ses envoyés refusés par le pape. M. Bernard fut d'abord chargé par intérim des affaires, mais ayant prêté serment à la constitution civile du clergé, il ne fut jamais agréé (c. LV). Le 29 mars 1791, le roi désigna M. Philippe de Ségur, mais celui-ci se vit éconduit par la cour de Rome pour le même motif. Les pourparlers qui s'engagèrent là-dessus aboutirent à la rupture des relations diplomatiques, le 29 septembre 1791 (c. LVI). En appendice, on lira deux pièces ayant trait à la dernière tentative de reprise des pourparlers entre les deux puissances avant qu'elles se trouvassent en état de guerre.

Ce simple exposé permettra de saisir l'importance de cette publication. Le procédé suivi ne diffère pas de celui des tomes précédents. Les chapitres, après une notice sommaire sur les personnages chargés durant cette période des affaires de France à Rome, donnent les instructions adressées à chacun d'eux. Les notes sur les personnes et les événements sont très brèves.

Quant à l'ordre général des chapitres, je crois que le c. XXXVIII devrait logiquement précéder le c. XXXVII. Le conclave de 1740 (c. XXXVII) se rattache en effet directement à la mission du duc de Saint-Aignan (c. XXXVI), qui resta à son poste d'ambassadeur jusqu'à la fin du conclave d'où sortit l'élection de Benoît XIV.

M. Hanoteau est généralement très objectif dans son introduction et dans ses notices. Cela n'empêche qu'on peut y trouver parfois une remarque à tendance plus ou moins gallicane. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple : M. Hanoteau est loin de donner un jugement favo-

Digitized by Google

rable sur la courageuse résistance de Clément XIII dans l'affaire de la suppression des jésuites. Il présente le pape comme « prévoyant mal les conséquences politiques de ses actes » (p. 431). Qu'importe cependant, si, selon un mot du P. de Ravignan, l'Église, sa liberté et ses droits étaient en cause.

La table générale des noms des personnes et des lieux est annoncée pour le tome IV. Cette table aurait pu, semble-t-il, être avantageusement répartie entre les différents tomes de la série. L'utilisation de chacun de ces importants volumes en aurait été rendue d'autant plus facile.

L. Van Eynde.

P. Fiel et A. Serrière, *Gustave III et la rentrée du catholicisme en Suède, d'après des documents inédits.* 2e édit. Paris, Plon-Nourrit, 1913. In-8, vi-309 p. F. 3,50.

Sans nous arrêter au titre, qui promet beaucoup plus que ne donne le livre, citons la phrase initiale de l'Introduction : « Ce modeste travail n'a pas la prétention d'étudier l'histoire religieuse de la Suède sous le règne de Gustave III. Notre tâche est plus limitée ; nous ne verrons la Suède que par les yeux du vicaire apostolique Oster. » La phrase est à retenir parce qu'elle caractérise adéquatement le travail : celui-ci est le résumé ou la traduction d'extraits des lettres du premier vicaire apostolique en Suède. Les auteurs se bornent à relier ces multiples extraits par des transitions ou des approbations de la conduite d'Oster. C'est assez dire que le travail est unilatéral ; il ne nous montre qu'un côté de cette histoire : l'activité d'Oster vue et expliquée par lui-même. Quand donc au cours de notre exposé nous serons amené à faire quelques observations, à mettre en doute certaines affirmations, ce n'est pas tant aux auteurs qu'à Oster que ces critiques s'adresseront. Mais c'est dire en même temps que la critique des sources a été complètement négligée par MM. Fiel et Serrière. Une remarque encore : les renvois aux documents par les auteurs sont souvent incomplets : il ne suffit pas de dire que les lettres d'Oster sont conservées à la Propagande. Il fallait dire qu'elles reposent aux archives de cette Congrégation dans le fonds des *Scritture riferite*, collection *Svezia*, volume I. Nous aimerions aussi voir donner à l'occasion des lettres citées le folio où elles se trouvent dans ce volume parce que ce volume contient d'autres pièces que la correspondance d'Oster. D'autres lettres d'ailleurs sont conservées dans le fonds des *Scritture originali riferite*.

Venons-en à l'analyse du livre lui-même. Le premier chapitre traite naturellement des décrets de tolérance religieuse. Nous ne nous arrêterons pas à l'exposé de l'histoire des catholiques en Suède depuis la Réforme, ni de celle de la proclamation de la liberté de religion pour les étrangers en 1779. Il est trop court pour être complet et il est inexact. Contentons-nous de signaler aux auteurs le travail de

Digitized by Google

M. H. Levin, *Religionstvang och religionsfrihet i Sverige 1686-1782.* (Stockholm, 1896) et surtout les pages 139-150, donnant l'historique de la proclamation de la liberté de religion. Ce travail leur aurait été très utile pour retracer ces péripéties. Le 22 septembre 1782, la Congrégation de la Propagande accepta comme vicaire apostolique l'abbé Oster dont la candidature était présentée par le nonce à Paris. Notons en passant que la Congrégation s'était adressée aussi en Irlande à l'archevêque de Dublin, détail que semblent ignorer les auteurs.

Mais déjà alors il semble qu'une certaine divergence s'était manifestée sur le caractère du vicaire apostolique à envoyer en Suède. Il fallait un missionnaire, mais, d'après les décrets de tolérance, ce missionnaire ne pouvait pas faire du prosélytisme. Il devait donc s'occuper uniquement des catholiques établis en Suède, s'appliquant à relever leur état religieux et moral. Celui-ci était misérable comme le montre le rapport du missionnaire de Stralsund, le R. P. Effertz, sur son voyage en Suède en 1782. La Congrégation l'entendit de cette manière. Le nonce et Oster la considéraient plutôt comme une mission politique et diplomatique, une espèce d'internonciature. Or, c'était manifester une complète ignorance de la situation politique et religieuse de la Suède. Nous aurons bientôt l'occasion de montrer que c'est le seul côté qu'Oster trouve intéressant dans sa mission et dont il s'occupe pour ainsi dire exclusivement ; ce qui finit d'ailleurs par lasser la Propagande, qui en 1789 donna à Oster sa démission.

Oster quitta la France en avril 1783, passa plusieurs jours à Stralsund, la première mission catholique en territoire suédois, et arriva à Stockholm le 26 juillet 1783. Son premier soin fut de gagner l'appui du roi et des grands, appui bien inutile dans l'œuvre de régénération catholique qu'il avait à entreprendre. Il trouvait sans doute cette manière de procéder plus agréable et plus conforme à l'idée qu'il se faisait de sa mission. Ce n'est que deux ans plus tard, en 1785, que l'envoyé songe à décrire en détail l'état religieux et moral des catholiques en Suède. En comparant ce rapport avec celui du père Effertz en 1782, on s'aperçoit immédiatement que de ce côté la mission d'Oster échoua complètement. Après deux ans de vicariat, il n'y a encore aucune amélioration à constater.

Mais il y avait à Stockholm autre chose que des catholiques à convertir, il y avait aussi une suprématie à acquérir sur les prêtres qui desservaient le culte catholique avant l'arrivée d'Oster. En effet si la déclaration de 1779 donnait aux catholiques la liberté légale de religion il y avait nombre d'années qu'ils la possédaient déjà en fait. La déclaration de 1779 n'avait fait que régulariser une situation existante. Jusqu'à l'arrivée d'Oster, le culte catholique avait été assuré par les aumôniers des ambassadeurs d'Autriche, d'Espagne et de France, tant bien que mal, plutôt mal, semble-t il. Ces aumôniers recevaient leurs pouvoirs du vicaire apostolique de Nord, à cette époque l'évêque d'Hildesheim. Oster ne se reposa pas avant que les ambassades n'eussent

Digitized by Google

reconnu que c'était lui le vrai supérieur de la mission de Suède. C'était assurément son droit, mais cette reconnaissance était platonique puisque les aumôniers restaient inactifs et dépendaient en dernière analyse des ambassadeurs qui les nommaient et les renvoyaient à leur gré.

Oster finit donc par être reconnu comme chef de la mission en 1786, mais après combien de négociations de toute espèce, de déboires de toute nature ! Il s'aliéna par là l'amitié de l'ambassade de France, et ne sut jamais conquérir celle des autres ambassadeurs catholiques. Il y gagna par contre celle de l'ambassadeur anglais.

Comme nous l'avons dit plus haut, le premier soin d'Oster avait été d'obtenir la faveur de la Cour. Il continua ses efforts dans ce sens et il n'osa rien entreprendre avant d'être formellement reconnu comme chef des catholiques romains en Suède par le gouvernement suédois. En réalité, il n'avait pas besoin de cette reconnaissance officielle pour travailler au bien spirituel des catholiques à Stockholm et il n'avait rien à craindre des protestants, aussi longtemps qu'il ne sortait point de son rôle.

Le 15 septembre 1783, le roi reconnut Oster comme directeur des catholiques suédois. Les succès à la Cour semblent aller en augmentant et c'est avec joie qu'Oster les raconte à la Propagande.

Un des points les plus importants pour la nouvelle mission était, sans aucun doute, d'avoir une église et l'abbé Oster y pensa bientôt. Mais il s'y prit d'une manière bien peu propre à aboutir. Il s'adressa à la Cour et tâcha d'obtenir et le terrain et l'approbation de ses plans, si pas des plans tout faits. Il aurait cependant dû prévoir que jamais la Cour de Suède ne prendrait la construction à ses frais. De plus il fallait commencer par agir sur les catholiques, non dans l'église où ils ne viendraient pas, mais individuellement et chez eux. D'ailleurs les sommes que nécessiterait la construction d'une nouvelle église devaient effrayer la Congrégation, peu habituée à cette forme de procédure. Aussi de tous les projets proposés, il ne semble pas qu'il y en ait eu un qui ait reçu l'approbation de Rome et Oster dut se contenter de louer un local pour y célébrer le service divin.

En même temps, il songea à organiser le catholicisme en Suède et au commencement de 1784 il fonda une paroisse à Stockholm. A Pâques de la même année, il célébra solennellement le rétablissement du culte catholique. Cette fête semble avoir été très belle et Oster nous dit qu'il y avait une nombreuse assistance d'illustres protestants. Mais nulle part, il ne note combien il y avait de catholiques, ni à combien de membres de la communauté il donna la Confirmation à cette occasion. Trop clairement, l'envoyé montre que d'après lui, le principal objet de sa mission est de briller dans la capitale de la protestante Suède. La Congrégation laissa faire et augmenta même le traitement du vicaire apostolique jusqu'à 7200 livres.

Oster croyait s'être gagné les bonnes grâces de la Cour et de la haute société suédoise. Il allait bien vite s'apercevoir que cet appui était tout

Digitized by Google

platonique et aux premières difficultés qu'il rencontra avec le gouvernement suédois, tout le monde l'abandonna immédiatement. Les différends qu'il eut avec la Cour étaient doubles : le premier concernait les mariages mixtes que la déclaration royale de 1781 obligeait le prêtre catholique de bénir. Or, à cette obligation s'opposaient les règles canoniques romaines. Le second différend fut suscité par la conversion au catholicisme d'une luthérienne allemande, dont Oster avait reçu l'abjuration en 1781. Dans la première question, Oster tâcha surtout d'amener la Congrégation à lui permettre de bénir ou au moins d'assister à ces mariages mixtes. C'était, disait il, le seul moyen d'avoir un peu d'autorité sur les catholiques et de les amener à élever leurs enfants dans la religion catholique. D'ailleurs avant lui, les chapelains des ambassades ne se faisaient aucun scrupule de bénir ces mariages. Mais demander à Rome de déroger officiellement à des règles canoniques établies, c'était demander l'impossible et le vicaire apostolique dut se résigner à faire accepter ce point de vue par la Cour de Suède. Dans cette tâche, il finit par réussir après de nombreuses négociations.

Pour ce qui concerne la conversion de la dame allemande, elle devait lui susciter de plus sérieuses difficultés. Elle lui fit craindre même son renvoi de Stockholm et lui valut en tous cas la complète disgrâce de la Cour. Cependant le vicaire avait le droit pour lui, puisque la convertie n'était pas suédoise, mais la défaite du clergé luthérien dans la question de la liberté religieuse était encore trop récente pour que le consistoire de Stockholm ne profitât de la moindre occasion, du moindre prétexte pour faire des difficultés au chef de la mission catholique et humilier le vicaire apostolique. Il y réussit et Oster promit d'être plus prudent à l'avenir. Privé des faveurs du roi et de la Cour, Oster trouvait cette année 1784 bien dure.

A Rome cependant on avait lu avec étonnement les différentes lettres du vicaire apostolique, racontant ses misères et ses luttes. L'affaire de la dame luthérienne était bien malheureuse, on n'insista point. Pourquoi Oster attachait-il tant d'importance à la faveur du roi, qui ne pouvait lui être utile ? Pourquoi travailler à augmenter l'autorité civile du vicaire apostolique, notamment en demandant la juridiction volontaire et gracieuse sur les catholiques ? Cette tâche ne rentrait point dans sa mission. Pour les mariages mixtes, il n'avait qu'à suivre les conseils qu'on lui envoyait de Rome et, pour finir, la Propagande lui conseilla de diminuer le nombre de ses visites à la Cour. Le dernier conseil ne plut point à l'envoyé, qui voyait dans ces rapports le moyen de rehausser la religion catholique dans son chef, et il n'entendait pas se priver du plaisir de parader. Ici surtout on voit clairement qu'Oster ne comprenait pas son rôle. Ce n'était pas sur l'estime des nobles suédois qu'il fallait fonder la jeune communauté, mais sur un groupe de fervents catholiques. C'était d'ailleurs l'avis de Rome et dès 1785 on lui répète les conseils de prudence et l'ordre de ne plus fréquenter les grands et le roi et de ne s'occuper que de son

Digitized by Google

troupeau, de l'instruction et de l'amélioration morale de ses fidèles. C'était cneore une tâche assez ardue et Oster et son auxiliaire le père d'Ossery, que la Congrégation lui avait envoyé dès 1786 y auraient trouvé toute leur occupation. Mais le vicaire apostolique l'entendait autrement. Pendant l'été de 1785, il fit la visite de la Suède méridionale et la description qu'il nous fait de la situation morale et religieuse des catholiques dispersés dans ces parages est vraiment attristante. Partout cependant il fut bien reçu par les gouverneurs et autres grands personnages protestants.

Vers le milieu de 1786, la Congrégation, de plus en plus étonnée des lettres d'Oster et craignant mal comprendre ses lettres latines, lui enjoignit d'écrire en français pour qu'il pût mieux s'expliquer et plus clairement. Ce n'est pas volontairement que le délégué changea de langue pour ses correspondances, comme le disent les auteurs, mais à la demande formelle de la Propagande, cependant en français comme en latin, les idées exprimées par Oster restent les mêmes et la Congrégation se plaint de plus en plus de son vicaire apostolique et se montre surprise que, malgré les grands frais qu'elle nécessite, la mission rapporte si peu de fruits. Elle reproche aussi au vicaire apostolique de mener une vie trop mondaine et elle refuse catégoriquement d'augmenter les sommes mises à sa disposition.

Oster alors se décida à chercher de l'argent ailleurs. Il essaie inutilement, d'intéresser l'Espagne à son entreprise. Il réclame pour la mission, sans les obtenir, les fonds de la fondation Antivari que l'ambassade autrichienne emploie pour sa chapelle. Il s'applique aussi à faire revivre au profit exclusif de la mission suédoise la fondation de Linz, et il réussit à sauver les droits suédois. La fondation de Linz était un collège fondé à Linz au commencement du XVIIIe siècle par le Père jésuite Gottseer pour les pays du Nord. Les détails historiques donnés par Oster sont inexacts. Les auteurs auraient pu les rectifier en consultant le travail du R. P. Georg Kolb, S. J. *Mitteilungen über das Wirken der P. P. Jesuiten und des Marianischen Kongregationen in Linz während dem 17e und 18e Jahrhundert* (Linz, 1909), p. 113-129.

Mais c'était surtout de la France qu'Oster espérait des ressources et de fait il y réussit mieux. En 1787, il obtint une pension de 3000 livres sur l'abbaye de Corbie. Cependant le vicaire apostolique commença à trouver long son éloignement de la France et au commencement de 1788 il sollicita un congé de six mois. Il l'obtint sans peine et rentra immédiatement en son pays. Il ne devait plus revoir la Suède. A la Congrégation, il donna comme motif de prolonger son congé les chances d'obtenir de plus amples ressources et notamment un bénéfice plus important. Nous ne raconterons pas les démarches de l'abbé, qui était sur le point de voir se réaliser ses plus chères espérances, quand éclata la Révolution française. Le chapitre est cependant intéressant parce qu'il nous montre sur le vif la méthode d'Oster. Pour obtenir son

Digitized by Google

bénéfice il avait dû remettre un mémoire à l'archevêque de Lyon et un autre au ministre des affaires étrangères. Or ces deux mémoires se contredisent carrément dans l'exposé des faits. Dans le premier Oster exposa les avantages religieux, dans l'autre les avantages politiques tout en s'appuyant sur des faits différents et s'excluant mutuellement. On voit donc clairement ici que l'abbé, pour prouver sa thèse n'hésite pas à dénaturer des faits. Cette remarque s'applique à toutes les lettres du personnage où il doit défendre ou expliquer sa conduite. On ne peut donc accepter ses affirmations que sous bénéfice d'inventaire et il faut les vérifier d'après les données d'autres sources. C'est là un travail que malheureusement les auteurs n'ont pas cru devoir s'imposer.

Par la suppression des dîmes et privilèges ecclésiastiques, Oster voyait s'évanouir l'espoir de sa pension de 9000 livres qu'on lui avait promise en même temps qu'il perdait celle de 3000 sur l'abbaye de Corbie. Aussitôt il en tire motif pour retarder son voyage de Suède. Cependant, s'il n'avait pas obtenu de ressources extraordinaires, il jouissait encore toujours du même traitement que la Propagande lui payait depuis quatre ans et il aurait donc facilement pu regagner son poste s'il en avait encore eu le désir. Mais il paraît bien qu'il n'avait point ce désir, à en juger d'après ses actes et non d'après ses paroles. La Propagande d'ailleurs s'émut justement de devoir payer un si grand traitement à un vicaire apostolique qui laissait toute la charge à un subalterne. Et cette situation ne s'améliora naturellement pas lorsque l'abbé accepta de diriger l'abbaye de Clairac pour les chanoines de Latran. Vers la même époque le père d'Ossery commença à se plaindre à Rome sur son manque de moyens pour diriger la mission. La Congrégation commença par diminuer le traitement. Le vicaire apostolique accepta, mais proposa d'employer l'argent ainsi économisé à placer un prêtre à Landscrona. Il demanda même à la Propagande qu'elle prit à sa charge la pension qu'il touchait auparavant sur l'abbaye de Corbie.

La réponse de la Propagande ne se fit pas attendre. Le 3 juin 1789 elle supprima complètement le traitement d'Oster et nomma le père d'Ossery pro-vicaire. Le 25 décembre suivant elle enleva aussi à Oster le titre de vicaire apostolique. Son vicariat n'a pas eu de résultat appréciable, les auteurs ne peuvent s'empêcher de le constater, et même parmi les catholiques suédois, son passage laissa peu de traces.

Doit on en tenir rigueur à l'ancien chef de mission ? MM. Fiel et Serrière ne le pensent point. L'histoire impartiale sera peut-être moins indulgente. L'abbé Oster n'avait point compris sa mission. Il devait s'appliquer à améliorer la situation religieuse et morale des catholiques suédois et il ne semble pas qu'il s'y soit appliqué beaucoup. La meilleure preuve en est qu'il ne parvint pas à extirper, pas même à diminuer les abus qui existaient dans ce milieu alors qu'il disposait cependant de ressources assez abondantes. S'il s'était contenté de jouer

Digitized by Google

le rôle plus modeste mais plus méritoire de simple missionnaire il aurait, sans doute, obtenu d'autres résultats.

Il ne nous reste pas beaucoup à dire du livre de MM. Fiel et Serrière. Nous en avons déjà parlé au début de ce compte rendu. Répétons ici que les auteurs n'ont en somme fait qu'œuvre d'éditeurs de documents, alors qu'ils donnent à leur travail une physionomie de monographie historique. Le lecteur aurait été plus satisfait de ne pas rencontrer ici un mélange de deux genres de travaux absolument dissemblables. Il se laissera cependant gagner par le talent d'exposition des auteurs et le charme qui se dégage de la lecture du livre.

L. Bril.

Abbé Auguste Roche, Archiviste du diocèse de Viviers, *Beauchastel. Histoire civile et religieuse.* Préface de M. J. Régné, Archiviste du département de l'Ardèche. Aubenas, Imprimerie Habauzit, 1914. In-8, xiv-516 p.

Beauchastel est le chef-lieu d'une petite commune de l'Ardèche qui a moins de mille habitants et n'a jamais joué aucun rôle spécial dans l'histoire générale. Malgré cela, M. l'abbé Aug. Roche lui a consacré une volumineuse monographie, et il a eu grandement raison.

L'histoire des localités « qui n'ont pas d'histoire » est loin d'être sans importance : elle nous fait voir ce qu'a été l'existence normale d'une contrée.

Il y avait ici une difficulté venant de la vivacité avec laquelle les dissensions religieuses ont souvent divisé le Vivarais. On lit l'œuvre de M. Roche sans songer à constater sa sérénité, tant elle est parfaite et sans effort.

Cette œuvre constamment documentée, bien ordonnée, présentée avec une sobriété et une modestie qui dénotent une grande expérience des hommes et des choses, est excellente de tout point.

P. Sabatier.

Digitized by Google

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Le répertoire bien connu de Hain : *Repertorium bibliographicum* a reçu récemment un précieux supplément de la part du Dr D. Reichling : *Appendices ad Hainii, Copingeri Repertorium bibliographicum additiones et emendationes. Supplementum, accedit index auctorum generalis totius operis* (Munster, Theisting, 1914. In-8, de 109-cxxxv pp.). Il contient le relevé d'environ 200 incunables du xve siècle, provenant en majeure partie de bibliothèques suisses, non mentionnés par Hain et Copinger. La table générale, classée par ordre alphabétique de noms d'auteurs, est appelée à rendre les plus grands services à ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'humanisme ainsi qu'à celle des idées religieuses, philosophiques et juridiques de la fin du moyen âge ; pour eux c'est désormais un livre de chevet. H. N.

— Dans la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e éd. M. Hjalmar Holmquist donne, au mot *Sweden* (p. 466-477), un aperçu des dernières publications sur l'histoire ecclésiastique de la Suède. Particulièrement intéressantes sont les remarques de l'auteur sur les ouvrages les plus importants. M. Holmquist, qui est une des plus hautes compétences dans cette matière, nous y donne, d'une manière bien concise, il est vrai, une idée de leur valeur, de leur originalité et de leur tendance.

Il est regrettable que M. Holmquist n'ait pu nous exposer l'état des confessions non luthériennes dans la statistique religieuse qui forme la deuxième partie de sa notice. La description qu'il fait de l'Église d'État n'en est pas moins intéressante. L. B.

— Les recherches en matière de religions comparées ont une grande importance pour l'exégèse liturgique. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir établi le développement de tel ou tel rite à travers les âges. Beaucoup de rites veulent être interrogés sur leur signification symbolique et l'enseignement doctrinal qu'ils contiennent. Ainsi la cérémonie du lavement des pieds, le Jeudi-Saint, qui a son fondement dans le récit de saint Jean (XIII, 2-16) n'est nullement expliquée par l'humilité et la charité du Seigneur seules. Pierre semble avoir compris l'humilité de son maître, et cependant, que doit-il encore « savoir dans la suite » ? Quelle signification pouvait donc avoir encore ce rite ? Une comparaison avec les institutions juives nous montre que « laver les pieds » était une cérémonie nuptiale. Que l'on compare II. Reg. XI, 8 et 11 et l'explication du commentaire juif nommé *Sohar* (édité et traduit par Jean de Pauly, Paris, 1906-12) et le commentaire de

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'histoire ecclésiastique.

Digitized by Google

Servius de l'*Aenéide* de Virgile, livre IV, v. 167. — On trouve encore aujourd'hui des juifs observant ce rite nuptial. La cérémonie du Seigneur (Joh. XIII, 2-16) symbolisait donc le bain nuptial de l'Église, son épouse. On lira avec grand profit, sur la question, le travail du Dr Robert Eisler, *Zur Fusswaschung am Tage vor dem Passah,* dans ZNWKU, t. XIV, 1913, p. 268-271. C. Mohlberg, O. S. B.

— Il faut croire que la publication répondait à un besoin réel, puisqu'on nous annonce aujourd'hui, deux années à peine après l'apparition de l'ouvrage, la seconde édition de l'*Enchiridion Patristicum. Locos S. S. Patrum, doctorum, scriptorum ecclesiasticorum in usum scholarum collegit M. J. Rouët de Journel.* S. J. (Fribourg, Herder, 1913. In-8, xxv-801 p. M. 10). Nous n'avons pas à reprendre ce que nous avons dit ici-même (RHE, XIII, 1912, p. 167) du but visé par le R. P. et de la façon acceptable dont il le réalisait. Il nous suffira de dire les changements et les améliorations apportés dans la seconde édition. Le nombre de textes reproduits s'est augmenté ; on a introduit deux passages de Nestorius d'après les éditions de Loofs et de Nau, trois nouveaux extraits de Théodore de Mopsueste, d'après Swet, un passage intéressant de Léon de Byzance, pour ne point parler d'auteurs moins importants tels que Proclus de Constantinople, André de Crète, Germain de Constantinople, le missale Gothicum, qui sont représentés par des extraits relativement courts. On s'est arrangé de façon à maintenir la numérotation de la première édition malgré ces additions et, chose plus intéressante, le nombre de pages est sensiblement réduit, grâce à une ordonnance typographique habilement serrée, avantage non à dédaigner, car le volume est rendu plus maniable. Quelques textes ont été remaniés par l'emploi d'éditions plus critiques, mentionnons surtout les améliorations apportées, nº 114 à Méthode d'Olympe, d'après M. Bonwetsch, aux lettres de S. Grégoire, d'après l'édition des *Monumenta Germaniae historica*, à l'Apologétique de Tertullien, d'après M. Rauschen, à Minucius Felix, d'après M. Waltzing. L'index théologique a été retouché d'une façon sensible aux chapitres de l'Incarnation et de la théologie mariale, qui ont particulièrement bénéficié des additions de textes. Le R. P. nous dit encore que les indications chronologiques de la table ont été corrigées d'après les travaux récents et nous l'avons constaté en effet pour quelques noms, en nous étonnant toutefois de la réserve scrupuleuse que l'on garde vis-à-vis de la datation de certains ouvrages.

On peut voir par là que le R. P. s'est efforcé d'améliorer son œuvre, et de répondre à l'accueil que lui a fait le public des travailleurs et des étudiants en théologie. J. Flamion.

— Nous annonçons avec grand intérêt la seconde édition du volume de textes si avantageusement connu de M. Rudolf Knopf : *Ausgewählte Märtyrerakten,* qui forme le 2e fasc. de la 2e série du *Sammlung ausgewählter kirchen-und dogmengeschichtlicher Quellenschriften*, édité sous la direction de G. Krüger (Tubingue, Mohr, 1913. In-8, viii-114 p. M. 2,50). Dans cette réédition, le savant éditeur a tenu compte des observations des critiques et a su profiter des progrès accomplis en ces dernières années. Les extraits d'Eusèbe sont empruntés à l'édition classique de Schwartz ; les Actes du martyre d'Agapè, Eirene et Chionè sont publiés dans le texte grec d'après l'édition de M. Pio Franchi di Cavalieri. On a introduit d'heureuses

Digitized by Google

améliorations dans les morceaux mêmes qui sont repris de la première édition. Les annotations restent d'une sobriété louable, eu égard au but poursuivi par l'auteur. Deux indices, scripturaire et onomastique, accompagnent les textes et en facilitent l'usage. Nous ne voudrions pas oublier de signaler le soin apporté tant à la bibliographie générale, qu'à la bibliographie particulière qui accompagne les différents morceaux. La première est un modèle du genre; elle nous fournit un bilan complet des publications critiques sur la matière; la seconde nous renseigne sur l'édition employée et nous présente un choix judicieux d'ouvrages traitant la question d'authenticité, de chronologie, des difficultés spéciales se rattachant au texte publié.

M. Knopf suit un ordre chronologique; il n'a pas ajouté de nouveaux morceaux à la série présentée. Son choix est fait avec intelligence et perspicacité. On lui donnera parfaitement raison d'avoir résisté aux sollicitations de certains critiques qui l'engageaient à faire une part plus large aux extraits d'Eusèbe. L'œuvre de l'évêque de Césarée a été rendue abordable aux étudiants par des publications récentes. C'eût été alourdir inutilement son élégant volume, que de le charger de nouveaux emprunts de l'Histoire ecclésiastique.

En somme, nous devons louer M. Knopf d'avoir su améliorer une publication qui conquit dès l'abord les suffrages des critiques les plus exigeants.

J. F.

— M. Hans von Soden, à qui nous devons le fasc. 122 des *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen* hrsg. von H. Lietzmann, 56 p. (Bonn, A. Marcus et Weber, 1913) nous fournit par ordre chronologique tous les actes et documents relatifs à la querelle donatiste, au nombre d'une quarantaine à peu près. Il fait entrer dans la série, sans prendre position toutefois, les trois pièces, 11, 14 et 24, dont Seeck avait persisté à affirmer la falsification, contre Mgr Duchesne. Pour les actes conservés par Optat de Milève, l'éditeur a eu l'excellente idée de donner au complet les résultats de sa collation du manuscrit latin 1711 de la Bibliothèque Nationale. J. de Gh.

— La terminologie a joué un rôle considérable, parfois prépondérant, dans les discussions passionnées que connut la période des grandes hérésies et de la fixation du dogme par les célèbres conciles orientaux. Quiconque a pris contact avec l'abondante littérature polémique que ces siècles nous ont léguée, se rangera aisément à cette opinion. On en a mis la vérité en lumière à propos des luttes christologiques des ve et vi^e siècles; il faut savoir gré au Dr P. Stiegele de s'être essayé à le faire également pour les controverses trinitaires du siècle précédent. Son travail, qui forme le t. XII de la collection des *Freiburger theologische Studien*, publiée sous la direction de G. Hoberg et G. Pfeilschifter, a pour titre : *Der Agennesiebegriff in der griechischen Theologie des vierten Jahrhunderts.* (Ein Beitrag zur Geschichte der trinitarischen Terminologie. Fribourg-en-Br., Herder, 1913. In-8 de xiv et 144 p. M. 3). Dans ce domaine de la science sacrée, deux termes que leur grande ressemblance porte singulièrement à confondre, — leur différence tient à une seule lettre — ἀγέννητος et ἀγένητος, sont responsables de bien des désaccords et de bien des disputes. Ce n'est pas à dire qu'ils fussent nouveaux dans la langue théologique; ainsi que l'auteur l'a bien montré dans une introduction assez étendue, les deux épithètes avaient été employées

Digitized by Google

fréquemment dans la littérature chrétienne des trois premiers siècles, avec des sens parfois multiples, confondus ou atténués et même, comme on le voit par l'examen des écrits païens ou juifs hellénistiques, elles étaient déjà en usage lorsque la théologie chrétienne commença à exprimer ses doctrines par des formules scientifiques. Toutefois, leur valeur propre et leur différence formelle ne furent discutées que lorsque les controverses ariennes posèrent catégoriquement le problème. M. Stiegele passe en revue, l'œil attentif à découvrir et à noter l'emploi et le sens de ces termes, la littérature de ces luttes doctrinales du IVe siècle ; il expose, en trois sections, les résultats de son enquête minutieuse. La première section groupe les documents de l'arianisme ancien et de la résistance qu'il ne tarda pas à rencontrer ; la seconde est consacrée à l'arianisme plus récent, à ses apôtres (Aetius, Eunomius) et à ses adversaires, qui sont surtout les Cappadociens ; enfin, la troisième, sortant de la période arienne proprement dite, porte sur l'emploi des termes susdits dans la littérature antimanichéenne et dans les écrits de quelques Pères ou auteurs avec lesquels elle dépasse même les limites du IVe siècle (saint Cyrille d'Alexandrie). Nous ne pouvons entrer dans le détail de chacune des sections ; on y rencontre des séries de paragraphes dans lesquels le travail analytique est poussé à fond. Il ne faudrait pas mesurer l'importance de l'étude à l'agrément que l'on espérerait trouver dans sa lecture ; celle-ci, reconnaissons-le, est assez pénible et requiert une grande dépense d'attention à cause du péril continuel de confusion que créent la similitude des termes et l'enchevêtrement de leurs sens ; les notices spéciales sont également fort détachées et l'auteur semble s'être assez peu préoccupé de laisser déjà entrevoir au lecteur la ligne et la continuité du développement. Plutôt que de traduire en allemand les textes allégués, n'eût-il pas mieux valu les citer entièrement dans la langue originale ? La conclusion se rapporte surtout à l'usage du terme ἀγέννητος ; elle en poursuit encore l'histoire au Ve siècle et même au delà, jusqu'au moment où « l'agennésie » apparaît clairement comme la propriété personnelle, la notion, du Père.

Le travail de M. Stiegele a un réel mérite et est digne de bien des éloges. On ne peut que souhaiter la multiplication des études de ce genre ; c'est par elles que la lumière finira par se faire sur bien des points encore obscurs de l'histoire des dogmes. Mais pour atteindre ce but, il importe qu'elles soient toujours établies sur des bases solides et vraiment scientifiques ; M. Stiegele a fait, avec succès, en ce sens, un effort qui l'honore et dont l'abondante bibliographie et la table des meilleures éditions des textes (p. IX-XIV) sont d'irrécusables témoins. La savante collection dans laquelle le travail a paru s'est ainsi augmentée d'un fascicule de valeur.

— Le Sacramentaire de Drogon (823-855) (Paris, Bibl. nat. lat. 9428) est d'après L. Delisle « un des plus précieux monuments de l'époque carlovingienne » et « un document paléographique infiniment curieux » (Mémoires sur d'anciens Sacramentaires, p. 100 suiv., Paris, 1886). De ce document, dont « la décoration est encore plus remarquable que l'écriture » on vient de publier des reproductions. Elles formeront un premier volume : *Jetzige Pariser Handschriften*, 120 planches avec 60 pages de texte. Le second volume qui est annoncé contiendra des reproductions de miniatures du Pontifical de l'évêque Reginald de Barr (1312-1316) ; miniatures du Rituel du même évêque ; quelques planches d'un bréviaire dont un volume est à Londres, l'autre à Verdun. Les volumes intitulés : *Einbanddecken*, *Elfen-*

Digitized by Google

beintafeln, Miniaturen, Schriftproben auf Metzer liturgischen Handschriften, sont édités par L. WEBER. Le premier volume a été tiré seulement à 150 exemplaires. C. M.

— Le fasc. 123 des *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen* (hrsg. von H. Lietzmann, 51 p. Bonn, Marcus et Weber, 1913), qui contient l'édition par KARL MÜLLER, du *Soliloquium de arrha animae* et du *De vanitate mundi*, de Hugues de Saint-Victor, ne pouvait évidemment atteindre le même degré de perfection critique, que le fascicule précédent (v. *plus haut*, p. 585). Plus modeste, le but de l'éditeur a dû se réduire à élaguer les grosses fautes du texte publié à Rouen en 1648 et reproduit ensuite par Migne avec quelques corrections et des fautes nouvelles. Pour s'aider dans cette tâche, M. Müller n'a eu à sa disposition que deux manuscrits, sans valeur, du *Soliloquium* qui a été pourtant très tôt répandu, voir notre étude : *La table des matières de la première édition des Œuvres de Hugues de Saint-Victor*, dans les *Recherches de Science religieuse*, t. I, 1910, p. 392, n. 36). Il a tiré meilleur parti d'un manuscrit du *De Vanitate* (Bibl. Nation. lat. 15139 ancien fonds de Saint-Victor), dont il n'édite avec raison que les deux premiers livres (Cfr *op. cit.* et *loc. cit.*, p. 391). L'intérêt de ces écrits pour l'histoire de la mystique augmente les titres de reconnaissance que s'est acquis l'éditeur, en attirant l'attention du public savant sur ces productions et en rendant plus accessible l'exposé de la pensée victorine.

— Dans la série de ses travaux préparatoires à l'édition de la *Summa* d'Huguccio de Ferrare, le Dr GILLMANN (*Die Abfassungszeit der Dekretsumme Huguccios*, dans l'*Archiv für Kathol. Kirchenrecht*, 1914, p. 233-251), nous fournit cette fois une étude sur la date exacte de la composition de ce traité, la plus volumineuse et la plus importante production des commentateurs de Gratien au XIIe siècle. Contrairement à l'avis de von Schulte, qui ici comme ailleurs s'est rendu coupable de beaucoup d'inexactitudes, il place l'achèvement de l'œuvre non plus sous le pontificat de Grégoire VIII, mais sous celui de Clément III (1187-1191). Un pape que von Schulte identifiait à tort avec Grégoire VIII, est en réalité présenté par Huguccio comme successeur de ce Pape. A un autre endroit, le canoniste de Bologne parle nommément de Clément III. La mention de certaines décrétales, comme l'extravagante *Conquesti sunt*, attribuée parfois à Célestin III (1191-1198) ou à Clément III, est sans portée dans la question : elle appartient en réalité à Alexandre III, et Huguccio la cite sous son vrai nom. Les pages de cette étude, comme toutes celles que nous devons au Dr Gillmann, sont remplies de choses et de faits; les notes qui les enrichissent sont des plus précieuses, encore que leur abondance enlève quelque chose à la facilité de la recherche.

J. DE GH.

— M. le professeur A. DRESEN vient de publier dans le vingt-sixième annuaire de la société d'histoire de Düsseldorf, une étude sur le *cod. cat. 10075* de la Bibliothèque Royale de Munich, intitulée : *Ein Ratinger Messbuchkodex aus dem 12.-13. Jahrhundert*, « Sonderabdruck aus Jahrbuch 26 des Düsseldorfer Geschichtsvereins », p. 1-34 avec 2 planches. Düsseldorf, (Ed. Lintz), 1913. Le manuscrit qui est l'objet de l'étude a une importance capitale pour l'histoire de la ville de Ratingen, (lez Düsseldorf). Il en est le plus ancien témoin. Les frères Henri et Pierre Eschbach ont eu la bonne fortune de le découvrir en 1892. Toutefois sa valeur scientifique ne se borne

Digitized by Google

pas là. Vu l'antiquité du document et la pénurie des manuscrits liturgiques, les historiens liturgistes sauront gré au professeur Dresen de son étude. Après l'histoire de la question, il donne d'abord une description détaillée du manuscrit (p. 27), puis il expose son contenu : calendrier, missel, séquences (p. 3-16). Le calendrier est publié en appendice (p. 17-34). L'édition est très soignée et accompagnée de notes explicatives. Ce n'est pas l'heure d'apprécier la publication. En attendant il prendra sa place à côté de l'étude de G. Zilliken sur les calendriers de Cologne : *Der Kölner Festkalender. Seine Entwicklung und seine Verwendung zu Urkundendatierungen*, dans les *Bonner Jahrbücher*, fasc. 119, n° 1. Bonn, 1910. On souhaiterait vivement voir inventorier les documents liturgiques des églises rhénanes comme préparation à une histoire du culte du pays du Rhin et comme contribution à l'histoire de la liturgie au moyen âge.

— « *Fälschungen* » *der Brüder Gelenius und kein Ende* c'est le titre du premier article du 95me fascicule des *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein* (p. 1-60). C'est la cinquième fois que l'auteur, le professeur Dr H. Schoers, de Bonn prend la défense des deux frères Jean et Gilles (Aegidius) Gelenius, qui, au xviie siècle et au siècle dernier, avaient la réputation des deux historiens les plus remarquables et les plus mérités de Cologne et du pays du Rhin (cf. AHVN, t. LXXXI, 1906, p. 71-95 ; t. LXXXII, 1907, p. 169-170 ; t. LXXXVI, 1908, p. 134-156 ; t. LXXXIX, 1910, p. 30-45 ; cfr aussi les travaux de A. Steffens, AHVN, t. LXXXVIII, 1910, p. 176-179 ; et de F. X. Barth, AHVN, t. XC, 1911, S. 136-138. A plusieurs reprises la sincérité des deux frères historiens a été mise en doute par M. Ilgen, qui tend à n'y voir et à n'y faire voir que des faussaires. On lira avec grand profit la réponse de M. Schoers (p. 5-24) à M. Ilgen à propos de la légende de S. Ursule, que Ilgen avait traitée dans la *Westdeutsche Zeitschrift*, t. XXX, 1911, p. 141-271. A. Hofmeister avait déjà douté des conclusions de Ilgen (NA, t. XXXVIII, 1913, p. 334, n° 46). A notre avis, le professeur Schörs a bien montré cette fois encore la faiblesse et les tendances destructives de la méthode et de la critique de Ilgen. C'est avec raison que le distingué historien de Bonn déclare ne plus vouloir revenir sur les travaux de Ilgen.

A une époque qui tâche de transformer la religion en art et le Bien en Beau, il peut être utile de rappeler l'esthétique de Schleiermacher. M. M. O. Stammer, (*Der Aesthetizismus Schleiermachers in Theorie und Praxis*, während der Jahre 1796-1802. Ein Beitrag zur Geschichte und Wertung der ästhetischen Weltanschauung. Leipzig, Deichert, 1913. In-8, vii-172 p. M. 4,50), examine les écrits moraux de Schleiermacher. Il y rattache la question de savoir si l'esthétique des écrits religieux-philosophiques de cet auteur avait assez de force vitale pour se laisser traduire dans la pratique de sa prédication. Le travail comprend trois sections : La première expose brièvement ce qu'est la « ästhetische Weltanschauung », telle que les romantiques, sous l'influence desquels Schleiermacher se trouvait, l'ont comprise. Dans la seconde partie, l'auteur analyse les pensées de Schleiermacher sur la religion et la morale. Il y rattache également les tendances esthétiques. Les théories sur l'art et la religion, sur le Christ et le christianisme, sur la nature et la raison, sur l'art et la moralité y sont exposées et jugées. Dans la troisième section, l'auteur examine le contenu

Digitized by Google

religieux et moral de ses prédications et arrive à ce résultat que, dans ses homélies, Schleiermacher donna plus d'importance aux pensées religieuses et morales qu'aux tendances esthétiques. Dans une conclusion, l'auteur montre les conséquences de ce fait pour la prédication dans le monde protestant. On aurait désiré voir comment la conception religieuse de Schleiermacher se rattache au développement historique de la pensée religieuse; c'est là une question intéressante. L'ouvrage ne contient non plus aucune table des noms et des choses.

La bibliothèque royale de Berlin a trouvé une aide dont elle peut être fière et heureuse. Ses amis ont fondé une société dans le but de subsidier l'achat des livres, manuscrits, autographes, cartes, de lui procurer des dons de livres et manuscrits. Cette association a pour président le professeur Dr Ludwig Darmstaedter. Font partie de la présidence les conseillers intimes prof. Dr Helmans et Dr Ippel, le consul F. v. Mendelsohn, le *Ministerial-direktor* Dr Schmidt, le prof. Dr Sobernheim, le secrétaire d'Etat Dr Solf, l'éditeur Dr Vollert.

Les lettres de Jeanne d'Arc, — nous en connaissons dix-huit, — ont été le sujet d'un travail de M. Prutz. Aucune des lettres n'a été écrite par elle, puisqu'elle ne savait ni lire ni écrire. Si récemment des auteurs français ont nié ce fait, c'était pour servir le mouvement religieux et royaliste qui plaidait la béatification de Jeanne. Telles sont les conclusions de M. Prutz. Le travail a été présenté à l'académie bavaroise, à la séance de janvier dernier; il paraîtra dans les *Sitzungsberichte*.

Les 7 et 8 novembre 1913, la commission d'histoire en Bade s'est réunie pour la 32me fois en séance plénière, à Kalsruhe. Le résumé des travaux et projets de la société a été donné par la *Deutsche Literaturzeitung* (1914, no 1, col. 51-52). Nous notons les regestes des évêques de Konstanz (1384-1436) par le Dr Rieder (Bondorf). La même revue (1914, n. 3, col. 184 et sv.), donne aussi le résumé des travaux de la commission royale d'histoire de Saxe, en sa session tenue, le 20 décembre à Leipzig.

La société pour l'histoire et l'archéologie de la Westphalie doit être contente de l'année 1913. La commission d'histoire de 1896 vient de publier 1. comme septième volume des sources du diocèse de Münster, les actes de visite canonique du temps de Jean de Hoya (1571-1573) (CLXXVI et 300 p.). par le Dr W. E. Schwarz; 2. L'histoire des monnaies du diocèse de Minden par le Dr Stange; 3. Le second volume d'une édition critique des œuvres historiques de H. Hamelmann avec l'histoire de la réforme en Westphalie par le professeur Dr Cl. Loffler (LXXXIV et 443 pages), le premier ouvrage chez Theissing, les deux autres chez Aschendorff à Munster. On nous annonce une publication des sources pour l'histoire de la réforme de Bursfeld, en deux volumes. Deux organes périodiques de la même société : le soixante et unième volume de la *Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Altertumskunde* et le cinquième volume de la revue *Westfalen* contiennent des articles et communications de valeur d'un grand intérêt pour le pays et les diocèses de la Westphalie.

Au début de l'année a paru le second fascicule du *Jahrbuch des Kölnischen Geschichtvereins*, rédigé par le Dr Joseph Gotzen, bibliothécaire de la ville

Digitized by Google

de Cologne. En voici les articles : HANS VOGTS, *Das Kölner Rathaus ;* JOH. KRUDEWIG, *Der Königsforst bei Köln*, I ; JAC. KEMP, *Das Studium der Geschichte an der Kölner Universität*, II ; BRUNO KUSKE, *Die Märkte und Kaufhäuser im mittelalterlichen Köln*. Ils sont suivis de petites communications, dont nous notons la dernière : *Wo haben die (evangelischen) Kölner studiert ?* par W. ROTSCHEIDT. A la fin, le Dr JOS. GOTZEN a réuni tout ce qui a paru en 1912, livres et articles de revues, ayant rapport à l'histoire de Cologne. Chaque note bibliographique est accompagnée ou d'un petit résumé ou d'une analyse critique, toujours judicieux, toujours coulant et d'une distinction modèle. Une chronique de la société : *Zur Geschichte des Vereins* et une liste de ses membres clôturent le fascicule. Avec lui, les deux premières publications séparées viennent de paraître sous le titre *Veröffentlichungen des Kölnischen Geschichtsvereins*. Le premier : *Personal-und Amtsdaten der Bischöfe der Kölner Kirchenprovinz von 1500-1800* par le Dr REINHOLD SCHWARZ, le second : *Die Lebensmittelpolitik der Stadt Köln im Mittelalter* par le Dr JACOB LINDLAR. On ne peut qu'admirer l'activité des historiens de Cologne.

Le samedi 7 mars, on voyait réunis au Gürzenich à Cologne les membres de la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*, pour la trente-troisième fois. Le directeur des archives à Coblenz parla sur la Province rhénane au tournant du dix-huitième siècle et son annexion à la Prusse.

Le bureau des renseignements pour les bibliothèques allemandes à Berlin NW, a préparé un catalogue général de toutes les revues conservées aux grandes bibliothèques publiques et dans quelques bibliothèques spéciales. Le volume est évalué a 280 pages in-4° et comptera à peu près 16,000 titres. Il paraîtra au mois de mai prochain.

Le bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'université de Bonn, le Dr PAUL HIRSCH, s'est mis à la tête d'une entreprise bibliographique dont les érudits rhénans et autres lui seront reconnaissants. Au nom de l'association des bibliothèques rhénanes, il a dressé un catalogue de toutes les revues en cours de publication auxquelles les soixante-deux bibliothèques rhénanes sont abonnées. Leur nombre est de six mille. En quête d'un volume d'une revue quelconque d'une année quelconque, on saura immédiatement à l'aide de cet inventaire à quelle bibliothèque on peut le demander. L'auteur a fixé pour cela non seulement les numéros présents à telle ou telle bibliothèque, mais aussi les numéros et lettres sous lesquels on les trouvera. L'inventaire a paru sous le titre *Rheinischer Zeitschriften-Katalog* chez C. Georgi à Bonn, Brückenstrasse, 26.

A l'université de Breslau, la faculté de théologie évangélique a mis au concours la question suivante : Jusqu'à quel point la nature et la teneur de la tradition évangélique touchant l'œuvre de Jésus répondent-elles aux conditions du milieu palestinien au premier siècle ? De son côté, la faculté de théologie catholique de la même université a ainsi formulé le thème du travail qu'elle propose : *Opiniones Nestorii de Christo ex ejus opere nuper reperto, qui inscribitur liber Heraclidis, eruantur et ad trutinam revocentur.* Les réponses doivent être écrites en allemand ou en latin et remises pour le 2 décembre au secrétaire de l'université.

Digitized by Google

M. HARNACK a mis à la disposition de l'académie prussienne la somme de 21600 marks. Elle lui avait été offerte par des amis pour le 60me anniversaire de sa naissance. Selon l'intention de M. Harnack, le fonds servira à l'encouragement des études d'histoire ecclésiastique et d'histoire des religions. La fondation a été faite en séance du 4 décembre 1913.

La faculté de philosophie de Strasbourg, qui dispose des revenus de la fondation Engelmann, a accordé un subside de 800 marks à M. le Dr S. GOETZ, de Heilbronn, pour un voyage d'études à Rome. C. MOHLBERG, O. S. B.

— *Nominations.* — Le Dr R. KNOPF, professeur à la faculté de théologie évangélique de l'université de Vienne, est nommé professeur de critique biblique du N. T. à la faculté de théologie évangélique de l'université de Bonn.

Le Dr E. HEIDRICH, professeur d'histoire de l'art à l'université de Bâle, passe à l'université de Strasbourg.

Le Dr H. VOIGT, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Halle, est nommé professeur honoraire.

Sont promus : à l'ordinariat, le Dr S. ANRICH, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie évangélique de l'université de Strasbourg ; le Dr H. JORDAN, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à l'université d'Erlangen ; à l'extraordinariat, le Dr F. VIGENER, *privatdozent* d'histoire du moyen âge à l'université de Fribourg-en-Br. ; le Dr H. STEPHAN, *privatdozent* à l'université de Marbourg ; le Dr TH. SCHERMANN, *privatdozent* de patrologie et d'archéologie chrétienne à l'université de Munich.

— *Décès.* — U. LICHTWORK, directeur du musée d'art de Hambourg.

R. GENÉE, professeur d'histoire littéraire à Berlin.

L. KORTH, ancien archiviste, connu par ses travaux sur l'histoire de la ville de Cologne.

H. U. LIER, historien de l'art, bibliothécaire à Dresde.

H. STEGMANN, directeur du musée national bavarois à Munich.

Angleterre-Écosse-Irlande. — Il est des questions dont l'actualité disparaît bien vite ou que de nouveaux documents viennent modifier constamment. Il en est d'autres qui, par l'importance qu'elles revêtent et la difficulté qu'elles renferment, resteront toujours actuelles, encore que les éléments de la solution ne se modifient d'aucune façon. La question du Fils de l'homme dans les Évangiles appartient à cette dernière catégorie. Et c'est pourquoi nous osons encore présenter dans cette chronique le volumineux ouvrage de EDWIN A. ABBOTT, *The Son of Man* or *Contributions to the study of the Thoughts of Jesus* (Cambridge, University Press, 1910. In-8, LII-873 p. Sh. 16,6), bien que ce ne soit plus une nouveauté de librairie.

Peu d'auteurs ont eu une carrière scientifique aussi variée que M. E. A. Abbott. De 1870-1885 il étudie la philologie anglaise ; de 1885-1900 il s'occupe des questions philosophiques de l'apologétique et se montre un adversaire décidé du miracle ; à partir de 1900 il se met à étudier les quatre évangiles canoniques et publie les résultats de ses recherches décidément infatigables dans une collection intitulée *Diatessarica* dont l'ouvrage sur le Fils de l'homme est le huitième volume.

Mille pages sur une expression qui ne paraît pas être d'une difficulté

Digitized by Google

extraordinaire. Il est vrai que l'expression se rencontre souvent dans les Évangiles comme « self-appellation » dans la bouche du Christ, et dans des contextes très différents. Tantôt l'expression en question semble indiquer l'humilité de celui qui s'appelle de ce nom : « le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête » — tantôt, au contraire, elle semble marquer la gloire triomphante du Messie : « vous verrez le fils de l'homme siéger à la droite du Tout-Puissant et venir sur les nuées du ciel ». Philologiquement aussi l'expression est intéressante, et l'on conçoit aisément qu'elle ait constitué la matière de plus d'une monographie. C'est donc sur ce titre et les quelque quatre-vingts textes où il se rencontre que M. Abbott a écrit cette volumineuse monographie. Au sujet principal l'auteur a joint un nombre considérable de questions subsidiaires dont on n'aperçoit pas aisément l'étroit rapport avec la question du Fils de l'homme.

La thèse fondamentale de M. Abbott peut s'énoncer ainsi. Le titre est authentique, en d'autres mots, Jésus s'est souvent appelé « Fils de l'homme ». Mais cette dénomination n'a un sens messianique dans aucun des passages évangéliques. L'expression est empruntée à Ezéchiel et signifierait simplement l'infirmité de l'homme qui procurerait la rédemption et le salut. En Araméen, ce ne serait pas « barnasha » mais « bar Adam » que Jésus se serait toujours appelé. — La comparaison dans saint Paul du nouvel Adam de la rédemption avec le premier Adam de la chute serait au fond une interprétation exacte du titre « Fils de l'homme ». Et l'auteur est si convaincu de son interprétation qu'il explique *Matth., XI, 11* « *le plus petit dans le royaume des cieux* est plus grand que Jean-Baptiste » dans le sens d'un synonyme de *Fils de l'homme* : moi, le fils de l'homme, je suis plus grand que Jean !

Disons-le aussitôt, nous sommes loin de nous rallier aux vues exégétiques de l'ardent et abondant critique anglais. Pour nous, le sens messianique du titre « Fils de l'homme », dans la plupart des textes évangéliques ne peut être révoqué en doute. Des passages comme *Matth., XXVI, 64, XXV, 31* et parallèles prouvent ce sens avec évidence, et renvoient assez clairement à la prophétie de Daniel pour l'origine de cette dénomination. Cette exégèse qui est d'ailleurs communément reçue ne sera pas réfutée. Sans doute il est tel ou tel passage où le sens messianique est moins clair; cependant, en bonne méthode, on ne se basera pas sur ces textes obscurs pour essayer d'obnubiler les autres et de leur imposer une signification qu'ils ne comportent pas.

Si donc, pour le fond, la thèse de M. Abbott doit être rejetée, cependant l'immense érudition et l'originalité de l'auteur rendent la lecture de cette monographie sinon agréable, du moins à certains points de vue instructive et intéressante. M. Abbott est en effet un des principaux sinon le principal adversaire du sens messianique de l'expression « Fils de l'homme ».

H. Coppieters.

— Nous annoncions, l'an dernier (RHE, 1914, XIV, p. 821), la préparation d'une édition du texte latin de l'*Incendium amoris* de Richard Rolle de Hampole. Or voici qu'on vient de rééditer en anglais moderne la traduction que fit de cet ouvrage, au xve siècle, Richard Misyn. Ce travail, dû à Miss Frances M. M. Comper, comprend aussi la traduction du *De emendatione vitae* du même Richard Rolle. Le tout se présente sous le titre suivant : *The fire of love and the mending of life*, London (Methuen), 1914. LXII-278 p.

Digitized by Google

3 sh. 6. Cette publication est munie d'une excellente introduction signée EVELYN UNDERHILL, de notes bibliographiques et autres et d'un glossaire.

Le Rév. WILLIAM P. BURKE a découvert dans les archives des Record Offices de Londres et de Dublin, dans celles de la Bodléienne (Carte manuscripts) et du British Museum (Essex Papers) une masse considérable de pièces relatives à la condition du clergé irlandais sous le régime des lois pénales de 1660 à 1760 qu'il nous livre aujourd'hui dans l'ouvrage intitulé : *The Irish priests in the penal times* (Waterford, Harvey, 1914. VIII-491 p.). Point de généralités déclamatoires dans ce livre, mais des documents extrêmement abondants et presque tous inédits, reliés entre eux par un sobre commentaire explicatif. Les chapitres I à IV sont consacrés à la persécution sous les règnes de Charles II, Guillaume III, Marie II et Anne. Viennent ensuite deux chapitres fort instructifs, qui font pénétrer d'une manière plus intime dans le détail de cette pathétique histoire ; l'un traite des preneurs de prêtres, l'autre de la vie tragique des prêtres traqués. Dans les quatre derniers chapitres, l'auteur a rassemblé les pièces relatives à l'exécution des lois pénales dans chacune des quatre provinces de l'Irlande, Ulster, Leinster, Munster et Connaught, examinées séparément. L'historien qui aura à étudier désormais l'histoire religieuse de l'Irlande dans les temps qui suivirent la Réforme, ne pourra pas se dispenser de recourir au précieux recueil du Rev. Burke.

La maison Hodges, Figgis et Cie de Dublin publie un ouvrage qui contient la reproduction en couleurs des 19 plus belles pages du livre de Kells, le chef d'œuvre de l'art ornemental irlandais, et de 30 initiales ou ornements. Le manuscrit est décrit par SIR EDWARD SULLIVAN. Prix de cette publication : 10 shillings ou 12 shillings 6 pence.

Une vente d'importants documents appartenant à la collection de feu J. Eliot Hodgkin a eu lieu à Londres le 20 avril chez MM. Sotheby. Les suivants sont à relever avec les prix de vente : copie contemporaine de la Grande Charte (50 livres) ; Lettre d'Edouard IV au Duc de Bourgogne en date du 7 août 1480 (35 l.) ; Lettre de Lucrèce Borgia au Cardinal d'Este du 14 janvier 1502 (245 l.); Lettre de Henri VIII à Marguerite d'Autriche du 2 novembre 1518 (24 l. 10 sh.) ; autre lettre du même au cardinal de Ravenne du 18 janvier 1529 (30 l.) ; six documents indiquant les lieux où séjourna Marie, reine d'Écosse, de 1549 à 1551 (42 l.) ; Lettre adressée au comte Rheingrave relative à la restitution du Havre de Grâce, du 21 septembre 1563 (100 l.) ; Lettre de Catherine de Médicis à l'évêque de Limoges relative au couronnement de Charles IX datée du 26 mai 1561 (50 l.) ; Lettre de Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, à Charles IX, contenant des informations sur Elisabeth, Marie d'Écosse, etc., datée du 1er juillet 1561 (52 l.) ; Lettre de Marguerite de Valois à Henri IV, vers 1580 (21 l.) ; Serment d'Henri de Navarre concernant les Huguenots en date du 24 mai 1581 (25 l.). Cette vente a produit un total de 3414 livres, 17 shillings.

La Bodléienne a réalisé, ces années dernières, de grandes améliorations matérielles et fait d'importants achats d'imprimés et de manuscrits, mais au prix de dépenses considérables. Aussi ses administrateurs financiers ont-ils dû recourir à la presse pour lancer un pressant appel à la générosité de tous les amis d'Oxford et du savoir. Souhaitons que cet appel soit entendu,

Digitized by Google

afin que l'admirable bibliothèque puisse continuer de rendre aux travailleurs les signalés services qu'elle leur a rendus jusqu'ici.

Lectures des derniers mois :

Le 18 mars, à la *British Academy*, *Recent discoveries in Roman Britain*, par le prof. HAVERFIELD ;

Le 19 mars, à la *Royal historical society*, *Bibliography of British history (1485-1911)*, par M. H. R. TEDDER ;

Le 30 avril, à l'*Irish literary Society*, *Irish manuscripts in British Museum*, par M. R. E. FLOWER ;

A Oxford, à partir du 1er mai, série de 4 lectures *On the nature of Cardinal Newman's genius*, par M. WILFRID WARD ;

Le 7 mai, à la *Society of antiquaries*, *Excavations at Corbridge in 1913*, par le prof. HAVERFIELD ; à la même société, *Visitations of religious houses by William Alnwick, bishop of Lincoln (1436-1449)*, par M. HAMILTON THOMPSON ;

Le 22 mai, au *Viking Club*, *Norse bishops of Orkney*, par le Dr OLÁF KOLSRUD;

A Oxford, à partir du 22 mai, série de lectures sur *The Churches of Armenia and the Caucasus*, par M. F. C. CONYBEARE ;

A Oxford, le Chanoine SANDAY a fait porter sur le *Codex Bezae* ses leçons du dernier terme.

A la *Royal historical society*, le 18 juin, *Some mediaeval excommunications*, par M. R. C. FOWLER.

Notons au programme des *lectures* données à Oxford du 13 au 24 juillet les suivantes : *The teaching of our Lord according to St. Matthew and St. Luke*, par l'archidiacre ALLEN ; *Church and State in the age of Theodosius*, par le Dr KIDD ; *The Oxford movement*, par le chanoine OLLARD ; *The beginnings of Christianity as described in the Acts of the Apostles*, par le Rév. R. BROOK ; *St. Paul and the Mysteries*, par le Dr LOCK ; *The apostolic conception of Revelation and inspiration*, par le Dr SANDAY ; *Baptism in the fourth century*, par le Dr STONE ; *The history of the parish*, par le Dr WATSON.

En avril, a paru la première livraison du *Bodleian quarterly record* (Prix : 6 pence). Ce bulletin, rédigé par les bibliothécaires de la Bodléienne, renseignera le public sur tout ce qui touche à la bibliothèque.

L. GOUGAUD, O. S. B.

— *Nominations*. — Le Dr JAMES MAC CAFFREY, professeur d'histoire ecclésiastique à Maynooth et dont le nom a fréquemment figuré dans cette chronique, a été élu membre de la *Royal Irish Academy*.

M. GEORGE COFFEY, auteur d'un excellent guide des antiquités chrétiennes du *National Museum* de Dublin (RHE, 1910, XI, p. 396 et 1911, XII, p. 172), dont il était conservateur, a été obligé, vu le mauvais état de sa santé, de résigner ses fonctions. Le conseil de l'Académie d'Irlande a unanimement recommandé comme son successeur M. E. C. R. ARMSTRONG, *assistent keeper* au même musée.

— *Décès*. — En avril, HENRY T. COX, autrefois bibliothécaire du *Carlton Club*. On lui doit la publication de plusieurs catalogues, celui de la bibliothèque de la *Royal asiatic Society*, celui de la collection du doyen Bradley, celui de la bibliothèque du *Carlton Club*.

En mai, CHARLES TRICE MARTIN, archiviste et antiquaire. Il fut employé pendant quarante-cinq ans au Record Office, fut chargé pendant plusieurs

Digitized by Google

années d'éditer les publications de la *Pipe Roll Society* et aida assidûment le Dr James Gairdner à préparer le *Calendar of letters and papers of Henry VIII*. Il laisse notamment un ouvrage intitulé *The Record interpreter* (1892, 2e éd., 1910), qui a rendu de grands services aux habitués des archives.

Le 19 mai, WILLIAM ALDIS WRIGHT, né à Beccles en 1831, ancien *vice-master* de Trinity College (Cambridge), collaborateur du *Dictionary of the Bible* de Smith et co-directeur du *Journal of Philology* depuis ses débuts en 1868. Citons parmi ses œuvres : *Bacon's advancement of Learning* (1869), *Metrical chronicle of Robert of Gloucester* (1887), une réédition de l'*History of the English Bible* de Westcott.

Le 19 mai, JOHN WESLEY HALES, ancien *Emeritus professor* de littérature anglaise au King's College de Londres, collaborateur du *Dictionary of national biography*. L. G.

Autriche-Hongrie. — A deux reprises déjà (RHE, t. XII, 1911, p. 87 sv.; t. XIV, 1913, p. 210), nos lecteurs ont été mis au courant des savantes études que le R. P. A. FEDER, S J., poursuit et publie, dans les comptes rendus de l'académie des Sciences de Vienne, touchant les écrits de saint Hilaire de Poitiers, dont il prépare l'édition. Un troisième fascicule a paru, sous le même titre général : *Studien zu Hilarius von Poitiers*, et avec un sous-titre qui en décrit le contenu : III. *Ueberlieferungsgeschichte und Echtheitskritik des sogenannten Liber II ad Constantium, des Tractatus mysteriorum, der Epistula ad Abram filiam, der Hymnen. Kleinere Fragmente und Spuria.* (Sitzungsber. der Kais. Akad. der Wissenschaften in Wien. Philos. Hist. Klasse. T. 162, fasc. 5. Vienne, Holder, 1912. In-8, 142 p.). Les trois premiers chapitres sont disposés suivant le même plan ; l'auteur examine la tradition manuscrite pour passer ensuite à la critique d'authenticité. L'écrit appelé à tort *Liber II ad Constantium* est authentique et fut composé à CP, à la fin de 359. L'examen de la tradition touchant le *Tractatus mysteriorum* constitue une véritable histoire littéraire de ce livre, dont l'authenticité, déjà établie par Lindemann, se voit confirmée par de nouveaux arguments ; ce traité a été composé après le retour de l'exil. La lettre à Abra, malgré l'abondance des attestations manuscrites, doit être tenue pour apocryphe. Le chapitre IV, consacré aux hymnes, comporte des développements plus considérables. Tout d'abord, une série de compositions de ce genre, parmi lesquelles se rencontrent le *Gloria in excelsis Deo* et le *Te Deum*, n'a décidément rien à voir avec saint Hilaire : la critique externe et interne est beaucoup plus favorable à l'authenticité de la pièce *Hymnum dicat*, et elle affirme catégoriquement celle de trois hymnes du manuscrit d'Arezzo, restes du *Liber hymnorum* qui assure au saint Docteur une place parmi les anciens poètes chrétiens de langue latine. On procède, au chapitre V, à l'examen de divers fragments d'œuvres authentiques, puis de passages exégétiques, homilétiques et de lettres que l'on doit ranger parmi les *Spuria*. Le premier appendice complète l'étude critique, donnée dans le premier fascicule, touchant le recueil de documents que l'auteur a appelé *Collectanea antiariana Parisina*. Le second examine les citations bibliques qui se rencontrent dans les œuvres de saint Hilaire ; l'auteur met à la base de ses recherches des principes très sûrs et les applique à l'appréciation des citations des ouvrages considérés séparément parce qu'ils diffèrent par la date et le lieu

Digitized by Google

de composition ; il conclut que saint Hilaire, qui préférait manifestement le texte grec, en a traduit directement certains passages, tout en utilisant cependant en d'autres cas plusieurs versions latines existantes, dont l'influence se constate chez les auteurs ecclésiastiques et les Pères latins de cette époque ; il faut, toutefois, tenir compte des citations faites de mémoire, qui expliquent bien certaines variantes et certaines confusions. Comme les précédents, ce troisième fascicule mérite tous les éloges ; le R. P. Feder y a prouvé qu'il n'excelle pas seulement dans la description et la classification des manuscrits mais qu'il sait, de plus, se former un jugement solide dans les questions controversées et que son attention s'est déjà portée sur plus d'une étude importante à laquelle les écrits du saint Docteur donneront lieu. Répétons encore, en terminant, que l'on peut bien augurer de la valeur de l'édition qui lui est confiée.

C'est encore saint Augustin qui fait les frais du nouveau volume du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* édité par l'Académie de Vienne : V. LX. Sancti Aurelii Augustini *opera* S. VIII, p. I. *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum ad Marcellinum libri tres, de spiritu et littera liber unus, de natura et gratia liber unus, de natura et origine animae libri quatuor, contra duas epistulas pelagianorum libri quatuor*, édité par Charles P. Urba et Joseph Zycha. Leipzig et Vienne, 1913. In-8, xx-738 p. M. 22. On aura vu, par l'énumération des ouvrages, l'importance de ce nouveau volume au point de vue théologique. Ils se rapportent à la dernière lutte soutenue par le grand évêque, la lutte contre Pélage. Et l'on ne doit pas oublier que le n. XXXXII, du même *Corpus*, nous donne déjà la série des livres d'Augustin qui ont suivi ceux-ci dans la même campagne, en sorte que nous possédons une édition critique d'une partie déjà considérable de l'œuvre littéraire anti-pélagienne de l'évêque d'Hippone. Il ne sera pas inutile de rappeler que les deux volumes ont été publiés par les deux mêmes collaborateurs.

L'introduction est d'une sobriété louable, pour ce qui regarde l'histoire littéraire des pièces éditées ; on peut trouver tant de renseignements ailleurs. On se contente de nous donner la date de composition, l'occasion et le thème développé. On est moins sobre par contre pour nous mettre au courant de l'appareil critique utilisé. On nous renseigne avec minutie sur les différents manuscrits, leur origine, leur état, leur valeur, les classes qu'ils composent, s'il y a lieu. On nous avertit du principe critique, qui a présidé à la formation du texte et nous voyons que les éditeurs, tout en s'attachant aux témoins reconnus les meilleurs, le font cependant d'une manière éclectique et judicieuse ; ils savent interroger tous les informateurs et prendre leur bien partout où il se trouve.

Ils nous avertissent que l'édition nouvelle diffère de l'édition des Bénédictins surtout dans *de peccatorum meritis, de spiritu et littera, de natura et origine animae*, pour lesquels l'appareil critique utilisé a été beaucoup plus riche, et sensiblement moins dans les autres ouvrages, pour lesquels les deux éditions ont disposé à peu près des mêmes matériaux.

N'oublions pas de signaler les *indices scriptorum, nominum et rerum, verborum et elocutionum*. Ces deux derniers ont été faits avec un soin minutieux ; il ne faut pas perdre de vue qu'ils valent pour les nos XXXXII et LX du *Corpus*.

J. Flamion.

Digitized by Google

— A San Vincenti (Istrie), ont été découvertes, dans la petite église de Santa Caterina, des fresques remarquables du xve siècle représentant l'histoire et le martyre de sainte Catherine d'Alexandrie. J. F.

— Du 9 au 29 avril eut lieu le cinquième voyage universitaire, dont le but était cette fois l'exploration des antiquités de l'Égypte. Plusieurs centaines d'étudiants et d'autres personnes y ont pris part sous la savante direction de quelques professeurs et de spécialistes.

L'Académie impériale (Section philos.-histor.) tint sa séance annuelle le 27 mai. Le Prof. Toldt y parla de l'histoire du développement de l'humanité.

Le 1er avril se réunirent à Maria-Taferl, dans le voisinage de Vienne, bon nombre de professeurs de théologie des Universités autrichiennes, pour s'entendre sur certaines questions de méthode dans l'enseignement théologique et, avant tout, sur plusieurs propositions à faire au gouvernement au sujet des études théologiques. Ainsi, on a proposé de porter le temps d'études de 4 à 5 ans; de doubler les chaires de dogme, d'histoire ecclésiastique, etc., toutes choses qui contribueraient sensiblement à l'éveil scientifique et à l'activité théologique de ce pays conservateur. On a aussi décidé de se réunir dorénavant chaque année dans une ville à déterminer chaque fois.

Pour ne pas trop impatienter ceux qui désiraient l'ouverture prochaine de l'Université libre et catholique à fonder à Salzbourg, le Comité universitaire a conçu la belle idée, de fonder, comme une sorte de précurseur de l'Université proprement dite, un Institut de chercheurs, dans lequel seraient admis de jeunes savants qui s'occupent de recherches scientifiques originales. En règle générale, ils auraient leur résidence à Salzbourg et seraient subsidiés par le Comité universitaire. Ce seraient eux aussi probablement, qui plus tard fourniraient un premier contingent de professeurs pour la nouvelle Université.

— La fondation Lackenbach de Vienne vient de mettre au concours le travail suivant : « Exponatur historia politica ac religiosa Judaeorum sub dictione Persica ab anno 539-333, indagetur quaestio circa reditum Judaeorum eorumque in Aegypto et in Mesopotamia fata ». Le terme est le 15 mai 1915; la somme à gagner, 1200 couronnes; le jury qui juge et auquel les travaux devront être soumis : le décanat de la faculté de théologie de Vienne. C. M.

— *Nominations.* — Ont été nommés membres de l'Académie impériale des Sciences (Section philos.-hist.) M. Wlassak, Prof. de Droit Romain à Vienne, F. v. Schlosser, Prof. de l'histoire des arts, M. Rittner, Prof. de langues orientales, Ed. Hauler, Prof. de Philologie classique.

En même temps, Mgr L. Duchesne, Directeur de l'École française à Rome, fut nommé membre correspondant de l'Académie.

Le Dr. Th. Mayer est admis comme Privatdozent d'histoire de l'Autriche à l'Université de Vienne.

Le Dr K. Kaser, Prof. extraordinaire à l'Université de Gratz, est promu à la chaire d'histoire générale à l'Université de Czernowitz.

Le Dr Spir. Wukadinowic, bibliothécaire de l'Université de Prague, est nommé Prof. extraord. de littérature allemande à Krakau.

Digitized by Google

— *Décès.* — Le 22 mars, à l'âge de 59 ans, le Dr H. Uhlirz, professeur ordinaire d'histoire à l'université de Gratz.

K. Domanig, directeur de la collection numismatique impériale.

R. Beer, conservateur de la section des manuscrits à la « Hofbibliothek » de Vienne.

Belgique. — M. le chanoine Laenen vient de réunir ses intéressantes études sur la sorcellerie, publiées dans la *Vie Diocésaine de Malines*, en une brochure intitulée : *Heksenprocessen.* Anvers, Librairie « Veritas », 1914. (In-8 de 77 p. Fr. 1,75). L'ouvrage se divise en quatre paragraphes. Après une vue d'ensemble de l'histoire de la sorcellerie et de sa répression dans différents pays, (§ I) l'auteur expose la répression de la sorcellerie dans nos provinces, principalement au Brabant, jusque vers le milieu du XVIe siècle (§ II), et à l'époque suivante (§ III). Ces deux paragraphes sont spécialement instructifs ; M. Laenen y utilise largement les archives de l'archevêché de Malines, confiées à sa garde ; la plupart des sentences analysées des faits cités, étaient absolument inconnus. La répression de la sorcellerie conduisit dans les Pays-Bas aussi à des abus bien regrettables, cependant ici c'est plus tard qu'ailleurs que commence la sévérité outrée, qui fut surtout le fait des tribunaux laïcs et plutôt qu'ailleurs on revint ici à une saine appréciation des faits. L'auteur n'a pas eu l'intention d'écrire une histoire complète de la sorcellerie — même en Belgique — et les précieuses données, prises dans les archives, demandent à être complétées par l'examen détaillé de la littérature théologique parue dans nos provinces.

Qu'il nous soit permis à titre d'exemple, d'ajouter ici ce que pense du sujet un Carme flamand, Jean de Beetz, professeur de théologie à Louvain de 1470 à 1476. En parcourant son *Expositio decem catalogi preceptorum*, imprimé à Louvain en 1486, on ne croirait pas avoir entre les mains un ouvrage contemporain de la bulle *Summis desiderantes affectibus* et du terrible *Malleus maleficarum.* Le théologien, en parlant du premier précepte, expose longuement les différentes pratiques superstitieuses, en usage dans nos contrées, et il les juge avec beaucoup de bienveillance, les excusant par la simplicité et la bonne foi des gens du peuple. Les prétendues expéditions nocturnes accomplies par des femmes en compagnie d'Hérodiade ou de Diane sont d'ordinaire, pour lui, de simples rêves ou des supercheries. Ainsi, dit-il, comme une épouse avait parlé de ces aventures à son mari, celui-ci ferma la porte de la maison à clef et le démon ne vint pas l'ouvrir, mais devant ses instances pour pouvoir sortir, la femme fut battue par le mari (signature d. 2, vo). Les exemples de sortilèges qu'il examine excitent chez le moine le rire, plutôt que la crainte et l'horreur. Voici, dans sa naïve simplicité, le cas le plus typique qu'il raconte : « Quaedam vetula dierum, malorum plena, volens ex invidia impedire lac vaccae vicini sui accepit cultellum, pergens ad hostium domus in qua fuit vacca et ponens se contra splendorem lunæ dicit : *Hier snidick een spaen in mollekens gevaen, — ende een ander daertoe, — soo nemick demelck van deser coe* (Vers de magie qui n'ont pas de sens. On pourrait traduire : « Ici je coupe un coup dans le clair de la lune — et j'en ajoute un — et ainsi je prends le lait de cette vache »). Haec verba audiens dominus vaccae arripuit baculum et ejiciens foris eam atque percutiens : *Hier slaen ic eenen slach, — ende den anderen als ic mach, — ende den derden daertoe, — soe behoud ic dmele metter coe* (« Ici

Digitized by Google

je frappe un coup — et un autre si je puis — et encore un troisième — et ainsi je conserve le lait avec la vache »). Hoc erat optimum remedium ». (Signature d, 4, v°).

Mais revenons au travail de M. Laenen. Dans une dernière partie (§ IV), il signale certaines ressemblances qu'on observe entre les pratiques superstitieuses et magiques des siècles précédents et des faits de télépathie, d'hypnotisme, de magie, étudiés de nos jours : quel vaste champ d'investigations s'ouvre là devant les chercheurs ! Ceux que tente ce sujet, trouveront ici un guide expérimenté et une excellente initiation à ce genre d'études.

H. De Jongh.

— M. A. Kempeneers, dont nous avons signalé le travail sur la légende de saint Servais (RHE, 1914, t. XV, p. 187-188) vient de publier une brochure intitulée : *Inneming van de stad Sint-Truiden door Willem den Zwijger den 15 October 1568* (Tongres, Collée, 1914. In-8, 57 p.). Ce travail est basé principalement sur deux sources inédites, le procès-verbal de l'interrogatoire auquel fut soumis Aert van den Laeck, le 4 décembre 1568, devant le tribunal de l'Inquisition à Saint-Trond, et le duplicata, quelque peu différent, de ce premier document. Au cours de son exposé, M. Kempeneers donne de larges extraits de ces procès-verbaux. Ceux-ci mettent très bien en lumière les excès et les brutalités dont se rendirent coupables les bandes du Taciturne dans la ville et à l'abbaye de Saint-Trond. En appendice, l'auteur publie deux « refrains » ou chansons de circonstance, se rapportant à la prise de Saint-Trond et au siège de Liège par le prince d'Orange en 1568.

Ce travail, bien documenté, apporte une contribution utile à la biographie du Taciturne et à l'histoire des troubles politico-religieux du XVIe siècle.

— M. Em. Hublard vient de publier une dissertation intitulée : *Le Nouveau Testament de Mons, Histoire d'un Livre*. Mons, Impr. Léon Dequesne, 1914. In-8, 52. p. Le Nouveau Testament dont il s'agit ici est la célèbre « Version du Nouveau Testament » faite par les Messieurs de Port-Royal et éditée à Mons, en 1667, chez Gaspard Migeot. Dès son apparition, cette traduction a suscité de nombreuses controverses. La dissertation de M. Hublard a pour objet d'exposer brièvement l'histoire de ces controverses, en particulier celle qui se rapporte à la question de l'imprimeur de cette traduction. D'abord pour ce qui concerne la provenance, l'auteur s'en tient à ce que Sainte-Beuve a soutenu sur ce sujet (p. 7). Il ne serait donc pas à propos d'examiner ici les conclusions de l'historien de Port-Royal. Mais il est à remarquer que des historiens jansénistes mettent cette traduction en rapport avec le vœu exprimé par l'assemblée du clergé de France de 1655 de voir une nouvelle traduction de l'Écriture Sainte en langue vulgaire. De Marca, qui en fut chargé par l'assemblée, en aurait demandé l'exécution aux Messieurs de Port-Royal.

M. Hublard expose ensuite les différentes condamnations qui ont frappé le Nouveau Testament de Mons (p. 9-19). Quoiqu'il ait exclu de sa dissertation la controverse théologique (p. 20), l'auteur aurait pu voir cependant que cette traduction ne fut condamnée d'abord en France que parce qu'elle était publiée sans approbation ou permission des ordinaires. Le concile de Trente et, avant lui, plusieurs conciles de France avaient prohibé la lecture des traductions de l'Écriture Sainte publiées sans l'approbation de l'ordinaire Tel fut bien le seul motif que fait valoir la première ordonnance de l'archevêque de Paris, du 18 novembre 1667. L'arrêt du conseil d'État, du

Digitized by Google

22 novembre suivant, dit de même : « Il est dangereux d'exposer au public des versions de la Sainte Écriture publiées sans la permission et approbation des évêques de France. » Et l'archevêque d'Embrun ne raisonne pas autrement. Ce dernier ajoute cependant que cette version « veut substituer au texte de la Vulgate, qui est tenue pour authentique dans l'Église, un autre texte littéral, qui est prétendu plus correct, d'où le peuple pourrait tirer des inductions dangereuses contre l'autorité d'une édition, qui est reçue depuis tant de siècles dans l'Église ». Ce ne fut qu'à la suite des attaques publiées par des jésuites que le Nouveau Testament de Mons fut condamné comme erroné. Ainsi le condamnèrent le bref — non la bulle — de Clément IX, la seconde ordonnance de l'archevêque de Paris, etc. Enfin il fut mis à l'Index le 19 septembre 1679. Aux Pays-Bas, le Nouveau Testament de Mons jouissait d'abord de la faveur des grands. L'arrêt du grand conseil de Malines du 10 juillet 1668, refusant le placet au bref de Clément IX, semble en être un indice significatif. Mais quelques années plus tard l'opposition fut très forte. En 1690, le Sénat de Mons le prohiba, ainsi que l'affirme le P. Huylenbroucq dans l'*Imago primi sæculi jansenistarum*, t. II, p. 138 (manuscrit des archives de l'archevêché de Malines. Cfr l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1912, p. 380-387). Peu avant, Steyaert avait soutenu à ce sujet une polémique très ardente avec Antoine Arnauld. En 1689, l'évêque de Gand et, en 1691, les évêques des Pays-Bas espagnols, dans la défense qu'ils portaient contre la lecture de l'Écriture Sainte en langue vulgaire, visaient surtout la traduction de Mons (Voir De Ram : *Nova et absoluta collectio synodorum episcopatus Gandavensis*. Malines, 1839 ; *Nova et absoluta collectio synodorum... archiepiscopatus Mechliniensis*, t. I. Malines, 1828). J'ai tenu à faire cette énumération des condamnations du Nouveau Testament de Mons pour montrer que, sur ce point, l'exposé de M. Hublard est très incomplet et peu clair.

La partie la plus longue et la plus intéressante de la dissertation de M. Hublard est consacrée à la question de l'imprimeur (p. 21-52). Dès que le Nouveau Testament parut, ses ennemis prétendaient qu'il était imprimé, non chez Migeot à Mons, mais à l'imprimerie d'Elzevier à Amsterdam. L'auteur examine avec grand soin tous les arguments internes et externes qui sont en faveur de cette affirmation. Il en vient même à faire à grands traits l'histoire du jansénisme à Mons (p. 26-40). La conclusion qui en résulte revient à dénier à Migeot « l'honneur » (!) d'avoir imprimé la version du Nouveau Testament de Mons. Il n'en fut que l'éditeur, et en réalité ce fut Elzevier qui l'imprima. Tous ceux qui sont un peu au courant de la question adopteront, je n'en doute pas, cette conclusion. Pour ma part, elle me semble certaine quoique je n'approuve pas toutes les affirmations de l'auteur. Sans contester le mérite de sa dissertation, dont la publication est très soignée, je n'y trouve pas cependant une connaissance assez exacte, ni assez étendue de la littérature janséniste. Encore dans cette dernière partie on peut relever des inexactitudes. Ainsi, par exemple, p. 33 l'auteur écrit : *Le Phantôme du jansénisme*, 1626 (!) ; *La morale pratique des jésuites*, 1670. Or, pour ce dernier ouvrage, il s'agit d'après le contexte de *La morale des jésuites* non de *La morale pratique*. Ces deux ouvrages, souvent confondus, sont parfaitement distincts et n'ont entre eux aucun rapport. Et *La morale pratique des jésuites* a été publiée, non en 1670, mais de 1669 à 1695.

Alb. De Meyer.

Digitized by Google

— Il vient de paraître une seconde édition de la deuxième partie de *La littérature française au XIXe siècle* de M. l'abbé Paul Halflants. Cette partie va de 1850 à 1900 et est consacrée aux *Publicistes*, *Orateurs* et *Poètes* (Bruxelles, A. Dewit, 1914. 380 p. F. 3,50). L'ouvrage est trop bien connu de nos lecteurs pour que nous ayons à l'analyser ici et à en dire les mérites ; ils savent, par conséquent, dans quel esprit il a été conçu : l'auteur n'a pas prétendu écrire une histoire complète de la littérature au XIXe siècle, mais il a plutôt voulu présenter au public un choix ou une galerie de portraits littéraires. G. D.

— Les Archives générales du Royaume viennent d'acquérir un lot d'archives concernant l'abbaye de Ghislenghien. Il s'agit 1) d'une chronique de l'abbaye de 1603 à 1642 ; 2) Mémoire sur les troubles de guerre depuis 1635 ; 3) Chronique de 1660 à 1680 ; 4) Constitutions et cérémonies de l'abbaye ; ces quatre manuscrits sont signalés dans le *Monasticon belge*, I, 371. En outre les Archives ont acquis un fragment d'obituaire sur parchemin, commencé au XVe siècle, s'arrêtant au 16 septembre, une copie, aussi sur parchemin faite au XVIIIe siècle quand l'obituaire précédent était encore au complet, et enfin un paquet de vœux, quelques comptes et une cinquantaine d'actes sur parchemin. Ces documents ont été envoyés au dépôt de Mons. A. T.

— *Décès*. — A. Ronse, le 23 janvier, à Bruges, archéologue et historien. On trouvera sa bibliographie dans ASÉB. 1914, p. 83-84.

A Anvers, M. Roosès, conservateur du Musée Plantin, connu par ses publications d'histoire de la peinture et de l'art en général et par ses travaux sur Rubens.

Espagne. — Dans le dernier *Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, 1911-1912 (Barcelone, vol. in-4), nous remarquons le rapport de la Section historique, où sont passées en revue les publications intéressant l'histoire de la Catalogne, et quelques comptes rendus détaillés d'ouvrages plus importants. La Section archéologique occupe une grosse part du volume, illustré par ses soins de jolies reproductions ; on y trouvera d'abondants renseignements sur des trouvailles récentes : antiquités grecques, vase ligure, peintures murales du haut moyen âge, etc., ainsi qu'une chronique et une bibliographie fort soignées. Dans les pages réservées à la Section littéraire, il faut signaler un article nécrologique sur l'éminent savant espagnol, *Marcelino Menéndez y Pelayo*, et un compte rendu où A. Griera, après avoir rappelé les hypothèses émises par les philologues sur l'origine des Catalans du Roussillon, déclare accepter la théorie de Salow touchant la fixation de la frontière linguistique entre le Languedoc et la Catalogne.

Parmi les publications de l'*Institut d'Estudis Catalans*, a paru l'*Exposició d'un pla de publicació de les cróniques catalanes* (Barcelone, 1912. In-8, 40 p.). Le travail est dû à J. Massó Torrents, qui l'a extrait, en le complétant, de l'article déjà publié par lui dans la *Revue hispanique* de 1906 (« Historiografia de Catalunya en català durant l'època nacional »). Il offre un ensemble de notices bibliographiques, précieuses parce que précises, dans lequel les chroniques se rangent par ordre d'ancienneté et d'importance. Les conclusions que l'auteur tire de cet exposé, visent l'organisation du travail entrepris par l'Institut, lequel a pris à tâche de mettre au jour, systématiquement et intégralement, toute cette historiographie catalane. A. B.

Digitized by Google

Etats-Unis d'Amérique. — Vient de paraître le dernier volume des mémoires posthumes du P. Auguste Thébaud, S. J., *Three quarters of a century (1807 to 1882) : A Retrospect written from documenta and memory (1877-1882)*. (New-York, The United States catholic historical Society, 1913. In-8, 261 p.), publiés par M. Charles G. Herbermann, président de la *Catholic historical Society* de New-York. Le premier à paraître fut le tome III intitulé *Forty years in the United States of America* (New-York, 1904. In-12, 360 p.) (Voir RHE. 1904, t. V, p. 944.) Le tome Ier lui succéda sous le titre *Political, social and ecclesiastical events in France* (New-York, 1912. In-12, 334 p.) (Voir RHE, 1912, t. XIII, p. 587.) Le présent volume porte en sous-titre : *Italy* (New-York, published by the United States Catholic Historical Society, 1913. In-8, 204 p.). Dans un style simple mais très animé, le R. P. Thébaud dépeint les hommes, les événements, la vie monastique, les conditions sociales et politiques tels qu'il les a connus pendant sa résidence de deux années en Italie (1835-1837). La plus grande partie du livre s'occupe des religieux et de la vie monastique. On y trouve avec plaisir des détails typiques concernant des hommes tels que Dom Guéranger, Lacordaire, les cardinaux Fesch (oncle de Napoléon), et Patrizi, les jésuites Bresciani, Roothaan, Perrone, de Vico, Soderini. Les bénédictins, les franciscains, les récollets et conventuels, les oratoriens fournissaient à l'auteur de ces mémoires matière d'observation fine et attentive au cours des visites qu'il leur rendait. L'art comtemporain à Rome est traité dans un chapitre qui n'est pas sans intérêt. De belles gravures, dont un portrait, surprenant de vie et de caractère, de Dom Guéranger, illustrent l'ouvrage, qui, avec les deux autres volumes déjà parus augmente d'une unité remarquable la collection des *Monograph Series*, publiées par l'*United States Catholic Historical Society*. Il faut féliciter l'éditeur, Charles G. Herbermann, de nous avoir donné cette publication si intéressante pour l'histoire de l'Église catholique au XIXe siècle.

J. Lamott.

France. — Le fascicule XLV (t. VI, c. 929-1248) du *Dictionnaire de théologie catholique* (Paris, Letouzey et Ané, 1914) contient plusieurs études peu étendues et qui n'ont par leur objet qu'une importance secondaire. D'autres plus longues sont d'un intérêt plus général pour l'histoire de l'Église. Parmi ces dernières, il faut citer d'abord un article du R. P. Jugie au mot *Gaianite* (col. 1002-1023). L'auteur y expose la controverse sur la passibilité du corps de Jésus-Christ. La thèse de Julien d'Halicarnasse et celle de ses adversaires y sont développées avec beaucoup de méthode et de clarté. — Relativement à l'épître aux *Galates* (col. 1025-1052) M. E. Tobac examine les questions critiques se rapportant à l'authenticité de l'épître, les destinataires, la date, le lieu de composition etc. Ensuite il en donne l'analyse et la doctrine. A la suite de la plupart des critiques, M. Tobac identifie Gal. II, 1-10 avec Act. XV. Pour ce qui concerne les destinataires, il trouve « que tout compte fait, la théorie qui place les destinataires de l'épître aux Galates dans la partie méridionale de la province romaine de Galatie lui paraît encore mériter ses préférences » (col. 1032). La clarté de l'exposé et la riche documentation de l'auteur donnent une importance extraordinaire à cette étude. — L'histoire de *Galilée* (col. 1058-1094) et celle de sa condamnation sont traitées par M. E. Vacandard. Après une courte notice biographique, l'auteur examine les deux condamnations de Galilée par le Saint-Office, la première de 1616, la seconde de 1632 Dans les deux cas, le Saint-Office condamna comme

Digitized by Google

hérétique l'opinion énoncée par Galilée que la terre tourne autour du soleil. Les théologiens de cette époque la trouvèrent en effet en contradiction avec certaines paroles de l'Écriture Sainte. Ce fait ne saurait laisser aucun doute. Toutefois cette condamnation, quelque malheureuse qu'elle ait été, n'implique pas de difficulté sérieuse pour l'infaillibité pontificale. Car, d'après le concile du Vatican, le pape n'est infaillible que lorsqu'il parle *ex cathedra*. Or les conditions qui y sont requises ne se vérifient pas dans la condamnation de Galilée. Cette étude sincère de M. Vacandard rendra de précieux services aux apologistes. — L'étude du R. P. M. Dubruel S. J., sur le *Gallicanisme* (col. 1096-1136) mérite l'attention des historiens. Déjà dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, 4e édit. Paris, 1912, t. II, col. 193-274, le même R. P. a donné, en collaboration avec le R. P. Arquillière, un article très important sur le même sujet. Et les deux études loin de se répéter, se complètent mutuellement. Ici, le R. P. Dubruel vise surtout à donner un exposé des théories gallicanes et ne traite qu'en passant de leur histoire. Le gallicanisme doit être distingué en gallicanisme des théologiens et gallicanisme des politiques. Pour faire connaître les théories du gallicanisme des théologiens, le R. P. donne un exposé de la doctrine de Honoré Tournely. Ce docteur, en effet, fut un type des gallicans modérés après la déclaration de 1682 et exerça une influence considérable sur ses contemporains. D'abord pour déterminer l'essence de l'Église, Tournely adopta les idées des théologiens romains; il s'en sépara seulement en ce qu'il conçoit un peu autrement l'organisation de la hiérarchie : d'après lui, le régime de l'Église est monarchique, mais tempéré d'aristocratie. Ensuite il affirma aussi la supériorité du concile général sur le pape, car Jésus-Christ n'aurait pas attribué le privilège de l'inerrance à Pierre seul ou à quelque autre homme, mais à l'Église entière. Tournely chercha à appuyer sa doctrine avant tout sur des preuves positives. Cette théorie des théologiens n'est pas très ancienne ; la première exposition un peu nette d'une conception gallicane ne date que de la fin du xe siècle. Ce n'est qu'à l'époque de Philippe le Bel qu'elle apparaît avec éclat. Au xviie siècle, Richer et Petrus Aurelius préconisèrent une théorie plus ou moins nouvelle. Enfin, en 1682, Bossuet exposa les idées reçues depuis plusieurs années. A côté de cette doctrine sur l'Église, les théologiens avaient un enseignement sur les relations entre l'Église et l'État. D'après Tournely, il se résume en ces deux points : 1) le pape n'a aucun pouvoir dans les questions temporelles ; 2) le pape n'a pas de pouvoir, même indirect, sur la personne des rois. Cette théorie, ébauchée peut-être dans certains écrits de l'époque carolingienne, n'apparaît guère qu'au xiiie siècle dans certaines lettres de Philippe-Auguste. Elle fut agitée surtout aux xvi-xviie siècles. Le gallicanisme des politiques comporte avant tout le gallicanisme parlementaire et royal. Celui-ci fut probablement beaucoup plus ancien en France que le gallicanisme des théologiens. Il se résume en ce que le roi et le parlement prétendaient que toute la discipline extérieure de l'Église était en quelque manière du ressort de leur pouvoir. Pour donner une idée des théories gallicanes des politiques, le R. P. expose la doctrine de Pithou et ensuite celle de Vayer de Boutigny qui a eu une grande influence sur les idées de Portalis. Comme l'a remarqué le R. P., l'Église est souvent intervenue pour condamner les erreurs du gallicanisme. Ces deux études du R. P. Dubruel sont en tout point remarquables, et elles ont le mérite de donner pour la première fois, une vue d'ensemble sur un sujet très vaste. — En dehors des études précitées, nous pouvons encore mentionner quelques

Digitized by Google

articles contenus dans le présent fascicule, tels : *Genèse* (col. 1185-1221) par M. E. Mangenot ; *Fruits de la messe* (col. 933-944) par M. L. Godefroy ; *Fuite dans la persécution* (col. 951-964) par le R. P. Ortolan ; *Gabriel Sévère* (col. 977-984) par le R. P. Jugie ; *Gandulphe de Bologne* (col. 1142-1150) par le R. P. De Ghellinck, S. J. A. De Meyer.

— A. d'Alès. *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique*, contenant les preuves de la vérité de la religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines. Quatrième édition, entièrement refondue. Fascicule X. Paris, G. Beauchesne, 1914. In-8 de 320 col. F. 5.

M. Adhémar d'Alès et la maison Gabriel Beauchesne poursuivent vaillamment et sans relâche leur œuvre commune. Grâce à leur zèle, il nous est permis, dès maintenant, d'entrevoir, dans un avenir relativement proche, l'achèvement de cette importante et délicate entreprise qu'est le nouveau *Dictionnaire apologétique*.

Nous voilà du reste en retard pour signaler le fascicule X, déjà publié depuis plusieurs mois. Le premier article que nous y rencontrons est consacré à l'*Instruction de la jeunesse*. Il avait été commencé dans la livraison précédente, et il nous est une preuve éloquente, parmi tant d'autres, du souci d'actualité et de rigoureuse objectivité qui préside à l'organisation et à la marche du recueil. Cette étude, dont l'ensemble ne comprend guère moins de 150 colonnes, soit près de la moitié du fascicule, a été divisée en sept sections : *les principes ; l'histoire de l'instruction et de l'éducation par l'Église*, d'abord *sous l'empire romain*, puis *au moyen âge*, puis *en regard de la Renaissance et de la Réforme*, puis *dans la France moderne ;* les *Institutions complémentaires de l'école primaire ;* enfin, les *Universités catholiques*. Chacun de ces sept chapitres est signé du nom d'un spécialiste dont la compétence en la matière dont il s'agit ne saurait être mise en doute, et tous sont complétés par une bibliographie bien à jour. Il était d'ailleurs, on le comprend, aussi naturel qu'inévitable que certaines parties des aperçus historiques et statistiques fussent spécialement abondantes en ce qui concerne la France. Dans les douze titres ou sujets qui suivent, la morale et le droit se trouvent représentés par l'article sur l'*Insurrection*, de M. de la Taille, et l'article sur le *Prêt à intérêt*, du P. Vermeersch ; l'article *Intellectualisme*, de M. Rousselot, ressortit à la spéculation philosophique, et l'article *Jephté*, du P. Condamin, à l'exégèse ; mais il semble que l'histoire a la part du lion. On peut, en effet, rattacher soit à l'histoire ecclésiastique, soit à l'histoire des religions, soit à l'histoire des doctrines et systèmes : le *Jansénisme*, de M. de Beedelièvre ; *saint Jean Népomucène*, du regretté abbé Jaugey ; *Jeanne d'Arc*, de M. Dunan ; la *Papesse Jeanne*, de M. Vernet ; la *Religion de l'Iran*, du P. Lagrange ; le *Japon*, du P. Brou ; l'*Islamisme et ses sectes*, de M. Carra de Vaux.

Après avoir parcouru attentivement cette livraison, si riche, si variée, partout si fortement documentée, le lecteur sera heureux de constater, une fois de plus, que le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* continue à répondre parfaitement à son nom et à son but. Pour l'apologiste contemporain il vaut à lui seul toute une bibliothèque. A qui saura se l'assimiler et l'utiliser convenablement, on pourra appliquer en toute vérité un vieil adage, que notre époque ne connaît ni n'entend plus guère, trop éprise qu'elle est d'une ampleur d'érudition qui confine ou conduit facilement au papillonage scientifique ; de celui-là je redirais, quant à moi, sans hésiter : *Timeo hominem unius libri*. J. Forget.

Digitized by Google

— Le seul mérite de la publication de Dom Et. Darley, *Les Acta Salvatoris. Un évangile de la Passion et de la Résurrection et une mission apostolique en Aquitaine.* (Paris, Picard, 1913. In-8, 51 p. F. 3), est d'attirer l'attention sur un groupe d'apocryphes, qui sous le nom d'Actes du Sauveur, la Mission de Nathan, la Mission de Volusien, la Vindicte, prétendent nous donner une histoire du procès, de la passion, de la mort et de la résurrection du Sauveur, et entourent cette page des Evangiles de prodiges inconnus à ceux-ci, y rattachant, la chose est vraie au moins pour quelques-uns, une mission apostolique en Aquitaine. Le R. P. nous donne la traduction française d'une version anglo-saxonne de trois de ces légendes. Si sa publication de textes était accompagnée des renseignements critiques nécessaires, il aurait rendu un service incontestable. Mais il est évident qu'on se ralliera difficilement aux opinions quelque peu hardies qu'il émet sur la date chronologique et la valeur historique de ces écrits. Qu'il nous suffise de savoir qu'il entend y trouver une preuve de la fondation apostolique des églises de l'Aquitaine dès le 1er siècle. Il y aurait une étude à faire sur ces textes, mais il faudra évidemment employer une méthode quelque peu différente de celle du R. P. pour la mener à bonne fin.

On apprendra certainement avec plaisir l'apparition du troisième et dernier volume de l'édition d'Eusèbe, *Histoire ecclésiastique, Livres IX-X. Sur les Martyrs de Palestine,* par M. Grapin, dans la collection *Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme*, éditée sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay. (Paris, Picard, 1913. In-12, LXXXVII-541 p. F. 6). L'édition de M. Grapin mérite le grand succès qu'elle a déjà rencontré. Elle nous présente une œuvre aussi importante dans des volumes aisément maniables ; elle est faite avec un soin scrupuleux et une critique avisée ; elle est accompagnée de notes judicieuses. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit ici-même, (RHE, 1906, t. VII, p. 201 ; 1911, t. XII, p. 602), de la méthode suivie par l'éditeur dans la publication de son texte et des améliorations légères faites à la technique dans le second volume. Ce qui rend le troisième particulièrement intéressant, c'est l'Introduction composée par l'auteur, mise en tête du dernier volume et la table générale qui clôt la publication.

Dans l'Introduction, M. Grapin traite trois sujets importants, pour ne rien dire de la bibliographie réduite aux ouvrages généraux : il s'efforce de nous faire connaître la carrière littéraire et épiscopale d'Eusèbe de Césarée, l'Histoire ecclésiastique et enfin les éditions et traductions de celle-ci, en s'inspirant des travaux contemporains et principalement des études de Schwartz et Harnack. Nous attirons spécialement l'attention sur le deuxième chapitre. Le savant éditeur nous y donne un exposé très net de l'hypothèse de Schwartz sur les « quatre éditions » de l'Histoire ecclésiastique. Non que M. Grapin s'y rallie sans réserves. On peut même regretter qu'il n'ait pas poussé plus à fond ses observations judicieuses et sa critique perspicace, pour nous présenter sa théorie à lui sur la composition de l'œuvre. Il en a une, semble-t-il, qu'il n'a osé proposer dans son complet développement. Retenons aussi de ce second chapitre la bonne analyse de l'ouvrage édité, ainsi que l'exposé approfondi des objets qui y sont traités et des idées directrices qui ont présidé à sa composition. L'idée de succession apostolique est bien mise en relief. Enfin M. Grapin a sagement profité de quelques études récentes, qui touchent toutefois plutôt au sujet qu'elles ne l'appro-

Digitized by Google

fondissent, pour établir les rapports de l'Histoire ecclésiastique avec l'historiographie antérieure et faire voir ce que le père de l'histoire du christianisme doit à la technique de ses prédécesseurs profanes. Il y a là des constatations intéressantes. J'aurais voulu un examen aussi approfondi des relations de l'Histoire ecclésiastique avec la Chronique de l'auteur. Les deux œuvres sont intimement liées. M. Grapin s'en rend bien compte, mais l'étude de la Chronique est loin d'être tentante.

Un seul index termine le volume; il comprend à la fois la table des citations de la Bible, des noms et des choses, sans qu'il y ait confusion; on le consultera facilement et avec profit.

En terminant, félicitons M. Grapin d'avoir mené à bonne fin sa publication savante de l'œuvre d'Eusèbe. Son travail fait honneur à sa science critique et historique; il contribuera à maintenir et à grandir le bon renom de la collection de MM. Hemmer et Lejay et enfin il rendra de grands services aux historiens du christianisme primitif.

Au deuxième congrès de théologiens pour l'union des Églises, tenu à Velahran (Moravie), le R. P. S. Salaville lut un rapport intéressant, au sujet de l'attitude prise vis-à-vis de Rome par le célèbre higoumène Théodore Studite, un siècle à peine avant Photius. Il avait paru dans les Actes du Congrès en latin. On doit le remercier de l'avoir mis à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, en le publiant à nouveau, en français cette fois, dans les *Échos d'Orient*, t. XVII, (1914), 1 : *La primauté de saint Pierre et du pape, d'après Théodore Studite* (759-829). Une courte introduction nous fait connaître la physionomie de saint Théodore Studite, principalement d'après Pargoire et l'abbé Marin, en vue de faire ressortir l'importance de son témoignage, et l'on ne peut qu'en regretter la brièveté. On aurait aimé à lire un tableau plus développé et plus concret de la situation de l'Église de Byzance à cette époque de son histoire, pour mieux se rendre compte de la valeur historique des déclarations de l'higoumène de Stoudion. Le R. P. interroge ses écrits sur ces deux questions précises : Saint Pierre a-t-il reçu de Jésus-Christ la primauté de juridiction? Le Souverain pontife est-il véritablement le successeur de saint Pierre et l'héritier de sa primauté? « A l'une et à l'autre, saint Théodore Studite donne une réponse affirmative, et cela non pas une fois seulement et en passant, mais à maintes reprises, en une foule de passages de ses écrits et en des termes on ne peut plus formels et explicites ». Le R. P. le montre par une suite d'extraits des œuvres du moine, accompagnés d'un court commentaire destiné à préciser le sens et la portée de ces témoignages. L'exposé est strictement analytique. La thèse du R. P. eût apparu en meilleure lumière encore, si les limites de son rapport lui avaient permis de reconstruire la synthèse du traité de l'Église du moine grec. Mais tel qu'il est, son exposé est intéressant et son enquête bien conduite. J. Flamion.

— Dans le numéro du 15 janvier dernier de la RHE (1914, t. XV, p. 210), nous avons annoncé la publication du septième volume de la *Correspondance* de Bossuet par MM. Ch. Urbain et E. Levesque. Voici déjà le huitième, non moins important ni moins soigné que les précédents, cela va sans dire (Hachette, 1914, 555 pages). Il va de juillet 1696 à octobre 1697 et comprend 190 lettres (nos 1391-1581, plus cinq appendices, d'étendue inégale, qui sont : 1° des lettres écrites ou reçues par Mme Guyon pendant sa captivité au donjon de Vincennes; 2° le texte de la « Délibération des officiers du Présidial,

Digitized by Google

Élection et Hôtel-de-ville de Meaux assemblés au Palais épiscopal pour décider, sous la présidence et par l'avis de l'Évêque, du rang qu'ils doivent tenir entre eux »; 3° l' « Avertissement de Mme de la Maisonfort sur la disgrâce et le renvoi de quelques religieuses de Saint-Cyr, au mois de mai 1697 »; 4° des lettres et des mémoires divers sur le Quiétisme, lettres et mémoires « qui ne sont pas adressés à Bossuet, mais ont été publiés dans les différentes éditions de ses œuvres, mêlés à sa correspondance relative au Quiétisme »; 5° deux approbations données à des livres de l'époque par le prélat de Meaux, ainsi qu'une note sur une belle carte de son diocèse qui fut dressée à son initiative en 1696.

Nous croyons pouvoir nous dispenser de redire les hautes qualités scientifiques qui distinguent la publication de MM. Urbain et Levesque.

G. Doutrepont.

— L'éditeur Desclée annonce la réédition des œuvres oratoires de Bossuet publiées naguère par l'abbé J. Lebarq. MM. Levesque et Ch. Urbain amélioreront et compléteront l'œuvre de leur devancier d'après les manuscrits ou, à leur défaut, d'après les éditions originales. L'édition comprendra six volumes, petit in-8. Le septième comprendra des *Remarques sur la grammaire et le vocabulaire de Bossuet*, des *Notes sur l'écriture et l'orthographe*, une liste chronologique de tous les discours prononcés par Bossuet de 1648 à 1708, une table des textes de la Sainte Écriture cités dans le corps de l'ouvrage, enfin une table analytique très détaillée des matières contenues dans les sermons. G. M.

— Nous avons déjà eu le plaisir de signaler, plus d'une fois (voir RHE, 1912, t. XIII, p. 196-197; 1914, t. XV, p. 208-420), l'enquête de M. Jobbé-Duval sur *Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine*. L'auteur nous a envoyé la suite de sa seconde étude, consacrée aux *ordalies* (Extrait de la NRDFÉ, 1914, t. XXXVIII, p. 181-236). Il s'agit cette fois de l'ordalie « par le cadavre de l'homme assassiné ». Au point de vue de l'histoire générale du droit, on appelle cette ordalie épreuve du cercueil, *Bahrrecht*, *Bahrgericht*, *Scheingehen* : elle consiste pour l'accusé à s'approcher du cercueil et à toucher du doigt le cadavre; s'il est coupable, le sang recommencera à couler. Cette ordalie est importante, parce qu'elle se rattache à l'histoire générale de la procédure criminelle et en particulier à l'histoire de la torture. Cette institution se rattache aux idées primitives sur la vie d'outre-tombe, sur les relations des morts et des vivants. Son origine ne doit pas être cherchée dans l'histoire du moyen âge, ni dans l'influence judéo-chrétienne, ni dans les idées celtiques. Elle se retrouve un peu partout, et à toutes les époques.

L'auteur analyse d'abord la procédure, au point de vue de l'histoire générale du droit, et la rapproche ensuite d'autres institutions qui lui sont apparentées : la procédure du jeûne — menace de suicide et de persécution par un revenant, — l'arrêt du cadavre du débiteur par le créancier, les procès contre les cadavres. Il recherche ensuite les traces de l'ordalie en question dans les œuvres des poètes. Après avoir retracé ainsi les caractères généraux de l'institution, M. Jobbé-Duval l'étudie spécialement au point de vue du droit criminel français. L'épreuve par le cadavre de l'homme assassiné constitue, en France, un moyen d'investigation, non une ordalie proprement dite. Il en fut de même en Italie. En Allemagne, au contraire, elle devint une ordalie véritable. L'épreuve prit naissance, il importe de le remarquer,

Digitized by Google

à une époque postérieure aux décisions du quatrième concile de Latran. M. Jobbé-Duval y voit une réaction du sentiment populaire contre la généreuse réforme de l'Église. Celle-ci s'inspirait, dans sa prohibition, du droit romain et elle devançait les mœurs.

Dès le XVIIe siècle, le bon sens commença peu à peu à reprendre le dessus et les progrès de la médecine légale exercèrent à la longue une influence définitive sur la disparition de l'institution.

Cette étude témoigne d'une érudition remarquable et apporte un ensemble de faits et de rapprochements des plus féconds pour l'histoire du droit et des anciennes pratiques judiciaires.

— Le 14 avril et jours suivants, le congrès des sociétés savantes s'est tenu à Paris. Les communications suivantes ont été faites : MM. LATOUCHE sur les représentations des mystères à Saint-Antonin, au XVe siècle. — LAURAIN, LAVAL, MARSAN et MEUNIER sur l'étymologie de Montmartre qui signifierait « mont de Mercure ». — BAGEILLE, BERLAND, BLOSSIER et DOUCET sur la gestion du temporel de l'église de Carquebut sous le régime concordataire (1802-1906). — LEBLOND sur les deux plus anciens comptes de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. — MEISTER sur l'obituaire de la collégiale de Saint-Waast-de-Beauvais. — COUTIL sur le cimetière mérovingien de Bannes — CHAILLAN sur diverses curiosités archéologiques de l'église Saint-Jean, près Brignoles, principalement sur une pierre d'autel de l'époque mérovingienne. — AUGUSTE sur Armand Bario qui fonda, en 1647, l'hôpital général de Toulouse. — PASQUIER sur une miniature, du XVIIIe siècle, représentant sainte Catherine. — EMARD sur le monument funéraire des Gondy dans l'église Saint-Rémy des Quinze-Vingts. — BAUGÉ sur les deux couvents chrétiens de Saint-Antoine et de Saint-Paul, situés dans le désert de la Basse-Thébaïde, près de la mer, en face du Sinaï et à 250 kilomètres au S. E. du Caire.

Le 16 juin et jours suivants s'est tenu, à Brest et à Vannes, la 81e session du congrès archéologique de France. Voici les principales communications qui y ont été faites : M. LEFÈVRE PONTALIS a signalé les clochers-pignons, qui offrent en Bretagne des caractéristiques très marquées, et a cherché à établir leur origine. — M. MAYEUX délimita les caractères architecturaux des clochers bretons. — M. LÉCUREUX lut certains textes sur l'église de Pencran. — M. LOUIS LACROCQ parla d'un peintre, natif de Morlaix, qui exécuta, en 1619, la partie peinte d'un retable de la chapelle des Récollets à Guéret (Creuse). — M. Deshoulières lut un mémoire de M. G. LEFORT sur les charpentes des églises bretonnes. — M. le chanoine ABGRALL signala les diverses traditions qui se rattachent aux fontaines bretonnes.

Au mois de juin a eu lieu, à Paris, un congrès des sociétés d'histoire de Paris. M. CLOUZOT a parlé des pouillés du diocèse de Paris, publiés par M. Longnon. — M. EMARD a étudié un registre de baptême de l'église Saint-Rémy des Quinze-Vingts qui fournit une foule de détails de mœurs sur les années 1552-1563. — M. FEGDAL a décrit l'ancienne fontaine des Innocents du XIIIe siècle, puis celle qui, avant d'occuper la place qu'elle occupe aujourd'hui, fut longtemps accotée à l'église Saint-Nicolas-des-Champs. — M. FOSSEYEUX a retracé la dévolution qui fut faite, au XVIIIe siècle, des biens de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins à l'hospice des Enfants-Trouvés. — M. HAUSER a disserté sur les pierres tombales de l'église des Quinze-Vingts. — M. CLOUZOT a présenté le *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire*

Digitized by Google

de Paris, actuellement sous presse, et M. GUIFFREY le *Répertoire des travaux des sociétés d'histoire de Paris depuis leur fondation*, rédigé par M. Poëte et divers collaborateurs.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le 15 mai, M. SALOMON REINACH croit devoir attribuer à Roger Van der Weyden un triptyque, acquis l'an dernier par le Louvre. Il y lit quatre mots : *ʒin* (son), *Kalah Malachah* (art de la peinture), *Weyden ;* un cinquième inachevé équivaudrait a «terminé». L'inscription complète serait : «Son œuvre de peinture Weyden a terminé». Le tableau aurait été exécuté entre 1450 et 1452 pour Jean de Bracque et sa femme, Catherine de Brabant. M. DURRIEU montre que l'interprétation de M. Reinach doit être acceptée avec les plus grandes réserves. — M. DURRIEU examine une peinture laissée par un pèlerin chrétien, au moyen âge, dans l'église de la Nativité à Bethléem et représentant un heaume de chevalier dont le cimier est une tête de More.

Le 10 juillet, M. SALOMON REINACH parle du passage des *Actes des Apôtres*, où il est question de l'eunuque de la reine de Candace qui, au retour de Jérusalem, lisait sur son char le prophète Isaïe. Ce passage permettrait d'expliquer un vers resté incompris de l'épitaphe d'Abercius, évêque de Phrygie au IIe siècle. Ce vers raconterait que l'évêque, voyageant en voiture, avait Paul — c'est-à-dire les Actes de saint Paul — à côté de lui. — M. BRUTAILS étudie certaines églises de la Gironde et surtout l'église de Francs. Il y constate la survivance des époques parfois fort éloignées de celles où le monument a été construit. M. MAURICE PROU conteste cette affirmation et montre qu'il peut ne s'agir que de vestiges d'édifices antérieurs, utilisés dans les constructions nouvelles.

Société nationale des Antiquaires de France. — Le 22 mai, M. GERMAIN BAPST prétend que le médaillon de bronze doré du Grand Condé, conservé à Chantilly, provient de la décoration du catafalque du prince à Notre-Dame. — M. MAX PRINET décrit le sceau d'un abbé de Stavelot et de Malmédy au XIVe siècle, membre de la famille von Bougard. — M. PASQUIER parle d'une miniature française du XIVe siècle, représentant sainte Catherine. — M. DE LOISNE examine à nouveau le bréviaire exécuté au XVe siècle pour Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne.

Le 10 juin, M. MARTROYE donne certains détails sur Filumenus, mêlé au donatisme et désigné par le terme *suffragator*.

Le 17 juin, M. ROBERT MICHEL étudie les fresques découvertes naguère à Avignon, au château des papes, dans la tour de la garde-robe. Il croit pouvoir les dater de 1343. — MGR BATIFFOL précise le sens du mot *suffragator*, sur lequel M. Martroy avait disserté précédemment.

Le 1er juillet, M. MARCEL AUBERT émet l'hypothèse que les déambulatoires des églises romanes du Xe siècle ont pu avoir pour prototypes les galeries circulaires qui entouraient le chœur de certaines basiliques du VIe siècle, découvertes par Gauckler en Tunisie. — M. DE MÉLY propose d'attribuer un retable du Louvre, donné jusqu'ici pour l'œuvre du « maître de la parenté de la Vierge », à un artiste flamand de la famille des Van Hulst. Il trouve une preuve de son assertion dans la présence de feuilles de houx — en flamand *hulst* — sur le pavage.

Digitized by Google

Il convient de signaler les découvertes intéressantes du P. DELATTRE à Carthage. Dans un lot de pièces, achetées à un bédouin, se trouva une enseigne de pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne, appartenant à la croisade de saint Louis. D'un côté, était représentée une barque, en forme de croissant, voguant sur les flots; au-dessus, on distinguait des linéaments de la « figure de la Vierge », et des traces d'un plan d'édifice. A l'opposé, la Vierge, debout, portait l'enfant Jésus sur ses bras. A ses pieds, un moine était en prières. La même inscription se lisait sur chaque face B. E. MARIE BOLONIE. Une autre enseigne, achetée dans la suite, montra d'un côté la Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras et de l'autre la Vierge, avec un édicule dans les mains. Sur les deux faces l'inscription Ste MARIE DE BOULOINGNE. Le plus curieux est qu'on découvrit dans le lit de la Seine, au XIXe siècle, de semblables enseignes.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres ont été décernés :

Le prix Saintour au P. DELEHAYE, *Les Origines du culte des martyrs* (1200 fr.);

à M. E. SAULNIER, *Le Rôle politique du cardinal de Bourbon* (*Charles X*), *1528-1540* (400 fr.).

Concours des Antiquités nationales : 2e médaille (1000 fr.) M. JEAN MARX, *L'Inquisition en Dauphiné;*

3e médaille (500 fr.) M. LOUIS RÉGNIER, *L'Église Notre-Dame d'Ecouis;*

2e mention, M. MENJOT D'ELBENNE, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans;*

3e mention, M. LE CHANOINE DURVILLE, *Les fouilles de l'évêché de Nantes;*

6e mention, M. TOUFLET, *Le millénaire de la Normandie.*

Prix Fould : MM. EBERLOLD ET THIERS, *Les églises de Constantinople* (1500 fr.). G. MOLLAT.

— *Nominations.* — M. DUPONT-FERRIER a été nommé professeur d'institutions politiques, administratives et judiciaires à l'École des Chartes. G. M.

— *Décès.* — M. HECTOR FLEISCHMANN, fondateur de la *Société des amis de Waterloo* et de la *Revue des curiosités révolutionnaires.* Il publia les *Réquisitoires de Fouquier-Tinville.*

Mme LUCE HERPIN, en littérature Lucien Perey, auteur de l'*Abbé Galiani*, en collaboration avec M. Gaston Maugras.

Dom FÉLIX FAURE, de l'ordre des Chartreux, qui publia une *Histoire de Saint-Louis* et une étude sur les *États généraux de Dauphiné.*

M. J. A. HILD, doyen de la faculté des lettres de Poitiers.

M. AMÉDÉE GASQUET, directeur de l'enseignement primaire, auteur de remarquables travaux, tels que *L'autorité impériale en matière religieuse à Byzance; Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France; L'Empire byzantin et la monarchie franque*, etc.

M. LOUIS CARRIÈRE, conservateur honoraire des palais nationaux.

M. LÉON SÉCHÉ, critique littéraire de talent, qui écrivit un livre sur *les origines du Concordat*, 2 vol. (Paris, 1884). G. M.

Italie. — Le *Pontificio Istituto Biblico* de Rome vient d'inaugurer d'heureuse façon une nouvelle série de publications consacrées à la bibliographie et à des instruments de travail scientifique par l'*Elenco alfabetico delle publicazioni periodiche esistenti nelle biblioteche di Roma e relative a scienze morali*»

Digitized by Google

storische, filologiche, belle arti, etc. (Inst. Bibl. 1914. In-8, de 406 pp.). Il suffira, pour caractériser la valeur de ce répertoire, de dire que ses compilateurs, MM. G. Gabrieli et A. Salvigni, bibliothécaires de l'Académie dei Lincei, ont dépouillé pas moins de 44 bibliothèques publiques et privées de Rome (bibl. de l'État, de ministères, d'Académies, d'Instituts internationaux, de corporations religieuses), au point de vue des sciences religieuses, historiques, juridiques, philosophiques et sociales. Nous avons ainsi le relevé d'un ensemble de plus de 2000 périodiques du monde entier, dont quelques-uns sont fort rares. Sous chaque titre, on trouve la mention de l'année d'apparition de la revue et l'indication des bibliothèques où elle se trouve à Rome. Malgré tout le zèle dont la publication de ce répertoire a été l'objet, on relève quelques lacunes; néanmoins, il annule dès maintenant le volume analogue à celui-ci, publié en 1908, par l'Académie dei Lincei. L'Institut biblique annonce également la prochaine apparition du tome 2 des *subsidia bibliografica* sous le titre : *Bibliografia biblica e orientalistica.*

Le livre récent de M. Fr. Tarducci : *L'Italia dalla discesa di Alboino alla morte di Agilulfo* (Castello, 1914. In-8 de xi-388 p.) rentre dans la catégorie des nombreux travaux publiés en Italie, depuis quantité d'années, relatifs au moyen âge, dont l'absence de critique rigoureuse fait généralement trop peu avancer nos connaissances touchant ces sujets. M. Tarducci écrit, sous forme annalistique l'histoire de l'Italie de 567 à 626 durant la domination lombarde; seuls les chapitres consacrés au pape saint Grégoire le Grand sont à retenir pour nous. En revanche, le travail de M. G. Mengozzi : *La citta italiana nell' alto medio evo* (Rome, Loescher, 1914. In-8 de 317 pp.) est plus intéressant à cause de l'importance qu'y occupe le facteur religieux. L'auteur a essayé de reconstituer, depuis les origines jusqu'au xe siècle, la formation de la cité italienne et de préciser le rayonnement de son influence; son étude est à la fois juridique, sociologique et géographique; or, l'élément spirituel a aidé puissamment à la formation de la cité italienne, cité que l'auteur présente sous une forme trop abstraite ou typique; il montre aisément comment l'organisation ecclésiastique (diocèses, doyennés et paroisses) est une des caractéristiques frappantes des groupements sociaux du moyen âge en Italie. Le livre de M. Mengozzi, basé sur un examen personnel des textes, est largement tributaire des études de Mgr Duchesne, Mayer, Imbart de la Tour, Solmi et d'autres érudits.

A peine M. Fr. Savini a-t-il achevé son catalogue d'actes des diocèses des Abruzzes (RHE, t. XIV, 1913, p. 234.) qu'il nous donne un nouveau volume d'actes diplomatiques de cette province : *Bullarium capituli Aprutini saeculorum XIII et XIV ex codice chartaceo autographo in ipsius collegii tabulario Trami servato* (Rome, Impr. du Sénat, 1914. In-8 de vii-233 p.) C'est la transcription intégrale du cartulaire du chapitre cathédral d'Abruzzes, de la fin du xive siècle, comprenant 169 actes, du 3 mars 1284 au 10 décembre 1339. La plupart des pièces sont des privilèges, des collations de bénéfices ou des titres de propriété. Cet excellent volume aurait rendu plus de service si un bref résumé eût accompagné certains documents. H. Nelis.

— Dans son opuscule *Dai conti di Domenico Fontana* (1585-1588) (Rome, 1914. In-4, 20 pp., extrait du *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*), M. I. A. F. Orbaan, publie un certain nombre de comptes du grand

Digitized by Google

architecte du pape Sixte-Quint, qui témoignent de son incroyable activité et donnent des détails précieux sur ses travaux. Dans *I Virtuosi al Pantheon* (Berlin, Georg Reimer, 1914. In-4, 36 pp., extrait du *Repertorium für Kunstwissenschaft,* XXXVII) le même auteur publie, presque en entier, les procès-verbaux des séances de cette célèbre académie — encore existante — de 1543 à 1745, qui contiennent les noms d'un grand nombre d'artistes, la plupart identifiés dans les notes de M. ORBAAN. Les textes dont se compose la plus grande partie de ces deux opuscules n'ont évidemment rien de bien récréatif, mais le grand ouvrage écrit en anglais par le Dr ORBAAN, *Sixtine Rome,* remarquable reconstruction de la Ville éternelle à la fin du XVIe siècle, nous donne le droit de supposer qu'ils ne sont que des pierres d'attente d'un autre livre, complément du premier, où il achèvera de nous faire connaître l'art trop dédaigné de cette époque, qui fut plus grande qu'on ne le croit généralement.

Sous le titre *Miscellanea di documenti che si riferiscono alla relazioni della Chiesa Ortodossa ista colla Latina in Dalmazia* (gr. in 8, Rome, Bretschneider, 1914. 27 pp., extrait du *Bessarione*) a commencé, dans *Il Bessarione,* la publication de documents, tirés des Archives du Vatican et de la Propagande, ainsi que de la Bibliothèque du Vatican, sur l'Église Gréco-Rascienne en Serbie, Bosnie, Albanie et Dalmatie. Le présent tirage à part comprend quatre documents, empruntés à des manuscrits de la Bibliothèque Vaticane. Le premier est un rapport rédigé le 10 avril 1750, par Mgr Caraman, archevêque de Zara, au XVIIIe siècle, « sur les Serbes de rite grec, existant en Dalmatie, leur dérivation, leurs dogmes, coutumes et prétention de se soustraire à la dépendance des évêques latins de leurs diocèses respectifs, et d'être soumis à un évêque de leur nation. » M. GENTILIZZA y a ajouté de copieuses notes, dans l'une desquelles il démontre que le « seul et véritable motif » qui amena la séparation des Serbes de Dalmatie de l'Église catholique fut l'obstination des évêques de la Dalmatie à vouloir les latiniser à toute force. Le second document, non moins intéressant, est le procès-verbal d'une sorte d'interrogatoire auquel le même archevêque soumit le prêtre Erasmo Vuzzevich, curé de rite slavo-grec des Villas de Smockvich, d'où ressortent les erreurs des schismatiques.

Signalons pour mémoire un excellent *Guide de Pise,* en français, rédigé par Mlle LOUISE BALL, et publié par l' « Association nationale italienne pour le Mouvement des Étrangers, Section de Pise » (95 pages avec un plan de la ville et de nombreuses illustrations).

La Direction du Musée National des Thermes à Rome vient d'ouvrir au public trois nouvelles salles, où ont été réunis des monuments et objets relatifs aux cultes orientaux professés à Rome à l'époque impériale. La plupart proviennent du temple syriaque découvert, il y a quelques années, sur le Janicule par le regretté M. CAUCKLER et MM. NICOLE et DARLIER, et sur lequel ont paru divers articles dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome.*

Le 4 mars 1914, Venise a vu terminer, par l'inauguration de la salle Niccolò Tommaseo à l'atteneo Veneto, la restauration de la célèbre école de San Fantino, fondée au XIVe siècle. M. PAVANELLO a fait, à cette occasion, une conférence sur l'histoire de ce vieil et somptueux édifice.

Digitized by Google

Le 17 mai un musée étrusque a été ouvert dans le théâtre antique de Fiesole.

A Sulmona a été inauguré, dans une annexe de la cathédrale, un musée contenant surtout des pièces d'argenterie du XIIIe et du XIVe siècle, quelques manuscrits enluminés et quelques sculptures en pierre et en bois. Au delà du sixième kilomètre de la voie Tiburtine a été trouvé un sarcophage chrétien, construit par un certain Valerius Valentianus pour sa femme Marcia Julia Babia, dont il loue la chasteté, conservée par elle, semble-t-il, même dans le mariage ; sur le couvercle sont représentés l'histoire de Jonas et un banquet, qui est, évidemment, le symbole de la scène eucharistique.

L'Association des Amis du Château Saint-Ange a pris l'excellente habitude d'organiser, chaque année, une nouvelle exposition dans la vieille forteresse papale. Celle de l'année courante a été consacrée aux objets d'ivoire, aux émaux et aux miniatures, tant anciens que modernes. Nous y avons remarqué, en particulier, une jolie collection de montres émaillées du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe appartenant à la municipalité de Rome et au prince Giovannelli, un magnifique écrin, incrusté d'ivoire, du XVIIe siècle, don de l'empereur d'Autriche Joseph Ier à la famille Santa Croce, où sont représentées, probablement d'après des dessins de la Renaissance, des scènes de la *Jérusalem délivrée ;* un grand nombre d'émaux, où sont représentées des scènes religieuses, du XVIe et du XVIIe siècle ; un grand nombre aussi de coffrets byzantins des XVe-XVIe siècles ; une trentaine d'émaux de Limoges ; des objets en ivoire de l'ancienne Rome, et un triptyque en ivoire du VIIe siècle.

Au mois de mars, a été inaugurée à Milan, au musée de Brera, une exposition de photographies et de calques des travaux accomplis dans cette ville par Bramante (cathédrale de Saint-Ambroise, églises de Santa Maria delle Grazie et de San Satiro).

Vers le 36e mille de la voie Prénestine, près de Paliano, a été découvert un ancien cimetière chrétien, qui paraît remonter à la seconde moitié du IVe siècle et au début du Ve. M. le comm. O. Marucchi, qui rend compte de ces deux découvertes dans deux articles du *Nuovo Bollettino di Archeologia cristiana* (ann. XX, 1914, n. 1-2), y publie trois inscriptions tirées de ce cimetière.

M. Schneider Graziosi publie également dans ce même numéro, une inscription sépulcrale chrétienne découverte par lui sur le Janicule, non loin du sanctuaire syriaque dont nous avons parlé plus haut.

L'œuvre de restauration des églises historiques de la péninsule se poursuit sur une grande échelle et donne lieu, le plus souvent, à la découverte de trésors demeurés ignorés depuis des siècles. C'est ainsi qu'à l'église Saint-Chrysogone de Rome, les fouilles pratiquées au-dessous du pavé ont ramené au jour deux fresques du XIe siècle, représentant, l'une saint Benoît guérissant un lépreux, suivant la légende rapportée par saint Grégoire le Grand, l'autre saint Maur, sauvant des eaux Placidus, en présence de saint Benoît. Ces deux fresques semblent prouver, comme la chose avait été déjà conjecturée, que l'église appartint d'abord aux bénédictins. De même, au cours de travaux dans l'ancien couvent de l'Église de San Giuseppe à Venise,

Digitized by Google

le recteur D. Bettiolo, a découvert quelques fragments de fresques qu'il croit pouvoir attribuer à Palma le Jeune.

Des restaurations opérées à l'église de San Rocco à Cornuda (province de Trévise) ont fait découvrir une fresque représentant la Madone tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, et ayant à ses côtés saint Roch et saint Liberalis, avec cette date : 1482.

A Montefalco a été terminée la restauration des deux eglises de Sant' Illuminata, du début du XVIe siècle, et de Sant' Agostino, du début du XIVe. Dans la seconde ont reparu au jour des fresques, dont l'auteur est, peut-être Benosso de Lesa.

Au cours des travaux de dégagement de la cathédrale de Crémone, a été découvert, adossé au mur méridional, un édifice du XIVe siècle, de style lombard, orné de magnifiques terres cuites, qui devait être la bibliothèque épiscopale, puis une porte murée, et une autre construction, également en style lombard.

Des restaurations faites à l'église de Sant' Eufemia della Fonte, près de Brescia, ont amené la découverte de fragments de fresques de la seconde moitié du XVe siècle, qu'on a décidé de détacher du mur, afin d'en mieux assurer la conservation.

On a terminé la consolidation de fresques de Signorelli dans l'église de San Crescentino à Mona, dans la commune Città di Castello, et on en a découvert une autre, sur le mur gauche, représentant l'oraison au Jardin de Gethsémani.

En restaurant l'église du San Salvatore à Terni, on a découvert une fresque du XVe siècle, semble-t-il, qui représente le vieil édifice avant les modifications modernes.

Dans l'église de San Clemente du collège d'Espagne à Bologne, ont été découvertes des fresques du bolonais Andrea de Bartoli représentant l'histoire de sainte Catherine d'Alexandrie et diverses scènes de la vie du Christ. Ces peintures sont remarquables par leur réalisme et la beauté du coloris.

Dans l'abbaye de Chiaravalle de la Colomba, près de Plaisance, ont été retrouvées, dans la chapelle de la crucifixion, des fresques de l'époque de Giotto.

On vient de terminer la restauration de l'église de San Lorenzo à Vicence, de la chapelle du Rosaire dans l'église des Saints-Jean-et-Paul, à Venise, et des toits de la basilique de Sant' Elia à Castel Sant' Elia (province de Rome, arrondissement de Viterbe), des fresques de l'abside de l'église de Santo Stefano à Pisignano (province de Ravenne) et de celles de l'oratoire des SS. Simone e Giuda *in rivo Sanguinario* à Norcete (province de Parme). Enfin, le 20 mai, S. Em. le cardinal O'Connell a inauguré la crypte de l'église historique de Saint-Clément, son titre cardinalice, laquelle, à la suite de travaux exécutés grâce à sa munificence, sera désormais à l'abri des dégâts qu'y produisit l'humidité. On restaure, en ce moment, les églises de Santa Maria de Frari et de Santa Maria *Mater Domini* à Venise : celles de S. Pietro à Majella à Naples, de Sant' Alessandri à Pertina (province d'Aquila) et de San Domenico à Arezzo, ainsi que des fresques d'Ottaviano Nelli dans l'abside de l'église de Sant' Agostino à Gubio. On travaille aussi à rétablir dans leur forme primitive l'église de San Niccòlò dei Menchicoli à Venise, ainsi que celle de San Bartolomeo à Faenza, construite au XIIIe siècle et modifiée au XVIIe, et un crédit a été alloué pour rétablir en leur forme originale, l'église prévôtale de San Giovani Battista à Melegnano (XIIe siècle,

Digitized by Google

style lombard, province de Milan), et celle de San Fosca à Torcello. De nouveaux fonds ont été également alloués pour continuer la restauration des deux églises de Santa Teuteria et Santa Tosca à Vérone. On a décidé ou autorisé la restauration de la magnifique église gothico-renaissance de San Zaccaria à Venise, de la cathédrale de Torcella, du fameux mausolée de Théoderic à Ravenne, des fresques des églises de Sainte-Marie de la Minerve et de Sant' Agostino à Rome, de la chartreuse de Trisulti près de Rome, de l'église de Santa Maria, Montedoro à Montefiascone, de l'église de Sant' Agostino à Montefalco, du campanile, du IXe siècle, de l'église de Santa Maria Maggiore à Alatri, du magnifique *cortiletto* (XVe siècle), du prieuré de Sant' Orso à Aoste, de l'église de San Pietro in Gessate à Milan, de la chapelle de Santa Margherita à Santa Maria delle Grazie à Vitorchiaro (province de Rome, arrondissement de Viterbe), de l'église de Santa Maria delle Grazie à Varallo Sesia (province de Novare) et de celle de Monte Oliveto à San Gimignano, œuvre de Guillaume de Marcillent, des vitraux de la Santissima Annunziata à Arezzo, d'un délicieux tabernacle du début du XVe siècle dans le territoire de la commune de Fiesole, sur la route de San Clemente, du campanile de San Pietro à Tuscania, de l'ancien couvent des Dominicains de la Madonna in Pieve à Mugnone (province de Florence), de l'abside de l'église de San Lorenzo à Nocciano (province de Teramo), de la façade et du campanile de l'église de San Pietro, jadis aux Augustins, à Leonessa (province d'Aquila), de l'église de San Salvatore à Rometta (province de Messine). On a décidé de détacher une fresque de Pordinore, dans l'église de Santa Maria di Campagna à Plaisance et des fresques de maître Albertino Piazza de Lodi dans l'église de l'Incoronata à Lodi. De plus, le 3 juin, une commission s'est transportée au Campo Santo de Pise, et, après avoir constaté que les célèbres fresques de Benozzo Gozzoli dépérissent chaque jour davantage, a chargé M. le professeur Cavaneaghi, l'éminent restaurateur, ou, pour mieux dire, le « sauveur » de la Cène de Léonard, d'étudier les moyens de les sauver d'une ruine irréparable. Enfin, à Pise également, on a décidé de retransporter le tombeau de l'empereur Henri VII de Luxembourg, de ce même Campo Santo, dans la cathédrale, où l'on a retrouvé, sous une fresque représentant un « baldaquin » soutenu par deux anges d'un travail exquis, la niche qui renfermait jadis le beau monument funèbre.

Une seule ombre est venue s'ajouter à ce tableau si réconfortant non seulement pour les croyants, mais encore pour tous les amis de l'art. Plusieurs églises ont été incendiées ou saccagées durant la grève générale qui, du 8 au 12 juin, a donné lieu, dans les Marches et les Romagnes, à de véritables journées révolutionnaires. Deux de ces églises, celles de la Croce à Sinigaglia et de San Mercuriale à Forli, étaient particulièrement remarquables. Les dégâts ne sont, heureusement, pas très importants, mais ils suffisent à montrer quel recul ce serait pour la civilisation que le triomphe des barbares modernes.

On dément, de la manière la plus formelle, le bruit, qui a couru, de la fermeture des Archives du « Buon Governo », mises, depuis quelques années, par le Saint-Siège à la disposition des travailleurs dans les locaux des Archives Secrètes du Vatican. On prépare seulement, en ce moment, un règlement ayant pour but de discipliner les recherches, qui, jusqu'à présent, se faisaient d'une façon un peu désordonnée.

Digitized by Google

M. l'abbé F. D. Ferretti a terminé, en deux ans, la mise en ordre des archives communales de Modigliano, qui se trouvaient dans un désordre déplorable. C'est ce qu'il nous annonce dans un article du *Picenum*, mai 1914, p. 155-157.

Dans la séance du 21 décembre 1913 de la « R. Deputazione di storia patria per le provincie Modenesi », M. Umberto Dalleri a fait l'histoire du couvent des dominicains de Modène, fondé d'abord auprès de l'église de San Matteo, puis, transféré au XVIIe siècle auprès de celle de San Domenico, et aujourd'hui devenu le siège des Archives d'État.

Dans la séance du 8 avril, M. T. Sandonnini a lu un rapport sur les fouilles et travaux exécutés dans la région durant l'année 1913. Il a parlé, en particulier, des rastaurations opérées à l'abbaye de Nonantola, et qui ont amené la découverte, sous le pavé actuel, d'une crypte avec des pilastres quadrilobés, appartenant à une église antérieure, lesquels démontrent, contrairement à l'opinion courante, que cette forme est antérieure au Xe siècle.

Dans la séance du 28 février du « Reale Istituto Lombardo di Scienze e Lettere » M. Carlo Pascal a lu une communication sur « un épisode des guerres de religion en France dans quelques poésies latines contemporaines », contenues dans un manuscrit de l'Ambrosienne.

Dans la séance du 1er mars de la « R. Deputazione di Storia patria per le province di Romagna », ont été lues les trois communications suivantes. M. Arturo Palmieri a traité des « Nobles et gens du peuple de l'Apennin bolonais durant la période communale », examinant les rapports entre les principaux feudataires, les nobles et le peuple, en particulier sur les territoires soumis à l'évêché et aux chanoines de Bologne, et à l'abbaye de Nonantola. M. Aldo Foratti a étudié « l'église de San Pietro à Bologne au XVIe et au XVIIe siècles », reconstituant, à cette occasion, la forme romane primitive de l'édifice. Enfin M. Giuseppe Zaoli a étudié la chronique de Pietro de Mattiolo, prêtre bolonais de la seconde moitié du XIVe siècle, éditée par M. Corrado Ricci en 1885, y ajoutant, d'après des documents trouvés par lui dans les Archives d'État et l'Archivio Notarile de Bologne, quelques renseignements biographiques sur l'auteur.

Dans la séance du 12 mars de la « Società Napoletana di Storia patria », M. Alf. Galli a présenté une photographie d'un palimpseste, contenant un fragment inconnu di *Liber Lombardae* — manuscrit précieux pour l'histoire du droit lombard dans l'Italie méridionale, attribué jadis à Paul Diacre — trouvé par lui dans les Archives municipales d'Aversa.

Le 24 mars, l' « Association archéologique romaine » a élu pour président, en remplacement du regretté M. Maglieri, M. Ettore Pais. La classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie royale des Lincei a tenu, le 18 janvier et le 15 février, deux séances, durant lesquelles M. Bernadet a lu deux rapports sur les découvertes archéologiques opérées en Italie en décembre 1913 et janvier 1914. Aucune d'elles ne regarde, d'ailleurs, l'histoire ecclésiastique.

Le 7 juin, l'Académie royale des Lincei a tenu sa séance solennelle, en présence de S. M. le roi d'Italie. Le président, M. le sénateur Blaserna, a annoncé l'apparition prochaine du grand recueil des délibérations des assemblées constitutionnelles italiennes depuis le moyen âge jusqu'à 1831, dont l'Académie a entrepris la publication. L'Académie a ensuite décerné les

Digitized by Google

prix dont l'attribution lui est confiée; celui d'histoire et de géographie, d'une valeur de dix mille francs, a été décerné à l'historien bien connu M. Luigi Schiaparelli.

La « Société des conférences d'archéologie chrétienne » a tenu, le 5 avril et le 10 mai, ses deux dernières séances. Dans celle du 5 avril, présidée par M. O. Marucchi, secrétaire, en remplacement de Mgr Duchesne empêché, M. le Dr P. Styger a lu une communication sur l'abside de l'église de San Saba, où étaient deux fresques représentant, l'une, en haut, le Sauveur, l'autre, au-dessous, des saints basiliens. M. Schneider Graziosi a cherché à identifier la tombe du pape saint Miltiade, dans les catacombes de Saint-Calixte, qui se trouve, suivant lui, non pas où l'a affirmé G. B. De Rossi, mais là où le même De Rossi avait cru pouvoir placer celle du pape Gaius. Enfin M. Marucchi a montré une série de photographies des inscriptions consulaires de la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée, dont la plus ancienne est de l'an 276. Dans la séance du 10 mai, présidée par Mgr Duchesne, M. Antonio Petrignani, architecte, a lu une communication sur l'église de Sainte-Pudentienne, ainsi que sur les thermes contigus de Novatus et sur une maison romaine située à côté de ceux-ci et non postérieure, croit-il, au IIe siècle. Mgr Biasiotti a lu une communication sur la basilique de Sainte-Marie-Majeure, qui, à son avis, n'est plus l'église construite par le pape Libère, mais celle qui lui fut substituée par Sixte III. Enfin M. Schneider Graziosi a signalé brièvement la découverte, sur la via Portuense, auprès du cimetière Pontien, de quelques galeries qui appartenaient à un cimetière judaïque.

En mars, M. le comte Stelluti Scala a parlé, au « Cercle féminin de Culture », de Rome et des écrivains étrangers. Passant successivement en revue ces divers auteurs depuis le moyen âge, le conférencier s'est arrêté particulièrement sur Saint-Amant, un futuriste avant la lettre, dont les invectives contre le fanatisme ont suscité l'hilarité de l'auditoire. Goethe, si différent par son enthousiasme parfois exagéré, et Chateaubriand, qui a découvert, on peut le dire sans exagération, la Campagne romaine.

Le *Giornale Arcadico*, dans son premier numéro de 1914, pp. 43-49, et la *Rivista storica Benedittina*, dans son numéro du 30 avril, rendent compte d'une conférence faite, le 28 novembre 1913, à l'Académie romaine de l'Arcadia, par D. Silvio Vismara, olivétain, sur « la miniature particulièrement chez les bénédictins », où il s'est efforcé de démontrer qu'en cette matière l'art de ceux-ci ne doit rien aux Français.

Parmi les autres conférences faites à l'Arcadia, citons celles de M. Francesco Sabatini (1er avril) sur « la Tour des Milices », à propos de laquelle il publiera prochainement un opuscule, de D. Vismara (26 avril) sur le cardinal Schiaffino, l'une des gloires du Sacré Collège à la fin du siècle dernier, et de M. le comm. Pietro Gentili, directeur de l'atelier des « Arazzi » au Vatican, sur l'histoire des arazzi à Rome.

Le 31 mars, au Collège-Romain, dans les locaux de l'Université populaire, M. Libero Maloli a parlé de la Civilisation au moyen âge, en s'arrêtant principalement sur trois points : la pensée, laquelle se résume dans l'accord entre la science et la foi, qui est le fondement de la scolastique, dont il a retracé la naissance, le développement et la décadence; les manifestations sociales, et à ce propos il a fait ressortir la différence entre l'ascétisme oriental et le mysticisme si agissant de saint François; enfin l'histoire, et à

Digitized by Google

cette occasion il a montré la part prise par l'Église au mouvement communal en Italie.

Le 3 avril, à l'Association Calabraise de Rome, M. Alfonso Frangipane, de Catanzard, a entretenu ses auditeurs de *la Calabre* inconnue, insistant surtout sur les nombreuses œuvres d'Antonello de Messine disséminées dans les églises et les couvents de l'ancienne Lucanie.

Le 29 avril, M. Frederico Hermanus, directeur du Cabinet des Estampes à la bibliothèque Corsini, a retracé la vie de Piraneir et l'œuvre de l'illustre graveur dont le burin a fixé à jamais les scènes les plus caractéristiques de la Rome papale il y a cent ans.

Le 3 mai, M. Antonio Muñoz a fait défiler devant un nombreux public les trésors de l'église des Quatre-Saints-Couronnés, restaurée par lui avec tant de science et d'amour.

Une seule conférence a été faite cette année-ci à l'Institut historique belge de Rome. Elle a eu pour auteur M. Franz Cumont, qui, le 3 avril, a expliqué à son distingué auditoire « Comment la Belgique est devenue romaine ». Le caractère spécial de notre revue ne nous permet pas d'en donner un compte rendu détaillé, car c'est seulement a la fin que l'orateur a dit quelques mots du rôle, très faible selon lui, joué par le christianisme dans l'œuvre de romanisation. Nous ne pouvons cependant manquer de dire à nos lecteurs quel intérêt l'éminent archéologue a su donner à un sujet abstrait, qu'il a réussi à rendre vivant par de curieux exemples tirés des rares documents écrits et des nombreux monuments qui témoignent encore de la grandeur romaine dans les bassins de l'Escaut et de la Meuse. C'est ainsi qu'il a fait défiler sous nos yeux les différents facteurs de la romanisation : routes, qui faisaient de la Belgique (actuelle) le trait d'union entre la Bretagne et la Germanie, commerce et commerçants (*negotiatores* italiens et orientaux), droit, religion, écoles, langue et surtout l'ascendant irrésistible d'une civilisation supérieure. Cette œuvre s'accomplit avec une rapidité étonnante, car ce fut en latin que, dès l'an 69, les Belges prêtèrent serment au batave Civilis, lorsqu'il se révolta contre Rome et essaya de fonder un empire gaulois; mais elle ne dura pas longtemps. Dès la fin du IIIe siècle, les Francs se fixaient à demeure dans le nord, le centre et l'ouest de la Belgique, et les Gallo-Romains se retiraient dans les forêts du sud-est. De là cette division de la Belgique en deux races et deux langues qui persiste encore aujourd'hui.

Du 23 novembre 1913 au 7 juin 1914, M. le Prof. Francesco Sabatini a commencé dans la salle de l'Institut Romain pour l'instruction populaire, une série de conférences sur les rues de Rome. Il a traité, cette année-ci, d'une partie du rione I (*Mont*). De juin à octobre, il dirigera des excursions historico-archéologiques dans les environs de la Ville éternelle, et en novembre il reprendra la suite de l'exposition de son intéressant sujet. Espérons qu'il en sortira un ouvrage qui serait fort utile non seulement aux touristes, mais encore à toutes les personnes qui aiment Rome et qui l'étudient.

La Divine Comédie est, en Italie, un sujet éternellement jeune, que le grand public, aussi bien que celui des érudits, ne se lasse jamais d'entendre traiter. Venise vient d'avoir, durant le mois de mai, quatre conférences « lectures de Dante », qui avaient lieu, dans le palais de l'Anguillara et que nous avons signalées dans notre dernier numéro, tandis qu'à Rome un autre local, le *Lyceum*, centre de l'activité féminine et féministe dans la Ville

Digitized by Google

éternelle, donnait l'hospitalité à la fille d'un des meilleurs interprètes de l'incomparable poète, Mlle GIANNINA FRANCIOSI qui, à partir du 3 janvier, y a fait un cours, où la profondeur de la doctrine s'unissait à la limpidité et à la grâce toutes florentines de l'exposition, sur le *Purgatoire* et le *Paradis*. Citons seulement le titre de la première leçon, d'introduction : *Religion et mysticisme à l'époque de Dante*.

Les *liberi docenti* des universités d'Italie ont tenu, du 14 au 17 avril, à l'université de Rome, sous la présidence d'honneur de M. DANEO, ministre de l'Instruction publique, et la présidence effective de M. MICHELE PIETRAVALLE, député au parlement italien, un congrès où ils se sont occupés de leurs intérêts professionnels.

Les nouvelles revues historiques se succèdent en Italie, la plupart consacrées, d'ailleurs, à la période du « Risorgimento », qui est, depuis quelques années, le sujet de publications de plus en plus nombreuses. C'est ainsi qu'à Milan vient de se fonder la revue illustrée *Napoleone*, dont le titre est suffisamment clair. Notons, dans le premier numéro, outre une lettre de bienvenue de M. FRÉDÉRIC MASSON, un article de M. G. CAPPELLO sur le cérémonial du *Te Deum* chanté pour célébrer la victoire de Lutzen. Directeur, M. ANTONIO CURTI; rédaction, via Durini, 24; administration, via Mantegna, 6. Abonnement : 10 fr. par an pour l'Italie, 15 fr. pour l'étranger ; le numéro, séparé, 2 fr. Non moins clair est le titre de la *Rassegna storica del Risorgimento*, nouvel organe de la « Société Nationale pour l'histoire du Risorgimento italien ». Nous relevons, dans le premier numéro, de janvier-février, un article de M. ADOLFO COLOBO, sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie durant le Risorgimento italien, et un article de M. ERSILIO MICHEL sur la Bibliothèque Classense de Ravenne, Directeur, M. GIUSEPPE GALLAVRESI, abonnement, chez S. Lapi, à Città di Castello : Italie, 20 fr. par an ; étranger, 24 ; numéro séparé, 3 fr. Quant à la *Rivista di critica e storia del Risorgimento italiano*, elle s'occupe surtout d'histoire locale. Administration et rédaction, Rome, via Cola di Rienzo, 189. Abonnement : Italie, 10 fr. par an ; étranger, 14 fr.; numéro séparé : 1 fr. Tout diffèrent est le but de la *Rassegna d'Arte antica e moderna*, dirigée par MM. GUIDO COGNOLA, F. MALAGUZZI VALERI, F. BARBA GALLI PETRUCCI. Elle n'est, à vrai dire, que la fusion de deux revues qui existaient déjà : la *Rassegna d'Arte*, et la *Vita d'Arte*. Abonnements, à Milan : Italie, 40 fr. par an ; étranger, 50 fr. Nous relevons, dans le premier numéro, un article de M. MALAGUZZI VALERI, sur des *peintures vénitiennes inconnues* du XVIIIe siècle à Milan, et un autre de M. P. PICCIRILLI, sur l'Abruzze monumentale, où il est question principalement de *Prata Ansidonia* et de ses curieuses églises. Cette revue est, naturellement, illustrée.

Sur l'initiative de D. FEDELE TARANI, abbé général de la congrégation de Vallombreuse, l'abbaye de la Trinité de Florence a commencé, en janvier, la publication d'une revue mensuelle, *Il Faggio Vallombrosano*, destiné à faire connaître la congrégation.

Il existe à Rome, Corso d'Italia, 19, une Associazione Polacca di Stampa, laquelle publie un Bulletin mensuel (gratis, reproduction libre), qui est surtout politique, mais renferme aussi quelques nouvelles relatives au mouvement historique. C'est ainsi que, le numéro du 30 avril renferme un court compte rendu de conférences faites, à Cracovie, par M. E. KOPERA, sur la

Digitized by Google

renaissance et l'œuvre des artistes italiens en Pologne. Dans la première, le conférencier a parlé des sculptures exécutées au XVIe siècle par Cinni dans la chapelle du roi Sigismond à Cracovie, lesquelles se distinguent à la fois par leur originalité et leur parfaite adaptation au milieu. Le numéro du 24 janvier nous informe que M. LEOPOLD STAFF, qui a déjà traduit en polonais les *Fioretti* de saint François d'Assise, traduit, en ce moment, dans la même langue les passages les plus intéressants des œuvres déjà publiées ou inédites de Léonard de Vinci.

Cette agence vient de publier également, sous le titre d'*Osservazioni sul conflitto delle lingue Polacca e Lituana nella diocesi di Vilna*, une traduction, ou plutôt une adaptation, d'un mémoire écrit d'abord en lithuanien, puis traduit en polonais, de M. HIPPOLYTE KORWIN MILEWSKI, ancien représentant du gouvernement de Vilna au Conseil de l'Empire Russe, sur la question lithuano-polonaise, en réponse à deux mémoires, rédigés, l'un en lithuanien et en latin, l'autre en italien, et intitulés, le premier *De lingua polonica in Ecclesiis Lithuaniae*, 1906, le second, *Le condizioni dei Lituani cattolici nella Diocesi di Vilna e gli eccessi del panpolonismo*, 1913, qui ont été soumis au Saint-Père pour défendre auprès du Saint-Siège les droits ou les prétentions des catholiques de la langue lithuanienne. N'ayant pas su entrer dans le fond du débat, nous nous bornons à signaler ces trois opuscules, à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'incroyable *imbroglio* religieux, linguistique et national de l'Orient européen.

La « commémoraison » solennelle de Bramante a eu lieu le 24 mai, au Capitole, dans la salle des Horaces et des Curiaces.

En présence des autorités civiles et d'un grand nombre de notabilités artistiques, M. ADOLFO VENTURI a retracé la vie du grand architecte, le suivant d'Urbino à Milan et à Rome et montrant que la caractéristique de son art, en contraste avec la recherche affectée de pittoresque où se complaisaient les architectes de son époque, a été la sévérité et la simplicité.

Bien d'autres conférences ont été faites à l'occasion du même centenaire. Bornons-nous à signaler celles qu'ont faites, le 6 avril, à l'Académie de Saint-Luc, M. le comte DOMENICO GNOLI, et, le 28 mars, à l'Association artistique internationale de Rome, M. ARTURO CALZA, qui a parlé de « Bramante et son temps », replaçant, lui aussi, l'artiste au milieu de ses contemporains, et terminant par un parallèle entre l'art de la Renaissance et celui de notre siècle.

M. DOMENICO GNOLI démontre, à ce propos, dans *Il Giornale d'Italia* du 27 mars, d'après les *Diari* de Sanuto, que Bramante est mort, non pas, comme on le dit généralement, le 11 mars, mais bien le 19 avril 1514.

Le gouvernement espagnol a fondé à Rome, il y a quelques années, une école d'archéologie et d'histoire, dont un des membres, le R. P. Serrano, O. S. B., a publié récemment un ouvrage sur lequel la RHE aura l'occasion de revenir. Elle a voulu prendre part aux solennités commémoratives du troisième centenaire de la béatification de sainte Térèse qui ont été célébrées, cette année-ci, en Espagne avec tant d'enthousiasme. Sur son invitation, M. le Dr Pedro José Rada y Gamio, Chargé d'Affaires de la république du Pérou près le Saint-Siège, et membre correspondant de l'Académie de Madrid, a fait, le 16 juin, une conférence sur la grande mystique d'Avila, montrant que par sa sainteté, ses œuvres littéraires et son

Digitized by Google

action sociale, Thérèse de Jésus a été la plus fidèle incarnation de l'âme espagnole du XVe et du XVIe siècle, en laquelle l'idéalisme le plus sublime s'unissait l'activité la plus énergique.

Des fêtes solennelles ont été célébrées, le 24 mai, à Savone et à Rome pour le centenaire de la rentrée à Rome de Pie VII après son exil. M. Schneider Graziosi rappelle, à ce sujet, dans l'*Osservatore Romano*, l'impulsion donnée par ce grand pontife aux travaux d'archéologie. Ce fut lui, en effet, qui fit commencer les fouilles d'Ostie, et dégager, au Forum romain, l'Arc de Septime Sévère et le temple de Castor et Pollux.

Dans sa séance du 23 mars, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris a attribué à S. M. le roi d'Italie, pour son *Corpus Nummorum Italicorum*, le prix Duchapais, de mille francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur la numismatique du moyen âge,

— *Nominations.* — Par décret ministériel du 23 décembre 1913, M. Ettore Pais, professeur ordinaire d'histoire ancienne à l'université de Naples, a été chargé provisoirement d'un cours d'épigraphie romaine à l'université de Rome, à partir du 16 janvier 1914.

M. Guido Biagi a été nommé *libero docente* de bibliographie à l'Institut d'études supérieures de Florence.

M. Pericle Ducati a été nommé suppléant d'archéologie à l'université de Messine.

M. Emilio Martini a été nommé professeur de paléographie grecque à l'université de Naples.

M. Gherardo Ghirardini, président de la « R. Deputazione du storia patria per le provincie di Romagna », a été nommé membre du Conseil supérieur des antiquités et beaux-arts, en remplacement du regretté M. Salinas. J. F.

— *Décès.* — A Pistoia, le 7 janvier, M. le chanoine Attilio Rafanelli, membre de la Société de « Storia patria » de cette ville, auquel nous devons la mise en ordre des archives capitulaires.

A Ascoli Piceno, le 4 février, M. Giorgio Paci, président de la Commission provinciale pour la conservation des monuments de la province.

A Brescia, le 6 février, Mlle Marietta Bianchini, auteur de *Cenni edificanti di Suor Elisa Piotti* et de *Cenni sulla vita della B. Paola Gambara Costa contessa del Bene e Terziaria Francescana.*

A Florence, le 19 mars, M. Carlo Carnesecchi, membre de plusieurs académies et sociétés historiques de Toscane, employé supérieur aux Archives d'État de Florence.

A Naples, le 6 avril, M. Ettore Bernich, architecte et archéologue, à qui l'on doit la restauration de divers monuments du sud de l'Italie et un bon nombre de publications sur l'art et l'histoire de cette même région, lesquelles seront réunies en un ou plusieurs volumes par M. Benedetto Croce.

A Padoue, le 23 avril, Mgr Giacomo Polletto, auteur de travaux appréciés sur la *Divine Comédie* et ancien professeur d'études dantesques à l'Institut Leonino de Rome.

A Subiaco, le 23 avril, dom Leone Allodi, abbé de Sainte-Scholastique,

Digitized by Google

qui a beaucoup fait pour la mise en ordre de la riche bibliothèque de cet antique monastère.

A Naples, en avril, M. Giuseppe de Blasiis, professeur à l'université de Naples, fondateur et président de la « Società napoletana di storia patria », et directeur de l'*Archivio storico per le provincie napoletane*, auteur d'un ouvrage sur Pierre des Vignes et d'autres travaux sur l'histoire de l'ancien royaume de Naples.

A Rome, le 12 juin, le R. P. Ruggero Freddi, Assistant, pour l'Italie, de la Compagnie de Jésus, qui fut directeur de *La Civiltà Cattolica* en 1891 et 1892.

A Vintimille, M. Girolamo Rossi, inspecteur des monuments et fouilles de cette ville, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire et l'archéologie de la province de Port-Maurice. J. F.

Pays-Bas. — L'archiviste S. Muller Fr. a publié la seconde partie du catalogue des archives de la ville d'Utrecht (*Catalogus der bij het stadsarchief bewaarde archieven*). Cette partie contient les archives provenant des couvents et des béguinages (*Kloosters en begynhuizen*. Utrecht, Leydenroth, 1913). G. G.

La revue éditée par la Société royale néerlandaise de Numismatique (*Tijdschrift voor munt- en penningkunde*) qui paraissait depuis 1893 quatre fois par an deviendra un annuaire à partir de 1914. Une livraison à part donne la suite d'un article de M. Zwierzina (*Nederlandsche penningen 1898-heden*).

Nomination. — Ont été nommés pour entrer en fonctions le 1er avril 1914 : le dr P. A. Meilink « hoofdcommies » aux Archives générales de l'État à La Haye, le dr H. A. Poelman « commies » aux Archives de l'État à Groningue et M. S. A. Waller Zeper « commies » aux Archives de l'État à Leeuwarden en Frise.

Pays Scandinaves-Suède. — Signalons encore la dissertation de M. S. Curman, présentée à l'Université d'Upsala en mai 1912, sur l'architecture des Cisterciens (*Cistercienserordens Byggnadkonst ; I Kyrkoplonen*. Stockholm, 1912. Pp. 213). Dans ce premier volume, l'auteur étudie le plan d'église dans l'ordre de Citeaux. Sa première partie comprend l'étude du plan lui-même : son origine qui se trouve dans la fondation de l'ordre lui-même, qui, en opposition avec Cluny, exigeait une grande simplicité ; son développement d'après un même principe dans toutes les églises de l'ordre ; ce développement est causé par la grande efflorescence de l'ordre, qui à son tour amène la décadence et l'abandon du plan-type. Dans une deuxième partie, l'auteur passe en revue les plans des monuments conservés dans les différents pays : France, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, etc.

Le travail de M. Curman présente de nombreux points et une vue d'ensemble très intéressants surtout dans la première partie. La deuxième partie ne fait souvent que répéter ce qui a été dit dans la première et par là perd beaucoup de son intérêt. L. B.

Digitized by Google

Russie. — Le Dr N. Bees, qui s'est formé en Allemagne aux méthodes rigoureusement scientifiques, est incontestablement un chercheur infatigable et souvent heureux. Ses travaux réussissent à mettre en lumière bien des détails dont l'histoire ecclésiastique de l'Orient grec tirera profit. Il a bien voulu nous envoyer quatre petites études publiées récemment par lui (nous ne pouvons malheureusement pas garantir l'année) dans la revue russe *Visantiyskiy Vremenik*. La première (p. 57-62) nous donne, sous le titre Συμβολὴ εἰς τὴν ἐκκλησιαστικὴν ἱστορίαν Φαναρίου τῆς Θεσσαλίας, quelques notes intéressantes touchant l'histoire de l'évêché de cette petite ville, aux xve et xvie siècles, son union momentanée à d'autres sièges épiscopaux, quelques-uns de ses titulaires restés inconnus jusqu'à ce jour. Ces renseignements sont dus à des notices recueillies dans les manuscrits des Météores, inventoriés par l'auteur (voir RHE, 1913, t. XIV, p. 453). — En 1896, la bibliothèque publique d'Athènes reçut des archives du ministère des cultes et de l'instruction publique et catalogua sous la cote 2081 un important manuscrit ayant appartenu à l'église d'Andros et Syros, dans les Cyclades. C'est un recueil de pièces, commencé vers 1759, sous l'archevêque Joasaph, mais renfermant aussi des copies de documents antérieurs, que ce prélat avait trouvés dans un état lamentable et voulait sauver de la ruine. L'article, Ὁ κῶδιξ τῆς ὀρθοδόξου ἐκκλησίας Ἄνδρου καὶ Σύρου (p. 288-246), retrace tout d'abord l'histoire du siège épiscopal d'Andros depuis l'apparition du premier évêque et donne les noms des titulaires, avec des notices, pour la période à laquelle se rapportent les pièces consignées dans le recueil. Ces documents, au nombre de 43, sont catalogués par l'auteur, dont les préoccupations scientifiques se révèlent encore par la description technique très complète et très soignée du manuscrit. — A Serra, en Macédoine, on peut voir encore une tour, ornée d'une inscription qui a été diversement reproduite et interprétée. Deux personnages y sont cités : une certaine reine Hélène, à qui la tour était dédiée et Oreste, qui l'édifia en son honneur. Le Dr Bees, dans le troisième article : Οἱ κτίσται τοῦ ἐν Σέρραις πύργου τῆς αὐγούστης Ἑλένης (p. 302-319) a pu montrer qu'il s'agit, dans cette inscription, d'Hélène, fille du tsar Jean Alexandre de Bulgarie (1331-1365) et épouse d'Etienne Dousan, plus tard religieuse sous le nom d'Elisabeth, et d'Oreste, son général en chef. La tour a été bâtie vers 1365. C'est tout un chapitre de l'histoire de la domination serbe en Macédoine que l'auteur a écrit de la sorte. — Enfin, les dernières pages (p. 319-327) s'inspirent encore d'un manuscrit des Météores, qui a permis à l'auteur de compléter et de corriger l'édition donnée, en 1908, par Sp. P. Lampros, de la complainte d'un certain diacre Jean au sujet de la prise de Constantinople par les Turcs (Γραφαὶ καὶ νέον τέμαχος τῆς ἐπὶ τῇ Ἁλώσει τῆς Κωνσταντινουπόλεως μονῳδίας τοῦ νομοφύλακος Ἰωάννου διακόνου τοῦ Εὐγενικοῦ κατὰ κώδικα τῶν Μετεώρων). M. Bees publie le nouveau fragment, donne la collation pour la partie déjà connue et prouve que le ms. 402 des Météores l'emporte de beaucoup sur le ms. *Suppl. gr.* 678 de la Bibliothèque nationale de Paris, utilisé par Sp. Lampros.

Toutes ces communications intéressantes que fait le Dr Bees, grâce à ses recherches dans le riche fonds qu'il a pu inventorier, excitent encore l'impatience avec laquelle on réclame de la Société byzantiologique d'Athènes la publication du catalogue annoncé.

Digitized by Google

Suisse. — En ces derniers temps, l'on a pu assister à une recrudescence notable d'intérêt, parmi les historiens, pour les collections célèbres du château de Simancas, en Espagne. Les travaux de M. Lonchay, pour la Belgique, de M. Constant, pour la France, de M. Kybal, pour l'Autriche, en sont la preuve. N'oublions pas non plus les précieux inventaires, actuellement en voie de publication, dans la *Revue des Bibliothèques* et ailleurs, dressés par les soins de l'archiviste de Simancas, Don Julian Paz. Une nouvelle publication vient de s'ajouter à tous ces travaux. C'est le rapport de M. H. Biaudet, le chef bien connu de la mission historique finlandaise à Rome, sur *Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays du Nord-Baltique* (Genève, E. Chaulmontet, 1912. In-8, 105 p. et un plan [Annales Academiae Scientiarum Fennicae, sér. B. t. VIII, n° 1]).

Ce travail se divise en deux parties : les trois premiers chapitres donnent une notice historique et diplomatique, en même temps que la description très précise de l'organisation actuelle du dépôt de Simancas. Le chapitre IV et les annexes fournissent des inventaires ou des listes de documents. Dans cette seconde partie du rapport nous trouvons successivement un aperçu général sur la classification des divers fonds et un tableau sommaire de ces fonds, avec le numéro d'ordre des *legajos* et les dates initiales et finales des liasses ; un inventaire sommaire du fonds *Secretaria de Estado ;* une répartition par pays des divers groupes de *legajos* du fonds *Estado ;* une liste sommaire des documents provenant des archives de Simancas qui se trouvent aujourd'hui aux Archives nationales à Paris ; une répartition chronologique des liasses et portefeuilles *Roma, Nàpoles, Flandes, Alemania* du fonds *Estado ;* une répartition chronologique des documents « danica », « polonica », « russica », « suecana » ; enfin une liste des liasses dont un dépouillement minutieux a été effectué pour le compte de la mission historique finlandaise à Rome. Un plan du château de Simancas clôt le rapport.

Cette publication, où se retrouve l'érudition consciencieuse de M. Biaudet, donne un aperçu sobre mais très complet des trésors de Simancas. A être successivement et minutieusement examiné par des savants des divers pays de l'Europe, le château finira par révéler tous ses secrets et les historiens seront en mesure de se faire une idée exacte de toutes les ressources qu'il offre pour l'histoire moderne.

M. Biaudet, qui possède des connaissances bibliographiques étendues, semble ignorer l'existence du rapport que M. H. Lonchay a publié sur Simancas, en se plaçant surtout au point de vue de l'histoire de Belgique, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire* [de Belgique], 1907, t. LXXVII, sous le titre : *Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au XVIIe siècle.*

— *Décès.* — F. Speiser, professeur de droit canon à l'Université de Fribourg.

Digitized by Google

I. Table particulière de la Chronique.

(NOTICES ET NOUVELLES.)

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 160-177 ; 387-400 ; 583-591.
Angleterre-Écosse-Irlande, 177-181 ; 400-404 ; 591-595.
Autriche-Hongrie, 181-186 ; 404-407 ; 595-598.
Belgique, 186-191 ; 407-410 ; 598-601.
Espagne, 191-196 ; 410-413 ; 601.
États-Unis. Amérique, 197-201 ; 413-414 ; 602.
France, 201-214 ; 414-425 ; 602-610.
Italie, 215-224 ; 425-433 ; 610-622.
Pays-Bas, 224-227 ; 433-435 ; 622.
Pays-Scandinaves : Suède, 622.
Péninsule des Balcans : Roumanie, 227.
Russie, 623.
Suisse, 227-228 ; 435-436 ; 624.

2. Notices bibliographiques.

Les recensions parues dans la Chronique sont reprises dans la *Bibliographie*. Pour permettre aux lecteurs de les retrouver, nous mettons entre parenthèses à la table onomastique de la Bibliographie les numéros qui renvoient à ces recensions de la Chronique ainsi qu'aux Comptes rendus de notre Revue.

3. Collections. Encyclopédies et dictionnaires. Entreprises scientifiques.

ALLEMAGNE.

Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, 162, 391.
Neue Studien z. Gesch. d. Theologie u. d. Kirche, 165.
Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte, 167.
Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 170, 171.
Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, 171.
Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte, 174.
Corpus scriptorum orientalium christianorum, 180.
Die Religion in Geschichte und Gegenwart, 387.
Neutestamentliche Abhandlungen, 388.
Monumenta Germaniae historica, 584.
Sammlung ausgewählter kirchen- und dogmengeschichtlichen Quellenschriften, 584.
Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen, 585, 587.
Freiburger theologische Studien, 585.
Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche, 583.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Cambridge Manuals of science and literature, 178.
Iona Books, 401.
Dictionary of national biography, 177.
Dictionary of english Church history, 177.
Encyclopaedia of Religion and Ethics, 400.

AUTRICHE-HONGRIE.

Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, 596.

BELGIQUE.

Studiën en Tekstuitgaven, 187.

Digitized by Google

ESPAGNE.

Actas de las Cortes de Castilla, 195.
Cortes de Cataluña, 195.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

State Papers, 199.
Colonial Office Papers, 200.

FRANCE.

Bibliothèque de philosophie contemporaine, 201.
Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 605.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, 414.
Dictionnaire de théologie catholique, 416, 602.
Dictionnaire apologétique de la foi catholique, 604.

ITALIE.

Corpus nummorum italicorum, 215, 621.
Rossia i Italia, 427.
Rerum italicarum scriptores, 432.

4. Musées, archives et bibliothèques.

ALLEMAGNE.

Musée à Cologne, 173.
Museum für ostasiatische Kunst der stadt Köln, 173.
Musée de Mayen, 173.
Bibliothèque royale de Berlin, 589.
Bibliothèque de l'université de Bonn, 590.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

London library, 177, 400.
La Bodléienne, 593.

AUTRICHE-HONGRIE.

Bibliothèque impériale, 184.

BELGIQUE.

Archives générales du Royaume, 601.

ESPAGNE.

Biblioteca nacional, 195.
Collections célèbres du château de Simancas en Espagne, 624.

FRANCE.

Archives Nationales, 211.
Bibliothèque Thiers, 211.
Bibliothèque de Spoelberch de Lovenjoul, 421.

ITALIE.

Musée National des Thermes à Rome, 612.
Musée étrusque de Fiesole, 613.
Musée de Sulmona, 613.
Musée de Brera, 613.
Archives du « Buon Governo », 615.
Archives communales de Modigliano, 616.
Bibliothèque Corsini, 618.

PAYS-BAS.

Musée épiscopal de Haerlem, 433.
Archives de la ville d'Utrecht, 622.

5. Congrès.

ALLEMAGNE.

Denkmalarchivtag, 174.

BELGIQUE.

Semaine internationale d'ethnologie religieuse, 159.

FRANCE.

Congrès des sociétés savantes, 608.
Congrès des sociétés d'histoire de Paris, 608.
Congrès archéologique de France, 608.

ITALIE.

Congrès des « *liberi docenti* » des universités d'Italie, 619.

RUSSIE.

Congrès de théologiens pour l'union des Églises, 606.

Digitized by Google

6. Sociétés savantes (1).

ALLEMAGNE.

Görres-Gesellschaft, 174.
Société des bibliophiles, 174.
Historischer Verein für den Niederrhein (Annalen), 174, 588.
Académie prussienne, 174, 591.
Académie de Heidelberg, 175.
Faculté de théologie de Berlin, 399.
Historikerklub, 404.
Düsseldorfer Geschichtsverein (Jahrbuch), 587.
Commission d'histoire de Bade, 589.
Société pour l'histoire et l'archéologie de la Westphalie, 589.
Kölnischen Geschichtsvereins (Jahrbuch), 589.
Académie bavaroise, 589.
Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde, 590.
Viking Club, 594.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Library association, 179.
British academy, 179, 594.
British society of Franciscan studies, 180.
Royal historical society, 180, 402, 594.
Henry Bradshaw society, 401.
Society of antiquaries, 402, 594.
Aristotelian society, 402.
Philological society, 403.
English association, 403.
University College de Londres, 403.
National literary society de Dublin, 403.
Irish literary society, 403, 594.
Egypt exploration Fund, 403.

AUTRICHE-HONGRIE.

Commission pour l'histoire moderne de l'Autriche, 181.
Académie impériale de Vienne, 407, 597, 597; (Sitzungsberichte), 183, 595.
Leo Gesellschaft, 184.
Institut archéologique autrichien, 184.
Historikerklub d'Inspruck, 404.
Istituto austriaco di studi storici, 406.
Fondation Lackenbach de Vienne, 597.

BELGIQUE.

Société d'archéologie de Bruxelles (Annales), 190.
Académie royale de Belgique, 191.
Biographie nationale, 191.
Société historique et archéologique de Limbourg, 226.
Commission royale d'histoire (Bulletins), 624.

ESPAGNE.

Real Academia de la Historia, 195, 196.
Comision provincial de monumentos historicos y artisticos de Orense (Boletin), 196.
Junta de ampliacion de Estudios, 410.
Institut d'Estudis Catalans (Anuari), 601.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Smithsonian Institution, 197.
American historical association, 200.
Carnegie Institution de Washington (Département historique), 199, 413, 414.

FRANCE.

Académie des inscriptions et belles-lettres, 211, 422, 609, 610, 621.
Société nationale des Antiquaires de France, 212, 423, 609.
Société d'histoire ecclésiastique de la France, 213.
Société de l'histoire du droit, 424.
Institut d'études méridionales, 424.
Société scientifique de la Haute-Loire, 421.

ITALIE.

Académie pontificale de l'Arcadia, 220, 221.
Reale istituto lombardo, 221, 430, 616.
R. deputazione di storia patria per gli Abruzzi, 221.
Institut historique prussien de Rome, 221.

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des Sociétés savantes sont renseignés sous ce n° 6, et non sous les rubriques « Périodiques » ou « Collections » (nos 8 et 3).

Digitized by Google

L'académie pontificale romaine d'archéologie, 223.
Commission scientifico-littéraire du comité romain, 425.
Storia ed arte, 429.
Société pour les conférences d'archéologie chrétienne, 429, 617.
Cercle numismatique napolitain, 430.
Société nationale pour l'histoire du « Risorgimento » italien, 430, 619.
Association archéologique de Rome, 430.
R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna, 431, 616.
Académie des sciences de Turin, 432.
Association des amis du Château Saint-Ange, 613.
R. Deputazione di storia patria per le provincie Modenesi, 616.
Académie royale dei Lincei, 616.
Association archéologique romaine, 616.
Società Napoletana di storia patria, 616.
Cercle féminin de culture, 617.
Collège-Romain, 617.
Association calabraise de Rome, 618.
Institut historique belge de Rome, 618.
Institut romain pour l'instruction populaire, 618.
Associazione Polacca di stampa, 619.
Académie de Saint-Luc, 620.
Association artistique internationale de Rome, 620.
Société byzantiologique d'Athènes, 623.

PAYS-BAS.

Société historique et archéologique du Limbourg (Publications), 226.
Teylers theologisch genootschap de Haarlem, 227.
Société royale néerlandaise de numismatique, 622.

SUISSE.

Académie Finnoise des sciences (Annales), 435.
Académie finlandaise, 624.
Academiae scientiarum fennicae (Annales), 228.

7. Universités et Instituts d'enseignement supérieur (1).

ALLEMAGNE.

Institut en l'honneur de Léon IX à Strasbourg, 175.
Université de Breslau, 590.
Faculté de philosophie de Strasbourg, 591.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

Université de Saint-Andrews, 402.
Université de Londres, 403.

AUTRICHE-HONGRIE.

Université de Budapest, 185.
Université de Vienne, 185.

ESPAGNE.

Université de Madrid, 196.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

Université de Michigan, 197.

FRANCE.

Collège de France, 213.
Institut catholique d'Angers, 213.
L'École des chartes, 424.
École d'archéologie et d'histoire, 620.

ITALIE.

Université de Rome, 432, 619.
Pontificio istituto biblico, 610.

PAYS-BAS.

Université de Leyde, 224.

PAYS-SCANDINAVES.

Université d'Upsala, 622.

8. Périodiques.

ALLEMAGNE.

Lit. Centralblatt, 162.
Protestant. Monatshefte, 163.
Internat. Monatschrift f. Wissensch., Kunst und Technik, 164.
Theologische Rundschau, 164.
Jahrbuch f. Klass. Philol., 164.

(1) Les collections proprement universitaires sont renseignées sous ce n° 7 et non pas sous la rubrique « Collections » (n° 3).

Digitized by Google

Der Katholik, 169.
Neues Archiv, 169.
Zeitschrift für Theologie und Kirche, 172.
Stimmen aus Maria-Laach, 175.
Literarischer Ratgeber für die katholiken Deutschlands, 175.
Franziskanische Studien, 175.
Revue d'Alsace, 175.
Theologie und Glaube, 397.
Archiv für kath. Kirchenrecht, 587.
Bonner Jahrbücher, 588.
Westdeutsche Zeitschrift, 588.
Deutsche Literaturzeitung, 589.
Westphalen, 589.
Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Altertumskunde, 589.

ANGLETERRE-ÉCOSSE-IRLANDE.

The Journal of Egyptian archaeology, 403.
Bodleian quarterly record, 594.

AUTRICHE-HONGRIE.

Archiv für oesterreichische Geschichte, 181.
Archivio per l'Alto Adige, 184.
Revue autrichienne de droit public, 405.
Revue théologique autrichienne, 406.

BELGIQUE.

Revue bénédictine, 187.
Analecta Bollandiana, 189.
L'apôtre de Marie, 216.
Museon, 407.
Revue belge d'histoire, 409.
Vie diocésaine de Malines, 598.

ESPAGNE.

El siglo de las missiones, 196.
Estudios Franciscanos, 196.
Monumenta historica Societatis Jesu, 196.
Razon y Fe, 410.
Archivo Ibero Americano, 412.
Revista del Clero Español, 412.

ÉTATS-UNIS. AMÉRIQUE.

American Journal of theology, 198.
Texas history teacher's bulletin, 200.

FRANCE.

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, 208.
Anjou historique, 210.
Revue du XVIIIe siècle, 213.
Revue d'histoire de l'église de France, 213.
Revue Lacordaire, 213.
Moyen âge, 401.
Revue historique de Toulouse, 424.
Recherches de Science religieuse, 587.
Echos d'Orient, 606.
Revue des Bibliothèques, 624.

ITALIE.

Fides et labor, 216.
La Romagna, 216.
Archivum franciscanum historicum, 217.
Studi romani, 219.
Il Corriere d'Italia, 219.
La Tribuna, 220, 428.
Neapolis, 222.
Ravenna Felix, 222
Faenza, 222
Archivio storico della Calabria, 222.
Italia sacra, 222.
Sicania. Rivista siciliana di storia archeologia e folklore, 432.
Bollettino del comitato cattolico per l'omaggio a Dante Alighieri, 432.
Studi bramanteschi, 432.
Bolletino d'arte del ministero della P. Istruzione, 611.
Bessarione, 612.
Nuovo bollettino di archeologia cristiana, 613.
Picenum, 616.
Giornale Arcadico, 617.
Rivista storica Benedittina, 617.
Il Faggio Vallombrosano, 619.
Napoleone, 619.
Rassegna storica del Risorgimento, 619.
Rassegna d'arte antica e moderna, 619.
Rivista di critica e storia del Risorgimento, 619.
Il Giornale d'Italia, 620.
Osservatore Romano, 621.

PAYS-BAS.

Theol. Tijdschrift, 163.

Digitized by Google

RUSSIE.

Visantigskiy Vremenik, 623.

SUISSE.

Revue de théologie et de philosophie, 227.

9. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages 176, 180, 185, 190, 201, 213, 223, 227, 399, 403, 407, 409, 413, 424, 433, 591, 594, 597, 610, 621, 622.

10. Notices nécrologiques.

Abbott, Th. Kingsmill 404.
Allodi, L. 621.
Babeau, A. A. 425.
Baillet, L. 227.
Bariselli, P. 223.
Beer, R. 186.
Bernich, E. 621.
Bianchini, M. 621.
Calligaris, G. 223.
Cambronero y Martinez, 413.
Carnesecchi, C. 621.
Carrière, L. 610.
Chevreux, P. 214.
Concy, J. Haughton 201.
Cox, T. Henry 594.
de Blasiis, G. 622.
de Fayolle, M. 214.
D'Auxy de Launoy, Cte 410.
de 't Serclaes de Wommerson J. 410.
Domanig, Ch. 186.
Rolles Driver, S. 404.
Dupond, A. 214.
Durrett, T. Reuben 201.
Edwards, W. 201.
Ellis, Robinson 181.
Faure, F. 610.
Fleischmann, H. 610.
Fletcher, W. Younger 104.
Freddi, Ruggero 622.
Gasquet, A. 610.
Genée, R. 591.
Guibert, J. 425.
Gwilliam, G. H. 404
Hales, J. Wesley 595.
Hazlitt, W. Carew 181.
Herpin, L. 610.
Hild, J. A. 610.
Hubert, 425.
Jessop, A. 404.
Joyce, P. Weston 404.
Kolde, Th. 177.
Korth, L. 591.
Lalned, J. Nelson 201.
Landry, E. 214.
Lesètre, H. 425.
Lichtenberger, E. 214.
Lichtwork, M. 591.
Lier, H. U. 591.
Marckl, A. 185.
Massip, M. 425.
Martin, Ch. Trice 594.
Metzger, P. 228.
Mortet, Fr. 425.
Orr, J. 180.
Paci, G. 621.
Papa, Ulisse 223.
Polletto, G. 621.
Prud'homme, E. L. 410.
Rafanelli, Mgr Attillio 621.
Rampolla del Tindaro, 223.
Reich, D. 185.
Ronse, A. 601.
Rooses, M. 601.
Rossi, G. 622.
Roy, J. 425.
Salembier, L. 214.
Séché, L. 610.
Soden, H. v. 400.
Sordonaro, G. 223.
Speiser, F. 624.
Stegmann, H. 591.
Travers, Ch. Em 425.
Uhlirz, Ch. 407.
Vambéry, H. 186.
Waddington, Ch. 425.
Wright, W. Aldis 595.
Wylie, Hamilton 404.

Digitized by Google

II. — Table générale des matières.

1. — ARTICLES.

C. CALLEWAERT. — Le carême primitif dans la liturgie mozarabe 23-33

A. DEBIL, S. J. — La première distinction du « De paenitentia de Gratien » . . . . . 251-273 ; 442-455

A. DE MEYER. — La relation officielle du Saint-Office sur la condamnation des cinq propositions de Jansénius 490-494

M. DUBRUEL. — Le pape Alexandre VIII et les affaires de France . . . . . 282-302- ; 495-514

A. DUFOURCQ. — Vue générale de l'histoire de l'Église en Occident a l'epoque individualiste (1303-1527) 274-281

L. GOUGAUD, O. S. B. — La danse dans les églises . . 5-22 ; 229-245

G. KURTH. — Sainte Radegonde et Samuel 246-250

LE MÊME. — A propos du Vita Genovefae. Quelques mots de réponse a M. Bruno Krusch . . 437-441

P. MANDONNET. — La crise scolaire au début du XIIIe siècle et la fondation de l'ordre des Frères-Prêcheurs 34-49

1. La crise scolaire et les premiers essais de solution 35
2. Fondation de l'ordre scolaire des Frères-Prêcheurs 43

R. M. MARTIN, O. P. — L'œuvre théologique de Robert de Melun 456-489

1. Éléments de biographie . . . 457
2. Les œuvres de Robert de Melun . . 462
3. Place de Robert de Melun dans les écoles du XIIIe siècle 484

Ch. MOELLER. — Les bûchers et les auto-da-fé de l'inquisition depuis le moyen age (suite et fin) . . 50-78

4. L'inquisition moderne aux Pays-Bas . 50

(Voir la RHE, 1913, t. XIV, p 720-751.)

2. COMPTES RENDUS.

H. S. Alivisatos. Die kirchliche Gesetz gebung des Kaisers Justinian I. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. XVII.) (C. Baur, O. S. B.) 323

L. André, voir **E. Bourgeois.**

Digitized by Google

A. Auguste. La compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse. Notes et documents ; le compagnonnage ; les bouillons des pauvres ; l'hôpital général ; les filles de l'enfance ; la confrérie du Corpus Christi. (J. Sobry.) 377

H. Baier. Päpstliche Provisionen für niedere Pründen bis zum Jahre 1304. (A. Fierens.) . . 111

S. Balau. Chroniques liégeoises T I. (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire) (E Devester) . . . 123

Bartholomeus de Pisa De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu. Lib II-III. (Analecta franciscana. T. V.) (A. Fierens) 132

P. Batiffol, P. Monceaux, É. Chénon, A. Vanderpol, L. Roland, F. Duval et A. Tanquerey. L'église et la guerre (A. Villien.) 70

Mgr A. Baudrillart. Vie de Monseigneur d'Hulst (G. Kurth) 153

Le Même, voir **G. Goyau**

Bégouen. Une société secrète émule de la compagnie du Saint-Sacrement. L'Aa de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après les documents inédits. (J Sobry) 377

E. Bourgeois et L. André. Les sources de l'histoire de France. XVIIe siècle (1610-1715) T. I Géographie et histoires générales (G .Mollat) 372

Les Mêmes. Les sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'à 1815 3e partie. Le XVIIe siècle (1610-1715). T. II. Mémoires et lettres (G. Mollat) 569

Ch. Boutard. Lamennais Sa vie et ses doctrines. T. III L'éducation de la démocratie, 1834-1854 (L. Gougaud) 385

O. Braunsberger. Beati Petri Canisii, Societatis Jesu, epistulae et acta. T. VI. 1567-1771. (E Tobac) 567

E. Brem. Papst Gregor X bis zum Beginn seines Pontificats. (A Fierens) 120

Ch. Calippe. Ozanam. (La pensée et l'œuvre sociale du christianisme. Études et documents (P. Demeuldre.) 141

P.-V. Charland, O P. Madame Saincte-Anne et son culte au moyen âge. T. I (L Vander Essen.) 542

E. Chénon, voir **P. Batiffol.**

H. Cochin, voir **G. Goyau.**

L. Cristiani. Du luthéranisme au protestantisme Évolution de Luther de 1517 à 1528 (H De Jongh.) 555

J. Dahlmann, S. J. Die Thomas-Legende und die ältesten historischen Beziehungen des Christentums zum fernen Osten im Lichte der indischen Altertumskunde. (J Flamion) 78

T. de Bacci-Venuti. Dalla grande persecuzione alla vittoria del cristianesimo. (Collezione storica Villari) (G Kurth) 90

J. de Ghellinck, S. J. Le mouvement théologique du XIIe siècle. Études, recherches et documents (L. Dieu.) 340

de Lanzac de Laborie, voir **G. Goyau.**

H Delehaye, voir **C. De Smedt.**

E. de Moreau, S. J Adolphe Dechamps (1807-1875) (Ch Terlinden.) 144

C. De Smedt. Acta Sanctorum Novembris, collecta, digesta, illustrata a C. De Smedt, F. Van Ortroy, H. Delehaye, A. Poncelet et P. Peeters. Tomus III quo dies quintus, sextus, septimus et octavus continentur. (L Vander Essen). . 96

E. de Uriarte, S. J. Catálogo razonado de obras anonymas y seudónimas de autores de la compañia de Jesús pertenecientes á la antigua asistencia española. Con un apendice de otras de los mismos, dignas des

Digitized by Google

especial estudio bibliográfico (28 sept. 1540-16 ag. 1773) T. I et II (L. VANDER ESSEN.) . . . 361
P. Dörfler. Die Anfänge der Heiligenverehrung nach den römischer Inschriften und Bildwerken. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, éd. A. Knöpfler IVe série, n. 2.) (J. FLAMION) 524
G. Dottin. Manuel d'irlandais moyen. T. I Grammaire. T. II Textes et Glossaire. (L. GOUGAUD, O. S. B.) 546
G. Doublet. Godeau, évêque de Grasse et de Vence (1605-1672). T. I. Jeunesse de Godeau et son épiscopat à Grasse de 1636 à 1639. (A. DEGRÈVE.) 136
P. Dubois. Victor Hugo, ses idées religieuses de 1802-1825. (G. DOUTREPONT.) 380
Le même. Bio-bibliographie de Victor Hugo de 1802 à 1825. (G. DOUTREPONT.) 380
P. H. Dunand. Histoire complète de la bienheureuse Jeanne d'Arc de Domremy à Orléans. (F. CALLAEY, O. M. Cap.) 134
E. Duthoit, voir **G. Goyau**.
F. Duval, voir **P. Batiffol**.
H. Ebeling. Griechisch-deutsches Wörterbuch zum Neuen Testamente. (É. TOBAC.) 515
G. Edmunson. The Church in Rome in the first century. (J. SIMONS, O. S. B.) 523
C. Eubel, voir **G. Van Gulik**.
C. W. Emmet. The eschatological question in the Gospel, and other studies in recent New Testament criticism. (J. LEBON.) 72
P. Fiel et A. Serrière. Gustave III et la rentrée du catholicisme en Suède d'après des documents inédits. (L. BRIL.) 576
G. Foucart. Histoire des religions et méthode comparative. (Bibliothèque d'histoire religieuse. Fasc. 10.) (J. CAPART.). . . . 303
H. Fouqueray, S. J. Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression. T. II. La ligue et le bannissement. (A. PASTURE.) . 367
Ozanam. Livre du centenaire par MM. G. Goyau, de Lanzac de Laborie, H. Cochin, E. Jordan, E. Duthoit, Mgr. Alfred Baudrillart. Préface par M. R. Doumic. Bibliographie par Corbierre. (P. DEMEULDRE.) 141
Gr. Ritter von Hankiewicz. Die Kanones von Sardika. Ihre Echtheit und ursprüngliche Gestalt. (J. FORGET.) 918
A. Hauss. Kardinal Ottavian Ubaldini. Ein Staatsmann des 13. Jahrhunderts. (A. FIERENS.) 121
N. Hilling. Die Offiziale der Bischöfe von Halberstadt im Mittelalter. (P. FOURNIER.) . . 117
K. Hubik. Die Apologien des hl. Justinus des Philosophen und Martyrers. Literar-historische Untersuchungen. (J. DE GHELLINCK, S. J.) 85
E. Jordan, voir **G. Goyau** . .
A. Kroes, S. J. Geschichte der böhmischen Provinz der Gesellschaft Jesu T. I. Geschichte der ersten Kollegien in Böhmen, Mähren und Glatz, von ihrer Gründung bis zu ihrer Auflösung durch die böhmischen Stände 1556-1619. (Quellen und Forschungen zur Geschichte, Literatur und Sprache Oesterreichs und seine Krönländer durch die Leogesellschaft, éd. J. Hirn et J. E. Wackernell.) (A. PASTURE.) 363
Monumenta Germaniæ Historica. Scriptorum rerum merovingicarum tomus VI. Passiones vitæque santorum aevi merovingici, éd. B. Krusch et W. Levison. (L. VAN DER ESSEN.) 324
Laros. Pascals « Pensées » (Gedanken). (Sammlung Kösel.) (H. LAMIROY.). 570
E. Lecanuet. L'église de France

Digitized by Google

sous la troisième République. T. I. Pontificat de Pie IX, 1870-1878. T. II. Pontificat de Léon XIII, 1878-1894. (CH. TERLINDEN.) 148

A. Lelong. Le pasteur d'Hermas. Texte grec, traduction française, introduction et index. (J. WARICHEZ.) 80

W. Levison, voir **B. Krusch**.

E. A. Loew. The beneventan script. A history of the south italian minuscule. (P. LIEBAERT.) 531

W. R. Lowther Clarke. S. Basil the Great A study in monasticism. (P. VAN CAUWENBERGH.) 529

A. G. Little. Part of the opus tertium of Roger Bacon including a fragment now printed for the first time. (Britisch society of franciscan studies. T. IV.) (F. CALLAEY, O. M. CAP.) 351

K. Meyer. Blenio und Leventina von Barbarossa bis Heinrich VII. Ein Beitrag zur Geschichte der Südschweiz in Mittelalter mit Urkunden. (A. FIERENS.) . . . 116

R. Miedema. De heilige Menas (P. VAN CAUWENBERGH) . . . 526

Mgr Minguella y Arnedo. Historia de la diocesis de Sigüenza y de sus obispos. (P. SICART.) 110

P. Monceaux, voir **P. Batiffol**.

G. Morin. Études, textes et découvertes. Contribution à la litterature et à l'histoire des douze premiers siècles. (J. FLAMION.) 75

National library of Ireland. Bibliography of irish philology and of printed Irish literature. (L. GOUGAUD, O. S. B.) 546

E. Norden. Agnostos Theos. Untersuchungen zur Formengeschichte religioser Rede. (H. COPPIETERS.) 518

G. Palhoriès. Saint Bonaventure. (La pensée chrétienne. Textes et études.) (F. CALLAEY, O. M. Cap.) 350

É Pasquier. Un curé de Paris pendant les guerres de religion. René Benoist, le pape des Halles (1521-1608). Étude historique et bibliographique. (J. FRAIKIN.) . 356

L von Pastor. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang der Mittelalters. T. VI. Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Reformation und Restauration : Julius III, Marcellus II und Paul IV. (1550-1559). (P. RICHARD.) 560

P. Peeters, voir **C. De Smedt**.

A. F. Pollard. The reign of Henry VII from contemporary sources selected and arranged... with an introduction. (University of London. Historical series, nº 1.) (L. GUILLOREAU, O. S. B.) 549

A. Poncelet, voir **C. De Smedt**.

A. Puech. Les apologistes grecs du IIe siècle de notre ère. (É. TOBAC.) 81

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. T. XIX. Florence, Modène, Gênes, par E. Driault. (CH. TERLINDEN) 137

T. XX. Rome, par A. Hanotaux. T. III. (1724-1791), avec une introduction et des notes par J. Hanoteau. (L. VAN EYNDE.) 572

J. Reitsma. Geschiedenis van de Hervorming en de hervormde kerk der Nederlanden. 3e édit. par A. van Langeraad. Fasc. 1. (D. VAN ADRICHEM. O. F. M.) . 557

A. Roche. Beauchastel. Histoire civile et religieuse. Préface de M. J. Régné. (P. SABATIER.) 582

L. Roland, voir **P. Batiffol**. .

B. Sarghissian. Grand catalogue des manuscrits arméniens

Digitized by Google

de la bibliothèque des Pères Mekhitaristes de Saint-Lazare. T. I. Manuscrits de l'Ancien et du Nouveau Testament (en arménien moderne). (A. JANSSEN). . 516

W. Scheffler. Karl IV und Innocenz VI. Beiträge zur Geschichte ihrer Beziehungen 1355-1360. (G. MOLLAT.) 125

A. Schimberg. L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France sous l'ancien régime (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles). (CH. VAN MERRIS.) 370

S. Schiwietz. Das morgenländische Mönchtum. T. II. Das Mönchtum auf Sinaï und in Palästina im vierten Jahrhundert. (P. VAN CAUWENBERGH.) . 88

E. Schwartz. Kaiser Constantin und die christliche Kirche. (G. KURTH.) 90

J. Schweizer. Ambrosius Catharinus Politus (1484-1553), ein Theologe des Reformationszeitalters. (Reformationsgeschichtliche Studien u. Texte, éd. J. Greving. Fasc. 11 et 12.) (H. DE JONGH.) 355

E. Seeberg. Die Synode von Antiochien im Jahre 324-325. Ein Beitrag zur Geschichte des Konzils von Nicäa. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. Bonwetsch et R. Seeberg. T. XVI.) (CH. BAUR, O. S. B.) 317

A. Serrière, voir **P. Fiel.**

A. Sicard. L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution (1700-1808). Nouv. édit. (P. DEMEULDRE) 139

F. Snopek. Konstantinus, Cyrillus und Methodius, die Slavenapostel. Ein Wort zur Abwehr für die Freunde historischer Wahrheit. (Operum academiae velehradensis. T. II.) (L. VANDER ESSEN) 338

M. Souriau. La compagnie du Saint-Sacrement de l'autel à Caen. Deux mystiques normands au XVIIe siècle : M. de Renty et Jean de Bernières. (J. SOBRY) . 373

W. Stephens. From the Crusades to the french Revolution. A history of the La Tremoille family. (L. GUILLOREAU, O. S. B.) . . . 547

A. Straub. S. J. De Ecclesia Christi. (J. FORGET). 304

J. Straubinger. Die Kreuzauffindungslegende. Untersuchungen über ihre altchristlichen Fassungen mit besonderer Berücksichtigung der syrischen Texte. (J. FLAMION) 94

A. Tanquerey, voir **P. Batiffol.**

L. Van der Essen. Les archives farnésiennes de Parme au point de vue de l'histoire des anciens Pays-Bas catholiques (Académie royale de la Belgique. Commission royale d'Histotre.) (R. MICHEL) 568

A. Vanderpol, voir **P. Batiffol.**

G. Van Gulik et C. Eubel. Hierarchia catholica medii aevi sive nummorum pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series. Volumen tertium saeculum XVI ab anno 1503 complectens. (L. VAN DER ESSEN) . 551

A. Van Langeraad, voir **J. Reitsma.**

F. Van Ortroy, voir **C. De Smedt.**

E. Vermeil. Jean-Adam Möhler et l'école de Tubingue (1815-1840). Étude sur la théologie romantique en Wurtemberg et les origines germaniques du modernisme (J. FLAMION) 383

P. Viard. Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles. (E. LESNE) 543

J. M. Vidal. Bullaire de l'inquisition française au XIVe siècle et jusqu'à la fin du grand schisme. (E. Broeckx) 353

L. Vouaux. Les actes de Paul et ses lettres apocryphes. Introduction, textes, traduction et commentaire. (Les apocryphes du

Digitized by Google

Nouveau Testament, éd. J. Bousquet et E. Amann. T. II). (J. Flamion) 314
H. Weinand. Die Gottesidee, der Grundzug der Weltanschauung des hl. Augustinus. (C. van Crombrugghe) 95
A. Werminghoff. Verfassungsgeschichte der deutschen Kirche im Mittelalter. 2e édit. (L. van der Essen). 105
E. von Westenholz. Kardinal Rainer von Viterbo. (Heidelberger Abhandlungen, éd. K. Hampe et G. Oncken. Fasc. 34.) (É. De Moreau, S. J.). . . 343
G. Wittig. Die Friedenspolitik des Papstes Damasus I. und der Ausgang der arianischen Streitigkeiten. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen, éd M. Sdralek. T. XI.) (J. Flamion) 321

3. CHRONIQUE.

(Voir pages 625-630 la *Table particulière de la chronique.*)

4. TABLES.

I. Table particulière de la chronique 625
II. Table générale des matières 631

(BIBLIOGRAPHIE.)

(La Bibliographie, ayant une pagination spéciale, forme un volume à part de 610* pages.)

On y trouvera à la fin trois tables :

I. Table onomastique 385*
II. Revues dépouillées. Sigles 423*
III. Table générale de la bibliographie 428*

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

La *Revue d'histoire ecclésiastique* paraît régulièrement tous les trois mois, en janvier, en avril, en juillet, en octobre. Chaque livraison contient : 1° des articles de fond sur les diverses questions d'histoire ecclésiastique ; 2° l'analyse et la critique des publications les plus importantes d'histoire ecclésiastique ; 3° des nouvelles de tout genre sur le mouvement des études et des travaux dans ce domaine ; 4° une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages et des articles relatifs au passé de l'Église, avec l'indication des principaux comptes rendus dont ces ouvrages et ces articles ont été l'objet.

Nous serons reconnaissants aux auteurs, aux éditeurs et aux libraires qui voudront bien nous adresser les ouvrages qui peuvent être annoncés dans la Bibliographie et recensés soit dans la Chronique, soit dans les Comptes rendus de la *Revue*.

Le prix annuel de la *Revue d'histoire ecclésiastique* est de 25 francs pour la Belgique et 30 francs pour les autres pays, payables au cours de l'argent belge avant le 1er avril de l'année courante. L'abonnement court indéfiniment. — Chaque numéro pris séparément, 9 francs, le port en sus. — Prix de la collection complète, en 27 volumes, depuis 1900 jusqu'en 1914 inclusivement : 400 francs, le port en sus.

On est prié d'adresser les *demandes d'abonnement* au Comité de Rédaction, rue de Namur, 40, **Louvain** (Belgique).

Dépôt et agence d'abonnement pour la **France**, chez M. A. Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte, **Paris** (VIe).

Digitized by Google